



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2023

Acteurs et transformations des politiques de défense militaire suisses (1948–2008) sous l'angle du cadre des coalitions advocatives

Bühlmann Christian

Bühlmann Christian, 2023, Acteurs et transformations des politiques de défense militaire suisses (1948–2008) sous l'angle du cadre des coalitions advocatives

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_0EFA0DE8C1235

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

**Acteurs et transformations
des politiques de défense militaire suisses (1948–2008)
sous l'angle du cadre des coalitions advocatives**

THÈSE DE DOCTORAT

Présentée à la

Faculté des sciences sociales et politiques

de l'Université de Lausanne

pour obtenir le grade de

Docteur en science politique

par

Christian E. N. Bühlmann

Directeur de thèse

Professeur Ioannis Papadopoulos

Jury de thèse

Professeure Karin Ingold, Université de Berne

Professeur Rudolf Jaun, Université de Zürich

Professeur Stéphane Nahrath, Université de Lausanne

LAUSANNE

2023



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, au nom du Conseil et sur proposition d'un jury formé des professeurs

- Monsieur Ioannis PAPADOPOULOS, Professeur, Directeur de thèse
- Monsieur Stéphane NAHRATH, Professeur à l'IDHEAP de l'Université de Lausanne
- Madame Karin INGOLD, Professeure à l'Université de Berne
- Monsieur Rudolf JAUN, Professeur émérite à l'Université de Zurich

autorise, sans se prononcer sur les opinions du candidat, l'impression de la thèse de Monsieur Christian BÜHLMANN, intitulée :

« Acteurs et transformations des politiques de défense militaire suisses (1948–2008) sous l'angle du cadre des coalitions advocatives. »

Nicky LE FEUVRE
Doyenne

Lausanne, le 9 mars 2023

Résumé / Summary

Cette thèse examine les acteurs et les transformations des politiques publiques de défense militaire suisses, les activités spécifiques que la Confédération entreprend (ou non) pour organiser, développer ou transformer la défense militaire ainsi que pour préparer et exercer l'usage de la force à des fins politiques.

On a analysé les quatre réformes militaires entreprises entre 1948 et 2008. Pour comprendre ces mutations souvent conflictuelles, la prise en compte de facteurs domestiques et des strates de croyances des acteurs influents s'avère incontournable. En conséquence, on a appliqué un cadre majeur des recherches en politiques publiques, l'Advocacy Coalition Framework (ACF). L'ACF prend bien en compte l'impact sur le programme militaire des querelles conceptionnelles observées tout au long de la période d'étude.

L'étude s'articule autour de trois questions de recherche : (1) Qui sont les acteurs majeurs des transformations ? (2) Pourquoi les politiques de défense militaires suisses de l'après-guerre se transforment-elles ? (3) Quel est l'apport de l'analyse des transformations des politiques de défense militaires suisses au développement de l'ACF ?

Le test qualitatif des hypothèses, totalisant plus d'une centaine d'observations, conduit à plusieurs résultats majeurs : (1) une évaluation fouillée du cadre des coalitions advocatives sur une période de soixante ans ; (2) la description dans le temps long des dynamiques des politiques publiques de défense militaire sous l'angle des disputes de croyances entre acteurs ; (3) le rôle central du chef du département de la défense dans la transformation ainsi que (4) la nécessité de compléter l'ACF pour mieux comprendre certaines politiques publiques institutionnelles.

Novatrice, cette thèse contribue au développement de la connaissance par des apports substantiels et par son approche originale. Elle offre une grille d'analyse des transformations des politiques de défense militaire qui contribue, par rétroaction, à la critique et au développement de l'agenda de recherche de l'ACF.

This thesis examines the actors and the four post-war transformations of the Swiss Armed forces. It focusses on the military defence policies, which are the specific activities that the Swiss Confederation undertakes (or not) to organise, develop, and transform military defence and to prepare and exercise the use of force for political purposes.

The four military reforms undertaken between 1948 and 2008 were analysed. To understand these often-conflicting changes, it is essential to take into account the domestic factors and the belief systems of the most influential players. In order to capture and enlighten our understanding of these changes I have applied the Advocacy Coalition Framework (ACF), a robust and well-tested framework of public policy research. The ACF strongly illustrates the impact of the conceptual disputes on the military programme observed throughout the study period.

The study is structured around three research questions: (1) Who are the key actors in the transformations? (2) Why are post-war Swiss military defence policies being transformed? (3) What contribution does the analysis of transformations of Swiss defence policies make to the development of the ACF?

The qualitative testing of the hypotheses, involving over a hundred observations, led to several major results: (1) a detailed assessment of the framework of the ACF over a period of sixty years; (2) the description of the dynamics of defence policies from the point of view of disputes over beliefs between actors; (3) the central role of the head of the Defence Department in the transformation; and (4) the need to supplement the ACF in order to gain a better understanding of certain institutional public policies.

This innovative thesis contributes to the development of knowledge through its original approach and substantial contributions. It provides a robust framework for analysing long term transformations of Swiss defence policies, which in turn contributes to the critique and development of the ACF's research agenda.

Table des matières

RÉSUMÉ / SUMMARY	I
TABLE DES MATIÈRES	III
REMERCIEMENTS	V
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	1
CHAPITRE 2. DÉFINITIONS, ACTEURS ET TRANSFORMATIONS	17
CHAPITRE 3. PROGRAMME DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE	55
CHAPITRE 4. TRANSFORMATIONS 1948 – 2008	102
CHAPITRE 5. ADVOCACY COALITION FRAMEWORK	151
CHAPITRE 6. DÉMARCHE EMPIRIQUE	179
CHAPITRE 7. ORGANISATION DES TROUPES 51	237
CHAPITRE 8. ORGANISATION DES TROUPES 61 ET CONCEPTION 66	306
CHAPITRE 9. ARMÉE 95	381
CHAPITRE 10. ARMÉE XXI – ES 08/11	485
CHAPITRE 11. ANALYSE LONGITUDINALE	591
CHAPITRE 12. CONCLUSIONS – DES COALITIONS IRRÉCONCILIABLES	675
RÉFÉRENCES	689
TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE	749
LISTE DES TABLES	753
LISTE DES FIGURES	759
ABRÉVIATIONS	761
ANNEXES	765

Remerciements

Labor omnia vicit // improbus.

Virgile (1832, 50)

L'origine de cette thèse de doctorat dérive de mon engagement dans la *Haus XXI* entre 1999 et 2000. J'avais regretté l'absence de pensée stratégique et de réflexion historique dans la conception de l'*Armée XXI*. L'idée d'un premier modèle de substrat doctrinal m'est venue en 2001. La décision d'entreprendre une thèse s'est concrétisée en automne 2002. Le thème des transformations des politiques de défense militaires s'est décantée à fin 2003 lors d'un séminaire sur la politique de sécurité au Lilienberg. La pertinence empirique de l'ACF découle d'un séminaire de politiques publiques conduit par le Dr Stéphane Nahrath au semestre d'hiver 2003–2004.

Travailler sur une thèse de doctorat avec un emploi à plein temps représente, dans tous les sens du terme, un *improbum laborem*. Cette recherche a pourtant agrémenté la deuxième moitié de ma vie professionnelle et m'a indirectement offert de belles rencontres ainsi que des voyages inoubliables. Au fil de cet infini parcours, plusieurs amis, camarades et proches ont disparu ; c'est à leur mémoire, au souvenir aussi de partages et d'échanges, à l'hôtel Mirabeau, à la Perle du Lac ou au buffet de la Gare de Lausanne, à Londres, Berne, Genève, dans la Broye, la Veveyse ou près de la Mer Morte que je dédie cette recherche.

Je suis reconnaissant à Luc Monnier d'abord, au Dr Bernard Wicht ensuite, de m'avoir conseillé et appuyé lorsqu'on me conseilla de débiter des études en relations internationales. Ma gratitude va aussi et surtout au Professeur Yannis Papadopoulos pour sa confiance et son soutien tout au long de mes démarches, un exploit qui me semble après coup encore plus courageux. Un chaleureux merci également à la Professeure Karin Ingold, ainsi qu'aux Professeurs Rudolf Jaun et Stéphane Nahrath d'avoir accepté de participer au jury de thèse et d'avoir apporté des remarques constructives et fécondes lors du colloque privé. Je remercie également le vice-doyen de la Faculté, le professeur Jean-Christophe Graz, de prendre en charge la présidence de la soutenance.

Plusieurs responsables du groupement défense ont appuyé cette recherche par des mesures administratives. Je remercie en particulier le commandant de corps André Blattmann, les divisionnaires Jakob Baumann, Jean-Paul Theler et Alain Vuitel, ainsi que Monsieur Daniel Gafner, chef du personnel, de leur appui. Au Centre de politique de sécurité – Genève (GCSP), l'ambassadeur Christian Dussey, directeur entre 2013 et 2021, a aussi soutenu mes démarches.

Bien que rédigé dans une pratique quasi érémitique, cette recherche a profité de nombreuses interactions avec des collaboratrices et des collaborateurs du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), des militaires, des personnalités, ainsi que mes collègues du GCSP. Je leur en sais infiniment gré.

Un grand merci à [Interview 25 \(2022\)](#) pour ses réponses ouvertes et ses commentaires avertis, aux Dr (et commandant de corps lib) Dominique Andrey, Dr François Chambettaz et Dr Christina Liang pour leurs corrections et commentaires éclairées, à feu le Dr Bruno Lezzi pour les entretiens passionnants, aux Dr Peter Braun, Dr Jean-Marc Rickli, Dr Siobhán Martin et Dr Jens Amrhein pour la mise à disposition de textes et de documents ainsi que pour les discussions de qualité. Je souligne encore l'assistance très efficace des collaboratrices et collaborateurs des archives fédérales ainsi que de la *Bibliothek am Guisanplatz* : la BiG demeure un des rares offices administratifs à mettre encore le client au centre.

Je remercie mes parents pour leur soutien moral et leurs relectures attentives ainsi que ma partenaire Claudine, non seulement pour ses relectures méticuleuses, mais surtout pour son immense et infatigable appui au quotidien, sans lequel cette thèse serait restée dans les limbes.

Finalement, les événements récents en Europe occidentale apportent à cette recherche une actualité dont on aurait aimé se dispenser. Cette thèse démontre cependant la nécessité d'une approche réflexive de la politique de défense militaire qui dépasse le bon sens commun ou les approches gestionnaires.

Afin de faciliter la lecture du texte, qui porte sur un champ politique occupé essentiellement par des hommes, le masculin est généralement employé comme genre neutre.

Les citations sont reproduites littéralement. Cependant, quelques ajustements mineurs de majuscules ou de cas du texte allemand, nécessaires à la cohérence du texte n'ont pas été répertoriés entre crochets pour conserver la fluidité du texte.

Dans la version électronique, les citations soulignés, les titres, les chapitres ainsi que les références aux tables et aux figures sont des liens cliquables.

*À Claudine
À mes parents*

Berufsoffiziere haben im Alltag kaum Zeit und Musse, sich militärtheoretischen Fragen zu widmen. Zum anderen wurde im Rahmen der Armeeformen ein eigenständiges Denken durch die Armeeführung nicht gerne gesehen, weil man sich vor einem neuen Konzeptionsstreit fürchtete und die Projekte durchziehen wollte. Das Verständnis der Armee als Unternehmen, das durch einen CEO geführt wird, fördert dies.

Rudolf Jaun ([stratos 2022](#))

CHAPITRE 1.

Introduction

War is a public policy with enormous effects. Yet it is the least evaluated of public policies, when it should perhaps be the most carefully assessed. Scholars and politicians alike have failed to assess war's effectiveness and war's effects. Politicians may perhaps have reasons for wishing to avoid such evaluations, especially public ones. Scholars have no excuse.

A.A. Stein & Russett (1980, 419), cités par Hooks & McLauchlan (1992, 757)

En juin 1991, le Conseiller fédéral Kaspar Villiger affirmait que « es mehren sich die Anzeichen dafür, dass sich auch innerhalb der Armeebefürworter relativ unversöhnliche Gruppen zu bilden beginnen, zwischen denen es schwierig ist, einen Konsens zu finden » (A.P. 1991). À côté des conflits qui opposaient des acteurs pacifistes aux coalitions favorables à l'armée, Villiger glosait sur la (ré)apparition de conflits au sein même de ces dernières. Dans une perspective de plus longue durée, cette constatation décrit avec pertinence les tensions et les affrontements qui ont marqué la politique de défense militaire depuis la formation de la Confédération moderne (Jaun 1998a, 1999, 2003, 2006, 2007, 2010a, 2010b, 2019). Pour la période de la guerre froide et pour les deux décennies qui l'ont suivie, elle est encore plus presciente et elle étaye cette recherche.

Dans ce contexte, cette thèse analyse les transformations des politiques publiques de défense militaire suisses entre 1948 à 2008.¹ Ces politiques spécifiques que la Confédération entreprend (ou non) pour organiser, développer ou

¹ Cette thèse se focalise donc sur la transformation de la politique de défense suisse plutôt que sur celle de la politique de sécurité. Cette approche peut sembler anachronique car cette orientation purement militaire a été sévèrement critiquée, pendant la guerre froide déjà, tant à l'étranger (par exemple : Irondelle 2010, 242–243) qu'en Suisse (par exemple : Däniker 1966). Cependant, la politique de sécurité suisse représente un champ inhomogène. Elle intègre des instruments aussi divers que l'armée, la protection de la population, la politique étrangère, l'approvisionnement économique du pays ou le service civil. Leur nombre et leur désignation varient en fonction du temps (Conseil fédéral 1973; 1990; 1999; 2010b; 2016; 2021b; 2022d). Certains

transformer la défense militaire ainsi que pour préparer et exercer l'usage de la force à des fins politiques (sur la base de : [Gray 2010, 18](#); [Hays, Vallance & Van Tassel 1997](#); [Irdelle 2010, 243](#); [Walt 1991, 212](#)) rassemblent les activités que la Confédération entreprend (ou non) pour organiser la défense militaire nationale et conduire des actions des forces armées, comme un conflit armé ou des engagements subsidiaires ([en suivant Dye 1976](#)). Elles se situent à l'interface du niveau systémique, domaine d'étude des relations internationales et de l'échelon domestique, enjeu de l'analyse des politiques publiques ([Huntington 1961, 1](#)).

On s'attache *premièrement* à ces transformations, à leurs origines et aux conditions de ces mutations. *Deuxièmement*, on s'intéresse aussi aux groupes d'acteurs (les coalitions) qui influencent ces changements, à leurs rôles, à la « glu » qui les rassemble ainsi qu'aux conditions de leur collaboration et d'apprentissage. Le cadre des coalitions advocatives (*Advocacy Coalition Framework – ACF*), une approche majeure d'analyse des politiques publiques ([Cairney 2019](#); [Jenkins–Smith et al. 2017](#)) a été choisi parce qu'il prend bien en compte les conflits de croyances que soulignait Villiger. De ce fait, cette thèse de doctorat apporte *troisièmement*, une évaluation dans la plus longue durée de l'ACF, appliqué à un domaine peu étudié par les chercheurs. Cette triple perspective, que l'on détaillera plus bas, constitue une contribution pionnière à l'analyse des politiques de défense suisses, un thème resté longtemps en friche.

Ce chapitre introduit l'agencement et le contenu de la recherche et en détaille la structure. Dans un premier temps, on présentera la pertinence de considérer la défense militaire suisse comme un objet de science politique. On décrira ensuite brièvement les coalitions et les six cas de transformations étudiés (dans quatre réformes), la problématique et la question de recherche, puis la structure de l'argumentation, les grandes lignes du design de recherche, pour finalement mettre en évidence les apports de la thèse et l'articulation du document.

La défense militaire suisse – objet de science politique

La défense militaire est-elle réellement un objet de science politique, comme l'avancé Pascal [Vennesson \(2000a, 17\)](#) dans un article pionnier ? La contribution de l'analyse des politiques publiques à l'étude de la défense de la Confédération n'est pas, comme le relevait Vennesson pour la France, « un domaine de réflexion jugé naturel ». C'est partiellement en raison de « l'hétérogénéité de ces politiques ... dont les frontières avec la politique étrangère, la sécurité intérieure ou la politique industrielle d'un État sont mouvantes » ([Vennesson 2000a, 17](#)). Mais c'est aussi, soulignent Jean-Vincent Holeindre & Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, que plusieurs facteurs ont conduit à la marginalisation de ce domaine de recherche : la fin de la guerre froide, les interrogations du monde académique sur la valeur scientifique et la pertinence des méthodes de cet objet ainsi que la proximité entre les autorités (politiques ou militaires) et les chercheurs ([Holeindre & Jeangène Vilmer 2015](#)).

vecteurs de puissances sont multiniveaux (il existe des forces de polices, aux attributions clairement délimitées, aux niveaux fédéral, cantonal et municipal), ce qui tend à opacifier encore davantage l'objet d'étude. Pendant la période étudiée, la politique de sécurité représentait davantage un concept qu'une réalité pratique. L'étude des transformations de la politique de défense constitue dès lors un projet d'analyse cohérent et concentré.

Jean Joana et Frédéric Mérand relèvent également la presque absence d'application des cadres d'analyse des politiques publiques à ce sujet. Ils critiquent les explications souvent schématiques du changement, qu'elles soient basées sur des arguments réalistes (au sens des relations internationales) ou sur l'évolution technologique (Joana & Mérand 2013, 549-550). De ce fait, en se refocalisant sur la Suisse, on pourrait être amené à répondre à cette question par la négative. Le professeur Bernard Voutaz regrette (lors de la soutenance de thèse de Stéphanie Monay en 2022) que le militaire représente un champ de recherche « stigmatisé ». L'absence de publications récentes sur ce thème, sera thématisée plus bas sous le titre *État des recherches*, ou le désintérêt relatif du DDPS, qui ne considérait pas la science politique comme une priorité de sa *Strategie Wissenschaft und Technologie* (s.a. 2002a), renforcent encore cette assertion.

Et pourtant, en suivant toujours Vennesson, la politique de défense militaire, par essence régaliennne, influence significativement les institutions d'un État. Elle se distingue des autres champs politiques « par son volume et sa diversité ». Les composantes physiques et emblématiques des forces armées influencent les nations et leurs groupes sociaux (Vennesson 2000a, 16). Du point de vue des répercussions du programme de recherche, ces interrogations sont importantes parce que la politique de défense militaire incarne, dans la tradition politique, une composante majeure de la construction étatique (Tilly 1975b), voire le cœur de la définition classique de l'État selon Max Weber (1980, 821).² Elle forme également l'*ultima ratio Confoederationis*. Les conséquences d'un conflit moderne sur un État, que rappellent Stein & Russett en incipit, sont colossales et les conditions de la préparation à la guerre méritent de ce fait une attention particulière. En temps de paix, souligne Andrew A. Gallo (2018, 8-9),

Understanding military doctrinal change is also important because it lends insight on the state's pursuit of military capability - a component of its national power. While the political science literature on the causes and consequences of war is extensive, international relations scholars have long ignored issues related to the employment of military forces. Nonmaterial factors such as leadership, morale, doctrine, and tactics are rarely studied because in most theories, states are assumed to employ military power optimally.

L'analyse des politiques publiques aux transformations de la défense militaires apporte de ce fait à une meilleure compréhension des dynamiques de l'État et de l'un des vecteur de la politique de sécurité nationale. Pour autant, dans l'atlas des politiques publiques suisses, la politique de défense militaire reste encore mal cartographiée : de 1945 à 2018, l'armée suisse a vécu plus de cinq réformes majeures, marquées par des tensions importantes qui dépassaient le champ militaire. Malgré des processus orageux et des querelles autour d'idées politiques fondamentales, les recherches sur cette thématique sont restées plus que lacunaires.³ En matière d'analyse des politiques de défense, ces questions n'ont conduit qu'à quelques travaux quantitatifs et descriptifs (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006) ou à des rapports Vox (par exemple :

² Weber (1980, 821) soutient que « Staat ist diejenige menschliche Gemeinschaft, welche innerhalb eines bestimmten Gebietes – dies : das 'Gebiet', gehört zum Merkmal – das Monopol legitimer physischer Gewaltsamkeit für sich (mit Erfolg) beansprucht ». Pour une critique de la lecture normative de cette définition de Weber, voir Linhardt (2019).

³ Par exemple, seuls deux articles consacrés à la politique de sécurité suisse, sur-ensemble de la politique de défense, ont été publiés dans la « Swiss Political Science Review » dans les quinze dernières années, marque d'un désintérêt flagrant pour ce thème (Hagmann et al. 2018, 215) : l'un portait sur la nécessité d'ouvrir la politique de sécurité suisse à la coopération (DeVore & Stähli 2011), l'autre sur la coopération de la Suisse avec les États membres de l'UE dans le cadre de la police et de la migration (Wichmann 2009). La politique de sécurité englobe la défense et les autres vecteurs étatiques destinés à « prévenir, affronter et maîtriser les menaces et dangers » (Conseil fédéral 2016, 7631).

Longchamp 1990a). Aurélien Buffat représente une exception notable, quoique focalisée sur le terrain (Buffat 2005). L'approche comparative de Jean-Marc Rickli se rapproche de cette thèse, mais propose des théories explicatives différentes (les institutions internationales et la culture stratégique), situées à un niveau logique différent de cette thèse, qui n'expliquent pas les tensions entre les groupes (Rickli 2010).

Par ailleurs, la politique de défense militaire suisse représente un élément important du système politique suisse, ne serait-ce qu'en termes de moyens. *Premièrement*, elle fait appel à de substantielles ressources étatiques : jusque dans les années huitante, le *Département militaire fédéral* (DMF / *Eidgenössisches Militärdepartement* – EMD) représentait le poste le plus important du budget fédéral (Rettore 2004, 492).⁴ De nos jours, il impose toujours une charge non négligeable sur l'économie, davantage encore si l'on postule un calcul financier complet (Ecoffey 2000). L'augmentation progressive du budget de l'armée pour atteindre 1% du produit intérieur brut en 2030, décidé par les Chambres fédérales en juin 2022, démontre encore davantage l'importance renouvelée de ce champ politique. Le budget de la défense suisse (même s'il a notablement diminué depuis les années soixante où il représentait plus de 2% du produit intérieur brut – PIB) reste le quatrième poste de dépenses du budget de la Confédération (Conseil fédéral 2022c, 21). *Deuxièmement*, malgré plus de trente ans de réductions de personnels, le *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports* (DDPS) emploie aujourd'hui plus de douze mille fonctionnaires à plein temps, un tiers des collaborateurs de la Confédération, soit bien davantage que les autres départements (Centres des données de la Confédération 2023). *Finalement*, chaque année, environ 20'000 personnes / années sont attribuées au DDPS dans le cadre du service militaire (Personelles der Armee 2022), ce qui représente une emprise conséquente de l'État sur les citoyens. L'obligation de servir impose à une grande partie des hommes suisses ainsi qu'aux femmes suisses volontaires un engagement total de près d'une année de leur vie et, conformément au *Règlement de service de l'armée* (RS), « d'engager toutes ses forces dans l'accomplissement en commun de la mission, même au prix de sa vie, si nécessaire, en cas d'engagement réel » (Conseil fédéral 1994b).

Finalement, du point de vue du « future research agenda » de l'ACF (Jenkins-Smith et al. 2017, 154 sqq.), le recours à ce cadre pour l'analyse des politiques de défense permet, en suivant l'argumentation de Carl Hempel, « de renforcer considérablement [sa] confirmation ». En effet, « il est hautement souhaitable qu'une hypothèse scientifique soit aussi confirmée par des éléments 'nouveaux' – par des faits qui n'étaient pas connus ou qui n'avaient pas retenu l'attention quand l'hypothèse avait été formulée » (Carl G Hempel, Saint-Sernin & Brenner 2012, 77).

L'analyse des politiques publiques de défense militaires suisses apparaît dès lors comme un domaine fécond, en raison notamment de son interdépendance avec les champs qui en sont proches, comme la sécurité, les liens entre la citoyenneté et l'État ou encore le recours à la force. En effet, toujours pour Vennesson, comme l'armée et la défense militaire touchent « à la construction et à l'évolution des États, à la sociohistoire de la citoyenneté, à la politique extérieure, à la puissance internationale et à la guerre, ils intéressent directement l'existence et le devenir des communautés politiques » (Vennesson 2000a, 16-17). De ce fait, « étudier les politiques de défense [militaire] c'est étudier la conception et l'action des autorités

⁴ Le département en charge de l'armée et de l'administration militaire a porté ce nom jusqu'en 1997. À partir de 1998, il s'appelle *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports* (DDPS).

publiques, ainsi que ses conséquences internes et internationales, en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées ». Cette analyse ne peut cependant pas faire l'impasse d'une déconstruction sérieuse des concepts « de défense militaire » pour en dépasser les dimensions de prescription et son manque de clarté (Venesson 2000a, 17-18), analyse qui sera menée dans les chapitres suivants. On parlera notamment par la suite « d'analyse des politiques de défense » pour la dimension d'étude *meta* de cette thèse et de « politiques (publiques) de défense militaires » pour l'objet de l'étude.

La section suivante présente brièvement l'objet de cette thèse, l'influence des acteurs et les conditions des transformations des politiques de défense militaires suisses.

Politiques de défense suisses - acteurs et transformations

Témoin influent et mordant du développement de la politique de sécurité depuis les années septante, Bruno Lezzi, considérant la littérature militaire contemporaine, se montrait surpris que « die damaligen Akteure vielfach schattenhaft [bleiben] » : « zuweilen », poursuit-il, « lässt eine Lektüre sogar den Eindruck entstehen, es seien nicht Menschen gewesen, welche die Sicherheitspolitik gestalteten und die Armee führten, sondern Gesetzestexte, Reglemente, Organigramme und Pflichtenhefte hätten an deren Stelle diese Aufgabe wahrgenommen » (Lezzi 2022, 12). Cette critique est valide lorsqu'on considère les théories réalistes des relations internationales qui lient des modifications de la politique de défense militaire à des changements de l'équilibre des puissances : les quatre études de cas (du CHAPITRE 7 au CHAPITRE 10) démontrent clairement l'importance d'individus et de groupes dans la formulation des politiques de défense militaires. On présentera brièvement ces catégories d'acteurs, que l'on décrira de manière plus approfondie au chapitre suivant, avant d'exposer la période d'analyse et les transformations étudiées.

Acteurs et coalitions

Le champ de la politique de défense militaire influence un grand nombre d'acteurs, qui à leur tour l'impactent à des degrés divers. Une focalisation sur les personnes ou les groupes les plus actifs s'impose afin de limiter le nombre d'individus à examiner. Sur la base de Knoepfel & alii, on prendra en compte des personnes physiques, des groupes d'acteurs, des sociétés organisées et des catégories d'acteurs appartenant à des classes sociales similaires et concernés par la politique de défense militaire. Ces acteurs « empiriques » à la rationalité limitée partagent des buts personnels et collectifs (Knoepfel et al. 2015, 60-61).

On distinguera dans ce contexte (1) les autorités publiques (fédérales) – notamment le Département fédéral de la défense (DDPS) et (2) les acteurs tiers actifs de leur plein gré au sein du champ politique. Ces derniers sont catégorisés en trois catégories : (i) les *groupes cibles* à la source du problème (en particulier l'armée et les adversaires potentiels), (ii) les bénéficiaires finaux qui subissent les externalités négatives du problème (comme la population suisse) ainsi que (iii) les *groupes tiers* « qui se décomposent en deux sous-groupes, les *tiers gagnants*, qui bénéficient d'externalités positives de la politique publique (à l'instar des régions de montagne et des entreprises d'armement) et qui ont plutôt tendance à la

soutenir, ainsi que les *tiers perdants*, impactés par des externalités négatives, et qui s’y opposeront, comme les citoyens, les propriétaires de biens réquisitionnés ou les groupes pacifistes (Knoepfel et al. 2015).

En Suisse, la politique de défense militaire comporte une forte dimension institutionnelle liée au DDPS ; d’autre part, elle influence des groupes cibles formés d’acteurs tiers civils. L’analyse de l’impact des acteurs sur les transformations majeures des politiques publiques de défense militaire suisses se base principalement sur l’ACF et le concept de *coalition advocative* que l’on détaillera et contextualisera plus loin. Selon ce cadre, une coalition advocative rassemble des acteurs d’un *sous-système de politiques publiques* caractérisé par « a policy topic, territorial scope, and the actors directly or indirectly influencing policy subsystem affairs » (Jenkins–Smith et al. 2017, 138). Dans cette approche, les croyances propres (la doctrine stratégique, c’est-à-dire les mandats principaux de l’armée et la doctrine opérative, les croyances sur la manière d’engager l’armée) forment « la glu » qui rassemble ces acteurs, contrairement aux croyances fondamentales (*les croyances du noyau*) – qui portent sur l’ensemble du système politique – ou les croyances secondaires (comme le matériel ou l’organisation des troupes) – qui ne concernent que des parties du sous-système.⁵ L’accent est porté sur des conflits entre deux à quatre coalitions dont les effectifs ne varient pas significativement dans le moyen terme. Au sein du sous-système, plusieurs coalitions, qui soutiennent des doctrines incompatibles entre elles, s’affrontent pour influencer le programme d’une future réforme (Sabatier & Jenkins–Smith 1999). Dans le domaine de la politique de défense militaire, les coalitions soutiennent non seulement des idées antagoniques sur le contenu des politiques de défense, mais aussi sur le lien entre l’armée, la citoyenneté et l’État ou la nature de la guerre (doctrine militaire) qui, durant la période d’analyse que l’on décrit dans la sous-section suivante, sont observables dans les transformations.

Période d’analyse et transformations

La période d’étude débute dans l’immédiat après-guerre et s’achève en 2008, après l’entrée en vigueur de la première révision de la réforme *Armée XXI*. On expliquera ce choix de manière plus détaillée au chapitre *Transformations 1948 – 2008*, page 102 sqq. On s’est focalisé sur les quatre réformes de la politique de défense militaire suisse qui ont eu lieu entre 1948 et 2008. À deux reprises, une transformation complémentaire a prolongé la réforme initiale. Le nombre d’analyses de cas se monte donc à six :

1. *La réforme autour de l’organisation des troupes 51 (OT 51)*, en place de 1951 à 1960. Deux coalitions, dont l’origine remonte à la fin des années trente s’affrontaient sur la doctrine de l’armée. Leurs disputes ont trouvé une solution de compromis (P. Braun 2006; A. Ernst 1971a).

⁵ Les croyances au sens de l’ACF ne correspondent pas à « ce que l’on croit (surtout en matière religieuse) » au sens du *Petit Robert*, mais plutôt au « fait de croire une chose vraie, vraisemblable ou possible » (Robert 2007). Contre les approches « ‘irrationnelles’ » comme par exemples celles basées sur la morale, les intérêts, la socialisation, ou la psychanalyse, qui sont « presque inéluctablement vouées à attribuer les croyances à des causes occultes » car les motifs qui sous-tendent les croyances sont illusoires, on peut avec Raymond Boudon, « analyser les croyances comme dérivant de raisons » (Boudon 1993, 143-144). Ce lien entre Boudon et les croyances de l’ACF reste encore à développer.

2. *La réforme autour de l'organisation des troupes 61 (OT 61) et la Conception 66*, en place de 1961 à 1994.⁶ L'exploitation habile de l'apparition d'armes nucléaires tactiques permit à une coalition de se hisser à une position dominante après l'élection de Paul Chaudet et sa nomination comme chef du Département militaire fédéral (C DMF). Cette coalition favorisait une défense mobile dont la mise en œuvre coûteuse échoua dans les péripéties de *l'Affaire du Mirage*.⁷ La perturbation majeure qui en découla conduisit à la publication du *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire* du 6.6.66 (*Conception 66*), une doctrine unanimement acceptée et qui resta en vigueur jusqu'en 1994 (P. Braun 2006; A. Ernst 1971a).⁸
3. *La réforme armée 95 (A 95)*,⁹ en place de 1995 à 2003. Quelques mois après son élection, au début de l'année 1989, le Conseiller fédéral Kaspar Villiger initia une réforme technocratique de l'armée. Mais la chute du Mur de Berlin conduisit à une réinterprétation du discours de la réforme, qui fut également influencée par le succès d'estime de l'initiative pour l'abolition de l'armée. Les affrontements autour de la réforme furent limités. L'esprit de la *Conception 66* resta implicitement en vigueur sous une forme flexibilisée, mais les tâches militaires–stratégiques furent étendues à la promotion de la paix et à l'appui aux autorités civiles. En parallèle, cette réforme marqua le début de l'influence majeure d'un référentiel d'économie de marché sur le lien citoyen–armée.
4. *La réforme Armée XXI (A XXI)* en place de 2004 à 2017. En 1995, Adolf Ogi reprit le poste de chef du DMF (qui prit le nom de *Département fédéral de la défense, de la population et de sports* – DDPS en 1998) et entreprit d'adapter l'armée suisse à sa perception internationaliste de l'environnement stratégique. Après un débat critique et passionné, le peuple rejeta un référendum lancé par des organisations militaires traditionalistes. La réforme entra en vigueur le premier janvier 2004. À peine promulguée, elle fut adaptée sans délais dans le cadre de *l'Étape de développement 08/11 (Entwicklungsschritt 08/11 – ES 08/11)*.

On détaillera le contenu de ces réformes au chapitre *Transformations 1948 – 2008*, page 102 *sqq.*, On présente encore la formulation de la problématique et de la question de recherche.

⁶ On a intégré les réformes *OT 61* et *Conception du 6.6.66* dans la même étude de cas car elles sont manifestement liées : la *Conception du 6.6.66* découle de *l'Affaire du Mirage*, qui elle-même est une conséquence de décisions prises dans le cadre de la réforme de *l'OT 61*. Par contrefactuel : si la réforme avait postulé une doctrine aérienne plus mesurée, *l'Affaire du Mirage* ne se serait pas produite.

⁷ Plutôt qu'au titre d'Urio (1972), *L'Affaire des Mirages*, on a préféré se référer au titre du rapport de la Commission Parlementaire (1964), *Rapport présenté aux chambres fédérales par les commissions constituées par le Conseil national et le Conseil des Etats pour enquêter sur l'affaire du Mirage*. Cette référence évite de trancher la question de l'accord du nom de l'avion que Grevisse & Maurice (1993, 806) déclarent invariable (avec un exemple de *Mirage* à la clé).

⁸ On a intégré les réformes *OT 61* et *Conception du 6.6.66* dans la même étude de cas car elles sont manifestement liées : la *Conception du 6.6.66* découle de *l'Affaire du Mirage*, qui elle-même est une conséquence de décisions prises dans le cadre de la réforme de *l'OT 61*. Par contrefactuel : si la réforme avait postulé une doctrine aérienne plus mesurée, *l'Affaire du Mirage* ne se serait pas produite.

⁹ La graphie « armée 95 » avec un a minuscule, qui s'oppose à celle de « l'Armée XXI » avec un A minuscule est reprise du Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la conception de l'Armée dans les années nonante : Plan directeur de l'armée 95 (Conseil fédéral 1992).

Problématique et questions de recherche

Cette section décrit d'abord la problématique de l'étude du sujet. Dans un second temps, on posera les questions de recherche, avec d'un côté, des interrogations sur les acteurs et la transformation de la politique de défense militaire et, de l'autre, un questionnement sur la pertinence de l'ACF.

Problématique

Jusqu'ici, la transformation des politiques de défense militaire suisses n'a pas été approfondie avec une perspective d'analyse des politiques publiques, ce qui en rend la contextualisation difficile, plus encore en raison de son caractère multidimensionnel et contesté. Cette thèse part de deux constats : *premièrement*, de manière plutôt paradoxale en regard du bon sens commun, les transformations récentes des politiques publiques de défense militaire suisses, bien que visant à la « prévention de la guerre » ([Fedlex 2023](#)) et, en conséquence, à dissuader l'attaque militaire d'un agresseur étatique ou non, ne semblent pas toujours avoir primairement pris corps sous l'influence de modifications systémiques, contrairement aux hypothèses des théories réalistes des relations internationales ([Waltz 1959; 1979](#)). Elles découlent davantage d'influences domestiques. *Deuxièmement*, ces ascendants intérieurs, qui apparaissent comme des conflits de conceptions d'engagement ou de programmes d'armement, découlent souvent d'oppositions dialectiques autour de visions différentes du militaire, du monde et de la relation du citoyen à l'État ([P. Braun 2006; A. Ernst 1971a; Jaun 2019; Rapoport 1962](#)).¹⁰ Les acteurs s'engagent dans des coalitions pérennes qui s'articulent précisément autour de ces croyances.

Ces paramètres propres à la Suisse rendent le mimétisme d'études étrangères peu expédient. Ils influencent la doctrine militaire, un système de croyances institutionnelles portant sur les principes de transformation et d'engagement des forces armées ainsi que sur les connaissances militaires nécessaires à leur mise en œuvre (sur la base de : [Høiback 2011; Mäder 2004](#)). La doctrine forme la composante essentielle d'une politique de défense militaire et donc l'enjeu majeur de sa transformation ([Posen 1984](#)). Elle représente la principale variable dépendante étudiée dans cette recherche.

L'importance des facteurs domestiques et des conflits de croyances, ainsi que le rôle prégnant d'acteurs proches des institutions militaires, invite à recourir à un cadre d'analyse issu des politiques publiques plutôt que des relations internationales. On suggère aussi de considérer les réformes militaires non comme un processus managérial séquentiel ou comme l'impact de cultures institutionnelles, mais sous l'angle des *approches cognitives et normatives des politiques publiques*, un ensemble des recherches « qui insistent surtout sur le poids des éléments de connaissance, des idées, des

¹⁰ Rudolf Jaun, de manière générale et Peter Braun, pour la période de la guerre froide, ont montré, dans une perspective historique, que les conflits sur le développement de l'armée découlent notamment d'une série de paradoxes liés au rôle régalien de l'armée : *premièrement*, en raison de l'obligation de servir dans un système politique de démocratie directe, les citoyens soldats sont à la fois subordonnés à la hiérarchie lors de leurs services militaires, mais aussi un supérieur du politique, par leur vote. *Deuxièmement*, malgré le système de milice – une forme d'impermanence qui devrait inspirer des modèles de partisans – l'armée suisse, du point de vue de son organisation, de son armement et de sa manière de combattre, émule les armées de métier et apprend de leur expérience du combat. En fonction des croyances des acteurs qui influencent le développement de la politique de défense, ces deux paradoxes conduisent à des représentations incompatibles des liens citoyen–état–armée et au mimétisme de conceptions militaires discordantes ([P. Braun 2006; Jaun 1997, 1998a, 1998b, 1999, 2003, 2006, 2007, 2009; 2019](#)).

représentations ou des croyances sociales dans l'élaboration des politiques publiques » (Surel 2019, 88).¹¹ On se focalisera plus particulièrement sur l'ACF, une théorie majeure de l'analyse des politiques publiques, relativement facile à opérationnaliser. Elle a fait l'objet de multiples vérifications dans de nombreux champs de recherche, qui en ont confirmé la pertinence (par exemple : J.J. Pierce et al. 2017 ; Wellstead 2017). En Suisse, elle a aussi été appliquée à plusieurs reprises à des champs politiques différents comme la politique de l'environnement, de la drogue ou de l'énergie (K. Ingold 2008 ; Jegen 2003 ; Kübler 1998).

La combinaison des croyances doctrinales sur la transformation de la politique de défense militaire et du cadre des coalitions advocatives étaye la formulation des questions de recherche.

Questions de recherche

Sur la base des travaux de Kimberly M. Zisk, on définira tout d'abord la transformation des politiques de défense militaire comme *une réforme militaire caractérisée par une rupture dans la conception de l'emploi de la force militaire et de la préparation de son exercice* (Zisk 1993, 4). Dans cette thèse, ce changement majeur prend la forme d'une modification (1) de paramètres institutionnels constitutionnels du système politique ou des croyances sur les liens entre le citoyen, l'armée et l'État, (2) du système de défense, de la doctrine militaire stratégique, de la doctrine opérative ou encore (3) d'autres domaines de développement de l'armée (organisation, armement, instruction, ...).

Cette thèse interroge (1) le rôle des groupes d'acteurs, la glu qui les relie et l'influence de l'apprentissage sur les transformations. (2) les conditions et le déroulement des réformes ainsi que (3) l'impact de la recherche sur l'ACF. Les questions de recherche, qui condensent les buts de cette thèse, s'appuient sur le cadre des coalitions advocatives. Elles sont les suivantes :

Premier thème de l'analyse – les acteurs des transformations

La première question de recherche est la suivante : qui sont les acteurs majeurs des transformations des politiques publiques de défense militaire et quelle est leur influence sur ces processus ? On peut préciser la question comme suit :

— Quels sont les liens qui unissent ou séparent les acteurs majeurs de ces transformations ? Qu'est-ce qui explique la nature antagonique de leurs interactions et comment cette conflictualité influence-t-elle ces mutations ? Quelles sont les conditions d'émergence de l'apprentissage entre des groupes a priori irréconciliables et quelles sont ses

¹¹ L'approche cognitive rassemble et émerge à la fin des années huitante à la fois comme critique de l'approche séquentielle et top-down, de la sociologie des organisations ou des théories inspirées par le marxisme (Surel 2019). Elle est généralement classifiée en quatre groupes thématiques (Kübler & Maillard 2009, 158) : (1) Les approches basées sur les *paradigmes de politiques publiques* (Hall 1989, 1993), dans lesquelles le concept de paradigme, appliqué par Kuhn (1970) pour l'étude des transformations des théories scientifiques (physiques) sont appliquées aux politiques publiques, en particulier dans le domaine économique ; (2) les récits de politiques publiques (Radaelli 2000 ; V.A. Schmidt 2002 ; V.A. Schmidt & Radaelli 2004). Ils se focalisent sur « l'effet structurant des idées dans la conduite des politiques publiques [...] en ce qu'elles aident les politiques à agir dans des situations d'incertitude [et] à simplifier le réel » (Kübler & Maillard 2009, 165); (3) l'approche basée sur les référentiels de politiques publiques (Jobert & Muller 1987 ; Nahrath 2010); (4) l'approche des coalitions advocatives (Weible & Sabatier 2017).

contributions au développement des programmes des coalitions ? Le chef du Département, les officiers de carrière et les militaires de milice ont-ils un rôle différent des autres acteurs civils, comme les journalistes, dans la réforme ?

- Que peut-on apprendre de la confrontation des groupes d'acteurs de la politique de défense militaire suisse avec le modèle des coalitions de l'ACF ?

Deuxième thème de l'analyse – les transformations des politiques de défense militaire suisses

La deuxième question de recherche est la suivante : pourquoi les politiques de défense suisses de l'après-guerre se transforment-elles ? On peut la préciser comme suit :

- Quelle est la dynamique (le « comment ») du changement ?
- Quelle est son évolution au fil des réformes ? Peut-on identifier une modification des croyances pertinentes à travers les six décennies de l'étude ?

Troisième thème de l'analyse – l'apport de la recherche à l'ACF

La troisième question de recherche est la suivante : quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF ? On peut préciser la troisième question comme suit :

- Quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF et que peut-on apprendre de ce dernier comme cadre et théorie dans son application (1) à l'analyse des politiques de défense et (2) plus généralement à la Suisse ?

Les questions sous chiffres 1, 3 et 5 seront évaluées dans chaque étude de cas. On les consolidera par une analyse longitudinale, dans laquelle on répondra aux questions 2 et 4.

Justification de l'opportunité de la thèse

On justifie l'opportunité de cette thèse en suivant les critères formulés par Gary King, Robert O. Keohane et Sidney Verba en vue d'évaluer la valeur d'un dispositif de recherche.

Premièrement, « the topic should be consequential for political, social, or economic life, for understanding something that significantly affects many people's lives, or for understanding and predicting events that might be harmful or beneficial ». L'organisation et le développement de la défense militaire mobilisent des ressources étatiques et personnelles importantes. L'engagement des forces armées pour des opérations de combat implique potentiellement des externalités négatives majeures (destructions, victimes). Dès lors, l'analyse des transformations de la politique de défense s'avère importante pour comprendre ou analyser ces répercussions.

Deuxièmement, « a research project should make a specific contribution to an identifiable scholarly literature by increasing our collective ability to construct verified scientific explanations of some aspect of the world ». Cette thèse concourt à l'analyse des transformations des politiques publiques ainsi qu'à l'étude et à la validation du cadre des coalitions advocatives. Il s'agit de deux thèmes majeurs de l'analyse des politiques publiques (King, Keohane & Verba 1994, 15–16).

Cette confrontation avec les politiques de défense suisse, qui n'a pas fait jusqu'ici l'objet de recherches sous l'angle des politiques publiques, ouvre de nouvelles perspectives sur deux axes : *d'une part*, l'analyse des politiques publiques de

défense suisses contemporaines est une *terra quasi incognita*. Cette recherche est donc une contribution significative à la science politique puisqu'elle trace une première cartographie du domaine. *D'autre part*, la confrontation de l'ACF et des politiques de défense suisses est également nouvelle et elle apporte une perspective originale sur les deux domaines. De ces points de vue, cette thèse de doctorat répond aux critères de King et de ses acolytes. On peut donc présenter sa structure argumentative et son design de recherche.

Structure de l'argumentation et design de recherche

Cette section résume la structure de l'argumentation de cette thèse qui analyse toutes les réformes majeures entreprises par le DMF / DDPS entre 1948 et 2008. Le design de recherche, qui utilisera les données collectées pour tester les hypothèses tirées des questions de recherche, est décrit au titre suivant.

Structure de l'argumentation – expliquer et tester

La structure argumentative de cette recherche comporte deux piliers : *d'un côté*, on affirme que le changement de la politique de défense militaire suisse entre 1945 et 2008 peut être expliqué par les hypothèses (brutes) sur le changement du cadre des coalitions advocatives et que les autres hypothèses de l'ACF sur l'apprentissage ainsi que les coalitions sont pertinentes pour décrire et interpréter l'influence des groupes d'acteurs sur la politique de défense militaire et son sous-système. *D'un autre*, cette thèse postule que la confrontation des hypothèses de l'ACF à des cas tirés de la politique de défense militaire suisse permet au mieux de les valider, mais au minimum de les tester.

L'analyse du changement des politiques de défense s'appuie sur les deux hypothèses de l'ACF sur le changement. *La première* avance qu'une coalition marginalisée peut exploiter habilement des conditions particulières pour changer le programme de la politique de défense militaire (Jenkins-Smith et al. 2017, 146) : pour arriver à leur fin, ils influencent le processus politique pour incorporer leurs croyances dans un *Rapport du Conseil fédéral*. Ils cherchent aussi à donner un caractère légal à la doctrine militaire en la codifiant dans des règlements militaires. *La seconde* décrit la stabilité du programme qui persiste tant que la coalition qui l'a implémentée reste en place, sauf si un niveau supérieur impose une mutation.

Les autres hypothèses de l'ACF sont mobilisées pour expliquer le rôle des acteurs, en particulier la stabilité des coalitions et l'influence de l'apprentissage entre les coalitions sur la transformation (Jenkins-Smith et al. 2017, 147-153). Elles décrivent notamment des divergences potentielles sur les croyances au sein des coalitions ainsi que les différences entre les acteurs intégrés au sein du DMF / DDPS et ceux qui n'appartiennent pas au corps des collaborateurs de ce département. *Deux hypothèses sur l'apprentissage* suggèrent décrivent les conditions de potentiels rapprochements au niveau des croyances secondaires entre les coalitions opposées. S'ils existent, ces rapprochements ne conduisent qu'à des adaptations mineures du programme.

L'autre argumentation de cette thèse porte sur un test de théorie des hypothèses majeures de l'ACF et à une appréciation critique du cadre.

À travers cette recherche, on affirme *premièrement* que les hypothèses de l'ACF apportent des réponses aux deux premières questions de recherche et, *deuxièmement*, que le test des hypothèses sous l'angle de la politique de défense militaire suisse permet de répondre à la troisième. On décrit maintenant les grandes lignes de la démarche empirique.

Design de recherche

On détaillera dans cette section la démarche empirique appliquée au design de recherche en vue de répondre aux trois questions de recherche. Les deux premières correspondent à une approche *d'application* de théorie, la troisième à un *test* de théorie. Bien qu'il s'agisse *a priori* d'activités antithétiques, on a résolu ce paradoxe en appliquant les hypothèses brutes de l'ACF au champ de la politique de défense militaire suisse, ce qui amalgame les classes de questions comme deux faces d'une même pièce dans des *études de cas*.

L'étude de cas dénote une méthode de recherche fondée sur l'évaluation d'un nombre limité d'observations empiriques et sur une déconstruction des liens entre théorie et faits (Blatter & Haverland 2012, 4). Bien adaptée à la problématique de cette thèse, cette méthode a été appliquée en deux phases : *premièrement*, on a mené six *analyses de cas transversales* (*within-case analysis*) à travers les quatre réformes. L'analyse a porté sur la comparaison des valeurs prévues par les hypothèses et des observations issues d'un cas. *Deuxièmement*, on a procédé à une *comparaison longitudinale* (*cross-case analysis*) des six analyses de cas pour comparer et évaluer les résultats hypothèse par hypothèse. L'ACF postule une approche causale entre des événements et la transformation d'une politique publique. Il est donc nécessaire d'employer des méthodes adaptées à ce type d'analyse.

Pour ce faire, on a appliqué une méthode de *causal-process tracing* (CPT) pour déterminer le lien entre les variables indépendantes (comme les chocs internes ou externes, les stratégies de différentes coalitions et les changements à la tête du département militaire / de la défense) et les changements du programme de la politique de défense militaire. La modélisation qui soutient le CPT est plus pragmatique que les méthodes traditionnelles et permet de s'affranchir d'une causalité établie indûment sur la base de corrélations. Elle est aussi bien adaptée aux études de type petit-N (A. Bennett 2008; Checkel 2006). De surcroît, le test des conjectures issues de l'ACF demande une attention particulière.

Cette thèse de doctorat introduit un cadre original de test des hypothèses qui vise à une meilleure discrimination des observations et à une évaluation améliorée de leur pertinence. Pour cela, sur la base d'une classification inspirée de Mahoney & Goertz (2004, 655), on a reformulé les hypothèses en termes de logique du premier ordre, ce qui a permis de définir plus clairement les conditions de leur test. On a donc développé une typologie des résultats possibles : tout d'abord, l'hypothèse peut être (1) *validée* ou (2) *invalidée*. Cependant, le résultat peut aussi être (3) *indécidable* si l'on n'arrive pas à évaluer sa validité. Finalement, (4) si les conditions de l'hypothèse ne sont pas remplies, par exemple parce que le cas décrit par l'hypothèse ne se présente pas ou que l'on manque d'indices, l'hypothèse est considérée comme *hors sujet*. En revanche, on n'a pas recouru à des cas de contrôle ni évalué de cas négatifs pour les analyses.¹² Plus largement, à

¹² Par analogie avec la recherche médicale, les cas de contrôle correspondent à une guérison sans administration de médicament, tandis que les cas négatifs sont ceux où la guérison ne suit pas l'administration du médicament (Mahoney & Goertz 2004). Il n'y a pas de situation de ce type car tous les cas de transformations de la politique de défense entre 1945 et 2008 ont été étudiés. On n'a pas repéré de cas négatifs.

côté de la dimension méthodologique de la recherche, la qualité des indices recueillis constitue un élément central de la recherche. La disponibilité et la qualité des sources varient entre les études de cas. Plusieurs ouvrages traitent de manière détaillée des périodes des transformations de l'OT 51 et de l'OT 61. Les sources sont plus lacunaires pour les périodes subséquentes, les archives sont moins ouvertes ou moins fournies pour les deux derniers cas. On reviendra sur cette problématique dans les introductions aux études de cas.

On a présenté dans cette section la période d'analyse et les réformes prises en compte. On a aussi exposé les grands traits de la démarche empirique. Ces éléments contribuent à l'originalité de cette recherche ainsi qu'à ses apports à la littérature sur la politique de défense militaire et sur l'ACF, que l'on met en exergue dans la section suivante.

Contributions à la littérature et originalité des travaux

Cette thèse approfondit un thème original, les transformations de la politique de défense militaire suisse entre 1948 et 2008 sous l'angle des approches cognitives. On a articulé le lien entre coalitions, événements, croyances ainsi que le changement des politiques publiques de défense et proposé une modélisation des croyances basée sur l'ACF. On a également montré les conditions de la transformation du sous-système et l'influence de facteurs extérieurs, domestiques ou internes au sous-système. Le test des huit hypothèses pertinentes de l'ACF sur six études de cas, totalisant plus d'une centaine d'observations, conduit à cinq résultats majeurs pour la politique de défense militaire et trois pour l'ACF :

Premièrement, en raison de la nature régalienne de la politique de défense militaire, sa transformation ressemble à une réforme administrative, tout en la dépassant parce que le sous-système englobe des acteurs au-delà de l'administration fédérale. *Deuxièmement*, les réformes de la politique de défense militaire suisse s'inscrivent dans le cadre d'un sous-système conflictuel. L'analyse de la politique de défense militaire sous l'angle des croyances est pertinente pour les comprendre. *Troisièmement*, l'initialisation de la transformation de la politique de défense militaire dépend davantage de conditions domestiques que des changements du contexte international. *Quatrièmement*, on distingue trois facteurs explicatifs de la transformation (1) l'exploitation du changement d'un chef de Département par une coalition marginalisée ; (2) un changement fondamental du contexte géopolitique, perçu comme tel par les acteurs majeurs du sous-système ; (3) l'imposition d'un changement par une autorité supérieure. *Cinquièmement*, on a éclairé plusieurs manœuvres utilisées par des instigateurs habiles pour créer des consensus ou imposer un changement par des voies informelles.

Pour l'ACF, cette thèse ouvre *premièrement* le cadre des coalitions advocatives au champ de la politique de défense militaire, thématique jusqu'ici peu traitée. *Deuxièmement*, on propose une extension du cadre dans les domaines suivants : (1) la description et l'opérationnalisation des strates de croyances ; (2) la typologie des facteurs explicatifs du changement ; (3) l'usage du *process tracing* pour mesurer l'influence de ces facteurs ; (4) une représentation plus élaborée et plus cohérente du diagramme des flux de l'ACF ; (5) un développement de la typologie des coalitions ainsi que (6) de nouvelles hypothèses. *Troisièmement*, cette thèse a testé la majorité des hypothèses de l'ACF, qu'elle permet de valider, d'infirmer ou d'en montrer les limites et d'en proposer des adaptations.

Cette recherche s'inscrit de ce fait dans l'agenda de recherche de l'ACF (Jenkins-Smith et al. 2017, 154). Elle contribue au développement de la connaissance par des apports nouveaux et une approche originale. Elle offre une grille d'interprétation potentielle des changements de la politique de défense militaire qui contribue, par rétroaction, à la critique de l'ACF.

Finalemment, dans le domaine méthodologique, cette thèse propose une méthode d'évaluation des hypothèses qui limite le biais de confirmation. De ce fait, il devient possible de déterminer l'applicabilité de la théorie aux faits, un thème peu traité dans la littérature.

Les critères déterminés par Dumez (2011) soutiennent *l'originalité* de la thèse : (1) cette recherche empirique traite d'un sujet jusqu'ici négligé ; (2) on a transféré des méthodes issues de la logique formelle à l'opérationnalisation des hypothèses ; (3) cette thèse est transdisciplinaire par son recours à l'histoire, à l'approche systémique de Palo Alto et à la logique mathématique ; (4) on a augmenté la connaissance des politiques publiques suisses par des perspectives insolites et des processus nouveaux. Venesson (2004) avançait que l'analyse des politiques publiques françaises pouvait profiter des apports d'études historiques sur le militaire. Cette thèse confirme que cette assertion s'applique également à la Suisse et à l'ACF. Son articulation, décrite dans la section suivante, conclut ce chapitre.

Articulation détaillée de la thèse

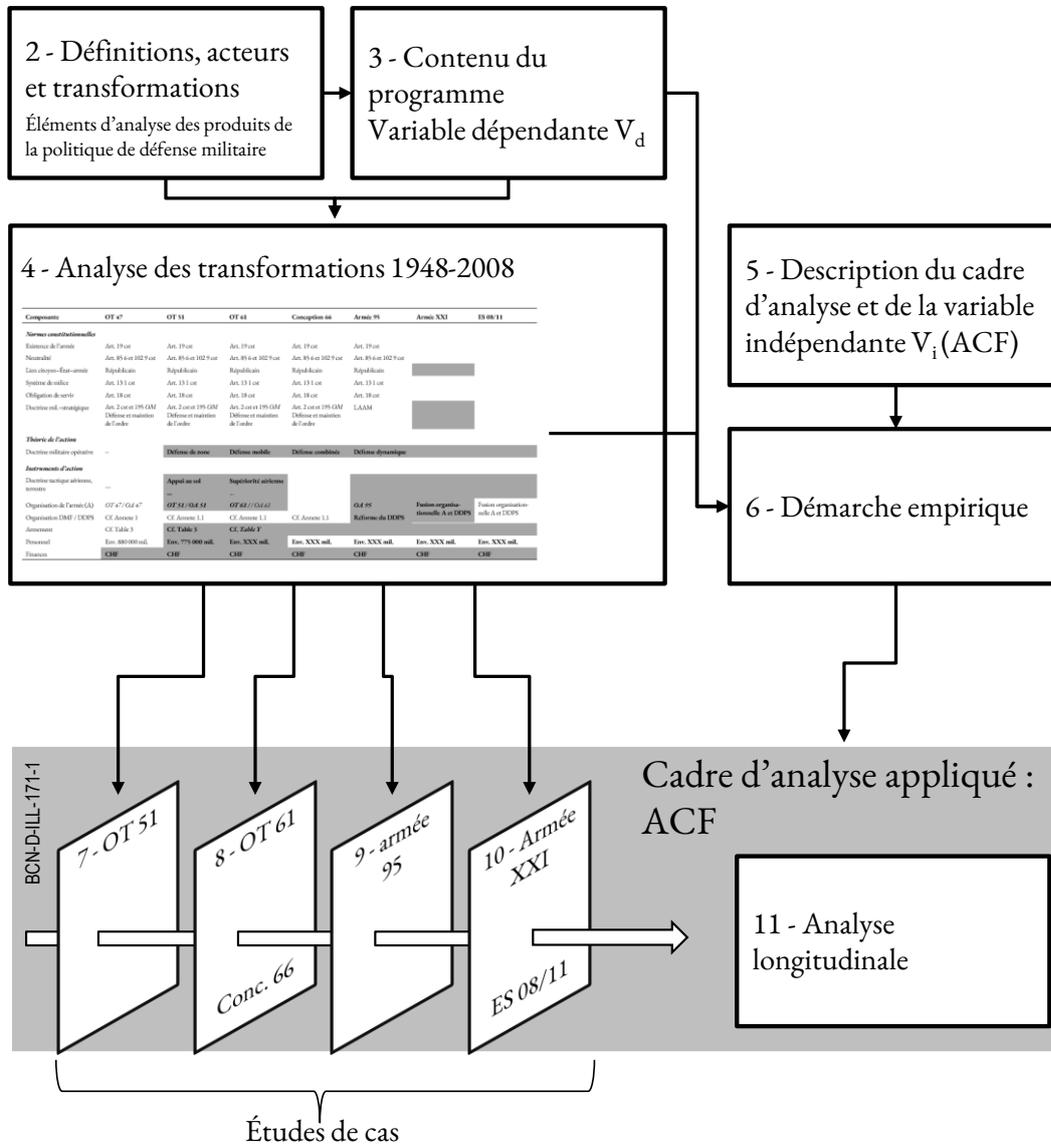
Cette thèse est organisée en douze chapitres. La Figure 1 ci-dessous schématise l'organisation des chapitres 2 à 11 de la thèse.

Le *deuxième chapitre* décrit les éléments centraux de la thèse, en commençant par les concepts-clés autour de la politique de défense militaire suisse. Une étude de la littérature étrangère, focalisée sur l'innovation militaire, conclut que les explications des changements appliquées à d'autres États ne sont pas applicables à la Suisse. L'absence concomitante d'analyse indigène impose une analyse propre. On décrira d'abord les différents types d'acteurs des transformations ainsi que les transformations sur lesquelles portera l'analyse. On précisera plusieurs concepts contestés. On introduira ensuite la notion de changement des politiques publiques que l'on décrira ensuite plus précisément.

Dans le *troisième chapitre*, on détermine le contenu substantif de la variable (vectorielle) dépendante (*explanandum*) ainsi que les valeurs que ses composantes peuvent prendre et montrer leurs latitudes de changement. On décrira notamment les formes de doctrine militaire envisageables en Suisse.

Le *quatrième chapitre* détaille empiriquement, sur la base des observations du changement de la variable dépendante, les évolutions du programme de la politique de défense militaire suisse à travers les réformes. Une synthèse de ces modifications met en évidence le changement de doctrine lié aux transformations successives.

Figure 1 Schéma de l'arrangement des chapitres 2-11



Source : auteur

Le cinquième chapitre détermine l'explanans, le cadre des coalitions advocatives. On décrira ce cadre de manière générale, relira les éléments pérennes de la politique de défense militaire à la lumière de l'ACF et précisera les hypothèses évaluées dans les études de cas. À l'issue de ce chapitre, on aura justifié le recours à une théorie cognitive comme cadre d'analyse des politiques de défense suisses, décrit la variable indépendante et ses liens avec la variable dépendante, la forme des liens attendus entre les acteurs, ainsi que les conditions du changement.

Le sixième chapitre formalise la démarche empirique basée sur les études de cas ainsi que le CPT. Le design de recherche comporte deux composantes : (1) l'analyse transversale des cas individuels (*within-case analysis*) ainsi que (2) une analyse longitudinale des cas (*cross-cases analysis*). Pour la première, on applique les deux temps de la recherche : tout

d'abord, la génération et la recherche des données, puis leur analyse pour évaluer les hypothèses. Pour l'analyse longitudinale, on a comparé les résultats des études de cas et induit des possibilités de généralisation ou d'adaptation des hypothèses. On décrira l'opérationnalisation des concepts (la mesure des variables et le test des hypothèses) ainsi que la stratégie de collation des données (observations). Finalement, on présentera la sélection des cas.

Les *chapitres sept à dix*, empiriques, explorent les quatre transformations contemporaines majeures de l'armée suisse évoquées plus haut. Ces chapitres partagent une structure commune : (1) une introduction, qui explique le contexte historique ; (2) la chronologie de la réforme ; (3) la description des coalitions et de leurs croyances ; (4) l'évaluation du test des hypothèses ; (5) une conclusion partielle, qui décrit les conséquences de l'analyse.

Dans le *chapitre onze*, l'analyse longitudinale, on a résumé les études de cas, puis comparé chaque hypothèse à travers les cas et évalué sa validité. On a présenté ensuite les résultats consolidés de l'analyse et on en a inféré une évaluation globale de l'ACF, principalement sur les hypothèses sur le changement et de manière secondaire sur les autres classes d'hypothèses. Finalement, on a établi les résultats consolidés de l'étude de la transformation et de la caractérisation des politiques publiques de défense.

Le *douzième chapitre* conclut cette thèse par un résumé des résultats majeurs, une discussion de ses apports centraux et ses contributions à la littérature. On présentera les limitations du travail avant de formuler des propositions pour de futures recherches.

Ce chapitre a présenté une vue d'ensemble du contenu de la recherche et en a détaillé la structure. Après avoir décrit la problématique et la question de recherche, on a exposé la structure de l'argumentation, les grandes lignes du design de recherche ainsi que les six cas étudiés dans les quatre chapitres consacrés aux transformations majeures, pour conclure par une évocation des apports de la recherche et de l'articulation du document. Le chapitre suivant mettra en évidence les lacunes en matière de recherche sur les politiques de défense suisses, formulera les définitions centrales et décrira les thèmes de l'analyse.

CHAPITRE 2.

Définitions, acteurs et transformations

La majorité des politiques publiques modernes ne s'inscrit plus dans le cadre limité de la violence légitime ou de coercition par le droit.

Papadopoulos (1995, 9)

Different conceptual lenses lead analysts to different judgments about what is relevant and important.

G.T. Allison (1971, 253)

Ce chapitre définit l'objet d'étude de cette thèse, les *politiques publiques de défense militaires*,¹³ leurs acteurs et leurs transformations, ainsi que l'état de la recherche en matière de transformation des politiques de défense suisses. La structure de ce chapitre est la suivante : *premièrement*, on présentera le cadre dans lequel les politiques publiques de défense militaires s'inscrivent, ainsi que les définitions-clés de cette recherche. *Deuxièmement*, on analysera la littérature pertinente, suisse et étrangère et on articulera le cadre dans lequel cette thèse de doctorat s'inscrit. Une question de recherche similaire n'a pas été traitée en Suisse et les approches étrangères traditionnelles ne permettent pas d'y répondre. Il sera donc nécessaire de présenter *quatrièmement* une typologie des deux premiers thèmes de cette recherche, (1) les *acteurs* et (2) les *transformations* des politiques de défense, en évoquant notamment de manière lapidaire le changement en science politique. *Cinquièmement*, sur cette base, on déterminera un cadre d'analyse de la variable dépendante.

À l'issue de ce chapitre, la caractérisation de la politique de défense militaire permettra de :

- Mettre en évidence en particulier des contenus substantiels et institutionnels de la politique de défense militaire,
- Détailler les catégories d'acteurs pertinents, et, finalement,
- Reconnaître les « règles institutionnelles ».

¹³ Dans la suite de cette thèse, en particulier à partir du chapitre 4, on retranchera l'adjectif « militaire » au terme de « politique de défense » lorsqu'il n'y aura pas de risque de confusion.

On décrira les règles institutionnelles globales et propres au sous-système dans les séquences initiales du cycle de la politique publique de défense militaire,

Cette caractérisation du changement à travers toute la période d'étude sur la base d'un modèle indépendant du cadre explicatif permet de déterminer les composantes de la variable indépendante. Le chapitre suivant décrira dans le détail les paramètres et le contenu de la variable dépendante, le *programme de politique publique de défense militaire*. Le chapitre postérieur mettra en évidence les changements observés des programmes de la politique de défense militaire.

On différencie donc la recherche sur le champ par les outils de l'analyse des politiques publiques (« l'analyse des politiques publiques de défense ») de la description du champ par le DMF/ DDPS, notamment dans les années 60 (« la politique de défense militaire »).¹⁴

Le premier titre de ce chapitre détermine le contexte dans lequel s'inscrit cette thèse et approfondit la définition des politiques de défense militaires.

Politiques de défense militaire – concepts clés

Les politiques de défense militaire s'intègrent dans un champ sémantique *anarchique* : au regard de l'importance de la sécurité et de la défense pour l'État et pour les chercheurs, on pourrait s'attendre à ce que la terminologie en matière de sécurité et, par extension, en matière de défense, soit particulièrement bien clarifiée. Pourtant, elle est, pour prolonger le *bon mot* de S. Smith (2005, 57), « a battleground in and of itself ». En effet, il n'existe pas de tradition cohérente et les différentes perspectives témoignent de visées et de traditions différentes (Baldwin 1997; David 2000; Wolfers 1952). Les concepts varient radicalement entre les auteurs et manquent de cohérence. Dans une critique de la pauvreté conceptuelle des travaux des relations internationales, Barry Buzan décrivait avec W. B. Gallie (1969, 123) la sécurité comme un « essentially contested concept », qui « necessarily generate unsolvable debates about meaning and application » (Buzan 2007, 29; Gallie 1969, 123). Leur nature idéologique empêche de se baser sur des faits pour résoudre des controverses (Little 1981, 35).

Plus généralement, les arguments formulés dans cette thèse s'appuient sur plusieurs différenciations, typologies ou autres discriminations arbitraires, comme les niveaux de la guerre, les niveaux de changement de la politique de défense militaire ou le système trinitaire des croyances de l'ACF. Elles pourraient être formulées différemment, ce qui rend leur justification difficile hors d'une rationalité particulière. Dès lors, cette recherche s'appuie sur les travaux du mathématicien G. Spencer–Brown, pour qui « a universe comes into being when a space is severed or taken apart ». Par ailleurs, « the boundaries can be drawn anywhere we please » (Spencer–Brown 1972, v). De ce fait, affirme Bradford P. Keeney, « an infinitude of universes are possible from the primordial creative act of drawing distinctions » et ils sont organisés « in terms of levels, strata, order, or frames or reference » (Keeney 2002, 252, 377–378). Cette manière de faire met en

¹⁴ Dans la littérature internationale, l'analyse du champ militaire s'appelle « analyse des politiques (publiques) de défense ». Pour éviter des confusions, on n'a pas ajouté l'adjectif « militaire » à ce canevas d'étude ou dans les traductions anglaises.

évidence le caractère récursif de ces descriptions qui s'emboîtent comme des gigognes ou des *matriochkas*, sans être complètement identiques (Keeney 2002, 377–408).

Le choix arbitraire du découpage est lié à des axiomes métaphysiques au sens de Karl Popper (2002, 278) : « *We do not know ; we can only guess. And our guesses are guided by the unscientific, the metaphysical (though biologically explainable) faith in laws, in regularities which we can uncover—discover* ». La construction d'un savoir rationnel se fonde sur des postulats dont le choix est *in fine* discrétionnaire. Cet arbitraire détermine notamment le choix des définitions et la structure des variables indépendantes et dépendantes. Le recours au concept mathématique des « types logiques » (Russell 1908) permet de discriminer ces niveaux et d'éviter les paradoxes qui découlent d'une confusion entre un ensemble, ou une classe, et les éléments qui lui appartiennent. On ne décrit donc une classe avec pertinence que dans le contexte d'une autre classe d'un niveau supérieur (Kneale & Martha 2008, 657–672).

La définition de la terminologie est dès lors dépendante de croyances portant sur des épistémologies en matière de sciences sociales, ce qui permet un premier lien avec les croyances de l'ACF. On notera par ailleurs que la description de Little est proche de celle des deux niveaux de réalité proposée par Paul Watzlawick (1977, 141) dans le cadre de l'approche constructiviste radicale : la réalité de niveau I, qui se construit à partir de faits mesurables, et la réalité de niveau II, qui porte sur les opinions, ou plus généralement, les croyances sur le niveau de réalité I et pour laquelle il n'y a pas de critère de validité factuel.¹⁵ En d'autres termes, la nature contestée de la sécurité et des termes associés découle de leur appartenance au niveau de réalité II. On se basera sur cette distinction radicale entre faits et croyances pour éviter une discussion sur la factualité de ces dernières qui intervient dès lors que la différenciation devient plus floue.

On poursuivra en définissant de manière assertorique un certain nombre de concepts, l'arbitraire consistant à établir une typologie et des définitions alignées avec l'objet de l'étude. On débute avec un rappel de la perspective réaliste qui imprègne les croyances des acteurs majeurs des réformes décrites plus loin.

Des définitions enchâssées et lacunaires

...so ist doch die Festhaltung der Begriffe als Mittelpunkt für die Deutlichkeit theoretischer Vorstellungen wesentlich...
Clausewitz (1966, 333)

Cette section définit les termes-clés de la politique de défense militaire suisse. Cette caractérisation est nécessaire dans la mesure où, comme beaucoup d'autres termes militaires, la notion de *défense* présente des définitions multiples, concurrentes et parfois contradictoires. Elles sont souvent utilisées hors du contexte. Comme le relevait l'ancien conseiller national lucernois Paul Fäh, les définitions du terme au niveau opératif ou tactique sont claires. Elles sont formellement définies dans le règlement *Terminologie des règlements de conduite de l'armée* (Chef de l'Armée 2004c). En revanche,

¹⁵ Comme exemple de réalité de niveau I, Watzlawick décrit la masse volumique de l'or et sa structure atomique. La valeur financière de l'or appartient au niveau II : c'est un concept construit qui ne découle pas de grandeurs physiques. Sans référencer Watzlawick, Gallie distingue la technique de peinture (« huile ») de l'appréciation sur le tableau (« œuvre d'art ») (Gallie 1969, 121).

selon Fäh, la définition du terme *défense* au sens de fonction régaliennne ferait défaut au niveau politique en Suisse (Fäh 2007). À titre d'exemple, la Table 1 montre la pointe émergée de la polysémie du terme « défense » dans le contexte des travaux de préparation du *Rapport sur la politique de sécurité 1973*. Cet ensemble de définitions visait à définir un ensemble de champs d'action et d'instruments en vue de protéger la population et l'indépendance de la Suisse contre des actions de violence.

Table 1 Polysémie du terme « défense » pendant la Guerre froide

Terme	Définition
Défense nationale globale (totale) Umfassende (totale) Landesverteidigung	[Elle a pour but] die Unabhängigkeit des Landes, den Schutz des Lebens der Bevölkerung und die Unversehrtheit des Staatsgebietes jederzeit gegen jeden Angriff zu gewährleisten.
Défense nationale militaire (<i>Militärische Landesverteidigung</i>)	Die militärische Landesverteidigung umfasst alle für die Behauptung der Unabhängigkeit des Landes gegen aussen und zur Handhabung von Ruhe und Ordnung im Innern von Bund, Kantonen und Gemeinden erforderlichen militärischen Massnahmen. Im Krieg ist sie der organisierte Kampf der Armee.
Défense nationale civile (<i>Zivile Landesverteidigung</i>)	Die zivile Landesverteidigung umfasst alle für die Behauptung der Unabhängigkeit des Landes gegen außen und zur Handhabung von Ruhe und Ordnung im Innern sowie alle für das Überleben der Bevölkerung in Kriegszeiten von Bund, Kantonen und Gemeinden erforderlichen nichtmilitärischen Massnahmen. ¹⁶
Défense nationale spirituelle (<i>Geistige Landesverteidigung</i>)	[Die geistige Landesverteidigung strebt] eine positive geistige und moralische Grundhaltung der Bevölkerung und der Wehrmänner und damit die Bejahung der Staatsform und des Wehrwillens [an].

Source : Annasohn (1967, 279-280).

La « politique de défense militaire » qui fait l'objet de cette thèse de doctorat est partiellement liée à ce concept de « défense nationale militaire », c'est-à-dire qu'elle porte sur la dimension militaire de la *défense nationale totale*, respectivement de la politique de sécurité. Elle ne comprend donc pas les autres dimensions (globale, civile et spirituelle) de la défense nationale.

Cependant, la définition de la défense évolue varie au cours du temps. La Table 2 décrit ces dimensions à la fin du siècle dernier dans le cadre du *Rapport 2000 sur la politique de sécurité* et de sa mise en œuvre au sein du groupement défense. Le champ s'ouvre à une forme politique de sécurité plus large, plus générale et moins directement orientés sur l'appui à la stratégie militaire.

¹⁶ Selon Annasohn, la *défense nationale civile* comprend « den Staatsschutz, den Zivilschutz, die Kriegswirtschaft, die psychologische Landesverteidigung, die sozialen Massnahmen, die kriegswichtige Verwaltungstätigkeit » (Annasohn 1967, 279).

Table 2 Polysémie du terme « défense » au début des années 2000

Terme	Définition
Politique de sécurité (<i>Sicherheitspolitik</i>)	Domaine des activités de l'État consacré à la prévention et à la défense contre la menace et le recours à la violence d'importance stratégique, soit la violence susceptible de porter atteinte à des éléments importants de la population et du pays (Conseil fédéral 1999, 14).
Défense comme mission constitutionnelle de l'armée	L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches (Confédération suisse 1999).
Défense nationale (<i>Landesverteidigung</i>)	Ensemble des activités de l'État consacré à la prévention et à la défense contre la menace et le recours à la violence d'importance stratégique, soit la violence susceptible de porter atteinte à des éléments importants de la population et du pays (Sur la base de Conseil fédéral 1999, 14).
Défense militaire (<i>militärische Verteidigung</i>)	Ensemble des mesures militaires consacrées à la prévention et à la défense contre la menace et le recours à la violence d'importance stratégique, soit la violence susceptible de porter atteinte à des éléments importants de la population et du pays (Sur la base de Conseil fédéral 1999, 14).
Opérations de défense (<i>Verteidigungsoperationen</i>)	Type d'opération visant à interdire à l'adversaire d'atteindre ses objectifs stratégiques-opératifs. Actuellement, les opérations de défense sont envisagées selon le concept de la défense dynamique (Chef de l'Armée 2004c, 29).
Défense dynamique [opérative] (<i>dynamische Raumverteidigung</i>)	Concept actuel de l'armée appliqué dans le cadre d'opérations de défense. Il vise – par des efforts principaux adaptés à la menace, rapides et le plus près possible de la frontière – à intercepter les formations d'attaque adverses, à les rejeter hors du pays ou à les défaire (Chef de l'Armée 2004c, 15). [La défense dynamique est menée] par les Forces terrestres et aériennes de manière active et dans toute la profondeur du secteur opératif. [Elle se base] sur une combinaison d'actions comprenant l'attaque, la défense et le combat retardateur des formations d'engagement qui mènent le combat interarmes (Chef de l'Armée 2004a, 83-84).
Défense (tactique) (<i>Gefechtsform Verteidigung</i>)	Forme de combat ayant pour but de bloquer, d'anéantir ou de détruire un adversaire l'attaque par le feu, les barrages et les points d'appui ainsi que par les contre-attaques. Ce genre de combat doit être dynamique (Chef de l'Armée 2004c, 14).

Source : documents référencés

Pour ajouter à la confusion, la notion de *militaire* est souvent appliquée comme synonyme de *défense*. Aux États-Unis, en revanche, le terme « *defense* » (par exemple « *defense strategy* ») est généralement représentatif du niveau de la politique (secrétaire d'État à la défense) tandis que le terme « *military* » (par exemple « *military strategy* ») s'applique à l'échelon militaire-stratégique (*Joint Chiefs of Staffs* ou *Unified Combatant Commands*). En Suisse, cette distinction n'existe pas, même si la direction de la politique de sécurité du DDPS a pu comprendre un temps « un champ » de la « politique de défense », tandis que le chef du département pouvait recourir aux conseils d'un « expert en politique militaire »...

De manière à présenter un cadre cohérent, on décrira les points suivants : (1) la perspective réaliste des relations internationale, (2) les liens entre l'État et le militaire, (3) la politique de sécurité comme cadre supérieur de la politique de défense militaire, (4) la politique de défense militaire et (5) les niveaux de l'art de la guerre.

Simplifier la lecture par la perspective réaliste

Dans cette section, on considérera la politique de défense militaire comme un sous-ensemble de la politique de sécurité, une réponse étatique coordonnée à des menaces, risques et dangers. On la décrira sur la base du réalisme, l'approche dominante des relations internationales pendant la guerre froide (Mearsheimer 1994–1995, 2001; Waltz 1959, 1979). Ce cadre propose des explications de la politique mondiale (*world politics*) centrées sur l'État, la guerre et la *puissance* (*power*), qui est la capacité de menacer ou de contraindre un tiers à agir contre sa volonté (Griffiths & O'Callaghan 2002, 290). Dans le contexte de cette thèse, le réalisme correspond aux croyances des acteurs favorables à la défense militaire, pour qui l'armée représente un élément essentiel de la pérennité de l'État. C'est également la base des études stratégiques sur lesquelles on reviendra plus bas au titre *Des optiques d'analyse multiples*, page 31.

On envisagera donc les politiques de défense militaire et les termes associés sur la base d'une relecture du réalisme structurel, version *mainstream* et traditionnelle fondée sur quatre axiomes (Dunne & Schmidt 2001; Waltz 1979) : *premièrement*, l'État souverain est l'acteur central du système international. *Deuxièmement*, le système international a une nature anarchique ; l'absence d'une autorité supérieure capable d'imposer la loi conduit les États à développer leur propre puissance. *Troisièmement*, le but de l'État est sa survie. *Quatrièmement*, les États ne peuvent compter que sur eux-mêmes : « Self-help is necessarily the principle of action » (Waltz 1979, 111). Ces perceptions conduisent les États à développer leur puissance. La *sécurité* est définie dans cette thèse comme « a low probability of damage to acquired values » (Baldwin 1997, 21). La *guerre* est « un affrontement à grande échelle, organisé et sanglant de groupes politiques (souverains dans le cas de la guerre entre États, [non étatiques dans les autres cas]) » (Bouthoul 1975). On explicite maintenant les relations entre la guerre, l'État et son instrument de puissance majeur.

La politique de sécurité – Une approche globale

Dans l'interprétation réaliste classique, les forces armées constituent le vecteur central de la puissance d'un État. Elles permettent à ce dernier de faire avancer ses intérêts par l'emploi de la force ou la menace de son exercice (Clausewitz 1966, 108). Leur développement contribue à l'augmentation de la sécurité.¹⁷ Cependant, des changements intervenus dans la conduite des campagnes militaires à l'aube du XIX^e siècle, sur lequel on reviendra plus bas dans la description des niveaux de la guerre au titre *Les niveaux de l'art de la guerre* (page 28), ont conduit à un développement d'autres instruments de puissance, une dynamique que on décrit brièvement dans cette sous-section.

À la fin des guerres napoléoniennes, le modèle européen de la guerre interétatique, menée par des armées alimentées par la conscription et un cadre d'officiers professionnels, basé sur une stratégie et des principes codifiée par Clausewitz et Antoine-Henri Jomini (Clausewitz 1966; Jomini 1838, 1855), était devenu quasiment universel (Goldman 2002). On notait pourtant une escalade vers la guerre absolue : d'une part, la préparation à la guerre mobilisait bien davantage que par le passé les forces de l'économie pour appuyer la mobilisation et le soutien des armées (Mead Earle 1973). D'autre

¹⁷ Cette description fait l'impasse sur le *dilemme de la sécurité*, la menace qu'un acteur pose aux autres en augmentant ses capacités défensives (Wolfers 1962, 159). En effet, ce concept ne joue pas de rôle pour la Suisse (F. Tanner 1990, 17).

part les belligérants cherchaient à atteindre leurs buts de guerre non seulement par le destin des batailles, mais aussi par l'emploi d'autres instruments pour imposer des sanctions ou des blocus (G. Evans & Newnham 1998, 142).

Ces vecteurs de puissance (appelés aussi *instruments de la politique de sécurité* en Suisse) rassemblent traditionnellement la diplomatie, l'information, les forces armées et l'économie (« *Diplomatic, Informational, Military, and Economic* » – DIME) (Hartley 2017, viii; Hays, Vallance & Van Tassel 1997, 9). Il devint alors nécessaire de les synchroniser et de les coordonner pour augmenter leur impact. La mise en œuvre et la synchronisation des vecteurs, dont le nombre et la typologie varient selon les États, dépassent les capacités de planification des armées. Par ailleurs, pour maintenir le primat du politique, il serait peu judicieux que les militaires coordonnent des tâches politiques. C'est dans le cadre *des politiques de sécurité* que les gouvernements pensent l'exercice des vecteurs de puissance étatiques, les développent et en coordonnent l'emploi (Dorff 2001; Gray 2010, 28). En Suisse, c'est avec le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse* du 27.6.1973 (Conseil fédéral 1973) que la Suisse s'est dotée d'un « *strategisches Gesamtsystem* » (Däniker & Spillmann 1992, 597).¹⁸ Ce développement découlait de la nécessité de faire face à la menace atomique qui mettait en question l'existence même de la Suisse (Däniker 1996b; Kurt R. Spillmann & Künzi 1997; Sprecher 2013). La mise en œuvre de la politique de sécurité formait la défense générale (*Gesamtverteidigung*).

La politique de sécurité constitue un domaine transversal. Elle ne décrit pas la planification et la mise en œuvre coordonnée des vecteurs de puissance, qui ressortent de la stratégie (*strategy*). Ce niveau est caractérisé par la formule « *Strategy = Ends + Ways + Means* » (Lykke 2001, 179). Il est composé de deux échelons : la *grande stratégie* ainsi que la *stratégie militaire*.¹⁹

Grande stratégie

La *grande stratégie* (*grand strategy*) ou *stratégie nationale* (*national strategy*), « *policy in execution* » intègre tous les vecteurs de puissance de l'État pour atteindre des buts politiques par leur mise en œuvre conjointe (Liddell Hart 1967, 322). C'est, rappelle le stratégeste Colin S. Gray, « *the direction and use made of any or all among the total assets of a security community in support of its policy goals as decided by politics. The theory and practice of grand strategy is the theory and practice of statecraft itself* » (Gray 2010, 18). Par des voies définies (*Ways*), elle contribue à « *coordonner et diriger toutes les ressources [Means] de la nation ou d'une coalition afin d'atteindre l'objet politique de la guerre [Ends]* » (Coutau-Bégarie 2000a, 112), comme la protection du territoire national, de la population et des intérêts nationaux.

¹⁸ Le terme de *politique de sécurité*, plutôt que *stratégie*, découle d'une concession au PS qui avait intégré le premier terme dans son *Leitbild für eine friedensstrategische Politik unseres Landes* (Däniker & Spillmann 1992, 597). Le *Rapport 73* articulait deux composantes : (1) une « *action dynamique vers l'extérieur* » visant à créer un environnement pacifique, ainsi que (2) une « *attitude défensive face à l'agression* » par une conception dissuasive n'excluant pas le recours défensif à la force pour contrer une attaque (Conseil fédéral 1973). Selon Lezzi, cependant, l'intégration de la diplomatie visait à gagner le soutien du PS : « *die sogenannte ausgreifende Komponente der Sicherheitspolitik mit andern Worten: die Aussenpolitik - diente anfänglich quasi als Köder nur dazu, die Sozialdemokratie für die erste Sicherheitskonzeption der Schweiz zu gewinnen* » (Lezzi (2022, 115).

¹⁹ Bihan & Lopez affectent la stratégie au champ militaire et la politique de sécurité à la politique de puissance d'un État (Bihan & Lopez 2023). Cette typologie influencée par la pensée militaire soviétique est pertinente, mais elle n'est pas alignée la pensée stratégique suisse, en particulier les niveaux de la guerre décrits plus bas, raison pour laquelle on ne l'utilisera pas dans cette thèse.

Stratégie militaire

La *stratégie militaire* (*military strategy*) aligne les buts militaires et les forces armées pour contribuer à *faire la guerre* (Taylor 2018, 6). La stratégie militaire fixe les buts des opérations militaires ainsi que la répartition des moyens entre les engagements, c'est-à-dire les buts immédiats (« l'exercice ») de la politique de défense militaire.

Avec le cadre formé par le réalisme ainsi que des liens entre l'armée, la guerre et l'État, la définition du militaire et des forces armées, éléments importants de la politique de sécurité, on dispose des bases nécessaires à définir la politique de défense militaire.

L'institution militaire et ses liens avec l'État

Comme vecteur de puissance nationale, l'armée occupe une position particulière dans la construction étatique. On exposera ces liens après avoir précisé le sens des termes de *militaire* et de *forces armées*.

Avec Tibor Szvircsev Tresch, on définit (1) le militaire (*das Militär*) comme « ein Herrschafts- und Machtinstrument, welches die Gesellschaft vornehmlich gegen aussen schützt aber zugleich auch Ordnungsaufgaben im Innern gewährleisten kann. Als Inhaber des staatlichen Gewaltmonopols figuriert es als Symbol nationaler Souveränität und beeinflusst die zivile Gesellschaft mit seinem Werte- und Normensystem ». (2) Les Forces armées et l'armée (*Streitkraft und Armee*), deux synonymes, décrivent « die organisationellen und instrumentellen Aspekte des militärischen Sozialsystems » (Szvircsev Tresch 2005, 15-16). Les relations historiques et sociologiques entre État et l'institution militaire ne sont généralement pas intégrées dans les études sur la transformation des politiques de défense militaire.

Cette dichotomie est problématique car le militaire forme souvent le soubassement traditionnel des institutions politiques modernes. Comme le souligne l'historien Jan Metzger, « militärische Institutionen [sind] zugleich politische Institutionen » (Metzger 1999, 63). De ce fait, l'analyse de ces liens est importante pour opérationnaliser les valeurs du changement. En effet, les institutions militaires et politiques se construisent sur des représentations de croyances fondamentales sur les relations entre l'État, la citoyenneté et le militaire (Rapoport 1962, 97). Élaborer ces relations sous l'angle de la sociologie historique du politique permet de cartographier les influences réciproques entre État et politique de défense militaire (Badie & Birnbaum 1982 ; Colas 1994 ; Deloye 2007). Cette section décrit deux axes majeurs : (1) l'influence de la défense militaire sur la formation de l'État moderne et (2) les liens (c'est-à-dire les croyances) entre le militaire et la citoyenneté.

Institutions militaires et formation de l'État moderne

Le premier axe décrit l'influence des institutions militaires sur la formation de l'État moderne. L'intuition du rapport entre la politique de défense militaire et l'État est persistante (Cohen 1985 ; Fortmann 2010 ; Hippler 2006 ; Jagers 1992 ; Metzger 1999 ; Parker 1976 ; Rasler & Thompson 1985 ; E.A. Thompson 1974 ; I.A.A. Thompson 1992 ; W.R. Thompson & Rasler 1999 ; Thomson 1990 ; Tilly 1975a, 1985, 2000, 2003, 2004). L'étude moderne de la construction étatique prend sa source au début du XXe siècle (Elias 1997a, 1997b ; Hintze 1991 ; Hintze, Bruhns & Laroche 1991). En particulier, Max Weber soulignait la dimension centrale des armées sur la création et la structuration de l'État national (Weber 1922, 569). Ce n'est pas la seule influence du militaire sur le champ public : l'administration et l'organisation des

entreprises modernes en sont aussi inspirées par isomorphisme (Janowitz 1976, 188). Cette approche, entretemps occultée par des visions sociologiques, marxistes ou liées aux marchés, a retrouvé une actualité vers la fin des années soixante (Giddens 1985, 112). La conceptualisation la plus notoire de l'influence de la politique de défense militaire sur l'émergence et la construction de l'État national revient à Charles Tilly qui l'explique par « l'axe contrainte–capital » à la fin du XV^{ème} siècle. Il affirme ainsi que « war made the state and the state made war » (Tilly 1975a, 42), un aphorisme simple qui cache une réalité plus complexe : un changement majeur de la conduite de la guerre détermine généralement une modification substantielle du sous–système militaire qui, à son tour, peut remanier le système politique (Tilly 1975a, 1992). Dans ces conditions, on peut affirmer que « c'est le processus de préparation de la guerre [la politique de défense militaire] qui a favorisé la mise en place des fondations de l'État moderne » (Fortmann 2010, 15).²⁰

Armée et citoyenneté

Une deuxième dimension souligne le lien entre l'armée et la citoyenneté. À la fin du XVIII^{ème} siècle, la transition en France d'une armée professionnelle vers une armée alimentée par la levée en masse influença par contrecoup la majorité des armées européennes. Pour Bruce Porter, la mobilisation des citoyens modifia l'équilibre intérieur de la puissance entre la société civile et l'État. Le caractère autoritaire de ce dernier se renforça à court terme, mais il conduisit à des effets de démocratisation, par le renforcement des liens sociaux et la nécessité d'un marchandage entre le pouvoir et la société. On observa alors un développement de la représentation (Porter 1994, 4–11). Plus précisément, « modern warfare centralized power in the short term but helped democratize political life *over the long run*. This seeming paradox derives from war being not only a destructive phenomenon but also a cooperative one as well » (Porter 1994, 298). C'est ainsi, observe Tilly (1992, 206), que « the central paradox of European state formation [is] that the pursuit of war and military capacity, after having created national states as a sort of by–product, led to a civilianization of government and domestic politics ». Par exemple, Michel Fortmann soutient que « si la guerre a renforcé les pouvoirs de l'État, elle a aussi favorisé sa démocratisation. La mise en place des formes de gouvernement direct à partir du XVIII^{ème} siècle (...) et l'émergence de l'État providence dans le sillage des deux guerres mondiales (...) reflètent fort bien ce phénomène » (Fortmann 2010, 578).

En synthèse, la guerre et sa préparation peuvent expliquer deux dimensions étatiques (1) le développement des États, de leurs dimensions institutionnelles ainsi que de leurs régimes politiques ; (2) leurs variations de formes au cours des siècles. L'influence de la guerre dans l'équilibre entre la société civile et l'État est également déterminant : ces paramètres représentent des indicateurs d'un changement plus profond et plus lent de l'institution militaire. On présente au

²⁰ Cette lecture est importante pour comprendre l'influence militaire sur la formation de la Suisse moderne. Par exemple, la création d'une école centrale fédérale à Thoune par Guillaume–Henri Dufour a permis une socialisation des officiers issus des troupes cantonales et a contribué à l'édification d'un sentiment national suisse avant la formation de la Confédération (Lenherr 1976). La Constitution de l'État fédéral en 1848 découle de la guerre du Sonderbund et de l'influence du Général Dufour sur la formation d'un système politique qui tient compte des croyances des vaincus de 1847 (Langendorf 1987). Sa réforme en 1874, qui conduisit à une centralisation de l'armée au niveau fédéral, découlait aussi indirectement des prestations modestes des troupes cantonales lors de la mobilisation de 1870 (Senn 1945, 284–295). Hans Marti (1958, 55) rappelle l'importance du militaire dans les deux premières Constitutions fédérales : « In der Verfassung von 1848 und in der ursprünglichen Verfassung von 1874 hat kein einziges Sachgebiet soviel Raum beansprucht wie das Wehrwesen, und von jeher waren die Militärausgaben der weitaus [grösste] Ausgabenposten des Bundes ».

titre suivant de l'intégration contemporaine de la politique de défense militaire dans la politique de sécurité, en prolongeant les perspectives présentées dans les titres précédents.

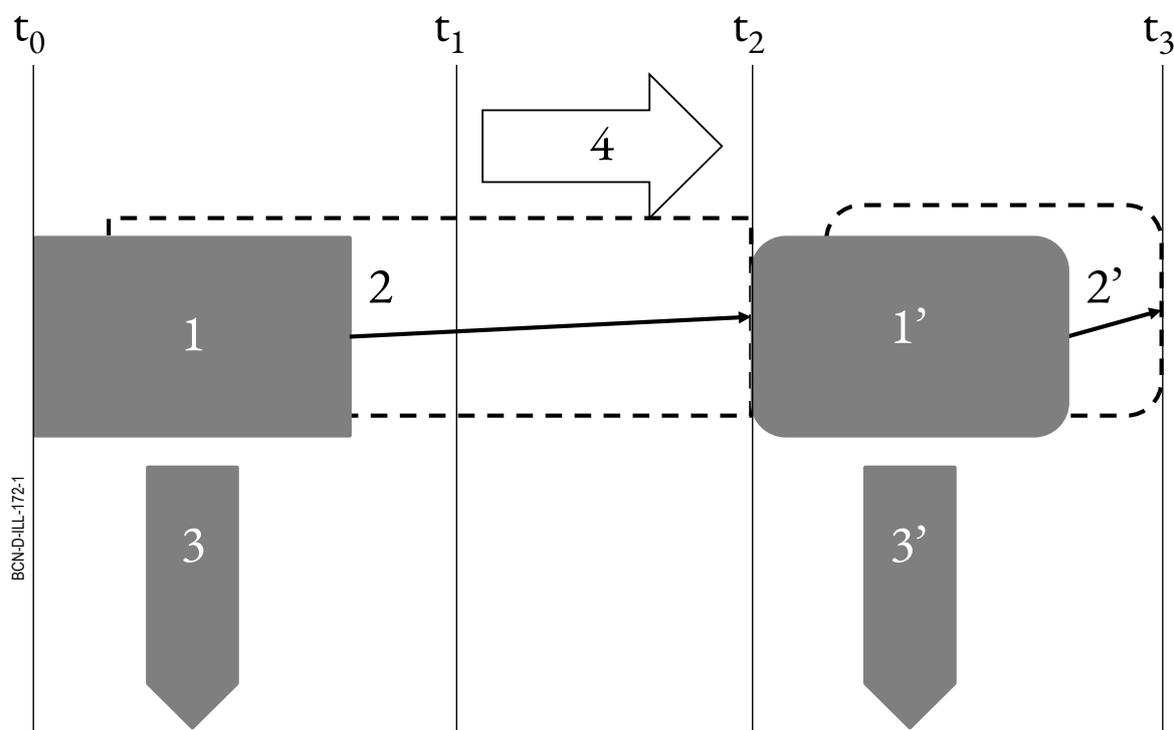
La politique de défense militaire – Centrée sur les forces armées

Comme pour la sécurité et pour des motifs similaires, il n'existe pas de définition unanimement reconnue de la politique de défense militaire.²¹ Dans cette sous-section, on définira – à nouveau de manière assertorique – les *politiques de défense* comme des *politiques spécifiques que la Confédération entreprend (ou non) pour organiser, développer ou transformer la défense militaire ainsi que pour préparer ou exercer la menace et l'usage de la force à des fins politiques* (en suivant Gray 1996, 9; Hays, Vallance & Van Tassel 1997; Irondelle 2010, 243; Walt 1991, 212). La *menace et l'usage de la force à des fins politiques* répondent à des défis stratégiques, mais correspondent aussi, par analogie, à l'utilisation des moyens militaires pour l'appui subsidiaire aux autorités civiles, par exemple en cas de catastrophe. Cette définition est proche, mais plus large que celle proposée par Joana & Mérand (2013, 550), qui définissent globalement les politiques de défense comme « l'ensemble des principes et des dispositifs développés pour assurer l'extraction, l'organisation et l'emploi des moyens militaires d'un État » et qui ne prend pas en compte de la dimension de transformation.

Sur la base des buts immédiats de la guerre (*pour quoi* faire la guerre – *Ends*), la politique de défense militaire contribue à *préparer la guerre* mais détermine également *comment* et *avec quoi* faire la guerre (*Ways and Means*) ainsi que les conditions de l'engagement militaire. C'est la « partie de la stratégie nationale décrivant le développement de la puissance militaire du pays ainsi que les conditions de son recours afin d'atteindre ou de transposer les objectifs et intérêts nationaux » (Chef de l'Armée 2004c, 44).

²¹ On peut avec Hays et consorts considérer quatre perspectives de politique de défense : *premièrement* la politique de défense peut être déterminée comme un simple vecteur de puissance. Cette optique inspirée des relations internationales ordonne la puissance militaire dans le contexte de la politique de sécurité. La politique de défense s'intègre dans la grande stratégie d'ensemble qui coordonne les différents instruments pour atteindre une finalité politique au sein du système international. *Deuxièmement*, la politique de défense peut être décrite en tant que plan d'action qui définit « the recruitment, training, organizing, equipping, deployment, and use of (...) military forces ». Cette approche décrit la mise en œuvre concrète de la puissance nationale par la conduite stratégique au travers des forces armées (Hays, Vallance & Van Tassel 1997, 8–9). Elle s'inscrit ici dans une logique purement militaire de construction et d'emploi de capacités, parfois décrite sous le terme de politique militaire (Irondelle 2010, 243). *Troisièmement*, la politique de défense représente aussi un processus politique qui porte sur une perspective d'analyse intérieure des politiques publiques. Les deux premières définitions considèrent l'État comme une boîte noire, au sens du paradigme réaliste. La politique de défense comme processus politique procède d'une granularité d'analyse plus fine. L'output du processus s'exprime par des « strategies, policies or programs » (Hays, Vallance & Van Tassel 1997, 11–14). *Finalement*, la politique de défense peut être considérée comme un domaine d'étude de la science politique, à l'intersection des relations internationales et de la politique nationale, incluant également des autres domaines des sciences humaines (Hays, Vallance & Van Tassel 1997, 14–15). Cet éclairage correspond au cadre dans lequel cette thèse s'intègre.

Figure 2 Schéma de la transformation de la politique de défense militaire et de ses perspectives temporelles



Source : auteur.

Légende : 1 – Programme de la politique de défense militaire au temps t_0 ; 2 – adaptations continues du programme jusqu’au temps t_1 ; 3 – Exercice de la force sur la base des moyens du programme 1 ; 4 – Transformation de la politique de défense militaire ; 1’ – programme de la politique de défense militaire au temps t_2 ; 2’ – adaptations continues du programme jusqu’au temps t_3 ; 3’ – Exercice de la force sur la base des moyens du programme 1’. On a simplifié la phase de transition entre les programmes 1 et 1’.

Comme représenté dans la Figure 2 ci-dessus, la politique de défense militaire (1 et 1’) s’oriente donc sur trois perspectives temporelles et des niveaux logiques différents, la première sur l’exercice et les deux autres sur la préparation de l’emploi de la force :

1. *La mise en œuvre ici et maintenant des forces armées (3 et 3’)*. Elle contribue, par l’exercice de la menace et de l’usage de la force à des fins politiques, sur la base des moyens de l’armée d’aujourd’hui, développés par la politique de défense militaire d’hier. Elle est liée à la stratégie militaire et correspond à « l’exercice de la menace et de l’usage de la force à des fins politiques » de la définition.
2. *L’adaptation continue de la politique de défense militaire (2 et 2’)* aux changements mineurs du contexte vise à garder l’équilibre du sous-système (homéostasie). Elle comprend, dans le cadre de la politique de défense militaire en vigueur, la planification, le développement, le maintien ou la réduction du potentiel militaire ainsi que la mise en œuvre de cette adaptation.²² Elle inclut aussi l’instruction de base et l’entraînement continu des forces armées, dans le contexte de « l’organisation et du développement de la défense militaire ».

²² En Suisse, l’état-major de l’armée (de 2004 à 2009 : état-major de planification de l’armée, auparavant groupe de planification de l’état-major général) gère cette dimension, désignée sous le terme de *materielle Sicherstellung der Armee* (MSA) (*Planungsstab der Armee 2009*; *Sudaro 2007*). Il s’agit par exemple du remplacement d’équipements obsolètes.

3. *La transformation* (4) vise à adapter la politique de défense militaire (1) à des conditions–cadre nouvelles, nécessitant un changement d'équilibre du sous–système pour arriver à une forme nouvelle (2'). Elle s'insère dans un niveau logique différent du programme de la politique de défense militaire (1), même si, dans le cadre de l'*Armée XXI*, une division de planification prospective avait été brièvement créée dans l'état-major de planification de l'armée. C'est sur cette dimension de « transformation de la défense militaire » que porte cette thèse.²³

Taylor affecte quatre fonctions génériques aux *outputs* de la politique de défense militaire : (i) créer une unité d'action au sein des forces armées « to promote the generation of coordinated armed forces that can work well together » (7-8) ; (ii) créer des conditions favorables pour assurer le contrôle civil des forces armées en articulant les buts politiques attribués aux forces armées ; (iii) Communiquer avec la population pour renforcer son soutien à la politique de défense militaire ; (iv) Communiquer les intentions avec les partenaires et les adversaires potentiels en vue de rassurer les premiers et de dissuader les seconds (Taylor 2018, 7-9). Pour atteindre ces buts, un rapport sur la politique de défense militaire (en termes Suisse, un *Rapport sur l'armée* ou un *Plan directeur de l'armée*) devrait contenir « significant element of strategy and strategic direction, which means a defence policy should address the 'ends', the aspirations and goals of a country/government, the challenges that it faces and the 'ways'; broadly, how the military forces of a country are to address those challenges » (Taylor 2018, 9). Par ailleurs, un cadre décrivant les mandats des forces armées à mettre en œuvre et à ne pas réaliser est important. Finalement, le programme de la politique de défense militaire doit pouvoir s'intégrer dans celui de la politique de sécurité (Taylor 2018, 10-13).

Entre la politique de défense militaire et les actions militaires dans le terrain, la pensée militaire moderne distingue plusieurs échelons qui varient en fonction du but recherché et de la formation militaire qui l'emploie. Ce sont les *niveaux de l'art de la guerre*.

Les niveaux de l'art de la guerre

On présentera brièvement dans cette section la structure contemporaine des niveaux de l'art de la guerre, qui permettent, dans les études de cas, de faire ressortir les éléments centraux de la doctrine militaire et du changement pour les mettre en cohérence avec les strates de croyances des acteurs. La structure présentée ici constitue une simplification qui éclipse les débats sur la pertinence d'un niveau opératif dont la nature, voire l'existence, restent parfois contestées. Cette critique des niveaux de l'art de la guerre porte notamment sur son caractère construit alors qu'elle est présentée par les chercheurs et les doctrinaires militaires comme un ordre naturel de la guerre (Bihan 2015 ; Bihan & Lopez 2023 ; Brennan & Kelly 2009 ; Coutau–Bégarie 2006 ; Friedman 2021). En revanche, comme cadre d'étude des conceptions militaires qui recourent à cette structure, cette typologie demeure pertinente.²⁴

De nos jours, la mise en œuvre des forces armées modernes sur le champ de bataille ne peut pas être menée directement depuis le niveau politique comme ce fut le cas jusqu'au milieu du XIXe siècle. Une structure hiérarchique de

²³ Dans la définition actuelle (2023) des processus du groupement défense, la deuxième tâche fait l'objet d'une donnée d'ordres annuelle comprenant l'*Ordre pour l'état de préparation* et l'*Ordre pour l'instruction*.

²⁴ Le concept de *niveau opératif* est entré dans la doctrine militaire suisse à partir des années nonante.

transposition des buts politiques en actions de force est nécessaire pour permettre au commandement d'être réactif, mais aussi de disposer d'un outil conceptuel d'analyse qui corresponde à la situation sur le terrain.²⁵ En simplifiant le propos, focalisé sur la pensée dominante, le niveau opératif trouve son origine dans la période post-napoléonienne, marquée par des transformations majeures de la guerre. En particulier, les armées nationales de la fin du XIXe et du XXe siècles, aux effectifs gonflés par la conscription et répartis sur un vaste territoire, ne représentaient plus un objectif ponctuel, mais une cible étendue, impossible à éliminer dans une seule bataille (Moran 2001). Après la Première Guerre Mondiale, la futilité d'une attaque frontale semblait évidente aux penseurs militaires soviétiques et allemands : seule une campagne dans la profondeur, orchestrant une série de chocs systémiques destructeurs sur l'armée, la population et le gouvernement pouvait à leurs yeux défaire l'adversaire. Cette manœuvre de la force dans l'espace et le temps fut mise en œuvre lors de la Seconde Guerre mondiale sur le front de l'Est par l'Armée rouge et partiellement par la *Wehrmacht* dans la campagne de France (Conte, Thomas & Watrin 2020).

À la fin des années septante, marqués par leur défaite au Viêt-Nam, les militaires américains redécouvraient Clausewitz, les opérations allemandes sur le front de l'Est et l'art opératif soviétique (Bihan & Lopez 2023; H. Summers 1982) et en donnaient une interprétation personnelle en introduisant le *niveau opératif*. Le *U.S. Army Training and Doctrine Command* (TRADOC), organe de formation de l'armée de terre américaine, publia plusieurs versions successives du règlement *Field Manual* (FM) 100-3 *Operations* en tant que base de formation des officiers généraux et supérieurs (Romjue 1993; Romjue, Canedy & Chapman 2002).²⁶ Le TRADOC développa une version syncrétique de l'art opératif, toujours actuelle : pour influencer le centre de gravité adverse, des effets multi-domaines sont successivement portés sur des points décisifs disposés le long de lignes d'opérations (deux concepts développés dans un contexte différent par le stratège suisse Antoine Henri Jomini).²⁷ Cet amalgame, relativement éloigné des bases originelles, informe désormais la majorité des armées occidentales (Vautravers, Bühlmann & Löffel 2022).

L'introduction d'un niveau opératif amène les armées modernes à distinguer trois niveaux de conduite de la guerre (*levels of warfare*) (par exemple : British Defence Doctrine 2011; Chef de l'Armée 2004a; Marine Corps Doctrine Publication 1 1997, 28-35) : *premièrement*, le *niveau de la stratégie*, décrit plus haut, combinant la grande stratégie et la stratégie militaire. *Deuxièmement*, le *niveau opératif* (*operational level of war*), présenté ci-dessus. *L'art opératif* correspond à la planification et la conduite des campagnes au niveau opératif par une série de manœuvres dans la profondeur

²⁵ Coutau-Bégarie rappelle que les Grecs anciens avaient déjà pris conscience de cette nécessité, mais que sa théorisation moderne remonte au XVIIIème siècle. L'articulation traditionnelle qui en découle (politique : spécifier l'état final de la guerre ; stratégique : mettre en œuvre les moyens pour gagner la guerre ; tactique : mettre en œuvre les moyens pour gagner la bataille) est « démembrée » et complexifiée pendant le XXe siècle, tout en perdant de sa précision (Coutau-Bégarie 2003, 105-141). Plusieurs auteurs ont proposé des structures plus ou moins complexes pour décrire les niveaux de la guerre (par exemple: Coutau-Bégarie 2003, 105-141; Handel 2001; Liddell Hart 1967, 319-333; Luttwak 2001, 87-167).

²⁶ L'appendice A répertorie les grades de l'armée suisse.

²⁷ Jomini a publié une œuvre conséquente comme praticien (aujourd'hui oublié) et comme théoricien (Reichel 1988). Sur Jomini, voir (Langendorf 2001, 2004).

([Ekholm 2021](#); [Friedman 2021](#)). C'est un acquis récent des armées occidentales.²⁸ Les opérations sont généralement de nature *interarmées* (ou *interforces*, *joint* en anglais), c'est-à-dire qu'elles sont caractérisées par la planification et la mise en œuvre d'actions conjointes des forces terrestres et aériennes, intégrant les dimensions électromagnétiques et cyber ([Chef de l'Armée 2004c, 29](#); [Coutau-Bégarie 2003](#); [2011](#)) – ainsi que les composantes navales pour les puissances maritimes, voire spatiales pour les États-Unis d'Amérique ou la France.²⁹ *Troisièmement*, le *niveau tactique* (*tactical level of war*) représente « l'art de la conduite du combat, allant de l'unité à la brigade, pour la mise en œuvre optimale des moyens sur le champ de bataille » ([Chef de l'Armée 2004c, 45](#)).

Pour la majorité des armées occidentales, « the levels of warfare provide a framework within which to rationalize and categorize military activity. This is also useful in clarifying the inter-relationships between the various levels, although these should not be seen as strictly hierarchical » ([British Defence Doctrine 2011, 2–7](#)). Ces interrelations des niveaux de l'art de la guerre, interconnectés et interpénétrés, ne sont pas statiques. Cette thèse consacrée à la politique de défense militaire se focalisera principalement sur le niveau de la stratégie (militaire) et le niveau opératif.

Après avoir défini et précisé la terminologie en matière de politiques de défense militaire, on procède à la revue de la littérature sur la transformation de la politique de défense militaire.

État des recherches

La transformation militaire est un champ fertile dont il est devenu difficile d'observer la profondeur. Cette revue de la littérature place de cette thèse dans le contexte des méthodes d'analyse des transformations militaires. On passera ensuite en revue la littérature suisse, puis les recherches internationales sur la transformation militaire en vue de déterminer l'état des travaux ainsi que le changement, ses formes, ses causes et ses types. On constatera que la recherche suisse est lacunaire sur ce point et qu'aucune exploration similaire n'a encore été menée. Les travaux d'auteurs internationaux sont mieux alignés avec cette thèse, mais leurs sujets d'étude – les forces armées de grandes et moyennes puissances – sont structurellement et doctrinalement différents de l'armée suisse. L'apport principal de cette section se limite à reconnaître que les travaux antérieurs ne répondent pas à notre questionnement. En revanche, sur la base de ces travaux de recherche, on pourra confirmer les variables, les théories du changement, les méthodes et les applications à la politique de défense militaire suisse ([Dumez 2011, 18](#)).

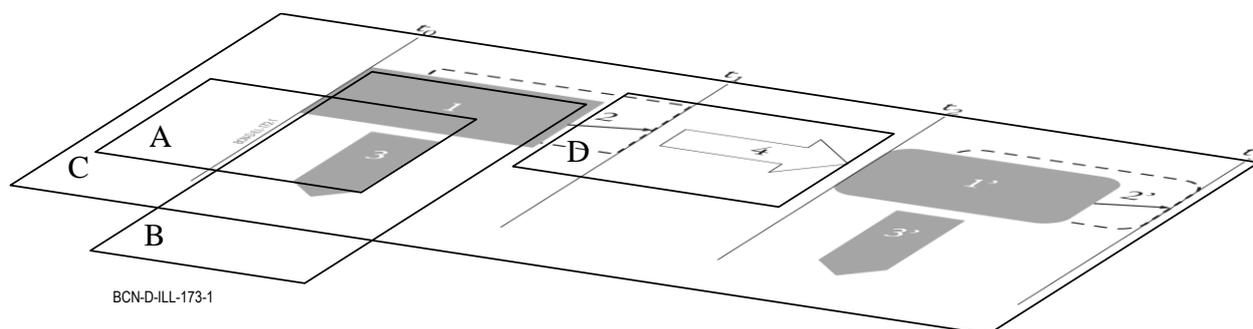
²⁸ L'art opératif a fait son apparition au sein des forces terrestres américaines et du corps des Marines dans le milieu des années septante ([Coutau-Bégarie 2003, 125–128](#); [Doughty 1979](#); [Luttwak 1980](#); [McKercher & Hennessy 1996](#)). On y reviendra plus bas dans le chapitre consacré à la doctrine militaire.

²⁹ En Suisse, le niveau opératif est associé au commandement des opérations de l'armée. Avant 2003, il était attaché à l'état-major de l'armée, à l'état-major général, voire aux corps d'armées ([Armée suisse 1966](#)).

Des optiques d'analyse multiples

L'analyse des politiques publiques de défense et de leurs transformations demeure un domaine cèle et mal défini qui interagit avec plusieurs cadres d'études, dont on décrira les limites et les interfaces en suivant partiellement [Holeindre \(2015\)](#). Le domaine peut être abordé de plusieurs de points de vue ([Bihan 2015](#)), qui sont, par exemple : (1) les études militaires (*military studies*), « l'étude du monde militaire lui-même », qui relèvent plutôt de la sociologie ([Henrotin, Schmitt & Taillat 2015, 13](#)). Elles ne seront pas mobilisées. (2) Les études stratégiques (*strategic studies*) dites « traditionnelles », focalisées sur les menaces militaires et décrites plus bas. (3) Des perspectives plus large des risques, intégrant par exemple les migrations, les tensions sociales, les effets du changement climatique ou des crises financières, qui s'ouvrent aux études de sécurité (*security studies*), dans une focalisation qui tient compte de valeurs et d'émotions et qui apporterait une plus-value pour comprendre la nature plus imbriquée et nébuleuse des risques contemporains ([Baylis & Wirtz 2007, 12–13](#); [Buzan 2007, 40–41](#); [Dunn Cavelty & Mauer 2010, 1–2](#); [S. Smith 1999](#)). Cette thèse, centrée sur la dimension militaire, ne s'appuie pas sur des études de sécurité. Les autres approches d'étude des politiques de défense militaires sont décrites maintenant et représentées en Figure 3. Les légendes sont référencées dans les paragraphes ci-dessous.

Figure 3 Schéma des angles d'études des politiques de défense militaire



Source : auteur. Légende : A – perspective des strategic studies ; B – perspective des war studies ; C – perspective des defence studies ; D – perspective du military change

Abordant l'emploi de la force dans une perspective de relations internationales et de théories de la décision, les études stratégiques (A – *strategic studies*) modernes sont apparues aux États-Unis pendant la guerre froide, dans un cadre scientifique extérieur au monde académique, pour gérer le (non-) recours aux armes atomiques en vue de créer une stratégie de dissuasion. Leur focalisation et l'approche réaliste qui les fondait ont conduit, après la chute du mur de Berlin, à leur perte de pertinence au profit des études de sécurité ([Betts 1997](#) ; [Holeindre & Jeangène Vilmer 2015](#)). En lien avec la définition de la politique de défense militaire présentée plus haut, les études stratégiques portent sur le contexte politique de l'emploi de la force :

Strategic studies is both necessary and contested because it focuses on the essential Clausewitzian problem: how to make force a rational instrument of policy rather than mindless murder—how to integrate politics and war. This requires the interdisciplinary joining of military grammar and political logic, in Clausewitz's terms, a marriage that gets lip service in principle but is often subverted in practice by those who identify more with one half of the union than the other ([Betts 1997, 8](#)).

Plus larges, les études sur la guerre (B – *War Studies*) constituent un domaine d'analyse originaire du Royaume-Uni et « organized around a research object (war) [which does] not constitute an academic discipline (in the sense of a set of inter-related particular epistemological, ontological, theoretical, and methodological concepts giving unity to a body of research) » (Schmitt 2018, 18). Cette « étude de la guerre et de sa conduite en tant que praxis » (Henrotin, Schmitt & Taillat 2015, 13) se focalise sur « not just operations and tactics but also experiences and outcomes » (Galbreath & Deni 2018, 1-2) en plébiscitant une « approche éclectique du fait guerrier » (Motte et al. 2019, 9).

En revanche, les études de défense (C – *Defence Studies*) appliquent une perspective plus large que les études stratégiques, mais moins focalisées sur le combat que les études sur la guerre. David J. Galbreath retient qu'elles représentent « an intellectual pursuit designed to build our understanding of the convergence of war with other fields that impact the proclivity and intensity of battle. Defence studies help us to see how martial force is understood, built and deployed ». Elles apparaissent à la croisée des *Security Studies*, des *Strategic Studies* et des *War Studies*. Les études de défense représentent de ce fait « a multi-disciplinary field examining how agents, predominantly states, prepare for, prevent, avoid and/or engage in armed conflict » auquel contribuent des savants de tous les domaines des sciences sociales et humaines, mais en particulier des politistes (Galbreath & Deni 2018, 1-2). Elles s'intéressent donc à l'interface entre la politique de sécurité ou la politique de puissance (qui déterminent les buts et perspectives de l'État) ainsi que les opérations et la tactique, l'emploi des moyens militaires pour atteindre les buts politiques. Dans une perspective académique britannique, elles comprennent la défense comme politique publique (Taylor 2018).

Si cette thèse s'insère dans un cadre d'études de défense ainsi que dans la perspective des études du *Military Change* (D), appelé aussi *Military Innovation*, qui lie les politiques de défense militaires et le changement (Farrell & Terriff 2002; Griffin 2017; Grissom 2006), elle s'inscrit principalement un cadre d'analyse des politiques publiques. On procède maintenant à une revue de la littérature suisse portant sur les politiques de défense militaire.

Absent without leave – lacunes dans l'analyse domestique du changement

La situation de la littérature suisse en matière de politique de défense militaire est à première vue paradoxale : si l'on se base sur la sélection bibliographique de l'année politique suisse (APS) pour la période 1987–2008 (Année Politique Suisse 1987–2008), on pourrait croire que l'analyse des politiques de défense représente une thématique fertile et centrale des études politiques : près de cent nonante articles sont répertoriés. Bruno Lezzi a mis en évidence « die ständig wachsende und auch für Experten nicht mehr überblickbare Flut von Publikationen » (Lezzi 2011, 8). Cependant, cette impression n'est pas consolidée : une partie importante des articles et autres monographies sont des essais, non des études. Dans le même contexte, la bibliographie de l'APS rassemblée par le politologue bernois Hans Hirter (2008) et consacrée aux institutions politiques pendant la même période ne cite que deux ouvrages traitant de politique militaire.

Peter P. Braun (2006, 23–24) constate que, depuis la fin de la guerre froide, le champ militaire représente un objet d'étude académique en friche. La publication de commentaires, de réminiscences et de souvenirs occulte l'absence presque complète d'articles scientifiques sur la politique de défense militaire suisse qu'Alfred Ernst, un des protagonistes majeurs des conflits de conceptions des années quarante à soixante, déplorait déjà il y a plus de cinquante ans (A. Ernst

1971a, 180). On explicitera l'état de ces lacunes dans le domaine de la politique de défense militaire en deux temps : tout d'abord en montrant le balancement des recherches de la stratégie à la sécurité globale, puis en s'intéressant au cas Suisse.

Premièrement, depuis la fin de la guerre froide, l'intérêt des chercheurs occidentaux en matière de sécurité s'est déplacé vers les *security studies* (Venesson 2017; Walt 1991), qui sont devenues un cadre d'analyse dominant, occultant la perspective militaire. En Suisse, aussi P. Braun (2006, 24) a souligné l'intérêt contemporain des politologues pour ce thème, au détriment à la politique de défense militaire.³⁰

Deuxièmement, les manuels de politique suisse récents font très souvent l'impasse sur la politique de sécurité et de défense, qu'ils ne font qu'effleurer (Kriesi & Trechsel 2008; Sciarini 2023; Vatter 2014), voire qu'ils ignorent complètement (Ladner et al. 2013; Sager, Ingold & Balthasar 2017; Sciarini, Fischer & Traber 2015). Andreas A. Wenger (2022) fait exception, mais sa focalisation sur la politique de sécurité et les déterminants extérieurs ne suffit pas pour répondre à notre question de recherche. Cet abandon thématique est relativement récent : à la fin de la guerre froide, Haug, Probst & Riklin (1992) consacraient encore une partie de leur ouvrage à la politique de sécurité et un chapitre à la politique de défense militaire. Cependant, ces articles ne comportaient qu'une paraphrase des messages du Conseil fédéral (CF) (Feldmann 1992), sans réflexion analytique.³¹

La recherche suisse contemporaine en matière de sécurité et de défense s'inscrit ainsi dans un domaine de niche focalisé sur les études de sécurité. Dans le cadre du *Programme national de recherche PNR 42*, plusieurs ouvrages avec un point focal sur la politique de sécurité ou la politique étrangère ont été publiés ([s.a.] 2000) (Breitenmoser 2002; Goetschel, Bernath & Schwarz 2002; Mantovani 1999; Kurt R. Spillmann & Wenger 2001; Kurt R. Spillmann et al. 2001). Souvent descriptifs, parfois historiques, ils n'apportent pas de réponse à nos questions de recherche. Les travaux des instituts spécialisés ne contribuent pas non plus à fournir des réponses. Pourtant, depuis les années nonante, le *Center for Security Studies* (CSS) de l'EPF – Zürich représente le centre de compétence en matière de politique de sécurité suisse. Il entretient une relation stratégique avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ainsi que le DDPS, pour lesquels il a contribué à plusieurs études.³² Depuis 1993, il a régulièrement publié la série *CSS Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik* ("*Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik*" 1993–2021) sans traiter de l'approche des transformations des politiques publiques de défense.³³ Même au sein de l'institution militaire, cette thématique n'est pas placée à l'agenda. À l'Académie militaire à l'EPF de Zurich (ACAMIL–*Militärakademie an der ETH Zürich–MILAK*), Karl

³⁰ Ce dédain se retrouve également dans la perception de l'histoire militaire en Suisse, sujette à « gleichzeitig skeptische Vorbehalte und starke Beachtung » (Jaun 2013, 123).

³¹ Il s'inscrit dans une longue tradition d'ouvrages qui décrivaient les institutions militaires avec un point focal juridique (H. Brunner 1953; K. Brunner 1953, 1966) ou par la compilation de documents administratifs comme la série *Schweizer Armee* (par exemple : P. Marti 1994).

³² En particulier, il a dirigé et compilé des interviews d'experts du développement de la politique de sécurité, en particulier dans la phase préparatoire du processus de révision du Rapport de politique de sécurité 2010 (Möckli & Wenger 2009).

³³ Le CSS et l'académie militaire à l'EPF de Zurich, le centre de formation des officiers de carrière de l'armée suisse, publient également chaque année, depuis 1999, la série *CSS Sicherheit*, une analyse sociologique de sondages d'opinion sur les perceptions en matière de sécurité de la population suisse qui montre des soutiens différenciés à différentes postures (Karl W. Haltiner et al. 1999; Tresch et al. 2022). Ces recherches quantitatives décrivent le contexte et les perceptions de la population mais n'aident pas à répondre à nos questions de recherche.

W. Haltiner avait apporté depuis la fin des années septante une perspective sociologique comparative sur la transformation des valeurs qui sous-tendent la politique de défense militaire, appelant à une réforme du système de défense parce que le système de milice et l'obligation de servir ne correspondaient plus aux attentes de la société contemporaine. Ces perceptions divergentes auraient empêché le développement d'une politique de sécurité basée sur des processus stratégiques et auraient renforcé l'influence du cadre financier sur la transformation (Karl W. Haltiner 1985, 2000, 2002b, 2011; Karl W. Haltiner & Bennett 2002; Karl W. Haltiner & Hirt 2000; Karl W. Haltiner & Meyer 1979; Karl W. Haltiner & Szvircsev Tresch 2005; Karl W. Haltiner & Würmli 2008). Borchert & Eggenberger (2002, 2011) ont développé cette perspective, qui correspondait partiellement à la vision officielle du groupement défense au début du siècle.

Mais en substance, Hagmann et al. (2018), collaborateurs du CSS, soulignent l'indigence de la recherche en matière de politique de sécurité. Les recherches de Hagmann sont représentatives d'une approche comparative et critique des relations internationales (Hagmann 2009; 2010a; 2010b; 2010c; Hagmann & Szvircsev Tresch 2013). Dans ce cadre, l'armée représente un acteur unitaire, une approche partagée par Doktor (2007) dans sa comparaison culturaliste des différences de développement entre la politique de sécurité et de défense commune autrichienne et la politique de sécurité suisse, ou par Nünlist (2018), qui décrit les liens en matière de politique de sécurité entre la Suisse et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ces travaux opèrent à un niveau d'abstraction élevé et, focalisés sur la dimension internationale, occultent la constitution domestique de la transformation, la fragmentation des groupes d'acteurs et l'impact des croyances sur les politiques de défense. Dans un registre proche de Nünlist, la thèse de doctorat de Schneider (2013) sur l'évolution de la politique de sécurité contemporaine et son lien avec l'OTAN se démarque des autres travaux de recherches par une perspective conservatrice ainsi qu'un design de recherche rudimentaire.

Ainsi, tant les ouvrages d'introduction ou généraux sur la politique suisse que les études en matière de politique de sécurité traitent au mieux de la politique de défense militaire de manière descriptive. Les recherches plus focalisées sont limitées. M. Bühlmann, Sager & Vater (2006) ont analysé statistiquement les votations fédérales sur des thèmes militaires entre 1980 et 2005 ; leur approche descriptive n'explique pas les changements de la politique de défense militaire. À l'exception de notre contribution (C. Bühlmann 2006) – commise au début de nos recherches – et de sa traduction en allemand (P. Braun & Bühlmann 2006) souvent citée, les articles qui proposent une explication des transformations de la politique de défense militaire suisse sont rares. Buffat (2005) fait exception, mais il s'inscrit dans des dimensions temporelles et granulaires différentes de cette recherche. Mauro Mantovani consacre un projet sur « Austrian and Swiss Strategy, Defence Policy and Armed Forces Transformation, 1990–2020 » ([s.a.] [s.d.]). Ces travaux, à nouveau descriptifs ne sont pas basés sur des théories de politiques publiques (Mantovani & Berni 2018, 2020; Mantovani et al. 2019).

Fréquemment citée malgré son demi-siècle (mais souvent à titre d'ornement), la recherche de Paolo Urio (1972) représente un des rares travaux d'analyse des politiques de défense, conduit sous l'angle de la gouvernance législative et de la décision au sein du DMF. Sa thématique recouvre partiellement cette recherche mais sa focalisation sur les processus n'est pas alignée avec cette thèse. Le chercheur genevois évoquait en conclusion les querelles de doctrine aérienne qui ne représentent pas pour lui une explication de la crise (Urio 1972, 220–223), une position que Peter P. Braun (2006, 831) réfute.

Les chercheurs contemporains ont accédé à davantage d'archives et précisé le propos : les recherches historiques de P. Braun (2006) placent l'*Affaire du Mirage* dans un contexte plus large, dont on reparlera dans les études de cas, qui permet de mieux comprendre les processus et les impacts des querelles. Il s'agit d'une des rares études en histoire militaire suisse basée sur une théorie des sciences sociales (Jaun 2013), mais sans formulation d'hypothèse – en cohérence avec la perspective historique.

En résumé, la recherche contemporaine suisse en matière de politique de sécurité et de défense, descriptive plutôt qu'explicative, contribue à produire des analyses critiques d'un niveau d'abstraction élevé. Ces perspectives ne permettent pas de répondre directement à notre question de recherche car elles correspondent à d'autres problématiques et s'appliquent à un autre niveau logique. À côté des recherches en science politique, on trouve des monographies historiques, des rapports administratifs ou des articles de presse. Leurs auteurs ne référencent pas de travaux basés sur des cadres d'analyse des politiques publiques, ce qui démontre l'absence de travaux suisses sur les politiques publiques de défense depuis près de cinquante ans. En plus, les concepts d'analyse politique et d'évaluation des politiques publiques ne sont pas alignés avec les méthodes rationalistes, souvent inspirées de la gestion d'entreprise (par exemple : Sudaro 2007) appliquées par le groupement Défense et le DDPS. Les acteurs majeurs et les décideurs ne parlent généralement pas le langage des sciences sociales, qui ne représente pas un vecteur favorable « to tell truth to power » : le *power* n'est pas formé à comprendre cette forme de construction du réel.

Pour conclure de manière concise, les travaux académiques suisses ne permettant pas de répondre à la question de recherche. On examine la pertinence des perspectives internationales.

Des perspectives internationales inadaptées

Les travaux internationaux sur la transformation militaire portent en majorité sur la transformation des forces armées occidentales et mobilisent une pluralité de concepts analytiques sans qu'un consensus ne se dégage (Davidson 2010; Farrell & Terriff 2002, 4; Grissom 2006).³⁴ L'innovation (changement II) est, à côté de l'émulation (l'imitation de pratiques d'autres armées) et de l'adaptation (un ajustement des pratiques – changement I), une des trois dimensions du changement des politiques de défense (Farrell & Terriff 2002, 6).³⁵

³⁴ Des contributions récentes sur la thématique différencient la transformation en temps de paix (*top-down*) des adaptations tactiques (*bottom-up*) en période de conflit, la « *transformation under fire* » qui ont fait l'objet de nombreuses recherches dans le contexte des guerres d'Iraq et d'Afghanistan (Biddle 2007; Farrell 2010; Goldman & Eliason 2003; Griffin 2017; Macgregor 2003; Terriff & Farrell 2010). Ces dernières forment un changement I qui ne fait pas partie du périmètre de cette recherche car cette problématique ne s'est pas posée à l'armée suisse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et elle est donc hors sujet pour cette thèse.

³⁵ L'émulation, une diffusion des normes et, dans une moindre mesure, la *formation des alliances* (*alliance theory*) appliquée à l'Organisation de l'Atlantique Nord (OTAN) (Terriff & Farrell 2010) sont moins importantes pour cette thèse, même si le développement des capacités de l'OTAN impacte indirectement la formulation et le développement de la politique de défense suisse.

Grissom (2006) a structuré les recherches majeures autour d'une typologie canonique que l'on décrira sans entrer dans les détails car elles ne correspondent pas aux conditions des transformations des politiques de défense suisses :

- **Le modèle civil–militaire**, dans lequel, face à une menace extérieure, les responsables civils imposent aux militaires une doctrine plus efficace (Avant 1994; Davidson 2010, 10; Grissom 2006; Posen 1984; Rynning 2002; Zisk 1993). Cette approche ne correspond pas aux observations empiriques de cette recherche, décrites dans les études de cas : (1) le chef du DMF / DDPS n'initie pas le changement de manière indépendante mais il s'appuie sur la structure départementale existante pour la planifier ; (2) l'impulsion du changement en Suisse découle souvent davantage de paramètres domestiques que structurels ; (3) le niveau de granularité de ce modèle ne permet pas de comprendre les conflits au sein de coalitions. Il n'est donc pas applicable à cette recherche.
- **Le modèle interforces** (ou interservices) explique le changement par des interactions entre les composantes opératives Armée de terre / Armée de l'air / Marine³⁶ (Armacost 1969; Bacevich 1986; Bergerson 1980; Bradin 1994; Campbell 2004; Cote 1996; Sapolsky 1972). Ce modèle n'est pas applicable à la Suisse : (1) les forces terrestres ou les forces aériennes ne jouissent pas de l'indépendance de leurs homologues américains ; (2) de manière un peu anachronique, mais pertinente, le commandant des Forces terrestres suisses, le divisionnaire René Wellinger (2020) expliquait récemment que les rapports *Avenir des Forces terrestres* (Groupe d'experts Avenir des forces terrestres 2019) et *Avenir de la défense aérienne* (Groupe d'experts Prochain avion de combat 2017) avaient été rédigés par les mêmes personnes, ce qui rend l'application de la perspective discutable.
- **Le modèle intraservices** ou **interarmes** explique l'innovation par la compétition entre ce que l'armée suisse appelle les armes³⁷ (Coffey 2000; Davis 1967; Engel 1994; Giese 1999; Marquis 1997; Rosen 1991). Il ne répond pas à la question de recherche. *Premièrement*, sa focalisation sur les matériels et l'échelon tactique ne correspond pas au niveau d'analyse de cette thèse. *Deuxièmement*, dès 1966, le processus d'acquisition de l'armement est devenu indépendant de l'administration militaire avec la création du groupement de l'armement, subordonné au chef de département, dont le directeur disposait d'une très grande indépendance pour planifier et mettre en œuvre des programmes (Häsler 2019). *Troisièmement*, comme on le montrera dans les études de cas sur les *Organisations des troupes 51 et 61*, les acteurs majeurs des coalitions opposées étaient principalement issus de l'infanterie. De plus, les officiers généraux qui exerçaient un commandement dirigeaient des formations interarmes (brigade, division, corps d'armée) dont ils devaient assurer l'équilibre sans favoriser l'une ou l'autre arme, ce qui invalide ce genre d'explications. Dans les années 60, les responsables de l'aviation étaient parfois issus des forces terrestres.³⁸ L'influence des armes ne correspond donc pas aux forces de la transformation du sous-système de la politique de défense militaire suisse.

³⁶ Ces composantes sont appelées *Forces* en Suisse–romande, *Teilstreitkräfte* en Suisse–allemande et *branches* aux États–Unis.

³⁷ En Suisse, les armes intègrent l'infanterie, l'artillerie et les blindés ainsi que la logistique. On parle de *Truppengattungen* en suisse–allemand et de *services* en anglais.

³⁸ Par exemple, le divisionnaire Eugène Max Studer, qui commanda les troupes d'aviation et de défense contre avions de 1965 à 1973, avait fait carrière dans les troupes mécanisées et légères (TML). Il commanda un bataillon de chars et un régiment de cyclistes (Wetter & Orelli 1986, 166).

— **Le modèle culturel** trouve son origine dans les limitations matérialistes de l'approche réaliste des relations internationales. Confrontés aux mêmes situations factuelles (des armes nucléaires similaires), les stratégestes nucléaires américains et soviétiques déterminaient des doctrines différentes. L'approche de la culture stratégique postule que ces différences proviennent d'un « coherent system of meaning, constitutive of thought and action » (Reus-Smit 2018, 73–74) lié à une nation. Cette perspective a fait l'objet d'une littérature abondante qui dépasse le cadre de cette thèse (par exemple : Farrell & Terriff 2002; Glenn 2009; Gray 1981; A.I. Johnston 1995; Kier 1995; 1999; Legro 1995; Libel 2018, 4; Roussel & Morin 2007; Snyder 1977; Vennesson 1995). Focalisé sur le niveau national, elle pose des questions similaires à celles de cette thèse, mais à un niveau logique différent. Plus généralement, on a critiqué la faiblesse empirique et théorique de l'approche : elle ne tient pas compte de l'existence de croyances conflictuelles au sein d'un État, reste liée à des organisations administratives et n'apporte pas d'hypothèses clairement définies (Echevarria 2013; Poore 2003). L'application du modèle à la Suisse par Mirow (2012) n'est pas convaincante dans le contexte de cette thèse car l'auteur postule une culture stratégique homogène, alors que la politique de défense militaire contemporaine est marquée par des querelles et des fractures persistantes. Une fois encore, un modèle international ne s'applique pas au cas suisse. Même si l'approche culturaliste propose une théorie du changement proche de la question de recherche de cette thèse, elle ne prend en compte ni l'entier du champ politique, ni l'existence de groupes opposés.

En conséquence, les recherches internationales ne fournissent pas un cadre satisfaisant pour répondre à la question de recherche énoncée au chapitre précédent : les différences entre les sujets d'études ne permettent pas d'appliquer des *designs* de recherche développées principalement avec un penchant ethnocentrique américain (Nye & Lynn-Jones 1988, 10–11). Or les forces armées américaines représentent un cas d'exception par leur taille, leur budget et leur complexité institutionnelle (Fortmann 2013). De plus, les forces armées majeures et leurs *services* sont bien plus fragmentées que l'armée suisse où la planification militaire, relativement centralisée, limite les conflits entre les armes ou les forces. Finalement, les conflits entre coalitions ne sont pas pris en compte, ce qui ne permet pas de répondre aux questions de recherche. Seule la doctrine militaire comme composante de la variable dépendante est transposable, mais elle n'est pas suffisante pour décrire le changement. En revanche, on observe que la *doctrine militaire* (que l'on décrira au chapitre suivant), représente la variable dépendante centrale des travaux de plusieurs.e.s chercheur.e.s étranger.ère.s sur le changement II de la politique de défense militaire (Kier 1999; Posen 1984; Rynning 2002; Snyder 1984).³⁹ Elle apparaît de ce fait comme la composante la plus pertinente du vecteur dépendant.

Cette inadéquation des bases théoriques démontre la nécessité de développer une analyse propre de la transformation des politiques de défense sur la base du changement des politiques publiques pour notamment « [understand] the meanings that actors attach to their material world » Kier (1999, 3). En généralisant l'observation de O'Hanlon (2000,

³⁹ Farrell & Terriff (2002, 4–5) apportent plusieurs critiques à ce choix, mais leurs arguments s'appliquent mal à cette thèse : l'absence de doctrine dans certaines armées n'impacte pas la Suisse, qui en avait une ; les différences de significations qu'elle peut avoir d'un pays à l'autre ne sont pas pertinentes pour cette recherche ; une armée peut certes modifier sa doctrine sans que les autres domaines de développement ne changent, mais ce n'est forcément le cas ici.

24), les changements de la politique de défense militaire n'émergent pas de manière fortuite ou mécanique à partir des phénomènes mesurés par les variables indépendantes. Ils sont sciemment créés par des acteurs qui exploitent habilement ces conditions, ce qui met en évidence l'impact des paramètres domestiques sur le changement de la variable dépendante.

Les sections suivantes présentent les thématiques d'analyse : les acteurs et les transformations de la politique de défense militaire.

Premier thème de l'analyse : les acteurs des transformations

Dans cette section, l'acteur qui influence ou est influencé par la transformation de la politique de défense militaire sera catégorisé en s'appuyant sur Knoepfel & alii qui définissent sous ce terme (1) une personne physique ou (2) un groupe de personnes physiques, (3) des sociétés organisées corporativement inscrites (ou non) au registre du commerce ou encore (4) une classe de personnes appartenant à une catégorisation sociale similaire et « concernés par le problème collectif dont traite une politique publique ». Pour les auteurs, il est licite de regrouper plusieurs protagonistes d'un groupe homogène dans ses buts et ses moyens d'action sous la forme « d'un acteur unique » (Knoepfel et al. 2015, 60-61).⁴⁰ C'est certainement le cas lorsque les collectifs sont formés autour d'un agenda politique (on peut postuler que le GSsA a une position homogène sur la suppression de l'armée ou le TCS sur le développement autoroutier). Cette posture est plus délicate lorsque la thématique n'entre pas dans les catégories idéologiques des acteurs d'un groupe : la défense ne représente par exemple pas un thème politique majeur du Parti socialiste suisse (PS).

Toujours selon Knoepfel & alii, l'acteur « empirique » c'est-à-dire qui, « par sa simple existence, [...] appartient au champ social considéré comme pertinent pour l'analyse », s'inscrit également dans une « intentionnalité de l'action individuelle », c'est-à-dire que « les facteurs institutionnels ne déterminent pas de manière absolue et linéaire les appréciations, les choix et les comportements des acteurs publics et [tiers] ». En revanche, il ne dispose que d'une rationalité limitée. Ses motivations sont à la fois personnelles et collectives (Knoepfel et al. 2015, 60-61). On décrira de manière plus détaillée les formes de liens entre les acteurs mise en évidence par l'ACF dans le chapitre *Dimension théorique de l'ACF (II) – les coalitions advocatives*, page 169 sqq.

Les auteurs décrivent deux types d'acteurs (Figure 4) : (1) *les acteurs politico-administratifs* (publics), « investis du pouvoir public » (Knoepfel et al. 2015, 67) et (2) *les acteurs tiers* qui sont actifs au sein du champ politique « par leur propre responsabilité et hors contrôle gouvernemental direct » (Knoepfel et al. 2015, 76). Parmi ces derniers, ils distinguent trois types : (i) *les groupes cibles* qui intègrent « se composent des personnes (physiques ou morales) et des organisations de ces personnes dont le comportement est jugé politiquement comme étant la cause (in)directe du problème collectif que la politique publique cherche à résoudre ». (ii) *Les bénéficiaires finaux*, c'est-à-dire « les personnes (physiques

⁴⁰ Dans une perspective de logique mathématique, le mélange d'un élément avec l'ensemble qui le contient est susceptible de causer un paradoxe soulevé par Russell et relevé plus haut. Ce n'est pas le cas ici : on ne recherche pas ici le barbier d'une unité militaire qui a reçu l'ordre de raser tous et exclusivement les militaires de la compagnie qui ne se rasent pas eux-mêmes (d'après The Oxford Dictionary of Philosophy 2023).

ou morales) et les associations de ces personnes qui sont directement touchées par le problème collectif, qui en subissent les effets négatifs », mais dont la mobilisation par les acteurs publics ou des groupes tiers demande beaucoup d'énergie ainsi que (iii) *les groupes tiers* « qui, sans être directement visées par la politique publique, voient leur situation individuelle ou collective se modifier de manière durable ». Les groupes tiers se décomposent en deux sous-groupes, les *groupes tiers gagnants*, qui bénéficient d'externalités positives de la politique publique et qui ont plutôt tendance à la soutenir, ainsi que les *groupes tiers perdants*, impactés par des externalités négatives, et qui s'y opposeront (Knoepfel et al. 2015, 76-77). On détaille maintenant ces acteurs dans le cadre de la transformation de la politique de défense militaire.

Figure 4 Acteurs d'une politique de publique



Source : auteur, simplification de [Knoepfel et al. \(2015, 79\)](#)

En synthèse, pour la Suisse, la politique de défense militaire arbore une dimension janusienne : d'un côté, elle comporte une composante institutionnelle puisqu'elle détermine une politique d'organisation et de fonctionnement interne d'un Département fédéral ; d'autre part, elle forme une politique substantielle qui s'affirme face à des groupes cibles extérieurs à la Confédération, en particulier à l'administration fédérale : ces acteurs (conscrits, volontaires, en particulier femmes, armées des États étrangers, etc.) appartiennent à l'espace social au sens large.⁴¹

Acteurs politico-administratifs (publics)

Les acteurs politico-administratifs concernés par la transformation de la politique publique de défense militaire appartiennent à un arrangement politico-administratif (APA), « ensemble structuré par des règles de droit régissant les compétences et les procédures administratives et par d'autres règles institutionnelles plutôt informelles » ([Knoepfel et al. 2015, 72](#)). Ce sont le Conseil fédéral, le Parlement, en particulier ses commissions militaires (respectivement commissions de politique de sécurité), le chef du DMF / DDPS, le secrétariat général du département, la direction de la politique de sécurité (DPS), la commission de défense nationale / le commandement de l'armée, l'état-major général ainsi que le groupement de l'instruction et le commandement de l'aviation et de la DCA, respectivement le groupement défense à partir

⁴¹ On remercie ici le Professeur Stéphane Nahrath pour sa contribution à la formulation ce paragraphe.

de 2004. Dans certains cas, les cantons et les administrations militaires cantonales pourraient être intégrées dans cet APA. La structure et la dénominations des entités de l'APA ainsi que leurs prérogatives liées à la politique de défense militaire, on le verra au titre *Transformations 1948 – 2008*, évoluent au fil du temps et des réformes du DMF / DDPS et du Parlement.

Du point de vue abstrait de primat du politique, les acteurs publics qui formulent la politique de défense militaire devraient être des civils : « defence policy is meant to direct the military, and thus should not be written by them. The armed forces should be able to offer information and advice, but not have the final word, and for a system to be effective, they need an audience that is capable of understanding and evaluating military arguments » (Taylor 2018, 13). Cette exigence implique de disposer d'un corps de fonctionnaires disposant d'une expérience en matière de gestion militaire indépendante des forces armées et donc d'une formation particulière. En Suisse, le système de milice permet à des agents du groupement défense de disposer d'une expertise militaires qu'ils pourront développer dans le cadre de leur travail ou par des formations à l'étranger.

Groupes cibles

Les groupes cibles de la transformation politique de défense militaire sont notamment :

- *L'armée suisse*, qui n'est pas adaptée à la situation géopolitique en devenir, au contexte domestique (par exemple, elle demande trop de ressources humaines ou financières) ou qui ne correspond pas aux standards qu'elle s'est fixée. C'est le groupe cible principal. La politique de défense militaire est donc avant tout une action publique sur un acteur public,⁴² même si les rangs de l'armée sont formés de citoyens contraints. L'influence des soldats dans la formulation de la politique de défense militaire est très limitée, tandis que les sous-officiers et les officiers sont représentés par des associations (sociétés d'officiers et de sous-officiers) cantonales, fédérales et par troupes (par exemple : Schweizerische Offiziersgesellschaft der Artillerie - SOGART). L'adhésion à ces sociétés est volontaire.
- *Des adversaires étatiques potentiels, des États étrangers et leurs forces armées*, qu'il faut influencer par une stratégie défensive qui « impose le non-recours à la force » (Gallois) en tendant à la stabilité. Pour les convaincre qu'ils ne pourraient pas atteindre leurs objectifs en raison des coûts excessifs ou des risques majeurs, la politique de défense militaire suisse peut appliquer deux modes : un mode passif, la dissuasion, à travers des opérations d'influence. Sans résultats, un mode actif, par le combat, peut alors entrer en compte (Reysset & Widemann 1997, 59, 62). L'influence s'opère d'une part par la publication de documents officiels, la démonstration des capacités à des visiteurs étrangers ou à des attachés de défense ainsi que par achats d'armements. Elle passe aussi par des « facteurs mous » perçus par exemple par les services de renseignement. La stratégie de dissuasion peut avoir des externalités négatives. Le commandant de corps Alfred Ernst avançait que la *Conception de la défense nationale de 1966*, sans moyens de projection extérieure, renforçait la neutralité suisse par son incapacité structurelle à l'agression (A. Ernst

⁴² Selon Lienhard & Häslar (2007, 18), qui s'appuient sur la structure du groupement défense définie dans une ordonnance du DDPS, « die Armee ist rechtlich gesehen Teil der Bundesverwaltung. Ihre Organisation folgt damit grundsätzlich den Regeln über die Organisation der Bundesverwaltung ». Ce point est remis en cause par Saladin (2012, 165).

1971a). Pourtant, rapporte Daniel A. Neval, l'annonce dans les années soixante par le Conseil fédéral de l'éventualité de la création d'une force de frappe atomique suisse a amené le pacte de Varsovie à mettre en doute la neutralité de la Suisse et à l'intégrer dans ses plans de campagnes (Neval 2003, 306). On voit donc la difficulté d'influencer ce groupe cible et, en particulier, d'évaluer cet impact. Par ailleurs, lorsque cet adversaire disparaît, comme après l'implosion de l'URSS en 1991, il reste nécessaire de transformer la politique de défense militaire, mais il faut alors imaginer un groupe cible abstrait.

- *Des adversaires non étatiques potentiels* (par exemple : des groupes terroristes). La possibilité d'influence de ces groupes est plus limitée : il est difficile de dissuader par la force des acteurs prêts à donner leur vie pour une cause.
- *Des partenaires potentiels*, qu'il faut convaincre de la crédibilité de la politique de défense militaire en vue d'une coopération.
- *La propre population*, en particulier les électeurs, qui peut douter de la pertinence de la politique de défense militaire et que l'on veut persuader de sa capacité d'évoluer, comme dans le cas de la réforme *armée 95*.
- Les groupes cibles décrits ici correspondent avec la description des destinataires des *outputs* de la politique de défense militaire exposés dans la première section de ce chapitre.

Bénéficiaires finaux

Les *bénéficiaires finaux* de la politique de défense militaire sont potentiellement :

- *La population suisse* dans son ensemble. Selon la narration officielle, la politique de défense militaire contribue à la protéger de la violence stratégique.
- *Des États défaillants ou en conflits, ainsi que leurs populations*, dans lesquels des formations militaires ou des observateurs suisses participent à des opérations de maintien de la paix.
- *Les cantons*, qui en s'appuyant sur le principe de subsidiarité, peuvent requérir de formations militaires pour appuyer leurs forces de police en vue d'assurer la sécurité d'événements majeurs comme le *World Economic Forum* à Davos.

Comme les autres groupes, les tiers perdants n'exercent pas une influence directe sur la formulation de la politique de défense militaire, qu'ils peuvent impacter par la démocratie directe.

Groupes tiers perdants

Les groupes tiers perdants sont, par exemple,

- Les citoyens,
- Les entreprises et les indépendants,
- Les communes riveraines des installations militaires,

- Les régions qui ne seront plus occupées par des troupes après une réforme,⁴³
- Les propriétaires dont les terrains ou des biens sont réquisitionnés,
- Les autres politiques publiques,
- Les troupes supprimées, ou encore
- Les groupements pacifistes (comme le GSsA) que certaines réformes peuvent affaiblir.⁴⁴

Comme les autres groupes, les tiers perdants n'exercent pas une influence directe sur la formulation de la politique de défense militaire, qu'ils peuvent impacter par la démocratie directe.

Groupes tiers gagnants

Les groupes tiers gagnants sont, par exemple,

- Les cantons, qui peuvent limiter leur coûts de sécurité intérieure et attendre que l'armée les appuie pour des engagement subsidiaires,
- Les entreprises d'armement,
- Les régions de montagne qui profitent de la présence de troupes dans les communes et sur les places de tir,
- Les restaurateurs et les hôteliers,
- Les propriétaires d'infrastructures,
- Les sociétés militaires,
- Les milieux environnementaux,
- Des associations sportives ou des requérant privés qui peuvent organiser de événements appuyés par *l'armée selon de l'Ordonnance concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires* (OACM) (Conseil fédéral 2013 / 2023).
- Les pays d'Europe occidentale qui profitaient de la sécurité apportée par les préparatifs de défense de la Suisse et n'ont pas besoin de protéger un secteur-clé défendu par les forces armées suisses, notamment l'espace aérien au-dessus des Alpes.

Les tiers gagnants exercent généralement une influence indirecte sur le processus de la politique de défense militaire, souvent pas l'intermédiaire de l'administration militaire (actuellement : le groupement défense). On décrit ci-dessous cet élément central de la politique de défense militaire.

⁴³ On raconte qu'un Conseiller d'État d'un canton primitif, qui s'était plaint avant la réforme *armée 95* à Kaspar Villiger du bruit des tirs et de l'influence pernicieuse du militaire sur le tourisme, se serait ensuite lamenté de l'impact de l'absence de troupes sur les revenus des hôteliers-restaurateurs (C. Bühlmann 2023, [T1]).

⁴⁴ (Gilardi 1997) affirmait que, « ce que nous avons fait de grand [la première initiative pour une Suisse sans armée] est devenu le socle sur lequel le DMF a pu construire celle qui se dessine comme la nouvelle armée. Oui, le DMF aussi, a su faire sa révolution culturelle. Cependant, celle qu'il a fait n'est pas celle que nous voulions ».

L'administration militaire

L'administration militaire est un parent pauvre des études organisationnelles en Suisse (Lampert & Stauffer 2017, 6). On suivra ici principalement (K. Brunner 1966, 391) ainsi que Kurz (1959), H.R. Kurz (1975) et Lampert & Stauffer (2017). Dans le cadre de la politique de défense militaire, plusieurs paramètres organisationnels sont importants. Hans Batschelet (1945, 11–13) soutient la nécessité d'une structure ternaire d'activités pour l'exercice de la défense nationale : (1) une *conduite politique* qui détermine les buts, moyens et les perspectives, (2) un *commandement militaire* opératif et tactique ainsi que (3) une *administration militaire* (composée en Suisse d'offices civils et militaires), responsable d'organiser, développer ou transformer la défense militaire. Lampert et Stauffer notent qu'en Suisse, la fusion du commandement de l'armée avec l'administration militaire ne serait pas acceptable du point de vue du primat du politique : l'administration militaire exerce également une tâche de contrôle sur les activités de l'armée de milice et appuie la conduite politique (Lampert & Stauffer 2017, 9).

De nombreuses particularités, soulignait Hans–Rudolf Kurz, déterminent l'organisation et le fonctionnement de l'administration militaire. *Premièrement*, en raison du système de milice, l'administration militaire a une taille relativement grande car elle doit remplir les tâches administratives, comme la gestion du personnel et des matériels que les formations ne peuvent remplir hors des périodes de service. *Deuxièmement*, elle doit appliquer le principe de la légalité. *Troisièmement*, le Conseil fédéral représente l'autorité suprême du pays ; même après l'élection du général, il détermine les tâches que doivent accomplir l'administration militaire et l'armée. *Quatrièmement*, le DMF n'est pas « ein selbständiges 'Kriegsministerium' im Sinne ausländischer Gesetzgebung » : c'est sur mandat du Conseil fédéral que le C DMF, une figure politique plutôt qu'opérationnelle, met en œuvre la politique de défense militaire, non de sa propre initiative (H.R. Kurz 1975, 6). *Cinquièmement*, un commandant en chef de l'armée n'est élu par l'Assemblée fédérale que lorsqu'une « levée de troupes importante est prévue ou ordonnée » en service actif (Archives fédérales 1995, Art 85). Toujours selon Kurz, en situation normale, avant 2004, la direction de l'armée incombait au C DMF appuyé par la Commission de défense nationale ou à ses incarnations successives. *Sixièmement*, l'administration militaire est en général une institution civile dirigée par des fonctionnaires. *Finalement*, elle dépasse les activités habituelles du service public puisqu'elle est liée à une fonction régaliennne et que ses agents contribuent à des travaux qui nécessitent une expertise militaire comme la planification opérative ou le développement et l'acquisition de systèmes d'armes (H.R. Kurz 1975, 5–7).

La structure de l'administration militaire est relativement complexe : d'une part, elle a évolué au fil des réformes depuis 1848. D'autre part, comme on l'a vu plus haut, le système de milice requiert un appui organisationnel plus important pour assurer la permanence des tâches administratives de l'armée. Finalement, cette structure devait, en cas de mobilisation, fournir l'ossature de l'armée et donc pouvoir rapidement s'y intégrer. On décrira son évolution de manière plus détaillée dans le chapitre *Transformations 1948 – 2008*, page 102 *sqq.*

Synthèse

En raison du système de milice, la perméabilité et les rocadés entre les acteurs de l'APA, des groupes cibles, des tiers gagnants et des tiers perdants est vraisemblablement plus élevée que dans les autres domaines politiques. Les rotations entre le secteur public et l'économie privée ne sont pas rares : Lezzi (2022) décrit de nombreux cas de passage du corps des officiers de carrière de l'administration fédérale à des entreprises privées et, réciproquement, la promotion de militaires de milice au rang d'officier général. Pendant la guerre froide, ce phénomène était favorisé par la grande imbrication entre les élites civiles et militaires à travers le système de milice.⁴⁵

De ce fait, la structure de l'espace des acteurs de la transformation de la politique de défense militaire est complexe et les externalités positives et négatives influencent de nombreux individus et groupes. Un aspect central de l'opérationnalisation du sous-système de la politique de défense militaire consiste de ce fait à se focaliser sur les acteurs centraux impliqués dans la transformation. L'introduction à ces changements fait l'objet de la section suivante.

Second thème de l'analyse : les transformations des politiques de défense militaires

La transformation représente l'une des vignettes centrales de l'analyse et de la pratique des politiques publiques (Weible & Cairney 2020). Muller (2005) relève que « l'on peut considérer qu'une politique publique se définit toujours par rapport au changement, soit que l'on cherche à freiner une évolution, soit que l'on cherche, au contraire, à promouvoir la transformation du milieu concerné ». C'est la « raison d'être » de l'analyse des politiques publiques, plus encore si l'analyste critique cherche une amélioration des conditions sociales (Hay 2002, 138–139). De ce vaste programme, ce chapitre présente une approche concise, destinée à caractériser uniquement le changement des politiques publiques de défense militaires suisses, qui sera développé dans les deux chapitres suivants.

Pour cela, on présentera un bref aperçu théorique de la transformation des politiques publiques, limité à la description du cadre et de l'impact d'une variable indépendante sur une variable dépendante au travers d'une théorie du changement. On poursuivra par la mise en exergue de la théorie et des instruments d'action, sur la base de laquelle on déterminera, dans le chapitre suivant, *Programme de la politique de défense*, la structure et la substance de la variable dépendante. Le chapitre consécutif, *Transformations 1948 – 2008*, présentera les contenu des réformes de 1948 à 2008.

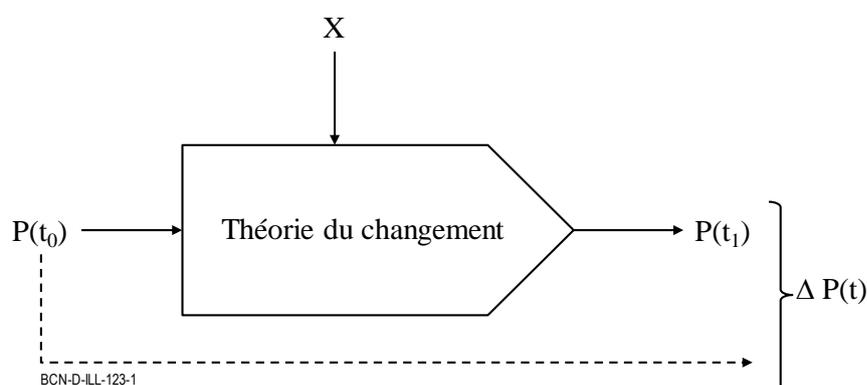
⁴⁵ Si cette large percolation entre les différents types d'acteurs peut se révéler théoriquement problématique du point de vue des relations civiles-militaires selon Huntington (1967) - (des groupes bénéficiaires comme la Société suisse des officiers ont pu exercer une certaine influence sur l'échelon politique (Mft 1961)) - elle était vue positivement par les acteurs publics de l'APA.

Le changement des politiques publiques

Dans cette sous-section, le changement des politiques publiques fait l'objet d'un bref aperçu, focalisé sur cette recherche. Son analyse s'établit en général en dépendance du temps en se basant sur la Figure 5 ci-dessous. En termes mathématiques, *l'explanans* X , la variable indépendante, occasionne un changement de politique P , la variable dépendante, au temps t . Les variables P et X constituent des vecteurs à plusieurs composantes, $X(t)$ et $P(t)$ des fonctions vectorielles.

La *valeur* (au sens mathématique) correspond au $\Delta P(t)$ et désigne les variations de la variable dépendante. Il est possible de caractériser les transformations par plusieurs paramètres : une *théorie du changement*, *l'intensité* ou la dynamique du changement (majeur ou mineur), son *cadre temporel*, *l'environnement* et ses *effets* (Capano 2009; Hoeffler, Ledoux & Prat 2014; Weible & Cairney 2020).

Figure 5 Schéma du changement



Source : auteur

La théorie du changement

La théorie du changement explique la stabilité ou le changement d'une politique publique (Hernes 1976). Le changement $\Delta P(t)/\Delta t$ d'une politique publique dépend d'une variable indépendante (vectorielle) « X » ainsi que du « comment » de la transformation. Dans cette thèse, l'ACF, décrit dans le chapitre 5, joue ce rôle.

L'intensité du changement

L'intensité du changement fait l'objet de plusieurs descriptions. Dans le contexte de l'ACF, on s'attache à la délimitation entre changement majeur (portant sur les croyances propres) et changement mineur (des croyances secondaires).⁴⁶ Définir l'intensité comme « la distance séparant l'élément qui a changé de la situation initiale » (Hoeffler, Ledoux & Prat 2014, 133) est par trop linéaire et trivial. Un changement majeur incorpore une modification de *dimension* (au sens géométrique, passer d'un espace de n à $n+1$ dimensions), de *type logique* (Russell 1908) ou de *comportement* (Ashby 1956,

⁴⁶ Jehnsen (2016) ajoute deux niveaux supplémentaires de changement : « Old wine in a new bottle », un changement de surface et « No change ». Les cas étudiés dans cette thèse sont tous positifs, cette distinction, qui décrit des cas négatifs, n'apporte pas de valeur ajoutée.

43). Hall (1993) décrit une structure ternaire : (1) les changements mineurs portent sur les objectifs ou les instruments, (2) les changements majeurs sur les institutions des politiques publiques, (3) une transformation qui correspond à une modification des objectifs stratégiques (dans l'acception entrepreneuriale du terme) de la politique publique. Hall relie ces formes avec les paradigmes de Kuhn (1970). Les deux premières formes prennent place dans l'espace des sciences normales, la troisième dans la mutation vers un nouveau paradigme (Cairney & Weible 2015, 90). Watzlawick, Weakland & Fisch (2011, 10-11) présentent une perspective voisine et synthétique, inspirée d'Ashby (1956, 43), qui permet de mieux identifier l'intensité : le *changement I* (ou de premier ordre) vise à maintenir la stabilité d'un système au moyen d'*adaptations* de ses paramètres : c'est le phénomène dit d'homéostasie.⁴⁷ Le *changement II* (ou de deuxième ordre) caractérise une *transformation* du système lui-même qui le conduit à un nouvel équilibre ou à appliquer de nouvelles règles. L'évocation d'un changement II est souvent difficile à interpréter dans la perspective du système initial, qui n'en permet pas la conceptualisation pour des raisons cognitives. Cette thèse applique la terminologie de Watzlawick et d'Ashby pour définir l'intensité du changement car le critère basé sur la perspective systémique est plus facilement opérationnalisable et il permet de mieux différencier la transformation de l'adaptation. Dans l'esprit de Keeney et de Hall, Bandelow suggère la possibilité d'introduire des changements de niveau III, voire supérieurs, qui portent sur des systèmes prééminents (Bandelow 2015, 310).

Le cadre temporel

Le cadre temporel du changement influence l'évaluation du changement. Si le *dt* est trop petit ou si le Δt est mal choisi, on peut ne pas observer de changement ou observer un artefact sur le cadre temporel et ses effets (Hoeffler, Ledoux & Prat 2014). Pour éviter ces problèmes, il est nécessaire d'analyser le changement sur un intervalle assez long et tenir compte de la variation de *P* sur toute sa trajectoire. Comme on le verra par la suite, l'ACF analyse le changement des politiques publiques sur une durée d'une décennie ou plus.

L'environnement

L'environnement correspond à ce que Weible & Cairney (2020) décrivent comme les « facteurs associés au changement des politiques publiques » : le contexte, les événements que les coalitions exploitent pour promouvoir le changement, l'opinion publique, l'apprentissage, la diffusion des idées et les acteurs majeurs. Ces facteurs sont proches des structures et des paramètres décrits plus bas dans la Figure 33 par le diagramme des flux de l'ACF, page 162 (Jenkins-Smith et al. 2017).

Les effets ou les impacts

Les *effets ou les impacts* constituent les conséquences du changement, qui peuvent intégrer une hystérèse ou une latence (Hoeffler, Ledoux & Prat 2014, 123–124). En 1964, *l'Affaire du Mirage*, décrite dans le chapitre 8, correspond à un

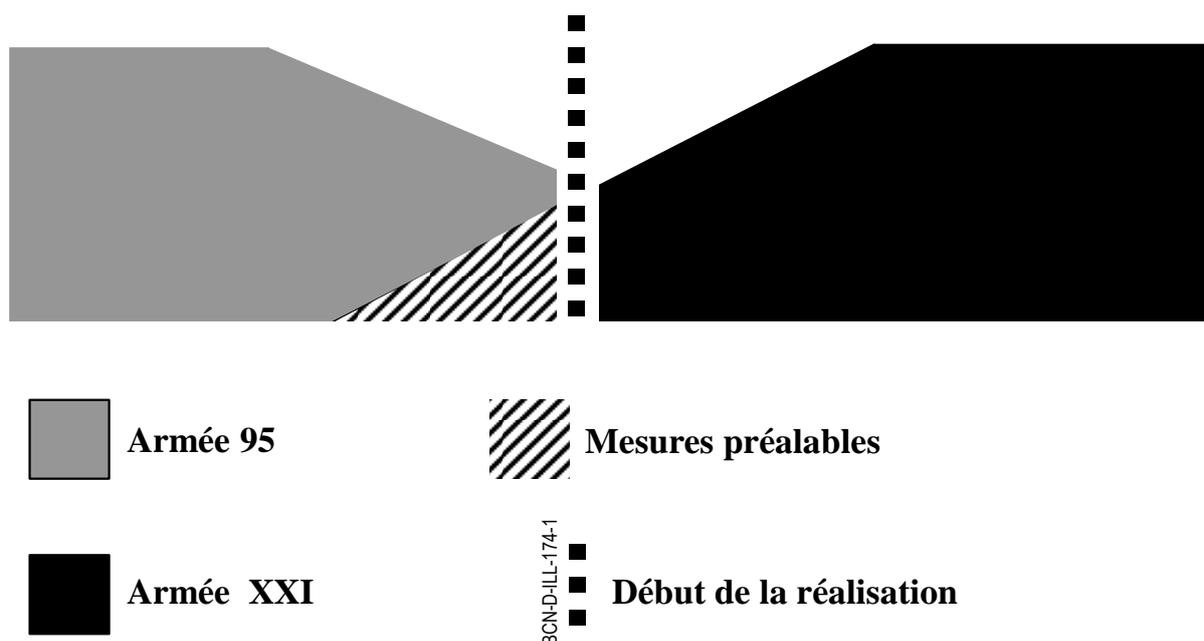
⁴⁷ Selon *Le Nouveau Petit Robert, l'homéostasie*, mot formé des éléments issus du latin homéo « semblable » et du grec stasis « position ») désigne une « stabilisation, [ou un] réglage chez les organismes vivants, de certaines caractéristiques physiologiques (pression artérielle, température, etc.) » (Robert 2007). Un chauffage avec thermostat est un exemple de cette adaptation : la température du corps de chauffe est ajustée pour maintenir la température de la salle dans une marge donnée.

impact de la réforme de l'*Organisation des troupes 61*. Cette thèse ne vise pas une évaluation des politiques de défense, on décrira essentiellement la valeur du changement et on n'utilisera les impacts qu'à la marge.

La mise en œuvre

La mise en œuvre de la transformation n'est pas décrite dans cette thèse. On notera cependant la problématique d'assurer l'état de préparation de l'armée pendant la phase de transition,⁴⁸ qui nécessite de prendre des mesures anticipées pour être capable de conduire des engagements dans la nouvelle organisation dès le premier jour de sa mise en œuvre, mais aussi pour assurer la formation dans les cours et les écoles. Le passage de l'*OT 61* à l'*armée 95*, prévoyait une transition en quatre phases : une « phase préliminaire » de préparations, deux « phases principales » parallèles sur deux ans (qui n'ont finalement fait qu'une) et une « phase postérieure » qui concernait les places de mobilisation, sur quatre ans (Conseil fédéral 1992, 990-991). Pour l'*Armée XXI*, comme la figure ci-dessous le décrit, la mise en placée fut plus facile car la préparation à l'engagement de défense pouvait être réduite en raison de l'absence de menace, ce qui permit un « démantèlement progressif de l'*armée 95* avant même le passage à l'*Armée XXI* » (Conseil fédéral 2001e, 1004).

Figure 6 Le passage échelonné de l'armée 95 à l'Armée XXI



Source : fac simile de Conseil fédéral (2001e, 1005) par l'auteur

Les différences entre *adaptation* et *transformation* dépendent cependant de la perspective (*scope*) de l'observateur (Knill & Lenschow 2001) : en lien avec les approches de Spencer-Brown et Keeney soulevées plus tôt, en particulier dans la nature récurrente des découpages de la réalité, la transformation (changement II) d'un sous-système S1 peut correspondre

⁴⁸ Par exemple en termes de mobilisation. Sous l'*OT 61*, la compagnie de l'auteur avait sa place d'organisation dans un ouvrage de la région de Martigny. L'unité qui lui a fait suite dans le cadre de l'*armée 95* se basait sur l'arsenal de Tavannes. Il fallait assurer que, jusqu'à fin décembre 94, la troupe puisse mobiliser à Martigny et, dès le 1^{er} janvier 1995, dans le Jura bernois.

à une homéostasie (changement I) pour le système supérieur S2. À l'inverse, un changement mineur d'un sous-système supérieur S2 peut conduire à la transformation d'un sous-système inférieur S1 (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 147).

En résumé, cette thèse définit le changement comme une variation de la valeur d'un programme de politiques publiques par rapport au temps, dans un cadre temporel d'une décennie au minimum. L'intensité du changement se mesure sur plusieurs dimensions : le changement I, qui contribue à la stabilité du programme, le changement II, qui en modifie l'équilibre, le fonctionnement et les règles, ainsi que le changement III qui transforme les principes de changement des règles. La détermination de la valeur du changement passe par l'examen des composantes de la variable dépendante qui correspondent à des strates de changement.

Éléments d'analyse des produits de la politique de défense militaire

En se limitant aux étapes de la mise à l'agenda et de la programmation de la réforme, on caractérisera le programme de la politique de défense militaire sur la base du modèle d'analyse de Knoepfel et al. (2015), en procédant à la description de plusieurs « éléments opérationnels pour analyser les produits d'une politique publique » dans leur dimensions substantielle et institutionnelle (Knoepfel et al. 2015, 317-321, ici 318). Ces éléments, qui constituent le substrat de la variable dépendante ainsi que le cadre de la description des réformes dans le chapitre Transformations 1948 – 2008, sont les suivants : (1) La définition politique du problème public (DP) ; (2) Les normes issues du cadre constitutionnel ; (3) La théorie de l'action (4) les instruments d'action ; (5) Les règles régissant les arrangements politico-administratifs (APA) propres à la politique de défense militaire.

On détermine la définition politique du problème public, les normes issues du cadre constitutionnel, la théorie de l'action ainsi que les instruments d'action ainsi que les règles régissant les arrangements politico-administratifs (APA) avant de les détailler dans le chapitre suivante.

Les menaces et les dangers comme définition politique du problème public

La définition politique du problème public « comprend non seulement la décision ferme d'entreprendre une [transformation de la politique de défense militaire] mais aussi, et surtout, la délimitation du périmètre du problème public à résoudre ainsi que l'identification des causes probables de celui-ci [et du cadre de la transformation] par les acteurs publics » (Knoepfel et al. 2015, 146). Il s'agit en particulier de la menace sur la sécurité et l'intégrité de l'État perçue par les autorités.

Les normes issues du cadre constitutionnel

Ces normes figurent dans la Constitution fédérale. Leur modification conduit généralement à un changement majeur du système politique. Leur évolution dans le long terme est potentiellement restreinte car elles intègrent notamment une dimension identitaire forte qui contraint l'espace des transformations (Knoepfel et al. 2015, 134). Elles imposent des servitudes à la politique de défense militaire et décrivent les composantes les plus stables de la variable dépendante. *En premier lieu*, il s'agit de textes constitutionnels qui déterminent l'existence de l'armée. *Deuxièmement*, il peut s'agir d'une politique de non-alignement, ou, au contraire, d'appartenance à une alliance. *Troisièmement*, la forme de la trinité

citoyen–armée–État influence l’implémentation des types militaires et politiques. *Quatrièmement*, ce sont les mandats militaire-stratégiques. *Finalement*, le système de défense (Wehrsystem) décrit une « Art der Gewinnung und Ergänzung des Personals » d’une force armée (Zoll, Lippert & Rössler 1977, 340) comme la permanence ou non de l’armée ainsi que la nature volontaire ou obligatoire du service militaire. Lié à l’équilibre domestique du pouvoir et à la relation citoyen–armée–État dont il constitue une forme de mise en œuvre, il représente une autre contrainte sur le développement et la mise en œuvre de la politique de défense militaire (Levy 2008a, 2010a).

Théorie de l’action : la doctrine militaire

La *théorie de l’action* et les *instruments d’action* dérivent partiellement des normes constitutionnelles et sont plus flexibles car ils sont fixés plus bas dans la hiérarchie normative. La *théorie de l’action* décrit la *doctrine militaire-stratégique* ainsi que la *doctrine opérative*. La doctrine militaire représente un système de croyances institutionnelles portant sur les principes de transformation et d’engagement des forces armées ainsi que sur les connaissances militaires nécessaires à leur mise en œuvre. On l’introduit de manière générale dans la section *Excursus – La doctrine militaire* de ce chapitre et on décrira son implémentation en Suisse dans le chapitre suivant. Elle comporte deux niveaux :

- Une *dimension militaire-stratégique*, limitée aux principes d’engagement, qui correspond aux mandats constitutionnels de l’armée, qui sont développée dans la *Loi sur l’Armée (LAAM)* depuis 1995 (Archives fédérales 1995).
- Une *dimension opérative*, qui couvre les connaissances militaires, la transformation, ainsi que l’engagement. Cette transposition des tâches militaire-stratégique est développée au titre *Strate II – Théorie de l’action : la doctrine militaire suisse*, page 82 *sqq.*

Fondamentalement, la doctrine militaire est une composante centrale de la variable dépendante d’un changement II du sous-système.

Les domaines de développement comme instruments d’action

L’opérationnalisation de la théorie d’action comme une boîte noire est malaisée. Elle forme une classe trop générale et abstraite. Il est donc nécessaire de spécifier ses composantes, *les instruments d’action*. Ces paramètres sont arbitraires et construits ; leur choix est lié à des critères d’utilité. Ils décrivent les *domaines de développement* dont les modifications régulières n’impactent que marginalement le sous-système qu’elles contribuent à stabiliser (changement I). La classification des domaines de développement provient de la littérature américaine (Chairman of the Joint Chiefs of Staff 2007; Tangen 2009, 8) qui décrit l’ensemble des composantes, matérielles ou non, qui influent sur la préparation ou l’emploi de la force : *Organization, Training, Material, Leadership and Education, Personal, and Facilities* (OTMLPF).⁴⁹ Dans cette thèse, on se concentrera principalement sur l’organisation de l’armée et du DDPS/DMF.

⁴⁹ Cette taxinomie, qui intègre originalement la doctrine (DOTMLPF), est ordonnée en fonction de la difficulté croissante d’en modifier les composantes : elle énonce trivialement qu’il est plus simple d’adapter, de réimprimer et de distribuer un manuel que de construire de nouvelles casernes. Elle a été reprise en Suisse pour accompagner l’adaptation de l’armée, où chacune de ces composantes porte la dénomination helvétisée de « domaines » (Bereiche), c’est-à-dire de « processus partiels servant à accomplir les missions de l’armée » (DDPS 2007, 15).35F49 Sous l’acronyme allemand DUOAMP » (Doktrin, Unternehmensentwicklung, Organisation, Ausbildung, Material et Personal), « ils font partie intégrante du processus central de la planification

Limitation de la focalisation

Les domaines du *développement de l'entreprise*, de *l'instruction* et du *personnel* relèvent davantage de l'adaptation de l'administration fédérale que la transformation de la politique de défense militaire *per se* (Schmidlin & Schmassmann 2018; R.A. Siegenthaler 2017). On n'en tiendra pas compte par la suite. Le changement des systèmes d'armes majeurs est plus complexe. En raison des sommes investies, on pourrait s'attendre à ce que l'acquisition de *matériels militaires* représente un indicateur d'un changement de politiques de défense. Cependant, le délai de mise au point des nouveaux armements, plus long que la fréquence des récentes réformes, en font un indicateur peu pertinent, d'autant que l'acquisition d'un système d'armes complexe découle d'un concept doctrinal (par exemple : Groupe d'experts [Cyber] 2022; Groupe d'experts Avenir des forces terrestres 2019; Groupe d'experts Prochain avion de combat 2017).⁵⁰

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

L'arrangement politico-administratif « fixe les compétences, les responsabilités et les principales ressources des acteurs publics pour l'exécution du programme politico-administratif », c'est-à-dire « l'ensemble structuré d'acteurs [du DMF/DDPS et des cantons ...] chargés de la mise en œuvre » de la transformation de la politique publique de défense militaire (Knoepfel et al. 2015, 147). *Les règles régissant les arrangements politico-administratifs* propres à la politique de défense militaire sont définies principalement dans la *Constitution fédérale* et la loi sur l'armée. Elles déterminent les attributions des cantons (limitées) et celles, plus larges, de la Confédération. En se limitant à la transformation militaire, ce sont : (1) le droit de légiférer en matière militaire. (2) Les compétences en matière d'organisation de l'armée. (3) Les principes déterminant les attributions de l'administration militaire. (4) Les attributions des commissions parlementaires. Ces règles déterminent la politique de défense militaire au temps t et permettent de comparer le contenu des réformes entre t_i et t_{i+1} .

dans le cadre de la planification militaire générale. Le domaine du matériel comprend le matériel de l'armée, les immeubles et l'informatique » (DDPS 2007, 15). Il s'agit d'une taxinomie naïve, par analogie aux « théories naïves » ou Folk-Theories, mais l'utilisation pratique de ces composantes dans les processus de développement des forces armées occidentales et de l'armée suisse justifie leur utilisation comme descripteur de la politique de défense militaire.

⁵⁰ De nos jours, le développement d'un programme d'avions américains dure plus de 20 ans (Tangen 2009, 2). Par ailleurs, dans le cas d'un système complexe comme un char ou un avion de combat, il faut compter une dizaine d'années entre le début du processus d'acquisition et la mise à disposition des capacités (Peter Müller 2017). Cette durée peut encore augmenter si les programmes d'armement sont prioritaires et font l'objet d'une planification financière à long terme et d'un ajustement continu (Planungsstab der Armee 2009).

Excursus – La doctrine militaire comme théorie de l'action

Any organization formed for the execution of specific tasks or functions must have some core of beliefs or convictions about the nature of the tasks or functions to be performed.
(Rood 1961, 84)

Le terme « doctrine » dérive du latin *doctrina*, qui signifie d'une part « enseignement, formation théorique (par opposition à nature), éducation, culture » et d'autre part « art, science, doctrine, théorie, méthode » (Gaffiot 1934 / 2016, 552). Pour l'église catholique romaine, la doctrine dénote l'ensemble des croyances véridiques qu'elle enseigne et cette dimension religieuse a été reprise par les militaires. La discussion thématique de la doctrine militaire fait l'objet d'une littérature florissante, qui s'accroît régulièrement et dont Chapman (2009) présente une revue détaillée et relativement récente.

Cette section approfondit la doctrine militaire (du niveau militaire–stratégique et opératif), décrit sa finalité ainsi que son utilité dans les armées modernes, expose ses différents usages et appuie son utilisation dans cette thèse comme indicateur principal de la politique de défense militaire et du changement : la doctrine militaire est à la fois la valeur principale de la transformation et un moteur du changement. L'historique du développement de la doctrine n'est pas pertinent pour cette thèse et le lecteur intéressé est invité à consulter une prose foisonnante (Høiback 2011, 880; 2013; Hope 1999; P. Johnston 2000; Palazzo 2008; Richardot 1998; Rothenberg 1986; R. Smith 2005).

Les définitions de la doctrine sont nombreuses et incompatibles (Daddow 2002; Overy 2002). Un dénominateur commun existe pourtant (Jackson 2010, 3), structuré autour des concepts suivants : (1) « Doctrine is what is written down » (P. Johnston 2000, 130); (2) [it is] « an officially approved teaching based on accumulated experience » (Holley 1984) [and it] (3) « is usually institutional in focus and internal in nature » (M. Evans 1999, 4). Actuellement, les armées occidentales s'inspirent fréquemment de l'OTAN qui définit la doctrine comme des « principes fondamentaux qui guident les forces armées dans la poursuite d'un objectif » (Agence OTAN de normalisation (AON) 2006, 3–D–9).

La doctrine ne représente pas uniquement une transposition rationnelle, quasi–technocratique, de la politique de sécurité dans les forces armées. L'historien Markus Mäder (2004, 27) souligne qu'elle intègre « product of a combination of collective perceptions and institutional interests shaped by a number of factors – such as the experience of past conflict, the nature of potential enemies, the perception of current operations, the incorporation of change from the military's parent society, the introduction of new technologies or the nature of inter–service competition ». C'est donc dire qu'à un niveau logique différent, elle représente un système de croyances (Jackson 2013a, 1) ce qui justifie une fois encore, dans le contexte de l'ACF que l'on explicitera plus tard, de l'employer comme indicateur des croyances du programme d'une coalition.

La doctrine militaire comme système des croyances

Plusieurs auteurs mettent l'accent sur la composante cognitive de la doctrine, qui ne concerne pas ses finalités, mais sa nature. Dans cette perspective, la doctrine représente un ensemble de croyances sur le rôle des forces armées, sur les pratiques en matière d'emploi de la force et sur le cadre de son exercice (Drew & Snow 1988, 163; Høiback 2011, 898; Hope 1999, 18; Mäder 2004; Methven 2003; Mowbray 1995, 1; Snyder 1984, 137). En lien avec ses dimensions ontologiques et épistémologiques, Jackson (2013b, 6) identifie la doctrine comme :

the most visible expression of a military's belief system. Primarily, this belief system regards the accepted paradigms by which a military understands, prepares for, and (at last in theory) conducts warfare. Significantly, such paradigms are important corollaries of the perception a military has of its institutional role and legitimacy within broader society. Hence, at a greater level of abstraction, doctrine also reflects this aspect of a military belief system.

Pour cette thèse, ces observations justifient *analytiquement* le recours à la doctrine comme indicateur central du changement de la politique de défense militaire, en lien avec la perspective de l'ACF pour qui « belief systems give guidance about how a social problem is structured and how it could be remedied » (Jenkins-Smith et al. 2017, 348). De manière anticipée, on peut considérer que la doctrine militaire répond à la définition des croyances propres (*policy core*) du sous-système de la politique de défense militaire, un thème sur lequel on reviendra dans les chapitres suivants. Cette thèse définit donc la doctrine militaire comme *un système de croyances institutionnelles portant sur les principes de transformation et d'engagement des forces armées ainsi que sur les connaissances militaires nécessaires à leur mise en œuvre*.

Traditionnellement, dans la littérature, la doctrine correspond à des croyances officielles et éditées. Comme cette thèse décrit aussi l'élaboration de la doctrine, on emploiera ce terme également pour décrire les *conceptions*, qui se rapprochent de croyances inofficielles ou non publiées (P. Braun 2006, 19–20).

Les dimensions de la doctrine militaire

La doctrine assure le lien entre les tâches dévolues à l'armée par la politique de défense et les actions militaires. Høiback (2011, 888) dégage trois idéal-types :

- *La dimension formative de la doctrine*. La doctrine, dans sa dimension éducative soutient le partage des croyances, d'un savoir et d'un langage communs, de la théorie jusqu'aux engagements tactiques. Elle permet l'unité d'action, principe militaire fondamental (Marine Corps Doctrine Publication 1 1997, 55–56). La doctrine aide à « apprendre à penser » dans un cadre partagé (Foch 1903, 7). Elle est donc capitale pour assurer la flexibilité des armées modernes (Slensvik & Ydstebø 2016, 299).
- *La dimension de conduite*. La complexité des organisations militaires et des tâches met en relief l'importance de la doctrine comme outil de commandement. Elle donne un cadre contraignant pour l'action, qu'elle appuie par des procédures, des réflexions, des méthodes communes de décision (Methven 2003, 133). L'importance de l'équilibre entre la nature absolue de la doctrine et la liberté de jugement pour l'appliquer varie (Herbert 1988, 54–55).
- La doctrine est finalement *un moteur de la transformation* (Sullivan & Harper 1997). Dans les institutions militaires occidentales, la doctrine représente l'élément central de l'adaptation et de la transformation des forces armées. Elle influence la politique de défense militaire, l'organisation et la conduite des opérations, ainsi que le développement

de forces (Hope 1999, 8, Høiback, 2011 #4716; Jackson 2013a, xvi–xviii). La simple rédaction de règlements de doctrine n'est pas suffisante : il faut faire transiter un sens nouveau dans les organisations (P. Johnston 2000).

La doctrine militaire s'applique dès lors à l'ensemble du champ de la politique de défense militaire, tant dans la préparation que dans l'exercice de l'emploi de la force. Dans ce dernier cas, ce sont les dimensions de transformation et formation qui entrent en compte et qui contribuent à déterminer l'ensemble des paramètres du développement des armées. Dans l'exercice de la force, c'est la mise en œuvre de ce qui a été appris (dimension formative) ainsi que les principes de commandement appliqués (dimension de conduite) qui entrent en jeu. On précise maintenant les particularités de la doctrine militaire suisse.

Synthèse

Cette section a défini analytiquement les déterminants de la politique de défense militaire liées à la transformation, ainsi que ses ressources. Ce cadre permet de déterminer et de décrire au chapitre suivant les composantes substantielles de la variable dépendante, à partir desquelles on mesurera la transformation de la politique de défense militaire. Manifestement, ces règles institutionnelles exercent une influence prépondérante sur la politique de défense militaire et le système politique suisse. Leur inertie rend la formulation de la stratégie lente, complexe, mais relativement consensuelle. Cette lenteur et cette complexité renforcent la dimension intérieure de la politique de défense militaire au détriment de son orientation sur le système international.

Conclusion partielle

On a intégré cette thèse de doctorat dans le cadre des recherches internationales et suisses en matière de transformation militaire. On a présenté une vue d'ensemble des transformations de la politique de défense militaire en débutant par une définition des termes centraux. On a rappelé ensuite les liens entre le militaire, la formation de l'État moderne et la citoyenneté, puis introduit des concepts génériques qui permettront de comprendre le contexte des études de cas. Ces concepts seront développés dans le chapitre suivant en lien avec leur implémentation en Suisse.

On a montré que la recherche sur les politiques publiques de défense en Suisse est lacunaire ; la majorité des travaux antérieurs n'apportent pas de réponse aux questions de recherche. On trouve en revanche des interrogations similaires dans la littérature internationale. Cependant, les auteurs y répliquent par des approches qui n'apportent pas un cadre accessible au contexte suisse et à cette problématique de recherche. L'absence de réponse aux questions de recherche soutient de ce fait la pertinence de cette thèse. Seule le choix de la doctrine militaire comme composante de la variable dépendante est pertinente, comme on le verra dans un chapitre postérieur. On a finalement établi un cadre d'analyse inspiré de Knoepfel et al. (2015) et repéré empiriquement les catégories d'acteurs impliqués dans, ou impactés par, les transformations. On a ensuite présenté un survol du changement des politiques publiques et défini les éléments opérationnels d'analyse des produits d'une politique publique dont on en dérivera la variable dépendante et son contenu substantiel, qui font l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 3.

Programme de la politique de défense

Ce chapitre présente *la structure de l'explanandum*. Il s'inscrit *d'une part* dans une volonté de présenter les paramètres militaires des réformes de manière didactique à l'intention des lecteurs peu versés dans les études stratégiques et de contextualiser les enjeux décrits dans les études de cas. *D'autre part*, il détaille les composantes de la variable dépendante afin de préparer l'analyse des transformations dans le chapitre suivant ainsi que l'opérationnalisation des hypothèses dans le chapitre *Démarche empirique*, page 179 *sqq.*

On décrira *en premier lieu* la strate la plus stable, dont la modification conduirait à un changement du système politique, autour de la définition politique du problème (*les menaces et dangers*) ainsi que des plusieurs *normes issues du cadre constitutionnel*. *En deuxième lieu*, on présentera les paramètres dont une modification importante conduit à une transformation du sous-système uniquement (la théorie de l'action ainsi que quelques normes constitutionnelles). *Finalement*, on détaillera *Les instruments d'action* dont une modification limitée conduit à l'équilibre du sous-système. Ce chapitre expose aussi *l'espace des solutions* que peut prendre la variable dépendante ainsi que les interrelations de ses composantes dans le cas suisse.

Strate III – Menaces et les dangers : composantes du problème public

La menace militaire, des périls « politico–militaires dirigées contre la Suisse » qui proviennent « d'événements belliqueux ou parabelliqueux survenant à l'étranger » (Conseil fédéral 1990, 801). Les dangers naturels ou anthropiques font partie de l'analyse militaire de la menace parce que des systèmes militaires peuvent être employés dans le cadre de l'aide subsidiaire aux autorités civiles. L'appréciation des menaces et des dangers participe de l'identification des causes probables des transformations. Pourtant, les risques géopolitiques sont liés à une perception de la réalité. Ils ne représentent pas un fait objectif et sont filtrés par les strates de croyances des acteurs. Par ailleurs, l'interprétation des menaces n'a pas uniquement un impact sur le sous–système de la politique de défense militaire, mais également sur d'autres secteurs politiques, comme la sécurité intérieure.

Dans le contexte de la politique de défense militaire suisse, la *menace* représente un « ensemble des dangers et des risques de toute nature, y compris de recours à la force selon toutes ses formes » (Chef de l'Armée 2004c, 25).

On a renoncé à établir une typologie générique des menaces qui, pour incorporer les perceptions des acteurs à travers les périodes serait très générale ou trop détaillée. La Table 3 décrit des exemples de menaces stratégiques tirées des documents officiels rédigés entre 1970 et 2010. On a divisé la perception des menaces en trois catégories : les menaces sous le seuil de la guerre, les menaces militaires directes ainsi que les dangers contre lesquels l'armée peut être engagée à titre subsidiaire.

Table 3 Exemples de menaces décrites dans les rapports de politique de sécurité (1973–2010)

Conflits infra-guerriers et guerre indirecte	Influence sur la politique de défense militaire
Menaces sous le seuil de la guerre	
— Propagande et guerre de l'information	Secteur-clé de la politique de sécurité
— Restrictions à la liberté des échanges et pressions économiques	Concerne la politique de sécurité à partir d'un certain degré
— Terrorisme, extrémisme violent, espionnage, criminalité et crime organisé	Secteur-clé de la politique de sécurité
— Influence de conflits intérieurs	Secteur-clé de la politique de sécurité
Guerre classique	
— Chantage	Secteur-clé de la politique de sécurité
— Attaque militaire	Secteur-clé de la politique de défense militaire
— Prolifération d'armes de destruction de masse et de vecteurs à longue portée	Renforce les menaces directes
Menaces sans causes politico-militaires	
— Développements technologiques, économiques, sociaux et écologiques – intervention subsidiaire de l'armée possible	Secteur-clé de la politique de sécurité, intervention subsidiaire de l'armée possible
— Catastrophes naturelles ou techniques – secteur-clé de la politique de de sécurité, intervention subsidiaire de l'armée possible	Secteur-clé de la politique de sécurité, intervention subsidiaire de l'armée possible
— Pandémie	Intervention subsidiaire de l'armée possible

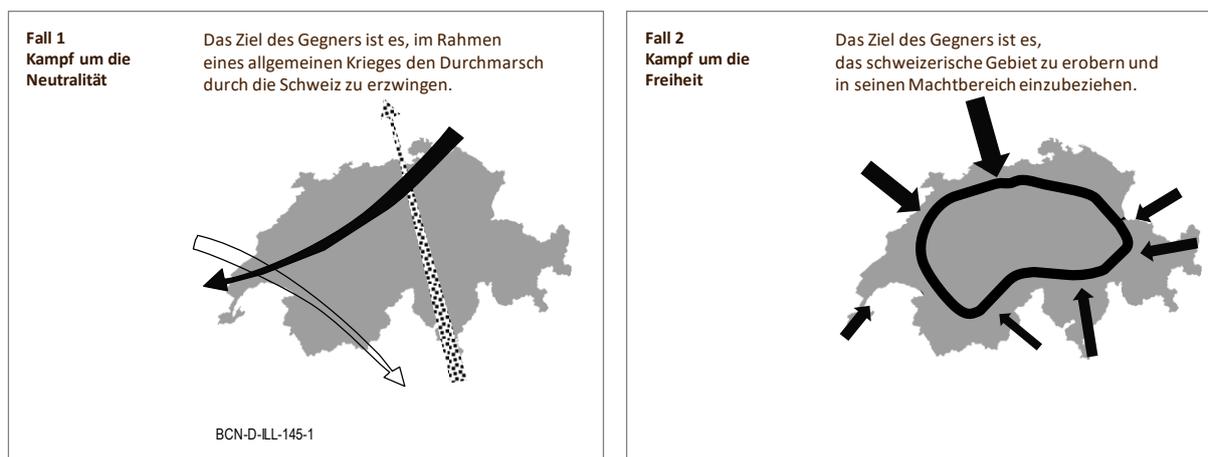
Source : auteur, sur la base de Conseil fédéral (1973, 1990, 1999, 2010b)

Pendant la guerre froide, une attaque militaire aurait pu avoir deux buts (Figure 7 ci-dessous) : un passage en force à travers la Suisse pour attaquer les flancs d'un adversaire (la violation de la neutralité) ou l'occupation du pays.⁵¹ Ces menaces sont encore fortement influencées par les opérations des armées étrangères en Suisse lors des guerres napoléoniennes à la fin du XVIIIe siècle : Des armées françaises occupaient une partie de la Confédération dont le territoire servait de terrain d'opérations des armées coalisées.

⁵¹ A. Ernst (1971a, 60 sqq.) décrit davantage de menace envisagées par les stratégestes suisses depuis le début du XIXe siècle. Elles n'apportent pas de valeur ajoutée à cette description.

Bien qu'elles aient un impact sur tout ou partie du système politique, les menaces sont relativement variables et moins stables que les normes issues du cadre constitutionnel. En revanche, en temps de paix, elles ne changent pas souvent.

Figure 7 Menaces militaires potentielles contre la Suisse : la violation de la neutralité et l'occupation



Source : fac-similé de Albert Bachmann & Georges Grosjean (1969) par l'auteur

Strate III – Normes constitutionnelles

Les normes de la politique de défense militaire suisse issues du cadre constitutionnel représentent le niveau le plus résistant au changement de la variable vectorielle dépendante dans la mesure où elles sont fixées dans la Constitution fédérale et qu'elles représentent des croyances identitaires traditionnelles. De ce fait, elles sont souvent utilisées de manière incantatoire dans la discussion politique et étayent la narration des coalitions. Un changement de ces règles correspondrait à une transformation fondamentale de la politique de défense militaire ainsi que du système politique suisse. On décrira brièvement les contraintes structurelles que ces composantes imposent sur le *problem space* des solutions possibles, notamment en termes de relations–civiles–militaire et de doctrine. On montrera aussi les conséquences potentielles de leur changement.

On observe trois normes constitutionnelles qui influencent l'ensemble du système politique (Fuhrer 1994, 194 ; Gabriel & Rybach 2002 ; A. Wenger 2014) : (1) *L'existence de l'armée* ; (2) *La neutralité* ; (3). *Les croyances sur le lien citoyen–armée–État*. La troisième représente une norme implicite que l'on décrira dans une section distincte.

L'existence de l'armée

L'existence de l'armée découle de l'article 58¹ de la *Constitution fédérale* : « La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice ». ⁵² L'existence de l'armée détermine directement et indirectement tous les autres facteurs de la politique de défense militaire. Le système de milice et les mandats principaux de l'armée seront décrits plus bas, dans le cadre de la strate II, car leurs modifications influencent principalement le sous-système.

Paramètre binaire, une modification de cette croyance conduirait à sa suppression. Cette méthode radicale a été tentée en 1989, ainsi qu'en 2001 (Conseil fédéral 1988 ; 2000a; Gilardi 1998 ; Nef 1989). ⁵³ Elle nécessiterait une majorité du peuple et des cantons. Le Conseil fédéral (1988, 950) assimilait la suppression de l'armée à « un choix existentiel [et à ...] une décision fondamentale relative à la forme de l'État » qui « peut être touché aussi profondément que s'il s'agissait d'une demande formelle de révision totale et se voit placé devant la nécessité d'une restructuration complète ». Il s'agit donc bien d'un paramètre dont la modification influence non seulement le sous-système de la politique de défense militaire, mais aussi le système politique dans son ensemble.

L'acceptation de l'initiative du GSsA aurait probablement conduit à un abandon de la neutralité en faveur d'une adhésion à l'OTAN ainsi qu'à une augmentation des effectifs de la police et des organisations de protection de la population (Conseil fédéral 1988, 957). La poursuite des mandats remplis par l'armée sans lien direct avec l'emploi de la force, comme l'aide aux conditions d'existence, aurait nécessité l'affectation de matériels militaires et de la responsabilité de ces tâches à d'autres instances (Conseil fédéral 2000a, 4470). Le Conseil fédéral (1988, 967-969) affirmait encore l'importance des conséquences sur l'économie nationale. La suppression de l'armée représenterait clairement un changement de système politique. La neutralité constitue un second paramètre fondamental de la politique de défense militaire.

La neutralité

Dans une perspective réaliste des relations internationales, la neutralité implique de sortir du jeu des puissances (Haine 2001, 49). Pascal Sciarini souligne son importance comme « institution fondamentale du système politique suisse » à côté « du fédéralisme et de la démocratie directe ». ⁵⁴ Les deux autres assises influencent indirectement la politique de

⁵² Sur cet article constitutionnel, dans une perspective juridique, voir Saladin (2012).

⁵³ C'est une forme de *policy termination* (Bardach 1976) : un groupe cherche « à ruiner la légitimité du 'problème collectif' de manière à rendre son traitement non pertinent ou non urgent, contribuant ainsi éventuellement même, à plus long terme, à la disparition du sous-système » (Nahrath 2003, 87).

⁵⁴ La démocratie directe et le fédéralisme s'appliquent à l'ensemble du système politique et ne représentent donc pas des paramètres spécifiques de la politique de défense militaire. Il s'agit plutôt de paramètres stables du système politique. DeVore & Stähli (2011, 1) et Gabriel & Rybach (2002, 42-43) soulignent l'importance du fédéralisme comme croyance identitaire fondamentale de la politique de sécurité suisse. Or le débat sur les compétences cantonales en matière militaire a fortement diminué depuis la création de la Confédération moderne. Cette discussion, virulente entre 1871 et la fin du XIX^e siècle, avait quasiment disparu du radar depuis 1945 (A. Ernst 1968). Remontée à l'agenda en 1996 lorsque le peuple a rejeté la suppression de la responsabilité cantonale en matière d'acquisition de l'équipement personnel des militaires, elle a été éliminée par la bande lors de la votation fédérale sur la *Nouvelle péréquation financière* en novembre 2004 (H.L. Wirz & Strahm 2011). Sinon, le fédéralisme s'applique plus particulièrement à la sécurité intérieure et, pour la politique de défense, aux engagements subsidiaires de sûreté et aux opérations de sûreté sectorielle de l'armée (Chef de l'Armée 2004a). Ces dernières furent, on le verra dans la

défense, tandis que « la neutralité (...) devenue, au fil du temps, la pierre angulaire de la politique extérieure de la Suisse et un élément de l'identité nationale » représente un facteur dimensionnant central de la politique de défense (Sciarini 2023, 93). Notamment, la neutralité de la Suisse lui interdit toute alliance militaire et prescrit une défense stratégique (Conseil fédéral 1996).⁵⁵

La neutralité ne figure pas dans les buts de la Confédération, dont elle est uniquement un instrument de maintien de l'indépendance (Dominicé 1997). Elle est fixée dans la Constitution fédérale, dont les articles 173 et 185 chargent l'Assemblée fédérale, respectivement le Conseil fédéral d'assurer « la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse » (Confédération suisse 1999, 185, 173).

Deux composantes caractérisent l'histoire de la neutralité suisse : (1) la mythification de la défaite de Marignan (1515), qui marqua la limite de la politique de puissance des Confédérés (Bonjour 1979, 10). Elle demeure un *topos* d'une incarnation conservatrice de la politique suisse (Lang 2014; Lehmann 2019). (2) La neutralité moderne apparaît avec la Déclaration des Puissances (1815) signée à Paris le 20 novembre 1815. Elle répondait à plusieurs fonctions extérieures et domestiques,⁵⁶ parmi lesquelles, aujourd'hui, seule l'intégration intérieure joue encore un rôle identitaire (Riklin 2010, 13). Dans les faits, Kreis (2007a, 36) rappelle que « die Neutralität in der Realpolitik mitunter nicht eingehalten wurde », notamment sous la pression des puissances occidentales.⁵⁷ Néanmoins, la neutralité jouit d'une forte popularité depuis la fin de la guerre froide puisqu'en moyenne, près de 90% des personnes soutiennent la neutralité (Szvircev Tresch et al. 2021, 166 sqq.).

La neutralité permanente suisse s'articule autour de deux dimensions : le *droit de la neutralité* et la *politique de neutralité*. Le *droit de la neutralité* est issu des deux *Conventions de La Haye* de 1907 ([Convention de La Haye] 1907) auxquelles s'ajoutent des règles coutumières, dont découlent des devoirs et des droits impératifs qui ne s'appliquent qu'en

dernière étude de cas, un thème de la doctrine militaire contesté par les cantons (Mohler 2008a, 2008b, 2012; Mohler, Gättelin & Müller 2007; Mohler & Schweizer 2009). Il représente surtout un élément important dans la mise en œuvre ici et maintenant des forces armées, un thème localisé hors du cadre de cette recherche.

⁵⁵ Les travaux récents sur la politique de neutralité portent essentiellement sur ses liens avec l'intégration européenne, la politique de paix et la politique étrangère (DeVore & Stähli 2011; Gabriel 1997; Goetschel 2000; Kreis 2007b; Kriesi 1998, 27–49; Möckli 2007; Riklin 2006). La discussion de la neutralité dans l'étude *Sicherheit 2021* représente une exception (Szvircev Tresch et al. 2021, 159–187). Sciarini, cité en exergue de cette section, décrit l'influence de cette institution sur le système politique sans en développer la dimension militaire (Sciarini 2023, 93-134). Depuis le début de la Guerre entre la Russie et l'Ukraine en 2022, plusieurs ouvrages ont été publiés. Jorio (2023) a rédigé une analyse historique et une appréciation critique de la neutralité. Voir aussi Jauslin, Graf & Schaad (2022) et Klunge (2023).

⁵⁶ Ces fonctions sont les suivantes : « [1] Die Integrationsfunktion dient dem inneren Frieden und dem inneren Zusammenhalt. [2] Die Unabhängigkeits- oder Schutzfunktion gewährleistet den äusseren Frieden, indem Kriege vom eigenen Land abgehalten und hegemoniale Bestrebungen der Grossmächte mehr oder weniger abgewendet werden konnten. [3] Die Freihandelsfunktion ermöglichte die Weiterführung des Wirtschaftsverkehrs mit den Kriegführenden und sicherte so das wirtschaftliche Überleben des rohstoffarmen, auf Aussenhandel angewiesenen Kleinstaates. [4] Die geostrategische Gleichgewichtsfunktion entsprach über lange Zeit europäischen Interessen. [5] Die Dienstleistungsfunktion trug dazu bei, das neutralitätsbedingte Abseitsstehen durch Tatbeweise internationaler Solidarität auszugleichen » (Riklin 2006, 13).

⁵⁷ Le « Hotz-Linder-Agreement » en est un exemple (Flury-Dasen 2006). Sciarini (2023, 104-111) décrit d'autres cas d'entorses à la neutralité au cours du XXe siècle.

cas de guerre (Conseil fédéral 2007b, 5283).⁵⁸ Le droit de la neutralité n'est pas valide en temps de paix. Cependant, pour convaincre les autres États qu'elle le respectera en temps de guerre, la Suisse applique une *politique de neutralité* qui comprend des mesures volontaires qui ne découlent pas de règles légales et qui s'appliquent en particulier à l'exportation du matériel de guerre (Conseil fédéral 1993c, 207). La neutralité ne joue pas de rôle dans les relations avec les organisations non-gouvernementales ou non-étatiques.

Plusieurs résultantes militaires découlent d'exégèses de la neutralité permanente (Kurz 1967, 85–142) :⁵⁹ *En premier lieu*, l'obligation pour la Confédération de défendre son territoire par ses propres moyens – au besoin par la force – lui impose une armée autonome, ce qui renforce et justifie la norme de l'existence de l'armée. Les grands effectifs nécessaires pour assurer la neutralité du territoire peuvent justifier la conscription. *Deuxièmement*, la neutralité permanente empêche la Suisse de conclure des alliances militaires et politiques en temps de paix.⁶⁰ La Suisse ne serait plus tenue par le droit de la neutralité dès le passage de l'état de neutralité à l'état de guerre – une décision politique autonome – ce qui lui permettrait de conclure des alliances dès ce moment (Petković 1986, 109).⁶¹ Cependant, une alliance de circonstance après le déclenchement des hostilités, qu'il ne serait pas licite de préparer de manière anticipée,⁶² serait difficile en raison des différences de doctrine et de procédures. *Troisièmement, la neutralité impose des servitudes doctrinales* (Kurz 1967, 98 sqq.) : (1) le droit de la neutralité prescrit une conception défensive des opérations. (2) La Suisse renonce à l'initiative stratégique et c'est son adversaire - qui demeure, en théorie, inconnu jusqu'au dernier moment, qui décide du lieu et de l'heure du début des opérations.⁶³ (3) L'État neutre doit créer un dispositif de défense initial tous azimuts, ce qui nécessite

⁵⁸ En substance, l'État neutre n'est pas autorisé à s'associer à des belligérants et n'a pas le droit de leur fournir des ressources militaires (sous forme de matériels ou troupes). Son espace terrestre et aérien ne doit pas servir à une guerre interétatique. En conséquence, la défense militaire du territoire par l'État neutre est incontournable. Les restrictions de commerce de l'État neutre doivent être appliquées à tous les États en guerre. En contrepartie, l'inviolabilité de son territoire, la liberté de commerce des entreprises privées avec les belligérants, y compris dans le domaine des équipements militaires et des munitions, sont garantis. (Conseil fédéral 2007a, 5283).

⁵⁹ On a repris ici – en la commentant dans une perspective actuelle – l'analyse présentée de Kurz (1967). Ces réflexions sont en effet significatives dans la mesure où le juriste bernois a mené sa carrière professionnelle au sein de l'administration militaire fédérale, dont il deviendra directeur suppléant. Il fut aussi un historien militaire prolifique. Son appréciation, qui intègre des perspectives juridiques et militaires, peut donc être analysée comme très proche du discours officiel sur la dimension militaire de la neutralité pendant la guerre froide.

⁶⁰ Cette interprétation se base sur la doctrine élaborée par Rudolf Bindschedler, ancien chef du service juridique du département politique fédéral (l'actuel DFAE) et désormais caduque. Pour Möckli (2007, 2), « selon [cette doctrine...] de 1954, la Suisse était tenue, en raison de sa neutralité, de n'adhérer à aucune organisation politique non universelle comme l'ONU, de ne s'associer à aucune sanction de l'ONU et de ne participer à aucune union économique. L'aspect remarquable de cette interprétation extensive de la neutralité était que les dispositions furent qualifiées de 'devoirs de neutralité du pays durablement neutre' alors qu'il s'agissait simplement d'une redéfinition de la politique nationale de neutralité ».

⁶¹ D'un point de vue théorique, la Suisse pourrait lier une alliance ad hoc (1) avec l'ennemi de son adversaire, (2) avec l'adversaire lui-même contre son ennemi, voire (3) combattre, au besoin sur plusieurs fronts, de manière autonome (A. Ernst 1971a, 76–85, en particulier 78). Dans l'OT 61, le Conseil fédéral avait des objectifs plus mesurés : « [...] La collaboration avec l'adversaire de notre agresseur s'imposera automatiquement » (Conseil fédéral 1960a, 327). Däniker (1996b, 135) soulignait le souci du commandant de corps Gygli d'éviter « dass unser Land in einem Krieg zwischen Koalitionen auf die 'falsche Seite' gedrängt wird ».

⁶² Hans-Rudolf Kurz (1967, 141) affirmait que se préparer en temps de paix à intégrer une alliance déterminée sapait la politique de neutralité.

⁶³ L'État neutre n'a pas le droit de mener des actions *préventives*. En revanche, pour prévenir une attaque imminente, des opérations *préemptives* sont autorisées par l'art. 51 de la charte de l'ONU (ONU 1945, [13]).

de gros effectifs. (4) La neutralité dans l'espace aérien ou maritime (respectivement, dans une perspective contemporaine, dans les espaces cybernétique et électromagnétique) n'est pas réglée de manière formelle et elle s'applique par analogie à celle dans l'espace terrestre.⁶⁴

Georg Kreis ainsi que Tibor Szvircsev Tresch décrivent l'évolution potentielle de la neutralité à partir d'une position actuelle assimilée à une « neutralité différentielle » dans laquelle la Suisse applique des sanctions économiques sans participer à des mesures militaires qui ne seraient pas reconnues par l'ONU. La neutralité pourrait évoluer de quatre manières différentes : *premièrement*, on pourrait retourner à une forme « absolue de neutralité intégrale » dans laquelle la Suisse ne participerait ni à des mesures militaires, ni à des sanctions économiques. *Deuxièmement*, on pourrait retourner à la forme « classique » de « neutralité active » appliquée pendant la guerre froide, marquée par des opérations de soutien à la paix sans sanctions diplomatiques. *Troisièmement*, une redéfinition de la neutralité vers davantage d'ouverture (neutralité collaborative) serait envisageable. Cette option impacterait avant tout la politique étrangère. *Quatrièmement*, un abandon de la neutralité – peu crédible aujourd'hui – passerait par une annonce « in guter Form » (Kreis 2007a, 45–46; Szvircsev Tresch et al. 2021, 163). Pour Riklin (2007, 123), la seule justification à ce renoncement serait une adhésion à l'OTAN, que le peuple serait appelé à valider par les urnes.⁶⁵ La politique de défense militaire et la diplomatie suisse en seraient transformées de fond en comble (Ribi 2007). La neutralité appartient de ce fait bien à la strate III, comme les croyances sur la menace, l'existence de l'armée ou lien entre le citoyen, l'armée et l'État, mais elle est susceptible d'adaptations autonomes mineures (Lottaz 2019).

Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l'armée et l'État

Le lien entre le citoyen, l'armée et l'État peut être appréhendé sur la base de postures idéales–typiques qui se retrouvent souvent sans grand changement dans le discours des acteurs ou les publications des coalitions.⁶⁶ C'est une norme constitutionnelle implicite, qui s'exprime dans la Constitution fédérale par le système de milice et l'obligation de servir, décrits plus bas. Cette description prolonge les normes mises en évidence dans une perspective historique par Jaun (1999) pour la période de la fin du XIXe et du début du XXe siècle et appliquées ultérieurement par P. Braun (2006) pour la période de la guerre froide. On peut repérer certaines normes similaires dans d'autres États, en particulier en Israël, dont le système

⁶⁴ Elle supposerait non seulement d'interdire aux aéronefs pilotés des puissances en guerre le passage à travers son espace aérien, mais est aussi valable contre des missiles ou des drones (Kurz 1967, 98 sqq.).

⁶⁵ Dominici (1997) précise que

une décision des Chambres fédérales, suivie d'une votation populaire, sur la seule question de l'abandon de la neutralité n'aurait pas grand sens. Une telle décision ne peut être intelligemment envisagée qu'en corrélation avec une autre décision, celle d'assumer des obligations nouvelles. Tel pourrait être le cas, par exemple, si la Suisse entendait adhérer à une alliance militaire, ou se joindre à tout autre système de sécurité collective régional nettement incompatible avec la neutralité. La renonciation à celle-ci ne serait que la conséquence d'une décision principale, et fondamentale ; la révision constitutionnelle évoquée il y a un instant ne serait qu'une partie d'un tout.

⁶⁶ Pour Weber (1965, 141), l'idéal–type consiste à « former un tableau de pensée homogène » à partir d'une perspective dont on va amplifier l'un ou l'autre des attributs.

de défense est partiellement inspiré de celui de la Suisse (Ben-Eliezer 1995 ; D. Horowitz & Kimmerling 1974). Ce lien forme une spécificité nationale. Cette section présente ces idéals-types, qui seront déployés dans l'analyse des croyances des coalitions au cours des études de cas.

La typologie que l'on présente ici s'inspire notamment de Rapoport (1962) et de Levy (2010b). Rapoport décrit trois formes d'États dans leurs relations avec leur armée dont seules deux sont pertinentes ici :⁶⁷ (1) un type moderne de *républicanisme civique* lorsque la relation civile-militaire-État d'une « nation-in-arms » emploie « military training to educate its citizens » Rapoport (1962, 71-72). (2) Une « Civilian-and-Military Polity » dans lequel l'armée sert principalement d'instrument de la politique de sécurité. On désignera cette forme, qui correspond aux relations contemporaines entre les citoyens, les forces armées et les États en Occident comme « clausewitzienne ».

La typologie de Rapoport, établie au début des années soixante, doit encore être complétée par une autre forme de relations qui prend en compte les transformations de la gouvernance étatique : (3) l'approche néolibérale, qui considère le citoyen-soldat comme une ressource de l'État Levy (2010b). Finalement, on décrit deux autres types situés dans une logique orientées par une critique du militaire : (4) le pacifisme et (5) l'alternative stratégique. On présente chaque classe de croyances avec une focalisation chronologique et on montrera leur impact sur les strates de croyances de la politique de défense militaire.

L'approche républicaine-citoyenne

Dans une *conception républicaine* de la citoyenneté, l'État préserve un espace de liberté pour les citoyens. Corollairement, par leurs vertus individuelles et collectives, les citoyens limitent l'emprise de l'État sur leurs libertés. Philipp Pettit décrit les trois piliers du républicanisme civique :⁶⁸ (1) « la liberté comme absence de domination », (2) une structure de gouvernance qui permet cette liberté ainsi que (3) la nécessité, pour les citoyens, de faire preuve de vertu collective et individuelle dans la surveillance des institutions indispensables au maintien de la liberté (Pettit 2012, 5).

Les modèles de citoyenneté issus de l'Antiquité, en particulier le lien romain entre « *res publica – libertas – virtus – militia* », ont contribué à l'inspiration du républicanisme classique qui se manifeste par cinq facteurs : « [1] *Staatlichkeit* (vs. *privates Engagement*), [2] *einheimische Soldaten* (vs. *Ausländer*), [3] *Nebenberuflichkeit* (vs. *Professionalität und Konskription*), [4] *Wehrpflicht* (vs. *Freiwilligkeit*), [5] *universale oder selektive Dienstpflicht* » (Metzger 1999, 411). Le système de milice, que l'on décrira au chapitre suivant dans la description du système de défense (*L'absence de troupes permanentes : le système de milice*, page 77 sqq), est intimement lié à l'approche républicaine (Müller 2015, 20).

La marque principale de la vertu du citoyen est sa volonté de sacrifice dans la guerre, pour défendre la liberté et la *res publica* qui l'assure. Cette obligation ne découle donc pas d'une contrainte étatique, mais plutôt, avance S.B. Smith (1983, 627), du rôle de l'État comme « a community of persons united around some conception of the good life. The

⁶⁷ La troisième forme est un « Praetorian State », dans lequel les forces armées servent au maintien du régime (Rapoport 1962, 72-74).

⁶⁸ Le républicanisme civique est une évolution du républicanisme traditionnel comme opposition à la monarchie (Maissen 2011).

state involves shared standards and principles [...] ». Le maintien de la république dépend donc de l'engagement de ses citoyens pour la défendre et s'inscrit dans une perspective hegelienne de l'État (Baron 2009).⁶⁹

Le modèle républicain est lié à la « nation en armes » dans laquelle « the most important function of the army occurs when the military establishment is a national school where the citizens can learn appropriate civic virtues and important technical and administrative skills that may contribute to the maintenance and/or improvement of their community », à l'exemple de la Suisse de 1960 et d'Israël (Rapoport 1962, 71–96, ici 71). Cette posture apparut en Suisse dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Cette période était marquée par un débat intermittent sur le lien entre le citoyen et l'État, dans un contexte où la guerre était interprétée comme un test de viabilité de la Confédération, qui devait se montrer capable de se mesurer à ses adversaires dans la guerre (Jaun 1998a; 2019, 84).

La « Nationale Richtung » républicaine, qui disparut après la fin du premier conflit mondial, cherchait à accommoder le service militaire et la vie civile des citoyens (P. Braun 2017, 100). Rudolf Jaun, l'inscrit dans une démarche de modernisation de la société : « Die Armee erschien so zusammen mit der Schulpflicht und den staatlichen Schulen als Medium des gesellschaftlichen Fortschrittes ». Il caractérise l'armée républicaine sur la base de l'*autocommandement* républicain (*self-command*) des citoyens-soldats dans le cadre de l'autogouvernance (*self-government*) démocratique des citoyens.⁷⁰ Les fonctions de l'administration militaire et des officiers de carrière (« les *instructeurs* ») se limitaient à l'appui des troupes de milice (Jaun 1999, 214). Dans ce cadre, le soldat demeure un citoyen en uniforme (P. Braun 2017, 101), respectivement un « Bürger in der Notfunktion des Kämpfers » (Allgöwer 1945, 659).

Après avoir décliné au début du XXe siècle, ce modèle réapparut pendant la mobilisation de 1939–1945 car, sous l'influence du général Henri Guisan notamment, les relations entre officiers et soldats s'étaient démocratisées (A. Ernst 1968, 536–539; Hofer 1970, 152–159; Jaun 2019, 245–246). L'engagement du citoyen dans l'armée devait par ailleurs être soutenu par un système de sécurité sociale (Sozialdemokratische Partei der Schweiz 1947).

Depuis la fin de la guerre froide, en raison notamment de la concurrence entre officiers de carrière et officiers de milice pour des places de commandement – dont le nombre diminue avec les réductions successives de l'armée – le décalage entre l'interprétation républicaine du système de milice et la réalité a été thématiqué à plusieurs reprises (Heller 2004; Heller & Grossmann 2005, 5; Lienhard & Häsler 2007; Schindler 1999, 13; Schweizer, Scheffler & van Spyk 2010, 12). Le recours à un narratif basé sur des croyances républicaines (« Bürger in Uniform ») demeure pérenne (Armée Suisse 2016; Schweizer Armee 2021, 4). Cette mise en exergue à partir du début du XXIème siècle démontre, paradoxalement, leur remise en cause dans la pratique (voir, par exemple, Jaun 2019, 297, 373). Par ailleurs, Thomas Maissen (2011) relève que

⁶⁹ Dans une perspective plus large, voir par exemple Brown (2011, 57–95, en particulier 69–75); Gordon (2000); S.B. Smith (1983). Le lien entre Hegel et la Confédération passe peut-être par le politicien vaudois Henri Druey (1799–1855), Conseiller d'État, puis Conseiller fédéral (1848–1855) (Meuwly & Steiner 2019). Meuwly (2020) décrit l'influence de Hegel sur Druey, son élève et par lui sur les institutions de l'État fédéral de 1848.

⁷⁰ La notion d'autogouvernance (*self-gouvernement, self-government*), d'origine britannique, « signifie que quiconque est affecté ou concerné par telle ou telle situation doit jouir du pouvoir d'influer sur cette situation » (Zask 2010, 114). On interprète la notion d'autocommandement (« *self-command* ») comme le fait que les officiers de milice doivent occuper la majorité des postes de commandement de l'armée (Saladin 2012, 332).

le républicanisme, au sens étroit et traditionnel du terme, en opposition latente avec le libéralisme, resta vivace en Suisse. Les éléments caractéristiques en étaient le fédéralisme, le système de milice, la participation politique liée au statut de chef de famille indépendant et apte à servir [...] et des institutions supranationales) et une religion de la patrie fondée sur des interprétations historiques (idéologie de l'État paysan, référence à 1291 plutôt qu'à 1848).

On peut prolonger l'analyse de Vennesson portant sur les politiques de la ressource humaine à la relation citoyen-militaire-État pour décrire avec le républicanisme une « approche idéologique [ou] normative qui insiste sur la dimension sociale de la stratégie et des politiques de défense ». De ce fait, « la conscience civique apparaît ici comme importante sur le terrain idéologique, mais aussi dans l'accomplissement des missions » (Vennesson 2000b, 99, 101).

La mise en œuvre de la posture républicaine a deux conséquences sur les strates I et II : *premièrement*, la volonté d'intégrer l'ensemble des citoyens dans la défense de l'État implique une armée nombreuse, qui ne peut pas, pour des raisons financières, disposer de matériels de pointe dans tous les domaines. En découle une armée d'infanterie équipée d'armes légères (Stutz 1990). *Deuxièmement*, pour des raisons d'équilibre des dépenses entre social et militaire, la doctrine militaire républicaine postule une limitation de la puissance nationale. Dès lors, l'éventualité de la défaite n'est pas importante : ce qui compte, c'est d'engager le combat avec dignité et d'infliger avec honneur des pertes à l'ennemi (S.B. Smith 1983).⁷¹ Après la guerre et après la défaite de l'agresseur, le combat vertueux des citoyens, qui aurait marqué positivement la communauté internationale, permettrait que l'État retrouve son territoire initial.⁷² De ce fait, une doctrine basée sur l'usure entre en ligne de compte car elle est moins risquée et permet un combat de longue durée. Dans le contexte suisse de l'après-guerre, la mise en œuvre militaire de ce modèle imposait une doctrine opérative autonome, tenant compte de l'avantage de la géographie de la Suisse, au contraire des croyances « clausewitziennes » qui s'appuyaient sur les modèles dominants.

L'approche « clausewitzienne »

On parle ici d'une approche qui vise principalement à assurer la défense militaire du pays contre l'étranger par la défaite de l'adversaire et dont la doctrine s'appuie sur un mimétisme des armées couronnées de succès. Les facteurs de citoyenneté normatifs jouent un rôle plus limité que pour l'approche républicaine, mais les valeurs patriotiques demeurent un facteur de mobilisation (Rapport 1962, 75).

⁷¹ Ainsi, « indeed it is the willingness to sacrifice oneself for the sake of this common ideal which is [...] at the core of political obligation properly understood » (S.B. Smith 1983, 627). Cette perspective est ancienne, Cicéron la rappelle « Haec sunt opera magni animi et excelsi et prudentia consilioque fidentis; temere autem in acie versari et manu cum hoste conflagere immane quiddam et beluarum simile est; sed cum tempus necessitasque postulat, decertandum manu est et mors servituti turpitudinique anteponenda » (Cicéron 1866, XXIII). Walzer (1971, 92–93) en référence à Rousseau et Hegel, souligne également que :

When the state is in danger, its citizens rush to its defense, forgetful of all personal danger. They die willingly for the sake of the state, not because the state protects their lives—which would be, as Hegel argued, absurd—but because the state is their common life. So long as the state survives, something of the citizen lives on, even after the natural man is dead. The state, or rather, the common life of the citizens, generates those 'moral goods' for which, according to Rousseau, men can in fact be obligated to die. The character of the political community obligates the citizen who participates in it to die on its behalf and it simultaneously provides him with a motive for dying.

⁷² C'était la stratégie du gouvernement ukrainien lors du début de la guerre avec la Russie en février–mars 2022. Sans chance de l'emporter, il s'agissait de résister le plus longtemps possible pour s'attirer la sympathie et le soutien de la communauté internationale.

La désignation cette approche est difficile. On pourrait penser à une forme bénigne du *militarisme traditionnel*, qui fait désormais référence aux « social and international relations of the preparation for, and conduct of, organized political violence » (Stavrianakis & Selby 2012, 3), mais cette description s'applique davantage à des États totalitaires qu'aux coalitions suisses que l'on décrira par la suite. Le recours par Joana & Mérand (2013, 560-561) au concept de *militarisme westphalien* qui « repose sur le modèle de l'armée de masse : imposante, fortement hiérarchisée, reflétant les structures sociales de l'État – notamment en ce qui concerne la domination masculine et celle des groupes ethniques ou classes sociales dominantes – et ayant recours au service militaire » apparaît à première vue pertinent. Il place le recours à la force et la mission de protection de la souveraineté au centre des tâches de l'État, qui y consacre une grande partie de ses ressources. Les deux auteurs décrivent également le *militarisme libéral* qui représente le « rapport à la guerre et aux forces armées des démocraties occidentales » sous l'angle des transformations néolibérales de ces États (551). Cependant, ces termes gardent un certain stigmate en relation avec les régimes militaristes allemands et japonais du siècle passé.⁷³ On parlera donc plutôt d'approche ou de coalition « clausewitzienne », dans la mesure où les acteurs qui appartiennent à ces groupes sont directement influencés par une interprétation schématique de la pensée du philosophe de la guerre prussien, notamment son concept de la bataille décisive (Clausewitz 1966, 365 sqq.).⁷⁴ De ce fait, il est proche d'une *perspective militaire*, fondée sur l'efficacité et l'efficience (Weigley 1972, 1). Dans le contexte de cette thèse, la perspective « clausewitzienne » s'inscrit *d'une part* dans la tradition du service étranger suisse ainsi que, *d'autre part*, dans la pensée de la « Neuen Richtung », marquée par l'influence prussienne et médiatisée par Ulrich Wille, le futur commandant en chef (CCA) de l'armée suisse pendant la Première Guerre mondiale (Jaun 1999).

En effet, à partir de la fin du XIXe siècle, les modifications de la société, en particulier l'antimilitarisme de la gauche, ainsi que les transformations de l'art de la guerre conduisirent paradoxalement au sein du corps des officiers à une montée de l'influence de la pensée militaire allemande au détriment de la pensée républicaine. La professionnalisation des fonctions d'officiers généraux renforça également cette tendance, limitant l'autocommandement des citoyens soldats (Jaun 1999, 228–232). L'instruction des troupes passait par le drill « als unverzichtbares Mittel der Heeresbildung und den appell- beziehungsweise reflexartigen Gehorsam, sowie dessen Korrelat, den Imponierhabitus des Offiziers, als unabdingbares Kennzeichen der Kriegstauglichkeit » (Jaun 1999, 226). Au cours de la Première Guerre mondiale, ce programme conduisit à de vives tensions entre les soldats mobilisés et les officiers (A. Ernst 1968, 538).

⁷³ Le *militarisme* englobe « alle Denk- und Wertsysteme sowie alle Gefühlskomplexe, die militärische Institutionen und Formen höher stellen als zivile Lebensformen, und dabei eine militärische Mentalität sowie Handlungs- und Entscheidungsweisen in die zivile Sphäre tragen » (Vagts 1975, 106). Il présente une autre classe de croyances sur le rôle de la trinité dans lequel le système militaire cherche à influencer le monde civil. Il forme « eine mächtige Ballung von Gebräuchen, Interessen, Prestige, Handlungen und Ideen, die sämtlich mit Armeen und Kriegen in Verbindung gebracht werden und dennoch über die eigentlichen militärischen Zwecke hinausgehen » (Vagts 1975, 102). Contrairement à ce qu'affirme Skjelsbaek (1979, 213), la qualification de « militarisme » pour les croyances militaires de sociétés libérales ne nous semble pas justifiée ici en raison de son acception dépréciative et de sa forme mineure en regard des militarismes totalitaires.

⁷⁴ Les interprétations faussées de Clausewitz, auteur parfois obscur, sont un thème récurrent de l'analyse stratégique. Dans un séminaire de l'OTAN, un participant avait classifié les stratégestes en deux catégories « ceux qui n'ont pas lu Clausewitz et ceux qui ne l'ont pas compris ».

Les croyances « clausewitziennes » influencent les strates I, II et III : *premièrement*, au niveau doctrinal, la victoire sur le champ de bataille était centrale pour la pensée « clausewitzienne ». ⁷⁵ Les « clausewitziens » prônaient une approche manœuvrière, risquée, pour obtenir une victoire rapide sur l'adversaire, d'où la nécessité d'une armée forte et bien équipée. De ce fait, *deuxièmement*, le modèle impliquait une organisation, une doctrine opérative et des matériels inspirés des modèles étrangers dominants. Avant la Débâcle, c'est l'armée française qui servait de référence, pendant la Seconde Guerre mondiale, la *Wehrmacht*. ⁷⁶ Pendant la guerre froide, les forces armées américaines, elles-mêmes partiellement inspirées par la doctrine allemande du *Blitzkrieg* et les opérations de la *Wehrmacht* sur le front de l'Est entre 1941 et 1944 (par exemple R.K.e. Huber & DePuy 1980 / 2004) devinrent les sources doctrinales primordiales (Amrhein 2017). *Troisièmement*, les acteurs estimaient que la Confédération devait, pour des raisons de cohérence et de survie de l'État, prendre en charge le financement de la transformation militaire, aussi important qu'il puisse être (P. Braun 2006, 477–478). Au contraire des groupes républicains, c'était la doctrine plutôt que l'équilibre du budget fédéral qui déterminait le cadre financier. *Finalemment*, sur le plan du lien citoyen–armée–État, la citoyenneté ne représentait pas un idéal mais un ensemble de faiblesses et de corruptions : ils critiquaient l'amateurisme, le risque de cumul de fonctions ou la surcharge du modèle citoyen républicain (Fuhrer 1994). Si le républicanisme rangeait le citoyen avant le militaire, la position « clausewitzienne » inversait cette connexion et la remplaçait par « ein historisch und am Männlichkeitsstereotyp orientiertes Kriegerum » autour des modèles « des reinen Offiziers als 'Führer' » et « des reinen Soldaten als 'Krieger' » (Jaun 1999, 226). Originellement, la posture « clausewitzienne » dépassait le cadre militaire pour influencer la société tout entière : le citoyen était considéré comme un « Soldat in Zivil » (P. Braun 2017, 93). Par la suite et dans la période retracée dans cette thèse ce ne fut plus le cas. ⁷⁷

L'approche néolibérale et managériale

À la différence des perspectives républicaine et « clausewitzienne » qui trouvent leur origine dans un lien citoyen–État, l'approche néolibérale se situe à un niveau logique différent : l'économie influence la pensée militaire et la relation entre citoyenneté et État. On propose de suivre de près le cadre de la marchandisation de l'armée de milice (C. Bühlmann 2017) qui décrit deux phénomènes : (1) la transformation du service républicain considéré comme un idéal vertueux vers « a substitute soldier shaped by neoliberal imperatives of governmental efficiency and privatization » (Feldman 2008, 199) et (2) le concept « d'armée de marché » (*market army*), l'émulation militaire des « market practices to cope with

⁷⁵ L'affirmation « die Armee wird in den Krieg geführt zum Siegen, nicht zum Sterben! » (A. Ernst 1971a, 203) rappelle le penseur militaire français Charles Jean Jacques Joseph Ardant du Picq (1880, 11) pour qui « l'homme ne va pas au combat pour la lutte mais pour la victoire ».

⁷⁶ Selon Braun, les officiers inspirés des modèles « clausewitziens »

teilten [...] in den 1930er- und 1940er-Jahren die Bewunderung für die deutsche Wehrmacht, und sie waren in ihrem militärischen Denken ausserordentlich stark von der Militärpädagogik sowie den operativen und taktischen Grundsätzen beeinflusst, die General Ulrich Wille Ende des 19. und Anfang des 20. Jahrhunderts gepredigt hatte. Das hiess vor allem: Ausgestaltung der (Auszugs-) Armee als schlagkräftige, disziplinierte Operationsarmee nach dem Vorbild der Grossmachtarmeen und Aufrechterhaltung einer straffen Disziplin bei der Soldatenerziehung. [Allerdings,] ungeachtet ihrer augenfälligen Sympathien zu Deutschland fühlte sich die Mehrheit [...] in erster Linie als Schweizer und Patrioten (P. Braun 2017, 94).

⁷⁷ L'obligation de servir et le système de milice dépassent le champ de l'armée et influencent l'espace social au sens large.

strategic, economic, political, and cultural constraints » (Levy 2010b). On fera appel également à Jean Joana et Frédéric Mérand qui déclinent des formes de « militarisme libéral » en décrivant des phénomènes similaires avec une perspective institutionnaliste (Joana & Mérand 2013).

Les auteurs mettent en évidence l'instauration par les gouvernements occidentaux, depuis la fin des années huitante, d'instruments tels que le frein sur les dépenses publiques, la réduction des impôts ou les limites à l'engagement de fonctionnaires pour répondre aux crises économiques, à la mondialisation et aux limites perçues de l'État providence (Mach 1999). Plusieurs conséquences découlent de ce changement de paradigme.

Premièrement, pour s'accommoder de ces nouvelles contraintes et assurer l'adaptation de l'organisation à ce nouveau contexte, les militaires ont incorporé les normes de l'économie de marché à leurs pratiques (Lemke 2001, 198). Joana & Mérand soulignent que ce processus de « civilianisation des organisations militaires », qu'il faut partiellement nuancer, n'est pas nouveau. Depuis les années soixante déjà, la particularité militaire s'est peu à peu estompée, alors que les officiers occupant des fonctions managériales proches de celles des fonctionnaires civils, situées aux marges des fonctions opérationnelles, prenaient l'ascendant sur leurs collègues focalisés sur le combat et les valeurs militaires traditionnelles. De ce fait, le métier militaire perdait son statut distinct pour s'orienter sur la culture des professions civiles, une dynamique renforcée par les ajustements des tâches militaires de l'après-guerre froide et l'internationalisation des opérations menées dans un cadre coalisé (Joana & Mérand 2013, 552). En Suisse, l'armée fut peu à peu considérée comme une entreprise dont le chef devint un *Chief Executive Officer* (CEO) (Affentranger 2003).

Cette focalisation sur la dimension managériale concerne davantage l'administration militaire que l'armée, mais les externalités de ce processus, qui a commencé dans les années septante et qui s'est imposé avec l'approche entrepreneuriale de Villiger, impacte par effet de bord les troupes, l'armement et la logistique. Cette démarche a été marquée par la mise en œuvre au DMF « einer klaren, an einem Industrieunternehmen orientierten Führungsstruktur mit einem definierten Führungsrhythmus, Führungsorganen, Controlling etc. » (Interview 25 2022). Dans les années nonante, l'office fédéral du génie et des fortifications devint la première unité d'organisation à disposer d'un système de gestion de qualité pour ses constructions, système qui fut ensuite étendu à l'instruction des troupes (Ammann 1995). Plus tard, la formation supérieure des cadres mit en place une certification EFQM pour ses stages de formation. C. Bühlmann (2017) décrit d'autres aspects comme la mutualisation des moyens, l'organisation logistique sur la base d'une structure en matrice, et le passage à une logistique industrielle externalisée. Le mimétisme des organisations industrielles par l'armée passe aussi par l'influence des officiers de milice issus du monde de l'économie qui transposent leur expérience professionnelle dans le cadre des services de troupe. D'un autre côté, les officiers de milices promus comme officier généraux importent leurs biais culturels. Docteur en économie au bénéfice d'une longue carrière dans le secteur privé, le divisionnaire Aldo Schellenberg, ancien militaire de milice, soulignait la nécessité de la transformation de l'état-major de l'armée qui aurait eu : « besoin d'une culture d'entreprise, c'est-à-dire de valeurs, de normes, de manières de penser et d'attitudes communes qui lui permettent d'agir de manière globale et dans un esprit d'entreprise » (Laroche 2012). Ces facteurs conduisent à une focalisation managériale des processus militaires et administratifs.

Deuxièmement, à partir du milieu des années nonante, la légitimation de l'armée a passé par sa « multifonctionnalité » et « die kompensatorische Aufwertung der subsidiären Unterstützung der Kantone und des Schutzes kritischer Infrastrukturen anstelle der im Abbau befindlichen Gesamtverteidigung » (Jaun 2019, 297). Elle était partiellement inspirée par les travaux du stratéguiste suisse Gustav Däniker (1995b) sur le *Miles Protector* (« le soldat gardien »). L'introduction d'un nouveau genre d'engagement dans la *Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire* (LAAM), le *service d'appui*, apportant aux autorités civiles « la liberté d'action et les moyens de maîtriser les situations extraordinaires en temps de paix » en était la manifestation la plus visible (Conseil fédéral 1993a, 22–24). L'armée trouvait ainsi sa justification « en produisant de la sécurité », comblant les lacunes des polices cantonales ou des gardes-frontières (Cherix 2005).⁷⁸ L'engagement de militaires en situation normale s'est éloigné de « la compétence fondamentale de l'armée », la défense du territoire contre une attaque militaire (Conseil fédéral 2021b, 29). Cette description focalisée sur la Suisse est proche de la « démilitarisation de l'Etat » relevée par Joana et Mérand, marquée par la « marginalisation des fonctions militaires de l'Etat » qui advient par l'affaiblissement de la place des armées au sein des États et de la centralité du militaire dans les rapports entre l'État, le citoyen et les forces armées (Joana & Mérand 2013, 554–556).

Troisièmement, le recours aux moyens militaires se révèle financièrement avantageux pour la Confédération et les cantons qui disposent, en vertu du principe de subsidiarité, de potentiels importants qu'ils ne doivent pas payer (Saladin 2012, 391–392). L'assujetti est de ce fait considéré comme une ressource humaine : ce n'est plus l'exercice d'une vertu républicaine qui fonde le service militaire, mais sa marchandisation par l'objectivation du citoyen-soldat sous forme d'un bien d'échange (C. Bühlmann 2017).⁷⁹ Ici, la perspective de Joana & Mérand prend essentiellement en compte l'externalisation des fonctions militaires des États occidentaux opérée par des sociétés militaires privées. L'influence de ce mouvement sur les forces armées professionnelles passe aussi par le mimétisme de normes civiles en matière de gestion des ressources humaines et l'abandon de la conscription (Joana & Mérand 2013, 556–559). Cet impact s'avère totalement différent de celui qui touche l'armée suisse, mais son origine néo-libérale, respectivement issue de la nouvelle gestion publique, est similaire. Il s'inscrit dans un contexte de « militarisme libéral », en équilibre entre une posture économique (« militarisme fonctionnel ») et une posture fondée sur des valeurs sociétales (« militarisme moral »), par opposition au « militarisme westphalien » traditionnel, dans lequel la spécificité militaire l'emporte sur les deux autres dimensions (Joana & Mérand 2013, 560–561).

En Suisse, à partir des années huitante, plus encore par la suite, des experts ont critiqué le système de défense sous l'angle économique (Aschinger 1981, 1982). Cette condamnation se poursuit au début des années nonante, avec des

⁷⁸ En 2000, les *Directives politiques du Conseil fédéral concernant le plan directeur de l'Armée XXI* soulignaient la nécessité de « l'exploitation du potentiel que renferment les citoyennes et les citoyens, dans un investissement personnel des militaires souvent supérieur à la moyenne, dans l'apport de connaissances civiles et de savoir-faire actualisés dans de nombreux domaines » (DDPS 2000, 7). De la sorte, « dank dem billigen Einsatz der Arbeitsressource und der höheren Substituierbarkeit konnte im Militär Kapital durch Arbeit ersetzt werden » (Gonin 2002).

⁷⁹ La Conseillère d'État bernoise Dora Andres soulignait à l'issue d'une visite des troupes en protection d'ambassade à Berne en 1999 que « les soldes et la caisse de compensation sont de toutes manières payées », une appréciation qui ne tient pas compte des externalités négatives, comme la perte du niveau d'instruction des troupes distraites de leur formation spécifique au combat (C. Bühlmann 2002a, 41).

propositions de remplacement de la conscription par une organisation professionnelle focalisée sur les tâches militaires régaliennes (Sträubhaar 1994) en reconnaissant « allgemeine Wehrpflicht und Milizsystem als ‘einschränkende Faktoren’ » Jaun (2019, 297). Ce regain de critiques envers le système traditionnel, sous l’angle économique et l’efficacité, manifeste l’existence de croyances sur la marchandisation de l’armée de milice. Dans une perspective de la transformation libérale du système politique suisse, on pourrait en effet s’attendre à une volonté de remplacer l’obligation de servir par une contractualisation. Cependant, Büchler (2011) rappelait que « nous n’aurions pas les moyens de nous payer une armée professionnelle ». Par ailleurs, le peuple et les cantons se sont très majoritairement opposés à l’abolition de l’obligation de servir en 2013 (Conseil fédéral 2013). L’approche néolibérale influence les trois strates du changement :

Premièrement, elle impacte le lien entre le citoyen, l’armée et l’État. Une relation paradoxale s’instaure entre la logique républicaine du service citoyen et la logique du marché appliquée à l’obligation de servir. Gerhard Saladin, s’appuyant sur plusieurs études juridiques, s’insurgeait contre l’engagement de soldats de milice en appui des polices cantonales car « die Kantone aus insbesondere finanziellen Gründen ihre Polizeikorps bewusst kleiner halten als sie für die Erfüllung der den Kantonen zufallenden Aufgaben notwendig wären », une stratégie en vigueur depuis les années soixante (Saladin 2012, 391–392). Les croyances néolibérales en vigueur dans le système politique suisse conduisent à une transformation implicite des liens républicains, malgré la permanence d’une narration traditionnelle centrée sur le service citoyen (par exemple : Commission fédérale pour l’enfance et la jeunesse (CFEJ) 2011).⁸⁰

Deuxièmement, la réorganisation de l’armée et de l’administration militaire renforce cette transformation : (1) l’armée se fond dans le groupement défense, une unité d’organisation du DDPS, alors qu’il s’agit en théorie d’organisations séparées (Saladin 2012, 164 sqq., 315–316). L’influence des officiers de carrière sur la conduite de l’armée se renforce. (2) Même si la « Mitsprache der Bürger und Bürgerinnen in der Militärgesetzgebung » persiste à travers la démocratie directe (Saladin 2012, 318–319) ou des « Commissions de milice » (par exemple : Commission de milice du chef DDPS 2012), la capacité d’influencer le développement de l’armée par l’intermédiaire des états-majors de milice s’est atténuée. Ce processus n’est plus mené en intégrant les officiers de milice, mais par une « einsatzorientierte Streitkräfteplanung » dans une unité d’organisation du groupement Défense (Borchert & Eggenberger 2011, 243).

Troisièmement, la pensée économique remplace la pensée militaire traditionnelle et influence la stratégie militaire. Dans une perspective stratégique, « la recherche systématique de l’action efficiente – rationnelle en apparence – n’est pas toujours stratégiquement pertinente car elle est trop prévisible et elle peut donc être anticipée, neutralisée ou contournée » (Vennesson 2015, 5). Négligeant les facteurs « mous », cette focalisation sur le quantitatif et la rationalité ignore la nature paradoxale de la guerre (C. Bühlmann 2017 ; Luttwak 2001). Elle est partiellement remise en cause depuis le début de la guerre en Ukraine ((par exemple : Brändli 2023).

Les approches républicaine, « clausewitzienne » et néolibérale soutiennent l’existence de l’armée. La conception suivante, le pacifisme et l’antimilitarisme, mettent ces croyances en doute.

⁸⁰ Le rapport de la Commission fédérale pour l’enfance et la jeunesse (CFEJ) (2011) présidée par Pierre Maudet, titré *Le contrat citoyen*, visait à « redonner un sens au mot servir et une crédibilité au terme obligation ». La contractualisation du service s’inscrit dans une perspective néo-libérale.

Les approches pacifistes et antimilitaristes

Cette section décrit les approches pacifistes et antimilitaristes, ainsi que leurs strates de croyances. On se limitera à une brève esquisse de l'histoire contemporain et des croyances des groupes pacifistes dans un contexte global et on précisera l'histoire du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA – *Gruppe für eine Schweiz ohne Armee* – *GsoA*) dans le chapitre consacré à la réforme *armée 95*. Par ailleurs, la recherche sur les mouvements pacifistes et antimilitaristes reste ténue : J. Tanner (1988) s'arrête à la fin des années huitante, la bibliographie du *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) sur l'*Antimilitarisme* ne dépasse pas les années nonante (Degen 2006), celle sur le *Pacifisme* contient quelques articles plus récents (Grossi 2010). Lutz & Wyniger (2017) décrivent la période des années septante à nonante avec une perspective d'histoire militaire. Buclin (2018) traite les années soixante sous l'angle de l'objection de conscience. Heller (1994a ; 2009) décrit les initiatives pacifistes et antimilitaristes jusqu'à la fin de la première décennie du siècle avec une perspective orientée.

Dans le contexte de cette thèse, les groupes antimilitaristes et pacifistes ainsi que leurs croyances ne jouent pas un rôle direct dans la formulation du programme officiel de la politique de défense militaire. Cependant, à partir du milieu des années cinquante, ils influencèrent indirectement le processus politique car les coalitions favorables à l'armée réagissaient à leurs interventions : ainsi, après 1989, les résultats du vote sur la première initiative du GSsA ont contribué à des inflexions du programme de la politique de défense militaire (Arbeitsgruppe Armee reform 1990).⁸¹ Les groupes pacifistes et antimilitaristes peuvent donc être analysés à la fois comme des initiateurs d'événements externes, mais aussi comme des coalitions qui s'inscrivent dans un contexte historique de longue durée.

Marcel Merle rappelle en effet que le pacifisme « s'oppose à la violence et, particulièrement, à la guerre », une position philosophique qui remonte à l'Antiquité. En conclusion de leur mise en perspective de la guerre et de l'état de paix, Platon et Aristote soulignaient que l'absence de conflit était plus favorable à la cité. Le pacifisme s'inscrit également dans une dimension religieuse qui remonte à Saint-Augustin. Les Églises s'emparèrent de la thématique à la Renaissance. Érasme, puis Fénelon s'engagèrent en faveur de la paix universelle, thème repris par le Saint-Siège au XXe siècle. L'objection de consciences d'acteurs protestants ou issus de sectes était courante (Merle 2000, 396–397).

Les premières actions pacifistes en Suisse datent du début du XXe siècle (Furrer 2005), mais Alfred Ernst souligne l'absence de débats sur le pacifisme dans la littérature militaire suisse-allemande avant la première guerre mondiale (A. Ernst 1968, 527). Jakob Tanner décrit l'émergence d'un « pacifisme modéré » et d'un « pacifisme radical » après 1918, qui disparurent avec la montée des totalitarismes et ne réapparurent que marginalement après 1945 (J. Tanner 1988). Pendant la guerre froide, les tentatives de placer le pacifisme à l'agenda politique furent combattues par une rhétorique anticommuniste (Buomberger 2017; P. Hug 2016). L'artiste vaudois Samuel Chevallier lança plusieurs initiatives pour limiter provisoirement le budget militaire. La première fut invalidée pour vice de forme (inexécutable), les autres retirées par le comité d'initiative en réaction à la crise hongroise de 1956 (Descoedres 1956).

⁸¹ Voir Felber (2021) pour une discussion des impacts de l'initiative.

Au début de la guerre froide, rappelle Peter Hug, des mouvements contre l'armement atomique apparurent, formés d'acteurs proches des milieux religieux protestants, de syndicalistes, d'universitaires et d'activistes de gauche, mais marquées par des ruptures au sein des groupes.⁸² Les manifestants menaient des actions performatives comme les « marches de Pâques » à Berne. Une initiative contre les armes nucléaires ainsi qu'une autre demandant que la décision d'acquiescer des armes nucléaires soit soumise au référendum, furent rejetées en 1962 et 1963 respectivement (P. Hug 2016). L'arme atomique impacta aussi les croyances sur la guerre des groupes d'obédience républicaine ou « clausewitzienne » : elle ne représentait plus un test de la volonté de survie de l'État, menacé dans son essence même par les armes de destructions de masse (A. Ernst 1968, 527).

Lutz & Wyniger soulignent la fragmentation de la mouvance pacifiste au cours des années septante et sa recherche inféconde de thématiser la limitation des dépenses militaires, la décriminalisation de l'objection de conscience et la limitation des ventes d'armes à l'étranger par des initiatives qui furent toutes refusées. À partir du milieu de cette décennie, la création de comités de soldats marquait une réorientation des activités des groupes, dont l'influence resta limitée en raison de leur fragmentation. Leur dimension performative annonçait en revanche les mouvements de la décennie suivante, marqués par une consolidation des organisations et des thématiques (Lutz & Wyniger 2017, 138–139).

Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA), lancé en 1982, créa un consensus autour de son initiative *pour une Suisse sans armée*, qui visait surtout à réduire l'influence des croyances militaires (« l'idéologie de la nation suisse », la « mentalité du hérisson tombé en désuétude », la nation en armes et l'impossibilité de critiquer l'armée) sur la société suisse (J. Tanner 1988, 82). J. Tanner (1997, 338) précise que « die schlichte Forderung, die Armee sei abzuschaffen, gründete sich nicht primär auf Argumente, die aus dem Dienstbetrieb, seinen Disziplinarstrukturen und Subordinationsverhältnissen stammten. Vielmehr ging es in erster Linie um eine Aktivierung der schweizerischen Aussenpolitik, um das Austreten neuer Modelle kollektiver Sicherheit jenseits nationalstaatlicher Verteidigungsillusionen ». Les croyances abolitionnistes sont donc basées sur des croyances du noyau et non sur des intérêts particuliers d'acteurs peu enclins au service.

Il est pourtant difficile de cerner un mouvement pacifiste unique au sein d'une contre-culture marquée par « des défis et des dissidences » (J. Tanner 1988, 70),⁸³ car les mouvements pacifistes forment ainsi une coalition désunie, dans un spectre allant de l'objection à l'abolition : « les défenseurs de la paix [...] ne sont d'accord entre eux que sur un point : proscrire, condamner ou éliminer la guerre » (Merle 2000, 396). La cohésion autour de la première initiative GSsA peut être comprise comme le résultat d'un consensus sur un but (visionnaire) négatif, plus facile à proposer et davantage rassembleur qu'une action pragmatique positive.

⁸² Le Conseil suisse pour la paix (CSP) s'opposait par exemple au *Mouvement suisse pour la paix* (proche du Conseil mondial pour la paix et aligné sur l'Union soviétique).

⁸³ Pour Tanner, « la question qui se pose est de savoir si le pacifisme est un mouvement cohérent qui s'est développé dans une certaine continuité ? Peut-on généralement parler d'un mouvement, qui a toujours existé ou bien est-ce uniquement une construction de l'historien [...] ? », De sa situation au croisement du national et de l'international « résulte un certain penchant pour des attitudes vagues et générales aux dépens de revendications opératives et précises », qui conduisirent à la mise en évidence de conflits internes (J. Tanner 1988, 70).

En Suisse, les acteurs pacifistes cherchaient, au maximum, une *defence policy termination*, c'est-à-dire une influence sur la strate III, et, au minimum à légaliser l'objection de conscience et le service civil qui influence directement la strate I (domaine du personnel) et indirectement les strates II et III. Entre ces deux positions, on observe une volonté de limiter notamment la justice militaire (strate I), les coûts de l'armée (strate I et II), l'armement, l'exportation d'armes (strate II) ainsi que l'impact du militaire sur la société (strate III) (Heller 2009, 7). La relation pacifiste entre le citoyen, l'armée et l'État vise donc à réduire, voire supprimer le sous-système et à couper le citoyen et l'État de l'armée.

La permanence d'une critique du militaire en Suisse est indissociable de l'armée fédérale. On en a présenté les grandes lignes, qui seront précisées dans le chapitre *Coalition advocative abrogative*, page 426 *sqq.*). En raison de leur spectre très large d'exigences et de la fragmentation élevée des groupes qui les composent, les positions pacifistes et abrogatives ne sont pas toujours claires. Elles ne se distinguent pas toujours de l'alternative stratégique, qui favorise une armée appliquant une doctrine opposée aux courants majeurs et qui fait l'objet du chapitre suivant.

L'approche alternative stratégique

L'alternative stratégique apparaît peu à peu au sein du parti socialiste et des milieux de gauche à partir des années cinquante. Elle marque une césure face à la perception relativement favorable à la politique de défense militaire républicaine des acteurs actifs pendant la mobilisation de 39-45. À mi-chemin entre le républicanisme historique et l'abolitionnisme, l'alternative stratégique recherche un positionnement stratégique qui contenterait la base antimilitariste du parti et donnerait au PS une voix au chapitre dans le débat militaire. Elle se focalise sur la promotion de la paix à l'étranger (*Friedensförderung*) et la limitation des budgets militaires. Peu présente dans la littérature, on la décrit en suivant partiellement jusque dans le milieu des années nonante le récit de O. Lezzi (1996), la narration de Jaun (2019, 273-275, 308-321, 347-349, 383) et les souvenirs de Unterseher (2015).

La position du PS sur l'armée a souvent été polarisée, dans un cycle passant de l'antimilitarisme au soutien à la défense. Otto Lezzi rappelle qu'au début du XXe siècle, en réaction au service d'ordre armé pendant la grève de 1918, le PS adopta un positionnement antimilitariste, mais, à partir de 1935, face à la montée du nazisme et du fascisme, il se rallia à la défense nationale. Jusqu'au milieu des années soixante, la direction du PS soutenait une politique de défense militaire républicaine et restait en contact proche, comme on le verra dans les deux premières études de cas, avec des officiers supérieurs et généraux qui partageaient ces croyances (O. Lezzi 1996). Cependant, relève encore Lezzi, dès 1955, des voix plus radicales, proches de la base, exprimèrent une vision critique de l'armée qui portait sur les points suivants : (1) la nécessité de réduire la durée du service militaire et de limiter les coûts de l'armée (en combattant l'acquisition de matériels lourds comme les chars et les avions de combat) (O. Lezzi 1996);⁸⁴ (2) une opposition aux armes atomiques, même parmi les militants favorables à l'armée, qui conduisit à un soutien aux initiatives antinucléaires. Ce thème perdit en importance lorsque la Suisse ratifia le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (NPT) en 1975 (Buclin 2018); (3) le soutien à l'objection de conscience, qui figurait déjà dans le programme du parti de 1947 (Sozialdemokratische Partei der

⁸⁴ Ces initiatives, dont une « demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires » furent rejetées (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006).

Schweiz 1947, 10); (4) une suppression de la justice militaire et une démocratisation du service dans le sens d'une « Innere Führung », considérée comme une forme de motivation « in welchem jeder aus innerer Überzeugung oder mindestens aus Einsicht in die Notwendigkeit der Existenz einer Armee seinen Dienst leistet » (Bericht 'Innere Führung' der SP, 1974, cité par O. Lezzi 1996, 274–275). Ce dernier type de croyances était proche de celles de groupes influencés par la pensée républicaine cités plus haut mais il fut refusé par la base.

Jusque dans les années septante, le PS, dont plusieurs membres directeurs proches des milieux syndicaux avaient vécu la mobilisation, soutenait la défense nationale. Avec l'arrivée de jeunes intellectuels et idéologues urbains, détachés des contingences syndicales, une autre perspective, plus critique, fondée sur un antimilitarisme décrit plus haut, apparut. Dans ce contexte, la position abolitionniste d'une partie du parti gouvernemental était critiquée par les milieux bourgeois. Par ailleurs, dans une perspective un peu anachronique, la Conseillère nationale Priska Seiler Graf, qui a soutenu le GSsA dès sa création, soulignait que : « wenn wir immer nur in der Ecke der Armeeschaffer stehen, können wir uns nie in die Diskussion einbringen » (citée dans S. Müller 2020). Une opposition frontale à l'armée ne permettait pas au PS de s'engager dans les débats sur la politique de défense militaire (Rote Revue 1989). La définition stratégique d'une conception alternative de la sécurité visait deux objectifs (Unterseher 2015, 86) :

Einerseits ging es darum, durch ein Beharren auf Abrüstung einen möglichst großen Teil der Armeekritiker bei der Stange zu halten. Und zum anderen sollte durch einen pragmatischen Umgang mit Verteidigungsfragen (keine Abschaffung der Armee, sondern deren graduelle Reduzierung) „Politikfähigkeit“ zurückgewonnen werden.

Le manque d'alternatives crédibles en matière de politique de sécurité se faisait sentir (J. Tanner 1988, 79; 1997, 338). Lutz Unterseher explique qu'il fallait rétablir la capacité du PS à contribuer au dialogue sécuritaire, et d'autre part, à maintenir les voix critiques au sein du parti sur la base d'une réforme de l'armée fondée sur la promotion de la paix militaire comme étape préalable au désarmement et à la paix mondiale.⁸⁵ Cette tâche fut rendue difficile en raison du manque d'expertise stratégique des politiciens du PS (Unterseher 2015, 90). Ceux-ci furent obligés de recourir à l'expert allemand Lutz Unterseher (Unterseher 1995a, 1998, 2011). Son impact resta limité, même au sein du parti, qui n'était pas en mesure, par manque de connaissances ou par désintérêt, d'exploiter ces propositions. Par ailleurs, la personnalité polarisante d'Unterseher ne favorisa pas la transposition des études dans le sous-système.⁸⁶

En particulier, en 1995, dans le contexte de l'initiative populaire fédérale « Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) » – rejetée en 2000 (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 76–79) – le rapport d'expert *Die Landesverteidigung der Schweiz: ein*

⁸⁵ Toujours de manière anachronique, mais pertinente dans la plus longue durée, on relèvera comme exemple la récente critique de militants socialistes genevois envers des députés du PSS au Parlement fédéral en faveur du référendum contre l'acquisition d'avions de combat, qui utilisaient « des arguments purement stratégiques, techniques ou financiers » plutôt que des « arguments antimilitaristes et internationalistes » (Rédaction GauchHebdo 2020).

⁸⁶ La description du sous-système de la politique de défense par l'expert allemand, comme sa réaction au rejet en 2003 de l'initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat », pourrait passer pour méprisante aux yeux d'un acteur favorable à l'armée : « es war nun klar, dass die Armee ganz andere Funktionen hatte als die des militärischen Schutzes. Sie entpuppte sich als multifunktionales Projektionsobjekt: Kompensation innergesellschaftlich entstandener Ängste, Symbol Schweizer Unabhängigkeit und knorrigen Männerstolzes, ja als libidinös heftig besetzter Masturbationsvorwurf (Formulierung in Annäherung an Sigmund Freud und Johann Wolfgang von Goethe) » (Unterseher 2015, 85–86).

praktisches Modell für die Zukunft, proposait une réduction des capacités de défense, un refus de l'augmentation des engagements intérieurs ainsi qu'un développement des missions de soutien à la paix. Le concept prévoyait le maintien d'une armée de milice plutôt que d'une armée professionnelle néolibérale (Unterseher 1995a).

Cependant, en 2001 déjà, le PS s'opposait à l'armée de milice et proposait des « Modelle einer allgemeinen Dienstpflicht und/oder freiwilliger Dienstmöglichkeiten in den Bereichen der Friedens-, der Sozial- sowie der Umweltpolitik erarbeitet werden » (SP Schweiz 2004) que l'on retrouve plus tard dans le *Concept du 23 septembre 2008 du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale* (Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale 2008). Le second rapport d'expert soumis par Unterseher (2011), aligné avec le *Concept*, décrivait un mandat alternatif de l'armée suisse.⁸⁷ Ce modèle conduisait à une réduction des effectifs, qui ne permettait pas le maintien de l'équité en matière de service militaire. De ce fait, le sociologue allemand proposait un système de défense intégrant des militaires professionnels, des soldats contractuels et des volontaires. Ce retournement de situation par rapport aux positions républicaines antérieures conduisait paradoxalement, sur ce point, à une position proche de celles des acteurs néolibéraux.

Le *Concept* répondait à la stratégie des pays européens entre le 11 septembre 2001 et l'invasion de la Crimée par la Russie en 2014. Il correspondait aussi à la volonté du PS de limiter l'impact du service militaire sur la société, de supprimer l'engagement de l'armée dans la sécurité intérieure et de réduire fortement les acquisitions de matériel lourd. L'alternative stratégique représente donc une tentative de synthèse, dans le cadre stratégique, de positions antinomiques : le refus de l'armée et la reconnaissance d'un droit à la sécurité, « une des missions régaliennes d'un État [étant] de protéger ses citoyens » (Fridez 2020, 8).

Contrairement aux autres positions, elle ne découle pas directement de croyances du noyau sur le militaire, mais plutôt d'un besoin de légitimation interne au PS. Si elle est relativement bien alignée avec la stratégie des voisins de la Suisse, elle est marquée par un écartèlement entre des croyances irréductibles qui la rend théorique et hors-sol. Son impact réduit provient de sa différence avec les croyances majoritaires du sous-système, de l'absence d'expertise interne au PS ou de lien avec les experts du DDPS ainsi que du large éventail de positions au sein de la gauche.

L'alternative stratégique visait à modifier le rapport entre le citoyen, l'armée et l'État pour faire de l'armée un domaine politique comme les autres (strate III), à l'engager pour des missions de paix internationales (strate II), à légaliser l'objection de conscience, à introduire une forme de service civil (la strate I – III) et à réduire l'armement lourd ainsi que les exportations d'armes (concerne la strate I, mais influence la strate II).

Elle se situait cependant dans une constellation difficile : d'une part, sa position n'était pas toujours clairement différenciée de celle du GSsA : lors du vote au Parlement sur la seconde initiative du GSsA pour abolir l'armée, les 4/5 de la députation socialiste s'était opposé au message du Conseil fédéral qui recommandait le rejet, avec une unanimité en faveur d'un « service civil volontaire pour la paix » (DATASET 2022, armée 95). Elle prêtait ainsi le flanc à la critique des

⁸⁷ Unterseher (2011, 5) propose de donner « den Streitkräften im Wesentlichen zwei Aufgaben: Der Schutz der Lufthoheit über dem eigenen Staatsgebiet durch aktive Luftraumkontrolle sowie die Bereitstellung von Truppenkontingenten für friedenserhaltende und stabilisierende Missionen im Dienste der Weltgemeinschaft, um auf diese Weise der Einbindung in das internationale Geschehen, der Mitverantwortung, Rechnung zu tragen».

partisans de l'armée qui lui reprochaient une position peu différenciée de celle de la coalition abolitionniste. D'autre part, Jaun soutient que le PS se situe « in doppelter 'Geiselhaft' der GSoA » car « zum einen gibt die GSoA die *Pace* eines unerbittlichen Armeeabbaus vor und zum anderen haben GSoA-Anhänger innerhalb der SP einen sehr grossen Einfluss, der sogar dazu geführt hat, dass die Abschaffung der Armee 2010 gegen den Willen der damaligen Parteiführung ins Parteiprogramm aufgenommen wurde ». Cela limite de manière fondamentale la liberté de manœuvre de la coalition alternative et sa capacité de formaliser une conception stratégique propre (*cité dans : stratos 2022*).

Synthèse

En synthèse, les croyances sur le lien entre l'armée, le citoyen et l'État jouent un rôle important dans le contexte des réformes de la politique de défense militaire, dans la mesure où elles forment des contraintes qui orientent étroitement le changement, notamment en matière de doctrine et de système de défense. La table ci-dessous décrit les facteurs qui découlent d'une forme de relation entre l'armée, le citoyen et l'État.

Table 4 Synthèse de facteurs liés à la relation armée – État – citoyen

Relation citoyen – armée – État	Forme du lien État – citoyen	Doctrine militaire – stratégique
Républicanisme civique	Citoyen en uniforme Nation en armes	Stratégie défensive propre à la Suisse
Approche « clausewitzienne »	Soldat en habits civils	Stratégie dominante (mimétisme)
Néolibéralisme	Soldat de substitution / contractuel	Stratégie économique et rationaliste
Pacifisme	Suppression du lien	Refus de la solution militaire
Stratégie alternative Maintien de la paix et désarmement	Lien contractuel	Stratégie rationaliste

Source : auteur

Contrairement aux autres composantes de la variable dépendante, le changement des croyances sur le lien entre le citoyen, l'armée et l'État n'implique pas une modification légale ou un processus politique, mais un changement des croyances normatives des acteurs ou du programme. La relation armée – État – citoyen influence directement le système de défense décrit dans la section suivante.

Strate II – Normes constitutionnelles impactant le système de défense

Le système de défense et les modes de recrutement des forces armées contraignent le développement et la mise en œuvre de la politique de défense militaire. On présentera les composantes d'une représentation bi-dimensionnelle et on décrira une typologie des quatre paramètres qui en découlent. Le *système de défense suisse* représente une norme constitutionnelle de portée plus limitée que les normes précédentes. Sa modification conduirait à un changement II du sous-système uniquement : elle influencerait l'ensemble du sous-système de la politique de défense militaire sans modifier fondamentalement le système politique, mais elle dépasserait l'homéostasie.⁸⁸

Tibor Szvircsev Tresch a proposé un modèle simplifié qui s'articule autour de deux dimensions : (1) « *die Art der Verfügungsbereitschaft* », qui définit (a) si les militaires sont mobilisés seulement en cas de besoin (le système de milice suisse en est un cas particulier dans la mesure où les services d'instruction sont dispensés aussi en temps de paix) ou (b) si les formations sont disponibles en permanence et (2) les modalités d'enrôlement par (a) un régime conventionnel avec recherche de personnel volontaire sur le marché du travail ou (b) par l'obligation de servir (Szvircsev Tresch 2005, 20–21). Cette représentation (Figure 8) permet de visualiser explicitement l'espace des modifications possibles d'un système de défense.

Figure 8 Typologie des systèmes de défense

		Art der Personalbeschaffung		
		Hauptberufliche Freiwilligkeit	Nebenberufliche Freiwilligkeit	Wehrpflicht (Zwang)
Art der Verfügungs- bereitschaft	Präsenz	Freiwilligenstreitkraft (Freiwillige Präsenzstreitkraft)	_____	Wehrpflichtarmee (Wehrpflichtige Präsenzstreitkraft)
	Bedarf	_____	Freiwillige Milizstreitkraft	Wehrpflichtige Milizstreitkraft

Source : adapté de Szvircsev Tresch (2005, 21)

Le système de défense fixe d'une part les paramètres d'organisation de l'armée, mais il est d'autre part révélateur d'une vision philosophique et politique du militaire (Hintze 1991; Metzger 1999). Dans cette section, on discutera uniquement le premier thème. Le second thème a fait l'objet du titre Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l'armée et l'État (page 61 *sqq.*).

Pour Szvircsev Tresch, le système suisse forme une *wehrpflichtige Milizstreitkraft* caractérisée par une mise sur pied – en fonction des besoins – de citoyens astreints au service militaire. Cette règle institutionnelle est particulièrement forte

⁸⁸ La transformation du système de défense est aussi liée à la manière dont la doctrine militaire-stratégique évolue. Par exemple, la professionnalisation du service militaire en France décidée par le Président Jacques Chirac découla en premier lieu d'une volonté d'efficacité et « d'adaptation fonctionnelle de la politique militaire française au nouveau contexte stratégique post-guerre froide » (Irdelle 2011, 18).

dans la mesure où elle est fixée dans la Constitution fédérale ; sa modification requiert une majorité du peuple et des cantons (Szvircev Tresch 2005, 24–25). La conscription et l'absence de troupes permanentes sont deux éléments qui demandent une analyse plus poussée.

Dans une perspective suisse, les termes de *milice* et d'*obligation de servir* sont généralement considérés comme synonymes, mais ils recouvrent deux types d'organisations différentes (Conseil fédéral 1985, 566). L'obligation de servir s'oppose au service volontaire, contractuel, comme base de recrutement des militaires. Le système de milice, lui, a pour contraire une organisation permanente de l'armée.⁸⁹ Le système de milice et l'obligation de servir ont fait et continuent de faire l'objet d'intenses discussions.⁹⁰ On les présente successivement dans les titres suivants.

L'absence de troupes permanentes : le système de milice

Bernard Wicht rappelle que le système de milice suisse tire ses racines de l'organisation militaire de l'ancienne Confédération.⁹¹ Le système de milice original est indivisible d'une organisation sociale et locale. Il visait à amener une troupe de combattants peu aguerris à combattre des troupes plus expérimentées, sans instruction supplémentaire après la mise sur pied (Wicht 1995, 19).

Le principe du système de milice comme base de l'armée suisse moderne est fixé dans la *Constitution fédérale* à l'article 58 : « La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice » (Confédération suisse 1999, 15). Dans la Constitution fédérale de 1874, l'article 13¹ définissait que « La Confédération n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes » (Confédération suisse 1874, 4–5).⁹² On craignait alors une répression de l'expression démocratique menée par des troupes permanentes ou des incursions d'un canton sur le territoire d'un autre (Conseil fédéral 1996, 239–240). Il existe un certain nombre d'exceptions au système de milice, notamment les militaires de carrière et les pilotes militaires, mais leur nombre est faible en regard des effectifs de l'armée (Conseil fédéral 1996, 240).⁹³

⁸⁹ Le RAPOLSEC 2000 se trompait donc lorsqu'il définissait l'armée de milice comme une « armée composée essentiellement de militaires accomplissant leur service en vertu de l'obligation générale de servir et non en tant que professionnels. Le service s'échelonne généralement sur une certaine période » (Conseil fédéral 1999, 83).

⁹⁰ Les recherches portent notamment sur l'historique et la philosophie politique du système de milice (Comina 2011; Fuhrer 1994; Lang 2012; Metzger 1999; Wicht 1995), de sa dimension juridique (Saladin 2012; Schindler 1999; Schweizer, Scheffler & van Spyk 2010), économique (Gonin 2002; Singer 1997), des conséquences de l'évolution de la société sur son développement (Karl W. Haltiner 1985; 2002a; 2011 Szvircev Tresch, 2005 #2392; Karl W. Haltiner & Kümmel 2008; Karl W. Haltiner & Szvircev Tresch 2005; Mantovani 1997; U. Wenger 2008) ou encore de son adaptation aux défis stratégiques contemporains (U. Wenger 2008). Voir également les propositions sur l'avenir de l'obligation de servir et de l'alimentation de l'armée ainsi que de la PCi (Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) 2011, 2013; Conseil fédéral 2021a, 2022a; Groupe de travail "Obligation de servir" 2016; Zwahlen 2016).

⁹¹ Wicht (1995, 19) précise cette organisation militaire des Anciens suisses à la fin du moyen âge, organisée autour du *Landsturm* et de l'*Auszug*. Le *Landsturm* tire son origine de l'arrière-ban des Francs, qui permet la mobilisation par un seigneur de ses sujets pour des tâches de défense militaire, mais aussi pour des tâches de police (arrestation de criminels).

⁹² Une discussion plus détaillée de l'origine et des limites de cet article a été établie par D. Schindler (1999).

⁹³ Avec la réforme *Armée XXI*, une nouvelle catégorie intermédiaire a été introduite, les soldats en service long. Leur obligation de servir consiste en une période ininterrompue 300 jours et 10 ans d'incorporation dans une formation de réserve (Conseil fédéral 2001c). Sur les servitudes constitutionnelles concernant le service long, voir l'analyse de (Schweizer, Scheffler & van Spyk 2010, 78–108).

Gonin rappelle que le système de milice est également un système économique pour la Confédération. Il permet aussi de disposer d'une armée avec de grands effectifs car, à nombre de jours de service égal découle une armée instruite d'une taille plus importante qu'une armée de conscrits (Gonin 2002, 47). L'alimentation en personnel de l'armée suisse dépend d'un flux constant de recrues qui servent ensuite durant plusieurs années dans leurs corps de troupe. Une modification importante de la démographie influence à terme la taille de l'armée et sa capacité à remplir sa mission.

Du point de vue des croyances politiques, Leonhard Neidhart rappelle la permanence du « *Miliz – oder Nebenamtlichkeitsprinzip* » dans la société et la politique suisses. Il dépasse le bénévolat dans la mesure où il découle d'une volonté d'exercer des positions au sein de l'État (exécutif, législatif, judiciaire, administratif) à temps partiel uniquement, parallèlement à d'autres activités. Ce système ne vise pas seulement à un fonctionnement efficient des organisations publiques, mais il représente surtout « ein Element der (bürgerlichen) politischen Kultur und des Selbstverständnisses von demokratischer Politik » lié à un principe d'équilibre intérieur de la puissance, qui vise à limiter la délégation de pouvoir à l'État dans une forme de méfiance envers le pouvoir institutionnel (Neidhart 2002, 290–291). Le système militaire de milice partage des racines communes avec le système de milice politique et la problématique soulevée par l'exercice de fonctions publiques à temps partiel dans leurs externalités positives et négatives est similaire (Neidhart 2002, 290–297). On reconnaît ici une vision républicaine.

Plus formellement, le principe de milice a été formalisé pour la première fois dans la LAAM en 2016 (Conseil fédéral 2014, 6756). Le législateur déterminait sept caractéristiques le principe de milice : (1) la plupart des militaires effectuent un service militaire échelonné sur plusieurs années ; (2) l'instruction de la plupart des militaires consiste en une école de recrues (ER) et des services cycliques réduits dans la durée ; (3) les militaires de milice ne font pas partie d'un pool, mais sont attribués dans la durée à une formation inchangée ; (4) à tous les niveaux de l'armée (les états-majors de l'armée exceptés), les formations comportent une majorité de militaires de milice ; (5) le nombre de troupes en service est limité ; (6) le groupement défense et le secrétariat général du DDPS sont administrés par des civils ; (7) l'état de préparation de l'armée doit pouvoir être adapté. Si des motifs impérieux l'exigent, la dérogation à ces principes est permise dans des cas fixés par la loi (Archives fédérales 1995, Art 94).

La nature impermanente de la milice influence la durée de transformation de l'armée. La mise en œuvre d'une réforme est évaluée à dix ans, ce qui correspond dans les faits à la durée de service dans une fonction (élite, lw, lst) de l'OT 61, la moitié de la durée de service pour un soldat de l'armée 95 ou celle complète pour l'Armée XXI. On peut ainsi estimer que la perception d'un changement de culture par les cadres militaires est indissociable d'un changement quasi total du personnel de milice.

Un changement du système de milice vers une forme permanente de service requiert une modification de la Constitution fédérale et le soutien du peuple et des cantons. Il exercerait une influence majeure sur la taille de l'armée. L'augmentation du nombre de militaires de carrière ou contractuels, la diminution du nombre de commandants de milice, la réduction de la durée de service sont des formes d'attrition du système de milice qui ne nécessitent que des adaptations de la législation militaire. La dimension de la conscription obligatoire, l'autre face du système de défense suisse, fait l'objet de la sous-section suivante.

L'obligation de servir

L'obligation de servir est fixée dans l'article 59¹ de la Constitution fédérale de 1999 : « Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement » (Confédération suisse 1999, 15). Comme le système de milice, l'obligation de servir remonte au bas Moyen Âge, lorsque les cantons mettaient sur pied des milices (Fuhrer & Haltiner 2011 ; Peyer 1980).⁹⁴

Dans la Suisse moderne, c'est avec la Constitution de 1848 que l'obligation de servir est formalisée. Elle est d'abord une compétence cantonale, mais devient fédérale avec la Constitution de 1874. Cette modification intervient notamment en réponse aux insuffisances constatées lors de l'occupation des frontières de 1870 (Fuhrer & Haltiner 2011 Senn, 1945 #2023). Elle n'a pas fondamentalement changé depuis. Schindler lui atteste une fonction symbolique forte (Schindler 1999).⁹⁵

L'obligation de servir est liée à une dimension républicaine de la citoyenneté : on devient citoyen parce que l'on a démontré sa vertu en effectuant un service militaire. Cette perspective s'oppose à l'approche libérale dans laquelle le service militaire est essentiellement volontaire et contractuel (Metzger 1999). Avant 1989, cette perspective républicaine alimentait une forme de défiance à l'instauration d'un service civil de remplacement. Plus généralement, le fait que seuls les hommes soient astreints au service pose concrètement des questions d'égalité qui s'expriment dans certaines réticences face à l'institution en 1971 du suffrage féminin en matière fédérale (Conseil fédéral 1970, 85–86).⁹⁶

La participation citoyenne à la défense détermine aussi une forme d'équilibre du pouvoir. D'un côté, le système de milice limite le risque d'influence de l'armée dans le jeu politique. De l'autre, l'obligation de servir implique l'essentiel de la population dans les activités militaires, dans la mesure où la famille, les partenaires et le cercle proche sont attentifs au devenir d'un acteur en uniforme. Dans le cas d'une obligation générale de servir, la population non incorporée demeure un pôle de contrôle démocratique des activités militaires (Levy 2006, 2008a, 2008b) qui disparaît dans un système volontaire : aux États-Unis, les catégories de la population les plus démunies – et donc les moins représentées dans le système politique – servent dans les forces armées professionnelles de manière disproportionnée (Roth–Douquet & Schaeffer 2006).

⁹⁴ Ce n'est que vers la fin de la Guerre de Trente Ans qu'une forme de défense confédérale, *le Défensional de Wil*, est établie (Streit 2001, 2002).

⁹⁵ Pour Schindler (1999, 2. Art. 18/a. Ursprung der Bestimmung),

she hat für die Schweiz einen starken Symbolwert angenommen. Sie gibt der demokratischen Gleichheit Ausdruck, sie verwirklicht auf militärischer Ebene das auch in der Politik geltende Milizsystem, sie übt eine stark integrierende Wirkung aus und machte die Armee zur Schule der Nation. Da die Armee bis vor kurzem einzig dazu diente, das eigene Land gegen Angriffe von aussen zu schützen, wurde sie auch mit der dauernden Neutralität identifiziert, die ihrerseits, besonders im Zweiten Weltkrieg und im Kalten Krieg, zum Mythos wurde.

⁹⁶ Son acceptation montre cependant une évolution du lien entre citoyenneté et service militaire. La question d'un service citoyen et de la participation accrue des femmes au service militaire a été discutée à plusieurs reprises et reste actuellement ouverte (ats 2019 ; Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) 2011 ; 2013 ; Groupe de travail "Obligation de servir" 2016 ; Zuppiger 2009). Elle n'a pas influencé le débat sur les réformes décrites dans cette thèse. Le Tribunal fédéral affirma en 2009 que la limitation de l'obligation de servir aux hommes n'est pas une discrimination (Bondolfi 2011). Voir aussi Conseil fédéral (2021a, 2022a).

Dans un système basé sur la conscription, l'augmentation des jours de service est problématique : A. Ernst (1968, 528) souligne que « eine persönliche Belastung berührt den Wehrmann stärker als ein finanzielles Opfer », même au sein des groupes favorables à l'armée. En d'autres termes, les coûts de changement I et II du système sont importants.

La suppression de l'obligation de servir conduirait à une contractualisation de la relation entre l'État et le citoyen, un service volontaire. La taille de l'armée devrait être réduite d'un ordre de magnitude. L'initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire », qui visait cette modification, a été rejetée en 2013 (Conseil fédéral 2013). En revanche, l'obligation de servir pourrait être contournée. Le débat de la fin de la dernière décennie sur le service civil s'inscrivait dans ce contexte (Conseil fédéral 2019).

Conséquences et synthèse

Les paramètres du système de défense agissent sur plusieurs facteurs de la politique de défense militaire. Les deux dimensions du système de milice et de la conscription impactent la doctrine militaire stratégique ainsi que l'organisation de l'armée. Le système de milice et l'obligation de servir sont définis dans la Constitution fédérale et contraignent fortement le modèle d'armée, ne laissant pas de latitude pour des organisations différentes (Saladin 2012, 440). On retiendra ici les conséquences sur la politique de défense militaire des croyances sur le système de milice et l'obligation de servir.

Influence du système de milice

Le système de milice influence le mandat de l'armée. En appliquant des croyances républicaines au système de milice, l'engagement du citoyen dans l'armée doit répondre à une menace existentielle et l'armée doit être conduite par des officiers de milice plutôt que des officiers de carrière (Saladin 2012, 166–183, en particulier figure 6 page 183). En conséquence, la doctrine stratégique devrait être limitée à la défense et à la lutte contre des menaces domestiques d'importance stratégique. La concentration sur la défense contre des attaques militaires est souvent décrite comme la tâche fondamentale (« originär »), voire exclusive, de l'armée de milice (K. Brunner 1966, 100; Cohen 1985, 126; Karl W. Haltiner & Szvircev Tresch 2005, 36; Karl W. Haltiner & Würmli 2008, 176; Lienhard & Häsler 2007; Metzger 1999, 69, 79–80; Schindler 1999, 14; Szvircev Tresch 2005, 22).⁹⁷

Par ailleurs, ces paramètres soutiennent paradoxalement une narration qui justifie soit une doctrine simple et robuste, soit une doctrine efficace et mobile, mais davantage risquée :

— En comparaison des armées professionnelles ou de conscription, l'armée de milice ne dispose que d'un temps limité pour former les soldats et les cadres, (D. Horowitz & Kimmerling 1974, 264–265). La doctrine militaire doit donc rester simple. D'autre part, l'interdépendance de la vie économique et des institutions sociales envers les citoyens

⁹⁷ La discussion de la forme de la menace qui justifie l'engagement de militaires est relativement récente. Elle découle de la focalisation placée sur l'appui aux autorités civiles depuis la fin de la guerre froide qui a conduit à une remise en cause de cette priorisation par plusieurs acteurs : elle conduirait à remplacer l'obligation de service militaire (« Wehrpflicht ») par un service obligatoire (« Dienstpflicht ») qui s'éloignerait des bases constitutionnelles puisque le manque de policiers dans les cantons ne représente pas une situation d'urgence (Heller 2004; Heller & Grossmann 2005, 5) : « Die Armee [dient] praktisch ausschliesslich als nationale Notwehrorganisation zur Verteidigung des eigenen Landes », ce que renforce l'absence d'un commandant en chef de l'armée en temps de paix (Schindler 1999, 14).

soldats impose une mobilisation rapide, mais le plus tard possible, ainsi qu'une brève durée des hostilités (Cohen 1985, 77). Cette dépendance envers les mêmes ressources humaines ainsi que la taille du pays rendent en théorie une longue guerre d'attrition impraticable (D. Horowitz 1987, 286), ce qui à nouveau influence la doctrine. La nécessité de gagner rapidement la guerre implique dès lors une doctrine mobile et hardie ainsi que la prise de risques, ce qui est en opposition à la simplicité requise par la courte durée de formation. Dans le même ordre d'idées, la projection rapide de forces importantes sur un théâtre extérieur est difficile.

- L'efficacité de l'armée de milice dépend de la mobilisation rapide des forces armées, un processus qui « exige plus de temps que ce n'est le cas, par exemple, pour les troupes permanentes des pays voisins » (Conseil fédéral 1975, 1723). Il est nécessaire de déterminer des solutions pour assurer un état de préparation permanent comme des formations professionnelles, des soldats en service long, des formations d'alarmes ou des formations en disponibilité (Conseil fédéral 1975, 1725; 1985, 566).

Le système de milice conditionne directement la doctrine et l'organisation de l'armée. L'obligation de servir entraîne des servitudes sur plusieurs domaines de développement de l'armée.

Influence de l'obligation de servir

L'obligation de servir fixe plusieurs contraintes stratégiques sur la politique de défense militaire, notamment sur la doctrine, l'organisation et la taille de l'armée :

- La nécessité structurelle d'importants effectifs, mis en rapport avec les ressources fixes, implique une doctrine simple et des équipements robustes et bon marché : pour le Conseil fédéral, les courts intervalles de formation forcent l'armée « à choisir des procédés de combat adaptés à nos conditions et à lutter, en exploitant les avantages dont nous disposons, si possible là où l'ennemi ne pourra pas utiliser la pleine puissance de ses moyens intrinsèquement supérieurs » (Conseil fédéral 1966, 881).⁹⁸
- L'augmentation de la qualité au détriment de la quantité (passer d'une armée « labor intensive » à une armée « capital intensive »), en particulier pour implémenter une doctrine basée sur un haut niveau de technologie, est soumise à des impératifs économiques et doctrinaux qui ne sont pas ajustables (D. Horowitz 1987).
- La capacité de modifier le système est soumise à des contraintes sévères. La professionnalisation n'est généralement pas considérée comme une option économiquement acceptable,⁹⁹ l'augmentation de la taille des forces armées par une augmentation de la durée du service n'est pas non plus favorisée en raison des coûts sociaux et politiques qu'elle implique (A. Ernst 1968, 528).
- L'obligation de servir conduit à une armée de masse dont la taille est sensiblement égale au nombre annuel de recrues ayant achevé leur école de recrues multiplié par le nombre d'années d'incorporation (Personnel de l'armée 2020).

En d'autres termes, les coûts de changement du système sont importants, non seulement au niveau de l'armée mais aussi au niveau de la société. Malgré leurs limites sévères sur les options stratégiques, les contraintes fondamentales que le

⁹⁸ Cette constatation formulée en 1996 est toujours actuelle,

⁹⁹ Cette opinion n'est pas unanimement partagée (Pfaffenzeller 2010; Trabold, Schneider & Vogel 2006).

système de défense fait porter sur les plans opérationnels, politiques et sociaux ne peuvent pas être altérées sans autres (D. Horowitz 1987). C'est notamment le cas de la doctrine militaire.

Strate II – Théorie de l'action : la doctrine militaire suisse

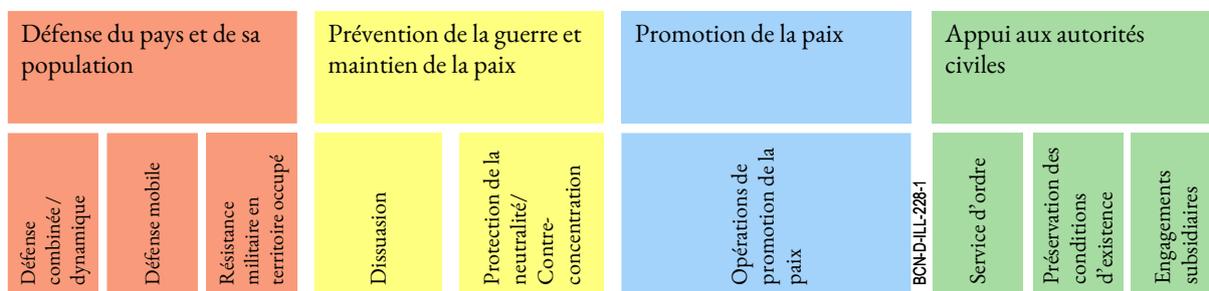
On décrit dans cette section le cadre de la doctrine militaire suisse, du point de vue stratégique et opératif. Plus précisément, on détaillera (1) la doctrine militaire–stratégique, (2) l'influence des doctrines occidentales sur la doctrine suisse, (3) la doctrine opérative terrestre, (4) la guerre de partisans, (5) la doctrine aérienne ainsi que (6) les autres formes de doctrines.

La doctrine militaire–stratégique suisse

La doctrine militaire–stratégique correspond aux mandats de l'armée fixés dans la Constitution fédérale et dans la *Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire* (Archives fédérales 1995). Selon la Constitution, « l'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix ; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches » (Confédération suisse 1999, 15). Ces mandats peuvent donc être étendus de manière moins contraignante dans la LAAM (Archives fédérales suisses 2000b) pour s'adapter à « l'évolution dynamique de la conception du rôle » de l'armée (Conseil fédéral 1996, 240–241).¹⁰⁰

La Figure 9 représente l'ensemble des tâches militaire–stratégiques assignées à l'armée pendant la période d'analyse : la défense du pays et de sa population, la prévention de la guerre et le maintien de la paix, la promotion de la paix, ainsi que l'appui aux autorités civiles. La seconde ligne décrit la transposition opérative simplifiée de ces mandats. Cette structure sera élaborée pour chaque réforme dans le chapitre *Transformations 1948 – 2008*. On décrit brièvement ces mandats

Figure 9 Éventail des mandats militaire–stratégiques dans la période d'étude



Source : auteur

¹⁰⁰ Ainsi, la mission par laquelle elle « contribue à la promotion de la paix sur le plan international » (Archives fédérales 1995, 2) a été introduite par la voie législative dans le cadre de la réforme *Armée XXI* (Conseil fédéral 2001c) en précisant le « prend part aux mesures de promotion de la paix dans le contexte international » initial (Conseil fédéral 1993a, 34).

La neutralité permanente influence le choix de la doctrine militaire–stratégique car elle interdit toute action offensive qui dépasse la préemption,¹⁰¹ laissant en théorie le choix entre trois formes potentielles d'action : (1) la défense (*defence*), (2) la dissuasion (*deterrence*), ainsi que (3) la contrainte (*compellence*) (Art 1980). Cependant, pour la Suisse, la contrainte sort du cadre de la neutralité.

Défense du pays et de sa population

Selon Robert J. Art, la défense « is the deployment of military power so as to be able to do two things – to ward off an attack and to minimize damage to oneself if attacked ». La défense stratégique dissuasive représente ainsi la seule option possible. Depuis la Seconde Guerre Mondiale et jusqu'à la fin de la guerre froide, elle a pris la forme d'une dissuasion classique. Celle-ci visait à tempérer les espoirs de victoire d'un adversaire en accroissant le rapport coût/bénéfice d'une agression par la menace de destructions matérielles et de perte de prestige (Däniker 1987, 22). En fait, « der Preis der Aggression, das Risiko des Angreifers, muss so hoch wie irgend möglich gesetzt werden » (Studienkommission für strategische Fragen 1971, 30).

Cette démarche s'inscrit aussi dans la pensée stratégique moderne, où la défense est historiquement supérieure à l'attaque (Angstrom & Widen 2015, 112). Pour Lucien Poirrier, la stratégie s'établit par deux projets politiques fondamentaux : « préserver et changer ». La défense militaire stratégique suisse, soulignait Poirrier (1977, 135) cité par Wedin (2008, 148–149), s'inscrit dans le maintien d'un *statu quo* politique par une stratégie à « objectif négatif », qui s'exprime en temps de paix par la dissuasion classique et en temps de guerre par la défense. On décrira plus bas, au titre *Une doctrine opérative terrestre*, page 86 *sqq.* ainsi que *La guerre de partisans*, page 91 *sqq.*, les formes de mise en œuvre de ce mandat en Suisse.

Prévention de la guerre et maintien de la paix – dissuasion

La préparation à la défense militaire a une valeur dissuasive. La dissuasion représente « the deployment of military power so as to be able to prevent an adversary from doing something that one does not want him to do and that he might otherwise be tempted to do by threatening him with unacceptable punishment if he does it. Deterrence is thus the threat of retaliation. Its purpose is to prevent something undesirable from happening » (Art 1980, 5–7). En français, le terme de dissuasion recouvre les sens anglais et allemands de *Deterrence* (*Abschreckung*) et de *Dissuasion* (*Abhaltungswirkung*) (Däniker 1987, 22). On traduira le premier par dissuasion nucléaire et le second par dissuasion classique.¹⁰² La valeur dissuasive de la préparation militaire suisse a été thématiquée pendant la Deuxième Guerre mondiale (Senn 1995). La dissuasion dans le contexte de la menace nucléaire a été développée au début des années septante dans le contexte des travaux de la *Studienkommission für strategische Fragen*, qui ont ensuite conduit à son intégration dans le *Rapport de politique de sécurité de 1973* (Conseil fédéral 1973; Däniker 1987; Studienkommission für strategische Fragen 1971).

¹⁰¹ La préemption correspond au droit de légitime défense d'un État face à une menace directe et factuelle (Al Jiboury 2006). Elle est légitimée par l'article 51 de la charte des Nations unies (RS 0.120 2015, 13).

¹⁰² La dissuasion nucléaire suisse a été étudiée dans les années cinquante et soixante mais elle n'a pas dépassé le stade des planifications (Beninde sd; Jorio 2001; Stüssi–Lauterburg 2001) pour des raisons matérielles, stratégiques et politiques (Däniker 1987, 15–18).

Prévention de la guerre et maintien de la paix – protection de la neutralité

La protection de la neutralité correspondait à un cas stratégique défini par le Conseil fédéral dans le *RAPOLSEC 1973* dans le cas de conflits en Europe (Conseil fédéral 1973). Pour Roger Mabillard, « Il [s'agissait] d'interdire à tout belligérant une utilisation de notre espace aérien et de notre territoire qui pourrait l'avantager dans la conduite de ses opérations. Il [s'agissait] aussi de prouver à tout le monde notre ferme volonté de protéger notre neutralité et notre capacité à le faire efficacement ». La protection de la neutralité s'opérait dans les espaces aériens et terrestres Mabillard (1979, 61) : il fallait éviter toute violation volontaire ou non de la neutralité (Schweizer Armee 1969, 1). La problématique de la protection de la neutralité, particulière à la Suisse, tenait d'une part au passage dès le début des hostilités d'un dispositif dissuasif proche de la frontière à un dispositif de combat et, par ailleurs, à l'économie des moyens de combat afin d'éviter leur attrition prématurée dans des engagements sans décision (A. Ernst 1971a, 342-346). À partir des années nonante, on parle davantage d'un déploiement de forces dissuasives sur la frontière, la contre-concentration.

La contribution à la stabilisation des régions en crise

La contribution à la stabilisation des régions en crise ou à la résolution de conflits lointains s'applique à éviter la diffusion de crises sur le territoire national. Cette thématique est devenue actuelle à partir du début des années nonante. Pour le Conseil fédéral, la coopération dans des engagements de promotion de la paix ou de gestion concourt non seulement à « résoudre toute une série de problèmes de sécurité » régionaux, mais aussi à assurer la sécurité nationale (Conseil fédéral 1990). Stratégiquement, comme on le verra dans la troisième et la quatrième étude de cas, la compatibilité d'engagements armés avec la neutralité se pose avec acuité pour les tenants d'une position conservatrice (Nünlist 2018). Son impact sur la doctrine militaire-stratégique s'exprime notamment par un nombre modeste d'engagements en comparaison internationale, par l'interdiction de la *peace enforcement*, les engagements de combat pour atteindre le but militaire ainsi que le choix de projeter des « high-level assets » comme des hélicoptères plutôt que des troupes (Möckli & Misteli 2010).

Les limitations du système de milice en matière de disponibilité ont conduit à la création d'un commandement professionnel particulier en dehors de l'organisation de l'armée de milice pour assurer la permanence de ces engagements. Pour le groupe stratégique alternatif, ces opérations sont dimensionnantes pour l'armée. La doctrine des opérations de promotion de la paix (Peace Support Operations – PSO) est nécessairement interopérable, ce qui conduit à édicter une doctrine proche de celle des partenaires.

Appui aux autorités civiles

L'engagement des forces armées n'est pas limité au combat contre des menaces militaires. Il peut également contribuer à protéger l'État d'autres dangers existentiels (Conseil fédéral 1990, 802). Il s'agit d'engagements menés selon le principe de subsidiarité. Le principe est basé sur trois impératifs : (1) l'absence d'immixtion de la Confédération dans les affaires cantonales ; (2) l'appui de la Confédération aux cantons (ici : par l'armée) lorsqu'ils ne sont plus en mesure de régler eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés ; (3) la substitution, limitée dans le temps et déterminée par le principe de proportionnalité, de la Confédération aux cantons en cas de déficience (Schwab 2007, 39). Ce sont par exemple (1) le maintien de l'ordre intérieur, (2) la préservation des conditions d'existence, et (3) l'appui aux autorités civiles lorsqu'elles

ne sont pas en mesure de maîtriser les défis. L'appui aux autorités civiles est devenu un mandat important de l'armée après la chute du mur de Berlin.

- Le maintien de l'ordre intérieur (*Wahrung von Ruhe und Ordnung im Innern*) prévoit que « sofern die verfügbaren zivilen Polizeikräfte nicht ausreichen, Truppen aufgeboden oder bereits im Dienst befindliche Truppen eingesetzt [werden] » pour le service d'ordre (K. Brunner 1966, 75). L'engagement de troupes de milice au profit de la sécurité intérieure, le *service d'ordre*, a représenté une tâche majeure et problématique de l'armée en temps de paix entre 1830 et 1945 (Conca–Pulli 2003; Weck 1997).
- *La préservation des conditions d'existence* était une réponse à la menace de destructions massives sur les agglomérations ou en cas de bombardements nucléaire ou conventionnels (à l'instar des destruction des villes d'Allemagne ou du Sud de la Grande-Bretagne pendant la Seconde Guerre mondiale). La *Conception 66* soulignait notamment que « le but final de notre combat défensif est de préserver l'existence du peuple et de l'État » (Conseil fédéral 1966).

Dès 1951, des troupes de *protection aérienne*, devenues dès 1995 *troupes de sauvetage*, furent créées « für die Bereiche Bergen und Retten, Brandbekämpfung, Erste Hilfe, Mitwirkung bei der Dekontamination von Menschen, Material, Gebäuden und Strassen sowie Betreuung von Obdachlosen und Flüchtlingen » (Fuhrer 2012b). Ce genre de tâche est plus proche du référentiel républicain que « clausewitzien ». Plus généralement, ces moyens s'appliquent à l'aide subsidiaire en cas de catastrophe naturelle ou anthropique.

- Depuis la réforme *armée 95*, *l'armée appuie les autorités civiles* lorsqu'elles ne sont pas en mesure de maîtriser des défis (Conseil fédéral 1992, 913–915) dans le cadre de la subsidiarité. Ces engagements « [permettent] d'éviter les problèmes de fond (manque d'effectifs dans les polices cantonales, difficulté d'appréhender la menace, etc.) et [donnent] une nouvelle légitimité à l'armée » (Schwab 2007, 46). L'armée a appuyé la surveillance des aéroports internationaux dans les années septante ainsi que la protection de conférences internationales sous le régime du service d'ordre (par exemple : rencontre Gorbatchev–Reagan en 1985, Clinton–Assad en 1994), avant de protéger les résidences diplomatiques à Berne et Genève, dans le cadre du service d'appui (C. Bühlmann 2002a, 2002b).

Comme on l'a vu plus haut, dans un cadre républicain, les engagements d'appui aux autorités civiles sont critiquables du point de vue de l'engagement des citoyens–soldats.

Cette sous-section a décrit et détaillé l'ensemble des mandats militaire-stratégiques pour la période d'analyse. On rappelle brièvement que la doctrine suisse ne se développe pas dans un cadre domestique, mais qu'elle est influencée par les conceptions *mainstream* issues d'armées étrangères.

Un mimétisme doctrinal

La doctrine militaire suisse est paradoxalement influencée par les doctrines dominantes des forces armées occidentales. C'est *a priori* une invraisemblance car, généralement, les armées non–permanentes combattent en appliquant des techniques de partisans que l'on décrira plus bas. Ces pratiques sont plus rustiques et correspondent mieux au niveau d'instruction que l'on pourrait attendre de formations non professionnelles (Roberts 1986, 15–37). Pourtant, l'armée suisse

moderne, depuis sa fondation, s'inspire principalement des modèles étrangers dominants, implémentés par des armées professionnelles ou de conscriptions (Jaun 1997, 48–49).

Ce mimétisme doctrinal (et, partiellement, organisationnel ainsi que matériel) est surprenant car les structures et les croyances militaires des armées de références, qui sont soit des armées professionnelles, soit des armées de conscription, diffèrent notablement de celles qui soutiennent le système politique suisse ou qui sont partagées par les officiers (Janowitz 1976; Jaun 2007, 2009). Elles ne portent en effet pas uniquement sur des différences dans la durée de formation (D. Horowitz & Kimmerling 1974).

On peut expliquer ce phénomène de plusieurs manières : *premièrement*, on observe globalement une tendance presque naturelle à copier les *best practices* des armées efficaces ; le modèle occidental de la guerre est devenu universel (Goldman 2002; M. Horowitz 2010).¹⁰³ *Deuxièmement*, d'un point de vue « clausewitzien » suisse, il n'y a pas d'alternative aux paradigmes dominants et couronnés de succès ; l'armée suisse ne devrait pas rechercher elle-même une doctrine originale (Züblin 1947b, 1947c). *Troisièmement*, dans une perspective de dissuasion, la possession de matériels similaires à ceux des adversaires donne un signal quantitatif fort (Däniker 1987).¹⁰⁴ *Quatrièmement*, le mimétisme a pris de l'importance pour assurer l'interopérabilité des formations dans les opérations de promotions de la paix ou, incidemment, au cas où la neutralité serait violée et la Suisse chercherait à joindre une coalition. *Finalement*, comme la Suisse manque de capacités et de place pour développer et tester des doctrines opératives, il est plus rationnel de s'inspirer de modèles couronnés de succès.

Pourtant, si l'armée suisse a fréquemment copié les principes des armées étrangères en temps de paix, elle a, en période de crise, souvent développé une doctrine tactique dissymétrique, c'est à dire « du faible au fort », souvent en ne suivant pas les principes qu'elle avait planifiés pendant les phases antérieures (C. Bühlmann 2011). C'est une forme de « transformation under fire » (Macgregor 2003) qui dépasse le cadre de cette thèse. On discutera ci-dessous principalement la doctrine terrestre.

Une doctrine opérative terrestre

Pendant la période considérée dans cette thèse, la discussion sur la doctrine opérative suisse fut avant tout focalisée sur la dimension terrestre plutôt que sur une approche interarmées (*joint*). Il n'y a rien de particulier à cela : les opérations au sol forment le cœur de toute stratégie d'ensemble et les actions dans les autres champs de l'espace de bataille contribuent au succès des forces terrestres (Zajec 2015). Pour Edward Luttwak, les autres stratégies des espaces sont de ce fait des « nonstratégies » (Luttwak 2001, 168-184). Le champ d'action terrestre représente donc clairement le *locus* de la décision militaire finale qui justifie une focalisation sur cette dimension (Pape 2004, 119; Reid 1998, 209).

¹⁰³ Le mimétisme a concouru à ce que des États en développement, dépendants de grandes puissances, appliquent des doctrines peu efficaces dans leur terrain (Eisenstadt & Pollack 2003).

¹⁰⁴ *A contrario*, mais de manière anecdotique, l'ancien chef de l'état-major général, Heinz Häsler (2019) rappelait que, dans la période de la guerre froide et juste après, ses homologues étrangers étaient plus impressionnés par le fait que le soldat conserve son arme personnelle à domicile que par le nombre de chars.

On suivra de près l'articulation de la doctrine terrestre décrite par de Jan Angstrom et J.J. Widen pour qui les approches conceptuelles des opérations terrestres « can [...] be seen as different ways of relating to time, space, fire, movement, and protection » (Angstrom & Widen 2015, 110).¹⁰⁵ En parallèle, deux idéal-types doivent être considérées : l'*approche manœuvrière* et l'*approche attritionnaire* (Angstrom & Widen 2015, 113–119; Fry 1997; Hooker 1993; Leonhard 1991; Lind 1985; Luttwak 2001; Simpkin 1985).¹⁰⁶ Ces concepts ont été (re)développés dans les années septante, mais ils recouvrent une praxis ancienne (de Durand 2009).

Dans la réalité, ces deux approches représentent deux faces d'une même pièce (Simpkin 1985, 19–23). Chaque plan opératif concret comporte une portion de chaque approche. Appliquée aux discussions doctrinales menées en Suisse entre 1941 et 1995, la structure des approches manœuvrière et attritionnaire permet de mettre en évidence trois classes de formes d'opérations, résumées dans la Table 5 ci-dessous. On reviendra sur les projets d'implémentation de ces formes d'opérations dans les études de cas. On détaille ces deux formes dans les paragraphes suivants.

Table 5 Formes d'opérations défensives possibles en Suisse de 1941 à 1995 environ

	Manœuvre	Attrition	Attrition et manœuvre
Descrip-tion	Conduite d'un combat mobile dans un espace opératif libre de propres troupes	Défense autour de positions préparées, avec éventuellement une réserve mécanisée	Guerre de partisans
Finalités	Au maximum : détruire l'adversaire par des attaques. Au minimum : gagner du temps et user l'adversaire sans chercher la décision.	Au maximum, dominer un secteur donné en repoussant les attaques adverses. Au minimum, paralyser une poussée adverse par une défense dans des points d'appuis isolés.	Harasser et gêner l'adversaire par des raids, en évitant des engagements de grande ampleur.
Formes	Au maximum : défense mobile. Au minimum : combat retardateur.	Au maximum : défense de zone (<i>area defence</i>) opérative. Au minimum : défense sectorielle.	Guérilla.
Apprécia-tion	But : vaincre Risque : important Coûts : très importants	But : gagner du temps Risque : limités Coûts : importants	But : gagner du temps Risque : limités Coûts : limités

Source : auteur, en reprenant des éléments de A. Ernst (1971a, 192)

¹⁰⁵ La doctrine suisse des deux premières décennies du XXI^{ème} siècle proposait une grille similaire, axée sur l'emploi soutenu par l'information de la force dans l'espace et le temps. La force s'inscrivait dans un amalgame du choc, du feu, de la manœuvre et de la protection (Chef de l'Armée 2004a, 14–20). Dans le cadre de la doctrine suisse, les « éléments d'application de la force » feu, choc et manœuvre sont inspirés de Reichel (1982a, 1982b, 1983, 1986). Sur les liens entre Reichel et la doctrine moderne de l'Armée XXI, voir C. Bühlmann & Vuitel (2010).

¹⁰⁶ Si cette distinction a pu être critiquée dans son application pratique (Coutau-Bégarie 2000b; Freedman 2013, 198–201), elle demeure un outil conceptuel descriptif adéquat.

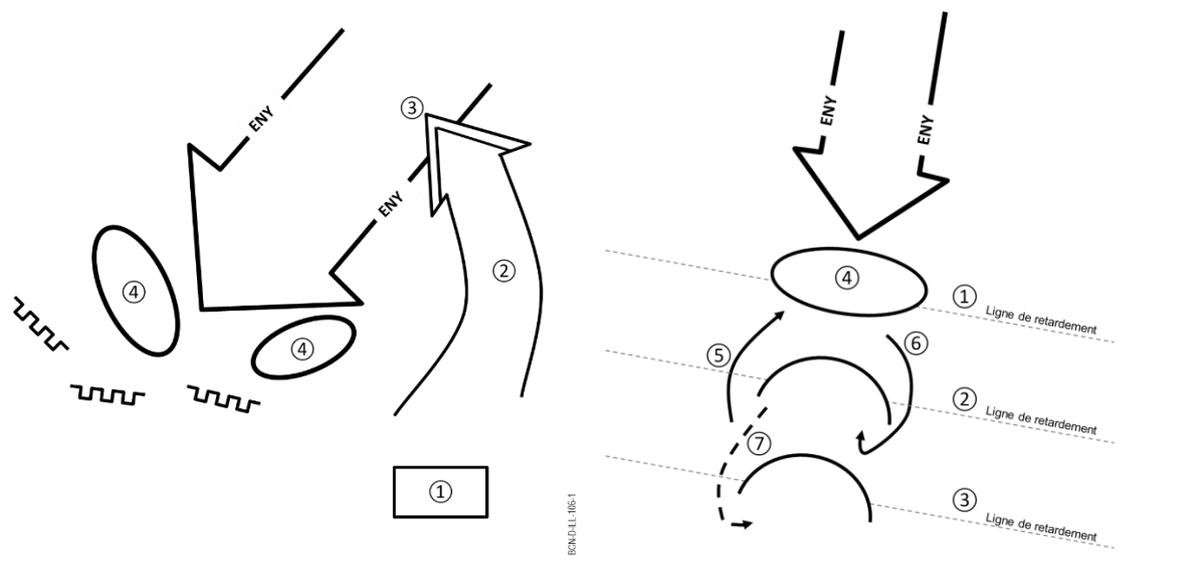
L'approche manœuvrière

L'approche manœuvrière ne vise pas à détruire la masse de l'adversaire mais, en se focalisant sur ses points faibles, à provoquer un choc systémique qui l'empêche de poursuivre ses buts. Edward Luttwak avance qu'elle « offers the possibility of obtaining results disproportionately greater than the resources applied to the effort and thus offer a chance of victory for the materially weaker side ». Elle est pourtant risquée puisqu'elle peut échouer de manière catastrophique (Luttwak 2001, 115).

L'approche maximale passe par la *défense mobile* (*mobile defence*, représentée ci-dessous en Figure 10, image de gauche : des formations de chars hautement mobiles (1), manœuvrant sur de longues distances (2), mènent une défense agressive en attaquant l'adversaire sur ses flancs (3), tandis qu'il est fixé par des forces statiques limitées (4).

Il s'agit au minimum de repousser l'adversaire en détruisant son centre de gravité par la manœuvre, le choc et le feu. Pour éviter de lourdes pertes durant les phases de mouvement, l'aviation doit empêcher les attaques aériennes adverses contre les propres formations de chars et doit disposer dès lors de la *supériorité aérienne* décrite plus bas.

Figure 10 Schéma de la défense mobile et du combat retardateur



Source : auteur, basé sur Department of the Army (2001, 8-4)¹⁰⁷ et Armée suisse (1983, 94)

Le combat retardateur (Figure 10, image de droite) est une action tactique qui vise à « ralentir et rendre malaisés l'approche et la progression de l'adversaire [...], d'obliger l'adversaire à se déployer et chercher à éroder ses forces, déceler son intention et repérer son effort principal » en se repliant de positions en positions (1), (2), (3), tout en menant (4) des combats de défense, (5) des attaques limitées et (6) l'esquive pour se retirer dans une position de recueil (7) (Armée suisse 1983, 92-94). C'est généralement moins une forme de combat autonome qu'un engagement mobile mené à l'avant d'un

¹⁰⁷ Ce schéma est anachronique. Cependant, la visualisation de cette forme de combat est pertinente.

dispositif principal. Cependant, le commandant de corps Samuel Gonard concevait aussi une forme d'usure par un combat retardateur stratégique, une retraite ordonnée des frontières vers une position alpine (Gonard 1952).

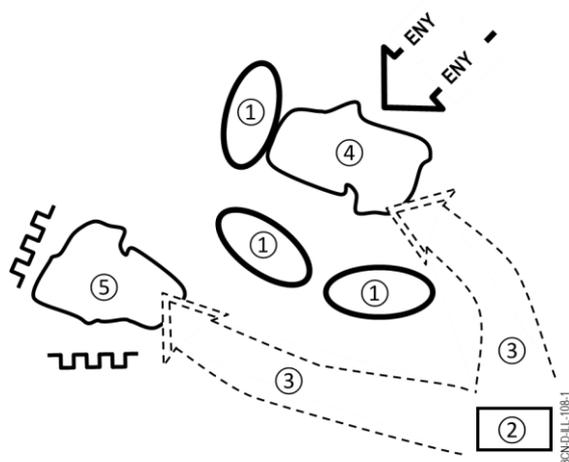
L'approche manœuvrière implique une prise de risques majeurs et des ressources importantes (formations mécanisées, aviation), dans une relation symétrique avec les moyens de l'adversaire potentiel.

L'approche attritionnaire

L'approche attritionnaire correspond, en suivant encore Luttwak, à une « war waged by industrial methods. [...] the aim is to win by their cumulative destruction achieved with superior firepower and material strength » sans nécessiter forcément de conduite opérative. Elle est linéaire, proportionnelle à l'effort ; elle coûte en pertes humaines et matérielles (Luttwak 2001, 113–114). Stratégie d'usure, elle est mise en œuvre par un acteur incapable d'obtenir une victoire décisive. « C'est donc, *a priori*, la stratégie du plus faible » (Coutau-Bégarie 2000c). Elle vise au maximum à dominer un secteur donné en repoussant l'adversaire par un combat d'usure relativement statique, appuyé au mieux par des formations de riposte mécanisées. Au minimum, elle vise à empêcher l'adversaire de s'emparer d'une portion de terrain pendant une durée aussi longue que possible. Toujours pour Luttwak (2001, 115), l'approche attritionnaire est moins risquée, mais elle est coûteuse, tandis que l'approche manœuvrière peut être plus économique mais plus périlleuse.

La *défense de zone* (*positional defence*, puis dès 1962, *area defence*) permet un combat défensif d'usure (Figure 11). Elle correspond à l'idée de manœuvre de l'armée suisse de 1951 à 1960 et de 1966 à la fin de la guerre froide. Elle s'inspire de la doctrine de l'OTAN, elle-même basée sur les combats allemands sur le front Est (Senger und Etterlin 1959). Le concept déjà présenté avant-guerre par Fuller (1932, 107), s'appuie sur des mûles de résistance échelonnés dans la profondeur et tenus par l'infanterie (1).

Figure 11 Schéma de la défense de zone



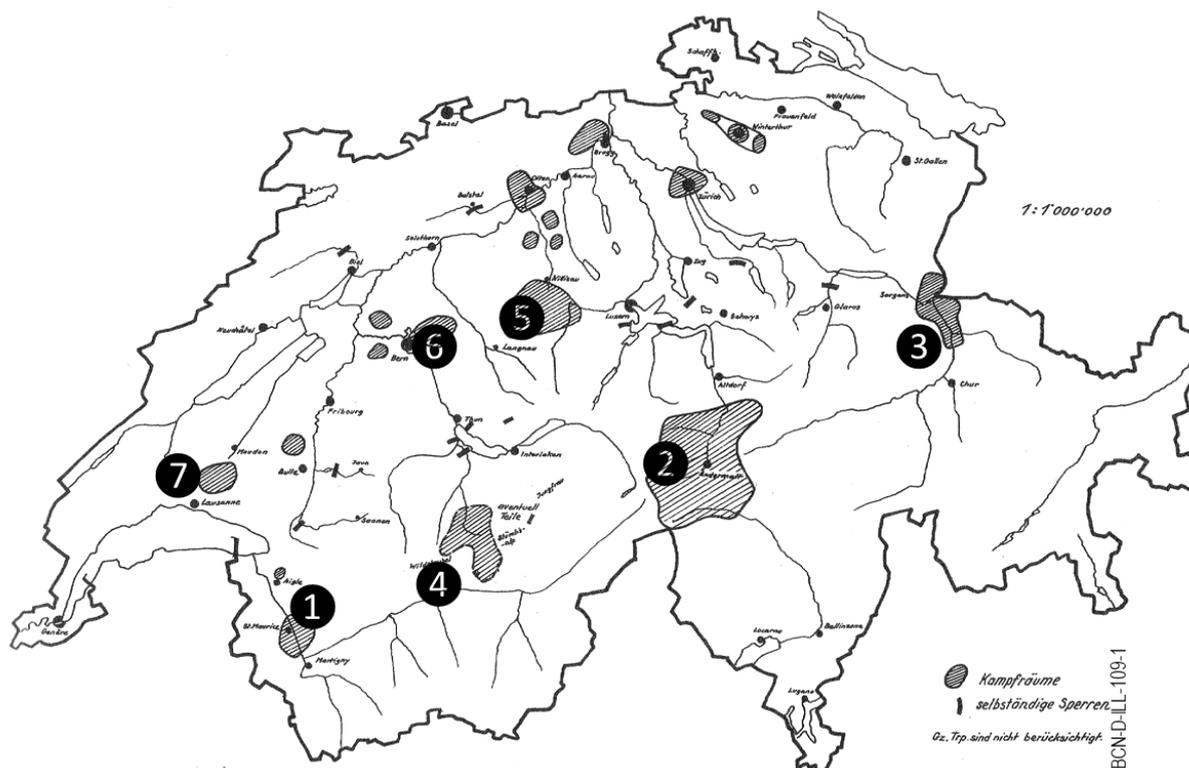
Source : auteur, basé sur Department of the Army (2001, 8–6)¹⁰⁸

¹⁰⁸ Ce schéma est également anachronique. En revanche, il visualise bien cette forme de combat.

Des réserves mécanisées (2) interviennent (3) au cœur du secteur de combat (4) ou sur ses arrières (5) : c'est la riposte (*der Gegenschlag*), qui vise à détruire l'adversaire plutôt que reprendre du terrain (Seethaler 2007).¹⁰⁹ Il s'agit d'user l'adversaire ou, de manière optimiste, de le dissuader d'engager le combat. Si le dispositif de l'infanterie est étendu et dépourvu de profondeur, on parle de *ligne de défense*. La défense combinée déterminée par la *Conception 66*, décrite au titre *OT 61 et Conception 66 – Des querelles au consensus*, page 306 *sqq.*, consistait en une succession de secteurs de défense de zone sur l'ensemble des secteurs opératifs. Le combat aurait été mené de manière indépendante par les corps d'armée. L'aviation était le seul élément en main du commandement de l'armée pour fixer des efforts principaux (Pittet 1979c).

La *défense sectorielle* (*Igel* – Figure 12), est une forme de combat d'usure qui empêche par une combinaison de choc, de feu et de protection un adversaire de s'emparer de secteurs donnés. Au niveau opératif, le combat est mené de manière indépendante dans des secteurs choisis en fonction de leur facilité à être défendus plutôt que pour des raisons stratégiques. Il s'agit de garder le plus longtemps possible une portion de territoire sous souveraineté suisse.

Figure 12 Schéma de la défense sectorielle



Source : adapté de Ernst (1946) in P. Braun (2006, 159)

Dans la figure ci-dessus, une planification de la défense sectorielle en 1946, les secteurs choisis, à l'exception de ceux de Saint-Maurice (1), du Gothard (2) et de Sargans (3), à la limite celui de Kandersteg / Adelboden (4), ne barraient pas

¹⁰⁹ Frank Seethaler rappelle également la possibilité de mener une riposte sur les avants du secteur de combat (Seethaler 2007).

des axes majeurs à travers la Suisse mais étaient situés dans des terrains forts (par exemple 5 – Napf ; 6 – Secteur Krauchtal ; 7 – Jorat). En cas d'invasion de la Suisse, le but aurait été de poursuivre le combat le plus longtemps possible, par exemple en se servant de ces zones comme bases pour mener des raids dans les secteurs adjacents. C'est une forme de combat qui, si elle n'est pas coordonnée aux niveaux opératif et stratégique, se rapproche de la guerre de partisans.

La guerre de partisans

La *guerre de partisans*, caractérisée par un refus de la bataille directe, s'inscrit dans le cadre des guerres irrégulières, une pratique hétérogène qui remonte à l'antiquité (Coutau-Bégarie 2011, 520–522). On se concentrera brièvement sur les caractéristiques de cette forme de combat comme réponse à une menace militaire dans un contexte suisse.

Hervé Coutau-Bégarie rapporte que la guerre de partisans a été théorisée en Europe à partir du XVIII^{ème} siècle. La guerre d'indépendance des États-Unis, les insurrections vendéennes dans la foulée de la Révolution française, la guerre d'Espagne pendant la période napoléonienne démontrent le potentiel de nuisance de la guérilla, mais aussi un désintérêt des militaires pour son analyse. Cette forme de combat demeura, jusqu'en 1939, un sujet d'études secondaires. En Suisse, les travaux sur les partisans de stratégestes du XIX^{ème} siècle comme Aymon de Gingins-La Sarraz (1980) étaient déconsidérés.¹¹⁰ À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les actions des mouvements de résistance et les succès des guerres révolutionnaires en Asie soulevèrent l'intérêt des chercheurs (Coutau-Bégarie 2011, 532–542).

La guerre de partisans comme doctrine militaire-stratégique

Dans le contexte de la guerre froide en Suisse, plusieurs types d'actions de partisans étaient possibles. On les décrit sur la base des recherches de l'historien Titus Meier. Une *première catégorie*, où la guerre de partisans constituait le substrat doctrinal de l'armée, aurait pu prendre les options suivantes : (1) *une forme de défense sectorielle* dont les bases, situées principalement dans les Alpes, auraient servi à lancer des opérations de guérilla sur le Plateau (T.J. Meier 2018, 78–79). (2) Un mélange de formations dissuasives à haute technologie (par exemple, dotées de missiles atomiques) et de formations de partisans (T.J. Meier 2018, 76–77). (3) Avec une armée formée exclusivement à la guérilla (T.J. Meier 2018, 77) – « Eine Kleinkriegarmee » (Eberhard 1945, 702). D'un point de vue opératif, focalisé sur la victoire, une telle conception était irrecevable pour les penseurs « clausewitziens » (Züblin 1947b). Thomas C. Schelling rappelle cependant la pertinence stratégique de ces propositions : elles sont économiquement rationnelles dès lors que les finances ne permettent pas de développer une armée capable de mener un combat opératif d'ensemble. Elles comportent également une composante dissuasive (Schelling 2008, 79).

La guerre de partisans comme poursuite du combat

Une *deuxième catégorie* aurait consisté en la poursuite tactique du combat qui n'aurait plus pu être menée de manière coordonnée : (1) dans des secteurs occupés par un adversaire, définis comme « zones de guérilla », pour poursuivre le combat organisé de l'armée à l'échelon tactique par des raids, des embuscades et des actions offensives limitées (Armée

¹¹⁰ Son opuscule majeur a été republié en 1980 à la fois dans une approche stratégique-historique, mais également à une époque où la guerre de chasse était redevenue une option pour poursuivre les combats dans des zones occupées (Gingins-La Sarraz 1980).

suisse 1983, 105–107; 1995, partie 7, 10–11; *Schweizer Armee 1951*). (2) Après une capitulation qui aurait obligé l'armée à cesser les hostilités, des structures de résistances indépendantes, préparées à l'avance, auraient manifesté vis-à-vis du reste du monde la volonté de la Suisse de s'opposer à une occupation (*Commission d'enquête parlementaire 1990; T.J. Meier 2018*).¹¹¹ Ces modes ne furent pas remis en cause par les groupes favorables à la défense militaire. De ce fait, la Suisse n'a jamais publié une conception militaire officielle basée sur la guérilla uniquement, mais elle a envisagé une stratégie asymétrique comme complément des conceptions opératives coordonnées traditionnelles (*C. Bühlmann 2011*).

La guérilla comme manifestation de la volonté de défense après une défaite de l'armée s'insère dans un positionnement hégélien de la conception de l'État. En revanche, la guerre de partisans, comme doctrine opérative centrale n'a jamais représenté une alternative officielle aux formes de défense terrestre classique. C'est celle-ci que l'on décrit maintenant

Choix de la forme de défense terrestre

Le choix de la forme de défense découle de plusieurs critères que la Table 6 décrit dans une perspective américaine des années cinquante. Ces paramètres déterminent des options de sélection de la défense de zone (encore appelée *position defence* à l'époque) ou de la défense mobile.

Table 6 Critères de choix des formes de défense

The position defense capitalizes on the strength inherent in closely integrated organization of the ground. Its adoption is favored when	The mobile defense emphasizes maximum mobile combat power in preference to integrated organization of the ground. Its adoption is favored when
(1) The mission requires that certain terrain be held at all costs.	(1) The mission permits the battle to be fought in sufficient depth.
(2) The terrain is such as to restrict the enemy's room for maneuver and affords natural lines of resistance.	(2) Terrain facilitates maneuver by the defender.
(3) The forces available are predominantly infantry with relatively limited mobility.	(3) The mobility of the defending forces is superior to the mobility of the attacking forces.
(4) The terrain and relative air superiority are such as to limit the freedom of movement of the defender's reserves to points of probable employment.	(4) The air situation permits relatively free movement of defending forces.
(5) Adequate time is available to organize the position.	(5) Adequate time is not available to organize a position defense.
(6) Adequate reserves are available at higher echelons.	(6) Reserves available at higher echelons are limited.
	(7) The enemy has the capability of employing mass destruction weapons.

Source : FM 100–5 (*Department of the Army 1954, 118*)

Selon la pondération des critères, le choix d'une des deux formes est possible. Le *FM 100–5* souligne qu'un échelon de commandement pourrait appliquer une forme, tandis qu'un échelon supérieur pourrait employer une autre

¹¹¹ Dans le contexte des événements de Hongrie en 1956, des sociétés de sous-officiers ont formé dans l'urgence des civils à la confection de cocktails molotov et ont publié des ouvrages de formation à la petite guerre (en particulier : *von Dach 1957*). Selon *Interview 07 (2004)*, un célèbre sociologue genevois aurait participé à ces formations.

(Department of the Army 1954, 118). Le choix d'un type de défense est finalement affaire de croyances. C'est également de cas de la doctrine aérienne.

Doctrine aérienne

La doctrine aérienne s'inscrit dans le développement de la *puissance aérienne* (*airpower*), « a joint military instrument of policy that creates physical and psychological effects on an adversary in and through the air [...] » (Swaim 2018, 75). La définition, la terminologie et les contenus de ce concept sont lacunaires (Gray 2012; MacIsaac 1986, 624). C'est que, en raison de la nature même de l'espace aérien, le lien entre le matériel et l'emploi est très prégnant, ce qui conduit fréquemment à retrouver dans les écrits des thuriféraires de la puissance aérienne des hiatus entre leurs théories et la pratique (Coutau-Bégarie 2011, 753–754). Les théoriciens, majoritairement anglosaxons, partent de présupposés capacitaires et stratégiques offensifs qui dépassent ceux d'un petit État. On se limite donc à décrire les éléments doctrinaux pertinents pour cette thèse et on renvoie le lecteur à une vaste littérature spécialisée pour une description plus générale des théories de la puissance aérienne.¹¹²

Du point de vue des penseurs de la guerre aérienne, la maîtrise du ciel décide de la victoire (Douhet 2019, 22). Sur la base des leçons de la Seconde Guerre Mondiale et de la guerre de Corée, les actions « in and through the air » comprennent notamment des engagements visant, dans la première phase d'un conflit, à gagner la *supériorité aérienne* (*air superiority*). Cette mission centrale des forces aériennes nécessite « sufficient control of the air to make air attacks on the enemy without serious opposition and, on the other hand, to be free from the danger of serious enemy air incursions » (Warden 1995, 13). Une fois cette situation établie, il s'agit dans un second temps de soutenir les troupes au sol (*Offensive Air Support – OSA*), que ce soit dans la profondeur (*Battlefield Interdiction – BI ou Air Interdiction – AI*) ou à proximité des lignes de défense (*Close Air Support – CAS*) (Coutau-Bégarie 2011, 801–807; McCrabb 1997; Warden 1995).¹¹³ La doctrine aérienne prévoit donc dans une première phase d'atteindre la supériorité aérienne, puis d'appuyer les troupes au sol.

La fixation des priorités entre ces tâches a fait l'objet de discussions intenses au sein de l'OTAN, tant au sein des forces aériennes qu'avec les commandants des composantes terrestres (par exemple: McCrabb 1997; D.J. Stein 1987). Dans la doctrine américaine, les opérations *OSA* sont subsidiaires et possibles uniquement lorsque la situation aérienne le permet (Warden 1995, 99). Coutau-Bégarie (2011, 774, 805) relativise cependant cette thèse avec une focalisation plus

¹¹² Les développements de la puissance aérienne ont trouvé leur première apogée doctrinale avant la Seconde Guerre mondiale (Douhet 2019; Gray 2012; MacIsaac 1986; Meilinger 2001; 2003). Leur focalisation sur le bombardement stratégique (Van Creveld 2011, 51–89) dépasse le cadre de cette thèse. Pendant la guerre froide, la réflexion théorique sur l'engagement de l'arme aérienne s'étiola, d'une part parce que les réflexions des penseurs américains portaient en premier lieu sur le bombardement nucléaire stratégique ; d'autre part, la technique hypnotisait les aviateurs (Coutau-Bégarie 2011, 774–776). La réflexion revient en grâce à la fin des années huitante, avec les travaux des pilotes américains John Boyd (Boyd & Hammond 2018) et de John A. Warden (Warden III 1988; Warden 1995). Elles furent partiellement mises en œuvre dans la stratégie aérienne de la Première Guerre du Golfe en 1991 (Coutau-Bégarie 2011, 774–782).

¹¹³ Cette description néglige le bombardement stratégique, le transport aérien et la reconnaissance qui ne sont pas pertinents ici.

pragmatique, qui correspond également à la conception française de l'immédiat après-guerre, où l'armée de l'air soutenait la bataille terrestre tandis que les partenaires menaient le combat stratégique et assuraient la supériorité aérienne.

Pendant la Seconde Guerre mondiale déjà, cette problématique était également discutée en Suisse. Dès 1943, la mission prioritaire de l'aviation devint l'appui des troupes au sol (Guisan 1946, 107). Pendant la guerre froide, une stratégie aérienne défensive s'imposait du point de vue théorique, ce qui aurait signifié – en termes modernes – de mener prioritairement des opérations aériennes défensives avec des chasseurs et des engins de défense air-sol pour gagner une supériorité aérienne au moins relative. Pourtant, en 1946, le Conseil fédéral (1947, 548) édictait que « l'utilisation tactique de l'aviation est destinée à soutenir les troupes terrestres dans la bataille en attaquant les troupes ennemies au sol ou en couvrant nos propres forces au combat contre les attaques aériennes de l'adversaire » (Amrhein 2017). Cette posture schizophrène, qui trouvait en partie sa source dans des conflits entre pilotes de bombardiers et pilotes d'avion de chasse (Fiona Lombardi 2007, 54–55), conduisit le Conseil fédéral à refuser un nouvel avion de combat (*Ling-Temco-Vought LTV A-7 Corsair II*–appui au sol contre *Dassault Mirage-Milan*–chasseur) au début des années septante. L'acquisition de chasseurs F-5 *Tiger* en 1975 et en 1981 permit de résoudre cette problématique (Carrel 2009; Jaun 2019, 291, 293, 316–317; Fiona Lombardi 2007, 55–56).

En substance, les bases théoriques de la doctrine aérienne s'appliquent à la Suisse et les discussions sur les priorités d'engagement reflètent celles qui eurent lieu dans les armées voisines, au sein de l'OTAN et aux États-Unis.

À côté de la doctrine aérienne et de la doctrine terrestres, des concepts sont nécessaires dès lors que les forces armées sont employées comme instrument de la politique de sécurité dans des tâches sans lien avec la défense contre des attaques militaires. On les décrit au titre suivant.

La mise en œuvre de la doctrine

Il est relativement facile à l'armée de changer la doctrine terrestre dans les règlements, mais l'implémentation du changement est longue en raison du système de milice : il faut compter au minimum une décennie pour que les changements passent à la troupe. La décision de changer la doctrine stratégique est du ressort du Parlement (voire du peuple en cas de référendum), la doctrine opérative était du ressort de la Commission de défense nationale (CDN – *Kommission für Militärische Landesverteidigung – KML*) et, par la suite, du chef de l'Armée. Les règlements dits « de conduite » (Armée suisse 1966; 1977; 1994; Chef de l'Armée 2004a) en forment l'implémentation légale.

La doctrine militaire forme l'indicateur central du changement mobilisé dans cette thèse. Pour ce motif, on a décrit cette composante de la variable dépendante de manière détaillée. On conclura cette revue du vecteur expliqué par l'organisation de l'armée.

Strate I – Instrument d'action : l'organisation de l'armée

Une modification de la variable dépendante, dont on a décrit les composantes dans les sections précédentes, influence souvent les autres domaines de développement. L'opposé n'est généralement pas vrai. Cependant, on décrira brièvement l'organisation car, d'un point de vue politique, la structure de l'armée ainsi que ses processus, de même que ceux de l'administration militaire fédérale, ont été plus fréquemment thématiques que la doctrine ([Amrhein 2017](#); [P. Braun 2006](#); [Paul Müller 2008](#); [Stüssi-Lauterburg 1989](#)). Dans les études de cas, on négligera l'instruction, le matériel, le personnel et les finances dont l'analyse, on l'a vu, est moins pertinente. On montrera que l'analyse des modifications de l'organisation de l'armée ou de la structure de commandement *per se* n'apportent pas de plus-value. On s'arrêtera en revanche brièvement sur la fusion de l'administration militaire (le groupement défense) et de l'armée à partir de la réforme *Armée XXI*

Malgré les interdépendances entre la doctrine et l'organisation militaire, l'influence de cette dernière sur l'efficacité de l'armée est limitée. *Premièrement*, Ulrich Wille s'emportait déjà au début du XXe siècle contre « den Theoretiker an seinem Schreibtisch und den Laien » dont l'horizon ne s'éloignait pas du papier et qui négligeait les problèmes d'implémentation. Il soulignait qu'un changement limité à l'organisation ne contribue pas à augmenter l'impact de l'armée ([Wille 1908, 65–66](#)). *Deuxièmement*, des changements rapides créent une agitation permanente et conduisent à des externalités négatives par leurs impacts sur les traditions ([A. Ernst 1968, 532–533](#)). *Troisièmement*, l'organisation de l'armée est adaptée chaque année au gré des ajustements de la structure des troupes ou de l'introduction de nouveaux matériels, sans modification de la doctrine. *Finalement*, l'organisation de l'armée peut être conçue de manière modulaire, à l'instar de celle de l'*Armée XXI*, ce qui habilite l'échelon opératif à créer une organisation d'engagement sur mesure ([Conseil fédéral 2001e, 646](#)).

L'organisation de l'armée proprement dite est donc plutôt flexible et ne forme pas un indicateur approprié du changement. La responsabilité de l'organisation de l'armée appartient au Parlement en temps de paix. Le commandant en chef de l'armée peut facilement l'ajuster en cas de service actif ([Archives fédérales 1995, Art, 93, 88](#)) avec des ordres militaires.¹¹⁴ Par ailleurs, pendant les années soixante, les débats parlementaires sur la réforme de la conduite de l'armée en temps de paix ont débouché sur un *statu quo* relatif ([Archives fédérales suisses 1967a, 1967c, 1967b](#)) ; cette thématique est redevenue actuelle avec les travaux conceptionnels de l'*Armée XXI* ([P. Schneider 2001](#)). L'organisation de la partie militaire du DMF / DDPS a quasiment fusionné avec l'armée avec la création d'un organisme décisionnel au niveau de l'administration militaire (désigné depuis 2004 sous le nom de *groupement défense*) ([Lampert & Stauffer 2017](#); [Saladin 2012, 164ss, 315–316](#)). On discutera ces aspects dans le quatrième cas (chapitre 9, page 485 *sqq.*) et l'analyse longitudinale parce qu'ils sont révélateurs d'une modification de la perception de l'armée ainsi que des croyances sur les liens entre le citoyen, l'armée et l'État. *L'organisation de l'armée et de l'administration militaire* ne constitue pas un indicateur de la

¹¹⁴ La conduite de l'armée en temps de protection de la neutralité ou de guerre, en particulier le positionnement du commandant en chef de l'armée vis-à-vis du Conseil fédéral, a fait l'objet de nombreuses discussions après les mobilisations de 1870, 1914–18 et 1939–1945. La législation a été corrigée en 1949 sur la base du retour d'expérience des années de guerre et ces débats ont pris fin ([A. Ernst 1948a; 1968, 530–531](#)).

transformation judiciaire car on a observé des changements de structure sans réforme et des réformes sans modifications de l'organisation.¹¹⁵ Elle représente plutôt un indicateur de changements de niveau I. En revanche, le décryptage des modifications de l'organisation souligne des changements de croyances du noyau, comme on le verra dans le chapitre 9, pages 485 *sqq.* La fusion de l'armée et de l'administration représente en particulier un indicateur des forces sociétales à l'œuvre.

Après avoir déterminé les strates de croyances, il reste à établir les moyens d'actions des coalitions, c'est-à-dire les ressources de la politique de défense militaire.

Ressources de la politique de défense militaire suisse

Pour atteindre leurs objectifs, les coalitions mobilisent divers types de ressources, que Sabatier a modélisé sur la base de Kelman (1987, 31–37) et Sewell (2005, 51–62). Ces ressources sont : (1) l'autorité légitime de prendre des décisions politiques, (2) l'opinion publique, (3) l'information, (4) les troupes mobilisables, (5) les ressources financières et (6) le leadership habile (Sabatier 2007a, 201–203). On les décrit brièvement en intégrant Henry et al. (2022, 113) pour la nouvelle terminologie anglaise.

L'autorité légitime de prendre des décisions politiques

L'autorité légitime de prendre des décisions politiques « Access to elected officials or those with authority » (Henry et al. 2022, 113) est une ressource très importante : une coalition dominante dispose de davantage de représentants dans les instances de décision qu'une coalition marginalisée. Les stratégies d'actions des membres des coalitions visent donc soit à convaincre des acteurs haut placés du bien-fondé de leurs croyances respectivement à faire élire ou à promouvoir un des leurs dans les instances décisionnelles » (Sabatier 2007a, 201–203).

En matière de politique de défense militaire, selon l'ancienne Constitution de 1874 et l'organisation militaire de 1907, la Confédération avait la charge de (1) la législation militaire ; (2) l'exécution de lois militaires, qui pouvaient être partiellement déléguée aux cantons ; (3) l'armement de l'armée ; (4) l'instruction de l'armée ; (5) le recrutement pour le service militaire. L'Assemblée fédérale fixait l'organisation détaillée de l'armée et autorisait la mobilisation générale ou partielle. Elle déléguait quelques compétences au Conseil fédéral, parmi lesquelles la possibilité d'apporter des modifications mineures ou urgentes des points précédents. L'exécutif était habilité à « dresser l'ordre de bataille [(OB)] ». Le DMF pouvait aussi procéder à des adaptations secondaires de l'OB. Le chef de l'état-major général disposait de compétences organisationnelles limitées (K. Brunner 1953, 81–83).

¹¹⁵ Comme on le verra dans le chapitre consacré à la réforme de l'*OT 61*, malgré une réforme majeure de l'armée suite à l'*Affaire du Mirage* et une remise en cause complète des hypothèses fixées dans le *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes [1961])* (Conseil fédéral 1960b), le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire (du 6 juin 1966)* (Conseil fédéral 1966) a été mis en œuvre sans adaptation essentielle de la structure de l'armée fixée précédemment, parce que cette dernière n'avait pas d'influence prépondérante sur la doctrine et l'engagement de l'armée (A. Ernst 1971a, 328).

Une réforme de l'armée consiste notamment à transformer la doctrine, la structure de l'armée et éventuellement celle du DMF / DDPS, subordonnée directement au chef du Département jusqu'en 2003. Au niveau processuel, l'autorité légitime revient d'abord au chef du DMF / DDPS pour la doctrine, puis au Conseil fédéral, au Parlement et, in fine, au peuple dans le cas d'un référendum sur les domaines de développement. La commission de défense nationale, bien qu'uniquement consultative, avait une influence importante sur la formulation du contenu de la politique de défense militaire. Pour mener à bien une transformation de la politique de défense militaire, il faut donc initialement convaincre le C DMF / DDPS de cette nécessité.

Convaincre l'opinion publique

Convaincre l'opinion publique – « Supportive members of the public » ([Henry et al. 2022, 113](#)), apporte selon [Sabatier \(2007a, 203\)](#) un appui aux coalitions lors l'élection de parlementaires ou de membres de l'exécutif.¹¹⁶ En Suisse, c'est une stratégie très complexe pour transformer la politique de défense militaire. En revanche, l'opinion publique est une ressource des coalitions dans le cadre des votations sur des objets de la politique de défense militaire. Pour la coalition dominante, des relais au Parlement et dans les organisations politiques et militaires sont indispensables pour soutenir le message officiel.

La recherche d'information

Sabatier souligne la nécessité de disposer d'informations – « Scientific and technical information » ([Henry et al. 2022, 113](#)) – « regarding the problem severity and causes and the costs and benefits of policy alternatives is an important resource for a coalition ». On parlera aussi d'*expertise en matière de politique de défense*. L'information est utilisée à deux titres : *premièrement* pour combattre les adversaires, au besoin par du *spinning*, ainsi que, *deuxièmement*, pour resserrer les liens au sein de la coalition et convaincre les détenteurs du pouvoir [Sabatier \(2007a, 203\)](#). Les acteurs peuvent consulter des articles de presse, effectuer des recherches dans la littérature en matière de théorie militaire ou dans les règlements militaires des armées étrangères.¹¹⁷ Des agents du DMF / DDPS, en premier lieu des officiers de carrière, peuvent suivre des cours auprès de forces armées étrangères.

Les troupes mobilisables

L'effectif des coalitions demeure plutôt limité. Les troupes mobilisables – « Number of stable allies » ([Henry et al. 2022, 113](#)) n'exercent pas de rôle central en l'absence de recours à la démocratie directe, mais, pour soutenir ou combattre des objets soumis au scrutin populaire, l'accès à des groupes est important. On reviendra sur ce thème dans la discussion sur l'*armée 95*. Les relais au Parlement sont également centraux.

¹¹⁶ On reviendra en conclusion sur la tentative sans succès de Guisan d'imposer un chef de Département après la démission de Minger en 1940.

¹¹⁷ Les thèmes centraux de la théorie militaire portent sur (1) la nature de la guerre, (2) la stratégie militaire, (3) l'art opératif, (4) les principes de la guerre, (5) les opérations interarmées, (6) la transformation militaire et les nouvelles formes de conflits, (7) les opérations dans l'espace cybernétique, spatiales, aériennes, terrestres et maritimes, ce dernier point n'étant pas pertinent pour la Suisse ([Angstrom & Widen 2015](#)).

Les ressources financières

On interprètera les ressources financières – « Money » ([Henry et al. 2022, 113](#)) – comme celles des coalitions, issues de fonds privés pour les coalitions qui ne sont pas dominantes : il n’y a pas de redistribution d’argent public aux groupes. En l’absence de référendum ou d’initiative, les ressources financières servent avant tout à soutenir la communication des coalitions ou la recherche d’informations.

Le leadership habile

Le leadership habile – « Leadership » ([Henry et al. 2022, 113](#)) – est lié à l’exploitation adroite des événements par une coalition. Une des stratégies des coalitions consiste à convaincre le chef du DMF / DDPS de la pertinence de modifier le programme de la politique de défense militaire pour mettre en œuvre ses croyances. En s’appuyant sur une narration subtile des événements, la coalition souligne la pertinence de ses assertions.

Les coalitions utilisent les ressources comme moyens d’action sur le processus politique afin d’atteindre leurs buts ([Henry et al. 2022, 113](#)). Pour [Jenkins–Smith et al. \(2017, 154\)](#), une « redistribution of political resources is an important step in explaining policy change ». On reviendra sur ces paramètres dans les études de cas.

Synthèse

On a établi les composantes de la variable dépendante et leurs dépendances mutuelles, ce qui permet de déterminer l’espace des solutions possibles. La Table 7 décrit les composantes principales de la variable dépendante en fonction croissante de leur potentialité d’évolution.

Changement III

Le changement III découle d’une transformation de croyances fixées dans des règles pérennes qui influencent l’entier du système politique suisse. Ces quatre règles n’ont pas changé depuis la naissance de l’État fédéral et sont liées à la perception de l’identité et aux croyances propres de la population : (1) *L’existence de l’armée* est un élément de la construction et de la définition de l’État en général et de la Confédération en particulier. Elle a été mise en cause (en particulier par les deux initiatives du GSA visant à la suppression de l’armée). (2) *La neutralité* impose à la politique militaire suisse l’autonomie vis-à-vis de l’étranger et limite aussi sa doctrine stratégique à la défensive. (3) *Les formes de menaces* repérées par les acteurs majeurs sont plus versatiles. (4) *Le lien citoyen–armée–État* (le système de défense) fixe à son tour plusieurs contraintes stratégiques sur la politique de défense militaire.

Changement II

Le changement II est déterminé par la modification de paramètres qui portent sur le sous-système de la politique de défense militaire. (1) *L’obligation de servir* est le premier pilier de l’organisation militaire et impose des contraintes aux

citoyens. Elle fut combattue (initiative « Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire »).¹¹⁸ (2) *Le système de milice*, l'impermanence de l'armée, est le second pilier du système militaire.

Table 7 Description des composantes de la variable dépendante

Strate	Paramètre	Fixé dans	Forme	Influence directe	Décision de changement
III	Définition politique du problème public				
	Menaces	Rapport sur la politique de sécurité Plan directeur de l'Armée	Éventail	Existence de l'armée Doctrines Dom. Dvpt	Conseil fédéral
	Normes constitutionnelles				
	Existence de l'armée	Constitution	Binaire (Oui / non)	Autres Paramètres	Peuple et cantons
	Neutralité juridique et politique	Constitution Arrangements internationaux	Éventail	Existence de l'armée Doctrines	Parlement (Peuple)
	Norme implicite				
	Liens citoyen–État–armée	Croyances	Éventail	Doctrines Dom. Dvpt	« Culture »
II	Norme constitutionnelle				
	<i>Système de défense</i> Obligation de servir	Constitution	Binaire	Doctrines Dom. Dvpt	Peuple et cantons
	<i>Système de défense</i> Système de milice	Constitution.	Binaire	Doctrines Dom. Dvpt	Peuple et cantons
	Doctrines mil–stratégiques	Constitution / LAAM	Discrète	Doctrines opératives	Peuple et cantons Parlement (Peuple)
	Théorie de l'action				
	Doctrines opératives	LAAM	Éventail	Doctrines tactiques Dom. Dvpt Liens citoyen–État–armée	Chef DMF / DDPS CEMG / CdA
I	Instruments d'action				
	Doctrines tactiques aériennes, terrestres	Règlements	Éventail	Règlements armes Dom. Dvpt	DU C DMF – CEMG / CdA
	Organisation	Législation	Discrète	Organisation A	Parlement Conseil fédéral

Légende : Dom. Dvpt – Domaines de développement ; DU : Subordonnés directs

Source : auteur

¹¹⁸ Cette initiative a été rejetée par le peuple et les cantons en 2013 (Conseil fédéral 2013). A notre connaissance, elle n'a pas fait l'objet d'une étude politique au-delà de l'analyse vox (Fossati, Milic & Widmer 2013).

La modification de ces paramètres exercerait une influence marquante sur la politique de défense militaire.¹¹⁹ Le système de milice est mis au défi par des modifications sociétales. (3) *La doctrine militaire* représente l'indicateur et le moteur central du changement des politiques de défense suisses.

Changement I

Le changement I, homéostatique, découle de l'adaptation de paramètres qui portent sur des aspects particuliers du sous-système. On se concentrera sur l'organisation du DDPS, de l'administration militaire (actuellement : le groupement défense) et de l'armée. Dans le chapitre suivant, on reviendra, si nécessaire, sur d'autres aspects.

Le cadre des changements

Sur la base de ce qui précède, on peut établir le cadre des changements de la politique de défense militaire :

- Une modification du cadre institutionnel et constitutionnel ou de la menace pourrait amener à un changement III : la terminaison de la politique de défense militaire (suppression de l'armée), une modification de la neutralité qui impliquerait une adaptation de l'armée en vue de sa collaboration intensive avec une alliance militaire ou encore une modification des conditions-cadres du système de défense qui nécessiterait une réforme fondamentale de l'armée. Une modification du lien citoyen-armée-État influence ces trois éléments. Ces croyances s'inscrivent dans la culture politique suisse et peuvent changer dans une longue période (Karl W. Haltiner & Würmli 2008). Un changement du cadre constitutionnel pourrait influencer une transformation de ces liens, mais il est également possible qu'ils se transforment de manière autonome en fonction de l'évolution de la société.
- Un changement de la doctrine militaire est possible. En Suisse, la doctrine militaire-stratégique est stable : des formes radicales de changement ne sont pas possibles du fait des limitations du cadre institutionnel : le passage à une forme d'offensive stratégique (préemptive ou préventive) ou de défensive préventive ne sont pas concevables en raison des croyances sur la neutralité. Les modifications du mandat militaire-stratégique nécessitent une modification de la Constitution ou de la LAAM. La doctrine opérative, en revanche, peut évoluer avec une relative souplesse : elle ne demande pas de modification formelle de lois ou de la Constitution.
- Une transformation du système de défense nécessite un changement de la Constitution fédérale et requiert de ce fait une majorité du peuple et des cantons. Ces modifications conduisent à un changement II du sous-système. Les changements de la doctrine terrestre et aérienne sont possibles et dépendent de la doctrine opérative. Ils peuvent produire un changement I ou II.
- Les changements I de l'organisation du DMF / DDPS, sont moins impactant sur la politique de défense militaire. En revanche, la fusion de la structure de l'armée avec celle de l'administration, représentent un marqueur d'une modification de croyances sur le lien entre le citoyen, l'État et l'armée (à travers un engagement de l'armée pour des tâches subsidiaires).

¹¹⁹ La réduction du nombre de jours de service et la réduction de durée de l'obligation de servir exercent également une influence sur le système de milice.

Conclusion

Ce chapitre a défini analytiquement les déterminants de la politique de défense militaire liés à la transformation, ainsi que ses ressources. Avec une focalisation sur le cas de la Suisse, on a établi les composantes de la variable dépendante et leurs dépendances mutuelles, ce qui permet de déterminer l'espace des solutions possibles. L'importance de la doctrine militaire comme indicateur du changement est manifeste. On montrera l'évolution de ces dimensions au chapitre suivant. Il sera ensuite possible de décrire la théorie du changement par l'ACF dans le chapitre *Advocacy coalition framework*, page 151 sqq. Le répertoire des valeurs du changement permettra leurs opérationnalisations dans le chapitre *Démarche empirique*.

À l'issue de ce chapitre, les paramètres du changement des politiques de défense suisses ont été déterminés, la terminologie a été fixée et le cadre doctrinal dans lequel la politique de défense militaire évolue a été décrit. Le chapitre suivant décrit et détaille les réformes de l'armée suisse entre 1948 et 2008 et montre ce qui a changé à la suite des réformes.

CHAPITRE 4.

Transformations 1948 – 2008

Cette thèse porte sur la transformation des politiques de défense suisses sur une période débutant dans l'immédiat après-guerre et s'achevant après l'entrée en vigueur de la première révision de la réforme *Armée XXI*. On s'est focalisé sur les quatre réformes majeures de la politique de défense militaire suisse qui sont intervenues entre 1948 et 2008.¹²⁰ Ce choix est justifié pour les raisons suivantes :

- Le début de la période choisie correspond à l'initialisation politique d'un processus qui a débuté pendant la Seconde Guerre mondiale et qui trouvera son paroxysme – et sa résolution – avec l'*Affaire du Mirage*. L'année 1948 correspond à l'initialisation formelle du développement d'une nouvelle conception militaire. Étudier les décennies précédentes aurait un intérêt historique certain, mais les changements géopolitiques (par exemple, la disparition du Concert européen, de la Triplice ou de l'Axe), du cadre domestique (l'apparition de la formule magique au Conseil fédéral en 1959 ou les modifications du rapport de la population à l'armée) et des technologies militaires (par exemple, le développement des armes nucléaires et ses conséquences stratégiques), influenceraient négativement la validité des conclusions pour la période contemporaine. En revanche, débiter l'analyse après 1948 contribuerait à briser la scansion des réformes et à occulter la pérennité des coalitions.
- La mise en œuvre de l'*Armée XXI* et la réforme « *Étape de développement 08/11* » en 2008 correspond à l'aboutissement du dernier cycle complet de transformations des politiques de défense qui s'est terminé en 2017. La réforme subséquente (*Développement de l'armée* – DEVA), adaptative plutôt que transformative, a débuté alors que l'on terminait cette recherche. Elle s'inscrit dans la continuité de la réforme précédente. Dans la mesure où la mise en œuvre d'une politique publique de défense s'opère sur une décennie au moins (Sabatier 1993), il serait prématuré de l'analyser dans le même cadre que les autres.

Ce chapitre introduit ces réformes en détaillant dans chaque section, pour chaque réforme, les éléments d'analyse des produits d'une politique publique ainsi que les composantes de la variable dépendante décrits au chapitre précédent.

¹²⁰ À deux reprises, une transformation complémentaire s'est déroulée dans le prolongement immédiat d'une réforme. Le nombre d'analyses de cas se monte donc à six.

La structure des sections est la suivante : (1) une chronologie sommaire, (2) la définition politique du problème public, (3) les normes issues du cadre constitutionnel, (4) la théorie de l'action (la doctrine), (5) les instruments d'action (l'organisation de l'armée et du DMF ; on présente aussi le matériel et le personnel pour faire le lien avec les études de cas), (6) l'arrangement politico-administratif (APA) , (7) les règles régissant les arrangements politico-administratifs (APA) propres à la politique de défense militaire. Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145. On commence par l'Organisation des troupes 47 qui marque le début de la période d'analyse.

Point de départ : Organisation des troupes 47

L'*Organisation des troupes 47* (OT 47) est avant tout une réforme administrative, jugée nécessaire pour formaliser les changements de l'*Organisation des troupes* de 1936 intervenus pendant la mobilisation.¹²¹ La réforme ne comporte dès lors que quelques ajustements mineurs, qui s'inscrivent, pour des raisons de commodité et de lisibilité, dans une refonte complète de l'*Arrêté de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation des troupes)* (Conseil fédéral 1946). La description des éléments d'analyse des produits du programme de l'OT 47 sont décrits ci-dessous.

Chronologie sommaire de la réforme

La chronologie de la réforme nécessite de revenir brièvement sur le contexte militaire suisse de la fin des années trente.¹²² Lors de la mobilisation de septembre 1939, l'armée suisse n'était pas équipée cognitivement et matériellement pour mener une guerre moderne. Initialement, le Général Henri Guisan avait conçu une position de défense sur les frontières, en s'appuyant sur la ligne Sargans–Limmat–Bâle (La *Limmatstellung*). La stratégie de défense fut remise en question par la défaite française de juin 40. Guisan décida alors de retirer le gros de l'armée dans le *Réduit national*. Pendant les six ans de mobilisation, l'organisation des troupes fut adaptée à plusieurs reprises par des ordres de subordination militaires. À la fin de la guerre, les textes légaux de 1936 qui décrivaient l'organisation de l'armée n'étaient plus à jour.

Définition politique du problème public

La définition politique du problème public est simple : « Il ne [s'agissait] pas », rappelait le Conseil fédéral dans l'introduction de son message, « d'une nouvelle organisation de l'armée [...]. Le but [était] essentiellement de légaliser l'organisation qui [existait] » et qui découlait « des modifications introduites jusqu'au 20 août 1945 par le commandant en chef de l'armée en vertu de l'article 209 de l'organisation militaire ou par le Conseil fédéral en vertu des pouvoirs extraordinaires » (Conseil fédéral 1946, 306).

¹²¹ Selon le chiffre 209 de l'OM, « le général arrête l'ordre de bataille de l'armée, sans être lié par la présente loi » (Feuille fédérale 1907b, 782).

¹²² Cette chronologie résume celle qui figure au titre *Objets et chronologie de la réforme*, page 238 *sqq.*

Normes issues du cadre constitutionnel

Les normes issues du cadre constitutionnel (ici, la Constitution fédérale de 1874), qui influencent la conception des politiques de défense sont rappelées dans la table ci-dessous.¹²³

Table 8 OT 47 – Normes constitutionnelles

Art 2 La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des confédérés et d'accroître leur prospérité commune.

Art. 13¹ La Confédération n'a pas le droit d'entretenir des troupes permanentes.

Art. 18¹ Chaque Suisse est tenu au service militaire.

Art. 19¹ L'armée fédérale est composée :

a. Des corps de troupes des cantons ;

b. De tous les Suisses qui, n'appartenant pas à ces corps, sont néanmoins astreints au service militaire.

Art. 85 Les affaires de la compétence des deux conseils sont notamment : [...]

⁶ Les mesures pour la sûreté extérieure, ainsi que pour le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Suisse; les déclarations de guerre et la conclusion de la paix.

Art. 102⁹ [Le Conseil fédéral] veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité.

¹⁰ Il veille à la sûreté intérieure de la Confédération, au maintien de la tranquillité et de l'ordre;

Source : ([Confédération suisse 1874](#))

- *L'existence de l'armée* et sa structure fédéraliste sont définies par l'article 19 cst. *La neutralité* est décrite dans les attributions du Parlement (Art 85 6 cst) et du Conseil fédéral (Art 102 9 cst) ainsi que dans les traités idoines. *Le mandat militaire* stratégique de l'armée découle de l'article 2 cst, mis en œuvre pour le service actif par l'article 195 de l'OM (« L'armée est chargée d'assurer la défense de la patrie contre l'étranger et le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur ») ([Feuille fédérale 1907a, 778](#)). L'article 18 cst détermine l'*obligation de servir* (repris dans les articles 1-2 OM). L'art 13¹ cst détermine le *système de milice*. Dans son mandat militaire-stratégique, « l'armée est chargée d'assurer [1] la défense de la patrie contre l'étranger et [2] le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur » (OM 195, 778, sur la base de l'art 2 de la cst). L'analyse de contenu qui a abouti sur la formulation du CHAPITRE 7 permet d'affirmer que le lien citoyen–État–armée est de nature républicaine.
- *L'engagement de l'armée* ne s'inscrit pas dans un contexte de grande stratégie formellement défini. Il n'existe pas de politique de sécurité en soi.

Théorie de l'action

La théorie de l'action, l'engagement de l'armée, n'est pas définie.

¹²³ On a suivi [H. Brunner \(1953\)](#); ([K. Brunner 1953, author-year](#)) pour la mise en évidence des liens entre la Constitution fédérale (cst) et l'Organisation militaire (OM) ([Confédération suisse 1874](#); [Feuille fédérale 1907a](#)).

Instruments d'action

Les instruments d'action pertinents sont l'organisation de l'armée et du DMF. On présente encore le matériel et le personnel.

Organisation de l'armée

La Table 9 décrit de manière sommaire et comparative l'organisation initiale des troupes définie par l'*OT 47*. Elle détaille la structure fondamentale de l'armée selon les bases légales. La terminologie et la typologie ont été légèrement adaptées à des fins de simplification et d'unification à travers les réformes.

Table 9 OT 47 – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	[X]
Corps d'armée	4
Divisions	9
Brigades de montagne	3
Brigades légères	4
Divisions / régions territoriales	4
Brigades frontière	11
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1
Troupes d'armée	X

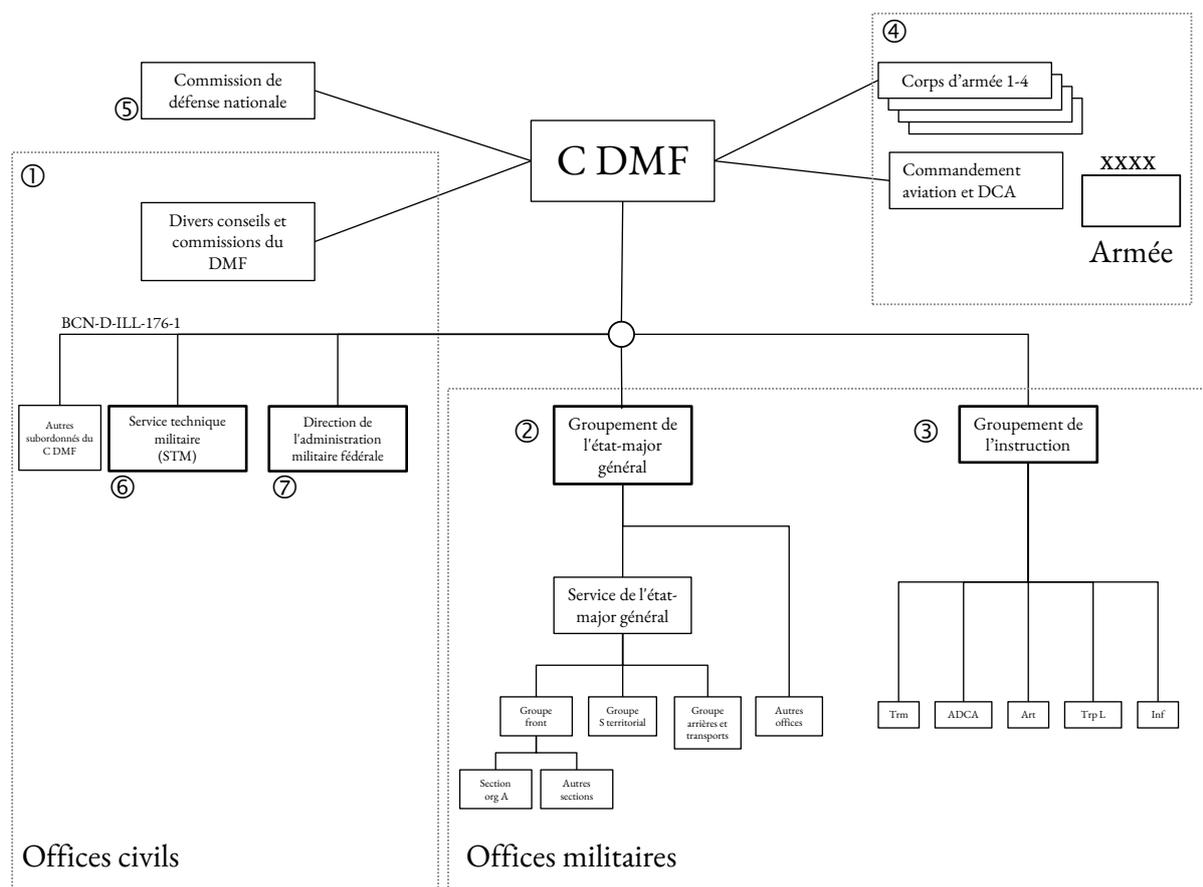
Source : Conseil fédéral (1946, 335) et (Nicolas 1988, author-year) pour le service territorial

Organisation du DMF

L'organisation du DMF (Figure 13) est à quelques exceptions près celle définie par la grande réorganisation de 1939 dans laquelle on avait créé deux *groupements* administratifs pour limiter le nombre de subordonnés directs du C DMF (Stüssi-Lauterburg 1989). Le DMF était composé de quatre types d'unités d'organisation : (1) les offices civils directement subordonnés au chef du Département, (2) le groupement de l'état-major général, (3) le groupement de l'instruction ainsi que (4) l'armée - les commandements d'Unités d'armée ; (5) la commission de défense nationale. On décrit de manière sommaire ces différentes unités d'organisation en suivant de très près Kurz (1959) et K. Brunner (1953), auxquels on renvoie pour une description de l'organisation de détail.

— *Les offices civils directement subordonnés* au C DMF rassemblaient de nombreuses commissions, conseils, divisions et services auxiliaires dont deux sont intéressants pour cette thèse : (6) le service technique militaire (STM) qui chapeautait les entreprises d'armement, en charge de la planification, de l'acquisition et de la réalisation de l'armement ou de l'équipement ; (7) la direction de l'administration militaire fédérale, l'état-major du chef du département, devenu depuis le secrétariat général du Département, en charge notamment des préparatifs des séances du Conseil fédéral (Weck 2005b, 47). Par ailleurs, le C DMF dirigeait plusieurs entités administratives (*Dienststellen* – unités d'organisations en jargon moderne), qui ne sont pas pertinentes pour cette thèse.

Figure 13 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée entre 1939 et 1967



Source : auteur, simplification sur la base de [Kurz \(1959\)](#) et [\(Stüssi-Lauterburg 1989, 168\)](#)

- *Le groupement de l'instruction* dirigeait la formation dans les écoles et les cours militaires. Cinq chefs d'armes, en charge de l'instruction des troupes de leurs armes (infanterie, troupes légères – plus tard troupes mécanisées et légères, artillerie, aviation et DCA ainsi que transmissions), étaient subordonnés au chef de l'instruction, un commandant de corps.
- *Le groupement de l'état-major général* (GEMG) était dirigé par le chef de l'état-major général (CEMG), un commandant de corps également et primus inter pares. Pour des raisons historiques, le service de l'état-major général, dirigé par le CEMG, avait la prééminence au sein du groupement. Trois groupes le composaient : le groupe front, responsable de la planification opérative, le groupe du service territorial, en charge notamment de la mobilisation et le groupe des arrières et du transport, à vocation logistique. En cas de mobilisation, le GEMG aurait été militarisé pour devenir l'état-major de l'armée, répondant au commandant en chef de l'armée.
- *Les commandements d'Unités d'armée* comprenaient les commandants et les bureaux de temps de paix des corps d'armées, des divisions ainsi que des brigades qui leur étaient subordonnées. Les corps d'armées étaient dirigés par

un commandant de corps. En cas de mobilisation, les Unités d'armée, subordonnées au CCA, auraient, après la mise sur pied des troupes et des états-majors, formé l'ossature de l'armée. Les troupes d'aviations et de DCA étaient également intégrées dans cette structure.

- *La commission de défense nationale* (CDN) était composée du chef du DMF, des commandants de corps en fonction ainsi que du chef d'arme, respectivement du commandant de l'aviation et des troupes de DCA, avec voix consultative uniquement jusqu'en 1968 (K. Brunner 1953, 341; 1966, 391). Elle conseillait le C DMF et le Conseil fédéral en matière militaire sans disposer de pouvoir décisionnel. Elle était également responsable « der Festsetzung der allgemeinen Weisungen über die operative Kriegsbereitschaft der Armee und [... der] Vorbereitungen für die Kriegführung » (K. Brunner 1966, 391).

Matériel

On décrit dans la table ci-dessous les acquisitions de matériels lourds entre 1946 et 1947. Il s'agissait uniquement de chasseurs de chars allemands de fabrication tchèque.

Table 10 OT 47 – Acquisition d'armes lourdes

Année	Arme	Nombre
1946 / 1947	Chasseur de chars G 13 « Hetzer »	158

Source : (Jaun 2019, 514-527)

Personnel

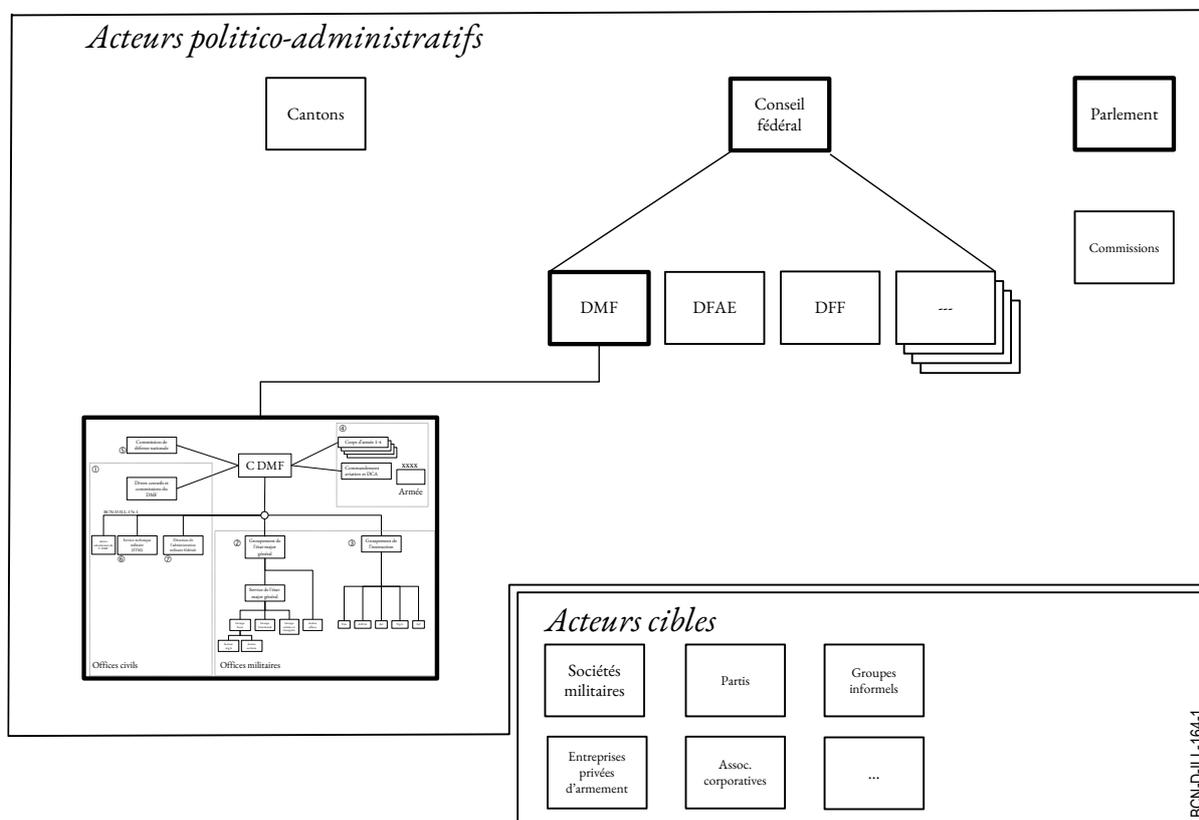
Les effectifs pour l'année 1948 se montaient à un total de 873 737 militaires, dont 308 841 incorporés au service complémentaire (Jaun 2019, 530).

Arrangement politico-administratif

L'*arrangement politico-administratif* « fixe les compétences, les responsabilités et les principales ressources des acteurs publics pour l'exécution du programme politico-administratif » (Knoepfel et al. 2015, 147). La Figure 14 représente les acteurs potentiels de l'APA. Ce sont le DMF, plus particulièrement de l'état-major général, ainsi que le C DMF, le Conseil fédéral et les autres départements fédéraux, le Parlement, les commissions militaires (éventuellement celles des finances) des deux Conseils, les cantons. Les acteurs tiers sont : les entreprises d'armement, les partis et les associations corporatives, parmi lesquelles on notera les sociétés militaires.¹²⁴ On note plusieurs groupes informels (« les coalitions »). On ne dispose pas d'indice concernant leur engagement en faveur ou contre la réforme.

¹²⁴ R. Frick & Uhlmann (1953) intègre une quinzaine d'articles sur des associations militaires « de premier plan », en occultant « plusieurs douzaines » d'autres sociétés. Les attributions de la grande majorité de ces groupes portent cependant sur « la constitution et le renforcement de la valeur militaire du peuple suisse », notamment dans le domaine de l'instruction hors du service, du tir et du sport (Uhlmann 1953, 409 – 410).

Figure 14 OT 47 - Schéma des acteurs politico-administratifs et cibles



Source : auteur, sur la base de K. Brunner (1953) et Stüssi-Lauterburg (1989, 168).

Les bordures grasses référencent les groupes d'acteurs centraux de la réforme.

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs propres à la politique de défense militaire sont définis principalement dans la *Constitution fédérale* et l'*OM*. Les attributions des cantons sont limitées à la « fourniture et l'entretien de l'habillement et de l'équipement » (Art 20 cst), à la « composition [des corps de troupes cantonaux], [au] soin du maintien de leur effectif, [à] la nomination et la promotion des officiers de ces corps » (Art 21 cst) ainsi que de l'entretien des installations militaires cantonales (Art 22 cst) (*Confédération suisse 1874, 5-6*). Les cantons ne jouent donc pas de rôle dans la formulation de la transformation militaire, à l'exception de leur participation facultative aux procédures de consultation. Les attributions de la Confédération sont plus larges. En se limitant à la transformation militaire, ce sont :¹²⁵

¹²⁵ Les autres attributions de la Confédération et des cantons sont en particulier : (1) Le droit « de déclarer la guerre » et « de disposer de l'armée » (art 8 et 19 cst) est exclusivement du ressort de la Confédération et, plus particulièrement, de l'Assemblée fédérale. Les cantons « disposent des forces militaires de leur territoire » dans les limites des bases légales fédérales (*Confédération suisse 1874, 2, 5*). (2) La Confédération est également responsable de l'armement, de l'instruction ainsi que du recrutement de l'armée (art 20 cst) (*Confédération suisse 1874, 5*). L'Assemblée fédérale traite également de nombreux

1. Le droit de légiférer en matière militaire appartient uniquement à la Confédération. En revanche, « l'exécution des lois militaires dans les cantons a lieu par les autorités cantonales », dans le cadre des lois fédérales et « sous la surveillance de la Confédération » (Art 20 cst) (Confédération suisse 1874, 5).
2. Les compétences en matière d'organisation de l'armée, du ressort exclusif de la Confédération, sont distribuées entre le législatif, l'exécutif et l'administration militaire. L'Assemblée fédérale fixe (1) le nombre, la structure et l'état du matériel de corps des unités, des corps de troupe et des grandes unités (brigade, divisions et corps d'armée) ainsi que le (2) nombre de militaires que les cantons doivent mettre à disposition (Art. 52 OM). L'Assemblée fédérale a la haute main sur la structure ainsi que les effectifs de l'armée, mais délègue des attributions au Conseil fédéral, comme l'ordre de bataille de l'armée ou des modifications « de faible portée ou de nature urgente ». Le C DMF et le chef de l'état-major général peuvent apporter des retouches (K. Brunner 1953, 82-83).
3. Les principes déterminant les attributions de l'administration militaire découlent de l'OM. Le Conseil fédéral, qui assure « la direction supérieure de l'administration militaire, » la délègue au DMF. L'Assemblée fédérale peut restructurer le DMF (Bracher 1953, 122-123, 128).¹²⁶
4. À partir de 1946, le Parlement a constitué des commissions de militaires permanentes. À côté des commissions de gestion (dont le travail porte sur l'exercice précédent) et des commissions des finances, responsables de « la préparation des budgets, des crédits supplémentaires, des transferts de crédits et du compte d'État », elles traitent des affaires militaires et sont constitutives dans la préparation des dossiers de transformation de l'armée Bracher (1953, 126-127). Le Conseil fédéral prépare le processus politique de la transformation militaire.¹²⁷ Il détermine l'organisation fine de l'armée et de ses états-majors (art. 40 et 46 OM).¹²⁸

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

éléments de détail : la solde, la subsistance, le logement et les transports (art. 11 OM), ou la réparation « des dommages causés par des exercices militaires » (art. 28 OM).

¹²⁶ L'Assemblée fédérale fixe également la durée des cours. En service actif, elle élit et licencie le général (Bracher 1953, 128).

¹²⁷ Le Conseil fédéral a d'autres attributions : sur la base d'ordonnances, il détermine le quotidien de l'administration militaire. Il dispose de quelques compétences propres en cas de mobilisation (art. 204 OM).

¹²⁸ De nos jours, le département, les groupements, groupes et offices fédéraux déterminent chacun une *Geschäftsordnung* (GO) qui décrit leur organisation et les attributions de leurs subordonnés directs.

Organisation des troupes 51

La réforme autour de l'*Organisation des troupes 51 (OT 51)* représente la première transformation de l'armée suisse après la Seconde Guerre mondiale. Elle est marquée par la transition de la conception du Réduit national à une défense de zone sur le Plateau, après des conflits entre des coalitions dont l'origine remonte à la fin des années trente. On reprend ici la structure définie ci-dessus pour décrire la politique de défense militaire déterminé par la réforme.

Chronologie sommaire de la réforme

La dispositif du Réduit national représentait un aveu de faiblesse militaire car l'armée abandonnait la population civile à une potentielle invasion allemande du Plateau.¹²⁹ Après la guerre, il fallait déterminer une meilleure solution. Deux visions s'affrontèrent : *pour la première*, face à des adversaires supérieurs, une victoire décisive était illusoire. De toute manière, les finances manqueraient pour établir un système défensif actif et cohérent. Un combat de formations acharné et de longue durée mené par des formations d'infanterie dans des bases indépendantes les unes des autres représentait la seule option : les moyens conditionnaient la fin. *Pour la seconde*, vaincre l'adversaire sur la bases des modèles étrangers restait le but ultime de la guerre. Toute autre conception n'était que défaitisme et il fallait acquérir les moyens nécessaires au succès des opérations : la fin justifiait les moyens. Ces deux positions de bases informent les querelles des conceptions du milieu des années quarante à la fin des années soixante. Un premier consensus provisoire put s'instaurer à partir de 1950, car la perception de la menace soviétique s'accroissait tandis que les recettes de la Confédération augmentaient, autorisant l'acquisitions de blindés.

Définition politique du problème public

La définition politique du problème public comprend plusieurs facteurs (Conseil fédéral 1950, 119) :

- La nécessité de transformer l'armée pour la mettre à jour en tenant compte des retours d'expérience de la Deuxième Guerre mondiale.
- L'adaptation de l'*Organisation des troupes* aux nouvelles bases légales portant sur les classes d'âge (en particulier, la prolongation de la période de service à 60 ans).
- Les modifications de la natalité, conduisant à une probable « crise des effectifs », impliquaient d'adapter les organisations des unités et des corps de troupes aux futurs nombres de conscrits.

Les deux derniers points, de nature organisationnelle, sont relativement indépendants de la doctrine militaire (Conseil fédéral 1950, 128). Le premier décrit trois facteurs présent dans le discours informel (P. Braun 2006; A. Ernst 1971a) : (1) l'inadéquation des principes de combat définis dans le règlement *Service en campagne 1927* (SC 27), qui n'avaient pas été mis en œuvre lors de la mobilisation de 1939 ; (2) l'inadaptation de la conception du Réduit national (orienté sur la défense des transversales alpines Nord-Sud) dans un contexte d'affrontements Est-Ouest ; (3) la nécessité de défendre le Plateau suisse, région dans laquelle la majorité de la population vivait.

¹²⁹ Cette chronologie résume à nouveau celle qui figure au titre *Objets et chronologie de la réforme*, page 238 sqq.

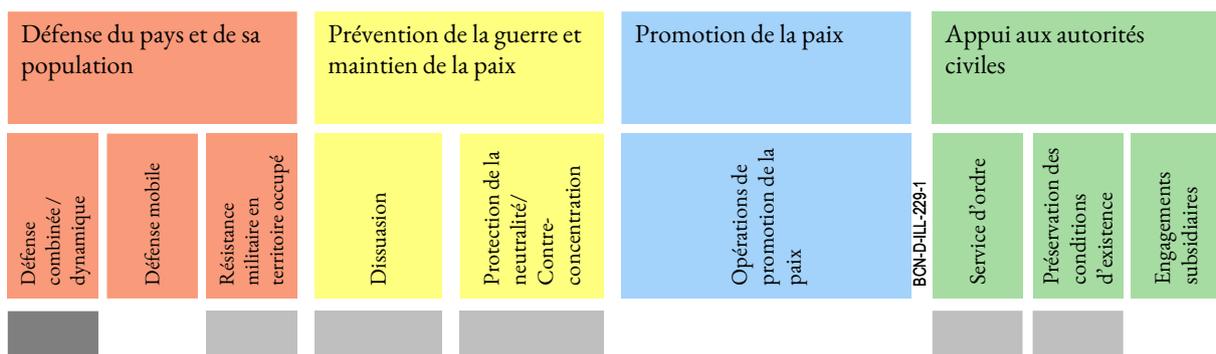
Normes issues du cadre constitutionnel

Les normes issues du cadre constitutionnel, qui influencent la conception des politiques de défense n'ont pas changé par rapport à l'OT 47. L'analyse de contenu qui a abouti sur la formulation du CHAPITRE 7 permet d'affirmer que le lien citoyen–État–armée est de nature républicaine. L'engagement de l'armée ne s'inscrit toujours pas dans un contexte de grande stratégie formellement défini. La politique de sécurité n'est pas définie.

Théorie de l'action

La théorie de l'action correspond à la doctrine militaire de l'OT 51 dans ses dimensions militaire-stratégique et opérative : (1) à l'échelon militaire-stratégique, « l'armée est chargée d'assurer [1] la défense de la patrie contre l'étranger et [2] le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur » (OM 195, 778, sur la base de de l'art 2 de la cst). La figure ci-dessous replace la théorie de l'action de l'OT 51 dans le cadre de la doctrine militaire-stratégique. La politique de défense est focalisée sur la défense du pays et les autres tâches secondaires en dérivent.

Figure 15 OT 51 – Doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende ; gris foncé – Tâche centrale ; gris clair - Tâche secondaire

Au niveau opératif, l'armée devient « un instrument apte à intervenir sur le plateau et dans le réduit et qui [permet] une conduite active du combat sur le plan tactique, comprenant, outre la défense d'un système de points d'appui échelonnés en profondeur, des mouvements de décrochage effectués selon un plan préparé et des attaques localisées à but limité » (Conseil fédéral 1950, 129). Il s'agit d'une forme de défense de zone basée sur l'usure, que le règlement tactique *Truppenführung 51 (TF 51)* (Schweizer Armee 1951, 3 et 148) décrit de manière similaire.

Instruments d'action

Organisation de l'armée

La Table 11 décrit de manière sommaire la structure fondamentale de l'armée définie par l'OT 51. La terminologie et la typologie ont été légèrement adaptées à des fins de simplification.

Organisation du DMF

On n'observe pas de modification majeure par rapport à la période précédente.

Table 11 OT 51 – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	[X]
Corps d'armée	4
Divisions	9
Brigades de montagne	3
Brigades légères	3
Divisions / régions territoriales	4
Brigades frontière	11
Brigades de forteresse	3
Brigades de réduit	3
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1
Troupes d'armée	X

Source : Conseil fédéral (1950)

Matériel

On décrit dans la table ci-dessous les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. On constate que certains programmes se sont étendus pendant plusieurs décennies. Les armements acquis sont principalement des chars et des armes antichars, ainsi que des avions de combat à réaction et des canons de défense contre avions à courte distance.

Table 12 OT 51 – Acquisition d'armes lourdes

Année	Arme	Nombre
1959 – 2003	Lance-mines de forteresse 12 cm 59	112
1951	AMX – 13	200
1955 – 1960	Centurion Mk III (1955), Mk IV (1957), Mk V (1960)	300
1950 – 1956	Canon antichar 9 cm léger 50 et 57	770
1957	Canon antichar 10.6 cm « BAT »	543
1952	Avion de combat DH-112 Venom	250
1956	Avion de combat Mk 58 Hunter	160
1950 – 1958	Canon DCA 20 mm tritube 43 et 43 / 57	345
1954	Canon DCA 20 mm 54	1540

Source : (Jaun 2019, 514-527).

Légende : Mk – Mark ; DH – de Havilland ; DCA – Défense contre avions

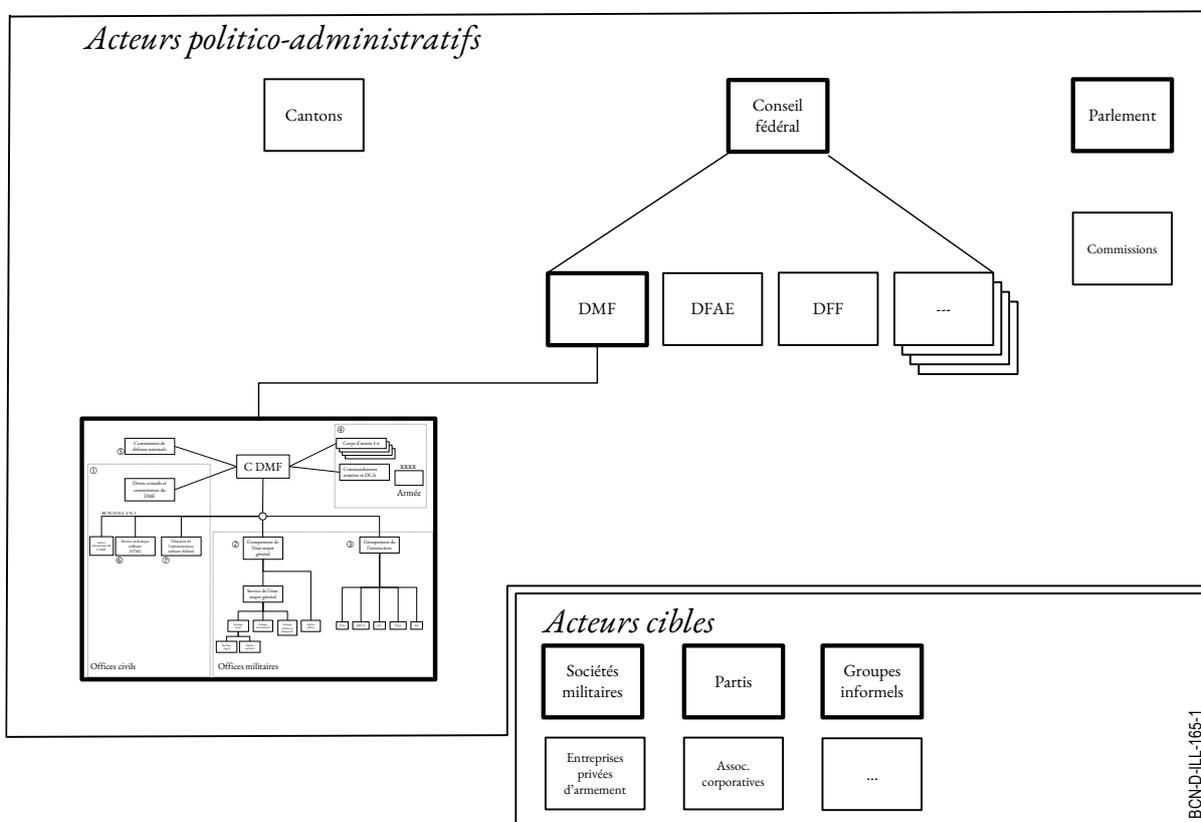
Personnel :

Les effectifs pour l'année 1949 se montaient à 539 600 militaires, les effectifs du service complémentaire à 234 500, soit un total de 774 100 soldats, sous-officiers et officiers (Jaun 2019, 530).

Arrangement politico-administratif

L'arrangement politico-administratif « fixe les compétences, les responsabilités et les principales ressources des acteurs publics pour l'exécution du programme politico-administratif » (Knoepfel et al. 2015, 147) (figure ci-dessous). Cette figure représente les acteurs potentiels de l'APA. Dans les faits, comme on le verra dans le chapitre *Organisation des troupes 51*, les cantons, les commissions militaires des deux Conseils, les départements, à l'exception du DMF, les entreprises d'armement ainsi que les associations corporatives n'ont pas exercé une influence substantielle sur le processus politique.

Figure 16 OT 51 – Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur, sur la base de K. Brunner (1953). Les bordures grasses réfèrent les groupes d'acteurs centraux de la réforme

La réforme a été menée principalement au sein du DMF, plus particulièrement de l'état-major général. Elle a ensuite été suivie par le C DMF et le Conseil fédéral et acceptée par le Parlement sans discussions majeures. Parmi les acteurs tiers, la SSO, plusieurs partis ainsi que des groupes informels (les coalitions « manoeuvriste » et « oppositionnelle ») ont impacté la réforme à des degrés divers. On notera que le commandant des formations d'aviation et de défense contre-avions n'avait qu'une voix consultative dans la CDN. Les règles régissant les arrangements politico-administratifs (APA) sont identiques à celles de l'OT 47.

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs propres à la politique de défense militaire n'ont pas fondamentalement changé par rapport à la période précédente.

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

Organisation des troupes 61

La réforme autour de l'*Organisation des troupes 61 (OT 61)* marque l'apogée des conflits conceptionnels de la guerre froide. L'*Affaire du Mirage* conduisit au retour à une conception équilibrée entre les moyens et les fins. On suit une fois encore la structure exposée plus haut.

Chronologie sommaire de la réforme

L'élection de Paul Chaudet et sa nomination comme chef du Département militaire fédéral (C DMF) en 1955 ont permis à la coalition « manœuvrière », qui avait mobilisé habilement l'apparition d'armes nucléaires tactiques, de devenir dominante et de favoriser une doctrine « clausewitzienne ». ¹³⁰Les deux groupes évoqués plus haut continuèrent de s'opposer, l'un en faveur d'une conception proche de celle de l'*OT 51*, l'autre, avec succès, pour mettre en œuvre une forme de défense opérative mobile, dont la mise en œuvre conduisit à l'*Affaire du Mirage*, thématifiée dans la sous-section suivante.

Définition politique du problème public

La définition politique du problème public découle d'une perception par le Conseil fédéral de la « nécessité d'une adaptation de l'armée aux conditions de la guerre moderne » Conseil fédéral (1960a, 330). Elle provient en particulier de la nécessité de transformer l'armée pour la mettre à jour, en tenant compte de nouvelles formes de menace : l'apparition d'armes atomiques tactiques, l'augmentation de la puissance aérienne, de la mobilité terrestre et aéroterrestre ainsi que des capacités des armes lourdes (chars et artillerie blindée) et d'infanterie Conseil fédéral (1960a, 331-333).

Normes issues du cadre constitutionnel

Les normes issues du cadre constitutionnel qui influencent la conception des politiques de défense n'ont pas changé par rapport à l'*OT 47* et à l'*OT 51*. L'analyse de contenu qui a abouti sur la formulation du chapitre CHAPITRE 8 permet d'affirmer que le lien citoyen-État-armée est de nature républicaine. L'engagement de l'armée ne s'inscrit toujours pas dans un contexte de grande stratégie formellement défini. La politique de sécurité n'est pas définie.

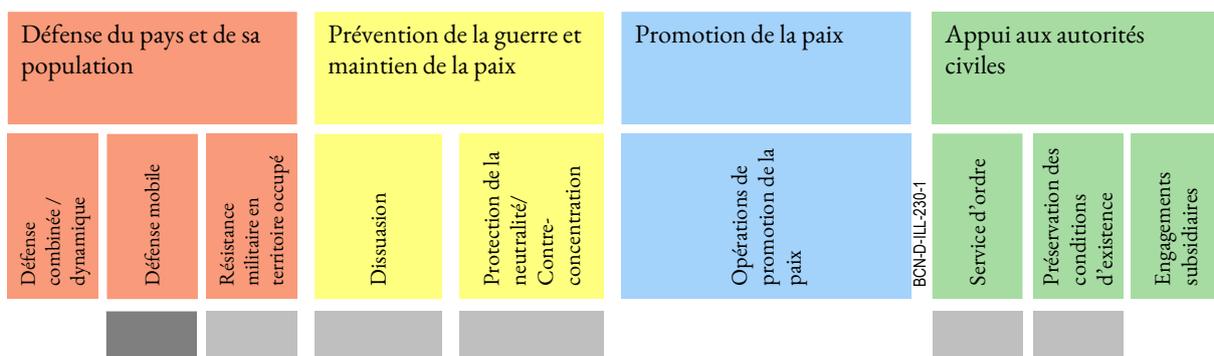
¹³⁰ Cette chronologie résume celle qui figure au titre *Objet et chronologie de la réforme – Organisation des troupes 61*, page 306sq.

Théorie de l'action

La théorie de l'action correspond à la doctrine militaire de l'OT 61 dans ses dimensions militaire-stratégique et opérative. À l'échelon militaire-stratégique, il n'y a toujours pas de changement : selon l'Organisation militaire, qui reprend l'article 2 de la Constitution fédérale, « l'armée est chargée d'assurer [1] la défense de la patrie contre l'étranger ainsi que [2] le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur » (Feuille fédérale 1907a, art. 195, 778.). La figure ci-dessous replace la théorie de l'action de l'OT 61 dans le cadre de la doctrine militaire-stratégique. Comme par le passé, la politique de défense est focalisée sur la défense du pays et les autres tâches secondaires en dérivent.

Au niveau opératif, il faut mener sur le Plateau une défense mobile avec des blindés « capables de se déplacer de jour sous la protection de l'aviation et de la défense contre avions ». Un « renforcement de la puissance de l'armée » s'avère de ce fait incontournable Conseil fédéral (1960a, 330, 336, 337-342).

Figure 17 OT 61 – doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende : gris foncé – tâche centrale ; gris clair – tâche secondaire

Instruments d'action

Les instruments d'action sont l'organisation, le matériel et le personnel.

Organisation de l'armée

La Table 11 décrit de manière sommaire l'organisation initiale des troupes définie par l'OT 61. La terminologie et la typologie ont été légèrement adaptées à des fins de simplification. La structure des corps d'armée est proche de celle de l'OT 51, mais avec la création de trois divisions mécanisées, des éléments mobiles de décisions ont été délégués aux commandants des corps d'armée de campagne. Les nombreuses différences aux niveaux des Grandes Unités et des corps de troupe sont sans importance pour cette thèse.

Organisation du DMF

L'organisation du DMF est similaire à celle de l'OT 41 et de l'OT 51, avec de très légères modifications en 1961 dont le statut *sui generis* de la direction de l'administration militaire fédérale (Kaech 1989, 199).

Table 13 OT 61 – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	X
Corps d'armée	Campagne (3) Montagne (1)
Divisions	Mécanisées (3) Campagne (3) Frontière (3) Montagne (3)
Zones / brigades territoriales	6
Brigades frontière	11
Brigades de forteresse	3
Brigades de réduit	3
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1
Troupes d'armée	X

Source : Conseil fédéral (1960a, 367-368) et Haudenschild (2009, 12-13)

Matériel

On décrit dans la table ci-dessous les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. On constate que certains programmes se sont étendus pendant plusieurs décennies.

Table 14 OT 61 – Acquisition d'armes lourdes

Année	Arme	Nombre
1950	Canon antichar léger 50 9 cm	520
1959 – 2003	Lance-mines de forteresse 12 cm 59	112
1960	Centurion MK V	100
1960	Avion de combat Mirage III	61
1961	Char 61	150
1963	Char de grenadiers M 113	1475
1964	Fusée DCA BLOODHOUND	204
1965	Engin guidé antichar sol-sol 65 BANTAM	200

Source : Jaun (2019, 514-527) et {Haudenschild, 2009 #6975@18@author-year

Légende : MK – Mark ; DCA – Défense contre avions

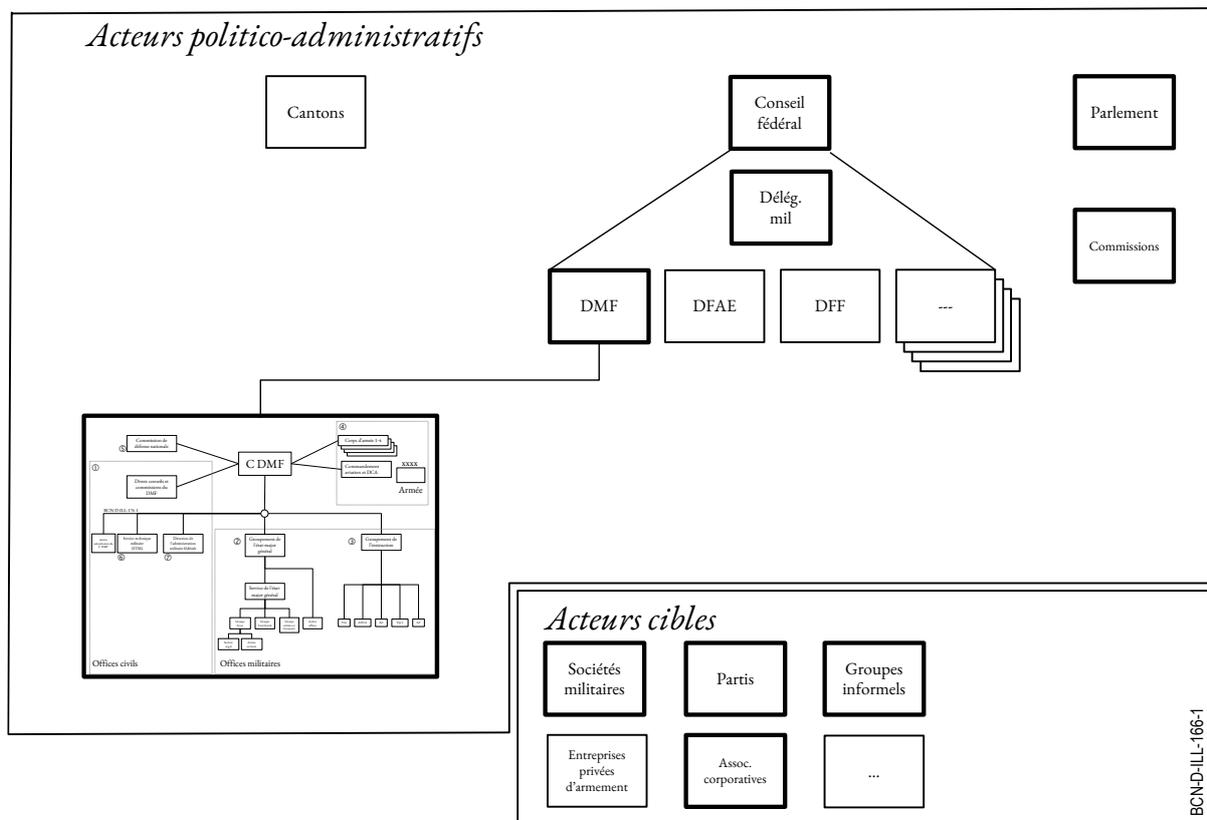
Personnel

Les effectifs pour l'année 1962 se montaient à 701 100 militaires et 180 700 astreints au service complémentaire, soit un total de 881 800 soldats, sous-officiers et officiers {Jaun, 2019 #7585@530}.

Arrangement politico-administratif

L'arrangement politico-administratif est représenté dans la figure ci-dessous. Contrairement au déroulement de l'OT 51, des membres des commissions militaires, ainsi que des acteurs tiers et des associations corporatives, principalement la SSO, plusieurs partis ainsi que des groupes informels (les coalitions « manœuvriste » et « oppositionnelle » décrites aux chapitres CHAPITRE 7 et CHAPITRE 8), ont cherché à influencer le processus politique. La réforme a été menée principalement au sein du DMF et discutée dans la délégation militaire et le Conseil fédéral.

Figure 18 OT 61 – Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur, sur la base de K. Brunner (1953) et Kurz (1959). Les bordures grasses référencent les groupes d'acteurs centraux de la réforme

Un changement important est la création d'une délégation militaire du Conseil fédéral (P. Braun 2006). On notera à nouveau que le commandant des formations d'aviation et de défense contre-avions n'avait qu'une voix consultative dans la CDN, ce qui jouera un rôle dans les suites de l'Affaire du Mirage.

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs propres à la politique de défense militaire n'ont pas fondamentalement changé par rapport à l'OT 51 à l'exception du rôle de la délégation militaire du Conseil fédéral qui avait une fonction de portier entre le DMF et le Conseil fédéral.

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

Conception 66

L'*Affaire du Mirage*, une crise majeure pour le Conseil fédéral et l'armée, conduisit à la formation d'un consensus de longue durée sur la politique de défense militaire.

Chronologie sommaire de la réforme

L'*Affaire du Mirage*, une crise majeure pour le Conseil fédéral et l'armée, fut adroitement exploitée par l'opposition à l'OT 61.¹³¹ Elle conduisit à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire et à l'acceptation d'une motion sur la révision de la conception de défense militaire. En conséquence, la coalition marginalisée devient dominante. Après une phase de concertation, la publication par le Conseil fédéral de la *Conception 66* (Co 66) ouvrit la voie à une doctrine bien acceptée restée en vigueur jusqu'en 1994.

Définition politique du problème public

La *définition politique du problème public* découle d'un problème domestique dont l'origine est interne au sous-système de la politique de défense militaire : l'*Affaire du Mirage*. La réforme trouve son origine dans les travaux de la commission d'enquête parlementaire sur l'*Affaire* ainsi que de la motion Bringolf, dont la teneur était : « Le Conseil fédéral est [...] invité à soumettre à un nouvel examen, la conception générale de la défense nationale en prenant en considération les effets qu'a eus jusqu'à présent la réforme de l'armée et le rapport entre cette réforme et la défense de l'espace aérien. Un rapport devra être adressé ensuite à l'Assemblée fédérale » (Archives fédérales suisses 1964, 258).

Normes issues du cadre constitutionnel

Les *normes issues du cadre constitutionnel* qui influencent la conception des politiques de défense n'ont pas changé par rapport à l'OT 61. On note une volonté d'élargir le débat vers une « défense totale » qui marque le début de réflexions sur la mise en œuvre d'une politique de sécurité, qui se conclura avec la formulation du *Rapport sur la politique de sécurité* (Conseil fédéral 1973). Cependant, sa mise en œuvre par la *défense générale* correspond plutôt à une stratégie militaire visant à « durch flächendeckende Massnahmen des Zivilschutzes und der nichtmilitärischen Landesverteidigung den konventionellen Krieg unter atomaren Bedingungen doch noch führen zu können: überleben, um kämpfen zu können und um 'Kriegsgegen' zu zeigen » (Jaun 2019, 260). On ne parle pas encore d'une politique intégrant les différents vecteurs étatique en vue d'influencer un adversaire.

Théorie de l'action

La *théorie de l'action* correspond à la *Conception 66*. Les tâches militaires stratégiques (figure ci-dessous) n'ont pas fondamentalement changé par rapport à l'OT 51.

¹³¹ Cette chronologie résume à nouveau celle qui figure au titre *Objet et chronologie de la réforme – Organisation des troupes 61*, page 306sq.

Figure 19 Co66 – Doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende : gris foncé – tâche centrale ; gris clair – tâche secondaire

Au niveau opératif, l'armée applique une défense de zone relativement similaire à la conception de l'*OT 51*, moins coûteuse, basée sur l'attrition plutôt que la manœuvre, moins susceptible de défaire l'adversaire de manière décisive.

Instruments d'action

Les instruments d'action sont l'organisation, le matériel et le personnel.

Organisation de l'armée

L'Organisation 61 demeure pour des raisons politiques (Cf. L'Affaire du Mirage et la Conception 66, p. 307 sqq.). Les divisions frontières furent transformées en division de campagne en 1981 (Cf. Table 15).

Table 15 Co 66 – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	X
Corps d'armée	Campagne (3) Montagne (1)
Divisions	Mécanisées (3) Campagne (3) Frontière (3) ¹³² Montagne (3)
Zones / brigades territoriales	6
Brigades frontière	11
Brigades de forteresse	3
Brigades de réduit	3
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1
Troupes d'armée	X

Source : Conseil fédéral (1960a, 367-368) et Haudenschild (2009, 12-13)

¹³² Les divisions frontières ont été renommées « divisions de campagne » en 1981.

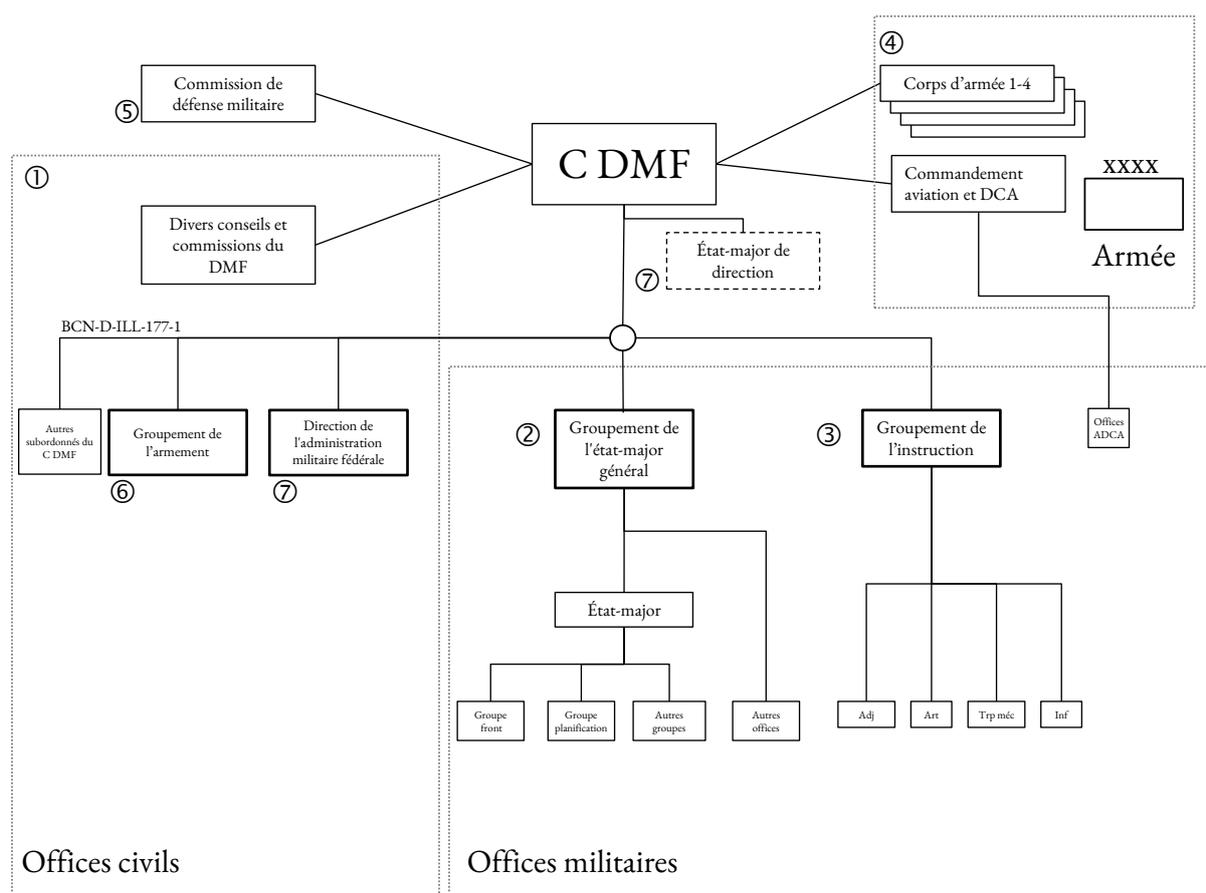
Organisation du DMF

La structure de base du DMF demeure mais elle a été modifiée pour tenir compte des leçons de l'*Affaire du Mirage*. La nouvelle organisation, entrée en vigueur le 1^{er} février 1968, apportait les modifications suivantes ([s.n.] 1968) :

- Changement de la dénomination de la « Commission de défense nationale » en « Commission de défense militaire » (5).
- Création du groupement de l'armement et de la fonction de chef de l'armement, membre de la commission de défense militaire (6).
- Mise en place d'un *état-major de direction* pour appuyer le C DMF dans la gestion des offices civils et militaires du DMF (*i.e.* sans intégrer l'armée) (8).
- Réorganisation du commandement des troupes d'aviation et de défense contre avions, qui s'acquittait à la fois de tâches administratives (gestion d'offices fédéraux) et de tâches de commandement militaire (armée). Cf. légende (4).

On renvoie à [K. Brunner \(1966\)](#), ([s.n.] 1968, 4) et [H.R. Kurz \(1975\)](#) pour une description détaillée de l'organisation.

Figure 20 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée à partir de 1968



Source : auteur, simplification de ([s.n.] 1968, 4)

Matériel

On décrit dans la table ci-dessous les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. On constate que certains programmes se sont étendus pendant plusieurs décennies.

Table 16 Co 66 – Acquisition d'armes lourdes

Année	Arme	Nombre
1968	Char 68	390
1968-1988	4 tranches d'obusiers blindés M 109	581
1972	F-5 Tiger II	110
1974-1987	Lance-mines 74 / 87	440
1977 – 1981	Engin guidé antichar sol-sol 77 DRAGON	2500
1980	Engin guidé DCA Rapier	640
1984	Char 87 LEOPARD	380
1986	Chasseur de chars TOW PIRANHA	310
1989	Engin guidé DCA Stinger	488
1991	Panzerfaust 90	18 000

Source : Jaun (2019, 514-527) et Haudenschild (2009, 18)

Légende : DCA – Défense contre avions ; TOW – Tube-launched, Optically-tracked, Wire-guided

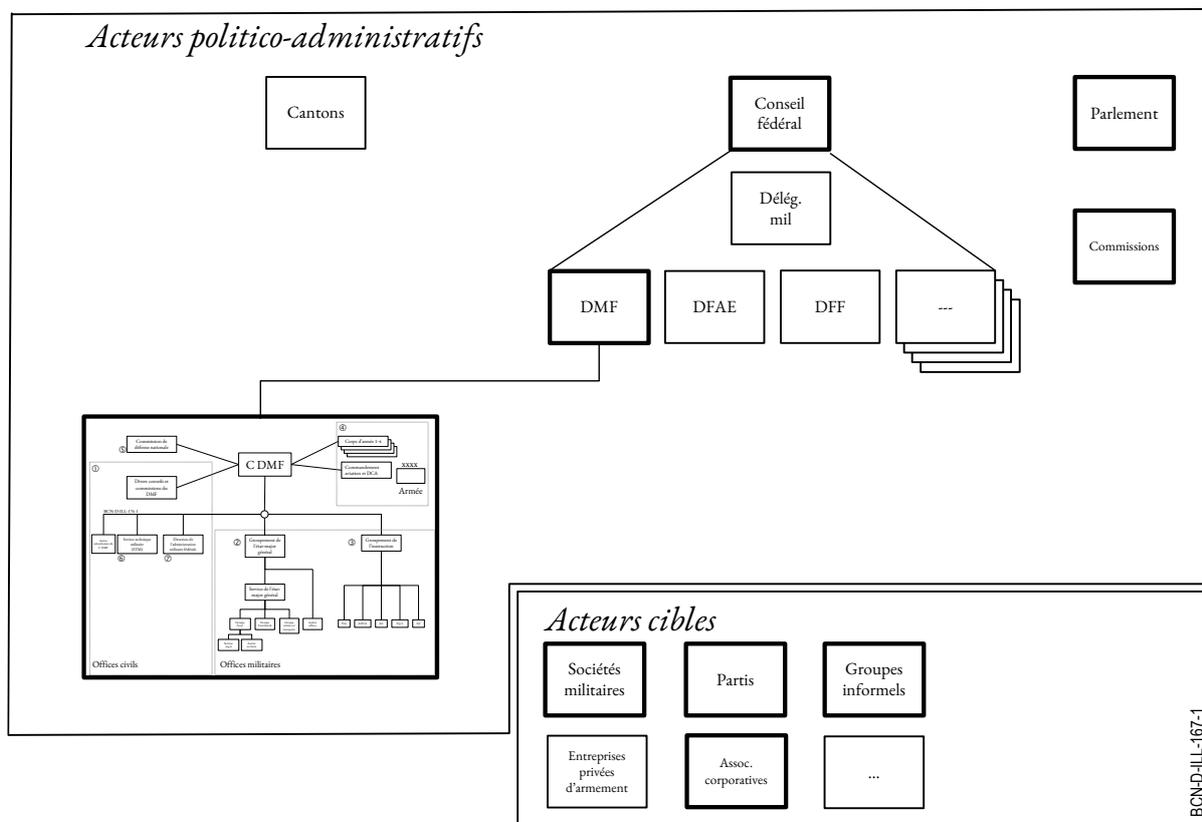
Personnel

Les effectifs pour l'année 1962 se montaient à 701 100 militaires et 180 700 astreints au service complémentaire, soit un total de 881 800 soldats, sous-officiers et officiers (Jaun 2019, 530).

Arrangement politico-administratif

Arrangement politico-administratif – La figure ci-dessous représente les acteurs potentiels de l'APA. Les travaux de planification de la *Conception 66* ont été menés dans le cadre défini par la réforme de l'OM de 1961. Dans les faits, comme on le verra au titre *L'Affaire du Mirage et la Conception 66*, p. 307 *sqq.*, les cantons et les entreprises d'armement ainsi que les associations corporatives n'ont pas exercé une influence substantielle sur le processus politique. La commission d'enquête parlementaire a créé la nécessité d'action. La réforme a été menée principalement au sein de la Commission de défense nationale du DMF. Parmi les acteurs tiers, plusieurs partis ainsi que des groupes informels (la coalition « oppositionnelle » en particulier) et des associations corporatives ont impacté la réforme à des degrés divers.

Figure 21 Co 66 - Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur, sur la base de K. Brunner (1966), ([s.n.] 1968, 4) et H.R. Kurz (1975). Les bordures grasses référencent les groupes d'acteurs centraux de la réforme

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs propres à la politique de défense militaire n'ont pas fondamentalement changé par rapport aux périodes précédentes. La création du Groupement de l'armement et du poste de chef de l'armement en 1968 constitue un changement important dans l'organisation et la gouvernance du DMF. Le chef de l'armement prend place dans la Commission de défense militaire et dispose d'une grande influence dans la mise en œuvre matérielle du programme. Ses priorités dans l'acquisition d'armements sont parfois détachées de celles de l'EMG (Häsler 2019). C'est avant tout un aspect de gouvernance et de séparation des pouvoirs qui est mis en place par cette organisation : on cherche à séparer la formulation des besoins (abstraite) de l'évaluation et de l'achat proprement dit de matériels. Ce changement n'influence pas directement la formulation des réformes subséquentes de la politique de défense militaire.

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

Armée 95

La réforme *armée 95* (A 95) est intervenue après une stase de plusieurs décennies. Elle marque le début de la politique de défense de l'après guerre froide.

Chronologie sommaire de la réforme

Dans les vingt-cinq années qui suivirent l'élaboration de la *Conception 66*, l'organisation des troupes ne subit que des ajustements mineurs à et à la doctrine.¹³³ Après son élection en 1989, le Conseiller fédéral Kaspar Villiger reprit le DMF et mit en place une réforme technocratique, *armée 95*, en vue d'adapter l'armée aux conditions économiques et à la contestation portée par l'initiative *Pour une Suisse sans Armée*. Les changements géopolitiques et le succès inattendu de l'initiative conduisirent à une réforme plus large de la politique de sécurité, de l'armée et du DMF, sans rencontre d'opposition frontale. La forme de la défense contre des attaques militaires perdura mais la gamme des engagements militaires s'élargit avec à la contribution à la sauvegarde des conditions d'existence et la promotion de la paix. Un référendum contre ce type d'engagement, accepté en 1994, révélait l'opposition de la droite conservatrice à l'ouverture de la politique de défense militaire également. Mais, de manière générale, l'approbation réforme par le Parlement ne conduisit pas à un autre référendum.

Définition politique du problème public

La *définition politique du problème public* formulée dans le *Plan directeur de l'armée 95* (PDA 95) recense les facteurs suivants : il s'agit *premièrement* de prendre en compte les transformations fondamentales de l'équilibre des puissances intervenues depuis 1989 et de l'évolution de la société. Ces mutations ont conduit à une modification de la politique de sécurité. Il convient donc, *deuxièmement*, de moderniser l'armée et de la rendre plus polyvalente. *Finalement*, une réduction des effectifs de l'armée est incontournable pour des raisons économiques et sociétales. Il en découle une modification de son organisation et de sa conception d'engagement militaire et opérative (Conseil fédéral 1992, 846-847).

Normes issues du cadre constitutionnel

Les *normes issues du cadre constitutionnel* n'ont pas changé par rapport aux périodes précédentes.¹³⁴ En revanche, au niveau de la relation État-armée-citoyen, on note l'arrivée d'un référentiel économique dans la narration du département (on a vu plus haut que le Conseil fédéral parle de relation « avec des clients » dans les relations entre le DMF et l'armée, tandis que le département est soumis à des économies et à une recherche d'efficacité et de productivité). De manière anecdotique, les auteurs de *Mut zum Aufbruch: eine wirtschaftspolitische Agenda für die Schweiz* montraient le DMF en exemple des réformes administratives : « wie das Beispiel EMD zeigt, kann der Staat seine Aufgaben auch mit weniger Personal und geringeren Ausgaben bewältigen » (Pury, Hauser & Schmid 1995, 58). L'analyse de contenu qui a abouti

¹³³ Cette synthèse se base sur le titre *Objet et chronologie de la réforme armée 95*, page 382 sqq.

¹³⁴ Les modifications formelles des normes consécutives à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale le 1^{er} janvier 2000 sont pris en compte dans la sous-section suivante.

sur la formulation du chapitre CHAPITRE 9 permet d'affirmer que le lien citoyen–État–armée a changé vers une relation néolibérale décrite au titre *L'approche néolibérale et managériale*, p. 66 *sqq.* En parallèle, les femmes peuvent être intégrées à titre volontaires dans toutes les fonctions qui « ne comportent pas de mission de combat » (Conseil fédéral 1992). La modification de l'article 18 de la Constitution fédérale en 1992 introduit un service civil, ce qui modifie également le lien républicain. Ces trois modifications influencent le lien Armée – citoyen – État sans le transformer fondamentalement. Avec le *RAPOLSEC 90*, la politique de sécurité suisse s'émancipe de la politique de défense militaire et devient un cadre intégrant plusieurs vecteurs d'influence (Conseil fédéral 1990).

Théorie de l'action

La théorie de l'action correspond à la doctrine militaire formulée dans le PDA 95 et définie dans la *Loi sur l'armée et l'administration militaire* (Archives fédérales 1995). Au niveau militaire stratégique, la mission de l'armée est étendue par rapport à celle des périodes précédentes : (Archives fédérales 1995, Art 1, 1) :

¹ *L'armée contribue à la prévention de la guerre et de ce fait au maintien de la paix.*

² *Elle assure la défense de la Suisse et de sa population et contribue à leur protection.*

³ *Dans le cadre de sa mission, elle doit en outre :*

- a. *soutenir les autorités civiles lorsque leurs moyens ne suffisent plus pour faire face aux menaces graves contre la sécurité intérieure ;*
- b. *soutenir les autorités civiles lorsque leurs moyens ne suffisent plus pour maîtriser d'autres situations extraordinaires, en particulier, en cas de catastrophe dans le pays et à l'étranger ;*
- c. *contribuer aux mesures de maintien de la paix dans le contexte international.*

Les chiffres 1 et 2 ainsi que la lettre *a.* du troisième correspondent à une reformulation de l'article 195 de l'*OM* (« L'armée est chargée d'assurer la défense de la patrie contre l'étranger et le maintien de la tranquillité et de l'ordre à l'intérieur »). Les deux autres lettres du dernier alinéa définissent de nouvelles missions implicites par le passé et qui gagnent en importance : (i) l'appui subsidiaire aux autorités civiles ainsi que (ii) la promotion de la paix. La figure ci-dessous illustre ces mandats dans l'éventail des tâches.

Figure 22 A 95 – Doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende : gris foncé – tâche centrale ; gris clair – tâche secondaire

Au niveau opératif, la *défense dynamique* implémente une forme de défense de zone qui n'est pas fondamentalement différente de la défense combinée définie par le *Conception 66*.

Instruments d'action

Les instruments d'action sont l'organisation, le matériel, et le personnel.

Organisation de l'armée

L'*Organisation 61* est adaptée, mais elle persiste globalement (table ci-dessous). Les modifications fondamentales par rapport à l'OT 61 sont notamment : (1) la transformation des trois divisions mécanisées en cinq brigades blindées, plus flexibles. Deux brigades sont définies comme troupes d'armée, ce qui permet au commandement de l'armée de renforcer un secteur d'effort principal. (2) la suppression des formations de landsturm et des brigades de réduit et de frontière. (3) la création de troupes spécialisées pour l'appui des cantons (régiments territoriaux) et l'aide en cas de catastrophe. En revanche, les divisions de combat ne changent pratiquement pas.

Table 17 A 95 – Organisation de l'armée

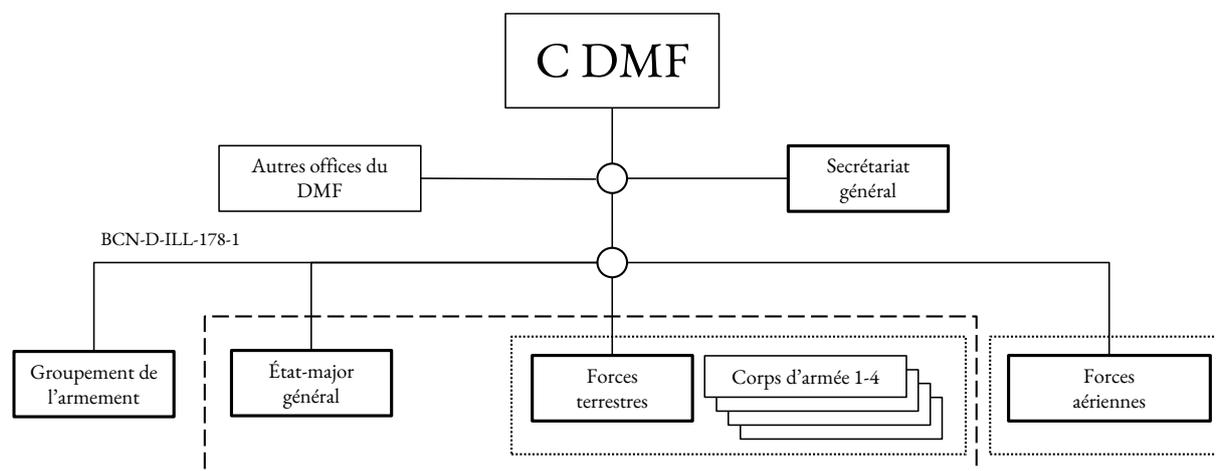
État-major de l'armée	X
Corps d'armée	Campagne (3) Montagne (1)
Divisions	Campagne (6) Montagne (3)
Brigades blindées	5
Brigades transmission / aide au commandement	2
Divisions / régions territoriales	4
Zones / brigades territoriales	2
Brigades de forteresse	3
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1
Troupes d'armée	X

Source : [Haudenschild \(2009, 12-13\)](#)

Organisation du DMF

Après la réforme armée 95, le Conseil fédéral, soulignant « la nécessité croissante de prévoir une gestion de l'administration orientée sur les prestations [exige] une reconsidération intégrale de la structure [...] du département » mit en place « une restructuration et une réduction importante du nombre de postes » ([Conseil fédéral 1995, 722](#)). Il s'agissait principalement d'augmenter l'efficacité du Département, sa productivité au profit « de ses clients » (l'armée) et les citoyens et d'assurer « la liberté d'action » ([Conseil fédéral 1995, 722](#)). La nouvelle structure du DMF, qui devint le DDPS en 1998, prévoyait « un modèle adapté de forces armées à deux composantes » basé sur « sur le principe des unités de systèmes » reliés par des processus.

Figure 23 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée entre 1997 et 2004



Source : auteur, simplification de (Conseil fédéral 1995, 722)

Les modifications principales étaient les suivantes : (1) le *Secrétariat général* avait la charge de la politique de sécurité et de défense, de l'appui au C DMF dans ses tâches départementales et de Conseiller fédéral, de gestion des ressources du département et des services. (2) L'*état-major général* était responsable de la transposition de la politique en stratégie militaire et administrative ainsi que de la « planification militaire générale, de la doctrine et de l'état de préparation à l'engagement de l'armée » (736). Il était organisé « selon une norme qui a fait ses preuves à l'étranger » c'est-à-dire sur le modèle des états-majors de l'OTAN. (3) Les *Forces terrestres* (auxquelles les *corps d'armée* étaient attribuées) reprenaient les tâches du groupement de l'instruction pour la formation des écoles et, nouvellement, des cours de troupe. Elle n'avait pas de fonction opérationnelle à l'engagement. (4) Les *Forces aériennes* conduisaient à la fois les écoles et l'engagement des troupes subordonnées. Finalement, (5), le *Groupement de l'armement* avait la responsabilité de « la recherche, le développement et notamment l'acquisition de matériel d'armée selon les données du chef de l'état-major général, ainsi que l'entretien éloigné de la troupe et l'entretien industriel du matériel d'armée » (742).

Matériel

On décrit dans la Table 18 les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. Haudenschild (2009, 29-30) décrit la liquidation des matériels désuets.

Personnel

Les effectifs réels pour l'année 1995 se montaient à 462 850 militaires, les effectifs définis par la loi se montaient à 400 000 militaires (Jaun 2019, 531).

Table 18 A 95 – Acquisition d’armes lourdes

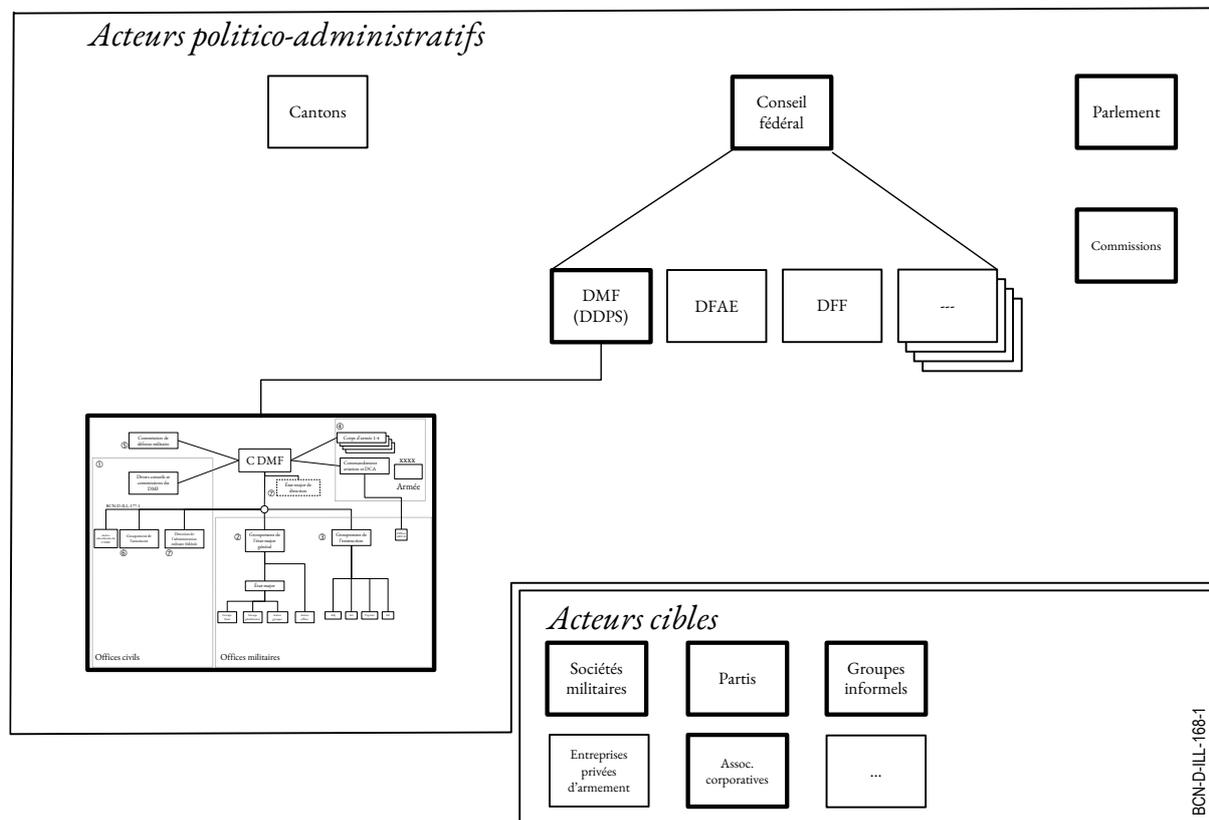
Année	Arme	Nombre
1995	Augmentation de la valeur de combat des obusiers blindés	348
1996	F/A-18 C/D Hornet	34
2000	Char de grenadier CV 90	186

Source : Jaun (2019, 514-527) et Haudenschild (2009, 28)

Arrangement politico-administratif

L’arrangement politico-administratif figure ci-dessous.

Figure 24 A 95 – Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur, sur la base de K. Brunner (1966), ([s.n.] 1968, 4) et H.R. Kurz (1975). Les bordures grasses réfèrent les groupes d’acteurs centraux de la réforme

La planification de l’armée 95 a été menée dans les structures de l’OM définies dans la sous-section précédente. Les sociétés militaires, des groupes informels et des associations corporatives ont cherché à influencer la réforme, sans succès (cf. Acteurs, coalitions et croyances, p. 397 sqq).

Règles régissant les arrangements politico-administratif

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs propres à la politique de défense militaire n'ont pas fondamentalement changé par rapport à la période précédente.

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

Armée XXI

La réforme *Armée XXI* (A XXI) est surprenante car elle a été menée quelques années seulement après l'entrée en vigueur de la réforme *armée 95*.

Chronologie sommaire de la réforme

Peu de temps après sa mutation au DMF, le Conseiller fédéral Adolf Ogi entama une nouvelle réforme en lui donnant une orientation plus internationale.¹³⁵ Il mit d'abord sur pied une Commission d'études stratégiques, avant que le Conseil fédéral ne publie un nouveau *Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse*, puis un *Plan directeur de l'armée*. Un groupe conservateur combattait l'ouverture internationale de l'armée. Il perdit le référendum, qui eut lieu après la démission d'Ogi et l'élection de Samuel Schmid au Conseil fédéral. Malgré un référendum contre la réforme d'ensemble lancé par une coalition traditionaliste, *Armée XXI* fut acceptée par le peuple et entra en vigueur en 2004.

Définition politique du problème public

La définition politique du problème public découle des facteurs suivants (Conseil fédéral 2001e, 927) :

Armée XXI, devra rendre notre armée apte à fournir une contribution essentielle à la sécurité du pays, à la protection de sa population et à la stabilité de son environnement stratégique. Cette réforme s'impose parce que, dans sa forme actuelle, l'armée n'offre pas des conditions optimales à l'accomplissement de ces tâches.

La mission essentielle de notre armée reste la défense du pays contre toute menace de nature militaire. La motivation décisive de la réforme de l'armée est l'évolution de la situation en matière de politique de sécurité : si les défis militaires changent, il faut que la réponse que nous leur opposons – c'est-à-dire l'armée – soit adaptée et reste un instrument efficace de maintien de la sécurité.

Se fondant avant tout sur des considérations stratégiques, la réforme de l'armée n'en tient pas moins compte d'autres aspects. Il s'agit ainsi de se doter d'un outil de défense qui, tout en s'adaptant à l'évolution de notre société, s'inscrit dans le cadre des moyens financiers mis à disposition et tienne compte de l'évolution démographique.

Il s'agit de répondre à des modifications extérieures du cadre géopolitique ainsi qu'à des changements domestiques et internes au sous-système.

¹³⁵ Cette synthèse se base sur le titre *Objet et chronologie de la réforme armée 95*, page 382 sqq.

Normes issues du cadre constitutionnel

Les normes issues du cadre constitutionnel n'ont pas substantiellement changé par rapport à l'*OT 47* mais elles ont été formulées de manière différente (cf. Table 19) dans la *Constitution fédérale* de 1999 qui est entrée en vigueur en cours de réforme (Confédération suisse 1874). L'analyse de contenu qui a abouti sur la formulation du chapitre 9 permet d'affirmer que le lien citoyen–État–armée est de nature néolibérale. Avec le *PdA Armée XXI*, les femmes peuvent demander à servir dans toutes les fonctions militaires (Conseil fédéral 2001e, 995) ; cependant, en pratique, le nombre très limité de femmes volontaires ne modifie pas fondamentalement la relation État-Citoyen-Armée. Avec le *RAPOLSEC XXI*, la politique de sécurité suisse continue d'intégrer plusieurs instruments d'influence avec une dimension internationale renforcée (Conseil fédéral 1990).

Table 19 A XXI – Normes constitutionnelles

Art. 2¹ La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. [...]

- d. Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.

Art. 58¹ La Suisse a une armée. Celle-ci est organisée essentiellement selon le principe de l'armée de milice.

Art. 59¹ Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La loi prévoit un service civil de remplacement.

Art. 60¹ La législation militaire ainsi que l'organisation, l'instruction et l'équipement de l'armée relèvent de la compétence de la Confédération.

Art. 173¹ L'Assemblée fédérale a en outre les tâches et les compétences suivantes :

- a. elle prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse ; [...]
- d. elle ordonne le service actif et, à cet effet, met sur pied l'armée ou une partie de l'armée

Art. 185¹ Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

² Il prend des mesures pour préserver la sécurité intérieure.

Source : (Confédération suisse 1999)

Le *Message du Conseil fédéral sur la réforme de la Constitution fédérale* précise clairement l'identité normative des articles ainsi que la reprise complète des principes à l'exception de quelques reliquats obsolètes (Conseil fédéral 1996, 237-245). Les compétences des cantons sur l'engagement militaire ont été abrogées dans le cadre de la *Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)* (Confédération suisse 1999, 15, note 18).

Théorie de l'action

La théorie de l'action est déterminée dans le *Plan directeur de l'Armée XXI*. Au niveau militaire stratégique, les missions de l'armée sont : (1) « Les contributions aux opérations internationales de soutien à la paix et de gestion des crises ». (2) « Les engagements de sûreté sectoriels et la défense ». (3) « Les engagements subsidiaires destinés à prévenir et à maîtriser les dangers existentiels » (Conseil fédéral 2001e, 941-944) .

Dans la *Loi sur l'armée et l'administration militaire* (LAAM – état le 11 novembre 2003), la mission de l'armée définie à l'article 1 était précisée comme suit (Archives fédérales 1995, 1) :

¹ *L'armée contribue à la prévention de la guerre et de ce fait au maintien de la paix.*

² *Elle assure la défense de la Suisse et de sa population et contribue à leur protection.*

³ *Elle soutient les autorités civiles lorsque leurs moyens ne suffisent plus :*

a. pour faire face aux menaces graves contre la sécurité intérieure ;

b. pour maîtriser d'autres situations extraordinaires, en particulier en cas de catastrophe dans le pays ou à l'étranger.

⁴ *Elle contribue à la promotion de la paix sur le plan international.*

La lettre b du chiffre 3 et le chiffre 4 « répondent à l'évolution survenue dans le domaine de la politique de sécurité depuis l'entrée en vigueur de la LAAM en 1995 » et ont été modifiés dans le cadre de la révision militaire de l'*Armée XXI* (Conseil fédéral 2001c, 826). La figure ci-dessous illustre ces mandats dans l'éventail des tâches.

Figure 25 A XXI – Doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende : gris foncé – tâche centrale ; gris clair – tâche secondaire

La doctrine opérative est une forme réduite de la défense dynamique, c'est-à-dire une variante de la défense de zone.

Instruments d'action

Les instruments d'action sont l'organisation, le matériel et le personnel.

Organisation de l'armée

L'organisation de l'armée a fondamentalement changé. On observe une fusion de l'armée et de l'administration militaire qui sont intégrés dans la même structure légale, L'*Ordonnance sur l'organisation de l'Armée* et dont la structure est détaillée dans la Table 20. Le mélange d'unités d'organisation et de structures militaires est surprenant (Lampert & Stauffer 2017).

Table 20 A XXI – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	État-major de planification, État-major de conduite de l'armée
Commandement de l'instruction supérieure des cadres Organisations de l'instruction des FT / FA	X
Base logistique de l'armée	1
État-major d'engagement des Forces terrestres	1
État-major d'engagement des Forces aériennes	1
Brigades de montagne	3
Brigades d'infanterie	4
Brigades blindées	2
Brigade de la logistique	1
Brigades transmission / aide au commandement	1
Divisions / régions territoriales	
Zones / brigades territoriales	4 états-majors ¹³⁶
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	1

Source : [Haudenschild \(2009, 12-13\)](#)

Organisation du DMF

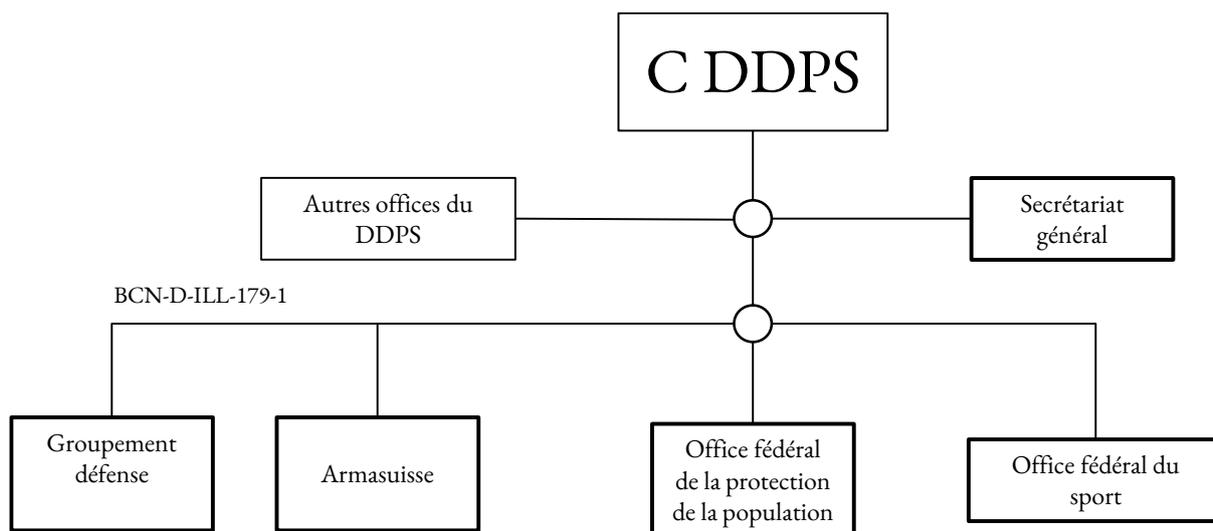
La *Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration* (LOGA) du 21 mars 1997 attribuait au DDPS de nouvelles unités administratives, notamment l'office fédéral du sport, l'office fédéral de la protection civile et la centrale d'alarme (CENAL). L'organisation DDPS XXI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, visait la transformation d'un Département focalisé sur la seule dimension militaire vers une organisation en charge de plusieurs domaines administratifs. La structure s'articulait selon la figure ci-dessous. Les fonctions des offices et des domaines administratifs étaient les suivantes ([Fedlex 2003b](#)) :

- Le *Secrétariat général du DDPS* a la charge d'appuyer le C DDPS et à la gestion des ressources humaines, légales et juridiques du département. Il dispose de la Direction de la politique de sécurité qui soutient le C DDPS dans le domaine de la politique de sécurité.
- Le *groupement Défense*, dirigé par le chef de l'armée, assure le développement de l'armée ainsi que sa préparation à remplir ses missions.
- *Armasuisse – centre pour les systèmes militaires et civils* est le nouveau nom du Groupement de l'armement. Le groupement est chargé de « l'approvisionnement de l'armée, du département et de tiers, en produits et services dans les domaines des systèmes, de l'informatique, du matériel et des constructions » (1813).

¹³⁶ Les secteurs des brigades territoriales ont été intégrés dans les régions territoriales.

- L'Office fédéral de la protection de la population contribue « à la protection globale de la population, de ses moyens d'existence et des biens culturels contre les conséquences de catastrophes, de situations d'urgence et de conflits armés » et, « avec le concours de ses partenaires, à faire face à de tels événements » (1814).
- L'Office fédéral du sport favorise « le développement diversifié et durable du sport » (1814).

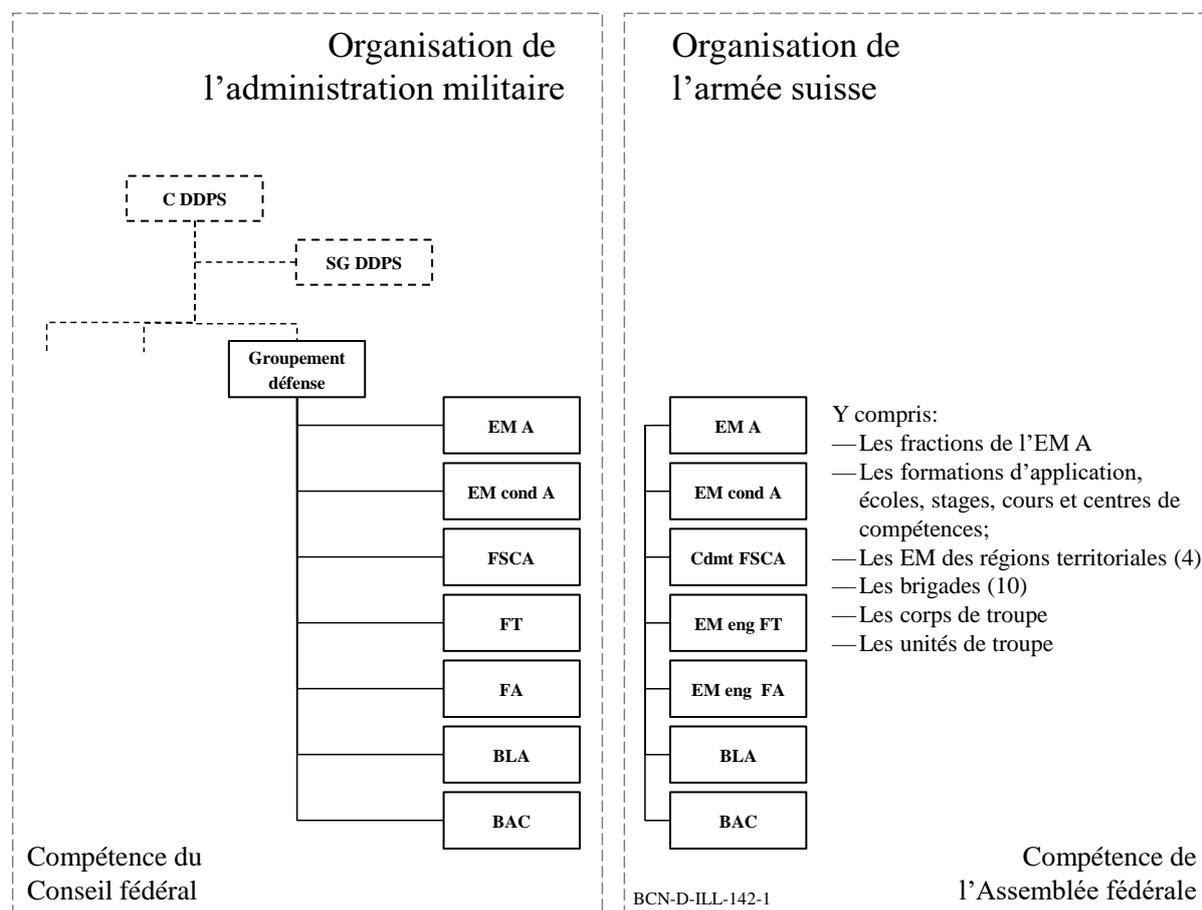
Figure 26 Organisation simplifiée du DMF et de la conduite de l'armée à partir de 2004



Source : auteur, simplification de Fedlex (2003b)

Selon Paul Müller, qui avait planifié l'*armée 95* et qui portait une critique incisive contre l'*Armée XXI* et le DDPS XXI, les offices militaires du DDPS avaient critiqué la structure DDPS XXI « weil die Armee damit marginalisiert wird, weil sie völlig unterschiedliche Bereiche zusammenfasst, eine Mischung von Stabs und Linienfunktionen darstellt und zudem eine zusätzliche Führungsstufe verursacht » : le comité de direction du DDPS ne permettait pas de dépasser la coordination entre les groupements disparates du DDPS et n'était pas en mesure d'influencer les affaires du groupement défense (Paul Müller 2008, 6-7). Cette structure était adaptée au style de conduite du Conseiller fédéral Ogi qui « mochte keine langen Problemdiskussionen in der GL. Schwierige Probleme wurden denn auch zur Vorbehandlung zurückgewiesen » (Paul Müller 2008, 5). La structure a créé un échelon supplémentaire entre les membres du commandement de l'armée et le ou la C DMF. Par ailleurs, « scheint [...] die Unterscheidung zwischen [VBS und Armee] aktuell kaum mehr eine Bedeutung zu haben bzw. lässt sich diese zumindest weder in der Organisationsstruktur noch in den bestehenden Führungsgrundlagen erkennen » (Lampert & Stauffer 2017, 2), identité qui est visualisée dans la Figure 27 ci-dessous.

Figure 27 Organisation comparée du groupement défense et de l'armée à partir de 2004



Source : auteur, simplification de Fedlex (2003b) et de Archives fédérales (2002), sur la base de Lampert & Stauffer (2017, 19)

On reviendra plus bas sur les conséquences de cette structure dans la description de l'APA.

Matériel

On décrit dans la table ci-dessous les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en œuvre de la réforme. Pendant la période considérée, seule une modernisation d'une partie de la flotte de chars a été réalisée.

Table 21 A XXI – Acquisition d'armes lourdes

Année	Arme	Nombre
2006	Modernisation du char 87 LEO	134

Source : Jaun (2019, 514-527)

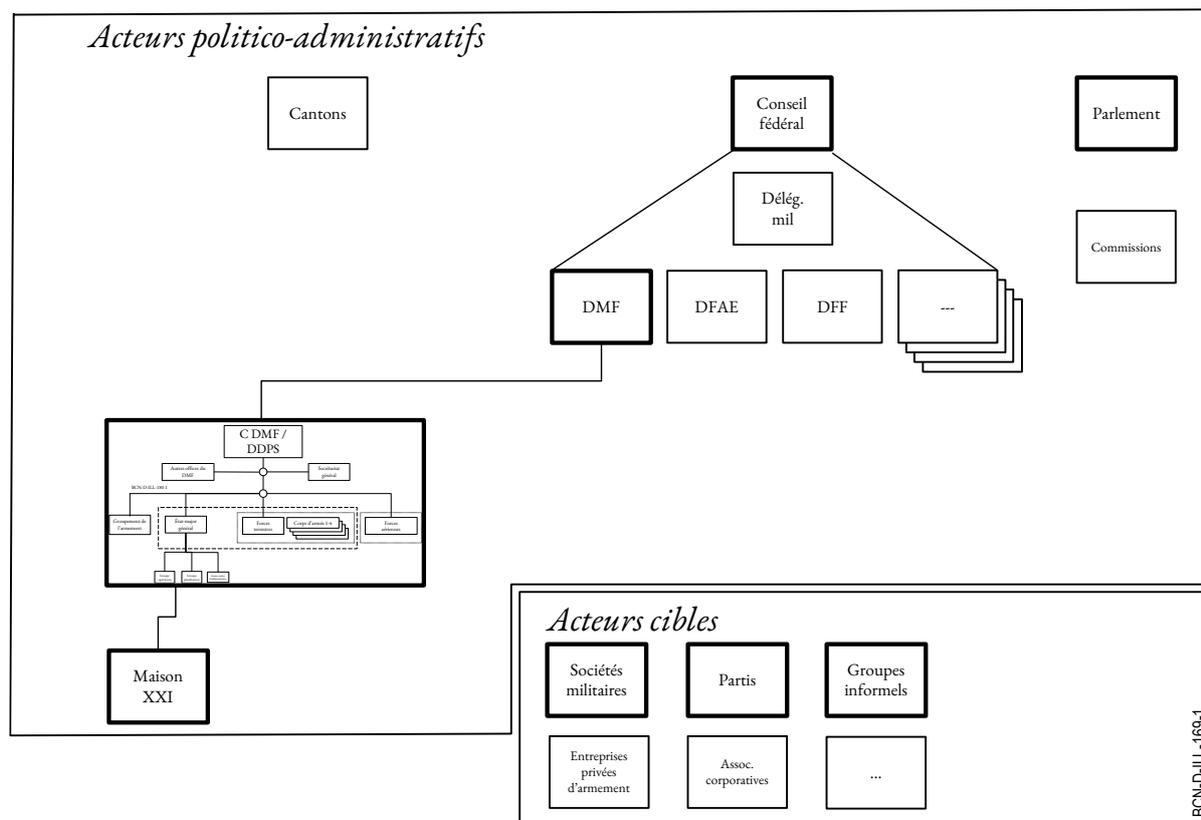
Personnel

Les effectifs fixés dans la loi étaient au maximum de 220 000, dont 140 000 dans l'armée active et 80 000 à la réserve (Conseil fédéral 2001c, 842). L'organisation de la réserve représente un changement majeur de l'organisation de l'armée en termes de personnel. Les femmes peuvent désormais servir volontairement dans toutes les fonctions de l'armée. Le service civil est instauré.

Arrangement politico-administratif

La Figure 28 représente les acteurs potentiels de l'APA. La réforme *Armée XXI* a été menée dans la structure du DDPS de 1998. Un groupe de coordination (*Kernteam*) « *Armée XXI* » avait mené les travaux préparatoires avant qu'une structure de projet, la « *Maison Armée suisse XXI* », élabore « des bases qui [furent] ensuite approfondies et finalement soumises à une consultation élargie » dans les offices administratifs et militaires, puis au Conseil fédéral (DDPS Information 1999). Une phase de consultations très large fut menée au sein de l'armée et des associations militaires. Des groupes informels et des partis s'opposèrent à la réforme par les outils de la démocratie directe.

Figure 28 A XXI – Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur, sur la base de Conseil fédéral (1995). Les bordures grasses réfèrent les groupes d'acteurs centraux de la réforme

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs ont changé. Ici encore, on se concentre sur les compétences en matière de transformation. Certaines règles ont évolué au fil du temps et on se base sur l'état de la LAAM au 1.1.2003 pour celles qui concernent l'Assemblée fédérale, le Conseil fédéral et le DDPS ([Fedlex 2023](#)).

- L'organisation, la structure de base, les armes et les services auxiliaires de l'armée,¹³⁷ ainsi que les formations professionnelles sont du ressort de l'Assemblée fédérale ([Fedlex 2023, Art. 93, 29](#)).
- Les structures de l'armée sont fixées par le Conseil fédéral dans l'*Organisation de l'armée* ([Fedlex 2016a, Art. 8, 4](#)).
- Le DDPS fixe le détail de la structure des bataillons / groupes et des compagnies / unités selon l'OOrgA ([Fedlex 2016a, Art. 9, 4](#)).
- Le Conseil fédéral exerce la direction suprême des affaires militaires. Lorsqu'il ne l'assume pas lui-même, elle est exercée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports ([Fedlex 2023, Art. 93, 29](#)).
- Les principes déterminant les attributions de l'administration militaire découlent de l'*Ordonnance* du Conseil fédéral sur l'*organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports* ([Fedlex 2003b](#)).
- Les commissions militaires des deux Conseils ont pris le nom de *commissions de la politique de sécurité*. Leurs domaines de compétence se sont étendus à la sécurité intérieure et internationale ([Assemblée fédérale 2023](#)).

Au sein du DDPS, le processus de décision avait changé avec l'arrivée d'Adolf Ogi au DDPS. Le magistrat ne prenait plus part aux séances du commandement de l'armée. La structure et les processus du Département ont fondamentalement changé entre la réforme *armée 95*, conduite dans une structure entrepreneuriale, avec une influence directe du C DMF sur les processus de réforme et la réforme *Armée XXI*, pilotée à distance par le C DDPS. La fusion entre l'administration militaire et l'armée augmenta la distance entre les militaires de milice et le niveau politique. Elle donna également davantage de pouvoir au groupement défense par rapport aux formations de l'armée ([Paul Müller 2008, 5](#)). C'est un changement majeur des relations civiles-militaires.

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

¹³⁷ La formation des militaires des armes s'établit dans le cadre des écoles de recrues, au contraire des services auxiliaires.

Étape de développement 08/11

La réforme *Armée XXI* était à peine promulguée qu'elle dut être adaptée sans délais dans le cadre de l'*Étape de développement 08/11* (*Entwicklungsschritt 08/11 – ES 08/11*). On la présente brièvement avec une structure similaire aux sections précédentes.

Chronologie sommaire de la réforme

Plusieurs phénomènes conduisirent à cette réforme, que le Conseiller fédéral Schmid communiqua comme une adaptation : (1) une augmentation de la perception de la menace terroriste islamiste après les attentats du 9/11 ; (2) l'absence de volonté de la Confédération et des cantons de réformer la structure fédéraliste de la police ; (3) la réduction du cadre financier alloué à l'armée ; (4) des frictions dans la conduite de l'instruction de l'armée ; (5) une perte de soutien parlementaire au C DDPS. Cette adaptation de l'*Armée XXI* avait débuté avant la mise en œuvre de la réforme. Elle n'a pas fait l'objet d'une publication d'un *PDA* ou d'une modification de la LAAM. L'ampleur des modifications prévues conduisit à une transformation tacite.

Parallèlement au développement de la réforme, la relation entre l'UDC et Schmid devint graduellement plus antagonique. Le *Programme d'armement 2004* (acquisition d'avions de transport), combattu à la fois par l'UDC et la gauche fut rejeté.¹³⁸ L'augmentation des troupes prévues pour l'étranger ne fut pas acceptée. Sur le plan domestique, le Conseil fédéral prévoyait une réduction drastique des formations de combat et d'appui du combat ainsi qu'une réduction massive des armes lourdes. Pour contrer les menaces de rejet par le Parlement, le Conseiller fédéral Schmid proposa une réforme plus restreinte qui fut acceptée. Elle entra en vigueur le premier janvier 2008.

Définition politique du problème public

La *définition politique du problème public* formulée par le Conseil fédéral (2006) consistait en un changement des conditions cadres en termes de politique de sécurité et de finances. Il fallait *premièrement* adapter l'éventail des menaces perçues : le Conseil fédéral estimait que les risques de conflits armés en Europe avaient diminué, mais que les menaces violentes non militaires, comme l'extrémisme violent ou le terrorisme augmentaient. *Deuxièmement*, le budget de l'armée devait diminuer en vue de contribuer à l'assainissement des finances fédérales. De ce fait, le Conseil fédéral annonçait sa volonté d'une part de focaliser l'instruction de l'armée sur l'appui aux autorités civiles. D'autre part, l'exécutif souhaitait conserver « un très haut niveau » dans « l'aptitude au combat interarmes » pour être capable à terme « d'assurer la défense face à une attaque militaire contre notre pays », malgré la faible probabilité d'un tel événement. Le Conseil fédéral prévoyait une réduction des bataillons mécanisés et des formations focalisées sur la défense contre des attaques militaires afin d'augmenter le nombre de formations d'infanterie, tout en réduisant le nombre de brigades et en transformant deux grandes unités en formations de réserve (Conseil fédéral 2006, 5903).

¹³⁸ Les autres objets, incontestés, furent acceptés l'année suivante (DDPS Information 2005a).

Normes issues du cadre constitutionnel

Les normes issues du cadre constitutionnel n'ont pas changé par rapport à la réforme Armée XXI.

Théorie de l'action

La théorie de l'action ne change pas fondamentalement par rapport à l'Armée XXI, mais les moyens de mener le combat de défense furent réduits et les programmes d'armement redimensionnés, ce qui rendait la mise en œuvre de la mission de défense contre des attaques militaires impossible. La focalisation politique passe de la défense à l'appui aux autorités civiles.

Figure 29 A XXI – Doctrine militaire stratégique



Source : auteur

Légende : gris foncé – tâche centrale ; gris clair – tâche secondaire

Instruments d'action

Les instruments d'action sont l'organisation, le matériel et le personnel.

Organisation de l'armée

L'organisation de l'armée est décrite dans la Table 22 ci-dessus.

Organisation du DMF

Il n'y a pas eu de changement majeur de l'organisation du DDPS.

Matériel

Il n'y a pas eu d'acquisition majeure d'armes lourdes dans la période 2004 – 2008. À côté de la modernisation du char 87 LEO évoquée plus haut, on soulignera la modernisation du F/A-18 en 2008 ainsi que de nombreux systèmes de commandement (Jaun 2019, 436).

Personnel

Les effectifs de l'armée n'ont pas été modifiés par la réforme.

Table 22 ES 08/11 – Organisation de l'armée

État-major de l'armée	1
FSCA / Organisations de l'instruction des FT et des FA	1
Base logistique de l'armée	1
État-major d'engagement des Forces terrestres	Dans les FT
État-major d'engagement des Forces aériennes	Dans les FA
Brigades de montagne	2 + 1 réserve
Brigades d'infanterie	2 + 1 réserve
Brigades blindées	2
Brigade de la logistique	1
Brigades transmission / aide au commandement	1
Divisions / régions territoriales	4
Zones / brigades territoriales	
Troupes d'aviation et de défense contre avions / Forces aériennes	X
Corps de troupe et unités de troupe	X

Source : [Haudenschild \(2009, 12-13\)](#)

Arrangement politico-administratif

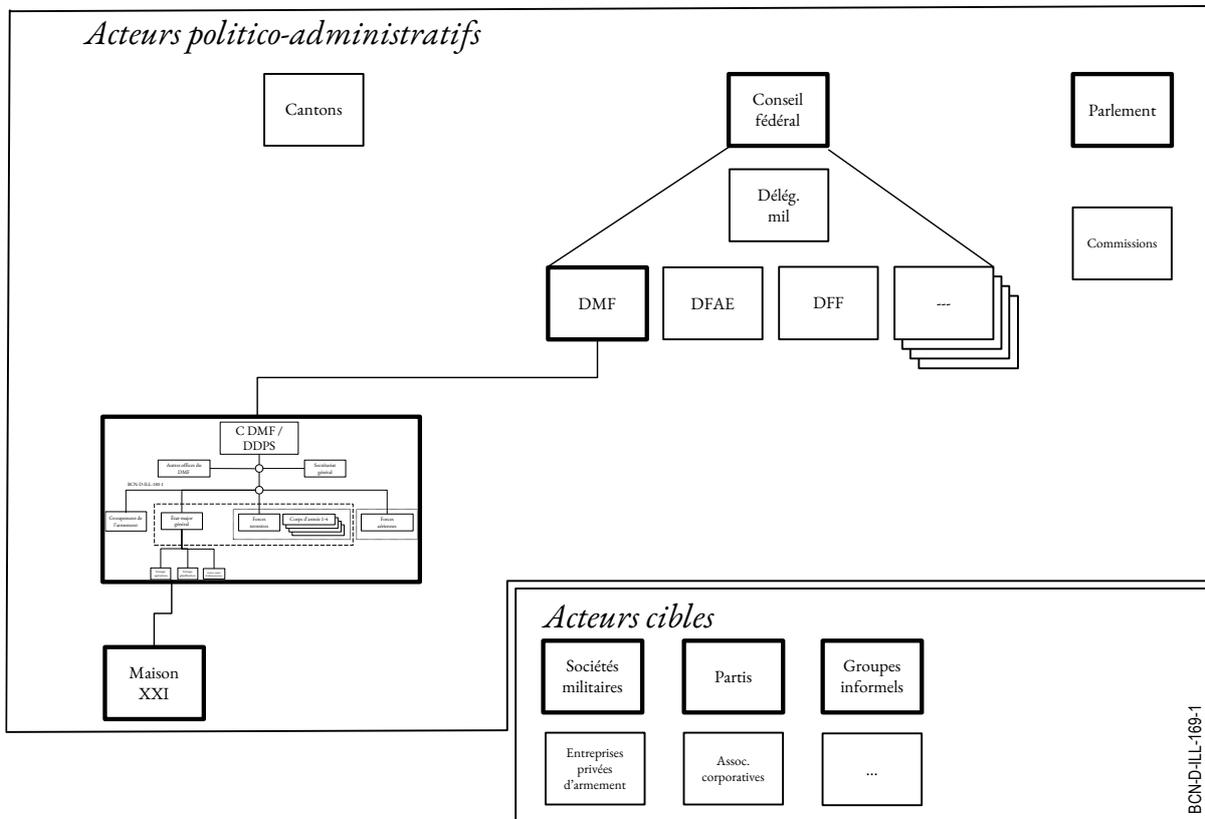
L'arrangement politico-administratif est représenté dans la Figure 30. Le rôle important du Parlement dans la réforme est notable.

Règles régissant les arrangements politico-administratifs

Les règles régissant les arrangements politico-administratifs n'ont pas fondamentalement changé. La réforme a été planifiée non par le secrétariat général du DDPS (direction de la politique de sécurité) mais par l'état-major de planification de l'armée (plus tard : état-major de l'armée) car les modifications n'étaient que de nature organisationnelle. Cette manière de faire a conduit à des frictions avec le parlement et les acteurs tiers car, par manque d'expérience, les collaborateurs de l'EM plan ont manqué de temps pour mener des procédures de consultation. Par ailleurs, la réforme s'est déroulée hors des procédures ordinaires de planification de l'EM plan A ([Interview 22 2019a](#)).

Les composantes de la variable dépendante sont synthétisées dans la Table 27, page 145.

Figure 30 ES 08-11 95 – Schéma des acteurs politico-administratifs



Source : auteur. Les bordures grasses référencent les groupes d'acteurs centraux de la réforme

Synthèse des transformations 1948 – 2008

On synthétise dans cette section les différentes évolutions observées ci-dessus et on formalise les changements et les paramètres stables. On présentera tout d'abord (1) l'évolution de la définition du problème, puis (2) l'évolution de l'organisation de l'armée, (3) celle de l'organisation du DMF, (4) des types d'acteurs et, finalement, (5) l'évolution de la variable dépendante.

Évolution de la définition du problème

La définition du problème, synthétisée en Table 23, correspond à la perception du Conseil fédéral sur les motifs du changement. C'est en quelque sorte la variable explicative que mobilise l'exécutif pour justifier la réforme. Ces explications sont restées similaires pendant la guerre froide : à la menace d'opérations classiques, comme la violation de la neutralité ou l'occupation du territoire, s'ajouta à partir du début des années soixante le danger porté par les armes nucléaires tactiques, qui justifiait à lui seul la nécessité de la réforme vers l'OT 61. Après la chute du mur de Berlin, ce furent tout d'abord les changements géostratégiques et internes, ainsi que l'influence du militaire sur l'économie, qui expliquèrent officiellement la nécessité de la transformation vers l'armée 95 – qui avait débuté avant que les changements de la sécurité

européenne ne se manifestent. Les transformations géopolitiques furent à nouveau mobilisées pour la réforme *Armée XXI* tandis que les modifications du cadre financier et des menaces non militaires étaient à l'origine de la réforme *ES 08/11*.

Comme on le verra dans les études de cas et dans l'analyse longitudinale (cf. titre *Causes du changement – Variable indépendante*, page 639 *sqq.*), la narration officielle du changement n'est pas toujours le motif effectif. Elle ne correspond souvent pas à celle des coalitions marginalisées.

Finalement, on thématise encore le changement du champ politique dans lequel la politique de défense militaire évolue (Table 23 et Table 24). Initialement, jusqu'au milieu des années soixante, la politique de sécurité de la Suisse était identique à la politique de défense militaire. À partir notamment du *Postulat Allgöwer* du 8 octobre 1964, pour « tenir compte des effets de destruction des armes techniques et tendre à la protection nécessaire de la population », le Conseil fédéral en détermine une « défense nationale totale », (qui deviendra, avec le *Rapport* de 1973, la « politique de sécurité ») intégrant des mesures de protection de la population civile, économiques et militaires en vue de « dissuader tout adversaire possible de nous attaquer » (Conseil fédéral 1973, 142). La « défense générale » représente la mise en œuvre de la politique de sécurité (Conseil fédéral 1973). À partir des années nonante, la focalisation de la politique de sécurité sur les dangers existentiels et son extension à la violence stratégique conduit à l'abandon de la défense générale. Désormais, les instruments de la politique de sécurité sont coordonnés, alors qu'ils demeurent majoritairement focalisés sur le plan domestique (Conseil fédéral 2021b).

Évolution de l'organisation de l'armée

L'organisation de l'armée évolue parallèlement (Table 25) à celle de la définition du problème. Globalement, jusqu'à la réforme *Armée XXI*, les grandes lignes de l'organisation de l'armée s'écartent peu de celles de l'*Organisation des troupes 11* (Wyss 1991b) : on reste dans une structure de corps d'armées, dont les divisions subordonnées évoluent. Avec *armée 95*, les réductions brigades frontières et de réduit disparaissent, tandis que les formations de riposte mécanisées deviennent des brigades.

La structure de l'*Armée XXI* change radicalement : d'une part, la séparation entre l'administration militaire et l'armée s'estompe. D'autre part, le nombre de formations se réduit. Les niveaux du corps et du régiment disparaissent et celui de la division s'éclipse à l'exception des formations territoriales. Les transformations de l'*ES 08/11* sont plus adaptatives et apparaissent à un niveau de hiérarchie plus bas que ce que la table décrit. Les effectifs légaux de l'armée (ligne *personnel*) évoluent en fonction de la structure de l'armée et des bases légales et ne représentent pas une variable intéressante pour évaluer les transformations. La transformation fondamentale de la doctrine de l'*OT 61* opérée par la *Conception 66*, décrite au CHAPITRE 8, page 306 *sqq.*, sans changement de l'organisation de l'armée, démontre que ce facteur n'est pas un bon indicateur des transformations de la politique de défense militaire.

Évolution de l'organisation du DMF / DDPS

De 1939 à 2003, le DMF / DDPS conserve une structure similaire, avec (1) l'armée (représentée par les commandants de corps), (2) les offices militaires – deux groupements (EMG et instruction) et (3) les offices civils (dont la direction de

l'administration militaire fédérale). À partir de 1968, le groupement de l'armement apparaît. Les décisions du C DMF / DDPS sont préparées par la Commission de défense nationale ou militaire. Avec la réforme DDPS XXI, qui correspond également à l'intégration de nouvelles unités d'administration au Département, le C DDPS s'éloigne de la direction de l'armée, tandis que les offices militaires et l'armée sont rassemblés dans le groupement défense. Le chef de département s'implique dès lors moins dans la formulation de détail de la transformation militaire.

Cette analyse de la structure du DMF / DDPS est importante pour comprendre les transformations qui sont menées principalement dans le département. Comme pour la structure de l'armée, la structure du DMF / DDPS n'est pas un indicateur pertinent des réformes, d'autant que : les modifications de l'organisation du DMF / DDPS interviennent généralement après les réformes de l'armée, à l'exception de la réforme *DDPS XXI*, synchronisée avec celle de l'*Armée XXI*.

Composantes de la variable dépendante et leurs modifications

La Table 27 présente l'évolution des composantes de la variable dépendante au fil des six réformes étudiées. Les paramètres grisés et en gras correspondent aux modifications importantes des composantes de la variable dépendante. On constate une stabilité importante des normes constitutionnelles, même à travers la révision de la *Constitution fédérale*. Les changements portent sur la doctrine militaire-stratégique, la doctrine opérative, ainsi que la doctrine tactique terrestre et aérienne.

La doctrine militaire stratégique a été précisée et élargie à la fin de la guerre froide. La doctrine militaire opérative évolue plus fréquemment et pilote les autres instruments d'action à des degrés divers. Sur cette base empirique, on peut avancer que les modifications de la doctrine opérative sont un indicateur central des transformations de la politique de défense militaire suisse. On notera le paradoxe de la transformation de l'*ES 08/11* où rien ne change en apparence, mais où la mise en œuvre de la défense n'est plus faisable.

Deux autres aspects notables sont l'évolution néolibérale de la relation entre la citoyenneté, l'État et l'armée, ainsi que la fusion de l'organisation de l'armée et de celle du DDPS à partir de 2004. On l'interprétera dans le chapitre 9. Cette fusion est cependant représentative d'une « administrativisation » du militaire et soutient l'évolution néolibérale constatée ci-dessus. Finalement, la Table 27, page 145, représente de manière chronologique la synthèse des changements décrits ci-dessus dont elle démontre les dépendances temporelles.

La Table 28 détaille les abréviations utilisées de la Table 23 à la table Table 27.

Table 23 *Évolution de la définition du problème*

Composante	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	Armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Définition du problème : menaces, risques et dangers	--	Opérations classiques : Violation de la neutralité ou occupation	Armes atomiques tactiques Opérations classiques : violation de la neutralité ou occupation	Armes atomiques tactiques Opérations classiques : violation de la neutralité ou occupation	Transformations géopolitiques Évolution de la société Nécessité de moderniser l'armée et de la rendre plus polyvalente Réduction incontournable des effectifs pour des raisons économiques et sociales	Changements du cadre géopolitique Mutations domestiques, Nécessité d'une réforme car l'armée n'offre pas des conditions optimales à l'accomplissement de ses missions	Changement des conditions cadres en termes de politique de sécurité et de finances : augmenter les capacités d'appui aux autorités civiles

Source : auteur, synthèse de la section précédente

Table 24 *Évolution du cadre de la politique de sécurité*

	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	Armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Définition	Pas de politique de sécurité	Pas de politique de sécurité	Pas de politique de sécurité	Dès 1973 : « L'engagement, conçu globalement et dirigé contre toutes les menaces suscitées par des desseins hostiles [...] de toutes nos forces civiles et militaires » {Conseil fédéral, 1973 #6850}.	« Domaine d'action visant les menaces que font peser les politiques de force » {Conseil fédéral, 1990 #4674@796-797}	« Prévention et [...] maîtrise de la violence de portée stratégique » {Conseil fédéral, 1999 #278@9}	Idem

Source : auteur, synthèse de la section précédente et des rapports de politique de sécurité

Table 25 Organisation de l'armée : évolution

	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	Armée 95	Armée XXI	ES 08/11
État-major de l'armée	[X]	[X]	X	X	X	X	EM plan / EM cond A
FSCA / Org. instr. FT et FA							X
Base logistique de l'armée							1
État-major FT							Dans les FT
État-major FA							Dans les FA
Unités d'armée							
Corps d'armée	4	4	camp (3) / mont (1)	camp (3) / mont (1)	camp (3) / mont (1)		
Divisions	9	9	méc (3) / camp (3) / fr (3) / mont (3)	méc (3) / camp (3) / fr (3) ³⁷ / mont (3)	camp (6) / mont (3)		
Brs de montagne	3	3				3	2 + 1 réserve
Brs d'infanterie						4	2 + 1 réserve
Brs légères	4	3					
Brs blindées							
Br de la logistique						2	
Br transmission / aide au commandement						1	
Service territorial							
Divisions / régions territoriales	4						
Zones / Brs territoriales		-	6	6		4 états-majors	4 états-majors
Brs sédentaires							
Brs frontière	1	11	11	11			
Brs de forteresse		3	3	3	3		
Brs de réduit		3	3	3			
Trp ADCA / Forces aériennes	1	1	1	1	1	X	X
Corps et unités de troupe						X	X
Troupes d'armée	X	X	X	X	X		
Personnel (effectifs légaux)	Env. 880 000 mil	Env. 775 000 mil	Env. 625 000 mil	Env. 625 000 mil	400 000 mil	200 000 mil	Inchangé

Source : auteur, synthèse de la section précédente et [Jaun \(2019, 528-531\)](#) pour le personnel.

Légende : les cases grisées désignent un changement par rapport à la réforme précédente.

Table 26 Organisation du DMF : évolution dans le cadre des réformes

Composante	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	Armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Structure de base	Révision 1939 de l'OM	Ajustements de l'OM	Ajustements de l'OM	Ajustements de l'OM	LAAM	Ajustements de la LAAM	Ajustements de la LAAM
	Commandement de l'armée	Idem	Idem	Idem	Reforme du DMF (1998)	DDPS XXI : Groupement défense armatisée	DDPS XXI
	GEMG			Création du grpt de l'air- mement (1968)		Protection de la population	Identique
	Groupement instruction					Office fédéral du sport	
Planification armée	Direction admin mil						
	EM GEMG	EM GEMG	EM GEMG	EM GEMG	EMG / gr plan	Groupement défense / EM plan A	Identique
Planification et conduite de l'engagement	EM GEMG / gr front	EMG / gr opérations	Groupement défense / EM cond A	Identique			
	Groupement de l'instruction	Groupement de l'instruction	Groupement de l'instruction	Groupement de l'instruction	Forces terrestres	Groupement défense / Forces terrestres	Identique
Conduite et instruction forces aériennes	Commandement ADCA	Commandement ADCA	Commandement ADCA	Commandement ADCA	Forces aériennes	Groupement défense / Forces aériennes	Identique
Armée							
Administration militaire	Direction de l'administration militaire fédérale	Secrétariat général	Secrétariat général	Identique			
	Service technique militaire	Service technique militaire	Service technique militaire	Groupement de l'armement	Groupement de l'armement	Armasuisse	Identique
Conduite du département	CDN	CDN	CDN	CDM	GL VBS avec C DMF	GL VBS avec C DDPS	Identique
	CDN	CDN	CDN	CDM	GL VBS avec C DMF	Rapport cdmt A sans C DDPS	Identique

Source : auteur, synthèse de la section précédente.

Légende : les cases grisées désignent un changement par rapport à la réforme précédente.

Table 27 *Évolution des composantes de la variable dépendante*

Composante	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	Armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Normes constitutionnelles	Cst. 1874 OM 1907	Inchangées	Inchangées	Inchangées	Cst. 1874 LAAM 1995	Cst. 1999 LAAM 1995	Inchangées
— Existence de l'armée	Art. 19 cst	Inchangée	Inchangée	Inchangée	Inchangée	Inchangée (art 58 cst)	Inchangée
— Neutralité	Art. 85 ^e et 102 ^e cst	Inchangée	Inchangée	Inchangée	Inchangée	Inchangée (art 173 ¹ , et 185 ¹ cst)	Inchangée
— Lien citoyen–État–armée	Républicain	Républicain	Républicain	Républicain	Républicain / néolibéral	Néolibéral	Néolibéral
— Système de milice	Art. 13 ¹ cst	Inchangé	Inchangé	Inchangé	Inchangé	Inchangé (art 58 ¹ cst)	Inchangé
— Obligation de servir	Art. 18 cst	Inchangée	Inchangée	Inchangée	Inchangée S civil (1.1.96) S volontaire femmes	Inchangée (art 59 ¹ cst) S civil (1.1.96) S volontaire femmes	Inchangée
— Doctrine mil.–stratégique	Protection la neutralité, défense et maintien de l'ordre	Protection la neutralité, défense et maintien de l'ordre	Protection la neutralité, défense et maintien de l'ordre	Dissasion, protection la neutralité, défense et maintien de l'ordre	Prévention de la guerre Défense de la Suisse Soutien aux autorités Promotion de la paix.	Inchangées	Inchangée
Théorie de l'action							
— Politique de sécurité				RAPOLSEC 73	RAPOLSEC 1990	RAPOLSEC 2000	Inchangée
— Bases politiques	OT 47	OT 51	OT 61	Conception 66	PDA 95	PDA XXI	Inchangées
— Bases militaire		TF 51		WOF 66 / CT 69 / CT 82	COp 95 / CT 95	COp XXI / CT XXI	Compléments mineurs à la Cop XXI et à la CT XXI.
— Doctrine opérative		Défense de zone	Défense mobile	Défense combinée	Défense dynamique	Défense dynamique	Inchangée
Instruments d'action (défense)	---	Appui au sol	Supériorité aérienne Appui au sol	Supériorité aérienne Appui au sol	Supériorité aérienne	Supériorité aérienne	Inchangée
— Doctrine tactique aérienne		...	Exploration	Exploration	Exploration		
— Doctrine tactique terrestre		Points d'appui et postes limités	Opérations dans la profondeur	Riposte des divisions mécanisées	Riposte des brigades blindées	Riposte limitée des brigades blindées	Inchangée

Source : auteur, synthèse de (DATASET 2022, author-year) et de la section précédente.
 Légende : les cases grisées désignent un changement par rapport à la réforme précédente.

Table 28 Abréviations utilisées dans les tables suivantes

Cop	Conduite opérative ;
cst	Constitution fédérale
CT	Conduite tactique ;
EM cond A	État-major de de conduite de l'armée
EM plan A	État-major de planification de l'armée
FA	Forces aériennes
FSCA	Formation supérieure des cadres de l'armée
FT	Forces terrestres
GL	Geschäftsleitung ;
LAAM	Loi sur l'armée et l'administration militaire
mil	Militaire
MO	Maintien de l'ordre
OM	Organisation militaire
PDA	Plan directeur de l'armée
RAPOLSEC	Rapport sur la politique de sécurité
WOF	Weisungen für die operative Führung

Source : auteur

Influence des catégories d'acteurs

On a examiné, sur la base des études de cas, l'influence des acteurs sur la formulation de la réforme en se concentrant sur les groupes centraux de l'APA (le DMF / DDPS et son chef, le Conseil fédéral et le Parlement) ainsi que sur les acteurs tiers (sociétés militaires, partis, groupes informels « coalitions » et associations corporatives). On a tenu compte de l'influence empirique des acteurs sur le processus de transformation de la politique de défense militaire selon les critères suivants : (1) *influence centrale* lorsque le groupe est responsable du déclenchement et de la définition du programme ; (2) *influence processuelle* lorsque les acteurs participent aux activités standard du processus politique sans grande valeur ajoutée ; (3) *influence importante* : les personnes apportent des contributions majeures au programme ; (4) *influence limitée* si les contributions des acteurs au processus politique ne sont pas intégrées au programme.

La Table 29 synthétise ces résultats. On constate dans tous les cas l'influence centrale du DMF / DDPS et de son chef. Le Conseil fédéral n'intervient que dans le cadre de l'*OT 61* et de manière majeure dans la *Conception 66*. Le Parlement exerce un rôle central dans la *Conception 66* et la réforme *ES 08/11*. Comme on le verra dans les études de cas, les sociétés militaires jouent un rôle limité dans la réforme, tandis que des partis et des coalitions marquent les réformes de leur empreinte. Une association corporative (le *Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft – VFWW*) a joué un rôle important dans l'appui à la formulation de l'*OT 61*. Cette description implique de placer un point focal sur les acteurs centraux et importants dans la démarche empirique.

Table 29 Influence des catégories d'acteurs à travers les réformes

Composante	OT 47	OT 51	OT 61	Co 66	A 95	A XXI	ES 08/11
APA							
DMF / C DMF	Centrale	Centrale	Centrale	Processuelle	Centrale	Centrale	Centrale
Conseil fédéral	Processuelle	Processuelle	Processuelle	Centrale	Processuelle	Processuelle	Processuelle
Parlement	Processuelle	Processuelle	Processuelle	Centrale	Processuelle	Processuelle	Centrale
Acteurs tiers							
Sociétés militaires		Limitée	Limitée	Limitée	Limitée	Limitée	Limitée
Partis		Important	Important	Important	Important	Important	Important
Groupes informels		Important	Important	Important	Limitée	Limitée	Important
Associations corporatives			Important	Limitée	Limitée	Limitée	Limitée

Source : auteur, synthèse de la section précédente ainsi que des études de cas.

Légende de l'influence : centrale – responsable du déclenchement et de la définition du programme ; processuelle – activités standard du processus politique ; importante : contributions majeures au programme ; limitée : les contributions des acteurs ne sont pas intégrées au programme

Modifications particulières de la variable dépendante

Cette section met l'accent sur les modifications centrales observées dans la synthèse. On se focalise sur (1) les changements de la relation entre le citoyen, l'armée et l'État, (3) la doctrine stratégique, (4) la doctrine de défense opérative.

Modifications de la strate III – Norme implicite – Relation citoyen-armée-État

La modification de la relation citoyen-armée-État (Table 30) correspond à la modification d'une norme implicite issue du cadre constitutionnel. La modification de cette relation transforme peu à peu le citoyen soldat en une ressource de l'État qui peut être mobilisé pour des tâches sans lien avec la mission originelle de l'armée. Par ailleurs, la croissance des mesures sociales et entrepreneuriales qui servaient de « récompense » au militaire républicains ont été réduites par la transformation libérale de la société. Ces deux paramètres contribuent à une pression sur le système de défense sur laquelle on reviendra dans la discussion au titre *Effets du changement – Évolution des croyances et variable dépendante*, page 646 *sqq.*

Table 30 Évolution de la relation citoyen-armée-État dans la période d'analyse

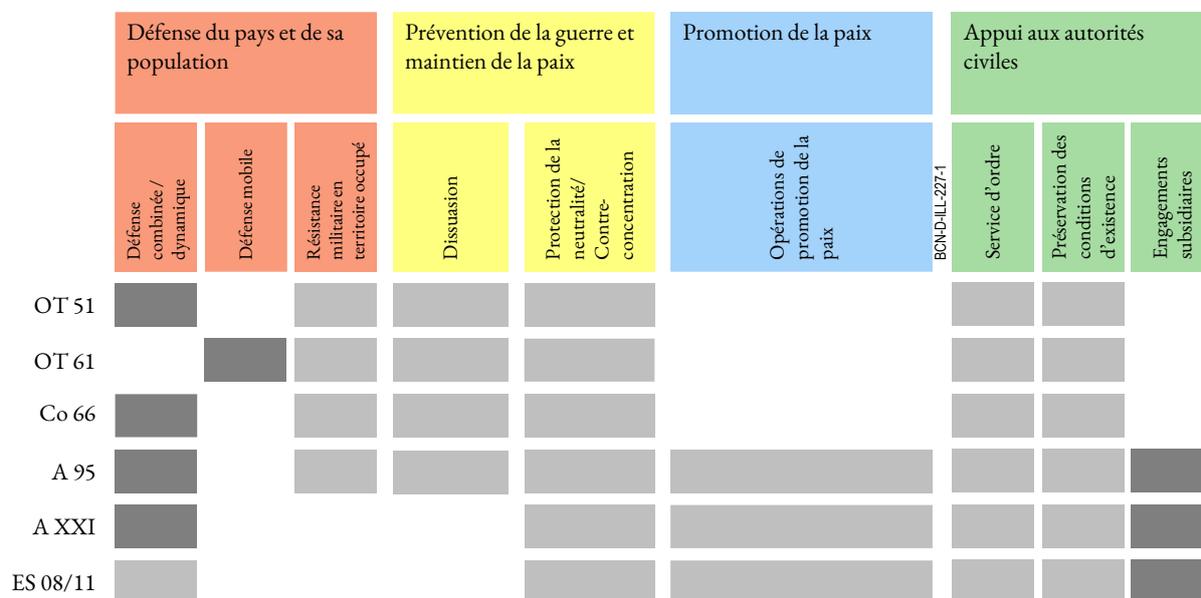
OT 51	OT 61	Conception 66	armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Républicaine	Républicaine	Républicaine	Modification du discours et des pratiques militaires – vers une approche marchandisée et managériale	Passage d'un système basé sur la vertu républicaine à la marchandisation du service	Marchandisation partielle du service

Source : auteur

Modifications de la strate II – Théorie de l'action - doctrine militaire stratégique

La Figure 31 représente l'évolution de la théorie de l'action, focalisée sur la doctrine militaire stratégique.

Figure 31 Évolution de la doctrine militaire stratégique dans la période d'étude



Source : auteur Légende ; gris foncé – Tâche centrale ; gris clair - Tâche secondaire

On constate une grande stabilité des mandats pendant la guerre froide. La « défense du pays » représentait la mission centrale de l'armée. À partir de 1995, l'éventail s'élargit pour incorporer la promotion de la paix et les engagements subsidiaires, alors que les ressources diminuent. Avec l'ES 08/11, l'appui aux autorités civiles devient une tâche dimensionnante.

Modifications de la strate II – Doctrine opérative

La Table 31 représente l'évolution de la doctrine de défense contre des attaques militaires. Une forme relativement constante de défense de zone a été perpétuée, à l'exception de la période de l'OT 61, pendant laquelle on a cherché à mettre en œuvre une défense mobile.

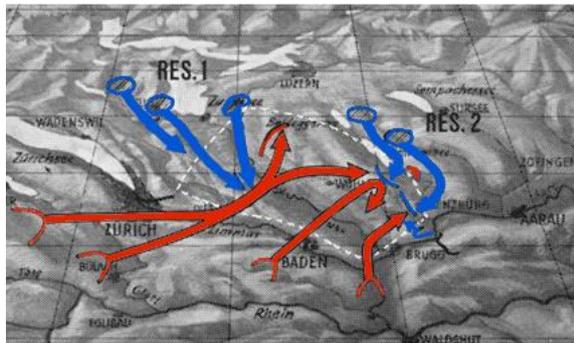
Table 31 Évolution de la doctrine opérative dans la période d'étude

	OT 51	OT 61	Conception 66	armée 95	Armée XXI	ES 08/11
Doctrine	Défense de zone (TF 51)	Défense mobile	Défense combinée (WOF 66, TF 69, TF 82)	Défense dynamique, (COP95) Variante de la défense de zone.	Défense dynamique (mais limitée dans sa réalisation)	Défense dynamique (mais encore plus limitée dans sa réalisation)
Moyens de riposte			840 chars	730 chars	224 chars	134 chars LEO WE
Pourcentage du PIB	1.2	2.3	2.5	1.3	0.9	0.7

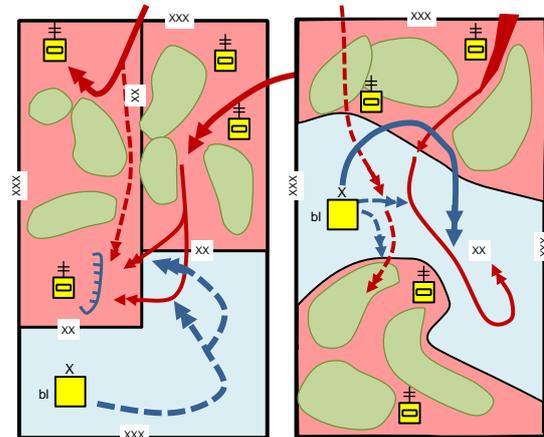
Source : auteur, nombre de chars de combat sur la base de (Haudenschild 2009) ; Pourcentage du PIB consacré aux dépenses militaires selon (Banque mondiale 2023, author-year)

En revanche, le nombre de chars, instrument de décision, a été réduit, tout comme le budget militaire. Le pourcentage du PIB consacré au militaire a diminué de plus de deux tiers entre 1966 et 2008.

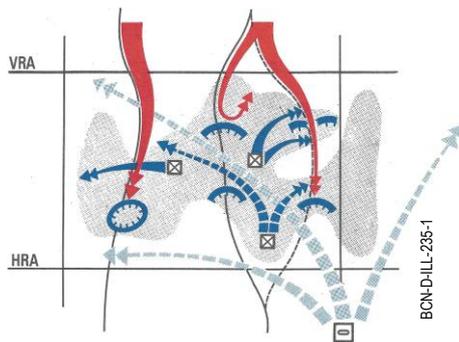
Figure 32 Évolution de la doctrine militaire stratégique dans la période d'étude



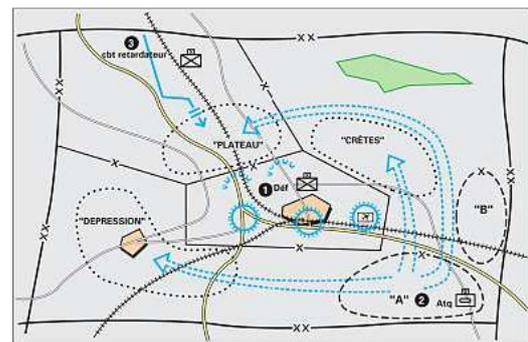
OT 61 – Défense mobile



A 95 – Défense dynamique



Co 66 – Défense combinée



A XXI – Défense dynamique

Source : OT 61 : VFWW (1957, Bild 913) ; Co 66 : Schweizer Armee (1969, Bilder, page 16) ; A95 : fac-similé de Armée suisse (1994, Partie 10 – 9, 10) par l'auteur ; A XXI : Chef de l'Armée (2004b, Figure 48 page 119). Les images de l'OT 61 et de l'A 95 ont été recoloriées pour une meilleure compréhension et une comparaison optimale des schémas

Les variantes successives de la défense de zone mises en œuvre, sont, en comparaison de la défense mobile de l'OT 61, relativement similaires (Figure 31). On reconnaît en bleu la riposte des formations de chars contre l'adversaire (en rouge) à proximité des dispositifs de l'infanterie. Elles sont différenciées par des réductions croissantes des moyens et des ressources financières, qui correspondent à une réduction du nombre de dispositifs de défense dans la profondeur.

Conclusion

Cette section a détaillé chaque réforme en établissant les éléments d'analyse des produits d'une politique publique et la variable dépendante. Ces résultats ont ensuite fait l'objet d'une synthèse qui a mis en évidence les facteurs pérennes et ceux qui ont changé. On a présenté (1) l'évolution de la définition du problème, (2) l'évolution du cadre de la politique de sécurité, celle de (3) l'organisation de l'armée, ainsi que de (4) l'organisation du DMF. Ces points varient, mais ils ne sont pas, comme on le verra dans les études de cas, sans lien causal direct avec les transformations. L'influence des catégories d'acteurs, dont on poursuivra l'étude dans les chapitres suivants, montre le rôle central du C DMF / DDPS et, dans quelques cas, du Conseil fédéral et du Parlement. L'évolution des composantes de la variable dépendante correspond au point central de ce chapitre. Les points centraux qui ont changé sont le lien entre le citoyen, l'armée et l'État, la doctrine militaire stratégique ainsi que la doctrine opérative. Les doctrines tactiques aérienne et terrestre ont changé de manière concomitante mais ne sont pas représentatives. Cette description du changement sert de base au design de recherche et aux études de cas. Le chapitre suivant, consacré à l'ACF, relie la variable dépendante avec les croyances et détermine l'espace des composantes de la variable indépendante.

CHAPITRE 5.

Advocacy coalition framework

Dans les chapitres précédents, on a identifié la variable dépendante, le programme de la politique de défense militaire suisse, déterminé ses perspectives des changements ainsi que ses trois niveaux de transformation. On a montré son évolution dans les six cas d'analyse. Dans ce chapitre, on reformule les composantes de la variable indépendante sur la base du cadre des coalitions advocatives, et on les relie aux composantes de la variable dépendante. Ce chapitre est organisé comme suit : après l'introduction, qui explicite le choix de l'ACF, on présentera les dimensions du cadre, avec une focalisation analytique, puis théorique, sur les hypothèses qui seront testées dans les études de cas. Avant une conclusion partielle, on décrira une sélection de travaux basés sur l'ACF appliqué à des sous-systèmes suisses différents – qui soutiennent l'applicabilité du cadre au thème géographique de cette thèse – ainsi que les rares études internationales sur l'ACF et la politique de défense militaire.

Mobiliser le cadre des coalitions advocatives

En préliminaire, on précisera les raisons du choix de l'approche choisie dans cette thèse : l'approche des relations internationales, focalisées sur les grandes puissances (Waltz 1979, 73), semble peu fructueuse. Elle s'applique d'autant moins à la Suisse, petit État, dont la politique de neutralité implique de sortir du jeu des puissances (Haine 2001, 49).¹³⁹ Elle ne tient pas suffisamment compte des contraintes domestiques,¹⁴⁰ qui ont une vie propre, indépendante du système mondial

¹³⁹ Pour une perspective différente, au niveau étatique, voir l'approche réaliste du changement des politiques de défense des pays nordiques de Edström, Gyllensporre & Westberg (2019). Elle ne s'applique pas à cette thèse car elle ne prend pas en compte les conflits de coalitions au sein des États.

¹⁴⁰ L'approche constructiviste des relations internationales est un cas limite. A l'interface entre les approches internationales et domestiques, elle démontre la fécondité du dépassement des paradigmes économiques ou matérialistes. Des perspectives plus larges découlent d'analyses basées sur des éléments de l'ordre des croyances : normes, identités, perceptions ou culture (Lindemann 2008). Comme l'ACF intègre ces dimensions de manière plus pragmatique, on n'a pas exploré cet axe de recherche.

et qui jouent un rôle important en influençant la percolation et la filtration des influences géopolitiques sur les sous-systèmes. Une approche d'analyse des politiques publiques est de ce fait plus féconde.

Plus largement, le choix d'un cadre explicatif pour articuler la relation entre variables indépendante et dépendante figure au cœur de l'approche qualitative. La démarche de cette thèse est proche du « 'shoot-out' in which one theory is chosen over another because it appears to produce the best results or most scientific approach » (Cairney 2013, 1). Le choix de l'ACF découle ainsi de ces deux facteurs : la *pertinence empirique du cadre* appliqué à la thématique de cette thèse (*best results*) ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une *théorie largement répandue (scientific approach)*.

Premièrement, apportant une plus-value supplémentaire parce qu'il incorpore la dimension conflictuelle du jeu politique, l'ACF est relativement facile à opérationnaliser.¹⁴¹ C'est aussi une des rares approches en matière de politiques publiques à s'être affranchie de ses créateurs (Cairney 2015, 495). Selon Weible & al., ainsi que Pierce, le nombre d'articles basés sur l'ACF est très important, ce qui justifie de sa scientificité. Finalement, les hypothèses ont été testées à de nombreuses reprises par une fourmillante communauté (J.J. Pierce et al. 2017; Weible, Sabatier & McQueen 2009). Ce cadre d'analyse apporte donc une caution scientifique à cette recherche et une perspective de *best results*.

Deuxièmement, l'ACF, considéré il y a plus de deux décennies déjà comme « one of the most developed alternative » à l'approche séquentielle (Parsons 1995, 194), représente encore l'une des approches actuelles majeures de l'analyse des politiques publiques. Les articles fondateurs de l'ACF (Sabatier 1988; 1998; Sabatier & Jenkins-Smith 1993, 1999) sont très fréquemment cités ; le cadre figure comme un chapitre incontournable des manuels de politiques publiques contemporains (Cairney 2015). Il a aussi dépassé sa focalisation originelle sur les politiques environnementales aux États-Unis : l'ACF a en effet permis d'analyser d'autres classes de politiques publiques dans d'autres régions du monde (J.J. Pierce et al. 2017; Weible, Sabatier & McQueen 2009). Il répond donc aux qualifications de *most scientific approach*.

Introduit il y a plus de trente ans, l'ACF a évolué au cours du temps. On peut donc parler de « Framework Development over a Decade or More ». Le cadre originalement limpide a parfois dévié vers l'hermétique (Jenkins-Smith et al. 2017, 7885–7886 [note 7]).¹⁴² Ce chapitre ne détaillera que les évolutions pertinentes du cadre pour l'analyse des études de cas, sur la base de sa dernière mouture (Jenkins-Smith et al. 2017). Cette version permet de tester l'état de l'art théorique. D'autre part, elle est mieux structurée et plus cohérente que les précédentes incarnations.¹⁴³

¹⁴¹ Pour Bandelow (1998, 63), « der ACF liefert [...] mit der Einführung eines konkreten, theoretisch breit abgesicherten interpretativen Paradigmas die Grundlage für die Entwicklung einer interpretativen [Theorie], die sowohl policy-bezogenes Lernen als auch die Wirkung sonstiger Ereignisse [theoretisch] deutet ». On a remplacé « Lerntheorie » et « lerntheoretisch » par « Theorie » et « theoretisch » dans la citation.

¹⁴² Jenkins-Smith et al. (2017, 7885–7886 [note 7]) confessent que « modifications of the ACF over time have clouded the essential and nonessential components of the framework, making it difficult for any reader — and even these authors — to keep track of what has changed and what has remained the same ».

¹⁴³ Le lecteur intéressé est invité à consulter d'autres sources pour une description plus avancée de l'historique et des bases théoriques (Bandelow 2015; Cairney 2015; Jenkins-Smith et al. 2017; Jenkins-Smith et al. 2014, 184–188, 211–212).

L'ACF comme cadre d'analyse

Le cadre des coalitions advocatives, né de l'insatisfaction des auteurs avec l'état de l'art de l'analyse des politiques publiques dans les années huitante, avait les buts suivants (Sabatier 1998, 98) : (1) apporter une alternative à l'analyse des politiques publiques en tant que cycles (*stage heuristics*).¹⁴⁴ (2) Dépasser les limites des approches structurées (*top-down* et *bottom-up*) pour les amalgamer.¹⁴⁵ (3) Donner une meilleure assise à l'information technique dans les théories de l'action publique, que ce soit pour l'appréhension politique du problème ou dans le recours aux évaluations des politiques publiques pour alimenter une boucle de rétroaction (*feedback loop*).¹⁴⁶ (4) Apporter une alternative à l'approche du choix rationnel fondée sur les intérêts particuliers et la collaboration au cas par cas (Sabatier 1993, 27).

Avec l'ACF, les affrontements politiques sont interprétés comme des oppositions de croyances. Les acteurs s'engagent dans des coalitions durables, centrées autour de valeurs communes dans des sous-systèmes de politiques publiques complexes et multiniveaux, caractérisés notamment par la nécessité de résoudre des « problèmes retors » (*wicked problems*),¹⁴⁷ dans des contextes polarisés, larges ou focalisés. La durée de l'analyse porte sur dix ans au moins, afin d'examiner un cycle politique complet et de tenir compte de la fonction d'illumination (*enlightenment*) de l'évaluation (Sabatier 1988). L'ACF cherche des réponses aux questions fondamentales de l'analyse des politiques publiques en général, du processus politique (au sens de *policy process*) en particulier (Jenkins-Smith et al. 2017, 135). Ces interrogations s'inscrivent dans une polarité entre conceptualisation et pragmatisme qui garde les stigmates des débats épistémologiques des années septante et huitante.

L'ACF porte l'empreinte de sa période initiale de développement.¹⁴⁸ En particulier, soulignent Jenkins-Smith et al. (2017, 138), il faut tenir compte de la synthèse par Imre Lakatos (1976), des concepts de Karl R. Popper (Popper 2002, 7818), dont il fut un disciple, et de Thomas S. Kuhn (1970) : premièrement, là où Kuhn affirme que la science progresse au gré de révolutions scientifiques, qui se manifestent par des changements II de paradigmes, Lakatos souligne l'évolution de « programmes » scientifiques¹⁴⁹ (changement I) et revendique une structure duale de la science qui comporte (1) un

¹⁴⁴ Ce modèle est limité pour les raisons suivantes : (1) il ne met pas en évidence les dépendances entre les phases, (2) il ne peut donc pas fournir une assise explicative permettant de tester des hypothèses, (3) son rapport aux faits est approximatif, (4) il ne met pas assez en évidence, en raison de son approche *top-down*, le rôle initiateur des acteurs de la base, (5) il fausse le rapport au temps en se concentrant sur le cycle à un échelon de gouvernement, sans tenir compte d'autres cycles asynchrones ou dissynchrones à d'autres niveaux et, finalement, (6) il ne tient pas compte des phénomènes d'apprentissages (Jenkins-Smith & Sabatier 1993b, 3-4).

¹⁴⁵ Initialement, Sabatier soutenait l'approche *top-down* sur une période d'un lustre (Sabatier & Mazmanian 1979, 1980). Ultimeurement, en introduisant l'ACF, il affirme, en prolongeant la période d'analyse à une décennie, l'avantage d'une synthèse des approches ascendantes et descendantes (Sabatier 1986).

¹⁴⁶ Les auteurs ont relevé leur consternation quant au fait que l'analyse des politiques publiques se développe indépendamment de la recherche sur l'usage de l'expertise et de la connaissance (Jenkins-Smith & Sabatier 1993b, 4-5).

¹⁴⁷ Les problèmes dits retors (*wicked problems*) « are ill-defined; and they rely upon elusive political judgment for resolution. (Not "solution." Social problems are never solved. At best they are only re-solved – over and over again) » (Rittel & Webber 1973, 160).

¹⁴⁸ On retrouve ici, partiellement, une ébauche de la structure des croyances de l'ACF, à savoir les *croyances du noyau*, quasiment immuables à moins d'une apostasie, ainsi que les *croyances secondaires*, plus volatiles en fonction d'un potentiel apprentissage. On décrira cette structure plus bas.

¹⁴⁹ Cette démarche conserve des concepts poppériens comme la falsification et le développement cumulatif du savoir.

cœur stable (« *hard core* ») de propositions axiomatiques (et donc métaphysiques) ainsi (2) qu'une ceinture protectrice (« *protective belt* ») d'hypothèses qui, au regard de preuves falsificatrices, peuvent être ajustées (changement I) ou rejetées. En réponse à l'impossibilité de remplir l'idéal de falsification soutenu par (Popper 2002, *author-year*), Lakatos (1968, 165), se rapprochant ici de Kuhn (1970) soutient le concept de « progressive problem–shift » : une théorie ne va pas forcément être remplacée par une nouvelle conceptualisation lorsque des faits ne correspondent pas aux résultats attendus.¹⁵⁰

Cette structure atomique ou astronomique, entre cœur stable et ceinture protectrice, sert de base à la description contemporaine de l'ACF et de son évolution, marquée par de fréquents réaligements.¹⁵¹ Cette conjugaison des approches permet d'expliquer les nombreuses évolutions de l'ACF depuis 1986 comme un développement théorique scientifique progressif plutôt que comme un *muddling around* pour ajuster la théorie aux faits (Jenkins–Smith et al. 2017, 136). Comme on le montrera au fil de cette recherche et en conclusion, cette conceptualisation manque parfois de cohérence : les éléments du cadre ne sont pas aussi pérennes qu'annoncé et les hypothèses décrivent davantage qu'elles n'expliquent ou ne prédisent.

Jenkins–Smith et consorts décrivent les attributs de l'ACF qui sont : (1) des axiomes (*hypotheses*) ; (2) des classes de concepts et des relations générales dans la réponse aux questions ; (3) le contexte (*scope*), le type des questions auxquelles le cadre, instancié dans une théorie, contribue à répondre.¹⁵²

¹⁵⁰ Plus précisément, Lakatos (1968, 165) affirme que « if we have two conflicting theories, one explanatory and one interpretative, and we do not know which is which—that is, we do not know which should prevail as the interpretative theory providing the facts—we have to try to replace first one, then the other, then possibly both, and opt for that new set–up which represents the most progressive problem–shift, with the biggest increase in corroborated content ».

L'absence d'une théorie de substitution ou des motifs de ne pas vouloir réformer cette théorie l'expliquent : « En période de *science normale*, l'activité critique est abandonnée au profit d'une fidélité aux prémisses communément admises » (Heselmans 2008, 90).

De là une différenciation entre théories progressives, c'est-à-dire dont les adaptations de la ceinture protectrice apportent une valeur ajoutée au-delà de la prise en compte des faits problématiques (à l'exemple de la théorie de Newton appliquée à la découverte de Neptune) et théories dégénératives lorsque les ajustements ne permettent pas la découverte de nouvelles connaissances mais expliquent uniquement les équivoques, à l'instar du Marxisme qui explique après coup des faits qui ne correspondent pas aux attentes (Lakatos 1989, 13,34). Lorsque le groupe s'accorde pour déterminer qu'un problème n'a pas été résolu, et que la théorie est mise en échec, c'est le praticien qui est blâmé, pas ses outils » (Heselmans 2008, 87).

¹⁵¹ Deux concepts issus de travaux institutionnalistes le complètent (E. Ostrom 1999, 39–41; T.M. Ostrom, Cox & Schlager 2014, 269–270; Schlager & Cox 2017) : le *cadre* (*framework*) qui contribue à discerner « the elements and relationships among these elements that one needs to consider for [...] analysis » (T.M. Ostrom, Cox & Schlager 2014, 269) et la *théorie* qui excipe du cadre, dont elle forme la ceinture protectrice. Elle « consists of many variables and the relations among them that are used to explain and predict processes and outcomes » (T.M. Ostrom, Cox & Schlager 2014, 269–270).¹⁵¹ Le recours à cette relecture de l'ACF est récent et apparaît initialement sous cette forme dans Jenkins–Smith et al. (2014, note 7,). Les auteurs se distancient des interprétations antérieures de Sabatier (1999, 262–263), qui exposait par le passé une interprétation très personnelle des différences entre cadre et théorie. Le but de la nouvelle focalisation semble être de « faire de l'ordre » dans l'architecture conceptuelle de l'ACF entre les dimensions stables du cadre et les aspects en développement de la théorie.

¹⁵² *Scope* pourrait être traduit par « champ ». Pour éviter des confusions, on préférera le terme de « contexte ».

Les questions canoniques de l'ACF portent sur les coalitions, le changement des politiques publiques et l'apprentissage. L'apport théorique de l'ACF consiste en une série d'axiomes liés au contexte (Jenkins-Smith et al. 2017, 138–143).¹⁵³

Les axiomes de l'ACF

Les axiomes de l'ACF décrivent les cinq éléments fondamentaux du cadre des coalitions advocatives (Jenkins-Smith et al. 2017, 138–143) : (1) le sous-système de politiques publiques et ses attributs ; (2) la pertinence d'intégrer, au-delà des frontières des administrations, du Parlement ou des groupes de pressions, tous les acteurs actifs dans le cycle des politiques publiques concernés ; (3) la nature des acteurs ; (4) la forme des croyances qui unissent les acteurs ; (5) la perspective de longue durée. On décrira tout d'abord le sous-système, qui élargit l'ensemble des acteurs pris en compte au-delà du traditionnel triangle de fer.¹⁵⁴

Le sous-système de politiques publiques

Une focalisation sur le *sous-système de politiques publiques*, « a policy topic, territorial scope, and the actors directly or indirectly influencing policy subsystem affairs »,¹⁵⁵ contribue à l'intelligence du processus politique (Jenkins-Smith et al. 2017, 139; Jenkins-Smith et al. 2014, 189).¹⁵⁶ Le sous-système possède plusieurs attributs constitutifs qui contribuent

¹⁵³ Bandelow (2015, 313–315) suggère de parler de « thèses », en mettant en évidence les lacunes et les imprécisions dans leur formulation, qui peuvent contrecarrer leur test expérimental. Il introduit une catégorie supplémentaire qui rassemble des hypothèses extraites des trois catégories initiales. Celles-ci ne concernent que des cas particuliers, établis sur la base de résultats empiriques et qui ne se déduisent pas des présupposés de l'ACF (quatrième et cinquième hypothèses sur les coalitions, cinquième hypothèse sur l'apprentissage). On conservera la structure initiale des trois classes, mais relèvera dans la description celles qui appartiennent à ces cas particuliers.

¹⁵⁴ Le triangle de fer décrit les acteurs classiques de l'analyse des politiques publiques, appartenant à l'un des trois pouvoirs de l'État (législatif, exécutif, juridique) ou pratiquant des formes coutumières d'influence comme le lobbying (Sabatier 1991, 147–148). Incidemment, une des premières mentions du triangle de fer était liée à l'influence des lobbies et du Congrès sur les politiques américaines d'armement (Adams, D'Onofrio & Sokoloff 1981). Ce modèle sous-estime l'intensité des conflits entre les acteurs, là l'ACF avance qu'elle dépend du niveau de croyance impliqué.

Pour mieux prendre en considération tous les participants au processus de la politique publique, le cadre propose une approche multiniveau là où c'est nécessaire. Il suggère aussi d'élargir le cercle des acteurs, en y incluant (1) des universitaires, des analystes politiques ou encore des représentants des médias, qui créent, évaluent et distribuent le savoir et (2) des acteurs à tous les niveaux gouvernementaux actifs dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 119).

¹⁵⁵ Il y a deux niveaux de récursion dans la définition des sous-systèmes et celle des coalitions advocatives. Le sous-système est défini par « a policy topic, territorial scope, and the actors directly or indirectly influencing *policy subsystem affairs* » – nous soulignons – (Jenkins-Smith et al. 2017, 139). Pour éviter cette récurrence, le terme de « policy subsystem affairs » gagnerait à être remplacé par une périphrase. Par ailleurs, la présence d'acteurs « directly or indirectly influencing policy subsystem affairs » dans la définition détermine un second niveau de récurrence : ces protagonistes sont associés dans des coalitions advocatives, dont la définition décrit la recherche d'influence sur le sous-système. Ces deux récursions manquent de logique et devraient être découlées. On reviendra sur cette problématique au titre *Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF - II. Lacunes*, page 653sqq.

¹⁵⁶ La définition évolue, centrée soit sur les acteurs comme composante centrale du sous-système (avec une variation portant sur leur implication), soit sur la thématique et la dimension territoriale. Les caractérisations précédentes décrivaient le sous-système comme « composed of bureaucrats, legislative personnel, interest group leaders, researchers, and specialist reporters within a substantive policy area » (Sabatier 1991, 148), « those actors from a variety of public and private organizations who are actively concerned with a policy problem or issue » (Sabatier 1988, 131), actors at various levels of government active in policy formulation and implementation as well as journalists, researchers, and policy analysts who play important roles in the generation,

à la compréhension des dynamiques sous-jacentes (Jenkins-Smith et al. 2017, 2843–2846; Nohrstedt & Weible 2010, 7–9). On décrira ceux qui sont pertinents pour la politique de défense militaire. *Premièrement*, le sous-système dissocie les acteurs pertinents de ceux dépourvus d'influence. Il faut tenir compte d'acteurs administratifs multi-niveaux ainsi que d'acteurs privés (chercheurs, représentants des médias, experts, ...) en raison de l'importance de leur rôle dans le cycle des politiques publiques (Heintz & Jenkins-Smith 1988, 137–138). *Deuxièmement*, la dynamique d'évolution du sous-système varie, entre stagnation, changement et transformation.

L'ACF décrit deux formes de sous-systèmes. Seul le sous-système dit *évolué*, qui existe depuis au moins dix ans est pertinent pour l'analyse de la politique de défense militaire suisse, apparue en 1848.¹⁵⁷ Les politologues américains décrivent les autres sous-systèmes comme *naissants*,¹⁵⁸ mais ils occultent la disparition d'un sous-système. Nahrath (2003, 67) affirme avec pertinence que l'on « peut fort bien imaginer que la stratégie d'une des coalitions puisse consister à ruiner la légitimité du 'problème collectif' de manière à rendre son traitement non pertinent ou non urgent, contribuant ainsi éventuellement même, à plus long terme, à la disparition du sous-système ».¹⁵⁹

La coalition advocative

La coalition advocative est composée d'acteurs « who share policy core beliefs and who coordinate their actions in a nontrivial manner to influence a policy subsystem » (Jenkins-Smith et al. 2017, 3028–3029).¹⁶⁰ Elle représente le niveau d'agrégation nécessaire pour gérer le nombre important d'acteurs à prendre en compte dans l'analyse du sous-système.

dissemination, and evaluation of policy ideas » (Sabatier 1993, 17), « actors from a variety of public and private organizations who are actively concerned with a policy problem or issue, such as agriculture, and who regularly seek to influence public policy in that domain » (Sabatier 1998, 99), « those actors from a variety of public and private organizations who are actively concerned with a policy problem or issue (...) and who regularly seek to influence public policy in that domain » (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 119), « the group of people and/or organizations interacting regularly over periods of a decade or more to influence policy formulation and implementation within a given policy area/domain » (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 135), « subunits of political systems, focused on a topical area and involving specialized actors » (Weible & Sabatier 2011, 2), « policy participants who focus on a particular policy issue within a particular territorial area » (Weible et al. 2012, 6). Ces nombreuses définitions vont à l'encontre de la soi-disant pérennité du cadre. En particulier, le sous-système est structuré autour de facteurs particuliers : « who is involved, what are the boundaries of an issue, how is information shared, how are decisions made » (Weible et al. 2012, 6). Par ailleurs, le sous-système n'est pas toujours défini dans les descriptions de l'ACF.

¹⁵⁷ Les caractéristiques de ce sous-système sont les suivantes : (1) l'image que les intervenants ont d'eux-mêmes est celle d'un groupe de spécialités semi-indépendants, au bénéfice d'une expertise commune. (2) Les antagonismes entre les acteurs des coalitions durent depuis au moins sept à dix ans. (3) La mise en œuvre du programme politico-administratif est assurée à tous les niveaux de gouvernement par des services spécialisés au sein des administrations. (4) La thématique à l'origine du sous-système est relayée par des groupes de pression spécialisés.

¹⁵⁸ Sabatier & Jenkins-Smith (1999, 136–137) envisage deux formes d'apparition d'un sous-système naissant : (1) par scissiparité, lorsqu'un groupe marginalisé, contrarié de ce que ses problèmes ne soient pas davantage pris en compte par les coalitions majoritaires, aspire à développer un nouveau sous-système, ou (2) par génération spontanée, lors de l'apparition d'une nouvelle problématique ou d'une modification de la perception d'une condition préexistante. Ses valeurs fondamentales sont caractérisées par une grande fluidité.

¹⁵⁹ Dans le cadre de la politique de défense, c'est la stratégie du *Groupe pour une Suisse sans Armée* (GSsA) qui a visé, par ses initiatives, à la disparition du sous-système de la politique de défense. Cette dimension m'a été suggérée par S. Nahrath en automne 2003.

¹⁶⁰ A comparer avec l'ancienne définition, pour laquelle les coalitions sont « composed of people from various governmental and private organizations that both (1) share a set of normative and causal beliefs and (2) engage in a nontrivial degree of coordinated activity over time » (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 120), une perspective plus large de la « glu » entre les coalitions (Henry, Lubell & McCoy 2010).

De manière générale, il faut s'attendre à devoir rencontrer deux à cinq coalitions : la limite maximale est donnée par la capacité des acteurs à créer des organisations capables d'influence. Une coalition advocative, on l'a vu plus haut, n'est pas uniquement composée de dirigeants de groupes d'influence politiques, mais aussi d'intellectuels, de fonctionnaires, d'experts, de parlementaires de divers niveaux et, dans certains cas, de journalistes. Les acteurs ont tendance à estimer que leurs adversaires sont roués et mesquins, ce qui rend la collaboration difficile : c'est le « penchant diabolique » (*devil shift*) (Sabatier, Hunter & McLaughlin 1987).¹⁶¹ On décrit plus bas les catégories d'acteurs particuliers de l'ACF.

À côté des coalitions advocatives assemblées par des croyances propres, Christopher M. Weible et Karin Ingold soulignent l'existence de coalitions de circonstance (*Coalitions of convenience*) dont la durée de vie est limitée à une courte période (Weible & Ingold 2018, 329). On propose de prolonger cette assise pour définir d'autres formes de groupes liées par d'autres strates :

Premièrement, des coalitions de circonstances assemblées autour de croyances secondaires et d'activités communes visant à maintenir le sous-système et le programme dans un état d'homéostasie. Il est rationnel que des groupes favorisent le *statu quo* à court terme, par exemple (a) par conservatisme ou (b) par opportunité. Une transformation affaiblirait momentanément la capacité de défense pendant une crise alors que des améliorations ciblées l'augmenterait. La durée de vie des coalitions de circonstance est plus brève que celle des coalitions advocatives puisque les changements des croyances secondaires sont plus rapides, mais moins pérennes que ceux de croyances propres. Cette proposition est relativement proche de la constatation de Matthew Zafonte & Paul Sabatier qui soutiennent que « in some cases, however, certain types of secondary aspects may constitute the 'glue' of political coalitions over a long period of time » (Zafonte & Sabatier 1998, 478). C'est cohérent avec une volonté de stabiliser le sous-système pour éviter des changements.

Deuxièmement, les acteurs se rassemblent parfois autour de *croyances du noyau* et par des *activités communes*, qui forment le plus petit commun multiple de leurs convictions. Cependant, la nature très abstraite de ces croyances ne permet pas de créer des coalitions durables. On les décrira comme des *coalitions conjoncturelles*.

Troisièmement, les acteurs majeurs du DMF / DDPS forment une coalition *structurelle* dominante. Ils sont associés par des activités communes et des relations contractuelles, mais pas forcément par les croyances propres du programme de la réforme. La composition du groupe varie plus rapidement que prévu par l'ACF parce que les promotions, les mises à l'écart ou les départs à la retraite modifient la structure du groupe.

On mobilisera cette typologie étendue des coalitions dans les études de cas.

Les systèmes de croyance des élites politiques

Les systèmes de croyance des élites politiques sont conceptualisés par une structure ternaire basée sur un modèle développé par Peffley & Hurwitz (1985).¹⁶² Ils sont organisés autour des strates suivantes (Sabatier 1993, 30–32) :¹⁶³

¹⁶¹ Cette perception est explicable par la *prospect theory* selon laquelle les pertes, davantage que les gains, marquent les esprits des acteurs (Quattrone & Tversky 1988).

¹⁶² Bandelow (1998, 48–56) discute la structure hiérarchique des croyances de manière approfondie. Il met également en évidence une critique de l'absence d'interaction. Jegen (2003, 36 – 38) discute le bien-fondé de la structuration des croyances selon Peffley & Hurwitz (1985) et les simplifications de leur concept entreprises par Sabatier & Jenkins-Smith.

¹⁶³ La traduction française des strates de croyances est basée sur Sabatier (2014).

Les croyances du noyau (Deep core), qui décrivent « fundamental normative values and ontological axioms. Deep core beliefs are not policy specific and, thus, can be applicable to multiple policy subsystems » (Jenkins–Smith et al. 2017, 2872–2873). Ces valeurs forment le substrat philosophique d'un acteur (Sabatier 1993, 30). Dans le cadre de la politique de défense militaire suisse, les paramètres du changement III sont liés aux croyances du noyau.

Les croyances propres au sous-système (Policy core),¹⁶⁴ qui représentent la transposition croyances du noyau dans le sous-système et englobent les « fundamental policy positions concerning the basic strategies for achieving normative axioms of deep core » (Sabatier 1993, 31). Ces croyances peuvent être, par exemple, le choix de la doctrine militaire du programme ou encore l'analyse des motifs à l'origine du problème (en suivant Sabatier 1998).

Une quantité de croyances secondaires (Secondary aspects), « instrumental decisions and information searches necessary to implement policy core » (Sabatier 1993, 31). Les croyances secondaires « deal with a subset of the policy subsystem or the specific instrumental means for achieving the desired outcomes outlined in the policy core beliefs » (Jenkins–Smith et al. 2017, 2883–2885). Les croyances secondaires de la politique de défense militaire suisse portent sur les instruments utilisés pour le changement I ou pour mettre en œuvre la doctrine militaire, comme l'armement ou l'organisation militaire.¹⁶⁵

Si les membres d'une coalition advocative peuvent se reconnaître autour des croyances du noyau, « the policy core provides the principal glue of coalitions » (Sabatier & Jenkins–Smith 1999, 131). La Table 32 précise la structure des croyances.

Plus les valeurs sont abstraites et profondes, moins elles sont sujettes au changement : le changement des croyances du noyau est équivalent à une apostasie. Une évolution des croyances propres est moins difficile, mais elles demeurent relativement immutables à moyen terme. Les croyances secondaires sont plus facilement modifiables que les deux autres parce qu'elles ne s'appliquent qu'à des parties du sous-système (Sabatier 1993, 33). Les auteurs interprètent les instruments ou les programmes politiques comme vecteurs des croyances des coalitions (Jenkins–Smith et al. 2014, 486; Sabatier 2007a, 196; Sabatier & Jenkins–Smith 1999, 122).

¹⁶⁴ Pour simplifier la notation, on utilise également le raccourci de *croyances propres*, par analogie phonémique au concept mathématique de vecteur propre.

¹⁶⁵ Certains sous-systèmes de politiques publiques sont caractérisés par de fortes conflictualités qui portent sur des éléments de programmes appliqués à l'ensemble du sous-système. Les préférences en matière de politiques publiques appartiennent plutôt aux croyances secondaires. Mais, dans le cas où elles cristallisent les oppositions entre les coalitions, portent sur l'ensemble du sous-système et sont très substantielles, elles prennent la désignation de *policy core policy preferences* (Sabatier 1998, 117; Sabatier & Jenkins–Smith 1999, 134). Comme il n'y a pas d'hypothèse liée aux *policy core policy preferences*, on n'utilisera pas ce concept. Il pourrait le cas échéant décrire les doctrines terrestre ou aérienne. L'introduction des *policy core policy preferences* a flouté la distinction entre croyances propres et secondaires (Sotirov & Memmler 2012, 57), ce qui est peu pertinent en regard du lien entre strates de croyances et niveaux de changement

Table 32 Structure des systèmes de croyances

	Croyances du noyau (<i>Deep core</i>)	Croyances propres au sous-système (<i>Policy core</i>)	Croyances secondaires (<i>Secondary aspects</i>)
	Strate III	Strate II	Strate I
Caractéristiques	Vérités premières non démontrées portant sur des aspects constitutifs, prescriptifs et essentiels	Résolution portant sur les buts, les moyens et les chemins nécessaires à l'implémentation des croyances du noyau au sein du sous-système	Ensemble de déterminations liées aux données et aux outils indispensables à la mise en œuvre des croyances propres
Contexte	Concerne le système politique	Spécifiques au sous-système de la politique	Porte sur une partie du sous-système
Susceptibilité au changement	Très complexe, de l'ordre d'une apostasie ---	Complexe, possible cependant si la réalité n'est plus en phase avec les croyances Ces éléments déterminent également les programmes gouvernementaux	Relativement aisé. Correspond aux travaux politiques administratifs, voire parlementaires
Politiques de défense militaire	Existence de l'armée Neutralité Liens citoyen-armée-État	Système de défense Doctrines militaire-stratégique Doctrines opérative	Doctrines tactique Organisation de l'armée <i>Instruction</i> <i>Matériel</i> <i>Personnel</i> <i>Infrastructure</i>

Source : adapté de [Sabatier & Jenkins-Smith \(1999, 133\)](#)

Note : les domaines *Instruction*, *Matériel*, *Personnel*, *Infrastructure* ne sont pas pris en considération dans cette thèse

On est ici en phase avec la description des niveaux du changement proposée dans le chapitre précédent. On suggère de ce fait, de manière parallèle à [Jegen \(2003, 218\)](#), qui partage des conclusions similaires, de lier des modifications de croyances secondaires à une homéostasie, des modifications de croyances propres à un changement II et des modifications de croyances du noyau à un changement III.

L'acteur du cadre des coalitions advocatives

L'acteur du cadre des coalitions advocatives est un individu instrumentalement rationnel, qui utilise l'information pour atteindre des buts, souvent complexes. Il ne dispose pas d'une information complète sur les facteurs équivoques, voire contradictoires, qui sous-tendent le problème. De plus, il n'a pas à sa disposition les ressources de calcul suffisantes pour analyser la situation dans son ensemble. Il a donc tendance à être affecté par des biais cognitifs ou des contraintes structurelles ([Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 130](#)). L'ACF s'inspire ici du concept de la rationalité limitée ([Simon 1956; 1985](#)). Il intègre aussi l'individualisme méthodologique ([Jenkins-Smith et al. 2017, 2828](#)).

Cette stratégie de recherche explique les actions sociales comme résultantes d'agirs individuels plutôt que structurellement ou institutionnellement déterminées ([Nohlen 2010, 610](#)). Ceci signifie en particulier que la coalition est à prendre au sens métaphorique : ce sont les individus qui agissent ou qui apprennent, non les coalitions ([Sabatier 1987, 671-672, 685](#)). La Table 33 ci-dessous présente les différentes catégories d'acteurs reconnus par l'ACF.

Table 33 Catégories d'acteurs, en lien avec les coalitions advocatives

Type d'acteur	Description	Centralité	Constance de l'affiliation
Acteurs majeurs	Personnes ou organisations stables dans leur affiliation à une coalition	Centrale	Appartenance persistante à une coalition très probable
Acteurs auxiliaires	Individus ou organisations instables dans leur affiliation mais qui partagent certains des objectifs généraux de la coalition	Périphérique	Appartenance intermittente à une coalition très probable
Courtiers	Un ou plusieurs individus ou organisations dont l'objectif principal est le consensus et l'atténuation des conflits	Centrale ou périphérique à l'une des coalitions	Appartenance persistante à un sous-système très probable
Entrepreneurs	Une ou plusieurs personnes ou organisations dont l'objectif principal est de défendre une idée politique particulière.	Centrale	Appartenance à une coalition persistante ou intermittente

Source : d'après Weible & Ingold (2018, 332).

Les types d'acteurs sont ajustés à la terminologie de ce document. La *centralité* se comprend dans un réseau de coalitions advocatives. La *constance de l'affiliation* représente la régularité probable de l'association avec une coalition ou le sous-système

Parmi ces personnages particuliers, on notera les courtiers ainsi que les entrepreneurs de politiques publiques.

Les courtiers (policy brokers) sont attachés à réduire l'intensité des conflits et à apporter des solutions (Jenkins-Smith et al. 2017, 7904). Généralement, ils se retrouvent par exemple au sein des cadres supérieurs de l'administration ou chez certains politiciens. Les courtiers, lorsqu'ils existent au sein d'un sous-système, sont souvent instrumentaux dans l'apprentissage. Cependant, la différenciation entre courtier et membre d'une coalition advocative ne s'exprime pas selon une modalité binaire : un acteur peut, à titres divers, être l'un et appartenir à l'autre. (Jenkins-Smith et al. 2017, 3221). Plusieurs interrogations concernant le nature des coalitions advocatives demeurent, en particulier sur leur cohésion interne, les conditions de leur équilibre, la manière dont les membres des coalitions s'y intègrent ou les raisons de leur départ (Weible, Sabatier & McQueen 2009, 128–129).

Les entrepreneurs de politiques publiques (policy entrepreneurs), dirigent souvent les coalitions et s'engagent pour promouvoir et mettre en œuvre des solutions. Ils sont capables de rassembler des appuis qui épousent leurs croyances (Weible & Ingold 2018, 332–333). À quelques exceptions près, les acteurs du sous-système qui n'appartiennent pas à une coalition peuvent être négligés dans le long terme. Des chercheurs ou des bureaucrates qui se considèrent comme des experts neutres et n'appartiennent pas à une coalition n'exercent qu'une influence limitée dans la durée. On peut dès lors se poser la question de la définition du sous-système comme ensemble de coalitions advocatives et d'acteurs particuliers (Jenkins-Smith et al. 2017, 7904).

Une perspective dans la plus longue durée

Une perspective dans la plus longue durée, soit une décennie ou davantage, est incontournable pour comprendre et interpréter les transformations des politiques publiques. Il convient en effet de tenir compte de leur analyse et de leur évaluation, ainsi que de l'apprentissage pour déterminer la durée d'une période complète du cycle des politiques publiques (formulation, implémentation, reformulation) (Sabatier & Jenkins-Smith 1999).

Ces cinq axiomes forment les présuppositions du cadre de l'ACF, dont le diagramme des flux représente le deuxième composant.

Catégories et relations générales – le diagramme des flux

Pour mettre en exergue les catégories et leurs relations, les auteurs soulignent l'utilité d'un diagramme des flux (Jenkins-Smith et al. 2017, 2936). Ce diagramme, marque de fabrique de l'ACF, a subi plusieurs ajustements au fil du temps, dont la Figure 33 décrit la dernière incarnation.¹⁶⁶

Le rectangle ① représente un sous-système de politiques publiques dans lequel deux coalitions A et B s'affrontent en implémentant des stratégies. Les coalitions ont pour finalité de créer des impacts en matière de politiques publiques (*policy impacts*) sur un programme gouvernemental qui intègre leurs croyances. La coalition dominante influence la décision politique (*Decision by government authorities*) pour modifier les règles institutionnelles (*Institutional rules*)¹⁶⁷ et les produits de la politique publique (*policy outputs*). Ces aboutissements peuvent influencer sur le sous-système, d'autres sous-systèmes, voire le système politique. Le processus politique au sein du sous-système est influencé par une série de paramètres décrits ci-après.

Un sous-système n'est pas autarcique : en relation avec d'autres sous-systèmes, il dépend aussi des propriétés du système politique, ce qui contribue à le structurer. Les auteurs y distinguent deux types de paramètres (relevant du droit, de la société ou des ressources), considérés en fonction de leur inertie (ou de la vitesse de leur variabilité¹⁶⁸) dans la période considérée (Sabatier 1993, 20–23) :

Les paramètres corrélativement stables (Relatively Stable Parameters) ② « are the basic social, cultural, economic, physical, and institutional structures that embed a policy subsystem ». Certaines de ces variables, les règles constitutionnelles par exemple, sont externes au sous-système, tandis que d'autres, à l'instar de la dimension géographique d'un problème, sont internes (Jenkins-Smith et al. 2017, 2944–2945). Les auteurs ne différencient pas les règles constitutionnelles des croyances du noyau.

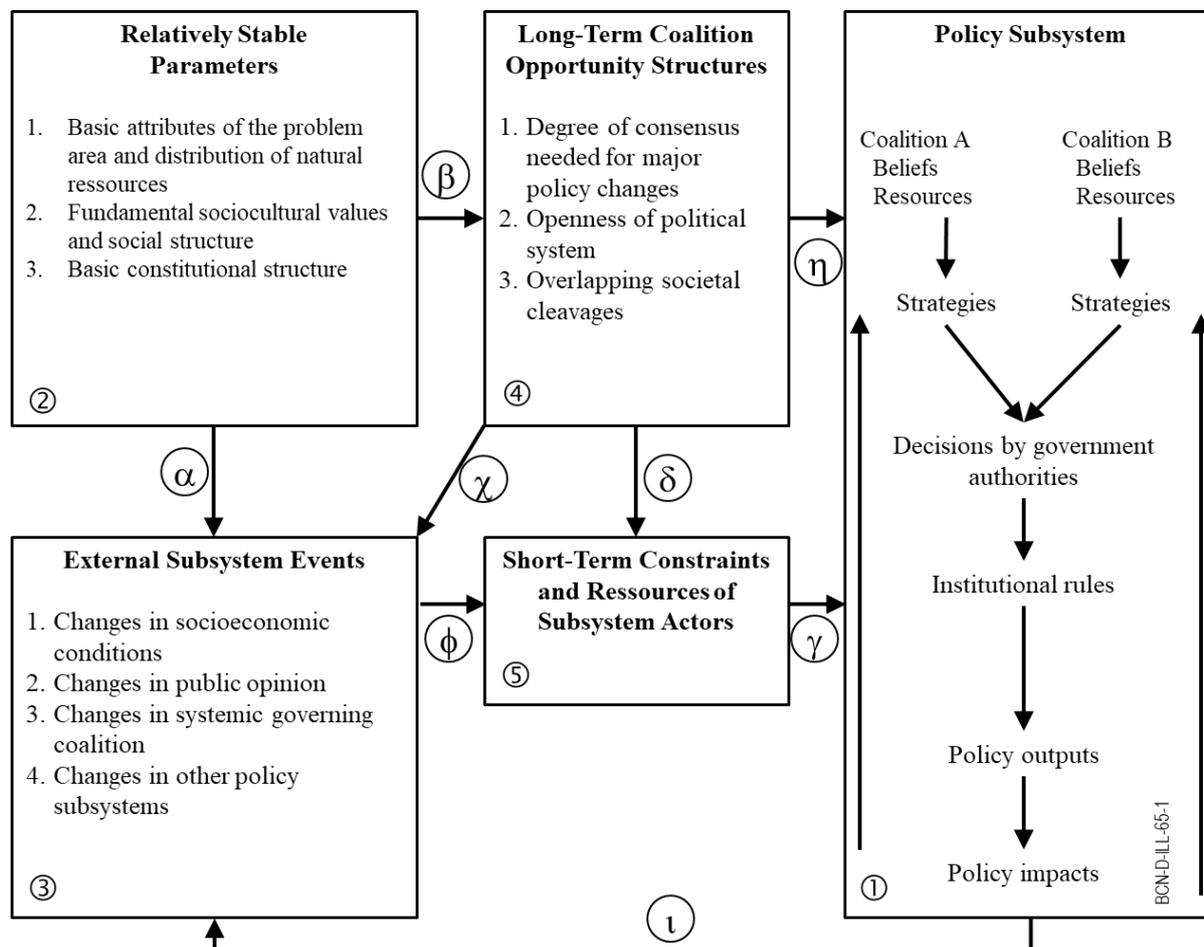
Les événements externes au sous-système (External Subsystem Events) ③ décrivent des variations de paramètres moins stables dans la durée, comme les conditions économiques, les coalitions au pouvoir, les perceptions de la population ou des impacts issus d'autres sous-systèmes. Cette classe de paramètres peut aussi incorporer crises ou déconfitures.

¹⁶⁶ Il s'agit clairement d'une simplification et non d'une représentation précise d'un système politique : l'influence d'autres sous-systèmes, par exemple, est occultée (Cairney 2019).

¹⁶⁷ L'ACF ne propose pas le terme de « règles institutionnelles ». Pour Blomquist (2007, 273), elles « define essential roles or positions that individuals may fill ».

¹⁶⁸ Par analogie avec la mécanique, c'est la modification de la vitesse, l'accélération, qui représente le critère de segmentation.

Figure 33 Diagramme des flux de l'ACF



Source : adapté de Jenkins-Smith et al. (2017, 2943)

Les coalitions s'appuient également dans le plus court terme sur *des structures d'opportunité* et mobilisent *des ressources* pour naviguer entre les contraintes du sous-système (Sabatier 2007a, 199–201) :

- Les structures d'opportunité à long terme (Long-Term Opportunity Structures)* ④ médient sur le sous-système l'impact des paramètres stables dont elles émanent. Ces paramètres, déterminés par le système politique, sont le degré de consensus requis pour un changement majeur de politique publique et le degré d'ouverture du système politique (Sabatier 2007a, 199–201).
- Finalement, les acteurs du sous-système influencent le sous-système en exploitant habilement les événements externes à travers le lacs des *contraintes et des ressources à court-terme (Short-Term Constraints and Ressources of Subsystem Actors)* ⑤ à leur disposition. Les ressources « include formal legal authority to make policy decisions, public opinion, information, mobilizable troops, financial resources, and skillful leadership » (Jenkins-Smith et al. 2017, 3176–3177).

Les ressources jouent un rôle important, déjà relevé dans les théories institutionnelles. Ce rôle est interprété de manière différente par l'ACF : les controverses entre les coalitions façonnent les règles, tandis que les ressources sont mises à disposition des membres des groupes. Cependant, ce sont les facteurs externes aux sous-systèmes et à ses coalitions qui

vont influencer la répartition des ressources. En Suisse, du fait de la démocratie directe qui peut contribuer à la fois au changement ou au blocage des réformes, la séparation entre paramètres stables et structures d'opportunités est un peu artificielle. Sur la base de l'analyse de la variable dépendante menée au chapitre précédent dans les sections *Strate III – Normes constitutionnelles* et *Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l'armée et l'État*, on définira, sans la détailler davantage, une typologie des paramètres stables sur une décennie ou davantage. Il s'agit *d'une part* d'attributs propres au système politique, (1) la neutralité permanente et (2) la démocratie directe, ainsi que, *d'autre part*, de paramètres propres au sous-système de la politique de défense militaire (3) le cadre constitutionnel de la politique de défense militaire et (4) la relation civile-militaire.

Dimension théorique de l'ACF (I) – le changement des politiques publiques

Un des axiomes du cadre de l'ACF affirme que les politiques publiques correspondent à la mise en œuvre d'un programme basé sur les croyances propres d'une coalition. Les coalitions s'affrontent sur leurs croyances et leur implémentation, en d'autres termes sur la nécessité de changer ou de maintenir un programme politique. L'ACF reconnaît l'existence de deux types de mutations : le changement (mineur – changement I) et la transformation (majeure – changement II) (Capano 2009, 12–13).¹⁶⁹ Les politiques publiques ou les programmes s'inscrivent donc dans la hiérarchie des croyances car le niveau du changement détermine son importance (Jenkins-Smith et al. 2017, 2962–2965). Ces changements sont cohérents avec la discussion du titre *Le changement des politiques publiques de défense*, p. 30 *sqq.*

La stagnation constitue un corollaire du changement. Sabatier considère que les croyances propres d'une coalition dominante restent constantes car la transposition de ses croyances en programme représente la finalité du groupe : il ne va pas transiger sur ses convictions fondamentales pour rester au pouvoir, même s'il peut, dans le cadre du jeu politique, adapter ses croyances propres (en les modifiant ou en intégrant des valeurs d'une coalition adverse). La nature normative des croyances propres, les mécanismes de contrôle ainsi que les biais cognitifs bloquent les informations contraires aux idéaux des acteurs, évitant des phénomènes de dissonance cognitive (Jenkins-Smith et al. 2017, 2972–2976). Les changements de croyances secondaires devraient être plus fréquents que les transformations. Comme le changement mineur est incrémental, les stratégies basées sur des équilibres de ressources, comme le développement de l'expertise, ne sont pas suffisantes à court terme pour provoquer un changement majeur.

Le cadre actuel des coalitions advocatives avance *quatre causes de changement* (Jenkins-Smith et al. 2017, 2942–2999) : (1) un changement majeur causé par un événement externe (qui peut être soit un paramètre stable, soit un événement dynamique) au sous-système. (2) Un changement majeur à la suite d'événements internes au sous-système. (3) Un changement mineur découlant d'apprentissage entre les coalitions. (4) Un changement négocié entre deux coalitions. *Trois autres formes supplémentaires* (A, B et G ci-dessous) ne sont pas, ou plus, décrites comme telles dans les publications

¹⁶⁹ Dans le cas de sous-systèmes imbriqués (ce qui n'est pas le cas de la politique de défense suisse), un changement mineur d'un sous-système supérieur pourrait provoquer une transformation du sous-système inférieur (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 147). On reconnaît une proximité avec les perspectives de Keeney et Spencer-Brown décrites en introduction.

récentes de l'ACF, mais méritent d'être mentionnées. On présente ainsi une variable (vectorielle) indépendante à sept composantes qui explique le changement politique.

Table 34 Variable indépendante

	Composantes du changement	Source	Niveau de changement attendu et strate considérée
A	(a) Éclatement ou scission d'un sous-système constitué (b) Émergence d'un nouveau problème (c) Terminaison du sous-système	Externe au sous-système	Changement III (Sous-système)
B	Imposition par un échelon supérieur	Externe au sous-système	Changement I-III Tous
C	Événements externes	Externe au sous-système	Changement II Croyances propres
D	Événements internes	Interne au sous-système	Changement II Croyances propres
E	Arrangement négocié	Entre les coalitions	Changement II Croyances propres
F	Apprentissage	Au sein ou entre les coalitions	Changement I Croyances secondaires
G	Modification de la composition d'une coalition	Au sein d'une coalition	Changement I Croyances secondaires

Source : adapté de [Nahrath \(2003, 91\)](#) et [Jenkins-Smith et al. \(2017\)](#)

Celles-ci sont décrites en fonction de leur influence décroissante sur le sous-système et résumés dans la Table 34 ci-dessus.¹⁷⁰

- A. L'apparition, la scission, ou la disparition d'un sous-système. Il est décrit dans les *scénarii* de création des sous-systèmes de l'ACF ([Sabatier 1988, 138-139](#)) ainsi que les compléments de [Nahrath \(2003, 98\)](#).
- B. L'imposition d'un changement majeur par un niveau de gouvernement supérieur. Elle correspond à un changement externe au sous-système de nature non-cognitive. Le changement peut concerner tous les niveaux de croyance. Il pourrait conduire au facteur A. Cette forme de changement n'est formulée que dans la deuxième hypothèse du changement ([Jenkins-Smith et al. 2017, 3019-3021](#)).
- C. Le troisième type de changement majeur découle de l'impact d'événements conjoncturels ou structurels qui échappent à l'influence des acteurs du sous-système. Il pourrait provenir de modifications socio-économiques, du cadre politique, d'outputs d'autres sous-systèmes ou encore de crises ou de catastrophes. Ces événements contribuent au changement des politiques publiques, mais ne le causent pas directement ([Jenkins-Smith et al. 2017, 2976-2986](#)). En termes mathématiques, ils sont nécessaires, mais pas suffisants.¹⁷¹ Concrètement, *d'autres facteurs causatifs*

¹⁷⁰ On fait ici un abus de langage en dénotant le processus de changement comme composante de la variable indépendante, mais cette description (*composante du changement*) permet de simplifier la formulation des hypothèses,

¹⁷¹ Sous forme d'expression logique, le changement majeur (C_m) implique un événement externe (E_e) préalable : $C_m \Rightarrow E_e$. Cette relation constitue une implication logique (en termes logiques : $\text{NON } E_e \text{ OU } C_m$) et non une forme de causalité.

peuvent se révéler nécessaires à une transformation, comme des modifications des priorités politiques ou encore l'intérêt soudain du monde politique, voire de la population, pour une thématique particulière. Ces changements majeurs ne sont pas d'origine cognitive. En exploitant l'événement à son profit, une coalition marginalisée peut devenir dominante (Jenkins-Smith et al. 2017, 2976–2986). Elle joue alors avec ses ressources et les contraintes du sous-système pour augmenter sa marge de manœuvre et limiter celle des autres coalitions. Le *changement des croyances propres de la coalition dominante* représente une autre conséquence potentielle d'événements externes (Sabatier 2007a, 199).

- D. Les changements à la suite d'un événement interne correspondent au quatrième type de changement, intégré plus tardivement, vers 2007. Les chocs internes – des échecs, des opprobres, des fiascos ou des crises – ne sont pas non plus de nature cognitive. Les acteurs du sous-système en sont potentiellement et objectivement responsables. L'impact de ces chocs suit le même processus que les événements externes, à la différence que les événements internes renforcent la solidité des croyances propres des coalitions marginalisées et fragilisent celles de la coalition dominante, dont le programme pourrait être remis en cause (Sabatier 2007a, 204–205).¹⁷²
- E. L'arrangement négocié entre deux coalitions, une relative nouveauté, correspond à une autre forme de changement majeur (Sabatier 2007a). Ici, hors choc interne ou événement externe, les coalitions négocient une solution qui s'écarte sensiblement de l'état initial. Pour déterminer ce type d'accord, une fusion locale entre des concepts de l'ACF et l'*Alternative Dispute Resolution* (ADR), qui s'appuient sur une épistémologie voisine, s'imposait. Les conditions d'un arrangement passent par les éléments suivants (Sabatier 2007a, 206–207): (1) les coalitions se trouvent dans une impasse qui rend le statu quo intolérable ; (2) l'intégration de tous les acteurs, même les plus déplaisants, aux négociations pour éviter qu'ils ne bloquent le résultat après-coup ; (3) la présidence des débats par un médiateur averti ; (4) l'importance d'une décision consensuelle ; (5) un financement par les coalitions ; (6) une détermination à s'engager dans la durée, d'une année au moins et une constance dans la participation des acteurs aux réunions ; (7) une focalisation sur des thèmes concrets ; (8) l'instauration d'un climat de confiance ; (9) la limitation des lieux de négociation alternatifs.
- F. Une forme de changement, mineure celle-ci, découle d'un processus d'apprentissage, un phénomène qui intervient tant à l'intérieur des coalitions qu'entre elles, par suite d'échanges d'informations techniques, structurés par les valeurs des acteurs. Il correspond à des « relatively enduring alterations of thought or behaviour intentions that result from experience and which are concerned with the attainment or revision of the precepts of the beliefs systems of individuals or of collectivities » (Jenkins-Smith & Sabatier 1993a, 42). L'apprentissage est beaucoup plus fréquent au niveau des croyances secondaires (Jenkins-Smith et al. 2017, 2994–2998). Au niveau des croyances propres, c'est un processus cognitif lent, qui s'inscrit dans une décennie au minimum (Sabatier 2007a, 204–205). Un courtier ou

¹⁷² L'ACF justifie la différenciation avec le cas C par deux autres motifs : *premièrement*, le concept de sous-système permet de mieux comprendre le changement. *Deuxièmement*, deux types différents facilitent l'analyse de l'événement (type, acteurs concernés) et de ses conséquences (impacts sur les croyances et le changement) (Sabatier 2007a, 204–205).

un entrepreneur de politiques publiques, influencé par des informations techniques, peut susciter un changement plus rapide, au risque d'un impact limité au court terme (Sabatier 1988).

- G. La dernière forme de changement provient d'une modification de la composition d'une coalition, lorsque des acteurs majeurs prennent leur retraite, s'éclipsent ou s'éteignent (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 123). Cette explication du changement ne se retrouve plus dans les descriptions subséquentes de l'ACF, mais elle est importante dans le cadre de la politique de défense militaire car les acteurs majeurs du DMF / DDPS sont liés au département par des contrats de travail ou des fonctions électives.

Les auteurs proposent deux hypothèses sur le changement. La première décrit les cas C-F du changement majeur (mais étrangement, l'apprentissage F n'est pas une cause de changement majeur selon l'ACF !), la seconde détaille le cas B et son corollaire. Ces deux hypothèses ont évolué au fil du temps. Dans leur première incarnation, les hypothèses exposaient avant tout la stabilité des croyances propres de la coalition dominante (Sabatier 1988, 148). Depuis, la première explique les conditions potentielles du changement de programme, tandis que la seconde, qui porte sur le programme d'une coalition dominante, explique sa stabilité et les conditions de sa transformation. On décrira ici les hypothèses actuelles et on proposera des modifications formelles pour augmenter leur cohérence.

Première hypothèse sur le changement

L'incarnation actuelle de la première hypothèse condense (1) l'hypothèse originale sur le changement causé par un choc externe (Sabatier 1988, 148) et (2) les autres trajectoires potentiellement impactantes (choc interne, apprentissage, arrangement négocié) reconnues par la suite (Weible & Nohrstedt 2012). Les auteurs soulignent que l'ensemble des perturbations ne conduit pas forcément à un changement des attributs des croyances propres du programme, mais qu'il est nécessaire à cette transformation. En découle la nécessité pour les coalitions marginalisées d'exploiter habilement ces dérèglements pour changer le programme établi :

Policy Change Hypothesis 1 (semel). Significant perturbations external to the subsystem [C], a significant perturbation internal to the subsystem [D], policy-oriented learning [F], negotiated agreement [E], or some combination thereof is a necessary, but not sufficient, source of change in the policy core attributes of a governmental program (Jenkins-Smith et al. 2017, 3009–3011).

L'hypothèse causale est très générale. En termes logiques, la relation « X est nécessaire mais pas suffisant pour impliquer Y » s'exprime sous la forme $Y \Rightarrow X$ (Y implique X). Cette implication ne représente pas un lien de causalité, mais simplement l'affirmation qu'un changement des croyances propres est précédé d'une combinaison des déclencheurs du changement, ce qui est à la limite de la tautologie ou de la corrélation : le changement implique l'existence d'une cause antérieure ! En reformulant l'équation logique comme une implication et en la limitant aux cas C – E, on obtient l'hypothèse 1 (bis). On retrouve dans cette hypothèse le programme gouvernemental, porteur des croyances de la coalition dominante.

Policy Change Hypothesis 1 (bis). Change in the policy core attributes of a governmental program implies some preceding combination of the C – E components.

L'hypothèse n'articule pas formellement le lien de causalité entre les processus et le changement des croyances propres, l'exploitation habile des déclencheurs par une coalition marginalisée (Albright 2011, 489). En intégrant le lien causal, elle devient :

Policy Change Hypothesis 1 (ter). Change in the policy core attributes of a governmental program implies a preceding, skilful exploitation of some combination of the C – E components by a minority coalition.

Implicitement, l'influence de la composante A rend l'hypothèse hors sujet car elle correspond à un changement de niveau III, la remise en cause du sous-système. L'influence des composantes F et G sur le changement majeur invalide l'hypothèse car on postule qu'elle n'a qu'un effet sur des croyances secondaires (changement I). Le cas B (imposition du changement par une instance supérieure) pourrait représenter l'exploitation habile d'un événement (interne dans ce cas).¹⁷³ On peut sur cette base reformuler l'hypothèse 1 comme suit :

Policy Change Hypothesis 1 (quarter). Major change C_{hi} (change in the policy core attributes) of a governmental program is preceded by the following developments: an imposition from a higher level of government (Component B), or the skilful exploitation of some combination of internal or external, events, or a negotiated arrangement (C – E components) by a minority coalition.

Première hypothèse sur le changement (quarter). Un changement majeur C_{hi} (modification des croyances propres) des attributs d'un programme gouvernemental est précédé des développements suivants : un changement imposé par un niveau de gouvernement supérieur (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composantes C – E de la variable indépendante).

Cette hypothèse a deux dimensions : (1) une relation *logique* qui lie le changement et l'influence des composantes B – E ainsi (2) qu'une relation *causale* entre les facteurs. La première demande une analyse des facteurs logiques, la seconde un test de causalité, pour lequel, dans le chapitre suivant, on suggèrera d'appliquer des méthodes de *process tracing*.

Deuxième hypothèse sur le changement

La deuxième hypothèse décrit la stabilité d'un programme (P_h), déterminé par les croyances propres de la coalition dominante. Celle-ci ne modifie pas le programme tant qu'elle se maintient au pouvoir. Un changement (C_{cf2}) intervient uniquement lorsqu'une juridiction supérieure l'impose (C_i).

Policy Change Hypothesis 2 (semel). The policy core attributes of a government program in a specific jurisdiction will not be significantly revised as long as the subsystem advocacy coalition that instated the program remains in power within that jurisdiction— except when the change is imposed by a hierarchically superior jurisdiction (Jenkins–Smith et al. 2017, 3019–3021).

¹⁷³ Voir à ce sujet l'exemple de la *Motion Bringolf*, qui représente l'exploitation externe d'un événement interne, l'*Affaire du Mirage* (Cf section *L'Affaire du Mirage et la Conception 66*, pages 316 sqq.).

Comme expliqué plus haut, l'ACF avance qu'une coalition ne va pas changer volontairement son programme (donc ses croyances propres). Hors des conditions décrites par l'hypothèse 1, une imposition par l'échelon supérieur représente la seule possibilité de changement du programme.

Cependant, en l'absence d'une pression au changement, cette hypothèse est triviale : il n'y a pas de changement parce qu'il n'y a pas de motif de changer. L'intérêt n'existe que lorsqu'il existe une contrainte. Le motif peut être reconnu par la coalition dominante elle-même, et dans ce cas elle est sous pression d'aligner ses croyances avec la réalité, ou alors uniquement par une coalition marginalisée.¹⁷⁴ Il faut donc préciser l'existence d'une pression au changement dans l'hypothèse.

En termes logiques, on observe une coalition dominante et un changement imposé OU une stase des croyances propres du programme. Les deux hypothèses sur le changement sont liées : selon la deuxième hypothèse, en l'absence de perturbation majeure, on observe une stabilité du programme gouvernemental. Le seul changement potentiel est un changement imposé (composante B de la variable indépendante). En cas de perturbation majeure impliquant un changement (première hypothèse) alors la seconde n'est plus valable. On peut donc partir du principe que si la première hypothèse sur le changement est validée, la seconde est hors sujet. La deuxième hypothèse représente donc un cas négatif de la première.

L'hypothèse est cependant problématique dans la mesure où elle porte sur deux niveaux logiques différents : la permanence de la politique publique dans un sous-système et le changement imposé, deux niveaux qui ne sont pas toujours causalement liés. On suggère une adaptation de l'hypothèse pour mitiger ce problème, qui conduit à une reformulation proche de l'hypothèse de 1987 ([Sabatier 1987, 670](#)).

Policy Change Hypothesis 2 (bis). In the absence of an imposed change [Ci] described by the change hypothesis 1 (quater) component B, and even in the case of pressure for change [Pc], the policy core attributes of a government program in a specific jurisdiction will not be significantly revised [Ch2] as long as the coalition that instated the programme remains in power within that jurisdiction [Ph].

Deuxième hypothèse sur le changement (bis). En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], les croyances propres d'un programme gouvernemental dans une juridiction donnée ne seront pas significativement révisées [Ch2] tant que la coalition qui a mis en place le programme reste au pouvoir dans cette juridiction [Ph].

Les deux hypothèses sur le changement sont dès lors mieux séparées. Un test de la deuxième hypothèse est inutile si la première est validée.

Ces deux hypothèses canoniques sont les seules qui portent sur le changement des politiques publiques. Une autre thématique considérée par l'ACF est la dynamique dans les coalitions advocatives.

¹⁷⁴ Par exemple, dans le cas de l'*OT 61* (CHAPITRE 8), la nécessité de transformer la doctrine militaire à la suite de l'apparition de bombes nucléaires tactiques n'est reconnue que par une seule coalition.

Dimension théorique de l'ACF (II) – les coalitions advocatives

La deuxième focalisation théorique porte sur les coalitions advocatives, au travers des éléments suivants : (1) la stabilité de la composition des groupes, (2) la nature des croyances qui rapprochent les acteurs, (3) la stabilité des croyances, (4) la variabilité des croyances au sein des coalitions ; (5) la différence sur l'expression des croyances entre les classes d'acteurs de la coalition. L'ACF expose ces éléments par cinq hypothèses canoniques (Jenkins-Smith et al. 2017, 3028–3037).¹⁷⁵ La cinquième hypothèse implique que les acteurs focalisés sur la maximisation de leur propre intérêt ont davantage de liberté de manœuvre dans l'expression de leurs idées que les groupes liés par des croyances idéologiques qui doivent maintenir une ligne rigoureuse pour éviter l'exit de leurs membres. Elle ne s'applique pas à la politique de défense militaire suisse et ne sera pas détaillée.

Première hypothèse sur les coalitions

La première hypothèse reprend presque mot pour mot la formulation originale (Sabatier 1988, 141).¹⁷⁶

Coalition Hypothesis 1. On major controversies within a policy subsystem when policy core beliefs are in dispute, the lineup of allies and opponents tends to be rather stable over periods of a decade or so (Jenkins-Smith et al. 2017, 3031–3032).

Première hypothèse sur les coalitions. Lors de controverses majeures au sein d'un sous-système portant sur des croyances propres, la composition des groupes d'alliés et d'adversaires tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

L'hypothèse avance que ce sont les croyances propres qui réunissent les acteurs au sein de la coalition. Si les acteurs étaient motivés par la recherche immédiate de gains à leur profit, on observerait dans la durée des coalitions de circonstance plus volatiles. Croyances et intérêts sont intriqués, mais il est méthodologiquement plus facile de déterminer les croyances des acteurs que leurs intérêts (Sabatier 1988, 142). Cette hypothèse est descriptive : elle ne définit pas une relation de causalité entre deux variables.

Deuxième hypothèse sur les coalitions

La formulation de cette hypothèse n'a pas changé depuis sa formulation initiale. C'est un corollaire de la première et une reformulation de la définition des coalitions advocatives.

¹⁷⁵ Plusieurs auteurs ont proposé des hypothèses complémentaires. Parmi celle-ci, l'homophilie des croyances est une des plus répandue. Pour Calanni et al. (2015, 4), « in collaborative partnerships, members will coordinate more closely with other members who share their views on major policy issues ». Cette hypothèse a été validée à plusieurs reprises, avec quelques restrictions : *premièrement*, plusieurs auteurs soulignent l'importance d'autres facteurs que les croyances dans la formation des coalitions. *Deuxièmement*, certaines coalitions se rassemblent moins autour de valeurs que par antipathie de leurs adversaires (Jenkins-Smith et al. 2017, 3061–3063). Ces faits demandent peut-être de tenir compte davantage de la dimension d'interaction entre les acteurs. Cette thèse se concentre sur les hypothèses traditionnelles de l'ACF. On ne cherchera pas à vérifier d'autres propositions.

¹⁷⁶ Dans une instance intermédiaire, l'hypothèse portait sur les sous-systèmes *mûrs* (Sabatier 1998, 114). Le sous-système de la politique de défense suisse n'est pas concerné par cette restriction, on ne la développera pas davantage.

Coalition Hypothesis 2. Actors within an advocacy coalition will show substantial consensus on issues pertaining to the policy core, although less so on secondary aspects (Jenkins-Smith et al. 2017, 3032–3034).

Deuxième hypothèse sur les coalitions. Les acteurs d'une coalition advocative feront preuve d'un consensus substantiel sur les questions relatives aux croyances propres (C_p), mais moins sur les croyances secondaires (C_s).

Comme les croyances propres (C_p) sont pérennes et les croyances secondaires (C_s) plus volatiles, on peut s'attendre à ce que les coalitions, rassemblées autour des premières, puissent se déchirer autour des secondes (Sabatier 1988, 146–147). D'autre part, les coalitions advocatives rassemblent « actors who share policy core beliefs » (Jenkins-Smith et al. 2017, 3028–3029).

Par définition, la deuxième hypothèse devrait être généralement validée (Sabatier 1998, 123). Ce n'est pas toujours le cas, ce qui conduit les auteurs à interroger la méthodologie d'opérationnalisation des croyances, voire à remettre en question leur modélisation (Jenkins-Smith et al. 2017, 3047–3057). À nouveau, cette hypothèse est descriptive. Elle n'explique rien.

Troisième hypothèse sur les coalitions

La troisième hypothèse sur les coalitions est, à des détails stylistiques près, similaire à l'hypothèse de base (Sabatier 1988). Comme la deuxième hypothèse, elle découle de la première : dans la mesure où les croyances secondaires (C_s) sont plus volatiles que les croyances propres (C_p), (c'est-à-dire que la variation des premières, donc leur dérivée par rapport au temps dC_s/dt , est plus rapide que les secondes dC_p/dt), les acteurs peuvent plus facilement renoncer à certains éléments d'implémentation. Elle exprime que les acteurs d'une coalition sont plutôt enclins à stabiliser le sous-système en modifiant les croyances secondaires qu'à le transformer en adaptant les croyances propres, ce qui est proche de la formulation de la seconde hypothèse sur le changement.

Coalition Hypothesis 3. Actors (or coalitions) will give up secondary aspects of their belief systems before acknowledging weaknesses in the policy core (Jenkins-Smith et al. 2017, 3034–3035).

Troisième hypothèse sur les coalitions. Les acteurs (ou coalitions) abandonneront des croyances secondaires de leurs systèmes de croyance avant de reconnaître les faiblesses de leurs croyances propres.

Cette hypothèse est descriptive. Comme pour l'hypothèse précédente, la validité de cette hypothèse a été remise en cause à plusieurs reprises (Jenkins-Smith et al. 2017, 3047–3057).

Quatrième hypothèse sur les coalitions

Elle est rarement testée et les résultats des tests oscillent entre acceptation et réfutation (Jenkins-Smith et al. 2017, 3057–3061). L'hypothèse est a priori intéressante pour étudier le sous-système de la politique de défense militaire, qui intègre à la fois des fonctionnaires (officiers de carrière et employés), des militaires de milice et des acteurs civils.

Coalition Hypothesis 4. Within a coalition, administrative agencies will usually advocate more moderate positions than their interest group allies (Jenkins-Smith et al. 2017, 3035–3037).

Quatrième hypothèse sur les coalitions. Au sein d'une coalition, les agences administratives défendent généralement des positions plus modérées que leurs alliés des groupes d'intérêt.

Cette hypothèse découle de constatations empiriques portant sur la politique environnementale aux États-Unis : les industries faisaient partie sans exception d'une coalition et les groupes écologistes d'une autre. Les différentes organisations de l'administration fédérale, elles, se trouvaient « prises en sandwich » entre les coalitions. À la suite d'impacts externes, elles évoluaient vers l'un ou l'autre groupe. Les auteurs expliquent que les fonctionnaires étaient liés à une coalition en raison de leur mandat administratif (Jenkins–Smith, St. Clair & Woods 1991).¹⁷⁷ Sabatier & Jenkins–Smith (1993, 213–215) soutiennent que, dans ces conditions, la neutralité axiologique de l'administration n'est qu'une illusion : la ligne de fracture entre les coalitions s'étend en son sein même. D'autre part, au-delà d'influences sur le discours des cadres supérieurs, les autorités politiques ne sont pas toujours capables d'imposer la mise en œuvre d'une politique publique aux échelons inférieurs de leurs administrations.

Une interprétation plus méthodologique exprime que « die Mitgliedschaft eines Akteurs in einer Behörde nicht auf dessen Übereinstimmung mit den bestehenden Zielen der Behörde beruht, sondern im Gegensatz zur Mitgliedschaft in Parteien und Interessenverbänden ausschließlich instrumenteller Natur ist » (Bandelow 1998, 61).¹⁷⁸ Elle implique que les positions individuelles des fonctionnaires ne sont pas forcément en accord avec celles de l'administration.

Dimension théorique de l'ACF (III) – l'apprentissage en matière de politiques publiques

L'ACF distingue deux formes d'apprentissage : (1) l'apprentissage *au sein* d'une coalition, un processus relativement aisé, dans lequel les acteurs recherchent des informations qui confirment leurs croyances propres et (2) l'apprentissage *entre* les coalitions qui est beaucoup plus critique dès lors que les groupes s'affrontent sur leurs croyances propres ; c'est sur lui que les hypothèses de l'ACF portent leur attention. Pour Jenkins–Smith & Sabatier (1993a), l'apprentissage au sein de la coalition n'est pas critique : les acteurs partagent les mêmes croyances propres et l'apprentissage porte sur des croyances secondaires.

En revanche, lorsque deux coalitions s'affrontent, le risque est grand que leur interaction prenne la forme d'un dialogue de sourds. Dans ce cas, on peut s'attendre à une impasse tant que l'appropriation par la coalition marginalisée d'un événement interne ou externe ne conduit pas à une modification des équilibres au sein du sous-système. Pour cette

¹⁷⁷ Plus précisément, en fonction de changements économiques ou politiques externes au sous-système (par exemple : élection présidentielle ou d'un gouverneur), le positionnement des agences a pu varier en direction d'une coalition ou d'une autre : les agences sont *de facto* liées à des coalitions en raison de leur mandat réglementaire. Cependant, comme elles sont financées ou dirigées par des responsables politiques qui ne partagent pas forcément les opinions de la coalition, elles doivent trouver un point d'équilibre entre leurs valeurs et celles des magistrats dont elles dépendent. Dès lors, elles vont plutôt s'exprimer avec davantage de neutralité que les autres membres de la coalition. Ainsi, les groupes qui ne dépendent pas d'un financement extérieur n'ont pas besoin de refréner leurs ardeurs (Jenkins–Smith, St. Clair & Woods 1991).

¹⁷⁸ On verra par la suite que les membres d'un parti ou d'un groupe d'intérêt ne partagent pas forcément les mêmes buts en matière de politique de défense.

raison, l'apprentissage entre coalitions porte davantage sur des croyances secondaires importantes de deux coalitions ou des aspects secondaires d'une coalition et les croyances propres d'une autre (Sabatier 1988, 155–156) et il conduit dès lors à des changements I. Des *fora* renommés entre des adversaires, appliquant de normes professionnelles, favorisent l'apprentissage, qui est plus facile lorsque les oppositions portent sur des faits (réalité de niveau 1) que sur des opinions (réalité de niveau 2). Jenkins–Smith et Sabatier s'interrogent sur les conditions nécessaires à l'émergence d'un dialogue analytique fructueux entre les coalitions qui dépend, affirment-ils, de trois facteurs nécessaires qui sont (1) l'intensité du conflit ; (2) la ductilité analytique du problème ; (3) l'existence d'un forum professionnalisé (Jenkins–Smith & Sabatier 1993a, 48).

Intensité du conflit

Jenkins–Smith & Sabatier (1993a, 49) définissent l'intensité des conflits comme le « degree of incompatibility of basic beliefs of competing coalitions ». Les affirmations analytiques des coalitions sont la source des controverses : plus les croyances du noyau sont activement menacées, plus la coalition va dépenser de l'énergie et des ressources pour les défendre. De plus, les acteurs de la coalition vont faire bloc et ignorer les informations qui contredisent leurs valeurs. Ils utiliseront des résultats scientifiques non dans une optique de neutralité axiologique, mais comme soutien aux arguments propres. Dans ces conditions, la possibilité d'un apprentissage est limitée car les membres de la coalition ont beaucoup à perdre et aucune incitation à négocier.¹⁷⁹ En revanche, dans une situation sans enjeu majeur, une menace modérée ne mettra pas en cause le cœur des croyances d'une coalition, qui disposera d'une certaine latitude pour les adapter.¹⁸⁰

La ductibilité analytique

Il arrive, affirment Jenkins–Smith & Sabatier (1993a, 50–51) que la différence de vision de ce que l'on peut apprendre du monde (« epistemological foundations ») entre deux coalitions est telle qu'il n'existe pas de perspective commune permettant d'analyser les propositions en matière de politique publique. Ceci implique que la thématique en question soit une réalité du second ordre, confuse et équivoque, un *Wicked problem* (Rittel & Webber 1973).¹⁸¹ Comme précédemment, Jenkins–Smith et Sabatier affirment que, dans cette situation, seul un changement externe, une modification majeure des représentants élus ou mandatés dans l'organisme concerné par exemple, permet le changement.

¹⁷⁹ Jenkins–Smith et Sabatier utilisent à de nombreuses reprises le vocable « analytical », comme si seuls les faits scientifiques, les analyses rationnelles, étaient susceptibles d'initier et de maintenir une situation conflictuelle. Pour reprendre (Watzlawick 1978, 137–138), toute discussion qui ne porte pas sur la réalité de premier ordre est conflictuelle car la réalité de deuxième ordre, basée sur des opinions, n'est pas réductible à une argumentation rationnelle.

¹⁸⁰ Paradoxalement, si les enjeux sont secondaires, personne n'a intérêt à développer des analyses approfondies et le sujet reste sur le ballant parce que les priorités sont fixées ailleurs.

¹⁸¹ C'est par exemple le cas entre la perspective pacifiste et antimilitariste du Groupe pour une Suisse sans armée et celle des coalitions favorables à l'armée. Cette absence de terrain d'entente, causée par l'absence de positions perceptuelles réciproques, rend impossible l'utilisation d'outils conceptuels communs pour comprendre la réalité perçue. Au sein des coalitions, cette situation conforte les acteurs dans leurs positions et contribue à raffermir les liens internes en limitant les conflits : lorsque le GSsA et la gauche s'opposent par une initiative à l'acquisition d'un avion de combat, la coalition favorable à l'armée ne va pas s'entre-déchirer sur des questions de durée de l'instruction mais appeler à soutenir l'armée qu'elle considèrerait comme menacée par une abolition en tranche (Dürig 2017).

L'existence de lieux d'échange (fora)

L'existence de lieux d'échange (*fora*) et de débat détermine la capacité de discussion des acteurs. En fonction du nombre et de la qualité des participants, on peut définir un continuum des *fora* ouverts et des *fora* fermés (Jenkins–Smith 1988, 199; Sabatier 1988). *Les fora ouverts* sont définis par « (1) the lack of shared norms of scientific investigation and resolution of competing empirical claims and (2) an open arena for expression of a wide range of differing points of view ». Ce sont par exemple les chambres du Parlement ou les commissions. De manière délibérée, *les fora fermés* « screen participants in a manner designed to foster commonality of language, assumptions and beliefs systems ». Cas particulier, le forum professionnel rassemble des membres autour de normes techniques et scientifiques (Jenkins–Smith & Sabatier 1993a, 53).

Les fora prestigieux du sous-système de la politique de défense militaire sont, à l'interne, la commission de défense nationale et ses comités subséquents. À l'externe du DMF / DDPS, ce sont des commissions extraparlimentaires, comme par exemple le groupe de travail *Réforme de l'armée* dit « Commission Schoch » ou la « Studienkommission für strategische Fragen » appelée aussi « Commission Brunner » (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998 ; O. Schoch & et al 1990) ou encore les commissions et assemblées de la Société Suisse des officiers (SSO – *Schweizerische Offiziersgesellschaft – SOG*), « l'organisation faïtière de 24 sociétés cantonales d'officiers et de 15 sociétés d'armes (nommés sections) [...]. Ses buts sont de représenter les officiers et leurs intérêts dans le cadre de la politique de sécurité suisse » (SSO 1996, 2).

Cinq hypothèses décrivent les conditions d'un apprentissage entre les coalitions. Plusieurs ne s'appliquent pas au sous-système de la politique de défense militaire et ne seront pas décrites : la troisième hypothèse explique que l'apprentissage est favorisé par la présence d'un corpus théorique et des données quantitatives. La quatrième hypothèse avance que l'apprentissage est plus difficile lorsque les croyances portent sur des systèmes sociaux plutôt que sur des domaines scientifiques. La cinquième explique comment des courtiers de politiques publiques informés peuvent influencer le changement de la politique publique.

Première hypothèse sur l'apprentissage

La première hypothèse décrit les conditions nécessaires à l'apprentissage.

Learning Hypothesis 1. Policy-oriented learning across belief systems is most likely when there is an intermediate level of informed conflict between the two coalitions. This requires that: (1) each has the technical resources to engage in such a debate, and (2) the conflict is between secondary aspects of one belief system and core elements of the other or, alternatively, between important secondary aspects of the two belief systems (Jenkins–Smith et al. 2017, 3129–3132).

Première hypothèse sur l'apprentissage. L'apprentissage politique entre systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un niveau intermédiaire de conflit informé entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune dispose des ressources techniques pour s'engager dans un tel débat, et que (2) le conflit porte sur des croyances secondaires d'un système de croyances et des croyances propres de l'autre ou, alternativement, sur des croyances secondaires importantes des deux systèmes de croyances.

En d'autres termes, cette hypothèse avance qu'il n'y a d'apprentissage que si l'intensité du conflit est limitée et que les coalitions disposent des compétences nécessaires au débat. On postulera que l'intensité est intermédiaire si le conflit porte sur des croyances secondaires. Les conflits sur des croyances propres ou normatives, voire croisés entre ces strates de croyances, ne sont pas propices à l'apprentissage.

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage

La deuxième hypothèse, plus importante, explique l'apprentissage dans des fora dominés par des normes professionnelles.

Learning Hypothesis 2. Policy-oriented learning across belief systems is most likely when there exists a forum that is: (1) prestigious enough to force professionals from different coalitions to participate and (2) dominated by professional norms (Jenkins-Smith et al. 2017, 3132–3134).

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage. L'apprentissage politique (A_p) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum (P_{forum}) qui est : (1) suffisamment prestigieux pour obliger les professionnels de différentes coalitions à y participer et (2) dominé par des normes professionnelles (P_{norms}).

Selon cette hypothèse, l'apprentissage (A_p) nécessite la présence d'un forum prestigieux (P_{forum}) dominé par des normes professionnelles (P_{norms}). Dans cette enceinte, les acteurs vont échanger leurs opinions. On attend qu'ils appliquent des méthodologies scientifiques et démontrent leur sérieux. À terme, le débat scientifique entre les coalitions conduit à élarger les positions extrêmes et à une adaptation des positions respectives (Sabatier 1988, 155–156).

Le cadre des coalitions advocatives et la Suisse

L'adaptation de l'ACF – initialement considéré comme centré sur les États-Unis – à d'autres régions, comme l'Europe, date des années nonante et elle a notamment conduit à l'incorporation et l'adaptation des structures d'opportunité à long terme des coalitions (Sabatier 1998, 121). En Suisse, l'ACF a été mobilisé à plusieurs reprises dans des études à coefficient de citation élevé.¹⁸² Elles s'éloignent partiellement de la focalisation originelle sur la politique environnementale, traitant notamment de la politique de la drogue (Kübler 1999, 2000, 2001), de la politique de l'énergie (Jegen 2003) ou de la politique familiale (Kuebler 2007). Le domaine initial de recherche de K. Ingold (2008), la politique du climat en Suisse, est plus proche des thèmes premiers de l'ACF. On présentera brièvement ces études majeures avec une double intention : (1) justifier la pertinence du cadre pour le système politique suisse et (2) comparer sommairement les designs de recherche. En revanche, on ne s'attachera pas aux résultats dans les champs politiques étudiés.

Daniel Kübler a mobilisé l'ACF pour analyser la politique de la drogue en Suisse (Kübler 1999, 2000, 2001).¹⁸³ Il avance que l'ACF apporte une plus-value pour comprendre les changements majeurs et mineurs dans le sous-système. Les faits valident sa modélisation par les coalitions et par les deux hypothèses sur le changement qui forment son cadre

¹⁸² Sabatier & Jenkins-Smith (1999, 117) remercient plusieurs chercheurs de l'UNIL en note liminaire.

¹⁸³ Selon une légende urbaine, Kübler n'aurait pris connaissance de l'ACF que dans les derniers mois de travail sur sa thèse.

d'étude. Kübler a également formulé des hypothèses supplémentaires pour modéliser la manière dont les coalitions naissent, se développent et choisissent leurs voies d'action. Inspiré par les structures d'opportunités politiques, il est à même de décrire le comportement des coalitions, une perspective qui ne semble pas avoir été reprise par d'autres auteurs. Kübler a également appliqué le modèle à la politique familiale. Il affirme que l'ACF apporte une explication crédible des changements de ce sous-système. Pour analyser les transformations sociales, une focalisation sur les idées en complément des intérêts s'avère donc pertinente (Kuebler 2007). Dans les deux cas, Kübler applique une méthodologie qualitative sur la base d'interviews et d'analyse de documents.

Maya Jegen (2003) a analysé « Energiepolitische Vernetzung in der Schweiz ». L'analyse des politiques publiques de l'énergie représente un domaine d'étude fertile marqué par une dynamique importante. La chercheuse visait, entre autres questionnements de recherche, à tester la pertinence de l'ACF à travers une modélisation des acteurs du domaine de l'énergie par une analyse de réseaux double. D'un côté, elle a tracé des réseaux de coopération, de l'autre des réseaux de croyances et elle les a comparés par une analyse quantitative. Les croyances ont été reconstruites à partir de questionnaires normalisés. Les réseaux structurels ont été reconstruits sur la base des réseaux idéels et les deux ont été comparés. Les cinq hypothèses sur les coalitions ont été testées sur la base de ces réseaux. Les résultats soutiennent les hypothèses 1 – stabilité des coalitions sur une décennie (221), 2 et 3 – la stabilité des croyances propres est supérieure à celle des croyances secondaires (214) ainsi que l'hypothèse 4 – les positions des acteurs étatiques sont plus modérées que celles des acteurs de l'économie privée (222). En revanche, l'hypothèse 5 sur les différences entre les coalitions focalisées sur leur propre intérêt et les groupes liés par des croyances idéologiques, que l'on ne teste pas dans cette recherche, est moins congruente (222). En comparaison d'autres études, Jegen analyse de manière très détaillée les préalables de l'ACF, dont elle interroge plusieurs aspects, notamment la quantification des idées, la structure hiérarchique des croyances et la durée de vie des croyances.

Karin Ingold a étudié les processus de décision dans la politique climatique suisse. Elle applique un design de recherche basé sur l'analyse de réseaux et l'analyse multicritères pour évaluer les résultats d'interviews avec les cadres du sous-système. Le processus de décision qu'elle analyse intègre deux dimensions : (1) le réseau politique, décrit par les coalitions et leurs rapports de force et (2) les préférences des acteurs portant sur les critères de choix (les croyances propres) et les outils de mise en œuvre de ce choix (les croyances secondaires). La chercheuse détermine sept hypothèses qui correspondent principalement à une mise en œuvre du cadre théorique de l'ACF. Les résultats démontrent la pertinence de l'ACF pour l'analyse du champ politique : la modélisation par les coalitions apporte une plus-value, tout comme le recours aux structures de croyances. Le rôle des courtiers et les limites de la description de l'ACF sont également mis en avant. Un résultat surprenant de l'analyse d'Ingold est la focalisation de certaines coalitions autour des croyances secondaires plutôt que des croyances propres (406).¹⁸⁴ Une explication de ce fait provient de la méthodologie d'évaluation des

¹⁸⁴ On peut se demander, dans le contexte de l'approche proposée dans cette thèse, si les acteurs qui se retrouvent autour de croyances secondaires ne recherchent pas avant tout à stabiliser le sous-système de la politique climatique pour éviter sa transformation.

croyances. L'auteur souligne également le manque d'attention porté par l'ACF sur les stratégies d'action des coalitions, ainsi que le rôle des intérêts collectifs et particuliers ([K. Ingold 2008](#)).

Les quatre designs de recherche font recours à l'ACF pour répondre à des questions de recherche différentes, avec des méthodologies qualitatives et quantitatives variées. Ils démontrent l'à-propos de l'ACF appliqué au système politique suisse et la congruence générale des hypothèses dans ce contexte. Ils soutiennent de ce fait le recours à ce cadre dans le contexte de cette recherche. L'application du cadre des coalitions advocatives à la politique de défense, dans un contexte étranger, fait l'objet de la section suivante.

Le cadre des coalitions advocatives et la politique de défense

Le cadre des coalitions advocatives n'a pas souvent été mobilisé pour analyser les politiques de défense ou de sécurité : en 2017, on dénombrait une poignée d'articles en anglais consacrés à la politique de défense ou extérieure ([J.J. Pierce et al. 2017](#)). Les textes référencés portaient principalement sur la politique étrangère ([Hirschi & Widmer 2010](#); [J.J. Pierce 2011](#)), dont Jonathan Pierce semble s'être fait un héraut depuis ([Haar & Pierce 2021](#); [J. Pierce & Hicks 2017](#); [J.J. Pierce & Hicks 2019](#)). Il a été rejoint par d'autres auteurs sur des problématiques de politique européenne de sécurité et de défense ([Palm 2019](#)).

Sur des thèmes similaires à cette thèse, mais avec une focalisation plus stratégique et descriptive, on relèvera deux monographies et un article : (1) une étude des formes alternatives de défense au sein de l'OTAN dans les années huitante ([Muijen 1993](#))¹⁸⁵ (2) une analyse de la transformation de la politique de défense allemande après 1990 ([Dyson 2007](#)) ; (3) l'apprentissage dans le cadre de la politique de sécurité allemande ([Schröer 2014](#)). Dans les trois cas, la perspective d'analyse se situe à l'échelon militaire-stratégique. Muijen étudie les raisons du manque d'influence des concepts non-provocatifs (qui correspondent dans une certaine mesure aux conceptions de défense de zone et de guérilla décrites plus haut) sur la doctrine stratégique de l'OTAN tandis que Dyson met l'accent sur le leadership politique dans le changement de la politique de défense en Allemagne ; Schröer se focalise sur les engagements militaires en Afghanistan et la formation des policiers locaux ([Dyson 2007](#); [Muijen 1993](#); [Schröer 2014](#)). Les auteurs appliquent un design de recherche basé sur des études de cas qualitatives. Leur recours (pas nécessairement limité) à l'ACF soutient des explications du changement. Ils ne mobilisent pas d'hypothèses pour étayer leur démarche empirique. Dans ce sens, leurs analyses plus narratives de la politique de défense, qui rappellent l'approche historique de [P. Braun \(2006\)](#), ne sont pas directement applicables à cette recherche, sinon à valider le choix de l'ACF comme outil d'analyse d'un sous-système particulier. En d'autres termes, l'application de l'ACF à la politique de défense sur le modèle de d'Ingold, Jegen ou Kübler reste encore à faire.

¹⁸⁵ La majorité des citations de cet ouvrage dans google scholar provient des références par Sabatier et consorts. L'ouvrage n'est plus cité depuis une vingtaine d'années.

Synthèse

Le changement des politiques de défense suisses est un phénomène qui ne dépend pas uniquement de facteurs systémiques de la politique mondiale (au sens de *world politics*), mais où les dimensions domestiques et internes au sous-système sont importantes. Les perspectives traditionnelles des relations internationales basées sur l'équilibre de la puissance sont donc peu pertinentes ici car elles ne tiennent pas compte des querelles internes au sein du champ considéré. L'analyse des politiques publiques est plus adaptée à la problématique en jeu. Le choix de l'ACF est justifié par deux facteurs : la *pertinence empirique du cadre* appliqué à la thématique de cette thèse (*best results*) ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une *théorie largement répandue (scientific approach)*. *Premièrement*, la valeur de l'ACF est soutenue par des applications menées dans le monde entier sur des champs politiques multiples. *Deuxièmement*, le cadre représente l'une des approches majeures de l'analyse des politiques publiques.

Dans ce chapitre, on a présenté les composantes du cadre : (1) *les cinq axiomes* fondamentaux (le sous-système de politiques publiques et ses attributs ; la pertinence d'intégrer, au-delà des frontières des administrations, du Parlement ou des groupes de pressions, tous les acteurs actifs dans le cycle des politiques publiques concernés ; la nature des acteurs ; la forme des croyances qui unissent les acteurs ; la perspective de longue durée). (2) Trois dimensions théoriques, qui sont : (i) *le changement des politiques publiques*. (ii) *Les coalitions advocatives*. (iii) *L'apprentissage entre les coalitions*.

Le cadre des coalitions advocatives a été appliqué à de nombreuses reprises en Suisse, dans de multiples secteurs politiques, ce qui justifie encore davantage son utilisation dans le cadre de cette thèse. En revanche, son utilisation pour analyser la politique de défense d'un État reste limitée, tant en nombre qu'en méthodologie : les études étrangères répertoriées appliquent l'ACF davantage comme un soutien descriptif que comme un cadre pour tester les hypothèses.

En conclusion, l'ACF apporte une perspective d'ensemble sur le processus politique pour expliquer l'influence de nombreux facteurs sur le développement des programmes gouvernementaux (Cairney 2015, 494). Ce cadre ambitieux apporte quatre points focaux pertinents pour l'analyse du processus de la politique de défense militaire suisse (sur la base de : Cairney 2012, 218–219) : *premièrement*, le sous-système associe un ensemble d'acteurs plus étendu que le traditionnel triangle de fer. *Deuxièmement*, l'ACF dépasse les modèles de l'approche séquentielle et de la mise en œuvre pour considérer le cycle des politiques publiques dans une durée d'une décennie ou davantage, avec une intégration d'acteurs dans toutes les phases. *Troisièmement*, des facteurs externes et internes au sous-système contribuent à l'explication du changement. Cependant, la causalité entre ces événements et les changements est indirecte. L'ACF apporte une explication testable de ces relations. *Finalement*, l'ACF sublime le rôle des croyances dans l'explication du changement. Il constitue de ce fait un cadre adapté pour l'analyse des politiques publiques de défense suisses. L'opérationnalisation du cadre et des variables fait l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 6.

Démarche empirique

« L'ingénieur est un type qui sait ce qu'il peut négliger ».
Prof E. Juillard, 1886–1982 cité dans (Fontolliet & Neiryck 1999, author–date).

More importantly, in my view, the fundamental precept of science is 'be clear enough to be proven wrong.' Hence my insistence on clearly defined terms, clear propositions, falsifiable hypotheses, analysis which breaks complex processes into posited sequences of relationships, etc.
Sabatier (2000, 137–138).

La démarche empirique utilisée pour conduire cette recherche est décrite dans ce chapitre, qui s'inscrit dans le prolongement du programme de [Sabatier \(2007c, 5\)](#), pour qui

the critical characteristics of science are that (1) its methods of data acquisition and analysis should be presented in a sufficiently public manner that they can be replicated by others; (2) its concepts and propositions should be clearly defined and logically consistent and should give rise to empirically falsifiable hypotheses; (3) those propositions should be as general as possible and should explicitly address relevant uncertainties; and (4) both the methods and concepts should be self-consciously subjected to criticism and evaluation by experts in that field.

La démarche de recherche qui a servi à l'élaboration de cette thèse vise à remplir les conditions 1 à 3 par l'élaboration d'un design de recherche, un instrument de planification et de suivi du processus empirique en trois phases diachroniques inspirées par [Blaikie \(2010\)](#) : (a) planification, (b) définition et exécution, (c) synthèse. On attend d'un design de recherche qu'il soit aligné, c'est-à-dire que les relations de dépendances entre ontologie, épistémologie, méthodologie, méthode et sources soient en cohérence ([Grix 2002, 180](#); [Hall 2003, 374–375](#); [Hay 2002, 63](#)). L'ontologie du cadre des

coalitions advocatives est proche du positivisme logique (Cairney 2015, 493).¹⁸⁶ Elle suppose aussi l'existence de lois et de relations causales qui peuvent être identifiées et falsifiées (Creswell 2009, 6–7). Oren (2000, 544) souligne, dans un contexte différent, mais encore valide pour notre démarche, que les croyances représentent une variable indépendante qui explique le changement de doctrine.

Dès lors, on appliquera à cette recherche (1) une perspective déterministe qui vise notamment à identifier des relations causales ainsi (2) qu'une vision réductionniste : il s'agit de limiter le nombre de variables étudiées. On empruntera dans cette étude les grandes lignes de la structure proposée par Blaikie (2010, 33). Ce chapitre est rédigé a posteriori, comme un rapport de synthèse. Cette démarche empirique constitue donc une présentation et une justification des décisions techniques mises en œuvre dans les études de cas.¹⁸⁷ Il est organisé comme suit :

Premièrement, on décrira les principaux concepts épistémologiques et méthodologiques appliqués dans cette recherche, en particulier la notion de causalité et de test de théorie, l'étude de cas et le traçage de processus causal. On présentera également un cadre de test des hypothèses, qui constitue un apport méthodologique novateur de cette thèse. *Deuxièmement*, on mettra en avant le design de recherche (*a posteriori*) qui comprend l'analyse transversale (par étude de cas) et longitudinale (en traitant chaque hypothèse l'une après l'autre à travers les études de cas). *Troisièmement*, on décrira l'opérationnalisation des composantes de la variable dépendante (les indicateurs du programme de la politique de défense militaire). *Quatrièmement*, on présentera les critères de sélection des cas. On a exclusivement recherché des cas positifs sur la base de Mahoney (2012). *Cinquièmement*, on présentera les opérationnalisations (a) des hypothèses sur la base du cadre de test, ainsi que (b) celle de la variable indépendante. *Sixièmement*, on décrira la récolte des données ainsi que leur analyse. Une partie importante de la recherche porte sur une période dont les acteurs majeurs ont disparu il y a longtemps. Dès lors, on a recouru à des travaux de recherche historiques ; on en décrira l'état avant d'établir les méthodes de récolte des données ainsi que leur processus d'analyse. *Finalement*, on conclura ce chapitre par une synthèse. On débute par un rappel des questions de recherche.

¹⁸⁶ Cairney (2015, 493), s'appuyant sur Sabatier (2000, 137) souligne que « Sabatier's own reflection on his scientific bent describes perhaps an impish description of his position – 'presuppositionist neo-positivist' – and a more serious, broad commitment to good communication between scientists, summed up by the Popper-like phrase 'be clear enough to be proven wrong' ».

¹⁸⁷ En revanche, il ne s'agit ni d'un plan de projet, ni d'un journal de recherche, mais d'une reformulation structurée de notre design de recherche initial pour expliquer la méthodologie appliquée dans la partie expérimentale.

Rappel des questions de recherche

On commence par rappeler les questions de recherche présentées en introduction qui portent sur (1) le rôle des groupes d'acteurs, la glu qui les relie ainsi que l'influence de l'apprentissage sur ces transformations ainsi que (2) les conditions et les impacts de ces changements. Ce sont les interrogations suivantes :

Premier thème de l'analyse – les acteurs des transformations

- Qui sont les acteurs majeurs des transformations des politiques publiques de défense militaire et quelle est leur influence sur ces processus ?

Deuxième thème de l'analyse – les transformations des politiques de défense militaire suisses

- Pourquoi les politiques de défense suisses de l'après-guerre se transforment-elles ?

Troisième thème de l'analyse – l'apport de la recherche à l'ACF

- Quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF ?

On peut préciser la première question comme suit :

- Quels sont les liens qui unissent ou séparent les acteurs majeurs de ces transformations ? Qu'est-ce qui explique la nature antagonique de leurs interactions et comment cette conflictualité influence-t-elle ces mutations ? Quelles sont les conditions d'émergence de l'apprentissage entre des groupes a priori irréconciliables et quelles sont ses contributions au développement des programmes des coalitions ? Le chef du Département, les officiers de carrière et les militaires de milice ont-ils un rôle différent des autres acteurs civils, comme les journalistes, dans la réforme ?
- Que peut-on apprendre de la confrontation des groupes d'acteurs de la politique de défense militaire suisse avec le modèle des coalitions de l'ACF ?

On peut préciser la deuxième question comme suit :

- Quelle est la dynamique (le « comment ») du changement ?
- Quelle est son évolution au fil des réformes ? Peut-on identifier une modification des croyances pertinentes à travers les six décennies de l'étude ?

On peut préciser la troisième question comme suit :

- Quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF et que peut-on apprendre de ce dernier comme cadre et théorie dans son application (1) à l'analyse des politiques de défense et (2) plus généralement à la Suisse ?

La première question s'inscrit dans une approche de description basée sur la théorie, la seconde dans une démarche de test de théorie. Bien qu'il s'agisse a priori de deux activités antithétiques, on a cherché à résoudre ce paradoxe sans développer une nouvelle théorie, mais en appliquant les hypothèses brutes de l'ACF au champ de la politique de défense militaire suisse. De cette manière, les deux questions représentent deux faces de la même pièce. Les questions sous chiffres 1, 3 et 5 ont été évaluées dans chaque étude de cas et consolidées dans l'analyse longitudinale et ne seront discutées que dans l'analyse longitudinale.

L'analyse des acteurs, de leurs liens, de la dynamique des coalitions et de l'apprentissage est, par la nature des hypothèses de l'ACF, de nature plus descriptive. Pour la seconde question, on a modélisé le processus de transformation du programme de politique publique de défense militaire au moyen du *process tracing*.

Concepts principaux de la recherche

Les concepts méthodiques principaux appliqués à cette recherche sont présentés sans volonté d'exhaustivité dans cette section, avec une focalisation sur les besoins de la recherche, en omettant le contexte plus large ou les éléments qui ne sont pas directement pertinents. Ces concepts sont les suivants : (1) les dimensions épistémologiques de la recherche : (i) la causalité, au cœur des hypothèses sur le changement de l'ACF et (ii) le test de théorie ; (2) les aspects méthodologiques de la recherche : (i) les méthodes d'études de cas, (ii) le *process tracing*. Finalement, on présentera une contribution méthodologique, (3) l'extension du cadre de test des hypothèses. Elle permet de mieux qualifier le test des hypothèses en dépassant les réponses binaires. À l'issue de cette section, les thèmes majeurs de ce chapitre sont définis et le cadre des sections suivantes élaboré.

Dimension épistémologique I – Causalité et inférence causale

Au centre de la recherche scientifique figure la causalité, « relation de la cause à l'effet qu'elle produit » (Robert 2007, 321). La question de sa définition et de son application au domaine des sciences sociales est une problématique primordiale (Marini & Burton 1988, 347), de même que l'interrogation sur la typologie des formes de causalité (voir, par exemple, Gerring 2005a, avec une discussion de la littérature). Du point de vue de la méthode de recherche, ce questionnement n'est pas frivole : le type de causalité postulé a une influence sur la forme du design de recherche (Gerring 2005a, 165; 2005b, 165; Marini & Burton 1988, 349; Tilly 2001).¹⁸⁸ Cette démarche se retrouve au centre des récentes publications concernant la recherche qualitative en général et les études de cas en particulier (par exemple : A. Bennett & Elman 2006a; 2006b; Brady & Collier 2010; George & Bennett 2005; Gerring 2005a; 2005b).

Les relations de cause à effet possèdent des attributs, décrits dans la Table 35, qui en rappellent les aspects intuitifs. On se concentrera ici sur une description de la causalité limitée aux besoins de cette thèse, en lien avec les hypothèses de l'ACF. On suivra Maggetti, Gilardi & Radaelli (2016) et Brady (2008) qui décrivent cinq représentations théoriques de l'analyse de la causalité : ce sont les points de vue (1) de la régularité, (2) contrefactuel, (3) mécaniste, (4) manipulatrice et (5) probabiliste. Ces deux dernières perspectives ne seront pas exposées : l'approche manipulatrice basée sur des cas d'interventions n'est pas pertinente pour cette recherche. L'approche probabiliste, destinée à des études de type grands-N, ne s'applique pas non plus.

¹⁸⁸ Bennett souligne les liens épistémologiques entre le process-tracing et l'approche du réalisme scientifique, associé à la philosophie des sciences (A. Bennett 2011). On ne développera pas davantage cette dimension ontologique et renvoie à la discussion amorcée par Chernoff (2002).

Table 35 Attributs globaux des relations causales

- Causation is usually considered transitive: when A is a cause of B and B is a cause of Z, then A is also a cause of Z.
- Causation is usually considered non-reflexive: an event cannot cause itself.
- Causation is usually considered asymmetric: if A is a cause of Z then Z is not a cause of A.
- Causation is usually considered directed: causes precede their effects in time.
- Causation can be multiple: the effect Z can have more than one cause, A, B, C.
- Causation can be conjunctural: the effect Z can be the consequence of a joint set of causes, A1, A2, etc., none of which can produce Z alone.

Source : Maggetti, Gilardi & Radaelli (2016, 43)

Les trois autres approches figurent dans la Table 36. On les décrit plus bas.

Table 36 Conceptions de la causalité applicables à cette thèse

	Régularité	Contrefactuel	Mécaniste
Postulats sur le monde social	Déterministe	Les connaissances issues de conjectures sont pertinentes	Indéterministe
Postulats en matière de procédés	Conjonction de facteurs causaux	Tester la causalité sur la base de contrefactuels	Comprendre le processus d'un mécanisme causal
Focalisation heuristique	Cas	Expérience de pensée	Processus causal
Relation causale	Chaîne causale nécessaire	Variable nécessaire	Préemption

Source : d'après Maggetti, Gilardi & Radaelli (2016, 43) et Brady (2008)

Approche de la régularité

Cette perspective proche du bon sens commun avance que la relation de causalité est pérenne et se répète. Lorsque les variables X et Y sont liées, l'occurrence de X détermine complètement celle de Y. On explique la causalité par une condition dite « INUS » : « the so-called cause is, and is known to be, an *insufficient* but *necessary* part of a condition which is itself *unnecessary* but *sufficient* for the result » (Mackie 1965, 245).¹⁸⁹ En pratique, l'approche de la régularité nécessite une rigueur en matière de constitution des connaissances, notamment parce qu'il n'est pas possible d'obtenir l'ensemble des valeurs nécessaires à l'évaluation des variables. Par ailleurs, les erreurs de mesure et le bruit de quantification des valeurs ne peuvent être évités (Maggetti, Gilardi & Radaelli 2016, 44-45). On ne l'appliquera donc pas. En revanche, on utilisera l'approche contrefactuelle en appui de l'approche mécaniste.

¹⁸⁹ Mackie (1965) explique ces conditions sur la base d'une expérience de pensée : l'incendie partiel d'une maison a été causé par un court-circuit qui a mis le feu à un isolant inflammable : le court-circuit n'est pas nécessaire mais suffisant (on peut imaginer qu'une bougie sans surveillance cause l'ignition), en revanche la nature combustible de l'isolant est insuffisante (en l'absence d'étincelle) mais nécessaire.

Approche contrefactuelle

L'approche contrefactuelle est basée sur un « et-si ? » : si X implique Y, on cherche à savoir si NON-X implique nécessairement (*ceteris paribus*) NON-Y.¹⁹⁰ L'approche contrefactuelle donc détermine les impacts de l'absence d'une cause sur les effets à travers une expérience de pensée. Elle représente finalement davantage un complément aux autres méthodes qu'une approche indépendante. Plusieurs facteurs doivent être validés pour que l'approche soit opportune (Maggetti, Gilardi & Radaelli 2016, 46–48). On retiendra le principe de la « minimal-rewrite rule » qui implique qu'un contrefactuel portant sur un X_1 différent de X ne doit pas en être trop éloigné et donc rester crédible (Maggetti, Gilardi & Radaelli 2016, 46–48). La question de savoir si la réforme *Armée XXI* (Y) aurait eu lieu en 1996 si un autre Conseiller fédéral qu'Adolf Ogi (X) avait repris le DMF est plausible si on postule un contrefactuel avec Moritz Leuenberger (X_1), mais pas si l'on propose par exemple Tony Blair (X_2).

Approche mécaniste

L'approche mécaniste cherche à dépasser l'analyse des corrélations entre X et Y pour analyser le mécanisme qui les relie afin d'éviter des problèmes de préemption lorsque X ou Z impliquent Y. Si X a lieu avant Z et cause Y, le contrefactuel NON-X implique NON-Y n'est pas valable et il faut déconstruire les liens entre les variables pour déterminer les résultats possibles (Brady 2008, 242–246). Par exemple : Si $Z \Rightarrow X$, $X \Rightarrow Y$ et $Z \Rightarrow Y$, il est nécessaire d'évaluer l'importance réciproque de ces éléments. De même si $X \Rightarrow Y$ et $Z \Rightarrow Y$. L'inférence causale, que l'on décrit ci-dessous, utilisera l'approche mécaniste et l'approche par contrefactuels dans les études de cas qui appliquent le traçage de processus.

Inférence causale

La généralisation des données issues de l'observation en vue de déterminer des relations de cause à effet porte le nom d'*inférence causale*. À nouveau, en suivant de près Maggetti, Gilardi & Radaelli (2016, 49 sqq.), on distingue plusieurs formes d'analyse de l'inférence : (1) l'analyse processuelle, (2) les études de cas comparatives, (3) l'expérimentation, (4) l'analyse statistique ainsi que (5) l'analyse des relations d'ensembles. Seules deux premières s'appliquent à cette thèse : l'expérimentation ne s'applique pas à des transformations passées. On ne dispose pas de données nécessaires en nombre et en qualité pour mener une analyse statistique. L'analyse des relations d'ensembles, qui se base sur l'approche de *Qualitative Comparative Analysis* (QCA) développée par Ragin (1987/2014), plus complexe, s'applique davantage à une approche comparative ou de développement de théorie.

Après cette brève description de la dimension épistémologique de la causalité, on détaille la notion de test de théorie qui se basera sur une combinaison d'études de cas comparatives (transversales et longitudinale) ainsi qu'une analyse processuelle basée sur le CPT.

¹⁹⁰ Par exemple : le contrefactuel de « s'il pleut, le sol est mouillé » est « s'il ne pleut pas, le sol n'est pas mouillé », ce qui n'est pas forcément vrai. Dans le contexte de la politique de défense suisse, on peut par exemple se demander si la démission de Mme Kopp est une cause nécessaire de la réforme *armée 95*. Si elle était restée au pouvoir, en l'absence de pression au changement, Arnold Koller n'aurait probablement pas initié de réforme en 1989.

Test de théorie

Le test de l'ACF dans le contexte de la politique de défense militaire suisse s'inscrit dans une approche de test de théorie. Dans ce contexte, on élabore un cadre théorique, puis on le soumet à des tests : « Hypotheses are deduced, their concepts operationalized, statements of relationship between concepts formed, the data collected and analysed and the results compared with the original hypotheses » (Blaikie 2010, 139). Stephen van Evera rapporte trois méthodes pour tester les théories : (1) expérimentation ; (2) l'observation statistique et (3) l'observation sur la base d'études de cas (Van Evera 1997, 28). On appliquera la dernière méthode dans cette thèse.

En général, la théorie, au minimum les hypothèses, sont générées par l'auteur. Dans cette recherche, on a choisi de reprendre les hypothèses du cadre des coalitions, sans modification majeure au-delà d'une adaptation au sous-système des politiques de défense pour les raisons suivantes : *premièrement*, cette décision permet à la fois d'analyser la transformation de la politique de défense militaire et de tester les hypothèses de l'ACF, alors que la formulation d'hypothèses ad hoc limiterait la pertinence de la recherche. *Deuxièmement*, on gagne en généralité : une proposition de modification des hypothèses canoniques peut s'appliquer à d'autres sous-systèmes si nécessaire. *Finalement*, dans une perspective plus positiviste, par analogie à la physique, on ne va pas modifier les trois lois de Newton pour étudier des phénomènes de mécanique classique, seulement les opérationnaliser au contexte.

La démarche de validation de théorie dans laquelle s'inscrit cette recherche consiste donc à tester des hypothèses sur la base de données d'observation issues de cas historiques (Van Evera 1997, 27-30). Il s'agit d'une *stratégie de recherche déductive*, par laquelle on cherche à trouver « an association between two concepts by proposing a theory, the relevance of which can be tested » (Blaikie 2010, 84). Tester la théorie consiste de ce fait à tester les conclusions de la théorie.

L'approche des études de cas, décrite ci-dessous, forme le premier soubassement méthodologique de cette recherche.

Aspects méthodologiques I – Étude de cas

La nature complexe du changement des politiques de défense suisse ne permet pas l'expérience. Le nombre limité de cas disponibles n'est pas adapté à une étude quantitative, mais convient bien à une approche essentiellement qualitative. On a donc choisi des méthodes d'étude de cas, mieux adaptées à l'analyse de la causalité complexe que les méthodes statistiques (Hall 2003).

Le terme d'*étude de cas* recouvre un large champ d'investigation et la terminologie dans ce domaine n'est, à nouveau, pas cohérente (Voir par exemple : Blatter 2012, 4 pour une liste exemplaire).¹⁹¹ Les thèmes de la recherche qualitative en général, des études de cas en particulier, ont fait l'objet d'une attention particulière. Les récentes publications ont contribué aux développements des méthodes, notamment en ce qui concerne la validation de relations causales complexes (A.

¹⁹¹ Les études de cas ont pu être critiquées pour leur manque présumé de rigueur, leur absence alléguée de capacité de généralisation ou l'apparente complexité des résultats qui en découlent (Yin 2003, 10-11). Cependant, plusieurs auteurs ont avancé que cette critique a pu découler d'une mauvaise compréhension de la méthodologie appliquée (Flyvbjerg 2006; Van Evera 1997, 50-55).

Bennett & Elman 2006b, 2007; C.J. Bennett & Howlett 1992; Blatter & Haverland 2012; Brady & Collier 2010; Brady, Collier & Seawright 2006; Coleman 2007; Flyvbjerg 2006, 2011; Gerring 2004; Hall 2006; Kuehn & Rohlfing 2010; Mahoney 2007; Mahoney & Rueschemeyer 2003; Seawright & Gerring 2008; Yin 2003). Dans cette thèse, on reprendra la définition de Blatter & Haverland (2012, 4) qui définissent une étude de cas comme

a non-experimental research design that differs from large-N studies through the following four characteristics: (1) a small number of cases; (2) a large number of empirical observations per case; (3) a huge diversity of empirical observations for each case; and (5) an intensive reflection on the relationship between concrete empirical observations and abstract theoretical concepts.

Cette approche est bien adaptée lorsque la subtilité du problème à analyser est importante, qu'il n'a pas encore fait l'objet d'une étude globale ou qu'il nécessite des ressources cognitives importantes qui dépassent le pragmatisme empirique (Blatter & Haverland 2012). L'approche des études de cas offre deux avantages par rapport à une étude qualitative basée de type grand-N (Van Evera 1997, 54–55) : premièrement, lorsque les cas sont peu nombreux et que l'échantillonnage des données est lacunaire, on peut valider ou invalider des hypothèses avec un degré de certitude souvent supérieur à celui d'une étude statistique. *Deuxièmement*, il est plus facile d'analyser les rapports de causalités entre variables indépendantes et dépendantes par des études de cas, d'autant qu'il est possible de suivre les traces du processus en examinant pas-à-pas son déroulement.¹⁹²

La recherche de relations causales entre la variable indépendante et la variable dépendante requiert le développement de méthodes complémentaires. C'est l'objet de la section suivante.

Aspects méthodologiques II – Traçage de processus causal

Le *traçage de processus causal* représente une approche quasiment incontournable pour déterminer la chaîne de causalité entre les variables indépendantes et dépendantes (Checkel 2005; George & Bennett 2005). Le CPT postule que « a plurality of factors work together to produce the outcome of interest. Such a holistic ontological starting point leads to the search for configurations of causal conditions or social mechanisms » (Blatter & Haverland 2012, 7). Il est donc nécessaire de mettre en évidence des relations qui déterminent la causalité. C'est une forme de travail de détective (George & Bennett 2005, 90). Cette thèse « attempts to identify the intervening causal process—the causal chain and causal mechanisms—between an independent variable (or variables) and the outcome of the dependent variable » (George & Bennett 2005, 206), ce qui s'applique bien au test des hypothèses causales sur le changement de l'ACF.

Plus prosaïquement, l'expérimentateur « explores the chain of events or the decision-making process by which initial case conditions are translated into case outcomes. The cause-effect link that connects independent variable and outcome is unwrapped and divided into smaller steps; then the investigator looks for observable evidence of each step » (Van Evera 1997, 64). En d'autres termes, il s'agit de déterminer la relation de causalité entre les variables, puis de mettre en évidence la manière dont cette causalité prend forme dans le temps (George & Bennett 2005, 206).

¹⁹² Les méthodes qualitatives dérivées des statistiques permettent de vérifier les hypothèses, mais trouvent leurs limites lorsque l'on désire discerner le processus causal qui les sous-tend (Lebow 2010, 4)

Les avantages du CPT sont notamment les suivants :

- La modélisation du monde qui sous-tend l'approche par le process-tracing est plus pragmatique que les méthodes traditionnelles et permet de s'affranchir d'une causalité établie sur la base de rapports de corrélation (Checkel 2006, 366).
- Il s'agit d'un fonctionnement en spirale : après avoir recherché l'ensemble des données nécessaires, on peut commencer à les utiliser pour tracer le processus. On détermine alors celles qui font défaut pour les compléter en fonction de ces besoins.
- Le CPT est bien adapté aux études de type petit-N dans la mesure où il permet de tirer des conclusions pertinentes sur la base d'un nombre limité d'études. C'est par exemple le cas si l'on peut discriminer deux explications concurrentes au moyen d'un faisceau de preuves idoines (A. Bennett 2008, 718).
- Le CPT permet de valider ou d'infirmer des hypothèses par un choix et une pesée d'équilibre des preuves, faisant suite à une recherche étendue de données, (A. Bennett 2008, 718).

Les limitations du CPT sont notamment les suivantes :

- Le process-tracing peut conduire à formuler des théories complexes et à intégrer trop de données dans une illusoire volonté d'exhaustivité (Checkel 2006, 367) ;
- Le volume de données nécessaires à la validation des processus peut se révéler important et nécessiter beaucoup de temps (Checkel 2006, 367 ; George & Bennett 2005, 222–225) ;
- Lorsque la collection de certaines données n'est pas possible, une interruption de la validation de la chaîne de causalité peut se produire. Il manque alors des arguments pour démontrer la relation entre cause et effet, ce qui peut faire perdre en crédibilité toute la démonstration (George & Bennett 2005, 225).

Le *process tracing* permet ainsi de « conserver à la démarche d'enquête en sciences politiques (*sic*) un caractère causal [...] mais en tâchant de lui donner une densité empirique et une complexité ou une richesse analytique plus grande » (Surel 2015, 13).

On conclut cette section par la présentation d'une extension du cadre de test des hypothèses.

Contribution méthodologique – Extension du cadre de test des hypothèses

Ce qui est trouble et confus — et qui est rendu limpide avec l'aide de la syntaxe logique — c'est notre perception de la structure logique présente dans la proposition depuis le début. Le but de l'élucidation est — non pas de "clarifier" au sens de rendre ce qui est dit ou pensé intrinsèquement plus clair (au sens de faire le nettoyage et, dans cette mesure, de changer le caractère logique de ce qui se dit), mais plutôt — de "clarifier" au sens de rendre ce qui est dit ou pensé clair pour nous (au sens de faire en sorte que notre perception du caractère logique de ce que nous avons dit depuis le début soit désencombrée).

Conant (2001, 297)

Cette thèse introduit un cadre nouveau de test des hypothèses qui vise à une meilleure discrimination des résultats et à une évaluation améliorée de leur pertinence. Cette extension est librement inspirée de la représentation définie par Mahoney & Goertz (2004) dans un article décrivant la sélection des cas négatifs ainsi que le rejet des cas hors sujets (*irrelevant cases*) dans les recherches. On a renversé cette perspective pour présenter un cadre de validation.¹⁹³ L'*Annexe B – Introduction sommaire à la logique*, page 769, décrit les bases de la logique du premier ordre.

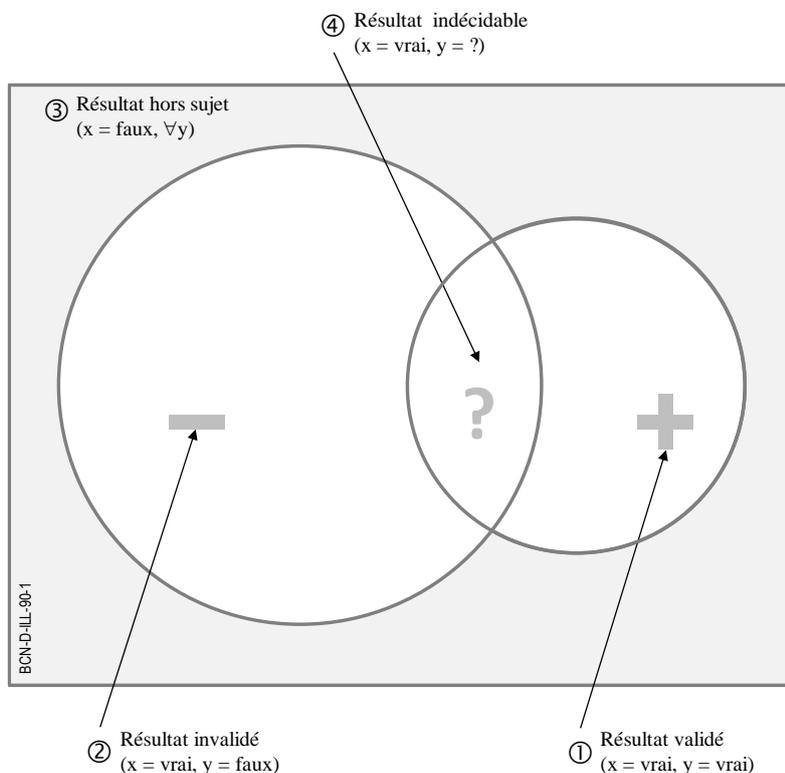
On cherche en particulier à éviter « l'ornithologie de salon » qui découle du paradoxe des corbeaux de Carl G. Hempel : soit l'hypothèse H_1 basé sur la proposition : « tous les corbeaux sont noirs » ($H_1 : \forall x : \text{Corbeau}(x) \Rightarrow \text{Noir}(x)$). L'objet a , un corbeau noir, confirme H_1 . Cependant, l'objet b , un non-corbeau non-noir, confirme également l'hypothèse (Carl G. Hempel 1945). On pourrait donc logiquement démontrer que tous les corbeaux sont noirs en désignant par exemple une orange. Pour éviter cet écueil, on propose de différencier les résultats négatifs, positifs, indécidables ou hors sujets.

La figure ci-dessous décrit ces types possibles pour l'hypothèse $H_0 : \forall x : X(x) \Rightarrow Y(x) : (1)$ si X est vrai et Y l'est aussi, alors le résultat est *validé*; (2) si X est vrai et Y est faux, alors le résultat est *invalidé*; (3) si X est faux (on ne l'observe donc pas), quel que soit Y , le résultat est *hors sujet*, ce qui permet d'éviter le paradoxe de Hempel. On peut aussi trouver des cas (4) dans lesquels il est difficile d'apprécier la valeur de Y (dans le cas d'un corbeau dont on veut tester la noirceur du plumage : si on l'observe avec une lunette à infrarouge traditionnelle, il apparaîtra comme une image verte sur l'écran, qu'il soit noir ou d'une autre couleur). Dans ce cas, le résultat est *indécidable*. C'est aussi le cas si deux

¹⁹³ Par le passé, Ragin (1987/2014) a également recouru à l'algèbre booléenne dans sa méthodologie de la recherche qualitative, qui s'applique cependant à d'autres questionnements. Sur la base des résultats d'études de cas, Ragin établissait une table des cas tabulés par variable booléenne et déterminait par réduction l'équation théorique. Cette méthode s'applique davantage dans une optique comparative ou de développement de théorie.

explications concurrentes aboutissent au même résultat. La reformulation de l'hypothèse sous forme logique permet également d'éviter des erreurs logiques sur la négation de l'hypothèse.¹⁹⁴

Figure 34 Typologie des résultats possibles d'une hypothèse de la forme $H_0: X \Rightarrow Y$



Source : inspiré de Mahoney & Goertz (2004, 655)

L'exemple du corbeau noir ne constitue cependant pas un cas pertinent de causalité car la noirceur représente plutôt une propriété du corbeau et dans l'équation ci-dessus, « \Rightarrow » représente une implication logique, non une relation de causalité comme dans $X \rightarrow Y$. Pour rester dans les exemples simples, on suggère l'exemple de causalité suivant : s'il pleut, alors le sol x est mouillé :

$$(H_2 : \forall x : \text{Pluie}(x) \Rightarrow \text{Mouillé}(x)).$$

Ce cadre s'applique de la manière suivante : tout d'abord, l'hypothèse H_2 est reformulé sous la forme d'une relation logique du premier ordre (par exemple, avec $\text{Pluie}(x)$ et $\text{Mouillé}(x)$). On peut, pour faciliter la transposition de l'équation, la reformuler en algèbre booléenne :

$$\forall x : \text{NON-Pluie}(x) \text{ OU } \text{Mouillé}(x).$$

Il est alors facile de déterminer les conditions de validité de l'hypothèse en déduisant de la reformulation les conditions d'affirmation, d'infirmer, d'invalidité (Hors sujet) ou d'indécidabilité selon la table ci-dessous.

¹⁹⁴ Si $\text{Corbeau}(x)$ implique $\text{PlumageNoir}(x)$, alors $\text{NON-Corbeau}(x)$ n'implique pas $\text{NON-PlumageNoir}(x)$, ce dont on peut se convaincre en réalisant qu'un non-corbeau n'implique pas un non-plumage noir (à l'instar de l'aigle « venant de nulle part »). En revanche, un non-plumage noir implique un non-corbeau, mais ce cas nous ramène à Hempel.

Table 37 Exemple de conditions de validité étendues d'une relation logique

	X(x)	Y(x)		Résultat de l'équation logique
	Exemple : Pluie (x)	Exemple : Mouillé (x)	Résultat de l'exemple	
1	Faux / 0	Faux / 0	∅	Hors sujet
2	Faux / 0	Vrai / 1	∅	Hors sujet
3	Vrai / 1	Faux / 0	Faux / 0	Invalidé
4	Vrai / 1	Vrai / 1	Vrai / 1	Validé
5	Vrai / 1	?	?	Indécidable

Source : auteur

Dans le cas de l'évaluation, le résultat est :

- Validé si Pluie (x) et Mouillé (x) sont vrais ;
- Invalidé si Mouillé (x) est faux et Pluie (x) est vrai ;
- Hors sujet si Pluie (x) est faux quel que soit Mouillé (x) (on aurait pu arroser x) ;
- Indécidable si Pluie (x) est vrai mais qu'on ne peut pas évaluer Mouillé (x) – par exemple si X est une pièce d'eau.

La formulation de relations logiques n'est pas toujours évidente du point de vue du bon sens commun.¹⁹⁵ Si une hypothèse décrit une relation causale entre A (x) et B (x), la validité de la relation ne suffit pas à la démontrer car il ne s'agit que d'une implication logique qui peut être reformulée de plusieurs manières sans faire intervenir une causalité formelle,¹⁹⁶ qu'il est encore nécessaire de tester par un traçage du processus.

Cette classification des résultats apporte les avantages suivants : *premièrement*, il est possible de déterminer les classes de résultats à l'avance, ce qui facilite leur recherche et leur interprétation. *Deuxièmement*, le chercheur évite des biais ou des erreurs logiques et, puisque les conditions de validité et d'invalidité des résultats sont données à l'avance, il est plus facile de rechercher des données pertinentes. *Troisièmement*, si le cas est manifestement hors sujet (X (x) est faux), il n'est pas nécessaire de rechercher les valeurs des composantes des variables dépendantes. *Finalement*, la représentation finale des résultats est plus claire. En revanche, il est nécessaire de connaître et de pouvoir appliquer des opérations de base de logique mathématique. Par ailleurs, assigner une valeur booléenne à un résultat peut s'avérer difficile et on pourrait envisager de développer l'approche autour de la logique des sous-ensembles flous, un développement qui dépasse le cadre de ce travail.

L'extension du cadre de test des hypothèses présentée ici doit, malgré sa description logique, être comprise dans un sens métaphorique. Ses fondements mathématiques n'ont pas été développés et demeurent donc incertains : l'application de la logique mathématique sur un ensemble demande une cohérence qui dépasse le cadre de cette thèse. De ce fait, pour

¹⁹⁵ Par exemple la formulation « A (x) est nécessaire mais pas suffisant à B (x) » s'exprime comme $B(x) \Rightarrow A(x)$.

¹⁹⁶ $A \Rightarrow B$, qui ne décrit pas dans une relation de causalité, s'exprime en fonction logique par $(\text{NON } A(x) \text{ OU } B(x))$, ce qui correspond à une description d'une partie d'un diagramme de Venn défini par A et B.

simplifier les équations par la suite, on simplifiera la formulation en omettant les variables (x) et la référence à $\forall x$, avec la forme $C \Rightarrow N$ (pour Corbeau implique Noir).

Plus prosaïquement, la recherche part toujours d'un hors sujet (on ne dispose initialement pas de données pour X) et évolue soit vers une validation, une invalidation ou une indécidabilité.¹⁹⁷ On peut distinguer plusieurs cas de hors sujet, par exemple en raison d'absence de données (on n'a pas pu mesurer la pluie) ou d'absence de phénomène (il n'a manifestement pas plu), ce qui permet de mieux analyser ces cas : en effet, à l'exception de l'absence de données, un hors sujet implique que l'hypothèse ne décrit pas le contexte que l'on cherche à expliquer, à l'exemple de la validation de l'hypothèse « s'il pleut, le sol est mouillé » dans une salle fermée. On les codera différemment en vue de l'évaluation longitudinale.

À l'issue de cette section, après une description des principaux concepts mobilisés dans cette recherche, on précise le design de recherche.

Design de recherche

Cette thèse est basée sur un design de comparaison d'études de cas, incorporant deux phases (Gerring 2007) :

- Une étude de cas transversale (*within-case analysis*), c'est à dire que l'analyse porte sur la comparaison des valeurs prévues par les hypothèses et celles issues d'un cas unique.¹⁹⁸
- Une comparaison longitudinale (*cross-case analysis*) où les hypothèses et les résultats des cas étudiés sont comparés.¹⁹⁹

Cette section décrit ces deux phases. On se basera sur la structure définie par Joachim Blatter et Markus Haverland, qui décrivent le but de la recherche comme, « revealing the temporal interplay among conditions or mechanisms that leads to specific outcomes » (Blatter & Haverland 2012, 6). En d'autres termes, il s'agit de montrer, par une méthode de traçage du processus causal, le lien temporel entre les changements de la politique de défense militaire, les événements internes ou externes, les stratégies de différentes coalitions et les changements à la tête du département militaire / de la défense. Les études de cas se focalisent sur des « causal configurations », c'est à dire des liaisons entre plusieurs types de facteurs de causalité et leur évolution dans le temps.

Analyse transversale

L'analyse transversale a examiné le processus des transformations de la politique de défense militaire suisse à travers six analyses de cas (cf. Chapitres 6–9). En définissant par X_1 la variable indépendante (les facteurs du changement B–E dans la Table 34, page 164) et Y_1 la variable dépendante (le changement de la politique de défense militaire C_{h1}), la recherche

¹⁹⁷ Si on pose $\text{Pluie}(x) \Rightarrow \text{Mouillé}(x)$, on est hors sujet par manque de données jusqu'à ce que l'on mène une campagne de mesures. Si on fait ces suivis dans le désert d'Atacama, on obtiendra probablement un hors sujet par manque de précipitations.

¹⁹⁸ On soulignera que Gerring associe « Within-Case Study » avec « Case Studies » (Gerring 2007, Index), ce qui ne correspond pas au cadre de cette thèse.

¹⁹⁹ On se distancera également de la définition de Gerring (2007, Index) qui associe les *cross-cases studies* avec des études portant sur des grands – N.

est de type Y_1/X_1 -centered, c'est à dire qu'elle met en lien une intervention donnée comme explication d'un résultat donné (Gerring 2007, Chapitre 5, « The Hypothesis »).

L'analyse interne se base sur une série d'études de cas. On a appliqué la méthode du traçage des processus causaux pour comparer les valeurs déduites des hypothèses sur le changement avec les données récoltées en observant le processus de décision politique. En parallèle, on a comparé les hypothèses portant sur les coalitions et l'apprentissage entre les coalitions avec les données issues des études de cas. Celles-ci ont été menées en deux séquences successives (sur la base de Blatter & Haverland 2012, 6, 8–10) :

- La récolte des données – La récolte des données est la phase la plus critique de l'étude de cas. La validité de la recherche dépend de la qualité de cette séquence.
- L'analyse des données – On en a déduit la description finale du processus des réformes, de l'évolution des coalitions et de l'orientation de leurs croyances.

Le processus détaillé de récolte et d'analyse des données est décrit plus bas au titre *Récolte et analyse des données*, page 225 *sqq.*

Pour l'analyse des transformations, chaque étude de cas conduit à un test des liens entre cause (composantes du changement B – E) et effet (changement des politiques de défense). L'analyse des coalitions est fondée sur une représentation de l'évolution des coalitions ainsi que des croyances associées. Celle de l'apprentissage permet de déterminer l'influence réciproque des coalitions. La synthèse de ces trois dimensions permet d'expliquer pour chaque cas la transformation des politiques de défense suisse sur la base de l'ACF. Réciproquement, le test des hypothèses permet de tester la concordance entre l'ACF et les faits empiriques. Ces descriptions ont permis de mener ensuite une comparaison entre les cas.

Comparaison longitudinale (entre les cas)

La comparaison entre les cas apporte une plus-value à l'étude par une perspective longitudinale, c'est à dire que les cas évoluent dans le temps, mais pas dans l'espace, un cas typique d'observation d'événements passés (Gerring 2007, Chapitre 6, « Longitudinal Comparison »). Elle vise d'une part à analyser la pertinence des hypothèses dans plusieurs situations, à évaluer si elles sont valables pour tous les cas ou si plusieurs processus différents sont à l'œuvre et, *last but not least*, à généraliser les cas (A. Bennett & Elman 2006b). La pertinence du modèle de l'ACF comme explication des transformations contemporaines de la politique de défense militaire peut être analysée dans la plus longue durée.

La comparaison longitudinale a été portée sur les trois classes d'hypothèses, reprises une à une. Elle permet également de comparer les évolutions des croyances, des coalitions ainsi que les explications des transformations. Rapportée à l'ACF, la comparaison longitudinale détaille la concordance entre les attentes théoriques et les résultats, ce qui permet de tester la pertinence de la partie théorique du cadre. Cependant, « causation is not established through small-n comparison alone [...] but through uncovering traces of a hypothesized causal mechanism within the context of a historical case or cases » (A. Bennett & Elman 2006a, 262). Il a donc été nécessaire de mettre en exergue le mécanisme causal à travers les

cas. La comparaison entre les cas a permis de généraliser les hypothèses ainsi que de les préciser à l'aune des résultats. Elle permet aussi de déterminer les apports de l'ACF à la politique de défense militaire.

Le design de recherche clarifié, on explicite l'opérationnalisation des acteurs, des coalitions et de leurs croyances.

Identification et opérationnalisation des coalitions et des croyances

L'identification des coalitions, des acteurs et de leurs croyances représente une activité centrale de cette recherche. De manière à déterminer le périmètre du sous-système, Jenkins-Smith *et alii* soulignent l'importance d'une focalisation sur « the actors directly or indirectly influencing policy subsystem affairs » qui « coordinate their actions in a nontrivial manner » à des fins d'influence (Jenkins-Smith *et al.* 2017, 138); en découle, à des fins de simplifications, un incontournable regroupement des « hundreds of actors somehow involved in a policy subsystem ». Une focalisation sur les organisations administratives n'est pourtant pas pertinente dans la mesure où leur nombre peut être également très élevé, même si cette perspective serait intéressante pour analyser la définition des buts et la gestion des ressources (Jenkins-Smith *et al.* 2017, 141). Par le passé, les individus figuraient sous la loupe des chercheurs. Désormais, ce sont plutôt les organisations non gouvernementales qui sont au centre des analyses parce que les acteurs individuels en sont souvent les porte-paroles. Ce sont aussi des raisons d'éthique de la recherche qui conduisent à une anonymisation des personnes en les encapsulant dans des coalitions (Jenkins-Smith *et al.* 2017, 385). Cependant, les hypothèses sur les coalitions sont basées sur des comportements d'acteurs et il est important de disposer de données désagrégées pour les tester.

Cette section détaille l'identification des coalitions, les sources de la recherche des acteurs ainsi que de leurs croyances. On débute par quelques remarques sur les classes de coalitions et d'acteurs.

Remarques liminaires

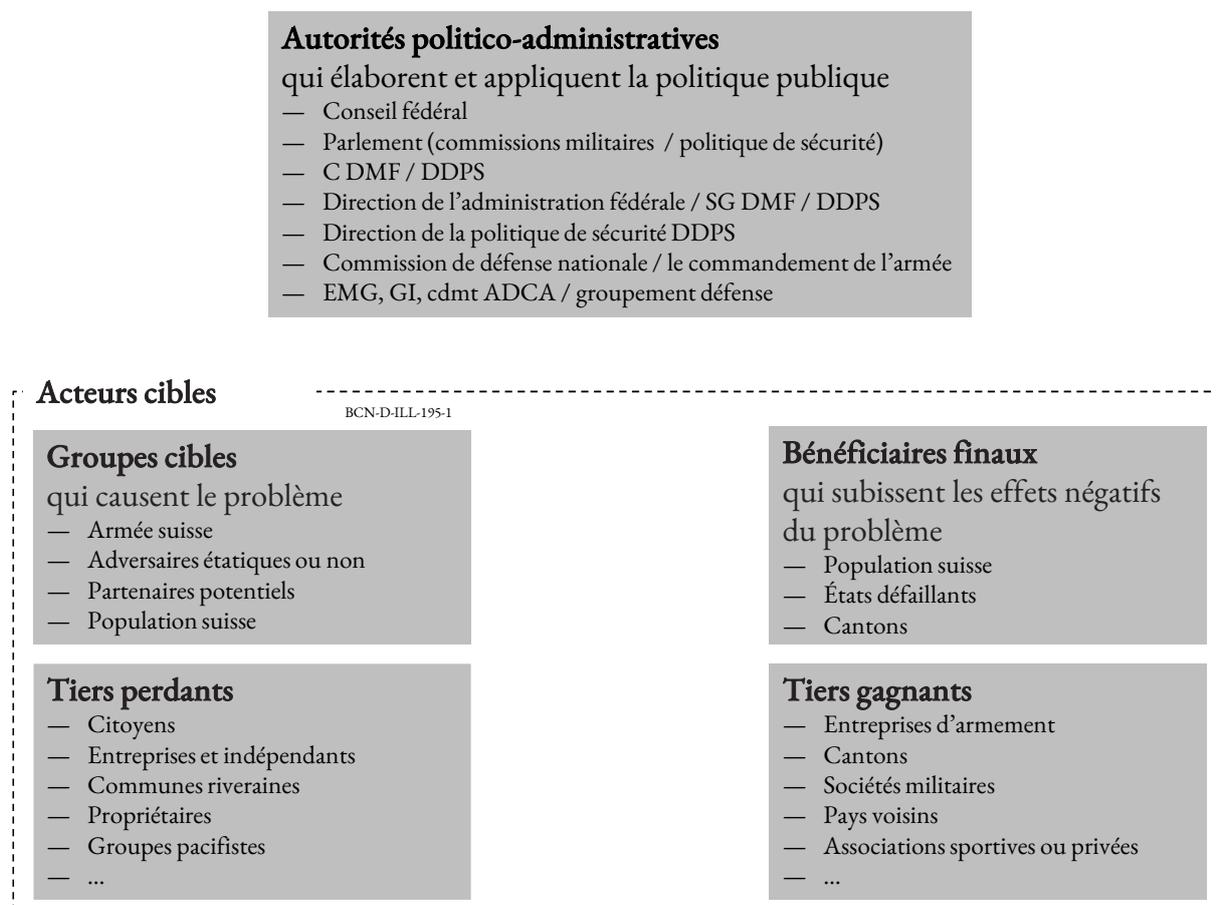
La Figure 35 représente une synthèse des acteurs de la politique de défense militaire. Empiriquement, l'influence des individus et des groupes appartenant à l'APA sur le processus politique et la formulation du programme est plus marquée que celle des groupes cibles et des bénéficiaires finaux.

Le repérage, l'analyse et les conditions du regroupement de ces personnages, en nombre limité, doit donc être menée de manière plus fine que celles des autres groupes, pour lesquels cette précision n'est pas aussi nécessaire. En effet, du point de vue de la première hypothèse sur l'ACF, les groupes cibles alternatifs, pacifistes ou conservateurs pourraient être aussi considérés comme des initiateurs d'événements domestiques à travers leur recours à la démocratie directe ou leurs intervention au Parlement. Par ailleurs, leurs activités représentent le produit de quelques personnalités majeures et d'un nombre très élevé d'acteurs qui les appuient.²⁰⁰

²⁰⁰ Par exemple, la base de données des acteurs du GSsA qui a été compilée pour cette thèse comprend une centaine d'individus dont une poignée seulement est active à plusieurs reprises.

Finalement, les activités de ce groupe sont focalisées sur une thématique. On peut donc ainsi postuler, comme déjà décrit plus haut, que certains groupes peuvent être considérés comme un acteur collectif selon [Knoepfel et al. \(2015, 60\)](#) – à l'exception du test des hypothèses sur les coalitions. De même, pour simplifier, les positions des partis politiques ou des associations qui participent aux coalitions d'acteurs tiers peuvent être modélisés comme l'expression d'un acteur collectif.²⁰¹ L'opérationnalisation des coalitions passe donc par le repérage des acteurs majeurs et l'encapsulation des autres personnes dans des organisations qui représentent leurs croyances.

Figure 35 Acteurs de la politique publique de défense militaire



Source : auteur, simplification et développement de [Knoepfel et al. \(2015, 79\)](#)

La *plus longue durée* appliquée dans cette thèse ne permet par ailleurs pas de recourir dans tous les cas aux outils habituels de l'analyse des réseaux, comme les interviews et les sondages. Pour cette raison, on a plutôt appliqué une méthode basée principalement sur l'analyse de sources secondaires textuelles. Les sources nécessaires à la collecte des données seront décrites au titre *Récolte et analyse des données*, page 225 *sqq.*

²⁰¹ À l'exemple du GSsA, l'*exit* d'acteurs auxiliaires, peu influents sur la formulation du programme de l'association corporative, peut être négligé. Le départ des membres fondateurs est plus important pour comprendre la stabilité de la coalition et de ses orientations. Il en est de même des partis politiques. De ce fait, en règle générale, on modélisera les groupes privés comme des acteurs collectifs, à l'exception du test des hypothèses HCo1 – HCo4, pour lequel on se focalisera sur les acteurs centraux de la coalition, sur la base de l'analyse de la liste des acteurs décrite plus bas.

Identification des coalitions

Christopher M. Weible soutient que la pluralité des méthodes d'identification des coalitions est largement reconnue.²⁰² Il souligne une méthode idéal-typique en quatre phases : (1) établir, sur la base de la définition et de la structure du sous-système, les thématiques politiques, le contexte territorial ainsi que les éléments institutionnels du système politique ; (2) rechercher les affiliés potentiels des coalitions (acteurs politiques) ; (3) déceler (avec différentes approches) les strates de croyances des acteurs ; (4) en se focalisant sur les activités saillantes communes, examiner les attributs marquants des groupes (Weible et al. 2019, 7).

Les acteurs liés aux autorités politico-administratives, proches du DMF / DDPS, ne forment pas toujours des coalitions advocatives mais plutôt des coalitions structurelles ou des coalitions conjoncturelles. Afin de les répertorier de manière générale, on a mené la recherche avec un autre algorithme représenté en Figure 36 :

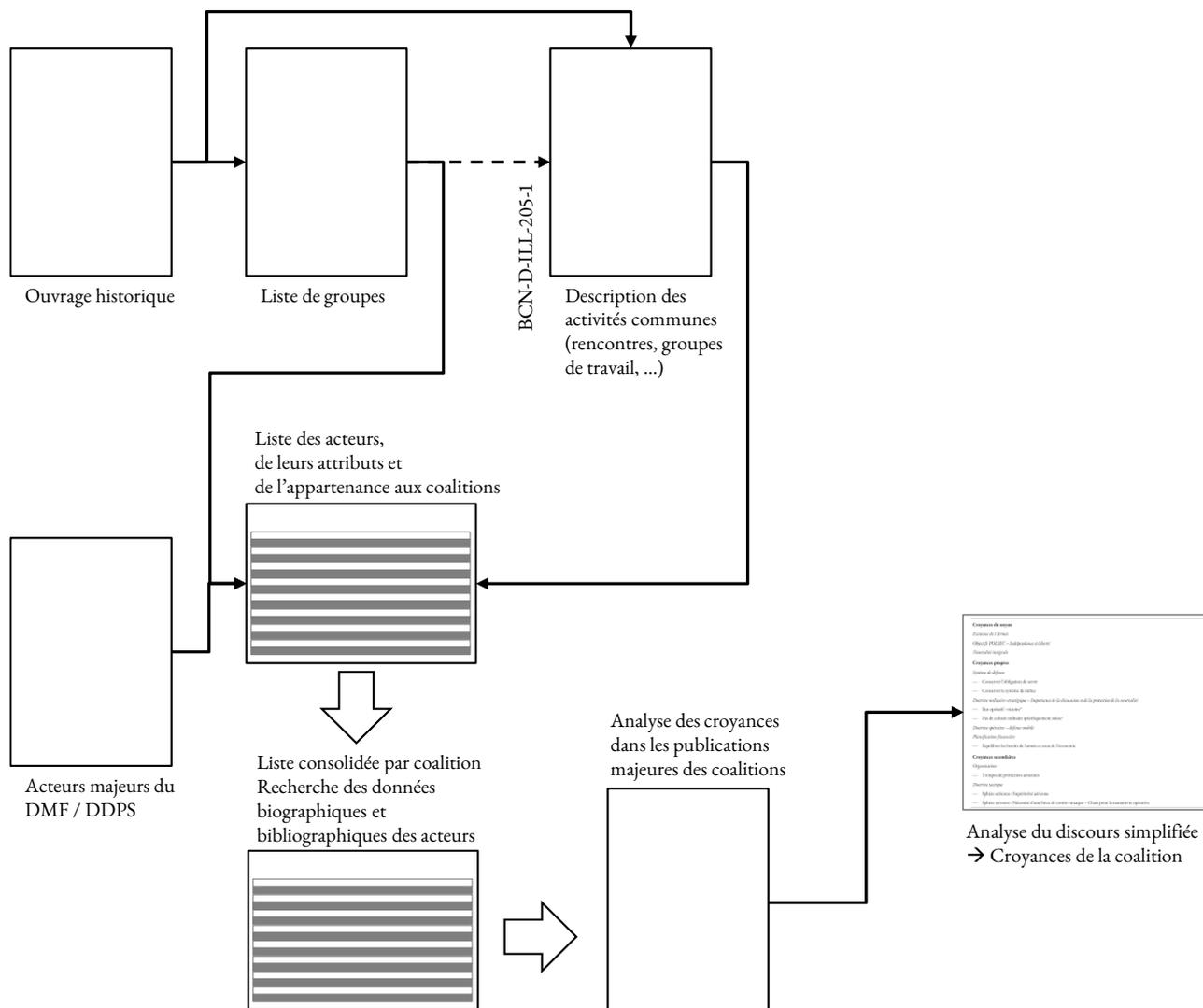
- Identification des acteurs participant à des activités communes sur la base de documents écrits et intégration dans la base de données en incluant les informations biographiques pertinentes.
- Identification des acteurs majeurs du DMF / DDPS sur la base d'archives (par exemple : Heinz Marti 2005) ou de documents officiels.
- Identification d'autres acteurs proches sur la base de documents historiques montrant leur proximité avec les acteurs déjà nommés.
- Consolidation de la base de données des acteurs en filtrant ceux qui apparaissent plus d'une fois.
- Catégorisation des acteurs en fonction de leur profession.
- Recherche des articles écrits par les acteurs majeurs, en triangulation avec les bibliographies des documents historiques sur la période.

En raison du petit nombre d'acteurs majeurs dans les coalitions liées au DMF / DDPS, cette méthode est relativement aisée et plus rapide que celle proposée par (Weible et al. 2019, 7).

Les autres groupes comme l'*Action pour une Suisse indépendante et neutre* (ASIN) ou le GSsA, plus distants du DMF / DDPS, correspondent à des coalitions advocatives. Comme décrit plus haut, on peut les considérer comme un acteur collectif en raison de leur faible influence directe sur la formulation de la politique de défense militaire.

²⁰² En particulier, plusieurs formes sont décrites par Weible & Ingold (2018, 337 sqq.).

Figure 36 Processus générique de détermination des coalitions et de leurs croyances



Source : auteur

Dans ce cas, on peut identifier les acteurs majeurs de ces coalitions comme suit :

- Identifier les groupes par leurs actions (sur la base de la littérature).
- Rechercher les acteurs majeurs de l’institution sur la base de la littérature produite par la coalition, des sites internet, des publications d’acteurs opposés ou de la presse. Recherche de données biographiques pertinentes.
- Identification d’autres acteurs proches sur la base de documents historiques montrant leur proximité avec les acteurs déjà nommés.
- Consolidation de la base de données des acteurs en filtrant les acteurs qui apparaissent moins de deux fois.
- Catégorisation des acteurs en fonction de leur profession (si nécessaire).
- Recherche en premier lieu d’articles écrits par le groupe (ils correspondent par essence aux valeurs de base du groupe), puis, le cas échéant par d’autres acteurs, en triangulation avec les bibliographies des documents historiques sur la période.

— Sélection des documents majeurs des groupes et des acteurs de la coalition et analyse simplifiée du discours pour établir les strates des croyances. On recherche des indices de croyances portant sur les composantes de la valeur dépendante (sur la base de la Figure 18) en triangulant avec les indices figurant dans la littérature historique pour déterminer les strates de croyances de la coalition et celles d'acteurs décentrés.

Sélectionner les coalitions d'abord sur la base de leurs actions communes et déterminer ensuite leurs croyances permet de généraliser les coalitions advocatives à d'autres formes de coalitions. On décrit maintenant de manière plus fine les stratégies de recherche des acteurs des coalitions pour les quatre études de cas.

Identification des acteurs et de leurs actions coordonnées – sources

On décrit maintenant les sources qui ont permis l'identification des acteurs majeurs. On a établi une base de données par coalition. Elles ont été collationnées dans un fichier Excel (*Database 2022*) dont la structure est détaillée dans *Annexe D – Bases de données des coalitions, page 779*.

Dans une coalition, les acteurs sont confrontés au problème de l'action collective. Celle-ci peut conduire certaines personnes à se comporter de manière individualiste, une posture défavorable au groupe et, parfois, à l'acteur lui-même comme dans le problème bien connu du dilemme du prisonnier. Edela Schlager soulignait dans une critique majeure de l'ACF que le cadre ne tenait pas compte de ce genre de problème : « while belief systems are assumed to be stable, it is not known whether that translates into stable advocacy coalitions. Finally, the AC framework gives little sense of the strategies that coalitions are likely to pursue in pressing for preferred policies, and confounding undesirable policies » (Schlager 1995, 246). Jenkins-Smith et al. (2017, 150) déterminent trois stratégies potentiellement utilisées par les acteurs pour mitiger ce risque : (1) le partage de croyances similaires limite les coûts de transaction ; (2) le penchant diabolique conduit les acteurs à l'action de peur que leur inaction, dont ils exagèrent les conséquences potentielles, leur soit contre-productive ; (3) les acteurs coordonnent leurs actions en échangeant des informations (coordination faible) ou planifiant et mettant en œuvre des activités de manière collective. Cette problématique concerne moins les coalitions structurelles dans lesquelles le lien contractuel représente une incitation forte à ne pas jouer le passager clandestin. Au DMF / DDPS, les séances de travail et l'échange d'information sont institutionnalisés et structurés. Il n'en est pas de même pour les coalitions advocatives. On a de ce fait recherché à déterminer la composition des coalitions sur la base des activités communes avec une collaboration forte, qui est plus facile à déterminer dans la littérature qu'un simple échange d'information.

Sur la base de cette analyse des sources, on a recherché les « activités saillantes » communes des coalitions. On a également pris en compte les listes d'acteurs fournis par des membres des coalitions. On détaille le choix de ces activités pour les quatre études de cas. Les coalitions de l'OT 51 et de l'OT 61 et, partiellement, *Armée XXI* et *ES 08/11*, ont été déterminées ensemble.

Coalitions OT 51 et OT 66

Les acteurs pertinents des coalitions ont été actifs de 1939 à 1966. On a donc commencé par (1) l'identification des acteurs participant à des activités communes sur la base de documents écrits et leur intégration dans la base de données récoltées. On a repéré les acteurs des coalitions en recherchant leurs noms et leurs activités.

Table 38 OT 51 et OT 61 – Détermination des coalitions advocatives – listes et activités

Description	Source
Liste des membres des coalitions selon Alfred Ernst	(<u>A. Ernst 1971a, 455-456</u>)
Liste des membres des coalitions selon Peter Braun	(<u>P. Braun 2006, 962</u>)
Liste des acteurs considérés comme des « disciples de Däniker »	(<u>Senn 1986, 962</u>)
Liste des acteurs membres de la Kampfgemeinschaft für Kriegsgenügen	(<u>B. Rieder 2003, 13, sqq</u>)
Membre du Offiziersbund	(<u>Gautschi 1989, 239</u>)
Membres de Aktion Nationaler Widerstand	(<u>P. Braun 2006, 120</u>)
Membres de l'Eidgenössische Gemeinschaft	(<u>P. Braun 2006, 120</u>)
Participants à l'enquête du général	(<u>P. Braun 2006, 121 sqq</u>)
Publication d'articles coordonnés dans les <i>Schweizer Annalen</i>	(<u>Allgöwer 1945; Eberhard 1945; A. Ernst 1945; Gessler 1945; Schürch 1945; von Schenck 1945; F. Wanner 1945</u>)
Contributions à la rédaction du <i>Dienstreglement 54</i>	(<u>Hofer 1970, 161</u>)
Soutiens à Unsere Linie	(<u>[s.a.] 1946</u>)
Articles publiés dans <i>Unsere Linie</i>	(<u>[s.a.] 1946</u>)
Appuis à l'opposition pour l'OT 51	(<u>P. Braun 2006, 962; A. Ernst 1971a, 455-456</u>)
Position au DMF dans le cadre de l'OT 61	(<u>P. Braun 2006; A. Ernst 1971a</u>)
Participation à la Sonderkommission über die Reorganisation der Armee (1957)	(<u>Zentralvorstandes der Schweizerischen Offiziersgesellschaft 1957</u>)
Liste des Reformisten (Opposition)	(<u>B. Rieder 2003</u>)
Participants aux séances du VFWW	(<u>Richner 1996</u>)
Séance de coordination contre l'OT 61 le 9 mars 60 au Bristol à Berne	(<u>P. Braun 2006, 504 sqq</u>)
Appui à l'opposition à l'OT 61	(<u>P. Braun 2006; A. Ernst 1971a</u>)
Participants à la commission de la commission militaire du Conseil national à Sils	(<u>P. Braun 2006; A. Ernst 1971a</u>)
Membres du Conseil national actifs dans le débat sur l'OT 61	(<u>P. Braun 2006; A. Ernst 1971a</u>)

Source : auteur

L'affectation des acteurs aux coalitions découle principalement des listes d'acteurs relevées dans P. Braun (2006, 962) et A. Ernst (1971a, 455–456). Comme ces deux auteurs ne décrivent que les contributeurs directs à la formulation de la politique de défense militaire, on a rajouté les acteurs qui participent aux autres actions saillantes, en particulier dans les associations militaires. Les données biographiques proviennent principalement du DHS et, pour les officiers d'état-major-général, de Jaun (1991) et Guisolan (2003).

Coalitions armée 95

On s'est principalement basé sur Amrhein (2017) pour élaborer la liste des acteurs majeurs des coalitions autour du DMF, complétée par la liste des membres de la CDN répertoriée dans Heinz Marti (2005) ainsi que sur les informations du DMF / DDPS. Les acteurs majeurs de la coalition traditionaliste ont été collationnés sur la base de la presse quotidienne. Celle des membres de la coalition conservatrice découle de l'analyse des membres de l'ASIN à travers des articles de presse. Les membres de la coalition abrogative sont issus de la compilation de plusieurs listes (comité d'initiative, auteurs, ainsi que de références dans la presse et dans des ouvrages). Les membres de la coalition alternative sont issus de références dans les médias. Les biographies proviennent de la littérature.

Table 39 A 95 – Détermination des coalitions advocatives favorables à l'armée – listes et activités

Description	Source
Liste des acteurs actifs dans le processus politique	(<u>Amrhein 2017</u>)
Parlementaires contre ouverture	(<u>Swissvotes 2022e</u>)
Parole LOMP (Swissvotes)	(<u>Swissvotes 2022e</u>)
Opposition aux Casques bleus	(<u>Swissvotes 2022e</u>)
	Base de données des votes parlementaires
Contre Armement à l'étranger CN	(<u>Swissvotes 2022d</u>)
Opposition aux Casques bleus	Base de données des votes parlementaires
	(<u>10 vor 10 1993</u> ; <u>Seidler 2005, 18,19</u> ; <u>Ziichtigs Club 1994</u>)
Opposition aux Casques bleus	
Comité référendaire Casques bleus	(<u>Swissvotes 2022d</u>)

Source : auteur

Table 40 A 95 et A XXI – Détermination des coalitions advocatives abolitionnistes – listes et activités

Description	Source
Comité d'initiative GSsA 1	(Helfer 1988, 37-39)
Comité d'initiative F/A-18	(Swissvotes 2022d)
Comité d'initiative GSOA 2	(Swissvotes 2022d)
Liste d'acteurs	(Lutz 2015)
Participants au séminaire JSS 1980	(Heller 1994a)
Contributeurs <i>Rettet die Schweiz</i>	(Pestalozzi 1987b)
Contributeurs <i>Unterwegs zu einer Schweiz ohne Armee</i>	(Brodmann, Gross & Spescha 1986)
Envoi de documents du GSsA	(Helfer 1988, 14)
Envoi de lettres du GSoA	(Helfer 1988, 24)
Comité GSsA1988	(Helfer 1988, 24-25)
Soutien du JRS	(Helfer 1988, 29)
Soutien du PSO	(Helfer 1988, 32-33)
Austritt GSoA 1997	(R. Schoch et al. 1997)
Signataires lettre ouverte à A. Gross	(R. Schoch et al. 1997)
Prise de parole AG GSsA 1997	(R. Schoch et al. 1997)
Bundesbeschluss A 95	Base de données des votes parlementaires
Message GSOA II	Base de données des votes parlementaires
Pacifistes Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Chrétiens Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Fundis Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Réalos Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Centristes Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Verts Cretenand (1993)	(Cretenand 1993)
Auteurs F/A18 Gross(1993)	(Gross, Schmid & Trüb 1993)
Secrétaire général	(Drompt 2013)
Démisionnaire	(Drompt 2013)

Source : auteur

Coalitions A XXI

On s'est à nouveau basé initialement sur [Amrhein \(2017\)](#), complété par [Heinz Marti \(2005\)](#), ainsi que par les informations du DMF / DDPS et notre expérience de participant au groupe de travail « Haus XXI – KS3 ».

Table 41 A 95 et A XXI – Détermination des coalitions advocatives favorables à l'armée – listes et activités

Description	Source
Parlementaires contre A XXI (DB)	Base de données des votes parlementaires
Parlamentarisches Komitee gegen die Armee XXI	(sda 2003)
Parlamentarisches Komitee gegen die Armee XXI	(Clivaz 2019)
IG Miliz	(Georg Ober–Kassebaum & Willy P. Stelzer 2002)
Comité contre A XXI – Aussprache 10.05.02	(Wächter 2003c, 2)
Comité contre A XXI – aO Sitzung 12.08.02	(Wächter 2003c, 2)
Comité contre A XXI – Kernstab 14.09.02	(Wächter 2003c, 3)
Comité contre A XXI – Komiteesitzung 05.10.02	(Wächter 2003c, 3)
Comité contre A XXI – Komiteesitzung 19.10.02	(Wächter 2003c, 3)
Comité contre A XXI – Abendsitzung 04.12.02	(Wächter 2003c, 4)
Comité contre A XXI – Komiteesitzung 15.02.03	(Wächter 2003c, 5-6)
Comité contre A XXI – Komiteesitzung 22.03.03	(Wächter 2003c, 5-6)
Comité contre A XXI – Sitzung DRS 01.04.03	(Wächter 2003c, 6)
Comité contre A XXI – Arena 08.05.03	(Wächter 2003c, 6, 21 sqq)
Comité contre A XXI – Verzeichnis der Leute & Org. 30.04.02	(Wächter 2003c, 9)
Comité contre A XXI – Referendumskomitees	(Wächter 2003c, 9)
A fait des conférences contre A XXI	(Wächter 2003c)
Mentionné sur le site	(armeereform.ch s.d.)
A publié contre A XXI	(Wächter 2003c)
Mots d'ordre A XXI	(Swissvotes 2022b)
Publicité contre A XXI	(Swissvotes 2022b)
Contre Armement Étranger CN	Base de données des votes parlementaires
Parlementaires contre armement étranger LAAM	(Conseil national 2001)
AG ASIN 2001	(ASIN 2001b)
Comité ASIN 2000	(ASIN 2001a)
Conférence de presse ASIN 2001	(R. Zeller 2001a)
CN droite contre A XXI	(Comite referendaire interpartis bourgeois 2000)
Mot d'ordre armement	(Swissvotes 2022d)

Source : auteur

Les acteurs majeurs de la coalition conservatrice découlent de l'analyse des publications de leur groupe ainsi que d'articles de presse. Les membres de la coalition abrogative sont issus de la compilation de plusieurs listes d'orateurs à des assemblées et d'articles de presse. Les membres de la coalition alternative sont issus de références dans les médias. Les biographies proviennent de la littérature.

Coalitions ES 08/11

La majorité des acteurs majeurs reconnus étaient des parlementaires, en particulier des députés au Conseil national. On a recherché leurs noms par l'analyse des procès-verbaux des sessions du Conseil national consacrées à la réforme, puis on les a classifiés en fonction de leurs positions en utilisant le logiciel NVivo ([QSR International Pty Ltd 2022](#)). On a ajouté des références aux acteurs des associations qui s'étaient prononcés sur la réforme. Pour chaque acteur et association repéré, on a créé un « cas » avec lequel on a codé leurs interventions.²⁰³ On a ensuite déterminé une « catégorie de cas » liée au soutien ou non de la réforme. Par un croisement matriciel entre les « cas » et la catégorie, on a obtenu la liste des acteurs pertinents qui a ensuite été intégrée dans la base de données.

Analyse des croyances des coalitions

On a étudié les croyances des coalitions en utilisant le logiciel NVivo ([QSR International Pty Ltd 2022](#)) pour mener une analyse de contenu. On a tout d'abord établi une liste des documents majeurs, c'est-à-dire, (1) un rapport ou une étude soumise à la CDN, à la délégation militaire du Conseil fédéral, au Conseil fédéral ou à l'Assemblée fédérale, (2) un document établi par le SSO ou encore, pour les coalitions qui n'ont pas eu d'accès à la CDN, (3) des documents de positions. Ces documents sont décrits dans l'*Annexe C – Codage des croyances des coalitions*, page 770 *sqq.*

En parallèle, on a défini un codage qui correspond à la variable dépendante (les strates de croyances) selon les descriptions de l'Annexe C. On a ajouté des codes sur des aspects *meta* comme les conditions de la réforme ou des remarques processuelles. L'appendice décrit également le livret de codage.

Le codage a été mené en plusieurs phases : premièrement, on a balayé les documents sur la base des codes définis initialement en s'attachant aux phrases, voire aux paragraphes. On n'a pas cherché à mener une analyse quantitative des documents car les publications officielles sont écrites à plusieurs mains, en plusieurs langues, sont traduites et retraduites, corrigées et utilisent en général un sabir qui escamote les finesses du texte.²⁰⁴ Le sens du texte est donc plus important que le choix des mots. Pendant cette phase, on a complété le codage originel par des compléments (par exemple, on a ajouté des attributs à certains codes pour préciser leur signification ou leur valeur.²⁰⁵ Au besoin, on a recodé d'autres documents pour tenir compte de ces modifications.

²⁰³ On place le terme de « cas » entre guillemets car il correspond à une fonctionnalité de NVivo liée à des personnes. Cette fonctionnalité est indépendante de la notion de cas d'étude définie dans ce chapitre.

²⁰⁴ Le mot d'esprit généralement attribuée à Bismarck sur les similitudes entre le processus législatif et la fabrication de saucisses ([s.n. 1867](#)) s'applique également à la rédaction de publications officielles.

²⁰⁵ Par exemple, au code « politique de neutralité », on a ajouté des attributs comme « neutralité intégrale » et « neutralité coopérative » en lien avec le titre *La neutralité*, page 58.

L'analyse des croyances a débuté par la création d'un croisement matriciel entre le document, les codes et, si nécessaire, les « cas ». La table qui découle de cette requête a été exportée dans un fichier Excel pour filtrer les valeurs nulles. On a copié / collé cette table dans ce document et formaté les résultats : si nécessaire, on a fusionné les niveaux inférieurs avec le niveau supérieur, établi une hiérarchie typographique des strates de croyances et remplacé le nombre d'occurrence des cas par le chiffre 1 dans les tables comparant plusieurs documents. Pour les croyances du GSsA, qui n'entrent pas dans les catégories classiques de la politique de défense militaire, on a recouru à une sélection particulière, également décrite dans l'appendice C.

La description des croyances dans le texte consiste donc en un éclairage de la table complété par une interprétation des passages codés correspondants. Malgré toute cette structure et ce codage, le processus comporte une dimension humaine qui s'apparente parfois à un haruspice. Un codage à plusieurs mains, hors de portée de cette recherche, pourrait contribuer à augmenter son objectivité.

L'opérationnalisation des variables et l'identification des coalitions et de leurs croyances détermine les fondations de la recherche. La sélection des cas participe du second œuvre.

Opérationnalisation : variable dépendante

Measure with a micrometer, mark with a chalk, cut with an axe.

Ray's Rule for Precision (Bloch 2003, 88).

Pour John Gerring, l'opérationnalisation est la « formulation of a concept in terms of measurable indicators, or of a general theory in terms of testable hypotheses. The issue of operationalization is the issue of measurement ». Soit, en des termes communs, « how do I know concept A or theory B when I see it? » (Gerring 2007, 215).

De manière générale, le programme des coalitions non dominantes a été analysé sur la base des publications des acteurs, d'interventions parlementaires, d'articles dans la presse qui leur sont favorables ainsi que de synthèses publiées dans la littérature secondaire. Le cas échéant, des précisions ont été obtenues par des interviews, en tenant compte des limites de cette méthode de collection de données (Cf. infra).

La Table 42 ci-dessous rappelle les indicateurs des composantes de la variable dépendante liées au changement. Les détails des indicateurs sont décrits dans l'Annexe C – Codage des croyances des coalitions.

Table 42 Indicateurs de modifications de la variable dépendante

Composantes modifiées de la variable dépendante	Indicateurs
Définition politique du problème public	
Menace	Modification des menaces décrites dans le <i>RAPOLSEC</i> ou le <i>PDA</i>
Normes constitutionnelles	
Existence de l'armée	Modification de la Constitution fédérale
Droit de la neutralité	Dénonciation de la Déclaration des Puissances
Politique de neutralité	Modification de la Constitution fédérale Nouveau Rapport de politique étrangère Nouveau Rapport sur la neutralité Nouveau <i>RAPOLSEC</i> Rapprochement militaire et politique avec l'OTAN et l'UE
Norme implicite	
Liens citoyen–État–armée	Modification du discours, des pratiques et de l'organisation de l'armée
Norme constitutionnelle <i>Système de défense</i>	
Système de milice	Modifications de la <i>Constitution fédérale</i> et de la LAAM
Obligation de servir	Modifications de lois et d'ordonnances sur l'armée
Norme constitutionnelle <i>Doctrine militaire</i>	
Militaire–stratégique	Modifications des tâches dans la <i>Constitution fédérale</i> et la LAAM Publication de nouveaux <i>RAPOLSEC</i> et <i>PDA</i> / Rapport sur l'armée Adaptation des exercices de l'instruction opérative
Théorie de l'action <i>Doctrine militaire</i>	
Opérative	Description dans un nouveau <i>PDA</i> / Rapport sur l'armée Nouveaux règlements de conduite <i>WOF</i> / <i>DCO</i> / <i>C Op</i> Adaptation des exercices de l'instruction opérative Articles doctrinaires dans la presse spécialisée
Instruments d'actions	
Autres domaines de développement	
Doctrine tactique aérienne, terrestre	Description dans un nouveau <i>PDA</i> / <i>Rapport sur l'armée</i> Nouveaux règlements de conduite tactique Adaptation des exercices des Grandes Unités Articles doctrinaires dans la presse spécialisée
Organisation	Modifications de l' <i>Organisation des troupes</i> ou de bases légales similaires

Source : auteur

Légende : *RAPOLSEC* : Rapport sur la politique de sécurité ; LAAM : Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire ; *PDA* : Plan directeur de l'Armée ; *WOF* : Weisungen für die operative Führung ; *DCO* : Directives sur la conduite opérative ; *C Op* : Conduite opérative.

Croyances fondamentales et lien citoyen – armée – État

Ces composantes, décrites plus haut sont les menaces et dangers (cf. titre *Strate III – Menaces et les dangers : composantes du problème public*, page 55), l'existence de l'armée (cf. titre *L'existence de l'armée*, page 58 *sqq.*), la neutralité (cf. titre *La neutralité*, page 58 *sqq.*) ainsi que le lien citoyen–armée–État (cf. titre *Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l'armée et l'État*, page 61 *sqq.*).

Croyances fondamentales de la politique de défense militaire

Pendant la période considérée pour cette étude, il n'y a pas eu de changement des paramètres « Existence de l'armée » et « Droit de la neutralité ». Une modification fondamentale de ces paramètres s'exprimerait, pour le premier, par une modification constitutionnelle, suivie de modifications du cadre législatif et d'une longue mise en œuvre. Pour le second, on observerait une dénonciation de la Déclaration des Puissances (1815). Pratiquement, on pourrait également observer un engagement important de l'armée et du DFAE auprès des organismes militaires de l'Union Européenne (UE) et de la structure civile de l'OTAN en vue d'une collaboration à la défense collective (article 5 du traité de Washington), une demande d'adhésion de la Suisse suivie de la signature d'un *Protocole au Traité de l'Atlantique Nord sur l'accession de la Suisse*. Impliquant une modification de la *Constitution fédérale*, cette décision serait soumise au référendum obligatoire. La composante « Politique de neutralité » a été modifiée à la marge dans des *Rapports du Conseil fédéral sur la politique de neutralité et la politique extérieure*, sans remise en cause du droit de la neutralité.

Les formes du lien citoyen – armée – État

Les formes du lien citoyen – armée – État doivent être analysées non de manière générale, mais par coalition et dans le discours étatique. La forme du discours dominant sur le cadre institutionnel peut être tirée des documents officiels (*Messages* du Conseil fédéral), semi-officiels (brochures, livres édités par des agents de l'administration fédérale), d'interviews et d'articles.

La Table 43 ci-dessous présente les indicateurs des cinq formes de relation civiles–militaires décrites dans le titre *Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l'armée et l'État*, page 61 *sqq.* L'analyse des publications des coalitions permet de déterminer la forme de relation qu'ils favorisent, celle des documents officiels détermine le changement des formes de relations du programme.

Table 43 Indicateurs des formes de relation civiles–militaires

Indicateurs	Oppositionnelle	Manœuvriste	Armée de marché	Abolitionniste	Alternative
Valeurs	Militaire au-delà du marché	Militaire au-delà du marché	Le militaire est soumis au marché. Les activités dans le domaine militaire sont gouvernées par des calculs économiques	Supprimer le militaire et son influence sociétale	Contribuer au débat militaire comme positionnement politique
Hierarchie militaire	Hierarchie verticale Démocratisation de l'armée	Hierarchie verticale	Organisation matricielle Fusion de l'armée et de l'administration militaire	---	Pas élaborée
Culture militaire	Valeurs républicaines Volonté de défense plus importante que le succès Importance de la protection de la population civile L'armée n'est pas un lieu d'éducation	Valeurs militaires	Le militaire reprend les valeurs du marché.	---	Valeurs civiles
Profession militaire	Intégrée dans la nation	Nation intégrée dans la profession militaire	Intégrée dans le marché	---	Intégrée dans le marché
Essence du service	Service public comme devoir citoyen Être prêt à mourir pour assurer la résurrection de l'État Seul le militaire justifie une obligation de servir	Militaire comme instrument de puissance	Service de substitution	---	Service de substitution
Négociation entre le politique et les soldats	Action collective de type républicaine hors du marché Importance de l'équilibre des dépenses militaire et sociales	Action collective de type républicaine hors du marché	Relations contractuelles et syndicalisation	---	Relations contractuelles et syndicalisation

Source : auteur, basé sur [Levy \(2010b, 380\)](#)

Menaces, risques et dangers

Les perceptions de la menace de la coalition dominante sont décrites dans les rapports du Conseil fédéral (*RAPOLSEC*, *PDA*, message sur l'OT) et dans des documents de travail. Celles des autres coalitions figurent dans des articles et des ouvrages.

Système de défense et doctrine militaire

Ces composantes, le système de défense et la doctrine militaire, sont décrites plus haut (cf. titre *Strate II – Normes constitutionnelles impactant le système de défense* page 76 *sqq.*, et *Strate II – Théorie de l'action : la doctrine militaire suisse*, page 82 *sqq.*).

Modifications du système de défense

Une adaptation du principe de l'armée de milice et de l'obligation de servir passe par une modification de la Constitution fédérale et des bases légales, notamment sur les obligations militaires (RS 511). Des modifications de moindre ampleur sont généralement précédées de rapports d'experts (par exemple : Schindler 1999), comme ce fut le cas pour la création de nouvelles formations professionnelles (formulée dans la législation). Des adaptations mineures de l'obligation de servir (en particulier, des variations du pourcentage de militaires aptes au service) peuvent être analysées au travers des statistiques du personnel de l'armée (pour la période actuelle, par exemple : Personelles der Armee 2022).

Modifications de la doctrine

Les indicateurs de modifications de la doctrine sont de deux ordres. *Premièrement*, la doctrine militaire-stratégique définit la contribution de l'armée à la politique de sécurité. Actuellement, les mandats de l'armée sont fixés dans la LAAM (Archives fédérales 1995, 1). Une modification de ces tâches passerait par un processus législatif, initié par la publication d'un nouveau *Rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC)* et d'un rapport sur l'armée. La défense du pays et de la population dans le cadre de la neutralité impose une défensive stratégique (Gonard 1952, 403). Une modification en direction d'une offensive stratégique n'entre donc pas en ligne de compte. Des adaptations limitées de la doctrine militaire stratégique pourraient être testées dans le cadre des exercices de l'état-major du chef d'état-major de l'instruction opérationnelle (CEMIO), sans apparaître officiellement (Däniker 1996b).

Deuxièmement, le contenu de la doctrine opérationnelle peut être analysé sur la base des messages du Conseil fédéral et des règlements de conduite militaires. Le changement de la forme prioritaire de la doctrine opérationnelle est généralement marqué (1) dans un message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale (portant sur une modification de l'organisation des troupes ou l'élaboration d'un Plan directeur de l'armée) ou (2) par la publication de nouveaux règlements de conduite militaires comme les *Weisungen für die Operative Führung – WOF* (Armée suisse 1966), les *Directives pour la conduite opérationnelle – DCO* (Armée suisse 1977), la *Conduite Opérative – COp* (Armée suisse 1994 ; Chef de l'Armée 2004a) ou, plus tôt, la *Conduite des troupes – CT / Truppenführung – TF* (Armée suisse 1983 ; Schweizer Armee 1951 ; 1969). La dimension du changement apparaît clairement en comparant les générations de règlements. Les documents conceptionnels internes préparés pour la formulation des messages du Conseil fédéral ou des règlements de doctrine sont aussi utiles.

La forme de la doctrine (par exemple : défense par l'attrition, défense par la manœuvre, défense par la guérilla, sauvegarde des conditions d'existence, promotion de la paix) ressort de l'analyse des documents politiques et des règlements militaires. L'influence indirecte de l'étranger est visible par une comparaison des textes, mais aussi des graphiques, des règlements militaires étrangers et de leur contrepartie suisse. La validation de ces liens est généralement directe (les indices des similitudes entre les documents étrangers et suisses sont suffisamment étoffés).

Autres domaines de développement

En ce qui concerne les modifications des autres domaines de développements du DUOAMPF, liés aux croyances secondaires, on se concentrera sur ceux qui sont importants pour cette thèse et synthétisés dans la Table 44 ci-dessous.

Table 44 Indicateurs de modifications des domaines de développement pertinents

Autres domaines de développement	Description
Doctrines tactique aérienne, terrestre	Description dans un nouveau <i>PDA</i> / Rapport sur l'armée Nouveaux règlements de conduite tactique Articles doctrinaires dans la presse spécialisée
Organisation	Modifications de l'organisation des troupes Modifications de l'ordonnance sur l'organisation du DMF / DDPS

Source : auteur

Doctrines tactique aérienne et terrestre

Les modifications importantes de la doctrine tactique sont généralement décrites dans un *PDA* ou un rapport sur l'armée. Elles sont formulées dans des règlements comme la *Conduite tactique* ou la *Conduite des troupes – Truppenführung* déjà cités plus haut ou les règlements spécialisés de l'aviation. En parallèle de leur parution, des articles de la presse spécialisée décrivent souvent ces changements. Comme pour les règlements opératifs, la comparaison entre les versions de ces manuels permet de mettre en lumière les modifications. Il en est de même de la comparaison avec les règlements étrangers.²⁰⁶

Organisation de l'armée et du DMF / DDPS

Les révisions des bases légales sont des indicateurs des modifications de l'*Organisation de l'armée* ([Fedlex 2016b](#), [2017a](#), [2017b](#)) et du *Département fédéral* ([Fedlex 2003a](#)). Comme indiqué précédemment, on a négligé les autres domaines de développement.²⁰⁷ Après avoir analysé les indicateurs de modifications de la variable dépendante, on décrit maintenant l'identification des coalitions et de leurs croyances.

²⁰⁶ Les changements des formes d'exercices des Grandes Unités pourraient également donner des indications sur les modifications de la doctrine tactique et leur mise en œuvre (ils n'ont pas été utilisés pour cette recherche).

²⁰⁷ Les domaines de l'instruction et des matériels pourraient être évalués sur les bases suivantes :

— **Instruction.** Les modifications de la durée des services d'instruction et de leur teneur est définie par l'ordonnance sur les obligations militaires ([RS 512.21 2017](#)). Le contenu de l'instruction n'est pas public et fait l'objet de directives internes.

Sélection des cas

La sélection des cas vise à délimiter les cas positifs (dans lesquels le résultat est conforme aux hypothèses) des cas négatifs (dans lesquels l'hypothèse est invalidée). Il est important de ne pas intégrer de cas hors sujets, dans lesquels les variables indépendantes sont logiquement fausses (Mahoney & Goertz 2004). Les cas ont été sélectionnés sur la base de la première hypothèse sur le changement (quater) et sont donc déterminés par la conformité de l'équation

$$C_{h1} \Rightarrow B \text{ OU } \text{Exploit}(C \text{ OU } D \text{ OU } E).$$

On a déterminé quatre cas d'ensemble positifs entre 1945 et 2008. Cette thèse étudie donc toutes les réformes majeures de la politique de défense militaire pour cette période. Dans cette section, on rappellera tout d'abord ces transformations, déjà décrites succinctement au titre *Transformations 1948 – 2008*, page 102 *sqq.* Dans une deuxième phase, on décrira les cas négatifs et hors sujet qui n'ont pas été retenus.

On a limité les études de cas à la formulation de la politique de défense militaire et considérera qu'un nouveau programme est implémenté lorsque la doctrine militaire stratégique ou opérative est promulguée. On ne traitera donc généralement pas de la mise en œuvre. On considérera qu'une transformation de la politique de défense a eu lieu lorsque l'on a observé une modification de composantes du cadre institutionnel, du système de défense ou de la doctrine militaire sur la base des indicateurs de la Table 42, page 204.

Cas positifs

Les réformes correspondent à un changement de la politique de défense militaire dans la période considérée. Ce sont les transformations (1) de l'OT 47 à l'OT 51 ; (2) de l'OT 51 à l'OT 61 ; (3) de l'OT 61 / Conception 66 à l'armée 95 ; (4) de l'armée 95 à l'Armée XXI / ES 08/11. On montre la pertinence de ces quatre études en suivant la checklist de Munck (1998), qui se base sur une discussion de King, Keohane & Verba (1994) pour évaluer la pertinence des cas sur la base de critères suivants : (1) l'homogénéité des cas, (2) la sélection d'un nombre convenable de cas et (3) la prophylaxie d'un biais de sélection (Munck 1998, 23–24).²⁰⁸

Dans ces conditions, on notera que (1) les quatre cas sont comparables : le changement C_{h1} implique l'influence préalable des facteurs C, D ou E qui sont à chaque fois quasiment similaires. (2) Cette recherche intègre tous les cas de la période, dont le nombre ne pourrait être augmenté qu'en tenant compte d'une réforme supplémentaire ultérieure (le

— **Matériels.** Les acquisitions de matériels et, depuis peu, les mises hors service, figurent dans les *Programmes d'armement / Messages sur l'armée* qui sont publiées dans la *Feuille fédérale* (FF). L'ajustement du *Masterplan*, qui n'est pas en sources ouvertes, donne une vue d'ensemble à moyen terme des modifications de l'armement (Planungsstab der Armee 2009; Schmidlin & Schmassmann 2018).

²⁰⁸ Munck et KKV recommandent fermement d'éviter de se baser sur des variables explicatives corrélées (multicolinéaires). On ne discutera pas cette problématique qui concerne principalement l'application d'une régression linéaire, dont la sensibilité à des colinéarités entre les variables indépendantes est notoire (Farrar & Glauber 1967).

DEVA).²⁰⁹ (3) Le biais de sélection est évité par le choix de toutes les réformes militaires pendant la période donnée. Il est suffisamment grand pour éviter une focalisation sur un cas particulier.

Ces quatre études sont donc pertinentes. Plus largement, chaque cas est positif ; les variables indépendantes et dépendantes sont clairement définies ; les prérequis de l'ACF s'appliquent : dans tous les cas, on observe des coalitions opposées et des conflits de croyances marquants.

Cas négatifs

Les cas négatifs décrivent des situations où la variable indépendante (C_{h1}) est vraie, mais où les variables expliquées sont fausses, c'est-à-dire qu'il existe un changement sans que les composantes B, C, D, E ne soient avérées. On n'a pas déterminé de réforme dans laquelle cette condition est remplie. En raison de la durée de la phase de préparation d'une réforme (de trois à cinq ans), des coûts d'opportunité associés et de l'affaiblissement transitoire de la capacité de défense qui résulte d'une transformation, on ne peut pas s'attendre à des changements fréquents, ce qui explique que l'on n'observe que quatre réformes sur une durée de plus de 65 ans. On reviendra sur ces éléments dans l'analyse longitudinale.

Cas hors sujet

On a repéré plusieurs cas hors sujet que l'on ne considérera pas comme un changement de la politique de défense militaire : (1) L'abolition de la cavalerie en 1972 : c'est une adaptation d'un aspect secondaire, mais géré de manière technocratique, qui débouche sur une crise limitée. Mais il n'y a pas de changement de doctrine ni de changement majeur de l'organisation des troupes. (2) La réforme de la marche du service dans la continuité des propositions de la Kommission für Fragen der Militärischen Erziehung und Ausbildung der Armee (1970) dite *Rapport Oswald*. Cette tentative d'adaptation des croyances secondaires dans le domaine de la conduite et de l'instruction en vue d'un meilleur alignement avec les attentes de la société rencontra une opposition farouche de la coalition manœuvriste élargie (Zurfluh 1999). (3) La publication des *Plans directeurs de l'armée 80 et 84-87* qui soutenaient le *statu quo* (Conseil fédéral 1975, 1985). On n'observe pas de pression au changement. On n'étudiera donc pas ces cas.²¹⁰

Cette section a décrit l'identification et l'opérationnalisation des acteurs et des coalitions. La suivante détaille l'opérationnalisation des hypothèses ainsi que celle des variables (dépendantes et indépendantes).

²⁰⁹ Dans des études basées sur le process-tracing, « the marginal returns from adding cases seem to diminish relatively steeply after the third or fourth case, unless the principal outcomes can only be described in terms of multiple categories » (Hall 2000, 29). Ajouter un cas supplémentaire ne serait donc pas pertinent.

Intuitivement, et de manière anecdotique, le même schéma de causalité s'y applique. Cette intuition est corroborée par le fait que nous travaillions à cette époque à l'état-major du chef de l'Armée et que nous avons observé à distance les prémisses de la réforme avec le regard oblique du chercheur.

²¹⁰ Le cas des Plans directeurs est indirectement et superficiellement traité dans l'évaluation de la Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase, page 451 sqq.

Opérationnalisation : hypothèses, variables indépendante et dépendante

Sur la base des sections précédentes, on décrit maintenant la transposition des hypothèses décrites au chapitre précédent et leur opérationnalisation en appliquant la méthode présentée au titre *Contribution méthodologique – Extension du cadre de test* des hypothèses, page 188 *sqq.* La Table 45 détaille les hypothèses qui ont été testées dans les études de cas et celles que l'on a écartées.

On a reformulé chaque hypothèse décrite dans le chapitre précédent en la transposant au cas de la politique de défense militaire suisse, c'est-à-dire qu'on a précisé le cadre, les acteurs et la dynamique. On l'a ensuite traduite, lorsque c'était opportun, sous forme d'équation logique, ce qui permet de déterminer les conditions de validité (résultat négatif, positif, indécidable ou hors sujet). On a décrit ces conditions comme opérationnalisation logique de l'hypothèse. Finalement, on a opérationnalisé la variables indépendante et, si nécessaire, le processus de validation du lien causal. On a également codé les résultats attendus, en particulier les types de hors sujet, de manière à analyser les hypothèses de manière plus fine lors de l'analyse longitudinale.

Table 45 Hypothèses de l'ACF testées et écartées

Hypothèse	
Première hypothèse sur le changement	Testée
Deuxième hypothèse sur le changement	Testée
Première hypothèse sur les coalitions	Testée
Deuxième hypothèse sur les coalitions	Testée
Troisième hypothèse sur les coalitions	Écartée, ne s'applique pas à la politique de défense suisse
Quatrième hypothèse sur les coalitions	Testée
Cinquième hypothèse sur les coalitions	Écartée, ne s'applique pas à la politique de défense suisse
Première hypothèse sur l'apprentissage	Testée
Deuxième hypothèse sur l'apprentissage	Testée
Troisième hypothèse sur l'apprentissage	Écartée, ne s'applique pas à la politique de défense suisse
Quatrième hypothèse sur l'apprentissage	Écartée, ne s'applique pas à la politique de défense suisse
Cinquième hypothèse sur l'apprentissage	Écartée, ne s'applique pas à la politique de défense suisse

Source : auteur

Par commodité, on dira qu'une hypothèse ou un critère est validé (invalidé, indécidable, hors sujet) lorsque le résultat du test correspond à cette valeur. On décrit dans les sections suivantes la reformulation de chaque hypothèse au champ de la politique de défense, son opérationnalisation, celle de la variable indépendante et, si applicable, celle de la causalité.

Première hypothèse sur le changement

Reformulation de l'hypothèse

La reformulation de la première hypothèse sur le changement prend la forme suivante :

Première hypothèse sur le changement (quarter). Un changement majeur Ch_1 (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composante C – E de la variable indépendante).

Cette hypothèse décrit une relation de causalité entre la variable indépendante (dont des composantes sont exploitées habilement par une coalition marginalisée) et le changement d'une politique de défense militaire. Elle décrit que le changement C_{h1} est précédé d'une combinaison d'événements C – E ou d'un changement (B) imposé de l'extérieur.

Table 46 Critères de test de la première hypothèse sur le changement

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Ch-1.1.1 Absence d'indice d'un changement	1
	Ch-1.1.2 Absence de changement majeur observé	2
	Ch-1.1.3 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	3
	Ch-1.1.4 Éclatement ou terminaison du sous-système, émergence d'un nouveau problème	4
Invalidé	Ch-1.2.1 Un changement majeur n'est pas précédé d'une ou plusieurs instances des composantes B, C, D, E ou, sur la base du CPT, les processus ne sont pas liés causalement avec le changement	1
	Ch-1.2.2 Un changement majeur découle d'un apprentissage entre les coalitions (composantes F) [dans ce cas, on attend un changement I uniquement]	2
	Ch-1.2.3 Un changement majeur découle d'une modification de la composition de la coalition (composante G) [on attend un changement I uniquement]	3
Indécidable	Ch-1.3.1 Les facteurs conduisant au changement majeur ne sont pas observables	1
Validé	Ch-1.4.1 Un changement majeur de doctrine militaire est précédé des facteurs décrits par la composante B ou de l'exploitation des composantes C, D ou E	1

Source : auteur

Opérationnalisation de l'hypothèse

En décomposant cette équation selon les conditions de validité, on obtient les paramètres suivants décrits dans la Table 46.

Cette hypothèse prend alors la forme logique suivante :

$$C_{h1} \Rightarrow B \text{ OU } \text{Exploit}(C \text{ OU } D \text{ OU } E)$$

On rappellera que cette équation décrit une implication (composantes B–E nécessaires mais non suffisantes pour C_{h1}). La causalité doit être testée par le traçage de processus. Lorsque l'on mesure l'implication, on ne parle pas de variable indépendante ou dépendante et laisse cette description à l'analyse causale.

Opérationnalisation de la variable indépendante

On a expliqué plus haut l'opérationnalisation des variables dépendantes. L'opérationnalisation des composantes A–G de la variable indépendante figure dans la table ci-dessous.

Table 47 Opérationnalisation de la variable indépendante

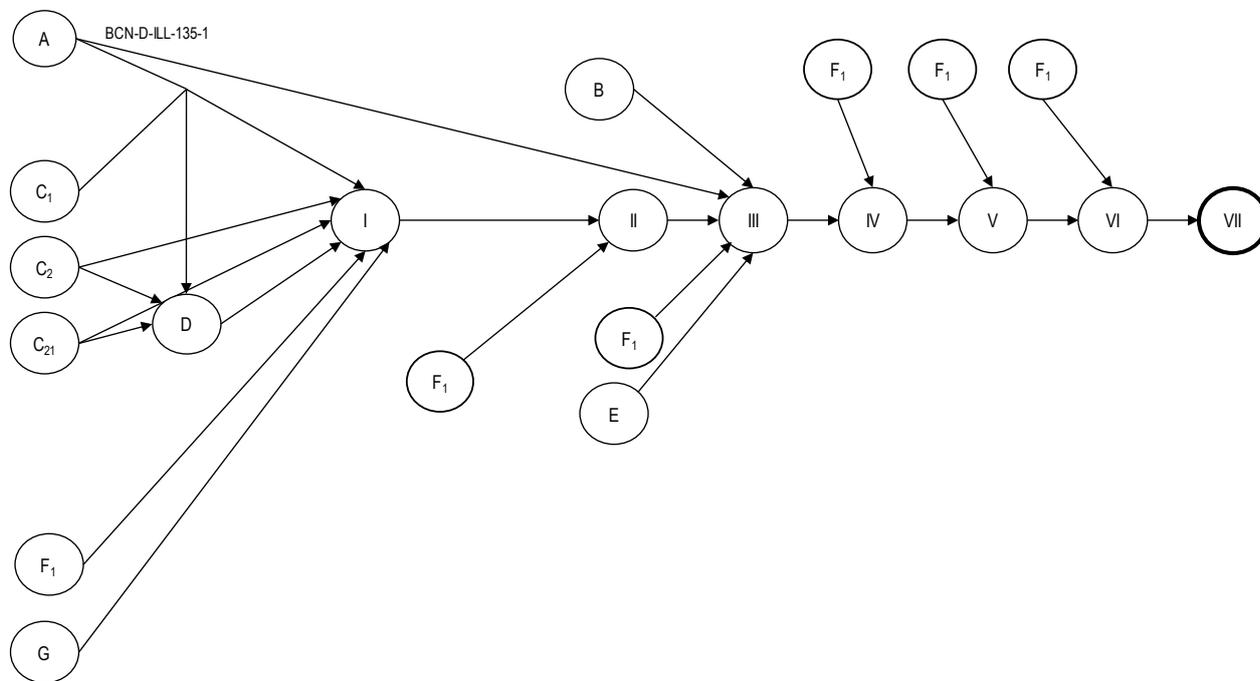
	Processus	Indicateurs
A	(a) Éclatement ou scission d'un sous-système constitué (b) Émergence d'un nouveau problème (c) Terminaison du sous-système	Modifications de la Constitution fédérale Modifications fondamentales de la LAAM Nouveaux <i>RAPOLSEC</i> ou <i>PDA</i> Création, modifications ou suppressions de structures administratives du niveau départemental
B	Imposition par échelon supérieur	Peuple : acceptation d'une initiative populaire. Parlement : acceptation d'une initiative parlementaire ou cantonale. Parlement : mise en œuvre d'une motion parlementaire Conseil fédéral : rapport du Conseil fédéral, décision du Conseil fédéral (pourrait être confidentielle)
C	Événement externe au sous-système	Informations sur des changements systémiques (globaux ou domestiques) Articles de presse mettant l'accent sur les changements internationaux ou domestiques Description dans les rapports du Conseil fédéral
D	Événement interne au sous-système	Articles de la presse ou de média spécialisés Interpellations / Questions / Motions Rapports du Conseil fédéral
E	Arrangement négocié	Rapport du Conseil fédéral mettant fin aux querelles entre les coalitions
F	F ₁ Apprentissage entre les coalitions F ₂ Apprentissage au sein des coalitions	Similarités dans le discours ou les documents des deux coalitions Mimétisme entre des documents de référence et les publications des coalitions
G	Modification de la composition d'une coalition	Avis de décès, communication de mise à la retraite, de démission ou de licenciement de collaborateurs

Source : auteur

Opérationnalisation de la causalité

Les événements sont des faits sociaux qui sont analysés au travers des croyances des acteurs. Il est lors difficile de montrer leur existence ou leur réalité ontologique. On se base dès lors sur le discours officiel des coalitions pour rechercher des *narrations* des changements du cadre international, des conditions domestiques ou du sous-système de la politique de défense militaire. On analysera ensuite le lien de causalité entre ces changements et l'initialisation de la réforme de la politique de défense militaire en appliquant le *process tracing*. Le lien causal est testé en traçant les liens entre les composantes A – F de la variable indépendante et en testant la continuité du processus. Pour la politique de défense militaire suisse, le traçage du processus prend la forme simplifiée suivante, modélisée sur la base du processus politique décrit par Linder (1987, 10).

Figure 37 Processus de changement potentiel



Légende

A	Éclatement du ss-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du ss-système	F2	Apprentissage au sein d'une coalition (implicite)
B	Imposition par échelon supérieur	G	Modification de la composition d'une coalition
C1	Événement externe (géostratégique)	I	Exploitation des opportunités par une coalition
C2	Événement externe (domestique)	II	Formulation d'options réformistes ou adaptatives
C21	Événement externe (domestique – Changement du Chef de département)	III	Décision en faveur d'un changement
D	Événements internes au sous-système	IV	Procédure préparlementaire (evtl. <i>RAPOLSEC</i>)
E	Arrangement négocié	V	Adaptation des bases légales–Message du Conseil fédéral–Procédure Parlementaire
F1	Apprentissage entre les coalitions	VI	(evtl) Référendum
		VII	Mise en œuvre de la réforme

Cette figure est simplifiée car les relations entre les causes du changement et les étapes pourraient être multiples. Une représentation matricielle (en abscisse, les étapes du processus, en ordonnée, les causes du changement) serait plus précise mais moins lisible. La figure exprime des cas particuliers potentiels : la terminaison du sous-système (A), ou l'imposition d'un changement externe (B) conduisent à une décision de changement au sein du sous-système (III) ou à un événement interne (D). Une coalition peut exploiter (I) des événements externes (C_1 , C_2 ou C_{21}), ou un événement interne qui en découle (D), pour débiter un processus de changement. Un agrément négocié (E) intervient potentiellement plus en aval du processus et influence les décisions en faveur du changement. L'apprentissage entre des coalitions (F_1), au sein d'une coalition (F_2) ou la modification de la composition d'une coalition (G) peuvent être exploités pour initier un changement mineur.

Deuxième hypothèse sur le changement

La reformulation de l'hypothèse part du postulat que le C DMF / C DDPS est un acteur incontournable du changement. Il ne peut y avoir de transformation sans son accord à moins d'être imposée par un processus B. La permanence d'un chef de Département appartenant à la coalition dominante est donc l'explication de la stase de la doctrine.

Reformulation de l'hypothèse

Après transposition, l'hypothèse prend la forme suivante :

En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], la doctrine militaire-stratégique ou opérative ne sera pas significativement révisée [Ch2] tant que le chef du DMF / DDPS appartient à la coalition [Ph] qui l'a mise en place.

Table 48 Critères de test de la deuxième hypothèse sur le changement

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Ch-2.1.1 Absence d'indice sur NON C_i , P_h ou P_c	1
	Ch-2.1.2 La première hypothèse sur le changement quater (C_i), composante B, est validée	2
	Ch-2.1.3 Le chef du DMF / DDPS n'appartient pas à la coalition dominante (P_h) qui a mis en place la réforme actuelle	3
	Ch-2.1.4 Absence de pression au changement (NON- P_c)	4
	Ch-2.1.5 Le sous-système est en phase de réforme ou de mise en œuvre	5
	Ch-2.1.6 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	6
Invalidé	Ch-2.2.1 Un changement majeur de la politique de défense militaire, sans intervention d'une instance supérieure, a lieu bien que le chef de département appartienne à la coalition dominante (P_h)	1
Indécidable	Ch-2.3.1 Le chef de département appartient à la coalition dominante (P_h) et on ne peut pas déterminer s'il y a un changement	1
Validé	Ch-2.4.1 Il n'y a pas de changement ET le C DMF / C DDPS appartient à la coalition dominante ET l'absence de changement découle d'une volonté de ne pas changer les croyances propres de la réforme ET il y a une pression au changement	1

En termes logiques, l'hypothèse décrit l'absence de changement C_{h2} découlant de l'absence d'imposition du changement (C_i), d'une pression au changement (P_c) et de la permanence de la coalition dominante avec la forme logique suivante :
 $(P_h) : \text{NON-}C_i \text{ ET } P_h \text{ ET } P_c \Rightarrow \text{NON-}C_{h2}$

Opérationnalisation de la variable indépendante

On a décrit plus haut l'opérationnalisation du changement de la doctrine. L'appartenance du C DMS / DDPS à la coalition est opérationnalisée selon la Table 48 ci-dessus.

Table 49 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur le changement

Paramètre	Indicateurs
Appartenance du chef de département à la coalition dominante	Liste des chefs du DMF / DDPS Positionnement du C DMF / DDPS par analyse de son discours et analyse de réseau sur la base de sources primaires, secondaires ou d'interviews
Pression au changement	Indices de modifications extérieures, domestiques ou internes au sous-système reconnus par les croyances de la coalition

Source : auteur

Opérationnalisation de la causalité

Le lien entre l'appartenance du C DMF / DDPS à la coalition dominante et l'absence de changement est difficile à démontrer : que le magistrat ne fasse rien pour favoriser un changement ou qu'il le bloque activement, le résultat sera le même. Le recours à des contrefactuels et à l'analyse de sources historiques permet de dépasser ce dilemme. D'autre part, dans la mesure où cette thèse se focalise sur les changements de politiques de défense, la probabilité d'un résultat hors sujet est plus grande. Après avoir décrit l'opérationnalisation des deux hypothèses sur les coalitions, on expose celle des hypothèses sur les coalitions.

Première hypothèse sur les coalitions

Reformulation de l'hypothèse

On a reformulé et transposé la première hypothèse sur les coalitions en la focalisant sur les conflits de doctrine :

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

Cette hypothèse est descriptive, les méthodes de *process tracing* ne sont pas adaptées. Elle n'explique que la pérennité des coalitions (C_o), ce qui signifie que la liste des acteurs majeurs au temps t et celle au temps $t+10$ ans sont similaires. En termes logiques, on devrait avoir, en simplifiant, une similarité des coalitions au temps t et au temps $t+10$.²¹¹

$$HC_{o1} : C_{o_t} \approx C_{o_{t+10}}$$

²¹¹ L'équation logique n'est pas formellement correcte, on devrait plutôt avoir une équation de la forme qui exprime « quel que soit a tel que a appartient à C_o , alors a appartient à $C_{o_{t+10}}$ ». Cette approche plus rigoureuse n'apporte pas de plus-value.

Table 50 Critères de test de la première hypothèse sur les coalitions

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Co-1.1.1 Absence d'indice sur la coalition	1
	Co-1.1.2 La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle	2
	Co-1.1.3 Il n'y a pas de controverse majeure portant sur la doctrine militaire	3
	Co-1.1.4 La durée de vie d'une coalition est significativement inférieure à 10 ans [on ne peut pas déterminer si ce sont des intérêts à court terme ou des croyances qui lient les acteurs]	4
	Co-1.1.5 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	5
Invalidé	Co-1.2.1 On observe une ou plusieurs modifications importantes de la composition d'une coalition lors de controverses majeures portant sur les croyances propres au sous-système de la politique de défense militaire (en général liées à la doctrine militaire) sur des périodes d'une décennie environ (pour des raisons NON structurelles)	1
Indécidable	Co-1.3.1 Des raisons structurelles expliquent principalement la composition de la coalition	1
Validé	Co-1.4.1 La composition de la coalition tend à être plutôt stable sur des périodes d'une dizaine d'années	1

Source : auteur

Opérationnalisation de l'hypothèse

Les critères de tests sont décrits dans la Table 50 ci-dessus. Si la coalition est articulée principalement autour d'agents de l'administration fédérale proches de la retraite ou d'une mutation, alors la composition de la coalition va varier pour des raisons structurelles et pas forcément de croyances. Le lien entre les acteurs est principalement défini par leur relation contractuelle plutôt que par des croyances ou des intérêts. Dans ce cas, le résultat est indécidable (Co-1.3.1).

Table 51 Opérationnalisation de la première hypothèse sur les coalitions

Paramètre	Indicateurs
Existence des coalitions	Indicateurs de la fondation et de la disparition de la coalition (manifestations, statuts, ...)
Composition des coalitions	Liste chronologique des acteurs majeurs des coalitions (base de données)
Forme du lien entre les acteurs	Croyances, intérêts, structure. Établie avec une base de données.

Source : auteur

Opérationnalisation de la stabilité des coalitions

Pour évaluer la stabilité de la composition des acteurs des coalitions, il est nécessaire d'établir plusieurs listes de leurs acteurs majeurs à travers une décennie et d'analyser les entrées et les sorties des groupes (Table 51 ci-dessus).

Deuxième hypothèse sur les coalitions

Reformulation de l'hypothèse

En reformulant cette hypothèse, on a précisé les croyances propres (la doctrine militaire) et les croyances secondaires (le « OAMPF ») :

Au sein d'une coalition advocative, les acteurs font preuve d'un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire (C_p), mais moins solide sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou aux finances (C_s).

Opérationnalisation de l'hypothèse

Cette hypothèse est *descriptive*, les méthodes de *process tracing* ne sont pas adaptées. Il est ainsi plus difficile d'établir une opérationnalisation de l'hypothèse sur la base du cadre de validation. Table 52 Critères de test de la deuxième hypothèse sur les coalitions

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Co-2.1.1 Absence d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire OU des croyances secondaires	1
	Co-2.1.2 La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle	2
	Co-2.1.3 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	3
	Co-2.1.4 Autre motif	4
Invalidé	Co-2.2.1 Au sein d'une coalition advocative, le consensus porte principalement sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances plutôt que sur la doctrine	1
Indécidable	Co-2.3.1 Il y a un consensus substantiel sur la doctrine militaire ET sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances	1
	Co-2.3.2 Il y a une opposition substantielle sur la doctrine militaire ET sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances	2
Validé	Co-2.4.1 Au sein d'une coalition, les discussions et les oppositions portent d'abord sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances	1

Source : auteur

L'opérationnalisation de l'inférence figure dans la Table 52 ci-dessus.

En termes logiques, on devrait montrer, en simplifiant sous forme d'un *pseudocode*, que les variations de croyances propres $\Delta(C_p)$ au sein des coalitions sont moins importantes que les variations de croyances secondaires :

$$\Delta(C_s) : HCO_2 : \Delta(C_p) < \Delta(C_s)$$

Pour une coalition de circonstance, centrée sur des croyances secondaires ou du noyau, l'hypothèse n'est pas pertinente, ce qui conduit à un hors sujet (critère Co-2.1.1).

Opérationnalisation du consensus sur les croyances

L'évaluation du consensus sur les croyances propres et secondaires passe premièrement par la recherche, dans les sources secondaires ou par des interviews, de descriptions potentielles de conflits internes aux coalitions (Table 53). Sur cette base, une analyse du discours simplifiée, par exemple en comparant des publications officielles de la coalition avec des articles écrits par ses acteurs, permet de mettre en évidence les différences de positions. La typologie des croyances permet de déterminer à quel type les différences sont liées et tester ainsi l'hypothèse. Le recours à des sources historiques permet de déterminer plus facilement les potentiels indices d'absence ou de présence de consensus.

Table 53 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur les coalitions

Paramètre	Indicateurs
Existence de discussions entre les acteurs de la coalition sur la doctrine et les OAMP	Publications, rapports, description dans des sources secondaires, interviews
Formation du consensus	Publications, rapports, description dans des sources secondaires, interviews

Source : auteur

*Troisième hypothèse sur les coalitions**Reformulation de l'hypothèse*

On précise dans cette transposition le contenu des croyances propres (la doctrine militaire) et des croyances secondaires (le « OAMPF ») :

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

Cette hypothèse est également **descriptive**. Une opérationnalisation de l'hypothèse sur la base de notre modèle est plus difficile. En simplifiant, l'équation logique prend la forme d'un pseudocode :

$$HC_{O_3} : dC_p/dt < dC_s/dt .$$

Ce pseudocode décrit que la variabilité des croyances propres (C_p) est plus faible que celle des croyances secondaires. Ce pseudocode exprime que la variabilité des croyances propres (dC_p/dt) est plus faible que celle des croyances secondaires (dC_s/dt). Les critères sont détaillés dans la Table 54 ci-dessus.

Table 54 Critères de test de la troisième hypothèse sur les coalitions

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Co-3.1.1 Absence d'indices sur l'abandon de croyances	1
	Co-3.1.2 La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle	2
	Co-3.1.3 La coalition n'abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse	3
	Co-3.1.4 La coalition abandonne des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse	4
	Co-3.1.5 Les croyances secondaires sont découplées des croyances propres [par exemple, les croyances secondaires permettent d'implémenter plusieurs classes de croyances propres]	5
	Co-3.1.6 Les croyances propres sont couplées avec les croyances secondaires [les modifications des croyances secondaires influencent directement les croyances propres]	6
Invalidé	Co-3.2.1 Les acteurs sont prêts à abandonner la forme de doctrine qui correspond à leur croyance tout en souhaitant conserver l'intégrité de leurs croyances secondaires	1
Indécidable	Co-3.3.1 Les acteurs ne prennent pas position entre la doctrine et les croyances secondaires	1
Validé	Co-3.4.1 Les acteurs sont davantage disposés à adapter leurs croyances secondaires que leur doctrine	1

Source : auteur

Opérationnalisation de l'hypothèse

À nouveau, l'hypothèse n'est pas pertinente pour une coalition de circonstance, centrée sur des croyances secondaires ou du noyau, ce qui conduit à un hors sujet (critère Co-3.1.3). L'opérationnalisation de l'inférence est définie dans la table ci-dessus. L'opérationnalisation est similaire à celle de la deuxième hypothèse. Elle passe également par la recherche, dans les sources secondaires ou par des interviews, de descriptions potentielles de conflits internes (cf. table ci-dessous). Sur cette base, une analyse du discours permet de mettre en évidence les différences de positions et leur évolution. La typologie des croyances permet de déterminer si des modifications des croyances propres ont eu lieu sans modifications de croyances secondaires.

Table 55 Opérationnalisation de la troisième hypothèse sur les coalitions

Paramètre	Indicateurs
Abandon de croyances propres ou secondaires	Publications, rapports, description dans des sources secondaires, interviews

Source : auteur

Quatrième hypothèse sur les coalitions

Reformulation de l'hypothèse – On a reformulé l'hypothèse en précisant l'origine précise des acteurs des entités administratives :

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions $P(A_a)$ plus modérées que les positions $P(A_p)$ de leurs alliés (journalistes, officiers de milice, ...) au sein du groupe d'intérêt.

Cette hypothèse est encore une fois **descriptive**. Les croyances C des acteurs administratifs (A_a) sont plus modérées (<) que celles des acteurs tiers (A_p). Une opérationnalisation de l'hypothèse sur la base de notre modèle est plus difficile que pour les cas de causalité et prend à nouveau la forme d'un pseudocode. Elle peut être modélisée comme suit :

$$HC_{O_4} : C(A_a) < C(A_p)$$

Opérationnalisation de l'hypothèse

L'opérationnalisation figure dans la Table 56 ci-dessous. Les résultats sont hors sujet si l'on ne peut pas différencier les acteurs concernés, soit que l'on ne dispose pas d'information sur leur employeur, sur leur positionnement, soit qu'ils appartiennent tous au DMF / DDPS. Un autre cas provient d'une inéquation du cas avec le modèle explicatif de Sabatier.

Table 56 Critères de test de la quatrième hypothèse sur les coalitions

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Co-4.1.1 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	1
	Co-4.1.2 Les coalitions sont composées uniquement d'employés du DMF / DDPS	2
	Co-4.1.3 Les coalitions sont composées uniquement d'acteurs externes à la Confédération	3
	Co-4.1.4 Il n'est pas possible de déterminer les employeurs des acteurs	4
	Co-4.1.5 Absence d'indices significatifs sur les positions des acteurs	5
Invalidé	Co-4.2.1 Les agents du DMF / DDPS sont davantage virulents que les autres acteurs de la coalition	1
Indécidable	Co-4.3.1 Les positions des acteurs du DMF / DDPS sont indissociables de celles de leurs alliés civils	1
Validé	Co-4.4.1 Au sein d'une coalition, la virulence des acteurs du DMF / DDPS est moins forte que celle des autres acteurs de la coalition	1

Source : auteur

Opérationnalisation de la variable indépendante

À nouveau, l'opérationnalisation est similaire à celle de la deuxième hypothèse. Elle passe également par la recherche, dans les sources secondaires ou par des interviews, de descriptions potentielles divergences entre les acteurs (Table 57). Sur cette base, une analyse du discours, permet de mettre en évidence la nature des différences de positions. On peut alors évaluer la virulence des acteurs en fonction de leur employeur (cf. *infra*).

Table 57 Opérationnalisation de la variable indépendante de la quatrième hypothèse sur les coalitions

Paramètre	Indicateurs
Position des acteurs majeurs de la coalition	Publications, rapports, description dans des sources secondaires, interviews

Source : auteur

L'opérationnalisation des hypothèses sur l'apprentissage fait l'objet de la sous-section suivante.

*Première hypothèse sur l'apprentissage**Reformulation de l'hypothèse*

On a reformulé l'hypothèse en se focalisant sur le sous-système de la politique de défense militaire et la doctrine militaire comme croyances propres :

L'apprentissage (A_p) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune d'elles dispose des compétences techniques nécessaires pour s'engager dans le débat (C_t), et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire de l'autre ou, alternativement, sur des aspects importants des croyances secondaires (Intensité du conflit – I_{c1}).

Les conditions (A_p) sont doubles : chaque coalition doit disposer des compétences indispensables au débat (C_t) et l'intensité du conflit doit être limitée (I_{c1}), c'est-à-dire qu'elle doit porter au minimum sur les croyances secondaires d'une partie. En termes logiques, cela signifie que :

$$A_p \Rightarrow C_t \text{ ET } I_{c1}$$

Opérationnalisation de l'hypothèse

L'opérationnalisation figure dans la Table 58 ci-dessous.

Opérationnalisation de la variable indépendante

L'opérationnalisation de la variable indépendante (apprentissage entre les coalitions) et des paramètres expliqués (compétences techniques et niveau de conflictualité) est décrite dans la Table 59 ci-dessous. Le repérage d'un apprentissage potentiel passe par des interviews ou l'évaluation de sources secondaires. La validation de l'apprentissage passe soit par l'analyse des variations du discours dans des documents des coalitions, soit par des descriptions crédibles dans des sources secondaires.

Table 58 Critères de test de la première hypothèse sur l'apprentissage

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Ap-1.1.1 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	1
	Ap-1.1.2 Absence d'apprentissage entre coalitions	2
	Ap-1.1.3 Apprentissage entre croyances du noyau	3
	Ap-1.1.4 Apprentissage entre croyances propres	4
	Ap-1.1.5 La coalition dominante adopte des croyances d'une coalition marginalisée pour des raisons tactiques	5
Invalide	Ap-1.2.1 Observation d'un apprentissage entre coalitions avec : niveau élevé de conflictualité de la discorde OU une ou plusieurs coalitions manquent de ressources techniques nécessaires pour s'engager dans le débat OU le conflit porte sur les croyances propres ou les croyances du noyau des coalitions	1
Indécidable	Ap-1.3.1 Observation d'un apprentissage malgré des discordes portant sur plusieurs niveaux du système de croyance en parallèle	1
	Ap-1.3.2 Observation d'un apprentissage qui porte à la fois sur les croyances du noyau, les croyances propres et les croyances secondaires	2
	Ap-1.3.3 Observation d'un apprentissage sans qu'une ou plusieurs coalitions disposent des compétences techniques nécessaires	3
Validé	Ap-1.4.1 Observation d'un apprentissage entre coalitions avec : niveau moyen ou faible de conflictualité de la discorde ET les coalitions disposent des ressources techniques nécessaires pour s'engager dans le débat ET le conflit porte, SOIT sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire (en tant que croyances propres) de l'autre SOIT sur des aspects secondaires importants des deux systèmes de croyances	1

Source : auteur

Table 59 Opérationnalisation de la première hypothèse sur l'apprentissage

Paramètre	Indicateurs
Apprentissage entre les coalitions	Utilisation de concepts spécifiques à une coalition par une autre coalition
	Certaines croyances secondaires d'une coalition sont reprises par l'autre
Compétences techniques	Biographie des acteurs et repérage de leur formation militaire
Niveau de conflictualité	Analyse du conflit doctrinal en lien avec la typologie des croyances

Source : auteur

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage

Reformulation de l'hypothèse

Cette hypothèse reprend mot pour mot la formulation originale ([Jenkins-Smith et al. 2017, 3132–3134](#)).

L'apprentissage (A_{ec}) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer (F_p) et (2) dominé par les normes professionnelles (N_p).

L'expression de l'hypothèse sous forme logique (équation ci-dessous) manifeste que la présence d'apprentissage entre les coalitions (A_{ec}) implique un forum prestigieux (F_p) ET l'application de normes professionnelles (N_p), respectivement que l'on observe l'absence d'apprentissage OU la présence d'un forum et de normes.

$$A_p \Rightarrow F_p \text{ OU } N_p$$

La Table 60 ci-dessous décrit les critères de test.

Opérationnalisation de l'hypothèse

L'opérationnalisation de l'hypothèse est décrite dans la table ci-dessous.

Table 60 Critères de test de la deuxième hypothèse sur l'apprentissage

Résultat	Critères	Code
Hors sujet	Ap-2.1.1 On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions	1
	Ap-2.1.2 L'apprentissage a lieu dans un forum prestigieux sans normes	2
	Ap-2.1.3 L'apprentissage a lieu par les processus ordinaires du DMF / DDPS	3
	Ap-2.1.4 Il n'existe pas de forum prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer	4
	Ap-2.1.5 Tous les acteurs ne sont pas intégrés dans le ou les fora prestigieux	5
	Ap-2.1.6 Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable	6
Invalidé	Ap-2.2.1 Apprentissage entre les coalitions sans existence d'un forum	1
	Ap-2.2.2 Apprentissage entre les coalitions dans le cadre d'un forum secondaire ou dans le cadre des processus de travail ordinaires du DMF / DDPS	2
	Ap-2.2.2 Apprentissage entre les coalitions dans le cadre d'un forum dominé par des règles non professionnelles ou sans règles	3
Indécidable	Ap-2.3.1 L'apprentissage a lieu mais on ne peut pas déterminer dans quel cadre il s'est déroulé	1
Validé	Ap-2.4.1 Apprentissage entre les coalitions dans un forum prestigieux et dominé par des règles professionnelles	1

Source : auteur

Opérationnalisation de l'hypothèse

L'opérationnalisation de l'hypothèse est décrite dans la table ci-dessus.

Opérationnalisation des variables indépendantes et dépendantes

L'opérationnalisation des paramètres explicatifs (L'apprentissage entre les coalitions) est semblable à celui de la première hypothèse. Les paramètres expliqués (Forum prestigieux et normes professionnelles) sont décrits dans la table ci-dessous. Le repérage d'un apprentissage potentiel passe par des interviews ou l'évaluation de sources secondaires. La présence des coalitions à un forum professionnel fait généralement l'objet d'un compte-rendu dans la presse spécialisée. La définition du niveau de professionnalité des normes découle d'interviews ou de compilations de sources secondaires.

Table 61 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur l'apprentissage

Paramètre	Indicateurs
Apprentissage entre les coalitions	Utilisation de concepts spécifiques à une coalition par une autre coalition Une coalition adapte certaines croyances secondaires dans le sens de l'autre
Existence de fora professionnels	Liste des organisations et des commissions d'experts en lien avec le DDPS / DMF Les fora prestigieux du sous-système de la politique de défense militaire sont, à l'interne, la commission de défense nationale et ses incarnations subséquentes À l'externe, ce sont des commissions extraparlimentaires, des groupes de travail de la SSO ou son assemblée générale
Contribution à un forum professionnel	Mention d'acteurs majeurs des coalitions dans les procès-verbaux des fora
Niveau de professionnalisme	Description des règles / processus dans les procès-verbaux des fora

Source : auteur

Récolte et analyse des données

On détaillera ici les sources utilisées pour les études de cas qui suivent ce chapitre, en lien avec l'opérationnalisation des hypothèses. On décrira *premièrement* les études historiques qui servent de base à la récolte des données des études de cas. *Deuxièmement*, la collecte d'autres formes de données, ainsi que leurs limitations sera présentée. *Finalement*, on dépeindra le processus de collation et d'analyse des données pour le CPT.

Sources historiques

En propos liminaire, on notera, avec Pascal [Vennesson \(1999, 156–158\)](#) le contraste potentiellement conflictuel entre les approches de recherche en science politique et en histoire. Par exemple, Williamson Murray rapporte (dans le contexte de la narration sur la RMA) que « Political scientists [...] have been all too willing to theorize without coming to grips with the harsh complexities of historical research or of the alien world— at least to many of them—of real facts. The

result has been theories that bear little relation either to history or to how human institutions work » (Murray 2002).²¹²

S'appuyer sur les faits historiques qui conviennent pour justifier un programme de transformation militaire représente un biais de confirmation. En revanche, les promesses de l'interdisciplinarité et de « l'enrichissement des discours scientifiques des disciplines concernées » sont sensibles (Venesson 1999, 164).

Il n'est donc pas inutile de discuter l'intégration des études historiques, d'autant que ces documents appartiennent à la fois au domaine de la recherche, parce qu'ils éclairent des thématiques jusque-là célées, mais, pour certains, aussi au domaine des sources, parce qu'ils fournissent des données pour le test des hypothèses. Sur la base d'un rapport bibliographique (Jaun 2013) relativement actuel sur la recherche en histoire militaire suisse des années nonante à 2010, on a référencé les ouvrages majeurs, en commençant par celui d'Alfred Ernst, docteur en droit, commandant du deuxième corps d'armée à la fin des années soixante et acteur central du *Konzeptionsstreit*.

À sa retraite, Ernst a publié la première étude d'ensemble sur l'évolution de la politique de défense militaire entre la fondation de la Confédération moderne et le milieu des années septante. Plus de la moitié de la *Konzeption der Schweizerischen Landesverteidigung 1815 bis 1966* (A. Ernst 1971a) est consacrée à la description du *Konzeptionsstreit*, les querelles de conceptions qui impactèrent les transformations de l'armée suisse entre 1945 et 1966. Peter Braun, qui a écrit l'ouvrage standard sur la période – décrit plus bas – critique l'ouvrage sur plusieurs points : le manque de neutralité axiologique de l'auteur, à la fois chercheur et acteur central des faits relatés, les limitations causées par le maintien du secret ou la volonté de ne pas s'exprimer sur des acteurs encore vivants, le manque de méthode historique. Braun reproche également à Ernst de ne pas avoir placé son étude dans le cadre des transformations internationales des doctrines et des technologies de défense. Finalement, la focalisation sur la doctrine terrestre occulterait des déterminants plus substantiels (P. Braun 2006, 21–23). Ces critiques sont légitimes, en particulier dans une perspective de sciences historiques, mais, dans le cas de cette thèse, *Die Konzeption*, considérée comme source, contribue par les commentaires et observations de son auteur à éclairer les croyances des coalitions et ne peut pas être négligée.

Entre les années septante et la fin du XXe siècle, les publications sur la période de l'après-guerre sont rares. Franziska Keller a éclairé le rôle du colonel d'état-major général (EMG) Gustav Däniker Sr, un acteur qui a influencé dans les années trente les acteurs majeurs des coalitions de l'après-guerre (F. Keller 1997). Plusieurs travaux de licence ont contribué à clarifier des aspects de détail des conflits de coalition des années cinquante et soixante : Richner (1996) a décrit le rôle du *Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft*, un instrument de communication publique d'une coalition dès les années cinquante, tandis que B. Rieder (2003) a couvert la période subséquente sous l'angle des croyances des acteurs en conflit. Mantovani (1999) a minutieusement recherché la perception de la neutralité suisse par le Royaume-Uni et les États-Unis.

²¹² Clausewitz (1966, 231) avait déjà souligné les dangers : « der Missbrauch historischer Beispiele und der Prunk mit Belesenheit. [...] Ein Faktum, welches bloß im Fluge berührt wird, kann zur Vertretung der entgegengesetztesten Ansichten gebraucht werden, und drei oder vier, die aus den entferntesten Zeiten oder Ländern, aus den ungleichartigsten Verhältnissen herbeigeschleppt und zusammengehäuft werden, zerstreuen und verwirren das Urteil meistens, ohne die mindeste Beweiskraft zu haben; denn wenn sie bei Lichte betrachtet werden, so ist es meistens nur Plunder und die Absicht des Autors, mit Belesenheit zu prunken ».

Au début du siècle, sous l'impulsion de Rudolf Jaun, la recherche s'accéléra avec la thèse de doctorat de Peter Braun, *Von der Reduitstrategie zur Abwehr: Die militärische Landesverteidigung der Schweiz im Kalten Krieg 1945–1966* (P. Braun 2006). L'auteur analyse l'évolution de la défense suisse durant les deux premières décennies de la guerre froide, marquée par deux transformations majeures (qui conduiront aux *organisations des troupes 1951* et *1961*). S'appuyant sur une évaluation fouillée et minutieuse des archives, Braun décrit de manière détaillée le développement des conceptions militaires de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années soixante. Il précise le parcours et la pensée des acteurs majeurs. Braun mobilise en filigrane la perspective historique de Hansjörg Siegenthaler, une analyse de l'histoire comme succession de crises et de continuité en soutien de sa narration des conditions du changement et de l'émergence de phases de stase. Il s'inscrit également dans le courant de la *longue durée* de Braudel pour interpréter la permanence des croyances des coalitions depuis la fin du XIXe siècle jusque dans les années soixante. Il apporte une vue d'ensemble très détaillée de la période de 1945 à 1966 et met en lumière les dynamiques au sein des groupes opposés sur la base d'une lecture précise et fouillée des archives fédérales.

Quelques recueils éclairent des aspects distinctifs de l'*OT 61* (P. Braun & Weck 2009) ou *La conception de la défense nationale du 6.6.66* (Militärdoktrin 2007). Deux volumes des *Travaux et recherches* de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM) ont été consacrés à la période de 1945 à 1990. Ils rassemblent des confidences d'acteurs contemporains et des contributions de chercheurs (Weck 2003 ; 2005a). Dans une perspective moins académique, les mémoires de Gustav Däniker d.J., chef d'état-major de l'instruction opérative pendant les années huitante, présentent des facettes nouvelles des débats et des croyances des acteurs majeurs (Däniker 1996b). Plusieurs florilèges réunissent des témoignages d'acteurs contemporains de l'intervalle 1961–1994 (Betschon & Geiger 2014 ; Senn 2007b). Zurfluh (1999) a analysé la tentative avortée d'adaptation de la marche du service dans les années septante, informée par le *Bericht der Kommission für Fragen der militärischen Erziehung und Ausbildung der Armee*, mieux connu sous le nom de « rapport Oswald ». Il ne s'agit pas, on l'a vu, d'une transformation, mais d'une tentative achoppée de changement visant à mieux ancrer l'armée dans son temps, qui se rapproche davantage d'une homéostasie.

Pour la période allant de la fin des années soixante au milieu de la première décennie du siècle, l'impulsion vient à nouveau de Jaun. L'historien dirigea le projet de recherche du Fond National Suisse (FNS) « Kampf um die Schweizer Armee. Eine historische aktors- und themenzentrierte Studie zur Debatte um die Schweizer Armee 1966–2003 » à l'université de Zürich et à l'ACAMIL²¹³ Dans ce contexte, Amrhein (2017) a étudié les réformes *armée 95* et *Armée XXI* en tenant compte de travaux antérieurs ainsi que du développement des opérations de promotion de la paix. L'auteur focalise sa recherche sur la doctrine militaire opérative, notamment sous l'angle de l'influence des conceptions

²¹³ Jaun (2017b) prévoyait d'étudier :

die Auseinandersetzungen und Debatten um die Schweizer Armee zwischen 1966 und 2003 anhand ihrer zentralen Themen und Akteursgruppen zu erfassen und zu analysieren. Angestrebt wird dabei ein Verfahren, welches erlaubt, die komplexe Akteursstruktur des schweizerischen militärisch-politischen Systems, den Debattegegenstand 'Armee' sowie die medialen und sprachlichen Repräsentationsebenen der Auseinandersetzung adäquat zu berücksichtigen... Mit der Verwendung des militärischen Doktrinansatzes und des systemtheoretischen Semantikbegriffes sollen die Zentralpunkte der Armeekritik und die Verortung in den Sprach- und Denkmustern der Akteure gefasst und analysiert werden.

mainstream internationales. La plus courte distance historique, l'accès plus difficile aux archives, qui ne sont pas toutes ouvertes, ainsi que la moins bonne qualité des sources disponibles ont rendu sa tâche difficile. Par ailleurs, l'accès aux archives fédérales est restreint, le délai de carence pour le libre accès aux dossiers du DDPS a été relevée à 80 ans. Les dossiers qui y sont archivés sont par ailleurs incomplets (Amrhein 2017, 21). Dans l'état actuel de la recherche, il est peu probable que l'on puisse trouver davantage d'indices dans ces sources primaires. On a cherché à remplacer les indices manquant par des interviews, le recours à des sources secondaires ou tertiaires, ainsi que par des contrefactuels. Si les informations sur les acteurs majeurs, les discussions et les décisions sont moins détaillées que chez Braun, ce qui complique le repérage des coalitions et de leurs croyances, la recherche de Amrhein élargue et illumine ces deux réformes.

Au sein du même projet, une autre recherche interdisciplinaire a porté sur l'analyse des controverses sur l'armée, son existence, son développement, son armement et la problématique de l'objection de conscience dans l'opinion publique entre 1966 et 2003. Les auteurs ont analysé les images et les formes sémantiques auxquelles acteurs et coalitions ont recouru dans le cadre de leurs stratégies de communication (Lutz & Wyniger 2017). Finalement, dans le cadre de *Der Schweizerische Generalstab / L'État-major général*, une collection d'ouvrages de référence sur l'histoire de l'armée suisse, à laquelle Jaun, Braun et Amrhein sont associés, il faut signaler deux biographies collectives du corps des officiers d'état-major général, l'une pour les officiers entrés dans ce service entre 1875 et 1945 (Jaun 1991) et l'autre entre 1945 et 1966 (Guisolan 2003) et complétée par une analyse prosopographique. Ces deux recueils donnent accès à des informations sur l'origine, la formation civile et militaire et les publications essentielles de la plupart des acteurs militaires centraux des années quarante à nonante. La somme de Jaun (2019) sur l'histoire de l'armée suisse a permis de croiser les sources et de vérifier les chronologies.

Les recherches récentes en histoire militaire suisse apportent ainsi une contribution solide pour décrire les faits et la chronologie des périodes considérées. Elles facilitent l'acquisition de données nécessaires au test des hypothèses dans les quatre études de cas et pour comprendre la chronologie des réformes dans une perspective interdisciplinaire élargie. Les autres types de données et leur collection sont exposés dans la section suivante.

Autres données

On précise ici les sources auxquelles on a eu recours pour collecter les données nécessaires au test des hypothèses. Il s'agit principalement de sources écrites, complétées par quelques entretiens.

Sources écrites

On a collecté les documents sur la base des catégories de sources (primaires et secondaires) sur la base de la Table 62. La distinction de ces catégories n'est pas toujours clairement tracée et elle figure ici avant tout à fins de structure. Les avantages des sources écrites sont les suivantes : Tout d'abord, elles donnent accès à des témoignages de personnes disparues. C'est particulièrement le cas pour la période du début de la guerre froide. D'autre part, les données sont généralement pérennes et elles n'évoluent donc pas au cours du temps. Ces données sont donc bien adaptées à une démarche scientifique dans la mesure où elles se prêtent à une répétition de la recherche ou à une analyse avec un autre cadre théorique. La table ci-dessous détaille les sources écrites collectées.

Table 62 Sources écrites collectées

Sources primaires	Sources secondaires
— Documents gouvernementaux et administratifs ²¹⁴	— Presse généraliste (en particulier : Neue Zürcher Zeitung – NZZ, Gazette de Lausanne, Le Nouveau Quotidien, l’Hebdo, Feuille d’Avis de Lausanne / 24heures...) ainsi que, de cas en cas, les <i>Presse Spiegel</i> quotidiens du département de la Défense (à partir de 1984)
— Documents, rapports, messages et communiqués du Conseil fédéral ou de l’administration fédérale, en particulier le DDPS	— Bulletins de l’agence télégraphique suisse (ATS)
— Procès-verbaux des délibérations du Parlement, rapports des commissions, communiqués de presse, ainsi que les sites internet	— Presse spécialisée (en particulier : Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift – ASMZ, Revue Militaire Suisse – RMS), ainsi que leurs archives numérisées
— Règlements militaires suisses et étrangers	— Année politique suisse (APS)
— Publications des partis politiques et d’autres associations, ainsi que leurs sites internet	— Monographies
— Publications et rapports des associations militaires, ainsi que leurs sites internet	— Biographies
— Blogosphère (stratégie et de sécurité)	

Source : auteur

Cependant, ce type de sources présente un certain nombre de limitations : les écrits peuvent faire l’objet d’une stratégie de négociation (demander plus pour obtenir un minimum), avoir été rédigées avec une volonté consensuelle, ou faire partie d’une campagne de propagande à usage interne ou externe. Dans ces conditions, ils ne représentent pas forcément la pensée réelle de leurs rédacteurs. Dans le domaine militaire, certains documents gouvernementaux et Hans Frick administratifs pourraient avoir été amplifiés, par exemple dans une optique de dissuasion.²¹⁵

D’autre part, les problèmes d’accessibilité aux documents militaires, aux procès-verbaux du Conseil fédéral ou des Commissions parlementaires, voire aux rapports classifiés, peut conduire à un biais de sélection involontaire, renforcé par un important délai de carence : toutes les archives militaires de la période d’étude de cette thèse sont encore sous embargo. D’autre part, dans la mesure où les documents administratifs reflètent souvent les croyances de la coalition dominante qui les a rédigés, ils doivent être appréhendés avec un certain recul. Finalement, une distance critique vis-à-vis des sources historiques secondaires s’impose aussi. Ce ne sont que des interprétations de la réalité sur la base d’une théorie, non une description de la réalité (Lustick 1996). Plus généralement, Stephan Wolff rend attentif à la nécessité de dépasser l’analyse superficielle du contenu au profit d’une contextualisation de l’analyse de la source (Wolff 2008, 3).

La difficulté d’accéder à certaines informations implique dès lors de recourir à des sources orales. On a eu recours à plusieurs entretiens pour compléter les sources écrites en questionnant dans la mesure du possible des acteurs principaux des réformes à partir de 1989. Tous n’ont pas répondu positivement aux demandes d’entretien.

²¹⁴ Sous la dénomination de documents gouvernementaux et administratifs, on comprendra, sur la base de Claire Dupuy et Isabelle Pollard, tous les documents « produits par des acteurs administratifs, des acteurs politiques ou par des experts pour le compte de [départements fédéraux], d’organismes publics, [du Parlement] ou de collectivités territoriales » (Dupuy & Pollard 2009, 2).

²¹⁵ Par exemple, dans le cadre de cette démarche, on peut penser aux ouvrages comme le *Livre du soldat* (Département militaire fédéral 1959) ou *Défense civile* (Albert Bachmann & Georges Grosjean 1969) qu’il n’est pas possible d’utiliser sans une indispensable contextualisation.

Entretiens

On a élaboré une liste des entretiens sur la base initiale de connaissances personnelles des participants au développement de la réforme *Armée XXI*, ainsi que de liens avec des anciens membres du commandement de l'armée. On l'a complétée sur la base des recherches bibliographiques et en élaborant un arbre récursif des personnes à interviewer. On a aussi profité des séances du *Café historique* de l'ASMSH pour interroger des témoins des réformes à partir des années nonante (Häsler 2019; Liaudat 2022; Tschumy 2019). Il n'a pas toujours été possible – pour des motifs de disponibilité, de désintérêt, de dégradation physique ou psychique ainsi que de décès – d'interviewer tous les acteurs initialement prévus.

Comme les sources écrites, le recours aux entretiens ne peut faire l'impasse d'une réflexion méthodologique. La critique du recours aux entretiens dans l'analyse des politiques publiques a fait l'objet de nombreux travaux : elle s'articule plus principalement autour de trois objets, que relèvent (Dupuy & Pollard 2009, 4–5) :

1. La qualité précaire des données issues de l'entretien, dans la mesure où, (1) la relation entre l'interviewer et l'interviewé est asymétrique, soit que ce dernier est dominé ou dominant et (2) l'interviewé fournit des données par essence subjectives dans leur sélection ou dans leur transcription (Bongrand & Laborier 2005).
2. Les interviewés sont interrogés *ex post*. Ils ont une tendance à régénérer leur histoire et à construire un sens à leurs activités. Leurs assertions sont exprimées *hic et nunc* et peuvent varier au fil du temps.
3. « L'illusion biographique », qui fait que l'interviewé « interprétant la situation d'entretien comme une sommation à se présenter en 'acteur de sa propre vie', aura tendance à se donner le bon rôle », en extrapolant sa perception à l'entier de la communauté concernée (Pinson & Sala Pala 2007, 560–561).

On ajoutera un risque supplémentaire, celui d'interroger des personnes dont le cœur de compétence n'est pas directement lié à la thématique.²¹⁶

Ces limitations ne sont pas réhibitoires (Laurens 2007; Pinson & Sala Pala 2007), il faut cependant en tenir compte dans l'analyse des données. Celles issues de l'interview apportent une dimension subjective et une vue oblique sur le domaine. Dès lors, une mise en perspective des données issues de documents avec celles tirées des entretiens est indispensable (Laurens 2007, 123). En particulier, la triangulation (Jick 1979; Yin 2003) peut s'avérer utile. On a eu recours à la triangulation des méthodes, « le recours à différentes méthodes de recueil de données, dans le but d'améliorer la richesse et la finesse de notre analyse » (Guilbert & Lancry 2007) pour combiner les sources orales et écrites. Les limites de la triangulation, notamment le mélange de méthodes et de perspectives (Thurmond 2001) peuvent être évitées par l'intégration de données écrites dans l'interview (voir, par exemple : Laurens 2007).

Par notre position immergée au DDPS, mais aussi par des discussions informelles avec des acteurs, par des observations personnelles également, on a pu gagner des informations. Elles sont partiellement liées à la composition de la mémoire, mais aussi limitées par la manière de récolte, qui participe plutôt de ce que l'on appelle au militaire « la voie des

²¹⁶ C'est par exemple le cas du travail de Marc R. DeVore et Armin Stähli qui ont interrogé deux intervenants militaires que leurs tâches ne prédisposent pas à une analyse poussée de la politique de sécurité DeVore & Stähli (2011). On considère cependant ce risque comme limité dans la mesure où la stratégie de recherche des personnes a été consolidée et validée par les entretiens et par les connaissances personnelles d'une grande partie des acteurs.

latrines » (par opposition à la voie de service officielle). Elles ne sont pas utilisées de manière centrale et elles sont notées sous la forme « Bühlmann (2022, [x]) », où x indexe une liste interne de contacts.

Analyse des données

La définition précise des critères de test des hypothèses permet d'une part de faciliter la recherche des données puisque les conditions d'un hors sujet, de la validité, de l'invalidité, ou encore de l'indécidabilité des résultats ont été formulés de manière précise. L'analyse des données transversales consiste, pour chaque cas et pour chaque hypothèse, à comparer les critères de tests des hypothèses détaillés ci-dessus avec les données récoltées et à décrire les conditions. Les résultats ont été reportés dans une table (Annexe E) qui a été utilisée ensuite pour l'analyse longitudinale. L'analyse longitudinale consiste à interpréter les résultats de chaque hypothèse à travers les cas puis à expliquer les raisons de la distribution des résultats. La relecture des dimensions théoriques de l'ACF à travers les résultats de l'évaluation détermine la pertinence empirique du cadre. Réciproquement, les résultats des hypothèses permettent de qualifier la transformation de la politique de défense militaire à travers l'ACF.

Recherche et analyse des données pour le CPT

Pour la recherche de données liées au CPT, on a déterminé dans chaque cas une chronologie de l'évolution du processus causal. La densité des données recherchées a varié en fonction de la nécessité de validation des hypothèses. Les données générées par l'analyse des sources forment un ensemble d'observations sur l'évolution du processus de réforme. Les données récoltées avaient trois formes : (a) les « preuves irréfutables » (*smoking gun*) soutenues par une corrélation forte entre cause et effet, (b) les « confessions » des acteurs, qui permettent de comprendre les croyances et la manière d'agir des membres des coalitions, ainsi (c) qu'une description des processus sous forme de relations de causalité ou de conjonction.²¹⁷ Ces données fournissent le substrat pour l'analyse des données.

Sur la base de l'analyse et en appliquant l'approche mécaniste (Cf. titre *Approche contrefactuelle*) ainsi que l'approche mécaniste (Cf. titre *Approche mécaniste*), on a déterminé le processus causal, c'est à dire un scénario d'ensemble (« *comprehensive storyline* ») du processus de réforme de la politique de défense militaire. On a associé la description de la chaîne de causalité sous forme d'une description de processus, qui intègre le cadre des coalitions de causes. Lorsque les relations entre cause et effet sont explicites, on a l'équivalent d'une preuve irréfutable (« *smoking gun* ») ; (4) Toujours selon Blatter & Haverland (2012), sur la base des entretiens avec les acteurs, mais surtout par l'analyse de textes, on a analysé les

²¹⁷ Ces formes de causalité ne sont pas conclusives. Gerring (2005b, 164–165) rappelle que

one must take account of an ever-expanding menu of causal relationships. These include the conjunctural cause (also known as compound cause, configurative cause, combinatorial cause, conjunctive plurality of causes), where a particular combination of causes acting together to produce a given effect; causal equifinality (also known as a disjunctive plurality of causes, redundancy, or overdetermination), where several causes act independently of each other to produce, each on its own, a particular effect; the cause in fact (also known as actual cause), which explains a specific event as opposed to a class of events; the non-linear cause (e.g. a cause with a takeoff or threshold level); the irreversible cause (e.g. a cause with a ratchet effect); the constant cause, a cause operating continually on a given effect over a period of time; the causal chain (also known as causal path), where many intermediate causes lie between a structural X and an ultimate Y; and the critical-juncture or path-dependent cause, a cause or set of causes at a particular moment in time that has enduring effects.

« confessions » pour pouvoir discerner l'influence des « perceptions and motivations of actors » sur les réformes et pour les intégrer dans l'analyse. Ces « confessions » ont à leur tour contribué à cautionner les liens de causalités postulés (Blatter & Haverland 2012, 6).

Analyse des votes sur la politique de défense militaire

On a analysé plusieurs votations sur la politique de défense militaire de manière à préciser les activités saillantes des coalitions. Ces analyses visaient à déterminer un sous-ensemble des actions saillantes des coalitions, les croyances ainsi que les soutiens politiques aux coalitions. On a sélectionné les votations, répertoriées dans la Table 63 ci-dessous sur la base des critères suivants : (1) synchronicité avec les études de cas et (2) lien avec les croyances de la réforme. Les votations en lien avec les réformes sont toutes postérieures à 1988.

Table 63 Scrutins populaires sur la politique de défense militaire analysés

Date	Intitulé	Réforme
26.11.1989	Initiative populaire « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix »	armée 95
06.06.1993	Initiative populaire « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat »	
12.06.1994	Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix (LOMP)	
26.11.2000	Initiative populaire « Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) »	Armée XXI
10.06.2001	Modification de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement)	
10.06.2001	Modification de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Coopération en matière d'instruction)	
02.12.2001	Initiative populaire « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée »	
02.12.2001	Initiative populaire « La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) »	
18.05.2003	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM). Modification	

Source : base de données [Swissvotes \(2022e\)](#), sélection sur la base du critère Politikbereich d1e2==3.2 (Armée)

Les scrutins non retenus sont énumérés dans la Table 64 ci-dessous. Les initiatives de 1952, 1962 et 1963 n'ont pas eu de lien avec les réformes de l'OT 51 ou de l'OT 61. La plupart des initiatives sur la réduction des dépenses militaires antérieures à 1989 sont intervenues durant la phase de stase de la *Conception 66*, celles sur le service civil après 1989 ne sont plus aussi problématiques que par le passé. L'initiative pour « la protection des marais » était révélatrice de tensions autour de l'armée qui se manifestèrent lors de la votation « pour une Suisse sans armée », mais n'a pas de lien de croyances direct avec les réformes. Le référendum sur « l'équipement personnel des militaires » était avant tout lié au fédéralisme (Delgrande & Linder 1996), le référendum obligatoire sur « la régle des poudres » traitait d'un aspect secondaire et suranné de la politique de défense militaire : le projet du Conseil fédéral avait été accepté à l'unanimité par les deux

chambres et à près de 95% par le peuple ([Swissvotes 2022c](#)). On a utilisé les votations finales nominales du Conseil national lorsqu'elles étaient enregistrées pour contribuer à la détermination des coalitions non structurées.²¹⁸

Table 64 Scrutins populaires sur la politique de défense militaire non considérés

Date	Intitulé
06.07.1952	Arrêté fédéral sur la couverture des dépenses pour l'armement
01.04.1962	Initiative populaire pour l'interdiction des armes atomiques
26.05.1963	Initiative populaire sur le droit du peuple de décider de l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques
24.09.1972	Initiative populaire pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes
04.12.1977	Arrêté fédéral sur l'introduction d'un service civil de remplacement
26.02.1984	Initiative populaire « pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte »
05.04.1987	Initiative populaire « demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires »
06.12.1987	Initiative populaire « pour la protection des marais – Initiative de Rothenthurm »
02.06.1991	Code pénal militaire (CPM). Modification du 5 octobre 1990
17.05.1992	Arrêté fédéral pour l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience
06.06.1993	Initiative populaire « 40 places d'armes ça suffit ! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement »
10.03.1996	Arrêté fédéral supprimant la compétence cantonale en matière d'acquisition de l'équipement personnel des militaires
08.06.1997	Arrêté fédéral concernant la suppression de la régle des poudres

Source : [Swissvotes \(2022e\)](#), sélection sur la base du critère Politikbereich d1e2==3.2 (Armee)

Processus de production des résultats

Sur la base des sources et des données collationnées, de leur examen et de l'évaluation du contenu des documents, on a établi les bases de données des acteurs ainsi que les ensembles de données décrits plus haut. L'analyse des informations et leur consolidation débouche sur la formulation de preuves qui sont présentées généralement sous forme de tables, en soutien aux énoncés décrits par les critères de validation des hypothèses.

De ce fait, les (trop ?) nombreuses tables des chapitres suivants ne correspondent pas à des résumés du texte, mais à des attestations qui soutiennent l'argumentation.

Synthèse

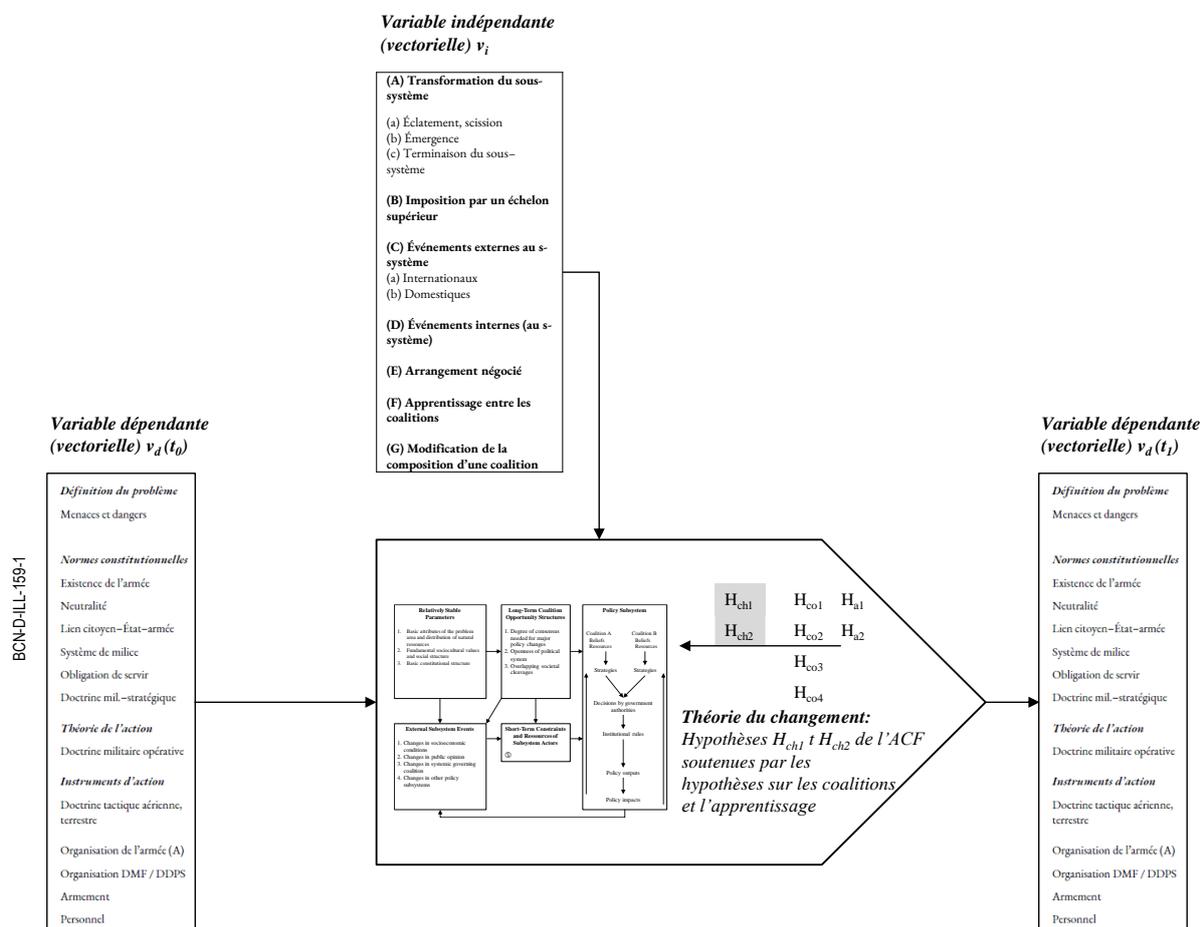
Cette thèse a étudié les six cas positifs de transformation de la politique de défense militaire suisse entre 1948 et 2008 à travers le crible de l'Advocacy Coalition Framework en vue de répondre à deux questions de recherche : *la première porte*

²¹⁸ Les votes finaux suivants ne sont pas disponibles dans le bulletin officiel pour plusieurs initiatives populaires, comme celle « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix » ([Services du Parlement 1988](#)).

sur les conditions de la transformation de la politique de défense militaire sous l'angle de l'ACF et le rôle des acteurs pertinents dans cette mutation, *la seconde* sur la contribution de cette recherche au développement de l'ACF.

Le cadre d'analyse de la première question de recherche est représenté dans la Figure 38 ci-dessous. Il expose les relations entre la variable (vectorielle) dépendante au temps t_0 , la théorie du changement – l'ACF, la variable (vectorielle) indépendante v_i , et la résultante du changement, la variable (vectorielle) dépendante au temps t_1 . La variable dépendante a été décrite au chapitres *Définitions, acteurs et transformations*, page 17 *sqq.* et *Programme de la politique de défense*, page 55 *sqq.*, la théorie du changement et la variable indépendante au chapitre *Advocacy coalition framework*, page 151 *sqq.* La description de leur opérationnalisation a été menée dans ce chapitre. Les huit hypothèses de l'ACF pertinentes pour cette recherche déterminent les relations explicatives entre les variables v_i et v_d .

Figure 38 Schéma de synthèse du cadre d'analyse



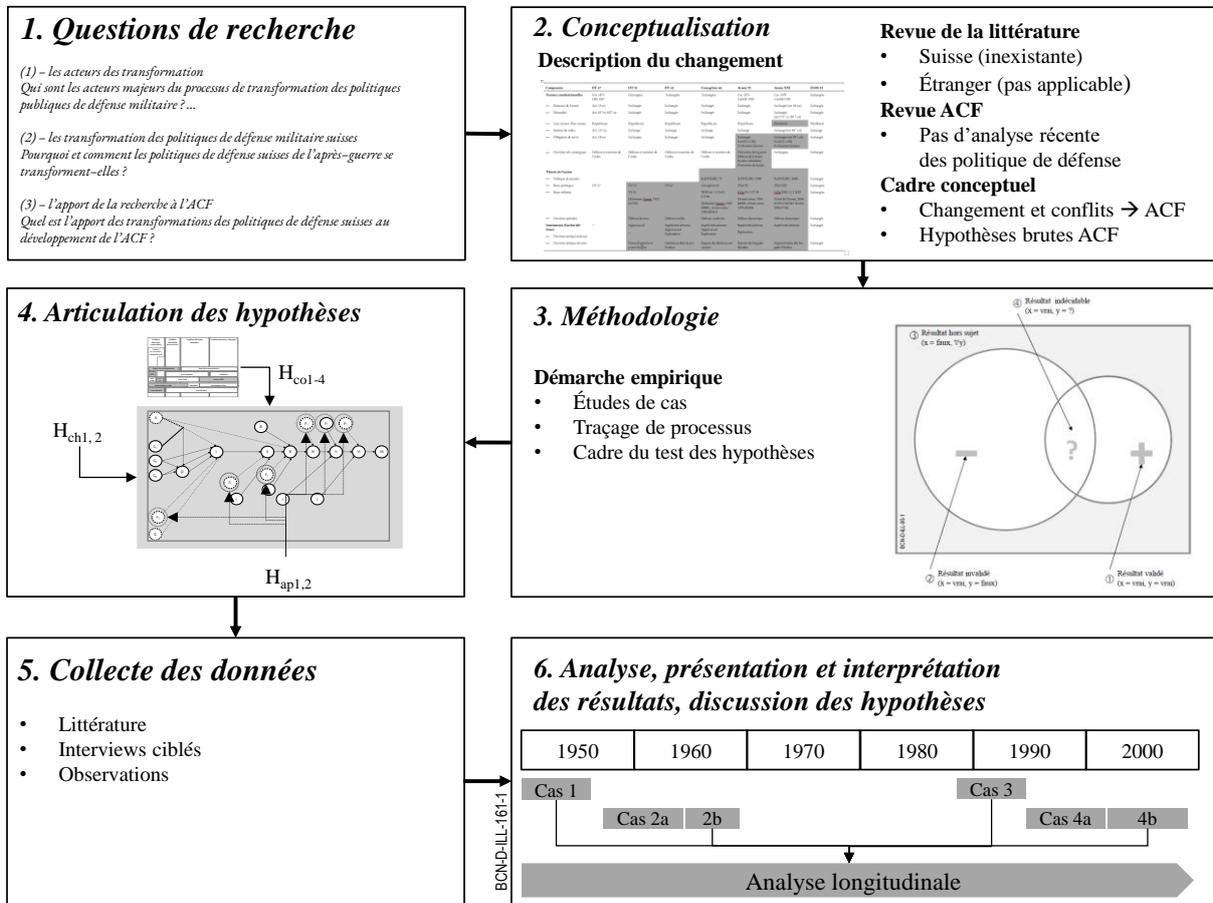
Source : auteur, en incorporant Jenkins–Smith et al. (2017, 2943)

La Figure 39 illustre le design de recherche en articulant le processus déterminé jusqu'ici :

- On part (1) des questions de recherche,
- On conceptualise (2) ces questions de recherche en décrivant le changement indépendamment de la théorie explicative mobilisée. En parallèle, la revue de la littérature et des publications sur l'ACF conduisent à établir un cadre conceptuel qui justifie le recours à l'ACF et la focalisation sur ses hypothèses brutes.
- La démarche méthodologique (3) se base sur deux dimensions épistémologiques :
 - *Premièrement*, la causalité. L'analyse de l'inférence causale combine (i) des études de cas (transversales et longitudinale) ainsi que (ii) une analyse processuelle basée sur le traçage de processus causal.
 - *Deuxièmement*, on a appliqué une double approche de tests et de validation de théorie.

Méthodologiquement, la partie empirique de cette thèse est basée sur quatre études de cas, dont deux décrivent des changements subséquents intervenus dans la foulée d'une première réforme. Ces cas ont chacun fait l'objet d'une analyse transversale organisée autour des hypothèses pertinentes à cette recherche. Une analyse longitudinale a permis une comparaison des cas hypothèse par hypothèse à travers le temps. L'application d'un cadre de test des hypothèses permet de mieux discriminer les résultats du test des hypothèses pour éviter de faire de la science politique de salon à l'instar de l'ornithologie en chambre décrite par Hempel. On a donc étendu les résultats possibles des hypothèses (validé / invalidé) avec deux valeurs supplémentaires : hors sujet si la variable indépendante de l'hypothèses est absente (on a détaillé les conditions potentielles de cette absence dans l'opérationnalisation des hypothèses) ou indécidable si la variable indépendante existe mais que l'on ne peut pas évaluer le résultat de l'hypothèse, par exemple parce que les données récoltées sont contradictoires.
- L'opérationnalisation et l'articulation des huit hypothèses (4) découle d'une formulation des conditions qui pourraient mener à ces résultats. Pour les hypothèses sur le changement, on a déterminé les conditions complémentaires du CPT et l'opérationnalisation de la variable dépendante. Les autres classes d'hypothèses sont descriptives et ne nécessitent pas de traçage du processus.
- Les sources nécessaires à la collecte des données (5) pour déterminer le CPT et établir les coalitions ainsi que leurs croyances ont été décrites. On a précisé les conditions du repérage des coalitions et de la recherche des strates de croyances des groupes. L'étude de plusieurs votations a permis de mieux cerner les coalitions, leurs croyances et leur soutien politique.
- L'analyse longitudinale (6) comporte une analyse, la présentation et l'interprétation des résultats et la discussion des hypothèses.

Figure 39 Synthèse du design de recherche



Source : auteur

En synthèse, le chapitre a posé les préalables pour les études de cas transversales et pour l'analyse longitudinale. Sur cette base, on débute l'étude des cas par le processus politique qui a mené à l'Organisation des troupes 51.

CHAPITRE 7.

Organisation des troupes 51

Ce chapitre décrit le processus politique qui conduisit à l'adoption et à la mise en œuvre de l'*Organisation de l'armée 1951* (Conseil fédéral 1950) avec un point focal sur la phase de concertation. Il comporte quatre parties : (1) la chronologie sommaire de la période ; (2) la description des coalitions et de leurs croyances ; (3) le test des hypothèses ; (4) l'analyse du processus de réforme et une conclusion partielle. Certaines données sont aussi applicables à la phase subséquente de la transformation de la politique de défense militaire et on les analysera dans la plus longue durée : Des sections du chapitre suivant feront donc référence à celui-ci.

On constatera les résultats suivants : *premièrement*, la compréhension par l'ACF du sous-système de la politique de défense militaire et des transformations doctrinales est bonne : le cadre de l'ACF offre une représentation fidèle du sous-système au travers du prisme des acteurs et des coalitions. *Deuxièmement*, la première hypothèse sur le changement apporte une bonne description de la transformation ; des résultats plus mitigés découlent du test des autres hypothèses. En revanche, le détail des événements, des structures et des dynamiques en jeu n'est pas pris en compte avec assez de finesse par les hypothèses.

Une approche liée purement au processus politique définirait le prélude aux querelles conceptionnelles (*Konzeptionsstreit*) de l'après-guerre avec la publication des aspirations d'une coalition d'inspiration républicaine en 1945 ([s.a.] 1946) ; ou alors, elle fixerait le début de la réforme à une étude préparatoire, rédigée en 1948 par le chef d'état-major général Louis de Montmollin (P. Braun 2006, 129 sqq.; A. Ernst 1971a, 208 sqq.). Cependant, pour saisir l'évolution globale des coalitions qui détermineront la politique de défense militaire des années cinquante et soixante, une perspective de *plus longue durée* est incontournable :²¹⁹ Bernhard B. Rieder (2003, 13) souligne l'importance de tenir compte des débats antérieurs à la Seconde Guerre mondiale pour comprendre le contexte de la réforme.

²¹⁹ Il faut prendre le terme de « plus longue durée » avec un grain de sel : il fait référence à plusieurs décennies dans l'échelle du temps de l'ACF et non à Fernand Braudel qui a décrit l'opposé de « l'histoire événementielle » comme un récit « d'ampleur séculaire [...] : l'histoire de longue, même de très longue durée » (Braudel 1958, 727).

En effet, trois raisons majeures justifient cette extension du domaine de la chronologie. *Premièrement*, dans les années trente déjà, les acteurs majeurs des coalitions de l'après-guerre menaient des actions coordonnées pour influencer la politique de défense militaire suisse. Après une phase de sédimentation, leurs croyances propres, dont les premiers indices remontent à 1941, restèrent pérennes pendant plus d'un quart de siècle (P. Braun 2006; A. Ernst 1971a). *Deuxièmement*, on ne doit pas négliger l'influence de la mobilisation de l'armée suisse entre 1939 et 1945 (« la Mob ») sur les rapports sociaux et les relations entre les partis gouvernementaux. Le parti socialiste suisse de l'après-guerre soutint avec détermination la défense nationale et son comité central appuya indirectement les leaders de la coalition oppositionnelle, dans le contexte de la « démocratisation de l'armée » (O. Lezzi 1996). *Troisièmement*, l'influence des opérations des forces armées allemandes durant la Seconde Guerre mondiale sur la réflexion doctrinale occidentale pendant la guerre froide ne peut pas être omise (R.K.e. Huber & DePuy 1980 / 2004; Hughes 1986).²²⁰ Dans la perspective de l'ACF, le premier élément est le plus important. Occulter cette période cèlerait donc une dimension fondamentale de la formation des coalitions. On consacra donc la première partie de la chronologie aux années trente à quarante.

Objets et chronologie de la réforme

Le choix des faits rapportés dans cette section est lié à des motifs d'économie de la recherche et on se limitera à présenter la création des coalitions. On décrira tout d'abord la période de l'avant-guerre et de la Seconde Guerre mondiale, puis celle de l'élaboration de l'*OT 51*.

La formation des coalitions à la fin des années trente

Les premières querelles sur la doctrine future de l'armée suisse débutèrent à la fin des années trente. Deux groupes, qui ont vu le jour pendant cette période, influencèrent directement la politique de défense militaire jusqu'à la fin des années soixante. Leur taille était restreinte, ce qui permet de cerner les acteurs et d'analyser leurs contributions en ouvrant la boîte noire des coalitions. On décrira au préalable l'absence d'adaptation de l'armée au contexte doctrinal après la Première Guerre mondiale, notamment de la détermination des groupes et des acteurs.

Une transformation manquée

À la suite du conflit de 14–18, la doctrine et la technique militaire avaient évolués. Cette mutation, articulée autour du couple char / avion, changeait fondamentalement la conduite des opérations militaires par la vitesse et la profondeur des poussées mécanisées (Corum 1992; Geyer 1986; Habeck 2003). Pourtant, rappellent tant Peter Braun que Bernhard Rieder, les conséquences de ces transformations n'avaient pas été identifiées au niveau institutionnel : l'armée suisse prévoyait encore de combattre selon une conception offensive de la « guerre de mouvement » (*Bewegungskrieg*).²²¹ Cette

²²⁰ Danjel J. Hughes (1986) apporte une critique de cette interprétation. Robinson (2021) a développé cette opposition.

²²¹ L'anéantissement de l'adversaire dans une bataille décisive était inspiré de Carl von Clausewitz (1966) et des succès militaires prussiens de la fin du XIXe siècle (Gat 2001; Holborn 1986). L'offensive de Sadowa (1866) jouait ici le rôle paradigmatique.

doctrine tactique, stimulée en Suisse par Ulrich Wille, commandant en chef de l'armée pendant la mobilisation de 14–18, formait la substance du règlement *Le Service en campagne* (SC 27) de 1927, considérée par une majorité d'officiers comme la clé du succès (P. Braun 2006 ; B. Rieder 2003). Pourtant, dans les années vingt, les investissements militaires qui auraient permis sa mise en œuvre furent limités (Streit 2016). Cette focalisation sur la guerre de mouvement de l'infanterie était par ailleurs partiellement contestée dans son implémentation (P. Braun 2006 ; B. Rieder 2003).²²² Comme on le verra plus loin, elle ne fut pas mise en œuvre dans les plans de défense de la Suisse lors de la mobilisation générale de septembre 1939. En d'autres termes, l'armée suisse n'était pas équipée cognitivement et matériellement pour mener une guerre moderne.

Parmi les éléments marquants des années vingt à quarante, on relèvera à grand traits les éléments suivants (Bretschger–Spindler 1997 ; Langendorf & Streit 2007 ; Walter 2010) : (1) le pacifisme et l'antimilitarisme de l'après-guerre qui impactèrent l'état de préparation des forces armées européennes et américaines, (2) le crash financier d'octobre 1929 et la crise économique mondiale qui s'en suivit ; (3) la montée du fascisme, de l'antisémitisme et de l'anticommunisme en Europe : en 1922, la prise de pouvoir de Benito Mussolini en Italie et, en 1933, celle d'Adolf Hitler en Allemagne. En parallèle, en Suisse, soulignent Peter Gilg et Erich Gruner, des idées politiques orientées autour d'une rénovation nationale avaient germé, marquées par une ambivalence entre réforme et résistance. Elles articulaient une critique de l'ordre démocratique et libéral ainsi que de l'individualisme et recouraient à une narration centrée sur un sentiment national. Celui-ci, teinté d'antisémitisme et d'anticommunisme, s'inscrivait aussi dans une volonté de résistance aux idéologies totalitaires. La volonté de défense du pays s'appuyait sur une relecture de l'histoire focalisée sur une indépendance obstinée (Gilg & Gruner 1966). Les acteurs des coalitions s'inséraient donc initialement dans un système de pensée conservateur et « clausewitzien ».

Influenceurs militaires

Plus précisément, l'analyse de la formation des coalitions du sous-système de la politique de défense militaire de l'après-guerre impose une focalisation sur deux personnages germanophiles : le commandant de corps Ulrich Wille Jr, ainsi que le colonel d'état-major général Gustav Däniker Sr (Jaun & Olsansky 2017 ; F. Keller 1997, 153–223).²²³ Depuis le milieu

²²² Elle était problématique pour plusieurs raisons : *premièrement*, son application dépassait les compétences de la troupe et des officiers de milice. *Deuxièmement*, cette forme de combat d'infanterie ne tenait pas compte de la mécanisation des troupes adverses et de l'essor de l'arme aérienne, qui remettaient en cause le succès de cette doctrine. *Finalement*, l'armée ne disposait pas des armes nécessaires pour appliquer cette conception (P. Braun 2006 ; B. Rieder 2003).

²²³ Ulrich Wille Jr (1877 – 1959), fils éponyme du général, officier de carrière était familier des milieux militaires et politiques allemands. Il avait rédigé le SC 27. Il était proche du régime nazi et « gehörte zu einer kleinen, einflussreichen Gruppe von Instruktions- und Milizoffizieren, die sich ab 1900 und über die nationalsozialist. Machtergreifung hinaus an einer konservativen dt. Geisteskultur und am preuss.-dt. Militär orientierte ». Il fut exclu de l'armée en 1942 après s'être opposé au commandant en chef de l'armée (Jaun & Olsansky 2017).

Né en 1896, Gustav Däniker, « eine starke Persönlichkeit, von der eine faszinierende Wirkung ausging » (in Bucher 1993, 244 ; A. Ernst 1963), docteur en droit (1922), devint officier de carrière en 1925, puis chargé de cours à l'académie militaire de l'EPF–Zürich (1936). Il était reconnu internationalement et apprécié pour son expertise doctrinale et balistique (F. Keller 1997, 132–152 ; Senn 2005a). Dans un rapport controversé rédigé en 1941, Däniker proposait que la Suisse rejoigne le modèle de la « nouvelle Europe ». Cette communication lui valut d'être exclu de l'armée en mars 1942 (Gautschi 1989, 394–423 ; Senn

des années trente, ces deux acteurs avaient influencé le discours militaire. Intellectuellement et idéologiquement, les deux officiers favorisaient des positions pro-allemandes, réactionnaires et militaristes, partiellement inspirées de la pensée militaire prussienne (Jaun & Olsansky 2017; F. Keller 1997). Ils partageaient donc des croyances du noyau similaires. En revanche, au niveau des croyances propres, ils soutenaient des positions doctrinales différentes : Wille, auteur du *Service en campagne*, était favorable à une guerre de mouvement, alors que Däniker s'exprimait depuis 1934 déjà en faveur d'une combinaison de défense statique et de contre-attaques limitées (proche de la défense de zone), alignée avec le système et les capacités matérielles de l'armée de milice (Däniker Sr. 1937a; 1937b). De ce fait, du point de vue des croyances propres – sur lesquelles on reviendra dans la discussion des hypothèses – Däniker était, contrairement à Wille Jr, plus près d'une conception militaire-stratégique « républicaine » que « clausewitzienne ». Finalement, sur le plan des croyances secondaires, Däniker s'engagea vers la fin des années trente, avec le soutien de Wille, en faveur de l'augmentation de la valeur de combat de l'armée. Ses initiatives visaient l'allongement de l'école de recrues (ER) et l'instauration d'un « général en temps de paix » (F. Keller 1997, 181–187).²²⁴ Pour soutenir ces propositions, il fonda en avril 1939 la « Kampfgemeinschaft für Kriegsgenügen ». Ce groupe de pression voulait combler des lacunes importantes dans l'aptitude à la guerre et façonner un « soldatisches Denken » (Däniker Sr. 1937b), une position clairement « clauswitzienne ». Le groupe formé autour de la *Kampfgemeinschaft* soutenait les croyances du noyau et les croyances secondaires de Däniker.²²⁵ Il n'apparaît pas que les discussions aient porté sur des croyances propres.

Plusieurs membres de la *Kampfgemeinschaft* répertoriés dans la Figure 41, page 267, joueront un rôle ultérieur dans le sous-système de la politique de défense militaire puisqu'ils maintinrent leur influence jusque dans les années septante au moins. Les acteurs majeurs de la future coalition oppositionnelle étaient Walter Allgöwer, Peter Dürrenmatt, Alfred Ernst, Max Waibel ainsi que, dans la première phase, Hans Hausamann ; les acteurs manœuvristes notables étaient Hans Frick, Georg Heberlein, Ernst Uhlmann, Edmund Wehrli, ainsi que les frères Albert et Georg Züblin. Pour la plupart, ces officiers d'âge moyen avaient suivi une formation d'état-major général dans les années trente. On observe donc des acteurs reliés par des croyances communes qui agissaient de manière coordonnée pour modifier un programme de politiques publiques.

^{2005a}). Il disparut en 1947. Gustav Däniker Sr est le père de Gustav Däniker Jr (1928–2000), membre de la coalition manœuvriste et acteur influent de la querelle des conceptions dans les années soixante.

²²⁴ Ulrich Wille Sr avait déjà proposé cette option dans son *Bericht an die Bundesversammlung über den Aktivdienst 1914/18* (Wille 1919, 94–95). Elle fut rejetée par les commandants des corps d'armée qui ne voulaient pas être restreints par une autorité supérieure. Ce projet avait en revanche convaincu la majorité des officiers suisse-allemands (P. Braun 2006, 106–107; Senn 1986). Une version plus consensuelle de cette proposition, la nomination d'un inspecteur de l'armée, fut acceptée par le Parlement en juin 1939, mais la mobilisation de septembre la rendit caduque. La fonction fut supprimée en 1947 (*Archives fédérales suisses 1947, 63–67*).

²²⁵ Ces croyances étaient limitées au domaine de la doctrine ou des liens citoyen-état-armée car la majorité des acteurs manœuvriste étaient affranchis, au contraire de Wille et Däniker, de toute inspiration nationale-socialiste (P. Braun 2006, 291–293). En effet, souligne Georg Kreis, avant la guerre, beaucoup d'officiers suisses germanophiles n'étaient pas attirés par le Troisième Reich ou le nazisme. En conséquence, la Wehrmacht ne représentait pas pour eux « das Machtinstrument Hitlers, sondern in erster Linie eine apolitische Einrichtung deren Musterleistung sie zum Vorbild nahmen » (Kreis 1976, 163).

La conjuration des officiers

Après la mobilisation du 2 septembre 1939, le période de « drôle de guerre » s'acheva au début de l'été suivant. La campagne de France, la défaite de la plus puissante armée européenne et l'armistice franco-allemand du 22 juin 1940 furent un choc pour la population et l'armée. La situation militaire et politique de la Suisse avait changé du tout-au-tout : initialement, le Général Henri Guisan avait conçu une position de défense sur les frontières, en s'appuyant sur la ligne Sargans-Limmat-Bâle (La *Limmatstellung*) (Lovisa, Steigmeier & Lüem 1997; Senn 1995).²²⁶ La stratégie de défense était remise en question par la débâcle car le front de Bâle à Genève était désormais découvert (Barbey 1967; Senn 1996). Par ailleurs, le 25 juin 1940, dans un discours radiophonique, le président de la Confédération, Marcel Pilet-Golaz, appelait à tenir compte des changements intervenus en Europe (Favez 2011), ce qui fut perçu comme une forme de défaitisme.

Dans ce contexte, plusieurs officiers cherchèrent à éviter une reddition sans combat. Craignant que le Conseil fédéral et le commandement de l'armée ne capitulent en cas d'attaque militaire allemande, plusieurs officiers autour d'Ernst se préparèrent de manière conspirative à une résistance militaire à outrance dans le cadre du *Offiziersbund* (la « ligue des officiers ») (A. Ernst 1971a, 455; Gautschi 1989, 235–266).²²⁷ Alors qu'Ernst eût souhaité que Däniker prenne la direction du mouvement, ce dernier déclina la proposition : il favorisait une adaptation au modèle allemand. Cette réponse conduisit Ernst à rompre avec lui et avec les membres qui lui étaient restés fidèles (Senn 1986, 44).²²⁸ Les conjurés, maladroits, furent rapidement démasqués et déferés à la justice militaire. Comme Guisan leur portait une certaine affection et grâce à l'intervention du Président du Parti socialiste, le Conseiller national Hans Oprecht, secrétaire général (SG) du Syndicat suisse des services publics (SSP), proche d'Hausamann, ils ne furent punis que disciplinairement (Gautschi 1989, 259).²²⁹ Plusieurs acteurs du *Offiziersbund* contribuèrent ensuite à l'*Aktion nationaler Widerstand*, fondée pour préparer la résistance à une invasion allemande et combattre le défaitisme, en rassemblant des acteurs de toutes les couches sociales et de tous les partis, dont Oprecht et le Conseiller national socialiste Walther Bringolf, maire de Schaffhouse (Bürgi 2010; Studer 2004).²³⁰ Cette position marque le début d'une apostasie qui conduira les acteurs proches de Ernst

²²⁶ Ce plan incluait une possible collaboration avec l'armée française dans la région de Bâle, afin de contrer une attaque allemande dans le secteur de Bâle et du Plateau de Gempen (Barbey 1967; Senn 1996).

²²⁷ Ce sont, en particulier, August R. Lindt, Walther Allgöwer, Peter Dürrenmatt, Rolf Eberhard, Alfred Ernst, Hans Hausamann, Gerhard Schürch, Kurt Vogelsang, pour la plupart incorporés dans une section du service de renseignement militaire, dirigé par Max Waibel.

²²⁸ Quelques temps plus tard, Däniker ne voulut pas non plus, comme le lui proposait Allgöwer, s'engager au sein de la *Ligue du Gothard*, une association favorable à la fois à la résistance contre l'Allemagne, mais aussi à une rénovation du système politique (Senn 2005b). En septembre 1940, Allgöwer, après un échange épistolaire rugueux, rompit également avec Däniker, avant de se distancer rapidement de la *Ligue*, tout comme Ernst (P. Braun 2006, 115–116; Perdrisat 2011, 37–41).

²²⁹ Depuis janvier 1937, le parti socialiste suisse soutenait sans concession la défense nationale, mais ses dirigeants, les Conseillers nationaux Hans Oprecht, de Berne, et Walther Bringolf, maire de Schaffhouse, ne disposaient pas de compétences suffisantes en matière militaire pour pouvoir contribuer aux décisions de manière crédible. Sur recommandation du Conseiller fédéral Minger, ils avaient pris contact avec le capitaine Hans Hausamann, ancien porte-parole de la Société Suisse des Officiers (SSO). Ces contacts se transformèrent en amitié. Ernst et Allgöwer devinrent également proches des deux parlementaires. Robert Frick, futur chef de l'instruction, devint leur conseiller pour la Suisse romande.

²³⁰ En parallèle, une partie des officiers de milice actifs dans la ligue des officiers fondèrent une série d'organisations de soutien à la volonté de résistance. En suivant toujours de près P. Braun (2006, 119–121), on relèvera notamment des publications de la

vers des positions républicaines. On désignera ce groupe comme la coalition oppositionnelle.²³¹ C'était une révision fondamentale de leurs croyances du noyau. Ces changements étaient également manifestes sur le plan de la doctrine militaire.

Penser l'après-Réduit national

Sur le plan opératif, le manque de moyens lourds et mobiles nécessaires pour combattre les forces allemandes sur le Plateau nécessita une révision complète des plans d'opération. Guisan décida de retirer le gros de l'armée dans le secteur alpin. C'était la stratégie dite du *Réduit national* (Gautschi 1989, 267–328 ; Guisan 1946 ; Senn 1995, 305–353).²³² Politiquement, l'armée abandonnait le Plateau et la population civile à une potentielle invasion allemande. Stratégiquement, elle dissuadait l'Allemagne de s'attaquer au territoire suisse en menaçant d'interrompre pendant une longue période les transversales alpines vitales pour l'Axe.

Pourtant, le Réduit national représentait un aveu de faiblesse militaire et la question de la future défense de l'ensemble du territoire se posa rapidement. Dès ce moment, les positions doctrinaires fondamentales décrites dans cette étude de cas et la suivante se manifestèrent. En 1941, Guisan demanda à ses cadres supérieurs de mener des réflexions sur l'armée de l'après-guerre (A. Ernst 1971a, 200–201). Les réponses les plus marquantes, celles de Ernst, Allgöwer et de Georg Züblin, divergeaient sur plusieurs points fondamentaux, rapportés par Peter Braun et Alfred Ernst : *d'un côté*, Ernst et Allgöwer suggéraient de retourner aux sources de la pensée militaire suisse, basées sur un lien national particulier entre le citoyen et le soldat.²³³ Face à des adversaires supérieurs, une victoire décisive était illusoire. De toute manière, les finances manqueraient pour établir un système défensif actif et cohérent. Un combat de partisans ou de formations d'infanterie isolées, acharné et de longue durée, représentait la seule option : les moyens conditionnaient la fin. Au pire, le sacrifice des citoyens et une défaite honorable auraient permis la réjuvenation d'une Suisse souveraine après une transformation du contexte stratégique. Au mieux, le spectre d'une guerre d'attrition aurait dissuadé un agresseur. *D'un autre côté*, Züblin, acquis à la pensée militaire prusso-germanique traditionnelle, affirmait que vaincre l'adversaire restait le but ultime de la guerre. Toute autre conception n'était que défaitisme. Pour lui, seul le mimétisme des armées européennes victorieuses assurait une défense couronnée de succès. Il fallait acquérir les moyens nécessaires au succès des opérations : la fin justifiait les moyens (P. Braun 2006, 121–129 ; A. Ernst 1971a). Ces deux positions de bases informent les querelles des conceptions du milieu des années quarante à la fin des années soixante.

revue « Volk und Armee », qui visait à combattre le défaitisme. On soulignera que les acteurs centraux de la coalition oppositionnelle se sont rencontrés pendant la mobilisation et qu'ils ont agi de concert, sur la base de leurs croyances.

²³¹ Les membres de ce groupe se baptisaient « *Armeereformer* » (P. Braun 2006, 292). On reviendra plus bas au titre *Structure des coalitions* sur leur dénomination.

²³² Le Réduit national était une position défensive d'armée, centrée autour du Gothard, intégrant dans un ensemble cohérent les fortifications de Sargans et de Saint-Maurice afin de barrer les transversales alpines (Senn 2010). Des ouvrages permanents renforçaient le terrain fort, favorable au combat de l'infanterie. Forts d'artillerie et fortins d'infanterie appuyaient de leurs armes les positions de barrages.

²³³ Schürch (1945, 664, 670) souligne que « der Schweizersoldat selbst nicht mehr ist, als die Notform des Bürgers ». Dès lors, « ist es sein Ehrentitel, Bürger in Waffen und frei zu sein und zu bleiben ».

Constats intermédiaires

Les deux coalitions qui s'affrontèrent sur la forme de la doctrine militaire dans l'après-guerre et lors des deux premières décennies de la guerre froide se sont donc formées à la fin des années trente. Leurs croyances du noyau, qui ont évolué pour certains, ainsi que leurs croyances propres, ont émergé et se sont figées au début des années quarante. Du point de vue de l'ACF, deux constatations s'imposent. *Premièrement*, les coalitions s'opposaient de manière générale sur la relation citoyen-militaire (P. Braun 2006, 291). Ces affrontements portaient donc sur des croyances du noyau mais étaient transposés dans la doctrine militaire. *Deuxièmement*, des acteurs initialement favorables à une rénovation autoritaire se sont orientés par la suite vers une philosophie politique républicaine et se sont rapprochés du Parti socialiste suisse (P. Braun 2006, 291; Interview 07 2004). On analysera cette forme d'apostasie qui remet en cause les axiomes de l'ACF dans la discussion des hypothèses. La poursuite de la confrontation, de la fin de la guerre jusqu'au milieu des années cinquante, fait l'objet de la section suivante.

Table 65 OT 51 – Chronologie sommaire de la réforme

1945	Publication des positions oppositionnelles dans les <i>Schweizer Annalen</i>
1946	Début du débat sur l'évolution de la politique de défense militaire Ernst est chargé de l'évaluation des expériences de la Seconde Guerre mondiale Rédaction par le CEMG des lignes directrices de la future doctrine <i>Rapport</i> du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939–1945 L'opposition publie <i>Unsere Linie</i> , leur programme politique de défense militaire <i>Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification de l'organisation militaire</i>
1947	<i>Rapport du Conseil fédéral</i> concernant le rapport du général <i>Die SPS zur Armeereform</i> décrit des croyances proches de Guisan et de la coalition oppositionnelle Discussions du Rapport du Général et Rapport du Conseil fédéral par le Parlement
1948	Montmollin publie le document d'information <i>Notre Défense nationale</i> Affaire de Prague, augmentation des budgets militaires : la possibilité d'acquérir des chars se dessine Articles de la première coalition manœuvriste, favorables à la défense mobile Apparition d'un consensus entre la coalition oppositionnelle et la seconde coalition manœuvriste autour d'une défense de zone active dans la profondeur Ernst est nommé chef de la section <i>Organisation de l'armée</i> du groupement de l'état-major général
1949	Entre le DMF, la coalition oppositionnelle et la seconde coalition manœuvriste, les positions sur la doctrine convergent et ne portent plus que sur des aspects secondaires
1950	<i>Message du Conseil fédéral</i> concernant l'organisation de l'armée (<i>OT 51</i>) Début de la guerre de Corée. Augmentation importante du budget militaire
26.04.1951	Le Parlement accepte l' <i>OT 51</i>
10.05.1951	Entrée en vigueur de l' <i>OT 51</i>
01.01.1955	Entrée en fonction de Paul Chaudet et début du processus de réforme qui conduira à l' <i>OT 61</i>

Source : auteur, sur la base de P. Braun (2006), A. Ernst (1971a) et Wyss (1991a)

Vers l'Organisation des troupes 51

Entre 1941 à 1945, les activités communes des acteurs des coalitions furent relativement limitées, mais les controverses entre les groupes s'intensifièrent. En 1947, l'*OT 47*, la transposition légale des modifications de l'*OT 36* mises en œuvre pendant la mobilisation par des ordres de subordination militaires fut acceptée par le Parlement. Un consensus provisoire put s'instaurer pourtant à partir de 1950, car la perception de la menace soviétique s'accrut tandis que les recettes de la Confédération augmentaient, autorisant l'acquisition de blindés. On détaillera cette évolution en suivant toujours de près Peter P. Braun (2006), Alfred A. Ernst (1971a) et Gerhard Wyss (1991a). Ces évolutions encadrent des développements dont les éléments chronologiques les plus importants sont décrits dans la Table 65.

Premières querelles conceptionnelles

Comme indiqué dans l'introduction à la chronologie, on peut fixer le prélude des affrontements postérieurs à la deuxième Guerre mondiale à 1945 lorsque la coalition oppositionnelle réclama une conception militaire d'ensemble dans la revue *Schweizer Annalen* (Allgöwer 1945; Eberhard 1945; A. Ernst 1945; Gessler 1945; Schürch 1945; von Schenck 1945; F. Wanner 1945). Si les auteurs s'accordaient sur la nécessité de résister sans s'interroger sur les chances de succès, ils n'étaient pas d'accord sur la doctrine à adopter, oscillant entre guerre de partisans et défense sectorielle (Allgöwer 1945; Eberhard 1945; A. Ernst 1971a, 212).²³⁴ On discutera plus bas ce nouveau désaccord sur les croyances propres.

Cette publication semble avoir eu un impact sur le chef DMF, le Conseiller fédéral Karl Kobelt, qui aurait été troublé par ces propositions éloignées du courant dominant. Il refusait pourtant de se positionner par rapport à ces croyances car il ne voulait pas entraver la liberté d'action d'un futur commandant en chef de l'armée (A. Ernst 1971a, 214).²³⁵

La querelle des conceptions prit forme entre 1946 et 1948. Les conflits de croyances peuvent être tracés dans plusieurs textes : le premier document fut une lettre à la CDN, établie par le commandant de corps Louis de Montmollin, chef de l'état-major général depuis 1945, pour débattre des lignes directrices futures de la doctrine, de l'armement et de l'organisation de l'armée (P. Braun 2006). Montmollin la soumit à Ernst, engagé depuis la fin de la guerre à l'état-major général (EMG), qui formula une réplique. Les différences entre les deux acteurs portaient sur plusieurs points : (1) la forme du combat (défense sectorielle chez la coalition oppositionnelle, une forme de défense de zone plus active chez de

²³⁴ Allgöwer et Rolf Eberhard croyaient que, face à la dissymétrie potentielle des forces en présence, seule une armée de partisans avait des chances de succès. Eberhard avançait qu'un agresseur qui ne gagne pas perd, tandis que des partisans qui ne perdent pas gagnent (Allgöwer 1945; Eberhard 1945). Ernst, qui avait rédigé une étude sur la guérilla pour le CEMG, doutait de l'efficacité de cette forme de combat. Elle représentait uniquement une mesure ultime. D'un autre côté, le Bernois n'imaginait pas une approbation de l'achat de chars par le Parlement. Il favorisait de ce fait une défense sectorielle (*Igel*) dans des points d'appuis isolés, car un combat coordonné et actif était impossible en l'absence d'un fort élément de manœuvre blindé. Sans possibilité de riposte énergique, la défense sectorielle par l'attrition offrait davantage de chances de succès que la défense de zone, plus linéaire et sans profondeur (A. Ernst 1971a, 212).

²³⁵ La question de la liberté d'action du commandant en chef de l'armée est esquissée dans le *Rapport du Général Guisan à l'assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945* (Guisan 1946). Elle s'inscrit dans le cadre de la pensée militaire prusso-germanique, où la conduite des opérations est émancipée du contrôle politique. Ce thème, qui appartient aux *topoi* récurrents de la période, est également lié à la polémique soulevée par Guisan sur l'absence de plans d'opérations de l'armée lors de la mobilisation (Fuhrer 1995).

Montmollin), (2) l'analyse de la menace (occupation du territoire pour Ernst, poussée tangentielle à travers le Nord de la Suisse pour Montmollin) et (3) la doctrine aérienne (protection de la mobilisation et sacrifice pour Ernst, supériorité aérienne pour Montmollin) (A. Ernst 1971a). Ces conflits portaient donc essentiellement sur des croyances propres doctrinales.

Soutiens à l'opposition

La position oppositionnelle gagna en force dans les années suivantes par l'augmentation de leur capacité de communication et la publication par des acteurs majeurs d'opinions voisines des leurs. En effet, en 1946, la coalition reprit la rédaction du journal *Volk und Armee*, créé pendant la guerre pour renforcer la défense spirituelle (P. Wanner 1974).²³⁶ Ces acteurs affirmaient leur ligne rédactionnelle dans un manifeste intitulé « *Unsere Linie* » ([s.a.] 1946). Ils disposaient ainsi d'une caisse de résonance. D'autre part, la même année, le *Rapport du Général Guisan à l'assemblée fédérale sur le service actif 1939–1945* cristallisa la discussion publique sur l'avenir de la politique de défense militaire (Guisan 1946). Du point de vue de la doctrine et de l'analyse des rapports sociaux au sein de l'armée, le *Rapport* était proche des croyances oppositionnelles. Le groupe autour de Ernst se sentit soutenu par le Vaudois (A. Ernst 1971a, 122; Hofer 1970; Riedmatten 1983). Il gagnait aussi en visibilité et en reconnaissance.

La réaction officielle ne se fit pas attendre et elle ne contribua pas à atténuer le débat. Publié en janvier 1947, le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le rapport du général* (Conseil fédéral 1947) répondait au *Rapport* de Guisan,²³⁷ sans convaincre la coalition oppositionnelle. Le débat au Parlement ne mit pas fin aux controverses (P. Braun 2006, 192–194). Dans ce contexte, la même année, le PS diffusa un rapport, *Die SPS zur Armee reform* (Sozialdemokratische Partei der Schweiz 1947), qui décrivait un programme basé sur des croyances identiques à celles de la coalition oppositionnelle.²³⁸ En 1948, des débats sur la nécessité de l'achat de chars entre Ernst et des acteurs manœuvristes firent rage : la coalition oppositionnelle déterminait sa conception en fonction du cadre financier (A. Ernst 1948b) tandis que les manœuvristes fixaient le cadre financier sur la base de leur doctrine (Wehrli 1948). La même année, un troisième front s'ouvrit lorsque le colonel de milice zurichois Albert Züblin affirma que les propositions du DMF n'étaient pas assez innovantes. Il ne fallait pas réformer l'armée, mais la transformer vers une défense mobile (A. Züblin 1948a, 1948b, 1948c, 1948d, 1948e).

²³⁶ Le colonel EMG bâlois Oscar Frey, également membre de l'*Aktion nationaler Widerstand* et chef de la section Armée et Foyer, figure de proue de la défense spirituelle, avait fondé et dirigé la revue pendant la Seconde Guerre mondiale (P. Wanner 1974).

²³⁷ Edgar Schumacher proche des manœuvristes, avait été chargé de sa rédaction. En 1941, il avait édité les *Gesammelte Schriften* d'Ulrich Wille Sr (Wille & Schumacher 1942), considérées comme une « Propaganda Aktion gegen Guisan » (P. Braun 2006, 584, note 472). La contribution de Schumacher au *Rapport* est en revanche jugée équilibrée et dépourvue de polémique (Hofer 1970, 65; Riedmatten 1983, 179).

²³⁸ On peut postuler des échanges entre Ernst, Hausmann, Oprecht et Bringolf (P. Braun 2006). Au point de vue des croyances du noyau, on note l'importance de l'équilibre entre tâches sociétales et militaires, similaire à *Unsere Linie*. La nécessité de protéger le corps social, que le stratège suisse Daniel Reichel appelait « la substance du peuple » (C. Bühlmann & Vuitel 2010, 57–62), est patente. Elle se retrouve dans les croyances secondaires, avec la proposition de créer des troupes pour protéger la population des bombardements en zone urbaine (protection aérienne). Finalement, la doctrine aérienne met l'accent sur l'appui au sol, sans tenir compte de la maîtrise de l'espace aérien, un point souvent occulté par l'opposition (Sozialdemokratische Partei der Schweiz 1947).

Trois conceptions opposées

On observe donc trois conceptions différentes : (1) *une conception oppositionnelle* basé sur l'attrition. Pour ces acteurs, les ressources limitaient l'acquisition de chars et d'avions de combat. Dès lors, seule une défense sectorielle (Ernst) ou un combat de partisans (Allgöwer, Eberhard) étaient envisageables. (2) *Une première conception manœuvriste* basée sur la défense mobile : pour Albert Züblin, seule une défense mobile sur le modèle du *Blitzkrieg* offrait des conditions de succès. (3) *Une seconde conception manœuvriste* favorisant la défense de zone. Les manœuvristes autour de Montmollin, soutenu dans la presse militaire par Georg Züblin et Ernst Uhlmann notamment, étaient favorables à une défense de zone sur les axes de progression adverse (Uhlmann 1948a). Des ripostes de faible ampleur de formations de chars maintenaient la cohérence du dispositif. La défense sectorielle ou la guérilla n'avaient pas de valeur à leurs yeux (Züblin 1947a; 1947b; 1947c).²³⁹

Malgré ces trois positions divergentes, un consensus se forma pourtant dans les années suivantes. Dans l'intervalle, le Parlement approuva l'*Organisation des troupes 1947 (OT 47)*, qui visait à formaliser dans la loi les modifications de l'organisation qui avaient été ordonnées sous forme d'ordres militaires pendant la guerre (Wyss 1991a).

Le consensus sur l'OT 51

La nécessité d'une réforme découlait officiellement de trois facteurs internes : (1) l'inadéquation de l'armée au nouveau contexte stratégique ; (2) la décision de maintenir l'obligation de servir jusqu'à 60 ans ; (3) l'apparition à moyen terme d'une crise des effectifs consécutive à la baisse de la natalité pendant la guerre (Conseil fédéral 1950, 118–119). On décrit la formulation d'un consensus autour de l'*OT 51*

Formation du consensus

Trois facteurs influencèrent la formation du consensus sur l'*OT 51* : la publication d'un document explicatif par le CEMG, la position professionnelle de Ernst, l'augmentation des crédits militaires.

Premièrement, la rédaction d'un document explicatif officiel en 1948 représentait un pas initial vers une vision commune. Les critiques du Général et de la coalition oppositionnelle avaient conduit le commandement de l'armée et le CEMG à discuter de manière détaillée des aspects substantiels, malgré leur opposition publique à une conception d'ensemble demandée par Ernst et ses collègues. De surcroît, Montmollin avait constaté l'absence d'une communication claire sur les aspects conceptionnels de la politique de défense militaire (A. Ernst 1971a, 214). Il put convaincre Kobelt de présenter le développement des forces et de publier un document explicatif distribué largement (Wyss 1991a), intitulé *Notre défense nationale* (Montmollin 1948). Pour Alfred Ernst, la brochure n'était pas une réponse aux demandes de la coalition oppositionnelle car elle ne procurait pas la vue d'ensemble complète attendue. Pourtant, les bases furent acceptées comme références par la CDN et les deux coalitions (A. Ernst 1971a, 228).

²³⁹ Georg Züblin affirmait qu'une armée de partisans n'était pas dissuasive car elle ne permettait pas de défendre la population en n'intervenant que lorsque l'occupant s'était installé dans le pays. Avec le risque de représailles après des actions de résistance violente, les partisans risquaient de remonter la population contre eux. Il n'est pas plus tendre envers la défense sectorielle. Les positions auraient été réduites les unes après les autres, sans espoir de pouvoir combattre activement l'adversaire (Züblin 1947a; 1947b; 1947c).

Deuxièmement, la position professionnelle de Ernst lui donna davantage d'influence sur le processus de développement administratif : (1) nommé chef de la section *organisation de l'armée* depuis la fin de l'été 1948, il contribua de manière intensive aux développements de l'*OT 51*. (2) Ernst affirma aussi avoir fait un apprentissage sur l'importance des chars, qui permettait d'abandonner une défense sectorielle pure. Il ne considérait plus l'acquisition de moyens mécanisés que d'un point de vue technique et financier et il soutint leur acquisition lorsque les crédits furent disponibles. L'ascendant de Ernst sur le processus assura le soutien des autres membres de la coalition à la réforme et il n'observa plus d'articles critiques sur l'*OT 51* dans la presse oppositionnelle à partir de cette époque (A. Ernst 1971a, 231–232).

Troisièmement, une volonté politique de réduire le cadre financier dévolu à la politique de défense militaire s'était manifestée dans l'immédiat après-guerre (Conseil fédéral 1951, 592–593; Uhlmann 1947, 242).²⁴⁰ Les réductions du budget militaire contraignaient la coalition oppositionnelle, qui adaptait ses concepts aux possibilités financières, à réduire la portance de sa conception et augmentaient la conflictualité entre les coalitions (A. Ernst 1971a, 220).²⁴¹ Cependant, des événements extérieurs comme l'affaire de Prague et la guerre de Corée, sur lesquels on reviendra dans la discussion de la première hypothèse sur le changement, favorisèrent l'augmentation des crédits militaires (Vogler 1965, 126). On pouvait alors prévoir d'acheter un nombre important de chars. Ainsi, un consensus entre les coalitions avait émergé : l'acquisition de blindés permettait de mener des ripostes dans le cadre d'une défense de zone étendue ou d'une défense sectorielle active, ce qui revenait au même. Stratégiquement, Montmollin (1949, 585) suggérait que l'armée pourrait ne pas être en mesure de défaire un adversaire ou de le repousser hors des frontières, mais devrait peut-être se limiter à un combat d'usure dans le temps, une description proche de celles de Ernst et de G. Züblin à cette époque. Les doctrines des coalitions se confondaient et les divergences ne portaient plus que sur des aspects secondaires.

Derniers débats et entrée en vigueur

Avant que l'*OT 51* ne soit acceptée, il fallut encore faire face à une dernière algarade. Selon Alfred Ernst et Fred Luchsinger, les affidés autour d'Albert Züblin persuadèrent le comité central de la SSO d'appuyer leur conception de défense mobile, soutenue par la majorité des sections cantonales. Les acteurs des autres coalitions, sous l'égide de Kobelt, s'y opposaient. En juin 1950, le comité de la société organisa une assemblée pour faire accepter le concept par ses délégués. Cependant, après une intervention contradictoire de Ernst et des erreurs de procédures du président, le rapport fut

²⁴⁰ En mars 1947, une commission d'experts, mandatée par le Département fédéral des finances en vue de contribuer à l'assainissement des finances fédérales, rendit un rapport au Conseil fédéral. Les propositions en vue d'une réforme des finances fédérales à partir de 1950 touchaient le DMF dans sa substance : alors que Kobelt réclamait un crédit annuel de 400 millions de francs, la commission proposait de le réduire à 300 millions (50 millions pour le personnel, 250 pour les dépenses de fonctionnement). Les experts du DFF argumentaient que toute augmentation des crédits militaires serait préjudiciable à l'économie. Kobelt ne voulait pas de limite, mais convenait qu'il était nécessaire de disposer d'un minimum de 400 millions (Uhlmann 1947, 242). Une étude préparée par Ernst pour le CEMG montrait qu'avec 300 millions seulement, on ne pouvait envisager que des formations d'infanterie légère, sans chars ni aviation. Avec 400 millions, on ne pouvait pas faire mieux qu'une armée d'infanterie (A. Ernst 1971a, 221).

²⁴¹ Le système de milice étant relativement bon marché sur le plan du personnel, il était facile d'organiser une armée d'infanterie dotée de forts effectifs. Alfred Ernst reconnaissait la nécessité théorique d'acquérir des blindés pour mener un combat actif, mais comme la force des chars réside dans leur engagement massif et que les finances limitaient leur nombre, il estimait qu'acquérir une poignée de blindés était inutile. Il relevait aussi l'occultation des finances dans le débat militaire (A. Ernst 1971a, 220).

retiré. La SSO perdit alors son élan et ne fut plus capable d'influencer l'agenda politique dans les mois qui suivirent (A. Ernst 1971a, 232–236; Luchsinger 1950).

Les parlementaires n'entrèrent pas en matière sur la doctrine dans les commissions militaires ou lors des débats plénièrs sur le *Message concernant l'OT 51* (P. Braun 2006, 233). La coalition manœuvriste M1.2 et la coalition oppositionnelle pouvaient s'accorder sur la doctrine d'une défense de zone active menée dans la profondeur, décrite sommairement par le Conseil fédéral (1950, 128–129). La doctrine tactique, similaire à celle du *Message*, fut publiée dans la *Truppenführung 51 (TF 51)* (Schweizer Armee 1951, 3). Cette synthèse correspondant aux propositions des deux coalitions. Elle entra en vigueur au printemps 1951.

Acteurs, coalitions et croyances

Dans ce sous-chapitre, on établit une représentation des acteurs majeurs des coalitions et de leurs ressources ainsi qu'un inventaire des dynamiques d'évolution de leurs croyances et de leurs interactions. Ces descriptifs seront principalement employés dans les tests des hypothèses sur les coalitions. Pour cette étude et la suivante, le focus des controverses se situe au sein du DMF et le rôle des acteurs isolés est central. On décrira donc les personnalités centrales de manière plus détaillée que dans les deux derniers cas, d'autant plus que le repérage des coalitions entre 1948 et 1966 s'est révélé plus facile que pour les périodes suivantes. En effet, les sources primaires ont été analysées dans des travaux historiques d'ensemble. On présentera en particulier les catégories d'acteurs, leurs professions et grades, les protagonistes particuliers (courtiers et entrepreneurs de politiques publiques) ainsi que la représentation des coalitions dans la CDN. On retrouvera les mêmes groupes dans le chapitre suivant, dans lequel seules les différences seront abordées. En introduction, on présente la structure des coalitions.

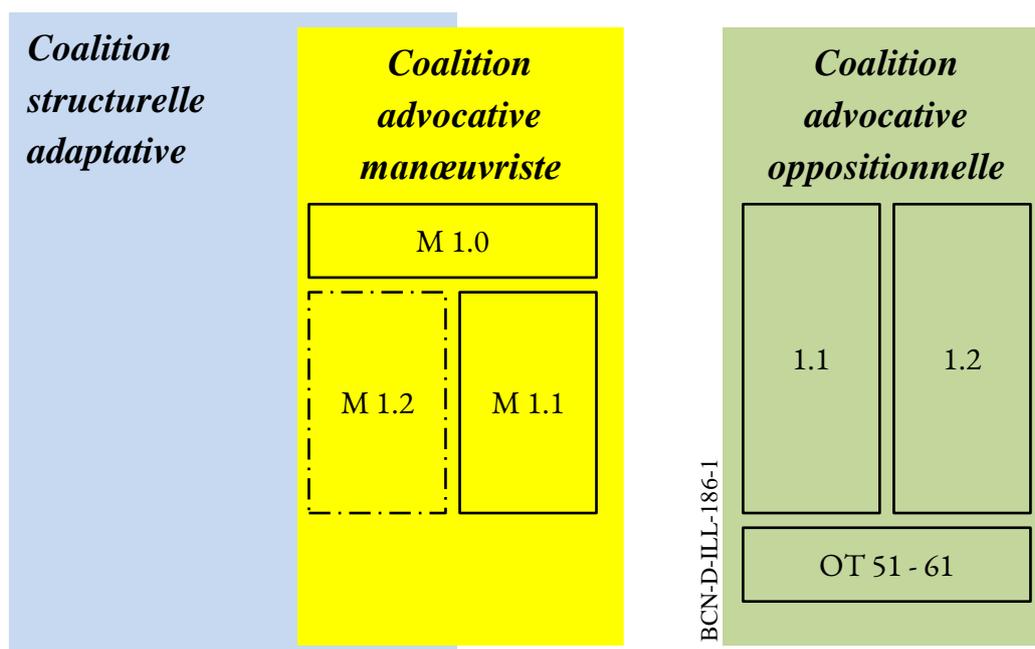
Structure des coalitions

La formation des groupes se montra très dynamique, mais, à partir de 1941, leur structure, représentée en Figure 40, se stabilisa. Ernst et Braun parlent de deux groupes, mais, sur la base des sources décrites au titre *Identification et opérationnalisation des coalitions et des croyances*, page 193 *sqq.*, on en a repéré trois. Deux d'entre-elles se fragmentèrent. On décrira la dénomination des coalitions, leur repérage, puis leurs activités saillantes.

Les historiens ont proposé des dénominations variables des collectifs : « Opposition / Reformisten » *versus* « Zürcher Gruppe » pour A. Ernst (1971a, 176–180) « Armeereformer » *versus* « Wille-Schüler » pour P. Braun (2006, 962) ou encore « Armeereformer » *versus* « Armeeklassiker » Fuhrer (2012a, 188). Si les coalitions se rassemblent autour de leurs croyances propres communes, leurs désignations devraient être définies par leur choix doctrinal. Cependant, cette approche apparaît réductionniste : parler de « Statiker » ou de « Mobile » occulte la nature profonde des confrontations qui découlent principalement de différences sur les croyances du noyau (P. Braun 2006, 47–50). Une autre dénomination s'impose.

On a suggéré la structure et les dénominations suivantes : (1) la coalition structurelle autour du DMF, que l'on appellera *adaptative*, (2) une coalition advocative dite *manœuvriste* proche des valeurs « clausewitziennes » (qui se divisa) ainsi que (3) une coalition advocative *oppositionnelle* dont les acteurs professent une armée inspirée de valeurs républicaines citoyennes (qui se divisa également). On décrit plus bas l'évolution des coalitions en termes de personnel (Figure 41) et en termes de croyances (Figure 42).

Figure 40 OT 51 – Découpe initiale des coalitions (vers 1950)



Source : auteur

La Table 66 rassemble plusieurs exemples de leurs activités saillantes.

Table 66 OT 51 – Activités coordonnées et saillantes des acteurs des coalitions

1948 – 1951	— Contributions à la transformation vers l'OT 51
	— Coordination des activités entre les partisans des coalitions ; publications dans la presse spécialisée ou généraliste
	— Recherche d'influence sur les délibérations internes au DMF

Source : auteur, sur la base de P. Braun (2006) et A. Ernst (1971a)

Les trois sous-sections suivantes décrivent les coalitions.

Coalition structurelle adaptative

On décrit ici les acteurs majeurs de la coalition, ses croyances ainsi que ses ressources. Cette coalition structurelle est immanente au Département militaire fédéral. Elle perdit de son importance durant la mobilisation car le commandement en chef de l'armée était directement subordonné au Conseil fédéral. Après la fin du mandat du général Guisan, la coalition structurelle redevint l'acteur majeur de la politique de défense militaire.

Acteurs

Cette coalition était dominante car elle s'articulait autour du chef de département, du CEMG et du chef de l'instruction (C instr), porteurs de la réforme et décrits dans la table ci-dessous. Ces personnages occupaient une position institutionnelle centrale et déterminaient ou partageaient les croyances propres de la coalition.

Table 67 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition structurelle adaptative en 1946

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Frick Hans (1888–1975)	Commandant de corps, C instr. Dr ès lettres	Fonctionnaire / officier de carrière
Kobelt Karl (1891–1968)	Colonel EMG (lib), Conseiller fédéral Dr ès sc tech	Chef de département
Montmollin Louis de (1893–1974)	Commandant de corps, CEMG Études universitaires sans diplôme	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 51\)](#)

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous. L'activité centrale a été le processus politique autour de la réforme de l'OT 51.

Table 68 OT 51 – Activités saillantes de la coalition structurelle adaptative

1947	Élaboration du <i>Rapport du Conseil fédéral</i> concernant le rapport du général Rédaction par le CEMG des lignes directrices de la future doctrine
1947	Publication du document d'information <i>Notre Défense nationale</i>
1950	Pilotage du rejet par la SSO de la conception mobile de la coalition M1.1 Élaboration du <i>Message du Conseil fédéral</i> concernant l'organisation de l'armée (OT 51)
1951	Processus parlementaire et acception de l'OT 51 Entrée en vigueur de l'OT 51

Source : auteur

Croyances

Les croyances de la coalition, synthétisées dans les tables suivantes, ont été établies sur la base de l'analyse du contenu des deux documents majeurs du programme officiel ([Conseil fédéral 1950](#); [Montmollin 1948](#)).²⁴² L'influence directe des acteurs de la coalition advocative manœuvriste 1.2, qui partagent ces croyances est relativement limitée. On décrit tout d'abord les croyances de la coalition sur les conditions de la réforme, puis sur l'appréciation commune de la menace, pour terminer par les strates générales.

²⁴² Pour une description plus fine des croyances, en particulier concernant le rôle de la femme et de l'officier dans la culture masculine de l'époque, on consultera [Dejung \(2009\)](#); [Dejung & Stämpfli \(2003\)](#) qui s'appuient également sur les recherches de Rudolf Jaun.

- *Conditions de la réforme* – Pour la coalition, la transformation découle des changements du contexte international ainsi que des lacunes matérielles accumulées par l’armée. La transformation devait donc être complète et ne pas se limiter à des domaines particuliers (DATASET 2022, OT 51).

Table 69 OT 51 – *Croyances sur les menaces de la coalition structurelle adaptative*

Menaces et dangers directs

Agression militaire dans le cadre d'un conflit européen

- Attaque tangentielle
-

Source : Synthèse de DATASET (2022, OT 51)

- *Croyances sur la menace* – Pour le groupe, dans le contexte d’une guerre européenne, une opération tangentielle à travers la Suisse pour attaquer les forces de l’OTAN par leurs flancs (table ci-dessus) constitue la menace majeure pour l’armée, même si elle n’est pas toujours clairement décrite comme telle. La Table 70 décrit les croyances générales de la coalition.
- Les *croyances du noyau* de la coalition structurelle correspondaient à l’approche traditionnelle, mettant en évidence la nécessité de l’existence d’une armée comme contribution à la protection du territoire et de la population. La relation entre le citoyen, l’armée et l’État ressort plutôt d’une approche républicaine basée sur l’importance de la volonté de défense, plus importante que le succès des armes. La protection de la population contre les effets des armes est un autre paramètre républicain. En revanche, du point de vue de la formation et du formel militaire, le groupe est clairement « clausewitzien ».
- Les *croyances propres* de la coalition, classiques, soutiennent le système de défense traditionnel et portent sur la dissuasion et la protection de l’intégrité territoriale par une défense de zone attritionnaire. Elles s’inscrivent dans une conception militaire *mainstream*, qui nie la pertinence d’une culture militaire spécifiquement suisse.
- Les *croyances secondaires* du groupe, dont on ne présentera que des éléments organisationnels et tactiques, étaient très détaillées. *Premièrement*, la coalition suggérait de contribuer à la protection de la population par le développement des troupes de protection aérienne. *Deuxièmement*, du point de vue de la tactique aérienne, elle soutenait l’engagement principal de l’aviation pour gagner la supériorité aérienne. *Troisièmement*, dans la sphère terrestre, une force mécanisée opérative se révélait nécessaire pour assurer une riposte tactique.

Table 70 OT 51 – Croyances de la coalition structurelle adaptative (croyances officielles)

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Liens citoyen-État-armée → Approche républicaine

- Volonté de défense plus importante que le succès
- Importance de la protection de la population civile

Approche « clausewitzienne »

- Reprise des bases du *mainstream* allemand (éducation et drill)

Croyances propres

Système de défense

- Conserver l'obligation de servir et l'effectif des troupes
- Conserver le système de milice

Doctrines militaires-stratégiques – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité

Montmollin (1948) forme une conception d'ensemble implicite

Nécessité d'une défense totale

- État final : assurer la pérennité de la Suisse et maintenir si possible l'intégrité du territoire national
- Perspective : *défense totale*, usure stratégique, gagner du temps

Doctrines opératives – défense de zone

- But opératif : officiel : usure
- Pas de culture militaire spécifiquement suisse*
- Laisser sa liberté au CCA

Planification financière

- Équilibrer les besoins de l'armée et ceux de l'économie

Croyances secondaires

Organisation flexible et simplifiée

- Troupes de protection aérienne

Doctrines tactiques

- Sphère aérienne : protection de la neutralité et CAS
- Sphère terrestre : rôle principal de l'infanterie

Source : Synthèse de DATASET (2022, OT 51) et P. Braun (2006, 123 – 124, 215–217)(*)**Ressources**

On présente les ressources de la coalition dans la table ci-dessous en les replaçant dans la typologie proposée par l'ACF. Pour la période considérée, on se concentrera sur les facteurs suivants : l'autorité légitime, l'information, l'opinion publique, les troupes mobilisables, les ressources financières et le leadership compétent.

Table 71 OT 51 – Ressources de la coalition structurelle adaptative

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Avéré par le C DMF
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Par la NZZ et l'ASMZ, recours à la SSO par la coalition M 1.1
Troupes mobilisables	Importantes
Ressources financières	Importantes
Leadership compétent	Important

Source : auteur

Ernst et Braun ne mentionnent pas de discussions de fond au Conseil fédéral. Le chef du Département jouait un rôle de portier vis-à-vis du reste de l'Exécutif et du Parlement. Il était le détenteur principal de *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques*. Les propositions de changement d'orientation de la politique de défense militaire proviennent principalement du CEMG, Montmollin, qui a communiqué avec Kobelt en vue d'obtenir une réforme du programme.

- La coalition a eu recours à *l'information* et à *l'expertise*. En marge de la description générale du titre *Les axiomes de l'ACF*, page 155 *sqq.*, les acteurs se basaient sur leur propre expérience. Le DMF a eu recours de manière informelle à des experts étrangers de haut niveau pour acquérir des connaissances sur la conduite opérative ou sur l'emploi des chars.²⁴³ On n'a pas trouvé de relation de ces discussions dans la presse militaire. Le DMF ne cherchait pas à signaler vis-à-vis de l'opinion publique la cohérence de ses réflexions avec celles d'experts étrangers
- Ni Braun, ni Ernst ne mentionnent un rôle particulier pour *l'opinion publique et la communication* dans le débat. La coalition utilisait plusieurs canaux, en particulier la coalition manœuvriste M 1.2.
- L'influence des *troupes mobilisables* n'apparaît pas dans la littérature. Ernst souligne que les coalitions ne rassemblaient qu'une minorité d'acteurs enthousiastes, la majorité des officiers ne disposant ni des informations, ni des ressources, en particulier temporelles, pour décider rationnellement sur ces questions.²⁴⁴ L'influence des troupes mobilisables est donc négligeable.
- L'accès aux *ressources financières* des coalitions n'est pas thématiqué. Comme il n'a pas été nécessaire de mener un combat référendaire, de lancer une initiative ou de mener des campagnes de marketing, qui n'étaient pas encore dans l'air du temps, il n'était pas nécessaire de disposer de ressources financières importantes.
- *Le leadership compétent* représente certainement la ressource la plus importante. Pour la coalition structurelle, c'est la conduite de Montmollin qui a permis le succès de la réforme.

²⁴³ Peter Braun rapporte des entretiens informels avec le général français Jean de Lattre de Tassigny, le stratège britannique Basil Liddel Hart, le général allemand Heinz Guderian ou encore le *field marshal* britannique Bernard Montgomery (P. Braun 2006, 250–254). Voir aussi Tribelhorn (2022) qui détaille les voyages de Guderian en Argovie.

²⁴⁴ Alfred Ernst explique aussi la focalisation sur un petit groupe d'acteurs : « Die grosse Masse der Offiziere nahm nicht aktiv am Konzeptionsstreit teil. Den meisten fehlte die Zeit, sich in die komplexen Probleme zu versenken. Auch war es oft nicht leicht, die nötigen Unterlagen für ein fundiertes eigenes Urteil zu erhalten. Die Zusammensetzung der beiden 'Parteien' veränderte sich kaum » (A. Ernst 1971a, 176).

Après avoir détaillé les acteurs et les croyances de la coalition structurelle, on examine la coalition advocative manœuvriste avec la même perspective.

Coalition advocative manœuvriste

La coalition manœuvriste trouve son origine dans les groupes formés avant-guerre autour de Däniker. Le groupe a éclaté pendant la période de cette étude (sous-coalitions M 1.1 et M 1.2), puis a fusionné dans la suivante. La fission de la coalition s'observa à la fin des années quarante lorsque Albert Züblin et un petit groupe d'affidés (la sous-coalition M 1.1) proposèrent des options de transformations autour d'une défense mobile. La sous-coalition manœuvriste M 1.2 intégrait les autres acteurs qui restèrent favorables à la défense de zone proposée par le DMF, dont elle était proche par ses idées et ses liens militaires, mais sans y être formellement liée. En effet, plusieurs acteurs manœuvristes occupaient des places de travail au DMF, *locus* des conflits qui se sont prolongés dans la presse. Ces groupes formaient clairement des coalitions advocatives : comme on le décrira plus bas, elles communiquaient et s'articulaient autour de croyances propres et leurs acteurs majeurs ont opéré de manière coordonnée et saillante dans la plus longue durée.

On présentera ces acteurs, leurs croyances ainsi que leurs ressources. On ne mettra pas en exergue les acteurs de la sous-coalition M1.1 autour d'Albert Züblin (car elle n'aura subsisté que peu de temps avant de fusionner avec l'autre ensuite), mais uniquement leurs croyances, davantage pérennes.

Acteurs

La table ci-dessous décrit les acteurs centraux de la coalition. Ils occupent une position institutionnelle centrale et partagent les croyances propres de la coalition.

Table 72 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition manœuvriste en 1946

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Bieri Ernst (1920–2003)	Lieutenant (?), journaliste Dr en théologie	Journaliste
Heberlein Georg (1902–1984)	Lieutenant–colonel EMG, délégué d'un conseil d'administration Dr en chimie	Officier de milice
Lang Robert (1909–1986)	Major EMG, cadre au Crédit Suisse Dr en droit	Officier de milice
Uhlmann Ernst (1902–1981)	Lieutenant–colonel EMG, journaliste et Substitut du procureur général Dr en droit	Officier de milice, journaliste
Wehrli Edmund (1904–2002)	Lieutenant–colonel EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice
Züblin Albert (1905–1980)	Major EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice
Züblin Georg (1904–1977)	Lieutenant–colonel EMG, officier de carrière Dr en droit	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 51\)](#)

Les acteurs notables de la coalition manœuvriste provenaient en ligne directe du groupe formé autour de Däniker et de la *Kampfgesellschaft* d'avant-guerre. Tous les protagonistes, d'âge mur, avaient un rang d'officier supérieur. À l'exception d'un officier supérieur de carrière, ils sont tous miliciens. À une exception près, ils ont suivi une formation d'état-major général. Tous ont suivi une formation universitaire, achevée par un doctorat, souvent en droit. Ces acteurs partageaient des croyances du noyau « clausewitziennes » inspirées des croyances dominantes en matière de conduite des opérations.

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs de la coalition manœuvriste sont rappelées dans la table ci-dessous. L'appui au processus politique autour de la réforme représenta

Table 73 OT 51 – *Activités saillantes de la coalition manœuvriste*

1946 - 1951	Publications d'articles dans la presse militaire
1950	Sous-coalition M1.1 : rédaction et diffusion de la conception mobile.

Source : auteur

Croyances

Les croyances des coalitions, synthétisées dans les tables suivantes, ont été établies sur la base de l'analyse du contenu des documents majeurs.²⁴⁵ Pour la première coalition manœuvriste on s'est basé sur [s.a.] (1950), pour la seconde sur les documents de la coalition structurelle cités plus haut, dont les acteurs soutenaient les croyances dans leurs articles (Uhlmann 1947, 1948a, 1948b, 1948c, 1950a, 1950b, 1950c; Züblin 1947a; 1947b; 1947c; G. Züblin 1948). L'influence directe des acteurs de la coalition manœuvriste 1.2 sur le programme officiel est relativement limitée.

- *Conditions de la réforme* – Comme pour la coalition structurelle, la justification de la transformation découle des changements du contexte international ainsi que des lacunes matérielles accumulées par l'armée (DATASET 2022, OT 51).
- *Croyances sur la menace* – Comme pour la coalition structurelle, c'est une opération tangentielle qui représente la menace la plus probable.
- *Sous-coalition M 1.1* – Les croyances du noyau de la coalition ne sont pas très bien décrites dans leur document de position. À côté du soutien implicite à l'existence de l'armée, les objectifs de la politique de sécurité étaient l'indépendance et la liberté. Ne croyant pas à l'appui d'un allié, la coalition soutenait de ce fait une neutralité intégrale.

²⁴⁵ Pour une description plus fine des croyances, en particulier concernant le rôle de la femme et de l'officier dans la culture masculine de l'époque, on consultera Dejung (2009); Dejung & Stämpfli (2003) qui s'appuient également sur les recherches de Rudolf Jaun.

Table 74 OT 51 – Croyances de la sous-coalition M 1.1 (A. Züblin)

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Objectifs POLSEC – Indépendance et liberté

Neutralité intégrale

Croyances propres

Système de défense

— Conserver l'obligation de servir

— Conserver le système de milice

Doctrines militaire–stratégique – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité

— But opératif : victoire

— Pas de culture militaire spécifiquement suisse

Doctrines opérative – défense mobile

Planification financière

— Équilibrer les besoins de l'armée et ceux de l'économie

Croyances secondaires

Organisation

— Troupes de protection aériennes

Doctrines tactiques

— Sphère aérienne : Supériorité aérienne

— Sphère terrestre : Nécessité d'une force de contre-attaque – Chars pour la manœuvre opérative

Source : Synthèse de DATASET (2022, OT 51) et P. Braun (2006, 123 – 124)

- Les *croyances propres* de la sous-coalition sur le système de défense demeuraient traditionnelles, avec le maintien du système existant. La doctrine stratégique mettait en avant la dissuasion ainsi que la protection de la neutralité. Le but opératif restait la victoire : la coalition s'inscrivait donc dans la culture militaire dominante avec une doctrine de défense mobile. Bien qu'annonçant sa volonté d'aligner les besoins de l'armée avec ceux de l'économie, le groupe mettait tacitement une forte pression sur le système politique pour libérer les crédits nécessaires.
- *Sous-coalition M 1.2* – Les croyances de la sous-coalition sont quasiment identiques à celles de la coalition structurale, à l'exception que Georg Züblin favorisait la victoire plutôt que l'attrition.

Ressources

Les ressources propres à la coalition M 1.2 figurent dans la table ci-dessous. On indiquera les différences avec la coalition 1.1 dans la description qui suit.

Table 75 OT 51 – Ressources de la coalition manœuvriste 1.1

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Recherche d'influence sur la coalition structurelle à travers la SSO
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Par la NZZ et l'ASMZ, recours à la SSO
Troupes mobilisables	Négligeables
Ressources financières	Négligeables
Leadership compétent	A. Züblin

Source : auteur

- L'accès à *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques* passait indirectement par le C DMF. La coalition 1.1 n'avait pas accès à cette ressource et chercha, à travers la SSO, à faire pression sur le DMF.

Table 76 OT 51 – Ressources de la coalition manœuvriste 1.2

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Indirectement par la coalition structurelle
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Par la NZZ et l'ASMZ
Troupes mobilisables	Négligeables
Ressources financières	Négligeables
Leadership compétent	Indirectement par la coalition structurelle

Source : auteur

- Les coalitions ont recouru à *l'information* et à *l'expertise*. Les acteurs mobilisaient leur propre expérience. Georg Züblin avait suivi l'*École de Guerre* à Paris au milieu des années trente, puis un stage aux USA en 1946 (Wetter & Orelli 1986, 191). Ils développaient leur expertise en rédigeant des études dans un cadre professionnel ou des articles de presse dans le cadre privé.
- *Opinion publique et communication* – La coalition manœuvriste utilisait plusieurs canaux pour accéder à l'opinion publique : le rédacteur en chef de l'ASMZ était un officier de carrière manœuvriste. La coalition était également soutenue par la NZZ. Le recours à la SSO par la coalition 1.1 fait partie de cette démarche.
- On a vu plus haut que l'influence des *troupes mobilisables* était négligeable.
- L'accès aux *ressources financières* ne semble pas avoir joué de rôle dans les activités de la coalition qui pouvait recourir à l'ASMZ, soutenue par les cotisations des officiers.

— *Le leadership compétent* de la coalition manœuvriste 1.1 était représentée par Albert Züblin qui a su mobiliser la SSO pour faire passer sa proposition de transformation autour de la défense mobile. Pour la coalition 1.2, c'est indirectement la conduite de la coalition structurelle qui a été centrale.

Après avoir détaillé les acteurs et les croyances de la coalition manœuvriste, on examine la coalition oppositionnelle avec la même perspective.

Coalition advocative oppositionnelle

L'origine de la coalition oppositionnelle remonte à la fragmentation de la coalition manœuvriste après le refus de Däniker de diriger la ligue des officiers. Elle est partiellement intégrée au DMF. On n'a pas décrit la séparation du groupe autour d'Allgöwer et Schürch. Ce dernier proposait un temps une doctrine basée sur la guerre de partisans : cette sous-coalition n'a exercé qu'une influence anecdotique sur le sous-système.

Acteurs

Les acteurs centraux sont répertoriés dans les tables ci-dessous. La coalition, marginalisée, n'a pas de relais direct avec les officiers généraux ou la commission de défense nationale. Les acteurs de la coalition oppositionnelle appartiennent à la même génération que les manœuvristes. En revanche, la distribution des grades est plus large. Miliciens pour la plupart, à l'exception de Ernst et, initialement d'Allgöwer, ils exercent une profession dans le secteur public ou privé. Tous sont universitaires, avec des formations dans les sciences humaines.

Table 77 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition oppositionnelle en 1946

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Allgöwer, Walter (1912–1980)	Capitaine EMG, officier de carrière, Dr ès lettres.	Fonctionnaire / officier de carrière
Dürrenmatt, Peter (1904–1989)	Grade inconnu, journaliste aux « Basler Nachrichten » (1943–1977), Rédacteur en chef 1949–1969 Licencié ès lettres	Journaliste
Eberhard, Rolf (1908–1966)	Capitaine, rédacteur de « Volk und Armee » Licencié ès théologie	Officier de milice Secteur privé Journaliste Rédacteur <i>Volk und Armee</i>
Ernst, Alfred (1904–1973)	Major EMG, officier de carrière Dr en droit.	Fonctionnaire / officier de carrière
Schürch, Gerhart (1910–1994)	Capitaine EMG, avocat Dr en droit	Secteur privé
Vogelsang, Kurt (1916 - 1985)	Lieutenant-colonel, rédacteur en chef de « Volk und Armee » Secrétaire central de la Ligue du Gothard Co-fondateur de l'AVS	Officier de milice Secteur privé Journaliste Rédacteur <i>Volk und Armee</i>

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 51\)](#)

D'autres acteurs, partis et journaux les ont soutenus (table ci-dessous).

Table 78 OT 51 – Autres acteurs et soutiens de la coalition oppositionnelle

Partis	Autres acteurs	Journaux	
PS	SSO (BS, BL et LU)	Basler Nachrichten	Neue Berner Zeitung
		Nationalzeitung	Berner Tagblatt
		Vaterland	Tat
		Luzerner Tagblatt	Beobachter
		Luzerner neuste Nachrichten	Volksrecht

Source : Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 51\)](#)

Les quelques acteurs centraux ont été appuyés par d'autres acteurs, notamment rédacteurs de « Volk und Armee ».

Table 79 OT 51 – Acteurs importants de la coalition oppositionnelle en 1946

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Bringolf Walther (1895–1981)	Soldat, président de la ville de Schaffhouse Maçon	Homme politique
Ernst, Fritz (1889 – 1958)	Grade inconnu, Professeur d'histoire de la littérature allemande à l'EPF de Zurich Dr ès lettres	Universitaire Rédacteur <i>Volk und Armee</i>
Gessler, Paul (1899–1981)	Grade inconnu, Recteur du <i>Mädchengymnasium</i> de Bâle Dr ès lettres	Universitaire
Hausamann Hans (1897–1974)	Capitaine Photographe	Officier de milice
Häberli, Emil (1902–1984)	Major, procureur cantonal (Bâle-Ville) Dr en droit	Officier de milice Secteur public Rédacteur Volk und Armee
Lützelshwab, Wilhelm (1905 –1981)	Caporal, ancien procureur cantonal, vice-directeur des assurances Pax Dr en droit	Secteur privé Rédacteur Volk und Armee
Oprecht Hans (1894–1978)	Grade inconnu, syndicaliste et homme politique Dr en droit	Homme politique
Ryffel, Heinrich (1911–1982)	Capitaine EMG, enseignant au gymnase de Trogen et Bienne Dr ès lettres	Universitaire Rédacteur Volk und Armee
Vogt, Hans (1900–1984).	Grade inconnu.	? Rédacteur Volk und Armee
Wanner, Fritz (1906–1986)	Major EMG, Secrétaire général des CFF Dr en droit	Officier de milice Secteur public
Zangger, Alwin (1917-2013)	Grade inconnu Primarlehrer, Zürich	Officier de milice Secteur public Rédacteur Volk und Armee

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 51\)](#)

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous.

Table 80 OT 51 – *Activités saillantes de la coalition oppositionnelle*

1945	Publication des positions de la coalition dans les <i>Schweizer Annalen</i>
1946	Publication de <i>Unsere Linie</i> , programme politique de défense militaire
1947	Contribution à <i>Die SPS zur Armee reform</i>
1948	Apprentissage et rapprochement avec la coalition structurelle
1950	Contribution au rejet par la SSO de la conception mobile de la coalition M1.1 Contribution à la formulation de l'organisation de l'armée (OT 51)
1951	Soutien au processus parlementaire et acceptation de l'OT 51

Source : auteur

Croyances

Les croyances de la coalition sont présentées strate par strate sur la base de l'étiquetage des documents centraux de la coalition.²⁴⁶ Les croyances de la coalition ont été plus dynamiques que celles des autres groupes. La strate du noyau se stabilisa peu à peu à partir de 1941. Les croyances propres évoluèrent avec le cadre financier et les possibilités techniques. Les croyances secondaires furent peu à peu adaptées pour intégrer une composante mécanisée. On discutera ces changements dans les sections consacrées aux hypothèses sur les coalitions. On décrit ici les conditions de la réforme, la perception de la menace et les croyances de la coalition sur la base d'une analyse du contenu de ([s.a.] 1946) et de *Sozialdemokratische Partei der Schweiz (1947)* pour les croyances du noyau et les croyances propres ainsi que de (*A. Ernst 1947*) pour les croyances propres et secondaires.

- *Conditions de la réforme* – La coalition estime qu'il est indispensable de mener une réforme complète de l'armée pour tenir compte des modifications géopolitiques. Le but demeure un état de paix, mais il est nécessaire de préparer une défense renouvelée en raison également des modifications de l'art de la guerre et de la modernisation des armées étrangères après la guerre. Un retour des expériences du conflit représentait un préalable incontournable au processus de transformation.
- *Croyances sur les menaces* – Les croyances oppositionnelles sur les menaces (Table 81) étaient différentes de celles des coalitions manœuvristes : le plus grand risque aurait été une attaque du territoire en vue de l'occuper, dans le cadre d'un conflit européen. L'attaque tangentielle était également mentionnée avec une probabilité plus ténue.

²⁴⁶ Pour simplifier le schéma, on a éludé les divergences sur les croyances propres de la coalition oppositionnelle, entre la défense sectorielle (Ernst) et la guérilla (Allgöwer).

Table 81 OT 51 – Croyances sur les menaces de la coalition oppositionnelle

Menaces et dangers directs

Agression militaire dans le cadre d'un conflit européen

- Occupation (menace la plus dangereuse et la plus probable)
- Attaque tangentielle (secondaire)

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, OT 51\)](#)

- *Croyances du noyau* – Les croyances du groupe oppositionnel entre 1946 et 1947 sont décrites dans la Table 82 ci-dessous. L'existence de l'armée n'était pas remise en question. Les liens républicains s'articulaient autour de plusieurs valeurs : (1) la démocratisation de l'armée concernait l'entier de la population (masculine !), qui devait participer au débat sur la réforme avec des informations nécessaires à la décision. (2) L'exploitation maximale des ressources de la conscription, dans une volonté d'égalité mais aussi d'efficacité militaire. (3) L'adaptation de la relation entre cadres et soldats qui nécessite une réécriture du règlement de service. Dans la lignée des croyances des membres de la ligue des officiers, ce n'était pas tant la victoire sur le champ de bataille que la volonté de se sacrifier qui était centrale.²⁴⁷ La solution des problèmes sociaux représentait un préliminaire à la volonté de défense, tout comme la protection de la population civile des impacts des combats.
- *Croyances propres* – La doctrine stratégique était centrée sur la dissuasion et la protection de la neutralité. La préservation de l'existence de la Suisse et le maintien de la souveraineté sur l'entier du territoire formaient les buts stratégiques. La mobilisation de toutes les ressources nationales (défense totale) servait de base à une stratégie d'usure visant à gagner du temps. La conception opérative était basée sur la défense sectorielle. Malgré les efforts d>Allgöwer et Schürch, le projet d'une armée de partisans fut rejeté, tout comme la défense mobile. Les dépenses militaires devaient rester en équilibre avec les dépenses sociales et les capacités de l'économie.
- *Croyances secondaires* – On se concentre sur la doctrine tactique. Dans la sphère aérienne, les buts de l'aviation étaient essentiellement la protection de la neutralité puis, dans une seconde phase, l'appui des troupes au sol. L'absence de focalisation sur la supériorité aérienne est notable et problématique du point de vue de la théorie militaire. La défense terrestre était basée exclusivement sur l'infanterie.
- *Évolution des croyances* – Comme décrit plus haut, après l'affaire de Prague et le déclenchement de la guerre de Corée, la coalition oppositionnelle accepta l'achat de chars. Le groupe autour d>Allgöwer a finalement soutenu la doctrine officielle ([A. Ernst 1971a, 230 sqq.](#)).

²⁴⁷ Cette croyance n'avait pas changé depuis la promesse solennelle (*Gelöbnis*) de la ligue des officiers : il s'agissait de s'opposer à la menace étrangère par la résistance armée comme *ultima ratio* de la souveraineté nationale, la reddition sans combat signifiant la perte du droit à l'existence de la Suisse ([Gautschi 1989, 237](#)). Pour [Ernst, cité par B. Rieder \(2003, 18\)](#) : « Selbstverständlich ist der Kampf auf die Dauer aussichtslos. Es genügt aber, dass wir uns wenigstens einige Tage schlagen, ähnlich wie die Nidwaldner 1799, und dann in Ehren untergehen. Dann haben wir alle Aussicht, wieder aufzustehen, denn das 1000-jährige Deutsche Reich wird kaum länger als 30–50 Jahre dauern ». Ces valeurs continuèrent d'inspirer le groupe oppositionnel, notamment Schürch et Allgöwer ([B. Rieder 2003, 40–42](#)). On retrouve l'idée hégélienne, citée plus haut, de la nature transcendante de l'État. Celle-ci justifie l'obligation pour le citoyen de s'engager pour la défense de sa communauté, même au péril de sa vie ([Baron 2009](#)).

Table 82 OT 51 – *Croyances de la coalition oppositionnelle vers 1946–1947***Croyances du noyau**

Existence de l'Armée

Objectif POLSEC – Paix

Liens citoyen–État–armée républicains

Démocratisation de l'armée

— Contribution citoyenne au débat sur la politique de défense – disposer des bases de décision pour lier le citoyen et l'armée

— L'armée concerne toute la population – Exploiter au maximum les ressources de la conscription (levée en masse)

— Adaptation du RS – Relation entre subordonnés et cadres

Volonté de défense et de sacrifice plus importante que le succès

Résoudre les problèmes sociaux comme préalable à la volonté de défense

Importance de la protection de la population civile

Croyances propres

Doctrines militaire–stratégique – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité

— Exigence d'une conception d'ensemble

— État final : assurer la pérennité de la Suisse et maintenir si possible l'intégrité du territoire national

— Perspective : défense totale, usure stratégique, gagner du temps

Doctrines opératives : doctrine spécifiquement suisse

— Ni partisans, ni défense mobile

— Défense active (dissymétrique) par l'usure

Financement de la politique de défense militaire

— Adapter la politique de défense militaire et équilibrer ses besoins au cadre financier, à l'économie et aux politiques sociales

Croyances secondaires

Organisation

Troupes de protection aérienne

Doctrines tactiques

— Sphère aérienne : protection de la neutralité et CAS

— Sphère terrestre : rôle principal de l'infanterie, chars trop coûteux

Source : synthèse de DATASET (2022, OT 51)

Table 83 OT 51 – Ressources de la coalition oppositionnelle

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Indirectement par le CEMG après l'entrée d'Ernst à l'EM GEMG.
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Principalement par « Volk und Armee »
Troupes mobilisables	Négligeables
Ressources financières	Négligeables
Leadership compétent	Important

Source : auteur

Ressources

On reprend la typologie de l'ACF mobilisée plus haut avec une focalisation sur les ressources suivantes : l'autorité légitime, l'information, l'opinion publique, les troupes mobilisables, les ressources financières et le leadership compétent (Table 83 ci-dessus).

- Initialement, la coalition n'avait pas d'accès à *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques*. L'engagement d'Ernst à l'EMG lui permet d'avoir un accès privilégié à Montmollin. Réciproquement, il permet à l'autorité de gagner en légitimité en intégrant la coalition marginalisée dans la formulation de la décision.
- *L'information et l'expertise* de la coalition étaient plus limitées que dans les coalitions manœuvristes. *D'une part*, le groupe n'avait pas accès aux mêmes ressources que les hauts fonctionnaires du DMF. *D'autre part*, elle comportait moins d'officiers EMG. *Finalement* les officiers de carrière n'avaient pas suivi de formation à l'étranger ce qui limitait leur expérience. C'est surtout à travers des études, des lectures ou des publications que les acteurs développaient leur expertise.²⁴⁸
- La *communication* des acteurs s'est exprimée dans la revue « Volk und Armee ». Les colonnes de la NZZ et de l'ASMZ s'ouvraient parfois à l'opposition, avec une couverture médiatique moindre (A. Ernst 1971a, 178).
- Les *troupes mobilisables*, acteurs centraux exceptés, étaient négligeables. Les *ressources financières* nécessaires à la publication de « Volk und Armee » provenaient de « einflussreichen Gönnern » (A. Ernst 1971a, 176–177). Le succès de la coalition découla du *leadership habile* de Ernst et Allgöwer, ainsi que de l'étendue de leur réseau.

L'analyse statique menée dans les sous-sections précédentes n'apporte pas suffisamment d'indices pour comprendre la genèse et l'évolution des coalitions. Un examen de leur dynamique demeure incontournable et fait l'objet du titre suivant.

²⁴⁸ Max Waibel, qui joue un rôle important dans le cas suivant, avait fréquenté la *Kriegsschule* de Berlin avant-guerre (Wetter & Orelli 1986, 191, 175). Pendant la période de ce cas, il était attaché de défense à Washington.

Acteurs particuliers

On présente brièvement les acteurs particuliers que sont les courtiers, les entrepreneurs politiques et le C DMF.

Courtiers

Attachés à réduire l'intensité des conflits et à apporter des solutions, des courtiers se retrouvent par exemple chez certains politiciens ou parmi les cadres supérieurs de l'administration. La classification de Montmollin comme courtier est basée sur deux observations : *premièrement*, Peter Braun montre que Montmollin avait soumis une étude *Conceptions stratégiques et tactiques* à Ernst pour prise de position. Il affirme que le CEMG voulait consulter la minorité oppositionnelle et assurer ses arrières, d'autant que plus la majorité des membres de la CDN semblait être proche des positions de Ernst (P. Braun 2006, 184). D'autre part, étant donné la proximité d'Ernst avec le PS et de plusieurs parlementaires conservateurs, Montmollin a peut-être voulu créer un large consensus autour du document ou favoriser l'apprentissage. Dans ce sens, on pourrait le décrire comme un courtier de politiques publiques. *Deuxièmement*, Montmollin, par la publication de *Notre défense nationale*, semble avoir voulu créer un consensus doctrinaire.²⁴⁹

Table 84 OT 51 – Composition de la CDN entre 1945–1951

	C DMF	CEMG	C Instr	Kdt Fl und Flab Trp	Cdt 1er CA	Kdt II. AK	Kdt III. AK	Kdt IV. AK
1945					Borel, Jules			Labhard, Jakob
1946						Gübeli, Alfred		
1947	Kobelt,	Montmollin,	Frick,	Rihner, Frie- drich			Constam, Herbert	
1948	Karl	Louis de	Hans		Corbat, Marius			Iselin, Heinrich
1949								
1950						Nager, Franz		
1951								

Légende : **Proche de la variante officielle / manœuvriste** ; Proche de l'opposition ; Pas d'information ;

AK : Armeekorps ; Fl und Flab Trp : Flieger- und Fliegerabwehrtruppen

Source : auteur, basé sur Heinz Marti (2005, 56–69) et analyse de la base de données Database (2022, OT 51).²⁵⁰

Kobelt semble avoir joué ce rôle au sein de la CDN (Montmollin 1975).²⁵¹ En raison de son manque de soutien au Parlement, il aurait pu rechercher de larges appuis pour son programme. Cependant, il semble qu'il n'ait pas été capable de beaucoup de flexibilité dans ses positions politiques avec le Parlement (Böschenstein 1975). Par ailleurs, il était plutôt

²⁴⁹ On pourrait s'interroger si l'engagement professionnel de Ernst à l'EMG ne faisait pas partie d'une stratégie de création de consensus de Montmollin.

²⁵⁰ Chez P. Braun (2006), les références à Corbat, Gübeli et Labhard sont peu nombreuses ; Constam, Iselin ou Rihner ne figurent pas dans l'index de l'ouvrage.

²⁵¹ Selon Montmollin, « le conseiller fédéral Kobelt savait, avec un art consommé et beaucoup d'habileté, résumer la situation et acheminer le débat jusqu'à ce qu'une décision soit prise. [...] Le président dirigeait les discussions avec une grande autorité. Un tact consommé et un respect absolu des opinions de ses différents collaborateurs (Montmollin 1975, 103–104). Il faut cependant prendre cette description en guise d'hommage avec une distance critique.

un technocrate qu'un animal politique.²⁵² Finalement, s'il a entendu des représentants de la coalition oppositionnelle en 1946, il n'a pas donné suite à leurs demandes, par ailleurs formulées de manière peu diplomatique (P. Braun 2006, 137–138; A. Ernst 1971a, 315). Kobelt n'a donc joué une fonction de courtier que marginalement.

Le courtier constitue un rôle très important dans la constellation des coalitions entre 1945 et 1951. La figure ci-dessous montre que, pendant la phase de décision sur l'*OT 51*, la coalition oppositionnelle n'était pas représentée au sein de la CDN. Les trois acteurs centraux de la CDN, le C DMF, le CEMG et le chef de l'instruction (C Instr), partageaient des croyances similaires. Or, la commission de défense joue un rôle central dans le processus de décision du DMF. Comme courtier, Montmollin a permis de faire transiter la voix oppositionnelle dans les travaux de la commission.

Entrepreneurs de politiques publiques

Les entrepreneurs de politique publique des coalitions sont les personnalités suivantes :

- *Coalition structurelle* : le CEMG, Louis de Montmollin.
- *Coalitions manœuvriste M1.1 et M1.2* : Albert Züblin, respectivement Georg Züblin.
- *Coalition oppositionnelle* : Alfred Ernst et Walter Allgöwer.

C DMF

Pour la période 1948-2008, le Conseiller fédéral Karl Kobelt est certainement le chef du DMF / DDPS qui avait la connaissance la plus profonde de l'armée et des affaires militaires. Sa carrière d'officier de milice aboutie, avec des commandements jusqu'au niveau du régiment, le conduisit à un poste de chef d'état-major d'un corps d'armée. Cette fonction prestigieuse lui donnait une vue d'ensemble très approfondie sur l'armée et sur les dossiers de la CDN. Pourtant, Kobelt appartient certainement au groupe des chefs de Département les moins charismatiques. Cet état de fait découle de plusieurs paramètres (Böschenstein 1975) : *premièrement*, Kobelt n'était pas le candidat officiel de sa fraction au Conseil fédéral lors de son élection en décembre 1940. Élu l'année précédente au Conseil national, il manquait d'ancrage au parlementaire. *Deuxièmement*, pendant la mobilisation, l'essentiel de l'armée et de l'administration militaire étaient subordonnés au Général, laissant le C DMF dans l'ombre du commandant en chef (Mayer 2006). Les coalitions n'ont pas pu utiliser son élection pour modifier les équilibres du DMF et provoquer une transformation de la politique de défense militaire. *Finalement*, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, Kobelt fut confronté à un certain nombre de problèmes qu'il ne put que difficilement gérer, notamment en raison de son manque de soutien au Parlement.

On peut de ce fait le décrire comme un expert militaire et un administrateur. Dans son département, Kobelt ne décidait pas, mais recherchait le consensus par des travaux approfondis et pointilleux (Montmollin 1975). Au Parlement, il essayait, difficilement, de convaincre par des discours méticuleusement détaillés (Böschenstein 1975). Adrian Vatter ne l'a pas classifié dans sa typologie des Conseillers fédéraux, mais on peut sans autre l'attribuer à la catégorie des

²⁵² Hans-Rudolf Kurz confiait que « Kobelt war auch mehr Fachmann als Staatsmann. [...] Auch in der Landesverteidigungskommission war er mehr der Militärfachmann, der dieses Gremium fachlich leitete, als der Magistrat, der sich von den Spezialisten den militärischen Rat holte, auf Grund dessen er den politischen Entscheid des Departements und des Bundesrats erarbeitete » (H.-R. Kurz 1975, 99).

« *Bürdenträger* (Missverstandenen) » qui « ihr Regierungsamt insgesamt als schwere Last und weniger als Chance zur politischen Gestaltung und Einflussnahme wahrnehmen » ([Vatter 2020, 216](#)).

Dynamique d'évolution des coalitions

La dynamique d'évolution des deux coalitions antagoniques est particulière à cette étude de cas et à la suivante car on peut l'observer sur près de trente ans. On approfondit ces mouvements dans plusieurs dimensions : (1) leur genèse ; (2) l'évolution de leurs croyances ; (3) l'évolution des acteurs en leur sein ; (4) la recherche du consensus entre les groupes. On analysera la nature des conflits de croyances entre les coalitions à la sous-section suivante.

Genèse des coalitions

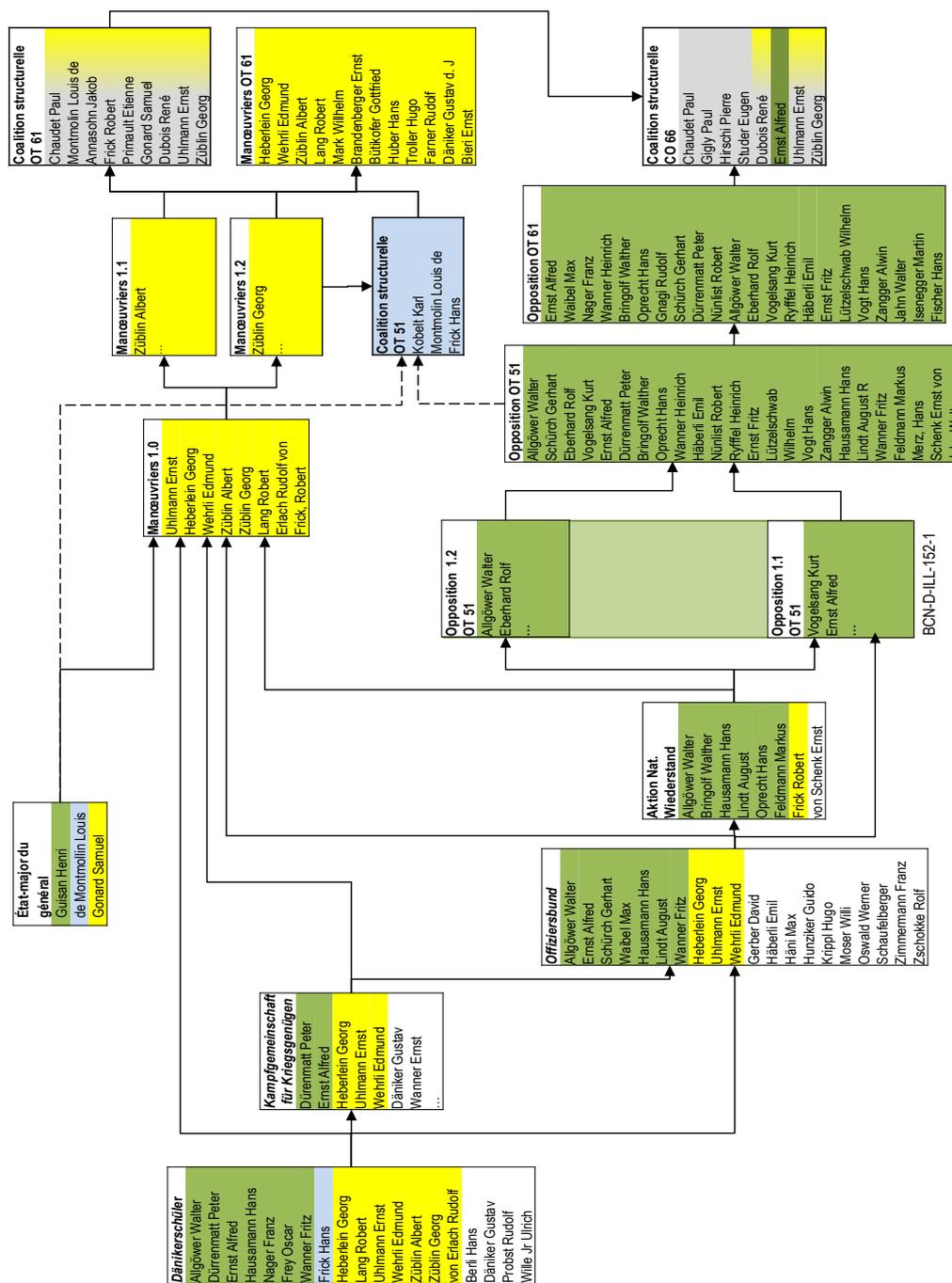
Les acteurs ont interagi, collaborant dans le cadre de la ligue des officiers ou de diverses ligues, avant de se séparer sur la direction à donner à la transformation de la politique de défense militaire. On observe finalement une stabilisation de la composition des groupes.²⁵³ La Figure 41 ci-dessous esquisse la participation d'acteurs à différents groupes et associations. Cette représentation montre que la formation des groupes a suivi un parcours plus complexe que ce que l'on pourrait attendre d'une interprétation littérale de l'ACF. Dans la plus longue durée, la composition des groupes d'acteurs a été très instable. Il ressort en particulier que plusieurs personnalités ont collaboré dans des groupes liés à des croyances militaires, pour ensuite se séparer. Ces évolutions sont liées aux renversements des strates de croyances des coalitions. On utilisera cette figure pour le test des hypothèses liées aux coalitions.

Évolution des croyances

La Figure 42 ci-dessous représente les évolutions des croyances des deux groupes. Les strates des acteurs manœuvristes ont peu évolué : leurs croyances du noyau sont restées constantes, les croyances propres et secondaires de la coalition 1.2 se sont adaptées au cadre financier, alors que celles de la coalition 1.1 sont restées stables. Les évolutions des croyances de l'opposition apparaissent plus mouvementées que celles des autres groupes et touchent toutes les strates. Ces évolutions fournissent des indices pertinents pour évaluer les hypothèses sur les coalitions dans les sections suivantes. On considère aussi les évolutions du rôle des acteurs.

²⁵³ Pour simplifier, on n'a pas représenté tous les groupes enregistrés dans la base de données dans la figure ci-dessus, en particulier, on a omis l'*Eidgenössische Gemeinschaft* et la *Ligue du Gothard* qui ne jouent qu'un rôle mineur. Sur la ligue du Gothard et le rôle d'Allgöwer dans cette association, voir par exemple [Perdrisat \(2011\)](#).

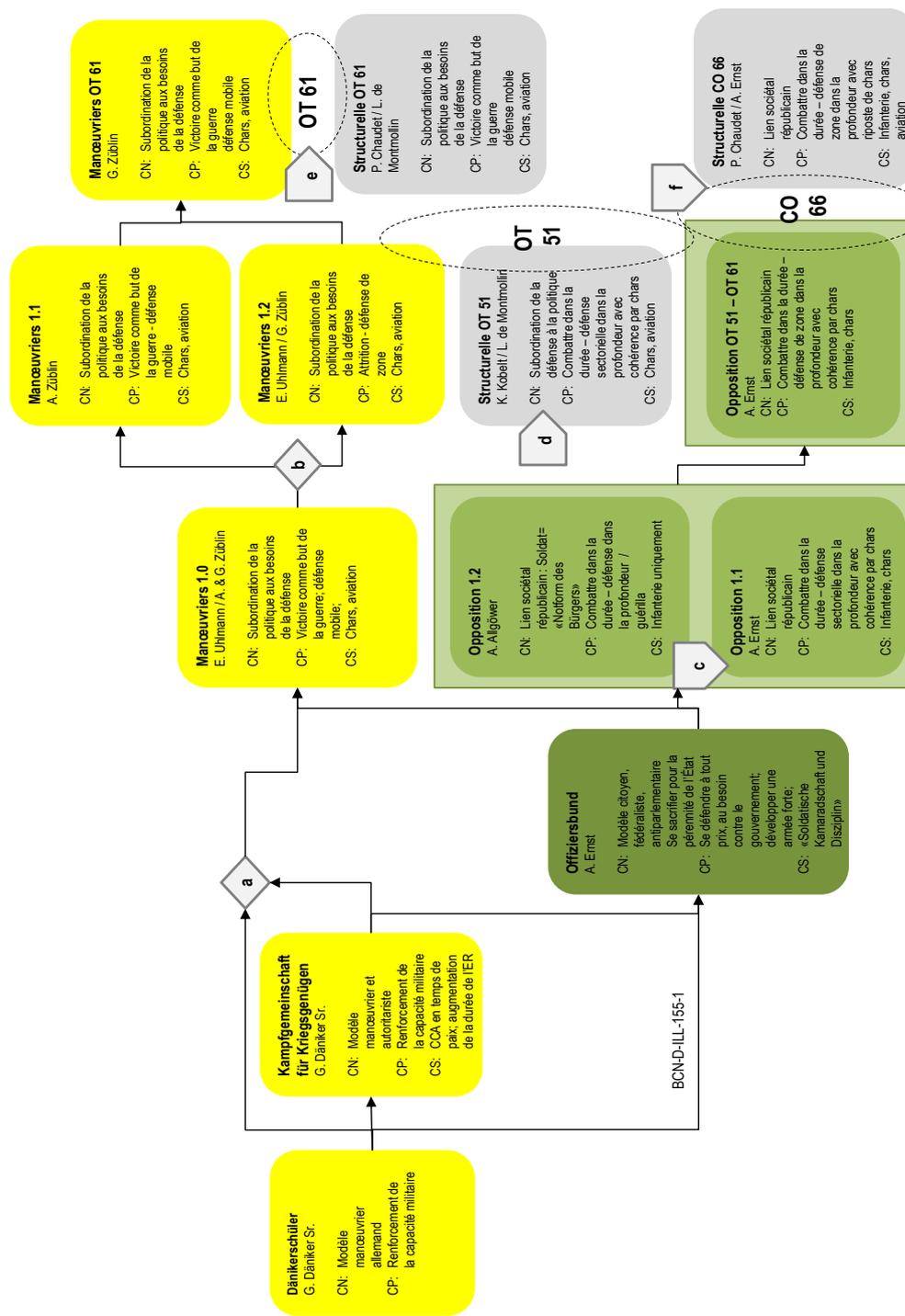
Figure 41 OT 51 – Évolution simplifiée de la composition des coalitions entre 1938 et 1966



Source : analyse de la base de données Database (2022, OT 51-61)

Légende : acteurs après 1945 ; gris – acteurs de la coalition structurelle ; jaune – acteurs manœuvristes ; vert – acteurs oppositionnels

Figure 42 OT 51 – Évolution (simplifiée) des croyances des coalitions entre 1938 et 1961



Source : synthèse de DATASET (2022, OT 51-OT 61)

Légende : gris : coalition structurelle ; jaune – croyances manœuvristes ; vert – croyances oppositionnelles ; vert foncé : mélange

Référence	Les losanges correspondent à un fractionnement des coalitions, les flèches à une modification des croyances.
a	Scission définitive de la coalition des disciples de Däniker (manœuvristes et future opposition) 1940
b	Scission passagère de la coalition manœuvriste (env. 1948–1950)
c	Scission passagère de la coalition oppositionnelle (env. 1948)
d	Consensus entre la coalition structurelle, les sous-coalitions oppositionnelles (1.1. & 1.2) et la sous-coalition M 1.2 sur le programme de l'OT 51
e	Fin du consensus entre la coalition manœuvriste 1.2 et la coalition oppositionnelle vers 1953
F	Affaire du Mirage et passage à la <i>Conception 66</i> (CO 66)
Légende	CN : croyances du noyau ; CP : croyances propres ; CS : croyances secondaires ; CCA : commandant en chef de l'armée ; ER : école de recrues ;

Évolution des rôles des acteurs

Les acteurs importants des coalitions advocatives appartiennent à des catégories multiples et multiniveau, entre lesquelles ils évoluent en fonction du temps, avec une période de l'ordre de la décennie. Cette variabilité rend toute formalisation de la classification proposée par Sabatier & Jenkins-Smith (1999, 120) peu opportune : plusieurs acteurs ont transité du secteur public au secteur privé ou réciproquement. Walter Allgöwer a été officier de carrière, journaliste et parlementaire ; Eugen Bieri journaliste, puis parlementaire, a ultérieurement travaillé dans le secteur privé (Illli 2019; Raulf 2001). Ernst Uhlmann rejoint le DMF comme officier de carrière à partir de 1954 (Jaun 1991, 373 – 374). Plus largement, l'argovien manœuvriste Eugen Bircher, ancien rédacteur en chef de l'ASMZ, a été successivement chirurgien, directeur d'hôpital, commandant de division et finalement Conseiller national (Wetter & Orelli 1986, 19). On laisse volontairement de côté les acteurs de la coalition M 1.1.

Table 85 OT 51 – Exemples des rôles d'acteurs importants des coalitions advocatives

	Coalition structurelle	Coalition manœuvriste M 1.2	Coalition oppositionnelle
Conseillers fédéraux	Dr es sc. Kobelt Karl DMF (1941–1954)		Streuli Hans DFP (1954–1959)
Conseillers d'État	--	--	--
Fonctionnaires/officiers de carrière = Experts	Commandant de corps Montmollin Louis de	Dr en droit Züblin Georg	Dr en droit Ernst Alfred Dr sc. pol. Waibel Max Dr ès lettres Allgöwer Walter (avant 1947)
Parlementaires fédéraux			Gnägi Rudolf (1953–1965) Dr ès lettres Allgöwer Walter (1963–1979)
Acteurs du secteur privé		Dr en droit Züblin Albert	Dr ès lettres Allgöwer Walter (après 1946)
Journaliste (non-militaires)		Dr en théologie Bieri Ernst Dr en droit Uhlmann Ernst	Eberhard Rolf Dürrenmatt Peter Vogelsang Kurt Dr ès lettres Allgöwer Walter (après 1946)
Universitaires		---	Prof. Dr ès lettres Ernst Fritz (n'intervient pas comme professeur d'histoire de la littérature allemande)

Source : analyse de la base de données Database (2022, OT 51); typologie : Sabatier & Jenkins-Smith (1999, 120)

Légende : les acteurs majeurs sont indiqués en italique

On a mis en évidence les dynamiques hétérogènes de développement des coalitions ainsi que les rôles des acteurs. On pourra utiliser ces données comme indices pour le test des hypothèses.

Relations entre les coalitions

La relation entre la coalition manœuvriste M1.2 (et initialement la coalition structurelle) avec la coalition oppositionnelle était conflictuelle. Pourtant, ces deux coalitions partageaient des croyances propres doctrinaires similaires dans leurs finalités, si ce n'est dans leur terminologie. En revanche, l'apprentissage de Ernst et l'augmentation des crédits permit un accord sur le programme militaire et une limitation de l'expression des désaccords. À l'issue de ce processus, les deux coalitions étaient bien alignées sur les croyances secondaires. En revanche, elles ne s'entendaient pas sur les croyances du noyau portant sur les liens entre le citoyen, l'État et l'armée, tout en étant alignées sur la nécessité d'une armée.

Les deux coalitions manœuvristes n'avaient pas d'accord sur la doctrine et les moyens, tout en étant accordées sur les croyances propres. On ne dispose pas d'indices sur des tensions entre les groupes manœuvristes, tensions par ailleurs peu probables puisque les groupes ont fusionné par la suite. La coalition adaptative ne soutenait pas la proposition de la coalition M1.1., sans que des tensions aussi fortes que celles entre Ernst et Züblin soient apparentes.

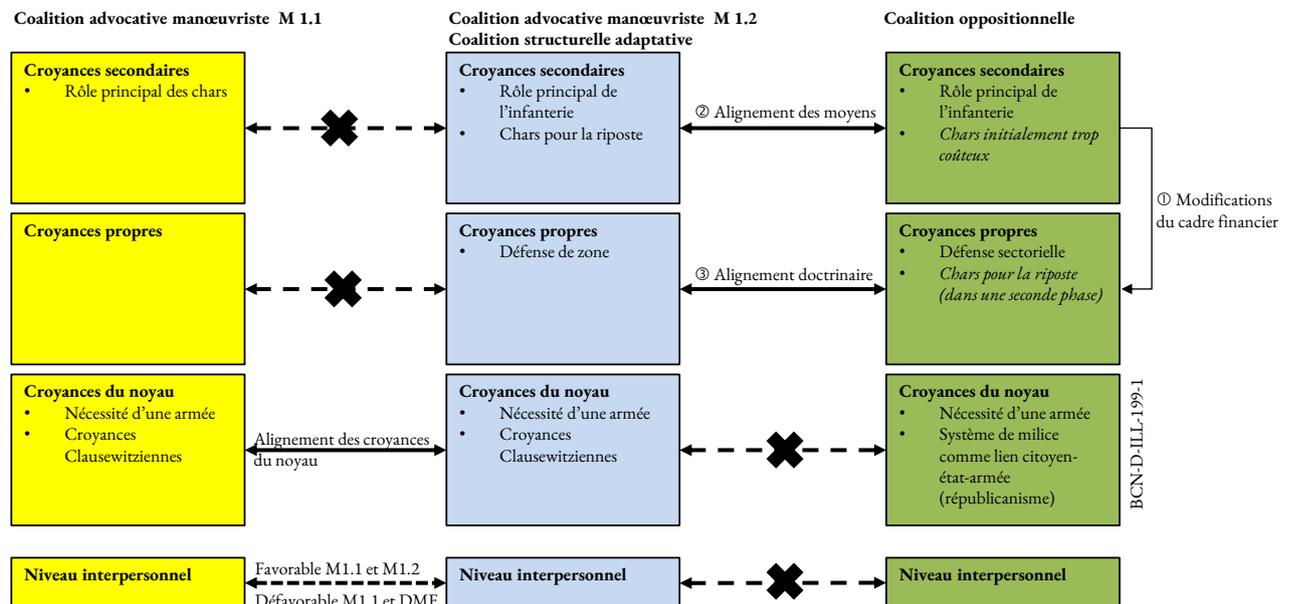
La nature des tensions entre les coalitions, schématisée en Figure 43, ne correspond pas complètement à ce qu'avance l'ACF. Le penchant diabolique entre d'un côté les frères Züblin et, de l'autre, Ernst et Allgöwer, représentent une explication potentielle des tensions entre les groupes et de leur difficulté à comprendre qu'ils décrivaient des concepts similaires avec des termes différents.²⁵⁴ Fischer et *alii* expliquent ce phénomène par deux facteurs: *premièrement*, « actors overestimate the influence of their opponents on the output of the policy process. That is, they will see opponents as more powerful than they really are ». *Deuxièmement*, « as a result of the devil shift, actors think that the policy beliefs of their opponents regarding the output of a given policy process are less similar to their own beliefs than they actually are. [...] Consequently, they evaluate them as *more evil* than they actually are » (M. Fischer et al. 2015, 312). Ce penchant est renforcé par la nature conflictuelle des relations interpersonnelles entre les acteurs. Ce pourrait être un troisième facteur qui s'ajoute aux deux premiers.

Cependant, ce modèle dans lequel les coalitions en conflit surestiment la puissance des autres s'applique surtout dans les relations entre coalitions advocatives. En effet, la coalition structurelle adaptative dispose d'un pouvoir réel et concret dans la formulation du programme politique. On est proche ici les conclusions de M. Fischer et al. (2015, 21).

D'un autre côté, la relation entre Ernst et Allgöwer est demeurée amicale malgré les tensions entre leurs perspectives doctrinaires et organisationnelles (A. Ernst 1971a), ce que le concept du penchant angélique permet de décrire.

²⁵⁴ Pour rappel, on trouve des mentions de ces tensions dans P. Braun (2006), A. Ernst (1971a), Lezzi (2022) et Züblin (1975)

Figure 43 OT 51 – Relations entre les coalitions



Source : auteur. Légende : les flèches pleines dénotent un alignement, les traitillés une tension et les croix un désaccord profond

Cette représentation laisse entendre que la nature irréciliable des groupes dépend non seulement du contenu des croyances propres, mais aussi de leur formulation. Par ailleurs, la qualité des relations interpersonnelles joue un rôle important qui dépasse la description du penchant diabolique.

Synthèse

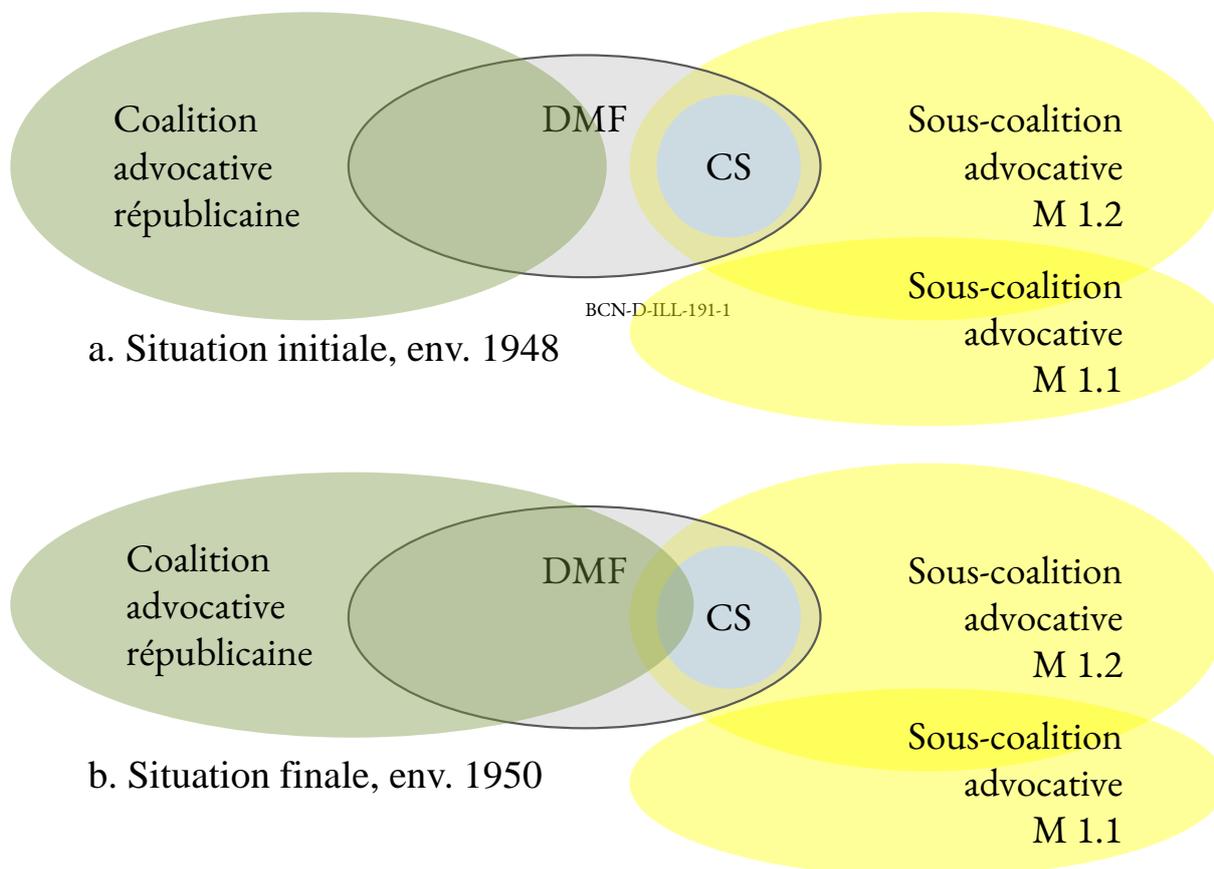
Pendant la période considérée, on a repéré trois coalitions advocatives, favorables à l'armée. Les groupes intègrent à la fois des militaires de carrière, des fonctionnaires du département militaire fédéral ainsi que des acteurs civils, souvent officiers de milice, autour de croyances propres. On a également identifié un courtier. On relève ici plusieurs points concernant les coalitions, les acteurs et les ressources.

Coalitions

Premièrement, le DMF ne joue pas le rôle d'une instance de régulation indépendante comme c'est le cas pour d'autres départements dans d'autres champs politiques. Il forme une coalition structurelle dominante. Deuxièmement, à l'exception de la sous-coalition advocative M 1.1, tous les groupes intègrent des agents du DMF qui ne sont pas directement liés à la coalition structurelle. Les coalitions advocatives dépassent le pourtour du Département en intégrant des acteurs extérieurs à l'administration fédérale. Elles agissent de manière coordonnée et partagent des croyances sur la politique de défense militaire. Troisièmement, on observe divers types de multipositionnalité qui évoluent en fonction du temps et que l'on a représentés sous la forme d'ensembles dans la Figure 44. La sous-coalition advocative M 1.2 est liée aux acteurs centraux du DMF par l'histoire de ses acteurs et par ses croyances. Initialement, alors que plusieurs membres de la coalition advocative oppositionnelle sont employés par l'EM GEMG sans faire initialement partie de la coalition structurelle

autour du C DMF (Figure 44 a.). Vers la fin de la période étudiée (Figure 44 b.), Ernst fait partie de la coalition structurelle et contribue à la formulation de l'OT 51.

Figure 44 OT 51 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF



Source : auteur. Légende : CS – coalition structurelle.

Finalement, les coalitions advocatives ne sont pas explicitement organisées sous une forme associative corporative. Les leaders attirent des acteurs autour d'eux, sans qu'il y ait une adhésion formelle à un groupement constitué. Ces liens dépassent la « glu » des croyances chez les acteurs de la coalition oppositionnelle, joints aussi par des relations d'amitié qui les empêchent de s'éloigner lorsqu'ils s'opposent sur les croyances du programme. La structure des coalitions panache de nombreux acteurs de l'administration fédérale et du secteur privé. La plupart des acteurs sont liés par des services militaires communs.

Les tensions entre les coalitions advocatives semblent davantage déterminées par les relations interpersonnelles entre les acteurs, qui occultent les proximités doctrinaires, que par les différences de croyances propres.

Acteurs

La majorité des acteurs a suivi une formation universitaire, souvent jusqu'au doctorat, pour beaucoup en droit. Deux points sont à relever : *premièrement*, les officiers EMG, majoritaires, disposaient de connaissances plus approfondies du niveau tactique supérieur et opératif que leurs camarades qui n'avaient pas suivi ce cursus. Cependant, seuls quelques

officiers de carrière et les fonctionnaires du DMF, ainsi qu'une poignée d'officiers de milice disposent d'une réelle expertise en matière militaire. Il n'existait pas de spécialistes civils de la politique de défense militaire. Dans ce sens, les universitaires interviennent en premier lieu sur la base de leur expérience d'officier de milice et non comme détenteurs d'une expertise académique. *Deuxièmement*, comme le montrent plusieurs cas, la perméabilité des catégories est importante, ce qui relativise la catégorisation de Sabatier & Jenkins–Smith (1999, 120) : la présence ou l'absence d'acteurs d'une catégorie socio-professionnelle ne préjuge pas de la nature de la coalition. Il remet également en question les hypothèses qui comparent les positions des professionnels et des miliciens.

Ressources

La description des ressources des coalitions selon l'ACF est congruente avec celle de A. Ernst (1971a) et P. Braun (2006). Les ressources principales des coalitions sont le *leadership compétent*, la *communication* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques*. La limitation de cette approche réside dans la projection de faits dans la typologie du cadre, ce qui pourrait mener au biais de confirmation.

Après avoir décrit la composition, les croyances ainsi que les ressources des coalitions, on dispose d'indices pour le test des hypothèses. On débutera par les hypothèses sur le changement.

Test des hypothèses sur le changement

Cette section décrit le test des deux hypothèses sur le changement à partir de la transformation majeure qui caractérisa la période 1947–1951. Les résultats consolidés sont représentés dans la Table 89, page 303.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement

Dans cette section, on évalue la validité de la première hypothèse sur le changement. On testera tout d'abord l'inférence de l'hypothèse. Deuxièmement, on testera l'hypothèse sur la base du traçage du processus.

Première hypothèse sur le changement (quarter). Un changement majeur C_{h1} (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composante C – E de la variable indépendante).

Le passage de la doctrine du *SC 27* et de la conception du Réduit, respectivement de l'*OT 47*, à l'*OT 51* constitue un changement majeur. Les modifications conceptionnelles, l'utilisation d'un espace géographique plus étendu, l'intégration du facteur temps ainsi que la dimension opérative de la doctrine marquent un éloignement des concepts de bataille décisive, de guerre de mouvement ou de guerre d'usure le long des transversales alpines du Réduit. Ces formes de combat sont remplacées par une attrition active sur le Plateau, intégrant des armes nouvelles comme les chars et les avions de combat à réaction. Il s'agit bien d'un changement II de la doctrine qui correspond à l'hypothèse.

En parallèle, de 1941 à 1954, la coalition dominante ne changea pas. Kobelt, élu au Conseil fédéral en 1941, a dirigé le DMF pendant toute cette période. Par ailleurs, ni le peuple, ni le Parlement, ni le Conseil fédéral n'imposèrent de réforme. Il n'y a pas de composante B. Dans la perspective de l'hypothèse, on se trouve donc dans un cas d'exploitation habile des composantes C – E dont on va tester l'inférence.

Test de l'inférence

On teste l'implication de cette hypothèse sur la base de sa forme logique. Ce test apporte les résultats suivants :

- *Le résultat n'est pas hors sujet* ; la réforme est un changement majeur C_{h1} décrit ci-dessus. On dispose d'indices d'un changement majeur (les critères Ch-1.1.1 à Ch-1.1.3 sont faux). Il n'est pas causé par une instance supérieure.
- *Le résultat n'est pas invalidé* : le changement majeur est précédé d'une exploitation des composantes C_1 , C_2 et D . Sur la base du CPT ci-dessous, les processus sont liés causalement avec le changement et la causalité est positive (critère Ch-1.2.1 faux). La contribution de l'apprentissage entre les coalitions n'est pas une explication du changement, mais un facilitateur de la convergence des coalitions (critère Ch-1.2.2 faux). La transformation ne découle pas d'une modification de la composition des coalitions (critère Ch-1.2.3 faux).
- *Le résultat n'est pas indéterminable* ; les causes du changement sont établies par le traçage de la section suivante car il est possible de déterminer les processus C–D. Il n'y a pas d'arrangement négocié (Composante E). Dès lors, le critère Ch-1.3.1 est faux.

Le résultat est donc valide : l'exploitation d'événements extérieurs et internes, des processus d'apprentissage au sein et entre les coalitions ainsi que l'influence d'un courtier ont contribué à la formulation de la réforme de la politique de défense militaire. L'implication (I) est vérifiée car le changement majeur de doctrine militaire est précédé de l'exploitation des composantes C et D (critère Ch-1.4.1 vrai). En conclusion, le changement majeur est expliqué par le traçage du processus qui figure dans la section suivante. Le changement majeur fut soutenu par un apprentissage à la fois au sein et entre les coalitions qui permit la convergence des deux coalitions autour de la défense de zone.

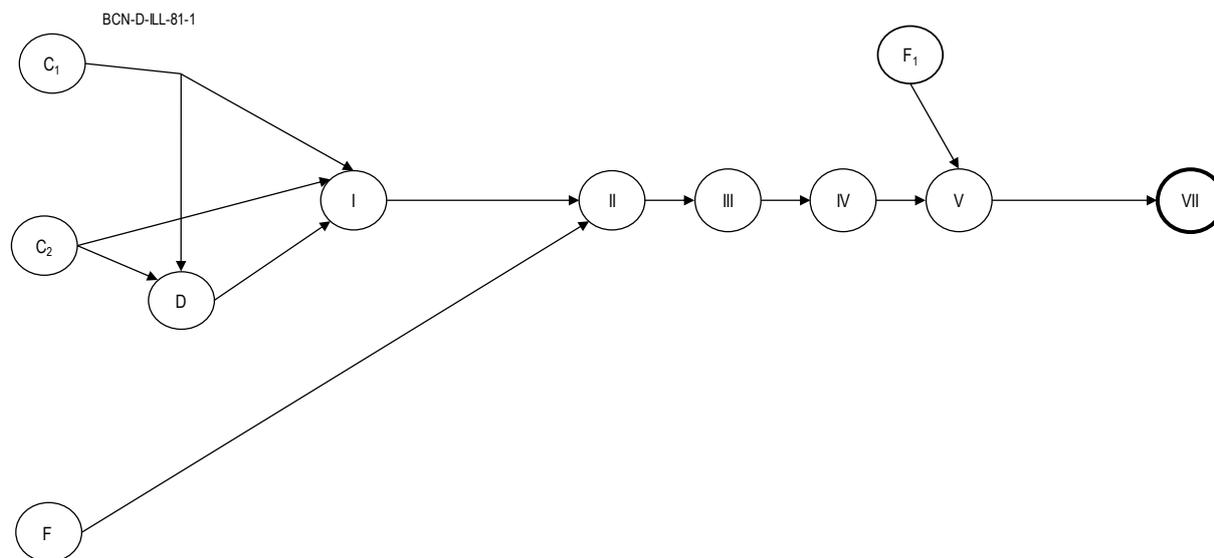
Test du processus causal

On teste dans cette section le processus causal, c'est-à-dire que l'on met en relation les événements (variable indépendante) avec le processus politique représenté par la figure ci-dessous. On décrit ici les événements extérieurs qui ont influencé la transformation de la politique de défense militaire et on précise les événements internes et domestiques présentés plus haut dans la chronologie, en particulier : (1) le cadre international entre 1945 et 1950 et, dans la mesure où ils influencent les choix des coalitions, les développements doctrinaux et matériels observés pendant la Seconde Guerre mondiale ; (2) les développements domestiques et (3) les développements internes au sous-système, y compris les contraintes et ressources des acteurs. On décrit maintenant les événements ainsi que leur médiatisation par les acteurs majeurs.

- *Événements extérieurs (C_1)* – En février 1945, peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, la conférence de Yalta marqua l'apogée de la coopération entre les Alliés. Pourtant, des querelles intestines apparurent rapidement, notamment en raison de la répression et des actions de force soviétiques en Europe de l'Est. Ce prélude fut suivi par trois événements extérieurs qui contribuent à l'explication du changement : *premièrement*, la guerre de Corée (1950–

1953) représenta le premier affrontement Est–Ouest (Gaddis 2007, 39–41).²⁵⁵ Elle marqua profondément les esprits (Jaun 2019, 250–251; Waibel 1951a, 1951c, 1951b, 1951d) et conduisit à un quasi doublement du cadre financier dévolu à la politique de défense (Conseil fédéral 1951, 590–591).

Figure 45 OT 51 – Représentation schématique du processus de changement



Légende

C ₁	Événements extérieurs–externes au ss–système	I	Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions
C ₂	Événements domestiques–externes au ss–système	II	Formulation d’options réformistes et adaptatives
C ₂₁	Événement domestique : changement du Chef de département–externe au ss–système	III	Décision en faveur d’un changement
D	Événements internes au sous–système	IV	Procédure pré–parlementaire
F ₁	Apprentissage entre les coalitions	V	Adaptation des bases légales–Message du Conseil fédéral–Procédure Parlementaire
→	Relation d’influence	VII	Mise en œuvre de la réforme
- - ->	Tentative d’influence avortée (pas identifiée)		

Source : auteur

Deuxièmement, l’affaire de Prague, le blocus de Berlin, les développements nucléaires soviétiques et l’évolution vers la guerre froide influencèrent les décideurs politiques et les incitèrent à libérer des crédits militaires (C.K. Fink 2017, Kindle 1704–06; Gaddis 2007, 34–37).²⁵⁶ La perception de la menace redoubla (Conseil fédéral 1950; Uhlmann 1950b).

²⁵⁵ Le 25 juin 1950, la Corée du Nord envahit la Corée du Sud et s’empara de la plus grande partie de la péninsule. La contre–attaque des forces de l’ONU à Inchon fut suivie d’une poussée vers le fleuve Yalu à la frontière chinoise en novembre. L’armée des volontaires chinois, supérieure en nombre, contre–contre–attaqua et repoussa les forces de l’ONU. Lors de la signature de l’armistice en 1953, la zone démilitarisée fut fixée à nouveau sur le 38^{ème} parallèle, à la hauteur de l’ancienne frontière (Gaddis 2007, 39–41).

²⁵⁶ En février 1948, un coup d’État à Prague permit aux communistes de prendre le pouvoir dans le dernier État démocratique d’Europe de l’Est. Le blocus de Berlin par l’URSS, de juin 1948 à mai 1949 ainsi que l’explosion de la première bombe atomique

En réaction à la menace soviétique, plusieurs pays européens et les États-Unis fondèrent l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 4 avril 1949. *Finalement*, les bombardements nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki en août 1945 avaient impressionné le commandement de l'armée suisse, préoccupé en premier lieu par la protection contre les effets de ces armes (P. Braun 2006, 748–749; Montmollin 1948, 45).²⁵⁷ Ces paramètres ont influencé la narration sur la nécessité de la réforme ainsi que l'augmentation du budget militaire. Cette dernière a contribué au consensus, ce qui justifie de leur inclusion dans la variable indépendante.

— *Événements domestiques (C₂)* – On a retracé deux événements domestiques qui ont influencé la réforme : *premièrement*, après des diminutions de plus de 60% en 1946 et 1947 par rapport aux années précédentes (Uhlmann 1950b), les dépenses militaires augmentèrent de près de 100% en 1950 en raison des événements de Prague, de Berlin, alors que la guerre de Corée conduisit à une augmentation encore plus substantielle des crédits, qui atteignirent en 1952 presque l'équivalent des chiffres de la mobilisation (Vogler 1965, 126). *Deuxièmement*, les prévisions démographiques du Conseil fédéral avançaient une réduction des effectifs des recrues à l'horizon du milieu des années 1960 – les naissances avaient diminué entre 1914–1940. De ce fait, pour conserver un nombre suffisant de militaires incorporés, il fallait prolonger l'obligation de servir jusqu'à 60 ans et établir une nouvelle répartition des classes de l'armée (Conseil fédéral 1950, 118–119). Ces événements ne conduisirent cependant pas les coalitions à remettre en cause leurs croyances propres, mais plutôt à ajuster le programme de la politique de défense militaire pour l'adapter aux nouvelles conditions. La coalition oppositionnelle marginalisée n'était pas en mesure de les exploiter (**I**) car leur impact sur le sous-système demeurait faible.

— *Événements internes au sous-système (D)* – Au sein du sous-système, un certain nombre de paramètres fondamentaux avaient changés pendant la guerre : les mutations des doctrines terrestres et aériennes, des armements soutenaient une dynamique de transformation. Les changements des rapports sociaux au sein de l'armée amenèrent la gauche et la coalition oppositionnelle à vouloir « démocratiser l'armée ». Ce sont les paramètres les plus importants pour expliquer le changement. *Premièrement*, les évolutions de la doctrine au cours de la Seconde Guerre mondiale tranchaient par rapport à la situation les années trente (P. Braun 2006, 76–90).²⁵⁸ Ni ces développements, ni la

soviétique en août 1949, renforcèrent la perception de faiblesse des pays occidentaux (C.K. Fink 2017, Kindle 1704–06; Gaddis 2007, 34–37).

²⁵⁷ L'arme nucléaire stratégique, la seule menace de l'époque, n'était pas considérée comme une menace opérative. Pour Montmollin, en raison de leur extrême puissance et de leur faible précision, les bombes ne pouvaient servir qu'à la destruction d'objectifs de grande ampleur, dans des régions pas susceptibles d'occupation pendant de longues périodes. En raison de sa petite taille et de la forte urbanisation du territoire, la Suisse n'était pas directement concernée par cet emploi. La menace stratégique (un chantage à la capitulation) était du ressort de la conduite politique (Montmollin 1948, 45).

²⁵⁸ Ceux qui concernent la Suisse sont, en particulier : (1) dans le domaine terrestre, les développements de la manœuvre opérative mécanisée, inspirée des réflexions menées entre deux-guerres par les Britanniques Basil (Liddell Hart 1979) et John Frederick Charles Fuller (Fuller 1993) ou par le français Charles de Gaulle (de Gaulle 1934). Elle donnera lieu au développement de ce que l'on appelle de manière anachronique le *Blitzkrieg* (Liddell Hart 1979) en Allemagne ainsi que de l'art opératif en Union soviétique (Isserson 1936; Naveh 1997). (2) Dans le domaine de l'aviation, les développements théoriques de l'italien Giulio Douhet (Douhet 2019), de l'américain William "Billy" Mitchell (Cf Meilinger 2001, 106–108) ou les réflexions empiriques du britannique Sir Hugh Trenchard (Coutau-Bégarie 2003, 630) conduisirent à l'affirmation de la puissance aérienne (*Air Power*), renforcée par l'apparition des avions à réaction, d'hélicoptères et des missiles de type V1 et V2 (P. Braun 2006, 82–83; Coutau-Bégarie 2003, 621–684; MacIsaac 1986; Warner 1973 [1941]).

menace nucléaire, ne pouvaient être contrés par la doctrine de 1927, critiquée par une majorité d'acteurs influents (Cerutti 1996, 101–103; Mantovani 1999, 91–122).²⁵⁹ Les analyses des opérations militaires de la Seconde Guerre Mondiale permettaient de déterminer l'enveloppe de l'armée du futur.²⁶⁰ Deuxièmement, les développements des matériels militaires pendant la guerre rendaient obsolètes les armements lourds acquis dans les années trente. Le cadre financier ne permettait pas d'acquérir de nouveaux blindés performants (P. Braun 2006; A. Ernst 1971a).²⁶¹ Finalement, après 6 ans de service actif, la population et les représentants politiques exprimaient une certaine lassitude envers le militaire. D'autre part, plusieurs partis souhaitaient un renouveau de la société autour de l'expérience de la mobilisation. Les modifications des rapports sociaux entre supérieurs et subordonnés durant la guerre nécessitaient, pour la coalition oppositionnelle, une adaptation du commandement aux nouvelles conditions sociales.²⁶² La proximité entre les officiers et la troupe était considérée comme positive : le PS soutenait le concept d'une « Nouvelle Suisse » (Jaun 2019, 245–246).²⁶³

²⁵⁹ Le commandement de l'armée décriait la conception du Réduit, répondant à une menace Nord–Sud, qui n'était plus adaptée à la nouvelle situation géopolitique, une opposition Est–Ouest (Cerutti 1996, 101–103). En parallèle, le Field Marshall Bernard L. Montgomery of Alamein critiquait fondamentalement la doctrine et l'organisation de l'armée suisse. Mantovani (1999, 91–122) relève les liens entre les autorités suisses et l'officier général anglais, hôte coutumier des stations de ski de l'Oberland bernois. Lors d'entretiens réguliers avec Montmollin, Montgomery critiquait l'organisation distribuée du commandement suprême au sein de la CDN ainsi que la stratégie du Réduit. Il proposait un cœur professionnel pour assurer la permanence ou améliorer l'instruction et soulignait l'inutilité de développer l'aviation de combat (Montmollin 1947). Les militaires britanniques n'avaient pas confiance en la capacité des militaires suisses, malgré leur courage, de s'opposer à une poussée soviétique sur le Plateau (Mantovani 1999, 101) :

The Swiss Army, if attacked in the near future by a modern European Power, would suffer such severe casualties as to render it quickly unoperational as a force. The gallantry with which the soldiers would undoubtedly fight, would only serve to increase the casualty rate. [En bref :] the Swiss Army, in its present state, is almost useless.

²⁶⁰ Ces déterminants étaient les suivants : (1) les succès initiaux de la Finlande face à l'Union soviétique prouvaient qu'un petit pays manifestant une volonté de se battre était capable de succès initiaux puis de se relever après une défaite (par exemple : Däniker 1987, 209, 218; Valloton 1940). (2) les opérations de l'armée allemande en Pologne et en France et surtout la campagne soviétique vers Berlin représentaient des modèles appropriés des procédés d'un adversaire potentiel (par exemple : Waibel 1946). (3) Les positions de défense allemandes sur le Front Est, la défense de Stalingrad, la tactique de défense de la Wehrmacht lors de la campagne d'Italie (sur la ligne *Winter*) au Nord de Rome constituaient des exemples d'une défense active couronnée de succès, applicables par l'armée suisse (Guisan 1946, 144–148). (4) La bataille des Ardennes où une contre-attaque massive de chars allemands sans appui aérien (le mauvais temps empêchant les vols des avions) avait permis d'arrêter (provisoirement) la progression alliée, à l'encontre du sens tactique commun, formait également un modèle envisageable de combat défensif actif (P. Zeller & Mages 2000, 63). (5) Les combats des partisans en Yougoslavie, en Russie ou les actions de la Résistance française montraient que, même défait, un peuple pouvait, en dernier recours, démontrer sa volonté de s'opposer à l'occupation (T.J. Meier 2018).

²⁶¹ La question de l'acquisition de systèmes d'armes étrangers ou de leur développement, suivi de leur fabrication en Suisse, troublait encore le débat (C. Hug 2013, 90–92).

²⁶² Cette narration est partiellement remise en cause par Dejung (2006).

²⁶³ À la fin de la guerre, les acteurs de l'opposition s'engagèrent pour éviter un retour aux formes militaires des années vingt, en particulier le drill formel. Sous le vocable de « démocratisation de l'armée », ils visaient à donner au soldat davantage de liberté et d'initiative dans l'exécution de sa mission. Il fallait rendre la relation entre chefs et subordonnés plus naturelle et intégrer ces mesures dans le *Règlement de service 51* (RS 51). En parallèle, Allgöwer soulignait que les nouveaux armements ne demanderaient pas une simple adaptation, mais une transformation radicale de la conduite des opérations. De là découlait la nécessité de maîtriser la technique et d'intégrer ces changements, même s'ils n'étaient pas en phase avec la doctrine et les valeurs militaires traditionnelles Allgöwer (1946). Ils n'atteignirent pas leur but. Les manœuvristes combattirent ces propositions qui conduisaient, à leur avis, à une réduction des prestations et à une dégradation de la discipline et imposèrent leurs croyances lors de la rédaction du *RS 51* (Riedmatten 1983).

De ce fait, pour toutes les coalitions, l'armée qui sortait de la Seconde Guerre Mondiale n'était plus apte à mener des conflits modernes ; le *statu quo* n'était pas envisageable et il fallait combler les lacunes accumulées par l'armée depuis les années vingt **(D)** ([s.a.] 1950). Les groupes avaient procédé à des analyses des combats et des évolutions militaires et avaient identifiés de évolutions probables en tenant compte de l'émergence de la guerre froide (Allgöwer 1945; Eberhard 1945; A. Ernst 1945; Uhlmann 1946b; Züblin 1947a; G. Züblin 1948). Comme la plupart des acteurs des coalitions, à l'exception de Kobelt, n'avaient pas contribué à la formulation du programme du *Réduit*, sa remise en question n'était pas problématique au sens de la troisième hypothèse sur les coalitions.

À partir de 1946, les coalitions publièrent leurs propositions de réforme de l'armée dans les revues militaires et dans leurs organes **(II)**. La relation entre les groupes demeurait tendue : ils ne se rendaient pas compte de la proximité de leurs positions, en raison du penchant diabolique et du recours à une nomenclature imprécise. La publication de la brochure *Notre Défense nationale* (Montmollin 1948) en 1948 informait un large public de la nécessité de la réforme et de son contenu (ressource *information*) **(II)**. Cette conception fut acceptée par l'opposition et les manœuvristes : elle s'accordait avec leurs croyances. La possibilité d'acquérir des chars et leur intégration dans les plans des coalitions conduisit à une similitude de leurs vues. Le processus politique **(IV)**, qui débuta en 1948, est marqué à la fois par un consensus entre le DMF, la coalition oppositionnelle et la première coalition manœuvriste. La défense de zone décrite dans le *Message du Conseil fédéral* (Conseil fédéral 1950, 128–129) accordait les deux coalitions, malgré le schisme de la deuxième coalition manœuvriste. Le développement de la doctrine, initialement très controversé, convergea vers une solution consensuelle soutenue par un apprentissage entre les coalitions **(F)** que l'on décrira plus bas dans le test des hypothèses sur l'apprentissage.²⁶⁴

Par contraposition, en l'absence de choc extérieur et d'augmentation du budget, la réforme aurait eu lieu, mais dans des conditions plus difficiles. Le manque de ressources financières aurait bloqué la définition d'une conception acceptable par les deux groupes. Un apprentissage aurait été impossible à court terme. En revanche, Kobelt aurait certainement pu imposer une forme de changement sans tenir compte de l'avis de la coalition oppositionnelle, au risque de débats intenses au Parlement, où il manquait de soutien (Böschstein 1975).

²⁶⁴ Cet apprentissage est avéré dans deux domaines : (1) l'utilisation par le DMF de la notion de « conception », respectivement de « doctrine de défense nationale », un concept précédemment vilipendé (Montmollin 1948, 8, 11); (2) la création de troupes de protection aérienne, réclamée par le PSS (Conseil fédéral 1950, 129–130). Il est potentiel par la convergence des croyances vers une forme de défense active visant à résister dans la durée sans chercher à défaire l'adversaire (Montmollin 1948, 10–11). Plusieurs éléments contribuèrent à cet apprentissage : (1) l'apprentissage au sein des coalitions et le développement du savoir par plusieurs acteurs majeurs ; (2) l'intégration de Ernst aux travaux de l'*OT 51* dans sa fonction de chef de la section *Heeresorganisation* ; (3) l'apprentissage de Ernst sur le rôle des chars qui modéra sa position ; son statut d'acteur central de la coalition oppositionnelle et d'officier de carrière à l'état-major général légitima son influence et sa capacité d'imposer son point de vue à ses partenaires ; (4) la réalisation par les acteurs de la concordance de leurs positions ; (5) la hausse des crédits militaires, légitimant l'acquisition de chars, autorisait l'implémentation d'une conception acceptable pour les deux groupes ; (6) la discussion entre acteurs, par articles de journaux interposés, expliquant clairement les positions réciproques et répondant aux questions ; (7) les activités de Montmollin, comparables à celles d'un courtier. Le chef de l'état-major général convainquit la coalition oppositionnelle, à travers Ernst, en lui soumettant pour avis des documents importants et en publiant *Notre défense nationale* ; (8) une solution compatible avec les croyances propres des deux coalitions découlait de la convergence des croyances secondaires, évitant une longue phase de querelles ; (9) le changement majeur fut possible dans la mesure où les croyances propres sur l'état final du combat (dissuasion, attrition, combat jusqu'à l'épuisement des ressources) étaient similaires entre les coalitions. Ce dernier point est central pour comprendre comment l'apprentissage a permis le changement.

Synthèse

En résumé, la première hypothèse sur le changement est vérifiée pour la période 1945–1950. La Table 47, page 213, décrit les composantes pertinentes de la variable indépendante. Le schéma du traçage du processus de la réforme correspond à celui déterminé dans le chapitre précédent. Le processus de réforme n'est pas corrélé avec un changement du chef du département militaire. La validation se base sur le critère Ch–1.4.1, dans ce cas par l'exploitation des composantes C et D par une coalition, renforcée par la composante F (apprentissage). En comparaison de la description de la Figure 45 (p. 275), les composantes A (modification du sous-système), B (imposition par l'échelon supérieur), E (arrangement négocié) ou G (modification de la coalition) ne sont pas avérés. L'inférence et le processus de l'hypothèse sont vérifiés.

Il faut cependant noter à nouveau que le changement n'est pas causé par l'exploitation habile d'une coalition marginalisée, mais par la coalition dominante. On reviendra sur ce cas particulier dans l'analyse longitudinale.

Cette période est particulière dans la mesure où toutes les coalitions sont favorables au changement parce qu'elles sont conscientes d'une nécessité d'adapter l'armée et sa doctrine aux nouvelles conditions. Les transformations dans le domaine militaire formèrent la base d'un apprentissage au sein des coalitions qui se déroula sur une période d'une dizaine d'années. La controverse sur la doctrine convergea sous l'influence de deux facteurs : *premièrement*, les publications de Montmollin conduisirent à un apprentissage entre les coalitions qui réalisèrent la proximité de leurs vues. *Deuxièmement*, l'augmentation des budgets militaire, permettant l'acquisition de chars, rendait les deux formes de doctrine compatibles.

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase

La deuxième hypothèse soutient que lorsque le chef du DMF est membre de la coalition dominante, on doit observer une stase en matière de doctrine militaire, sauf si le changement est imposé.

En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], la doctrine militaire–stratégique ou opérative ne sera pas significativement révisée [Ch2] tant que le chef du DMF / DDPS appartient à la coalition [Ph] qui l'a mise en place.

On analyse tout d'abord les variables. On a montré dans la section précédente l'absence d'un changement imposé. C_i est donc faux. La doctrine militaire a été significativement révisée, ce qui signifie que C_{h2} est vrai. Il reste à tester si Kobelt appartient à la coalition P_h qui a mis la réforme précédente en place.

La doctrine fut rédigée dans les années trente par Wille alors que le Conseiller fédéral bernois Karl Scheurer (Parti radical démocratique–PRD) dirigeait le DMF (Altermatt 1993, 344–348). Kobelt, fantassin saint-gallois, était incorporé dans la 6^{ème} division. Comme officier EMG, il servit dans l'état–major de cette Grande Unité, commandée successivement par le divisionnaire Hans Frey, puis par le divisionnaire Renzo Lardelli. En janvier 1940, il fut nommé chef d'état–major du quatrième corps d'armée, dirigé par le commandant de corps Jakob Labhart dont il était proche et qu'il représentait dans les relations avec Guisan (H. Müller 1975, 63–65; Steiner 2013, 35, 135, 147). Frey et Labhart étaient proches de Wille et opposés à Guisan (P. Braun 2006, 182). D'autre part, depuis 1940, Kobelt avait contribué à l'évolution politique de la conception du Réduit national. Il était donc très proche de la coalition qui avait mis en place la conception précédente, donc P_h est vrai.

Tous les acteurs confondus se sont rendus compte de longue date que les croyances propres du programme de la politique de défense militaire n'étaient pas adaptées au contexte contemporain : c'était la raison pour laquelle la plupart avaient rejoint la « *Kampfgemeinschaft für Kriegsgenügen* » avant-guerre. Les jeunes acteurs autour de Züblin et Ernst n'avaient pas contribué directement à la formulation des programmes précédents, dont ils avaient reconnu les limites : le *SC 27* avec Däniker, et, plus tard, le Réduit national. La remise en cause de ces programmes ne sont pas problématiques au sens de l'ACF. L'hypothèse ne s'applique pas au programme de l'opposition et au programme de la coalition advocative manœuvriste.

- *L'hypothèse n'est pas hors sujet* : Les conditions de validité de l'hypothèse sont données : Un changement est avéré (C-2.1.1 est faux) ; il n'y a pas eu d'imposition du changement – C_i est faux et le critère C-2.2.1 l'est aussi, P_h est vrai car le C DMF appartenait à la coalition qui a mis en place la réforme précédente donc C-2.1.3 est également faux. Il y avait une pression claire au changement P_c , de ce fait C-2.1.4 est encore faux. Finalement, le sous-système n'est pas en phase de réforme ou de mise en œuvre (C-2.1.5 faux). L'hypothèse n'est donc pas hors sujet.
- *L'hypothèse n'est pas indécidable* : Le chef de département appartient à la coalition dominante (P_h) et on peut déterminer qu'il y a eu un changement. C-2.3.1 est donc faux et on peut de ce fait valider ou invalider l'hypothèse.
- *L'hypothèse n'est pas validée* : C_{h2} et P_h sont vrais – il y a un changement en raison d'une pression au changement bien que le C DMF appartienne à la coalition dominante. C-2.4.1 est donc faux et l'hypothèse n'est pas validée.
- *Le résultat est donc invalidé* selon le critère C-2.2.1, « un changement majeur de la politique de défense militaire, sans intervention d'une instance supérieure, a lieu bien que le chef de département appartienne à la coalition dominante ».

On touche cependant aux limites de validité de l'hypothèse en présence d'une solution de continuité. L'expérience de la mobilisation et les retours d'expérience de la guerre avaient démontré que le *SC 27* ou la conception du Réduit national ne convenaient plus à la nouvelle situation. Kobelt partageait cette analyse, ce qui est démontré par son soutien aux concepts proposés par Montmollin et sa mise à l'agenda de la réforme. De ce fait, le concept de la continuité des idées de la coalition n'est plus valide. L'inadéquation de l'armée aux menaces potentielles était telle qu'il n'était plus possible de continuer avec le programme en vigueur. L'hypothèse semble décrire un « cas normal » alors que l'on a ici une situation qui ne peut plus être gérée avec des concepts ordinaires. On se trouve hors du domaine de validité de l'hypothèse, les acteurs ne peuvent plus (se) cacher le fait que leurs croyances ne sont plus valides.

En conclusion, pour la période de 1945–1951, la deuxième hypothèse sur le changement de la politique de défense militaire suisse est *invalidée*. Cependant, les conditions-cadre remettent en question la pertinence de l'hypothèse. On les discutera dans la synthèse de ce chapitre ainsi que dans l'analyse longitudinale. La section suivante traitera des hypothèses sur les coalitions.

Test des hypothèses sur les coalitions

Dans cette section, on testera les quatre premières hypothèses sur les coalitions. Les résultats consolidés sont représentés dans la Table 89, page 303.

Première hypothèse sur les coalitions – Pérennité des groupes

La première hypothèse sur les coalitions explique la stabilité des coalitions par des croyances partagées entre les acteurs.

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions (C_{ot} et C_{ot+10}) tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

Les informations sur C_{ot} et C_{ot+10} proviennent de la base de données. On testera l'inférence en testant tout d'abord que le résultat du test n'est ni hors sujet, ni indécidable.

Test de l'inférence

Les tests d'inférence conduisent aux résultats suivants :

- *Le résultat n'est hors sujet que dans un cas.* Les critères Co-1.1.1 à Co-1.1.5 sont généralement faux : (1) on dispose d'indices sur les coalitions : de 1938 environ à 1966, il existait deux à trois coalitions dans lesquelles des acteurs majeurs agissaient de manière saillante pour tenter d'inscrire et de mettre en œuvre leurs doctrines respectives dans le programme gouvernemental. Les acteurs majeurs influencèrent les mêmes coalitions à partir de 1940 environ ; (2) des coalitions advocatives sont observées à partir de 1941 ; (3) on constate des controverses majeures sur la doctrine militaire ; (4) la durée de vie des coalitions est significativement supérieure à 10 ans : les groupes ont existé pendant plus de trente ans ; (5) la coalition structurelle existe pendant toute la période, mais, (6) le contexte de l'hypothèse est applicable.
- *Le résultat n'est pas indécidable* pour deux coalitions advocatives. Le critère Co-1.3.1 est faux car la composition des coalitions manoeuvristes et de du groupe oppositionnel n'est pas expliquée par des raisons structurelles. Il est en revanche vrai pour la coalition structurelle autour de Kobelt.

Sur la base de la section Acteurs, coalitions et croyances de ce chapitre (p. 248 sqq.) et des données sur la composition des coalitions (Table 72, respectivement Table 77 et Table 78), on observe que : (1) la composition des coalitions manoeuvristes et oppositionnelle n'était pas uniquement déterminée par des servitudes du DMF ; (2) dans la durée, la confrontation portait essentiellement sur les croyances propres.

Les acteurs des coalitions advocatives ont marginalement contribué à la formulation de la politique de défense militaire de cette période : (a) acceptation de l'arrêté de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée, (b) décision parlementaire sur l'OT 51 ; (c) rédaction du règlement doctrinal Conduite des troupes 51 (CT 51). Finalement, la Figure 41 montre l'engagement des acteurs dans divers projets liés à l'OT 51. On peut donc évaluer si l'hypothèse est validée ou non pour les deux coalitions advocatives.

On testera l'hypothèse sur deux périodes : (1) un intervalle préalable à la définition de l'OT 51 (1938–1941), mais important pour analyser la formation des coalitions car on observe une scission définitive des disciples de Däniker entre

manœuvristes et (futurs) acteurs de l'opposition (cf. losange *a* de la Figure 41, page 267) et (2) la période de 1941 à 1951, dans laquelle on observe une scission passagère de la coalition manœuvriste (cf. losange *b* de la Figure 41).

Test de l'hypothèse – Période 1938–1941

Cette période est marquée par l'apostasie des acteurs majeurs de la coalition oppositionnelle. Au début de cet intervalle, les acteurs majeurs des deux futures coalitions advocatives ont collaboré de manière saillante. Ils partageaient initialement une idéologie « clausewitzienne » commune. La coalition se fragmenta autour de croyances du noyau et plusieurs acteurs vécurent une apostasie. Ce reniement les conduisit d'une position d'autoritarisme inspiré des valeurs de la *Wehrmacht*, à des croyances oppositionnelles et à un rapprochement à long terme avec le parti socialiste.

Dans le contexte de la *Kampfgesellschaft für Kriegsgenügen*, on analyse l'évolution des croyances de Ernst et Allgöwer par rapport à celles de Däniker et Wille. Ces acteurs agissaient de manière coordonnée et saillante pour modifier des croyances secondaires du programme de la politique de défense militaire sur deux points : (1) l'allongement de l'école de recrues et (2) une modification de l'*Organisation militaire* en vue de désigner un commandant en chef de l'armée en temps de paix déjà. Ces activités coordonnées ont déclenché des réponses institutionnelles à haut niveau (Senn 1986).²⁶⁵ La *Kampfgesellschaft* réunit donc des acteurs autour de croyances secondaires. Elle n'est pas une coalition advocative, mais une *coalition de circonstance*. Cependant, comme on l'a vu dans la chronologie de ce chapitre, les acteurs partagent initialement des croyances du noyau similaires. En revanche, tous ne soutinrent pas les mêmes croyances propres sur la doctrine militaire.

On examine maintenant les croyances des acteurs de manière plus détaillée sur la base de de la section *Acteurs, coalitions* et croyances de ce chapitre (p. 248 *sqq.*). (1) *Croyances secondaires* – Les deux propositions ci-dessus portaient sur des aspects secondaires. Elles ne visaient pas à modifier l'ensemble du sous-système mais uniquement à mettre en œuvre des mesures simples à appliquer. (2) *Croyances propres* – Däniker et Wille, les deux acteurs manœuvristes les plus influents de la période, étaient professionnellement, militairement et socialement proches (F. Keller 1997, 268–279). Malgré leur collaboration, ils ne partageaient pas les mêmes croyances propres en matière de doctrine. Däniker soutenait depuis 1934 l'option d'une combinaison de défense et d'attaque limitée, plus cohérente avec le système de l'armée de milice et ses capacités matérielles (Däniker Sr. 1937a, 1937b), une position proche de celle de Ernst et de ses acolytes, au contraire de celle de Wille (B. Rieder 2003). (3) *Croyances du noyau* – Les croyances du noyau du groupe lié à Däniker et Wille incorporaient un rapport « clausewitzien » au monde. Ernst et plusieurs futurs membres de la ligue des officiers partageaient initialement ces croyances autoritaires.²⁶⁶ Les membres de la ligue des officiers s'inspiraient de valeurs martiales (B. Rieder

²⁶⁵ Ces influences sur le sous-système furent : (1) le poste d'inspecteur de l'armée, une adaptation expurgée du commandant en chef en temps de paix, fut instauré en 1939. La mobilisation empêcha la mise en œuvre de cette fonction. Après la guerre, le poste fut purement et simplement supprimé (Conseil fédéral 1946). (2) La proposition de prolonger l'école de recrues déclencha un processus pré-parlementaire visant à sa mise en œuvre qui n'aboutit pas en raison du déclenchement de la mobilisation.

²⁶⁶ Ernst était alors peu favorable au parlementarisme, qui aurait selon lui conduit à l'état de préparation insuffisant de l'armée. Ses valeurs de base étaient guerrières et anticapitalistes (B. Rieder 2003, 18). Il prônait le retour à une vie spartiate, où le danger aurait contribué à redonner sa grandeur à la Suisse. Il soulignait le rôle central de la guerre pour l'État. La vie militaire était une école pour le citoyen (Bucher 1993, 244ss). Ernst était certain que la pérennité de la Confédération passait par l'éducation et

2003).²⁶⁷ À cette époque, Ernst, Däniker et les frères Züblin partageaient les mêmes croyances du noyau. Däniker devint en revanche de plus en plus germanophile. Allgöwer et Ernst ne partageaient pas ses croyances pronazies et ils s'en éloignèrent définitivement (Senn 1986).²⁶⁸ Par la suite, leurs croyances évoluèrent vers des valeurs oppositionnelles qu'ils décrivent dans leur publication des *Schweizer Annalen* (Allgöwer 1946; Gessler 1945; E. Schenk 1945; Schürch 1945; F. Wanner 1945). Leurs croyances étaient proches de celles décrites dans *Die SPS zur Armee reform* (Sozialdemokratische Partei der Schweiz 1947).

En d'autres termes, initialement, les membres de la future coalition oppositionnelle partageaient des valeurs « clausewitziennes » (au niveau des croyances du noyau) et proposaient des adaptations visant à l'homéostasie du système autour d'un but commun : l'indépendance et la souveraineté de la Suisse. Les acteurs proches de Ernst transitèrent d'une vision du monde belliciste et autoritariste, centrée autour de la figure du soldat, vers des croyances oppositionnelles, dans lesquelles le citoyen est le moteur de l'État. Ils substituèrent au modèle du « citoyen comme soldat en habits civils » celui du « *Bürger in der Notform des Kämpfers* » (Allgöwer). Politiquement, la différence était importante. Ernst se rapprocha du PS et Allgöwer devint Conseiller national radical, pour ensuite s'engager au profit du Parti des Indépendants (Jaun 1991, 20–21). Plusieurs autres acteurs ont suivi cette évolution. Hors de ces coalitions, de manière un peu anecdotique, le philosophe bâlois Arnold Künzli a suivi un parcours similaire (Troxler 2007). Cette évolution des croyances du noyau est contraire à ce qu'affirme l'ACF (Jenkins–Smith et al. 2017; Sabatier 1988, 145; 1998, 104; 2007a, 164).

On peut chercher des explications de cette apostasie. *Premièrement*, les coalitions sont apparues dans des périodes extrêmes, caractérisées par une situation internationale fluide et tendue et dans une situation de crise. *Deuxièmement*, les liens qui se sont formés entre les acteurs ne s'appliquent pas dans des conditions normales. *Troisièmement*, les acteurs manquaient de sagesse politique.²⁶⁹ *Quatrièmement*, la nature du groupe autour de Däniker semble davantage déterminée par des croyances du noyau et secondaires « clausewitziennes » que par des croyances propres. Les acteurs ne formaient pas à proprement parler une coalition advocative mais une coalition de circonstance. Il s'agit donc d'un *cas hors sujet* car le critère Co–1.1.2 est vrai. Cependant, l'apostasie remet dans tous les cas la stabilité du modèle des croyances de l'ACF en question.²⁷⁰ Après avoir examiné la période de 1938 – 1941, on examine le premier lustre d'après-guerre.

la formation militaire. D'une durée de deux ans, l'école de recrue devait transmettre au peuple suisse les bases d'une pensée martiale. Lors de son audition par la police militaire, Ernst, qui n'avait plus rien à perdre – on peut donc admettre qu'il livrait sa pensée intime – se disait attiré par un régime autoritaire, tout en restant démocrate, du moins aux échelons inférieurs de l'État. Il confessait aussi sa haine de la politique et du matérialisme ainsi que son admiration pour la *Wehrmacht* (Bucher 1993, 445–446).

²⁶⁷ En 1940, dans une lettre que Ernst écrivit à Däniker pour lui demander de prendre la direction de la ligue des officiers, il mettait en avant son programme : (1) dépasser le matérialisme, (2) s'opposer aux visées allemandes, (3) augmenter l'état de préparation de l'armée, (4) créer une armée permanente, au noyau bien armé et instruit, garant des traditions militaires, autour duquel une réserve s'articulerait. L'État nouveau devait s'appuyer sur toutes les classes de la population (B. Rieder 2003, 21–22).

²⁶⁸ Ernst et Allgöwer ne furent pas les seuls à faire acte d'apostasie : Gerhard Schürch et son frère Max évoluèrent aussi vers des croyances républicaines citoyennes (F. Keller 1997, 280).

²⁶⁹ « Wir waren », se souvient Alfred Ernst dans une lettre de 1946, « mehr oder weniger politische Kindsköpfe » (cité par Bucher 1993, 450).

²⁷⁰ On notera aussi que le groupe d'opposition, qui refuse la germanophilie de Däniker (croyances du noyau), reste – en théorie mais pas dans les faits – en phase avec lui au niveau des croyances propres.

Test de l'hypothèse – Période 1941–1951

On observe pendant cette période deux cas qui invalident l'hypothèse. *Premièrement*, au sein de la coalition oppositionnelle, les acteurs majeurs s'opposent sur deux formes de doctrine, la défense sectorielle et la guerre de partisans. *Deuxièmement*, la coalition manœuvriste se scinde entre les adeptes d'une défense de zone et les prosélytes d'une défense mobile.

— *Coalition oppositionnelle* – Les acteurs du groupe autour de Ernst partageaient des croyances du noyau républicaines. Leurs perceptions de la doctrine militaire étaient en revanche différentes. L'éventail des options potentielles s'étendait depuis un combat de partisans (Allgöwer et Eberhard), en passant par une défense sectorielle (Ernst avant 1950) jusqu'à la défense de zone (Ernst vers 1950). Les croyances secondaires initiales des deux officiers étaient similaires et s'articulaient autour d'une armée d'infanterie, sans appui de chars. En revanche, Ernst, contrairement à Allgöwer, soutint l'acquisition de chars dès que les conditions financières devinrent favorables, au terme de ce qui ressemble à un processus d'apprentissage interne. Au sens strict, la coalition était réunie autour de croyances communes (du noyau et secondaires), mais pas complètement autour de croyances propres. Les deux doctrines pouvaient être implémentées par une armée majoritairement formée de fantassins, ce qui permettait aux acteurs de s'accorder sur l'organisation et l'armement. L'ACF ne reconnaît pas ce genre de différences de croyances propres et de similarités de croyances secondaires. On peut donc admettre que le critère Co-1.2.1 est vrai et que l'hypothèse est invalidée pour ce groupe.

— *Coalition advocative manœuvriste* – On observe un processus de séparation entre les deux groupes manœuvristes M1.1 et M1.2. Les raisons ne sont pas documentées, même si la scission est avérée : le groupe M1.1 proposait une forme de défense mobile qui fit l'objet d'une série de plusieurs articles, *Die Armee der Nachkriegszeit* (A. Züblin 1948a, 1948b, 1948c, 1948d, 1948e). Le rapport *Vorschläge für die Heeresorganisation* ([s.a.] 1950) fut présenté sans succès à l'assemblée des délégués de la SSO. De son côté, le groupe M1.2 soutenait une défense de zone (Uhlmann 1948a ; 1948c ; Züblin 1947a ; 1947c) proche de celle de l'*OT 51*.²⁷¹ La Figure 41 et la Figure 42 montrent une variabilité de la composition et des valeurs des coalitions qui invalident également l'hypothèse car le critère Co-1.2.1 est vrai.

Dans les deux cas, ces observations *invalident l'hypothèse* pour la période de 1941–1951. Cependant, après ce schisme, dans une perspective de longue durée, les croyances propres de la coalition manœuvriste demeurèrent constantes et éloignées de celles de la coalition oppositionnelle.

En synthèse, dans cette phase de controverses majeures sur une période de dix ans au total, des coalitions advocatives se scindèrent et se rassemblèrent. Après la guerre, la communauté manœuvriste se fragmenta provisoirement entre les tenants de croyances propres manœuvristes et de doctrines attritionnaires.²⁷² Pendant une brève période, les acteurs de l'opposition ne partagèrent pas les mêmes croyances propres en matière de doctrine. Les conditions de leur alignement

²⁷¹ Le principe de la défense de zone apparaît clairement : « doch muss die Armee an den entscheidenden Stellen mindestens die Fähigkeit behalten, den Damm zu bilden, auch dort, wo das Gelände uns nicht sonderlich begünstigt. Und um diesen Damm wird es doch wohl zur Schlacht kommen » (Züblin 1947a, 605).

²⁷² Comme on va le voir dans le chapitre suivant, les deux sous-coalitions advocatives manœuvristes se réassocièrent à partir de 1954 autour de croyances propres manœuvristes.

sont décrites plus bas. Finalement, dès 1948, la coalition oppositionnelle et la seconde coalition manœuvriste s'accordaient sur une défense de zone.

Le cadre et la théorie de l'ACF n'expliquent pas cette fluidité. L'hypothèse est invalidée pour toutes les coalitions advocatives après 1941 sur la base du critère Co-1.2.1. Elle est hors sujet pour la coalition de circonstance « clausewitzienne » entre 1938 et 1941 et indécidable pour la coalition structurelle (pour toute la période). Ces observations appellent plusieurs remarques : *premièrement*, les membres des coalitions ne se rassemblent pas uniquement autour des croyances propres. Ces faits soutiennent le concept de *coalitions de circonstances* liées par des croyances secondaires plus immédiates et concrètes. *Deuxièmement*, les liens sociaux et professionnels ne s'articulent pas forcément autour de croyances propres partagées, en revanche les croyances du noyau semblent importantes. *Troisièmement*, les croyances du noyau peuvent évoluer de manière subite et substantielle. Ces facteurs remettent en cause la stabilité du modèle des croyances de l'ACF appliquée aux coalitions advocatives.

Deuxième hypothèse sur les coalitions – Consensus sur la doctrine

On teste la deuxième hypothèse pour les cas de figure suivants : coalition manœuvriste (1) avant 1946 et (2) après 1945, coalition oppositionnelle (3) entre 1941 et 1948 et (4) dès 1948. Ces dates correspondent à des changements dans la structure des croyances des coalitions. La coalition structurelle n'évolue pas fondamentalement.

Au sein d'une coalition advocative, les acteurs font preuve d'un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire (Cp), mais moins solide sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou aux finances (Cs).

On teste l'implication de cette hypothèse en s'appuyant sur les arguments développés au titre *Acteurs, coalitions* et croyances.

Coalition manœuvriste avant 1946

Le résultat est hors sujet pour la coalition manœuvriste avant 1946 – Indépendamment du schisme de Ernst et consorts, les acteurs majeurs Wille et Däniker ne partageaient pas des croyances propres : il n'y avait donc pas de consensus entre leurs croyances doctrinaires, au contraire de leurs croyances du noyau (les valeurs « clausewitziennes ») et leurs croyances secondaires (le programme de la *Kampfgemeinschaft für Kriegsgenügen*) communes. Cette coalition est une coalition de circonstance, Co-2.1.2 est donc vrai : le résultat est hors sujet.

Le résultat n'est pas hors sujet pour les coalitions advocatives car (1) on dispose d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire ET des croyances secondaires ; (2) le modèle soutenant l'hypothèse est applicable ; (3) il existe des indices de débats au sein de la coalition.

Coalition manœuvriste après 1945

Le résultat est indécidable car entre 1948 et 1954, les deux groupes M1.1 et M1.2 issus de la coalition manœuvriste s'opposaient sur la plupart de leurs croyances propres et sur leurs croyances secondaires. La Table 86 ci-dessous détaille les différences majeurs de croyances propres et secondaires. Le critère Co-2.3.2 est vrai : « Il y a une opposition substantielle

sur la doctrine militaire ET sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances ». Pendant la guerre, les manœuvristes partageaient un consensus initial sur les croyances propres : seule la victoire était acceptable. À partir de 1946, ils étaient opposés sur les croyances propres : la première coalition manœuvriste proposait une défense mobile pour vaincre l'adversaire. Le second groupe manœuvriste suggéra d'implémenter une défense de zone, dont le but stratégique se limitait à la dissuasion par l'attrition. Les aspects secondaires des deux groupes différaient également sur les buts de l'aviation et l'emploi des chars pour défaire l'adversaire ([s.a.] 1950) ou pour mener une riposte (Uhlmann 1948a ; 1948c; Züblin 1947a.)

Table 86 OT 51 – Différences entre les croyances de la coalition structurelle et des coalitions manœuvristes

Coalition manœuvriste 1.1	Coalition structurelle Coalition manœuvriste 1.2
Croyances propres	Croyances propres
Doctrines militaire–stratégique – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité	Doctrines militaire–stratégique – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité
— But opératif : victoire	— But opératif : usure
Doctrines opérative – défense mobile	Doctrines opérative – défense de zone
Croyances secondaires	Croyances secondaires
Doctrines tactique	Doctrines tactique
— Sphère aérienne : Supériorité aérienne	— Sphère aérienne : protection de la neutralité et CAS
— Sphère terrestre : Nécessité d'une force de contre–attaque – Chars pour la manœuvre opérative	— Sphère terrestre : rôle principal de l'infanterie, riposte blindée

Source : auteur, consolidation de la Table 70 et de la Table 74 .

Coalition oppositionnelle avant 1949

Le résultat est invalidé car les buts stratégiques de la coalition oppositionnelle étaient communs (combat dans la durée, attrition), mais la forme de doctrine opérative n'est pas identique entre les membres. Allgöwer (1945) était favorable à une vision technicienne de la défense, soutenue par des partisans. A. Ernst (1971a, 220 – 223) pour sa part, favorisait une défense sectorielle. La tension était manifeste au sein de la coalition et ce ne sont pas les croyances propres doctrinales, mais la force du lien d'amitié qui rattachait les acteurs (A. Ernst 1971a, 176). Avant 1949 les acteurs de la coalition oppositionnelle partageaient des croyances secondaires communes sur la tactique : les deux concepts de défense se basaient sur l'infanterie, sans recours aux chars. Le résultat est invalidé car le critère Co–2.2.1 est vrai.

Coalition oppositionnelle après 1948

Le résultat est hors sujet car les circonstances ne correspondent pas à l'hypothèse. À partir de 1948, Ernst, dans sa fonction de chef de la section de l'organisation militaire, contribua presque exclusivement à la formulation de la doctrine et des aspects. Dans ces conditions, la liberté de manœuvre pour une discussion publique devint plus limitée entre les acteurs de la coalition oppositionnelle. D'autre part, Volk und Armee disparut en 1950, ce qui limitait les capacités de débat public du groupe. Lorsque la modification des rapports de puissance internationaux rendit la perception de la politique

de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) agressive, par suite de l'affaire de Prague, puis lors du déclenchement de la guerre de Corée, l'augmentation des crédits permit d'acquérir des chars. Ernst était devenu favorable à cette acquisition pour soutenir le combat de l'infanterie. Ce n'était pas le cas d'Eberhard et d'Allgöwer. Pourtant, ce dernier appuya l'OT 51, confirmant indirectement la validité de ripostes blindées (A. Ernst 1971a, 232–233). On observe ici un consensus substantiel sur les croyances propres et les croyances secondaires pour des raisons d'amitié et, certainement de stratégie de coalition pour soutenir la position d'Ernst (plutôt que ses idées). C'est un cas qui ne correspond pas à l'hypothèse qui est donc hors sujet selon le critère Co–2.1.3 car le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable.

Coalition structurelle après 1948

La conception stratégique opérative initialement formulée en 1946 par Montmollin (1946) n'a pas fondamentalement changé. Les questions de mobilité et d'armement (en particulier l'acquisition de chars) furent l'objet de discussions dans la CDN en 1946. On retrouve l'essentiel des propositions du CEMG dans le document ouvert *Notre défense nationale* (Montmollin 1948). Pour la coalition structurelle, l'hypothèse est validée. Cependant, la formulation ouverte des conceptions tactiques permit un consensus acceptable par les membres de la commission (P. Braun 2006, 189 sqq.).

En résumé, le bilan de l'évaluation de l'hypothèse est peu probant pour les coalitions advocatives : dans deux cas, les résultats sont invalides, dans les deux autres hors sujet. Il est en revanche positif pour la coalition structurelle. Plusieurs motifs expliquent cette situation : *premièrement*, l'implémentation des croyances secondaires (par exemple chars ou bien infanterie) découle souvent des croyances propres. Une opposition sur les croyances propres conduit alors à une opposition du même ordre sur les croyances secondaires, donc à un résultat indécidable comme dans le cas des coalitions manoeuvristes. *Deuxièmement, a contrario*, comme dans le cas de la coalition oppositionnelle avant 1949, des croyances propres opposées (partisans contre défense sectorielle) peuvent conduire à une implémentation identique des croyances secondaires (infanterie sans appui de chars), ce qui invalide formellement l'hypothèse. *Troisièmement*, des perspectives de stratégie politique peuvent amener à privilégier un consensus sur des croyances secondaires : pour la période précédant la Seconde Guerre mondiale, il pouvait être judicieux d'atteindre rapidement les fruits mûrs du changement I plutôt que réformer la doctrine : un changement II aurait pris beaucoup plus de temps et aurait conduit à un affaiblissement de l'armée dans la phase de mise en œuvre. Ces éléments suggèrent que l'hypothèse ne permet pas de modéliser assez finement la réalité du consensus entre les niveaux de croyance des coalitions advocatives dans le cas de l'OT 51.

Troisième hypothèse sur les coalitions – Abandon des aspects secondaires

On a testé l'hypothèse pour toutes les coalitions advocatives en comparant les scissions au sein des groupes entre 1938 et 1950.

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

On valide l'implication de cette hypothèse en suivant son opérationnalisation. Le résultat est hors sujet pour tous les cas sauf un.

Coalition structurelle

Le résultat est hors sujet car le critère Co-3.1.3 est vrai : « la coalition n'abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse ». La coalition n'a pas discuté de ses croyances propres, qui n'ont pas été en situation de faiblesse. Pour les deux coalitions advocatives manœuvristes, les résultats sont hors sujet :

- *Première coalition manœuvriste*. Pendant la période considérée, la conception de la défense mobile n'évolua pas. L'hypothèse est donc hors sujet car le critère Co-3.1.3 est vrai.
- *Seconde coalition manœuvriste*. La coalition proposait une défense de zone et vint à conclure que la profondeur des positions de défense pouvait augmenter sans réellement modifier la forme de combat opératif.²⁷³ Dans tous ces cas, les positions n'étaient pas de simples lignes défensives, mais des dispositifs étendus dans la profondeur et dotés de moyens de riposte. L'augmentation de la profondeur de la défense correspond-elle à une modification des croyances secondaires ? Il s'agit plutôt d'éléments d'implémentation mineurs, moins importants qu'un « subset of the policy subsystem or the specific instrumental means for achieving the desired outcomes outlined in the policy core beliefs » (Jenkins-Smith et al. 2017, 140). De ce fait, dans ce cas *l'hypothèse est hors sujet* car le critère Co-3.1.3 est également vrai.

Coalition oppositionnelle

La coalition oppositionnelle était partagée entre deux groupes qui professaient deux formes de doctrine différente, la guérilla (Allgöwer) et la défense sectorielle (Ernst). Tous deux, par leur focalisation sur un combat d'infanterie dans la durée, étaient liés à l'implémentation de croyances du noyau républicaines.

- *Groupe autour d'Allgöwer – Le résultat est hors sujet*. Le petit groupe autour d'Allgöwer abandonna ses croyances propres sur les partisans en faveur de la conception de l'*OT 51*, une position sur laquelle *Volk und Armée* s'aligna aussi. Les croyances de ce groupe oppositionnel évoluèrent du continuum d'une conception de guérilla à la défense de zone (avec chars), davantage par loyauté vis-à-vis d'Ernst qu'en raison d'une remise en question de leurs croyances (A. Ernst 1971a, 231–233). Le résultat est *hors sujet* pour ce groupe car le critère Co-3.1.4 est vrai : « la coalition abandonne des croyances secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse ».
- *Groupe autour de Ernst – Le résultat est validé*. Le Bernois a changé des croyances secondaires en acceptant l'intégration de chars dans un dispositif de défense sectorielle vers une défense de zone. Auparavant, il justifiait son opposition par le coût des blindés : le budget militaire limité de l'immédiat après-guerre ne permettant pas d'en acquérir suffisamment pour organiser une défense de zone crédible, il préférerait une défense sectorielle susceptible d'offrir une résistance de plus longue durée. Lorsque les crédits militaires augmentèrent, plus rien ne s'opposa à l'achat de chars comme moyens de riposte. L'augmentation de taille du secteur d'engagement de la défense de zone se rapprochait de la défense sectorielle avec riposte et les deux conceptions fusionnèrent (Cf. Figure 16, en page

²⁷³ Züblin (1947c, 178) avait déjà souligné antérieurement la possibilité d'une défense de zone « als fester Stützpunkt, der es erlaubt, im Zwischengelände mit Panzerverbänden die Schlacht beweglich zu halten » dans une forme de combat rappelant « das Verfahren der Engländer bei El Alamein, der Finnen auf der karelischen Landenge, der Deutschen in der Normandie, der Russen vor Leningrad, am Terek und vor Moskau ».

293). On peut voir une convergence des perspectives mais elle découle d'un apprentissage en deux phases : (1) l'apprentissage interne par Ernst qui accepte les chars et (2) la réalisation de la similarité des deux conceptions, longtemps celée par le *Devil Shift*. Dans ce cas, *l'hypothèse est validée* : en effet, le critère Co-3.4.1 est vrai : les acteurs sont davantage disposés à adapter leurs croyances secondaires que leur doctrine.

En synthèse, dans la plupart des cas, l'hypothèse est *hors sujet*, c'est-à-dire qu'elle décrit des conditions qui n'existent pas dans le cas d'espèce. La première coalition manœuvriste n'a pas modifié ses croyances secondaires. La seconde modifia des paramètres mineurs de sa doctrine, sans réelle discussion rapportée. On peut avancer qu'Allgöwer et ses collègues ont ajusté leurs croyances propres non pour des raisons de croyance mais par loyauté envers Ernst, ce qui est hors du cadre de validité de l'hypothèse. Finalement, un seul cas, celui de Ernst, est validé.

Quatrième hypothèse sur les coalitions – Modération des positions

L'hypothèse 4 découle d'un modèle dans lequel l'administration est prise en sandwich entre les coalitions et rebondit entre elles (Sabatier & Jenkins-Smith 1993, 213-215).

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions P(ADMF) plus modérées que les positions P(!ADMF) de leurs alliés (journalistes, officiers de milice, ...) au sein du groupe d'intérêt.

Le modèle des coalitions de la politique de défense militaire suisse est différent de celui décrit par Sabatier et Jenkins-Smith : la coalition structurelle est dirigée par le C DMF et les autres intègrent des officiers de carrière qui lui sont subordonnés administrativement. Comme le modèle ne s'applique pas, l'hypothèse est hors sujet car le critère Co-4.1.1 (le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable) est vrai. On cherchera cependant à considérer l'hypothèse hors du cadre et à examiner si l'on peut induire une explication indépendante.

- Pour la coalition structurelle, qui est composée exclusivement de fonctionnaires du DMF, l'hypothèse est hors-sujet sur la base du critère Co-4.1.2 « Les coalitions sont composées uniquement d'employés du DMF / DDPS ». La situation est plus compliquée avec les autres coalitions advocatives.
- Les acteurs de la ligue des officiers, avant 1945, ont soutenu une des positions les plus extrêmes que l'on peut prendre comme officier suisse : s'engager à ne pas obéir au commandement de l'armée et au Conseil fédéral. Les membres étaient à la fois des militaires de carrière et des miliciens. Certes, ils étaient tous mobilisés en service actif au sein de l'armée et ne répondaient donc plus au C DMF, mais au CCA donc au Conseil fédéral. Il n'y avait pas de ligne de fracture entre eux. *Le résultat est donc indécidable* selon le critère Co-4.3.1 « les positions des acteurs du DMF / DDPS sont indissociables de celles de leurs alliés civils ».
- Pour les coalitions manœuvristes, on manque de données précises. L'avocat Albert Züblin était favorable à la défense mobile, l'officier de carrière Georg Züblin à la défense de zone officielle. Mais à priori, Georg Züblin n'aurait certainement pas pu se permettre de soutenir une conception non officielle. Le résultat est donc *hors sujet* selon le critère Co-4.1.1.

— La coalition oppositionnelle était composée majoritairement d'officiers de milice. Seuls deux acteurs majeurs, Allgöwer et Ernst étaient des officiers de carrière. Les acteurs les plus virulents étaient les rédacteurs de *Volk und Armee*. Ernst ne faisait pas officiellement partie de ce groupe (P. Braun 2006, 133–136).²⁷⁴ En revanche, Allgöwer publiait des articles très éloignés de la pensée militaire officielle et il fut sévèrement critiqué par ses chefs militaires.²⁷⁵ Comme il ne fut pas convoqué à un cours nécessaire à une promotion, il démissionna en 1946. Clairement, la liberté d'expression des fonctionnaires du DMF opposés aux croyances officielles était limitée, par leur statut d'une part, par des risques de rétorsion d'autre part.²⁷⁶ Pour les acteurs de la coalition oppositionnelle, en se basant sur les données, on trouve deux résultats : l'hypothèse est d'une part *indécidable* car (1) la coalition était essentiellement composée d'officiers de milice et (2) parmi les fonctionnaires du DMF, la position d'Allgöwer se révélait plus extrême, celle d'Ernst en revanche plus nuancée que celle du reste du groupe. Le critère Co-4.3.1 est vrai. Mais, plus fondamentalement, les changements professionnels d'acteurs comme Allgöwer ou Walter Jahns,²⁷⁷ qui permutent du secteur public au privé ou vice-versa, ainsi que l'impact de la loi sur les fonctionnaires, rendent le résultat *hors sujet* car le critère Co-4.1.1 est vrai aussi. Ce critère est plus général et on se limitera à cette réponse.

En conclusion, sans tenir compte de la structure décrite par Sabatier et Jenkins-Smith, qui ne s'applique pas dans le cas de la politique de défense militaire suisse, l'hypothèse prend un tour institutionnaliste : le cadre contractuel des fonctionnaires fédéraux les oblige à s'exprimer avec réserve sous peine de sanction, ce qui est un résultat relativement trivial. D'autre part, la pertinence fondamentale de cette hypothèse est remise en cause car plusieurs acteurs transitent d'une fonction d'officier de carrière à un poste dans le secteur privé ou des officiers de milice sont engagés comme officiers de carrière.

²⁷⁴ Peter Braun l'explique pour trois raisons : *premièrement*, on l'a vu, il n'en partageait pas toutes les idées, notamment concernant le rôle des partisans. *Deuxièmement*, il était en mesure, par sa fonction professionnelle à l'état-major général, d'influencer directement la politique de défense dans son sens. *Finally*, il était limité dans sa liberté d'expression par son statut de fonctionnaire P. Braun (2006, 133–136). L'article 22 de la loi fédérale du 30 juin 1927 sur le statut des fonctionnaires (StF) (RS 172.221.10 1927 / 2000) énonçait en effet que :

Le fonctionnaire est tenu de remplir fidèlement et consciencieusement ses obligations de service, de faire tout ce qui est conforme aux intérêts de la Confédération et de s'abstenir de tout ce qui leur porte préjudice.

Cette large formulation permettait aux supérieurs hiérarchiques de faire pression sur les agents de la Confédération pour éviter qu'ils ne communiquent des vues différentes des positions officielles. Dans la formulation de la politique de défense, la discussion était tolérée jusqu'à la décision du Conseil fédéral. Pour A. Ernst (1971a, 315–321), cela aurait dû l'être jusqu'à la décision du Parlement (il ne parle pas du cas de référendum).

²⁷⁵ En particulier, rappelle Peter Braun, le commandant de corps Hans Frick, chef de l'instruction, imposa la validation de ses textes par le chef de l'état-major général avant leur publication. Allgöwer rédigea alors sous des noms d'emprunt. Ses positions suscitèrent l'ire des officiers généraux manœuvristes et de Kobelt. En 1947, il fut quand-même promu au grade de major EMG (de milice), sans espoir d'une promotion ultérieure (P. Braun 2006, 133–136).

²⁷⁶ Bernhard Rieder décrit et élabore la problématique de la censure et de la pression à se taire par la hiérarchie et les croyances des acteurs de la coalition oppositionnelle. Pour ces derniers, l'officier (de carrière ou de milice) n'est pas uniquement un militaire, mais aussi un citoyen qui porte une « Mitverantwortung für das Ganze ». Les officiers de milice de l'opposition, même employés de la Confédération, ne paraissent pas avoir eu à rendre de compte. Fritz Wanner, cadre supérieur aux CFF (B. Rieder 2003, 50–52), ne semble pas avoir été inquiété pour ses positions.

²⁷⁷ Walter Jahns, avocat et acteur proche de la coalition oppositionnelle, avait travaillé comme cadre aux *Bernischen Kraftwerken* (BKW) de 1920 à 1944. Il fut nommé divisionnaire en 1944. Ensuite, il devint directeur (1952–1956), puis président-directeur (1956–1964) des BKW (Müller-Grieshaber 2007).

Test des hypothèses sur l'apprentissage

On observe un cas d'apprentissage entre les coalitions : *l'apprentissage entre la coalition oppositionnelle et la seconde coalition manœuvriste* dans lequel on observe un amalgame des croyances propres. En revanche, on n'observe pas d'apprentissage entre la première coalition manœuvriste et les deux autres. On n'observe pas non plus de cas correspondant à la deuxième hypothèse sur l'apprentissage. Les résultats consolidés sont représentés dans la Table 89, page 303.

Première hypothèse sur l'apprentissage – Niveau de conflictualité

Dans la période 1948–1950, on observe une convergence des positions entre la coalition oppositionnelle et la coalition manœuvriste M 1.2, en faveur d'une défense de zone active dans la profondeur. On examine avec l'hypothèse rappelée ci-dessous si cette convergence correspond à un processus d'apprentissage.

L'apprentissage (Ap) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune d'elles dispose des compétences techniques nécessaires pour s'engager dans le débat (Ct), et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire de l'autre ou, alternativement, sur des aspects importants des croyances secondaires (Intensité du conflit – Ict).

Prises deux à deux, la combinaison des quatre coalitions déterminerait six arrangements d'apprentissage. La coalition advocative manœuvriste M1.2 et la coalition structurelle ont soutenu des doctrines proches, on ne le différenciera pas. On peut ainsi réduire les combinaisons à trois arrangements. On n'observe qu'un apprentissage entre la coalition structurelle et la coalition oppositionnelle. Dans les deux autres cas, on n'observe pas d'apprentissage entre la première coalition manœuvriste et les autres groupes. En l'absence d'indice, l'analyse de ces cas sera succincte et conduit à un hors sujet selon le critère Ap–1.1.2. On décrira en revanche de manière détaillée les conditions de l'apprentissage entre la coalition structurelle et la coalition oppositionnelle autour de Ernst et Allgöwer : on observe en effet *une convergence doctrinale entre les coalitions*. On montrera cet apprentissage, puis on détaillera les facteurs explicatifs. Plusieurs indices d'apprentissages entre ces deux coalitions sont patents :

- On note un accord entre les acteurs des coalitions sur l'opportunité de la défense de zone. Plusieurs éléments montrent que le DMF approuve cette forme doctrinale : (1) la publication par le CEMG de *Notre défense nationale* en 1948 (Montmollin 1948), (2) sa conférence décrivant la finalité de la défense dans la résistance dans la durée plutôt que dans une bataille décisive (Montmollin 1949, 585), (3) le soutien public de Kobelt (A. Ernst 1971a, 232), (3) la spécification de la défense de zone dans l'étude confidentielle *Konzeption der Landesverteidigung* de mars 1950 (P. Braun 2006, 203; A. Ernst 1971a, 232), (4) les descriptions de la doctrine dans l'*OT 51* (Conseil fédéral 1950, 128–129) ainsi que dans (5) le *Programme d'armement 1951* (Conseil fédéral 1951, 596–602). De leur côté, les deux coalitions évaluèrent positivement ces décisions. Les assertions présentées dans *Notre défense nationale* étaient globalement soutenues par les coalitions oppositionnelle et M1.2 : Uhlmann (1948c) dans l'ASMZ, ainsi que Allgöwer et Ernst dans « Volk und Armee » (P. Braun 2006, 201; A. Ernst 1971a, 232).

- Les documents du DMF référencent une terminologie et un concept (« *Konzeption* ») influencés par la coalition oppositionnelle (P. Braun 2006, 203). Dès lors, le groupe dominant acceptait de limiter la liberté de manœuvre du commandant en chef de l'Armée avant la mobilisation de guerre, une décision qui représente également un indice d'un apprentissage entre les coalitions.
- La création de troupes de protection aérienne destinées à protéger la population civile, une autre revendication de l'opposition et du PS (*Sozialdemokratische Partei der Schweiz* 1947, 5), figurait dans le programme officiel du DMF (Conseil fédéral 1951, 602) et même dans celui de la première coalition manœuvriste ([s.a.] 1950, 394). L'apprentissage entre les coalitions est donc vérifié.

Plusieurs facteurs expliquent la confluence des croyances (P. Braun 2006, 201–202; A. Ernst 1971a, 231–232) : (1) les adversaires se rendirent peu à peu compte que leurs positions étaient proches. (2) Chef de la section *Heeresorganisation* depuis la fin de l'été 1948, Alfred Ernst a influencé la rédaction de l'*OT 51* de manière déterminante. Il arriva aussi à intégrer certaines positions de la coalition oppositionnelle dans les travaux (P. Braun 2006, 202). On peut avancer que la participation de Ernst à des séances de travail a donné aux acteurs antagonistes la possibilité de comprendre peu à peu les positions opposées. Il y a donc convergence entre les coalitions. (3) La fonction professionnelle de Ernst et son engagement dans le projet contribuèrent à ce que « seine Gesinnungsfreunde von Anfang an das Projekt des Generalstabschefs wohlwollend beurteilten » (A. Ernst 1971a, 231). Allgöwer et les chroniqueurs de *Volk und Armee* abandonnèrent ainsi peu à peu leur concept en faveur de la conception de Ernst (P. Braun 2006, 202). Il n'y a pas d'indice d'apprentissage au sein de la coalition oppositionnelle : on peut aussi imaginer que ce changement résultait d'une stratégie de soutien aux positions de Ernst sur l'*OT 51* ou simplement de loyauté envers un ami, une explication déjà discutée dans la troisième hypothèse sur les coalitions. (3) L'augmentation des crédits militaires à la suite de la guerre de Corée rendit possible l'acquisition de chars et permit de disposer de formations de riposte tactiques. La coalition oppositionnelle accepta l'achat de blindés pour maintenir la cohérence entre les points d'appui. La défense sectorielle gagnait en cohérence et se rapprochait de la défense de zone (Figure 46). Il existait pour les acteurs de la coalition oppositionnelle une solution de convergence avec la coalition structurelle. (4) La possibilité d'acquisitions des chars, dont l'absence justifiait pour Ernst la supériorité de la défense sectorielle sur la défense de zone, ouvrit le cadre cognitif de la coalition oppositionnelle. Plutôt qu'un apprentissage, on pourrait aussi parler d'illumination (*Insight-Einsicht*) : Ernst découvrait « new avenues for perceiving and thinking and mapping the decision-making terrain » (Weiss 1977, 543).²⁷⁸ Dans la mesure où l'acquisition de chars visait à l'appui de l'infanterie et non à la constitution d'une force blindée, il s'agissait de croyances secondaires (A. Ernst 1971a, 221); (5) plusieurs acteurs manœuvristes avaient formulé des propositions d'acquisition sans tenir compte de la faisabilité financière. L'augmentation subséquente des crédits militaires permit une convergence des positions.

En d'autres termes, la discussion sur les croyances secondaires permit de trouver des solutions à la divergence des croyances propres : « Daher wurde die Auseinandersetzung über die organisatorischen Probleme dazu benützt,

²⁷⁸ La métaphore géographique de Weiss s'aligne malicieusement avec les concepts militaires de terrain-clé et d'actions décisives.

bestimmten Ideen über unsere Kampfführung und Bewaffnung zum Durchbruch zu verhelfen. Damit gewann die Diskussion über die neuen TO eine Bedeutung, die ihr an und für sich nicht zugekommen wäre » (A. Ernst 1971a, 231).

La figure ci-dessous représente le schéma du rapprochement conceptuel entre les deux coalitions : l'augmentation de la profondeur du dispositif de défense de zone accepté par les manœuvristes et la capacité de contre-attaque par les chars dans le cadre de la défense sectorielle amènent les deux coalitions à soutenir une solution similaire, dans la conception, si ce n'est dans les dénominations : il en va non de « Differenzen prinzipieller Natur », mais seulement de « Nuancen der Formulierung » (A. Ernst 1971a, 241). Il y avait accord entre les coalitions sur un élément central des croyances propres (la finalité du combat) et le reste passait par une adaptation des croyances secondaires. C'est un cas particulier de l'hypothèse. Cependant, ce n'est pas un cas trivial d'apprentissage : les croyances propres de la seconde coalition manœuvriste ne sont que partiellement alignées dans un concept de dissuasion par l'attrition. Les croyances du noyau manœuvriste ne le sont pas non plus. C'est probablement ce qui conduisit la coalition M1.1 à faire acte de sécession. On peut avancer que la seconde coalition manœuvriste a choisi cette option parce que le budget militaire ne permettait pas d'acquérir les moyens nécessaires à une défense mobile, à nouveau probablement une forme de la « normativen Kraft des Faktischen ».

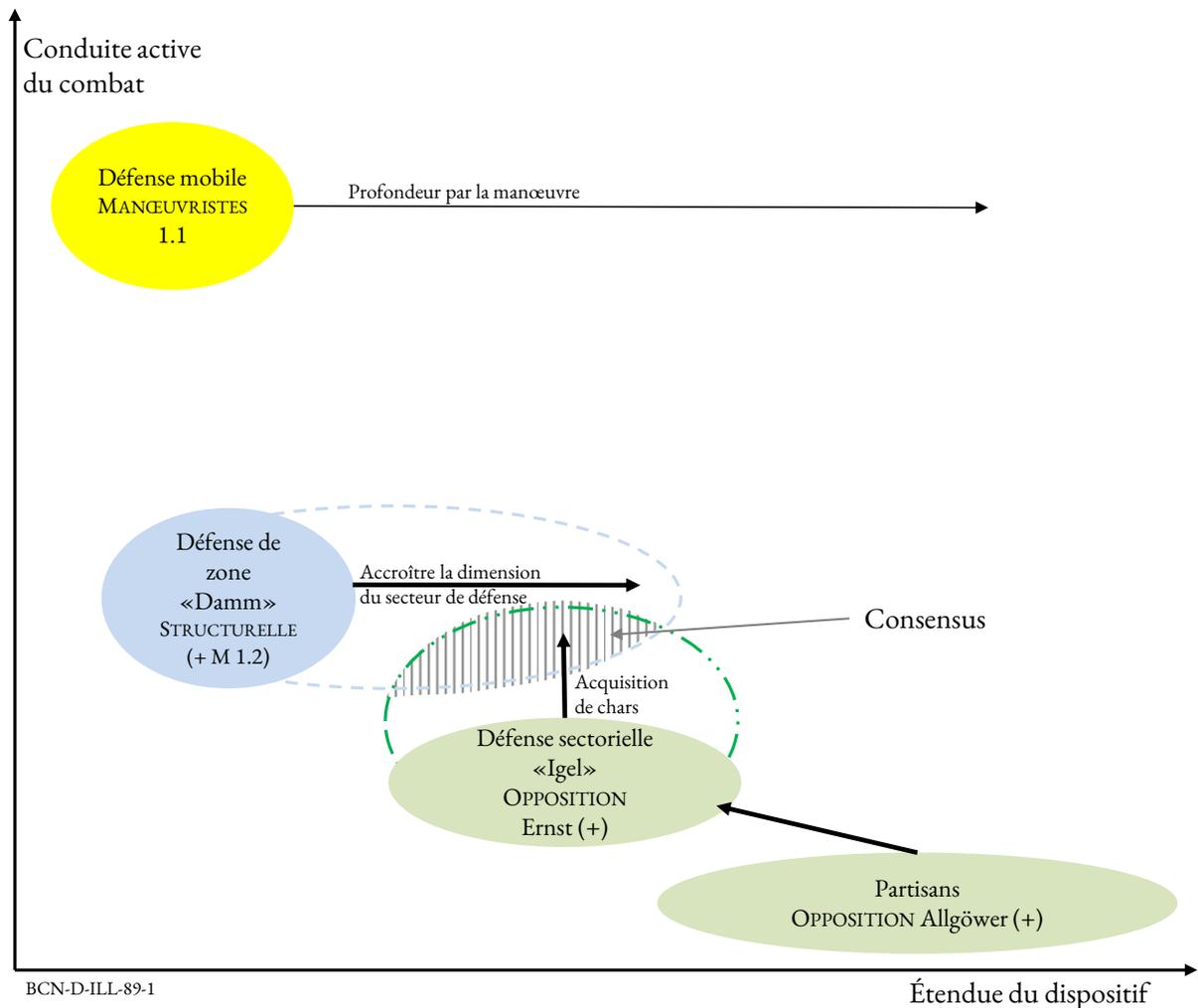
En lien avec l'hypothèse, on relèvera les éléments suivants : (1) il y a un apprentissage entre la coalition advocative oppositionnelle et la coalition structurelle / manœuvriste 1.2 ; (2) les acteurs, dont c'était le métier, disposaient des connaissances techniques pour s'engager dans le débat ; (3) la conflictualité factuelle était modérée, les deux coalitions partageaient des croyances propres similaires depuis le début de la discussion. Mais elles ne s'en sont pas rendu compte car les acteurs se détestaient cordialement (P. Braun 2006, 202; A. Ernst 1971a, 230).²⁷⁹ Il y a une solution technique par l'accroissement de la dimension du secteur de défense du *Damm* et l'acquisition de chars. (4) Le conflit porte sur une partie de croyances propres et secondaires de la coalition oppositionnelle et les croyances propres de la coalition structurelle. L'intensité du conflit découle avant tout du penchant diabolique entre les deux coalitions.

Dans la période 1948–1950, *il n'y a pas d'apprentissage entre la première coalition manœuvriste M1.1 et les deux autres*. Tous les acteurs centraux des coalitions disposent des connaissances techniques pour s'engager dans le débat mais les acteurs de la première coalition manœuvriste embrassent des croyances propres qui présentent un degré de conflictualité élevé avec les deux autres : dans la figure ci-dessus, la distance entre les coalitions est trop grande. Dans ces deux cas, *l'hypothèse est hors sujet* car le critère Ap–1.1.1 est vrai (absence d'apprentissage entre coalition).

²⁷⁹ Entre 1945 et fin 1947–A. Ernst (1971a, 220) est très clair à ce sujet – la coalition oppositionnelle interprète les documents de la coalition manœuvriste, du CEMG ou du Conseil fédéral de manière biaisée et perçoit à tort des indices d'une tendance à la défense mobile. Le « penchant diabolique » (*devil shift*) était à l'œuvre. P. Braun (2006, 195) souligne par exemple les remarques vipérines de Hans Frick à l'égard de la coalition oppositionnelle (« Hitzköpfe und Besserwisser »). Vingt-cinq ans plus tard, A. Ernst (1971a, 230) rendra compte que les différences n'étaient pas aussi manifestes que ce que les acteurs avaient pu croire :

Rückblickend ist zu sagen: In Tat und Wahrheit waren die Unterschiede nicht so bedeutend, wie man aus der zum Teil polemischen Auseinandersetzung schliessen konnte. Aber in der Hitze des Gefechtes haben damals beide Beteiligten die bestehenden Gegensätze zu stark betont und das ihnen Gemeinsame verkannt.

Figure 46 OT 51 – Schéma du rapprochement des concepts doctrinaux des acteurs et des coalitions



Source : auteur

En synthèse, à partir de 1949, les résultats soutiennent l'absence d'apprentissage entre les coalitions lorsque les différences entre elles sont fortes et que les oppositions portent sur les croyances propres, comme entre la première coalition manœuvriste et les deux autres. On pourrait valider de ce fait une forme de contraposition de l'hypothèse (absence d'apprentissage si la conflictualité est élevée). En revanche, on observe un apprentissage conforme aux conditions de l'hypothèse entre la seconde coalition manœuvriste et la coalition oppositionnelle. Les critères de test de l'hypothèse sont donc remplis avec la réserve que l'intensité moyenne de la conflictualité dépend aussi de la nature des relations entre les acteurs de la coalition.

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage – Apprentissage par forum

On a montré dans l'hypothèse précédente l'existence d'un apprentissage. On examine maintenant les fora potentiels dans lequel l'apprentissage pourrait avoir eu lieu.

L'apprentissage (Aec) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer (Fp) et (2) dominé par les normes professionnelles (Np).

Pour tester l'hypothèse, on recherchera d'abord les fora prestigieux potentiels et on examinera ensuite si l'apprentissage a pu avoir lieu dans ces comités. On en a repéré trois : (1) la *Commission de Défense Nationale*, (2) les *Commissions parlementaires de politique militaire* ainsi que (3) l'*Assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers* (AD SSO), qui représente un forum prestigieux : des représentants des autorités communales, cantonales et fédérales ainsi que des délégués des sous-sections cantonales et thématiques y participent.

On montre maintenant que l'apprentissage n'a pas eu lieu dans ces *fora*. *Premièrement*, sur la base de la Table 84, on peut conclure que la coalition oppositionnelle n'était pas représentée dans la CDN pendant les phases critiques. L'apprentissage n'a donc pas pu avoir lieu dans ce cadre. *Deuxièmement*, l'apprentissage n'a pas eu lieu dans les Commissions parlementaires de politique militaire. Certes, quelques parlementaires proches de l'opposition avaient été nommés à ces commissions. Cependant, les débats sur le *Rapport du Général* et la réponse du Conseil fédéral ainsi que la procédure parlementaire sur l'*OT 51* n'ont pas porté sur la doctrine (P. Braun 2006, 191–193, 233). *Finalement*, l'Assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers de 1950, bien qu'elle représente l'unique forum dans lequel on retrouve des acteurs appartenant à la coalition oppositionnelle et aux coalitions manoeuvristes, n'a pas servi de *locus* d'apprentissage : (1) la première coalition manoeuvriste voulait uniquement imposer ses vues à l'assemblée pour marquer le processus politique. (2) La coalition structurelle et l'opposition ne recherchaient pas non plus à apprendre, mais uniquement à faire taire le groupe zurichois. (3) Des normes professionnelles faisaient défaut : pour le journaliste Erich Luchsinger, le fonctionnement institutionnel lacunaire de l'assemblée et de la SSO n'a pas permis de combler les différences (Luchsinger 1950).²⁸⁰ Ces arguments renforcent une contraposition de l'hypothèse : l'absence de normes est corrélée avec l'absence d'apprentissage. L'apprentissage A_{ec} entre la coalition oppositionnelle et la coalition structurelle a probablement eu lieu dans le cadre des processus ordinaires de l'administration militaire. C'est compréhensible car plusieurs acteurs majeurs de ces deux groupes travaillaient à l'EEMG. *L'hypothèse est donc hors sujet* pour ces coalitions (Critère Ap–2.1.2). Il n'y a pas d'apprentissage entre la première coalition manoeuvriste et les autres. *L'hypothèse également est hors sujet dans ces cas* (Critère Ap–2.1.1).

²⁸⁰ On peut imaginer par exemple une procédure préalable de consultation des sections et une gestion compétente des débats comme des normes professionnelles.

Hypothèses sur l'apprentissage – Conclusions

L'apprentissage entre les coalitions de la politique de défense militaire ne fonctionne pas de la même manière que dans d'autres sous-systèmes. En effet, le processus politique se déroule essentiellement dans le cadre du DMF. Il n'est pas indispensable d'intégrer tous les acteurs extérieurs au DMF dans des *fora* en vue de formuler un nouveau programme de politiques publiques, comme ce pourrait être le cas pour la politique de santé ou la politique agricole. Les hypothèses ne modélisent pas le processus d'apprentissage au sein du DMF. L'ACF ne tient pas compte d'une confrontation au sein d'une administration.

Synthèse de la réforme

Cette section présente les résultats de cette étude de cas. On a décrit les composantes de la transformation au titre *Organisation des troupes 51* (page 110), une réforme qui représente un changement majeur : (1) la doctrine était totalement différente des formes précédentes, (*SC 27*, Réduit national et *OT 47*) dans l'occupation de l'espace et dans la dimension opérative ; (2) le changement visait à définir un nouvel équilibre de la politique de défense militaire, non à ajuster la conception en cours ; (3) c'est aussi un changement rationnel dans la mesure où l'armée ne correspondait plus, du point de vue de tous les acteurs, aux nécessités du moment.

La Table 27, page 145, détaille les composantes de la variable dépendante du programme de l'*OT 51*. En résumé, *les normes constitutionnelles* n'ont pas changé ; les relations civiles militaires n'ont pas évolué dans la direction de la « démocratisation de l'armée » soutenue par la coalition oppositionnelle et le PS ; *le système de défense et la doctrine militaire stratégique* n'ont pas évolué ; *la doctrine opérative* a été transformée ; plusieurs autres domaines de développement ont évolué. L'influence de ces autres domaines de développement sur le changement est limitée, si ce n'est que la possibilité d'acquisition des chars a permis un apprentissage (ou un *insight*) au sein de la coalition oppositionnelle. On décrit maintenant les synthèses partielles portant sur les questions de recherche et on résume les constats portant sur (1) les acteurs, (2) la transformation ainsi que (3) les implications pour l'ACF et la politique de défense. On terminera (4) par une conclusion sur l'*OT 51*.

Acteurs

Cette section répond aux questions sur les acteurs de la transformation. On interroge ici : (1) les relations entre les acteurs majeurs ; (2) la conflictualité et son influence ; (3) l'apprentissage ; (4) les rôles des acteurs majeurs des coalitions ; (5) pour terminer par une synthèse.

Relations

On a montré que, pour *les coalitions advocatives*, les croyances propres forment une explication pertinente de la glu entre les personnalités. Les croyances du noyau sur les liens entre le citoyen, l'État et l'armée sont également importantes, tout comme les liens d'amitié ou d'inimitié, deux facteurs qui ne sont pas directement pris en compte par l'ACF (le penchant

diabolique correspond partiellement à l'hostilité entre des personnes). Des liens contractuels unissent *les acteurs de la coalition structurelle*, qui partagent également un certain nombre de croyances (Cf. Table 69). La coalition de circonstance de l'avant-guerre était principalement liée par des croyances secondaires communes. En substance, les strates de croyances forment une bonne explication de la glu entre les acteurs des coalitions non structurelles ; pour les coalitions structurelles, ce sont les relations contractuelles et les croyances qui expliquent ce lien.

Conflictualité

On explique la nature antagonique des interactions des acteurs et l'influence de cette conflictualité sur les transformations militaires. La Figure 43 illustre la proximité conceptuelle de la coalition M 1.2 et de la coalition oppositionnelle, alors qu'elles s'opposaient sans se comprendre. À l'inverse, les coalitions M1.1 et M1.2 étaient opposées sur les croyances propres et secondaires, mais collaboraient. L'intensité des différends entre les groupes dépend non seulement de l'alignement des strates de croyances, mais aussi de la manière dont les coalitions les décrivent. S'y ajoute la qualité des relations interpersonnelles : la description par le penchant diabolique n'est pas suffisante pour décrire ces querelles. En effet, la nature antagonique des interactions dépend également de la nature des relations entre les personnalités. Dans le cas de l'OT 51, son influence sur la transformation resta limitée car le processus politique de la réforme a été essentiellement menée au sein du DMF par la coalition structurelle.

Apprentissage

On examine les conditions de l'émergence de l'apprentissage ainsi que ses contributions au développement des programmes des coalitions. On observe une forme d'apprentissage entre les groupes (Cf. titre *Test des hypothèses sur l'apprentissage*, page 291 *sqq.*) qui intervient entre la coalition structurelle et la coalition oppositionnelle malgré de fortes tensions interpersonnelles. Les deux premières hypothèses sur l'apprentissage de l'ACF décrivent bien ce phénomène, qui facilite l'élaboration d'un programme consensuel et permet un large soutien à la réforme. Comme les groupes proposent (sans vouloir le savoir et sans pouvoir le nommer) des doctrines semblables basées sur des croyances propres similaires, l'apprentissage est facilité lorsqu'ils se rendent compte de la similarité de leurs conceptions.

C DMF et acteurs majeurs

Le chef du Département et les officiers de carrière ont-ils un rôle différent des autres acteurs civils, comme les militaires de milice ou les journalistes, dans la réforme ? C'est bien le cas : on a observé que les acteurs majeurs appartenaient presque exclusivement aux autorités politico-administratives (voir aussi la Figure 16). *D'une part*, la coalition structurelle autour du C DMF et du CEMG fixa la taille et le contenu de la réforme. Le rôle du chef du Département était central car il détermina l'opportunité de la transformation et en fixa l'agenda initial, tout en remplissant une fonction de portier vers le Conseil fédéral et le Parlement. Malgré, ou peut-être en raison de ses connaissances militaires approfondies, ses difficultés d'agir sur le plan politique l'ont desservi. Le Parlement n'a pas foncièrement influencé le contenu de la réforme mais il l'a suivie et acceptée. *D'autre part*, l'impact des acteurs cibles sur le processus politique est plus limité : seules les coalitions, le PSS et la SSO ont tenté d'influencer le processus politique.

Constats

En synthèse, en revenant sur les acteurs majeurs de la transformation vers l'OT 51 et leur influence sur ce processus, on constate que l'impact des coalitions advocatives était somme toute réduite. La coalition oppositionnelle a exercé peu d'influence directe sur les croyances propres du programme. Le groupe fut aussi marginalisé sur d'autres points secondaires, notamment sur la révision du règlement de service. Cependant, à travers la position professionnelle d'Alfred Ernst, qui occupait une place centrale dans la définition de l'organisation militaire, la coalition a réussi à imposer par la bande plusieurs objets liés à ses croyances secondaires (Hofer 1970, 47) comme la notion de conception ou la création des troupes de protection aérienne. Par sa proximité avec le PS, parti qui avait publié un programme politique sur l'armée en 1947, Ernst servait d'intermédiaire (compris ici dans un sens différent du courtier de l'ACF) entre le DMF et les dirigeants du parti socialiste comme Oprecht et Bringolf. Sa nomination à l'EMG en 1949, qui intervenait quelques années après la publication de *Unsere Linie*, est certainement un coup de maître de Montmollin qui a peut-être cherché à lier la coalition oppositionnelle au DMF.

Les acteurs extérieurs au DMF appuyèrent la réforme par des publications dans les médias civils et militaires et en organisant des interventions parlementaires. C'est plus particulièrement le cas de la coalition manœuvriste M1.2, dont l'influence directe sur la formulation et l'acceptation de l'OT 51 n'est pas sensible. La coalition M1.1 a été plus incisive mais n'a pas influencé le contenu du programme, malgré sa tentative infructueuse d'instrumentaliser la SSO pour faire pression sur le DMF.

La majorité des acteurs majeurs avaient suivi une formation d'officier de milice, complétée une quinzaine d'années plus tard par une formation d'état-major général. La plupart avaient un doctorat. À l'exception des officiers de carrière, qui disposent d'expertise en matière d'opérations, les fonctions professionnelles jouèrent un rôle plus négligeable. On n'a pas observé de représentant de la fonction judiciaire qui intervienne à ce titre. Les acteurs majeurs publièrent régulièrement dans la presse militaire d'obédience manœuvriste (*ASMZ*) ou oppositionnelle (*Volk und Armee*). Plusieurs rédacteurs de la presse quotidienne étaient des membres moins actifs des coalitions. On ne dispose pas d'indices sur les activités d'autres acteurs cibles, en particulier les tiers perdants et les tiers gagnants, sur la formulation de la politique de défense. Ils n'ont pas mené d'actions suffisamment saillantes pour être notées. Plusieurs acteurs changèrent de profession et transitèrent du secteur privé au secteur public ou réciproquement. Dans le contexte de la politique de défense militaire, le système de milice remet en question la typologie plus rigide de l'ACF.

Ces découvertes conduisent à formuler plusieurs remarques. *Premièrement*, le débat fondamental entre les coalitions advocatives, tacite, porte sur la relation civil-militaire, mais les disputes se manifestent avant tout dans les débats doctrinaux comme projection des croyances du noyau. *Deuxièmement*, la plupart des acteurs majeurs des coalitions manœuvristes sont issus de l'infanterie et ils n'ont pas d'intérêt de troupe à soutenir les chars et la défense mobile. Cet état de fait soutient encore davantage la perspective d'analyse par l'ACF. *Troisièmement*, civils et militaires sont encore liés par des valeurs, des expériences et des liens d'amitié ou séparés par des inimités profondes qui datent de la Seconde Guerre mondiale. *Quatrièmement*, les ressources principales des coalitions sont le *leadership compétent* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques*. *Cinquièmement*, la transformation

s’inspire des retours d’expérience de la Seconde Guerre mondiale sur le front de l’Est ou en Italie. Il n’y a pas de d’expression d’une doctrine purement suisse dans les concepts des groupes. *Sixièmement*, la coalition structurelle et les deux (sous-) coalitions advocatives M1.2 et oppositionnelle sont les gagnantes de la dispute. La sous-coalition advocative M1.1 est perdante. Ce reconstitution des acteurs soutient le deuxième volet de la conclusion, focalisé sur la causalité et la forme de la transformation.

Transformation

On présente dans cette section le « pourquoi » (les conditions de la transformation) ainsi que la dynamique du changement (le « comment ») de la transformation vers l’OT 51.

Conditions de la transformation

Le « pourquoi » de la transformation figure dans la Table 87 ci-dessous.

Table 87 OT 51 – Composantes majeures de la variable indépendante

Composantes		Paramètres
C	Événements extérieurs	Modification de l’environnement stratégique (1) préludes et évolution de la guerre froide en Europe (2) événements de Prague et Guerre de Corée (3) l’arrivée de l’arme atomique stratégique sur le champ de bataille Modification de l’environnement domestique (1) réduction, puis augmentation du cadre financier (2) réduction attendue des effectifs des recrues à l’horizon du milieu des années 1960
D	Événements internes	(1) Critique de la doctrine tactique en vigueur avant la guerre ainsi que de la conception du Réduit (2) Critiques formulées par Montgomery sur la doctrine et de l’organisation de l’armée (3) Évolution doctrinale et mutation des armements intervenus pendant le conflit mondial, ainsi que les développements subséquents (4) Conséquences des modifications des rapports sociaux entre supérieurs et subordonnés durant la guerre nécessitant une adaptation au contexte social (5) Mise en œuvre de l’OM 49 (prolongation du service militaire jusqu’à 60 ans) (6) Augmentation des crédits d’armements en raison des modifications du contexte international
F	Apprentissage	Apprentissage au sein des coalitions (technologie militaire) Apprentissage entre les coalitions (« conception », convergence entre défense sectorielle et défense de zone, protection de la population)

Source : auteur

Le facteur explicatif principal de la réforme correspond à des événements extérieurs d'une importance telle qu'ils ne peuvent être ignorés. Ce sont essentiellement l'exploitation habile par le DMF des événements extérieurs (C) et internes (D) qui ont conduit à la réforme, facilitée par un apprentissage (F) entre deux coalitions ainsi que par une appréhension commune de la définition du problème. Des motifs secondaires le soutiennent. En revanche, un certain nombre de facteurs explicatifs n'ont pas été observés. La Table 88 ci-dessous les répertorie.

Table 88 OT 51 – Facteurs absents de l'explication du changement

A	Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système
B	Imposition par échelon supérieur
C ₂₁	Événement domestique particulier – externe au sous-système – Changement du chef de département
E	Arrangement négocié
G	Modification de la composition d'une coalition

Source : auteur

Le changement majeur s'inscrit donc dans une transformation complète de l'environnement stratégique de la Suisse (composante C₁). Celui-ci diffère fondamentalement de la période qui allait de la fin des années vingt au milieu des années quarante. Il est marqué par plusieurs facteurs : les préludes et l'évolution de la guerre froide en Europe, les événements de Prague, le déclenchement de la guerre de Corée ainsi que l'arrivée de l'arme atomique stratégique sur le champ de bataille. Les programmes de la politique de défense militaire de l'avant-guerre ou du Réduit ne pouvaient manifestement pas répondre aux nouveaux défis militaires.

En parallèle, d'autres facteurs soutinrent les changements : (1) les événements domestiques, externes au sous-système, mais qui ne furent pas forcément considérés comme un déclencheur par les coalitions ; (2) l'apprentissage au sein des coalitions ; (3) l'apprentissage entre les coalitions, qui déclencha le consensus entre les coalitions oppositionnelle et manœuvriste M1.2. *Sur le plan domestique*, on relève : (i) une réduction attendue des effectifs des recrues à l'horizon des années 1960 qui imposait une modification de l'organisation de l'armée ; (ii) une réduction du cadre financier qui renforçait la tension entre les coalitions ; (iii) l'augmentation ultérieure du budget militaire consécutive à la perception d'une augmentation de la menace sur la Suisse qui permit l'acquisition de chars. *À l'interne du sous-système*, les doctrines du SC 27 et du Réduit étaient critiquées. Elles ne correspondent plus aux développements conceptuels et matériels intervenus pendant la guerre.

L'ensemble des acteurs majeurs du sous-système s'accordaient sur l'inadéquation de l'armée (en général et en tenant compte des nouvelles conditions géostratégiques) et sur la nécessité d'un changement pour tenir compte des événements C₁. Par ailleurs, plusieurs acteurs de l'opposition demandaient une adaptation de la discipline en conséquence des modifications des rapports sociaux entre supérieurs et subordonnés durant la guerre. Leurs propositions n'ont pas été prises en compte.

Dynamique de la transformation

La dynamique de la transformation est décrite en détail au titre *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement*. Elle découla des actions de Montmollin, entrepreneur de politiques publiques, soutenu par Kobelt. Le CEMG a initié, conduit et mis en œuvre le processus administratif. Il n’y a pas eu de phase préparatoire, de rédaction d’un rapport de politique de sécurité ou de scrutin populaire. Le processus politique demeura donc simple : le Parlement, le Conseil fédéral ou le peuple se sont peu exprimés sur la substance de la réforme. La perception des conflits internationaux influença l’augmentation des finances militaires et permit (1) une convergence des doctrines et (2) la réalisation de la similitude des programmes des deux coalitions. Le premier facteur est similaire à ceux que l’on peut trouver dans la littérature réaliste étrangère sur les petits États (Edström, Gyllensporre & Westberg 2019), le second représente un cas particulier qui dépend de la structure du problème représentée en Figure 14. Il ne serait pas possible entre des conceptions plus divergentes.

Les coalitions jouèrent un rôle plutôt mineur dans la définition de la doctrine du programme, tout en contribuant à la narration de la nécessité du changement. La coalition advocative manœuvriste M1.2 soutenait le programme officiel dans l’ASMZ et la presse civile. Le soutien croissant de coalition oppositionnelle à la réforme, sa contribution à l’apprentissage, ainsi que l’assistance indirecte du PS, évitèrent que Kobelt, qui manquait d’appuis politiques, se retrouve marginalisé lors des débats au Parlement (Böschstein 1975). Les tensions entre les coalitions découlaient de croyances du noyau incompatibles. Les croyances propres étaient conciliables. Mais dans les faits, la doctrine opérative n’était pas un élément central du *Message* du Conseil fédéral sur l’OT 51 et les concepts décrits dans la TF 51 s’apparentaient au niveau tactique. Le DMF n’a pas publié de description réglementaire de la politique de défense militaire suisse aux niveaux opératif ou militaire–stratégique. La réforme est donc avant tout une transformation de l’armée planifiée par la coalition structurelle, qui en a défini l’agenda et le contenu.

ACF

Les résultats consolidés de l’évaluation de l’ACF et des hypothèses pour la réforme vers l’OT 51 informent le contenu de cette section, qui débute par une synthèse des composantes de l’ACF, suivie des résultats de la validation des hypothèses.

Composantes de l’ACF

Les composantes de l’ACF soutiennent la description adéquate du sous-système pour la période de 1936 à 1951, notamment par l’analyse des variables indépendantes et dépendantes. Le modèle des coalitions est assez bon, avec les servit es suivantes : *premièrement*, les coalitions advocatives comme groupes liés par des croyances propres et agissant de concert pour faire avancer un programme de politique de défense militaire sont pertinentes, mais la formation des groupes est complexe et ne correspond pas toujours à la simplicité des postulats cadre. On note également l’importance d’une coalition structurelle ainsi que d’une coalition de circonstance dans le processus politique. L’absence de ces deux types de groupes dans l’ACF canonique influence négativement le test des hypothèses sur les coalitions. *Deuxièmement*, la structure trinitaire représente bien les croyances des acteurs ainsi que le programme de la coalition structurelle. *Troisièmement*,

la perspective de la plus longue durée entre 1936 et 1951 est judicieuse. *Finally*, la focalisation sur les acteurs individuels met en évidence les enchevêtrements des relations entre les membres des coalitions au fil du temps.

Hypothèses

On présente dans cette section les résultats consolidés du test des hypothèses. La Figure 55 collationne les résultats. Sur vingt-deux cas, trois sont validés, six sont invalidés, douze sont hors sujet et un cas est indécidable. On discute maintenant ces résultats de manière détaillée.

Hypothèses sur le changement – Les résultats des évaluations conduisent aux résultats suivants :

- *La première hypothèse sur le changement est validée.* Le changement découle de l'exploitation habile des événements internes et extérieurs par le CEMG et les coalitions. Elle amène le C DMF et la CDN à transformer la politique de défense militaire. Les coalitions partagent l'explication du changement et sa nécessité mais s'opposent initialement sur les croyances propres. Un consensus est trouvé lorsque le budget militaire augmente, ce qui permet une conjonction doctrinale.
- *La deuxième hypothèse sur le changement est invalidée* car tous les acteurs partagent la nécessité de la modification complète du programme en raison des mutations du contexte stratégique et des menaces, y compris les membres proches de la coalition qui a mis en place la politique de défense militaire. En d'autres termes, ce cas montre que la deuxième hypothèse ne correspond pas toujours à la réalité d'un sous-système. Au contraire, on constate ici que cette pression est partagée par tous les acteurs. Ce résultat est cohérent avec l'affirmation de [Sabatier \(2007a, 199\)](#) selon lequel « external shocks », la composante E de la variable indépendante et dans ce cas, la fin de la Seconde Guerre mondiale, « might also change components of the policy core beliefs of a dominant advocacy coalition », mais il tend à contredire la seconde hypothèse sur le changement.

Hypothèses sur les coalitions – Le test des hypothèses sur les coalitions ne donne pas des résultats certains.

- *La première hypothèse sur les coalitions est invalidée* (a) dans la phase antérieure à 1945, où plusieurs acteurs changent de croyances du noyau et dans laquelle une coalition de circonstance se segmente ; (b) entre 1948 et 1954 lorsque la coalition manœuvriste se scinde autour de croyances propres ; (c) Le changement de croyances du noyau n'est pas pris en compte par l'ACF et les modifications des croyances propres semblent plus fréquentes que ce que l'on pourrait attendre. D'autre part, les coalitions de circonstances ne sont pas prises en compte. Cette hypothèse est donc trop grossière pour décrire le sous-système dans la période étudiée.
- *La deuxième hypothèse sur les coalitions est invalidée* pour la période avant 1941. Les acteurs ne font pas preuve d'un consensus sur les croyances propres, mais sur des croyances du noyau et des croyances secondaires. Sur ce dernier point, la coalition de circonstance suit une approche stratégique pour cueillir « les fruits mûrs ». L'incertitude liée à un long processus de changement de politique publique pour adapter la doctrine dans une situation critique aurait été très grand. Plus tard, la coalition manœuvriste se sépara en deux groupes aux croyances propres disparates. Les manœuvristes n'ont pas publié d'historique de leur coalition. Il n'est pas possible de connaître exactement les raisons de cette fracture. Elle rend toutefois l'hypothèse indécidable car il n'y a pas de consensus entre les croyances des deux

groupes. À nouveau, l'hypothèse n'apporte pas la finesse nécessaire pour décrire le processus en cours. Cette hypothèse est une reformulation de la définition des coalitions advocatives et le fait qu'elle soit invalidée pourrait inviter à remettre en question l'architecture des croyances de l'ACF.

Table 89 OT 51 – Résultats du test des hypothèses

Hypothèse	Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ch1	OT 47– OT51				1
Ch2	OT51 – Changement K. Kobelt		1		
Co1	Coalition structurelle 1941-1954			1	
Co1	Coalition manœuvriste OT51 1933 – 1940	2			
Co1	Coalition manœuvriste OT51 1941 – 1951		1		
Co1	Coalition oppositionnelle OT51 1941 – 1951		1		
Co2	Coalition structurelle 1941-1954				1
Co2	Coalition manœuvriste OT51 < 1945 [CCi]	2			
Co2	Coalition oppositionnelle OT51 1949–1950	3			
Co2	Coalition oppositionnelle OT51 < 1949		1		
Co2	Coalition manœuvristes OT51 1946 – 1954			2	
Co3	Coalition structurelle 1941-1954	3			
Co3	Coalition manœuvriste OT51 M1.1	3			
Co3	Coalition manœuvriste OT51 M1.2	3			
Co3	Coalition oppositionnelle OT51 (Allgöwer)	4			
Co3	Coalition oppositionnelle OT51 (Ernst)				1
Co4	Coalition structurelle 1941-1954	2			
Co4	Coalition manœuvriste OT51	1			
Co4	Coalition oppositionnelle OT51	1			
Co4	Ligue des officiers			1	
Ca1	Coalitions structurelle – oppositionnelle OT51				1
Ca1	Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT51	2			
Ca1	Coalitions structurelle – M1.1	2			
Ca2	Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT51	1			
Ca2	Coalitions M1.1 – structurelle	1			
Ca2	Coalitions structurelle – oppositionnelle OT51	3			

Source : auteur. Le chiffre encode le critère décrit dans l'opérationnalisation respective de l'hypothèse

— La troisième hypothèse sur les coalitions est hors sujet pour la coalition structurelle (par nature), les deux coalitions advocatives manœuvristes (car aucun des acteurs n'abandonne ses aspects secondaires) ainsi que la sous-coalition oppositionnelle / Allgöwer. Elle est validée pour la sous-coalition oppositionnelle / Ernst. L'hypothèse ne prend pas en compte la complexité de la relation entre croyances propres et certaines croyances secondaires

lorsque l'implémentation de doctrines différentes (défense sectorielle, partisans) peut passer par des organisations et des types d'armement (infanterie) similaires. Une fois de plus, la réalité du cas ne correspond pas à la description de l'hypothèse et sa représentation ne modélise pas complètement à la dynamique d'évolution des croyances des coalitions.

- *La quatrième hypothèse sur les coalitions est hors sujet* : (a) le modèle des relations déterminé par Jenkins–Smith et St. Clair entre les coalitions et l'administration ne s'applique pas au sous-système de la politique de défense militaire suisse pendant la période considérée. En faisant abstraction de ce modèle, (b) l'hypothèse décrit simplement les servitudes du statut des fonctionnaires, que les agents interprètent avec une marge conséquente. Plus généralement, (c) dans une période d'une décennie, avec de petites coalitions, des agents majeurs du service public peuvent démissionner et s'engager dans le secteur privé (ou vice-versa), ce qui remet en cause la logique de l'hypothèse.

Hypothèses sur l'apprentissage - Les hypothèses sur l'apprentissage sont partiellement validées.

- *la première hypothèse sur l'apprentissage est validée* pour la coalition oppositionnelle et la première coalition manœuvriste à partir de 1949. L'apprentissage correspond à l'hypothèse, mais la mesure de la conflictualité par une différence entre les niveaux logiques des croyances ne correspond pas à la réalité. La conflictualité découle aussi de l'inimitié et de phénomènes de projection entre les acteurs des coalitions opposées, en lien avec le *Devil Shift*. L'hypothèse est hors sujet pour deux autres relations entre coalitions car, conformément aux attentes, les distances entre les croyances sont trop grandes.
- *La deuxième hypothèse sur l'apprentissage est hors sujet* pour l'apprentissage entre la coalition oppositionnelle et la seconde coalition manœuvriste. En effet, l'apprentissage semble avoir eu lieu dans le cadre des processus ordinaires du DMF. Dans tous les cas, il n'a pas eu lieu dans les *fora* prestigieux du sous-système. Entre la première coalition manœuvriste et les autres coalitions, il n'y a pas d'apprentissage, malgré leur participation à un forum prestigieux, l'assemblée des délégués de la SSO : les acteurs de tous bords voulaient surtout imposer leur point de vue. En l'absence d'apprentissage dans des *fora*, l'hypothèse est hors sujet, c'est-à-dire qu'elle décrit des conditions qui ne se sont pas réalisées. L'apprentissage dans les structures ordinaires n'est pas pris en compte par l'ACF.

Conclusion partielle

On présente ici les conclusions de cette étude de cas. *Premièrement*, la structure des coalitions est compatible avec le résultat des approches historiques de [Jaun \(2019\)](#), ce qui découle aussi du fait que la recherche des coalitions est en partie basée sur elles. De ce fait, l'analyse apporte à la perspective historique une assise théorique, même si celle-ci est instable en raison des problèmes de modélisation relevés ci-dessus. *Deuxièmement*, avec le traçage de processus, la première hypothèse sur le changement forme une explication crédible des causes de la transformation ; elle est plus fine celle apportée par [P. Braun \(2006\)](#). *Troisièmement*, la modélisation en termes de coalitions autour du développement de la politique de défense militaire se révèle adéquate, même si l'origine de la coalition oppositionnelle remet en question la cohérence du

modèle et que les coalitions ne s'articulent pas toutes forcément autour des croyances propres. L'explication de l'apprentissage convainc moins. En clair, le développement de la politique de défense militaire peut être modélisé par l'interaction de coalitions advocatives qui s'opposent sur des croyances propres, issues de croyances du noyau différentes. Le leadership compétent, l'information et la communication sur la thématique ont été les ressources-clé des coalitions.

Après avoir étudié le cas de la transformation vers l'*OT 51*, on poursuit avec l'étude des transitions vers l'*OT 61* et la *Conception 66*. Ces deux cas, dans lesquels on retrouve les mêmes acteurs que précédemment, constituent un développement et une conclusion des conflits étudiés dans ce chapitre.

CHAPITRE 8.

Organisation des troupes 61 et Conception 66

Dans ce chapitre, on décrira la chronologie des réformes entre 1955 et 1966, en s'attachant plus particulièrement aux phases de concertation ; on présentera ensuite les deux processus de transformation (planification de l'*OT 61* et de la *Conception 66*) sous l'angle de l'ACF. La chronologie du développement de l'*Organisation des troupes 61* s'inscrit donc dans le prolongement du chapitre précédent. Ce chapitre s'articule autour de quatre parties : (1) une chronologie lapidaire de la période ; (2) une description des coalitions et de leurs croyances ; (3) le test des hypothèses ; (4) l'analyse du processus de réforme et une conclusion partielle.

À nouveau, plusieurs constatations se manifestent : *premièrement*, le cadre de l'ACF propose un portrait éprouvé du sous-système à travers le prisme des coalitions. *Deuxièmement*, la première hypothèse sur le changement offre une bonne description des deux transformations ; en revanche, le test des autres hypothèses conduit à des résultats plus mitigés. Comme dans l'étude de cas précédente, l'ACF permet de mieux comprendre le sous-système de la politique de défense militaire et les transformations doctrinales. En revanche, les hypothèses ne sont pas assez fines pour décrire le détail des événements, des structures et des dynamiques en jeu.

Objet et chronologie de la réforme – Organisation des troupes 61

L'*organisation des troupes 1951* ne resta pas longtemps en vigueur. À peine la mise en œuvre de la réforme débutée, la confrontation se ralluma rapidement, avec une intensité peu coutumière. Cette nouvelle querelle des conceptions, entre les mêmes acteurs, s'inscrivait dans la prolongation de la précédente et mettait à jour les mêmes conflits de valeurs. Au terme d'une longue phase de concertation, la fracture entre les groupes demeurerait. Pourtant, pour la coalition manœuvriste, la consécration de 1960, lorsque l'*Organisation des troupes 61* (Conseil fédéral 1960a) et l'*Organisation militaire 61* (OM 61) (Conseil fédéral 1960b) établies par la coalition manœuvriste furent approuvées par le Parlement – bien que passablement émoussées au cours de leurs procédures d'élaboration – se révéla n'être qu'une victoire d'étape. En effet, la mise en œuvre de l'*OT 61*, en particulier l'acquisition du chasseur-bombardier « Mirage », décidée dans le

cadre du *Programme d'armement 61* (Conseil fédéral 1961), provoqua une crise majeure du système politique suisse lorsque les coûts d'acquisition prévus furent largement dépassés (W. Geiger 1965; Urio 1972). Ce choc, une fois résorbé, permit à la coalition oppositionnelle de s'imposer et de créer une doctrine pérenne, décrite dans la *Conception de la défense nationale du 6.6.66*, cette fois-ci sur la base d'une solution établie sous pression. Comme précédemment, la chronologie qui suit ne sert qu'à rappeler le cadre et contextualiser la validation des hypothèses. Loin de présenter une étude historique, ce sous-chapitre constitue donc un survol concentré sur les événements domestiques et les événements propres au sous-système des politiques publiques de défense.

Vers l'OT 61 – Évolution des coalitions et de leurs croyances après 1951

Le soutien du Parlement à l'*Organisation des troupes 51*, acceptée à l'unanimité, représentait une double victoire pour le Conseiller fédéral Kobelt, soutient Alfred Ernst. *À l'interne* du DMF, le magistrat avait réussi à fédérer les deux coalitions opposées autour d'une solution consensuelle, basée sur la défense de zone. *À l'externe*, il avait réussi à faire adopter une modernisation militaire par un Parlement plutôt critique à son égard. On pouvait alors s'attendre à une longue phase de sérénité car les divergences qui persistaient ne portaient que sur des aspects secondaires de la politique de défense militaire (A. Ernst 1971a, 236–237). Il n'y avait pas d'indices d'une remise en cause de la doctrine : entre 1951 et 1954, l'ASMZ ne publia pas d'article majeur sur la doctrine.²⁸¹ Seuls deux articles, proposaient des options différentes de conduite du combat (Allgöwer & Eberhard 1954; Gonard 1952). La réapparition des controverses surprit.

Résurgence des querelles

La réforme de l'*Organisation des troupes 61* débuta vers 1954 par la conjonction de plusieurs facteurs externes et internes au sous-système (P. Braun 2006, 300 sqq.; A. Ernst 1971a, 247 sqq.) et leur exploitation habile par la coalition manœuvriste : (1) la démission du Conseiller fédéral Karl Kobelt, ainsi que l'élection de son successeur, Paul Chaudet ; (2) une augmentation prévue du nombre des recrues ; (3) le développement de bombes atomiques tactiques aux États-Unis en 1953 (Reinhardt 1964; Rose 1980), leur influence sur le discours de la coalition manœuvriste et une perte de confiance concomitante envers la doctrine de l'*OT 51*. On se concentrera ici principalement sur le premier point et on décrira les autres facteurs dans l'évaluation de la première hypothèse sur le changement.

En premier lieu, après avoir dirigé le DMF pendant onze années, Karl Kobelt annonça sa démission le 5 novembre 1954. Le vaudois Paul Chaudet, élu au premier tour le 16 décembre, entra en fonction à la tête du DMF le 17 janvier 1955. Dans la foulée, Chaudet affirmait déjà la nécessité de transformer l'armée en réduisant sa taille et en l'équipant de matériels modernes (Dentan 1954).

²⁸¹ Les rares articles publiés dans l'ASMZ entre 1951 et 1954 et recensés sous la catégorie « Armeereform » dans les index de la revue ne traitent que de thèmes secondaires (ASMZ 1951, 5; 1952, 5; 1953, [pas d'article sur ce thème]; 1954, 5).

Table 90 OT 61 – Chronologie de la réforme de l'OT 61

05.11.1954	Démission de Karl Kobelt
02.12.1954	Dépôt de la première initiative Chevallier (initiative pour une trêve de l'armement) – déclarée nulle par le Parlement le 15.12.1955
16.12.1954	Élection de Paul Chaudet et nomination au DMF
21.2.1955	Première conférence de presse de Chaudet, soutien du <i>statu quo</i>
30.5.1955	Discussion des Livre bleu, Livre noir et Livre rouge à la CDN
16.6.1955	Conférence de Chaudet à l'AG de la SSO. Soutien à une réforme selon les <i>Livre rouge</i> et <i>Livre bleu</i>
30.7.1955	La CDN prit l'option du <i>Livre bleu</i>
10.1955	Commission d'étude de la SSO
2.10.1955	Conférence de Chaudet au congrès du PRD. Confirmation du message du 16.06.44
31.01.1956	Fondation du <i>Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Webrwissenschaft</i>
17.10.1956	Dépôt de l'initiative populaire « pour la limitation des dépenses militaires »
23.10.–10.11.1956	Insurrection de Budapest
29.10.1956	Crise de Suez
7.12.1956	Retrait de l'initiative populaire « pour la limitation des dépenses militaires »
20.7.1957	Livre Vert I
05.1957	Rapport du comité de la SSO <i>Réorganisation de l'Armée</i>
01.01.1958	Jakob Annasohn nommé CEMG, Georg Züblin comme cdt CA 3, Robert Frick C instr, majorité manœuvriste à la CDN
31.05.1958	Demande de précision de la délégation militaire pour la première phase du <i>Livre vert I</i>
Fin 1958	Livre vert II
27.02.1959	Discussion du <i>Livre vert II</i> par le Conseil fédéral et la CDN
27.04.1959	Consensus entre le DFF et le DMF sur l'implémentation et le cadre financier du <i>Livre vert II</i>
28.04.1959	Présentation Adaptation de l'armée à de nouvelles conditions financières à la CDN par Annasohn
14.12.1959	Vergleichslösung zum Grünbuch vom Dezember 1958 acceptée par le CF
17.12.1959	Élection de deux socialistes au CF
17.05.1960	Modifications finales de la CDN acceptées par le CF
30.06.1960	Messages au Parlement (<i>OT 61</i> , <i>OM 61</i>)
30.8–2.9.1960	Présentation contradictoire d'Ernst et Waibel à la Commission militaire du CN
20.12.1960	Acceptation des modifications légales par l'Assemblée fédérale
1.1.1962	Entrée en vigueur de l' <i>OT 61</i>

Source : auteur, sur la base de P. Braun (2006) et A. Ernst (1971a)

Légende : DFF : Département fédéral des finances.

Un mois après son entrée en fonction, Chaudet, dans une conférence de presse, rappelait que toute transformation militaire prendrait du temps : un changement rapide des conceptions n'était pas possible sans études approfondies et la consolidation de l'*OT 51* prendrait une décennie (Bellwald 1955; Journal de Genève 1955; Seitz 1955). Parallèlement, Montmollin demanda à la CDN de présenter des propositions de solutions aux dilemmes mis à jour par l'apparition des armes nucléaires tactiques. Les positions étaient à nouveau divergentes : d'un côté, le commandant de corps Samuel Gonard, commandant du premier corps d'armée et le divisionnaire Etienne Primault, commandant des troupes d'aviation et de défense contre avion, affirmaient la nécessité du passage à une défense mobile. Franz Nager, commandant du deuxième corps d'armée de campagne, conseillé par Alfred Ernst, son chef d'état-major de milice, toujours chef de section à l'EMG, défendait encore une conception plus statique de la défense (P. Braun 2006, 362–367).

Des conceptions antagoniques

Dans la foulée, trois études furent rédigées par les acteurs majeurs dans deux directions opposées. On les présente en suivant de près Peter Braun, d'une part et Alfred Ernst, d'autre part :

Premièrement, deux concepts « clausewitziens » favorables à une défense mobile furent présentés à la CDN : *La Proposition pour le développement futur de notre défense nationale* du 28.05.1955 ([Livre Bleu] 1955) et *L'Armée suisse dans l'avenir* (Montmollin 1955), également désigné sous le nom de *Livre rouge*. La première étude, rédigée par le commandant de corps Samuel Gonard ainsi que les divisionnaires Georg Züblin, Ernst Uhlmann et Robert Frick, justifiait une défense mobile par l'apparition des armes nucléaires tactiques : les positions de défense statiques perdaient leur valeur. Pour mener le combat opératif sur le Plateau, des forces mobiles et agressives, appuyées par l'aviation, étaient nécessaires. C'est moins le nombre que la puissance de feu, la mobilité et l'entraînement qui étaient décisifs. *Le Livre bleu* reprenait quasiment telles quelles les conceptions américaines de la défense mobile (P. Braun 2006, 367–373). *Le Livre rouge* soulignait deux menaces majeures : l'emploi d'armes atomiques tactiques ainsi que les aéroportages sur les arrières. Ces transformations remettaient en cause une défense statique à proximité de la frontière et justifiaient une transformation intégrale en direction d'une défense mobile (A. Ernst 1971a, 253).

Deuxièmement, *Zur Frage der Anpassung unserer Landesverteidigung an den Atomkrieg* (*Livre noir*), daté du 1^{er} juin 1955 ([Livre noir] Nager 1955), signé par Nager, mais rédigé par Ernst, partait des mêmes conditions de départ que les deux autres documents mais en tirait des conclusions diamétralement opposées : si l'apparition des armes tactiques rendait la défense toujours plus difficile, la défense mobile représentait une solution contre-productive en raison de l'attrition des moyens au combat, des coûts de l'armement et de l'impossibilité de former les troupes à cette doctrine complexe. Par conséquent, Nager et Ernst avançaient que seule une défense de zone active, menée dans un terrain renforcé par des fortifications, était garante d'un succès limité dans une guerre atomique (P. Braun 2006, 374–380).

Une décision précoce

Avec ces options incompatibles, toute solution de compromis se révélait impossible, d'autant plus que, de manière surprenante, alors que la CDN avait décidé de conserver ses délibérations confidentielles, Chaudet désarçonna le sous-système : le 12 juin 1955, lors de l'assemblée générale de la Société Suisse des Officiers à Zurich, le Vaudois s'exprima en

faveur de la défense mobile et contre la conception de 1951 (P. Braun 2006, 383 ; Chaudet 1955b; 1955d). Cette annonce anticipée d'une option qui n'avait pas encore été étudiée par la CDN eût un effet de cliquet : il n'y avait plus d'espoir de retour en arrière, d'autant qu'en septembre de la même année, Chaudet réitérera son message lors du congrès du PRD à Lausanne (Chaudet 1955d). Ce discours légitimait les manœuvristes et savait le bien-fondé de la position opposi-tionnelle.

Quelques semaines plus tard, lors de sa séance du 30 juillet, la CDN prit majoritairement l'option d'une défense mobile selon le *Livre bleu*. Chaudet mandata le CEMG pour rédiger un message au Conseil fédéral qui intégrait les positions des deux parties. Début janvier 1956, le Conseil fédéral chargea le DMF de décrire une adaptation de l'armée aux nouvelles exigences du combat. Cette décision peut être considérée comme le début officiel de la réforme (P. Braun 2006, 399). Pour tenter d'influencer le débat, la coalition opposi-tionnelle, qui ponctuellement n'était plus représentée à la CDN, utilisa des méthodes indirectes en ciblant le Parlement ou le Conseil fédéral.

De 1956 à 1961, les travaux de développements de la réforme furent marqués par des allers et retours entre la CDN, la délégation militaire du Conseil fédéral et le Conseil fédéral. Les crises internationales, comme par l'affaire de Suez et l'intervention soviétique en Hongrie, ainsi que les initiatives antimilitaristes de Samuel Chevallier,²⁸² jouèrent un rôle certain dans l'agenda de la réforme. Les changements de personnel à la CDN et au Conseil fédéral contribuèrent également à ralentir le processus. Les discussions portèrent principalement sur l'équilibre entre la doctrine, l'armement et les finances, ainsi que sur la mise en œuvre par étapes de la réforme. On se concentrera sur les très grandes lignes des débats, en suivant de près P. Braun (2006, 400–441), A. Ernst (1971a, 267–272) et Richner (1996).

Un marketing d'avant-garde

La controverse sur la réforme de l'armée avait filtré dans la sphère publique et dans la presse militaire suisse–alémanique.²⁸³ En octobre 1955, Albert Ernst, président de la Société Suisse des Officiers, créa une commission d'études intégrant toutes les coalitions pour étudier la transformation de l'armée. La commission n'arriva pas à dépasser les contradictions du sous-système. Dans le rapport de majorité, d'allégeance manœuvriste, elle ne put éviter d'intégrer aussi les arguments de la minorité opposi-tionnelle (Comité central de la SSO 1957, 3). Ni la CDN, ni le Parlement n'entrèrent en matière sur le rapport, qui révélait la difficulté de la SSO à se positionner comme un acteur influent (P. Braun 2006, 431).

²⁸² La première *Initiative populaire pour une réduction temporaire des dépenses militaires (initiative pour une trêve de l'armement)*, portée par Samuel Chevallier du 2 décembre 1954 avait été déclarée « nulle et irrecevable » par l'Assemblée fédérale sur la base du rapport du Conseil fédéral sur l'initiative (Conseil fédéral 1955). Une seconde initiative populaire « pour la limitation des dépenses militaires », déposée le 17 octobre, visait à apporter un article 20 bis à la Constitution fédérale, soumettant au peuple les dépenses militaires de plus de cinq cents millions de francs. Simultanément, l'initiative « Solidarité sociale et internationale » demandait que la Confédération consacre annuellement une somme équivalente à 10% du budget militaire au profit de la culture et de tâches sociales. L'affaire de Suez et l'intervention soviétique en Hongrie amenèrent les comités d'initiative à retirer leurs initiatives le 7 décembre. Dans un même temps, le Parlement décréta un *Programme d'acquisition immédiate de matériel de guerre* (Fedlex 1956).

²⁸³ L'ASMZ était toujours en main des manœuvristes, qui laissaient la coalition opposi-tionnelle s'exprimer dans les colonnes de la revue, mais sans faire place à un débat : les articles de l'opposition étaient suivis d'une réplique d'un auteur manœuvriste qui les décriait point par point avec des arguments rationalistes et, au besoin mélodramatiques. La majorité des articles furent publiés pour accompagner la réforme entre 1954 et 1956, puis en 1960. Les articles sur la réforme militaire dans la Revue Militaire Suisse (RMS) furent moins nombreux et moins spécifiques au débat, à deux exceptions près.

Par la suite, la coalition manœuvriste développa des méthodes de *public affairs*. En 1956, des acteurs qui avaient pour la plupart contribué à l'élaboration du *Rapport de la commission de la SSO*, se réunirent pour créer un groupe de pression destiné à favoriser la modernisation de la défense, le *Verein zur Förderung des Webrwillens und der Webrwissensschaft*. Le VFWW fut développée en collaboration avec Rudolf Farner, propriétaire du *Pressebüro Dr Rudolf Farner*, agence de relations publiques.²⁸⁴ A partir de 1958, Farner engagea le Dr Gustav Däniker Jr,²⁸⁵ pour gérer l'association (P. Braun 2006, 432–433; Richner 1996, 9–10). L'association utilisait des techniques de lobbying d'inspiration américaine pour influencer les décideurs :²⁸⁶ par exemple, elle publia des brochures tout public *Dokumentation zur Entwicklung der schweizerischen Armee* (VFWW 1957), démontrant un savoir-faire en matière de communication que la coalition oppositionnelle ne pouvait pas contrer, ne serait-ce que pour des motifs financiers (P. Braun 2006, 441).

Développements subséquents

Le chef de l'état-major général présenta le 17 mai 1956 les premiers résultats des études sur l'adaptation de l'armée. Après de longues discussions au sein de l'EMG, Gonard proposa le 8 décembre 1956 à la CDN un projet de communication au Conseil fédéral, définissant l'organisation future de l'armée sur la base du *Livre bleu*. La CDN, à l'exception de Nager, soutint ce concept (P. Braun 2006, 448–449). En juillet 1957 la CDN approuvait le *Bericht des Eidgenössischen Militärdepartements an den Bundesrat betreffend die Anpassung der Armee an die Erfordernisse einer modernen Kriegführung*, le *Livre vert I* ([*Livre vert I*] 1957). Le rapport prévoyait une mise en œuvre par étapes dans le cadre d'un mandat global. Chaudet souhaitait précipiter la décision, mais la délégation militaire du Conseil fédéral lui donna la mission de rédiger une nouvelle proposition, limitée à la première étape de réalisation, tandis que la discussion du Conseil fédéral était reportée au printemps 1958, pour tenir compte de mutations au sein de la CDN, désormais composée majoritairement de réacteurs du *Livre bleu* (Gonard, Primault, Frick, Züblin) (P. Braun 2006, 454, 459–461). Les travaux prirent la dénomination de « Réorganisation de l'armée ».

Le financement de la réforme était incertain et la doctrine de combat menée sur le Plateau ne fut pas précisée. En raison de l'inadéquation des moyens à disposition dans la première tranche, la défense mobile n'était pas crédible et on pouvait courir le risque de démotiver les troupes. Dans les séances de la CDN, Züblin, soutenait que la doctrine de

²⁸⁴ L'association visait notamment les tâches suivantes (*Standortbestimmung und Tätigkeitsprogramm des VFWW, 1965* cité par Richner 1996, 124) :

(1) *Sammlung von Informationen aus Medien, Fachliteratur, Veranstaltungen und Kontakten mit Schlüsselpersonen aus Militär und Politik*; (2) *Verarbeitung der Informationen in Form, die zur Veröffentlichung in Medien, Vorträgen oder Informationsschriften geeignet ist*; (3) *Eingriff in Meinungsbildungsprozess mit gezielter Verteilung der bearbeiteten Information*; (4) *Dokumentation für Verein und Interessierte aus Militär, Politik und den Medien*.

²⁸⁵ Né en 1928, décédé en 2000, fils de Gustav Däniker senior, Gustav Däniker, « einer der bekanntesten schweizerischen Militärpublizisten und Strategieexperten », a contribué, par une pensée profonde, originale et souvent critique, au renouveau de la réflexion stratégique et opérative en Suisse (Amrhein 2007, 5). Docteur en histoire et en lettres allemandes, il travailla à partir de 1956 au « Bureau de presse Farner », dont il reprit la direction en 1958, avant d'en devenir partenaire en 1978. L'agence s'occupait non seulement de publicité, mais aussi de communication politique. Däniker, colonel EMG de milice, fut promu divisionnaire et CEMIO en 1980 (Amrhein 2007, 129–130).

²⁸⁶ Richner (1996) décrit l'engagement du VFWW dans la politique de défense, en particulier contre l'initiative Chevallier, dans la mitigation de la crise hongroise, en faveur de l'augmentation des crédits militaires et en faveur de l'*OT 61*. En parallèle, le VFWW a soutenu le développement de l'arme nucléaire suisse et contribué au combat contre les initiatives antiatomiques.

l'adversaire définissait la forme de combat du défenseur. Face aux craintes que les besoins financiers nécessaires à la réalisation du programme dépassent la volonté des contribuables, Frick et Züblin soutenaient que c'était au niveau politique de déterminer le cadre budgétaire, pas à la CDN ; d'autre part, la délégation militaire avait décidé de la doctrine et il fallait loyalement s'y tenir (P. Braun 2006, 463–464).

À fin 1958, un nouveau rapport, appelé *Livre vert II* ([Livre vert II] 1958) fut unanimement accepté par la CDN et transmis au Conseil fédéral.²⁸⁷ En février 1959, le Conseil fédéral soutint globalement le projet du *Livre vert II*, mais ne voulait pas le séparer de ses conséquences financières et il ne prit pas de décision. Répondant à une critique du Département fédéral des finances (DFF), le DMF n'envisageait pourtant pas d'autre option que le *Livre vert II*, car, somme toute, la dimension financière n'avait jamais été mandatée par le Conseil fédéral ; il en allait de la sécurité du pays. Le DFF, pour qui la capacité de défense dépendait également d'une économie florissante, refusait d'accepter le document, qui négligeait cette dimension, et exigeait une adaptation pour qu'il tienne dans un cadre de 1.2 milliards. Le Conseil fédéral approuva cette proposition le 27 avril 1959. C'était une décision consensuelle, par laquelle le DMF put faire accepter le *Livre vert II* et le DFF son cadre financier. La question de l'équilibre entre doctrine et finances restait dévolue aux militaires (P. Braun 2006, 477–478).

Vers l'OT 61

En avril 1959 le CEMG présenta à la CDN l'étude *Adaptation de l'armée à de nouvelles conditions financières* (*Vergleichslösung zum Grünbuch vom Dezember 1958*). Les conditions-cadre ne mettaient pas en péril la réalisation du projet, mais la doctrine perdait en crédibilité en raison des importantes coupes matérielles. Le 14 décembre 1959, le CF approuva l'étude et manda le DMF pour sa mise en œuvre (P. Braun 2006, 480–488). Il s'agissait d'une part d'adapter l'OM pour « rajeunir l'armée, en abaissant la limite de l'âge de servir » (Conseil fédéral 1960b). D'autre part, le Conseil fédéral décrivit la nouvelle structure de l'armée, avec une proposition d'*Arrêté de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée* (*organisation des troupes*) (Conseil fédéral 1960a). Le message du Conseil fédéral décrivait les conditions du changement ainsi que la doctrine de l'armée.

²⁸⁷ Peter Braun rappelle que, le 23 janvier 1959, le document fut discuté au sein de la délégation militaire du Conseil fédéral. Le problème du financement figurait au centre de la controverse. Chaudet avança qu'une décision rapide était indispensable et que la dimension financière était secondaire. La défense nationale était si importante que l'on devait tout lui subordonner, de peur, pour des motifs financiers, de perdre la guerre avant même de l'avoir menée. Streuli ne partageait pas cette opinion. Il s'agissait pour lui de ne pas mettre l'économie nationale en péril pour des motifs de défense militaire. Face à la volonté politique de financer l'armée, il mettait en évidence la réalité de la capacité réelle à payer. Pour Annasohn, ce n'était pas la tâche du militaire, mais celle du Conseil fédéral de procéder à cet équilibre. Pour Frick, la répartition des tâches était claire : le militaire proposait ce qu'il devait faire pour gagner, le niveau politique disposait et devait trouver les crédits nécessaires. Finalement, la délégation décida de transmettre le dossier au Conseil fédéral accompagné d'une étude du DFF sur les possibilités financières le 02 février 1959. Ce dernier rapport affirma qu'il ne fallait pas négliger l'importance des composantes financières et économiques ; la défense nationale n'était pas seulement une affaire militaire. L'économie contribuait à la stabilité du pays et sa prospérité était un facteur important de l'équilibre interne. Pour disposer des sommes nécessaires à financer la solution du *Livre vert II*, il aurait fallu soit augmenter le déficit, soit augmenter les impôts, deux solutions qui n'étaient pas soutenues par le département. Le DFF proposa finalement au Conseil fédéral de mandater le DMF pour présenter des options plus favorables à l'économie et à la politique. Qui plus est, les propositions de la CDN devaient faire l'objet d'un large débat (P. Braun 2006, 469–473).

La rédaction de ces documents prit du temps car, en décembre 1959, quatre nouveaux Conseillers fédéraux avaient été élus, dont deux socialistes.²⁸⁸ c'était le début de la formule magique. Le nouveau Conseil fédéral souhaitait réanalyser les décisions de transformation de l'armée. Ses critiques portaient sur l'absence de réelles options, les divergences entre la doctrine et les moyens ainsi que par l'absence d'audience de la coalition opposée par la CDN, une critique probablement issue de la coalition oppositionnelle (P. Braun 2006, 492).

Dernières incartades

Les deux messages au Parlement furent finalement acceptés par le Conseil fédéral le 30 juin 1960 (Conseil fédéral 1960a, 1960b). Parallèlement, sous la direction de Ernst et Waibel, des représentants de la coalition oppositionnelle mirent en place une stratégie d'opposition à l'*OT 61*, avec pour buts principaux d'être entendus par les partis et les commissions militaires. En été 1960, malgré le préavis négatif du DMF, les cinq fractions parlementaires entendirent les deux officiers généraux. Ils intervinrent devant la commission militaire du Conseil national qui eut lieu à Sils–Maria à fin août. Logés à proximité de l'hôtel dans lequel la commission siégeait, ils demeurèrent durant toute la période pour conseiller les représentants de leur coalition (P. Braun 2006, 519–531). Seul l'engagement intensif de Chaudet, qui jeta tout son poids dans la bataille, limita l'appui à la proposition de rejet formulée par le Conseiller national Oprecht, proposition malgré tout soutenue par près de la moitié de la commission (A. Ernst 1971a, 299). Lors du débat d'entrée en matière au Conseil national, les députés rejetèrent les propositions contraires et acceptèrent le projet.²⁸⁹ En décembre, le Conseil des États fit de même, sans discussion majeure. L'*OT 61* entra en vigueur le premier janvier 1961. Cependant, la victoire des manoeuvristes ne dura pas longtemps. L'*Affaire du Mirage* conduisit à un renversement des pôles.

²⁸⁸ Jean Bourgknecht (Parti Conservateur / Chrétien social (PCCS) FR), Willy Spühler, (PS ZH), Ludwig von Moos, (PCCS OW) et Hans–Peter Tschudi, (PS BS). Les trois autres Conseillers fédéraux étaient, par ordre d'ancienneté, Max Petitpierre (PRD, NE), Paul Chaudet (PRD, VD) et Friedrich Traugott Wahlen (PAL, BE).

²⁸⁹ Lors des délibérations du Conseil national le mois suivant, les propositions contraires d'Armand Forel (PdT) de rejeter l'entrée en matière, de l'agrarien Rudolf Gnägi visant au report des délibérations et proposant au Conseil fédéral d'informer ultérieurement sur les conséquences des décisions de Sils, du socialiste Hans Oprecht de renvoyer le dossier au Conseil fédéral pour une simple adaptation de l'*OT 51* ne furent pas retenues (Archives fédérales suisses 1960, 545–546). Toutes les variantes furent à nouveau discutées lors d'un très long débat d'entrée en matière (Archives fédérales suisses 1960, 546–629).

L’Affaire du Mirage et la Conception 66

« L’Affaire du Mirage » représente un scandale financier et une crise de confiance entre l’armée et le Conseil fédéral d’un côté, le Parlement et la population de l’autre (W. Geiger 1965 ; Henchoz 1969 ; Kolbe 1995 ; Pentagonon 1966). L’origine de ce choc interne se trouve manifestement au sein du sous-système de la politique de défense militaire (Pentagon 1966; Urio 1972). Le scandale conduisit au renversement de la domination des coalitions. Cette sous-section en décrit à grand traits la chronologie sans entrer dans des détails substantiels.

La mise en œuvre de l’*Organisation des troupes* débuta en 1961. Avec l’*Arrêté fédéral concernant l’acquisition d’avions de combat (Mirage III S)*, le Parlement accepta l’acquisition de 100 avions de combat de type *Mirage III* pour la somme de 827,9 millions de francs. Le Conseil fédéral avait reçu l’autorisation de « procéder, dans les limites du crédit global, à des déplacements de peu d’importance entre les crédits spéciaux » (Archives fédérales suisses 1961, 1634).

Table 91 Co 66 – Chronologie de l’Affaire du Mirage et de la Conception 66

21.06.1961	Arrêté fédéral concernant l’acquisition d’avions de combat (<u>Conseil fédéral 1961</u>)
24.04.1964	Message du Conseil fédéral concernant l’ouverture d’un crédit additionnel (<u>Conseil fédéral 1964</u>)
02.06.1964	Motion Bringolf
10.06.1964	Ordnungsantrag Kurt Furgler – Spezialkommission CN
17.06.1964	Ordnungsantrag Rudolf Mäder – Spezialkommission CE
19.06.1964	Fusion des deux commissions
01.09.1964	Rapport des commissions
07.10.1964	Le Parlement accepte l’Arrêté fédéral concernant l’acquisition d’avions de combat Mirage III
01.01.1965	Nomination d’Alfred Ernst comme commandant du CA camp 2
06.06.66	Rapport du Conseil fédéral concernant la Conception 66
1966	Weisungen für die operative Führung (WOF)
1969	Truppenführung 69 (TF 69)
1977	Directives pour la conduite opérative (DCO 77)

Source : auteur, sur la base de P. Braun (2006), W. Geiger (1965), A. Ernst (1971a) et Kolbe (1995)

Couteuse polyvalence

Cependant, au vu de la volonté de faire du *Mirage III* un appareil polyvalent, les coûts augmentèrent.²⁹⁰ Mais le Parlement n’en fut informé qu’une fois le budget dépassé.

En juin 1964, le Conseil fédéral se vit dans l’obligation de demander un crédit additionnel de 356 millions de francs, ainsi que 220 millions pour le renchérissement (Conseil fédéral 1964). Le Conseil fédéral envisageait qu’il soit encore

²⁹⁰ La polyvalence portait sur les tâches de combat et d’exploration, les mesures techniques notamment sur le renforcement de la cellule, l’équipement de matériels électroniques performants, la possibilité d’entrer dans les cavernes des aérodromes, et la fabrication sous licence pour disposer d’une indépendance technologique face à la France (Conseil fédéral 1964, 910–920).

possible « d'adresser un nouveau message pour obtenir des crédits additionnels vers la fin ou au terme de l'acquisition des 'Mirage' » en raison d'imprévus potentiels (Conseil fédéral 1964, 924).

Le Parlement enquête

Le Parlement eut le sentiment d'avoir été dupé par le DMF. Le Conseiller national socialiste Walter Bringolf interpela le Conseil fédéral le 2 juin 1964 pour savoir si les conditions énoncées dans le rapport de 1961 étaient encore remplies. Dans sa motion, il demandait à l'exécutif fédéral de présenter une « conception générale de la défense nationale » (Archives fédérales suisses 1964, 258). Les semaines suivantes, chaque chambre mit sur pied une commission d'enquête parlementaire, qui fusionnèrent sous l'impulsion et la présidence du Conseiller national Kurt Furgler. La commission livra un rapport à charge au mois de septembre. Les médias et la population exprimèrent leur mécontentement contre les manières cavalières de l'administration militaire (Commission Parlementaire 1964). Sur proposition de la commission, l'Assemblée fédérale refusa les crédits additionnels et réduisit le nombre des Mirage de 100 à 57 soit ceux qui avaient déjà été construits (Commission Parlementaire 1964, 367). Le DMF était remis en question ; Annasohn, le chef de l'état-major général démissionna de son plein gré et Etienne Primault, le chef de l'aviation, fut suspendu avant d'être réhabilité (Jaun 1991, 281; Urio 2003).

La limitation du nombre d'avions ne permettait plus d'assurer la couverture aérienne des mouvements des formations de chars. D'autre part, pour des raisons politiques, le Conseil fédéral ne demanda plus les crédits prévus pour l'achat de blindés supplémentaires. La défense mobile n'était plus possible (P. Braun 2006, 877).

Chaudet sous pression

Peter Dürrenmatt, membre de la coalition oppositionnelle, fit pression sur les Conseillers fédéraux Wahlen et Tschudi pour nommer Ernst comme CEMG. Plusieurs membres de la CDN s'y opposèrent et menacèrent de démissionner si le Bernois était promu à ce poste. La NZZ (sous la plume de Däniker) soutint cette opinion (Köning 1964). Cette menace se révéla contre-productive : aussi bien des parlementaires socialistes que bourgeois souhaitaient que l'on apporte un contrepoids à la CDN pour réviser l'*OT 61*. Sur proposition de Chaudet, le Conseil fédéral nomma le commandant du FAK 4, Paul Gygli, au poste de CEMG. Ernst devint commandant du FAK 2 et fut promu commandant de corps, premier représentant de la coalition oppositionnelle depuis le départ de Franz Nager en décembre 1961.²⁹¹ Ernst disposait d'une forte influence et de ressources importantes en raison du soutien affirmé du Conseil fédéral et d'une partie du Parlement. En revanche, la méfiance de la CDN envers le « général rebelle » marqua la période précédant son entrée en fonction le 1er janvier 1965 (Margot 1964). Lors de son premier entretien avec le nouveau CEMG, Ernst assura Gygli de sa loyauté, tandis que le CEMG lui fit part de son intention d'être un facilitateur entre le Bernois et Züblin. Très rapidement, Ernst commença à intervenir sur la doctrine de l'armée. Sa position à la CDN fut renforcée parce que Gygli (et accessoirement la plupart des membres de la CDN) occupaient des positions de médiation entre Züblin et lui (Seethaler 2007, 70). Finalement, l'hégémonie de la coalition manœuvriste diminua aussi avec le départ à la retraite de plusieurs de

²⁹¹ Pour éviter qu'Ernst dût commander le FAK 4, dans lequel il n'aurait pas été accepté, Uhlmann, commandant du FAK 2 reprit la place de Gygli.

ses membres : Thomann (fin 1963), Primault (fin 1964), Annasohn (fin 1964), Frick (fin 1965), Chaudet et Uhlmann (fin 1966), Dubois et Züblin (fin 1967). On décrit maintenant la négociation de la doctrine terrestre et de la doctrine aérienne ainsi que la finalisation de la politique de défense militaire.

Négociation de la doctrine terrestre

La pression politique obligea les deux coalitions à travailler ensemble et à développer une conception sur la base de la défense de zone : *la défense combinée*. Paul Gygli proposa de discuter la réponse à la *Motion Bringolf* sur la base du règlement *Die Führung der Armee und ihrer Grossen Verbände*, mais sa teneur ne convenait pas à Ernst (Seethaler 2007, 68). En janvier 1965, grâce à la médiation de Gygli, les parties arrivèrent à un accord sur l'impossibilité d'une défense mobile opérative, alors qu'à l'échelon tactique, le combat devait être mené de manière offensive. Un accord sur les buts stratégiques de la guerre fut également établi : à la fin des hostilités, l'indépendance du pays et son intégrité territoriale devaient être rétablis. En collaboration avec le lieutenant-colonel EMG Frank Seethaler, proche de Züblin et collaborateur de Frick, Ernst récrivit un document qui fut rapidement accepté par la CDN, à l'exception de sa partie consacrée à la doctrine de l'aviation (A. Ernst 1971a, 306–307). Cette étude forma le cœur de la *Conception 66*. En mai 1965, la CDN accepta aussi le projet de règlement de conduite *Weisungen für die operative Führung – (WOF)* (Armée suisse 1966). La négociation de la doctrine terrestre fut plus rapide et plus aisée que celle de la doctrine aérienne.

Une doctrine aérienne nébuleuse

On suit ici à nouveau Braun et Ernst pour décrire la discussion sur les finalités de la guerre aérienne qui se révéla plus complexe et plus lente que la négociation de la doctrine terrestre. En effet, la discussion dura plus d'une année et elle se conclut sous pression du Conseil fédéral par un consensus mou plutôt qu'une réelle synthèse. La controverse portait sur deux visions du combat aérien face à un adversaire supérieur en nombre. La coalition manœuvriste proposait de répondre au nombre par le nombre : il fallait donc poursuivre l'acquisition de systèmes de haute performance. Par ailleurs, les contraintes du droit international imposaient de tenir un maximum de forces à disposition dans la phase de protection de neutralité. Pour bénéficier d'une situation aérienne favorable lors des combats terrestres, il fallait disposer de capacités très importantes.

Ernst avait une opinion totalement opposée : en raison de la dissymétrie entre les forces adverses et les forces aériennes suisses, celles-ci étaient condamnées à être rapidement usées, voire détruites. On ne pouvait pas augmenter significativement leur nombre, limité par les contraintes financières et matérielles d'un petit pays. Il fallait au contraire porter un effort principal sur la protection des troupes terrestres contre les armes atomiques (P. Braun 2006, 908–924; A. Ernst 1971a, 307–309).

Le problème récurrent de la protection de la neutralité dans les années 50–60 tenait aux buts de cette forme d'engagement : pour la coalition manœuvriste et le Parlement, il fallait une protection maximale, tandis que l'opposition oppositionnelle s'en tenait à la devise juridique *ultra posse nemo tenetur* : « the law will not require someone to perform an act beyond his or her objective capabilities » (Fellmeth, Horwitz & Oxford University 2011, 283).

Ernst ne put convaincre ses collègues car les différences étaient trop importantes ; il proposa que le Conseil fédéral décidât sur la base d'un rapport du C DMF. La pression causée par la réponse du Conseiller fédéral Roger Bonvin à Chaudet, qui ne pouvait pas accepter la proposition pour des raisons financières, amena la CDN à trouver une solution de compromis plutôt qu'une synthèse, une adaptation des croyances propres sous pression. L'intervention de Bonvin avait été téléguidée par Ernst qui avait demandé à son fils Hans-Ulrich, cadre au DFF, d'intervenir auprès du chef de Département (H.U. Ernst 2007, 61–67). Ici encore, une partie des acteurs ne reconnaissent pas la faiblesse de leurs croyances propres. Ils n'allaient pas abandonner des strates de leur système de croyance. La solution passait par une formulation moins précise des buts opératifs de l'aviation qui permettait de conserver une grande flexibilité dans la mise en œuvre du programme à l'engagement (P. Braun 2006, 914–918).

La Conception 66

En réponse à la motion Bringolf, le Conseil fédéral publia le 6 juin 1966 le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire* (Conseil fédéral 1966).²⁹² La *Conception 66* fut acceptée sans discussions : le Parlement l'approuva à l'unanimité et tant la presse de gauche que celle droite en firent l'éloge (Breitenmoser 2002, 89). Plusieurs parlementaires, dont des radicaux vaudois, demandèrent que le Conseiller fédéral Chaudet tire les conséquences de l'Affaire du Mirage et renonce à son mandat. Mis sous pression par son propre parti qui refusait de le soutenir lors de son élection à la vice-présidence du Conseil fédéral, le Vaudois démissionna en 1966. Par des adaptations organisationnelles et des acquisitions importantes de matériels, la *Conception 66* fut progressivement mise en œuvre et continua d'être appliquée jusqu'à fin 1994, où elle fut remplacée par la conception de l'*armée 95*.

Acteurs, coalitions et croyances

Dans l'ensemble, ce sont les mêmes acteurs repérés dans le chapitre précédent qui ont participé aux querelles conceptionnelles entre 1955 et 1966. Le chapitre précédent présente une description détaillée des deux coalitions repérées (oppositionnelle et manœuvriste). Celui-ci se base sur ces mêmes bases. Les deux coalitions soutenaient l'armée, mais exprimaient des croyances différentes sur la doctrine et les relations civiles–militaires. On renvoie au repérage des coalitions du chapitre précédent que l'on complétera. La dynamique des coalitions observées dans le chapitre précédent ne s'est pas répétée.

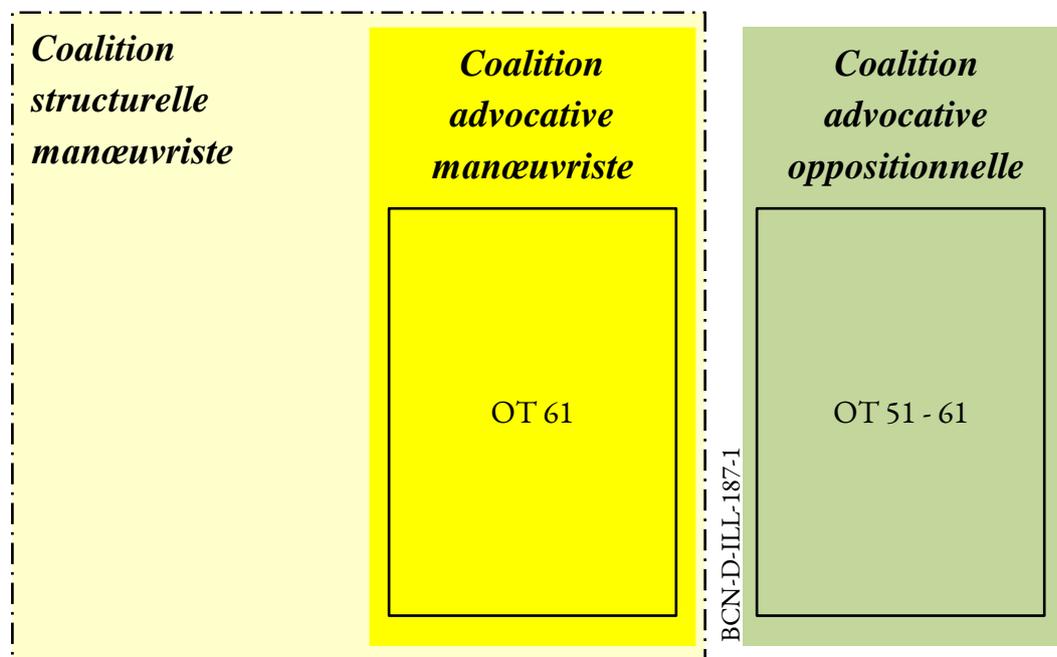
Structure des coalitions

La structure des coalitions est similaire à celle décrite au chapitre précédent (cf. section 7.2.1 page 248) : les acteurs majeurs n'ont pour l'essentiel pas changé. Les deux coalitions advocatives intègrent toujours des militaires de carrière, des fonctionnaires du DMF, des parlementaires ainsi que des acteurs du secteur privé ou public. En particulier, à travers le VFWW, la coalition manœuvriste dispose désormais d'un expert civil en matière militaire, Gustav Däniker, dont les

²⁹² L'élaboration du message est due au colonel EMG F. Seethaler, en étroite collaboration avec A. Ernst (Seethaler 2007).

connaissances dépassent l'horizon suisse (Richner 1996). C'est un cas inhabituel.²⁹³ La position de plusieurs personnalités s'est renforcée.²⁹⁴ Le DMF ne forme toujours pas une coalition homogène.

Figure 47 OT 61 – Découpe initiale des coalitions



Source : auteur

À partir de 1955, les idées manœuvristes étaient dominantes : la coalition structurelle sous l'égide de Chaudet intégrait désormais des officiers généraux manœuvristes, d'autant plus que, entre 1958 et 1964, la majorité des membres de la CDN appartenait à la coalition manœuvriste. De 1962 à fin 1964, il n'y avait plus de représentant de la coalition oppositionnelle dans la commission, ce qui limita son impact sur le programme et amena Ernst et Waibel à employer des stratégies d'influence indirectes à travers les partis, les commissions parlementaires, le Parlement ou des Conseillers fédéraux partageant leurs valeurs.

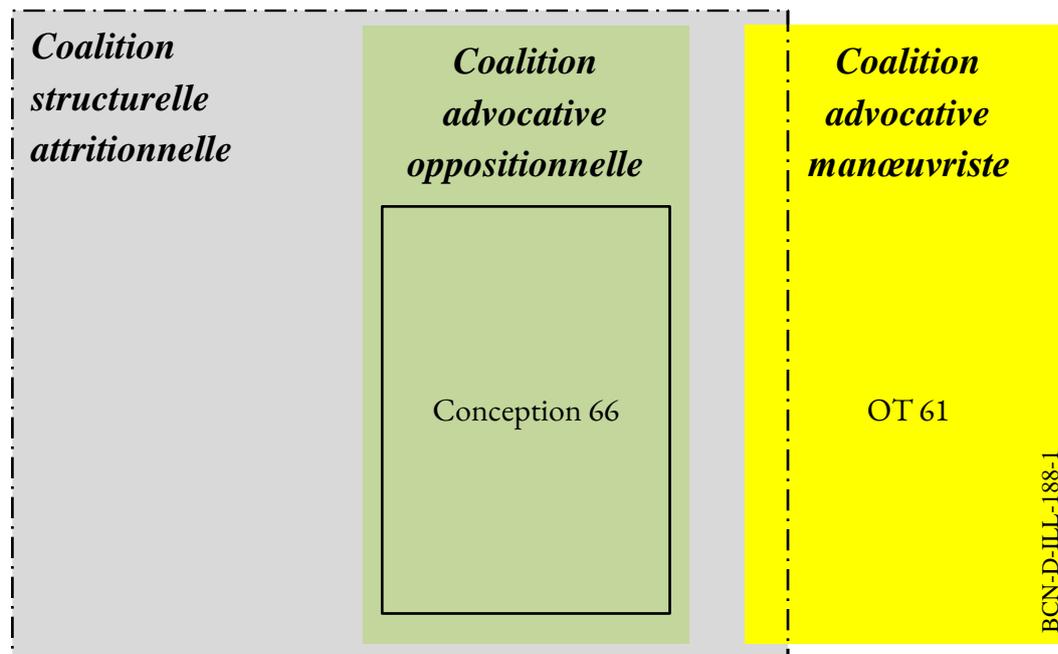
Finalement, les acteurs majeurs agirent de manière active et coordonnée, sans faire partie d'une association légalement constituée. Seule exception, la coalition advocative manœuvriste intégra le VFWW ; elle reprit sans modifications les idées de la coalition structurelle qu'elle soutint jusqu'en 1965. À quelques mineures exceptions près, décrites dans le test de la quatrième hypothèse sur les coalitions, il n'y avait pas de différences entre les croyances des deux groupes manœuvristes. On ne les séparera généralement donc pas dans la discussion des hypothèses sur l'apprentissage. La figure ci-dessous illustre la découpe des coalitions.

²⁹³ Däniker Jr, fils de Gustav Däniker Sr, souhaitait devenir officier professionnel, une carrière qu'il n'avait pas pu embrasser pour des motifs médicaux (Däniker 1996b).

²⁹⁴ La coalition oppositionnelle est renforcée en 1954 par le retour de Max Waibel après une rotation comme attaché de défense à Washington. Il avait été promu divisionnaire et nommé au poste de chef d'arme de l'infanterie en 1954. En 1955, Robert Nünlist et Heinrich Wanner rejoignirent le groupe (A. Ernst 1971a, 455). Les raisons de leur rapprochement ne sont pas connues. Les raisons de la convergence autour des valeurs manœuvristes des deux coalitions M1 et M2 présentées au chapitre précédent échappent à l'analyse.

Cette structure fut complètement modifiée après l’*Affaire du Mirage* par un renversement complet des coalitions majoritaires, lorsque la coalition oppositionnelle fit son entrée dans la coalition structurelle. Celle-ci reprit les croyances républicaines et liées à l’attrition proposées par Ernst (figure ci-dessous).

Figure 48 Co 66 – Découpe finale des coalitions



Source : auteur

La Table 92 ci-dessous décrit des activités coordonnées et saillantes des deux coalitions. Comme par le passé, les acteurs partagent des croyances fortes, mais sont aussi liés par des relations d’amitié et d’inimitié : une intense animosité sépare les acteurs majeurs des deux coalitions. La base de données des coalitions du chapitre précédent s’applique également à la période de cette étude de cas. Les tables ci-dessous détaillent les acteurs majeurs des coalitions pendant cette période.

Table 92 OT 61 – Exemples d'activités coordonnées et saillantes des acteurs des coalitions

- Coordination des activités entre les partisans des coalitions (P. Braun 2006, 429, 504)
- Publication coordonnée d'articles dans la presse spécialisée ou généraliste (A. Ernst 1971a, 269)
- Jeu politique au sein d'associations militaires, comme la contribution des coalitions au rapport de la SSO (A. Ernst 1971a, 271–272)
- Rédaction de rapports internes à l'intention de la CDN – *Schwarzbuch* (P. Braun 2006, 121), du Conseil fédéral (par exemple : *Farbbücher*) ou encore de rapports à l'intention de membres du Parlement (A. Ernst 1971a, 269)
- Recherche d'influence sur les délibérations internes au DMF, au sein de la CDN, de la délégation militaire du Conseil fédéral ou du Conseil fédéral, de manière ouverte ou secrète (P. Braun 2006, 123; H.U. Ernst 2007, 61)
- Tentatives d'influence sur le Parlement (P. Braun 2006, 122–123; A. Ernst 1971a, 295)
- Jeu politique à l'échelon fédéral pour faire entendre la voix de la minorité dans la Commission militaire du Conseil fédéral ; contribution à la motion Bringolf (P. Braun 2006, 122–123)
- Utilisation de méthodes de marketing et de *public affairs* : par exemple activités de la VSWW et du *Pressebüro Dr Rudolf Farner* (P. Braun 2006, 432–441; A. Ernst 1971a, 269; Richner 1996)

Source : auteur, sur la base de P. Braun (2006), Richner (1996) et A. Ernst (1971a)

L'évolution de la commission de défense nationale est représentée dans la Table 52.

Table 93 OT 61 – Composition de la CDN entre 1954–1966

	C DMF	CEMG	C Instr	Kdt Fl und Flab Trp	Cdt 1er CA	Kdt II. AK	Kdt III. AK	Kdt IV. AK	
1955		Montmol- lin, Louis de	Corbat, Marius				Frey, Richard		
1956									
1957									
1958					Gonard, Samuel	<i>Nager, Franz</i>			
1959	Chau- det, Paul			Primault, Etienne				Thomann, Hans	
1960		Annasohn, Jakob	Frick, Robert						
1961									Züblin, Georg
1962									
1963									Uhlmann, Ernst
1964				Dubois, René					
1965		Gigly, Paul	Hirschi, Pierre	Studer, Eugen		<i>Ernst, Alfred</i>		Uhlmann, Ernst	
1966									

Légende : **Manœuvriste** ; *Proche de l'opposition* ; Pas d'information

Source : auteur, basé sur Heinz Marti (2005, 56–69) et analyse de la base de données Database (2022, OT 61).²⁹⁵

Contrairement à la période précédente, la composition des coalitions est restée stable pendant toute la période considérée, en exceptant les départs à la retraite et les démissions dans les coalitions structurelles.

On décrit les coalitions dans les deux sous-sections suivantes.

²⁹⁵ Les références à Thomann et Frey sont peu nombreuses dans Braun (2006). Dubois ne figure pas dans l'index de l'ouvrage.

Coalitions structurelle et advocative manœuvristes

Comme décrit plus haut, le soutien de la coalition advocative manœuvriste M.1.2 à l’OT 51 diminue à partir de 1954 et les acteurs majeurs du groupe s’alignent sur les croyances propres et secondaires de la coalition M.1.1. Dès 1955, la coalition structurelle devient d’inspiration manœuvriste et elle est soutenue par la coalition advocative manœuvriste. Les acteurs ont réussi à gagner Chaudet à leurs vues. Annasohn les rejoint à partir de 1958. On présentera dans cette section les acteurs, leurs croyances ainsi que leurs ressources.

Acteurs

La table ci-dessous décrit les acteurs centraux de la coalition structurelle. Ils occupent une position institutionnelle centrale et partagent les croyances propres de la coalition.

Table 94 OT 61 – Acteurs centraux de la coalition structurelle manœuvriste avant 1965

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Annasohn Jakob (1901–1983)	Commandant de corps, CEMG > 1957 Études universitaires sans diplôme	Fonctionnaire / officier de carrière
Chaudet Paul (1904–1977)	Lieutenant-colonel, Conseiller fédéral > 1954 Vigneron	Conseiller fédéral
Dubois, René	Commandant de corps (CA camp 1 > 1961) Licence en sciences économiques	Fonctionnaire / officier de carrière
Frick, Robert (1902–1980)	Commandant de corps, C Instr > 1957 Instituteur	Fonctionnaire / officier de carrière
Gonard Samuel (1896–1975)	Commandant de corps, CA (camp) 2 < 1962 Licence en droit	Fonctionnaire / officier de carrière
Primault, Etienne (1904–1984)	Divisionnaire, chef d’armes aviations et troupes de défense contre avions (1953–1964) Licencié en sciences politiques	Fonctionnaire / officier de carrière
Montmollin Louis de (1893–1974)	Commandant de corps, CEMG < 1958 Études universitaires sans diplôme	Fonctionnaire / officier de carrière
Uhlmann, Ernst (1902–1981)	Commandant de corps, CA (camp) 2&4 > 1961 Dr en droit	Fonctionnaire / officier de carrière
Züblin, Georg (1904–1977)	Commandant de corps, CA (mont) 3 > 1957 Dr en droit	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

Les acteurs majeurs, à l’exception de Annasohn, Primault et Chaudet, étaient en lien avec les coalitions de la période précédente. Dans la coalition advocative manœuvriste, les autres acteurs étaient les mêmes que par le passé, mais l’arrivée de Farner et de Däniker a permis à la coalition de mener une communication publique professionnelle et efficace.

Table 95 OT 61 – Acteurs importants de la coalition advocative manœuvriste

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Bieri Ernst (1920–2003)	Colonel EMG, journaliste NZZ Dr en théologie	Journaliste
Brandenberger Ernst (1906–1966)	Brigadier, Professeur EPFZ Dr ès sciences	Officier de milice, professeur d'université
Bütikofer Gottfried (1923–1989)	Major EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice
Däniker Gustav Jr. (1928–2000)	Capitaine EMG, collaborateur Rudolf Farner Dr ès lettres	Officier de milice
Farner Rudolf (1917–1984)	Colonel EMG, Directeur d'une agence de relations publiques Dr en droit	Officier de milice
Heberlein Georg (1902–1984)	Colonel EMG, délégué d'un conseil d'administration Dr en chimie	Officier de milice
Huber Hans (1909–2007)	Colonel EMG, Geschäftsführer Huber (publication ASMZ) Imprimeur et photographe	Officier de milice
Lang Robert (1909–1986)	Brigadier, cadre au Crédit Suisse Dr en droit	Officier de milice
Mark Wilhelm (1916–2000)	Colonel EMG, Collaborateur scientifique EM EMG Dr en droit	Officier de milice Journaliste militaire (ASMZ)
Troller Hugo (1902–1985)	Brigadier, commandant de l'aviation Technicien en électromécanique	Fonctionnaire / officier de carrière
Wehrli Edmund (1904–2002)	Colonel EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice
Züblin Albert (1905–1980)	Colonel EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

La plupart des protagonistes de la coalition advocative, à l'apogée de leur carrière militaire, avaient un grade d'officier supérieur. Ils avaient suivi une formation d'état-major général, étaient presque tous des miliciens au bénéfice d'un doctorat, souvent en droit. Les acteurs centraux ont pu s'appuyer sur d'autres soutiens listés dans la table ci-dessous.

Table 96 OT 61 – Autres acteurs et soutiens de la coalition advocative manœuvriste

Partis	Autres acteurs	Journaux
PRD	SSO (-)	NZZ
	VSWW	ASMZ

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

Ces acteurs partageaient des croyances du noyau manœuvristes inspirées des croyances dominantes en matière de conduite des opérations.

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous. L'activité centrale a été le processus politique autour de la réforme OT 61.

Table 97 OT 61 / Co 66 – Activités saillantes des deux coalitions manœuvristes

1955	Exploitation habile de l'élection de Chaudet Élaboration du <i>Livre bleu</i> et <i>Livre Rouge</i>
1955 – 1960	Publications d'articles dans la presse militaire et civile
1955 - 1957	Contributions à la Commission d'étude de la SSO
31.01.1956	Création du VFWW
1958	Nomination d'acteurs majeurs de la coalition à la CDN qui devient majorité manœuvriste
1960	Gestion du processus politique vers l'OT 61, y compris messages au Parlement Soutien à l'acceptation des modifications légales par l'Assemblée fédérale
1965-1969	Contributions à la rédaction des règlements de conduite (doctrine terrestre et aérienne)

Source : auteur

Croyances

Les croyances des coalitions, synthétisées dans les tables suivantes, ont été établies sur la base de l'analyse du contenu des documents majeurs. On s'est basé sur [Chaudet \(1955a\)](#), sur la description des livres de couleur de [P. Braun \(2006\)](#) ainsi que sur [Conseil fédéral \(1960a\)](#). Comme dans le chapitre précédent, on décrit tout d'abord les conditions de la réforme, puis l'appréciation de la menace, pour terminer par les strates de croyances générales des coalitions.

— *Conditions de la réforme* – Pour les manœuvristes, la transformation découlait des changements de l'art de la guerre et de l'introduction d'armes nucléaires tactiques qui imposaient une modification complète de la doctrine : un abandon de la défense de zone au profit d'une défense mobile, sur la base d'un modèle américain et de celui de l'OTAN. La nécessité de prendre en compte l'augmentation prévisible du nombre de militaires forme une seconde explication du changement ([DATASET 2022, OT 61](#)).

- *Croyances sur la menace* – La menace la plus dangereuse considérée par les coalitions manœuvristes est celle d’une agression militaire dans un contexte européen (Table 98 ci-dessous), dans laquelle l’adversaire utiliserait des armes nucléaires tactiques pour soutenir sa percée du front. L’affrontement symétrique aurait été précédé de méthode de la guerre indirecte (propagande, terrorisme, ...).

Table 98 OT 61 – *Croyances sur les menaces des deux coalitions manœuvristes*

Menaces et dangers directs
Agression militaire dans le cadre d’un conflit européen
Armes de destruction de masse
Stratégie indirecte

Source : synthèse de DATASET (2022, OT 61)

On décrit brièvement les croyances des coalitions sur la base de la table Table 99.

- *Croyance du noyau* – Cette strate n’est pas bien élaborée. L’existence de l’armée formait une évidence implicite. Les objectifs stratégiques visaient au maintien de l’indépendance de la Confédération. La coalition soutenait une neutralité intégrale, mais en cas d’attaque, elle avançait qu’une alliance avec l’adversaire de l’attaquant devenait automatique. De ce fait, l’armée devait pouvoir être engagée et organisée comme un ensemble mobile et compact en vue de représenter une valeur d’échange crédible.
- *Les croyances propres* des coalitions sur le système de défense n’étaient pas décrites formellement, mais on n’a pas découvert d’indice de remise en question de l’obligation de servir ou du système de milice. La doctrine stratégique visait, aussi dans un cas d’alliance, à la pérennité de l’État par la dissuasion et la défense agressive. Le but opératif restait la victoire : la coalition s’inscrivait donc dans la culture américaine dominante avec une doctrine de défense mobile. Pour des raisons de stratégie politique, elle décrivait également des possibilités locales de défense de zone, tout en rejetant une défense fondée sur la guérilla. Initialement, le groupe suggérait la nécessité d’adapter les besoins financiers à ceux de la politique de défense militaire, une exigence qui dut être remise en question sous la pression des autres départements.
- *Les croyances secondaires* des groupes étaient à nouveau très détaillées et on ne décrira que des éléments organisationnels et tactiques. L’organisation de l’armée devait être *in fine* complètement motorisée, voire mécanisée. Du point de vue de la tactique aérienne, la coalition prévoyait d’engager l’aviation principalement pour des missions d’appui, à proximité des troupes ou dans la profondeur pour détruire des rampes de lancement d’armes nucléaires. La supériorité aérienne, tout comme le renseignement, représentaient des missions secondaires. Une modernisation de la défense sol–air complétait la protection aérienne. Au sol, il s’agissait d’augmenter la mobilité et la puissance de feu à tous les niveaux de l’armée.

Table 99 OT 61 – *Croyances des coalitions manœuvristes***Croyances du noyau**

Existence de l'Armée

Objectifs POLSEC – Indépendance

Neutralité intégrale

- S'opposer à tout envahisseur et chercher à maintenir l'intégrité du territoire national,
- En cas de guerre alliance avec l'adversaire de l'adversaire
- Nécessité d'une armée mobile et intégrée

Croyances propres

Doctrines militaire–stratégique – Dissuasion et défense agressive

- État final : assurer la pérennité de la Suisse
- Victoire par la défaite de l'adversaire (primaire)
- Gagner du temps par une usure stratégique (secondaire)

Doctrines opératives

Laisser sa liberté au CCA

Type de doctrine militaire

- Défense mobile (primaire)
- Défense de zone (secondaire)
- Refus d'une conception basée sur les partisans

Planification financière

- Adapter le cadre financier aux besoins de la politique de défense (initial)
- Adapter les besoins de la politique de défense au cadre financier (final)

Croyances secondaires

Organisation mécanisée

Doctrines tactiques aériennes

- Protection de la neutralité
- Appui au sol (CAS) et Interdiction (primaire)
- Supériorité aérienne (secondaire)
- Renseignement – Exploration (secondaire)
- Modernisation de la défense aérienne

Doctrines tactiques terrestres

- Augmenter la mobilité
- Augmenter la puissance de feu
- Importance du terrain (final)

Source : synthèse de DATASET (2022, OT 61)

La mise en œuvre des croyances passait par le recours habile aux ressources des coalitions.

Ressources

On présente les ressources des acteurs dans la Table 100 en les replaçant dans la typologie proposée par l'ACF. Comme pour la période précédente, on se concentre sur les ressources suivantes : l'autorité légitime, l'information, l'opinion publique, les troupes mobilisables, les ressources financières et le leadership compétent.

Table 100 OT 61 – Ressources des coalitions manœuvristes

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Avéré par le C DMF
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Par la NZZ et l'ASMZ, recours au VFWW
Troupes mobilisables	Négligeables
Ressources financières	Importantes (par le VFWW)
Leadership compétent	Important

Source : auteur

Pour la période considérée, les contraintes et les ressources des acteurs n'ont pas fondamentalement changé. Les contraintes et les ressources des acteurs sont les suivantes :

- Au début de la période d'étude, les acteurs manœuvristes ont mobilisé l'*autorité légitime* de prendre des décisions politiques, le nouveau chef de département, pour imposer leur programme. Le chef du DMF demeura l'autorité centrale pour décider du changement, mais à la différence de la période précédente, la délégation militaire du Conseil fédéral joua un rôle de portier (*gatekeeper*) central entre lui et le Conseil fédéral. La nomination d'acteurs de la coalition advocative à des positions supérieures dans la coalition structurelle (dans ce cas, la CDN) représente un but primaire des coalitions (Sabatier 2007a, 203). La nomination de Frick et Züblin à la CDN en 1958 renforçait la position de la coalition structurelle manœuvriste.²⁹⁶ En 1964, la manœuvre de la coalition oppositionnelle pour nommer Alfred Ernst à la CDN renversa la domination de la coalition structurelle manœuvriste (P. Braun 2006, 878–888).
- Les sources d'information sur un problème donné décrites dans le chapitre précédent n'ont pas fondamentalement changé. Cependant, le VFWW, qui disposait en 1965 d'un budget de Fr. 100'000.–, était en mesure de collectionner, d'analyser et d'exploiter des informations avec efficacité. Il disposait à cet effet de trois personnes à temps partiel et pouvait recourir à des experts externes. Il était, de son point de vue, un des rares acteurs, à côté du DMF et de la SSO, à disposer d'une vue d'ensemble sur la thématique de la politique de défense militaire (Richner 1996, 124). Cette expertise donnait à la coalition advocative manœuvriste un avantage certain et lui permettait d'influencer les associations militaires en leur fournissant des informations prêtes à la publication (Richner 1996, 124).

²⁹⁶ Braun explique le processus de sélection des officiers généraux en vigueur à cette époque. Il donnait des compétences très importantes à la CDN qui, dans les faits, choisissait ses nouveaux membres elle-même (P. Braun 2006, 880). Le choix de deux membres de la coalition manœuvriste, co-auteurs du *Livre bleu*, n'est donc pas innocent, même si des sources manquent pour valider le choix comme tel.

- Avant l'*Affaire du Mirage*, le recours ciblé à l'*opinion publique* pour faire pression sur les autres coalitions ou sur le DMF fut limité. La communication publique des coalitions a été facilitée par le recours à la presse civile ou militaire (P. Braun 2006, 413–420). Qui plus est, la création du VFWW par la coalition manœuvriste lui a permis de disposer d'une force de frappe inégalable pour sa communication, avec le soutien logistique du *Pressebüro Dr Rudolf Farner* et l'appui financier d'entreprises de matériel de défense suisses (Richner 1996). Les méthodes de marketing « à l'américaine » (au sens de *public communication*) utilisées par le VFWW pour convaincre des parlementaires, des segments choisis de la population et des militaires de la validité des croyances propres de la coalition manœuvriste et pour influencer le débat parlementaire étaient nouvelles pour la période en cours. En particulier, la publication d'une *Dokumentation zur Entwicklung der Schweizerischen Armee* au printemps 1957 (VFWW 1957), soutint le message ciblé du DMF et de la coalition manœuvriste auprès des acteurs clés de la politique de défense militaire (Richner 1996, 41–49).
- Le recours à des *troupes mobilisables* ne joua pas un rôle central dans la stratégie politique des coalitions, notamment parce que les coalitions n'ont pas eu recours à des referendum ou des initiatives. D'autre part, les coalitions ne rassemblaient que peu d'acteurs actifs. Les coalitions n'ont donc pas eu besoin de recourir à des troupes mobilisables.
- L'accès aux *ressources financières* n'est pas thématiqué.²⁹⁷ On a parlé ci-dessus des ressources importantes de la coalition manœuvriste et du VFWW. L'absence de référendum ou de d'initiative limitait le besoin de ressources financières plus substantielles .
- Le *leadership compétent* représente clairement la ressource la plus importante, que ce soit par Chaudet ou les autres acteurs majeurs.

Coalition advocative oppositionnelle

La composition de la coalition oppositionnelle n'a pas beaucoup évolué non plus. Le retour de Max Waibel, qui fut attaché de défense aux États-Unis, représente le changement majeur.

Acteurs

Les acteurs centraux de la coalition oppositionnelle sont moins nombreux que ceux de la coalition manœuvristes. Ils sont répertoriés dans les tables ci-dessous. La coalition, marginalisée, n'a initialement qu'un relais direct dans la CDN (Nager).

²⁹⁷ Ernst mentionne, on l'a vu, le soutien « einflussreicher Gönner » à la revue *Volk und Armee* (A. Ernst 1971a, 176–177) par le passé. La disparition de *Volk und Armee* provient certainement d'un manque de mécènes.

Table 101 OT 61 – Acteurs centraux de la coalition oppositionnelle

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Ernst, Alfred (1904–1973)	Commandant de corps, ²⁹⁸ CA camp 2>1964 Dr en droit.	Fonctionnaire / officier de carrière
Nager Franz (1896–1976)	Commandant de corps, CA camp 2<1962 Dr en droit	Fonctionnaire / officier de carrière
Waibel Max (1901–1971)	Divisionnaire, chef d'armes de l'infanterie Dr ès sciences politiques	Fonctionnaire / officier de carrière
Wanner, Heinrich (1913–1999)	Colonel EMG, avocat Dr en droit	Officier de milice, secteur privé

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

Les autres acteurs importants de la coalitions sont décrits dans la table ci-dessous.

Table 102 OT 61 – Acteurs importants de la coalition oppositionnelle

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Bringolf Walther (1895–1981)	Soldat, président de la ville de Schaffhouse Maçon	Homme politique
Dürrenmatt, Peter (1904–1989) ²⁹⁹	Grade inconnu, journaliste aux « Basler Nachrichten » (1943–1977), Rédacteur en chef 1949–1969 Licencié ès lettres	Journaliste
Gnägi Rudolf (1917–1985)	Major, Conseiller d'État bernois Licencié en droit	Homme politique
Nünlist Robert (1911–1991)	Major EMG, officier instructeur Dr ès lettres	Fonctionnaire / officier de carrière
Oprecht Hans (1894–1978)	Grade inconnu, syndicaliste et homme poli- tique Dr en droit	Homme politique
Schürch, Gerhart (1910–1994)	Colonel EMG, ³⁰⁰ avocat Dr en droit	Secteur privé / officier de milice

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

La coalition était appuyée par les acteurs et soutiens décrits dans la Table 103 ci-dessous.

Table 103 OT 61 – Autres acteurs et soutiens de la coalition oppositionnelle

²⁹⁸ [Jaun \(1991, 112–113\)](#).

²⁹⁹ [P. Fink \(2010\)](#), [Fisch \(1987\)](#), [Frischknecht \(1987, 30 sqq\)](#).

³⁰⁰ [Jaun \(1991, 20–21\)](#), [Zürcher \(2011\)](#).

Partis	Autres acteurs	Journaux	
PS	SSO (BS, BL et LU)	Basler Nachrichten	Neue Berner Zeitung
		Nationalzeitung	Berner Tagblatt
		Vaterland	Tat
		Luzerner Tagblatt	Beobachter
		Luzerner neuste Nachrichten	Volksrecht

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, OT 61\)](#)

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous. L'activité centrale a été le processus politique autour de la réforme *armée 95*.

Table 104 OT 61 / Co66 – Activités saillantes de la coalition oppositionnelle

30.5.1955	Formulation du Livre noir et présentation à la CDN
1955 – 1960	Publications d'articles dans la presse militaire et civile
1955 - 1957	Contributions à la Commission d'étude de la SSO
9.3.1960	Séance de coordination contre l'OT 61 à l'hôtel Bristol à Berne
30.8–2.9.1960	Présentation contradictoire d'Ernst et Waibel à la Commission militaire du CN
1960	Appui à l'opposition à l'OT 61 au Parlement
2.6.1964	Formulation et dépôt de la motion Bringolf
01.01.1965	Soutien à la nomination d'Alfred Ernst à la CDN
	Contributions à la rédaction des règlements de conduite (doctrine terrestre et aérienne)

Source : auteur

Croyances

On décrit les croyances de la coalition sur la base de l'étiquetage de sources secondaires ([P. Braun 2006](#) ; [A. Ernst 1971a](#)) et primaires ([\[Livre noir\] Nager 1955](#)) de la coalition. Les croyances de la coalition (Table 105) sont stables en regard des modifications du passé.

- *Conditions de la réforme* – Ernst réfutait la nécessité d'une réforme majeure de l'OT 51 : les armes nucléaires tactiques ne réclamaient pas de nouvelle conception et une mitigation de leurs effets sur les positions de défense était envisageable par des mesures tactiques et de renforcement du terrain ([P. Braun 2006, 379](#)).
- *Croyances sur les menaces* – Les croyances oppositionnelles sur les menaces ne sont pas décrites dans les sources. On peut postuler que leur analyse du risque majeur était similaire à celle formulée pour l'OT 51 (Table 81) : une occupation du territoire dans le cadre d'un conflit européen.

Table 105 OT 61 – Croyances de la coalition oppositionnelle

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Liens citoyen–État–armée républicains

- La doctrine doit être activable par toutes les couches sociales
- Volonté de défense et de sacrifice plus importante que le succès
- L'armée concerne toute la population – Exploiter au maximum les ressources de la conscription (levée en masse)

Croyances propres

Doctrines militaire–stratégique – Importance de la dissuasion et de la protection de la neutralité

- Etat final : assurer la pérennité de la Suisse et maintenir si possible l'intégrité du territoire national
- Perspective : défense totale, usure stratégique, gagner du temps

Doctrines opérative : doctrine spécifiquement suisse

- Ni partisans, ni défense mobile
- Défense de zone active (dissymétrique) par l'usure

Financement de la politique de défense militaire

- Adapter la politique de défense et équilibrer ses besoins au cadre financier, à l'économie et aux politiques sociales

Croyances secondaires

Doctrines tactique

- Sphère aérienne : protection de la neutralité et CAS
- Sphère terrestre : rôle principal de l'infanterie et du renforcement du terrain

Source : synthèse de DATASET (2022, OT 61)

- *Croyances du noyau* – Les croyances du groupe oppositionnel sont similaires à celles de l'OT 51. Elles définissaient les croyances propres. L'existence de l'armée n'était pas remise en question. La question de la démocratisation de l'armée n'a pas été thématiquée. La victoire sur le champ de bataille étant devenue encore moins possible, la volonté de se sacrifier dans un combat honorable et qui fasse subir le plus de pertes possibles à l'adversaire restait primordiale. Un point important demeurait l'exploitation maximale de la conscription et, corollairement, de disposer d'une doctrine qui pouvait être mise en œuvre par toutes les couches de la population : « in einer mechanisierten Armee könnten wir die schwerfälligen, aber zuverlässigen und zähen Rekruten aus den Gebirgs- und Landkantonen kaum mehr brauchen. An ihre Stelle müsste der Techniker und Arbeiter treten » ([Livre noir] Nager 1955, 7 in Braun (2006, 377)).
- *Croyances propres* – La doctrine stratégique n'avait pas changé : elle demeurait centrée sur la dissuasion. La conception opérative s'articulait autour d'une défense de zone. Les dépenses militaires devaient rester en équilibre avec les dépenses sociales et les capacités de l'économie.
- *Croyances secondaires* – Ernst et Nager proposaient une modification mineures de la conception du combat de l'OT 51, notamment par un renforcement du terrain et de la protection des troupes.

Ressources

Pour la période considérée, les ressources des acteurs de la coalition oppositionnelle n'ont pas fondamentalement changé (table ci-dessous). Ce sont les suivantes :

Table 106 OT 61 – Ressources de la coalition oppositionnelle

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Limitée
Information sur un problème donné	Interne et externe
Opinion publique et communication	Par la NZZ et l'ASMZ et les journaux régionaux
Troupes mobilisables	Négligeables
Ressources financières	Limitées
Leadership compétent	Important

Source : auteur

- Dès l'entrée en fonction de Chaudet, les acteurs de l'opposition ont perdu leur lien avec l'autorité légitime de prendre des décisions politiques. En revanche, après l'*Affaire du Mirage*, leurs manœuvres pour nommer Alfred Ernst à la CDN renversèrent la domination de la coalition manœuvriste et donnèrent à l'officier bernois un accès central à cette ressource (P. Braun 2006, 878–888).
- Les sources *d'information sur un problème donné* décrites dans le chapitre précédent n'ont pas fondamentalement changé. La coalition oppositionnelle n'avait pas accès à l'expertise de la coalition manœuvriste et du VFWW. Les informations qu'elle récoltait provenaient de travaux de recherche personnels, en particulier de Ernst. Elles n'avaient pas la même saillance que celles du VFWW qui étaient formatées pour les médias. Ses nominations comme commandant des cours EMG en 1956, puis comme commandant de division en 1957 lui firent certainement perdre le lien direct avec les informations de l'EM GEMG.
- Avant l'*Affaire du Mirage*, la coalition oppositionnelle était en situation d'asymétrie en ce qui concerne, le recours ciblé à l'*opinion publique* pour faire pression sur les autres coalitions ou sur le DMF fut limité. : sans journal propre, Ernst ne pouvait répondre que par des articles de presse aux communications de la coalition manœuvriste et du VFWW (Richner 1996, 41–49). En revanche, après le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'affaire du Mirage*, la pression de l'opinion publique fut habilement exploitée par l'opposition et ses proches pour soutenir la motion Bringolf et promouvoir Ernst à la CDN (P. Braun 2006, 878–888). La communication visait cependant principalement le Conseil fédéral.
- Le recours à des *troupes mobilisables* ne joua pas un rôle central dans la stratégie politique de la coalition qui n'a pas eu recours à des référendum ou des initiatives.

- L'accès aux *ressources financières* n'est pas thématiqué. L'absence de référendum ou d'initiative limitait le besoin de ressources financières importantes. La coalition oppositionnelle semblait vivre des ressources de ses membres.³⁰¹
- Le *leadership compétent* représente clairement la ressource la plus importante de la coalition oppositionnelle, dont les succès découlent de l'autorité de Ernst et Waibel, ainsi que de leur réseau. En particulier, ils ont mobilisé leurs appuis politiques pour présenter leur vision alternative aux partis et lors de la séance de la commission militaire à Sils-Maria. Ils ont utilisé leurs relais parlementaires (Bringolf et Oprecht) pour imposer la *Motion Bringolf*.³⁰² Ernst a mobilisé son fils, qui travaillait chez Bonvin, pour que ce dernier rédige un co-rapport favorable à sa position (H.U. Ernst 2007, 61).

La description des ressources de la coalition selon l'ACF est congruente avec celle de A. Ernst (1971a) et P. Braun (2006). Les ressources principales des coalitions sont donc le *leadership compétent* et *l'information sur un problème donné* ainsi que *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques*.

Acteurs particuliers

On s'attachera dans cette sous-section aux courtiers et aux entrepreneurs de politique publique.

Courtiers

On a relevé deux formes de courtiers pendant la période d'analyse (Table 107) : *premièrement*, alors que la SSO crée une commission pour étudier l'avenir de l'armée, son président, le *colonel EMG Albert Ernst*, modère les activités au sein du groupe de travail pour éviter une scission entre les coalitions, sans pouvoir apporter de solution. Par ailleurs, Albert Ernst ne disposait pas de légitimité pour porter le consensus au-delà du groupe de travail. Aucun consensus n'a pu être finalisé (A. Ernst 1971a, 271–272).

Table 107 OT 61 – Courtiers pour la période de 1955–1966

	Acteurs
Courtiers de politique publique	Ernst, Albert
	Chaudet, Paul (>1964)
	Gygli, Paul (> 1964)

Source : auteur, inspiré de Weible & Ingold (2018, 332)

Deuxièmement, après *l'Affaire du Mirage*, le *Conseiller fédéral Paul Chaudet* s'engagea pour former un consensus entre les représentants des coalitions (A. Ernst 1971a, 305). Le *CEMG, Paul Gygli* – et, dans une moindre mesure, les

³⁰¹ Les acteurs de l'opposition avaient dû renoncer pour des motifs financiers à leur revue *Volk und Armee* (A. Ernst 1971a, 176–177), probablement en raison d'un manque de mécénat. Ils étaient pénalisés par rapport aux manœuvristes, qui avaient accès à des journaux importants dirigés par des acteurs majeurs ou proches de leurs vues : Georg Züblin et Ernst Uhlmann furent rédacteurs en chef de l'ASMZ. Le Conseiller national radical Willy Bretscher, proche des manœuvristes, occupa le poste de rédacteur en chef de la NZZ de 1933–1967, tandis qu'Ernst Bieri, très lié à la coalition, était rédacteur de la rubrique nationale de la même gazette (Richner 1996, 48, 97).

³⁰² Interview 07 (2004) soupçonnait qu'Alfred Ernst avait rédigé la *Motion Bringolf*.

commandants de corps Hans Uhlmann, Robert Frick et Eugen Studer – firent œuvre d’intermédiation entre Ernst et Züblin, sans toutefois s’écarter fondamentalement de leurs croyances (A. Ernst 1971a, 305; Seethaler 2007, 69).

Entrepreneurs de politiques publiques

Paul Chaudet était l’entrepreneur politique des coalitions manœuvristes, Alfred Ernst et Max Waibel ceux de la coalition oppositionnelle.

C DMF

Contrairement à Kobelt, Paul Chaudet ne disposait pas d’une connaissance approfondie des niveaux de commandement militaires supérieurs par ses services de milice. Il était en revanche bien intégré avec les élites militaires romandes. Il avait siégé plus de douze ans au Conseil national et disposait d’un vaste réseau et de larges soutiens. Son expérience du travail dans les exécutifs, pour avoir occupé le poste de syndic de sa commune et de conseiller d’État, ainsi que dans diverses entreprises privées, le prédisposait à sa fonction au Conseil fédéral. Non sans fierté, Chaudet soulignait ses capacités de médiation dans divers contentieux (Dentan 1954).

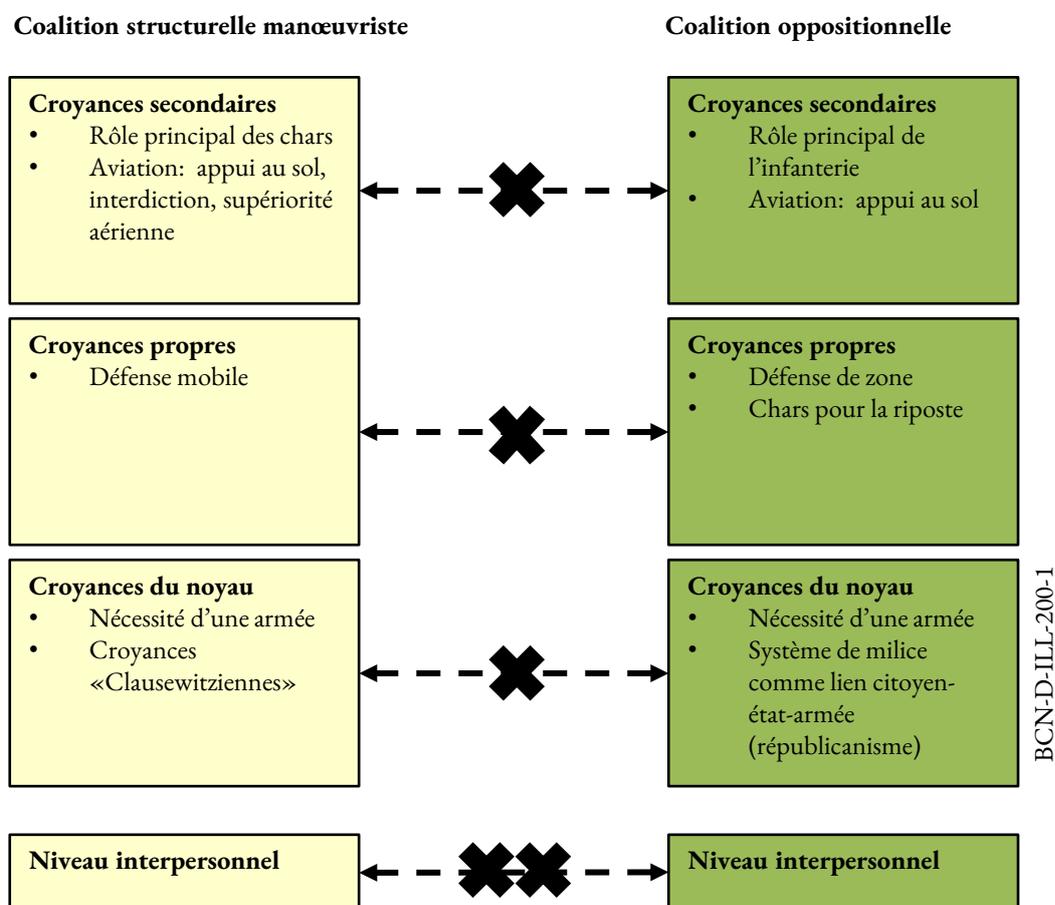
Du point de vue de l’ACF, Chaudet était un entrepreneur de politiques publiques, tout en pouvant agir comme courtier, en particulier après l’*Affaire du Mirage*. A la différence de Kobelt, Chaudet était soutenu par le Parlement, du moins jusqu’en 1964. Adrian Vatter ne l’a non plus pas classifié dans sa typologie des Conseillers fédéraux, mais on peut sans autre l’attribuer à la catégorie des « Regenten (*Die Machtbewussten*) ». Ce groupe de Conseillers fédéraux se caractérise par « ein dominantes, machstrebendes und gestaltendes Verhalten aus ». Ils aiment diriger et ne rechignent pas à utiliser toute la tessiture du leadership. Ce sont « die typischen Exekutivpolitiker und -politikerinnen mit starkem Gestaltungs- und Führungswillen » (Vatter 2020, 215).

OT61 – Relations entre les coalitions

La relation entre la coalition structurelle manœuvriste et la coalition oppositionnelle était très conflictuelle. Contrairement à la phase précédente, les croyances propres et les croyances secondaires se sont diamétralement éloignées. Une solution de consensus sur les croyances propres entre la défense de zone et la défense mobile n’était pas envisageable, pas plus qu’un mélange de croyances secondaires entre des formations d’infanterie respectivement de chars. Par ailleurs, les relations entre les coalitions, en particulier entre Züblin et Chaudet d’un côté, Ernst de l’autre, étaient mauvaises (P. Braun 2006; Lezzi 2022; Züblin 1975).

La nature des tensions entre les coalitions, schématisée en Figure 49, correspond bien à ce qu’avance l’ACF. L’absence de points communs rend toute conciliation entre les groupes impossible et les relations interpersonnelles entre les acteurs, un élément renforcé par la dimension interactionnelle du penchant diabolique.

Figure 49 OT 61 – Relations entre les coalitions

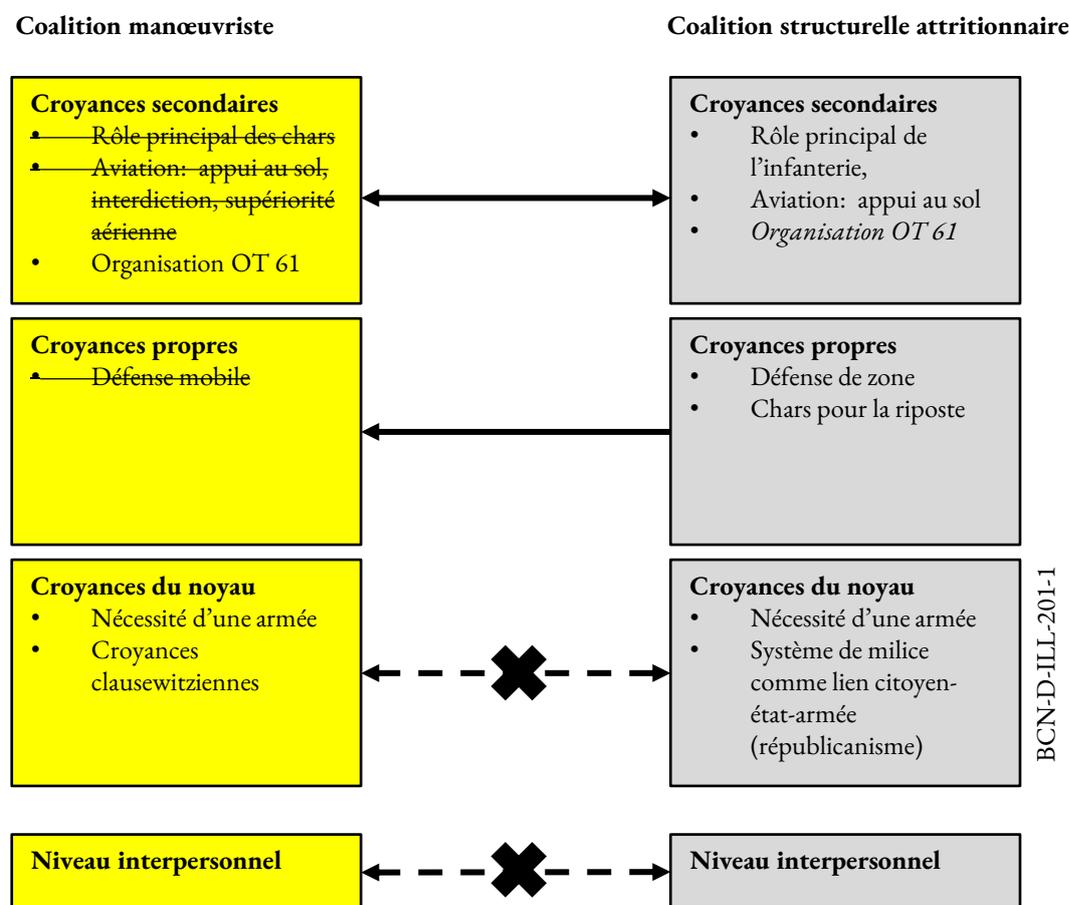


Source : auteur. Les flèches pleines dénotent un alignement, les traitillés une tension et les croix un désaccord poussé

Conception 66 – Relations entre les coalitions

La Figure 50 représente les relations entre les coalitions après l'*Affaire du Mirage* et la *Motion Bringolf*. La nouvelle coalition structurelle, la coalition attritionnaire, est en mesure d'imposer ses croyances sur le programme. La coalition structurelle manœuvriste a imposé dès lors que le Parlement a imposé des changements de personnels et de doctrine que Chaudet doit mettre en œuvre. Les croyances propres de la coalition advocative manœuvriste ne peuvent plus être mises en œuvre et elles perdent leur valeur. Seules les croyances secondaires en matière d'organisation sont conservées pour des motifs d'ordre politique. Les croyances du noyau demeurent opposées, mais elles n'influencent pas la discussion. De ce fait, les tensions entre les croyances des deux coalitions disparaissent, tandis que les relations interpersonnelles sont toujours tendues. Les discordes disparaissent peu à peu en raison de l'influence de Chaudet et du départ progressif à la retraite des acteurs manœuvristes. Le cas de la *Conception 66* montre que le pouvoir peut influencer l'implémentation de croyances irréconciliables.

Figure 50 Co 66 – Relations entre les coalitions



Source : auteur. Les flèches pleines dénotent un alignement, les traitillés une tension et les croix un désaccord poussé

La relation entre Ernst et la CDN avant son accession peut être clairement interprétée comme un exemple supplémentaire de penchant diabolique. Dans ses *Handschriftliche Erinnerungen betr. die Armee*, Georg Züblin relate la réaction de la CDN fin 1964 à l'annonce que le Conseil fédéral voulait nommer Ernst au poste de CEMG. Lui et deux autres commandants de corps manœuvristes se déclarèrent prêts à démissionner. Dans ses mémoires, écrites dix ans après les événements, Züblin décrit Ernst sous des traits peu favorables et rapporte que les autres membres de la CDN partageaient son opinion et sa distance vis-à-vis de l'officier général bernois. Il lui reproche également sa proximité avec le PS (Züblin 1975, 223 sqq).

À nouveau, cette forme de penchant diabolique semble non seulement basée sur des conflits de croyances mais aussi, et surtout, sur des relations biaisées.

Synthèse

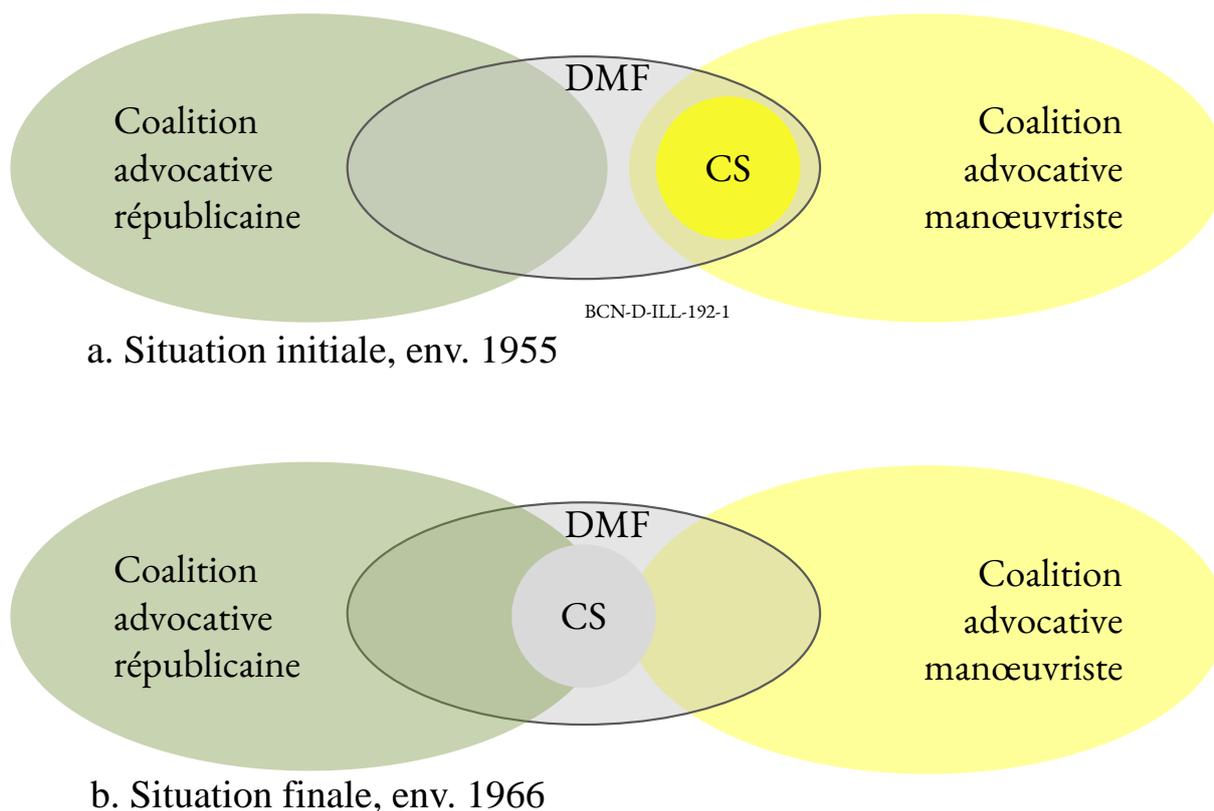
On a recensé trois groupes qui formaient des *coalitions structurelles et advocatives* : d'une part, ils partageaient entre eux des croyances propres sur la doctrine opérative d'emploi des forces (défense mobile ou défense de zone) et la finalité des opérations (victoire par la défaite de l'adversaire respectivement par un combat d'attrition dans la durée). Les acteurs majeurs affirmaient leur fidélité à ces croyances même après avoir quitté la vie active, (Chaudet 1967; A. Ernst 1971a;

1971b; H. Müller 1975; Züblin 1975.). D'autre part, ils se coordonnaient de manière saillante pour influencer le sous-système de la politique de défense militaire en trois phases : (a) acceptation de l'Arrêté de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée, (b) décision parlementaire sur l'OT 61 (Conseil fédéral 1960a, 1960b) ainsi que (c) appui à la Conception 66. On relève ici quelques éléments concernant les coalitions, les acteurs et les ressources.

Coalitions

Les coalitions advocatives étaient quasiment identiques à celles de la période précédente, en tenant compte de la fusion entre les deux coalitions manœuvristes et la création de la coalition structurelle manœuvriste. Même si les agents actifs de l'administration militaire étaient majoritairement rattachés à la coalition dominante, plusieurs membres de la coalition oppositionnelle étaient employés comme officiers de carrière. Les représentants du DMF ne formaient donc pas une coalition en soi, le Département était fragmenté. Avant 1965, la position de l'opposition à la CDN était toujours marginalisée, voire dépourvue de représentation.

Figure 51 OT 61 / Co 66 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF



Source : auteur. Légende : CS – coalition structurelle manœuvriste, puis adaptative

On observe divers types de multipositionnalité, représentés sous la forme d'ensembles dans la Figure 44. Ils évoluent en fonction du temps. La sous-coalition advocative M 1.2 est liée aux acteurs centraux du DMF par l'histoire de ses acteurs et par ses croyances. Initialement, alors que plusieurs membres de la coalition advocative oppositionnelle sont employés par l'EM GEMG sans faire initialement partie de la coalition structurelle autour du C DMF (Figure 51a). Vers la

fin de la période étudiée (Figure 51b.), Ernst fait partie de la coalition structurelle et contribue à la formulation de l'*OT 51*.

Les coalitions n'étaient pas explicitement organisées sous une forme légale. Les leaders attiraient des acteurs autour d'eux, sans qu'il y ait eu une adhésion formelle à un groupement constitué. Une partie des membres de la coalition manœuvriste faisaient partie du *Vereins zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft*, un « *pressure group* » créé par Farner et Däniker en janvier 1956 (Richner 1996), mais cette association était davantage un moyen en mains de la coalition qu'une instanciation de la coalition elle-même.

Acteurs

Concernant les acteurs, trois points sont à relever : *premièrement*, seuls les officiers de carrière et les fonctionnaires du DMF, ainsi que quelques officiers de milice, sont experts en matière militaire. Il n'existe pas de spécialistes civils de la politique de défense militaire. *Deuxièmement*, la perméabilité des catégories était moins importante que par le passé. On pourrait en déduire que les coalitions sont arrivées à un stade de maturité. *Troisièmement*, ces éléments correspondent mieux aux hypothèses de l'ACF sur les coalitions que dans la période précédente, ce qui renforce l'idée de parler de coalitions mûres.

Ressources

Comme dans le chapitre précédent, les ressources des coalitions correspondent aux descriptions de A. Ernst (1971a) et P. Braun (2006). Les ressources principales des coalitions sont le *leadership compétent*, la *communication* et l'*information sur un problème donné* ainsi que *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques*.

Sur la base des d'indices déterminés ci-dessus, on peut évaluer les hypothèses, en commençant par celles portant sur le changement.

Test des hypothèses sur le changement

Cette section teste les deux hypothèses sur le changement pour le cas de l'*OT 61* et de la *Conception 66*. La première hypothèse sur le changement est validée pour les deux cas. La seconde est hors sujet car les conditions décrites par l'hypothèse sont absentes du sous-système. Les résultats consolidés sont représentés dans la Table 116, page 376.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – OT 61

On rappelle la teneur de la première hypothèse sur le changement (quarter) :

Un changement majeur Ch1 (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composantes C – E de la variable indépendante).

Le passage à l'*OT 61* constitue un changement conceptionnel majeur : la défense mobile remplaçait la défense de zone de la *TF 51*. La doctrine n'ambitionnait plus la maîtrise d'une portion de terrain, mais la destruction de l'adversaire par la manœuvre opérative et le feu. Elle s'inscrivait dans une utilisation différente de l'espace géographique et du temps ; elle répondait aux croyances propres manœuvristes. On mettra en évidence plusieurs types d'événements susceptibles d'influencer le changement. On montrera qu'ils correspondent à ceux décrits par l'hypothèse ; on relèvera aussi des indices d'apprentissage au sein de la coalition manœuvriste. En revanche, comme on le verra plus bas, on n'a pas observé d'indice d'apprentissage entre les coalitions, ni d'indice d'arrangement négocié.

Test de l'inférence

L'hypothèse dénote qu'un changement (C_{h1}) est précédé de l'exploitation d'une combinaison d'événements (internes ou externes), d'un apprentissage ou d'un arrangement négocié. En tenant compte des critères de test de l'hypothèse, les résultats permettent d'affirmer que :

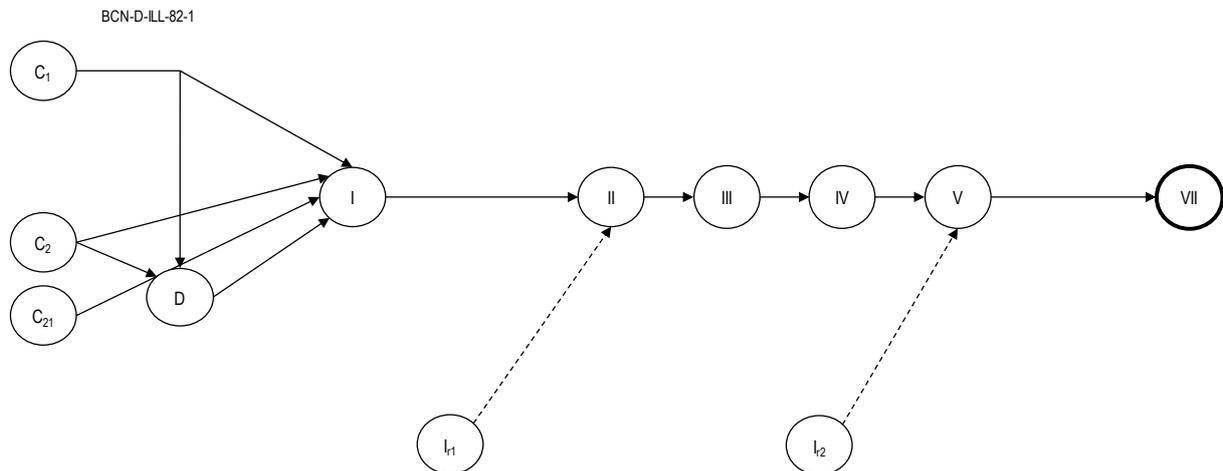
- *Le résultat n'est pas hors sujet* : la réforme *OT 61* est un cas positif et donc un changement majeur C_{h1} pour laquelle on dispose d'indices (les critères Ch-1.1.1 et Ch-1.1.2 sont donc faux). Elle ne découla pas d'une modification du sous-système ou d'une décision imposée par une instance supérieure (absence de la composante A ou B).
- *Le résultat n'est pas invalidé* : il n'y a pas d'apprentissage entre les coalitions et le changement est précédé de l'exploitation d'événements internes, externes et d'apprentissage au sein des coalitions (composantes C_{21} , C_1 , $C_2 \in \tau \cup D$) ; les composantes sont liées causalement avec le changement et la causalité est positive (critère Ch-1.2.1 faux). Il n'y a pas de modification de la composition d'une coalition (critère Ch-1.2.3 faux) ; la causalité est démontrée par le traçage du processus.
- *Le résultat n'est pas indécidable* : le critère Ch-1.3.1 est faux car les composantes conduisant au changement majeur sont observables par le traçage du processus causal et il est possible de déterminer les composantes C-D. Il n'y a pas d'arrangement négocié (composante E).
- *Le résultat est validé* : Le critère Ch-1.4.1 vrai car le changement majeur de politique publique menant à l'*OT 61* découle principalement de l'élection de Paul Chaudet au Conseil fédéral et de l'exploitation de cet événement, ainsi que d'autres événements internes, domestiques ou externes par la coalition manœuvriste (composantes C et D). Une ou plusieurs instances des composantes C_{21} , C_1 , C_2 et D de la Figure 13 ont donc précédé le changement majeur de la politique de défense militaire. L'implication est vérifiée par le CPT qui suit.

Test du processus causal

Le test de la causalité passe par le traçage du processus causal. En substance, l'élection de Chaudet au Conseil fédéral, sa nomination comme chef du DMF et sa nature d'entrepreneur de politiques publiques ont représenté les facteurs nécessaires à l'exploitation habile de la situation par la coalition manœuvriste. Les autres facteurs sont secondaires : en effet, les perturbations extérieures et les événements domestiques ne justifient le changement que dans la perspective manœuvriste, dans une forme qui rappelle le concept de *sécuritisation* (Buzan, Wæver & Wilde 1998). Pour la coalition oppositionnelle, l'*OT 51* était suffisamment flexible pour pouvoir être ajusté à ces modifications et l'apparition des armes

atomiques ne changeait pas foncièrement le but de la guerre, offrir une résistance acharnée à l'adversaire (A. Ernst 1971a, 252–253).³⁰³ La Figure 52 décrit le processus de manière détaillée.

Figure 52 OT 61 – Représentation schématique du processus de changement



Légende

C ₁	Événements extérieurs–externes au ss–système	I	Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions
C ₂	Événements domestiques–externes au ss–système	II	Formulation d’options réformistes ou adaptatives
C ₂₁	Événement domestique : changement du Chef de département–externe au ss–système	III	Décision en faveur d’un changement
D	Événements internes au sous–système	IV	Procédure préparlementaire
I _{r1}	Première tentative d’exploitation par la coalition oppositionnelle (<i>Livre noir</i>)	V	Adaptation des bases légales – Message du Conseil fédéral – Procédure parlementaire
I _{r2}	Seconde tentative d’exploitation par la coalition oppositionnelle (<i>Sils–Maria</i>)	VII	Mise en œuvre de la réforme
F ₁	Apprentissage entre les coalitions (pas identifié)		
→	Relation d’influence		
---→	Tentative d’influence avortée		

Source : auteur

On présente à nouveau l’influence sur la transformation de la politique de défense militaire des événements internes, domestiques et extérieurs au sous–système qui furent : (1) le contexte extérieur ; (2) les développements domestiques et (3) les développements internes au sous–système, y compris les contraintes et ressources des acteurs. Cette analyse conduit encore aux mêmes constatations que précédemment : *premièrement*, les structures d’opportunité à long terme et les

³⁰³ En d’autres termes, les paramètres évoqués ne constituaient pas un choc suffisant sur le sous–système de la politique de défense pour convaincre tous les acteurs de la nécessité de la transformation.

paramètres relativement stables des coalitions n'ont pas évolués pendant cette période. *Deuxièmement*, la description du sous-système est pertinente.

On décrit maintenant les événements :

- *Événements extérieurs (C₁)* – Les périodes de 1955 à 1961 (Processus de la réforme) ainsi que de 1964 à 1966 (*Affaire du Mirage* et *Conception 66*) appartenaient à « a period of seemingly perpetual crisis » (McMahon 2003, 79). La coalition manœuvriste exploita les modifications du rapport des forces entre l'Est et l'Ouest pour justifier sa décision de réformer l'armée ou de la renforcer. Les événements internationaux majeurs de la période qui auraient pu influencer la réforme sont nombreux. En vue de réduire l'envergure de cette description, on les consolidera autour des influences soulignées par la communauté du renseignement suisse, c'est-à-dire les événements qui ont marqué les autorités politiques parmi les nombreuses modifications, parfois brutales, du système international (P. Braun 2011).³⁰⁴ Ce sont :
 - Des modifications des tensions Est-Ouest, avec (1) une période de détente qui suivit le décès de Joseph Staline en mars 1953 et la signature de l'armistice mettant fin aux combats de la Guerre de Corée le 23 juillet de la même année, (2) une nouvelle escalade des tensions lors de l'insurrection de Budapest et la crise de Suez en automne 1956, suivie (3) d'une période de coexistence pacifique puis (4) de renouveau des tensions avec la construction du Mur de Berlin en 1961 et la crise des missiles de Cuba en 1962.
 - Des modifications géopolitiques de l'environnement proche, marquées par l'accession de la République fédérale allemande (RFA) à l'OTAN, son rattachement à l'Ouest et son développement économique ainsi que la neutralisation de l'Autriche. *Troisièmement*, des développements militaires avec l'apparition d'armes atomiques tactiques américaines et soviétiques, ainsi que des armes nucléaires stratégiques françaises et anglaises, sans omettre la menace d'attaque sur les arrières des positions statiques par des formations aéroportées. Ces thèmes ne furent pas seulement repérés par la communauté suisse du renseignement : ils étaient au cœur de l'argumentation de la coalition manœuvriste (Conseil fédéral 1960a, 331–335; VFWW 1957).
- *Événements domestiques (C₂)* – On observe plusieurs événements domestiques mais externes au sous-système : *premièrement*, l'élection de Paul Chaudet au Conseil fédéral et sa nomination comme chef du DMF en 1954.³⁰⁵ *Deuxièmement*, les initiatives populaires visant à réduire les dépenses militaires : « l'initiative pour une trêve de l'armement » du 15 décembre 1955, annulée par le Parlement fédéral, ainsi que l'initiative populaire « pour la limitation des dépenses militaires » et l'initiative « Solidarité sociale et internationale » déposées le 17 octobre 1956, démontraient une modification de la perception de la population vis-à-vis de la défense nationale ; *Troisièmement*,

³⁰⁴ La littérature portant sur la guerre froide dépasse les capacités d'analyse de cette thèse. On renvoie le lecteur aux ouvrages généraux sur la période (par exemple: C.K. Fink 2017; Fontaine 2006; Gaddis 2007; Judt 2005; McMahon 2003; Quérel 2008; Soutou 2011; Westad 2017).

³⁰⁵ La magistrature de Kobelt avait été marquée par un manque de soutien du Parlement à sa politique. L'arrivée de Chaudet, bien élu, soutenu par les deux chambres, ouvrait de nouvelles perspectives (P. Braun 2006, 358; A. Ernst 1971a, 247). Comme on le montre plus bas, c'est l'événement central pour expliquer la transformation de l'*OT 51* vers l'*OT 61*.

l'impact sur la population des changements du contexte international, en particulier l'insurrection de Budapest, ne doit pas être négligé (Soutou 2006, 24).³⁰⁶

— *Événements internes au sous-système (D)* – Les autorités militaires et politiques proches des manœuvristes ont mobilisé plusieurs facteurs pour expliquer la nécessité du changement, comme des lacunes conceptuelles (en réponse à l'arrivée d'armes nucléaires tactiques, précises et à la puissance limitée, sur le champ de bataille), organisationnelles (l'augmentation prévue du nombre de recrues au début des années soixante) ou liées à la discipline (P. Braun 2006, 356–366; Chaudet 1967, 130–131; A. Ernst 1971a, 246–247; H. Müller 1975, 131; O. Td. 1954; P. Zeller 2011).

Plus précisément, l'élection de Chaudet (C21) ouvrit une fenêtre d'opportunité pour la coalition manœuvriste.³⁰⁷ Par contrefactuel, si la coalition oppositionnelle était restée dominante, ces paramètres n'auraient probablement pas conduits au changement.³⁰⁸ L'élément central et initial de la transformation fut donc la nomination de Paul Chaudet (C₂₁) à la tête du DMF. C'est seulement dans ces conditions que la coalition manœuvriste put, en relisant les événements externes (C₁) et (C₂) et internes (D) au sous-système dans la perspective de ses croyances, ajustées par apprentissage au sein de la coalition, exploiter la situation pour transformer la politique de défense militaire (I). Cette exploitation fut facilitée parce que Chaudet partageait les croyances de la coalition. La formulation d'options réformistes (II) (l'étude du CEMG, les *Livres bleu et rouge*) ou adaptatives – le *Schwarzbuch* de Nager (I_{r1}) – et la décision en faveur du changement (III) furent en fait plus imbriqués que ce que le schéma de Figure 19 suggère – un point sur lequel on reviendra dans l'analyse longitudinale. La procédure préparlementaire (IV) fut relativement longue en raison des désaccords au sein du Conseil fédéral sur la forme et le financement de la réforme.

Dès que Chaudet eut réorienté la politique de défense militaire autour des croyances propres manœuvristes, la décision de réformer l'armée généra une dynamique difficile à briser (P. Braun 2006, 386). La coalition oppositionnelle ne pouvait plus agir directement sur le processus de réforme au sein du DMF (I_{r1}) : dans le développement de l'*OT 61*, les projets officiels ne tinrent pas compte des propositions oppositionnelles en général, des recommandations du *Schwarzbuch* en particulier (A. Ernst 1971a, 262 – 282). La coalition dut chercher à influencer le Conseil fédéral, sa délégation militaire ou le Parlement et ses commissions, les seules instances qui pouvaient désormais modifier ou bloquer la transformation. La tentative de convaincre les commissions militaires lors de leur session à Sils Maria (I_{r2}) échoua (P.

³⁰⁶ L'invasion soviétique de la Hongrie en 1956 eut une influence importante sur l'équipement de l'armée suisse : « le budget militaire prévu pour 1957 était augmenté de près de 50 %, avec pour objectif de porter le parc blindé de 400 à 600 chars, l'aviation de 400 à 800 appareils, à doter les divisions mécanisées d'une artillerie automotrice et de transports de troupes blindés à chenilles » (Soutou 2006, 24).

³⁰⁷ Le Vaudois, qui voulait réformer l'armée, s'affirmait comme un entrepreneur politique et se considérait comme un homme aux convictions tranchées (Dentan 1954). Avant même d'être élu, il exprimait une volonté affirmée de changement de l'*OT 51* (Chaudet 1967, 130–131). Le Vaudois entendait aussi ramener la discipline au sein de l'armée (Naef 1954).

³⁰⁸ Kobelt se trouvait, on l'a vu, dans une situation d'équilibre politique instable et était personnellement peu enclin au changement et à la prospective (A. Ernst 1971a, 246). Cette situation bloquait toute réforme. Il est douteux qu'il ait décidé de conduire une réforme s'il était resté plus longtemps à son poste – une possibilité évoquée à l'époque : on envisageait que Kobelt conservât son mandat jusqu'à la fin de la législature (O. Td. 1954). Dans ce cas, Paul Chaudet aurait pu devenir chef du Département de l'économie publique en remplacement de Rodolphe Rubattel ou chef du Département des postes et des chemins de fer à la place de Josef Escher, voire ne pas être élu.

Dans tous les cas, ce *Gedankenexperiment* implique que la face de la politique de défense aurait été sensiblement changée. Elle renforce l'importance de l'élection de Chaudet comme facteur explicatif de l'impulsion à la transformation.

Braun 2006, 519–532; A. Ernst 1971a, 296–300). C'est une tentative de recours à une autre facette de la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques* en utilisant le *leadership habile*.³⁰⁹ La procédure parlementaire (V) conduit à l'adoption de la réforme, avec des modifications mineures à sa mise en œuvre (VII). Sur la base de ces résultats, la dynamique du changement prend la forme de la Figure 19 ci-dessus.

Synthèse

En conclusion, on a repéré des événements internationaux et domestiques externes au sous-système, des événements internes et des formes d'apprentissage au sein de la coalition manœuvriste. La nomination de Paul Chaudet et son exploitation par la coalition manœuvriste représente l'événement majeur de la transformation. Le processus causal est très proche de celui proposé dans l'hypothèse.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – Conception 66

Pour l'analyse des causes du changement vers la *Conception 66*, on a recours aux mêmes méthodes qu'à la sous-section précédente. Le passage à la *Conception 66* constitue un changement majeur : la focalisation de la défense porte à nouveau davantage sur la possession d'une portion de terrain par la protection, le feu et le choc que sur la destruction de l'adversaire par la manœuvre opérative et le feu. La doctrine, influencée par la coalition oppositionnelle, répond aux croyances propres de ce groupe. Le changement est imposé par le Parlement au travers de la motion Bringolf et la pression à promouvoir Ernst à la CDN (composante B).

Test de l'inférence

On a rappelé plus haut la forme logique de l'hypothèse. Sur cette base, les résultats sont les suivants :

- *Le résultat n'est pas hors sujet* : il s'agit d'un cas positif de changement majeur C_{h1} décrit ci-dessous qui conduit à la *Conception 66*. Il découle d'un événement interne (D), qui, mobilisé par le Parlement (C), se transforme en événement externe (C) et devient changement imposé (B), puis arrangement négocié (E). On dispose d'indices d'un changement majeur (les critères Ch-1.1.1 et Ch-1.1.2 sont faux). Cette fois-ci, c'est la coalition oppositionnelle qui exploite habilement la situation.
- *Le résultat n'est pas invalidé* : le changement majeur est précédé d'une exploitation des composantes B, C, D et E et, sur la base du CPT ci-dessous, les processus sont liés causalement avec le changement. La causalité est positive (critère Ch-1.2.1 faux). La contribution de l'apprentissage entre les coalitions n'est pas une explication du changement (critère Ch-1.2.2 faux). La transformation ne découle pas d'une modification de la composition des coalitions (critère Ch-1.2.3 faux), mais une partie des parlementaires soutient désormais la coalition oppositionnelle.

³⁰⁹ À un niveau de granularité plus fin, le processus de transformation se révèle plus tumultueux (A. Ernst 1971a, 261–303). Cependant, ni les actions indirectes de la coalition oppositionnelle, ni les limites financières fixées par le Conseil fédéral ne modifient fondamentalement le processus – au niveau où nous l'analysons – ou les croyances propres du programme.

- *Le résultat n'est pas indécidable* (impossibilité de déterminer les processus) : les causes du changement ont été établies par le *process tracing* ci-dessous : ce sont les processus D, C2, B et E. Le critère Ch-1.3.1 est faux
- *Le résultat est valide* : un événement interne, une exploitation habile de ce choc, une crise politique, l'imposition externe du changement, un arrangement négocié et une nouvelle exploitation habile ont contribué à la formulation de la réforme de la politique de défense militaire (critère Ch-1.4.1 vrai). En conclusion, le changement majeur est expliqué par le traçage du processus qui figure ci-dessous.

Test du processus causal

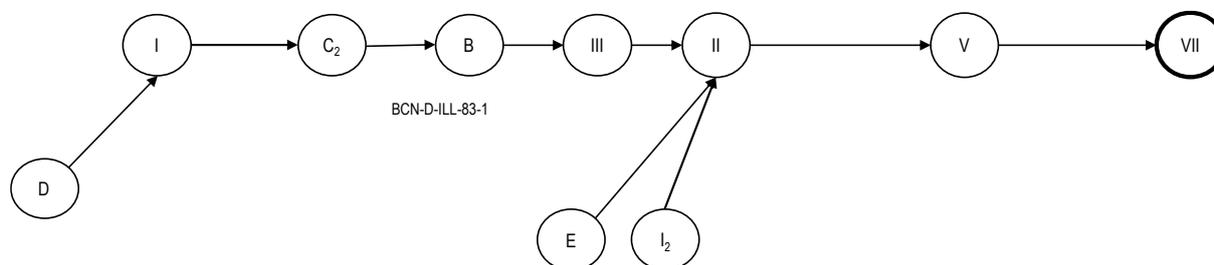
La Figure 53 représente de manière synoptique le processus du changement. La réforme débuta par un événement interne, le dépassement des coûts de production du *Mirage* (D). On notera avec Peter Braun que sa source n'est pas tant à chercher dans « dem Grössenwahn gewisser Beamter oder einem helvetischen Perfektionismus » mais plutôt dans « einer mehr oder minder direkten Konsequenz aus dem von der LVK im Sommer 1958 definierten und von den Eidgenössischen Räten mehrmals gutgeheissenen Aufgabenspektrum der Flugwaffe » (P. Braun 2006, 831). La dimension politique de l'*Affaire du Mirage* dépassa le sous-système et apparut comme une crise importante (C₂) du système politique suisse (Kolbe 1995). La coalition oppositionnelle s'empara de l'affaire et exploita cette opportunité pour renverser l'hégémonie de la coalition manœuvriste par la *Motion Bringolf* (I).³¹⁰ C'est un recours à la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques* (ici : le Parlement) en utilisant le *leadership habile*.

La mise sur pied et les conclusions de la commission d'enquête parlementaire renforcèrent la position de la coalition oppositionnelle. En acceptant la motion Bringolf, le Parlement obligea le Conseil fédéral à adapter le programme militaire car la doctrine de l'OT 61 ne pouvait plus être mise en œuvre. La pression politique pour qu'Ernst entrât à la CDN renforça l'imposition par le Parlement d'une réforme de la politique de défense militaire (B). Le Conseil fédéral, devenu majoritairement favorable à Ernst, dut mettre la motion en œuvre et promût Ernst comme commandant du FAK 2 (III). La détermination de la doctrine terrestre prit une forme similaire à un arrangement négocié (E), celle de la doctrine aérienne fut finalisée avec le recours par Ernst au Conseiller fédéral Bonvin (I2). C'est à nouveau un exploitation habile de la ressource autorité légitime de prendre des décisions politiques (un Chef de Département) en utilisant le leadership. La doctrine de la défense combinée (Abwehr) fut consignée dans la réponse à la motion Bringolf, la Conception 66 (V). La mise en œuvre de la réforme débuta par la publication des règlements *Weisungen für die operative Führung et Truppenführung 69* (TF 69) (VII). En bref, le schéma du traçage du processus de la réforme correspond à celui de l'hypothèse, dont la dimension causale est testée.

La problématique est essentiellement liée au sous-système, avec l'escalade d'un choc interne qui conduit à l'imposition d'un changement par le Parlement. La négociation de la doctrine terrestre ressemble à un agrément négocié, une forme alternative de changement majeur (Sabatier 2007a, 205–207).

³¹⁰ Selon Interview 07 (2004), Hans-Ulrich Ernst soupçonnait que la motion avait été rédigée par son père.

Figure 53 Co 66 – Représentation schématique du processus de changement



Légende

D	Événement interne au sous-système (dépassement des crédits du Mirage)	III	Décision en faveur d'un changement par le CF : Promotion Ernst
I	Exploitation habile (Motion Bringolf)	II	Formulation d'options réformistes (Doctrines terrestre et aérienne)
C ₂	« Affaire du Mirage » – Événement domestique	E	Arrangement négocié sur la doctrine terrestre
B	Imposition d'un changement par le Parlement (Acceptation de la Motion Bringolf) et pressions pour la promotion d'Ernst)	I ₂	Exploitation habile dans la doctrine aérienne
→	Relation d'influence	V	Message du Conseil fédéral
		VII	Mise en œuvre de la réforme (WOF / Tf 69)

Source : auteur

En comparant leurs neuf prescriptions relatives à la formation d'instances de négociation (Sabatier 2007a, 206–207) avec les travaux au sein de la CDN, on observe une adéquation partielle sur les points suivants :

1. On distinguait « a situation in which all parties view a continuation of the status quo as unacceptable », ce qui correspond aux perceptions du Parlement, des autorités et des acteurs des coalitions (P. Braun 2006, 877–878, 881–885; A. Ernst 1971a, 304);
2. Avec l'arrivée d'Alfred Ernst, toutes les coalitions étaient à nouveau représentées à la CDN ;
3. Il existait un leadership neutre (Gygli, partiellement Chaudet) qui contribua à la solution des problèmes (A. Ernst 1971a, 305);
4. La décision fut prise de manière relativement consensuelle (P. Braun 2006, 903–906; A. Ernst 1971a, 305);
5. La durée : Sabatier et Weible estiment que la durée minimum de négociation s'élève à une année, avec une séance de discussion tous les deux mois (soit six séances). Au sein de la CDN, la négociation sur la forme de combat terrestre et le but a duré moins de cinq mois avec une séance tous les quinze jours, soit douze séances. En revanche, la durée de finalisation de la conception aérienne dura près d'une année ;
6. Il n'y avait pas d'alternative à la discussion car il fallait répondre à la motion Bringolf.

Les points suivants ne sont pas en phase avec la description :

1. Le financement n'était pas pertinent pour la situation en cours ;
2. La confiance entre partenaires n'était pas forcément établie même si Ernst s'engagea à être loyal (P. Braun & Schneider 2017, 124). Il demeurait encore beaucoup d'agressivité entre Züblin et lui. Les autres membres de la CDN contribuèrent cependant à en limiter l'impact (Seethaler 2007). La description de Ernst dans les notes manuscrites de Züblin est révélatrice : « Alfred Ernst [...] war sehr intelligent und stets von Ehrgeiz zerfressen... Keiner von uns mochte ihn leiden und er wusste es » (Züblin 1975, 226).
3. La discussion ne porta pas sur des objets pragmatiques, alors que « primary normative issues (...) are not ripe for negotiation, because there is virtually no prospect of changing an opponent's view » (Sabatier 2007a, 206–207). Au contraire, la négociation porta essentiellement sur des éléments normatifs et abstraits « Die abstrakte Formulierung der Grundprinzipien und der Verzicht auf Einzelheiten ermöglichten schliesslich eine Einigung » (A. Ernst 1971a). La stratégie de synthèse des conceptions semble découler d'une augmentation de l'abstraction et d'une définition imprécise de thèmes. Cette manière de faire fut encore davantage employée dans la définition de la doctrine aérienne, où les positions étaient encore plus tranchées (A. Ernst 1971a, 309).

Ces trois derniers points ne remettent cependant pas en cause l'approche de l'agrément négocié dans laquelle

individuals in a dispute (1) are grouped into coalitions consisting of individuals with similar beliefs and interests, (2) often interpret the same piece of information in very different ways, (3) distrust their opponents' ability to negotiate fairly and to keep their promises, and (4) distrust their opponents' ability to understand, let alone recognize as legitimate, their own goals and interests (Sabatier 2007a, 205).

Les deux premiers semblent marginaux, le troisième décrit une stratégie de formation du consensus que Sabatier n'a pas envisagée. La négociation de la doctrine terrestre peut donc être considérée comme un agrément négocié.

Il existe cependant une différence fondamentale entre la formation d'un consensus dans le cas de la rédaction de la *Conception 66* et la description de Sabatier et Weible. Leur instrument s'applique en l'absence de choc interne ou externe (Sabatier 2007a, 205), alors que l'agrément décrit ici découle d'une série d'événements, suivis de l'imposition d'un changement par le Parlement.

Synthèse

Les événements extérieurs impactant le sous-système n'ont pas eu d'influence *per se* sur la transformation de la politique de défense militaire : *d'une part*, les modifications de la menace à court terme, par leur exploitation au sein du sous-système, avaient avant tout une influence homéostatique sur l'état de préparation de l'armée et sur l'acquisition d'armement pour compléter les moyens existants (P. Braun 2011). *D'autre part*, une transformation de la politique de défense militaire pendant une phase critique était délicate puisqu'elle affaiblissait momentanément la capacité de défense. *Finalement*, l'impact des menaces à long terme sur un programme de défense n'est possible qu'à travers son exploitation dans le sous-système (Kier 1999).

On ne peut donc pas affirmer que ces événements ont directement causé la transformation de la politique de défense militaire. En revanche, ils ont été exploités par les coalitions pour faire avancer les programmes basés sur leurs croyances

respectives.³¹¹ Plus précisément, on n'a observé ni de modification du sous-système (processus A), ni d'imposition par l'échelon supérieur (composante B) dans la *transformation vers l'OT 61*. La typologie des événements exploités par la coalition manœuvriste rassemble les composantes suivantes : (C₁) événements internationaux extérieurs au sous-système, (C₂) événements domestiques extérieurs au sous-système et (D) événements internes au sous-système. Le schéma illustre le fait que certains événements ont un poids différent selon les coalitions. Le traçage du processus de la réforme vérifie l'hypothèse.

Dans la transformation vers la *Conception 66*, on n'a pas observé de modification du sous-système (processus A). La typologie des événements est différente de celle des réformes vers l'*OT 51* ou l'*OT 61* : c'est l'*Affaire du Mirage*, un événement interne au sous-système (Processus D), qui déclenche la réforme. La crise politique, habilement exploitée par la coalition oppositionnelle, devient un événement domestique mais extérieur au sous-système (Composante C₂). Elle est suivie d'une imposition du changement (Composante B) par le Parlement. Les hypothèses sur le changement sont vérifiées. Le traçage du processus de la réforme vérifie la première hypothèse sur le changement pour le passage à la *Conception 66*. Ce cas démontre que la dichotomie entre les causes du changement des deux hypothèses est artificielle (on reviendra sur ce thème à la fin de la discussion de la deuxième hypothèse sur le changement ci-dessous). En particulier, un changement imposé pourrait être en fait une exploitation habile d'un événement.

Le traçage des deux processus de la réforme vérifie donc l'hypothèse. Certains événements ont un poids différent des autres en fonction de leur relecture par les coalitions : ils ne sont pas forcément tous nécessaires. L'acceptation par le C DMF de la logique de rationalité de la coalition manœuvriste est le point central de l'initiation du changement.

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase

La deuxième hypothèse sur le changement explique la pérennité de la doctrine militaire (les croyances propres) : un chef du Département qui appartient à la coalition dominante qui a introduit une réforme n'a pas d'intérêt à mettre en place un changement II sans intervention extérieure. Deux cas sont utilisés pour tester l'hypothèse : (1) la persistance de l'*OT 51* entre 1951 et 1954 ainsi que (2) la transformation de l'*OT 61* vers la *Conception 66*. On a aussi négligé la période de stabilité de l'*OT 61* avant l'*Affaire du Mirage*, qui est très courte et qui correspond à une période de mise en œuvre. Elle est hors sujet en raison du critère C-2.1.4 et elle est triviale.

En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], la doctrine militaire-stratégique ou opérative ne sera pas significativement révisée [Ch2] tant que le chef du DMF / DDPS appartient à la coalition [Ph] qui l'a mise en place.

Période entre 1951 et décembre 1954

Au cours de cette période, qui correspond à la fin de la magistrature du Conseiller fédéral Kobelt, on n'observe pas de changement des attributs de la politique de défense militaire. Superficiellement, cette absence de révision semble valider

³¹¹ Le fait que les deux coalitions proposent des visions différentes de la transformation basées sur les mêmes faits renforce cette constatation.

empiriquement l'hypothèse pour cette période (C-2.4.1). Cependant, il est nécessaire de prolonger l'analyse pour obtenir une affirmation plus pertinente.

Premièrement, il n'y avait pas, sous le mandat de Kobelt, de pression systémique à une réforme d'ensemble. Cette absence découle de plusieurs paramètres : *d'une part*, la transformation vers l'*OT 51* ne faisait que commencer. La réforme n'était pas achevée en 1955 (Bw 1955). *D'autre part*, les motifs d'envisager une adaptation de l'*OT 51* n'apparurent qu'à la fin du mandat de Kobelt : (1) les modifications du champ doctrinal, causées par l'apparition en 1953 d'armes nucléaires tactiques, ne commencèrent à préoccuper les experts militaires qu'à partir du printemps 1954 (P. Braun 2006, 356–358). (2) La problématique de l'augmentation des effectifs des recrues dans la prochaine décennie ne fut posée qu'en 1955 (P. Braun 2006, 360–363). (3) La période de la fin de mandat de Kobelt correspond à une période de dégel des relations Est-Ouest, consécutive à la mort de Staline et à l'armistice qui mit fin à la guerre de Corée (Gaddis 2007, 64 sqq.). *Finalemment*, l'hypothèse que Kobelt n'aurait pas saisi le contexte et les conséquences des transformations systémiques et militaires ne semble pas crédible au vu de son expérience militaire, déjà rappelée plus haut.

L'absence de pression rend d'autres explications hors sujet : expliquer la décision de non-entrée en matière de Kobelt par les coûts de transaction associés à une nouvelle transformation (A. Ernst 1971a, 248) ne tient pas en l'absence de conditions préexistantes.³¹² Le cas est donc hors sujet car le critère C-2.1.4 (Absence de pression au changement) est vrai.

Transformation de l'OT 51 vers l'OT 61

L'hypothèse est hors sujet car elle est expliquée par la première hypothèse sur le changement et Chaudet n'appartient pas à la même coalition que Kobelt. Le critère Ch-2.1.3 est vrai : le chef du DMF / DDPS n'appartient pas à la coalition dominante qui a mis en place la réforme actuelle.

Passage à la Conception 66

Sous le mandat de Paul Chaudet, entre 1964 et 1966, une nouvelle réforme entra en vigueur, ce qui contredit a priori l'hypothèse. L'absence de pérennité découle de l'intervention du Parlement (« motion Bringolf ») qui fait suite à l'Affaire du Mirage. Comme expliqué plus haut, c'est un choc interne qui a déclenché un choc externe qui a mis en marche une réforme de la politique de défense militaire marquée par une entente négociée. Le résultat est hors sujet car le critère C-2.1.2 est vrai (la première hypothèse sur le changement quater (Ci), composante B, est validée).

³¹² Selon Alfred Ernst, Kobelt n'aurait pas voulu remettre en cause l'équilibre de l'*OT 51* pour ne pas avoir à relancer une procédure de transformation de l'armée : « Er musste alles vermeiden, was seiner ohnehin schon erschütterten politischen Stellung gefährlich werden konnte ». Il argumente que le magistrat, même convaincu des arguments en faveur du changement, manquait des ressources politiques pour changer la direction de sa réforme. D'autre part, sa charge de travail ne lui aurait pas permis de lancer une nouvelle réforme. (A. Ernst 1971a, 245–247, ici 247). En effet, il ne disposait pas des majorités nécessaires à un nouveau changement en raison de la faiblesse inhérente de son élection en décembre 1940 (Böschenstein 1975 ; Stahlenberger 1993) : il avait été élu au 7^{ème} tour par l'Assemblée fédérale sur proposition de l'Alliance des Indépendants.

Synthèse

L'absence de pression au changement dans le premier cas, l'imposition du changement dans le deuxième, conduisent par deux fois à un résultat hors sujet. Ce résultat découle du choix de cas positifs et du découpage temporel qui en découle. Les conditions décrites par l'hypothèse ne sont pas réalisées pendant les périodes déterminées par le cas. Cette considération ne remet pas en cause l'hypothèse *per se*, mais on peut, noter, dans une perspective plus large, que la description du passage à la *Conception 66* correspond au processus décrit par la première hypothèse sur le changement. Elle relativise la composante B, une forme d'imposition du changement par un *deus ex machina*. En effet, cette imposition ne survient pas *ex nihilo*, mais elle intervient en réaction à des événements pris en compte par la première hypothèse et correspond, dans ce cas du moins, à une stratégie d'exploitation habile d'événements. On peut dès lors se demander s'il ne conviendrait pas de fusionner les deux hypothèses sur le changement.

Test des hypothèses sur les coalitions

Ce sous-chapitre est consacré aux hypothèses sur les coalitions. On les testera sur la base de la base de données établie dans le chapitre précédent. Les résultats consolidés sont représentés dans la Table 116, page 376.

Première hypothèse sur les coalitions – Pérennité des groupes

La première hypothèse sur les coalitions est descriptive. On a testé son inférence avec les données empiriques. Pour les deux coalitions, l'hypothèse est validée.

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions $C_{o(t)}$ tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

On a testé l'inférence de l'hypothèse sur la base de sa forme logique et on valide l'implication de cette hypothèse sur la base de son opérationnalisation.

Test de l'inférence

On se base sur une comparaison des tables suivantes : Table 72, Table 73, Table 77, Table 79, Table 94, Table 95, Table 101 ainsi que Table 102. La Figure 41 (page 267) en forme une synthèse.

- *Le résultat n'est pas hors sujet* car les critères Co-1.1.1 à Co-1.1.5 sont réfutés (absence d'indice sur les coalitions, absence de coalition advocative observable, la durée de vie d'une coalition est significativement inférieure à 10 ans, absence de controverse majeure, le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable.). Les acteurs majeurs ont influencé les mêmes coalitions advocatives à partir de 1940 environ. Les coalitions opposées ont donc existé pendant plus de vingt ans et l'intensité des controverses doctrinales entre les acteurs était importante.
- *Le résultat n'est pas invalidé* car on n'observe pas de modification notable de la composition des coalitions pour des motifs non-structurels (le critère Co-1.2.1 est faux).

- *Le résultat n'est pas indécidable* pour les deux coalitions advocatives, qui n'était pas déterminées par des servitudes structurelles du DMF. Elles étaient formées d'acteurs issus de l'administration fédérale (militaires de carrière et fonctionnaires fédéraux) ou de l'économie privée (officiers de milice, secteur public). Le critère Co-1.3.1 est faux pour ces deux groupes (des raisons structurelles expliquent principalement la composition de la coalition).
- Pour la coalition structurelle manœuvriste OT 61 et la coalition structurelle attritionnelle Co66, le critère Co-1.3.1 (des raisons structurelles expliquent principalement la composition de la coalition) est vrai.
- *Le résultat est validé* pour les deux coalitions advocatives car le critère Co-1.4.1 est vrai sur la base de la Figure 41 : leur composition des deux coalitions est plutôt stable sur des périodes d'une dizaine d'années.

Deuxième hypothèse sur les coalitions – Consensus sur la doctrine

La deuxième hypothèse affirme qu'au sein des coalitions, les croyances propres sont plus stables que les croyances secondaires. Dans les deux cas, l'hypothèse est hors sujet en raison de l'absence d'indices significatifs sur le consensus en termes de doctrine militaire OU de croyances secondaires.

Au sein d'une coalition advocative, les acteurs font preuve d'un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire (Cp), mais moins solide sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou aux finances (Cs).

Le test de la pertinence de l'hypothèse porte sur la phase préparatoire de l'OT 61 pour (a) la coalition manœuvriste et (b) la coalition oppositionnelle. Les résultats sont variables :

Premièrement, le résultat est hors sujet pour la coalition structurelle manœuvriste et la coalition advocative manœuvriste car le critère Co-2.1.1 est vrai (Absence d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire). Par ailleurs, les critères Co-2.1.2 à Co-2.1.3 sont faux : les groupes ne sont pas des coalitions de circonstance, le modèle soutenant l'hypothèse est applicable). *D'une part*, la carence d'indices tient probablement à l'annonce anticipée d'une nouvelle doctrine par Chaudet lors de sa conférence à la SSO de juin 1955 ([Chaudet 1955c](#)). Cette décision a vraisemblablement restreint toute forme de débat au sein de la coalition. *D'autre part*, pour la coalition manœuvriste, le modèle dominant est celui des forces armées couronnées de succès ou hégémoniques et il ne souffre pas de discussion. Ces deux facteurs apportent une justification rationnelle de l'absence de discussion de variantes ou d'options dans les sources consultées et correspondent probablement aux motifs de l'absence d'indices.

Deuxièmement, le résultat est également hors sujet pour la coalition oppositionnelle car le critère Co-2.1.1 est également vrai, au contraire des critères Co-2.1.2 à Co-2.1.3 : (1) le contenu des documents analysés ne permet pas d'inférer l'existence d'un débat de fond sur la doctrine ou sur les aspects secondaires au sein de la coalition, à l'exception de la critique initiale de Weibel sur laquelle on reviendra plus bas. (2) La coalition, pour qui l'apparition d'armes nucléaires tactiques ne changeait pas fondamentalement la doctrine en vigueur, ne proposait qu'une adaptation mineure des croyances secondaires de l'OT 51. Elle soutenait en particulier le renforcement du terrain et l'intégration d'un nombre plus important de recrues dû à l'afflux de *baby-boomers* ([P. Braun 2006, 374-380](#)). Il n'y avait donc pas de marge de manœuvre pour une remise en cause des croyances propres. (3) Les acteurs majeurs de cette coalition étaient peu

nombreux (Cf. Table 101 et Table 102). Dès lors, Ernst occupait une position centrale, limitant d'autant plus la participation d'autres acteurs au débat. Au titre de chef d'état-major du CA camp 2, Ernst était le conseiller principal de Nager, unique représentant de la coalition à la CDN jusqu'en 1961. La coalition marginalisée avait donc intérêt à serrer les rangs derrière Ernst plutôt qu'à se perdre en luttes intestines. La structure de la coalition et l'adéquation de l'OT 51 à la perception de la menace par les acteurs de l'opposition expliquent l'absence d'indices sur des différences de consensus entre les niveaux de croyances.

La critique initiale du *Schwarzbuch* par Waibel (1955), chef d'arme de l'infanterie et acteur majeur de la coalition oppositionnelle, au profit d'une défense plus manœuvriste, inspirée du combat retardateur de la *Wehrmacht* en Italie doit être contextualisée. Waibel proposait une défense active, focalisée sur la dimension terrestre, conduite par des formations d'infanterie mécanisée, soutenues par d'importantes formations blindées, avec une composante aérienne limitée, apte à la défense dans la durée sous la forme d'un combat retardateur opératif. Le but stratégique de Waibel consistait à préparer l'intégration de l'armée suisse dans les forces de l'OTAN après le début des hostilités (Waibel 1955, 6–13). Waibel s'inscrivait cependant dans la perspective républicaine, marquée par la tradition militaire suisse de l'infanterie, de l'équilibre entre les finances et les moyens, ainsi que du combat dans la durée plutôt que visant la victoire.

La différence fondamentale avec la conception du *Schwarzbuch* portait sur les croyances du noyau : Waibel suggérait de se préparer à renoncer à la neutralité pour mieux assurer la pérennité de la Suisse (Waibel 1955, 12). La délégation militaire du Conseil fédéral écarta la proposition du Lucernois, dont les termes ne furent plus débattus par la suite (P. Braun 2006, 410–411). Sans acceptation de l'interopérabilité avant l'heure, l'approche de Waibel n'était pas implémentable. On peut supposer qu'il a alors rejoint Ernst dont la position pouvait être mise en œuvre. En fait, le débat doctrinal portait essentiellement sur des croyances du noyau et des croyances secondaires plutôt que sur des croyances propres. De ce fait, le résultat demeure *hors sujet* selon le critère Co-2.1.1.

Troisièmement, au sein de la coalition structurelle attritionnaire dans la discussion de la *Conception 66*, les croyances sont fragmentées (il y a certes une certaine unanimité – forcée – sur la doctrine terrestre, mais la remise en question de l'organisation de l'OT 61 est taboue. La question de la doctrine aérienne n'est pas résolue). On a déterminé un *hors sujet* selon le critère Co-2-1-4 car la pression politique influence les croyances des acteurs.

L'hypothèse est *hors sujet* pour la coalition structurelle attritionnaire (en raison de la situation de la CDN et de la nécessité d'un consensus rapide sur la doctrine) ainsi que pour les deux coalitions advocatives et la coalition structurelle manœuvriste, par manque d'indices, mais aussi parce que l'on peut argumenter que ces discussions n'ont pas eu lieu. De ce fait, l'hypothèse n'apporte pas d'explication pertinente sur la stabilité des croyances dans la période en cours.

Troisième hypothèse sur les coalitions – Abandon des aspects secondaires

La troisième hypothèse sur les coalitions exprime que les acteurs préfèrent adapter leurs croyances secondaires (organisation, entraînement, matériels, structure du personnel, finances) plutôt que de reconnaître que la doctrine opérative ou le but de la guerre qu'ils se sont fixés ne sont pas adaptés.

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

L'hypothèse est descriptive. On l'a testée en dépouillant des documents des coalitions, sur deux périodes : *la première* précédant la décision sur l'*OT 61* (débat sur les croyances à intégrer dans le rapport du Conseil fédéral), *la seconde* englobant l'élaboration de la *Conception 66*. Pour la période de l'émergence de l'*OT 61*, on a analysé les documents majeurs de la période. Le point focal de l'analyse des croyances propres a porté sur les buts de la guerre et la doctrine opérative. L'organisation de l'armée, l'engagement de l'aviation, l'engagement des chars, l'engagement de l'infanterie et le futur de la cavalerie en cours ont été au centre de l'examen des croyances secondaires. Pour la période subséquente, on s'est attaché essentiellement à la dialectique entre doctrine et organisation des troupes dans la rédaction des *Weisungen für die Operative Führung* (WOF) et de la *Conception 66*, en suivant pour cela principalement [A. Ernst \(1971a\)](#) et [P. Braun \(2006\)](#). On valide l'implication de cette hypothèse sur la base de sa forme logique et en suivant son opérationnalisation. On ne différencie pas les coalitions structurelle et advocatives qui partagent des croyances similaires.

Formulation de l'OT 61

Les critères suivants sont faux pour les deux coalitions : Co-3.1.2 (Les coalitions ne sont pas des coalitions de circonstance), Co-3.1.4 (aucune coalition n'abandonne des croyances primaires ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse) ainsi que Co-3.1.5 (Les croyances secondaires ne sont pas découplées des croyances propres).

Pour la *coalition structurelle manœuvriste*, le résultat est validé selon le critère Co-3.4.1 : les acteurs sont davantage disposés à adapter leurs croyances secondaires que leur doctrine. L'examen des documents centraux de la coalition³¹³ démontre la constance des croyances propres de la coalition manœuvriste entre 1955 et 1961 : le but de la guerre consistait à anéantir l'adversaire. La seule doctrine possible était la conception dominante du combat telle que développée par les armées étrangères. Elles prévoyaient une défense mobile, indispensable pour rechercher l'adversaire et le défaire là où il se serait trouvé, par le choc et le feu concentrés. Une défense statique menée sur le Plateau n'était pas concevable.

La coalition dominante ne modifia pas sa doctrine même si les finalités opératives officielles furent diluées au fil du temps.³¹⁴ Dans l'ensemble, la conception germano-prussienne du combat, envisageant une victoire par une bataille

³¹³ Ces documents sont : [\[Solution comparative\] \(1959\)](#), [\[Livre vert II\] \(1958\)](#), Livre jaune [CDN \[Livre jaune\] \(1955\)](#), Livre vert I [\[Livre vert I\] \(1957\)](#), Livre Bleu [\[Livre Bleu\] \(1955\)](#), cités par [P. Braun \(2006\)](#), [Conseil fédéral \(1960b\)](#), [A. Ernst \(1971a, 252, 277\)](#).

³¹⁴ Par exemple, le *Livre bleu* insistait sur le fait que l'armée « wird ihre Aufgabe wo möglich angriffsweise lösen und sich nicht in sterilen Stellungskämpfen verbrauchen » ([\[Livre Bleu\] 1955, 3](#)). Le *Message du Conseil fédéral sur l'OT 61* affaiblissait cette déclaration : « Aber wenn auch der Gegner im Mittelland grundsätzlich durch Angriffe aus Bereitstellungen bekämpft werden soll, will das nicht heissen, dass Teile der Armee das Mittelland nicht auch, mindestens vorübergehend, in festen Stellungen verteidigen » ([Bundesrat 1960, 336](#)).

décisive, demeurait un modèle immuable. Les croyances secondaires, en revanche, évoluèrent. L'estimation des coûts de mise en œuvre explosa et, contrairement aux attentes de la coalition, le Conseil fédéral et sa délégation militaire n'étaient pas disposés à donner un blanc-seing financier à la CDN, une diminution inexorable du nombre de chars et d'avions prévus dans les rapports successifs apparut clairement au fil des études (table ci-dessous) :

Table 108 OT 61 – Évolution du nombre de chars et d'avions décrits dans les rapports présentés à la CDN

	Livre bleu	Livre jaune	Livre vert I	Livre vert II	Solution comparative	OT 61
Chars	Max 720	??	610	500	300	300
Avions	800	800	500	400	300	300

Source : auteur, consolidation de [Solution comparative] (1959), [Livre vert II] (1958), Livre jaune CDN [Livre jaune] (1955), Livre vert I [Livre vert I] (1957), Livre Bleu [Livre Bleu] (1955), cités par P. Braun (2006), Conseil fédéral (1960b), A. Ernst (1971a, 252, 277)

L'adaptation des aspects secondaires s'opposait à une des croyances propres de la coalition manœuvriste, la prééminence de la défense sur les aspects financiers. Or les coûts de mise en œuvre dépassaient le cadre budgétaire acceptable par le Conseil fédéral. La CDN limita à plusieurs reprises le nombre de chars et d'avions qu'elle comptait acquérir, renonça à planifier des achats de systèmes d'armes (comme des obusiers blindés) et échelonna les acquisitions sur plusieurs années (P. Braun 2006, 470). En février 1959, la coalition manœuvriste adapta les croyances secondaires du programme sans remettre en cause ses croyances propres, malgré les pressions de la délégation militaire du Conseil fédéral (P. Braun 2006, 478–480). À la suite de la décision du Conseil fédéral d'octobre 1959 d'accepter la doctrine du *Livre vert II*, plusieurs membres de la CDN expliquèrent qu'il n'était plus possible d'accepter des modifications supplémentaires. Lorsque la commission militaire du Conseil national soutint de nouvelles modifications, la CDN se contenta d'adaptations mineures de l'organisation de l'armée (P. Braun 2006, 532–533). La mise en œuvre de la défense mobile n'était pourtant plus possible avec une réduction de soixante pour cent du nombre de chars et d'avions par rapport au livre bleu.³¹⁵ Pour Annasohn, la perte de crédibilité concomitante risquait de péjorer la volonté de servir mais, pour la majorité de la CDN, appuyée par Chaudet, la défense mobile constituait l'unique réponse à la menace et la question des finances appartenait uniquement au Conseil fédéral. Annasohn s'inclina (P. Braun 2006, 462–463, note 488). Ici, Annasohn relevait les faiblesses des croyances propres, liées au coût et à l'inadéquation des moyens vis-à-vis du but, mais la majorité de la coalition manœuvriste n'était pas prête à les remettre en cause.

On peut avancer que la doctrine ne fut pas remise en cause par les membres de la coalition manœuvriste parce que dans le cadre d'une approche « clausewitzienne », la défense mobile était l'unique manière de détruire un adversaire progressant sur le Plateau. Elle correspondait aux standards militaires étrangers, les seuls qu'ils reconnaissaient. Contester ces croyances, c'était aussi remettre en cause les standards et le professionnalisme des militaires (P. Braun 2006, 907). Mais

³¹⁵ Les chiffres de la *Solution comparative* et de l'*OT 61* correspondaient, il est vrai, à une première étape de mise en œuvre, quand bien même Ernst avance que la défense mobile n'aurait déjà pas été réalisable avec les moyens prévus dans *Livre bleu* (A. Ernst 1971a, 277–279).

cet éclairage, basé sur la structure normative des croyances propres, n'est pas suffisant. Il faut également recourir à la différence d'interprétation du concept de doctrine entre les coalitions. Pour la coalition manœuvriste, la doctrine ne représentait pas une « recette de cuisine » ou une check-list. Inspiré par la pensée militaire germano-prussienne, le groupe considérait la doctrine dans le cadre de la « conduite par objectifs », une forme de commandement qui donne au chef une large autonomie décisionnelle (P. Braun 2006, 464; C. Bühlmann & Braun 2010; Widder 2002, 5-6). Dans la mesure où la défense mobile représentait un but à longue échéance, l'impact des limites matérielles sur la doctrine ne représentait pas inévitablement un problème : la créativité tactique compensait les limitations matérielles. Cette perspective était incarnée dans la pensée militaire allemande traditionnelle, « die in zwei Weltkriegen behauptet hatte, militärisch-wirtschaftliche Ressourcenunterlegenheiten durch besseres Soldatentum kompensieren zu können » (Olsansky 2017, 134). Züblin ne croyait pas à la valeur des règlements et se moquait de la doctrine institutionnelle (Seethaler 2007, 69).

Ainsi, dans le cadre de l'OT 61, deux facteurs jouent un rôle sur la validité de l'hypothèse pour la coalition manœuvriste : (1) correspondant au cadre des ACF, la dimension normative et l'inertie concomitante des croyances ainsi que (2) la représentation de la doctrine comme une vision à long terme, que le militaire met en œuvre de manière flexible, plutôt qu'un plan d'implémentation. Il s'agissait de croyances propres portant sur la flexibilité de la doctrine (croyances propres également !). L'hypothèse peut cependant être validée parce que les représentants de la coalition manœuvriste de la CDN n'étaient pas prêts à modifier la doctrine mobile, alors qu'ils avaient – à contre cœur – réduit le nombre de systèmes d'armes. La perception manœuvriste de la doctrine comme élément flexible conduit en revanche à interroger la structure des croyances de l'ACF, un point sur lequel on reviendra dans l'analyse longitudinale.

En revanche, pour la *coalition oppositionnelle*, le résultat est hors sujet : en effet, la coalition n'abandonne pas de croyances secondaires et les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse. Le critère Co-3.1.3 est donc vrai. Plus précisément, pour la période précédant l'acceptation de l'OT 61, comme on l'a vu préalablement, la coalition oppositionnelle n'adapta pas ses croyances, si l'on excepte la position avancée en 1955 par Waibel et discutée plus haut. Les données montrent la pérennité des croyances sur une période d'un peu moins d'une décennie. Cet état de fait est cohérent avec la théorie et les hypothèses sur le changement : en l'absence de choc sur le sous-système, les croyances sont particulièrement résistantes au changement (Sabatier 2007a, 198).³¹⁶ Une défense de zone, conduite à partir des positions statiques préparées, aurait permis un combat de longue haleine qui apportait aux yeux de l'opposition une réponse appropriée à la menace des armes nucléaires tactiques. Cette forme de combat n'évolua pas pendant la période considérée.

Du point de vue des croyances secondaires, la conception de la coalition ne fut pas soumise à des évolutions sensibles : l'infanterie demeurait l'élément central de la défense et les formations de chars, organisées sous forme de brigades

³¹⁶ Plus précisément, dans la phase préparlementaire de l'OT 61, la cohérence et la continuité des croyances propres et secondaires de la coalition oppositionnelle est manifeste. Le but de l'engagement de l'armée n'était ni la victoire, ni la destruction de l'ennemi, mais la dissuasion, par la menace d'une résistance de longue durée, infligeant des pertes disproportionnées à l'agresseur. Dans la mesure où l'on ne disposait pas des ressources financières, des moyens et des troupes pour espérer vaincre un agresseur, un combat opératif par la manœuvre se révélait futile. La coalition oppositionnelle acceptait l'anéantissement inévitable de l'armée dans l'honneur, comme une forme de sacrifice propre à la tradition militaire républicaine.

légères, n'auraient été engagées que pour rétablir la cohérence du dispositif au niveau de l'armée ou du corps d'armée. L'aviation restait prioritairement un élément d'appui de la composante terrestre.³¹⁷ Finalement, la protection de la troupe passait par un renforcement du terrain. À travers les différents rapports rédigés par Ernst et Waibel, la description des croyances propres demeure constante. Les variations des croyances secondaires de la coalition oppositionnelle sont limitées à des points mineurs d'engagement de l'aviation ou d'organisation des formations de chars. La stabilité des croyances de la coalition peut donc être expliquée par l'absence de pression à leur adaptation.

Rédaction des règlements de conduite et de la Conception du 6.6.66

Après avoir évalué l'hypothèse pour la période de l'*OT 61*, on la teste pour la période de rédaction des *WOF* et de la *Conception 66*.

Si l'on se limite à constater que la doctrine de la *Conception* correspond au programme de la coalition oppositionnelle et le maintien de l'*OT 61* à celui du groupe manœuvriste, on pourrait estimer que l'hypothèse est validée dans le premier cas et invalidée dans le second. Il n'en est rien car l'hypothèse ne correspond pas au contexte.

Premièrement, l'échec de l'acquisition du *Mirage*, au-delà des revers en matière de politique autonome d'armement et de contrôle de l'exécutif sur l'administration, marquait l'échec de la mise en œuvre des croyances manœuvristes (P. Braun 2006, 800, 878). La défense mobile n'étant plus concevable, il ne restait d'autre option que la défense de zone (Conseil fédéral 1966, 882–883). Renforcées, les croyances propres de la coalition oppositionnelle devinrent l'élément central de la *Conception 66*.

Deuxièmement, l'impact de l'*Affaire du Mirage* conduisit d'une part à une nouvelle répartition des ressources au sein du sous-système. La position de la coalition manœuvriste ainsi que la validité de son programme étaient sapées (Seethaler 2007, 69). La faiblesse des croyances propres de la coalition était évidente et il ne pouvait plus être question de les masquer avec des amendements portant sur les croyances secondaires. La pertinence des croyances oppositionnelles, qui avaient dénoncé les risques du programme « clausewitzien », était encore davantage mise en exergue. Ces deux considérations sont alignées avec Sabatier (2007a, 204–205).

Par conséquent, les croyances propres de Ernst et ses acolytes n'étaient pas en position de faiblesse. Le retour à l'*OT 51* n'était par ailleurs pas possible. *Pour les coalitions attritionnelle et oppositionnelle, l'hypothèse est hors sujet* car le critère Co-3.1.3 est vrai – la coalition n'abandonne pas de croyances secondaires et, en même temps, les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse.

Pour les coalitions manœuvristes, dont le programme s'était effondré, le maintien de la structure de l'*OT 61* permettait d'une part d'éviter de recommencer à zéro un processus complexe et lent. *L'hypothèse est invalidée* car les acteurs devaient abandonner la forme de doctrine qui correspond à leur croyance tout en souhaitant conserver l'intégrité de leurs croyances secondaires. Le critère Co-3.2.1 est vrai car la coalition est contrainte d'abandonner ses croyances propres, ce qui ne correspond pas au mécanisme de l'hypothèse.

³¹⁷ La coalition oppositionnelle ne s'inspirait pas des théories *mainstream* du combat aérien décrites plus haut. Elle ne prévoyait pas d'utiliser l'aviation pour la défense aérienne ou l'interdiction dans la profondeur. Dans une perspective contemporaine, c'était une lacune (Fiona Lombardi 2007, 43–44).

On observe une forme de négociation entre les coalitions : l'opposition apporta sa doctrine et intégra une partie des croyances secondaires des manœuvristes. Ceux-ci acceptèrent la défaite de leurs croyances, tout en gardant la face par le maintien de l'ordre de bataille (OB) de l'armée. Pour la coalition oppositionnelle, un retour à l'*OT 51* n'étant plus possible (A. Ernst 1971a, 303). Ernst gagnait en bras de levier avant sa nomination par l'acceptation de la pérennité de l'organisation des troupes (P. Braun 2006, 885). L'*OT 61* était suffisamment flexible pour la mise en œuvre de la défense de zone (A. Ernst 1971a, 303, 385). Le hors sujet sort encore renforcé par ce dernier point car le critère Co-3.1.5 est également vrai : les croyances secondaires sont découplées des croyances propres car elles permettent d'implémenter plusieurs programmes. Les croyances propres et les croyances secondaires sont davantage découplées que ce que l'hypothèse prédit.

318

En conclusion, pendant l'élaboration de l'*OT 61*, l'hypothèse permet d'expliquer la stratégie de la coalition structurale manœuvriste. Elle n'explique pas celle de la coalition oppositionnelle. Elle n'explique pas non plus les actions des coalitions après l'*Affaire du Mirage*, un cas proche d'un arrangement négocié (*negotiated agreement*), où des solutions sont élaborées dans un cadre qui ne correspond pas aux conditions initiales l'hypothèse.

De manière surprenante au regard de l'ACF, le processus de négociation d'un consensus autour du but stratégique de la défense (l'indépendance du pays et le retour à son intégrité territoriale) ainsi que de la doctrine (la défense de zone au niveau opératif, menée de manière agressive et mobile au niveau tactique) touchait les croyances propres tandis que les croyances secondaires, plus particulièrement l'*Organisation militaire 61*, demeuraient stables. C'est d'autant plus curieux que, selon Sabatier et Jenkins-Smith, (1) les coalitions se rassemblent principalement autour des croyances propres et que (2) la vitesse de changement de ces dernières est plus lente que celle des croyances propres (Sabatier 1993, 30-32). On explique ce paradoxe par (1) l'impact du choc de l'*Affaire du Mirage* sur (1a) les ressources des coalitions et (1b) les croyances de la coalition manœuvriste, ainsi que (2) les différences de perception des acteurs sur l'importance de l'*OB*.

Quatrième hypothèse sur les coalitions – Modération des positions

La quatrième hypothèse établit, au sein des coalitions, les différences d'expression des croyances entre les fonctionnaires, dont on présume qu'ils sont circonspects, et les acteurs du secteur privé, plus téméraires dans leurs positions. On a montré dans la partie théorique que le sous-système de la politique de défense militaire suisse ne correspond pas aux conditions

³¹⁸ Plus précisément, les points suivants expliquent la pérennité de l'*OT 61* : *premièrement*, le peuple et le Parlement n'auraient pas compris que l'on change l'*OT 61* après seulement cinq ans de validité (A. Ernst 1971a, 385). Par ailleurs, l'*OT 51* n'était plus adapté et n'aurait pas pu servir de solution de réserve crédible (A. Ernst 1971a, 303). *Deuxièmement*, les coûts de transactions liés à l'élaboration de l'*OT 61* avaient été trop élevés pour envisager une révision fondamentale peu de temps après sa mise en œuvre (P. Braun 2006, 907). *Troisièmement*, l'*OT 61* n'avait pas beaucoup d'importance pour la coalition oppositionnelle. Pour A. Ernst (1971a, 197), « verglichen mit der materiellen Rüstung und der Ausbildung ist die Kräftegliederung von untergeordneter Bedeutung ». L'organisation à l'engagement différait des rapports de subordination organiques en temps de paix qui n'était pas aussi importante que ce que l'on aurait pu prévoir (A. Ernst 1971a, 237-238). *Quatrièmement*, Züblin, dans la tradition de la pensée militaire germano-prussienne, sous-estimait la valeur normative des règlements comme instrument de planification (Seethaler 2007, 69). *Finalement*, dans la mesure où le Conseil fédéral chercha à recréer rapidement la confiance, on peut imaginer qu'il n'ait pas voulu modifier la façade de l'armée. Dans ces conditions, les aspects secondaires prirent une dimension symbolique qui dépassait leur valeur normative.

de validité de cette hypothèse, qui est donc par définition hors sujet. On a cherché cependant, au-delà de ce modèle, à tester son adéquation aux cas de l'*OT 61* sur la base de trois cas : (1) le positionnement de la coalition advocative oppositionnelle et (2) le positionnement de la coalition advocative manœuvriste en général et (3) le positionnement de Gustav Däniker vis-à-vis de la coalition manœuvriste en particulier.

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions plus modérées que leurs alliés au sein du groupe d'intérêt (journalistes, officiers de milice, ...).

À l'exception des deux coalitions sur lesquelles on se concentrera, les avis critiques au sein du DMF étaient limités à des acteurs indépendants et peu influents sur la réforme : le divisionnaire Fred Kuenzy, sous-chef d'état-major (SCEM) front, le divisionnaire Max Petry, chef d'arme de l'artillerie et le divisionnaire Marcel Montfort, commandant des écoles centrales et ancien commandant de division (P. Braun 2006, 420-425). Kuenzy s'opposait aux *Livres bleu et rouge* pour des raisons financières et d'instruction. Petry désapprouvait les propositions d'une défense mobile et soutenait les positions de Ernst et Nager. Ces critiques démontrent l'existence d'opinions différentes au sein du DMF, mais elles ne semblent pas avoir influencé le développement de la politique de défense militaire. Montfort s'opposait frontalement à la défense mobile et n'hésitait pas à tremper sa plume dans le vitriol (Montfort 1955, 1956). Ses articles lui valurent des récriminations des instances supérieures. Les membres de la CDN *in corpore*, y compris le C DMF, lui auraient fait la leçon (P. Braun 2006, 420-425).

Les critères suivants sont faux pour les deux coalitions advocatives : Co-4.1.2 (Les coalitions sont composées uniquement d'employés du DMF / DDPS), Co-4.1.3 (Les coalitions sont composées uniquement d'acteurs externes à la Confédération) et Co-4.1.4 (Il n'est pas possible de déterminer les employeurs des acteurs).

Coalition oppositionnelle

Pour la coalition oppositionnelle, l'hypothèse est *hors sujet* car le critère Co-4.1.5 est vrai : on ne dispose pas d'indices significatifs sur les positions des acteurs (de milice). En effet, aucun ouvrage important répertorié par A. Ernst (1971a, 456) n'a été rédigé par un acteur de milice. On ne peut donc pas discerner leurs positions. Quelques auteurs non manœuvristes (Jaquet, Frey dJ.) entretenaient une relation plutôt informelle avec le groupe (A. Ernst 1971a, note 2, 455-456). D'autre part, sur la base d'une analyse des titres et auteurs des articles de l'ASMZ entre 1951 et 1964,³¹⁹ un seul article de l'ASMZ sur la transformation de la politique de défense militaire a été écrit par un officier de milice de l'opposition (H. Wanner 1955).³²⁰ La critique peu mesurée portée par Brandenberger (1956) sur l'article pourrait aussi expliquer pourquoi les auteurs de milice ont peu publié. Mais A. Ernst (1971a, 178) rappelle que les rédacteurs en chefs manœuvristes de la

³¹⁹ Ce résultat est basé sur une analyse des articles dans l'ASMZ entre 1951 et 1964 sous rubriques *Heeresorganisation, Armeereform, Wehrpolitik*. Ce collationnement se focalise sur les articles pertinents (en élaguant par exemple les comptes-rendus d'ouvrages), publiés par des auteurs suisses appartenant aux deux coalitions, sur des thèmes stratégiques ou opératifs. Les autres rubriques sont : 1. Ausbildung Erziehung Psychologie, 2. Allgemeine Geschichte und Kriegsgeschichte, 6. Taktik-Kampfführung, 7. Waffentechnik, 8. Motorisierung-Panzer, 9. Luftwaffe-Luftschutz, 10. Ausländische Armeen, 11. Dokumentation, 12. Verschiedenes (ASMZ 1951). Cette manière de faire pourrait occulter des articles pertinents mais non répertoriés dans ces rubriques.

³²⁰ Publié au début du processus politique, il est très mesuré : Wanner questionne, sans affirmer. Cela n'empêchera pas Brandenberger (1956) de l'attaquer avec virulence et de l'enjoindre de s'occuper des problèmes de son niveau. Schürch (1956) défendit Wanner en affirmant le droit du citoyen au débat militaire.

revue ont toujours accueilli avec impartialité les autres articles de la coalition oppositionnelle, ce qui limite le bien-fondé de ce postulat. D'autres facteurs peuvent expliquer l'absence de positionnement des acteurs civils : d'une part, leur déficit d'expertise dans la formulation de la politique de défense militaire en regard de l'expérience et de la formation des officiers de carrière, mais aussi la petite taille de la coalition, qui limite la productivité.³²¹

Réduite à la subordination des fonctionnaires fédéraux à leur hiérarchie et à la loi sur les fonctionnaires (RS 172.221.10 1927 / 2000), l'hypothèse est indubitablement fausse. Waibel et Ernst prirent clairement et publiquement position contre l'*OT 61*, même après que l'approbation du *Message* par le Conseil fédéral. Les deux officiers généraux intervinrent indirectement dans les débats de la Commission de défense militaire. Manifestement, Ernst, docteur en droit, professait et mettait en pratique une interprétation très libérale de la liberté d'expression des officiers de carrière (A. Ernst 1971a, 178).³²² Chaudet, remonté contre Ernst et Waibel, n'a pourtant pas sévi contre les deux acteurs de l'opposition, ce qui tempère cette relecture (P. Braun 2006, 512–519; A. Ernst 1971a, 315–321). L'hypothèse est donc globalement hors sujet.

Coalitions structurelle et advocative manœuvristes

Pour ces coalitions, l'hypothèse est également hors sujet (Co-4.1.5 Absence d'indices significatifs sur les positions des acteurs).

La coalition structurelle est dominante et les acteurs majeurs sont majoritairement des collaborateurs du DMF. Züblin et Uhlmann, officiers de carrière manœuvristes sont les auteurs de la majorité des documents publiés par la coalition structurelle dans la presse militaire, ce qui donne également davantage de validité à l'impact de l'expertise sur la disposition à publier des positions. En effet, comme pour la coalition oppositionnelle, les officiers de carrière manœuvristes sont plus prolixes que leurs camarades de milice : dans l'ASMZ, plus de septante pour cent des septante-huit articles pertinents publiés entre 1951 et 1964 sous rubriques *Heeresorganisation, Armeeerform, Wehrpolitik* par des acteurs majeurs de la coalition manœuvriste ont été rédigés par Uhlmann (DMF). Dans leurs articles, les auteurs de la coalition advocative manœuvriste présentaient la position officielle du DMF. Des cinq publications majeures de la coalition cités par A. Ernst (1971a, 456), trois ont été écrites par Georg Züblin (1954, 1957, 1959) (DMF), une en trois parties par Georg Heberlein (1957a, 1957b, 1957c), rédacteur de la NZZ et une par la VFWW (1957) (probablement par Däniker). À nouveau, les deux documents écrits par les civils sont très proches des positions officielles. La faible participation des membres civils de la coalition au débat pourrait donc être expliquée par leur manque d'expertise et d'information dans le domaine. De ce point de vue, l'hypothèse est hors sujet également car le critère Co-4.1.5 est vrai. Le modèle de Sabatier et Jenkins-Smith n'est donc pas adapté à ce cas de figure.

Gustav Däniker Jr – Une focalisation sur le positionnement de Gustav Däniker Jr permet de préciser la relation entre les acteurs manœuvristes majeurs, qu'ils travaillent au DMF ou dans le secteur privé. Cette attention sur un acteur unique

³²¹ Le colonel EMG Robert Nünlist, membre de la coalition oppositionnelle, démissionna en raison des contraintes portées sur sa liberté d'expression après la publication d'un pamphlet contre le drill (Jaun 2006, 52).

³²² Concernant « das Problem der Meinungsfreiheit der höheren Offiziere », voir A. Ernst (1971a, 315–321) et P. Braun (2006, 512–519).

dépasse l'anecdotique : il montre que le modèle sous-jacent de l'hypothèse ne correspond pas à la réalité des acteurs du sous-système car les résultats peu cohérents du test de l'hypothèse renforcent le résultat hors sujet.

Acteur hétérodoxe, Däniker a acquis, cas suffisamment rare pour être mentionné, une expertise et une expérience dans le domaine militaire équivalentes, voire supérieures, à celles d'un officier de carrière. Dans la période étudiée, il a professé, au fil du temps, des positions de plus en plus extrêmes. On s'attachera à trois cas particuliers.

- *Premièrement*, la contestation des croyances propres de l'opposition avant 1960. La position de Däniker était initialement alignée sur celle des officiers de carrière, probablement par conviction, mais aussi en raison de la cohérence des options de réforme initiales : il n'y avait pas lieu d'exprimer de désaccord (Amrhein 2007, 20–22). En revanche, après la finalisation de la *Solution de convergence* en 1959, Däniker, comme Züblin, Gonard et Thomann, s'inquiétait en privé de la perte de crédibilité de la conception (Amrhein 2007, 22–23; P. Braun 2006, 486). En revanche, le VFWW soutenait la position du Conseil fédéral et Däniker s'inclina (Amrhein 2007, 22–23). Ce cas particulier montre que les positions privées des militaires de la coalition et de Däniker sont alignées, mais que le Zurichois doit représenter les vues de son employeur. Cette situation complique encore davantage la lecture simple que propose l'hypothèse : dans le contexte du sous-système de la politique de défense militaire, des acteurs civils peuvent être soumis à des influences qui les obligent à des compromis similaires à ceux des collaborateurs du DMF.
- *Deuxièmement*, après la démission de Annasohn et Primault, alors que l'on parlait de nommer Ernst chef de l'état-major général, les commandants de corps Züblin, Dubois et Frick menacèrent de démissionner (P. Braun 2006, 878–882). À mi-octobre 1964, dans un article publié sous pseudonyme dans la NZZ (Köning 1964), Däniker s'enflamma contre la possible promotion du leader de la coalition oppositionnelle. Il combattait avec véhémence la décision de ne pas mettre en œuvre la doctrine de l'*OT 61* et de faire de Ernst le *primus inter pares* du commandement de l'armée et présentait ouvertement la position que les leaders militaires exprimaient en privé (Amrhein 2007, 34; P. Braun 2006, 880–881).
- *Troisièmement*, lors de la publication de la *Conception 66*, Däniker et le VFWW s'opposèrent à cette position qualifiée de « rétrograde » par des actions médiatiques ou publiques organisées par l'association (Richner 1996, 128–130).³²³ D'autre part, le rédacteur zurichois publia en 1966 *Strategie des Kleinstaats*, dans lequel il réclamait entre autres un armement atomique stratégique et opératif pour la Suisse (Däniker 1966).³²⁴ Dans cet ouvrage, partiellement retravaillé avant sa publication pour intégrer une critique de la *Conception 66* (Amrhein 2007, 38–39), Däniker reprochait une adaptation trop forte au cadre financier plutôt qu'aux menaces potentielles (Däniker 1966, 120). Comme publiciste indépendant – et non comme membre du VFWW – il se plaçait en porte-à-faux vis-à-vis de la coalition manœuvriste (Amrhein 2007, 38–39; P. Braun 2006, 906–907; Däniker 1966, 47–49). Pour ses camarades, la critique de Däniker, bien que justifiée, manquait de mesure (Mark 1966b).

³²³ Le VFWW publia un numéro du bulletin *Aktuelle Militärpolitik* dans lequel il affirme que le rapport du Conseil fédéral ne représente qu'une « Momentaufnahme der heute bestehenden Situation » et que « auf weite Sicht die Konzeption von 1960 durchgesetzt werde und die dafür benötigten Mittel bereitzustellen seien » (Richner 1996, 129–130).

³²⁴ Cette condition figurait précédemment dans le *Livre vert II*.

Le spectre d'engagement des acteurs des secteurs privé et public est plus large que ce que suggère l'hypothèse. L'existence de pressions – ici plutôt rhétoriques – sur leur expression est cependant avérée : « [der Nationalrat] Bringolf stellte sogar den Antrag, [Däniker] sei aus dem Generalstab zu entlassen » (Däniker 1996b, 115). Dans les trois cas, le critère Co-4.1.1 est vrai : le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable. En particulier, un militaire de milice peut être potentiellement soumis à des pressions de la part du DMF.

En conclusion, le résultat est *bors sujet* de manière globale, pour la coalition oppositionnelle, les coalitions manoeuvristes et pour le cas particulier de Däniker. Le message implicite de la soumission des fonctionnaires fédéraux à un devoir de réserve contractuel n'est pas avéré pour les officiers généraux, car Ernst et Waibel flirtaient avec les limites de ce principe. L'existence d'acteurs civils agissant pour des entreprises soutenant l'administration n'est pas prise en compte. La pertinence de l'hypothèse est à nouveau remise en question : elle peine à intégrer les positionnements plus larges des acteurs et les nombreux cas particuliers, notamment ceux qui découlent du système de milice.

Test des hypothèses sur l'apprentissage

Cette section décrit tout d'abord les résultats de la recherche d'un apprentissage entre les coalitions. Les deux hypothèses sont ensuite évaluées à la lumière de ces données. Les résultats consolidés sont représentés dans la Figure 79, page 376. On a recherché des indices d'apprentissage, tout d'abord au sein des coalitions, puis entre la coalition oppositionnelle et la coalition manoeuvriste pour l'*OT 61* et la *Conception 66*. On recherche tout d'abord les indices d'apprentissage au sein des coalitions pour la coalition manoeuvriste et ensuite pour la coalition oppositionnelle.

Apprentissage au sein des coalitions manoeuvristes

Plusieurs indices d'apprentissage au sein des coalitions manoeuvristes peuvent être relevés. *Premièrement*, l'EMG avait tiré des conséquences tactiques de l'emploi d'armes atomiques contre la Suisse, sans toutefois formuler de lignes directrices pour le développement de l'armée (P. Braun 2006, 357–358). *Deuxièmement*, pour éviter des destructions par des armes nucléaires tactiques dans les secteurs d'attente, les penseurs militaires occidentaux *mainstream* déconseillaient toute concentration des forces avant le contact avec l'adversaire et recommandaient une augmentation de la mobilité et l'acquisition de chars, ainsi que le développement de capacités aériennes pour détruire des dépôts d'armes atomiques dans la profondeur du dispositif adverse. Ces propositions se retrouvèrent dans plusieurs articles de la coalition manoeuvriste (Mark 1954; Uhlmann 1954a, 1954b). Cet apprentissage est sous-tendu par les croyances propres de la coalition, qu'il ne remet pas en cause.

Apprentissage au sein la coalition oppositionnelle

Pour la coalition oppositionnelle, on n'a pas trouvé d'indice d'apprentissage, ce qui est cohérent avec les croyances des acteurs majeurs pour qui les armes nucléaires tactiques n'avaient pas de d'impact majeur sur la défense de zone. En revanche, les acteurs se sont basés sur des publications étrangères (par exemple : Miksche 1955) pour soutenir leurs arguments. On examine l'apprentissage entre les coalitions en testant les deux hypothèses.

Première hypothèse sur l'apprentissage – niveau de conflictualité

La première hypothèse sur l'apprentissage avance que l'apprentissage entre les coalitions est facilité lorsque les conflits entre les coalitions sont limités, c'est-à-dire qu'ils concernent les croyances secondaires des deux coalitions, ou les croyances secondaires de l'une et les croyances propres de l'autre. En substance, on n'a pas observé d'indice établi d'apprentissage entre les coalitions, ce qui rend les hypothèses hors sujet. On évalue cette hypothèse entre les deux coalitions dans deux cas : (1) pour la période de formulation de l'*OT 61* et (2) pour la période de la rédaction de la *Conception 66*.

L'apprentissage (Ap) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune d'elles dispose des compétences techniques nécessaires pour s'engager dans le débat (Ct), et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire de l'autre ou, alternativement, sur des aspects importants des croyances secondaires (Intensité du conflit – Ict).

Recherche d'un apprentissage entre les coalitions – OT 61

L'hypothèse implique donc que s'il y a eu un apprentissage, alors les deux paramètres, capacité technique et faible conflictualité de l'opposition, sont remplis. Or ce dernier n'est pas vérifié. Si apprentissage entre les coalitions il y eût, on devrait en trouver des traces dans le *Message du Conseil fédéral concernant l'organisation de l'armée (Organisation des troupes)* qui présente la finalisation de la conception (Conseil fédéral 1960a). En suivant A. Ernst (1971a, 287), on a repéré des indices de divergence (Table 109) et de convergence (Table 110) entre les coalitions.

Premièrement, la conception d'engagement était formulée de manière très générale.³²⁵ Ceci pourrait laisser penser que d'autres formes de combat opératif auraient été possibles, d'autant que le Conseil fédéral soulignait que « certaines régions sont favorables à une défense d'un caractère plutôt statique, tandis que d'autres exigent une conduite mobile des opérations » ou encore qu'une « défense statique menée par le gros de l'armée n'est plus guère concevable. Cependant, même si l'adversaire doit être, en règle générale, contre-attaqué sur le Plateau à partir de bases de départ, il n'est pas exclu que certains éléments de l'armée ne s'y défendent pas, provisoirement du moins, dans des positions préparées » (Conseil fédéral 1960a, 335). Potentiellement, la coalition manœuvriste donnait l'impression de laisser une place aux croyances oppositionnelles.

³²⁵ Par exemple, selon Conseil fédéral (1960a) : « L'armée doit pouvoir assumer toutes les tâches qui peuvent lui être assignées et qui, en partie, sont imprévisibles. Elle doit pouvoir mener le combat aussi bien offensif que défensif. Une conception arrêtée, limitée à certaines formes de combat, doit être rejetée, car elle restreindrait la liberté d'action et ne permettrait par conséquent pas de faire face à toutes les situations... Il en découle qu'elle doit être non seulement aussi forte que possible, mais encore mobile pour être en mesure de résoudre les problèmes les plus divers sur tous les théâtres d'opérations qu'il est permis d'envisager » (330).

« Le combat sur le Plateau a pour but de s'opposer à un adversaire qui aurait percé la zone frontière ou celle des Alpes, ou qui les aurait dépassées avec des troupes aéroportées. Il faut donc disposer de formations mobiles à grande puissance de feu, capables de se déplacer de jour sous la protection de l'aviation et de la défense contre avions » (335).

« Le choix du mode d'engagement de l'armée appartiendra au commandant en chef, qui en décidera seul, en se fondant sur la mission reçue du gouvernement et la situation du moment. Les moyens propres à la conduite du combat sur le Plateau doivent lui permettre l'une ou l'autre des solutions envisagées » (335–336).

Table 109 OT 61 – Divergences entre les coalitions et lien avec les niveaux de croyances

Divergences	Niveau de croyances
Particularité ou non du terrain suisse	Propres
Dissymétrie ou symétrie	Propres
Liberté de manœuvre du CCA	Propres
Financement des programmes d'armement	Propres
Formes de protection contre les armes atomiques	Propres
Faisabilité de la conception manœuvriste	Propres
Forme de la menace	Propres
Nécessité de définir la conception du combat	Propres
Nécessité d'une conception propre du combat	Propres
Réduction du nombre de bataillons d'infanterie et suppression de la cavalerie	Opposition : noyau / propres Manœuvristes : secondaires
Importance de l'infanterie	Opposition : noyau / propres Manœuvristes : secondaires
« Points d'étranglements » (<i>Chokepoints</i>) en Suisse	Secondaires
Abaissement de l'âge du licenciement	Secondaires
Capacité de l'aviation	Secondaires
Engagement de l'aviation	Secondaires
Priorités de développement entre aviation et troupes terrestres	Secondaires
Organisation des Grandes Unités des CA camp	Secondaires
Organisation des Grandes Unités du CA mont	Secondaires
Importance de l'organisation par rapport aux compétences de la troupe	Secondaires

Source : auteur, sur la base de A. Ernst (1971a, 287–292) et de Conseil fédéral (1960a)

Deuxièmement, le rapport ne suggérait pas que le but de l'armée était de défaire un adversaire – une croyance propre fondamentale de la coalition manœuvriste – mais il mettait l'accent sur l'importance de « l'engagement de moyens classiques [pour] procurer un gain de temps » et ainsi augmenter « l'importance et les perspectives de succès d'une résistance opiniâtre et tenace d'un petit État » (Conseil fédéral 1960a, 324).

Table 110 OT 61 – Convergences entre les coalitions et lien avec les niveaux de croyances

Convergences	Niveau de croyances
But stratégique : dissuasion	Propres
But opératif : combat de longue haleine	Propres
Le rapport du Conseil fédéral est ouvert sur la conception	Propres
Importance du réduit alpin	Propres
Troupes frontières : couvrir la mobilisation et retarder l'adversaire	Secondaires

Source : auteur, sur la base de A. Ernst (1971a, 287–292) et de Conseil fédéral (1960a)

Il décrit ainsi (Table 110) des croyances proches de celles de la coalition oppositionnelle (A. Ernst 1971a, 287). On pourrait aussi y voir le résultat d'un apprentissage. Cependant, l'appréciation de la situation par les coalitions différait sur plusieurs points. Les divergences sont plus nombreuses que les convergences, qui portent pour la plupart sur des invariants de la politique de défense militaire suisse. Il n'y a donc pas d'apprentissage sur ces points. En ce qui concerne le but opératif et l'indétermination du rapport du Conseil fédéral, Ernst y voit une volonté politique. Il affirme que l'ambiguïté du rapport ne découlait pas d'une volonté de compromis avec la conception oppositionnelle, mais d'une « *Verwässerung* » der 1955 geäusserten Ideen » et d'une volonté politique de présenter une conception multifonctionnelle – « die Armee [als] Mehrzweckinstrument ». D'autre part, l'argument du gain de temps comme but opératif n'aurait pas été cohérent avec le concept même de la réforme : pour la coalition oppositionnelle, une défense de zone aurait permis de remplir ces buts de manière plus adéquate. Finalement, dans ce qui peut relever d'une relecture des intentions de la coalition manœuvriste sous l'angle du penchant diabolique, le Bernois soulignait que l'exposé du Conseil fédéral « *der Argumentation der massgebenden militärischen Persönlichkeiten widersprach* », pour qui la défense mobile demeurerait malgré tout l'état final de la réforme (A. Ernst 1971a, 287).

Pour la coalition oppositionnelle, il n'y a donc pas de rapprochement substantiel entre les coalitions, ce qui valide l'absence d'apprentissage : *premièrement*, les croyances propres des deux coalitions étaient très éloignées. Leurs mises en œuvre demandaient des moyens et des tactiques différentes. Les croyances de la coalition oppositionnelle sur la nécessité d'une armée forte en infanterie, dont les soldats servent au-delà de leur cinquantième année, étaient liées à des croyances du noyau sur le lien entre le citoyen et l'armée (A. Ernst 1971a, 291; Jaun 2017a). Pour la coalition manœuvriste, il ne s'agissait que de croyances secondaires : la réduction des formations d'infanterie aurait permis de libérer des ressources financières supplémentaires pour acquérir des armes d'appui (A. Ernst 1971a, 290). Dès lors, la probabilité et la capacité d'un apprentissage était bien moindre qu'entre les conceptions du *Damm* et du *Igel*, décrites dans le chapitre précédent, plus proches conceptuellement.

Deuxièmement, la forme des croyances secondaires entre les coalitions était très différente, ce qui ne permettait pas de créer un consensus sur la base d'aspects similaires, comme cela put être le cas pour l'*OT 51* : (a) il n'est pas possible d'engager l'infanterie à la place de chars ou réciproquement ; (b) les perspectives sur le rôle de l'aviation et des priorités entre l'acquisition d'avions et de moyens terrestres étaient totalement antithétiques. Il n'était donc pas possible de développer une conception *bottom-up* sur la base de moyens acceptables par les deux camps. Un apprentissage qui prendrait sa source dans les croyances secondaires n'était pas envisageable.

Troisièmement, les querelles étaient également l'expression d'une relation toxique entre Züblin et Ernst, qui polluaient l'interaction et renforçait le penchant diabolique. *Finalement*, les hypothèses sur l'apprentissage ne décrivent que des cas positifs. Il manque des hypothèses explicatives pour les cas négatifs.

L'absence d'apprentissage pour la période de l'OT est donc avérée par les indices découverts dans les sources et expliqué par la théorie. *Le résultat est hors sujet* (le critère Ap-1.1.2 « Absence d'apprentissage entre coalitions » est vrai). Il en est de même pour le deuxième cas.

Recherche d'un apprentissage entre les coalitions – Conception 66

Pendant la phase de formulation de la *Conception 66* par la CDN, la figure ci-dessous décrit ce qui pourrait apparaître comme une forme d'apprentissage entre les coalitions.

Table 111 Co 66 – Formes potentielles d'apprentissages

-
- Les membres de la coalition manœuvriste « zeigten sich bereit, [Ernst's] Argumente unvoreingenommen anzuhören und neue Lösungen zu suchen » (305);
 - « Grundsätzliche Differenzen schlossen [...] eine Verständigung in den konkreten Fragen nicht aus » (305);
 - « Es zeigte sich, dass die früheren Gegensätze zum Teil auf Missverständnisse und Übertreibungen zurückzuführen waren » (305);
 - « Die in einem kontradiktorischen Verfahren durchgeführten Überprüfung der Grundsätzlichen Probleme unserer Kampfführung erwies sich als Fruchtbar » (305);
 - « Die Beschlüsse der LVK waren [...] nicht unbefriedigende Kompromisse, sondern das Ergebnis einer echten Synthese. [Die Konzeption 66 ist] trotz den früheren Gegensätzen aus einem Guss » (307).
-

Source : A. Ernst (1971a, 304–308)

Mais, à y regarder de plus près, entre 1964 et 1965, l'apprentissage ne fut qu'apparent. La *Conception* prit forme dans le cadre d'un accord négocié sous pression du chef du DMF et du Parlement. Dans le domaine terrestre, un consensus se forma sans indice d'apprentissage. Le témoignage de Seethaler (2007, 69–70), qui décrit l'acceptation sous contrainte de la position oppositionnelle par les autres acteurs, est éloquent.³²⁶

Les acteurs n'apprirent pas, mais ils créèrent un texte suffisamment imprécis pour qu'il leur convienne. Selon Ernst, l'abstraction augmentait la liberté de manœuvre du futur commandant en chef et évitait des disputes de détail sur des aspects futurs et peu pertinents. À la place d'un apprentissage, on laissa donc la place à l'ambiguïté, ce qui permit un consensus sans que les coalitions aient à changer leurs croyances. Davantage encore dans le domaine de la doctrine aérienne, les acteurs ne trouvèrent d'accord que par un choix assumé d'utiliser une terminologie ambiguë (A. Ernst 1971a, 307–308).

Plus généralement, si les anciens acteurs manœuvristes n'ont plus publié de documents dans l'ASMZ à partir de 1966,³²⁷ leurs épigones (en particulier Däniker et Seethaler) ont continué leurs tentatives d'orienter la *Conception 66* dans une direction plus agressive et manœuvriste (Däniker & Wicki 1969; Jaun 2019, 285–291; Seethaler 1971), ce qui réfute l'existence d'un apprentissage. On ne peut donc pas parler d'indices d'apprentissage pendant la période immédiate

³²⁶ Pour Seethaler, (1) Ernst avait pris la direction du projet pour imposer sa propre formulation ; (2) les désaccords entre Ernst et Seethaler conduisirent le premier à demander la mise à l'écart du second par le CDN (elle ne lui fut pas accordée) ; (3) la discussion sur la doctrine terrestre apparaît comme une négociation sur la forme plutôt que sur le contenu : lors de la discussion du règlement *Truppenführung*, « die Korrekturen hielten sich indes in Grenzen und betrafen meist die sprachliche Ästhetik » ; (4) Züblin apparaissait plutôt résigné qu'en mode d'apprentissage (Seethaler 2007, 69–70).

Plusieurs autres facteurs expliquent aussi la convergence autour des documents (Seethaler 2007, 70) : (a) le départ à la retraite de Frick, Züblin et Dubois, qui laissa le champ libre à Ernst ; (b) une volonté de synthèse par l'abstraction pour laisser au commandant en chef une liberté d'action très large dans le cadre de la conduite par objectifs, ce qui évita des conflits sur des formulations précises.

³²⁷ Le dernier article de Uhlmann (1965) reprenait des extraits d'un discours. Züblin (1960) avait publié son dernier article sur la discipline en 1960. Seul Wilhelm Mark s'opposa, comme Däniker, à la *Conception 66* (Mark 1966a).

d'élaboration de la *Conception 66*, des *WOF* et de la *Conduite tactique 69*, ni même de consensus, à l'exception du maintien de la structure de l'*OT 61*.

Plus précisément, sur la discussion de la doctrine terrestre, les deux coalitions argumentent dans deux niveaux logiques différents : la finalité de la défense (de zone) combinée / area defence consiste à tenir une portion de terrain, celle de la défense mobile à la destruction opérative de l'adversaire (A. Ernst 1971a). Dans ce contexte, la riposte mécanisée n'était pas une manœuvre offensive opérative, mais uniquement tactique : « 'Gegenschlag', auch wenn er mit 50 Kampfpanzern geführt werden sollte, [ist] nicht viel mehr als ein 'Löcher stopfen'. Wichtig sind dabei nicht weit ausgreifende Bewegungen, sondern das Konzentrieren des Feuers von 50 Panzerkanonen an der Krisenstelle » (Kägi 1981).

De ce fait, contrairement à ce qu'affirment plusieurs auteurs, la doctrine de la *Conception 66* n'est pas une synthèse de la défense mobile et de la défense de zone, mais plutôt un développement de cette dernière dans le cadre du maintien de l'*OT 61*. Il n'y a donc pas d'apprentissage entre les coalitions dans la formulation de la *Conception*. On reviendra sur cette thématique en conclusion de ce chapitre.

L'invalidité de la seconde supposition et le fait que l'hypothèse ne soit pas vérifiée ne permet pas de déduire que l'hypothèse soit vraie car si Apprentissage \Rightarrow Critères, alors NON Apprentissage \Rightarrow NON Critères est logiquement faux, bien que ce soit effectivement le cas ici. L'absence d'apprentissage influence aussi la deuxième hypothèse sur l'apprentissage.

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage – apprentissage par forum

La deuxième hypothèse sur l'apprentissage affirme qu'un forum prestigieux doté de règles institutionnelles est une condition potentiellement nécessaire pour l'apprentissage. En d'autres termes, un apprentissage implique potentiellement un forum.

L'apprentissage (A_{cc}) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer (F_p) et (2) dominé par les normes professionnelles (N_p).

Test de l'inférence

On observe deux potentiels fora prestigieux : (1) la commission d'études de la SSO de 1955 à 1957 ; (2) la CDN à partir de 1965. Entre 1957 et 1961, Nager soutint le *Livre vert II* de décembre 1958 lors de sa discussion à la CDN.³²⁸ Après son départ, la coalition ne fut plus représentée jusqu'à l'arrivée de Ernst.

³²⁸ Pour (A. Ernst 1971a, 274),

Der Autor des 'Schwarzbuches' gab seinen Widerstand auf. Er scheint angenommen zu haben, das neue, leicht abgeschwächte Projekt bedeute einen annehmbaren Kompromiss. Vielleicht glaubte er aber auch, mit den nunmehr vorgesehenen Kampfmiteln sei entgegen allen verbalen Beteuerungen – eine «Mobile Defence» obnehin ausgeschlossen, so dass sich die Fortsetzung des Streites nicht lohne.

Le commandant du corps d'armée de campagne 2 semble davantage avoir soutenu le projet en raison d'une appréciation réaliste ou encore, comme le souligne Züblin (1975, 182) par loyauté vis-à-vis de Chaudet ainsi que par insight qu'il ne parviendrait à convaincre ses collègues et qu'il fallait faire avancer le dossier. Cette forme de résignation stratégique ne correspond pas à un apprentissage et Nager n'a pas convaincu le reste de la coalition de soutenir le projet.

Dans le premier cas, les protagonistes majeurs des deux coalitions ont participé à « dix séances où ont été analysés de nombreux points de vue contradictoires » (Comité central de la SSO 1957, 3–4). Ces dix séances auraient pu s'inscrire dans un projet d'apprentissage, d'autant que le président central de la SSO, le colonel Albert Ernst, avait conduit les débats avec sérénité. Cependant, les coalition restèrent sur leurs positions : le rapport de la commission souligne qu'il est « dans la nature des choses que des conceptions divergentes, et même contradictoires, doivent subsister ». Pour cette raison, le président insista sur la nécessité que « les arguments et les conclusions des membres de la minorité de notre commission soient clairement exposés dans ce rapport », ce qui indique l'absence d'apprentissage, un fait confirmé par A. Ernst (1971a, 273). Il n'y a donc pas d'indice d'apprentissage ; le critère Ap–2.1.1 – On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions – est vrai.

Le second cas, à partir de 1965, pendant la phase de formulation de la *Conception 66* par la CDN, découle de la discussion du second cas du test de l'hypothèse précédente. À nouveau, on n'observe pas d'apprentissage entre les coalition, mais une imposition habile par Ernst dans la sphère terrestre et un consensus mou dans la sphère aérienne.

En synthèse, il n'y a pas d'apprentissage entre les coalitions pendant toutes les périodes de cette études de cas. Selon le critère de test Ap–2.1.1, « On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions », l'absence d'apprentissage implique que l'hypothèse est hors sujet.

Hypothèses sur l'apprentissage – Conclusions

Pendant la période considérée, l'apprentissage était uniquement interne aux coalitions manoeuvristes. Comme suggéré par Jenkins–Smith & Sabatier (1993a, 48), les acteurs majeurs ont facilement intégré des informations qui validaient leurs croyances. En parallèle, ils estimaient que les narrations de l'autre coalition n'étaient pas pertinentes. *En revanche*, dans l'affrontement entre les coalitions, en l'absence d'un événement externe ou interne, on observait un « dialogue de sourds » persistant : il n'y avait pas de dénominateur commun entre les croyances. La vision même de la doctrine militaire était différente : les manoeuvristes ne croyaient pas à la valeur normative du règlement. En revanche, pour l'opposition, le règlement servait d'appui à la réflexion et à l'imposition des croyances. L'absence de solution technique au problème de la transformation de la politique de défense militaire et la position marginalisée du représentant de la coalition oppositionnelle au sein de la commission de défense nationale rendirent tout apprentissage impossible. Les résultats sont hors sujet pour les deux hypothèses. La distance entre les croyances est trop grande.

Les hypothèses sur l'apprentissage ne s'appliquent pas aux deux cas en raison de trois facteurs : (1) la nature des querelles, substantielles, qui portent sur les croyances propres des coalitions. Cette explication constitue un corollaire des hypothèses de l'ACF sur l'apprentissage entre les coalitions ; (2) la nature des relations entre les acteurs majeurs des deux coalitions, qui ne s'appréciaient guère, ce qui renforça le penchant diabolique. Cette dimension interactionnelle n'est pas prise en compte par l'ACF ; (3) la forme des hypothèses, qui ne décrivent que des cas positifs d'apprentissage. Si l'ACF disposait d'hypothèses sur l'absence d'apprentissage, le cadre gagnerait en pertinence. On reviendra sur cette proposition dans l'analyse longitudinale.

Synthèse des réformes

Les résultats de cette étude de cas sont présentés dans cette section. Les modifications intervenues à la suite des deux réformes et les composantes des variables dépendantes ont été décrites dans le chapitre 2 aux titres

Organisation des troupes 61 (page 114 *sqq.*) et *Conception 66* (page 118 *sqq.*). L'*OT 61* représentait une transformation opérative majeure en comparaison de l'*OT 51* : le but n'était plus de tenir une portion de terrain par une usure opérative, mais, par un combat mobile, d'anéantir l'adversaire (A. Ernst 1971a, 305). À terme, sa mise en œuvre conduisait au développement de l'arme aérienne et à une mécanisation de l'armée au détriment de l'infanterie. Ce dernier point pouvait, du point de vue de certains opposants, mettre en péril les bases républicaines du système de défense (A. Ernst 1971a, 377; Stutz 1990), c'est-à-dire leurs croyances du noyau.

Le passage à la *Conception 66* correspondait à un changement II : la doctrine de la défense combinée (une défense de zone, renforcée par ripostes des chars) était à nouveau focalisée sur l'attrition plutôt que sur la défaite de l'adversaire.

Les composantes de la variable dépendante des deux réformes figurent dans la Table 27, page 145. En substance, pour l'*OT 61*, (1) *Les normes constitutionnelles* et les *relations civiles militaires* n'ont pas évolué ; (2) *le système de défense* et (3) *la doctrine militaire stratégique* n'ont pas changé ; (4) *La doctrine opérative* (la défense mobile) a été fondamentalement transformée ; (5) Les autres domaines de développement ont évolué selon la Table 27 ; (6) l'influence directe des autres domaines de développement sur le changement est limitée (si l'on excepte l'impact ultérieur de l'acquisition gâchée du *Mirage* sur la mise en œuvre). Pour le cas de la *Conception 66*, (1) ni *les normes constitutionnelles*, ni les relations civiles militaires, ni (2) *le système de défense* n'a pas changé ; (3) *la doctrine militaire stratégique* a partiellement évolué (ouvrant la voie à la dissuasion) ; (4) *la doctrine opérative* (la défense combinée) a changé ; (5) les autres domaines de développement ont évolué selon la Table 27 ; (6) l'influence des autres domaines de développement sur le changement est restreinte.

L'influence des doctrines de l'OTAN, de la France et de l'Allemagne est importante et informe le débat à travers des officiers d'âge moyen qui ont suivi une formation dans une école militaire étrangère en France (Senn 2007a) ou en Allemagne (Seethaler 2007). Ces doctrines s'inspiraient encore des retours d'expérience de la Seconde Guerre mondiale. La défense de zone et la défense mobile trouvent leur inspiration dans les combats de la Wehrmacht sur le front de l'Est ou en Italie. L'OTAN avait repris ces modèles qui figuraient dans ses manuels.

On décrit maintenant les synthèses partielles portant sur les questions de recherche et on résume les constats portant sur (1) les acteurs, (2) la transformation vers l'*OT 61* et (3) la *Conception 66* ainsi que (4) les implications pour l'ACF et la politique de défense. On terminera (5) par une conclusion partielles sur les deux réformes.

Acteurs

On répond ici aux questions de recherche sur les acteurs de la transformation : (1) les liens entre les acteurs majeurs ; (2) la nature des conflits entre les acteurs et leur influence sur les réformes ; (3) l'observation ou non d'un apprentissage ; (4) les rôles des acteurs majeurs des coalitions ; (5) une synthèse.

Relations

On revient sur les liens qui unissent ou séparent les acteurs majeurs des transformations. Les *coalitions advocatives* comme groupes liés par des croyances et agissant de concert pour faire avancer un programme de politique de défense militaire forment à nouveau une description appropriée, plus encore que pour le cas précédent où la permanence des groupes n'était pas avérée. Leur focalisation sur les croyances propres se révèle également plus prégnante que pour le cas précédent. Des croyances communes plutôt que des intérêts déterminent le groupement des acteurs pertinents dans des clusters. Les *coalitions structurelles* forment à nouveau une description appropriée des groupes autour du C DMF, où des croyances communes, mais aussi et surtout des liens structurels déterminent le groupement des acteurs pertinents. Entre toutes les coalitions, les liens personnels d'amitié et d'inimitié entre les acteurs majeurs jouent encore un rôle important qui n'est pas identifié par l'ACF.

Les trois coalitions étaient encore inspirées par des croyances du noyau clausewitzienne, respectivement républicaines, mais elles n'apparaissent plus qu'implicitement dans leur transposition doctrinale. La coalition oppositionnelle intégrait des membres lucernois et bernois, la coalition manœuvriste des membres zurichois ou issus de la Suisse Orientale. L'origine régionale n'est certainement pas un facteur explicatif, mais la socialisation pendant la phase de scolarité, dans les sociétés d'officiers et les écoles militaires ainsi que les Unités d'Armée l'est peut-être.³²⁹ Les coalitions ne comprenaient qu'un nombre limité d'acteurs réguliers. À nouveau, cet état de fait a permis de suivre la plupart des personnages à la trace et de comprendre leurs activités. Parfois, seuls quelques entrepreneurs (Ernst et Waibel) semblaient être actifs au sein d'une coalition. Le contour des coalitions advocatives n'était pas confondu avec celui d'associations (par exemple : SSO), de partis (comme le PRD) ou d'organisations (comme le DMF). Les acteurs de ces organisations ne partageaient pas de croyances homogènes, ce qui est cohérent avec la perspective de l'individualisme méthodologique. À nouveau, il n'est pas judicieux de modéliser les coalitions du sous-système de la politique de défense militaire en se basant uniquement sur des groupes constitués puisque leurs croyances publiées ne correspondent qu'à celles de la majorité des acteurs. Les acteurs rassemblés dans des coalitions advocatives qui intégraient des leaders politiques, des journalistes, des officiers de carrière et de milice, des parlementaires et des membres de l'exécutif fédéral. La stratégie des coalitions manœuvristes consista principalement à appuyer la volonté de réforme du C DMF et à combattre leurs adversaires. Les ressources principales utilisées par la coalition manœuvriste étaient l'information (obtenir de l'information qui soutienne les croyances), la communication, l'autorité légitime de prendre des décisions politiques et le leadership habile. Celles de la coalition oppositionnelle étaient l'information (obtenir de l'information qui soutienne les croyances), la communication et le leadership habile.

La majorité des acteurs majeurs des deux coalitions advocatives avaient suivi une formation d'officier de milice, complétée une quinzaine d'années plus tard par une formation d'état-major général. La plupart avait un doctorat.

³²⁹ Selon Richner (1996, 7), « Albert Züblin und Edmund Wehrli kannten sich bereits seit ihrer Jugendzeit. Wehrli war ein Schulkamerad Georg Züblins [...]. Edmund Wehrli und Georg Züblin hatten auch gemeinsam die Offiziersschule absolviert ». P. Braun (2006, 367–368) explique également que Gonard et Züblin avaient été stagiaires à l'École Supérieure de Guerre à Paris et que le second avait travaillé sous les ordres du premier pendant le service actif. Züblin et Primault avaient suivi ensemble l'école militaire à l'EPFZ. Uhlmann et Züblin randonnaient sur les sentiers alpins dans leur adolescence.

Comme par le passé, seuls les officiers de carrières (et l'exception de Däniker) sont des experts en matière d'opérations. Les acteurs majeurs ont publié régulièrement dans la presse militaire d'obédience manœuvriste (*ASMZ*) et plusieurs membres moins actifs des coalitions étaient des rédacteurs de la presse quotidienne. On ne dispose pas d'indices sur les activités d'autres acteurs cibles, en particulier les tiers perdants et les tiers gagnants, sur la formulation de la politique de défense. Une fois encore, dans le contexte de la politique de défense militaire, le système de milice remet en question la typologie plus rigide de l'ACF. Ces personnalités, principalement actives au sein du DMF, soutenues par des parlementaires et des membres d'organisations privées, ont agi de manière concertée pour faire triompher des croyances dans le domaine de la politique de défense militaire.

Conflictualité

On explique le caractère des interactions des acteurs et son impact sur les transformations militaires. Les différences majeures entre les strates de croyances et le niveau interpersonnel des coalitions forment une explication rationnelle des tensions entre les coalitions pendant les deux phases étudiées dans ce chapitre. (i) Pendant la période de la formulation de l'*OT 61* (Figure 49), toutes les strates sont en oppositions et les relations interpersonnelles sont très tendues. Il n'existe pas de points communs qui permettraient un apprentissage, un rapprochement ou au minimum une compréhension réciproque. Cette constellation dépasse le penchant diabolique car les acteurs connaissent les possibilités de leurs adversaires. La discussion sur la nécessité et la forme de la réforme se sont ouvertes au-delà du sous-système, avec la création d'un organisme de communication politique, le VFWW, inspiré des pratiques en vogue aux États-Unis, contre lesquels les capacités de ripostes médiatiques de la coalition oppositionnelle étaient limitées.

La coalition oppositionnelle a mené un combat retardateur qui n'a pas fondamentalement impacté la formulation du programme de l'*OT 61* car la coalition structurelle n'a pas intégré ces croyances. Ernst et Waibel ne disposaient pas d'une majorité au Parlement pour faire capoter la révision de l'OT. (ii) Pour la *Conception 66*, la Figure 50 illustre la modification des strates manœuvristes : l'Affaire du Mirage a rendu impossible la mise en œuvre des croyances propres et secondaires du groupe autour de Züblin. Seules les croyances propres de l'opposition peuvent être implémentées. Le maintien de l'organisation de l'armée permet de sauver la face de la coalition manœuvriste et d'accélérer la formulation de la *Conception*. Les incompatibilités interpersonnelles et celles qui existent encore sur le plan des croyances du noyau conduisirent à des frictions dans le court terme (Seethaler 2007), mais elles ne jouèrent pas de rôle dans la durée. En revanche, comme on le verra dans le chapitre suivant, l'absence d'adaptation des croyances secondaires « clausewitzienne » aux changements sociaux contribuera au succès d'estime de l'initiative « pour une Suisse sans armée ».

Apprentissage

Sur la base du titre *Test des hypothèses sur l'apprentissage*, page 359 *sqq.*, on n'observe pas d'apprentissage pendant la formulation de l'*OT 61* ou de la *Conception 66*, contrairement au cas de l'*OT 51*. Les constatations qui précèdent sur les différences fondamentales de croyances entre les coalitions expliquent l'absence d'apprentissage. De plus, dans le cas de la *Conception*, il n'y a pas non plus de réel apprentissage, mais plutôt une pression de l'échelon supérieur à la négociation

et au consensus. Les deux premières hypothèses ne sont pas applicables, mais un corollaire pourrait être en tiré pour prendre en compte cette absence.

C DMF et acteurs majeurs

Chaudet était un entrepreneur politique influent qui a marqué l'initialisation de la réforme vers l'*OT 61* et son déroulement. Le Vaudois a ensuite créé des conditions favorables pour le succès de la *Conception 66*. Dans cette phase, il a exercé – sous pression – un rôle de courtier qu'il avait déjà pratiqué comme Conseiller d'État, alors qu'il n'avait pas recherché de consensus dans la phase précédente. Les CEMG ont joué des rôles différents : Montmollin a contribué à la formulation initiale de la doctrine basée sur la défense mobile. Annasohn, qui n'a pris son poste qu'en 1958, n'a pu que soutenir le processus politique et en assumer les conséquences en démissionnant en 1964. Gigly a lui aussi joué un rôle de courtier dans la phase de rédaction de la *Conception*. La coalition structurelle manœuvriste a été majoritaire entre 1955 et 1965. La commission militaire du Conseil fédéral a été le portier vers le Conseil fédéral et le Parlement. Le Conseil fédéral a joué un rôle plus important que dans la réforme précédente. Il n'a pas influencé la doctrine, mais a imposé un cadre financier équilibré au DMF. Dans la phase de la *Conception 66*, le Parlement et le Conseil fédéral ont influencé le processus politique de manière plus incisive que par le passé et que dans les réformes futures.

Constat

On constate à nouveau avec l'*OT 61* que l'impact des coalition advocatives sur le processus politique était somme toute réduit. La coalition oppositionnelle, malgré ses nombreuses tentatives, n'a pas réussi à influencer les croyances du programme de l'*OT 61*. Les acteurs manœuvristes extérieurs au DMF appuyèrent la réforme par des publications dans les médias civils et militaires. En revanche, la coalition advocative oppositionnelle a exercé une influence centrale sur le processus de la *Conception 66*.

Après cette description des acteurs des réformes, la causalité et la forme de la transformation forment le deuxième volet de la conclusion.

Transformation vers l'OT 61

Cette section synthétise les conditions de la transformation (le « pourquoi ») ainsi que la dynamique du changement (le « comment ») de la transformation de l'*OT 51* à l'*OT 61*.

Conditions de la transformation

Les conditions de la transformation, le « pourquoi », figurent dans la Table 112 ci-dessous. Le facteur explicatif principal de la réforme correspond à des événements extérieurs d'une importance telle qu'ils ne peuvent être ignorés. Des motifs secondaires le soutiennent.

Table 112 OT 61 – Composantes de la variable indépendante

Composantes	Paramètres
C Événements externes	Modification de l'environnement stratégique (1) succession de période de détente et de tensions (2) modifications géostratégiques dans l'avant-terrain stratégique (3) pour les coalitions manœuvristes : apparition d'armes atomiques tactiques américaines et soviétiques, ainsi que des armes nucléaires françaises et anglaises comme <i>game changer</i> potentiels
	Modification de l'environnement domestique (1) élection de Paul Chaudet au Conseil fédéral /chef du DMF en 1954 (2) impact sur la population des changements du contexte international
D Événements internes	(1) Pour la coalition manœuvriste, inadéquation de la doctrine de la TF 51 aux menaces des armes nucléaires tactiques (2) augmentation du nombre des recrues à partir de 1959 → supprimer des formations de la Landwehr ou du Landsturm (3) attentes par les coalitions advocatives manœuvristes d'un changement de la conduite de la politique de défense militaire (4) laisser-aller au sein des unités et des corps de troupe

Source : auteur

Cette table rassemble les composantes de la variable indépendante du point de vue manœuvriste car cette coalition est la seule avoir influencé le changement du programme. La Table 113 répertorie les facteurs qui n'ont pas été observés.

Table 113 OT 61 – Facteurs absents de l'explication du changement

A	Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système
B	Imposition par échelon supérieur
E	Arrangement négocié
F1	Apprentissage entre les coalitions
G	Modification de la composition d'une coalition

Source : auteur

Le principal facteur explicatif de la réforme est un changement domestique (C₂₁), l'élection de Paul Chaudet et sa nomination au DMF, qui permit à la coalition manœuvriste de devenir dominante et d'imposer son programme. D'autres facteurs ont joué un rôle : l'interprétation, à travers le filtre des croyances de ce groupe, des changements de l'environnement stratégique (C – on se situait dans une période de stabilité stratégique relative, marquée par la guerre froide et par l'arrivée de l'arme atomique tactique sur le champ de bataille), domestiques (C₂) ainsi que des événements internes (D) : la conduite du DMF par Kobelt avait été critiquée. Les manœuvristes appelaient de leurs vœux une reprise en main de l'armée. Ils ne soutenaient plus l'OT 51 et critiquaient le laisser-aller au sein des unités et des corps de troupe conduites par des vétérans de la mobilisation.

En revanche, les actions de la coalition oppositionnelle n'ont pas substantiellement influencé le programme, malgré leur exploitation habile des failles de la coalition manœuvriste.

Dynamique de la transformation

La dynamique de la transformation est décrite en détail au titre *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – OT 61*, page 337. La réforme vers l'*OT 61* s'inscrit dans la prolongation des conflits précédentes, mais avec une intensité plus forte car les croyances propres étaient plus distinctes. La permanence des querelles provient de l'absence de prise en compte des propositions de la coalition oppositionnelle par la coalition manœuvriste. Cependant, contrairement à la décennie précédente, les positions ne pouvaient plus être rapprochées par la négociation. Le conflit s'éteignit provisoirement lorsque le Parlement décida la mise en œuvre de la réforme autour de l'*OT 61*.

La coalition advocative manœuvriste exploita habilement deux événements centraux : (1) l'apparition des armes nucléaires tactiques ainsi que (2) l'élection de Chaudet au Conseil fédéral, favorable à une réforme avant son élection déjà. La nécessité du changement n'était pas partagée par la coalition oppositionnelle, qui s'opposera à la réforme jusque devant la commission de politique militaire du Conseil national. Si l'on excepte ces accrochages publics, le processus politique suit son cours, marqué par des allers-retours entre le Conseil fédéral et le DMF jusqu'à trouver un consensus sur le financement. Le plat de résistance de la mise en œuvre du programme consistait en l'acquisition de 100 Mirage, chasseurs transformés en avions multi-rôles pour l'appui des troupes au sol. Dans une phase ultérieure, l'achat de chars de combat modernes était également prévu.

Le processus politique est demeuré simple : comme dans la période précédente, il n'y a pas de phase préparatoire, ni de commission d'expert, de rédaction d'un rapport de politique de sécurité, pas davantage d'initiative ou de référendum. La réforme, contre laquelle la coalition oppositionnelle lança sans succès une série de contre-feux pour faire valoir ses idées, fut essentiellement menée par la coalition structurelle et fut soutenue par la coalition advocative manœuvriste. C'est à nouveau un changement de l'armée planifié par le DMF.

Pour des raisons de tactique politique, le *Message du Conseil fédéral* sur l'*OT 61* s'avérait plutôt évasif en matière de doctrine, peut-être pour communiquer une vision consensuelle. Hors des coalitions, les membres du Conseil fédéral et les députés au Parlement s'intéressaient peu à la doctrine. Ils focalisaient leur attention sur des croyances secondaires : finances, organisation de l'armée, maintien des troupes cantonales ([P. Braun 2006](#)) ainsi que la protection de la neutralité. La discussion de certaines croyances secondaires et d'autres activités de détail a pu passionner le public et certains parlementaires fédéraux, mais la discussion doctrinale est restée limitée aux acteurs majeurs des coalitions.

Comme précédemment, la coalition structurelle joua un rôle central dans la formulation de l'*OT 61*. Le chef du Département et les officiers généraux de la CDN disposaient dans la réforme de davantage d'*agency* que les acteurs civils, comme les militaires de milice ou les journalistes. À nouveau, les acteurs majeurs de la réforme appartenaient presque exclusivement aux autorités politico-administratives (Figure 18).

La coalition structurelle autour du C DMF et du CEMG fixa les paramètres de la transformation. Chaudet décida quasiment seul de l'opportunité de la réforme. Il était également le portier vers le Conseil fédéral et le Parlement. Le Parlement n'a pas foncièrement influencé le contenu de la réforme qu'il a suivie et acceptée. La coalition advocative manœuvriste a appuyé le travail de communication de la coalition structurelle, en particulier avec la création de la VFWW. À nouveau, les autres acteurs cibles n'ont pas exercé d'impact fondamental sur le processus politique ; seule la coalitions

oppositionnelle et le PSS ont tenté d'influencer le processus politique. La SSO a tenté sans succès de se positionner comme courtier. En revanche, le changement vers la *Conception 66* découla de l'influence de paramètres complètement différents.

Transformation vers la Conception 66

Le conflit entre les coalitions se ralluma avec la débâcle financière de l'*Affaire du Mirage*, un choc interne exploité très habilement par la coalition oppositionnelle : avant même que les Chambres n'aient désigné une Commission d'enquête, Bringolf avait déposé une motion qui permit de renverser la domination de la coalition manœuvriste pour imposer le programme de l'opposition. Ernst fut nommé commandant du CA camp 2 et il entra à la CDN. La résolution passa par une forme d'agrément négocié pour la doctrine terrestre et l'imposition d'une doctrine aérienne plutôt floue et donc acceptable par les deux parties. Chaudet agit alors comme courtier de politique publique. Ce recours aux Chambres fédérales comme autorité légitime de décision politique ouvrit la voie à une modification fondamentale de la composition de la coalition structurelle et à une révision des croyances propres du programme de la politique de défense militaire qui dura près de 20 ans. On décrit les conditions de la transformation, sa dynamique et le mécanisme de la négociation.

Conditions de la transformation

La Table 114 rassemble les composantes de la variable indépendante. Le processus du changement est plus complexe que précédemment : le déclenchement de l'*Affaire du Mirage* découle de la doctrine aérienne décidée par la coalition manœuvriste et entérinée par le Parlement en 1961 (Conseil fédéral 1961).

Table 114 Co 66 – Composantes majeures de la variable indépendante

Composantes		Paramètres
B	Imposition par échelon supérieur	Imposition d'une réforme par la motion Bringolf (exploitation de C et D)
C	Événements externes	Mise sur pied d'une commission parlementaire (exploitation de D)
D	Événements internes	<i>Affaire du Mirage</i> et crise de confiance envers les institutions.
E	Arrangement négocié	Processus semblable à un arrangement négocié pour la doctrine terrestre Pas d'arrangement pour la doctrine aérienne
F	Apprentissage interne aux coalitions	Soutien à l'OT 61 par la coalition oppositionnelle Soutien à la défense combinée par la coalition manœuvriste.
G	Modification de la composition d'une coalition	À partir de 1964, des acteurs majeurs de la coalition manœuvriste démissionnent, sont démis de leur fonction ou prennent leur retraite.

Source : auteur

C'est initialement un événement interne (D) qui débouche d'abord sur une crise de confiance envers les institutions et puis sur un événement externe (domestique) (C), la mise sur pied d'une commission parlementaire dont les résultats condamneront (dans tous les sens du terme) le programme manœuvriste. L'imposition d'une réforme (B) à travers la motion Bringolf représente la poursuite de l'exploitation habile (on se souvient que Hans-Ulrich Ernst soupçonnait son père d'avoir rédigé la motion). L'élaboration de la doctrine terrestre ressemble à un arrangement négocié (E), tandis que celle de la doctrine aérienne est marquée par des choix de formulations générales qui permettent un consensus mou mais ne résolvent pas les écarts de perspective. La mise en œuvre de la *Conception 66* est favorisée par des démissions, des renvois et la retraite de plusieurs acteurs de la coalition manœuvriste (G). Ce processus met en évidence une forme subtile d'exploitation de la situation par la coalition oppositionnelle et un leadership important.

La table Table 115 répertorie les facteurs qui sont absents du cas. On n'a notamment pas découvert d'indice d'apprentissage.

Table 115 Co 66 – Facteurs absents de l'explication du changement

Description du changement	
A	Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système
C ₁	Événements extérieurs (géostratégique)–externes au ss-système
C ₂₁	Événement intérieur particulier–externe au ss-système–Changement du chef de département
F ₁	Apprentissage entre les coalitions

Source : auteur

Dynamique de la transformation

La dynamique de la transformation a fait l'objet du titre *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – Conception 66*, page 342 *sqq.* Elle trouve son origine dans l'exploitation habile de l'*Affaire du Mirage* par la coalition oppositionnelle. Trois éléments rendent cette dynamique fondamentalement différente des autres cas : *premièrement*, elle aboutit à un changement II ;³³⁰ *deuxièmement*, elle est pilotée par la coalition oppositionnelle, qui atteint son but de transformer la doctrine et de promouvoir Ernst à la CDN ; *finalement*, le Parlement et les parlementaires représentent des acteurs centraux dans l'initialisation de la transformation. La formulation du contenu du programme s'est déroulée dans le cadre du DMF, directement au niveau de la CDN et non dans les structures ordinaires de l'EMG, ce qui est également un cas particulier. On n'observe pas d'influence de facteurs extérieurs. Un événement interne au sous-système, qui s'intensifie et devient un événement domestique, extérieur au sous-système, est à l'origine de la transformation.

Deux flux issus du Parlement se dessinèrent donc : *le premier* visait à adapter la doctrine ; l'opposition est soutenue par une grande partie du Parlement, avant et après les résultats de la commission d'enquête parlementaire, notamment par l'appui à la *Motion Bringolf*. *La seconde* visait à modifier la composition de la CDN : des députés influents

³³⁰ Ce facteur différencie fondamentalement ce cas celui de l'ES 08/11 décrit dans le chapitre 9 et dans lequel le Parlement est également un acteur central du changement.

convainquirent Chaudet d'intégrer Ernst à la CDN, mais ne réussirent pas à le faire nommer CEMG. C'est un exemple d'influence du Parlement sur la formulation de la politique de défense militaire.

Le mécanisme de négociation

Le mécanisme de négociation autour de la *Conception 66* ne fut pas un compromis entre la défense mobile et la défense de zone. La défense combinée n'était ni « eine dialektische Weiterentwicklung der beiden bisher gegenüberstehenden Ansätze in eine 'défense combinée' » (Jaun 2019, 258), ni « ein Kompromiss [...], welcher Raumverteidigung und mobile Gegenschläge als Abwehr kombinierte » (Jaun 2017a, 2596), pas plus qu'un « Kompromissprodukt [...] zwischen Befürwortern einer hochgerüsteten beweglichen Verteidigung (Mobile Defence) und Vertretern der traditionellen statischen Abwehr (Area Defence) » (Breitenmoser 2002, 23), respectivement « das Ergebnis der grundsätzlichen Überprüfung in Form der neuen Verteidigungskonzeption 66 [das...] schliesslich einen Kompromiss zwischen den beiden divergierenden Positionen der Mobile versus der Area Defence [beinhaltete] » (Breitenmoser 2002, 85). Zürcher (2005) se trompe aussi lorsqu'il affirme que « in der 'Konzeption der militär. Landesverteidigung' von 1966 wurde mit dem Prinzip der Abwehr (défense combinée) ein Kompromiss gefunden », tout comme Lezzi (2016), qui décrit « die 'Abwehr', eine aus Verteidigung und Angriff gemischte Gefechtsform » comme « eine Synthese zwischen einer statischen und einer beweglichen Kampfdoktrin ». Au contraire, la doctrine était clairement une défense de zone agressive proche de l'esprit de l'*OT 51*.³³¹ La Figure 46 montre que l'on se situe dans deux niveaux logiques différents : la défense combinée vise à tenir un secteur (par l'attrition), la défense mobile à la destruction opérative de l'adversaire (manœuvre). La négociation a davantage porté sur le maintien de l'*OT 61*, qui appartient aux croyances secondaires, situées à un autre niveau logique.

Les conflits furent résolus (1) parce que les conditions politiques et financières ne permettaient plus de mettre en œuvre les croyances propres de la coalition manœuvriste, (2) par la définition d'une doctrine et le maintien de l'*OT 61* et (3) le départ à la retraite de la majorité des acteurs de la coalition manœuvriste. Ce dernier point rappelle les conditions du changement de paradigme développés par Kuhn (1970), à la différence que la doctrine de la coalition oppositionnelle n'est pas une théorie révolutionnaire. Au contraire, elle représente la théorie classique que la défense mobile n'a pas pu remplacer.

En substance, l'ACF et le traçage du processus permettent de comprendre le changement. On décrit maintenant les résultats consolidés du test des hypothèses.

³³¹ Voir aussi la discussion sur l'apprentissage de la section précédente.

ACF

On présente dans cette section les résultats consolidés de l'évaluation de l'ACF et des hypothèses pour les deux cas d'es-pèce. On présente (1) une synthèse de l'analyse des composantes de l'ACF, suivie (2) des résultats du test des hypothèses.

Composantes de l'ACF

Les composantes de l'ACF forment à nouveau une description décente du contexte dans lequel les transformations s'opè-rent, mais il s'agit à nouveau d'une description plutôt métaphorique que systémique. La détermination des éléments constitutifs du sous-système met en évidence les conditions des interactions systémiques et la détermination des acteurs pertinents, sans fournir d'explication causale.

- *Le sous-système* décrit à nouveau de manière pertinente la politique de défense militaire, mais il ne propose pas de représentation processuelle. Ses éléments constitutifs, comme les variables indépendante, dépendante, ou les res-sources des coalitions, font ressortir les conditions des interactions systémiques. On peut mettre en évidence les acteurs pertinents. Les coalitions structurelles forment à nouveau une description appropriée des groupes autour du C DMF. Des croyances communes, mais aussi des liens structurels déterminent le groupement des acteurs per-tinents dans des clusters.
- *Les coalitions advocatives* comme groupes liés par des croyances et agissant de concert pour faire avancer un pro-gramme de politique de défense militaire forment à nouveau une description appropriée, plus encore que pour le cas précédent où la permanence des groupes n'était pas avérée. Leur focalisation sur les croyances propres se révèle également plus prégnante que pour le cas précédent. Des croyances communes plutôt que des intérêts déterminent le groupement des acteurs pertinents dans des clusters ; les liens personnels d'amitié et d'inimitié entre les acteurs majeurs jouent encore un rôle important qui n'est pas intégré par l'ACF.
- *Les croyances des acteurs* sont assez bien modélisées par la structure ternaire. Les croyances propres forment le lien central entre acteurs. On pourrait donc parler ici, à l'instar des sous-systèmes, de coalitions mûres. Des croyances secondaires particulières (ici l'*Organisation militaire 61*) sont applicables à plusieurs formes de croyances propres, ce qui peut conduire à invalider les hypothèses sur les coalitions, qui ne tiennent pas compte de ces perspectives.

Finalement, la perspective de plus longue durée entre 1952 et 1966 est judicieuse et l'intégration de la *Conception 66* dans la même étude de cas est pertinente en raison des liens étroits de cause à effet entre les deux réformes.

Hypothèses

La Table 116 collationne les résultats des hypothèses. Sur vingt-quatre, cinq sont validés et seize sont hors sujet. On ne relève qu'un cas invalidé et deux indécidables. On discute maintenant de manière détaillée ces résultats.

Table 116 OT 61 et Co 66 – Résultats du test des hypothèses

Hyp	Période	Hors sujet	Invalidee	Indécidable	Validée
Ch1	OT51 – OT 61				1
Ch1	OT 61 – Conception 66				1
Ch2	1951 – 1954 – Stase K. Kobelt	4			
Ch2	OT 51– OT 61 – Changement P. Chaudet	3			
Ch2	1964 – Imposition Conception 66 – P. Chaudet	2			
Co1	Coalition structurelle manoeuvriste OT 61 1954-1966			1	
Co1	Coalition manoeuvriste OT61 1950 – 1966				1
Co1	Coalition oppositionnelle OT61 1951 – 1966				1
Co1	Coalition structurelle attritionnelle Co66 1966-			1	
Co2	Coalition structurelle manoeuvriste OT 61 1954-1966	1			
Co2	Coalition manoeuvriste OT61 1955 – 1966	1			
Co2	Coalition oppositionnelle OT61 1951–1966	1			
Co2	Coalition structurelle attritionnelle Co66 1966	4			
Co3	Coalitions manoeuvristes OT 61 1954-1966				1
Co3	Coalitions manoeuvristes Co66		1		
Co3	Coalition oppositionnelle OT61 1951–1966	3			
Co3	Coalition structurelle attritionnelle / oppositionnelle Co66 1966-	3			
Co4	Coalitions manoeuvristes OT61 – en général	5			
Co4	Coalition manoeuvriste OT61 – Däniker	1			
Co4	Coalition oppositionnelle OT61 1951–1966	1			
Ca1	Coalition structurelle manoeuvriste – oppositionnelle OT61	2			
Ca1	Coalition structurelle attritionnelle - manoeuvriste Co66	2			
Ca2	Coalition structurelle manoeuvriste – oppositionnelle OT61	1			
Ca2	Coalition structurelle attritionnelle - manoeuvriste Co66	1			

Source : auteur. Le nombre encode le critère décrit dans l'opérationnalisation respective de l'hypothèse

Hypothèses sur le changement – La première hypothèse souligne le rôle du chef du DMF dans le changement de politique de défense militaire. La seconde accentue les stratégies des coalitions pour favoriser ou imposer le changement. L'évaluation conduit aux résultats suivants pour les deux cas : la première hypothèse sur le changement est validée, la seconde est hors sujet. Plus précisément,

— *La première hypothèse sur le changement* est vérifiée pour deux cas : (1) le passage de l'OT 51 à l'OT 61, dans lequel l'exploitation du changement de C DMF par la coalition manoeuvriste sert à initier un changement II, en

mobilisant également les lacunes au sein du sous-système ainsi que les changements géostratégiques. Cette forme de *securitization*, au sens de l'école de Copenhague (Buzan, Wæver & Wilde 1998, 23–26),³³² apparaît dès lors comme une forme d'exploitation habile d'événements extérieurs. (2) La formulation de la *Conception 66* découla, on l'a vu plus haut, d'événements domestiques. Ce bon exemple d'événement interne met en évidence la nécessité de préciser le lien entre les formes d'événements, un thème sur lequel on reviendra dans l'analyse longitudinale.

- *La deuxième hypothèse est hors sujet dans deux cas* : (1) entre 1951 et 1955, la stabilité de la politique de défense militaire découla principalement d'une absence de pression au changement interne, domestique et extérieur ; (2) Chaudet a bien révisé la doctrine opérative en 1966, mais ce changement a été imposé par le Parlement, ce qui correspond à la première hypothèse.³³³

Les hypothèses sur les coalitions conduit à des résultats plus mitigés et marqués par une grande variance.

- *La première hypothèse sur les coalitions* est par définition hors-sujet pour les coalitions structurelles. Elle est vérifiée pour les deux coalitions advocatives. Les acteurs majeurs ne changent pas entre 1955 et 1966, mais plusieurs prirent leur retraite ensuite, ce qui modifia l'influence des coalitions dans la phase finale de la querelle des conceptions. Les liens d'amitiés ou les ressentiments entre les acteurs des deux coalitions semblent également importants.
- *La deuxième hypothèse est hors sujet pour les deux coalitions advocatives*. Dans la phase de développement de l'*OT 61*, le programme de la coalition oppositionnelle était majoritairement déterminé par Ernst, ce qui laissait peu de place à d'autres acteurs pour exprimer une position contraire. Pour eux, la nécessité du changement n'était pas avérée. Une révision fondamentale du consensus interne sur les croyances du programme n'était donc pas nécessaire. Pour la coalition manœuvriste, la décision de Chaudet de fixer de manière précoce les contours de la réforme bloqua le dialogue au sein de la coalition. Elle est également hors-sujet pour la coalition structurelle attritionnelle de la *Conception 66* car la décision est prise sous pression politique.
- Dans la période de conception de l'*OT 61*, *la troisième hypothèse sur les coalitions est validée pour une coalition et hors sujet pour l'autre*. Les acteurs manœuvristes tinrent à leurs croyances propres et furent prêts à adapter les croyances secondaires de leur programme, en particulier en diminuant le nombre d'avions et de chars et en échelonnant les acquisitions de systèmes d'armes – au risque d'une perte de pertinence, ce qui vérifie l'hypothèse. En revanche, les acteurs de l'opposition n'adaptèrent ni les croyances propres de leur programme, ni leurs croyances secondaires de manière substantielle. Pour eux, le *statu quo* de l'*OT 51* était acceptable. Le test de l'hypothèse est cependant limité par l'absence de discussion sur les croyances propres dans les deux coalitions. L'explication de la stabilité des croyances propres par les paramètres décrits par l'ACF est plausible, mais ne peut pas être démontrée sur la base des données recueillies. Lors du passage à la *Conception 66*, l'hypothèse est invalidée pour la coalition manœuvriste et hors sujet pour la coalition oppositionnelle. En effet, les manœuvristes abandonnèrent leurs croyances propres qui

³³² Pour Buzan, Wæver & Wilde (1998, 25), « securitization is constituted by the intersubjective establishment of an existential threat with a saliency sufficient to have substantial political effects ».

³³³ L'imposition du changement semble être l'élément majeur de cette seconde transformation, raison pour laquelle on l'a utilisé pour tester la seconde hypothèse. Cependant, ce cas bipolaire intègre des éléments des deux hypothèses. Une fusion des deux hypothèses permettrait de décrire un tel cas de manière plus élégante. On y reviendra en conclusion.

n'étaient plus applicables et se concentrèrent sur le maintien de leurs croyances secondaires sur l'organisation militaire de l'OT 61. En position de force, la coalition oppositionnelle conserva ses croyances propres et adapta ses croyances secondaires en acceptant a priori l'OT 61, un retour à l'OT 51 n'étant pas possible. Dans ce cas de figure, les faits ne correspondent pas à l'hypothèse.

Le test de l'hypothèse conduit à des résultats variables selon les périodes et les coalitions, qui souligne un découplage plus important des croyances propres et secondaires. Ce sont aussi des réflexions tactiques et politiques, plutôt que des aspects de croyances, qui amènent aux choix des options, ce qui rend l'hypothèse hors sujet. L'hypothèse devrait aussi être adaptée pour exclure les arrangements négociés.

- *La quatrième hypothèse sur les coalitions est structurellement hors sujet* : le modèle des relations entre les coalitions et l'administration de Jenkins–Smith et St. Clair ne s'applique pas au sous-système de la politique de défense militaire suisse pendant la période considérée. En faisant abstraction de ce modèle, les résultats dépendent de l'expertise des acteurs. Les officiers de carrière ont, davantage que les civils, des connaissances approfondies du sujet, ce qui rend l'expression de ces derniers plus difficile, renforçant le hors sujet. Par ailleurs, la relecture institutionnaliste de l'hypothèse, qui décrirait les servitudes du statut des fonctionnaires, est invalide. On relèvera deux autres points qui contribuent à la remise en cause de l'hypothèse : *premièrement*, les officiers généraux de la coalition oppositionnelle ont usé de leur liberté d'action et fait preuve d'une créativité très large pour éviter de tomber sous le coup des devoirs de réserve. La coalition oppositionnelle a passé outre aux servitudes grâce au soutien politique du PS. L'hypothèse ne décrit donc pas correctement la subordination à la loi des fonctionnaires. *Deuxièmement*, l'hypothèse ne décrit pas le devoir de réserve d'acteurs civils comme Däniker. Ces deux indices conduisent à une remise en cause fondamentale du bienfondé de l'hypothèse.

Les hypothèses sur l'apprentissage sont toutes hors sujet car on n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions dans les deux phases : les croyances propres et secondaires des deux groupes sont trop conflictuelles. Elles ne permettent pas de créer un consensus comme celui décrit dans le chapitre précédent et la formulation de la Conception est bien davantage négociation et imposition qu'apprentissage.

- *La première hypothèse sur l'apprentissage est hors sujet* en l'absence d'indices d'apprentissage. La conflictualité proposée par l'hypothèse, mesurée par une différence entre les niveaux logiques des croyances, ne correspond pas à la réalité. Elle découle aussi de l'inimitié et de phénomènes de projection entre les acteurs des coalitions opposées.
- *La deuxième hypothèse sur l'apprentissage est hors sujet*. Ni la CDN, ni la commission de la SSO ne s'établirent comme des fora d'apprentissage. À nouveau, aucune coalition ne souhaitait apprendre ; elles voulaient surtout imposer leur point de vue. Comme il n'y a pas eu d'apprentissage, l'hypothèse est hors sujet.

Contrairement au cas précédent, on n'a pas découvert d'indice d'apprentissage au sein de l'administration fédérale. L'annonce de la réforme par Chaudet en 1955 a bloqué la possibilité de débat. D'autre part, Alfred Ernst a commandé les écoles d'état–major général en 1956 et, à partir de 1957, il était commandant de division, deux postes qui l'ont éloigné de Berne et de l'EEMG (Jaun 1991, 112; Zürcher 2005). L'hypothèse d'une « évacuation par le haut » n'est pas à exclure, dans la mesure cette stratégie est fréquemment appliquée (C. Bühlmann 2023, [M])

Le hors sujet de l'hypothèse montre que la conflictualité entre les coalitions était très forte. Il ne remet pas en cause son bien-fondé. Cependant, comme ces hypothèses sont les seules qui décrivent la relation entre les coalitions, on pourrait souhaiter un corollaire à l'hypothèse qui apporterait une plus-value pour décrire la dynamique entre les groupes.

Conclusion partielle – OT 61 et Conception 66

On présente ici les conclusions qui portent sur les deux analyses. *Premièrement*, comme par le passé, le débat fondamental entre les coalitions advocatives porte sur la relation citoyen-armée-militaire. Cependant, ce débat n'apparaît pas au grand jour car les querelles portent sur la doctrine. *Deuxièmement*, civils et militaires sont toujours liés par des valeurs, des expériences et des liens d'amitié ou séparés par des inimités profondes qui datent de la Seconde Guerre mondiale. *Troisièmement*, comme par le passé, le *leadership compétent* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques* forment les ressources principales des coalitions, dont les croyances étaient plus lisibles et plus stables que dans la période précédente. *Quatrièmement*, la coalition oppositionnelle est la gagnante de la dispute. Les perdants de l'*Affaire du Mirage* sont non seulement les deux coalitions manoeuvristes, mais aussi l'armée et le DMF car, en raison de la crise politique, on a observé une perte de confiance de la population envers le militaire. Cet événement marque bien la fin du « Grundkonsens der Landesverteidigungspolitik der Kriegs- und Nachkriegsjahre » (Jaun 2019, 279). Les perdants de la *Conception 66* sont les acteurs des coalitions manoeuvristes, qui sont dessaisis de leur programme mais conservent l'*OT 61*. Les acteurs oppositionnels, qui influenceront la conception des années septante à huitante, sont les gagnants, mais les croyances « clausewitziennes » sur la discipline et la marche du service seront encore perceptibles jusqu'à la fin des années nonante. *Cinquièmement*, les *composantes de l'ACF* forment à nouveau une description décente du contexte dans lequel les transformations s'opèrent, mais il s'agit à nouveau d'une description plutôt métaphorique que systémique. Le nombre important d'hypothèses indécidables démontre que l'ACF n'est pas outillé pour traiter complètement les deux cas : les postulats décrivent nombre de conditions qui ne se réalisent pas.

On quitte maintenant la chronologie continue qui liait l'*OT 51* à la *Conception 66* et on franchit plus de deux décennies pour décrire la réforme *armée 95* dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 9.

Armée 95

Als die Reform in Kraft trat war sie nicht die Antwort auf die Weltenwende, sondern die Rationalisierung des Kalten Krieges

H-U. Ernst in Büttner (2009)

Die Analyse der Armee 2010 verweist auf ein Paradoxon : Ein Konsens über die mannigfaltigen Problemlagen war weitgehend vorhanden, eigentlicher Handlungsdruck wurde aber von der Armeeführung daraus nicht abgeleitet.

Amrhein (2017, 100)

Le processus d'ensemble dans lequel s'inscrit la réforme *armée 95* (A95) a débuté au milieu des années huitante, près de vingt ans après la mise en œuvre de la *Conception 66*. Il s'est achevé en 1995 par la mise en œuvre de la législation renouvelée et du nouveau cadre réglementaire. Dans cette étude de cas, comme précédemment, on place le processus de réforme, son initialisation en particulier, au point focal de la validation des hypothèses de l'ACF en structurant ce chapitre en quatre parties : (1) une chronique concise de la réforme ; (2) une représentation des coalitions et de leurs croyances ; (3) le test des hypothèses ; (4) la synthèse du processus de réforme et une conclusion partielle. On décrira brièvement la stase conceptionnelle et les tentatives d'ajustement de la doctrine pendant la guerre froide.

Les résultats sont cohérents avec les deux études précédentes : *premièrement*, le sous-système, les coalitions et le cadre des coalitions advocatives apportent une description cohérente du champ politique. *Deuxièmement*, l'ACF est un bon descripteur du sous-système de la politique de défense militaire et des transformations doctrinales. La transformation est aussi bien expliquée par la combinaison de la première hypothèse sur le changement et du traçage de processus. En revanche, les hypothèses sur les coalitions et l'apprentissage sont trop rudimentaires pour interpréter la dynamique du sous-système.

Ce chapitre est différent des deux études de cas antérieures parce que le recueil des indices nécessaires au test des hypothèses s'est révélé plus difficile, pour deux motifs : *premièrement*, contrairement aux périodes précédentes, le débat public autour de la réforme de la politique de défense militaire est resté quasiment circonscrit au DMF (Amrhein 2017, 22; Cudré-Mauroux 1995, 100; Heller 1994b). L'absence d'indices complique la détection des coalitions au sein du DMF et dans le sous-système de la politique de défense militaire. *Deuxièmement*, malgré la récente publication d'études historiques sur la période (Amrhein 2017; Lutz & Wyniger 2017), les données sur les acteurs, leurs positions et les discussions dans les commissions ou autres forums restent lacunaires. La comparaison avec les autres périodes devient plus complexe. Le nombre de résultats hors sujets augmente. La validité des conclusions est moins certaine.

Il ne faut pourtant pas, malgré ces lacunes, écarter cette période. En effet, le lustre qui court de la fin des années huitante au milieu des années nonante met en lumière les facteurs d'influence du changement puisqu'il englobe des transformations majeures de l'environnement géopolitique : on soulignera notamment la chute du Mur de Berlin, l'implosion de l'Union Soviétique ainsi que les guerres du Golfe et de Yougoslavie. Sur le plan domestique, le changement de la perception de la population vis-à-vis du militaire – qui s'exprima par le succès d'estime de la première initiative du GSsA, l'importance croissante de l'environnement, l'impact du référentiel néo-libéral sur le système politique suisse ou encore l'émergence de la droite conservatrice et nationaliste représentent des événements notables aux impacts importants, tout comme le rejet de l'adhésion de la Suisse à l'Espace Économique Européen (EEE) en 1992 et celui de la *Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opération en faveur du maintien de la paix* (LOMP) en 1994. L'étude de cette constellation historique débouche sur une compréhension approfondie des facteurs qui influencèrent la décision de réformer l'armée et de vérifier les impacts des différents paramètres. Pour mieux analyser les croyances des coalitions, on en a étendu l'analyse aux votations sur les objets suivants : (1) l'abolition de l'armée ; (2) la réforme *armée 95* ; (3) l'initiative « Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » et (4) le référendum contre la LOMP. Ces thèmes sont suffisamment proches de ceux de la réforme pour pouvoir servir d'indicateurs des croyances. En revanche, les deux votes liés au service civil (votations du 2 juin 1991 sur la « loi Barras » et du 17 mai 1992 sur l'article constitutionnel sur le service civil) sont moins représentatifs en raison *d'une part* de la faible participation aux scrutins et, *d'autre part*, du soutien massif au deuxième scrutin, dont l'ensemble des partis gouvernementaux avait recommandé l'adoption (Benteli, Caretti & Terribilini 2022; M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 47–54). On négligera également l'initiative populaire « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre » qui s'inscrit davantage dans la continuité des *topoi* de la coalition alternative que dans la discussion de la réforme (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 70–73; Eperon 2022).

Objet et chronologie de la réforme armée 95

Dans cette section, on survole les événements marquants de la période pour rappeler principalement les facteurs domestiques mobilisés par les acteurs pour justifier leurs actions. Le détail des événements externes internationaux est décrit dans la section du test de l'hypothèse 1 sur le changement. La chronologie décrite dans cette section expose trois phases

majeures : (1) l'adaptation de la *Conception 66* et les tentatives avortées de réforme ; (2) l'initiative « pour une Suisse sans armée » ; (3) le processus vers l'*armée 95*.³³⁴

Des tentatives de réformes avortées

Dans les vingt-cinq années qui suivirent l'élaboration de la *Conception 66*, le Conseil fédéral et le commandement de l'armée n'apportèrent que des ajustements mineurs à l'organisation des troupes et à la doctrine. On peut, avec Amrhein (2017, 77-79), relever les tensions entre d'une part l'adaptation aux nouvelles menaces et aux nouvelles capacités des matériels modernes et, d'autre part, la confidentialité avec laquelle des concepts de développement furent établis. Face à l'engourdissement de la doctrine militaire et à une propension à la planification minutieuse et vétilleuse du combat, décrite comme une « 'Mumifizierung' der Armee » (Däniker 1996b, 166), trois lignes directrices s'offraient aux planificateurs (Pittet 1979a, 1979b, 1979c) : (1) augmenter la flexibilité opérative de l'armée par des modifications de l'organisation de l'armée ; (2) adapter l'organisation de l'armée, l'armement et la mobilité, pour compenser la baisse de la natalité ; (3) transformer l'armée pour faire face aux nouvelles menaces, aux adaptations des formes de combat ainsi qu'aux changements de matériels.

De ces trois stratégies, seules les deux premières (des changements de niveau I) furent menées à bien par des ajustements de l'organisation de l'armée, la mise hors service de matériels obsolètes et de l'acquisition de nouveaux systèmes d'armes (Amrhein 2017, 102; Senn 1984a, 1984b). Il n'y a donc pas lieu de s'attarder sur ces modifications des aspects secondaires du programme et on se concentrera sur des desseins de réforme plus conséquents qui ne dépassèrent pourtant pas le stade d'avant-projet, le concept « ROLEX » dans les années septante, les initiatives de Gustav Däniker, ainsi que les plans de réforme *Armée 2010*.

Concept « ROLEX »

Dans les années septante, plusieurs officiers supérieurs et généraux, dont Gustav Däniker Jr, mirent en évidence les limites à venir de la *Conception 66* dans les années septante déjà et reconnurent qu'une approche évolutive ne serait pas féconde. Lors des préparatifs de l'exercice opératif de 1972, Hans Senn, chef de la section des opérations, fit établir deux modèles (*Leitbilder*), l'un, basé sur une évolution de l'*OT 61*, l'autre, plus révolutionnaire, (« *Leitbild B / ROLEX* ») développé par Däniker. Cette organisation transformative, plus flexible et plus offensive, préfigurait l'*Armée XXI* (Amrhein 2017, 51-52, 96; Däniker 1969, 686; Seethaler 2005; 2007, 74). Lors de l'évaluation de l'exercice, elle fut favorisée par les participants. Pourtant Rudolf Gnägi, C DMF, ne partagea pas ce constat. Il n'entra pas en matière pour des raisons que l'on développera plus bas au titre *Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase*.³³⁵ En

³³⁴ On négligera le projet DMF'95 qui a désigné « la réforme à long terme du Département militaire fédéral. L'objectif [visait] à créer un DMF capable de remplir avec efficacité ses missions dans le cadre de la politique de sécurité, tout en travaillant comme une entreprise de services jugée sur le résultat. » Il s'est accompagné d'un nombre important de licenciements (Service d'information DMF 1993). Le 1^{er} janvier 1998, le DMF a pris le nom de Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) (DMF 1997a).

³³⁵ En revanche, les conclusions de l'exercice ont servi de base à des améliorations ponctuelles des croyances secondaires du programme de la *Conception 66* (Sekretariat der KML 1972).

revanche, des adaptations organisationnelles du programmes furent entreprises sur la base des résultats de l'exercice (Operative Uebung 1972 – Der Kommandant 1972b; Sekretariat der KML 1972; Stab GGST – UG Plan – Sektion Pläne 1972).

Retour à la flexibilité opérative : Gustav Däniker

En 1980, Gustav Däniker fut nommé CEMIO, responsable de l'entraînement des corps d'armée, du commandement de l'armée ainsi que des exercices de défense générale.³³⁶ Inspiré par le renouveau de l'art opératif américain et la permanence de cette réflexion dans les forces armées soviétique,³³⁷ Däniker chercha sans succès à tonifier la défense combinée (Däniker 1996b, 165–170). Soutenu par les CEMG Zumstein et Lüthy, Däniker critiquait l'évolution de la « défense combinée » vers un système statique et immuable (Däniker 1996b, 166–171). Le combat d'attrition planifié sur le Plateau suisse n'était pas gagné d'avance (Häsler 1995, 121). La nécessité d'une flexibilisation des plans d'opération et de l'organisation était aussi avérée (H.U. Ernst 1995, 109; Liener 1994a; Weck 1992). Cependant, face aux réactions d'officiers généraux moins manœuvriers, qui craignaient que les officiers de milice ne soient pas à la hauteur de ces attentes, Däniker dû rapidement reconnaître l'impossibilité de modifier formellement la doctrine et il rallia la conception officielle lorsque ses propositions furent refusées. Il préféra gagner en flexibilité par une « renaissance de la pensée opérative » dans ses cours et formations (Däniker 1996b, 161–201). On passait de ce fait d'une conception traditionnelle et clausewitzienne de la notion d'opération comme emploi de la force dans l'espace et le temps (Senn 1970) à une forme d'intégration interarmes (*Joint*) visant à mettre en œuvre les buts politiques (Orelli 2005).

Les plans de réforme Armée 2010

A partir des années 1985–1986, alors que Jean–Pascal Delamuraz dirigeait le DMF, une volonté de développer de nouvelles options se fit sentir. Une étude conceptuelle « Armée 2010 » fut développée afin d'adapter la conception de 1966 (J.L. Ingold 1989a; P. Zeller 2012).³³⁸ Selon Jens Amrhein, les travaux furent poursuivis pendant le mandat d'Arnold Koller. La mise en œuvre, initialement prévue à fin 1989, s'appuyait sur une doctrine évolutive inspirée des modèles américains, marquée par une augmentation de la puissance de feu dans la profondeur grâce à l'acquisition d'hélicoptères de combat. La publication d'un « Plan directeur de l'armée 2000 » était envisagé pour 1992. Au sein de la CDN, le secrétaire général (SG) du DMF, Hans–Ulrich Ernst, déjà évoqué au chapitre précédent, voulait communiquer rapidement sur la réforme pour proposer une alternative à l'initiative du GSSA. Plusieurs membres de la commission de défense

³³⁶ La défense générale était la mise en œuvre pratique de la politique de sécurité (Zentralstelle für Gesamtverteidigung 1996). (Kälin 2018, author-year) l'analyse dans une perspective plus critique.

³³⁷ Svechin (1992) représente la référence (en anglais) de l'art opératif soviétique. Sur le renouveau de l'art opératif américain, inspiré par les penseurs opératifs soviétiques, voir par exemple Romjue (1984), Romjue, Canedy & Chapman (2002). Sur sa permanence et son interprétation par les armées occidentales, voir par exemple Coutau–Bégarie (2011, 127–131) ou Bihan & Lopez (2023).

³³⁸ Parallèlement, entre 1979 et 1985, des modèles alternatifs furent proposés. Le colonel EMG Heinrich Stelzer, chef de l'office cantonal de la PCi zurichois, formula un « Modell 2000 » basé sur un développement de la défense générale et une brigadisation de l'armée (Zumstein 1979). Entre 1983 et 1984, le divisionnaire Alfred Stutz proposait un retour à l'essence de la *Conception 66* basée sur l'infanterie (Jaun 2017a). Les réflexions du divisionnaire Edmund Müller, SCEM logistique et du Cdt C Edwin Stettler, cdt CA camp 1, servirent partiellement de base aux concepts « Armée 2010 » décrit plus bas (Amrhein 2017).

nationale s'y opposèrent, de peur de réveiller la querelle des conceptions ([Amrhein 2017, 99–100; 109–110](#)). Début 1989, les planifications avaient atteint un degré de développement suffisant pour envisager leur mise en œuvre mais, en raison de l'élection de Kaspar Villiger au Conseil fédéral, Koller, qui visait le siège de Kopp au Département fédéral de justice et police (DFJP), ne prit pas de décision, probablement pour ne pas préjudicier les décisions de son successeur ([Amrhein 2017, 77–95; Beck 1994; J.L. Ingold 1989a; Liener 1994a](#)).

Développés à l'interne, sans communication, les avis des groupes demeurent celés. Dans l'état actuel de la recherche historique, cette période n'apporte pas suffisamment d'indices pour pouvoir tester les hypothèses de l'ACF. On reviendra toutefois sur cette période dans la discussion de la deuxième hypothèse sur le changement. On remarque toutefois (1) une volonté d'adaptation plutôt que de changement car, pour les coalitions dominantes, la défense combinée apparaissait comme optimale ([Senn 1984a, 67–68](#)), (2) un différend entre une conception opérative, dynamique et flexible et une conception centrée sur les limites des cadres de milice. (3) On constate encore (a) la peur de rouvrir les fronts de la querelle des conceptions, (b) le cadre restrictif des finances et (c) la dimension centrale de l'instruction pour l'armée suisse. Ces épisodes confirment que les C DMF demeurèrent les gardiens du portail de l'initialisation des réformes. L'initiative antimilitariste du GSsA devait cependant contribuer à changer la donne.

L'initiative « pour une Suisse sans armée »

L'initiative éponyme du *Groupe pour une Suisse sans armée* constitue un événement majeur de l'évolution de la politique de défense militaire des années nonante.³³⁹ L'idée de l'abolition de l'armée remonte à la fin des années soixante et au début des années septante, lorsque la publication de la fiction *Schweiz ohne Waffen* ([Brodmann \[1972\] 1989](#)) marqua les esprits. [Longchamp in Caretti et al. \(2020\)](#) souligne la continuité de la remise en cause du fait militaire suisse pendant les décennies suivantes. [Jost \(2006\)](#) l'inscrit dans un flux marqué par l'augmentation de l'objection de conscience ainsi que la multiplication d'initiatives de la gauche en faveur du service civil ou de la limitation des ventes d'armes à l'étranger (toutes refusées). La critique antimilitariste, renouvelée, ne portait pas seulement sur la pertinence de la défense militaire et la dissuasion ; elle incriminait aussi l'impact du militaire sur la société et l'environnement, dans une remise en question du sens même de l'État ([Pestalozzi 1987a](#)) et des valeurs traditionnelles de la société ([Karl W. Haltiner 1985](#)).

En 1979, les *Jeunes socialistes suisses* (JSS) avaient fait du pacifisme un de leur thème central. Trois ans plus tard, l'assemblée générale du groupement, dirigée par le bâlois Andreas Gross, s'appuyant sur des prolégomènes radicaux, dans la continuité historique de la deuxième conférence de l'internationale socialiste, décida du lancement d'une initiative pour la suppression de l'armée. Pour tenir compte de la fragmentation régionale et culturelle des JSS, une structure indépendante devait être créée ([\[s.a.\] 1987](#)). Le *Groupe pour une Suisse sans Armée* (GSsA) fut fondé en 1982 pour lancer « eine oder mehrere Initiativen zur Abschaffung der Schweizer Armee » ([Sozialarchiv s.d.](#)). Le lancement formel de la première initiative du GSsA en 1985 marquait un durcissement du discours antimilitariste ([Caretti et al. 2020](#)). Les

³³⁹ Comme on l'a évoqué plus haut, le GSsA représente deux revers de la pièce de l'ACF : côté face, il constitue une coalition advocative, sur laquelle on reviendra au titre *Groupe opposé à l'armée – coalition abrogative*, page 435, notamment pour l'analyse de l'apprentissage. Côté pile, il génère des événements domestiques comme l'*Initiative pour une Suisse sans armée*. Il ne participe pas directement au processus politique de défense militaire. On le considèrera primordialement dans cette perspective.

milieux progressistes n'y étaient pas tous favorables, craignant que le scrutin populaire conduise paradoxalement à une légitimation du militaire (Honegger 2019).

Initialement, les groupes favorables à l'armée ne s'inquiétaient pas des chances de succès (Gilg in Caretti et al. 2020).³⁴⁰ Mais, en 1986, le dépôt de l'initiative à la Chancellerie fédérale avec plus de 111 000 signatures valables montrait une « rupture certaine entre les pacifistes et les citoyens qui ont confiance en l'armée », tout en laissant entrevoir la possibilité d'un renforcement du bien-fondé de la défense (Lachat in Caretti et al. 2020). Cependant, face à la perception des coûts de la sécurité et du manque d'adaptation de l'armée à la société, l'idée d'une « Denkmittel » fit son chemin (Bodenmann 1989).³⁴¹ Le 26 novembre 1989, le succès d'estime de l'initiative, refusée avec moins de 65% des voix et une participation record de 68,8% fut une surprise, de même que la caution des cantons du Jura et de Genève (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006; Caretti et al. 2020). L'armée, soulignant l'analyse *Vox*, était confrontée à une problématique radicale : son soutien était « bei denen am schwächsten, auf die sich das Militär am meisten stützt » un résultat bien plus symptomatique d'une critique du fonctionnement que d'un refus fondamental de l'institution (Longchamp 1990a, 28). En d'autres termes, les évaluations démontraient la responsabilité des acteurs du sous-système dans la perte de confiance vis-à-vis de l'armée (Longchamp 1990b). Paradoxalement l'initiative soutint la dynamique de la réforme (Gilardi 1998; Interview 25 2022), dont le processus subséquent représente partiellement une réponse aux critiques portées par des votants plutôt favorables à l'armée.

Le processus de la réforme armée 95 (1989–1995)

La réforme *armée 95* débuta par le départ de la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp, cheffe du DFJP. Soupçonnée d'avoir trahi un secret de fonction, elle dut démissionner le 12 janvier 1989 (Altermatt 2007). Koller, ancien professeur de droit à l'université de Saint-Gall, profita de cette vacance pour reprendre le DFJP. Kaspar Villiger, entrepreneur lucernois radical, élu le 1^{er} février en remplacement de Kopp, reprit la direction du DMF moins de deux semaines plus tard.³⁴² Selon Hans-Ulrich Ernst, dès le deuxième jour d'activité de Villiger, le discours autour des perturbations internes ou externes

³⁴⁰ Le grison Ulrich Gadiant (Union démocratique du centre) aurait annoncé que plus de 20% se situeraient « jenseits der Schmerzgrenze » (Blunski 2009). Peu avant le scrutin, Eva Segmüller, la co-présidente du « comité du suisse contre l'initiative pour une Suisse sans armée », avançait « qu'un pourcentage de oui dépassant 25% nuirait sérieusement à la crédibilité de la Suisse à l'étranger » (ats 1989).

³⁴¹ Les « Denkmittel » représentaient l'instrument d'un vote tactique de citoyens plutôt favorables à l'armée, mais critiques de son quotidien, « die angesichts des praktisch sicheren Abstimmungsausgangs ihrem Unmut in bestimmten Bereichen der Armee Luft verschaffen wollten und den Stimmzettel als Denk-Zettel benutzten » (Longchamp 1990a, 37–38). En 1989, le Conseiller national socialiste André Daguet (1989) soutenait que « auch in EMD-Kreisen hat man Angst davor, dass nur allzu viele Stimmbürger und Stimmbürgerinnen, die hinter der bewaffneten Landesverteidigung stehen, die Abstimmung über die GSoA – Initiative dazu nutzen werden, gegen die Arroganz der EMD – Generäle – z.B. gegen die 6,5 Mio. Franken teuren Feiern zum Kriegsausbruch vor 50 Jahren! – zu demonstrieren ».

³⁴² L'exploitation habile des conditions est particulièrement visible dans ce cas. Confiant que Villiger allait reprendre le DMF, le secrétaire-général du DMF, Hans-Ulrich Ernst avait préparé un dossier contenant le document « Nécessité et occasion à saisir de réformer l'Armée ». Le document fut remis au magistrat « par un huissier un peu trop zélé » dans les minutes qui séparent son élection de son assermentation pour l'informer le plus rapidement possible afin « d'occuper le terrain » avant que les autres acteurs ne lui soumettent d'autres propositions H.U. Ernst (1995, 109–110). Selon d'autres sources, le dossier ne contenait qu'une liste de rendez-vous et de points en suspens (C. Bühlmann 2023, [T]).

fut thématisé pour justifier un changement I. Après deux mois, les lignes de force de la réforme furent présentées au commandement de l'armée qui les accepta. Au début du mois de mai, le concept de la réforme fut soumis au Conseil fédéral, qui l'accepta, puis aux commissions militaires du Parlement, pour prise de connaissance (H.U. Ernst 1995).

Table 117 A 95 – Chronologie schématique de la réforme

1984	Début des travaux de planification « Armée 2010 »
12 janvier 1989	Démission de la Conseillère fédérale Elisabeth Kopp
1 ^{er} février 1989	Élection de Kaspar Villiger au Conseil fédéral ; il prend la tête du DMF le 13 février
25 mai 1989	Annonce de la réforme « armée 95 »
9 novembre 1989	Chute du Mur de Berlin
16 novembre 1989	Rejet de l'initiative populaire « pour une Suisse sans Armée »
1 ^{er} octobre 1990	Rapport sur la politique de sécurité 1990
Automne 1990	Rapport de la Commission Schoch (Bericht der Arbeitsgruppe Armeereform)
1991–1995	Initiative « pour moins de dépenses militaires et avantage de politique de paix » (<i>Halbierungsinitiative</i>), déclarée nulle par le Parlement en 1995
1991–1997	Initiative « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre », lancée en 1991 et rejetée par 77.5 % des votants en 1997
1 ^{er} juin 1992	Le GSsA dépose son initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat »
10–12 juillet 1992	Le Conseil national accepte par 103 voix contre 84 (7 abstentions) l'acquisition de 34 avions de combat F/A–18
8 octobre 1992	Le Parlement approuve le <i>Plan directeur de l'armée</i>
6 juin 1993	L'initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » est rejetée
18 juin 1993	Après l'acceptation de la <i>Loi sur les opérations de maintien de la paix</i> (LOMP) par le Parlement, la <i>Lega</i> lance un référendum contre l'arrêté du Parlement
10 mars 1994	Le Parlement approuve la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM – législation transitoire)
22 mars 1994	Invitation des États–Unis pour une participation de la Suisse au Partenariat pour la Paix (PPP– <i>Partnership for Peace PfP</i>)
12 juin 1994	La <i>LOMP</i> est rejetée par le peuple
1 ^{er} janvier 1995	Entrée en vigueur de l'armée 95 (sur la base d'une législation de transition)
19 janvier 1995	Le rapport d'expert « <i>Die Landesverteidigung der Schweiz: ein praktisches Modell für die Zukunft</i> » du PS, rédigé par le sociologue allemand Lutz Unterseher, est présenté au public.
1995 – 2000	Initiative « économiser dans l'armée et la défense générale–pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) » (<i>Umverteilungsinitiative</i>), lancée en 1995 et rejetée par 62,4 % des votants en 2000
3 février 1995	La révision finale de la <i>LAAM</i> est acceptée par le Parlement
30 octobre 1995	Villiger reprend le Département fédéral des finances. Il est remplacé au DMF par Adolf Ogi.
15 mars 1996	Ogi annonce la réforme « Armée XXI » qui remplacera l'armée 95.
1 ^{er} janvier 2004	Entrée en vigueur de la réforme Armée XXI

Source : Bessard (1989), H.U. Ernst (1995), ats/Reuter (1996), Altermatt (2007), Bircher & Arnet (1993), Mantovani & Arnet (1994), Breitenmoser, Nicolet & Arnet (1996).

Annonce surprise de la réforme

Le 25 mai 1989, après 100 jours de fonction, Villiger annonça publiquement la réforme « *armée 95* ». Le processus, expliquait-il, visait une rationalisation de l'armée suisse en réaction aux déficits des comptes de la Confédération ainsi qu'aux problèmes démographiques. Cette décision, affirmait le chef du DMF, n'était pas influencée par la votation à venir sur « une Suisse sans Armée » (lts 1989). L'influence de coalitions non représentées au sein du DMF ainsi que celles des initiatives de désarmement en Europe et dans le monde furent en effet mobilisées ultérieurement (H.U. Ernst 1995).

Le concept initial présenté par Villiger visait donc moins à réformer la politique de défense militaire qu'à rétablir l'équilibre du sous-système. Le C DMF proposait, *premièrement*, une amélioration du rapport coût / bénéfice de l'armée sans perte des capacités de défense. *Deuxièmement*, une diminution de l'âge du licenciement des officiers et des soldats ainsi que la suppression des classes d'âge, tout en maintenant la durée totale du service. Une réduction de la taille de l'armée à 400'000 hommes permettait, en cas de crise, de limiter l'impact de la mobilisation militaire sur l'économie. Il ambitionnait *troisièmement* une réduction de la durée des écoles et des cours. *Quatrièmement*, il convoitait une limitation des coûts d'entretien par la liquidation des armements désuets, afin d'acquérir des moyens d'appui de feu opératifs et des avions de combat performants (lts 1989). Pour éviter que les combats défensifs détruisent l'infrastructure industrielle et économique du Plateau, on prévoyait de mener les efforts principaux dans le secteur frontrière. L'échelon armée devait recevoir des moyens propres pour devenir capable de conduire opérativement (Amrhein 2017, 106–120).

Un résultat choc

Quelques mois plus tard, presque simultanément à la chute du Mur de Berlin, une forte minorité soutenait l'initiative « pour une Suisse sans Armée ». Ces deux événements conduisirent à un recadrage de la réforme qui ne tenait initialement pas compte de l'environnement géopolitique. La transformation imposait d'intégrer les changements majeurs du contexte aux travaux préalables, sans pourtant apporter des modifications notables des lignes directrices militaires (Amrhein 2017, 125). Un nouveau *Rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC 90)* fut publié en 1990 (Conseil fédéral 1990). La doctrine militaire-stratégique évoluait par rapport au rapport de 1973 : à côté de la « prévention de la guerre et défense », les missions de l'armée intégraient désormais « [...] la contribution à la sauvegarde des conditions d'existence », qui dépassait le précédent « l'armée prête son concours aux autorités civiles » limité à des tâches subsidiaires et la « promotion de la paix » (Conseil fédéral 1973, 127; 1990, 828–829).³⁴³ Les associations de milice ne furent pas en reste ; la Société suisse des officiers publia également un rapport qui fut surtout remarqué pour son appel à une obligation générale de servir (SOG 1990).

Le Conseiller national Helmut Hubacher déposa une initiative parlementaire pour la création d'un service civil le lendemain de la votation sur l'initiative du GSsA. La proposition, très largement soutenue, fut acceptée par le peuple avec 82,5% des voix en 1992 (C. Koller 2008). Cette décision, couplée avec le vote majoritairement favorable des jeunes hommes entre 20 et 30 ans en faveur de la suppression de l'armée, mettait fin au lien républicain implicite entre

³⁴³ Sur la réception du *RAPOLSEC 90* par des experts germanophones, voir Hürlimann & R. (1991).

citoyenneté et service militaire. Elle démontre un impact indirect de l'initiative abolitionniste sur la politique de défense militaire, en particulier sur l'obligation de servir et le lien citoyen – armée – État.

Des adaptations stratégiques

D'un autre côté, l'armée et le monde politique prirent en considération la perte de confiance de la population et la nécessité d'un changement de la marche du service. Un groupe de travail « Réforme de l'armée », dirigé par le Conseiller aux États appenzellois Otto Schoch, fut mandaté par le chef de l'instruction pour « die zur Armee geäusserte Kritik zu sichten und zu beurteilen und Reformvorschläge zu arbeiten » (*Arbeitsgruppe Armee reform 1990, 4*). Le rapport fut rendu à la fin de l'automne 1990 et largement distribué (*U.M. 1989*). Il n'eut pas de répercussions majeures.³⁴⁴ En réactions aux sondages évalués avant et après la votation, des adaptations de la formation et de la conduite furent entreprises.³⁴⁵ L'introduction d'un manuel d'instruction sur la *Conduite à visage humain* (*Steiger 1994*) et les révisions de la marche du service influençaient principalement les croyances secondaires du programme, qui ne nécessitaient pourtant pas *a priori* réformer l'armée en profondeur.

L'élargissement des missions de l'armée, formulé dans le *RAPOLSEC 90* et le *Plan directeur de l'armée 95*, portait sur la promotion de la paix et à la contribution à la sauvegarde des conditions d'existence (*Conseil fédéral 1990, 41; 1992, 883–886*). *Däniker (1987, 156–157)* décrivait un renforcement de la dissuasion par le développement des tâches « Anbieten, Helfen, Retten ». La contribution de l'armée à la sauvegarde des conditions d'existence s'inspirait également des travaux antérieurs et des réflexions du Zurichois sur le *miles protector* (« le soldat gardien ») (*Däniker 1992b; 1995b*).³⁴⁶ Les catastrophes naturelles et anthropiques des années huitante en Suisse (1986 – *Schweizerhalle*; 1987 – Inondations dans les Alpes centrales) et à l'étranger (1986 – Bhopal, Tchernobyl) ont aussi influencé ces nouvelles tâches, qui soutenaient également une narration positive de l'engagement militaire vis-à-vis de l'opinion publique. Cependant, cette décision marque à nouveau une césure avec le référentiel républicain : ces tâches secondaires auraient pu être reprises par des entreprises privées. Dans ce contexte, le citoyen devenait une ressource de l'État.

En 1992, le Conseil fédéral publia le *Plan directeur de l'armée 95 (PDA 95)* (*Conseil fédéral 1992*), qui détaillait la transformation. Les Chambres fédérales en prirent connaissance durant la même année. le PDA 95 décrivait la nouvelle doctrine de la défense dynamique (décrite plus bas au titre *Excursus II – La défense dynamique*, page 393 *sqq.*). Son

³⁴⁴ Les propositions retenues pour l'*armée 95* étaient (*Arbeitsgruppe Armee reform 1990*) : maintenir l'obligation de servir (18) ; introduire un service civil (18) ; ouvrir toutes les fonctions aux femmes (19) ; limiter le nombre de jours de service à 300 jours et l'obligation de servir à 42 ans pour les soldats (19) ; créer un centre de formation à la conduite militaire (23) ; limiter le nombre de jours de service des sergents ; supprimer les cours supplémentaires et les cours de cadre le dimanche (31). Ce sont en premier lieu des croyances secondaires du programme qui ont été adaptées. On y reviendra dans la discussion des hypothèses sur l'apprentissage

³⁴⁵ Le CEMG Heinz Häsler avouait qu'un changement des formes de commandement était incontournable : « im Führungsbereich haben wir uns den zivilen Gepflogenheiten mehr anzupassen, als wir das bisher vielleicht gemacht haben » (*sda 1989*). En 1991, le chef du DMF soulignait la nécessité d'une transformation pour aligner l'armée avec les croyances de la population : « Si on ne réformait pas l'armée, je suis convaincu qu'elle perdrait rapidement ses assises démocratiques et qu'une prochaine votation, plus ou moins semblable à celle du 26 novembre 1989, pourrait être dangereuse » (*Villiger and Weck 1991, 6*).

³⁴⁶ En filigrane, on retrouve une généralisation de l'antienne ancienne attribuée au secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld de l'époque : « peacekeeping is not a soldier's job, but only a soldier can do it ». La citation est reportée dans *Moskos (1976, 139)*, cité par *Miller (1997)*.

implémentation exigeait des moyens supplémentaires de feu opératif. La pression financière sur le DMF, qui conduisit à une diminution de moitié des dépenses militaires à la fin de la décennie, remit fondamentalement en cause le contenu militaire de la réforme (Letsch 1992). Les moyens ne permettaient pas de définir une nouvelle doctrine plus flexible ou plus manœuvrière.

Le choix de l'avion de combat

Le PDA 95 rappelait également la nécessité de l'acquisition d'un avion de combat en remplacement du Mirage IIIS, une mesure qui avait déjà été décidée en 1983. En 1988, le DMF avait mené une première campagne détaillée d'analyse des candidats potentiels. Après une nouvelle phase d'évaluation, le Conseil fédéral confirma son choix du F/A-18 Hornet le 26 juin 1991. Il proposa aux Chambres fédérales d'acheter 34 avions pour 3,4 milliards de francs dans le cadre du programme d'armement 1992. Cependant, le 28 avril 1992, le GSsA déposa une initiative populaire (« Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat ») contre cette acquisition et recueillit les signatures nécessaires en moins de deux semaines.³⁴⁷ En parallèle, le peuple devait se prononcer sur l'initiative « 40 places d'armes ça suffit ! – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement ». Elle visait premièrement à prévenir l'aménagement de la place d'armes de Herisau–Gossau (en remplacement de la caserne de Saint–Gall qui avait fait place à l'autoroute A1), deuxièmement à empêcher que « des places militaires d'exercice et de tir, des places d'armes et aérodromes militaires » soient construits ou étendus et, troisièmement, à soumettre la construction d'installations militaires aux mêmes bases légales que les installations civiles. Les groupes favorables à l'armée soutinrent le programme d'armement et, dans leur combat contre les deux initiatives, transformèrent le scrutin en un plébiscite en faveur de l'armée. Le 6 juin 1993, le peuple rejeta les deux initiatives. Le Parlement accepta le crédit pour le F/A-18 onze jours plus tard (Carrel et al. 2017).

Sur la base du PDA 95, le Conseil fédéral présenta la nouvelle législation militaire, la *Loi sur l'armée et l'administration fédérale (LAAM)* (Conseil fédéral 1993b), une révision totale de *l'Organisation militaire* de 1907. Plusieurs objets sujets de discordes et susceptibles de déboucher sur un référendum, comme le service d'ordre ou les opérations de maintien de la paix, furent traités séparément pour éviter que le refus d'un de ces thèmes puisse mettre en péril le cœur et l'agenda de la réforme, qui n'était pas critiqués. Pour ce faire, les juristes du DDPS déterminèrent une chronologie de révision législative en deux temps : ils demandèrent au Parlement d'adopter un paquet transitoire et de traiter séparément les sujets litigieux, en prenant en compte le risque d'un scrutin (Conseil fédéral 1993b, 5).

³⁴⁷ L'objet de l'initiative était le suivant (Chancellerie fédérale 2021) :

Les dispositions transitoires de la constitution fédérale [sic] sont complétées comme il suit :

Dispositions transitoires art. 20 (nouveau)

1 *Jusqu'en l'an 2000, la Confédération ne peut acquérir de nouveaux avions de combat.*

2 *Sont réputés nouveaux les avions de combat dont l'acquisition est décidée par l'Assemblée fédérale entre le 1er juin 1992 et le 31 décembre 1999.*

La rétroactivité de l'initiative avait poussé plusieurs parlementaires de droite à en demander sans succès l'invalidation (Barras et al. 2022).

Un référendum conservateur

Ce fut le cas avec le référendum contre la *Loi sur les opérations de maintien de la paix*. Dans le *Rapport 90*, le Conseil fédéral définissait les contributions « à la stabilité internationale, principalement en Europe » comme l'un des cinq buts de la politique de sécurité (Conseil fédéral 1990, 819–821, 831). L'importance stratégique de la promotion de la paix et sa conformité avec la neutralité étaient développées dans le *PDA 95* (Conseil fédéral 1992, 884–885, 904) ainsi que dans le *Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90* et son annexe, le *Rapport sur la neutralité* du 29 novembre 1993 (Conseil fédéral 1993c, 168–174, 211). La promotion de la paix était justifiée non seulement par les tensions dans les Balkans, mais aussi par une volonté potentielle de collaborer dans le cadre d'une architecture européenne de sécurité (Conseil fédéral 1990, 822). La décision de créer une formation spécialisée ainsi qu'un pool de matériel pour remplir une nouvelle mission comportait une dimension de doctrine militaire stratégique, donc de croyances propres. Lors des débats au Parlement, la majorité des députés, y compris une grande partie de la délégation de l'Union démocratique du centre (UDC), soutint le projet dans le prolongement du *RAPOLSEC*, en relevant les avantages que les opérations de promotion de la paix pouvaient apporter à l'armée (Services du Parlement 1992b).³⁴⁸ Les oppositions les plus fortes provenaient de la droite dure, en particulier du Parti des automobilistes et de la Lega tessinoise (Archives fédérales suisses 1993, 1121). Le référendum fut lancé par cette dernière, avec le soutien de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et de nombreux groupes conservateurs, arguant de l'atteinte à la neutralité. Selon les initiants, les coûts des opérations extérieures auraient par ailleurs menacé le budget militaire et la sécurité de la population (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 65–66). Le référendum, accepté le 12 juin 1994, révélait un changement parmi les coalitions favorables à l'armée : ce n'était plus la gauche abolitionniste ou alternative qui s'opposait au développement de l'armée mais la droite conservatrice qui combattait l'ouverture de la politique de défense militaire (Lutz & Wyniger 2017, 405–422).

Après l'approbation de la *LAAM* par le Parlement, sans référendum, la mise en œuvre de l'*armée 95* débuta le premier janvier 1995. Les règlements centraux pour la doctrine *Conduite opérative 95* (COP 95) (Armée suisse 1994), *Conduite et organisation des états-majors 95* (COEM 95) et *Conduite tactique 95* (CT 95) (Armée suisse 1995) furent publiés au début de 1995, sans discussion.

Excursus I – La taille de l'armée et la qualité de l'instruction

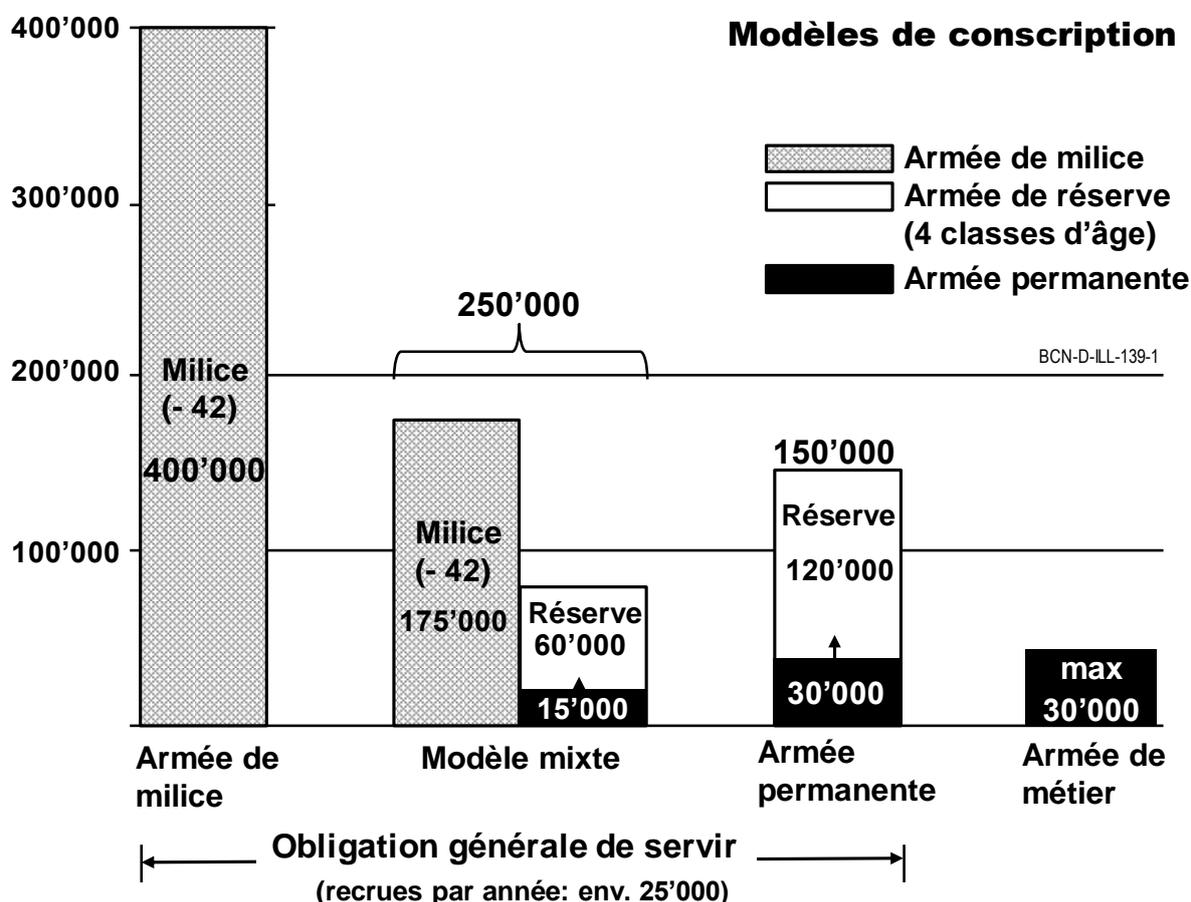
La taille de l'armée a été fixée très en amont de la réforme et faisait partie des paramètres centraux de la réforme (Amrhein 2017, 108, 111). Pour le Conseil fédéral, obtenir un effectif de 400 000 militaires à partir de 25 000 recrues formées par année impliquait une incorporation militaire des soldats pendant 21 ans, soit de 21 à 42 ans. D'autres modèles, fondés sur la réserve ou la professionnalisation, ne permettaient pas de remplir le profil de prestation de l'armée (Figure 54). D'autre part, le système des classes d'âge de l'*OT 61* (les militaires transitaient de l'élite à la Landwehr, puis au Landsturm avec des missions et une formation différente) n'était pas transférable à l'*armée 95* pour des raisons d'efficacité (Conseil fédéral 1992, 996–1001). Finalement, pour limiter l'impact de la mobilisation sur la société civile, on décida de supprimer

³⁴⁸ Le Conseil national avait voté par 127 voix contre 23 en faveur de la loi, le Conseil des États à l'unanimité (Services du Parlement 1992b, 32, 52).

le Landsturm (Lutz & Wyniger 2017, 365). Cette classe d'âge était formée de militaires âgée de 42 à 50 ans, que l'on considérait comme importants pour le fonctionnement de la société et de l'économie en cas de crise. Son effectif correspondait à la différence de 200'000 hommes entre le personnel de l'*OT 61* et celui de l'*armée 95*.

Dans ces conditions, pour garder un niveau de formation équilibré des unités, en partant d'une réduction du service obligatoire à 300 jours, il était nécessaire de réduire la durée de l'ER de 15 jours et de répartir les 10 cours de 19 jours de service sur 20 ans, ce qui impliquait un rythme bisannuel des CR.³⁴⁹ Une modification de ces paramètres aurait impacté la taille de l'armée, qui figurait de manière préminente dans le message initial de Villiger : avec un rythme annuel des cours, on pouvait obtenir soit une armée de 200 000 hommes bien formés, soit une armée de 400 000 dont la qualité de l'instruction décroissait très rapidement.

Figure 54 A 95 – Modèles de conscription



Source : fac-similé de Conseil fédéral (1992, 997)

D'autres paramètres contribuèrent à justifier ce nombre élevé de militaires : (1) d'un point de vue tactique, le déplacement des efforts principaux après la première prise de leur dispositif n'était pas possible en raison du manque de

³⁴⁹ Les troupes d'aviation et de DCA, basées sur des installations fixes, faisaient 16 cours annuels de 12 jours (Conseil fédéral 1992, 1002).

mobilité des formations d'infanterie. Il fallait donc disposer de gros effectifs pour couvrir tous les secteurs-clés (Amrhein 2017, 85). *Deuxièmement*, la réduction des effectifs et des jours de service participait d'une narration d'effectivité et de rénovation, mais une diminution plus massive des troupes aurait restreint le soutien des groupes traditionalistes à la réforme. Pour la coalition alternative, les effectifs étaient cependant toujours trop élevés (Lutz & Wyniger 2017, 367).

Plusieurs acteurs craignaient une baisse du niveau de formation des unités : *premièrement*, la réduction de durée de l'ER ne permettait plus de formation jusqu'au niveau de la compagnie lors de l'instruction de base ; *deuxièmement*, la perte des connaissances entre des CR espacés de deux ans ne pouvait être comblée en trois semaines de cours de répétition et on craignait une baisse rapide du niveau de formation des troupes. Les paramètres politiques de la réforme (effectif de l'armée, maintien d'une armée de milice, suppression des classes d'âges, ainsi que la volonté de conserver un niveau d'instruction minimal) ne permettaient pas d'autres modèles (figure ci-dessous) à moins de remettre en cause l'enveloppe communiquée par Villiger (Conseil fédéral 1992, 995–1000). Cependant, le rythme bisannuel des cours et le mélange des classes d'âge étaient déjà en vigueur dans les brigades frontière, de forteresse et de réduit, notamment dans les troupes de forteresse : il existait déjà des éléments de référence pour analyser les limites du modèle (Küchler 2009).³⁵⁰

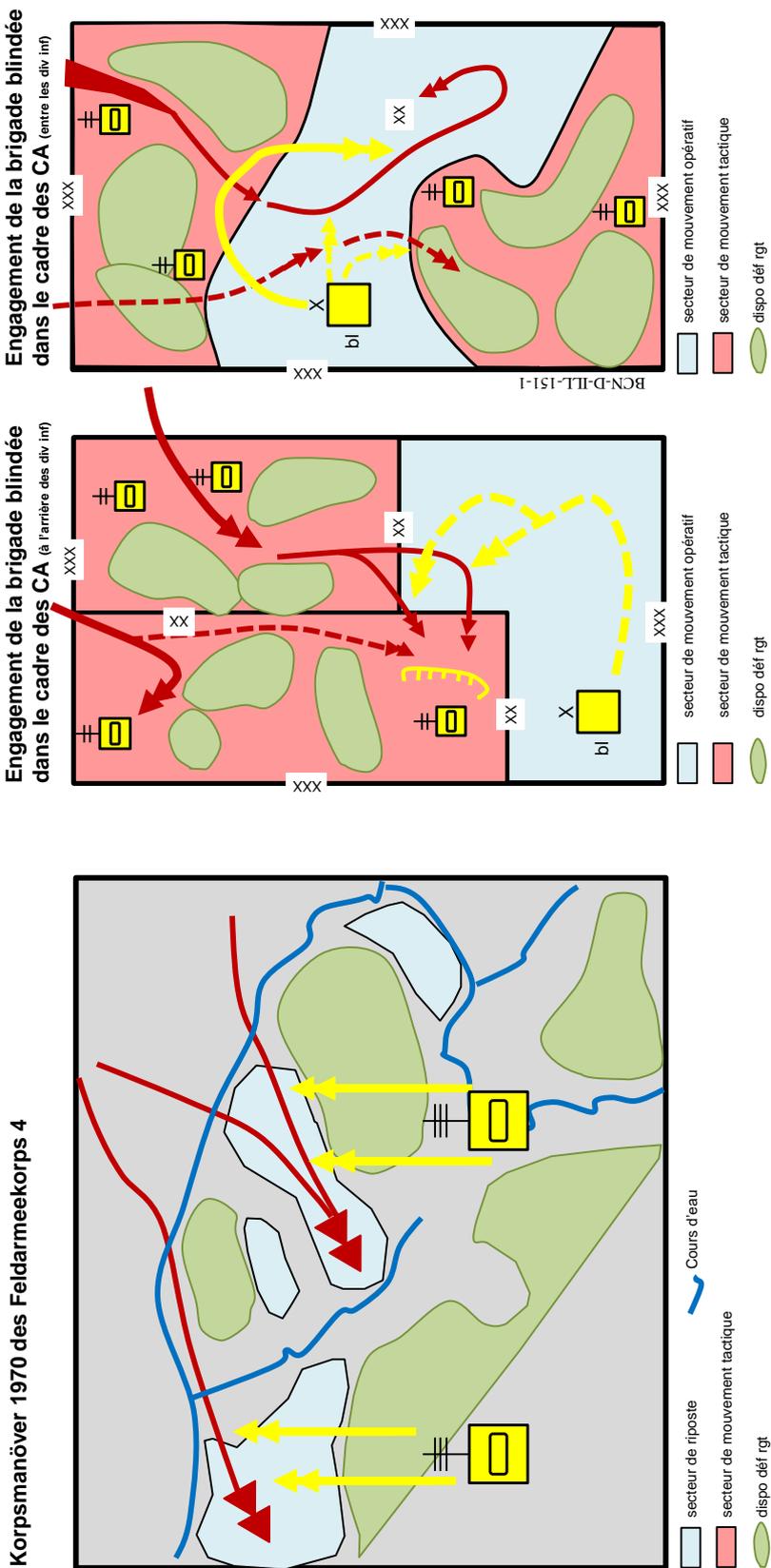
Excursus II – La défense dynamique

Cette sous-section décrit sommairement la défense dynamique de manière à exposer ses différences avec la défense combinée et à évaluer plus loin les positions des acteurs opposés à cette doctrine.

Le défense dynamique, « conception des opérations menées par l'armée, éventuellement par des corps d'armée, [visait] à intercepter, par des efforts principaux adaptés à la menace et par de puissants moyens, les formations d'attaques adverses, le plus rapidement possible et le plus près possible de la frontière, à les rejeter hors du pays ou à les défaire » (Armée suisse 1995, Partie 9, 8). Selon le divisionnaire Paul Müller, qui l'avait développée, elle devait permettre d'affronter avec succès « fünf angreifende, modern ausgerüstete Divisionen ». Elle se différenciait de la défense combinée, qui était une réponse à une menace tous azimut d'une vingtaine de divisions en premier échelon, basée sur une combinaison de dispositifs d'infanterie et de secteurs de riposte relativement statiques. La défense dynamique, avec une armée réduite, imposait des efforts principaux, marqués par une prise de dispositif en fonction de la menace. Cependant, les moyens matériels de l'infanterie ne permettaient pas de déplacer les troupes après la prise de leur secteur d'engagement. Les divisions de campagne menaient de ce fait un combat tactique d'attrition dans des secteurs d'engagements fixes, alors que les brigades blindées manœuvraient indépendamment dans des secteurs de mouvement opératif en vue de défaire l'adversaire (Paul Müller 1996, 3). Ce dernier but opératif était plus proche des valeurs manœuvristes que l'usure de la *Conception 66*, mais il aurait nécessité des moyens de feu opératif importants. La figure ci-dessous compare la défense combinée et dynamique.

³⁵⁰ Cependant, dans les brigades sédentaires, la dimension relativement statique des engagements limitait le besoin d'instruction.

Figure 55 A 95 – Comparaison de la Conception 66 et de la conception A 95



Source : gauche – Conception 66, adaptation de Seethaler (2007, 71) par l'auteur milieu – A 95 fac-similé de Armée suisse (1994, Partie 10 – 10) par l'auteur droite – A 95 fac-similé de Armée suisse (1994, Partie 10 – 9)

La comparaison des schémas de la Figure 55 illustre clairement la proximité de défense combinée et de la défense dynamique. Plus flexible, concentrée dans un secteur d'effort principal proche de la frontière (Conseil fédéral 1992, 922–923), cette dernière restait très proche de la défense de zone, même si l'échelon de l'armée disposait désormais d'une réserve opérative de deux brigades blindées : Liener (1994b) parlait d'ailleurs initialement d'une « dynamischen Raumverteidigung ». Selon les critiques de Däniker (1992a), elle aurait été « 'Abwehr' mit weniger Truppen konzipiert », loin des conditions géostratégiques présentes et futures, (cité par : Amrhein 2017, 140).³⁵¹ Plusieurs autres raisons expliquent le maintien d'une forme consacrée de défense : premièrement, du point de vue des planificateurs, il était difficile, dans un environnement en mutation, de déterminer l'image d'un adversaire, ce qui les conduisit à conserver un décalque réduit de l'ancienne ; deuxièmement, plus pragmatiquement, il fallait disposer de bases pour commencer l'instruction en 1994 et les cadres anciens furent conservés (Amrhein 2017, 132–133, 140–141).³⁵² Finalement, en réponse à la motion Uhlmann qui demandait une adaptation de la doctrine de l'armée 95 pour tenir compte des réductions financières et du changement de l'environnement stratégique, Villiger répondit que « wenn wir aber am 1. Januar 1995 die gleichen Waffen haben werden wie heute, kann die Armee heute ihre Doktrin nicht 100prozentig umkrempeln. Sie wird also im Wesentlichen ähnlich bleiben, und die Forderung [...], es sei eine völlig neue Doktrin zu formulieren, kann in diesem Sinne kaum erfüllt werden » (Villiger 1990, 746).

L'implémentation complète de la défense dynamique aurait exigé des moyens supplémentaires de feu opératif, comme des hélicoptères de combat et des lance-fusées multiples. Dans le contexte des « dividendes de la paix » et d'une volonté de freiner les dépenses fédérales, les investissements dans ces armes de haute-technologie passèrent aux pertes et profits dès le début des années nonante.³⁵³ La mise en œuvre de la défense militaire fut ainsi remise en question avant même son implémentation (Letsch 1992).

Synthèse

La réforme *armée 95* correspond à un changement majeur des croyances propres du programme de la politique de défense militaire suisse : face à la disparition d'un adversaire potentiel tangible, les planificateurs ont déterminé une nouvelle hiérarchie des tâches (militaire-stratégiques) de l'armée, représentée dans la Figure 56 la « gamme des engagements de

³⁵¹ Jens Amrhein détaille les critiques portées par Däniker sur les concepts de Müller : ils ne seraient plus adaptés à la situation géopolitique nouvelle ainsi qu'aux nouvelles menaces. Au lieu de miser sur les chances qui découlent de ces transformations, Müller aurait cherché à préserver les concepts de la défense combinée de la *Conception 66*. Entre ces deux pôles, l'un « conservatif », l'autre « progressif », Liener serait intervenu pour demander à Däniker de tenir compte des spécificités de l'armée de milice et lui enjoindre la patience (Amrhein 2017, 139–145).

³⁵² Par exemple, le registre 12 de la *Conduite tactique 95* consacré à « l'adversaire mécanisé », n'était autre que le dépliant « L'ennemi » de la *Conduite tactique 82*, valable dès le 1.1.93, sur lequel on avait collé un nouveau titre (Armée suisse 1995, Partie 12).

³⁵³ Pour Bruno Letsch, responsable des finances de l'EMG à cette époque, « anerbietet sich die sogenannte Friedensdividende als willkommene Gelegenheit, die ausser Kontrolle geratene Ausgabenentwicklung wieder in den Griff zu bekommen ». Qui plus est « zeichnet[re] sich [deshalb] mit dem Voranschlag 1991 und den Finanzplanzahlen 1992–94 ein eigentlicher Strukturbruch bei den Ausgaben des Eidg. Militärdepartementes ab ». Dès lors, « die Armee 95 wird deshalb keine bestandesmässig kleine, dafür aber kapitalintensive, teure High-Tech-Armee sein. Sie wird wohl neben weniger Fett auch weniger Muskeln haben » (Letsch 1991, 21–22).

l'armée » (*Armée suisse 1995, Partie 10, page 1*). Cet éventail est plus étendu que celui défini implicitement par la *Conception 66*, focalisé sur les engagements militaires.³⁵⁴ Cette modification majeure de la doctrine militaire–stratégique correspond à un changement II.

Par ailleurs, la réforme des structures, de l'instruction et de la marche du service fut importante. Le soutien croissant à l'initiative du GSA, ainsi que la nécessité de répondre aux attentes de celles et ceux qui l'avaient soutenue pour réformer l'armée conduisirent à une adaptation des croyances secondaires du programme. La réforme *armée 95* ne fut quasiment pas remise en question, à l'exception de quelques querelles d'experts que l'on décrira plus loin. Pour *Lutz & Wyniger (2017)*, les groupes favorables à l'armée et les tenants d'une conception alternative trouvaient dans la réforme des éléments qui leur convenaient et qui ne justifiaient pas un référendum. Pour la coalition abolitionniste, c'était le F/A–18 qui représentait le point central de leur combat ; morceler leurs ressources entre plusieurs combats n'aurait pas été judicieux (*Lutz & Wyniger 2017, 370*).

Figure 56 A 95 – Gamme des engagements de l'armée

Promotion de la paix	Sauvegarde des conditions d'existence (Engagements subsidiaires)						Prévention de la guerre et défense (Engagements militaires)																							
Service de promotion de la paix	Service d'appui						Service actif																							
							S			O			Service de défense nationale																	
Bons offices Assistance	Aide en cas de catastrophe		Engagements d'appui		Engagements subsidiaires de sûreté		Prévention de la guerre, engagements opératifs de sûreté			Défense																				
- Conseil - Observation - Logistique	Engagement en Suisse		Engagement à l'étranger		Aide de toute nature		Migration/assistance		Protection de la frontière renforcée des gardes-frontière		Sauvegarde de la souveraineté de l'espace aérien		Protection de personnes et d'ouvrages		Engagement du service d'ordre		Prévention de l'escalade de la violence		Prévention d'un «vide opératif Suisse»		Maintien de la neutralité		Protection des transversales alpines		Formes d'attaque «inédites» - Attaque perfide - Attaque de fusées		Formes d'attaque «conventionnelles» - Guerre aérienne - Guerre aéro-terrestre		Résistance militaire en territoire occupé	

Source : *Armée suisse (1995, Partie 10, page 1)*

Cette transformation s'insère dans des mutations profondes des trois niveaux d'analyse : le contexte stratégique, le cadre domestique et le niveau du sous-système. Le cœur du débat autour de la réforme n'a donc pas porté sur sa doctrine

³⁵⁴ Peter P. Braun (2003, 29) résume la game des engagements de la *Conception 66* par les missions suivantes : « Kriegsverhinderung (Disuasion), Neutralitätsschutz, Kriegführung, Katastrophenhilfe und Ordnungsdienst » Il note avec pertinence que « das Schwergewicht im Aufgabenspektrum der [Konzeption 66] liegt eindeutig bei der Kriegführung (gegen einen überlegenen Gn, der auch A-Waffen einsetzt) ». Les autres tâches « sind nützliche Beiprodukte im Rahmen der Erfüllung der Hauptaufgabe ».

de défense, mais sur des tâches annexes de l'armée, la promotion de la paix et la *LOMP* ainsi que l'armement (le F/A-18).³⁵⁵ Les autres changements des croyances n'ont pas été questionnés. Les confrontations internes ont porté principalement sur des aspects secondaires nécessaires à leur mise en œuvre. Les rares discussions en matière de doctrine ont surtout eu lieu entre experts proches du DMF. On y revient dans l'analyse des coalitions et des croyances qui suit.

Acteurs, coalitions et croyances

Le repérage des acteurs des coalitions est moins aisé que pour les deux études de cas précédentes parce que les sources sont plus lacunaires. D'autre part, l'influence d'acteurs individuels hétérodoxes n'est plus aussi marquée que par le passé. La planification et la mise en œuvre de la réforme *armée 95* ont été essentiellement réalisés au sein du DMF. Contrairement à la période des années cinquante et soixante, l'influence des organisations de milice est moins sensible. Elle n'était d'ailleurs pas souhaitée par le DMF ([Heller 1994b, 114–115](#); [J.L. Ingold 1989b, 13](#)). Le niveau de détail des acteurs individuels des coalitions qui ne sont pas liées au DMF devient dès lors moins important et on se rapproche de l'idéal contemporain des coalitions en tant que classe encapsulant ses membres ([Jenkins–Smith et al. 2017, 385, note 10](#)).

Structure des coalitions

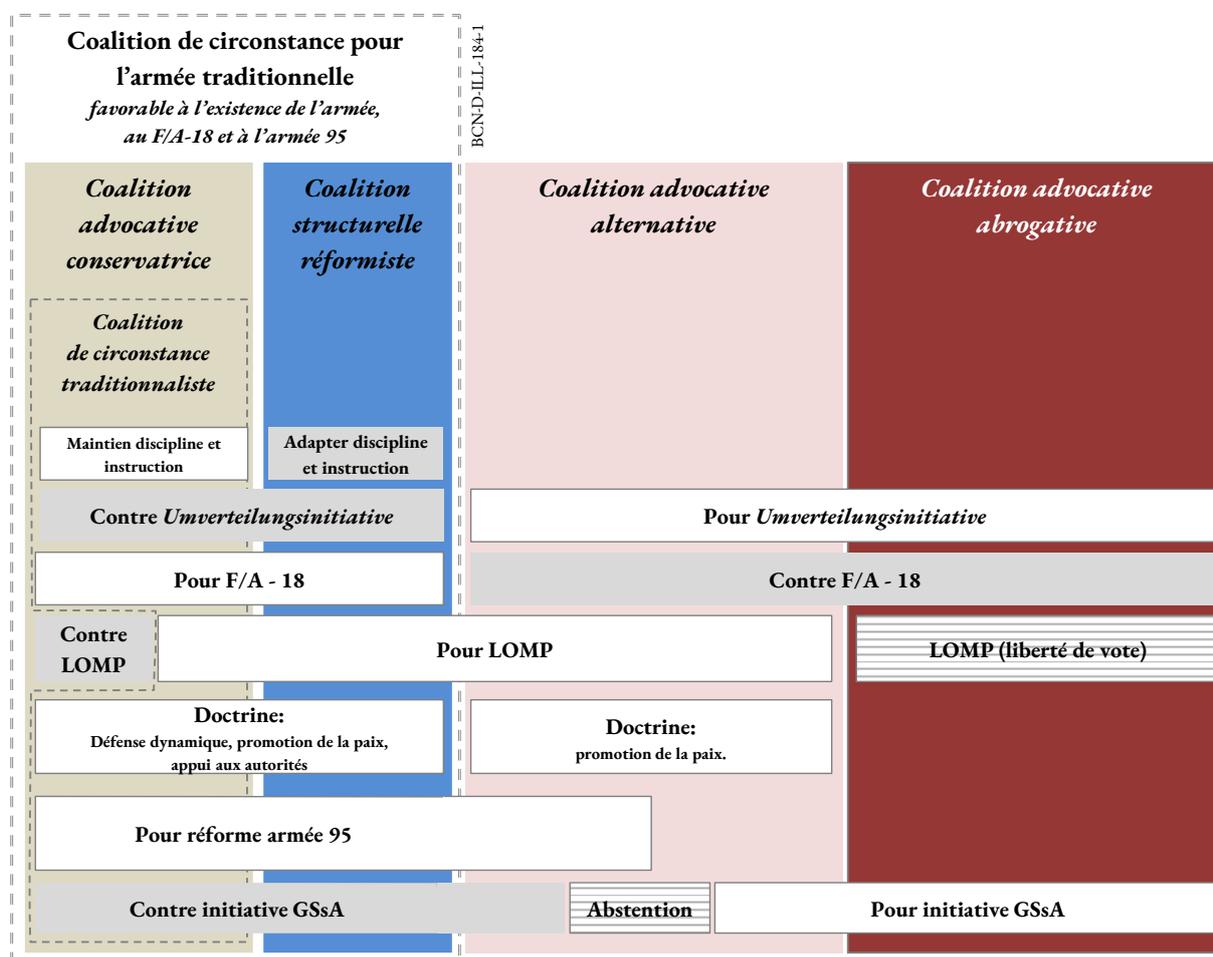
Les coalitions impliquées dans la réforme sont plus difficiles à différencier que dans les autres cas : contrairement aux études de cas précédentes, dans lesquelles les groupes étaient clairement déterminés, la présence de coalitions de circonstance et conjoncturelle complexifie le tableau car elles forment des sous- ou des sur-ensembles des collectifs. Suivant les principes décrits dans le chapitre de design, on a repéré les coalitions sur la base de leurs activités communes. Pour structurer leur recherche, on a prolongé l'analyse de [Däniker \(1996a, 17–18\)](#) qui avait reconnu cinq groupes : (1) réformiste (implicite), (2) conservateur, (3) alternatif, (4) le GSsA et (5) un groupe autour de Schoch, favorable à un rapprochement de l'OTAN. Ce dernier n'a pas eu d'influence directe sur la réforme et on le négligera. En intégrant d'autres sources ([Amrhein 2017](#); [Lutz & Wyniger 2017](#)) et des contributions à des ouvrages sur la réforme ([\[s.a.\] 1995](#); [Stahel et al. 1994](#)), on peut structurer les coalitions en plusieurs classes (Figure 57).

On a identifié six groupes agrégés autour de croyances liées à la politique de défense militaire :

- Des acteurs favorables à l'armée réformée intégrant des engagements de promotion de la paix - PSO (coalition structurelle réformiste) ;
- Des acteurs favorables à l'armée, focalisés sur la défense, sans PSO (coalition advocative conservatrice) ;
- Des acteurs critiques de portions secondaires de la réforme (coalition de circonstance traditionaliste) ;
- Une coalition conjoncturelle opposée à l'initiative « pour une Suisse sans avions de combat » ;
- Des acteurs critiques de l'armée traditionnelle (coalition advocative alternative), autour du PS ;
- Une coalition pacifiste (coalition advocative abrogative) autour du GSsA.

³⁵⁵ Les infrastructures, combattues dans le cadre de l'initiative contre la caserne de Gossau, jouent un rôle mineur pour cette thèse.

Figure 57 A 95 – Découpe des coalitions



Source : auteur. Les coalitions advocatives et la coalition structurelle, représentées par des rectangles verticaux en traits forts, incorporent des coalitions de circonstance ou conjoncturelle (en traitillés). Les rectangles horizontaux désignent les croyances sur lesquelles les groupes s'accordent (en blanc), s'achoppent (en gris) ou ne prennent pas position (en ligné)

Cette représentation est compliquée. La simplifier en escamotant les groupes qui ne forment pas des coalitions advocatives canoniques apporterait deux désavantages : *premièrement*, on occulterait des indices de différences au sein des coalitions, respectivement de proximité entre les groupes. *Deuxièmement*, l'analyse de ces relations met en évidence des processus de coordination qui resteraient clés sinon. *Troisièmement*, cette structure en gigognes permet d'enrichir le cadre de l'ACF.

Les coalitions ont mené des actions saillantes, soit dans le cadre de processus politiques, soit par le lancement d'initiatives ou de référendums. La table suivante décrit les scrutins populaires liés à la politique de défense militaire entre 1986 et 1995.

Table 118 A 95 – Votations populaires liées à la politique de défense militaire entre 1986 et 1995

Date	Votation
20.06.1987	Initiative populaire 'demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires' – Rejetée, action saillante de la coalition alternative
06.12.1987	Initiative populaire 'pour la protection des marais – Initiative de Rothenthurm' – Acceptée, action saillante de la coalition alternative
26.11.1989	Initiative populaire 'pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix' – Rejetée, action saillante de la coalition abrogative
17.05.1992	Arrêté fédéral pour l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience du 13 décembre 1991 – Acceptée, action saillante de la coalition alternative soutenue par les coalitions abrogative et réformiste
12.06.1994	Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opération en faveur du maintien de la paix (LOMP) – Rejetée, action saillante de la coalition conservatrice

Source : [Chancellerie fédérale \(2022\)](#)

Plusieurs groupes d'acteurs favorables à l'armée ont formulé des propositions qui n'ont pas dépassé une attention polie ([Amrhein 2017, 153](#)). On délaissera en particulier les travaux de la Société suisse des officiers,³⁵⁶ de l'*Arbeitsgruppe Napf*,³⁵⁷ ainsi que de la *Arbeitsgruppe Sicherheitspolitik*, que dirigeait Otto Schoch.³⁵⁸ Les sous-sections suivantes décrivent les six coalitions.

³⁵⁶ Une commission de la Société Suisse des Officiers (SSO) a publié en septembre 1990 l'étude *Sicherheit und Frieden* ([Heller 1990](#); [SOG 1990](#)). Le groupe de travail avait été constitué pour répondre aux résultats de la votation sur l'initiative du GSsA ([Heller 1994b](#)). On peut envisager qu'il ait partiellement servi de relais pour les idées de Däniker : Heller, employé à l'agence Farner, était proche de lui. Ils se côtoyaient aussi au sein du VSWW et dans chez Farner, où Heller travaillait depuis 1990 ([Heller s.d.](#)).

Les thèses centrales de l'étude étaient : (1) l'introduction d'une obligation générale de servir ; (2) une extension du cadre de la politique de sécurité. Elle devait incorporer, à côté de la défense (« Schützen »), les tâches de sauvetage (« Retten ») et d'appui subsidiaire (« Helfen »), un concept proche de celui de Däniker ; (3) une réduction et une flexibilisation de la durée de service, soutenues par une amélioration qualitative de l'instruction et l'engagement d'officiers de carrière supplémentaires ; (4) la nécessité d'une mutation de la politique d'information du DMF pour à redonner un sens à l'engagement pour la sécurité.

³⁵⁷ L'*Arbeitsgruppe Napf* ([\[s.a.\] 1990](#); [Schwarz 1990](#)) prévoyait de lancer en 1991 une initiative populaire, en réponse au succès de l'initiative du GSsA. Il étendait l'article 18 de la Constitution fédérale en vue d'introduire une obligation générale de servir, afin, entre autres, de créer un service civil de remplacement et d'engager toutes les forces vives de la société au profit de la communauté. Le groupe a publié une documentation fournie ([Arbeitsgruppe Napf 1990](#)). Il menait un combat visant à ajuster les croyances du noyau du système en modifiant le lien civil-militaire. Il était composé de « rund 20 zivilen EMD Beamten, Pädagogen, Geistlichen und Milizoffizieren aus dem Raum Langnau sowie den freisinnigen Nationalräten Paul Fäh (Luzern) und Willy Loretan (Aargau) ». Il n'a finalement pas lancé d'initiative et a disparu sans laisser de trace, peut-être en raison de ses difficultés financières ([\[s.a.\] 1991a](#)).

³⁵⁸ Le groupe de travail a publié deux documents : *Sicherheitspolitik und Armee nach 1995* ([Arbeitsgruppe "Sicherheitspolitik" 1993](#)) ainsi que *Schweizerische Sicherheitspolitik und Armee im modernen internationalen Umfeld* ([Arbeitsgruppe Sicherheitspolitik 1996](#)). Dans le premier, les auteurs remettaient en cause à la fois l'augmentation des missions de l'armée et le *Wehrsystem*. Le second plaidait pour une intégration de la Suisse aux organisations sécuritaires atlantiques et européennes ainsi qu'en faveur d'un système militaire professionnel. Les experts proches du DMF critiquèrent l'absence de profondeur des documents ([Lutz & Wyniger 2017, 369–370](#)).

Coalition structurelle réformatrice

Favorable à l'armée, promotrice d'une réforme et d'une ouverture internationale mesurée, la *coalition structurelle réformatrice* est fondée sur un idéal d'efficacité. Elle s'inspire en partie des modèles d'autres armées occidentales et reprend des règles de gestion d'entreprise selon un principe de mimétisme des organisations efficaces (C. Bühlmann 2014).

Acteurs

Le groupe (table ci-dessous) composé presque exclusivement d'acteurs du département a préparé et mis en œuvre la réforme de l'armée en appliquant une approche managériale, entrepreneuriale et rationnelle. Il semble moins lié par des croyances propres que par des actions communes au sein du DMF, même si les acteurs partagent des croyances du noyau. L'appartenance à la coalition découle principalement d'une relation contractuelle de travail, à l'exception de Lezzi qui avait été convoqué à un service d'instruction soldé (Lezzi 2023).

Table 119 A 95 – Acteurs centraux de la coalition structurelle réformatrice

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Ernst Hans-Ulrich (1933–2019)	Brigadier, SG DMF 1979–1996 Licencié en droit	Fonctionnaire / officier de carrière
Häsler, Heinz (1930–)	Commandant de corps, CEMG 1990–1992 Instituteur	Fonctionnaire / officier de carrière
Liener Arthur (1936–)	Commandant de corps, CEMG 1993–1997 Dr sc nat.	Fonctionnaire / officier de carrière
Müller Paul (1943–)	Divisionnaire, SCEM plan Physicien	Fonctionnaire / officier de carrière
Villiger Kaspar (1941–)	Capitaine, entrepreneur Ingénieur mécanicien EPFZ	Chef de Département

Source : analyse de la base de données Database (2022, A95)

La coalition s'articule autour du Conseiller fédéral Villiger. Au sein du DMF, plusieurs acteurs ne partagent pas toutes les croyances du programme, mais agissent malgré tout en faveur de la réforme (H.U. Ernst 1995). La commission de défense joua aussi un rôle central dans le processus de décision du DMF comme portiers du processus politique et pour sa mise en œuvre. L'évolution de sa composition est représentée ci-dessous.

La coalition n'incorpora pas d'organisations externes dans la phase préparatoire de la réforme. Les acteurs majeurs de la coalition réformatrice sont donc quasiment tous des fonctionnaires ou des magistrats du DMF, mais le Département mena des collaborations de cas en cas, par exemple avec Bruno Lezzi et Gustav Däniker pour la rédaction du *RA-POLSEC 90* (Amrhein 2017, 125, Lezzi, 2022 #9584, Lezzi, 2023 #9688). Il fut difficile à d'autres acteurs étrangers à l'administration militaire de contribuer aux actions saillantes du Département : à partir du début de l'année 1991, les relations entre le DMF et la SSO se tendirent car le département attendait uniquement de la société un relais fidèle et

enthousiaste des décisions du commandement de l'armée ([Heller 1994b, 114–115](#)).³⁵⁹ On reviendra sur ce thème dans la discussion des hypothèses sur les coalitions et l'apprentissage.

Table 120 A 95 – Composition de la CDN entre 1986–1995

	C DMF	CEMG	C Instr	Kdt Fl und Flab Trp	Cdt CA camp 1	Kdt FAK 2	Kdt Geb AK 3	Kdt FAK 4
1986	Delamuraz, Jean-Pascal		<u>Mabillard, Roger</u>	Wyler, Ernst	Stettler, Erwin	Binder, Rolf	Moccetti, Roberto	Feldmann, Joseph
1987	Koller, Arnold	<u>Lüthi, Eugen</u>		Dürig, Walter				
1988						Häsler, Heinz		
1989			Binder, Rolf	Jung, Werner	Christen, Jean-Rodolphe		Tschumy, Adrien	
1990		Häsler, Heinz						
1991	Villiger, Kaspar							
1992						Portmann, Kurt		Rickert, Paul
1993			Christen, Jean-Rodolphe	Carrel, Fernand	Abt, Jean		Küchler, Simon	
1994		Liener, Arthur						
1995								
1996	Ogi, Adolf							

Légende : **Favorable à la réforme** / neutre / critique

Source : auteur, basé sur [Heinz Marti \(2005, 56–69\)](#), [Amrhein \(2017\)](#) et [Interview 25 \(2022\)](#)

Plusieurs autres acteurs du DMF et externes ont contribué à la réforme (figure ci-dessous).

Table 121 A 95 – Autres acteurs importants de la coalition réformatrice entre 1986 et 1995

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Däniker, Gustav (1928–2000)	Divisionnaire (lib), ancien CEMIO, Co-rédacteur <i>RAPOLSEC</i> 90, expertCOP95 Dr ès lettres	Consultant
Lezzi, Bruno (1944–2023)	Colonel EMG, journaliste, Dr ès lettres	Acteur de milice (rédaction du <i>RAPOLSEC</i> 90)
Orelli, Martin (1944–)	Divisionnaire SCEM Front Co-rédacteurCOP95 Dr ès lettres	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, A95\)](#), [Amrhein \(2017, 80\)](#), [Information VBS \(2000\)](#)

La coalition a existé pendant une décennie environ. Les concepts « Armée 2010 » ont partiellement influencé la réforme *armée 95*. On peut, même s'il est difficile formellement de définir la date du début du projet, fixer le début de l'existence de la coalition réformatrice à 1984 ([Amrhein 2017, 79,81](#)). La fin de l'influence de la coalition peut être fixée entre novembre 1995 (date de l'entrée en fonction d'Adolf Ogi au DMF) et fin 1997 (départ du CEMG, Arthur Liener,

³⁵⁹ Chef de l'instruction, le cdt C Christen, cité par [Heller \(1994b, 114\)](#), attendait « Zurückhaltung und Diskretion bei der Kommentierung respektive Kritisierung der Politik des Eidgenössischen Militärdepartements. Die SOG solle sich darauf beschränken, die Entscheide der militärischen Führung loyal durchsetzen zu helfen. Es sei nicht ihre Aufgabe, bei Reformen eine führende Rolle zu übernehmen ». Pour l'officier général, les organisations de milice n'avaient pas mandat à réfléchir, seulement à communiquer au public les concepts du DMF.

favorable à une évolution du modèle de l'*armée 95* plutôt qu'à une nouvelle réforme). La pérennité de la coalition est donnée comme la pérennité de ses activités saillantes et de ses idées. Les acteurs de la coalition en sont écartés lors de leur mise à la retraite, promotion ou mise à l'écart : le contrat de travail qui les lie au DMF est également une explication crédible de leur engagement dans le projet, même si l'on peut postuler sans trop se tromper que l'engagement des officiers supérieurs et généraux se basait principalement sur des croyances communes (du noyau et propres).

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous. L'activité centrale a été le processus politique autour de la réforme *armée 95*.

Table 122 A 95 – *Activités saillantes du groupe réformiste 1989–1995*

1989	Campagne contre l'initiative populaire « pour une Suisse sans armée » – succès
1989 – 1995	Processus législatif de la réforme « <i>armée 95</i> » – succès.
1993	Campagne contre l'initiative populaire « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » – succès
1993	Élaboration et acceptation par le Parlement de la Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opérations en faveur du maintien de la paix du 18 juin 1993 – succès
1994	Combat contre le référendum contre la <i>LOMP</i> – échec
1995 – 1996	Mise en œuvre de la réforme « <i>armée 95</i> »

Source : auteur

Croyances – Les croyances de la coalition réformiste ont été agrégées sur la base d'un examen du *RAPOLSEC 90* et du *PDA 95* ainsi que, partiellement, de la brochure des explications du Conseil fédéral lors du vote sur la *LOMP* (Conseil fédéral 1990; 1992; 1994a). On les décrit ici en synthétisant l'analyse du contenu de ces documents (DATASET 2022, A 95). La discussion de la *LAAM* au Parlement n'a pas fait l'objet d'opposition (Lutz & Wyniger 2017, 367–368). On n'a donc pas intégré ces débats dans l'étude.

— *L'analyse des conditions de la réforme* a évolué pendant la durée du processus politique : initialement, elle avait été annoncée comme une simple adaptation organisationnelle (Gremaud 1989). Elle devient une adaptation au nouveau contexte géopolitique issu de la chute du Mur dans le *RAPOLSEC 90* et, avec le *PDA 95*, une contribution au désarmement, liée aux évolutions des forces armées en Europe. À la justification par des facteurs internes (notamment la démographie et la nécessité d'efficience) s'est donc ajoutée celle d'une pression extérieure.

Les croyances sur les menaces du *RAPOLSEC* et du *PDA* sont proches sans être identiques (Table 123) car, avec l'implosion de l'URSS, la situation géopolitique avait évolué entre la rédaction des documents. Cette situation avait conduit à une nouvelle appréciation de la menace qui avait fondamentalement diminué, également en ce qui concerne les armes nucléaires. Les évolutions positives décrites dans le *Rapport* s'étaient réalisées lors de la rédaction du *Plan directeur*, plus particulièrement dans les domaines de la gouvernance démocratique et de la sécurité collaborative en Europe, ainsi que par l'établissement de mesures de confiance et de désarmement. Pourtant, la nature pérenne de la guerre nécessitait le maintien d'une armée, pour laquelle la défense militaire demeurait le facteur

dimensionnant. La narration officielle après la chute du Mur de Berlin est focalisée autour de la nécessité d'une réforme et combine plusieurs volets dont le détail est décrit dans la table ci-dessous.

Table 123 A 95 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition réformatrice

	RAPOLSEC 90	PDA 95	Brochure CF
Menaces et dangers directs			
Chances			
— Évolution démocratique et sécurité collaborative, mesures de confiance et de désarmement	1	1	
Agression militaire			
— Permanence de la menace, y.c. nucléaire	1		1
— Diminution de la menace, y.c. nucléaire		1	1
— Importance de l'espace aérien		1	
Maîtrise des conditions d'existence			
— Catastrophes naturelles et anthropiques	1	1	
— Terrorisme, extrémisme violent	1	1	
Menace et dangers indirects			
Prolifération	1	1	
Conflits armés et hors d'Europe			
— Effets indirects sur la Suisse (migrations, ...)	1	1	1
Accès aux ressources (énergie, eau, ...)	1		
Pandémies	1		

Source : Synthèse de [DATASET \(2022\)](#)

- Le vote sur l'initiative du GSsA a mis en évidence *les croyances du noyau* de la coalition sur l'existence de l'armée. Les modifications des rapports de force dans l'environnement stratégique de la Suisse conduisirent à adopter une interprétation coopérative de la politique de neutralité : les opérations de promotion de la paix sur mandat de l'ONU ou de l'OSCE, visaient à faire de l'armée un instrument de coopération avec l'Europe. Si la narration du citoyen-soldat demeura pérenne, l'armée devint peu à peu un prestataire de services et de ressources à disposition des autorités civiles.³⁶⁰ On voit poindre à l'horizon la marchandisation du service de milice, mais on n'observe pas de changement majeur de cette relation.

³⁶⁰ On pense en particulier aux engagements subsidiaires de 1999 (protection de missions diplomatiques à Berne et Genève, aide en cas de catastrophe après les chutes de neige, la tempête Lothar ainsi que les inondations sur le Plateau) ainsi que les engagements consécutifs aux attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Table 124 A 95 – Descriptifs des croyances de la coalition réformatrice

	RAPOLSEC 90	PDA 95	Brochure CF
Croyances du noyau			
Existence de l'armée	1	1	
Neutralité coopérative			
— Dimension européenne de l'armée		1	
— Apport solidaire de la neutralité suisse aux PSO			1
— PSO – sur mandat ONU ou OSCE		1	1
Relations Citoyen – État – Armée		1	
— Approche néolibérale – matériel et personnel		1	
Croyances propres			
Système de défense			
— Obligation de servir	1	1	
— Femmes dans l'armée – volontaires sans arme		1	
— PSO sur base volontaire		1	1
— Système de milice ajusté à l'économie	1	1	
— Nécessité limitée de troupes professionnelles		1	
Doctrines militaire–stratégique			
— Coopération intérieure	1	1	
— Coopération internationale	1	1	
— Polyvalence		1	
Mandats			
— Appui subsidiaire aux autorités civiles	1	1	
— Dissuasion et défense – dimensionnant	1	1	
— Promotion de la paix (sans combats)	1	1	1
Doctrines opérative			
— Cadre des opérations de défense	1		
— Flexibilité	1		
— Importance du domaine aérien		1	
— Importance du terrain		1	
— PSO : RETEX pour la Suisse			1
Croyances secondaires			
Organisation classique		1	
Planification financière		1	
— Réduire les coûts		1	
— Coûts acceptables du maintien de la paix			1

Source : synthèse de DATASET (2022, A95)

- *Les croyances propres* sur le système de défense n'ont pas fondamentalement changé. Le système de milice et l'obligation de servir étaient toujours considérés comme adaptés et efficaces pour assurer la défense du territoire. Le volontariat était réservé aux femmes et à la participation aux opérations de promotion de la paix. Un certain nombre de fonctions (les pilotes militaires, par exemple) devaient être assurées par des professionnels. Un ajustement aux besoins de l'économie s'avérait indispensable. La doctrine militaire–stratégique s'ouvrait à la coopération internationale et intérieure, ce qui impliquait une polyvalence renforcée de l'armée. À côté du mandat dimensionnant de défense du territoire, l'appui aux autorités civiles et la promotion de la paix gagnaient en importance. La doctrine opérative de défense, la défense dynamique, ne s'étendait plus à l'ensemble du territoire. En raison des diminutions d'effectifs, des efforts principaux s'imposaient et demandaient davantage de flexibilité. L'espace aérien devint toujours plus important (ce qui justifiait l'acquisitions de nouveaux avions de combat) et le terrain gardait son importance. La promotion de la paix n'aurait eu lieu que dans des situations de stabilité post–conflituelles.
- *Les croyances secondaires* avaient évolué, mais l'organisation demeurait dans sa forme classique. La nécessité de diminuer les coûts, malgré la nécessité de conserver un armement moderne, de réduire les effectifs et de condenser l'instruction persistait. Les coûts des opérations de promotion de la paix étaient acceptables malgré un contexte de réduction de l'enveloppe financière. Dans ce contexte, l'espace aérien devait être protégé car il restait un locus central pour des attaques par surprise. Pour contribuer à l'aide en cas de catastrophes, à limiter les menaces terroristes ou à combattre l'extrémisme violent, la maîtrise des conditions d'existence impliquait l'existence de capacités et une disponibilité élevée pour apporter rapidement un appui subsidiaire aux autorités civiles. Cependant, la volonté de limiter les externalités négatives des conflits en et hors d'Europe impliquait de contribuer au maintien de la paix. La discussion des menaces indirectes montre davantage de différences entre le *RAPOLSEC* et le *PDA* car une partie de ces défis, comme les pandémies, ne sont pas du ressort direct de l'armée.

Les acteurs auxiliaires et les acteurs centraux étaient parfois séparés par des croyances propres sur la neutralité ainsi que les engagements à l'étranger, ou sur des croyances secondaires sur la discipline et l'instruction.

Ressources

La coalition réformiste disposait, en comparaison des autres groupes, d'une expertise plus poussée en matière de gestion des ressources (Table 125). Elle maîtrisait l'agenda politique ainsi que l'expertise technique et financière. L'engagement de Daniel Eckmann comme chef de l'information contribua au succès de la plupart des campagnes de communication ([Lutz & Wyniger 2017, 294, 365](#)).

Entrepreneur de politiques publiques

Acteur majeur, l'entrepreneur de politiques publiques a un intérêt à influencer la transformation ([Henry et al. 2022, 128](#)). Dans la coalition réformiste, Kaspar Villiger correspond à ce profil. Il a donné l'impulsion de la réforme politique, en a fixé l'agenda en le raccourcissant de quinze ans et a représenté le nouveau programme auprès du Parlement, des cantons ainsi que des acteurs publics et du secteur privé. On reviendra plus en détail sur le double profil d'entrepreneur public et d'entrepreneur de politiques publiques au titre *C DMF*, page 434 *sqq.*

Table 125 A 95 – Ressources de la coalition réformatrice

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Donnée, le C DMF maîtrise l'agenda politique
Information sur un problème donné	Donnée, le DMF détient l'expertise technique et financière
Opinion publique et communication	Bon accès aux médias, l'engagement de D. Eckmann renforce la communication
Troupes mobilisables	Données par les sociétés militaires (sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tir), en particulier en faveur du F/A-18
Ressources financières	Données
Leadership compétent	Kaspar Villiger

Source : auteur

Coalition conjoncturelle opposée à « une Suisse sans avions de combat »

La coalition conjoncturelle s'opposait au GSsA et favorisait l'acquisition des 34 F/A-18. Pour Walter Dürig, ancien commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions, s'opposer frontalement à l'initiative en justifiant l'acquisition du F/A-18 avec des arguments doctrinaux, opérationnels ou politiques n'aurait pas conduit au succès car la thématique n'était pas rassembleuse. Par ailleurs, les croyances propres en matière de coopération internationale des coalitions favorables à l'avion de combat (« le F/A-18 comme contribution à l'architecture de sécurité européenne ») n'étaient pas alignées (Dürig 2017, 122). La coalition déplaça la discussion publique loin de la doctrine aérienne ou des aspects techniques pour se focaliser sur la menace envers l'armée (Lutz & Wyniger 2017, 281), c'est-à-dire sur les croyances du noyau.³⁶¹ Elle focalisait son discours sur la mise en danger de l'armée et de la sécurité de la Suisse par une abolition en tranches de l'armée.

Acteurs

L'UDC Max Friedli dirigea le comité de votation, soutenu par vingt-sept organisations militaires rassemblées autour de la *Arbeitsgemeinschaft für eine wirksame und friedensichernde Milizarmee (AWM)*. Ce consortium, fondé en 1983, était présidé par Günter Heuberger et dirigée par Daniel Heller (Dürig 2017, 122-123), membres du comité de la *VSWW*. La majorité des parlementaires du PRD, du PDC, de l'UDC, du PLS et du parti des automobilistes soutenaient l'avion de combat (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 62). La coalition a été brièvement active en 1993.

Activité saillante

Dans sa campagne contre l'initiative (table ci-dessous). Villiger aurait défini les deux lignes directrices qui formèrent le cœur de la campagne : (1) orienter la communication non sur l'avion mais sur la stratégie implicite du GSsA, une « *Abschaffung der Armee in Raten* » ; (2) lier les votations sur l'initiative et les places d'armes en arguant du fait que leur acceptation aurait un impact négatif sur la qualité de la formation de l'armée d'une part, la sécurité de la Suisse d'autre part (Dürig 2017, 122-123). La coalition choisit de convaincre par une stratégie de proximité, basée sur les associations de

³⁶¹ Même si dans les informations publiées par les comités opposés à l'initiative, on trouvait aussi des explications techniques sur la nécessité et les capacités de l'appareil (par exemple : Heller 1992; Informationsgruppe NKF 1990).

milice. La focalisation du débat sur des principes fondamentaux a permis de rassembler des acteurs plutôt conservateurs (Lutz & Wyniger 2017, 286–287, 295).

Table 126 A 95 – *Activité saillante de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »*

1993	Campagne contre l'initiative populaire « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat »
------	---

Source : auteur

Croyances

Posant la doctrine de la défense de zone dynamique comme axiome, les auteurs argumentaient avec une rationalité militaire (Table 127) : il était indispensable de disposer d'une supériorité aérienne locale. Dès lors, pour assurer une défense crédible, il fallait remplacer les avions obsolètes, comme les Hunter ou les Mirage, par des appareils modernes. Par corollaire, en inversant la démonstration dans la même rationalité militaire, leur absence aurait impliqué la perte de crédibilité de la défense contre des attaques militaires : « Der Einsatz zur Verteidigung des Luftraumes muss mit verschiedenen Komponenten gleichzeitig durchgeführt werden können. Ein Verzicht auf einzelne Elemente würde die Wirkung der übrigen in Frage stellen » (Informationsgruppe NKF 1990). Dans cette vision du monde, s'opposer à une défense aérienne crédible, c'eût été s'opposer à l'armée. ([s.a.] 1993, 6–9; Carrel 1992, 13–14; Weck 1992, 16).

Table 127 A 95 – *Croyances de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »*

Croyances du noyau
<i>Existence de l'Armée</i> : s'opposer à la défense aérienne, c'est s'opposer à l'armée
Croyances propres
Doctrine militaire–stratégique – Dissuasion et défense
— Un avion de combat moderne est un composant essentiel de la défense nationale
Croyances secondaires
Doctrine tactique aérienne – nécessité du F/A–18
— Supériorité aérienne (primaire)
— Modernisation de la défense aérienne

Source : synthèse de DATASET (2022, A 95)

Focaliser le débat sur cette dimension apportait plusieurs avantages : (1) éviter des affrontements potentiels sur les aspects secondaires comme le choix du matériel ou la doctrine aérienne ; (2) réunir les groupes potentiellement opposés autour d'une thématique englobante, et (3) créer un sentiment de crainte amenant à rassembler les indécis et la majorité silencieuse contre l'initiative. Cette démarche a bien fonctionné puisque l'initiative, qui avait été plébiscitée lors de la récolte des signatures, fut rejetée à une forte majorité dans les urnes. Cependant, elle ne fonctionnait que sur ce registre. L'unité de façade ne tint pas lors de la campagne référendaire sur la LOMP. La coalition n'exerça qu'une seule activité saillante.

Ressources

Les ressources de la coalition sont décrites dans la table ci-dessous.

Table 128 A 95 – Ressources de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Présence du C DMF dans la coalition
Information sur un problème donné	Donnée
Opinion publique et communication	Bon accès aux médias
Troupes mobilisables	Données par les sociétés militaires (sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tir)
Ressources financières	Données par les sociétés militaires (sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tir)
Leadership compétent	Villiger

Source : auteur

Coalition advocative conservatrice

La coalition conservatrice a contribué à la lutte contre les initiatives populaires « pour une Suisse sans armée » et « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat ». Son opposition à l'internationalisation de la politique suisse était clairement visible depuis le rejet de l'arrêté fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies par le peuple le 16 mars 1986. Elle intégrait en particulier l'ASIN, cofondée dans la foulée de ce scrutin par l'UDC zurichois Christoph Blocher et le radical bernois Otto Fischer. L'organisation soutenait « une politique étrangère respectueuse de la neutralité classique intégrale, garante de l'indépendance et de la sécurité du pays » (ASIN s.d.-a, s.d.-b). La permanence du combat de l'ASIN et de l'UDC est clairement marquée dans le refus presque complet des objets portant sur l'ouverture internationale du système politique suisse soumis au vote populaire entre 1986 et 2008, notamment le référendum contre l'EEE en 1992 : à l'exception des bilatérales de 2000 et de la révision de la LAAM en 2003 (qui fera l'objet du prochain chapitre), les deux groupes ont à chaque fois donné un mot d'ordre de rejet.³⁶² On observe donc une persistance des croyances en opposition à l'ouverture internationale. Les activités saillantes de la coalition, détaillées dans la table ci-dessous, sont notamment (1) le référendum contre la LOMP, (2) le soutien du bout des lèvres à l'*Armement des troupes à l'étranger*, (3) le combat contre les initiatives du GSsA, (4) le soutien à la réforme *Armée XXI* ainsi que (5) l'opposition à l'*Étape de développement 08/11*. Ces quatre derniers éléments seront détaillés dans le chapitre suivant, qui aura recours à la même base de données des acteurs.

³⁶² Rejets proposés par l'UDC : 16.03.1986, Bundesbeschluss über den Beitritt der Schweiz zur Organisation der Vereinten Nationen, 12.06.1994, Bundesgesetz über schweizerische Truppen für friedenserhaltende Operationen (BTFO), 08.06.1997, Volksinitiative «EU-Beitrittsverhandlungen vors Volk!», 08.06.1997, Volksinitiative «für ein Verbot der Kriegsmaterialausfuhr», 04.03.2001, Volksinitiative «Ja zu Europa!», 10.06.2001, Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Bewaffnung), 10.06.2001, Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Ausbildungszusammenarbeit), 05.06.2005, Bundesbeschluss über die Genehmigung und die Umsetzung der bilateralen Abkommen zwischen der Schweiz und der EU über die Assoziation an Schengen und Dublin, 26.11.2006, Bundesgesetz über die Zusammenarbeit mit den Staaten Osteuropas (Bolliger & Rielle 2008).

Table 129 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition conservatrice 1994–2008

1994	Référendum contre la « Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opération en faveur du maintien de la paix » – Succès
2001	Campagne contre les initiatives du GSsA – Succès
2001	Absence de soutien Modifications du 06.10.2000 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement et Instruction) – Succès
2001	Campagne contre l'Initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée' – Succès
2004–2008	Opposition au processus législatif de réforme ES 08/11 – succès partiel

Source : auteur

On présentera *premièrement* les acteurs et les croyances de la coalition dans la durée, puis, *deuxièmement*, les actions et les croyances du groupe en lien avec le référendum contre la LOMP. On décrira initialement la pérennité de coalition dans la durée, puis on s'attachera aux groupes et acteurs.

Acteurs dans la durée (1996 – 2008)

La permanence de la coalition sera mesurée principalement à partir des partis et des groupes qui ont soutenu un programme. La disparition progressive des petits partis d'extrême droite de la scène fédérale contribue à la difficulté de modéliser le groupe dans la durée. La table ci-dessous décrit les acteurs majeurs actifs dans au moins trois activités saillantes décrites ci-dessus.

Table 130 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition conservatrice entre 1993 et 2008

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Blocher Christoph (1940–)	Colonel, entrepreneur, co-président du comité réf armement, président ASIN, Conseiller national UDC (ZH), Conseiller fédéral de 2003–2007 Dr en droit	Parlementaire
Baumann J. Alexander (1942–2022)	Lieutenant-colonel, avocat indépendant, Conseiller national UDC (TG) Dr en droit	Parlementaire
Fehr Hans (1947–)	Lieutenant-colonel, directeur de l'ASIN, administrateur, Conseiller national UDC Maître d'enseignement secondaire	Parlementaire
Schlüer Ulrich (1944–)	Appointé, Rédacteur en chef de la <i>Schweizerzeit</i> Conseiller national UDC (ZH) Dr ès lettres	Parlementaire

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

À côté d'eux, on trouve plusieurs Conseillers nationaux de l'UDC et de l'UDF qui, entre 2001 et 2008, ont voté deux à trois fois contre les réformes de l'armée (Table 131 ci-dessous). Cette table donne une image minimaliste de cette coalition car plusieurs Parlementaires n'ont voté qu'une fois pour des raisons structurelles (démission, pas de réélection ou viennent-ensuite proclamés au cours de la période).

Table 131 LOMP, A XXI et ES 08/11 – Votes multiples de Conseillers nationaux conservateurs

Trois votes contre les réformes		Deux votes contre les réformes	
Baumann J. Alexander	Pfister Theophil	Baader Caspar	Laubacher Otto
Bortoluzzi Toni	Schlüer Ulrich	Bigger Elmar	Mathys Hans Ulrich
Fehr Hans		Binder Max	Oehrli Albert
Kaufmann Hans		Blocher Christoph	Scherer Marcel
Kunz Josef		Brunner Toni	Schibli Ernst
Maurer Ueli		Föhn Peter	Schmied Walter
Mörgeli Christoph		Glur Walter	Waber Christian (UDF)

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Swissvotes \(2022b\)](#), [Clivaz \(2019\)](#). En italique : Acteurs majeurs de la coalition

D'autres acteurs ont soutenu la coalition en publiant des articles ou en présentant des conférences (table ci-dessous).

Table 132 A XXI – Autres acteurs de la coalition conservatrice

Acteur	Fonction	Catégorie
Bachofner Hans	Divisionnaire (lib)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Küchler, Simon	Commandant de corps (lib), à partir de 2000	Fonctionnaire / officier de carrière retraité

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

Par ailleurs, plusieurs groupes et associations (Table 133) ont soutenu plusieurs positions de la coalition : sur les quatre réformes et scrutins considérés, l'UDC et l'ASIN en ont soutenu trois, la Lega et les démocrates suisses deux. À nouveau, c'est une image minimaliste car d'autres groupes ont disparu durant la période ou n'ont été actifs que dans des coalitions de circonstances proches de ce collectif.

Ainsi, même si on ne peut dessiner les contours de la coalition que de manière floue, on dispose d'indices de la permanence d'une coalition conservatrice réunie autour de croyances souverainistes ainsi que d'actions politiques saillantes.

Table 133 A 95, A XXI et ES 08/11 – Soutiens multiples à l'opposition aux réformes

Partis et associations	Nombre d'oppositions
UDC	3 / 4
ASIN	3 / 4
Lega	2 / 4
SD	2 / 4

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Swissvotes \(2022b\)](#), [Clivaz \(2019\)](#)

Croyance dans la durée

Dans la durée, les croyances sur la menace de la coalition, moins élaborées que celles de la coalition dominante, sont basées sur la permanence des conflits en Europe et la nécessité d'une armée capable de repousser des attaques militaires. Les croyances qui en découlent sont représentées dans la Table 134.

Table 134 A 95, A XXI et ES 08/11 – Croyances de la coalition conservatrice entre 1993 et 2008

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Neutralité intégrale

Relation républicaine entre Citoyen – État – Armée

Croyances propres

Système de défense traditionnel (basé sur l'obligation de servir et le système de milice), pas d'extension des troupes professionnelles

Doctrines militaire–stratégique

Coopération uniquement intérieure, pas d'engagements internationaux

Mandats

— Appui subsidiaire aux autorités civiles

— Défense contre les attaques militaires – dimensionnante et principale

— Promotion de la paix : ne pas développer

Doctrines opératives : défense de zone sur une grande partie du territoire

Croyances secondaires

— Organisation type *armée 95* (par la suite, réduite au besoin)

— Armement : maintenir

— Effectifs : maintenir

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, A95\)](#)

Ressources dans la durée

Les ressources de la coalition étaient très importantes (Table 135).

Table 135 A 95 – Ressources de la coalition conservatrice

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Indirecte par le référendum et l'engagement parlementaire
Information sur un problème donné	Pas nécessaire
Opinion publique et communication	Bon accès aux médias
Troupes mobilisables	Données par l'ASIN, l'UDC et la Lega.
Ressources financières	Données par les soutiens (ASIN, UDC, Denner)
Leadership compétent	Christoph Blocher

Source : auteur

L'ASIN disposait en 2000 d'un capital de près de quatre millions de francs, avec un budget annuel dépassant 1,7 millions de francs fournis par les contributions de 40 000 membres, sympathisants et donateurs (dont les apports représentaient les deux tiers des recettes) (ASIN 2001a).

On décrit maintenant l'opposition à la *Loi sur les opérations de maintien de la paix* pendant la période de la réforme *armée 95*.

Opposition à la LOMP – Acteurs

Le référendum sur la LOMP a fait l'objet de plusieurs études (Seidler 2005; Unser 1994; Wernli, Sciarini & Barranco 1994) focalisées sur les résultats du scrutin plutôt que sur la procédure référendaire. Il est dès lors très difficile de reconstituer la composition des membres à l'échelon des acteurs, d'autant que le détail des votes des députés au Parlement fédéral n'existe plus. Une recherche détaillée dépasserait le cadre de ce travail et on y a donc renoncé. Cette coalition n'intervint pas directement dans l'élaboration de la réforme *armée 95*, mais contre sa mise en œuvre dans le domaine de la promotion de la paix, ce qui la sort un peu du sujet. Cependant, elle représente le seul groupe qui a porté la discussion sur un thème militaire–stratégique, ce qui permet d'ouvrir la discussion des hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage.

Opposition à la LOMP – Activité saillante

La coalition conservatrice a soutenu le référendum contre la LOMP. Cependant, elle n'a pas essayé de modifier la loi dans le cadre du processus législatif. Au contraire, elle s'est manifestée après le vote positif du Parlement, soutenue par la plupart des parlementaires blochétiens de l'UDC. Le référendum avait été lancé par la Lega, les démocrates suisses et le parti des automobilistes (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 66). C'est lors d'une assemblée des délégués de l'UDC à Näfels le 17 avril 1994 que le parti changea de position et soutint le référendum (Robert Diethelm 1997, 278). Cette volte-face de l'UDC est difficile à analyser. Lutz & Wyniger (2017, 411) estiment que l'UDC s'est adapté au courant souverainiste de la base blochétienne, favorable à une politique de défense militaire coutumière et qui craignait une édulcoration de la neutralité, plutôt qu'à la minorité proche d'Adolf Ogi (Dousse 1994). L'ouverture remettait en cause l'armée comme gardienne de la souveraineté (Lutz & Wyniger 2017, 412–414).

Table 136 A 95 – *Activité saillante du groupe réformiste 1989–1995*

1994	Combat en faveur du référendum contre la LOMP – succès
------	--

Source : auteur

Opposition à la LOMP – Croyances

Les croyances de la coalition sont proches de celles de la coalition réformiste (tous les parlementaires de droite ont accepté la réforme), à l'exception du projet d'opération de promotion de la paix (Table 137). On se base pour leur analyse sur l'argumentaire de la coalition dans la *Brochure explicative* du Conseil fédéral ainsi que sur celui du Conseiller national Steinemann, opposé à la loi (Conseil fédéral 1994a; Steinemann 1994) intégrés dans DATASET (2022). Pour la coalition, contrairement aux arguments du Conseil fédéral, les opérations de promotion de la paix n'apportent pas de réponse aux

menaces de sécurité intérieure, comme la criminalité et le trafic de drogue, qui touchent directement les citoyens ordinaires.

Table 137 A 95 – Descriptifs des croyances de la coalition conservatrice sur les PSO

Croyances du noyau

Neutralité intégrale

- La LOMP représente une porte ouverte à l'adhésion à l'ONU, instrument des intérêts des grandes puissances
- PSO fragilisent les bons offices et l'engagement du CICR

Croyances propres

Doctrines militaire–stratégique

- PSO pas adaptées à une armée de milice, risques de décès en mission
- Autres manières indirectes d'être solidaire, comme avec le CICR et le corps d'aide en cas de catastrophe

Croyances secondaires

- PSO trop chères et inutiles, augmentent la dette de l'État
-

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, A 95\)](#)

- L'argumentaire portait en premier lieu sur les *croyances du noyau* : les opérations de maintien de la paix allaient à l'encontre de la neutralité. *Premièrement*, elles étaient un pied dans la porte pour une entrée à l'ONU, un instrument des grandes puissances. *Deuxièmement*, les participations à des PSO fragilisaient la neutralité de la Suisse, ses bons offices et l'engagement du comité international de la Croix–Rouge (CICR).
- Du point de vue des *croyances propres*, les opérations de maintien de la paix, peu adaptées à la milice, notamment en raison des risques de décès, devaient être implémentées par d'autres moyens comme le CICR ou le corps d'aide en cas de catastrophe.
- Finalement, les *croyances secondaires* avaient pour objet les coûts jugés trop élevés des engagements à l'étranger.³⁶³

Opposition à la LOMP – Ressources

Les ressources de la coalition étaient très importantes et elles dépassaient celles de la coalition favorable à la loi qui manquait de soutien des milieux économiques ([Eperon 2022](#)). L'appui logistique et financier de Karl Schwenk, patron de l'entreprise Denner, qui avait contribué à la récolte de signatures dans ses succursales, est notable ([M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 62–66](#)).

La coalition conservatrice incluait partiellement la coalition de circonstance traditionaliste.

³⁶³ Selon l'analyse *Vox*, ce furent ces derniers arguments qui convainquirent 50% des électeurs qui votèrent non, les arguments de la neutralité restant sous les 20% ([Wernli, Sciarini & Barranco 1994, 19](#)). Il y a donc une déconnexion entre le comportement des votants et la hiérarchie des croyances.

Coalition de circonstance traditionaliste I – Action pour une armée digne de ce nom

Avant l'arrivée de Villiger au DMF, un groupe traditionaliste I au sein du DMF est avéré, représenté initialement par le chef de l'état-major général, le cdt C Eugen Lüthy. Il s'opposait, contre les officiers généraux plus jeunes, au document de travail *Armée 2010*, estimant qu'il s'agissait d'un « véritable ébranlement psychologique de notre système de défense » (H.U. Ernst 1995, 109–110). Son influence a disparu lors de son départ à la retraite. Ensuite, plusieurs groupes et acteurs ont manifesté une opposition à des aspects secondaires de la réforme, mais leur influence resta limitée en raison de leur manque de ressource et d'influence sur la coalition réformatrice. Ce sont : (1) l'*Action pour une armée digne de ce nom*, (2) le divisionnaire (libéré du service) Hans Wächter,³⁶⁴ ainsi que (3) un petit groupe d'officiers généraux. La focalisation sur Wächter, un acteur apparemment isolé, est judicieuse car il fut un des acteurs majeurs de l'opposition à l'*Armée XXI*, décrite au chapitre suivant. Ces trois cas ne sont donc pas anecdotiques. Au contraire, ils apportent des indices pour la validation des hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage.

L'existence de ces coalitions remet en cause la narration d'une réforme sans opposition (Amrhein 2017, 22; Cudré-Mauroux 1995, 100). Leur nature éphémère et leur focalisation sur des croyances secondaires amène à les classer comme des coalitions de circonstance.

Acteurs

L'*Action pour une armée digne de ce nom* était rassemblée autour de Martin Chevallaz, officier de carrière, ainsi que de Jean-Luc Addor, capitaine de milice et juriste valaisan. Les autres membres du comité étaient incorporés à la division de montagne 10. L'Action, persuadée de la nécessité de maintenir une armée respectée et bien équipée pour faire face aux menaces futures et contribuer à la sécurité européenne, voulait « participer au débat en prenant position face aux réformes proposées ». Il voulait aussi combattre « l'esprit de démission, de dénigrement et de découragement » au sein de la population et dont le rapport Schoch était l'incarnation (Comité pour une armée digne de ce nom 1991). Le groupe de bénévoles n'était pas une organisation corporative (Interview 27 2022).

Le comité de l'Action intégrait deux officiers de carrière, les cinq autres membres étant des officiers de milice (M.Z. & Ceppi 1991; ric 1991). Il était soutenu par le Centre patronal et avait « l'appui logistique et intellectuel de personnalités du monde politique et de conseillers nationaux, de plusieurs commandants de corps en exercice, d'officiers supérieurs de tout grade » (M.Z. & Ceppi 1991). Selon un des membres principaux du groupe, le manifeste fut rédigé à « quatre mains ». La majorité des acteurs était « de jeunes officiers issus de la Suisse romande, libres de toute attache politique mais profondément attachés à la défense de notre pays ». Ils ont presque tous pris part à l'entretien accordé par Villiger en 1992 (Interview 27 2022).

³⁶⁴ Hans Ernst Wächter (1920 – 2014), né Zürich, a été officier instructeur de l'artillerie. Comme divisionnaire, il fut de 1976 à 1982 commandant des écoles centrales, l'organisme chargé de la formation des futurs capitaines et des officiers supérieurs (Guisolan 2003, 461).

Ces acteurs figurent la coalition des futurs opposants conservateurs à l'internationalisation de l'armée (Addor est membre de l'UDC et de l'ASIN, Chevallaz fut vice-président et responsable romand de l'ASIN et il contribua à la lutte pour le « non » à l'adhésion de la Suisse à l'Espace Économique Européen).

L'*Action*, dont les croyances étaient en phase avec celles d'officiers conservateurs ou alignés avec l'instruction traditionnelle des militaires, dépassait 2 000 membres (Interview 27 2022). Elle peina à trouver des relais en Suisse allemande ([s.a.] 1995; Wächter 1991). Les acteurs majeurs sont détaillés dans la Table 138

Table 138 A 95 – Acteurs majeurs de la coalition traditionaliste I entre 1989 et 1995

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Addor, Jean-Luc (1964–)	Capitaine, Greffier Licence en droit	Officier de milice
Chevallaz Martin (1948–)	Major EMG, Officier de carrière	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : Interview 27 (2022)

Les autres acteurs centraux de la coalition sont décrits dans la table ci-dessous.³⁶⁵

Table 139 A 95 – Autres acteurs de la coalition traditionaliste I entre 1989 et 1995

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Acteur 1	Juge-instructeur	Officier de milice
Acteur 2	Professeur, porte-parole du groupe	Officier de milice
Acteur 3	Officier de carrière	Fonctionnaire / officier de carrière
Acteur 4	Employé de banque	Officier de milice
Acteur 5	Employé de banque, rédacteur à la <i>Nation</i>	Officier de milice

Source : ric (1991), M.Z. & Ceppi (1991), Interview 27 (2022)

Activités saillantes

À l'exception d'un article dans la RMS (Comité pour une armée digne de ce nom 1991), d'un *Manifeste pour une armée digne de ce nom* ([s.a.] 1991c; Comité pour une armée digne de ce nom 1991), d'une pétition adressée au C DMF avec 2000 signatures (M.Z. & Ceppi 1991), d'un entretien avec le Conseiller fédéral Villiger (Interview 18 2022) ainsi que d'un article dénonçant l'initiative du GSSA contre les avions de combat (Addor 1992), le groupe n'a pas marqué le sous-système de la politique de défense militaire entre 1989 et 1996 (Interview 25 2022). Ses activités saillantes sont restées limitées (table ci-dessous).

³⁶⁵ Interview 27 (2022), qui a confirmé l'exactitude de notre base de données, ne souhaitait pas que leurs noms soient publiés.

Table 140 A 95 – Activités saillantes de la coalition traditionaliste

Publication du « Manifeste pour une armée digne de ce nom » (1991)
Tentative de formation d'un groupe de pression autour du <i>Manifeste</i> (1991 – 1994)

Source : auteur

Croyances

Sur la base du *Manifeste*, les croyances de l'*Action pour une armée digne de ce nom* (Table 141) s'appuyaient sur un modèle républicain du rapport du militaire à l'État, des idées manœuvristes et « clausewitziennes » sur la discipline et une conception réaliste de la politique mondiale ([s.a.] 1995).³⁶⁶ L'appréciation des menaces du groupe est de ce fait pessimiste, notant la permanence de la guerre ainsi que les risques de débordement des conflits en Europe et hors du continent.

Table 141 A 95 – Croyances sur les menaces de la coalition traditionaliste

Menaces et dangers directs
Permanence de la guerre et nécessité des armées
Menace et dangers indirects
– Conflits armés en Europe
– Conséquences des développements économiques, sociaux et écologiques
– Prolifération

Source : Synthèse de DATASET (2022, A 95)

- La coalition décrivait des croyances (Table 142) qui s'inscrivaient dans le prolongement des valeurs militaires traditionnelles de la guerre froide : (1) l'existence de l'armée comme *ultima ratio*, basée sur une conception réaliste de la puissance et des affrontements, (2) la neutralité intégrale sans participation aux sanctions ou à des interventions militaires, ainsi que (3) une relation complexe entre le citoyen et l'armée, à la fois « clausewitzien » dans son appel à la discipline et au drill, nécessaires à maintenir l'aptitude au combat, mais aussi républicaine : au-delà de l'obligation de servir pour l'armée, l'État n'avait ni à contraindre à un service général, ni à promouvoir un service civil de remplacement.³⁶⁷ Le groupe condamnait le mimétisme de l'économie dans les affaires militaires et l'influence des réformes de la *Bundeswehr* sur l'*armée 95*.
- Les *croyances propres* de l'*Action* sur le système de défense étaient liées à un référentiel traditionnel : maintien de l'obligation de servir pour les hommes (volontaire pour les femmes), le seul système possible pour un petit pays

³⁶⁶ Leur *Manifeste* affichait une conception résolument réaliste des relations internationales, basée sur la puissance et les intérêts: les auteurs affirmaient que « Staaten verbinden sich oder stellen sich gegeneinander, je nach ihren Interessen und ihrer Macht », ou encore que « Freiheit und Recht können auf die Dauer nur überleben, wenn der Wille und die Fähigkeit bestehen, sie notfalls mit Waffen zu verteidigen » ([s.a.] 1991c).

³⁶⁷ Le groupe soutenait que « le service militaire constitue l'unique forme de service général dont l'homme libre puisse se sentir redevable à l'Etat. L'introduction d'un service civil ou l'extension de l'obligation de servir à d'autres activités doit être rejetée comme une menace sur les effectifs de notre armée et sur son caractère milicien, ainsi que comme une forme totalitaire d'embri-gement des citoyens au service de l'État » cité par jd (1991).

comme la Suisse, sans accepter la dépenalisation du service civil. Le système de milice ne devait être qu'adapté, sans modifier fondamentalement la durée de service ou le rythme annuel des cours. Du point de vue de la doctrine, les auteurs plaçaient l'indépendance de la Confédération au centre de leurs réflexions. L'armée de milice représentait l'instrument central de la sécurité, le combat sa raison d'être. Les engagements d'appui n'avaient de justification que dans le cadre de la subsidiarité. Le service d'ordre devait être maintenu.

Table 142 A 95 – *Croyances de la coalition traditionaliste*

Croyances du noyau

Existence de l'armée considérée comme un moyen d'ultima ratio étatique

— Approche réaliste du monde (au sens des relations internationales)

Neutralité intégrale – un moyen, pas un but

Relation Citoyen–État–Armée

— Approche manœuvriste / « clausewitzienne » – discipline

— Critique de l'approche néolibérale appliquée au militaire

— Approche républicaine – seul le service militaire justifie une conscription

— Conception latine / romande de la tradition militaire

Croyances propres

Système de défense

— Obligation de servir – opposition au service civil, engagement volontaire des femmes dans l'armée

— Système de milice – Maintenir la durée de service, le rythme annuel des cours et les système des classes d'âge

Doctrine militaire–stratégique

— Appui subsidiaire aux autorités civiles – en cas de problème grave uniquement

— Défense militaire – Mandat principal et dimensionnant

— Service d'ordre

Croyances secondaires

Importance de la discipline et du drill

Maintien, développement et amélioration des capacités

Infrastructure moderne pour l'instruction au combat

Soutenir le personnel militaire

Source : Synthèse de DATASET (2022, A 95)

— Les *croyances secondaires* du groupe étaient également traditionalistes, s'opposant, parce qu'elles ne correspondaient pas aux impératifs de la guerre, à toute adaptation de l'armée aux conditions sociétales : pour Martin Chevallaz,

« quelle que soit la situation, il y a un minimum de discipline et de rigueur à respecter dans l’instruction » (Stauffer 1992). L’instruction devait être améliorée, tout comme les conditions–cadres.³⁶⁸

Les acteurs du comité avaient suivi l’école de recrues d’infanterie de montagne à Savatan et les écoles de cadres à la division de montagne 10 (M.Z. & Ceppi 1991), indice d’une possible socialisation autour de ces valeurs tout au long de leur formation militaire. Les membres vaudois du Comité étaient proches de la Ligue Vaudoise. On retrouve également l’influence du valaisan Roger Mabillard (1925–2004), SCEM front de 1974–1976, commandant de la div mont 10 de 1977 à 1981 et chef de l’instruction de 1982 à 1987.³⁶⁹ Ils ont été formés dans un cadre où les valeurs qu’ils professaient ont été imposées et vécues (Chevallaz 1980). Ces croyances rappellent celles de la coalition manœuvriste du chapitre précédent, codifiées entre–temps dans le *Règlement de service 80* (Conseil fédéral 1979).

Dans la phase post–parlementaire, « le comité de l’Action [considérait] qu’il n’y [avait] pas, à court terme, d’objectif mobilisateur justifiant un engagement majeur de l’Action » et qu’elle était « devenue un groupe de pression qui a contribué à influencer positivement le processus de réforme » ([s.a.] 1995). Cette assertion reste à valider : aucune des résolutions majeures de l’Action n’a été intégrée dans le *Plan directeur de l’armée 95 (PDA)*. Cependant, pour un des membres, « le fait même que nous ayons été écoutés sinon suivis sur tous les points et autres problèmes que nous avons soulevés justifiait de facto notre action, laquelle ne s’inscrivait pas dans un contexte de rébellion mais de réflexion et d’engagement citoyen » (Interview 27 2022). L’action hiberna ensuite jusqu’en 2004, en affirmant poursuivre « des objectifs plus globaux » que les organismes qui combattaient les initiatives des coalitions abrogative et alternative pour « apporter une contribution originale tendant à conduire l’action de ceux qui sont déterminés à garder, dans notre pays, un instrument de défense efficace et crédible » ([s.a.] 1995).

Ressources

Les ressources de la coalition étaient limitées (Table 143). Elle manquait de relais dans le monde politique, ce qui ne lui permettait pas d’influencer les décideurs politiques. Avec Chevallaz, la coalition disposait d’un officier de carrière au fait des débats en Suisse et à l’étranger.

³⁶⁸ La coalition combattait les propositions de la Commission Schoch : l’instruction devait permettre d’atteindre une capacité de combat identique à celle de troupes professionnelles : « der Krieg unterscheidet nicht zwischen Miliz–und Berufsarmee, sondern nur zwischen Siegern und Besiegten » (11). La durée de l’obligation de servir ne devait pas être réduite, le rythme annuel des services être maintenu et, par-dessus tout, le commandement ne devait pas se civiliser ([s.a.] 1991c).

³⁶⁹ Pendant son mandat de chef de l’instruction de 1981 à 1987, le cdt C Roger Mabillard avait cherché à corriger « la rupture » de Mai 68 et l’influence du rapport Oswald « en remettant au centre de l’action et de l’éducation militaire les valeurs fondamentales et intemporelles de discipline, d’obéissance, de rigueur et de résistance physique et psychique » (Juillard 2017, 165). Il professait des valeurs proches de celles de la coalition manœuvriste des années cinquante et soixante. Sur Mabillard, voir par exemple Tschumy (2004) et Aschwanden (2020). Allain (2005) décrit la rédaction du *Règlement de service RS 80* dans le contexte des tensions sociétales de la fin des années septante.

Table 143 A 95 – Ressources de la coalition traditionaliste

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Pas donnée
Information sur un problème donné	Donnée
Opinion publique et communication	Accès limité
Troupes mobilisables	2000 signataires
Ressources financières	Limitées
Leadership compétent	Chevallaz, Addor

Source : auteur

Autres acteurs

On souligne ici encore deux groupes d'acteurs partageant des croyances secondaires de la coalition.

- *Le premier* s'articule autour du divisionnaire Hans Wächter (1920–2014), âme de l'*Aktion Aktivdienst*, l'association des anciens militaires de milice, créée en 1997, qui lança en 2003 le référendum contre l'*Armée XXI*. Wächter soutenait que la réforme devait se limiter à un ajustement. Il fallait que l'armée prenne en compte les « conditions nouvelles et qu'elle soit judicieusement équipée et instruite ». Avec des arguments similaires à ceux du groupe romand, l'ancien officier général craignait que la réforme ne conduise à une « Alibiarmee » (Wächter 1991).³⁷⁰ Au-delà d'un soutien moral à l'*Action*, Wächter semble s'être contenté d'écrire des lettres de lecteur et d'adresser des missives aux parlementaires de droite. Son influence n'apparaît pas dans le programme de la réforme. Wächter reprit ces thèmes l'année suivante dans une lettre ouverte à plusieurs députés fédéraux et souligna l'existence d'un groupe de généraux victime d'une censure au sein du DMF (Wächter 1992).³⁷¹
- *Le second groupe* rassemblait cette fronde d'officiers généraux, les divisionnaires Blumer,³⁷² Hess,³⁷³ Keller et Sollberger, qui avaient critiqué le projet *armée 95* et le rapport Schoch dans la presse en 1991, où ils soulignaient notamment la baisse attendue du niveau de l'instruction, le manque d'agilité de la classe politique et les lacunes dans la

³⁷⁰ Pour l'officier général, (1) les pressions sur les finances ne permettaient plus de disposer des moyens de combats suffisants ; (2) la réduction de la durée des écoles de recrues et le passage au rythme bisannuel des cours de répétitions conduisaient à une détérioration de l'instruction, à la perte de compétence de conduite et à l'impossibilité d'exercer le combat interarmes ; finalement, (3) l'absence de connaissance sur l'armée et la défense générale, le manque de formation à la sécurité dans les écoles et la critique permanente de l'armée dans les médias soutenaient la réforme, ensemble de « solutions de facilité » qui allaient à l'encontre de l'aptitude à la guerre Wächter (1991). Le dernier point représente un *topos* répétitif des officiers conservateurs.

³⁷¹ Pour Wächter (1992), « les responsables du Département militaire se montrent très maladroits lorsqu'ils veulent réduire au silence des officiers de carrière compétents qui s'opposent d'une manière responsable à des solutions de facilité forcément impossibles en cas de guerre. Cela semble bien plus grave que le fait que les promesses de discussions faites par le chef du Département concernant 'armée 95' n'ont pas été tenues ».

³⁷² En 1991, devant les fourriers de Suisse orientale, Blumer tout en reconnaissant la mutation de la menace, insistait sur le fait que « die Aufgaben der Schweizer Armee nach wie vor gültig seien und die Qualität der Ausbildung hochgehalten werden müsse » ([s.a.] 1991d, 189).

³⁷³ Hess était décrit comme « eine einzigartige Mischung von 'Tessiner Charme und Draufgängertum' » (Rita Furrer in Lezzi 2003a) respectivement « ein Raubein mit Charme » (Hässig 2007). Pour lui, « wer einen Keil zwischen Volk und Armee zu treiben versuche, schade der Sache mehr als Personen, welche die Institution Armee kritisch hinterfragten. » (Hess, in Lezzi 2003a). L'opposition de l'officier général à l'*armée 95* portait surtout sur la perte de qualité de l'instruction (Interview 10 2018).

direction de la politique de défense militaire (Blau 1991). Le commandant de corps Rolf Binder (qui avait mandaté la commission Schoch) les soutenait. Son influence dans la CDN semblait limitée. Villiger les remit tous à l'ordre en invoquant le primat de la politique (Bessard 1991; Blau 1991). Cet épisode resta cependant sans conséquence pour la carrière des officiers.

Ces groupes sont donc intéressants pour évaluer trois dimensions d'analyse : *premièrement*, la permanence d'une critique traditionaliste, reprise par la droite conservatrice, du contenu des réformes ; *deuxièmement*, l'interaction du DMF avec les officiers généraux ou de carrière de l'opposition, en lien avec la quatrième hypothèse sur les coalitions ; *troisièmement*, l'influence potentielle des croyances des groupes réfractaires sur le programme officiel dans le cadre de l'apprentissage. La coalition advocative alternative proposait un programme bien différent.

Coalition advocative alternative

Le programme de la coalition alternative est apparu au début des années nonante avec la publication du document *Sicherheit durch Friedenspolitik* (SP 1991) par le comité directeur du PS.

Table 144 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition alternative

1991– 1997	Campagne en faveur de l'Initiative populaire fédérale 'pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre' – Rejetée
1991–1995	Initiative « pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix » (<i>Halbierungsinitiative</i>), déclarée nulle par le Parlement en 1995
1993	Soutien à l'initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » – échec
1994	Combat contre le référendum contre la LOMP – échec
1995	Présentation d'une conception de défense alternative par le sociologue allemand Lutz Unterseher
1995 – 2000	Initiative « économiser dans l'armée et la défense générale–pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) » (<i>Umverteilungsinitiative</i>), lancée en 1995 et rejetée par 62,4 % des votants en 2000 – échec
1998	Présentation d'une seconde conception de défense alternative par le sociologue allemand Lutz Unterseher
2000	Campagne en faveur de l'Initiative populaire 'Economiser dans l'armée et la défense générale–pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)' – Rejetée
2001	Campagne en faveur des Modifications du 06.10.2000 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement et Instruction) – Acceptées
2001	Liberté de vote sur l'Initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée' – Rejetée
2001	Soutien à l'Initiative populaire 'La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)' – Rejetée
2003	Vote blanc sur le référendum sur la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification –Rejeté
2004–2008	Opposition au processus législatif de réforme ES 08/11 – Succès partiel
2008	Soutien à l'Initiative populaire fédérale 'Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques' – Rejetée

Source : auteur, sur la base de [Swissvotes \(2022e, A 95\)](#)

La coalition est essentiellement centrée autour de cette formation politique : toutes les activités saillantes initiées par la coalition et représentées dans la table ci-dessous en sont issues (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 70, 76 ; Füzeséry & Terribilini 2022).

Acteurs

Les acteurs majeurs de la coalition alternative se trouvaient au centre d'un champ de tensions composé de plusieurs potentiels : (1) le souhait d'une partie des membres du PS d'abolir l'armée, (2) une volonté pacifiste de limiter l'armée par le désarmement ; (3) la volonté tactique de contribuer à la politique de défense pour l'influencer et pour garder l'acceptance du PS comme parti gouvernemental (Killias 1989, 11), malgré la liberté de vote sur l'initiative du GSsA ; (4) la proximité de certains sympathisants (par exemple le PS de Thoune) vis-à-vis des employés de l'industrie d'armement et des places d'armes ; (4) un soutien à la défense basé sur des considérations historiques (Miville 1989). Les buts de cette coalition étaient doubles (Unterseher 2015, 86) :

Einerseits ging es darum, durch ein Beharren auf Abrüstung einen möglichst großen Teil der Armeekritiker bei der Stange zu halten. Und zum anderen sollte durch einen pragmatischen Umgang mit Verteidigungsfragen (keine Abschaffung der Armee, sondern deren graduelle Reduzierung) „Politikfähigkeit“ zurückgewonnen werden.

Il s'agissait donc de resserrer les rangs au sein de la gauche et de rester un partenaire crédible dans le débat sur la politique de défense militaire. La coalition se réunissait autour de conceptions de politique de sécurité basées sur la sécurité humaine plutôt que la sécurité traditionnelle.³⁷⁴ Plusieurs cadres du PS, sensibles au rôle gouvernemental du parti, souhaitaient aussi occuper le terrain de la politique de défense militaire et de sécurité pour gagner en crédibilité (Lutz & Wyniger 2017, 324–328). Paradoxalement, la stratégie consistait à réduire l'empreinte du militaire, notamment dans le domaine de l'armement et de son financement.

La coalition alternative rassemblait donc les tenants non seulement d'une réduction drastique de l'armée, de son financement et de sa capacité de défense, mais encore de la suppression du service d'ordre et de la focalisation des engagements sur la promotion de la paix. On la décrira principalement sur la base de Unterseher (2015) et Lutz & Wyniger (2017, 321–353). Ces auteurs insistent sur la nécessaire disjonction entre la coalition alternative, politiquement plus réaliste et le groupe abrogatif, plus radical, même si le soutien réciproque qu'ils se sont apporté de cas en cas a pu conduire leurs adversaires à les mettre dans le même panier.

La table ci-dessous décrit les acteurs centraux de la coalition. L'orientation de la coalition est liée à celle de la direction du PS (Unterseher 2015) : le collectif a commencé à s'étioler à la fin des années nonante,³⁷⁵ puis a peu à peu perdu de

³⁷⁴ La notion de *sécurité humaine*, originaire du monde du développement, vise à remplacer la sécurité interétatique consacrée par une focalisation pacifique sur l'individu, au travers du développement et des mesures de collaboration (United Nations Development Programme 1994, 6).

³⁷⁵ Selon Unterseher, « Hinzu kam ein Wechsel in der Parteiführung, mit dem eine eher pragmatische Orientierung durch eine pazifistisch-feministische ersetzt wurde: durch einen schöngeistigen Fluchtgestus gegenüber allem konkret Militärischen. In diesem Zusammenhang denke ich an einen Parteitag in Basel, es war wohl im September 1999, auf dem mein Armeemodell dafür kritisiert wurde, dass damit im Zuge der Umrüstung auch Beschaffungsmaßnahmen vorgesehen waren. 'Aufrüstung' sei aber nicht erwünscht » (Unterseher 2015, 91).

sa vitalité après le départ de Barbara Haering du Conseil national en 2007 et l'inscription de l'abrogation de l'armée dans le programme du PS en 2010 ([sda-jak 2010](#)).³⁷⁶

Table 145 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition alternative entre 1986 et 2008

Actrice / Acteur	Profession et formation	Catégorie
Haering, Barbara (1953–)	Entrepreneure, Conseillère nationale PS (1990–2007) Dr sc. nat	Parlementaire
Hubacher, Helmut (1926–2020)	Secrétaire syndical, Conseiller national PS (1963–1997) Employé CFF, secrétaire syndical	Parlementaire
Hug, Peter (1955–)	Historien, secrétaire politique PS Dr ès lettres	Personnalité politique
Marti, Werner (1957–)	Lieutenant-colonel EMG, Conseiller d'État PS, Conseiller national PS (1991–2008) avocat	Parlementaire

Source : ([M.Z. & Ceppi 1991](#); [ric 1991](#))

Le repérage de la coalition est difficile par manque de sources. On s'est concentré sur les députés au Conseil national entre 1993 et 2008 (la députation progressiste au Conseil des États n'était pas significative avant 2011).

Table 146 A 95, A XXI et ES 08/11 – Votes alternatifs de conseillers nationaux progressistes

Cinq votes	Quatre votes	Trois votes	
Banga Boris*	Dormond Marlyse	Aeppli Wartmann Regine	Haering Barbara
Günter Paul*	Hofmann Urs	Chappuis Liliane	Hämmerle Andreas
Janiak Claude*	Marti Werner*	Fasel Hugo	Jossen Peter
Widmer Hans*	Marty Kälin Barbara	Fässler-Osterwalder Hildegard	Müller-Hemmi Vreni
		Fehr Hans-Jürg	Pedrina Fabio
		Fehr Jacqueline	Rechsteiner Rudolf
		Fehr Mario	Tillmanns Pierre
		Fetz Anita	Vollmer Peter
		Garbani Valérie	Wyss Ursula
		Gross Lilianne	Zanetti Claudio

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Swissvotes \(2022b\)](#). *A voté contre la seconde initiative du GSsA. En italique : Acteurs majeurs de la coalition

Les critères de sélection sont au moins trois votes favorables aux projets du Conseil fédéral sur (1) l'initiative du GSsA de 2001 (c'est-à-dire un rejet de l'initiative), la révision de la LAAM de 2001 (2) instruction et (3) armement, (4)

³⁷⁶ Haering s'est encore exprimée sur le sujet de la politique de sécurité au début des années 2010 ([Haering 2012, 2013](#)). Actuellement, le Jurassien Pierre-Alain [Fridez \(2020\)](#) et la Zurichoise Priska [Seiler Graf \(s.d.\)](#) sont proches de ces positions.

le soutien à la modification de la LAAM pour l'Armée XXI ou (5) le soutien aux modifications légales pour l'ES 08/11. Ces votes correspondent aux croyances de la coalition, qui appuyait les opérations de maintien de la paix et une réduction de la taille de l'armée. On a négligé les votes sur la « *Umverteilungsinitiative* » et le volet du « service civil volontaire pour la paix » de la deuxième initiative du GSsA : dans les deux cas, les députés de gauche ont refusé en bloc le projet de message du Conseil fédéral. À partir de 1997, Andreas Gross se rapproche de la coalition alternative (table ci-dessous).

Table 147 A XXI – Acteur important de la coalition alternative

Actrice / Acteur	Profession et formation	Catégorie
Gross Andreas dès 1997 (1952–)	Conseiller national PS ZH (1991–2015) Licence en sciences politiques	Personnalité politique

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Swissvotes \(2022b\)](#).

Pour soutenir l'initiative populaire « Economiser dans l'armée et la défense générale », le groupe formula une conception de défense alternative en 1995. En l'absence d'une connaissance propre ou de liens avec des spécialistes du DMF, elle mandata les services d'un expert externe allemand, le sociologue Lutz Unterseher.³⁷⁷ Proche de l'opposition rose-verte allemande, l'auteur critiquait la nature conformiste de la réflexion du DMF et sa volonté alléguée de pérenniser la pensée de la guerre froide. Son modèle militaire alternatif, fondé sur la professionnalisation, centré sur la promotion de la paix, proposait une réduction de la défense militaire ainsi que la suppression du service d'ordre de l'éventail des engagements traditionnels de l'armée ([Unterseher 1995a](#), [1995b](#)).³⁷⁸

Table 148 A 95 et A XXI – Expert de la coalition alternative

Actrice / Acteur	Profession et formation	Catégorie
Unterseher Lutz (1942–)	Sociologue allemand Dr sc sociales	Universitaire

Source : ([Møller 1994](#), 346)

Plus généralement, les partis et groupes suivants ont généralement soutenu la coalition alternative (Table 149).

³⁷⁷ Lutz Unterseher est un « Soziologe, Militärexperte, sicherheitspolitischer Berater und Schriftsteller ». Il était à cette époque partenaire du *Studiengruppe Alternative Sicherheit* (SAS). Pendant la guerre froide, la SAS a proposé des conceptions de défense alternatives pour la RFA, basées sur une défense de zone (par exemple : [von Weizsäcker 1976](#)).

³⁷⁸ Cette étude décrivait une doctrine stratégique orientée sur la défense contre des attaques militaires ainsi que sur des engagements de maintien de la paix au service de l'ONU, mais où les engagements intérieurs étaient clairement exclus. Les effectifs ne devaient pas dépasser 150'000 militaires, pour un coût à l'horizon 2005 égal à la moitié du budget de celui de 1995 ([Unterseher 1995a](#), 35–36).

Table 149 A 95 et A XXI – Autres acteurs et soutiens de la coalition alternative

Partis	Autres acteurs	Journaux
PS	Parti chrétien Social	Mouvements syndicaux
Vert.e.s	Parti évangéliste	Journaux de gauche
Parti du travail / À Gauche toute	GSSA	

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

Comme pour la coalition conservatrice, les tables ci-dessus présentent un sous-ensemble de cette coalition (plusieurs Parlementaires n'ont voté qu'une ou deux fois). Pourtant, on montre la permanence d'une coalition advocative, menant des actions politiques saillantes autour de croyances militaires alternatives.

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous.

Table 150 A 95, AXXI et ES 08/11 – Activités saillantes la coalition alternative

1985 – 1989	Soutien fragmenté à l'initiative « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix » – Rejetée
1992 – 1993	Soutien à l'initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » – Rejetée
1994	Combat contre le référendum contre la LOMP – échec
19 janvier 1995	Le rapport d'expert « Die Landesverteidigung der Schweiz: ein praktisches Modell für die Zukunft » du PS, rédigé par le sociologue allemand Lutz Unterseher, est présenté au public.
1997 – 2001	Soutien à l'initiative populaire « La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) » – Rejetée
2000	Campagne en faveur de l'Initiative populaire 'Économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)' – Rejetée
2004–2008	Processus législatif de réforme ES 08/11 – Opposition
1995 – 1996	Mise en œuvre de la réforme « armée 95 »

Source : auteur

Croyances

Les croyances des coalitions, synthétisées dans les tables suivantes, ont été établies sur la base de l'analyse du contenu des documents majeurs. En grossissant le trait, la coalition visait une « Abrüstung um die Hälfte, während die GSoA eine vollständige Abrüstung, also die Abschaffung forderte » ([Lutz & Wyniger 2017, 351](#)). Les activités saillantes de la coalition alternative visent à limiter les dépenses militaires et à réduire les exportations de matériel militaire par des initiatives. La coalition a soutenu l'initiative du GSSA contre les F/A-18 et la LOMP.

Par ailleurs, les tangences entre le GSSA et le PS, sources d'équilibres difficiles, conduisirent à une perte de crédibilité de la position alternative, considérée à nouveau comme crypto-abolitionniste par les acteurs bourgeois. Elles culmineront

avec l'inscription de la suppression de l'armée dans le programme du PS en 2010. Les croyances de la coalition figurent dans la table ci-dessous.

Table 151 A 95 – Croyances de la coalition alternative

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Objectifs POLSEC – Coopération

Neutralité coopérative

Croyances propres

Doctrines militaire–stratégique – Coopération internationale

— Sécurité par la promotion de la paix

Doctrines opératives

— Promotion de la paix au profit de l'OSCE ou de l'ONU

Planification financière

— Adapter les besoins de la politique de défense militaire au cadre financier (réduit)

Croyances secondaires

Doctrines tactiques terrestres

— Réduire les armes lourdes

— Renoncer au service d'ordre

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, A 95\)](#)

L'impact de la coalition sur la transformation de la politique de défense militaire fut pourtant négligeable. Toutes les initiatives populaires de la coalition furent rejetées et ses propositions n'eurent pas d'influence sur la formulation de la réforme. Les motifs de ces rejets sont multiples ([Lutz & Wyniger 2017, 350–351](#)) : (1) la concentration de la coalition sur le désarmement et l'absence d'articulation d'un concept dans la trinité stratégique *Ziel, Weg, Mitteln* fut mal reçu par la droite qui voyait dans le projet une forme d'abolition *light* ; (2) les Parlementaires majeurs de la coalition, Barbara Haering, Helmut Hubacher et Werner Marti manquaient de relais auprès de leurs collègues bourgeois et du DMF ; (3) malgré les liens avec d'autres acteurs réformistes, la coalition fut incapable de créer des majorités. Le PS avait seul la charge du lancement et de la récolte des signatures des initiatives ; (4) les actions des deux coalitions abrogative et alternative entraient en concurrence. Pour cette dernière, l'initiative « pour moins de dépenses militaires » allait plus loin que les propositions du GSsA. En particulier, en cas d'acceptation de l'initiative contre le F/A-18, la coalition critiquait l'absence de dessein pour les ressources économisées ; (5) [Unterseher \(2015, 90–91\)](#) avance finalement que la coalition alternative a manqué d'endurance dans son soutien au concept d'une armée réduite de moitié lorsque l'initiative populaire fédérale « pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix » fut déclarée nulle par le Parlement en juin 1995, délaissant une perspective pragmatique au profit d'un « schöngestigen Fluchtgestus gegenüber allem konkret Militärischen ».

Ressources

La Table 152 résume les ressources de la coalition. La coalition n'était pas représentée au DMF, il ne lui restait que le scrutin populaire ou le travail parlementaire pour imposer ses croyances dans le programme, mais son absence de relais et d'alliés suffisamment forts ne lui permit pas de former de majorités. Le manque d'expertise en matière de défense conduisit au recours à des acteurs externes, peu au fait des spécificités de la politique de défense militaire suisse, agrandissant le hiatus avec les groupes favorables à l'armée de milice. Les relais dans l'opinion publique et les troupes mobilisables n'étaient pas suffisantes pour convaincre. Les ressources financières étaient en revanche suffisantes pour mandater les études d'Unterseher. Le leadership de Barbara Haering, Helmut Hubacher et Peter Hug était compétent.

Table 152 A 95 – Ressources de la coalition alternative

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Indirecte, par des initiatives ou par le travail parlementaire.
Information sur un problème donné	Déficiente, nécessité d'un recours à des experts externes qui ne maîtrisent pas les codes et les particularités suisses
Opinion publique et communication	Déficiente, n'arrive pas à convaincre l'opinion publique
Troupes mobilisables	Déficiente, n'arrive pas à convaincre l'opinion publique
Ressources financières	Suffisante, permet de mandater des études
Leadership compétent	Barbara Hearing, Helmut Hubacher et Peter Hug

Source : auteur

En synthèse, la coalition alternative n'a pas marqué les réformes. Son absence de relais et de majorité ne lui laissait, au-delà des discours, des publications et des interventions parlementaires, que le choix de l'initiative.³⁷⁹ L'influence de la coalition resta circonscrite, à la différence de la coalition abrogative qui transforma une défaite dans les urnes en un succès politique.

Coalition *advocative abrogative*

Les adeptes d'une suppression de l'armée constituent la *coalition abrogative* autour du Groupe pour une Suisse sans Armée. Il s'inscrit dans la continuité du mouvement pacifiste et socialiste international du début du XXe siècle, dans lequel le politicien bernois Robert Grimm jouait un rôle influent.³⁸⁰ Les membres fondateurs du GSsA songeaient initialement à s'appeler « Kientaler Gruppe » en souvenir de la seconde internationale qui tint une session en 1916 dans l'hôtel Bären à Kiental (BE), après une première rencontre à Zimmerwald (Gross 1987b, 215). Il était initialement prévu de fonder le

³⁷⁹ Dans la première moitié des années 2000, plusieurs officiers généraux réformateurs soulignaient la compétence politique de Barbara Hearing. En revanche, dans la décennie suivante, un général plus traditionaliste, à qui on avait suggéré de s'appuyer sur la gauche plutôt que la droite conservatrice pour créer des majorités, avouait sa difficulté à trouver des points d'entente dans la durée avec ses membres (Bühlmann 2023, [S]).

³⁸⁰ Son histoire a fait l'objet du titre *Les approches pacifistes et antimilitaristes*, page 70 *sqq.* On se contente ici de compléter la chronologie par une analyse de ses croyances.

GSsA dans le petit village de l'Oberland bernois, mais des pressions anonymes sur le tenancier de l'hôtel conduisirent le groupe à se réunir à Soleure le 12 septembre 1982 pour voter sa création (Gross 1987a).³⁸¹

Contrairement aux mouvements pacifistes qui le précédaient, le GSsA s'inscrivait dans une dimension internationale issue des mouvements opposés au déploiement d'armes nucléaires lors de la crise des euromissiles dans les années huitante (Giugini 2014, 405). Il collabora avec des mouvements pacifistes de l'ex-Yougoslavie (GSoA 2012, 4). On peut, avec Lutz & Wyniger (2017, 149), qualifier le GSsA de mouvement social : « der als Akteur ausserhalb des etablierten Politikzirkels um friedenspolitische Deutungsversuche in der öffentlichen politischen Kommunikation der Schweiz bemüht war ». Il ne répond en effet ni aux critères d'un parti politique, ni à ceux d'une organisation non gouvernementale (Dolivo, cité par Cretenand 1993, 17).

Acteurs dans la durée (1989 – 2008)

La structure du GSsA est très fragmentée et l'analyse de réseau sommaire portée sur une liste d'une centaine d'acteurs montre qu'une grande partie d'entre eux n'a participé qu'à des actions uniques. Le groupe rassemblait des acteurs proches des JSS ainsi que des mouvements de jeunesse ou pacifistes, mais aussi religieux (J.P. Wenger & Mariethoz s.d.). Dès sa fondation, le GSsA était extrêmement fragmenté tant dans sa composition, son fédéralisme que dans sa gouvernance (Cretenand 1993).

Le GSsA et ses alliés ne sont pas liés à une institution. De ce fait, on peut considérer, au sens de Jenkins-Smith et al. (2017), le collectif comme une coalition advocative encapsulant les acteurs.

Table 153 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition abrogative entre 1989 et 1997

Acteur	Profession et formation	Catégorie
Gross Andreas (1952–)	Conseiller national PS ZH (1991–2015) Licence en sciences politiques	Personnalité politique
Brodmann Roman (1920–1990)	Journaliste, écrivain, réalisateur – Maturité	Journaliste
Gilardi Paolo (1955–)	Syndicaliste, Enseignant – Licence ès lettres	Activiste
Lutz Nico (1970 –)	Coordinateur GSsA – Licence en géographie	Activiste
Lang Josef (1954–)	Enseignant dans une école professionnelle Dr ès lettre, historien	Personnalité politique
Kobel Roger	Enseignant	Activiste
Schmid Adrian	Sekr Luzerner Mieterinnenverband	Activiste

Source : analyse de la base de données Database (2022, AXXI)

Légende : gras – acteurs qui ont quitté le GSsA en 1997, italique – acteurs influents de la seconde initiative « pour une Suisse sans armée »

³⁸¹ La date rappelait celle de l'acceptation par le peuple de la première Constitution fédérale en 1848. Elle correspond également à celle du dépôt de l'initiative à la Chancellerie fédérale en 1986 (Gross 1987a).

Il s'est peu à peu formellement organisé tout en gardant une structure décentralisée où les sections locales disposaient d'une grande indépendance, parfois empreinte « d'une certaine méfiance de ce qui vient d'ailleurs et [d'une crainte] (parfois avec raison) [de] l'impérialisme suisse allemand » (GSoA 1988, 48). Une recherche plus poussée, qui dépasserait le cadre de cette recherche, consistant par exemple à effectuer une analyse des « GSoA–Zitig », permettrait de mieux cerner les acteurs de la coalition sans pour autant disposer de meilleures données pour l'analyse des hypothèses. Plusieurs acteurs ont participé à des actions du GSsA. Ils figurent dans la table ci-dessous.

Table 154 A 95 – Acteurs importants de la coalition abrogative

Acteur	Profession	Catégorie
Brunner Roland	Rédacteur de « La Brèche »	Journaliste
Astolfi Astrid	Céramiste	Activiste
Carobbio Werner	Conseiller national PdT TI (1975–1999)	Parlementaire
Crain Fitzgerald	Dr phil Psychologue	Activiste
Dolivo Jean–Michel	Sociologue, représentant Romand	Activiste
Fässler Hans	Enseignant, cabarettiste	Activiste
Gilly Luc	Jardinier d'enfants	Activiste
Hartmann Hans		Activiste
Hagmann Jürg	Portier d'hôtel	Activiste
Holer August E.	Dr Phil	Activiste
Hollenstein Pia	Conseillère nationale Vert.e.s (1991–2006)	Parlementaire
Kobel Roger	Instituteur	Activiste
Mattenberger Marcel	Dipl. Ing. ETH/Pilot	Activiste
Passett Peter	Dr. phil./Psychoanalyt.	Activiste
Sigerist Peter	Rédacteur de la « Brèche »	Journaliste
Stutz Marcel	Coopérant	Activiste
Astolfi Astrid	Céramiste	Activiste
Renggli Franz	Dr. phil./ psychanalyste	Activiste
Schoch Renate	Secrétaire GSsA	Activiste
Stöcklin Simone	GSsA	Activiste
Schnebli Tobias	Membre du comité du GSsA	Activiste
Wiedemann Jürg	Enseignant de mathématiques	Activiste

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

Légende : en italique acteurs influents de la seconde initiative « pour une Suisse sans armée »

Activités saillantes

Les activités les plus saillantes du GSsA pendant la période concernée ont été les deux initiatives « pour une Suisse sans Armée » et « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat ». Dynamique, le groupe était capable de porter rapidement des objets à l'agenda politique, comme la désapprobation de l'acquisition du F/A–18. Il devint un acteur de la

contestation de la sécurité plus crédible et plus présent que le PS, en particulier par sa communication performative tout au long du processus d'initiative ([Lutz & Wyniger 2017, 311](#)).

Table 155 A 95, AXXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition abrogative

1985 – 1989	Initiative « pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix » – Rejetée
1992 – 1993	Initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » – Rejetée
1997 – 2001	Initiative « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée » – Rejetée
1997 – 2001	Initiative populaire « La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) » – Rejetée
2003	Campagne contre la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification – Référendum rejeté
2004–2008	Processus législatif de réforme ES 08/11 – opposition

Source : auteur

Croyances

On a procédé à une analyse des croyances en étudiant le contenu des documents suivants : (1) « Friedenspolitische Standortbestimmung der Schweizer Jusos » ([\[s.a.\] 1987](#)), (2) les arguments du GSsA dans la brochure des explications du Conseil fédéral lors de la votation sur l'initiative ([Bundesrat 1989](#)), (3–4) deux brochures d'information du GSsA ([GSoA 1988, s.d.](#)) ainsi que (5) les arguments pour le lancement de l'initiative d'Andreas [Gross \(1987b\)](#). Ce dernier texte est représentatif car il a été repris dans plusieurs documents de campagne ([Swissvotes 2022a](#)). Les documents du GSsA de cette époque sont souvent constitués de collages et répètent des arguments dont les traces peuvent être remontées jusqu'à [Pestalozzi \(1987b\)](#). L'évaluation de cette analyse, dont les résultats sont présentés dans les tables ci-dessous, fait l'objet des paragraphes suivants.

— *L'analyse des menaces* était au centre de l'argumentation du groupe (Table 156). *Premièrement*, la Suisse ne faisait pas l'objet de menaces directes. Par ailleurs, une guerre en Europe ne pouvait pas être gagnée : même si elle débutait de manière classique, l'escalade aux extrêmes mènerait rapidement à des échanges nucléaires qui toucheraient directement ou indirectement la Suisse et détruirait ses conditions d'existence. La préparation à la guerre de l'armée menaçait également l'environnement et détruisait ce qu'elle prétendait protéger. L'armée ne pouvait de ce fait produire aucune contribution à la sécurité et devait donc être abolie. D'autant plus que, *deuxièmement*, elle menaçait la société : d'une part, depuis sa création, elle avait été surtout mobilisée non seulement comme instrument de police contre l'opposition à la bourgeoisie, à l'instar du service d'ordre lors de la grève de 1918 mais encore par son rôle de socialisation des masses aux valeurs des élites. D'autre part, la conscription menaçait la structure de la société démocratique car le service militaire était un instrument destiné à embrigader les jeunes hommes. L'armée ne répondait donc pas aux vraies menaces et ne contribuait pas à assurer la survie de la population.

Table 156 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition abrogative

Menaces et dangers directs

- Menace atomique
- Absence de menace militaire contre la Suisse

Menaces et dangers indirects

- Menaces globales : changement climatique, inégalités et oppression systémique
- Menaces intérieures : destructions sur le paysage opérées par l'armée, service d'ordre et instrument de domination.

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, A 95\)](#)

- Le programme normatif de la coalition s'inscrivait dans la pérennité des buts généraux fixés dans la Constitution fédérale, auxquels s'ajoutaient la liberté, la solidarité et la survie dans une vision pacifiste. *Les croyances du noyau* articulaient une critique générale du modèle sociétal suisse en général et de l'influence du champ militaire en particulier. Instrument de domination intérieur, l'armée, on l'a vu plus haut, demeurait une menace pour l'expression des groupes réfractaires aux valeurs dominantes. L'objectif de la paix dans un monde dépourvu de violence appelait une remise en cause fondamentale du militaire, dépassant la doctrine et le commandement des armées, qui conduisait à la fin de l'État-nation armé (puisque'il ne pouvait plus assurer la protection de sa population). En raison de son intrication avec le système politique, la remise en question du rôle de l'armée dans la société, vache sacrée suisse, conduirait à une transformation des rapports sociaux. En découlait la nécessité d'une transformation sociale qui devait commencer par l'abolition de l'armée. D'autres formes de violence devaient être combattues, par des réformes et la démocratisation de l'économie en vue de limiter les conflits de ressources dans le Tiers-Monde.
- *Les croyances propres* du groupe portaient sur la suppression de l'armée, comme préalable à une transformation sociale : l'armée suisse était considérée comme inutile et dispendieuse. Sa suppression permettrait de mettre en œuvre une politique de paix basée sur la solidarité et la redistribution des ressources allouées aux forces armées.
- *Les croyances secondaires* décrivaient les stratégies de mise en œuvre de la suppression de l'armée. L'initiative et l'abolition étaient impératives : les actions saillantes pacifistes antérieures n'avaient pas atteint leur but (en particulier pour le service civil). Il fallait dépasser l'activisme des marches de Pâques et viser plus haut. Les arguments des places de travail liées à la défense devaient être contrés par des concepts de restructuration vers des fonctions civiles. Finalement, pour combattre les références au réalisme et à la puissance comme briques du système monde, il fallait dire la vérité et remettre en cause les mythes militaires comme le rôle protecteur de l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale ou les concepts du prix d'entrée élevé et de la dissuasion.

Table 157 A 95 – *Croyances de la coalition abrogative***Croyances du noyau**

Relation civile–militaire pacifiste

Permanence des buts constitutionnels (Art 2 Cst 1848), ainsi que survie, liberté et solidarité

Limites du modèle sociétal suisse

- Armée comme instrument de domination intérieur
- Influences négatives de l'Armée sur la société
- Influences négatives sur les hommes et indirectement sur les femmes
- Menace sur la pensée hétérodoxe

Finalités

Vers la paix dans un monde sans violence

- Davantage que la non–guerre : pas seulement la structure et la doctrine, mais les armées en soi
- Fin de l'État armé
- Changer la structure économique de la finance

Nécessité d'une transformation sociale

- Changer l'armée = changer la Suisse, « abattre la vache sacrée »
- Démonthifier l'armée et dépasser les comportements antiques

Croyances propres

Suppression de l'armée

- Inutilité de l'armée face aux armes atomiques
- Coûts démesurés
- Permettre une politique de paix par la redistribution des ressources et la solidarité

Croyances secondaires

Nécessité d'une initiative pour dépasser l'activisme performatif

Restructurer le marché du travail militaire (les places de travail militaires sont moins productives que les civiles)

Communication : dire la vérité

- Remise en cause de mythes : dissuasion et rôle protecteur de l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale
- Contre la légitimation par le réalisme (RI)

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, A 95\)](#)

Ressources

Le GSsA a gagné son pari sur la base de ressources limitées (Table 158). La coalition n'était pas formellement représentée au Parlement, où seuls 13 députés et députées au Conseil national (personne au Conseil des États), avaient soutenu l'initiative ([M. Bühlmann, Sager & Vater 2006, 44](#)). Son autorité légitime d'influencer les décisions politiques passait donc par l'initiative ([Gross 1987b, 221](#)). Le groupe n'avait pas besoin d'expertise militaire pour abolir l'armée et pouvait s'appuyer sur des argumentaires pacifistes ou une critique militaire développés de longue date. Le GSsA a su créer une dynamique populaire par des actions performatives et en récupérant indirectement le mécontentement d'une partie des

militaires favorables à l'armée. Ces acteurs attendaient un changement de cap, en particulier dans la marche du service, une thématique à laquelle le GSsA n'avait initialement pas recouru. La mobilisation des troupes par un système de boue de neige a bien fonctionné et a permis de disposer de ressources financières malgré tout limitées (Gross 1987a, 243 sqq.). Le leadership des acteurs majeurs de la coalition était compétent.

La stratégie du GSsA était marquée par l'utilisation habile des ressources, décrites dans la table ci-dessous. Le comité avait budgétisé la somme de 300 000 francs pour « la campagne menée de manière décentralisée » (ats 1988), ce qui représente malgré tout une somme conséquente. Le leadership compétent du groupe pouvait compter sur la mobilisation de ses partisans et maîtrisait la performance.³⁸²

Table 158 A 95 – Ressources de la coalition abrogative

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Pas d'accès au DMF ou au Conseil fédéral Accès limité au Parlement Performance comme compensation
Information sur un problème donné	Bonne expertise développée par les mouvements pacifistes L'expertise militaire fine n'est pas nécessaire, seule la critique des décisions s'impose
Opinion publique et communication	Très bonne par l'emploi de performance
Troupes mobilisables	Importantes
Ressources financières	Relativement faibles, compensées par une mobilisation importante et des dons multiples de faibles sommes.
Leadership compétent	Bien présent

Source : auteur

Après avoir détaillé les coalitions, on décrit le forum inter-coalitions.

Forum inter-coalitions

Contrairement aux deux périodes précédentes, la CDN ne rassemblait pas toutes les coalitions. Les seules interactions dans une certaine durée entre la coalition abrogative et celles favorables à l'armée ont été limitées au groupe de travail « Réforme de l'armée », mieux connu sous le nom de « commission Schoch », dont Villiger avait annoncé la création le soir du 26 novembre 1989. Les buts de la commission visaient un ajustement de l'armée aux conditions sociales. Il s'agissait de « maintenir l'aptitude à la guerre, tout en proposant l'adaptation de certaines formes aux besoins des jeunes d'aujourd'hui » (Villiger & Weck 1991). L'intérêt de cette commission tient à ce qu'elle représente un forum entre les coalitions. On y reviendra dans la discussion des hypothèses sur l'apprentissage.

Le Conseiller aux États radical Otto Schoch en reçut la présidence. Il était soutenu par une vice-présidente, la Conseillère nationale Francine Jeanprêtre, représentante du PS proche du GSsA et un vice-président représentant le parti

³⁸² Une photo de 1986 reproduite dans J. Tanner (2019) montre deux acteurs du GSsA devant le lion de Lucerne, avec un slogan écrit à la main sur un drap de lit. Le recours à des supports textiles improvisés est un *topos* des mouvements sociaux de gauche et met l'accent sur la limitation des moyens financiers destinés au marketing politique.

démocrate-chrétien (PDC), Eugen David. Au total, le groupe comportait 21 membres, dont onze officiers de milice et deux de carrière, ainsi que six femmes, signe d'une volonté de représentativité de cette commission profane dont les recommandations ont été unanimes. La commission entendit des acteurs favorables ou non à l'armée et reçut près de 750 propositions du public. À fin 1990, le *Rapport de la commission* présentait les propositions suivantes : (1) instituer un Conseil de politique de sécurité et améliorer l'information de la population sur l'armée ; (2) établir une obligation générale de servir et, à titre transitoire, un « service civil de remplacement » ; (3) adapter le style de conduite en direction d'une forme plus civile ; (4) améliorer l'instruction et le statut des officiers de carrière ; (5) nommer un ombudsman et supprimer la justice militaire (O. Schoch & et al 1990).

Le *Rapport* fut distribué jusqu'au niveau des commandants d'unité, ce qui ne fut pas compris par les officiers de milice, qui eurent l'impression qu'il était question « d'un nouveau Règlement de service [plutôt que] d'une base de réflexion » (Villiger & Weck 1991). Cette publication conduisit à l'émergence de l'*Action pour une armée digne de ce nom*. O. Schoch (1995, 92) affirmait que « le groupe de travail, en formulant ses exigences dans un langage clair et sans équivoque, a permis à un vaste public de comprendre les problèmes à résoudre et a, en précipitant le mouvement, donné une impulsion et facilité leur solution ». Selon lui, le groupe aurait donc indirectement influencé la réforme. Pourtant, aussi bien les milieux opposés que favorables à l'armée ont critiqué le rapport (Heller 1994b, 116). Si l'on peut reconnaître avec Lutz & Wyniger (2017, 361) « eine neuartige Bereitschaft zur Reflexion über die Armee und deren Rolle in der Gesellschaft », l'impact direct du rapport est resté limité. Deux des cinq points décrits ci-dessus ont été mis en œuvre (le changement de style de conduite ; la formation des officiers de carrière avec la création de l'ACAMIL). Les propositions parlementaires sur le service civil étaient déjà initiées. Les autres propositions n'ont pas été reprises ou n'ont pas été soutenues par le Parlement. La direction de la commission, on le verra plus loin, ne permit pas l'émergence d'une dynamique d'apprentissage entre les groupes.

Acteurs particuliers

On présente brièvement les acteurs particuliers que sont les courtiers, les entrepreneurs politiques et le C DMF.

Courtier

On a identifié un courtier en la personne de Kaspar Villiger. Le Lucernois a été reconnu tout au long de ses mandats comme « Konkordanzpolitiker » (Somm 2019, 630; Vatter 2020, 213 – 214, Ernst, 1995 #5150). Sa capacité de conviction était indiscutable (H.U. Ernst 1995, 110).³⁸³

³⁸³ Cf. H.U. Ernst (1995, 110) : « Une armée nouvelle, ... impliquait d'abord l'adhésion du haut-commandement de l'armée et des sphères dirigeantes du DMF dans la voie des réformes. M. Villiger s'employa à créer un consensus sur toutes les questions importantes ; ce n'était pas le plus petit dénominateur commun qui prévalait, c'était la cohésion au sein des sphères dirigeantes, imposée à force de persuasion. L'abandon de l'ordre hiérarchique au profit du travail en équipe fut une autre caractéristique de ce nouveau style de conduite. On peut, il est vrai, émettre quelques réserves sur certains aspects d'ordre formel. Ainsi, la Commission de défense militaire, institution honorable s'il en fut, devint d'abord, à titre provisoire puis définitivement, le Conseil de direction. En revanche, grâce à une forme de participation accru au style de conduite convivial les corps d'armée furent englobés dans le processus de décision. Quoi qu'il en soit, sans cet esprit de corps, le train de réformes n'aurait sans doute jamais vu le jour ».

Table 159 A 95 – Courtier pour la période de 1989 – 1995

Acteurs	
Courtiers de politique publique	Villiger, Kaspar

Source : auteur, inspiré de [Weible & Ingold \(2018, 332\)](#)

Plus anecdotiquement, (1) le Lucernois avait rencontré une délégation du GSsA pour les entendre ([Stauffer 1989b](#)). (2) Il a également entendu une délégation de la coalition traditionaliste, mais sans intégrer leurs demandes. En revanche, la fronde des officiers généraux participait d'un processus de décision consensuel qui n'a pas été respecté par les tiers. Villiger après avoir entendu l'avis de ses subordonnés, attendait qu'ils appliquent sans discussion les décisions prises. Il a remis à l'ordre la fronde décrite plus haut qui s'emportait notamment contre le rythme bisannuel des cours, une décision politique prise après évaluation des variantes militaires ([Bessard 1991](#)). Cette décision découlait de l'annonce préalable d'un effectif de 400'000 hommes.

Entrepreneurs de politiques publiques

Les entrepreneurs de politique publique des coalitions sont les personnalités suivantes :

- *Coalition structurelle* : l'entrepreneur était le C DMF, Kaspar Villiger, sur les activités duquel on revient plus bas. Il est également l'entrepreneur de la coalition conjoncturelle.
- *Coalition conservative* : l'entrepreneur de la coalition est Christoph Blocher, qui a transformé l'UDC. Le tribun zurichois a créé l'ASIN pour soutenir ses activités lorsque l'Union démocratique du centre était encore fragmentée ([R. Braun 2019](#)). Dans cette coalition qui présentait des positions tranchées et usait de la provocation, on n'a pas identifié de courtier.
- *Coalition traditionaliste I* : c'est Martin Chevallaz qui joue ce rôle.
- *Coalition alternative* : on a identifié Barbara Haering, Helmut Hubacher et Peter Hug comme entrepreneurs.
- *Coalition abrogative* : Andreas Gross a été très présent dans la formation du GSsA. La structure très diluée du groupe n'était cependant pas favorable à un leader charismatique.

C DMF

Le magistrat lucernois était un *entrepreneur de politiques publiques*, « ein integrativer Bundesrat, ein guter Chef auch, der auf seine Leute hörte und durchzog, was er einmal entschieden hatte » ([Somm 2019, 631](#)). Interview 25 rappelle qu'il était aussi très consensuel : « Vor der Entscheidung war [er] für jede Anregung, auch kritische, dankbar. Nach dem Entscheid erwartete [er] Loyalität ». Ce fut particulièrement le cas avant la votation de novembre 1989 lorsqu'il rencontra des représentants du GSsA chez le secrétaire général Ernst. Interview 25 relève son respect de la démocratie et souligne qu'il « war immer offen für das Gespräch mit politisch Andersdenkenden » ([Interview 25 2022](#)). On peut donc qualifier Villiger d'entrepreneur politique consensuel.

S'il ne disposait pas d'une expérience de conduite d'un exécutif, Villiger était un industriel accompli, au bénéfice d'une grande expérience de direction dans le secteur privé (il avait repris dans les années soixante l'entreprise familiale et

l'avait développée pendant plus de vingt ans), Il était donc un *entrepreneur privé*. Toujours selon Interview 25, il dirigeait le DMF comme « einen Industriekonzern », ce qui aurait été facilité par la structure du DMF, proche de celle d'une entreprise. Il mit en œuvre « eine klare, an einem Industrieunternehmen orientierte Führungsstruktur mit einem definierten Führungsrhythmus, Führungsorganen, Controlling » du DMF pour les rendre plus compatibles avec les principes de la gestion d'entreprise (Interview 25 2022). Il conduisait directement ses subordonnés directs, affirmant que : « man [muss] über die Linie und nicht die Stäbe führen » (Interview 25 2022).

Vatter le classifie à la fois comme un « Konkordanzpolitiker (Vermittler) », avec les attributs suivants : « umgänglich, verträglich und verantwortungsbewusst ». Ces généralistes « ziehen die Suche nach Konsens und dem gütlichen Einvernehmen der harten Konfrontation und lauten Provokation vor ». Ils sont « auf Harmonie bedacht, treten als Team player auf und nehmen im Regierungskollegium oft vermittelnde Positionen ein, um parteiübergreifende Lösungen zu ermöglichen. Ihr kollegialer Politikstil zeichnet sich gemeinhin durch einen hohen Kompromisswillen, die Bereitschaft zum Dialog, Mitverantwortung, die Berücksichtigung von Minderheiten und ein gegenseitiges Entgegenkommen zur kooperativen Konfliktregelung aus » (Vatter 2020, 213). Vatter attribue également Villiger à la catégorie des « Intellektuellen », notamment par son intérêt pour la littérature et parce qu'il a publié plusieurs ouvrages après sa retraite (Vatter 2020, 214-215). Ce dernier point qui contredit la typologie de Vatter (2020, 213-214) qui le classe à la fois comme « Konkordanzpolitiker / Vermittler » (ce qui est exact dans sa fonction de courtier de politiques publiques) et « Intellektueller / Elitären ».³⁸⁴

Selon Interview 25, Kaspar Villiger n'aurait initialement disposé que du bagage de connaissances d'un officier subalterne moyen. En revanche, comme parlementaire et membre de la commission militaire, il avait gagné une certaine expérience des processus du DMF grâce au soutien qu'il avait apporté au Conseiller fédéral Delamuraz lors de l'acquisition des chars de combat « LEOPARD » au début des années huitante.

Relations entre les coalitions

On s'attache principalement aux relations de la coalition structurelle avec les coalitions abolitionniste et conservatrice, qui toutes deux ont exercé une influence indirecte sur la politique de défense militaire (Figure 58). On néglige les relations directes avec les coalitions traditionaliste et alternative qui n'ont pas directement impacté le programme militaire.

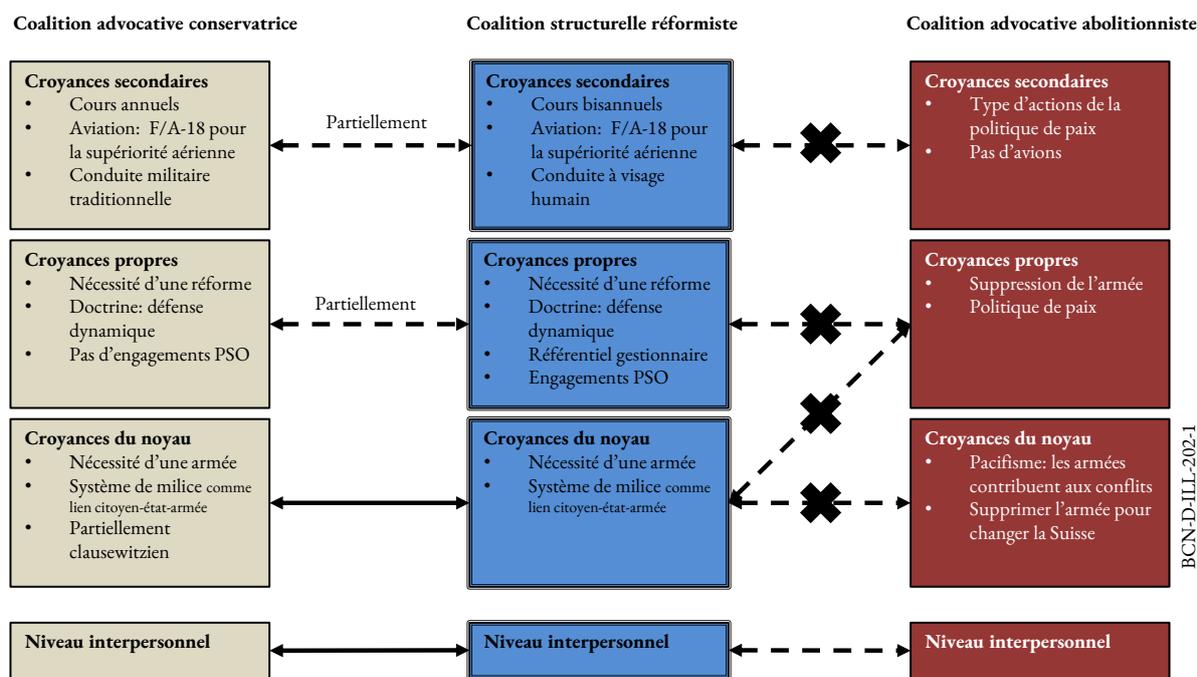
Comme on le précisera dans le contexte de l'apprentissage, la relation entre la coalition structurelle réformiste et la coalition abolitionniste ne permet pas de rapprochement car tous les niveaux de croyance des deux coalitions sont en opposition complète. Un rapprochement n'est pas envisageable. C'est particulièrement manifeste avec la volonté du GSsA de combattre l'acquisition du F/A-18, pièce essentielle des croyances secondaires du programme réformiste. De plus, les croyances propres de la coalition abolitionniste visaient à la suppression des croyances du noyau de la coalition réformiste, ce qui renforce encore l'impossibilité de concilier les deux groupes à quelque niveau que ce soit.

³⁸⁴ La classification d'Arnold Koller est similaire, mais leur soutien vis-à-vis de la réforme est différent, ce qui nécessiterait une étude plus poussée qui dépasse le cadre de cette thèse.

La coalition conservatrice et la coalition réformatrice partageaient des croyances du noyau assez similaires. Elles se déchirèrent sur l'ouverture internationale (croyances propres) ainsi que sur des croyances secondaires comme la conduite et la fréquence des cours de répétition. C'est uniquement sur la première strate que les croyances étaient incompatibles. En revanche, des accords étaient possibles sur les autres points qui n'étaient pas fondamentaux pour les deux coalitions. Ils pouvaient d'ailleurs être facilement et rapidement changés. Les croyances du noyau communes permirent de fédérer les coalitions lors de menaces sur des facteurs secondaires comme le F/A-18 en mettant l'accent sur la menace que l'initiative posait sur elles.

Les relations entre les coalitions étaient complètement différentes de celles des deux cas précédents. *D'une part*, les affrontements entre les coalitions favorables à l'armée traditionnelle n'étaient plus liés à des conflits entre des acteurs. De ce fait, l'influence des interactions entre les acteurs était moins forte que les différences de croyances. *D'autre part*, l'absence de croyances communes entre la coalition abrogative et la coalition réformatrice conduisit à une incompréhension et à l'apparition d'un penchant diabolique entre les groupes sous une forme un peu différente : la coalition réformatrice tendait initialement à minimiser les chances de succès de l'initiative du GSsA, alors que dans la définition canonique du *devil shift*, les acteurs surestiment l'influence de la partie adverse. *D'autre part*, selon Fischer et alii, « actors think that the policy beliefs of their opponents regarding the output of a given policy process are less similar to their own beliefs than they actually are » (M. Fischer et al. 2015, 312). Or, dans ce cas, les acteurs reconnaissent clairement que leurs croyances étaient totalement incompatibles. On reviendra de manière plus détaillée sur ces relations dans le test des hypothèses sur l'apprentissage, au titre *Recherche d'un apprentissage entre les coalitions*, page 466.

Figure 58 A 95 – Relations entre les coalitions



BCN-D-ILL-202-1

Synthèse

Au total, six groupes, formant une *coalition structurelles*, trois *coalitions advocatives*, une *coalition de circonstance* et une *coalition conjoncturelle* ont cherché à influencer la politique de défense dans la durée de la réforme *armée 95*. Cette section souligne les aspects centraux des coalitions, des acteurs et des ressources.

Coalitions

Contrairement aux périodes précédentes, il n'y eut pas de dynamique d'opposition continue entre les croyances propres portant sur des options différentes de doctrine militaire. L'absence d'une coalition opposée à la réforme en tant que telle est patente ([Amrhein 2017, 153–154](#)). Les groupes favorables à l'armée traditionnelle partageaient des croyances du noyau sur l'existence d'une armée de milice et soutenaient à divers niveaux la réforme *armée 95*, formant alors une coalition conjoncturelle lorsqu'ils avaient l'impression que l'existence de l'armée était en jeu. En revanche, ils s'affrontèrent (1) autour de leurs croyances propres sur les engagements de promotion de la paix et (2) sur leurs croyances secondaires (état de préparation, enveloppe financière et qualité de l'instruction). Ils ont agi de manière coordonnée et saillante pour influencer le sous-système de la politique de défense militaire.

Les acteurs des coalitions favorables à l'armée de milice firent preuve « d'un consensus substantiel » sur la réforme. Lorsque la coalition abrogative s'attaqua à des aspects secondaires de la politique de défense militaire (comme l'initiative contre les avions de combat), tous les partisans de l'armée rassemblèrent leurs troupes en argumentant que l'initiative visait in fine l'existence de l'armée et qu'il s'agissait d'une stratégie d'abolition par saucissonnage. Cette tactique permit de rassembler les partisans autour des croyances du noyau partagées et de la menace sur l'existence du sous-système. Elle évita un débat interne qui aurait pu scinder l'unité des coalitions et fournir des arguments à la coalition abrogative.

Pourtant, la coalition conservatrice se manifesta de manière virulente contre une composante militaire-stratégique du programme en lançant le référendum contre la LOMP, un paramètre important de la réforme. Elle rassemblait des acteurs opposés ouvertement aux opérations de maintien de la paix et qui ont partiellement influencé les croyances propres du programme. Le référendum marqua le point de départ de l'opposition conservatrice à l'armée qui traversa la politique de défense militaire de la fin des années nonante à la fin de la première décennie des années 2000. C'est un état de fait intéressant en comparaison avec les réformes précédentes (*OT 51* et *OT 61 / Conception 66*) et suivantes (*Armée XXI* et *Étape de développement 08/11*).

Le consensus sur les aspects secondaires était « moins solide ». Des acteurs traditionalistes exprimaient publiquement leur opposition à ces aspects. Plusieurs débats sur des croyances secondaires ont été menés par des acteurs favorables à une armée traditionnelle, sans avoir d'influence marquante sur le programme politique : (1) leur critique portait précisément sur les paramètres que la coalition réformiste voulait changer pour répondre aux « Denkkzettel » des militaires. On ne pouvait pas s'attendre sur ces points davantage qu'à une écoute attentive de Villiger ; (2) les groupes n'ont pas collaboré et manquaient de relais. Ni la coalition réformiste, ni la coalition alternative n'auraient voulu appuyer ces positions trop proches du *Règlement de service RS 80* ; (3) au sein même de la Commission de défense militaire, les

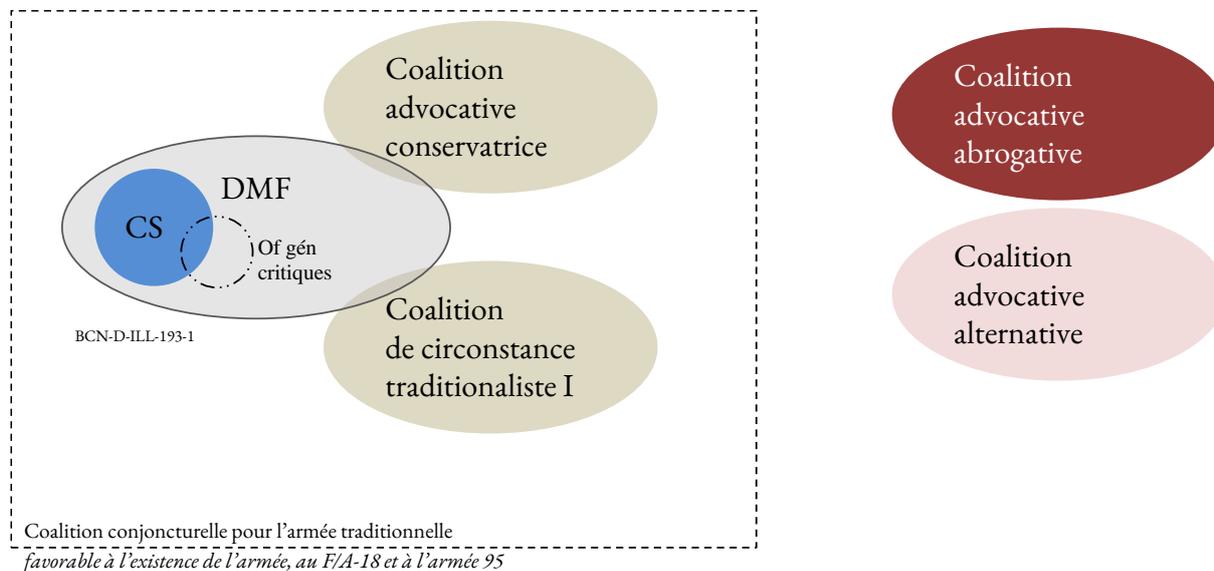
propositions allant dans le sens des croyances furent bloquées après la décision politique, ce qui ne laissait pas de liberté d'action aux acteurs.

La coalition traditionaliste et la coalition conjoncturelle ont disparu lorsque la première a réalisé qu'il n'était plus possible d'atteindre ses buts et que la seconde a atteint son objectif : l'Action s'est finalement ralliée à la politique de défense militaire officielle après l'acceptation de la réforme par le Parlement ([s.a.] 1995). Les officiers généraux « remis au pas » (Bessard 1991) n'ont pas démissionné et sont restés en poste dans l'armée 95 jusqu'à leur retraite.

Leur existence remet en cause la narration d'un soutien sans faille à la réforme. On peut donc postuler la présence au DMF d'une minorité silencieuse qui n'a pas eu voix au chapitre, mais qui « n'en pensait pas moins ». Les valeurs soutenues par les militaires conservateurs influenceront en partie les croyances secondaires de la réforme Armée XXI.

L'esquisse des types de multipositionnalité représentée dans la Figure 59 décrit le peu de représentation des coalitions favorables à une armée classique au sein du DMF et leur absence de lien direct avec la coalition structurelle réformatrice ainsi que leur séparation complète des coalitions advocatives alternative et abrogative. Elle met en évidence d'une autre manière l'absence de détermination du programme de la réforme par des acteurs extérieurs au Département.

Figure 59 A 95 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF



Source : auteur. Légende : CS – coalition structurelle ; Of gén : officiers généraux

Acteurs

En comparaison des réformes précédentes, on soulignera trois points : *premièrement*, les acteurs qui ont déterminé le contenu du programme de la réforme appartenaient tous au DDPS. Il s'agissait d'officiers de carrière et de fonctionnaires du DMF, ainsi que de quelques officiers de milice. *Deuxièmement*, la discussion sur des strates centrales de la politique de défense a été ouverte à l'ensemble de la population par l'initiative du GSsA et celle de la droite conservatrice. C'est une nouveauté, les précédentes initiatives portant sur des thèmes environnementaux, le financement de l'armement ou le service civil. *Troisièmement*, le spectre des acteurs s'est considérablement élargi par la formation des coalitions abrogative

et alternative. Les intervenants dans le débat sur la politique de défense ne sont plus uniquement des militaires. Cependant, seule la coalition structurelle disposait d'une expertise en matière de développement de l'armée.

Ressources

Les ressources repérées des coalitions sont le *leadership compétent*, la *communication* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques*. Le recours à l'autorité légitime passe soit par le C DMF pour la coalition structurelle, soit par le peuple pour les autres. De ce fait, *les ressources financières* et *les troupes mobilisables* ont gagné en importance.

On fera référence à ces paramètres dans les sections relatives aux hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage, qui suivent le test des hypothèses sur le changement.

Test des hypothèses sur le changement

Dans cette section, les deux hypothèses sur le changement sont testées pour la réforme entre 1989 et 2003. La première hypothèse sur le changement est validée. La seconde est hors sujet car les conditions décrites par l'hypothèse sont absentes du sous-système.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement

Première hypothèse sur le changement (quarter). Un changement majeur (modification des attributs fondamentaux) d'un programme gouvernemental [Ch1] est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (processus C – E).

Le passage à l'*armée 95* constitue un changement conceptionnel majeur, moins dans la doctrine de défense, une forme réduite mais relativement similaire à celle du passé, que par le développement de la gamme militaire-stratégique des engagements de l'armée (cf. Figure 56). On mettra en évidence les événements qui ont influencé le changement pour montrer qu'ils correspondent à ceux décrits par l'hypothèse. En revanche, comme on le verra plus bas, on n'a pas observé d'indice d'apprentissage, ni d'indice d'arrangement négocié entre les coalitions.

Test de l'inférence

Sur la base des résultats du processus causal décrits ci-dessous, les résultats issus de l'inférence apportent les résultats suivants :

- *Le résultat n'est pas hors sujet* ; il existe un changement majeur C_{h1} , puisque seuls des cas positifs de changement ont été sélectionnés : les critères Ch-1.1.1 et Ch-1.1.2 sont faux.
- *Le résultat n'est pas invalidé* : il n'y a pas d'indice d'apprentissage entre les coalitions (critère Ch-1.2.2 faux). Le changement est précédé de l'exploitation d'événements internes, externes et d'apprentissage au sein des coalitions (composantes C_{21} , C_1 , C_2 et D) ; les processus sont liés causalement avec le changement et la causalité est positive

(critère Ch-1.2.1 faux). Il n'y a pas de modification de la composition d'une coalition (critère Ch-1.2.3 faux) ; la causalité est démontrée par le traçage du processus ci-dessous.

- *Le résultat n'est pas indécidable* (impossibilité de déterminer les composantes B-E) ; les causes du changement ont été établies par le *process tracing*, sans repérer d'arrangement négocié (Composantes E). Elles sont observables, le critère Ch-1.3.1 est faux.
- *Le résultat est donc valide* : le changement majeur de politique publique menant à l'OT 61 découle principalement de l'élection de Kaspar Villiger au Conseil fédéral et l'exploitation de cet événement, ainsi que d'autres d'événements subséquents internes, domestiques ou externes par la coalition réformatrice (Composantes C et D).³⁸⁵ Une ou plusieurs instances des composantes C21, C1, C2 et D de la Table 5 ont donc précédé le changement majeur de la politique de défense militaire. L'implication (I) est vérifiée selon le critère Ch-1.2.4, qui est vrai. Le changement n'est en revanche pas causé par une instance supérieure : il n'y a pas d'indice de la composante B.

Test du processus causal

La réforme *armée 95* a débuté comme un processus de changement I : le concept initial visait à une adaptation de l'*OT 61*. En mai 1989, lors de la conférence de presse tenue après ses cent premiers jours de mandat, Villiger ne prévoyait pas un changement majeur : la narration initiale se focalisait avant tout sur (1) des motifs nationaux extérieurs au sous-système (Composante C₂-finances, évolution de la société, démographie, pressions du monde du travail sur les cadres militaires) et (2) des raisons internes (Composante D – flexibilisation de l'armée) (Its 1989). Le DMF n'avait d'ailleurs pas analysé les transformations géopolitiques ou sociétales (Heller 1994b, 109).

La décision de procéder à une transformation (changement II) peut être expliquée par les pressions domestiques issues de la chute du Mur de Berlin ainsi que du succès de l'initiative du GSSA – un motif cependant tacite (Interview 25 2022) : après ces deux événements, la narration changea du tout au tout. Les thèmes de l'adaptation aux nouveaux rapports de force et de l'adéquation à la société devinrent prépondérants (Villiger 1995b).

Cette section identifie les événements, internes et externes au sous-système, qui ont potentiellement influencé la transformation de la politique de défense militaire. Elle détermine les données utilisées pour tester les hypothèses sur le changement. On décrira (1) le cadre international entre 1989 et 1995 et, dans la mesure où ils influencent les choix des coalitions, les développements doctrinaux et matériels observés à la fin de la guerre froide. On présentera (2) les développements internes à la Suisse et (3) les développements au sein du sous-système et conclura par une synthèse des processus impactant le changement de la politique de défense militaire.

Événements internationaux – Dans la période de 1985 à 1995, le contexte international est influencé par un changement fondamental du système politique mondial, la fin de la guerre froide. En parallèle, la guerre du Golfe (1990–1991) a témoigné d'une renaissance de la conduite opérative américaine. Simultanément, ou presque, dans les Balkans, des guerres civiles ont provoqué l'implosion de la République de Yougoslavie ainsi que des flux de réfugiés vers l'Ouest

³⁸⁵ Selon Jens Anrhein, « Bereits am 24.02.1989, lediglich drei Wochen nach seiner Wahl, hatte Villiger eine interne Erklärung 'Armee 2010' verfasst: Dabei zeigt er sich vom Fahrplan der Projektplanung Armee 2010 'aus politischer Sicht nicht ganz befriedigt' » (Amrhein 2017, 110).

de l'Europe et notamment vers la Suisse. Ces facteurs exogènes internationaux ont été mobilisés pour justifier la réforme, en particulier : (1) les mesures de désarmement entre les grandes puissances, (2) les changements en Europe de l'Est et (3) les modifications géostratégiques après la chute du Mur. Leur influence sur la décision de réformer resta limitée. En revanche, ils soutiennent le discours ultérieur de la coalition dominante sur la transformation militaire :

- *Les mesures de désarmement en Europe* figurent dans la narration officielle du changement (Amrhein 2017, 106–109; H.U. Ernst 1995, 111). L'OTAN et le Pacte de Varsovie (PAVA) visaient une réduction substantielle des troupes et des armes lourdes, qui aboutit au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (*Conventional Armed Forces in Europe – CFE*), signé le 19 novembre 1990 à Paris. En raison de son système de défense, la Suisse, qui ne pouvait pas envisager une diminution de ses effectifs en proportions de celles des forces de l'OTAN ou du PAVA, se montra critique envers ces mesures pour justifier des exceptions (Schärli 1987).³⁸⁶ La Confédération émit donc des réserves lors de la signature de documents liés au désarmement (F. Tanner 1990, 17), mais ces mesures n'influencèrent pas la réforme (Interview 25 2022). Le désarmement n'est donc pas une cause centrale de l'initialisation de la réforme mais il a été exploité *a posteriori* pour la justifier (H.U. Ernst 1995; Interview 25 2022).
- *L'impact des initiatives internationales orientées vers la sécurité globale* sur le développement de l'armée fut principalement structurel, en particulier par la création d'organisations thématiques au sein du DFAE et du DMF (Heinzer 2003; F. Tanner 1990, 24). Ces mesures n'ont pas influencé l'organisation ou la doctrine de l'armée suisse, mais, après la chute du Mur de Berlin, ce thème soutenait la narration de la réduction de la taille de l'armée : il fallait éviter de créer un dilemme de sécurité en Europe (Conseil fédéral 1992, 859).³⁸⁷ La pression à la transformation ne provenait donc pas d'autres États, mais d'une interprétation interne au sous-système visant à soutenir la réforme.
- *L'intensité des problèmes sociaux en Europe de l'Est, la chute du mur de Berlin et la diminution des tensions internationales* – Si les premières explications de la réforme par le DMF au printemps 1989 mentionnaient une diminution des tensions internationales, c'était pour mieux justifier de la nécessité de l'armée (ATS & Egli 1989). Villiger, comme les milieux proches de l'armée, ne croyait pas à une transformation géopolitique fulgurante et les travaux initiaux d'Ernst faisaient l'impasse sur la menace (Amrhein 2017, 107; de Meuron 1989; Its 1989). La même année, l'influence des mouvements démocratiques dans les pays de l'Est dépassa les prévisions. Sous la pression de la population, les frontières s'ouvrirent tout d'abord en Hongrie, puis, le 1^{er} novembre, entre la République démocratique allemande (RDA) et la République fédérale allemande (RFA). Le mur de Berlin tomba et le reste des États de la sphère d'influence soviétique changea de gouvernement sans effusion de sang, à l'exception de la Roumanie.

³⁸⁶ Un désarmement aurait été problématique pour la Suisse car, contrairement à ce qu'affirme le « dilemme de sécurité », une réduction de son potentiel militaire n'aurait pas augmenté sa sécurité (F. Tanner 1990). Le dilemme de la sécurité décrit en substance que, dans un système international anarchique, les États se sentent menacés par l'augmentation des capacités de militaires d'un autre État, ce qui conduit à une escalade des acquisitions militaires et à une réduction de la sécurité globale (Jervis 1978, 169–170).

³⁸⁷ Le désarmement n'était pas discuté dans la troupe et ne représente pas un élément majeur de la littérature militaire de la fin des années huitante : avant 1997, on ne recense qu'une poignée d'articles de l'ASMZ (Kux 1996; Schärli 1991, 1995) et aucun de la RMS qui référencent le traité CFE.

- La chute du Mur engendra une surprise totale, car les autorités suisses, pas plus que celles des pays occidentaux, n'avaient saisi l'ampleur et la dynamique des mouvements ([Dierikx & Zala 2019](#); [Eugster 2019](#)). La rapidité et la dynamique de ces changements prirent les observateurs par surprise. Les indices de cette mutation n'avaient pas été perçus à l'avance et ne peuvent donc pas justifier l'initialisation du changement.
- La réunification des deux Allemagnes en octobre 1990 fut suivie, à fin 1991, de la dissolution de l'URSS. Ces événements mettaient un point final à la guerre froide et inauguraient un nouvel équilibre géopolitique en Europe. Ces événements apparus après le lancement de la réforme ont surtout été mobilisés *ex post* par la coalition dominante pour soutenir la narration de la transformation. Ils justifiaient également l'orientation stratégique de la réforme après 1989, notamment la focalisation nouvelle sur les tâches d'appui aux autorités civiles et les engagements de promotion de la paix.
- *L'élargissement de l'OTAN* est également un paramètre fondamental de l'après-guerre froide ([\[s.a.\] 2018](#); [Kempf 2010](#); [OTAN 2006](#)). Entre 1949, date de sa fondation, et 1982, les douze États fondateurs de l'organisation n'avaient été rejoints que par quatre nouveaux membres ([M. Smith 2000](#)).³⁸⁸ En 1990, après la réunification allemande, tous les anciens Länder de la RDA furent intégrés dans l'organisation, dans une volonté de promouvoir la sécurité et la stabilité régionales par l'élargissement de l'organisation ([NATO 1995](#)). De manière à renforcer la coopération en Europe, l'OTAN avait lancé en 1994 le programme du *Partenariat pour la Paix* (PPP, en anglais : *Partnership for Peace – Pfp*) pour fournir « un cadre unique en son genre permettant aux autres pays qui ne souhaitent pas adhérer à l'Alliance de contribuer [à la carte] à la sécurité euro-atlantique » ([OTAN 2006, 220–222](#)) et pour préparer les anciens pays membres du pacte de Varsovie à leur intégration dans l'OTAN par des activités de coopération ([Ministerial Meeting of the North Atlantic Council/North Atlantic Cooperation Council 1994](#)). Pendant la période d'analyse, cette dynamique n'a pas de conséquence stratégique sur l'armée suisse et n'explique pas la transformation de sa substance.
- *L'élargissement de la Communauté Économique Européenne* (CEE) et sa transformation en une Union Européenne représenta une autre modification significative du contexte régional suisse ([Centre d'information sur les institutions européennes \(CIIE\) s.d.](#); [Direction des affaires européennes \(DAE\) 2017](#); [europa.eu 2018](#)). Dans la période considérée, l'Europe des dix s'étendit avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal en 1986. La même année, l'acte unique européen (AUE), entré en vigueur en 1993, aménageait les « quatre libertés » du marché unique.³⁸⁹ En 1986 toujours, la signature du Traité de Maastricht instituait l'Union Européenne, une institution à fins non seulement économiques, mais aussi politiques fondée sur trois piliers dont un consacré à la *Politique étrangère et de sécurité commune* (PESC). L'Autriche, la Finlande et la Suède intégrèrent l'Union en 1995. Désormais, la Suisse (et le Liechtenstein) étaient entourés par des États de appartenant à l'UE. Les liens de la Suisse avec la CEE et l'UE ne sont pas de

³⁸⁸ Les pays fondateurs de l'OTAN étaient : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni ([\[s.a.\] 2018](#)). Ils ont été rejoints par la Grèce et la Turquie en 1949, l'Allemagne en 1955 et l'Espagne en 1982 ([M. Smith 2000](#)).

³⁸⁹ Les quatre libertés sont « la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux » ([Centre d'information sur les institutions européennes \(CIIE\) s.d.](#)).

nature sécuritaire au sens de la PESC et ils n'ont pas influencé le changement vers l'*armée 95*, même si Villiger justifia régulièrement la nécessité de la réforme par une forme d'alignement avec les pays limitrophes (Bircher & Arnet 1993, 108).

- *La guerre civile de Yougoslavie* représenta un segment violent de la transition postérieure à la guerre froide ([s.a.] 2002b ; Genton 2009; Westad 2017, 5911–5970). Elle découla d'une part des difficultés de transition consécutives à la mort de Josip Broz « Tito » en 1980, alors que des tensions croissantes s'exacerbaient entre les groupes ethniques. En été 1991, la Slovénie, la Croatie et la Macédoine déclarent leur indépendance. Le conflit de la future République Serbe avec la Slovénie fut bref, mais les hostilités avec la Bosnie–Herzégovine et la Croatie durèrent plus de trois ans et causèrent plus de 120'000 victimes (Genton 2009, 490).³⁹⁰ L'intervention aérienne musclée de l'OTAN et celle d'une force de réaction rapide européenne conduisit à un cessez-le-feu en octobre 1994. En décembre 1995, les accords de paix, négociés à Dayton le mois précédent, furent signés à Paris.³⁹¹ Cependant, ces événements sont intervenus après la publication du *RAPOLSEC 1990* et, partiellement, du *PDA 95*. S'ils ont influencé la campagne sur la LOMP, ils n'ont pas marqué la décision de transformation de la politique de défense militaire.

Dans une perspective internationale, le changement géopolitique soutint la narration subséquente de la réforme autour d'une pression externe, mais n'explique pas l'initialisation du changement. Par contrefactuel, si les modifications du contexte avaient justifié la réforme, Villiger aurait certainement commencé par lancer la rédaction d'un nouveau rapport de politique de sécurité. Les modifications géopolitiques n'ont donc pas contribué à l'impulsion de la réforme, mais ont servi principalement de justification *ex post* à la transformation de la politique de défense militaire, en lien avec les événements domestiques.

Événements domestiques, extérieurs au sous-système – Plusieurs événements nationaux extérieurs au sous-système sont susceptibles d'expliquer l'impulsion de la transformation. Sur la base d'une note de service de Ernst, Amrhein (2017, 106–109) souligne les justifications nationales initiales de la réforme : (1) le déficit des comptes de la Confédération ; (2) les déficits démographiques ; (3) l'influence de coalitions non représentées au sein du DMF. On y ajoutera (4) le changement du chef du DMF. On détaille et évalue l'influence de ces événements sur le changement.

- *Déficit des comptes de la Confédération* – Depuis la seconde moitié des années soixante déjà, le développement des forces armées était de plus en plus dirigé par les finances publiques (Wittmann 1986). À partir de 1980, les comptes de la Confédération étaient régulièrement déficitaires. En 1982, le Conseiller fédéral Chevallaz et le CEMG, le cdt C Zumstein, avaient critiqué ces mesures d'économie dans le domaine militaire (Amrhein 2017, 108).³⁹² Dès le début de son mandat, Villiger avait invoqué la pression des autres secteurs politiques sur le budget militaire et ses augmentations futures pour justifier la réforme, tout en soulignant la constance des coûts à venir de l'*armée 95*

³⁹⁰ La guerre du Kosovo de 1999 est décrite dans le chapitre suivant.

³⁹¹ Cette guerre civile au centre de l'Europe put apparaître comme un échec de la CEE, respectivement de l'UE (Chaliand & Rageau 2012, R3329; C.K. Fink 2017, R5937), même si Genton (2009) relativise cette appréciation.

³⁹² Chevallaz avait affirmé en 1983 que le Conseil fédéral « ne pense pas que l'équilibre comptable parfait soit un objectif prenant le pas sur les tâches essentielles de l'État que sont la défense et la sécurité sociale » (Reymond 1983, 29). Cette position tranche avec l'orthodoxie néolibérale du *Livre Blanc* (Pury, Hauser & Schmid 1995) une décennie plus tard.

(Amrhein 2017, 100; ATS & Egli 1989).³⁹³ Cependant, après la chute du Mur, de nouvelles pressions financières sur le DMF contribuèrent à façonner la réforme.³⁹⁴ Cette volonté d'efficacité et d'efficience des moyens justifie également la transformation initiale.³⁹⁵ La réduction subséquente du cadre financier conduisit à une stase dans les achats de matériels militaires et empêcha l'alignement de la doctrine et de l'armement.

- *Déficits démographiques* – Pour H.U. Ernst (1995, 109), des projections démographiques montraient que l'on n'aurait plus pu incorporer les effectifs nécessaires à l'*OT 61* à partir de 2010. Ces éléments étaient importants à long terme et l'on peut donc estimer qu'ils représentaient un paramètre nécessaire, sans que l'urgence ne soit perceptible : cette problématique avait déjà été mise en évidence 15 ans plus tôt dans le *Plan directeur-armée 80* (Conseil fédéral 1975, 1725, 1739). Le développement de la démographie était certes critique à moyen et long terme, mais n'imposait pas un changement II (Höslü & Spillmann 1989, 59). En revanche, le déficit de cadres était plus préoccupant : le nombre de candidats officiers ne suffisait plus à remplir les postes disponibles, ce qui occasionnait à moyen terme des problèmes de conduite à tous les échelons de l'armée. Pourtant, ces problèmes ne nécessitaient pas une réforme pour être résolus : en 1997, pour faire face au manque de cadres de l'*armée 95* (!), le DMF (1997b) édicta les mesures administratives « Progress » pour prolonger la durée de service des officiers supérieurs. Une étude initiale du DMF découpait l'ajustement des structures de la modification de la doctrine. Il n'était donc pas nécessaire d'adapter la *Conception 66* (Amrhein 2017, 116).³⁹⁶ La nécessité de réduire les structures n'explique ni la transformation d'ensemble ni l'urgence du changement.³⁹⁷ Elle soutient en revanche la volonté d'efficience et de limitation des impacts de l'armée sur la société civile (Interview 25 2022). La décision initiale de fixer la taille de l'armée à 400 000 militaires avait pour but de limiter l'emprise d'une mobilisation sur la société.³⁹⁸

³⁹³ Pour Interview 25 (2022), en 1989, le prix d'un avion de combat était l'équivalent de celui d'un hôpital régional. L'armée devait donc économiser et apporter une justification politique de ses dépenses.

³⁹⁴ Par ailleurs, l'aile pacifiste du PSS défendait des positions critiques vis-à-vis de la défense qui culminèrent avec une initiative populaire « demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires », qui fut soumise au peuple le 5 avril 1987 et rejetée à près de 60 %. (Chancellerie fédérale 2020).

³⁹⁵ Le chef de la section des services financiers à l'EMG affirmait que (Letsch 1992) :

Das neue Armeeleitbild baut auf Bestehendes, trägt den veränderten – auch den finanziellen – Rahmenbedingungen Rechnung und ist offen für künftige Entwicklungen. Die 'Armee 95' entsteht aus der heutigen Armee, mit dem Material und der Ausrüstung von heute. Der enge Finanzrahmen erlaubt lediglich eine langsame, schrittweise und differenzierte Erneuerung.

³⁹⁶ Les conclusions d'une journée d'étude de la *Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse (ETH-Z)* en 1988, consacrée à « Demographie und Sicherheitspolitik: Nationale Aspekte », suggèrent d'ailleurs que les appréhensions des participants civils et militaires portaient d'abord sur l'essor des phénomènes « die sich mit dem Begriff 'Wertwandel' umschreiben lassen », car « demographische Entwicklungen [...] durch organisatorische Massnahmen und Flexibilität lösbar sind » (Höslü & Spillmann 1989, 59).

³⁹⁷ Les difficultés de recrutement des officiers de carrière et de la disponibilité de places d'instruction, problèmes de ressources pérennes de l'armée, ne sont pas non plus des raisons d'un changement immédiat. À noter que cette problématique s'appliquait aussi aux chevaux des troupes du train. En 1975, dans son rapport sur le plan directeur de la défense militaire des années 80, le Conseil fédéral leur consacrait un paragraphe plus long que celui dévolu aux « hommes astreints » (Conseil fédéral 1975, 1739).

³⁹⁸ Comme décrit plus haut, le nombre de 400'000 avait été fixé pour contenter les acteurs favorables à une armée forte, tout en étant suffisamment petit pour espérer satisfaire les groupes alternatifs (Lutz & Wyniger 2017, 367).

- *Influence de coalitions non représentées au sein du DMF* – L’influence du GSsA sur la réforme est plus marquante. Officiellement, l’annonce de la réforme ne s’inscrivait pas dans une volonté d’influencer la votation sur l’initiative (Its 1989) : selon Interview 07 (2004), le DMF ne prévoyait pas qu’elle aurait un tel succès. Pourtant, au début de 1989, deux sondages prédirent que 25 % des votants accepteraient l’initiative en réaction à l’inadéquation de l’armée au contexte national. Heller (1994b, 108) et Amrhein (2017, 111) soulignent que Villiger voulait reprendre l’initiative dans la lutte contre le GSsA. Le projet aurait pu représenter ainsi une alternative pour les votants indécis (Pauchard 1989). Cependant, les 35 % de votes favorables à l’initiative démontrèrent que les mesures proposées n’étaient pas suffisantes. De ce fait, l’influence du GSsA peut être aussi considérée comme un paramètre suffisant, mais non nécessaire, du déclenchement du processus politique. Bien qu’opposée fondamentalement à l’armée et n’intervenant pas dans la formulation de la réforme *armée 95*, cette coalition l’a donc indirectement influencée.

Premièrement, avant la votation de novembre 1989, un projet d’armée plus efficiente aurait pu représenter une alternative à une « Denksatz » . Selon Villiger (1989, 5) cité par Amrhein (2017, 115), « Die Vision einer entschlackten, rationalisierten und dynamisierten Armee mit der Aussicht auf eine Verkürzung der Wehrpflichtdauer dürfte in der Öffentlichkeit als attraktive Option aufgefasst werden, die einen wirkungsvollen Kontrapunkt zu Negativtendenzen wie ‘Schweiz ohne Armee’ darstellt ».

Deuxièmement, après le succès d’estime du GSsA, le C DMF a pu mieux convaincre les militaires réfractaires et rénitents de la nécessité du changement (Interview 25 2022). *Troisièmement*, avec Georg Kreis, on peut souligner que la remise en question du modèle républicain manifestée par l’initiative du GSsA, parallèlement à la chute du communisme, est à la fois une conséquence d’une transformation néolibérale de la société suisse et un facteur de son accélération (cité par Honegger 2019). L’initiative du GSsA fut un soutien indirect à la décision de réforme et un facteur central pour expliquer la transformation ultérieure. Les résultats de l’initiative du GSsA (C₂₂) pesèrent directement à la fois (1) sur les croyances du noyau (la remise en question des croyances républicaines, en particulier à la suite de l’introduction du service civil ainsi que par le rejet de la devise « La Suisse n’a pas d’armée, la Suisse est une armée » qui figurait dans le *Message du Conseil fédéral* sur le vote) et (2) sur les croyances secondaires du programme (ajustements de la conduite et de l’instruction).

- *Changement du chef du DMF* – L’impulsion apportée par Kaspar Villiger a accéléré les travaux de réforme et placé la transformation à l’agenda politique, un fait confirmé par H.U. Ernst (1995, 109–110) et Liener (1994a). Par contrefactuel, si Elisabeth Kopp était restée à son poste plus longtemps, on peut affirmer qu’il n’y aurait pas eu d’annonce de réforme à cette période en raison de l’absence de pression au changement reconnue, Koller n’ayant pas manifesté la volonté de transformation (Bessard 1989; H.U. Ernst 1995, 109–110; Interview 25 2022). On peut alors imaginer l’émergence d’un processus de RAPOLSEC à partir de 1990 en réponse à la chute du Mur de Berlin et au résultat de l’initiative du GSsA. Si le Mur n’était pas tombé, on aurait probablement assisté à un changement I uniquement. Par contraste, dès son entrée en fonction, Villiger se positionna comme entrepreneur et appliqua des méthodes managériales. L’impulsion d’Ernst, on l’a vu plus haut, fut initialement importante. Le changement du chef du DMF, son instrumentalisation habile puis sa prise en main du projet représentent donc des

éléments centraux de l'initialisation de la réforme (Interview 25 2022). Une fois de plus, cet état de fait, qui rappelle l'influence de Chaudet sur la réforme de l'*OT 61*, remet en cause les interprétations habituelles du rôle des Conseillers fédéraux.

Événements internes au sous-système – Des événements internes au sous-système, trois majeurs et un mineur, peuvent être retenus comme explication potentielle du changement : (1) l'inadaptation de l'armée au contexte domestique ; (2) les modifications de la doctrine opérative des armées de référence, (3) les lacunes conceptuelles de la conception de 1966 et (4) les modifications de la composition des coalitions.

— *L'adaptation de l'armée au contexte domestique* – Depuis la fin des années septante, la volonté de défense et de servir s'étiolaient et l'influence des changements structurels et de valeurs avait conduit à la relativisation des traditions, à l'individualisme ainsi que l'atrophie du service communautaire (H.U. Ernst 1995 ; Karl W. Haltiner 1989 ; Szvircevic Tresch et al. 2011, 148).³⁹⁹ Dans le prolongement de Mai 68, avec l'engagement subséquent des acteurs « soixante-huitards » dans les partis de gauche, ainsi que le développement des mouvements pacifistes, le soutien populaire à l'armée en général, celui du PS en particulier, commença à vaciller (O. Lezzi 1996 ; Lutz & Wyniger 2017, 41–45). La tentative de cadres supérieurs de revenir aux fondamentaux de l'instruction « clausewitzienne » ne contribua pas à résoudre la tension entre les valeurs de l'armée et celles de la société (Juillard 2017). Pour Heinrich Oswald, responsable du *Rapport* homonyme de 1970 (Kommission für Fragen der Militärischen Erziehung und Ausbildung der Armee 1970), l'inadaptation de la marche du service au contexte domestique expliquait le succès de l'initiative du GSsA auprès des soldats incorporés dans l'élite Oswald (1995). En sus, avant les années huitante, pour les cadres du secteur privé, la formation militaire représentait une référence pour la direction d'entreprise (C. Bühlmann 2014). Avec la mondialisation et l'arrivée d'un référentiel néolibéral, les entreprises devinrent davantage sensibles aux absences de leurs cadres remplissant leurs obligations militaires et firent pression pour une réduction des périodes de service. Ces nouvelles croyances ont contribué, en lien avec l'initiative du GSsA, aux pressions au changement.

— *Les modifications de la doctrine des armées de référence* – Les Forces armées américaines ont souvent servi de référence au développement de l'armée suisse (Lutz & Wyniger 2017, 41). Or, vers la fin de la guerre froide, les États-Unis d'Amérique avaient développé de nouvelles conceptions doctrinales, des matériels militaires inédits et transformé leurs conceptions de formation des troupes et des cadres. En particulier, la guerre du Yom Kippour (1973) et la défaite stratégique américaine au Viêt-Nam (1975) représentaient les repères du renouveau de la pensée militaire américaine, marquée jusque-là par une absence de pensée stratégique (Romjue, Canedy & Chapman 2002 ; H. Summers 1982). Les concepteurs des forces armées américaines reconnurent le rôle de la doctrine comme élément central du développement, de l'acquisition, de l'engagement et de l'entraînement des forces (Herbert 1988) sous une influence « clausewitzienne ». Au début des années huitante, on promulgua une conception du niveau opératif

³⁹⁹ Amrhein (2017, 64–72) détaille les paramètres et la dynamique de ces changements dans le contexte des réformes *armée 95* et *Armée XXI*.

intégrant l'*US Air Force*, articulée autour d'une « bataille dans la profondeur » (*deep battle*) : *AirLand Battle*. On visait à combattre non seulement les formations de front, mais aussi, en parallèle, les échelons subséquents des forces adverses (Romjue 1984, 66–67). La guerre du Golfe de 1991 a pu être considérée comme la validation du renouveau de la pensée militaire américaine (H.G. Summers 1992, xiv). Les forces armées américaines devinrent la référence des autres armées occidentales. On peut avancer que les responsables de l'armée suisse étaient au courant, au minimum par des sources ouvertes, des développements doctrinaux américains : la *Bibliothek am Guisanplatz* dispose des *FM-100 Operations* de 1976 et 1982 dans ses collections.⁴⁰⁰ Quelques années avant la réforme, le divisionnaire Heinz Häsler, SCEM plan, présenta une conception du combat opératif dans la profondeur. Il souligna que les acquisitions potentielles ne causeraient que des adaptations de la doctrine en vigueur (Häsler 1985).⁴⁰¹ Avec l'*armée 95*, on est bien loin des conceptions d'*Air Land Battle* : les différences de moyens, mais aussi de profondeur du secteur d'opérations, sont notables.⁴⁰² L'influence doctrinale étrangère a déteint indirectement sur la doctrine de l'*armée 95*, mais elle ne semble pas être un motif saillant du changement : la défense dynamique n'est pas une remise en cause fondamentale de la défense combinée.

- *Les lacunes conceptuelles de la conception de 1966* – A partir du début des années septante déjà, la coalition manœuvriste a cherché à influencer le débat sur le développement de la *Conception 66* dont les limites de la conception avaient été soulevées à plusieurs reprises (Jaun 2019, 285–302). Avant la chute du mur de Berlin et la disparition de l'URSS, cependant, les planificateurs de l'*Armée 2010* ne prévoyaient pas de remise en question de la défense combinée (Amrhein 2017, 92). Les ajustements nécessaires de l'organisation des troupes ou de la conduite auraient pu être menés dans le cadre des révisions régulières du plan directeur de l'armée et des bases légales (Zumstein 1985b ; 1990). Cependant, le cadre d'une réforme offrait une visibilité plus grande aux adaptations, justifiait la transformation et offrait une réponse à l'initiative du GSSA aux militaires en attente de changement. En l'absence de celle-ci, dans la mesure où, pendant près de 20 ans, l'armée ne s'était pas adaptée au contexte domestique, il est difficile d'imaginer que ce paramètre ait représenté une cause centrale de la réforme. Les lacunes conceptuelles ne

⁴⁰⁰ Chaque année, depuis 1893, un officier de carrière suisse est invité à participer au *US Army Command and General Staff College* à Fort Leavenworth, Kansas. Les participants y sont formés à la doctrine terrestre de l'*US Army*. D'autres militaires participent, moins fréquemment, à des formations dans d'autres académies militaires américaines. À leur retour, les services de renseignements organisent des réunions multilatérales et bilatérales. D'autre part, les attachés de défense accrédités à Washington sont régulièrement informés des développements des forces armées américaines.

⁴⁰¹ Häsler (1985, 117) affirmait que « Die erwähnten Waffensysteme, welche um 2000 für unsere Armee in Frage kämen, würden keine Abkehr von unserer heutigen Einsatzdoktrin bewirken. Die Abwehr als Hauptkampfform hat auch einer Überprüfung im Umfeld möglicher künftiger Bedrohungen standgehalten. Sie würden diese Abwehr jedoch wesentlich verstärken, die im Kampf stehenden Verbände entlasten und vorzeitigem Ausbluten bewahren ». La doctrine de la défense combinée demeurait valable malgré les développements techniques prévus.

⁴⁰² Le commandant de corps Adrien Tschumy (2019), ancien commandant du CA mont 3, expliquait qu'il était prévu de combattre par le feu dans la région d'Étrouble dans la *Valle d'Aosta*, ce qui est loin de la profondeur opérative américaine. Dans un cours tactique du milieu des années huitante, le brigadier Langenberger, commandant de la brigade forteresse 10, expliquait aux artilleurs que le feu d'appui général devait être dirigé « sur le deuxième échelon », sans préciser le niveau (bataillonnaire ? divisionnaire ?) de cet échelon (C. Bühlmann 2023, [a2]). Il est probable que ces thèmes avaient fait l'objet de discussions dans les journées de formations des officiers généraux organisés par le CEMIO. (Däniker 1987, author-year) y fait d'ailleurs référence.

représentaient donc pas un élément central ou immédiat de l'impulsion au changement.⁴⁰³ La doctrine aérienne, en revanche, fut davantage inspirée par celle des États-Unis, dans le prolongement des travaux du colonel américain John A. Warden III (1988). Cette influence est compréhensible au vu de l'importance de la technique dans l'aviation militaire. La doctrine de promotion de la paix correspond à une helvétisation des tâches des armées voisines.

- *Modification de la composition des coalitions* – Les acteurs majeurs des deux coalitions à l'origine des conflits de l'*OT 61* avaient, à l'exception de Däniker, disparus dans les années septante et huitante. Leurs épigones (Zumstein, Seethaler, Senn, Feldmann, Stettler) avaient atteint des postes supérieurs dans les années huitante et pris leur retraite depuis. L'influence directe de ces acteurs n'était plus sensible. La coalition oppositionnelle des années soixante avait disparu vers 1980 (Jaun 2017a). La coalition manœuvriste avait formellement disparu. À travers Däniker et la VSWW, elle marqua par la bande non pas l'initialisation, mais la substance de la réforme. L'évolution de la composition des coalitions ne représente donc pas une explication du changement dans le court terme.

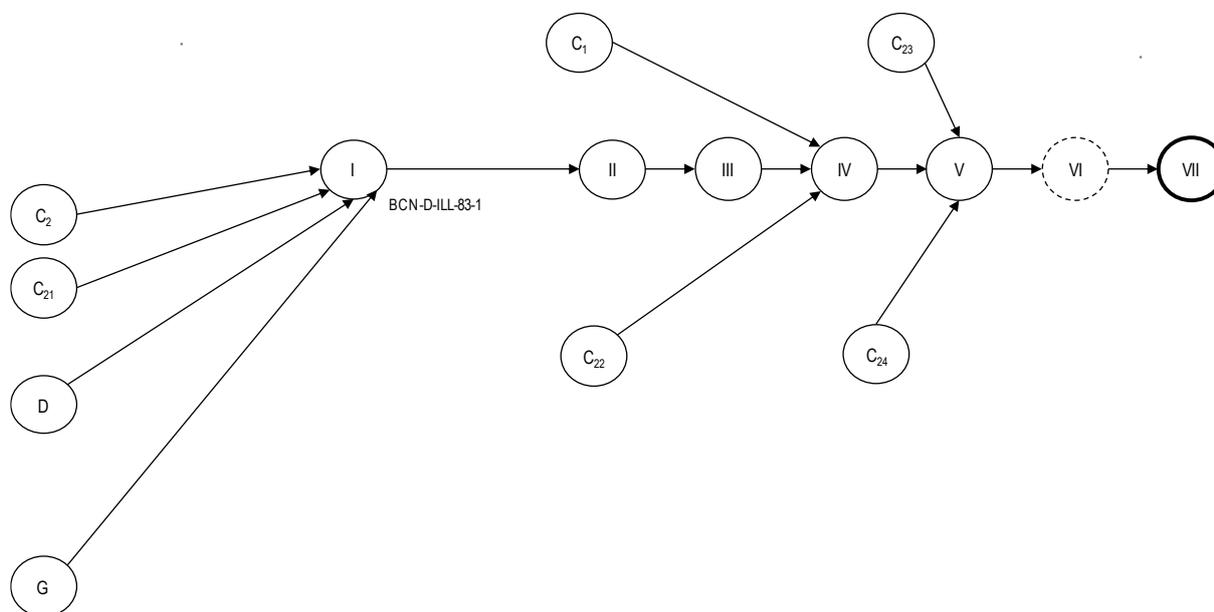
Événements influençant le sous-système (Variable indépendante) – Cette section a décrit les événements qui influencèrent le sous-système. Il n'y a pas eu, pour la période concernée, de modification du sous-système (composante A) ou d'imposition par l'échelon supérieur (composante B). Les modifications de la composition des coalitions ne sont pas pertinentes (G). Les événements marquants sont les suivants : (C) événements extérieurs au sous-système (événements internationaux et domestiques) et (D) événements internes au sous-système.

- *Composante C₁ – événements extérieurs au sous-système*. Ces événements utilisés par les acteurs *ex post* dans leur explication du changement sont : (1) les mesures de désarmement en Europe et leur influence sur la Suisse ; (2) les modifications stratégiques en Europe ; (3) l'élargissement de l'OTAN ; (4) l'élargissement de la CEE et (5) la guerre civile en Yougoslavie. Il s'agit d'une exploitation habile d'événements extérieurs pour justifier et développer la réforme.
- *Composante C₂ – événements extérieurs au sous-système*. Ce sont : (1) le déficit des comptes de la Confédération ; (2) les déficits démographiques ; (3) l'influence de l'initiative du GSA et (4) le changement du chef du DMF. Ces composantes, en particulier la dernière, sont centrales pour expliquer l'impulsion et la poursuite de la réforme. Le rejet de l'initiative « pour une Suisse sans avions de combat » (C₂₃) soutenait la démarche du DMF. Le succès du référendum contre la LOMP (C₂₄), bien que limitant la mise en œuvre de croyances propres du programme, n'eut qu'un impact limité sur la réforme car les opérations de maintien de la paix n'en représentaient qu'un domaine annexe. La procédure parlementaire (V) conduisit à l'adoption de la réforme. Le processus causal, validé, est similaire à celui décrit par l'hypothèse. C'est aussi, comme la section précédente l'a établi, une inférence.
- *Composante D – événements internes au sous-système*. Ils figurent aussi au cœur des explications énoncées pour justifier la réforme, mais interviennent *ex post*. En particulier, on relèvera : (1) l'adaptation de la conduite au contexte interne ; (2) les modifications de la doctrine des armées de référence ; (3) les lacunes conceptuelles de la conception de 1966. Comme on l'a décrit plus haut, ces motifs, pris un à un, ne justifiaient pas de mettre en œuvre une réforme.

⁴⁰³ Senn (1984b, 67 – 68) soutenait l'absence d'autres options crédibles pour remplacer la *Conception 66* (à la formulation de laquelle il avait cependant contribué) et avançait que la seule solution réaliste était « [eine] Anpassung der bestehenden Verbundarmee an die Bedrohungsentwicklung ».

Sur la base des résultats ci-dessus, la dynamique du changement prend la forme de la Figure 60.

Figure 60 A 95 – Représentation schématique du processus de changement



Légende

C ₁	Événements extérieurs–externes au ss–système	---▶	Tentative d'influence avortée
C ₂	Événements domestiques–externes au ss–système	I	Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions
C ₂₁	Événement domestique : changement du Chef de département – externe au ss–système	II	Formulation d'options réformistes ou adaptatives
C ₂₂	Résultats de l'initiative « Suisse sans Armée »	III	Décision en faveur d'un changement
C ₂₃	Rejet initiative contre avions de combat	IV	Procédure préparatoire (<i>RAPOLSEC</i>)
C ₂₄	Référendum LOMP accepté	V	Adaptation des bases légales–Message du Conseil fédéral–Procédure Parlementaire
D	Événements internes au sous–système	VI	Référendum envisagé
G	Modification de la composition d'une coalition	VII	Mise en œuvre de la réforme et publication de la doctrine
→	Relation d'influence		

Source : auteur

Avant et pendant la phase d'impulsion de la réforme, les croyances secondaires du groupe traditionaliste portaient sur la qualité et la durée de l'instruction, le maintien de la discipline ainsi que la taille de l'armée. Un groupe réformiste, dont Hans-Ulrich Ernst fut le héraut initial, s'articulait autour de valeurs managériales d'efficacité et d'optimisation, aligné avec les croyances entrepreneuriales du nouveau C DMF (Somm 2019) : moins de troupes, moins de jours de service et une doctrine plus flexible. Pour atteindre ses buts, Ernst mobilisa par un *leadership habile* la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques*, c'est-à-dire le nouveau chef de Département (C₂₁). L'initialisation de la

réforme débuta par l'exploitation habile **(I)** des conditions par le C DMF.⁴⁰⁴ La réforme fut rapidement thématifiée, en mobilisant les paramètres externes (C_2) et internes **(D)** pour la justifier (H.U. Ernst 1995, 109–110). Après deux mois déjà, les lignes de force de la réforme furent présentées au commandement de l'armée qui les accepta après que le chef du DMF ait communiqué et convaincu avec doigté, un exemple de *leadership habile* et de *recours à l'information*, en sélectionna les croyances réformistes **(II)**. Au début du mois de mai 1989, le concept de la réforme fut soumis au Conseil fédéral, qui l'accepta, puis aux commissions militaires du Parlement pour prise de connaissance **(III)**.

Villiger a activé les autres niveaux d'*autorité légitime de prendre des décisions politiques* : pour asseoir son projet, il informa les directeurs cantonaux des affaires militaires, puis tous les officiers généraux, avant d'annoncer la réforme au public le 25 mai 1989. Il utilisa donc à nouveau la ressource *information* (H.U. Ernst 1995, 109–110).

Contrairement aux périodes précédentes, la politique de défense militaire n'est formulée que par une coalition liée au DMF. On n'observe pas d'autre groupe favorable à l'armée, externe à l'administration fédérale, qui professerait le *statu quo* ou une autre forme de réforme. Le GSsA n'a pas eu d'impact direct sur la formulation des croyances propres du nouveau programme, mais les résultats de la votation influencèrent la création d'un service civil de remplacement et l'évolution du style de conduite militaire. Le résultat de la votation (C_{22}) peut donc être considéré comme un événement domestique.

Synthèse

La réforme *armée 95* découla principalement d'un événement significatif externe, l'élection d'un nouveau chef de Département et de son exploitation habile par Ernst. Plus fondamentalement, l'explication du changement laisse un peu à désirer car dans la description de l'ACF, les événements sont discrets (au sens mathématique). Mais, en fait, plusieurs éléments sont liés et l'on peut observer plusieurs flux continus : (1) l'élection de Villiger dépend de la démission de Kopp, qui avait été élue en réaction aux rumeurs sur son mari ; (2) le succès de l'initiative du GSsA dépend d'une part de la réticence pérenne du DMF de s'adapter aux modifications sociétales ainsi que de la permanence d'une critique pacifiste de la politique de défense militaire ; (3) les modifications du contexte géopolitique découlent des limitations économiques de l'URSS et des tensions au sein de son appareil politique. En d'autres termes, l'ACF met l'accent sur des événements superficiels qui, dans le cas présent, sont en fait liés et générés par les confluences de flux profonds. Une approche similaire à celle des *Multiple Streams* de Kingdon (1995), étendant le traçage du processus, permettrait de mieux comprendre la causalité et les interrelations des différents flux, un point également relevé par (Bandelow et al. 2019). On reviendra sur ce point dans l'analyse longitudinale.

⁴⁰⁴ Le document fut remis au magistrat « par un huissier un peu trop zélé » dans les minutes qui séparent son élection de son assermentation pour informer le plus rapidement possible Villiger, afin « d'occuper le terrain » avant que les autres acteurs ne lui soumettent d'autres propositions (H.U. Ernst 1995, 109).

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase

La deuxième hypothèse sur le changement explique qu'un chef de Département n'adapte pas la doctrine que sa coalition a mis en place sans intervention extérieure. Plusieurs cas sont utilisés pour tester l'hypothèse : on recherche de manière superficielle des indices de changement au cours des mandats des chefs du DMF entre 1967 et 1988.

En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], la doctrine militaire militaire–stratégique ou opérative ne sera pas significativement révisée [Ch2] tant que le chef du DMF / DDPS appartient à la coalition [Ph] qui l'a mise en place. [Ph].

Durant la période qui suit la résolution de la querelle des conceptions, les attributs des croyances propres de la politique de défense militaire sont restés stables. Au fil des ans, la *Conception 66* « nahm beinahe dem Charakter einer Magna Charta am, auf die man sich gegenüber echten und vermeintlichen Abweichlern immer wieder beruft. Darin [lag] eine gewisse Gefahr der Erstarrung und Verkrustung » (Senn 1984a, 8). Cette nature fondamentale, presque religieuse, de la *Conception* – Senn (1984b, 71) craignait sa transformation en une « ehernen Bibel » – ainsi que sa tendance à la momification (Däniker) montre sa stabilité. Si de nombreuses adaptations mineures de l'*OT 61* et de l'OM furent apportées à la *Conception 66* (Jaun 2017a; Senn 1984a; 1984b),⁴⁰⁵ elles portaient sur des aspects secondaires organisationnels et d'armements (Haudenschild 2009, 19–21; Wyss 1991b).⁴⁰⁶ La querelle des conceptions se poursuivit pourtant à petit feu jusqu'à la fin des années huitante (Jaun 2017a; Senn 1984a, 1984b; 2007a, 96).

Mandat de Nello Celio

On manque d'indices pour la période de 1967 à mi-1968, alors que le Conseiller fédéral Nello Celio avait la charge du DMF. Le successeur de Paul Chaudet, n'occupa pas longtemps le fauteuil de son prédécesseur puisqu'il reprit le DFF en juillet 1968. On peut estimer d'une part que les tâches de mise en œuvre de la réforme et de rétablissement de la confiance avaient priorité sur une potentielle transformation (Locarnini 2019, 499). D'autre part, il n'y avait pas de pression au changement reconnue. En vertu des critères C-2.1.5 (le sous-système est en phase de réforme) et C-2.1.4 (absence de

⁴⁰⁵ Les adaptations les plus importantes sont décrites dans les documents suivants :

- Le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse* (Conception de la défense générale) (Conseil fédéral 1973) reformulait le mandat de l'armée dans le cadre englobant de la politique de sécurité.
- Le *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le plan directeur de la défense militaire des années 80* (Plan directeur-armée 80) insistait sur la nécessité de conserver la cohérence opérative du dispositif de l'armée et introduisait la défense aérienne comme tâche supplémentaire de l'aviation (Conseil fédéral 1975).
- Le *Rapport sur l'engagement des formations mécanisées* du 3 décembre 1979 décrivait les mesures importantes pour la défense combinée et préparait le terrain pour l'achat de nouveaux chars de combat Léopard en 1987 (Conseil fédéral 1980).
- Le Plan directeur de l'armée 82 (Zumstein 1993).
- Le *Rapport sur le Plan directeur de l'armée du 29 mai 1985* (Conseil fédéral 1985) répondant à plusieurs motions socialistes.

Ces rapports furent notamment mis en œuvre dans les règlements suivants :

- *Directives pour la conduite opérative* (DCO 77) (Armée suisse 1977).
- *Conduite des troupes 1982* (CT 82) (Armée suisse 1983).

⁴⁰⁶ Certaines de ces modifications de détail ont conduit à des discussions enflammées lors des débats portant sur la suppression de la cavalerie en 1972 ou la réduction des colonnes de train en 1981 (Wyss 1991b, 422), ce qui suggère que les croyances secondaires sont susceptibles de mener à des controverses substantielles. Les « Veränderungen der Armee 1961 » figurent dans Haudenschild (2009, 19–21). Le document décrit principalement les aspects matériels et organisationnels des adaptations.

pression au changement), *le résultat est hors sujet*. La question d'un délai de carence après une réforme n'est par ailleurs pas prise en compte par l'ACF.

Mandat de Rudolf Gnägi

De mi-1968 à fin 1979, le Conseiller fédéral Rudolf Gnägi dirigea le DMF. C'était un proche d'Alfred Ernst et de la coalition oppositionnelle, qu'il avait soutenue par le passé (cf. chapitre précédent). Pendant son mandat, une seule réelle alternative fut développée, le *Leitbild B / ROLEX / Armeeleitbild 1975* formulé par Däniker ([Däniker 1996b, 67–68](#); [Seethaler 2007](#)). À l'issue de l'exercice opératif de 1972, Gnägi et la conduite de l'armée refusèrent de tenir compte des résultats du *Leitbild*. Pour Franz Seethaler, (1) « [es gelang...] konservativen Kräften in Politik und Armeespitze, das Konkurrenzmodell aus Abschied und Traktanden zu drängen » ([Seethaler 2005](#)). D'autres motifs pertinents pourraient être (2) que l'armée *ROLEX* aurait été trop faible et (3) que la diminution temporaire de la force de frappe consécutive à la transformation complète de l'armée aurait été inacceptable au vu de la perception de la menace ([Amrhein 2017, 51–52](#); [Däniker 1996b](#); [Operative Uebung 1972 – Der Kommandant 1972a](#); [Seethaler 2007, 72–75](#); [Sekretär der KML – Häberli 1972](#); [Sekretariat der KML 1972](#); [Senn 1984b, 67–68](#); [2007a, 44–45](#); [Stab GGST – UG Plan – Sektion Pläne 1972](#)). Une approche évolutive offrait davantage de sécurité qu'une conception révolutionnaire ([Senn 2007a, 96–97](#)). On peut aussi imaginer (4) la crainte diffuse de Gnägi de ranimer la querelle des conceptions, dans laquelle il avait joué un rôle marginal (cf. chapitre précédent). Finalement, (5) Senn soutenait que la réorganisation et la réduction de la durée du service n'auraient pas pu être compensées par des acquisitions suffisantes de matériels modernes.⁴⁰⁷ Sur cette base, même si l'hypothèse est partiellement vérifiée selon le critère C–2.4.1, l'absence de pression et les risques liés au changement sont prépondérants (critère C–2.1.4). L'hypothèse est donc hors sujet.

Mandats Georges-André Chevallaz, Jean-Pascal Delamuraz et Arnold Koller

Pendant la période de 1980 à 1988 (Mandats Chevallaz, Delamuraz et Koller), plusieurs facteurs expliquent potentiellement l'absence de résultat, malgré le lancement de l'étude « Armée 2010 », première révision d'ensemble, en réponse à des problèmes de démographiques : (1) à nouveau, l'absence de pression au changement et les risques de la transformation complète de l'armée justifiaient une approche évolutive, plus sûre. Par ailleurs, selon [Interview 25 \(2022\)](#), la thématique centrale de la période de la fin des années huitante n'était pas la réforme, mais l'acquisition d'un nouvel avion de combat ; (2) un manque de volonté d'agir des chefs de département et du commandement de l'armée liée à la courte durée de leurs mandats ([Amrhein 2017, 280](#)); (3) une peur latente de raviver la querelle des conceptions ([Amrhein 2007, 96](#)).

Le divisionnaire Alfred Stutz, directeur des écoles militaires, proposa vers le milieu des années huitante un concept générique de défense statique. Au-delà des aspects de doctrine opérative, [Stutz \(1982\)](#) critiquait une recomposition « des Verhältnisse von Staatsbürgerarmee und Kampfweise ». De son point de vue, les développements s'orientaient trop en direction des croyances du noyau « clausewitziennes » au détriment des croyances républicaines liées à la milice et au citoyen-soldat ([Jaun 2017a, 159](#)). Critiqué par [Senn \(1984a\)](#), il ne fut pas non plus soutenu par la CDN ([Däniker 1996b](#),

⁴⁰⁷ Les coûts de cette transformation ne pouvaient pas être compensés par des réductions de l'infanterie ([Seethaler 2007](#)) : les formations d'infanterie de Landwehr « waren eben verhältnismässig billig » ([Senn 2007a, 44–45](#)).

194); (4) au milieu des années huitante, les propositions de Däniker, inspirées du retour à l'art opératif américain, furent combattues par plusieurs officiers généraux traditionalistes. Ils craignaient que les commandants de milice ne soient pas capables d'appliquer ces formes de combat par manque de temps d'instruction (Däniker 1996b, 195–201, en particulier 196–197). Il s'agit d'une forme de querelle des conceptions portant sur des aspects secondaires comme l'instruction; (5) finalement, les sources manquent pour évaluer l'appartenance des chefs de département à une coalition. Pour ces raisons (la première étant certainement, d'un point de vue militaire, prépondérante), on affirme que l'hypothèse est hors sujet (le critère C–2.1.4 est considéré comme vrai). Finalement, pour la période 1989–1995, cette hypothèse est hors sujet selon le critère C–2.1.3 car Villiger n'appartient pas à la coalition oppositionnelle qui a mis en place la réforme et la première hypothèse explique le cas.

L'hypothèse est donc hors sujet pour toute la période considérée. Ceci signifie donc que les conditions décrites par l'hypothèse ne se sont pas réalisées : en particulier, on n'observe pas de pression au changement, surtout parce que les risques d'une transformation majeure pendant la guerre froide auraient été plus importants que ses avantages. Pour les coalitions structurelles dominantes successives, il n'existait pas d'alternative crédible à la défense combinée (Senn 1984a; 1984b).

Test des hypothèses sur les coalitions

Ce sous-chapitre est consacré aux hypothèses sur les coalitions. On les teste avec la base de données.

Première hypothèse sur les coalitions – Pérennité des groupes

La première hypothèse sur les coalitions décrit la stabilité des coalitions.

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

Cette hypothèse est descriptive, les méthodes de *process tracing* ne sont pas adaptées. Le test de l'hypothèse passe par une analyse de la base de données des coalitions avec les critères logiques, coalition par coalition, en reprenant la description et la séquence du titre 9.4.

Test de l'inférence

Globalement, le résultat n'est pas hors sujet car des coalitions advocatives existent. On validera l'hypothèse sur la base des six coalitions repérées plus haut : (1) coalition structurelle réformatrice ; (2) coalition advocative conservatrice ; (3) coalition conjoncturelle opposée à l'initiative « pour une Suisse sans avions de combat » ; (4) coalition de circonstance traditionaliste ; (5) coalition advocative alternative et (6) coalition advocative abrogative.

— *Coalition structurelle réformatrice* – Dans la période 1986–1997, soit plus d'une décennie, on observe au DMF une volonté de transformation pérenne qui aboutit à la mise en œuvre de la réforme *armée 95*. Dans la phase d'initialisation, le groupe n'a pas cherché de ressources extérieures à l'administration fédérale (Heller 1994b, 114–115).

D'autre part, tous les acteurs majeurs de cette coalition structurelle étaient des fonctionnaires ou magistrats du département militaire (Table 119 – Table 121). La composition de la coalition était donc déterminée par des servitudes structurelles et contractuelles du DMF. En raison de changements de position professionnelles ou de départs à la retraite, tous ne participèrent pas en permanence à l'élaboration de la réforme. De ce fait, l'hypothèse est validée en ce qui concerne la durée d'existence de la coalition. En revanche, du point de vue de la composition du groupe, les aspects structurels dominent. Le résultat est de ce fait *indécidable* car le critère Co-1.3.1 (des raisons structurelles expliquent principalement la composition de la coalition) est vrai.

- *Coalition de circonstance traditionaliste* – Les acteurs de l'*Action pour une armée digne de ce nom* ont agi de manière organisée entre 1991 et 1995.⁴⁰⁸ Une partie du message du groupe se retrouvera fragmenté dans le discours de plusieurs coalitions actives dans le cadre de la réforme *Armée XXI*.⁴⁰⁹ Pourtant, une solution de continuité sépare l'*Action* de ces coalitions futures : (1) sa durée de vie active n'a pas atteint une décennie ; (2) elle n'avait pas fait de référence à la doctrine militaire ; (3) les acteurs étaient réunis autour de croyances secondaires traditionnelles. Le résultat est de ce fait *hors sujet* car le groupe forme une coalition de circonstance sans activités saillantes continues et le critère Co-1.1.2 est vrai.
- *Coalition conjoncturelle favorable aux avions de combat (pro F/A-18)* – Cette coalition rassemble tous les groupes favorables à l'armée traditionnelle et soutient un aspect secondaire du programme (l'acquisition d'une flotte de F/A-18). Tactiquement, pour gagner les indécis et simplifier le débat, les acteurs majeurs ont transformé cette question technique (croyances secondaires) en un plébiscite sur l'existence de l'armée (croyances du noyau). Cette coalition disparaît après la votation car elle avait rempli son but. Le résultat est de ce fait *hors sujet* car les critères suivants sont vrais : Co-1.1.4 (La durée de vie d'une coalition est significativement inférieure à 10 ans), Co-1.1.3 (Il n'y a pas de controverse majeure portant sur la doctrine militaire) ainsi que Co-1.1.2 (coalition conjoncturelle). On a reporté ce dernier critère dans la table des résultats.
- *Coalition advocative conservatrice* – Avec la coalition conservatrice opposée à la LOMP, une opposition de droite à la politique de défense militaire émerge, autour de l'UDC zurichoise et de l'ASIN, alliée à la Lega et au parti des automobilistes à partir de 1992. Ses activités les plus saillantes durant la période ont été (1) l'appui à la lutte contre l'initiative « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » et (2) le référendum contre la LOMP. La coalition demeura active jusque dans les années 2010. Les acteurs majeurs de cette coalition ne changent pas (cf. Table 138 – Table 139). *L'hypothèse est donc validée* car le critère Co-1.4.1 est vrai : la composition de la coalition tend à être plutôt stable sur une période d'une dizaine d'années.

⁴⁰⁸ Sur son site internet, Jean-Luc Addor signalait qu'il avait présidé l'*Action* de 1992 à 2004 ([Addor 2017](#)). On n'a pas trouvé d'indice d'activités du groupe entre 1995 et 2004.

⁴⁰⁹ Simon Kùchler, un des acteurs majeurs de la future coalition conservatrice de l'*Armée XXI*, alors commandant du corps d'armée de montagne 3, avait choisi Chevallaz comme chef d'état-major, avec à la clé une prestigieuse promotion au rang d'officier général ([VBS Information 1999](#)). Cette nomination suggère une communauté d'idées entre les deux personnages. En Suisse allemande, l'ASIN a également propagé les idées du groupe, ce qui n'est pas étonnant car Chevallaz en fut le vice-président pour la Suisse romande ([Heller 1994b, 121; Roulet 2004](#)).

- *Coalition alternative* – La coalition alternative est apparue au début des années nonante et elle s’est étiolée après le départ de Barbara Haering du Conseil national en 2007 et l’inscription de l’abrogation de l’armée dans le programme du PS en 2010 ([sda-jak 2010](#)). Sa pérennité est avérée par des activités saillantes et coordonnées, les acteurs majeurs sont restés actifs durant cette période, ce qui est démontré par le descriptif de la composition de la coalition (Table 145 – Table 149). *Le résultat est validé* pour la coalition alternative car le critère Co-1.4.1 est vrai.
- *Coalition abrogative* – L’histoire dans la durée de la coalition abrogative n’a pas encore fait l’objet d’une étude publiée et il est difficile d’évaluer la composition de ses acteurs principaux pour la période. Le GSsA a été créé en 1982 et il est resté actif durant toute la période considérée (Table 153 et Table 154). Les acteurs de la coalition abrogative sont liés par des croyances pacifistes. Leurs activités notables et organisées consistent à s’attaquer à la « vache sacrée » (le terme de « doctrine militaire » pourrait être reformulé comme « doctrine antimilitariste »). La composition de la coalition est stable sur une durée d’une dizaine d’années. Pendant cette période, les acteurs majeurs ne s’éloignèrent pas de la coalition. La première scission majeure de la coalition a eu lieu en 1997 ([GSoA 1997](#); [R. Schoch et al. 1997](#)). *Le résultat est validé* pour la coalition abrogative car le critère Co-1.4.1 est vrai.

Synthèse

Lorsque des servitudes structurelles et institutionnelles expliquent l’appartenance à un groupe qui agit de manière saillante pour transformer le sous-système, le cadre de l’ACF ne s’applique pas : les acteurs civils et militaires du DMF sont rétribués pour réformer et transformer le système, même s’ils ne partagent pas forcément toutes les croyances du programme. Le résultat est donc indécidable. Les coalitions abrogative, alternative et conservatrice, qui se créent dans une dynamique indépendante des institutions politiques, sans lien avec les pouvoirs publics, s’articulent autour de croyances propres au sous-système. Elles correspondent bien à la description d’une coalition advocative. Finalement, les deux autres coalitions (de circonstance et conjoncturelle) s’organisaient autour de croyances secondaires ou du noyau. Elles disparaissent lorsque leurs buts furent atteints ou qu’il n’était plus possible de les remplir.

Deuxième hypothèse sur les coalitions – Consensus sur la doctrine

Au sein d’une coalition advocative, les acteurs font preuve d’un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire, mais moins solide sur celles liées à l’organisation, l’entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou les finances.

On a cherché l’opérationnalisation de cette hypothèse pour chaque coalition et les thèmes suivants : l’abolition de l’armée, la réforme *armée 95*, l’initiative contre les F/A-18 et le référendum contre la LOMP. On se basera principalement sur les paroles des coalitions sur les scrutins de la période décrits en tête de chapitre et sur les éléments centraux de la réforme (Table 160). Il faut relever cependant le peu d’indices disponibles sur les débats au sein des coalitions, à l’exception – limitée – de la coalition réformiste. Une explication probable tient au fait que, lorsqu’un groupe s’oppose à un programme, il ne développe pas de contre-proposition détaillée, voire, dans le cas des opposants à l’initiative contre le F/A-18, détourne le débat sur la menace vers un plebiscite pour l’armée (croyances du noyau). De ce fait, des débats sur les croyances propres ou secondaires sont peu probables, ce qui conduit à des résultats hors sujets.

Table 160 A 95 – Paroles des coalitions

Scrutin	Réformiste	Conservatrice	Tradit.	Pro F/A–18	Alternative	Abrogative
Initiative GSsA	Non	Non	Non	Non	–	Oui
Soutien réforme A 95	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
F/A–18	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
LOMP	Oui	Non	Oui	–	Oui	Liberté de vote

Source : auteur, base de données

Test de l'inférence

On teste l'hypothèse pour chacune des coalitions.

- *Coalition structurelle réformiste* – Au sein de la coalition réformiste, les indices sur les discussions des croyances propres entre les acteurs majeurs sont très limités, notamment en ce qui concerne le développement de la doctrine militaire : on n'a pas relevé d'indice de discussions de doctrine opérative, éventuellement de la stratégie de l'engagement au profit de la paix, qui dépasseraient des interactions individuelles décrites plus haut. Dans l'état actuel de dépouillement des sources, ces discussions semblent davantage concerner des acteurs individuels que des groupes. On y reviendra dans la section consacrée à l'apprentissage.
- *Abolition de l'armée* – Il n'y a pas eu de débat au sein de la coalition, même après un entretien avec des acteurs majeurs du GSsA ([Interview 25 2022](#)). Par ailleurs, le questionnement portait sur des croyances du noyau. Dans ce cas, le critère Co–2.1.1 est vrai (absence d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire OU des croyances secondaires). Le résultat est donc hors sujet.
- *Réforme armée 95* – On a observé des indices d'affrontements sur les aspects secondaires au sein de la coalition. Les oppositions portaient sur les aspects secondaires, en lien avec la réforme de l'instruction, de la conduite des troupes et de la marche du service proposés notamment par la Commission Schoch. Le résultat est donc validé car le critère Co–2.4.1 est vrai (au sein d'une coalition, les discussions et les oppositions portent d'abord sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances). Cependant, la discussion sur les modes d'instruction avait un impact sur la crédibilité des croyances propres du programme, une boucle de rétroaction des croyances secondaires aux croyances propres qui n'est pas prise en compte par l'ACF. On reviendra sur ce point dans l'analyse longitudinale.
- *Initiative contre les F/A–18* – L'hypothèse n'est pas applicable à l'initiative contre les avions de combat : en effet, d'une part, comme pour l'abolition de l'armée, un débat entre les acteurs majeurs de la coalition était peu probable. D'autre part, la coalition avait sélectionné l'avion et elle ne voulait pas remettre sa décision en question, même si Villiger fit évaluer un avion européen avant de proposer à nouveau le F/A–18 aux Chambres.

- La question concerne des croyances secondaires, mais le débat a été focalisé sur les croyances du noyau.⁴¹⁰ On se trouve hors du modèle, le critère Co-2.1.3 est vrai et le résultat est hors sujet.
- *Référendum contre la LOMP* – On ne dispose pas non plus d’indice d’un débat au sein des acteurs majeurs de la coalition sur la pertinence des engagements à l’étranger. Le critère Co-2.1.1 est vrai et le résultat est hors sujet.
 - *Coalition conservatrice* – La coalition conservatrice soutint la réforme, les modifications de la doctrine et s’opposa à l’initiative contre les avions de combat. Elle lutta contre la doctrine militaire–stratégique des opérations de maintien de la paix. On manque d’information sur les débats de croyances au sein de cette coalition.
 - *Abolition de l’armée* – La coalition était opposée à l’initiative et, comme la coalition réformiste, n’avait aucun intérêt à un débat. Le critère Co-2.1.1 est vrai et le résultat est hors sujet.
 - *Réforme armée 95* – La coalition a soutenu la réforme à l’exception de la LOMP. Les parlementaires conservateurs ont voté en faveur de l’Arrêté fédéral sur la réalisation de « l’armée 95 » : les oppositions et les abstentions qui figurent dans le Bulletin officiel de l’Assemblée fédérale (1994a, 666) sont toutes de parlementaires de gauche. Comme on ne dispose pas d’indices d’affrontements sur les aspects secondaires, le résultat est donc hors sujet car le critère Co-2.1.1 est vrai.
 - *Initiative contre les F/A-18* – La coalition dans sa grande majorité était favorable à l’acquisition des avions de combat.⁴¹¹ Initialement, Christoph Blocher s’y opposait, mais il revint plus tard sur sa décision lors de la campagne (Dürig 2017, 123). On n’a pas d’indice de discussion au sein de la coalition car on a focalisé l’argumentation sur les croyances du noyau. On se trouve hors du modèle, le critère Co-2.1.3 est vrai et le résultat est hors sujet.
 - *Référendum contre la LOMP* – Lors des délibérations sur la loi, l’opposition formulée au Conseil national découlait surtout du groupe des Démocrates suisses et de la Lega, du parti des automobilistes et d’une petite partie du groupe de l’UDC.⁴¹² La majorité des parlementaires de l’UDC avait approuvé le message du Conseil fédéral. La campagne référendaire fut soutenue par l’UDC, l’ASIN, la Ligue vaudoise, la Lega, les Démocrates suisses, le Parti des automobilistes, des représentants du PLR et de l’UDC ainsi que l’entreprise Denner. En revanche, l’UDC bernoise s’y opposa (Eperon & Mach 2022). Le refus des casques bleus semble avoir été

⁴¹⁰ Dans un guide classifié, « l’AWM explique à ses sympathisants qu’il ne faut pas céder au piège du GSsA : ne pas, par exemple, entrer en matière sur le type d’avion qu’il conviendrait d’acheter [...], mais faire du débat ‘une question de survie de l’État et de souveraineté’ » (Zendali 1993). C’est bien une focalisation sur les croyances du noyau au détriment des croyances secondaires.

⁴¹¹ On néglige le soutien de la Lega à l’initiative. Le refus de la Lega n’était pas lié à une volonté d’abrogation de l’armée mais à des motifs économiques et populistes (Services du Parlement 1991) ; Finalement, lors des délibérations sur le *Message et projet d’arrêté*, le Conseiller national Maspoli a exprimé des doutes sur la pertinence de cette décision, notamment la dimension rétroactive de l’initiative et s’est abstenu lors du vote final (Services du Parlement 1992c, 2486). Le groupe, un acteur central du référendum contre la LOMP, a pourtant soutenu l’initiative (Barras et al. 2022).

⁴¹² Leur argumentation portait sur trois points : (1) le rejet populaire de l’adhésion à l’ONU (1986) était remis en cause par le projet ; (2) un préjudice important à la neutralité pourrait résulter des engagements de maintien de la paix ; (3) l’impact des engagements de maintien de la paix de l’ONU était discutable ; (3) les opérations et l’instruction des troupes seraient dispendieuses (Eperon & Mach 2022).

- imposé par Blocher sans réelle discussion. On se trouve hors du modèle, le critère Co-2.1.3 est vrai et le résultat est hors sujet.
- *Coalition traditionaliste* – L’Action se rassemblait autour de croyances secondaires. Il n’y a pas d’information sur des débats doctrinaux au sein du groupe. Pour simplifier, comme le groupe est une coalition de circonstance, on ne tient pas compte du critère Co-2.1.1 sur l’absence d’indice d’un débat et on assigne le critère Co-2.1.2 pour tous les cas pertinents.
 - *Abolition de l’armée* – Le groupe n’existait pas à cette époque. Le résultat est hors sujet sur la base du critère Co-2.1.4 (autres motifs).
 - *Réforme armée 95* – Le résultat est hors sujet car le critère Co-2.1.2 est vrai (la coalition est une coalition de circonstance). Le débat ouvert par la coalition portait uniquement sur les croyances secondaires.
 - *Initiative contre les F/A-18* – L’Action a dénoncé l’initiative du GSsA et a proposé, comme plusieurs acteurs de droite, que l’initiative soit déclarée nulle en raison de sa clause rétroactive ([Addor 1992](#)). Comme pour le groupe réformiste, on se trouve hors du modèle de l’hypothèse, le critère Co-2.1.3 est vrai et le résultat est hors sujet.
 - *Référendum contre la LOMP* – On ne dispose pas non plus d’indice d’un débat, si ce n’est l’appui de Chevallaz à la loi ([Boder 1994](#)). Le critère Co-2.1.2 est vrai.
 - *Coalition favorable aux avions de combat* – La coalition conjoncturelle était focalisée sur des croyances secondaires, mais elle a porté le débat politique sur les croyances du noyau pour éluder la discussion les aspects doctrinaux et militaire-stratégiques qui pouvaient séparer les groupes ([Dürig 2017, 122](#)). On ne dispose donc pas d’indice de débats sur des aspects secondaires que la coalition a cherché à éviter et les résultats sont hors sujet. Pour simplifier, comme pour le groupe précédent on assigne le critère Co-2.1.2 pour tous les cas pertinents.
 - *Abolition de l’armée* – Le groupe n’existait pas à cette époque. Le critère Co-2.1.4 est vrai et le résultat est hors sujet.
 - *Réforme armée 95* – Le résultat est hors sujet car le critère Co-2.1.4 est également vrai.
 - *Initiative contre les F/A-18* – Le débat a porté sur les croyances du noyau plutôt que sur les croyances secondaires mais de manière tactique. Le choix d’une thématique englobante, la suppression de l’armée par tranches, permettait également d’éviter un débat sur des aspects secondaires. Dans ces conditions, le critère Co-2.1.3 est vrai : le modèle soutenant l’hypothèse n’est pas applicable et le résultat est hors sujet.
 - *Référendum contre la LOMP* – On ne dispose pas non plus d’indice d’un débat. La coalition a disparu après le rejet de l’initiative du GSsA. Par ailleurs, l’AWM était composé d’associations tellement diverses qu’un soutien à un thème aussi contentieux que la LOMP n’était pas concevable.⁴¹³ Ceci explique aussi la focalisation du

⁴¹³ Les associations liées à l’AWM en 2009 (la plus ancienne date disponible sur l’*Internet Archive*) sont : Schweizerischer Unteroffiziersverband (SUOV); ASMZ, Allgemeine Schweiz. Militärzeitschrift, Frauenfeld; Comité Romand pour une Défense Nationale Crédible (CRDC), Pully; Schweizerischer Schiesssportverband (SSV), Luzern; AVIA, Gesellschaft der Offiziere der Luftwaffe; Schweizerische Konferenz der Kantonalen Militär- und Zivilschutzdirektorinnen und -direktoren (MZDK);

consortium sur la lutte contre les actions du GssA et les initiatives pour limiter les ventes d'armement, qui sont plus favorables à un consensus entre les membres. Le critère Co-2.1.4 est vrai et le résultat est hors sujet.

- *Coalition alternative* – La coalition a été divisée sur l'abolition de l'armée. Elle a soutenu l'initiative sur les F/A-18 et la LOMP. Elle était partagée sur l'*armée 95* mais ne s'y est pas opposée en bloc.
- *Abolition de l'armée* – Le vote des délégués lors du congrès du PS a démontré les divisions du parti sur la question militaire. L'initiative avait été désapprouvée par les membres socialistes de l'exécutif fédéral ainsi que la plupart des parlementaires fédéraux et des magistrats cantonaux ou communaux. Cependant, en première lecture, près de 70% des délégués s'exprimèrent en faveur de l'initiative. Finalement, le parti et le comité central votèrent pour la liberté de vote, afin d'une part de ne pas s'opposer frontalement aux autres partis représentés au Conseil fédéral et, d'autre part, de ménager les différents courants qui inspiraient le parti ([s.a.] 1989). Dans ce cadre, la coalition était scindée autour de croyances du noyau. Helmut Hubacher, président du SP dans les années huitante, s'opposait à l'abolition de l'armée pour des motifs symboliques, de psychologie sociale et de capacité de défense.⁴¹⁴ On peut cependant estimer qu'une partie des délégués a soutenu l'initiative pour des raisons tactiques afin de renforcer la position du parti dans les projets de réforme et soutenir l'initiative face à la droite (Calmy-Rey dans S. Schmidt 1989, 8'24"). Cette posture interroge l'hypothèse sur deux dimensions : *premièrement*, la réflexion tactique sur les croyances du noyau n'est pas prise en compte par l'ACF et conduirait à un résultat hors sujet sur la base du critère Co-2.1.3 « Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable ». *Deuxièmement*, on constate malgré tout une absence de consensus sur les croyances du noyau et les croyances propres des acteurs (Delley 1989), ce qui conduit à invalider l'hypothèse sur la base du critère Co-2.2.1. On reviendra sur ce double résultat dans le chapitre consacré à l'analyse longitudinale.
- *Réforme armée 95* – La coalition apparaissait partagée sur l'appui à l'*armée 95*. Lors des débats parlementaires sur le *Plan directeur de l'armée 95* au Conseil national, la coalition alternative étendue à des acteurs abolitionnistes (Hans Meier – Vert.e.s, Werner Carobbio, Andreas Gross, Pia Hollenstein – Vert.e.s, Hans Steiger,) a présenté plusieurs propositions d'adaptation du rapport, de renvoi au Conseil fédéral ainsi que de prise de

Landeskonferenz der militärischen Dachverbände (LKMD); Schweizerischer Gewerbeverband (SGV); Genossenschaft "Schweizer Soldat", Luzern; Pro Libertate, Bern; Gesellschaft für sachliche Armeeformationen (ARCH), Zollikon; Gesellschaft für militärhistorische Studienreisen (GMS), Zürich; Arbeitsgemeinschaft von Christen und Juden für Frieden, Freiheit und Armee (ACJF), Luzern; Forum Jugend und Armee Schweiz (FJA); Forum Flugplatz Dübendorf, Dübendorf; Interessengemeinschaft für eine starke und glaubwürdige Armee (ISGA), St. Gallen; Kantonale Offiziersgesellschaft St. Gallen (KOG SG), St. Gallen; Kantonale Offiziersgesellschaft Zug (KOG), Zug; Kantonaler Unteroffiziersverband Zürich & Schaffhausen (KUOV ZH + SH); Ostschweizer Komitee für eine glaubwürdige Landesverteidigung (KOGLA), Wil (SG); Pro Militia, Bern; Protector Aero, Interlaken; Pro Tell, Bern; Liberale Aktion – Redressement National, Zürich; Schweizerischer Feldweiberverband (SFwV); Schweizerische Gesellschaft Technik und Armee (STA); Junge SVP Schweiz, Bern; Schweizerischer Verband der Frauen der Armee FDA; Aargauische Vaterländische Vereinigung (AVV), Aarau; Schweizerzeit, Flaach; Verein Sicherheitspolitik und Wehrwissenschaft (VSWW), Zürich; EMPA Schweiz, Muttenz; OG Panzer; Verein Zürcher Sektionschefs; Komitee 'Jungfreisinnige für eine glaubwürdige Armee' (AWM 2009). Les membres sont répartis très largement entre des groupes spécialisés, des associations historiques, des sociétés de tireurs et des collectifs politiques comme le *Redressement national* ou *Pro Libertate*, groupe bernois anticommuniste constitué dans la foulée de la foulée de la crise hongroise (Frischknecht 1987; Sidler 2010).

⁴¹⁴ Au début des années septante, Hubacher soutenait que « Die Armee gab dem Volk (im zweiten Weltkrieg) das innere Sicherheitsgefühl. In Stunden der Gefahr nützt eben die Waffe in der Hand mehr als schöne Deklamationen aus Friedenszeiten » Hubacher (1970) cité par Gross (1986, 150).

connaissance avec un jugement défavorable. Alors que le groupe socialiste comptait quarante-trois députés et le groupe écologiste quatorze, le soutien aux propositions alternatives resta limité à une trentaine de votes (Services du Parlement 1992a; 2022). Lors du scrutin final sur l'arrêté fédéral sur la réalisation de l'*armée 95*, les acteurs majeurs de la coalition alternative ont voté différemment (Table 161). La posture de la coalition alternative semble très détournée. Mais, dans les faits, la coalition n'a pas foncièrement contesté la réforme car les réductions des effectifs, des matériels et de l'infrastructure allaient dans son sens et ne justifiaient pas un référendum (Lutz & Wyniger 2017, 370). Dans la votation sur l'armée 95, la coalition semble avoir privilégié l'absence plutôt que le respect de ses croyances. Le résultat est Co-2.1.4 (Autre motif) est vrai : les votes de la coalition sont de nature tactique.

- *Initiative contre les F/A-18* – Dès l'initialisation du processus, la coalition alternative a refusé l'achat des avions de combat. La gauche a voté en bloc contre l'acquisition de l'appareil (Services du Parlement 1991). Comme la coalition n'a pas proposé de programme divergent, il n'y a pas eu de débat sur les croyances propres. Dans ces conditions, le critère Co-2.1.1 vrai : il n'y a pas d'indice de débat au sein de la coalition. L'hypothèse est donc hors sujet.
- *Référendum contre la LOMP* – La coalition alternative a soutenu dès le départ les opérations de maintien de la paix (Services du Parlement 1992a, 21). On n'observe pas de programme alternatif et on n'a pas observé de débat entre les acteurs alternatifs. Dans ces conditions, le critère Co-2.1.1 est encore vrai. L'hypothèse est donc hors sujet.

Table 161 A 95 – Vote de la coalition alternative et abrogative sur la réalisation de l'armée 95

Approbation (extrait)	Oppositions	Abstentions	
Béguelin Michel, PSS	Brügger Cyrill, PSS	Bär Rosmarie, Vert.e.s	Hämmerle Andrea, PSS
Hubacher Helmut, PSS	Carobbio Werner, PSS	Baumann Ruedi, Vert.e.s	Leemann Ursula, PSS
Leuenberger Moritz, PSS	Hafner Ursula, PSS	Bodenmann Peter, PSS	Misteli Marguerite, Vert.e.s
Meier Hans, Vert.e.s	Hollenstein Pia, Vert.e.s	Borel François, PSS	Rechsteiner Paul, PSS
Fasel Hugo PSS	Jeanprêtre Francine, PSS	Brunner Christiane, PSS	Robert-Bächtold Leni, Vert.e.s
Absents (extrait)	Ledergerber Elmar, PSS	Bühlmann Cécile, Vert.e.s	Ruffy Victor, PSS
Haering Binder Barbara PSS	Spielmann Jean, PDT	de Dardel Jean-Nils, PSS	Steiger Hans, PSS
Marti Werner PSS	Zbinden Hans, PSS	von Feiten Margrith, Vert.e.s	Vollmer Peter, PSS
	Ziegler Jean, PSS	Goll Christine, PSS	Weder Hansjürg, ADI
	Zisyadis Josef, Vert.e.s	Gonseth Ruth, Vert.e.s	Züger Arthur, PSS
		Gross Andreas, PSS	

Source : (Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale 1994a, 666)

Légende : italique – membres de la coalition alternative selon Table 145 et Table 146 ; gras – auteurs et autrices des propositions alternatives

- *Coalition abrogative* – La nature visionnaire des croyances propres de la coalition permet l’unanimité sur des thèmes d’opposition, mais le large éventail des positions des membres rend des discussions sur des thèmes d’implémentation plus difficiles.
- *Abolition de l’armée* – On manque d’indices sur les débats au sein du GssA entre ses valeurs normatives pacifistes, ses croyances propres visant à l’abolition de l’armée et la discussion sur les instruments de mise en œuvre après la décision de création du groupe.⁴¹⁵ La remise en question interne de l’abolition de l’armée n’a pas eu lieu avant 1997 (cf. chapitre suivant, *Excursus – Le schisme du GSSA*, page 489). Le critère Co–2.1.1 est vrai et le résultat est hors sujet.
- *Réforme armée 95* – Le GssA n’a pas soutenu la réforme, mais ne s’y est pas opposé non plus. Son point focal était le combat contre le F/A–18 contre lequel il a concentré ses moyens. Le résultat est hors sujet car on manque d’indices sur la discussion de la réforme par le groupe et le critère Co–2.1.1 est vrai.
- *Initiative contre les F/A–18* – On n’observe pas de débat interne au sein de la coalition abrogative. Lors d’un banquet républicain tenu le 21 février 1992, Gross réalisa que seule une initiative permettrait de s’opposer à l’achat de l’avion de combat. Le 28 février, un groupe de travail du GssA proposa à l’assemblée générale du 29 mars de lancer une initiative contre l’acquisition de l’avion de combat, une proposition qui reçut l’assentiment de partenaires en puissance. Cependant, lors d’une émission de la radio romande diffusée le 8 mars, les représentants du groupe assurèrent un coup médiatique en communiquant leur intention (A. Schmid 1993, 26–28). Ce communiqué, repris dans la presse (Zendali 1992), avait été source de contestations de la base qui mettait en cause la nature démocratique des processus de décision du groupe (Audétat 1992). En effet, après ces effets d’annonce, l’assemblée générale ne pouvait plus se permettre de remettre le plan en question, ce qui apparaissait aux yeux de plusieurs participants comme une forme de contrainte par les « Vordenker » et « Gurus » du GssA, condamnée par une abstention de 10% des membres présents (ese 1992). En revanche, l’assemblée ne modifia pas le texte de l’initiative, qui fut soutenu à l’unanimité (Lutz & Wyniger 2017, 265–266). Clairement, le résultat est à nouveau hors sujet car les discussions du groupe n’ont pas porté sur les croyances. Le critère Co–2.1.1 est vrai.
- *Référendum contre la LOMP* – La coalition abrogative a laissé la liberté de vote sur le référendum. En effet, il y avait une discordance entre Romands et Alémaniques sur les PSO : les premiers, plus fondamentalistes, ne voulaient pas soutenir une initiative qui profitait à l’armée. Les seconds ne voulaient pas faire le jeu de la droite conservatrice : Andreas Gross affirmait que « l’enjeu fondamental de la votation du 12 juin demeure le comportement de la Suisse face au reste du monde ». Plusieurs autres acteurs refusaient de soutenir les casques bleus sans un arrêt des ventes d’armements à l’étranger (Zarjevski 1994). La position du GssA était ambiguë et le groupe ne participa pas directement à la campagne (V.R. 1994) : par rapport à la finalité de coalition, les PSO relèvent de la mise en œuvre d’un programme de paix, c’est-à-dire de croyances propres. La discussion

⁴¹⁵ Pour une discussion des stratégies de formation du groupe, voir Gross (1987a) ou GSoA (1984).

portait cependant davantage sur une manœuvre politique (supprimer l'armée justifie de s'opposer aux PSO) et une approche stratégique (ne pas faire le jeu de l'UDC) liée à des croyances secondaires. La décision du GssA de laisser la liberté de vote lui permet de ne pas décider entre croyances propres et croyances secondaires. Le critère Co-2.1.4 est vrai (autre motif), le résultat est donc hors sujet.

Synthèse

En tenant compte du fait que l'on ne dispose pas toujours d'information sur les débats internes aux groupes, respectivement que l'on peut, dans la majorité des cas, avancer qu'ils n'ont pas eu lieu, l'hypothèse est hors sujet pour la plupart des coalitions. Elle n'apporte pas d'explication pertinente sur la stabilité des croyances : elle ne traduit pas la dynamique du sous-système et des coalitions. Plus généralement, elle ne s'applique pas ou manque de pertinence dans le cas d'une coalition de circonstance ou conjoncturelle.⁴¹⁶

Si l'on considère maintenant toutes les coalitions favorables à l'armée de milice, on constate l'unisson sur une partie des aspects secondaires, en particulier l'acquisition du F/A-18, mais un désaccord sur les croyances propres portant sur les opérations à l'étranger. Cet état de fait contredit l'hypothèse. P. Braun & Bühlmann (2006, 20) soulignaient dans ce contexte que « Tatsache ist, dass die zwei in den Räten vertretenen Koalitionen, welche der Armee grundsätzlich positiv gesinnt sind, letztendlich gar nicht dieselbe Armee unterstützen! ».

Troisième hypothèse sur les coalitions – Abandon des croyances secondaires

La troisième hypothèse sur les coalitions exprime que les acteurs préfèrent adapter leurs croyances secondaires (organisation, entraînement, matériels, structure du personnel, finances) plutôt que de reconnaître que la doctrine opérative ou le but de la guerre qu'ils se sont fixés ne sont pas adaptés.

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

Test de l'inférence

On n'a pas repéré d'abandon de croyances secondaires dans les coalitions. Il serait possible que des indices de ces cas existent, mais ils sont peu probables. À aucun moment les croyances d'une des coalitions ont été mises en position de faiblesse ou des croyances secondaires ont été abandonnées.

— *Coalition structurelle réformiste* – Cette coalition a été la seule à développer un programme concret. Pourtant, le contenu de la réforme a été peu discuté et les oppositions de la coalition traditionaliste et des officiers généraux ont avant tout porté sur les aspects secondaires. Les critiques sur la doctrine militaire, décrites au titre *Excursus II – La défense dynamique*, page 393, ont été le fait d'acteurs isolés et n'ont pas fondamentalement influencé le programme : la doctrine de la défense dynamique ne s'est jamais trouvée en position de faiblesse. Il n'y a pas eu d'abandon de croyances secondaires par la coalition réformiste. La remise en cause de la doctrine militaire-stratégique lors du refus

⁴¹⁶ Si l'on incorporait des coalitions assemblées autour de croyances du noyau dans le corpus de l'ACF, on pourrait envisager de généraliser l'hypothèse avec accord sur les croyances de niveau n et désaccord sur celle de niveau $n+1$. Ceci nécessiterait une vérification pour laquelle les cas de cette thèse ne s'appliquent pas.

de la LOMP n'a pas été compensée par des modifications de croyances secondaires. Le résultat est donc hors sujet car le critère Co-3.1.3 est vrai : la coalition n'abandonne pas de croyances secondaires, respectivement les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse : elles ont été modifiées par un niveau hiérarchique supérieur.

- *Coalition favorable aux avions de combat* – On a décrit plus haut l'historique de l'acquisition du F/A-18 selon Lutz ([Lutz 2013](#)) et [Carrel et al. \(2017\)](#). On se concentrera ici sur l'analyse des indices. Selon Dürig la phase parlementaire fut délicate : si le Conseil des États accepta le crédit d'engagement avec une majorité de 33 voix contre 3, le Conseil national fut moins unanime, avec 103 voix pour le crédit, 84 contre et 7 abstentions. Les 58 voix opposées et unanimes du PS, des Verts et du Parti du Travail ne surprennent pas ; les autres 26 voix éparses du parti radical (4), du PDC (8), de l'alliance des indépendants (AdI) et du parti évangélique (9), de l'UDC (1 – Christophe Blocher) et de la Lega (4) confirment l'existence d'un certain nombre de tensions au sein de la droite favorable à l'armée ([Dürig 2017, 114–116](#)).⁴¹⁷ La coalition ne s'est pas focalisée sur ses croyances propres, qui ne furent pas mises en position de faiblesse, parce que le débat s'articulait autour des croyances du noyau. Elle n'abandonna pas ses croyances secondaires – sur lesquelles portait l'initiative, le critère Co-3.1.3 est vrai.⁴¹⁸ On se focalise cependant, pour simplifier, sur le critère de la coalition conjoncturelle Co-3.1.2, ce qui conduit également à un résultat hors sujet.
- *Coalition conservatrice* – Le groupe n'a pas formellement déterminé de programme militaire propre et s'est illustré dans le soutien à l'*Armée XXI*, au F/A-18 et l'opposition à la LOMP. On n'a pas observé d'abandon de croyances secondaires. Le critère Co-3.1.3 est vrai et le résultat est donc hors sujet.
- *Coalition traditionaliste* – Le résultat est hors sujet car la coalition est une coalition de circonstance ; le critère Co-3.1.2 est vrai. Les grandes oppositions de la coalition traditionaliste avec la coalition réformiste portaient sur des croyances secondaires : instruction, discipline et marche du service. On n'a pas trouvé d'indice de discussions sur la doctrine militaire. La phase parlementaire achevée, le groupe se rallia à la proposition du Conseil fédéral, abandonna ses aspects secondaires et « disparut du radar ». La « normative Kraft des Faktischen » ne lui laissait pas d'autre choix que de rallier le programme officiel ou de se trouver dans une position inconfortablement proche des coalitions abrogative et alternative.
- *Coalition alternative* – Pas plus que les autres coalitions, elle n'est pas confrontée à des situations qui auraient placé ses croyances propres en situation de faiblesse. Le critère Co-3.1.3 est vrai. Le résultat de ce groupe est donc hors sujet.
- *Coalition abrogative* – Elle était divisée sur la question du référendum sur la LOMP, entre un appui à l'ouverture internationale et le refus d'un soutien à l'armée. Cette dichotomie conduisit à une fracture entre les membres romands, opposés à la loi, et les Alémaniques, qui laissèrent la liberté de vote ([amanda 2007](#); [Linder, Bolliger & Rielle](#)

⁴¹⁷ Pour Blocher, plusieurs éléments justifiaient son opposition à l'acquisition de l'avion de combat : (1) l'absence d'une nouvelle conception de la défense nationale ne permettait pas de définir des priorités d'acquisition ; (2) le manque d'un *Masterplan* empêchait de fixer les priorités et de tenir compte des besoins de toutes les troupes ; (3) Il fallait répondre de manière stratégique à l'initiative du GSsA ([Archives fédérales suisses 1991b, III, 938](#)).

⁴¹⁸ On pourrait aussi admettre que la focalisation sur les croyances du noyau évitait de se lancer sur le terrain friable des croyances propres et secondaires et voir ainsi un soutien indirect à l'hypothèse.

2010, 525). Cette fragmentation portait sur l'implémentation des croyances propres portant sur un programme de promotion de la paix. La liberté de vote permet d'éviter de devoir se pencher sur les faiblesses dans les croyances propres et secondaires. Le critère Co-3.3.1 est vrai : les acteurs ne prennent pas position entre la doctrine et les croyances secondaires ; le résultat est indécidable.

Synthèse

Le repérage d'indices de faiblesse dans les croyances propres des coalitions n'a pas donné de résultats probants, ce qui s'explique par l'absence d'indices de remise en question des croyances au sein des coalitions. De ce fait, l'hypothèse est hors sujet pour toutes les coalitions, à l'exception de la coalition alternative.

Les coalitions abrogative et conservatrice qui s'opposent à un programme ne proposent généralement pas d'options de rechange. Leurs croyances propres ne sont pas en position de faiblesse et elles n'ont pas à sacrifier leurs croyances secondaires. Cette constatation limite le domaine de validité de l'hypothèse. On pourrait envisager une reformulation du postulat pour le cibler sur des cas pertinents.

Quatrième hypothèse sur les coalitions – Modération des positions

La quatrième hypothèse établit, au sein des coalitions, les différences d'expression des croyances entre les fonctionnaires, dont on présume qu'ils sont circonspects, et les acteurs du secteur privé, plus téméraires dans leurs positions :

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions $P(A_{DMF})$ plus modérées que les positions $P(!A_{DMF})$ de leurs alliés (journalistes, officiers de milice, ...) au sein du groupe d'intérêt.

On a montré dans la partie théorique que le sous-système de la politique de défense militaire suisse ne correspond pas aux conditions de validité de cette hypothèse, qui est donc par définition hors sujet (Critère C-4.1.4). On cherche cependant, au-delà de ce modèle, à tester son adéquation aux cas de la réforme *armée 95*.

Test de l'inférence

On teste cette hypothèse pour les coalitions qui ont des relais parmi les acteurs majeurs du DMF. La *coalition alternative* et la *coalition abrogative* n'y sont manifestement pas représentées. Le résultat est hors sujet car le critère Co-4.1.3 est vrai : ces coalitions sont composées exclusivement d'acteurs (majeurs) externes au DMF. On manque d'indices pour évaluer la position des acteurs de la *coalition conservatrice* employés au DMF (critère Co-4.1.5).

— La *coalition réformatrice* est composée exclusivement d'acteurs majeurs du DMF. La démarche du développement et de la mise en œuvre de la réforme se sont opérées à l'interne Département : les officiers généraux critiques furent remis à l'ordre par Villiger (Bessard 1991). Bien que réprimandés, ils poursuivront leur carrière et Hess sera même promu commandant du corps d'armée de campagne 4 en 1997 (Pressmitteilung EMD 1997). Le Zurichois, qui ne travailla jamais au sein de l'administration à Berne, était un habitué des perspectives hétérodoxes (Lezzi 2003a; von Matt & von Burg 2003). Un tel désaccord était donc possible à haut niveau et ne porta pas préjudice à la carrière : un officier général est nommé par le Conseil fédéral, qui seul peut le révoquer (Knöpfel 2018). Les acteurs du DMF

ont donc pu prôner sans trop de risque des positions peu modérées. Par ailleurs, le DMF bloqua l'expression des acteurs de la SSO externes à l'administration (Heller 1994b, 114–115; J.L. Ingold 1989b, 13). En conséquence, il n'est pas possible de comparer dans la durée les acteurs internes et externes à l'administration. Ce manque d'indices correspond au critère Co–4.1.2 : la coalition est composée exclusivement d'acteurs internes au DMF, le résultat est donc hors sujet. Le fait que des officiers généraux s'expriment ouvertement de manière très critique laisse cependant entrevoir que l'hypothèse ne serait pas validée ou tout au moins indécidable.

- Par comparaison, la carrière de Martin Chevallaz a été plus impactée. *D'un côté*, comme officier de carrière, son combat dans le cadre de l'*Action* n'a pas porté à conséquence. Il s'exprimait de manière tout aussi virulente que ses collègues miliciens. Chevallaz et certains de ses collègues ont eu un entretien avec Villiger (Bessard 1991; Interview 27 2022). À partir du moment où l'armée est mise en œuvre, les acteurs se rangèrent « loyalement » derrière les décisions ([s.a.] 1995). Pour le groupe traditionaliste, il n'y a pas de différence entre la posture d'un acteur milicien et celle d'un fonctionnaire du DMF, ce qui conduit à un *résultat indécidable* selon le critère Co–4.3.1. *D'un autre côté*, si, au printemps 1992, « Martin Chevallaz [a] toujours pu dire tout ce qu'il voulait, où il le voulait, sans que le [DMF] se croie obligé de réagir » (Stauffer 1992), son engagement ultérieur contre l'EEE lui vaudra en revanche d'être inquiété professionnellement : après avoir démissionné en juillet 1992 de son poste ([s.a.] 1992a) pour diriger l'opposition romande à l'EEE et le secrétariat romand de l'ASIN (Stauffer 1992), il ne sera pas rétabli dans le corps des d'officiers de carrière (Roger de Diesbach 1993). Il devra se contenter, après plusieurs mois de chômage, d'un poste civil à l'EMG (1993–1995) et sera ensuite réintégré à un poste d'instructeur en 1996, avant d'être promu au grade de brigadier en 1999 (VBS Information 1999). Ce cas particulier met en évidence les limites de la liberté de parole du personnel de l'administration fédérale sur des thèmes liés à des croyances du noyau et les risques professionnels encourus. Il soutient de ce fait une interprétation de l'hypothèse basée sur la soumission des agents de l'administration à leur hiérarchie et à la loi sur les fonctionnaires, en particulier pour les officiers supérieurs, mais pas pour les officiers généraux.
- La coalition pro– F/A – 18 relayait fidèlement les positions du DMF. On ne peut pas les différencier. Le critère Co–4.3.1 est vrai.

Synthèse

À nouveau, les résultats, malgré la minceur des indices, suggèrent que les conditions de l'hypothèse ne sont pas remplies. D'autre part, l'explication que les fonctionnaires du DMF seraient plus modérés que les autres acteurs n'est pas avérée. De plus, cette hypothèse ne s'applique pas lorsque les coalitions sont composées majoritairement de collaborateurs du DMF, que les acteurs civils n'ont pas voix au chapitre ou que la coalition n'est pas représentée au DMF. L'hypothèse n'est pas pertinente pour expliquer une éventuelle variance des positions au sein des coalitions du sous-système de la politique de défense militaire. Son analyse rend attentif aux limitations de la liberté de parole des acteurs de l'administration fédérale.

Test des hypothèses sur l'apprentissage

Cette section examine la validité des hypothèses sur l'apprentissage entre les coalitions. Comme précédemment, on recherche en aval des indices d'apprentissage entre les coalitions, sur la base desquels on évalue les deux hypothèses. Les preuves d'un apprentissage sont ensuite discutées. On applique finalement les axiomes de l'ACF à ces hypothèses pour établir dans quelle mesure le cadre explique les résultats. En bref, les coalitions ne parlaient pas de la même chose : leurs valeurs étaient orthogonales (au sens mathématique d'indépendantes) : il est difficile de trouver des points communs pour un dialogue ou une médiation, ce qui est conforme avec l'ACF (Jenkins-Smith & Sabatier 1993a).

Recherche d'un apprentissage entre les coalitions

Cette section décrit les résultats de la recherche d'apprentissage. On n'a pas trouvé d'indice de contacts entre le groupe conservateur et la coalition abrogative, ni entre le groupe réformiste et le groupe conservateur, qui conduisent à un hors sujet ; on recherchera uniquement les traces d'un apprentissage entre la coalition réformiste et la coalition abrogative ainsi que dans le cadre de la Commission Schoch.

Apprentissage entre la coalition réformiste et la coalition abrogative

Plusieurs acteurs, souvent favorables à la coalition abrogative, soutiennent l'hypothèse que les résultats de la votation du 26 novembre 1989 ont influencé les acteurs favorables à l'armée, mais aussi la population dans son ensemble. Le verdict des urnes, interprété comme l'expression d'une critique de l'armée, plutôt que comme la volonté de son abolition, aurait contribué à soutenir l'évolution progressiste de l'armée (Schnebli 1997).⁴¹⁹ Lang affirme que les réductions successives des effectifs sont une conséquence de l'initiative (Honegger 2019), mais les résultats de l'analyse de la première hypothèse sur le changement dans cette étude de cas et la suivante contredisent cette affirmation.

Comme on l'a vu plus haut, l'historien Paolo Gilardi (1998), autre animateur du GSsA, argumentait dans le même sens. Cependant, Schnebli et Gilardi décrivent plutôt un apprentissage stratégique au sein de la coalition réformiste qu'un apprentissage entre les coalitions. Après le 26 novembre 1989, les acteurs favorables à l'armée ont montré leur volonté d'apprendre.⁴²⁰ Il faut dès lors déterminer la nature de ces changements : découlent-ils d'un apprentissage observé ou d'une modification des conditions externes au sous-système ? Dans ce dernier cas, le résultat de l'initiative du GSsA constituerait un choc extérieur.

⁴¹⁹ Le Genevois Tobias (Schnebli 1997, author-year), membre du comité du GSsA, exprimait que :

Le processus qu'a initié le GSsA au cours des années quatre-vingts, n'a pas seulement brisé le tabou de l'armée intouchable. À travers un large débat de société nous avons aussi et surtout donné une contribution formidable pour diffuser dans les têtes de beaucoup de personnes des idées et des approches radicalement [différentes] des schémas de pensée dominants.

⁴²⁰ On néglige plusieurs adaptations mineures, comme la création d'un institut de polémologie à l'ETH Zürich, qui peuvent également être interprétés comme des conséquences du scrutin, exogènes à la politique de défense proprement dite. Dans son message sur l'initiative du GSsA, le Conseil fédéral (1988, 964–965) rappelait que « La Confédération a créé à l'EPFZ un institut de recherches en matière de polémologie et de politique de sécurité. En outre, elle soutient les projets de recherche dans ce domaine du Fonds national suisse. C'est dans le contexte de la recherche du secteur public que des études sont confiées à l'extérieur : elles concernent avant tout les bons offices, les contrôles en matière d'armement et les procédures de vérification ». La *Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktforschung* de l'EPFZ a été créé en 1986.

Influence potentielle de l'apprentissage sur les réformes armée 95 et DMF 95

On observe une adaptation des croyances secondaires de la coalition réformatrice après la votation du 26 novembre 1989, avec, par exemple, (1) les changements de perception des acteurs favorables à l'armée sur l'instauration d'un service civil de remplacement (Archives fédérales suisses 1991a) et (2) les évolutions de la conception « *armée 95* ». Ces développements découlent-ils d'un apprentissage ou sont-ils la conséquence du choc extérieur / interne de la votation. Pour ce faire, on examine sommairement dans quelle mesure l'interaction des coalitions et des groupes d'influence a pu déboucher sur « des modifications durables de la manière de penser ou des intentions comportementales » Jenkins-Smith & Sabatier (1993a, 42). On se limitera aux adaptations majeures de l'*armée 95* : (1) Une transformation du style de conduite et de l'instruction adaptées « aux réalités nouvelles » (Villiger in Steiger 1994, 7-8); (2) un ajustement de l'instruction militaire sur la base d'une méthodologie de l'instruction renouvelée, appuyée par des simulateurs et considérée comme une formation d'adultes dans des conditions extrêmes (Bigler 1997; P. Marti 1994, 153-154; H. Schenk 2003; Steiger, Zwiggart & Ott 1995; Weck 1994b); (3) une transformation de la conduite de l'information, qui concernait principalement le DMF, mais aussi, indirectement, les cadres de l'armée.⁴²¹

Ces modifications ne furent pas influencées par les croyances de la coalition abrogative mais étaient basées sur des idées préexistantes au sein du DMF et de l'armée : *premièrement*, depuis la fin des années soixante, dans le contexte du rapport Oswald, l'adaptation de la conduite et de l'instruction était un *topos* récurrent de l'armée (Zurfluh 1999); le chef EMG avait appelé précédemment à renoncer au ton de caserne dans les écoles et les cours. *Deuxièmement*, la nécessité d'une information et d'une communication de qualité était également un élément pérenne de la critique interne au DMF. Pour Daniel Eckmann, chef de l'information de Villiger, « il était donc essentiel de faire passer le débat de l'anecdote à une large réflexion sur la politique de sécurité, une réflexion qui concerne tout le monde » (cité dans Roger de Diesbach 1995, 212).

On n'observe donc pas d'apprentissage entre les coalitions. L'apprentissage interne de la coalition réformatrice découle du choc du 26 novembre, qui a permis aux réformistes marginalisés de faire avancer leurs croyances (Interview 25 2022). C'est donc un apprentissage stratégique qui vise à retrouver l'équilibre du sous-système par un changement I de facteurs internes.

Relecture de l'absence de l'apprentissage

Pour comprendre cette absence d'apprentissage entre les coalitions, on effectue une relecture des trois facteurs de l'hypothèse sous la perspective de l'interaction possible entre deux coalitions. La Figure 58, page 436, illustre ces relations que l'on détaille ici. En l'absence d'apprentissage, la validation de ces facteurs n'impliquera pas une validation de l'hypothèse, mais celle d'un corollaire.⁴²²

⁴²¹ La proposition d'instauration d'un médiateur militaire (*ombudsman*), déjà formulée dans les années 70, qui découlait du postulat Lorétan, faisait référence à la votation populaire du 26 novembre 1989 (Archives fédérales suisses 1990). Elle fut refusée par le Parlement lors des débats sur la révision de la LAAM.

⁴²² En utilisant l'exemple canonique comme métaphore, le test de l'hypothèse consiste à montrer que « si c'est un corbeau, alors c'est noir ». Cette démarche teste le fait que « parce que ce n'est pas noir, alors ce n'est pas un corbeau ». On reste alors hors sujet, mais l'argumentation de Jenkins-Smith & Sabatier (1993a) est validée.

- *L'expertise des deux groupes* est donnée : les agents du DMF, au cœur de la coalition réformatrice, disposent de renseignements et de l'expertise portant sur la sécurité intérieure et extérieure. La coalition abrogative, héritière d'une longue tradition de pacifisme militant, intègre de nombreux acteurs de niveau universitaire au fait de l'histoire suisse et des sciences sociales. Mais ces deux expertises sont disjointes, les analyses des uns ne correspondent pas à celles des autres (Lasic 2012, 5–6). Par ailleurs, l'opposition entre les deux coalitions porte sur les croyances du noyau et les croyances propres. Comme on l'a vu, elles sont polarisées.
- *La ductibilité analytique* entre les croyances des coalitions est absente. La distance et l'asymétrie entre les croyances interdit tout rapprochement et toute influence sur les croyances propres.
- *L'intensité du conflit* entre la coalition abrogative et la coalition réformatrice est importante. La controverse porte sur des types de croyances différentes : les croyances propres de la coalition abrogative menacent directement les croyances du noyau de la coalition réformatrice (Cf. Figure 58, page 436) en visant la suppression du sous-système. Cette polarisation est extrême et ne peut pas être résolue. Le Conseil fédéral reflète implicitement cette position dans son message sur l'initiative en indiquant qu'un « contre-projet n'entre pas en ligne de compte » (Conseil fédéral 1988, 947).

Ces éléments sont renforcés parce que les deux parties n'avaient pas de volonté d'apprendre. Par exemple, « die Armeegeegner und die Armeekritiker [waren zwar bereit], das Podium, das ihnen mit dem Armee reformprojekt in der öffentlichen Arena geboten wurde, zu besteigen. Nicht um etwas zum Armee reformprojekt beizutragen, sondern um ihre Botschaften kund zu tun » (Lutz & Wyniger 2017, 359). L'absence d'un réel forum renforce cet état de fait.

Absence de forum réformatrice – abolitionniste

Dans la phase préparlementaire, on n'a repéré qu'un seul forum qui a rassemblé des acteurs favorables et défavorables à l'armée (ou à la réforme) : le groupe de travail « Réforme de l'armée » ou « Commission Schoch ».

L'Appenzellois Otto Schoch, son président, était un Conseiller aux États radical, têtu et reconnu pour son indépendance et sa pensée non-conformiste (R. Zeller 2013).⁴²³ La vice-présidente, Francine Jeanprêtre, conseillère nationale et, à cette époque étoile montante du PS, était favorable à l'initiative du GSsA (Dubouloz 1996 ; Stauffer 1989a, 23). Il n'y avait pas de représentant officiel de l'UDC. Le groupe était « assez prestigieux pour forcer les représentants de différentes coalitions à y participer » puisqu'il fut mis sur pied par le chef de l'instruction, sous l'impulsion de Villiger (Lezzi 1989, 4, Arbeitsgruppe, 1990 #2001). On peut imaginer que l'on ne refuse pas un siège dans le groupe de travail, même si un des participants reconnaît avoir été critiqué par ses commandants militaires. Schoch aurait utilisé cette plateforme pour tenter de s'assurer un siège de Conseiller fédéral, ce qui renforce la nature prestigieuse de la commission, potentiel tremplin pour les plus hautes fonctions (Interview 06 2018).

Cependant, les servitudes du groupe de travail limitaient son rôle de forum. *Premièrement*, il ne s'agissait pas d'un groupe d'experts : le groupe intégrait beaucoup de béotiens. *Deuxièmement*, même si les règles professionnelles se

⁴²³ « Seine liberalen Standpunkte waren nicht nur eigenständig, sondern namentlich in Armeefragen zuweilen auch eigenwillig » (R. Zeller 2013).

rapportaient aux standards d'une commission politique (audition d'experts, demande d'information à la population et analyse par un institut universitaire, vote à la majorité sur les propositions qui conduisit çà et là à des formulations consensuelles) (*Arbeitsgruppe Armereform 1990*, 4–5; *Interview 06 2018*), plusieurs membres de la commission se plaignirent de la méthode de travail de Schoch. Ils affirmaient que « der Kommissionsvorsteher [habe] seinen Willen durchsetzen können und den Bericht über Gebühr geprägt » (*Lutz & Wyniger 2017*, 359–361). Plus précisément, précisait un participant, il n'y avait pas de soutien à l'apprentissage entre les coalitions. *D'une part*, les acteurs ont campé sur leurs positions. *D'autre part*, Schoch gérait la commission avec machiavélisme, régentant l'agenda, micro-manageant les séances, mettant des propositions au vote lorsque des acteurs sortaient fumer ou utilisant la pression du temps pour amener la coalition critique envers l'armée à accepter son rapport. *Par ailleurs*, des aspects mineurs et terre-à-terre seraient revenus régulièrement au premier plan et auraient été discutés sans fin (*Interview 06 2018*).⁴²⁴

Cette manière de faire se rapprochait de celle appliquée par le Secrétaire d'État Edouard Brunner dans la commission d'études pour les questions stratégiques que l'ambassadeur dirigea une dizaine d'années plus tard (*Simond 2001*, 20–42). Dans les faits, Schoch imposa l'agenda et le contenu, sans laisser de grande liberté d'action aux membres du groupe de travail. Son but limité semble avoir été de présenter un rapport consensuel dont il avait fixé les grandes lignes plutôt que de soutenir un apprentissage entre les groupes opposés. Le consensus fut établi par la reformulation, l'élagage et la dilution, pas par le dialogue.⁴²⁵

Cette conduite directive des séances, liée à la nature peu stratégique des thèmes discutés, limitait encore davantage le rôle du groupe de travail comme forum d'apprentissage. Par sa méthode de travail, Schoch évitait les conflits. La commission ne fut donc pas un forum au sens de l'ACF. Le manque d'impact de la commission tient peut-être aussi au rejet, par les parlementaires de droite, de la stratégie de Schoch : comme député au Conseil des États, il avait fait pression sur le DMF pour mettre en œuvre ses propositions, ce qui fut peu goûté de ses collègues (*Heller 1994b*).

Ces éléments traduisent le propos de *Jenkins-Smith & Sabatier (1993a, 49–50)*. À nouveau, ils ne valident pas directement l'hypothèse mais soutiennent les explications canoniques sur l'impossibilité de l'apprentissage.

Synthèse

On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions, mais un apprentissage interne aux coalitions, marqué stratégiquement par une modification des perceptions du rôle du militaire dans le système politique suisse : des devises comme « la Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée » ou la description de l'école de recrue comme un rite de passage, basées sur des valeurs républicaines, ne furent plus mobilisées par la suite dans le débat. Cette modification des croyances découle d'une part du débat initié par le GSsA (*Tochtermann 2006*), mais aussi des transformations économiques et sociales initialisées

⁴²⁴ Par exemple : la nécessité ou non de la cérémonie de la prise et de la remise de l'étendard ou le fait que les soldats mobilisant dans les villages ne devaient pas se promener dans la rue en caleçons sous le regard indisposé de la population locale lorsqu'ils se changeaient pour enfiler leur tenue de camouflage (*Interview 06 2018*).

⁴²⁵ En revanche, on retrouve presque textuellement une partie du rapport consacrée à l'instruction (*Arbeitsgruppe Armereform 1990*, 25–27) dans l'interview d'un officier de carrière, membre de la commission, paru dans l'ASMZ ([s.a.] 1991b). On peut imaginer que les planifications d'acquisition et de développement de l'infrastructure d'instruction du DMF ont été reprises telles quelles dans le rapport.

dans les années septante et huitante (Mach 1999), qui ont influencé la relation civile – militaire. L'analyse détaillée de cette mutation dépasse le cadre de cette thèse.

Plus tactiquement, la coalition réformatrice devait agir de manière adroite : (1) avant la votation, elle n'avait pas intérêt à trop se rapprocher de la coalition. Il fallait serrer les rangs. C'est conforme à ce qu'affirment Jenkins-Smith & Sabatier (1993a); (2) après le vote, la coalition réformatrice ne pouvait pas non plus se rapprocher de la coalition abrogative, mais devait agir afin de satisfaire les citoyens favorables à l'armée qui, pour faire évoluer la marche du service, avaient voté en faveur de l'initiative. La coalition n'a donc pas nécessairement eu besoin d'apprendre de son adversaire, mais plutôt de revenir sur ses propres carences; (3) pour un certain nombre de réformistes, qui attendent depuis longtemps des modifications d'aspects secondaires de l'armée, la pression de la coalition abrogative et le résultat de la votation furent appréciables car ils augmentaient la pression sur les membres plus réticents de la propre coalition : « [des] militaires intelligents (...) remerciaient le Groupe pour une Suisse sans armée du 'fier service rendu aujourd'hui' comme nous le faisait remarquer le soir du vote celui qui assumait alors les fonctions de chef de l'instruction de l'armée », affirmait Gilardi (1998, 14). L'origine de ce que Gilardi (1998) qualifie de « révolution culturelle » au DMF correspond donc à un apprentissage interne découlant d'événement externe au sous-système au sens Jenkins-Smith & Sabatier (1993a, 48) qu'à un apprentissage entre coalitions.

Ces résultats sont utilisés pour tester les deux hypothèses sur l'apprentissage.

Première hypothèse sur l'apprentissage – Niveau de conflictualité

La première hypothèse sur l'apprentissage avance que l'apprentissage entre les coalitions est facilité lorsque les conflits entre les coalitions sont limités, c'est-à-dire qu'ils concernent les croyances secondaires des deux coalitions, ou les croyances secondaires de l'une et les croyances propres de l'autre.

L'apprentissage (Ap) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune d'elles dispose des compétences techniques nécessaires pour s'engager dans le débat (Ct), et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire de l'autre ou, alternativement, sur des aspects importants des croyances secondaires (Ict).

Test de l'inférence

L'hypothèse implique donc que s'il y a eu un apprentissage, alors les deux paramètres (capacité technique et faible conflictualité de l'opposition) sont remplis. On n'observe pas d'indice d'apprentissage entre les coalitions réformatrice et les coalitions alternative ou abrogative.

- *Coalitions réformatrice – conservatrice* – On n'a pas déterminé d'apprentissage entre les coalitions sur la question de la LOMP.
- *Coalitions réformatrice – traditionaliste* – Malgré une rencontre entre des représentants de la coalition traditionaliste et Villiger, voulue par ce dernier dans une optique consensuelle, les croyances des premiers n'ont pas eu d'influence sur le programme (Interview 25 2022).

- *Coalitions réformiste – alternative* – On n’a pas déterminé d’apprentissage entre ces coalitions. La coalition a publié l’étude Unterseher (1995a) en janvier 1995, en soutien à son *Umverteilungsinitiative*. C’était trop tard pour influencer le programme. La prise de position initiale du DMF laissait la place à un apprentissage, dans la mesure où elle proposait d’incorporer le document « in seine Überlegungen zur ‘Reform nach der Reform’ einbeziehen », avec la servitude que « die Halbierungsinitiative der SPS im Widerspruch zu jeder Modernisierung der Armee stehe und sowohl die glaubwürdige Realisierung der ‘Armee 95’ » (sda 1995). La « harte Kritik des EMD » subséquente (U.M. 1995) démontrait que la distance entre les croyances des acteurs ne permettait pas d’apprentissage.
- *Coalitions réformiste – abrogative* – On a montré plus haut l’absence d’apprentissage.
- *Coalitions conservatrice – alternative* – On n’a pas décelé d’indice d’apprentissage, par ailleurs peu probable.
- *Coalitions conservatrice – abrogative* – On n’a pas décelé d’improbable indice d’apprentissage.
- *Coalitions alternative – abrogative* – On n’a pas décelé d’indice d’apprentissage, malgré une proximité dans les votes.

L’hypothèse est hors sujet pour tous les cas selon le critère Ap–1.1.2.

Deuxième hypothèse sur l’apprentissage – Apprentissage par forum

La deuxième hypothèse sur l’apprentissage affirme qu’un forum prestigieux doté de règles institutionnelles est une condition potentiellement nécessaire pour l’apprentissage. En d’autres termes, un apprentissage implique potentiellement un forum.

L’apprentissage (Aec) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu’il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer (Fp) et (2) dominé par les normes professionnelles (Np).

Observations au sein de la coalition réformiste

Dans le cas de l’OT 51, une forme d’apprentissage entre les groupes est intervenue dans les processus ordinaires du DMF. L’interprétation des indices disponibles pour cette période dénote une absence des conditions favorables à l’apprentissage au sein du Département. La fronde des officiers généraux, qui porte principalement sur l’instruction, un aspect secondaire propice à l’apprentissage, s’inscrit d’abord dans le cadre de la CDN. Le chef de l’instruction n’a pas été entendu dans sa critique de la formation militaire de l’armée 95 : « In Bern heisst es, Binder habe versucht, die KML mit nicht weniger als sechs durchdachten Modellen umzustimmen. Er bestätigt das [...]: ‘Dreimal bin ich abgeblitzt’ ». Deux chefs d’armes n’avaient pas réussi à convaincre Villiger de renoncer à réduire la durée des écoles de recrues ou au rythme bisannuel des cours de répétition (Blau 1991).⁴²⁶ L’analyse de cette problématique sur la base du titre *Excursus I – La taille de l’armée et la qualité de l’instruction*, page 391 *sqq.*, apporte une explication plus précise de la problématique et montre qu’il n’y avait donc pas de place pour un apprentissage. Pour Interview 25 (2022), l’absence structurelle de compromis imposait une décision politique, face à laquelle les collaborateurs du DMF devaient se montrer loyaux. Les combats d’arrière-garde d’officiers généraux ne correspondaient pas aux attentes de Villiger qui les remit à l’ordre (Bessard 1991). Ces

⁴²⁶ Les chefs d’arme dirigeaient les offices fédéraux en charge de la formation des troupes.

résultats montrent la limite des fora institutionnels comme lieu d'apprentissage. L'absence de forums conduit à un résultat hors sujet.

Observations d'apprentissage par forum entre les coalitions

Il n'exista pas de forum fermé et professionnel qui permit une discussion entre les coalitions car la Commission Schoch, on l'a vu, n'a pas fonctionné de cette manière. On évaluera malgré tout brièvement les liens de la coalition réformatrice, qui a instauré ce groupe, avec les autres coalitions. La coalition traditionaliste, formée en réactions aux travaux du groupe de travail, n'est pas prise en compte.

- *Coalitions réformatrice – conservatrice A 95* – La coalition conservatrice n'était pas formellement représentée dans la Commission. Ses croyances ne se retrouvent pas dans le *Rapport Schoch*. En l'absence d'apprentissage, le résultat est hors sujet selon le critère Ap-2.1.4 (Il n'existe pas de forum prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer).
- *Coalitions réformatrice – alternative A 95* – La coalition alternative n'était pas formellement représentée dans la Commission. On ne trouve pas d'indice de ses croyances dans le rapport. En l'absence d'apprentissage, le résultat est hors sujet selon le critère Ap-2.1.4.
- *Coalitions réformatrice – abrogative A 95* – La coalition abrogative était représentée dans la Commission. On ne trouve pourtant pas d'indice de ses croyances dans le rapport. En l'absence d'apprentissage, le résultat est hors sujet selon le critère Ap-2.1.1.

Synthèse

En l'absence d'apprentissage, les résultats sont hors sujet. Cette hypothèse ne décrit pas l'apprentissage dans le cadre de la réforme *armée 95*.

Retour sur les hypothèses

On n'a pas trouvé d'indice d'apprentissage entre les coalitions, les hypothèses sont de ce fait hors sujet. Quatre facteurs, basés sur les fondements de l'ACF, expliquent que ces postulats ne s'appliquent pas aux relations entre la coalition structurelle réformatrice et la coalition advocative abrogative : (1) l'intensité des querelles entre les croyances propres des coalitions; (2) l'absence d'interactions entre les deux coalitions, qui ne se comprenaient pas, ce qui renforça le penchant diabolique; (3) la ductibilité analytique des croyances était limitée, les épistémologies des coalitions interdisant le recadrage ; (4) une fois encore, les hypothèses ne décrivent que des cas positifs d'apprentissage. Si l'ACF disposait d'hypothèses sur l'absence d'apprentissage, le cadre gagnerait en pertinence.

L'apprentissage interne à la coalition réformatrice correspond à un phénomène d'homéostasie. Le groupe adapta ses croyances secondaires à l'analyse des résultats de la votation du GSsA pour conserver l'équilibre stratégique du système. Ce cas montre à nouveau que « when core values are in question, conflict between advocacy coalitions will ensure that policy-oriented learning will not be a primary force for policy change » (Mawhinney 1993).

Synthèse de la réforme

Cette section synthétise les résultats de l'étude de cas. Pour mémoire, la description des variations du programme consécutives à la réforme *armée 95* (la variable dépendante) figure dans le chapitre 2, au titre *Armée 95*, page 123 *sqq.* Du point de vue des théories du changement présentées dans la section *Le changement des politiques publiques*, page 45 *sqq.*, la transformation de la *Conception 66* vers l'*armée 95* correspondait à un changement II en raison de la modification des tâches militaire-stratégiques. En revanche, la doctrine opérative restait similaire à celle de la *Conception 66*, sous une forme plus dynamique et avec moins de moyens.

La réforme *armée 95* s'inscrit dans un processus marqué par plusieurs changements du programme de la politique de défense militaire : (1) *les normes constitutionnelles* n'ont pas changé, mais elles ont été soumises à discussion ; (2) la *relation citoyen – État – armée* a également évolué sous l'influence de croyances managériales influencées par l'économie privée ainsi que par une remise en question suite à l'initiative du GSsA et à l'introduction du service civil ; (3) *le système de défense* n'a pas changé ; (4) *la doctrine militaire stratégique* s'est étoffée ; (5) *la doctrine opérative* (la défense de zone) a été dynamisée ; (6) les autres *domaines de développement* ont évolué : les modifications organisationnelles et dans le domaine de l'armement étaient importantes, mais elles avaient pour but principal de stabiliser le sous-système. Ces modifications sont représentées dans la Table 27, page 145.

Comme précédemment, cette section présente trois synthèses partielles des constats portant sur (1) les acteurs, (2) la transformation vers l'*armée 95* ainsi que (3) les implications pour l'ACF et la politique de défense. On terminera (4) par une conclusion partielle sur l'ensemble de la réforme.

Acteurs

On présente dans cette section les réponses en cinq temps aux questions de recherche sur les acteurs de la transformation, qui sont : (1) la nature des liens entre les acteurs majeurs ; (2) les attitudes conflictuelles entre les acteurs et leur impact sur les transformations militaires ; (3) les conditions de l'apprentissage ou les motifs de son absence ; (4) les rôles des acteurs majeurs des coalitions ; (5) une synthèse de l'influence des acteurs majeurs sur la transformation.

Relations

La nature des liens entre les acteurs des coalitions est une fois encore bien modélisée par l'ACF. Les *coalitions advocatives* (trois coalitions dont les croyances propres respectives forment effectivement la glu) ont cohabité sur des périodes de plus d'une décennie. L'extension du concept de coalition montre son à – propos : (1) une *coalition structurelle réformiste* autour du C DMF, qui s'articulait autour de relations contractuelles et, partiellement, de croyances propres, a existé le temps du mandant de Villiger. Les disputes sur la taille de l'armée ainsi que le rythme des cours de répétition montrent que les croyances secondaires des acteurs de cette coalition n'étaient pas alignées. (2) une *coalition de circonstance traditionaliste I*, liée par des croyances secondaires, partiellement intégrée dans la coalition advocative conservatrice, et (3) une *coalition conjoncturelle*, formée autour de croyances du noyau intégrant les coalitions favorables à l'armée, ont également

été identifiées. Cette plus-value à l'ACF apporte une meilleure compréhension de ce sous-système complexifié. Les liens d'amitié ou les inimitiés semblent avoir exercé une influence moindre sur le processus qu'entre 1940 et 1966.

En se concentrant sur les coalitions advocatives et sur la coalition structurelle, on observe les strates de croyances suivantes : les croyances du noyau de la coalition structurelle étaient d'ordre (néo)-libéral : le but initial de la réforme visait à gagner en efficacité, de réduire les coûts de l'armée ainsi que de réduire l'emprise du service militaire sur la société. Après la chute du Mur de Berlin, le groupe soutenait une politique de neutralité coopérative et une relation citoyen – armée – État traditionnelle, mais que les engagements d'appui aux autorités civiles ont fait dériver vers la marchandisation du soldat de milice. Ses croyances propres ne s'écartaient pas fondamentalement de celles du programme de la *Conception 66*, qu'elle complétait par l'ouverture à la « promotion de la paix » et « à la sauvegarde des conditions d'existence (engagements subsidiaires) » (*Armée suisse 1995, Partie 10, page 1*). La coalition conservatrice, plus « clausewitzienne » partageait avec la coalition structurelle une partie des croyances du noyau et des croyances propres (la différence portait sur l'opposition à la LOMP) mais elle différait aussi partiellement sur certaines croyances secondaires, comme la durée de l'instruction. Les croyances du noyau de la coalition abrogative étaient pacifistes et antimilitaristes, ses croyances propres s'orientaient sur la suppression de l'armée. La coalition alternative soutenait l'existence de l'armée et prévoyait surtout des engagements de soutien à la paix avec une armée réduite et dépourvue d'armes lourdes. En comparaison des deux cas précédents, la dimension opérative des débats doctrinaux est plus réduite : les discussions portent sur l'existence de l'armée ou la doctrine militaire-stratégique, ce qui renforce l'antagonisme entre les groupes.

Conflictualité

Les conflits entre les coalitions sont encore plus substantiels que ceux décrits dans les deux chapitres précédents. En effet, le champ des acteurs et le nombre des coalitions étaient plus étendus que par le passé. Dans le sous-système, la complexité des relations qui en découlait avait aussi augmenté car les positions des acteurs sur le programme de la politique de défense s'étendaient sur un spectre plus large, ce que la Figure 57, page 398 et la Figure 58, page 436 représentent bien. A nouveau, l'opposition des strates de croyances, souvent très marquée, explique l'absence d'apprentissage. On observe de ce fait plusieurs cas de penchant diabolique mais, contrairement aux deux périodes précédentes, les relations interpersonnelles entre les acteurs majeurs ne jouent pas de rôle marquant dans les conflits entre les coalitions, qui dépendent principalement des asymétries des croyances. En revanche, une action commune entre les groupes favorables à l'acquisition du F/A-18 devient possible lorsque la mobilisation des coalitions favorables à l'armée porta sur les croyances du noyau. Par ailleurs, la conflictualité ne s'exposait plus seulement dans les instances du DMF, mais aussi et surtout dans l'arène politique, parce que les coalitions advocatives alternative et abrogative ont utilisé l'initiative et le référendum pour influencer le sous-système.

Apprentissage

Sur la base du titre *Test des hypothèses sur l'apprentissage*, page 466 *sqq.*, on n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions. L'absence des coalitions non structurelles dans les fora du DMF, la suppression des propositions de la SSO par le

DMF ainsi que la « stratégie » de formulation du rapport Schoch ont empêché toute forme d'apprentissage, que la rigidité et la distance entre les croyances des groupes rendait ce processus encore plus improbable que par le passé.

C DMF et acteurs majeurs

On rappelle les rôles des acteurs majeurs des coalitions. La *coalition structurelle* décida seule de l'initialisation ainsi que du contenu de la transformation. Villiger devint l'acteur central de la réforme et l'acteur majeur de la coalition lorsqu'il reprit la direction du département. Il joua aussi un rôle de courtier. À côté du Lucernois, les autres acteurs majeurs de la coalition structurelle étaient des officiers généraux au bénéfice d'une expertise poussée sur les domaines de développement. On n'observe pas, contrairement aux années soixante, de coalitions advocatives fortes et proches du DMF qui auraient formulé un programme de réforme alternatif. Au contraire, la *coalition conservatrice* a même soutenu le projet, à l'exception de la LOMP. Ses acteurs majeurs, des parlementaires fédéraux essentiellement, ont surtout cherché à capitaliser sur l'opposition aux engagements à l'étranger, sans vouloir changer d'autres paramètres du programme. Les acteurs majeurs de la *coalition abrogative* étaient pour la plupart des jeunes activistes opposées à l'armée traditionnelle. Ils ont influencé indirectement le sous-système et ont modifié la perception du lien citoyen-armée-État, sans pouvoir répéter leur succès avec l'initiative contre l'avion de combat. La *coalition alternative* a fait appel à un expert étranger pour formuler une conception divergente qui n'a pas eu d'influence sur le programme. La *coalition de circonstance* traditionaliste n'a pas eu d'impact sur le programme. La *coalition conjoncturelle* a coordonné avec succès l'opposition à l'initiative populaire du GSsA « pour une Suisse sans nouveaux avions de combat ».

À la différence de l'OT 51 et de l'OT 61 / Conception 66, les acteurs majeurs hors de la coalition structurelle dominante n'étaient pas des officiers de carrière. À l'exception de la coalition traditionaliste, les officiers de milice ne sont généralement pas intervenus dans ce rôle. L'absence de lien avec l'institution militaire est encore plus flagrante dans les coalitions abrogative et alternative. Elle découle probablement des changements sociétaux, en particulier une perte du monopole masculin sur la formulation des politiques publiques et une perte d'intensité du lien républicain entre l'armée, le citoyen et l'État.

Constats

Contrairement aux deux périodes précédentes, la conflictualité entre les coalitions ne portait pas sur la doctrine opérative : les groupes s'opposaient soit sur l'existence même du sous-système (coalition abrogative-coalitions favorables à l'armée traditionnelle), soit sur la doctrine militaire-stratégique – pertinence des opérations de maintien de la paix et de la défense contre des attaques militaires (coalition alternative – coalition réformatrice – coalition conservatrice), soit encore sur des croyances secondaires (coalition réformatrice – coalition traditionaliste). Ces différences, en accord avec l'ACF, expliquent la forte conflictualité du sous-système. Comme prévu par le cadre, ces antagonismes empêchèrent un apprentissage entre les coalitions. Il n'y eut pas non plus d'entente négociée. Ce sont donc d'autres composantes de la variable indépendante qui sont à l'origine du changement.

Transformation

Cette section synthétise les conditions de la transformation (le « pourquoi ») ainsi que la dynamique du changement (le « comment ») de la transformation vers l'*armée 95*.

Conditions de la transformation

Le « pourquoi » du changement vers l'*armée 95* peut être décrit par la variable indépendante représentée dans la Table 162 ci-dessous. La transformation découle de deux facteurs : (1) l'exploitation par la coalition réformatrice (en particulier Ernst) du changement à la tête du DMF et la prise en main du processus de réforme par Kaspar Villiger ; (2) l'interprétation, à travers le filtre de leurs croyances, des changements de l'environnement géopolitique et du contexte interne par les acteurs majeurs du DMF (composantes C et D).

Table 162 A 95 – Composantes majeures de la variable indépendante

Processus	Paramètres
C Événements externes	Modification de l'environnement stratégique : (1) mesures de désarmement en Europe et leur influence sur la Suisse ; (2) modifications géopolitiques en Europe Modification de l'environnement domestique : (1) déficit des comptes de la Confédération ; (2) influence de l'initiative du GssA et (3) changement du chef du DMF.
D Événements internes	Pression à l'adaptation de la conduite au contexte social

Source : auteur

La Table 163 ci-dessous répertorie les facteurs qui n'ont pas été observés.

Table 163 A 95 – Facteurs absents de l'explication du changement

Processus	Paramètres
A (a) Éclatement ou scission d'un sous-système constitué (b) Émergence d'un nouveau problème (c) Terminaison du sous-système	---
B Imposition par échelon supérieur	---
E Arrangement négocié	---
F Apprentissage	---
G Modification de la composition d'une coalition	---

Source : auteur

Plusieurs facteurs ont influencé le processus de la réforme de manière indirecte ou retardée : les modifications du système international n'ont pas contribué à l'initialisation. En revanche, ces changements ont pris ultérieurement une

telle ampleur qu'une réforme mineure n'était plus acceptable. Ils ont alors été mobilisés pour justifier une transformation d'ensemble et lui donner une dimension stratégique liée à la politique de sécurité. Parmi les modifications domestiques, les déficits des comptes de la Confédération influencèrent l'adaptation des domaines de développement. Finalement, à l'interne, le besoin d'adaptation de l'armée au contexte social ainsi que les résultats de l'initiative du GSA ont été mobilisés par la coalition réformiste pour accélérer la transformation.

Dynamique de la transformation

La dynamique de la transformation est détaillée au titre *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement*, page 439. La réforme faisait suite, pour trois raisons, à une quasi-stase de plus de 25 ans : l'absence de pression au changement, la volonté d'éviter une baisse temporaire de l'aptitude à la défense ainsi que l'absence d'alternative à la *Conception 66*. Les querelles entre les coalitions découlaient de croyances différentes de celles décrites dans les deux chapitres précédents. Elles n'ont pas eu d'influence directe sur la formulation du programme. La coalition structurelle a piloté la réforme de manière indépendante. Ernst a initialement manœuvré habilement pour convaincre Villiger de la nécessité d'une révision de la *Conception 66*, mais le magistrat s'est ensuite approprié la responsabilité politique du changement. Cette transformation s'est déroulée au sein du DMF, dans les structures ordinaires du département. Les coalitions minorisées n'ont pas remis en cause la réforme et n'ont choisi de modifier le programme qu'à la marge.

Le processus politique est plus compliqué que par le passé : après l'annonce de la réforme et suite à la chute du Mur de Berlin, le *Rapport sur la politique de sécurité 90* a été rédigé. Le *Plan directeur de l'armée 95* lui a fait suite. Cependant, la coalition structurelle n'est pas revenue sur ses croyances secondaires fixées antérieurement, notamment la taille de l'armée. Les propositions de la coalition alternative, qui n'étaient pas liées à la réforme mais à la *Umverteilungsinitiative*, sont arrivées très tard dans le processus de la réforme et elles n'ont pas été prises au sérieux par la coalition structurelle. Le référendum contre la LOMP a ralenti et enrayé la mise en œuvre du programme dans le domaine de la coopération internationale uniquement. Une fois de plus, la réforme correspond à un changement de l'armée planifié et mis en œuvre par le DMF.

C'est une fois encore la coalition structurelle dominante qui a donné la cadence de la réforme, dans le temps et dans la substance. Les acteurs majeurs de la réforme appartenaient aux autorités politico-administratives (Figure 24). Ils disposaient de davantage d'*agency* que les acteurs cibles, qui n'ont pas influencé le contenu de manière directe. Villiger décida quasiment seul de l'opportunité de la réforme. Il était également le portier vers le Conseil fédéral et le Parlement. Le Parlement n'a pas foncièrement influencé le contenu de la réforme qu'il a suivie et acceptée.

ACF

Cette sous-section détaille les résultats consolidés de l'évaluation de l'ACF et des hypothèses pour la réforme. On présente d'abord une synthèse portant sur les composantes de l'ACF, puis les résultats du test des hypothèses.

Composantes de l'ACF

Les composantes de l'ACF forment de nouveau une assez bonne description du sous-système pour la période de cette étude de cas. L'analyse des variables indépendantes et dépendantes contribue à la pertinence descriptive de l'étude de cas. La modélisation à travers les coalitions est moins prégnante : *premièrement*, les coalitions *advocatives* comme groupes liés par des croyances propres et agissant de concert pour faire avancer un programme de politique de défense militaire doivent être étendues afin de comprendre les dynamiques entre les coalitions : la structure des groupes dépend de l'instant de l'analyse et du niveau de granularité. Elle est plus complexe que celle que prévoit l'ACF : les groupes favorables à l'armée partagent des croyances du noyau, une partie des croyances propres et, parfois, des croyances secondaires. Les coalitions de circonstance et conjoncturelle ainsi que les coalitions structurelles ne sont pas décrites par l'ACF canonique, ce qui a un impact sur la qualité des hypothèses. En revanche, les groupes qui ne sont pas liés au DDPS sont bien modélisés par les coalitions *advocatives*, mais ils n'influencent le programme qu'indirectement, ce qui limite la pertinence des hypothèses. *Deuxièmement*, la structure trinitaire représente bien les *croyances des acteurs*. Les croyances propres forment le lien central entre acteurs des coalitions *advocatives* (coalitions conservatrice, alternative et abrogative). Elles sont également pertinentes pour décrire le programme de la coalition structurelle. (c) *La perspective de la plus longue durée* entre 1986 et 1996 est judicieuse. (d) *Finally*, il est plus difficile de se concentrer sur les acteurs individuels par manque de sources d'une part, parce que les travaux ont été élaborés dans les structures ordinaires du DMF d'autre part.

Hypothèses

Comme dans les chapitres précédents, on présente dans cette sous-section les résultats consolidés du test des hypothèses. La Table 164 ci-dessous rassemble les résultats du test des hypothèses. En raison d'un nombre important de coalitions et de votations sur des thèmes militaires, le nombre de points de mesure est plus important que dans les autres cas. Sur cinquante-neuf cas, cinq sont validés, aucun n'est indécidable et cinquante-trois sont hors sujet. On relève un seul cas invalidé. On discute maintenant ces résultats de manière plus détaillée hypothèse par hypothèse.

Hypothèses sur le changement – Les résultats du test des hypothèses sur le changement conduisent aux résultats suivants :

- *La première hypothèse sur le changement* est validée : le changement découle de plusieurs événements internes et externes, dont le principal est l'élection de Kaspar Villiger au Conseil fédéral et l'exploitation de cette transition par Hans-Ulrich Ernst, qui propose un changement I de la politique de défense militaire. Sous la direction de Villiger, la coalition utilise habilement les changements extérieurs, domestiques et internes, tels que décrits par la variable indépendante, pour soutenir le changement, qui devient peu à peu un changement II. La perception des événements est interprétée différemment par les multiples coalitions à travers le filtre de leurs croyances. On n'observe pas d'indice d'arrangement négocié ou d'apprentissage.

Table 164 A 95 – Résultats du test des hypothèses

Hypothèse	Période / Coalition	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ch1	Conception 66 – armée 95				1
Ch2	1967 – 1968 Stase – N. Celio	5			
Ch2	1968 – 1979 Stase – R. Gnägi	4			
Ch2	1980 – 1983 Stase – G.-A. Chevallaz	4			
Ch2	1980 – 1983 Stase – J.-P. Delamuraz	4			
Ch2	1984 – 1988 Stase – A. Koller	4			
Ch2	1989 – 1995 Changement Villiger	3			
Co1	Coalition réformiste A 95			1	
Co1	Coalition pro-F/A-18 1991 – 1993	2			
Co1	Coalition conservatrice A 95				1
Co1	Coalition traditionaliste A 95 1991 – 1994	2			
Co1	Coalition abrogative A 95				1
Co2	Coalition réformiste A95 – Abolition	1			
Co1	Coalition alternative A 95				1
Co2	Coalition réformiste A95 – <i>armée 95</i>				1
Co2	Coalition réformiste A95 – F/A-18	1			
Co2	Coalition réformiste A95 – LOMP	1			
Co2	Coalition conservatrice A95 – Abolition	1			
Co2	Coalition conservatrice A95 – <i>armée 95</i>	1			
Co2	Coalition conservatrice A95 – F/A-18	3			
Co2	Coalition conservatrice A95 – LOMP	3			
Co2	Coalition pro-F/A-18 A95 [CCo] – Abolition	4			
Co2	Coalition pro-F/A-18 A95 [CCo] – <i>armée 95</i>	4			
Co2	Coalition pro-F/A-18 A95 [CCo] – F/A-18	3			
Co2	Coalition pro-F/A-18 A95 [CCo] – LOMP	4			
Co2	Coalition traditionaliste I A95 [CCi] – Abolition	4			
Co2	Coalition traditionaliste I A95 [CCi] – <i>armée 95</i>	2			
Co2	Coalition traditionaliste I A95 [CCi] – F/A-18	3			
Co2	Coalition traditionaliste I A95 [CCi] – LOMP	2			
Co2	Coalition alternative A 95 – Abolition	3			
Co2	Coalition alternative A 95 – Réforme	4			
Co2	Coalition alternative A 95 – F/A-18	1			
Co2	Coalition alternative A 95 – LOMP	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – Abolition	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – Réforme	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – F/A-18	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – LOMP	4			
Co3	Coalition pro-F/A-18 A95 [CCo]	2			
Co3	Coalition traditionaliste I A95 [CCi]	2			
Co3	Coalition réformiste A95	3			
Co3	Coalition conservatrice A95	3			

Hypothèse	Période / Coalition	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co3	Coalition alternative A95	3			
Co3	Coalition abrogative A95			1	
Co4	Coalition réformiste A 95	1			
Co4	Coalition conservatrice A 95	1			
Co4	Coalition pro- F/A-18 A 95	1			
Co4	Coalition traditionaliste A 95	1			
Co4	Coalition alternative A 95	1			
Co4	Coalition abrogative A 95	1			
Ca1	Coalitions réformiste – conservatrice A 95	2			
Ca1	Coalitions réformiste – traditionaliste A 95	2			
Ca1	Coalitions réformiste – alternative A 95	2			
Ca1	Coalitions réformiste – abrogative A 95	2			
Ca1	Coalitions conservatrice – alternative A 95	2			
Ca1	Coalitions conservatrice – abrogative A 95	2			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative A 95	2			
Ca2	Coalitions réformiste – conservatrice A 95	4			
Ca2	Coalitions réformiste – alternative A 95	4			
Ca2	Coalitions réformiste – abrogative A 95	1			

Source : auteur. Pour les cas hors sujet, le nombre encode le critère décrit dans l'opérationnalisation de l'hypothèse

— *La deuxième hypothèse sur le changement est hors sujet* pour tous les mandats des chefs du DMF de 1967 à 1989. Les conditions de validité de la variable ne sont pas remplies pour cette période pour trois motifs entrelacés : (1) une absence de pression au changement ; (2) le risque qu'une transformation diminue pour un temps l'efficacité de l'armée et (3) l'absence d'options de remplacement crédibles pour la *Conception 66*.⁴²⁷ Ces paramètres montrent aussi les limites de la version originale de la deuxième hypothèse sur le changement qui postule la stabilité sur la base de la permanence des coalitions au pouvoir uniquement. Elle justifie d'introduire une qualification par la pression au changement.

Plus fondamentalement, comme on l'a déjà soulevé au chapitre précédent, l'explication du changement par la première hypothèse laisse un peu à désirer car les événements dans la description de l'ACF sont discrets au sens mathématique. Or, dans les faits, plusieurs éléments sont liés et continus : (1) l'élection de Villiger dépend de la démission sous pression de Kopp. (2) Le succès de l'initiative du GSSA dépend d'une part de la réticence du DMF de s'adapter aux modifications sociétales et de la permanence d'une critique pacifiste de la politique de défense militaire. (3) Les modifications du contexte géopolitique découlent des limitations économiques de l'URSS et des tensions au sein de son appareil politique. En d'autres termes, l'ACF met l'accent sur des événements ponctuels et superficiels qui sont liés par des flux profonds dont les confluences génèrent des fenêtres d'opportunité. On reviendra sur ce point dans la sous-section suivante et dans l'analyse longitudinale.

⁴²⁷ Ce dernier argument est renforcé par le fait que la *Conception 95* est restée très proche de la doctrine de la *Conception 66*.

La focalisation de l'ACF sur des événements plutôt que des flux occulte *d'une part* la dynamique d'ensemble du changement. *D'autre part*, la narration qui découle des événements s'avère plus linéaire que celle que les flux mettent en évidence : la démission de Kopp découle de son élection, qui résulte partiellement d'une réaction à des articles de Meienberg (« nous ne voulons pas descendre si bas »), qui dérive partiellement du fait que Hans Kopp châtiât ses collaborateurs et collaboratrices avec des coups de tuteur en bambou sur le bas du dos lorsqu'ils faisaient des erreurs mineures (Meienberg 2000a, 2000b). L'entrecroisement de ces flux est plus stochastique (au sens de la théorie du chaos) que la description des événements dans lesquels les acteurs ont davantage d'agentivité. Cette approche du changement mériterait d'être poursuivie pour augmenter la pertinence de l'explication du changement en développant les branches du *process tracing*, au risque de perdre en clarté. En substance, une fois de plus, le test des hypothèses sur le changement souligne l'influence décisive du chef du DMF dans la pérennité et la transformation de la politique de défense militaire. On reviendra sur ce thème dans l'analyse longitudinale, dans la section *Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF - III. De l'ACF à l'ECF*, page 662 *sqq.*, dans laquelle l'on propose de nouvelles hypothèses pour étendre le cadre de l'ACF.

La précision des *hypothèses sur les coalitions* est moins bonne.

— *La première hypothèse sur les coalitions* donne des résultats variables :

— Elle est *indécidable* pour *la coalition réformatrice* car l'ACF ne tient pas compte des groupes structurés sur d'autres bases que les croyances propres (ici : un contrat de travail). La stabilité de la coalition n'est pas donnée car les acteurs changent de position ou partent à la retraite. Dès ce moment, ils ne sont généralement plus actifs dans la coalition. Les actions de la coalition réformatrice sont similaires à une coalition advocative, mais la glu qui les rassemble est structurelle. L'influence des croyances propres est plus difficile à démontrer.

— *La coalition conjoncturelle pro-F/A - 18* agit en faveur de croyances secondaires du programme, mais communique sur la base de ses croyances du noyau. *L'hypothèse est hors sujet* car il s'agit d'une coalition conjoncturelle.

— *La coalition traditionaliste* existe pendant moins d'une décennie. Elle forme une coalition de circonstance autour de croyances secondaires et ne débat pas de doctrine militaire. Le résultat est donc *hors sujet*.

— *L'hypothèse est validée* pour trois cas : *la coalition alternative, la coalition abrogative et la coalition conservatrice* correspondent au modèle des coalitions advocatives et sont stables sur une décennie, mais elles ont relativement peu d'influence directe sur la politique de défense militaire.

— *La deuxième hypothèse sur les coalitions* est *hors sujet* pour toutes les coalitions, à l'exception de *la coalition réformatrice*, qui est *validée*. Le hors sujet découle de plusieurs motifs : (1) l'hypothèse ne s'applique pas aux coalitions de circonstances et conjoncturelles ; (2) bien que manquant d'indices sur les débats au sein des coalitions, l'absence de discussion sur la doctrine et les croyances secondaires au sein des coalitions conservatrice et alternative semble avérée car les groupes qui s'opposent à une réforme ne présentent généralement pas de contre-programme ; (3) la coalition abrogative a préféré ne pas se prononcer sur la LOMP plutôt que de débattre sur ses croyances.

— *La troisième hypothèse sur les coalitions* est hors sujet pour tous les cas sauf un. On manque d'indices sur de tels débats au sein des groupes favorables à l'armée traditionnelle. *D'une part*, pour les coalitions favorables à l'armée traditionnelle, la défense dynamique n'est pas fondamentalement différente de la défense combinée. En l'absence de menaces

reconnues, les faiblesses conceptionnelles ne sont pas discutées. *D'autre part*, la coalition alternative ne se trouve pas dans des conditions propices à ces discussions. *Par ailleurs*, doctrine et matériels sont parfois intimement liés : lorsque le peuple rejeta la LOMP, tant la doctrine des opérations de maintien de la paix au profit de l'ONU (croyances propres) que les organisations et les matériels (croyances secondaires) furent abandonnées. *Finalement*, lors de la discussion sur le F/A-18, la coalition favorable à l'armée a focalisé le débat sur les croyances du noyau plutôt que sur les croyances secondaires. La coalition abrogative a choisi l'abstention lors du vote sur la LOMP, ce qui rend l'hypothèse indécidable. L'hypothèse décrit donc des conditions qui ne correspondent pas aux dynamiques du sous-système.

- *La quatrième hypothèse sur les coalitions* est encore une fois conceptionnellement hors sujet car le concept sous-jacent ne s'applique pas au sous-système de la politique de défense militaire suisse. En faisant abstraction de ce modèle, on doit malgré tout relever plusieurs points : *premièrement*, les coalitions alternative et abrogative ne sont pas représentées au DMF, ce qui rend le résultat hors sujet pour elles. *Deuxièmement*, le programme de *l'armée 95* a été développé au sein du DMF sans réelle intervention d'acteurs externes. Dès lors, on manque d'éléments de comparaison et le résultat est hors sujet. Par ailleurs, les officiers généraux qui ont critiqué Villiger n'ont pas été inquiétés, pas davantage Chevallaz comme membre de l'Action. En revanche, son engagement contre l'EEE lui a valu un passage par les fourches caudines. On peut estimer qu'un officier général, nommé par le Conseil fédéral, a davantage de liberté d'action qu'un officier supérieur engagé par un chef d'office fédéral. L'hypothèse n'est pas assez fine pour modéliser les différences entre acteurs de l'APA et acteurs cibles.

Pendant la période de cette étude de cas, la structure des coalitions est plus subtile que celle proposée par l'ACF. Les hypothèses sur les coalitions ne sont pas équipées pour prendre en compte les autres formes de coalitions, ce qui explique le nombre important de résultats hors sujets. En particulier, l'enchéassement des coalitions de circonstance et conjoncturelles, d'une coalition structurelle ainsi que des coalitions advocatives complexifie l'analyse. Les hypothèses sur l'apprentissage ne sont pas non plus pertinentes.

Les hypothèses sur l'apprentissage sont toutes hors sujet car on n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions. En effet, les croyances propres et secondaires des groupes sont trop conflictuelles.

- *La première hypothèse sur l'apprentissage* est hors sujet faute d'indice d'apprentissage entre les coalitions. En revanche, on observe un apprentissage stratégique interne au groupe réformiste. Les explications de Sabatier et Jenkins-Smith sur l'absence d'apprentissage sont pertinentes. Elles devraient faire l'objet d'hypothèses (corollaires).
- *La deuxième hypothèse sur l'apprentissage* est hors sujet pour l'apprentissage entre les groupes favorables à l'armée. Il n'y a pas eu d'apprentissage interne au sein de la CDN car le programme a été imposé aux acteurs critiques. L'apprentissage au sein de la commission Schoch n'a pas eu lieu car son président a imposé sa vision et tous les groupes n'y étaient pas représentés.

Conclusion partielle – armée 95

Cette section présente les conclusions de l'étude de cas. *Premièrement*, la transformation des politiques publiques de défense militaire suisse entre 1984 et 1995 a été opérée comme la réforme, sous l'égide du C DMF, d'une organisation liée au DMF, l'armée. L'émergence des conflits de croyances découlait d'un sous-système à double titre conflictuel : *d'une part*, la coalition abrogative proposait de supprimer la politique de défense militaire. *D'autre part*, les autres coalitions s'opposaient sur des croyances propres, ce qui ne permit pas de créer des ponts entre elles. Tout au long de la réforme, les conflits de croyances demeurèrent. On n'observa pas de résolution de ces conflits. Le DMF imposa la réforme.

Deuxièmement, contrairement aux deux périodes précédentes, la conflictualité entre les coalitions ne portait pas sur la doctrine opérative : les groupes s'opposaient soit sur l'existence même du sous-système (coalition abrogative-coalitions favorables à l'armée traditionnelle), soit sur la doctrine militaire-stratégique (coalition alternative-coalition réformiste-coalition conservatrice) sur la pertinence des opérations de maintien de la paix et de la défense contre des attaques militaires. Ces différences expliquent – en accord avec l'ACF – la forte conflictualité du sous-système. Contrairement au passé, les relations personnelles n'ont pas d'influence sur les interactions des coalitions.

Troisièmement, à l'inverse des cas antérieurs, il n'y a pas de conceptions doctrinaires en concurrence. Les rivalités entre les armes, les troupes, les participants à des stages de formations à l'étranger, entre civils et militaires, ou officiers de carrière et de milice ne sont pas visibles. L'influence des doctrines étrangères sur la doctrine de défense terrestre est très limitée car la défense dynamique demeure une forme de défense de zone. La doctrine aérienne est davantage inspirée par celle des États-Unis et la doctrine de promotion de la paix correspond à une helvétisation des tâches des armées voisines.

Quatrièmement, le rôle du chef du Département militaire fut central : Villiger agit en un double entrepreneur : comme un chef d'entreprise au DMF et comme entrepreneur de politiques publiques et forma les accents et l'agenda de la réforme par un recours aux événements domestiques et extérieurs pour imposer la transformation. Une nouvelle fois, ces résultats contrastent avec la compréhension habituelle du rôle du chef du DMF et de ses proches collaborateurs. Le C DMF a imposé un changement II pour créer une nouvelle narration. Son chef de la communication, Daniel Eckmann (*cité dans Roger de Diesbach 1995, 211*), affirmait que « l'on ne peut pas changer l'image de l'armée. Il faut changer l'armée ...[pour] réformer la mentalité des cadres, mais aussi des responsables de l'instruction militaire ... [qui] avaient sous-estimé la frustration, l'opposition à l'égard de l'armée et le potentiel critique de la population suisse ». La réforme permettait de créer une nouvelle narration et de redonner une nouvelle identité à l'armée (*Conseil fédéral 1992, 856*). Le succès à court terme de cette démarche est avéré par *Gilardi (1997)*, membre du GSsA genevois, pour qui le DMF avait appris et utilisé la critique pour transformer le programme de la politique de défense militaire. Les ressources centrales de la coalition structurelle demeuraient *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques, l'information sur un problème donné, l'opinion publique et la communication*, ainsi que *le leadership compétent. Les troupes mobilisables et les ressources financières* également ont joué un rôle dans les scrutins.

Cinquièmement, les composantes de l'ACF forment à nouveau une description décente du contexte dans lequel les transformations s'opèrent, mais il s'agit à nouveau d'une description plutôt métaphorique que systémique. Le nombre

important d'hypothèses indécidables démontre que l'ACF n'est pas outillé pour traiter complètement les deux cas : les postulats décrivent nombre de conditions qui ne se réalisent pas.

Sixièmement, les coalitions ont presque toutes gagné et perdu dans le processus de la réforme. Les gagnants directs de la réforme sont la coalition structurelle, qui a réussi à mettre en œuvre une grande partie de son programme et à convaincre le peuple, avec l'appui de la coalition conjoncturelle, de la nécessité d'acquérir les F/A-18, la coalition advocative, qui a obtenu un succès d'estime avec l'initiative pour la suppression de l'armée, la coalition alternative, qui a réussi à imposer un service civil, ainsi que la coalition conservatrice, qui a réussi à bloquer la création de formations de casques bleus. Les perdants sont la coalition traditionaliste, qui n'a pas réussi à imposer sa vision de l'instruction, la coalition abrogative, qui n'a pas réussi à capitaliser sur sa victoire initiale pour bloquer l'acquisition de l'avion de combat, la coalition structurelle, qui n'a pas réussi à persuader les votants de soutenir la LOMP ainsi que la coalition alternative, dont le programme n'a pas été pris en compte dans le cadre de la réforme. Cette équilibre des gains et des pertes est certainement une des raisons du succès momentané de la réforme et de l'absence de réelle opposition à l'ensemble du programme. Cependant, tout comme l'*OT 51*, la réforme *armée 95* aura eu une vie courte. La réforme subséquente, *Armée XXI*, est décrite dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 10.

Armée XXI – ES 08/11

La mise en œuvre du plan directeur de l'*armée 95* avait débuté en fanfare et avec moult échanges de (self-) congratulations (Däniker 1995a; DMF 1995; Heer 1995). En 1994, déjà, lors de la cérémonie de transition « d'Armée 61 » vers l'*armée 95*, le Conseiller fédéral Kaspar Villiger (1994) prophétisait que la réforme aurait une durée de vie d'une dizaine d'années avant que la baisse de la démographie n'impose une adaptation du modèle, en particulier de la taille des forces. Le déficit des finances publiques pouvait également représenter un facteur de pression sur le développement de l'armée.

Mais les limites du modèle sourdaient : le contexte économique, la limitation des moyens financiers ou la baisse du niveau d'instruction furent rapidement épinglés (Altermath 1996; ats/réd 1996; Heller 1995; Ogi 1996; Ott 1996; RMS 1995; Sollberger 1996; Weck 1995). Il s'agissait de problèmes liés à des aspects secondaires qui, dans l'absolu, auraient pu être corrigés dans le cadre des processus ordinaires. C'est donc de manière surprenante que, une année seulement après le début de la mise en œuvre de la réforme, Adolf Ogi annonça un nouveau processus de transformation qui prit le nom « d'*Armée XXI* ».

Ce chapitre étudie cette mutation en reprenant la structure présentée dans les trois chapitres précédents. Contrairement aux chapitres traitant de l'*OT 51* et de l'*armée 95*, on prolongera la durée d'analyse au-delà de la date de mise en œuvre de la réforme. En effet, l'analyse de l'*Étape de développement 08/11*, une adaptation initiée avant la mise en œuvre du projet, permet de mieux comprendre la dynamique de la réforme dans son ensemble. Elle apporte davantage d'indices sur la forme des transformations en cours et permet aussi de mieux jauger les hypothèses. L'intervalle 1996 – 2008 correspond donc à la période d'analyse choisie.

Comme auparavant, on présentera *premièrement* une brève chronologie de la période et une description (du point de vue de la politique intérieure ainsi que de la politique de défense militaire) des facteurs marquants de la période. Ces paramètres seront intégrés dans la détermination de la variable indépendante. On décrira *deuxièmement* les coalitions qui ont influencé la formulation de la politique de défense militaire. *Troisièmement*, on testera les hypothèses pour les deux périodes. *Finalement*, on synthétisera les faits marquants du chapitre. La section suivante survole la chronologie de la réforme.

Objet et chronologie de la réforme – Armée XXI

La description de l'objet et de la chronologie de la réforme rappelle uniquement le cadre et contextualise la validation des hypothèses ainsi que la variable indépendante.

Table 165 A XXI – Chronologie sommaire de la réforme

31.08.1995	Démission d'Otto Stich
01.11.1995	Rocade de Kaspar Villiger du DMF au DFF
01.11.1995	Rocade d'Adolf Ogi du DETEC au DMF
02.02.1996	Rapport des cadres du DDPS – Ogi s'engage à adapter l'armée 95
16.03.1996	Ogi annonce un nouveau projet de réforme
28.08.1996	Désignation des membres de la Commission d'étude pour les questions stratégiques
26.02.1998	Présentation du rapport de la <i>Commission</i> (Rapport Brunner)
1998–1999	Le DMF devient le DDPS
1998–1999	Rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000)
07.06.1999	Présentation du <i>RAPOLSEC 2000</i> – Document final
1999 – 2000	Rédaction des études conceptuelles, adoptées par la direction du DDPS ⁴²⁸
31.05.2000	Directives politiques du Conseil fédéral concernant le <i>Plan directeur de l'Armée XXI (PDA XXI)</i>
24.10.2001	Le Conseil fédéral approuve le <i>PDA XXI</i> et la révision des bases légales associées
04.10.2002	Adoption de la <i>LAAM</i> et de l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée
14.09.2002	Lancement du référendum contre la révision de la <i>LAAM</i>
30.01.2003	Aboutissement du référendum
18.05.2003	Votation populaire et acceptation de la <i>LAAM</i>
01.01.2004	Entrée en vigueur de la réforme A XXI

Source : auteur, sur la base de (Secrétariat général du DDPS 2003, 30–31)

On décrira essentiellement les événements domestiques et retracera les processus (pré–parlementaires et parlementaires) centrés sur la réforme. On mettra aussi en lumière le processus–post parlementaire, marqué par un référendum sur les modifications de la *Loi militaire*.⁴²⁹ La Table 165 ci–dessus résume la chronologie de la réforme. Les modifications du contexte international seront retracées lors de la validation de la première hypothèse sur le changement.

⁴²⁸ Il s'agit de documents classifiés (Valeurs de référence pour l'armée suisse XXI – 01.10.1999, Profil de prestations pour l'armée suisse XXI – 01.10.99). En revanche, les Grundlagen der militärstrategischen Doktrin ont été publiées ([Team XXI–KS 1] 2000).

⁴²⁹ L'auteur de ces lignes a participé au développement de l'*Étude de conception 3 Vtg* entre 1999 et 2000 ([Team KS 3] 2000). Ses souvenirs (C. Bühlmann 2023) s'estompent plus de 20 ans après. Conscient des consommations de la mémoire, il ne s'appuiera pas sur ces réminiscences pour valider les hypothèses.

Le processus pré-parlementaire

La nouvelle réforme débuta bien plus rapidement que prévu par Villiger. La démission du Conseiller fédéral Otto Stich, chef du Département fédéral des finances (DFF) le 31 août 1995, ouvrit en effet une fenêtre d'opportunité, permettant des rocade au sein du Conseil fédéral. Après sept ans passés au DMF, Villiger, « l'homme fort du Conseil fédéral » (Crevoisier 1995b), souhaitait changer de département et reprendre la charge du DFF. Mais, dans le cas d'une rocade simple, le successeur de Stich, Moritz Leuenberger, serait devenu le premier socialiste à diriger le DMF, une situation difficile pour lui et pour le DMF, d'autant plus que le PS soutenait l'initiative « Économiser dans l'armée et la défense générale » (Archives fédérales suisses 2000a).⁴³⁰ Pour éviter ce problème, Villiger aurait convaincu Adolf Ogi, chef du Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications (DETEC), de reprendre le DMF (Crevoisier 1995a).⁴³¹

En difficulté politique après des problèmes de financement de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (*NLFA*) et l'acceptation de l'initiative des Alpes en 1994 ([s.a.] 2012), le magistrat bernois aurait comparé ce changement à « une relégation en ligue B » (Crevoisier 1996; Dousse 1995, 7). Il accepta pourtant cette rocade, bien décidé « à donner une nouvelle âme et une nouvelle identité à l'armée suisse » (ats 1996) ainsi qu'à forcer l'entrée de la Suisse au *Partenariat pour la Paix* (Boder 1996).⁴³² À peine installé, Ogi fut confronté à plusieurs crises qu'il ne maîtrisa pas de manière optimale (Crevoisier 1996; Menuisier & Zendali 1996).⁴³³ Aucun de ces événements ne joua de rôle central dans la transformation de la politique de défense militaire, mais ils mirent en lumière l'existence de tensions entre Ogi et le chef de l'état-major général, le commandant de corps Arthur Liener (Nicolet & Arnet 1997, 87). Reprenant l'initiative en termes de communication, Ogi informa le 16 mars 1996 qu'il prévoyait une réforme militaire à l'horizon 2005. En regard des

⁴³⁰ L'initiative visait à introduire dans les dispositions transitoires de la Constitution fédérale un nouvel article 23 qui fixait notamment que « La Confédération réduit graduellement les crédits alloués en faveur de la défense nationale jusqu'à ce que, au plus tard dix ans après l'acceptation de la présente disposition transitoire, les dépenses consacrées à la défense nationale soient réduites de moitié par rapport aux comptes de l'année 1987... » (Archives fédérales suisses 2000a, 2032). Elle a été rejetée le 26.11.2000.

⁴³¹ On trouve des échos de cette discussion dans la lettre d'Adolf Ogi (Ogi 1996, 4) à ses cadres en février 1996, bilan des cent premiers jours du magistrat à son poste, où il affirme « Ich habe mich 1995 für das EMD entschieden. ... Ich fand es richtig und wichtig, dass an der Spitze des Eidg. Militärdepartementes nach wie vor eine Kraft steht, die zur *Landesverteidigung* steht. Eine Kraft, die vorbehaltlos JA zur Armee sagt. JA zu einer ganzen Armee, nicht zu einer halbierten! ». Le texte est souligné à l'origine. L'influence de Villiger est également mise en évidence par A. Koller (2014, 162) et Hubacher (2001, 125).

⁴³² Le 30 octobre 1996, le Conseil fédéral décida de la participation de la Suisse au PPP (Krimm 1996).

⁴³³ Ces affaires concernaient notamment (1) le cas du colonel EMG Friedrich Nyffenegger, officier de carrière à la retraite, qui fut accusé de désobéissance ainsi que d'inobservation de prescriptions liées au maintien du secret (Menuisier & Zendali 1996). Il fut condamné à une peine de quatre mois d'emprisonnement avec sursis en 2000 (N. Meier et al. 2001, 199), (2) des soupçons d'espionnage portant sur les fréquences du système de communication lié à la sécurité des fortifications et des ouvrages de logistique, ainsi que (3) la promotion d'un officier à un grade supérieur malgré sa condamnation pour des propos antisémites (Crevoisier 1996). À côté de ces difficultés, (4) ni le Conseil fédéral, ni l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) n'acceptèrent la proposition d'Ogi d'envoyer des militaires non armés en Bosnie dans le cadre de l'*Implementation Force* (IFOR) à la suite des accords de Dayton (Menuisier 1996a). Finalement, un détachement de militaires soutenant les activités de l'OSCE (mieux connus sous le nom de « bérets jaunes »), fut envoyé à Sarajevo.

menaces et de l'évolution démographique, Ogi voulait, dans un horizon de dix ans, diminuer la taille de l'armée d'un quart et augmenter le nombre de militaires de carrière ([ats/Reuter 1996](#)). Cette annonce contrastait avec le message du magistrat lors du rapport des cadres du DMF du 2 février 1996, où il avait communiqué son intention de consolider d'abord la réforme *armée 95* et d'en corriger les lacunes ([Ogi 1996, en particulier 26–27](#)).⁴³⁴

Dans les faits, la transformation se fit plus profonde : contrairement à l'opinion de [Liener \(2004\)](#) Ogi n'envisagea pas une adaptation de l'*armée 95*. Il fallait libérer le développement de l'armée de la « dogmatischen Erstarrung des kalten Krieges » ([B. Lezzi 1996c](#)). Soucieux d'éviter de répéter les erreurs de conception de l'*armée 95* – considérée comme développée en vase clos et sans réelle consultation – Ogi décida d'élargir le débat pour gagner en consensus.⁴³⁵ Il mit sur pied un groupe de travail extraparlamentaire, la « Commission d'études pour les questions stratégiques », présidée par l'ancien ambassadeur Edouard Brunner, décrite au titre *Fora inter coalitions*, page 530.

En même temps, Ogi décida de séparer le développement de l'armée de la conduite des activités quotidiennes de l'armée. Un groupe de projet, le « Kernteam Armée 200X », dirigé par le colonel EMG Ulrich Zwygart, docteur en droit et officier de carrière, était chargé de la coordination du projet et rapportait directement au CEMG. Un consultant externe, le docteur Christoph Grossmann, officier d'état-major général de milice, apportait une expertise économique d'obédience saint-galloise. Fin octobre 96, Liener annonça qu'il prendrait une retraite anticipée en décembre 1997. Ogi choisit Hans-Ulrich Scherrer – avec qui il avait servi par le passé – comme CEMG à partir de 1998 ([Mäder & Arnet 1998, 104](#)). Dans l'intervalle, Scherrer suivit des cours de management dans une université américaine ([Jaun 2019, 362](#)).

Parallèlement, le 10 septembre 1999, le GSsA déposa deux nouvelles initiatives autour de la suppression de l'armée.⁴³⁶ Elles avaient été précédées au mois de novembre 1997 d'intenses discussions qui laissaient présager d'importants clivages au sein de l'organisation, décrits au titre *Excursus – Le schisme du GSsA*, page 489 : Andreas Gross et trois autres compagnons de la première heure démissionnèrent du groupe avec fracas ([Menuisier 1997](#)).

Brunner présenta les résultats des travaux de la commission le 26 février 1998 ([Lautenschuetz 1998; Lezzi 1998](#)). Le rapport fut généralement bien reçu par la presse et les partis de droite qui en saluèrent l'ouverture. En revanche, le PS, l'USS et le GSsA émirent des réserves, en particulier sur l'engagement militaire pour la sécurité intérieure ([Kurt R. Spillmann et al. 1999](#)).

⁴³⁴ Cette déclaration était en phase avec celle de Villiger, citée ci-dessus, une bonne année plus tôt. Selon Hans-Ulrich Ernst, elle se basait sur des plans qui auraient été développés en 1992 par le secrétariat général du DMF ([H.U. Ernst 1999](#)).

⁴³⁵ Le processus était inspiré par les travaux de la commission Schmid, qui, entre 1969 et 1971, rédigea les bases conceptuelles du rapport de politique de sécurité de 1973 ([Studienkommission für strategische Fragen 1971](#)). Sur les travaux de la commission, voir [Kurt R. Spillmann & Künzi \(1997\)](#). Pour sa biographie, voir [Sprecher \(2013\)](#).

⁴³⁶ Il s'agissait de l'initiative populaire fédérale « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée » ([Chancellerie fédérale 2015 / 2001b](#)) qui demandait la suppression de l'armée dans un délai de dix ans (à l'exception des activités internationales en faveur de la paix) et de l'initiative « La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) » ([Chancellerie fédérale 2015 / 2001a](#)) qui exigeait la mise sur pied d'un outil non militaire favorisant une politique active de paix. Ces deux initiatives furent refusées par le peuple et les cantons avec 78.1 %, respectivement 76.8 % de « non » le 2 décembre 2001 ([Archives fédérales suisses 2001, 1156](#)).

Christoph Blocher publia le 23 avril 1998 son contre-rapport, *Strategischer Wandel – Strategischer Studienbericht zur Weiterentwicklung der schweizerischen Sicherheitspolitik*.⁴³⁷ Dans ce document, publié dans trois langues nationales et en anglais, Blocher réfutait les conclusions du rapport Brunner dont la mise en œuvre n’apporterait pas de sécurité : le renoncement à la neutralité au profit d’interventions armées à l’étranger pouvait menacer la sécurité de la Suisse. Il discernait aussi un rapprochement des institutions européennes, de l’Alliance Atlantique et de l’ONU, un abandon de la neutralité par un processus administratif plutôt que politique, une perte de la capacité de décision propre ainsi qu’un retour à la politique des casques bleus, refusée par le peuple et les cantons en 1994. Il souhaitait que l’armée soit réformée sur des bases plus crédibles que le rapport Brunner, en définissant ce qui doit être défendu [Ends], puis en fixant les chemins [Ways] par des barrières contraignantes. En parallèle, une appréciation permanente du contexte et de son évolution était indispensable (Blocher 1998). Le DDPS et plusieurs auteurs critiquèrent l’approche conservatrice du tribun zurichois et son recours à des arguments isolationnistes connus de longue date (Bernauer & Brem 1998; Mäder & Trachsler 1999, 117).

Sur la base des résultats de la procédure de consultation et d’*Hearings* menés dans les états-majors de Grandes-Unités, Scherrer publia un concept initial pour le « projet Armée 200X » le 3 août 1998 (Secrétariat général du DDPS 2003). La phase d’expertise achevée, le processus parlementaire pouvait débiter.

En synthèse, un groupe d’acteurs, que l’on agrègera dans une *coalition internationaliste*, exploita habilement le changement de chef de département : leurs arguments en faveur d’une transformation de la politique de défense militaire étaient davantage révélateurs de leur volonté d’ouverture et de coopération que d’une nécessité avérée de changement. Pour les acteurs favorables au maintien de l’*armée 95*, ces arguments n’étaient pas rationnels.

Excursus – Le schisme du GSsA

À partir de 1995, le GSsA se partagea entre deux cénacles : (1) une majorité, jeune, qui n’avait pas participé à la première initiative sur l’armée. Ce groupe conduit par les (moins jeunes) Romands P. Gillardi et J.-M. Dolivo, souhaitait lancer une seconde initiative afin de poursuivre la démarche initialisée en 1989, de prolonger et d’étendre le débat ouvert à la fin de la décennie précédente ainsi que d’offrir des alternatives aux croyances majoritaires en matière de sécurité (Schnebli 1997). (2) Les vétérans marginalisés de la première initiative et de l’initiative contre l’acquisition des F/A-18, Andreas Gross, Adrian Schmid, Jürgen Schulz et Martin Bühler, s’y opposaient pour des raisons stratégiques et tactiques (B. Lezzi 1996b). Gross affirmait la permanence de son engagement pacifiste. Il souhaitait aussi un travail de fond sur le changement du contexte géopolitique, une position que soutint aussi Jo Lang (R. Zeller 1995), qui, lui, demeurera fidèle au GSsA. A. Schmid souhaitait éviter que, lors d’une seconde votation, « ein schlechtes Ergebnis die Legitimation des militärischen Denkens stärkt », alors que le résultat de 35,6 % de « oui » en 1989 avait contribué à déstabiliser l’armée et à recadrer la relation civile-militaire (B. Lezzi 1996a).

⁴³⁷ L’auteur en serait le divisionnaire (lib) Hans Bachofner.

En 1997, la décision de la base du groupement de lancer deux initiatives conduisit les quatre membres à démissionner. Gross dénonçait l'influence « de cette ancienne extrême-gauche [romande] qui ne veut pas perdre pied » (Menuisier 1997). La réponse des cadres du GSsA était centrée sur les risques de l'*Armée XXI*, notamment ce que Tobias Schnebli décrivait comme une transformation vers « une armée certes un peu plus petite, mais tout aussi efficace et performante et surtout intégrable dans un système militaire comme l'OTAN ». Il en allait aussi de la possibilité d'influencer la politique de défense militaire pour changer la perception de la population en vue de la démilitarisation de la société. Ces arguments imposaient de combattre la politique de défense militaire par les initiatives, l'alternative étant la disparition programmée d'une pensée solidaire et critique (Schnebli 1997). Pour Paolo Gilardi (1998), « c'est pour empêcher que des cendres de la vache immolée en 1989 naisse un monstre bien plus dangereux qu'aujourd'hui » qu'il fallait à tout prix lancer les initiatives : « parce que le choix n'est pas entre une Suisse repliée sur elle-même, [entre Blocher et Ogi ...] : il est entre la participation à des actions de guerre et un avenir démilitarisé ». Renate Schoch et plusieurs signataires du GSsA s'adressèrent en outre à Gross et à ses affidés et leur reprochèrent de ne pas avoir pris part au débat sur les initiatives. Ils reconnaissaient du mérite à l'analyse de Gross mais soulignaient une différence « in der unterschiedlichen Einschätzung der gegenwärtigen politischen Situation und den friedenspolitischen Perspektiven der Schweiz », en particulier dans le soutien de Gross pour une armée orientée vers des tâches de soutien de la paix à l'étranger. Ils lui reprochaient finalement « eine Mythologisierung des eigenen Erfolges von 1989 » (R. Schoch et al. 1997). Les deux initiatives furent rejetées par plus de 75% des votants le 2 décembre 2001, une seconde défaite marquante du groupe après le refus de l'initiative contre les F/A-18.

Ce schisme révélait la fragmentation du GSsA, déjà décrite dans le chapitre précédent. Il marquait aussi une évolution plus radicale et moins pragmatique du collectif. On reviendra sur cet épisode dans le test des hypothèses sur les coalitions.

Processus parlementaire – Initialisation

Le processus parlementaire débuta le 7 juin 1999 par la publication du *Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000)* (Conseil fédéral 1999). On présente brièvement les éléments centraux pour la politique de défense militaire.

Le Conseil fédéral (1999, 38) mettait en exergue les conditions qui imposaient la publication d'un nouveau rapport : (1) l'amélioration du cadre sécuritaire de la Suisse, en particulier la diminution majeure de la menace militaire en Europe ; (2) l'émergence d'autres formes de menaces (répercussions de conflits régionaux, prolifération nucléaire, menaces économiques, influence de la mondialisation, emprise de la technologie et menaces sur les infrastructures critiques, terrorisme, criminalité et mafia, extrémisme violent, espionnage, influence de migrations et catastrophes d'origine humaine ou naturelle). Le Conseil fédéral présentait *premièrement* une « conception d'ensemble de l'utilisation [des] possibilités de prévention de la violence, ainsi que de l'engagement de l'ensemble des forces civiles et militaires aptes à faire face à la menace ou à l'application de la violence qui constitue une menace (stratégique) importante pour notre pays, sa population et ses bases d'existence » (37). *Deuxièmement*, il proposait de développer l'intégration de la Suisse tant dans les organisations

sécuritaires mondiales afin d'augmenter sa liberté d'action par « une stratégie de coopération nationale et internationale de sécurité » (38). Sur le plan domestique, il fallait supprimer la défense générale et la remplacer par « une coopération générale et souple en matière de sécurité » (45). Sur le plan extérieur, la défense autonome devait s'effacer au profit d'une collaboration internationale. Les missions de l'armée demeuraient (la promotion de la paix et la maîtrise des crises, la prévention et la maîtrise des dangers existentiels, ainsi que la défense) avec une révision de leurs priorités. Le système de milice était conservé, mais une diminution des effectifs était prévue. Un service long devait être étudié. Finalement, les militaires engagés à l'étranger devaient pouvoir être armés (Conseil fédéral 1999).

Le Conseil national prit favorablement connaissance du rapport le 22 décembre 1999 (Archives fédérales suisses 1999), le Conseil des États le 21 mars 2000 (Archives fédérales suisses 2000c).

Simultanément, la phase de développement de la réforme de la politique de défense militaire débuta par la mise en place de la « Maison Armée suisse XXI » le 1^{er} novembre 1999. Pendant six mois, des spécialistes militaires vinrent renforcer le « *Kernteam Armee XXI* » pour préparer les bases du plan directeur de l'armée (Zanoli & Trachsler 2000, 189).

En février 2000, Ogi présenta au Conseil fédéral les « valeurs de référence [confidentielles] relatives à l'Armée XXI », suivies le 30 mai 2000 par la présentation des *Directives politiques du Conseil fédéral concernant le plan directeur de l'Armée XXI* (DDPS 2000). Le 18 octobre 2000, alors que sa seconde année présidentielle touchait à sa fin, Adolf Ogi annonça son départ du Conseil fédéral. Ni Rita Fuhrer, Conseillère d'État zurichoise ou Roland Eberle, Conseiller d'État thurgovien, les deux candidats officiels de l'UDC, pas plus que la candidate des Verts, Cécile Bühlmann, ne furent élus. C'est finalement au sixième tour que le Bernois Samuel Schmid, candidat « sauvage », opposé à Christoph Blocher au sein de l'UDC, fut choisi avec 121 voix, à quatre voix de la majorité absolue (Barrelet 2000; Services du Parlement 2001). La direction de l'UDC, bien que courroucée, finit par reconnaître l'élection (Bron 2000). Le DDPS fut attribué à Samuel Schmid, qui se posa en courtier de politiques publiques (Dousse & Gattoni 2000). Le 20 décembre, le Conseil fédéral décida du cadre et des limites (« *Bandbreiten* ») de l'Armée XXI, qui relevaient surtout des croyances secondaires (DDPS Information 2001a).⁴³⁸ Il revint à Samuel Schmid, qui succéda à Ogi comme chef du DDPS, de mener la suite du processus politique. Il dut rapidement convaincre le peuple de soutenir la révision de la *LAAM* sur l'armement à l'étranger.

⁴³⁸ Ces servitudes étaient les suivantes (DDPS Information 2000a) :

[1] *Durée de l'obligation de servir en situation normale : 280 jours pour le cursus normal ou 300 jours pour les militaires en service long ; [2] Durée de la formation : école de recrues de 24 semaines suivie de 6 cours de répétition annuels ; [3] Effectifs de l'armée : 119'000 militaires, avec une réserve de 80'000 militaires ; [4] Le commandement de l'armée était composé du CEMG [plus tard : chef de l'Armée] et des chefs [plus tard : commandants] des forces terrestres et des forces aériennes ; [5] Subordination des corps de troupes (bataillons et groupes) aux brigades d'instruction [plus tard : formations d'applications] pour la formation et subordination ad hoc aux divisions territoriales ou aux brigades d'engagement pour des engagements avec l'argumentation que ce système modulaire assurait une instruction uniforme et spécifique aux différentes armes, garantissait un ancrage régional et permettait aux cadres de se concentrer sur les tâches de commandement ; [6] Pour les engagements internationaux, un bataillon sur mesure de 1'600 militaires au plus était prévu (deux relève par année de 800 militaires) ; [7] Pendant la période de réforme, le financement de l'armée était fixé à 4,3 milliards de francs.*

Révision de la LAAM – Armement des troupes à l'étranger

Presque simultanément, le Conseil fédéral avait modifié la *Loi sur l'armée et l'administration militaire* pour permettre la formation de militaires à l'étranger et l'armement des soldats déployés dans des opérations internationales de promotion de la paix (Conseil fédéral 2000b).⁴³⁹ Le Parlement approuva ces modifications le 6 octobre 2000. La conduite des opérations militaires ne pouvait avoir lieu que sous mandat de l'ONU ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (Archives fédérales suisses 2000c).⁴⁴⁰

Les 23 et 24 janvier 2001, le GSsA et des groupements de gauche déposèrent un référendum contre l'armement des soldats, l'ASIN un double référendum, l'autre portant sur la coopération en matière d'instruction (N. Meier et al. 2002, 168–169).⁴⁴¹ Le 3 mars, les Conseillers fédéraux Schmid et Deiss présentèrent les arguments de l'exécutif en faveur du rejet du référendum (N. Meier et al. 2002, 185). Après une campagne échauffée, dans laquelle Schmid dut faire face à son propre parti, les deux révisions partielles de la *LAAM* furent acceptées de justesse par 51 % de voix chacune le 10 juin 2001 (Conseil fédéral 2001b). En parallèle, Schmid avait lancé le processus politique du *Plan directeur de l'armée (PDA XXI)*.

Processus parlementaire – Suite et fin

Le 22 février 2001, le Conseil fédéral siégea lors d'une séance spéciale (*Klausursitzung*) pour créer les bases d'une large procédure de consultation du *Plan directeur de l'Armée XXI*. Samuel Schmid fut également mandaté pour présenter un projet de budget militaire de 4 milliards de francs (au lieu des 4.3 milliards prévus deux mois avant). Les points centraux de la réforme, qui ressortaient de croyances secondaires – la subordination des bataillons, le modèle de formation des cadres, ainsi que la position de chef de l'Armée comme directeur du groupement de la défense furent exposés (DDPS Information 2001a).

Le 27.02.2001, Schmid présenta les grandes lignes du projet : les conditions-cadres de la réforme (l'importance des ressources financières et personnelles disponibles), les croyances du noyau (le maintien d'une politique de neutralité et la permanence de la milice) ainsi que des croyances secondaires, notamment la subordination des bataillons, le modèle de formation des cadres, la position de chef de l'Armée comme directeur du groupement de la défense ainsi que la disponibilité échelonnée.⁴⁴² L'armée future devait être multifonctionnelle et modulaire, « capable de faire face à une palette

⁴³⁹ Dans la version de la *LAAM* édictée en 1995, l'armement des troupes engagées à l'étranger était interdit. Dans les discussions de l'époque au sein de la *Haus Armee XXI*, des personnes bien informées suggéraient que l'article initial aurait été rédigé par un juriste zélé qui aurait par trop excipé de la votation sur les casques bleus, alors que cette formulation n'aurait pas été nécessaire.

⁴⁴⁰ Cette modification intervint sous l'impulsion de la Conseillère nationale socialiste Barbara Haering (Lang 2006, 8; Lezzi 2000).

⁴⁴¹ Le GSsA s'opposait à la modification de la loi sur l'armement pour deux raisons : la politique de paix devait être mise en œuvre concrètement par des ONG et la modification de la loi donnait à l'*Armée XXI* une assise supplémentaire qui occasionnait une augmentation substantielle des dépenses militaires. L'ASIN justifia le refus des deux lois par le risque d'enfreindre la neutralité (N. Meier et al. 2002, 168–169).

⁴⁴² La disponibilité échelonnée (*Abgestufte Bereitschaft*) est définie comme la « disponibilité de troupes, de matériel, d'infrastructure, de planifications en fonction de la situation et des dispositions de l'armée. La disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle en font partie intégrante » (Chef de l'Armée 2004c, 17).

étendue de dangers et menaces » ([Samuel Schmid 2001b](#)). Un mois et demi plus tard, le 9 avril 2001, Schmid annonça que le projet élargi du *PDA XXI*, adapté après consultations des directions militaires cantonales, des représentants patronaux et syndicaux, ainsi que des sociétés militaires, serait présenté au Conseil fédéral ([N. Meier et al. 2002, 188–189](#)). Le 2 mai 2001, il dévoila la version intermédiaire du *PDA XXII* dans laquelle la subordination des modules bataillonnaires avait été modifiée. Le cadre financier de 4.3 Mia par an était considéré comme adapté aux circonstances. C'est la mission de défense qui définissait finalement l'importance du budget du DDPS ([N. Meier et al. 2002, 193–194](#)). Les premiers résultats de la procédure de consultation sur le *PDA* furent connus le 30 juillet 2001.⁴⁴³ Fort de ce succès, le Conseil fédéral présenta le 24 octobre 2001 son *Message sur la réforme Armée XXI et sur la révision de la législation militaire* ([Conseil fédéral 2001c](#)). Il comportait des adaptations consécutives à la procédure de consultation. La version définitive du *PDA XXI*, présentée le 24 octobre 2001, apportait plusieurs modifications à l'avant-projet ([J. Baumann 2001a](#)).⁴⁴⁴

Le Conseil des États délibéra les 12 et 13 mars 2002. Il prit connaissance du *PDA XXI* et décida de plusieurs modifications du projet.⁴⁴⁵ Le Conseil national traita ces objets les 10 et 11 juin 2002 et prescrivit des changements plus restreints.⁴⁴⁶ Finalement, le Conseil des États s'aligna le 25 septembre et, au vote final, la *LAAM* fut acceptée par les deux Conseils le 4 octobre 2002 ([Services du Parlement 2002](#)).⁴⁴⁷ Le lendemain déjà, deux comités annonçaient leur intention de mener une campagne référendaire contre la révision de la loi.

Processus référendaire

Les deux comités référendaires étaient *premièrement* le « Burgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz » et *deuxièmement*, « Young4FUN ». Le *Bürgerkomitee*, dirigé par le

⁴⁴³ Tous les partis gouvernementaux avaient fait part de leurs remarques. L'UDC s'opposait au PDA et le renvoyait au Conseil fédéral parce qu'il n'était conforme ni à la neutralité (un concept de défense autonome faisait défaut) ni au système de milice (sur la base d'un rapport entre le nombre de cadres professionnels, qui augmentait, et le nombre de militaires de milice, qui était réduit d'un facteur trois). Le PRD se joignait à l'UDC pour que l'armée fournisse un effort principal sur la compétence de défense, dans le respect de la neutralité et du système de milice. Le PSS souhaitait un abandon de la compétence de défense et proposait un modèle d'armée de 15'000 hommes en faveur d'engagements internationaux pour la paix. Le PDC était foncièrement favorable au modèle du Conseil fédéral ([N. Meier et al. 2002, 209–210](#)).

⁴⁴⁴ Il s'agissait en particulier de la modification des rapports de subordination de l'instruction des forces, le maintien du principe des soldats en service long, le refus de diminuer la durée des écoles de recrues (ER) et d'augmenter le nombre de cours de répétition, ainsi que le système de la disponibilité échelonnée, avec le concept de montée en puissance ([J. Baumann 2001a](#)).

⁴⁴⁵ Les modifications majeures proposées par le Conseil des États étaient : (1) la compétence de déterminer la durée de l'école de recrue par voie d'ordonnance devrait revenir à l'Assemblée fédérale (Art 49 LAAM), (2) quatre états-majors régionaux (divisions territoriales) devaient conduire les brigades d'engagement des Forces terrestres en lieu et place de l'état-major d'engagement divisionnaire des Forces Terrestres (Art. 6 Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée) et (3) la durée des écoles de recrues (ER) devait être fixée à 18 semaines (Art. 10 bis Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée) ([Archives fédérales suisses 2002](#)). Cependant, dans sa séance du 17 mai 2002, la commission de politique de sécurité du Conseil national (CPS-N, *Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates SIK-N*) prit position en faveur d'une durée de l'ER de 21 semaines, comme le proposait le chef du DDPS ([N. Meier et al. 2002, 204](#)).

⁴⁴⁶ Ces modifications étaient les suivantes : (1) le Conseil fédéral pouvait fixer la durée des écoles de recrues entre 18 et 21 semaines, (2) aval au service long, (3) rejet de la version fédéraliste et régionaliste de l'organisation de l'armée proposée par le Conseil des États.

⁴⁴⁷ Furent acceptés, outre la modification de la LAAM, la Loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO), l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant modification de l'arrêté fédéral concernant l'administration de l'armée (OADMA) et l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée ([Archives fédérales suisses 2002](#)).

divisionnaire (libéré du service) Hans Ernst Wächter, était composé notamment de l'*Aktion Aktivdienst*,⁴⁴⁸ de l'*Interessengemeinschaft Miliz*,⁴⁴⁹ ainsi que de représentants des Démocrates suisses⁴⁵⁰ (Wächter 2003c). Young4FUN voulait « mit einer möglichst breit abgestützten Jugendbewegung unseren Beitrag an die Erhaltung oder besser gesagt Rettung der Schweiz zu leisten » (Young4FUN sd).⁴⁵¹ Les deux organisations déposèrent le référendum à la Chancellerie fédérale le 21 janvier 2003. Au cours de la campagne, aucun parti, pas plus que l'ASIN, ne s'engagea en faveur du référendum. Le 18 mai 2003, le peuple accepta la révision de la *LAAM* par 76 % des voix (Conseil fédéral 2003b). La réforme *Armée XXI* pouvait débuter le 1^{er} janvier 2004. Cependant, avant même la mise en œuvre, une adaptation de la réforme avait déjà commencé.

Objet et chronologie de la réforme – Étape de développement 08/11

On s'attache ici à la description de la planification de l'*Étape de développement 08/11* (*Entwicklungsschritt 08/11 – ES 08/11*), une adaptation de l'*Armée XXI* débutée avant la mise en œuvre de la réforme. L'analyse des causes du changement ainsi que le discours portant sur cette adaptation sous l'angle de l'ACF mettent en évidence des éléments supplémentaires pour le test des hypothèses. La réforme n'a pas fait l'objet d'une publication d'un *PDA* ou d'une modification de la *LAAM*, ce qui pourrait donner l'impression d'un changement I destiné à rééquilibrer le système. Cependant, l'ampleur des modifications prévues conduisit à une influence doctrinale indirecte et conduisit à un changement II implicite. La chronologie sommaire de la réforme est représentée dans la figure Table 166 ci-dessous.

Table 166 ES 08/11 – Chronologie sommaire de la réforme ES 08/11

04.11.1999	Institution du projet <i>Überprüfung des Systems Innere Sicherheit der Schweiz</i> (USIS)
------------	---

⁴⁴⁸ Die Aktion Aktivdienst « wehrt sich gegen [1] falsche und bössartige Behauptungen, [2] verdrehte und entstellte Berichterstattung, unsachliche Kommentare und [3] Verleumdung der ganzen Aktivdienstgeneration [4] Sie verfolgt aktuelle Armeebelange und zeigt Lösungsmöglichkeiten auf » (Aktion Aktivdienst sd).

⁴⁴⁹ Les buts de l'*Interessengemeinschaft Miliz* (IGM) étaient « Die Weiterentwicklung der Miliz-Armee und des schweizerischen Milizgedankens, Die Einhaltung der Bundesverfassung bei der Armee-Konzeption, Die Verhinderung der Einführung einer Berufarmee, Die Förderung, Wahrung und Vertretung der Interessen der Miliz-Offiziere, Die Mitarbeit in Organisationen im Bereich der Sicherheitspolitik » (Georg Ober-Kassebaum & Willy P. Stelzer 2002)

⁴⁵⁰ Les démocrates suisses « wurden 1961 unter dem Namen 'Nationale Aktion' gegründet und verfügen heute praktisch in allen Kantonen über eigene Sektionen. Sie sind im Nationalrat sowie in mehreren Kantons-, Stadt- und Gemeindeparlamenten vertreten. (...) Die politischen Ziele der Schweizer Demokraten sind vom absoluten Willen getragen, die Schweiz als freie, lebensfähige und unabhängige Willensnation auf unbegrenzte Zeit zu erhalten. Wirtschafts-, Gesellschafts- und Einwanderungspolitik müssen dem Ziel dienen, einen gesunden, stabilen und sozialen Lebensraum als Heimat für unser Schweizervolk zu schaffen » (Schweizer Demokraten 2005).

⁴⁵¹ Plus précisément, le comité de Young4Fun (Junge für Freiheit, Unabhängigkeit, Neutralität Schweiz) voulait s'engager pour les buts suivants : « Einsatz zur Bewahrung der Freiheit in der Schweiz; Einsatz zur Bewahrung der Unabhängigkeit der Schweiz; Einsatz zur Bewahrung der Neutralität der Schweiz; Überwachung der Aussenpolitik des Bundes, sowie Orientierung der Mitglieder und des Volkes über die Probleme und die Problematik der schweizerischen Aussenpolitik; Kampf für eine Aussenpolitik des Bundes, welche die integrale und traditionelle Neutralität respektiert und damit die Unabhängigkeit und Sicherheit des Landes gewährleistet; Verhinderung von Aktivismus bei der Aussenpolitik und von unnötigen internationalen Engagements; Förderung des politischen Interessen der Jugend; Objektive Informationen zu politischen Themen verbreiten und die demokratische Meinungsbildung fördern » (Young4FUN sd).

11.09.2001	Attentats terroristes à New-York et Washington
26.06.2002	Le Conseil fédéral publie son Analyse de la situation et des menaces pour la Suisse à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001
	Initiative populaire 'La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)' – Rejetée, action saillante de la coalition abrogative
24.09.2002	Publication du Rapport USIS III
06.11.2002	<i>Publication des Lignes directrices</i> du Conseil fédéral en matière de sécurité intérieure
18.05.2003	Référendum sur la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification – Rejet, action saillante de la coalition traditionaliste
02.07.2003	Publication du Programme d'allègement du budget de la Confédération 2003
11.03.2004	Attentats de Madrid
24.03.2004	Le Conseil fédéral approuve les propositions formulées dans le rapport final USIS IV
08.09.2004	Décision du Conseil fédéral sur la mise en œuvre et optimisation de la réforme de l'armée
22.12.2004	Publication du Programme d'allègement 2004 du budget de la Confédération
12.05.2005	Le Conseil fédéral adapte les priorités pour l'armée dans le cadre de <i>ES 08/11</i>
07.07.2005	Attentats de Londres
31.05.2006	Publication du Message concernant les modifications de l'Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (OOrgA)
03.10.2006	Rejet de l' <i>OOrgA</i> par le Conseil national
08.03.2007	Décision conforme au projet du Conseil des États
22.06.2007	Adoption par le Conseil national après élimination des divergences
01.01.2008	Entrée en vigueur de la modification de l' <i>OOrgA</i>
Été 2008	Affaire Nef
12.11.2008	Démission du Conseiller fédéral Samuel Schmid

Source : Auteur, sur la base de [Jaun \(2019\)](#), [Furter, Kessler & Callsen \(2004\)](#); [Furter et al. \(2003\)](#), [DFJP \(1999\)](#), [Conseil fédéral \(2002\)](#), [USIS \(2002\)](#), [DFJP, DDPS & DFF \(2002\)](#), [Conseil fédéral \(2003c\)](#), [DFJP–fedpol \(2004\)](#), [DDPS Information \(2000a\)](#), [Conseil fédéral \(2004b\)](#), [Conseil fédéral \(2006\)](#), [Chancellerie fédérale \(2022\)](#)

Processus préparlementaire

Le projet *Réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse (Überprüfung des Systems Innere Sicherheit der Schweiz – USIS)* avait été initialisé en 1999 par la Conseillère fédérale Ruth Metzler et le président de la conférence des directeurs cantonaux de justice et police. USIS devait répondre « à la question de l'adéquation aux tâches présentes et futures de la répartition actuelle des attributions au niveau de la Confédération (DFJP, DFF, DDPS), et entre la Confédération et les cantons. Le projet [était] appelé à révéler les lacunes du système actuel et à présenter des solutions pour y remédier » ([J. Fischer 2002](#); [USIS sd](#)). Ces travaux prirent une nouvelle dimension avec les événements violents du début des années 2000.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 (New York et Washington), mais aussi ceux de Madrid le 11.03.2004 et Londres 07.07.2005 marquèrent les esprits en Suisse également. Ce sont en particulier les menaces des groupes islamistes qui préoccupaient les experts : une analyse du Conseil fédéral constatait des lacunes en matière de sécurité intérieure et démontrait que le renforcement de la surveillance d'objets sensibles, comme les représentations diplomatiques, les frontières, ou les aéronefs dépassait les capacités des polices cantonales. L'exécutif évaluait « la probabilité que la Suisse ou des ressortissants suisses deviennent des cibles premières d'actes terroristes [comme] faible. Néanmoins, étant donné le potentiel et les intentions des organisations terroristes, la Suisse ou ses ressortissants [pouvait] à tout moment être touchés par des actes de terreur ». De ce fait, l'armée, engagée depuis le mois de septembre 2001 pour la protection des représentations diplomatiques, devait s'attendre à remplir cette mission dans une plus longue durée (Conseil fédéral 2002, 1675, 1738).

Publié en septembre 2002, le rapport USIS III considérait la nécessité d'investir plusieurs centaines de millions de francs par année pour atteindre le niveau de sécurité intérieure souhaité (USIS 2002). Cependant, après une évaluation détaillée, le Conseil fédéral décida de ne pas engager de moyens supplémentaires et de combler les lacunes par une priorisation des tâches et une « affectation des moyens à disposition ». Plus précisément :

des forces militaires (police militaire, soldats d'infanterie en service long, troupes en cours de répétition) seront plus fréquemment sollicitées en situation dite normale, pour des missions civiles correspondant à leurs qualifications. L'engagement accru de l'armée sous forme d'appui subsidiaire aux effectifs civils, pour assurer la protection des frontières, de conférences ainsi que de bâtiments et d'installations, passera dès lors provisoirement du statut d'exception à celui de règle (DFJP, DDPS & DFF 2002).

De ce fait, le projet USIS n'apporta pas les résultats escomptés en termes de réévaluation du système suisse de sécurité.⁴⁵² En particulier, les cantons s'opposèrent à la création d'une police de sécurité fédérale. Par ailleurs, ni la Confédération, ni les cantons étaient prêts à financer un renforcement des polices cantonales (Borchert & Eggenberger 2011, 246). Le rapport final ne décrivait que des modifications marginales apportées à la répartition des tâches police/armée et soulignait l'importance, à court terme du moins, de l'armée pour la protection des représentations diplomatiques, la protection des aéronefs, de personnes et de conférences (USIS 2003).

En mars 2004, le Conseil fédéral approuva les propositions d'USIS pour la protection des résidences et des missions diplomatiques et décida de « déléguer les contrôles statiques à l'armée, de manière subsidiaire et durable, les contrôles mobiles et les interventions demeurant du ressort de la police » ainsi que d'engager des formations militaires professionnelles pour appuyer le Corps des garde-frontières (Cgfr) et la protection du trafic aérien (DFJP-fedpol 2004). L'intervention pérenne de l'armée était donc prévue pour compenser les lacunes des polices cantonales. En septembre de la même année, le Conseil fédéral constatait que « l'analyse des risques et des menaces ainsi que l'importance croissante prise par les engagements subsidiaires en faveur des autorités civiles [nécessitaient ...] une adaptation des priorités fixées pour le domaine de la défense ». Il chargea le DDPS « d'étudier et de prendre diverses mesures en vue d'optimiser la mise

⁴⁵² Voir aussi l'appréciation d'Aeppli (2011), pour qui « USIS a été mise au placard par le Conseiller fédéral Christoph Blocher ». Boder & Masmajan (2003) avance qu'USIS a été handicapé par les carences de la Conseillère fédérale Ruth Metzler en matière de pilotage politique du projet.

en œuvre de la réforme de l'armée ». Il priorisait les opérations de sûreté sectorielle préventives au détriment de la capacité de défense (DDPS Information 2004).

Dans la même période, les *Programmes d'allégement du budget de la Confédération* (PAB) limitaient drastiquement la marge de manœuvre financière du DDPS. Le *PAB 2003* imposait une réduction de 390 Mio CHF entre 2004 et 2006 et le *PAB 2004* de 447 Mio entre 2006 et 2008 (Conseil fédéral 2003c, 5133; 2004b, 721). En 2005, le DDPS reçut le mandat de diminuer les capacités de défense en maintenant uniquement le savoir-faire, la phase dite de « montée en puissance » préalable à toute opération devenant encore plus indispensable pour atteindre la capacité à l'engagement. Le Département reçut aussi l'autorisation de développer les moyens dévolus à la promotion de la paix pour atteindre la taille d'un bataillon. Le Conseil fédéral décidait de la mise en œuvre de ces mesures « rendues nécessaires par l'évolution des menaces et le cadre financier mis à disposition du DDPS » (DDPS Information 2005b). Ce mandat avait été préparé depuis 2003 par le commandement de l'armée et l'état-major de planification de l'armée (Interview 19 2015).

Finalement, des problèmes d'instruction (« personnele Engpässe im Ausbildungsbereich ») avaient été soulevés par la coalition internationaliste (Lezzi 2003b). En parallèle, Schmid perdit progressivement le soutien de son parti qui utilisa la politique de défense militaire comme arène d'opposition.

Ainsi, plusieurs phénomènes conduisirent à la réforme ES 08/11 : (1) une augmentation de la perception de la menace terroriste islamiste après les attentats de New York, Washington, Madrid et Londres ; (2) l'absence de volonté de la Confédération et des cantons de combler rapidement les lacunes policières par des moyens propres et la décision d'engager des troupes à cet effet ;⁴⁵³ (3) la réduction du cadre financier alloué à l'armée ; (4) des frictions dans la conduite de l'instruction ; (5) le C DDPS perdit l'appui du groupe parlementaire. Ces paramètres encadrent le processus parlementaire.

Processus parlementaire

Parallèlement au développement du cadre légal de la réforme, la relation entre l'UDC et Schmid devint graduellement plus antagonique. À partir de 2004, le Parlement bloqua l'acquisition de plusieurs objets liés aux croyances secondaires du programme de l'*Armée XXI*. Par contrecoup, ces décisions impactèrent la mise en œuvre des croyances propres du programme de l'*Armée XXI* en matière de promotion de la paix. Le *Programme d'armement 2004* (Conseil fédéral 2004a) fut rejeté : l'acquisition d'avions de transport était combattue à la fois par l'UDC et la gauche (sda-ats 2005).⁴⁵⁴ L'augmentation de la taille du contingent des troupes prévues pour les engagements à l'étranger ne fut pas accepté (Lezzi 2007b).

Sur le plan domestique, le Conseil fédéral poursuivait la réorientation des missions de l'armée au profit de la sécurité intérieure. Dans un *Message concernant les modifications de l'organisation de l'armée et de la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales*, il justifiait ces mesures par les modifications de la menace et les

⁴⁵³ Pour le chef de l'Armée, l'armée s'adaptait au primat de la politique : « es ist die Politik, die das von uns verlangt, weil 1600 Polizisten fehlen » (C. Keckeis in: Beglinger 2005).

⁴⁵⁴ Les autres objets, incontestés, furent acceptés l'année suivante (DDPS Information 2005a).

réductions du cadre financier (Conseil fédéral 2006).⁴⁵⁵ Le message portait sur une modification de l'*Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée* (OOrgA) (RO 2006 0697 2007, 2971), sur lequel on se concentrera, et de la *Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales* qui « fixait le plafond des dépenses de l'armée » à près de 13 milliards de francs pour la période 2009–2013 (RO 2006 1015 2006, 2117). En substance, le Conseil fédéral prévoyait une réduction drastique des troupes de mêlée : « les Forces terrestres se verront vraisemblablement amputées de la moitié de leurs formations de combat et d'appui du combat, alors que les effectifs globaux de l'armée resteront identiques » (Conseil fédéral 2006, 5926–5927). À partir des neuf brigades de combat de l'*Armée XXI*, il était prévu de créer six brigades actives (deux brigades blindées, deux brigades d'infanterie et deux brigades d'infanterie de montagne) ainsi que deux brigades de réserve (une d'infanterie et une d'infanterie de montagne) (Conseil fédéral 2006, 5930–5931). La réduction envisagée des armes lourdes était aussi importante et portait sur 200 chars de combat 87 Léopard (plus de la moitié de la flotte acquise vingt ans plus tôt), 140 obusiers blindés (transformés dix ans plus tôt) et près de 700 autres véhicules de combat. Pour les acteurs favorables à une défense traditionnelle, cette réduction était inacceptable. Le soutien à la réforme était très fragmenté (Table 167).

Au début du mois d'octobre 2006, le Conseil national entra en matière sur la réforme, contre l'avis de l'UDC. Les Parlementaires de ce parti arguaient (1) que la nouvelle réforme, intervenant dans la phase de mise en œuvre de l'*Armée XXI*, était prématurée ; (2) que la Constitution imposait une capacité de défense qui ne pouvait pas diminuer ; (3) qu'une limite devait être fixée à l'assistance aux autorités civiles pour éviter que la Suisse, dépourvue de moyens propres de défense suffisants, soit condamnée à adhérer à une alliance. La *Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales* fut acceptée malgré l'opposition de la gauche qui voulait réduire le plafond des dépenses. En revanche, l'*Ordonnance sur l'organisation de l'armée* fut refusée par l'UDC et la gauche (Parlement suisse 2006). Lors des débats, l'opposition provenait principalement de l'UDC, mais aussi du PS et des Vert.e.s qui combattaient différents aspects du message : l'UDC combattait principalement la réduction de la capacité de défense et le développement de la promotion de la paix, le PS s'opposait à la focalisation sur les engagements subsidiaires et la sûreté sectorielle. La combinaison des deux oppositions conduisit au rejet initial du projet (Services du Parlement 2006a) par une « alliance contre nature » de la gauche et de la droite conservatrice (BO 2007, E79).

⁴⁵⁵ Le Conseil fédéral affirmait que « l'étape de développement 2008/11 sert avant tout à orienter l'armée vers les menaces et les dangers qui sont les plus vraisemblables aujourd'hui et dans un proche avenir. Conjointement, l'armée doit garder une option lui permettant, dans un délai raisonnable, de développer les capacités visant à contrecarrer également des menaces aujourd'hui moins vraisemblables. Enfin, l'étape de développement 2008/11 contribue à satisfaire aux mesures d'économies dictées par les programmes d'allègement budgétaire 03 et 04 » (Conseil fédéral 2006, 5923–5924),

Table 167 ES 08/11 – Résultat des auditions du message

	Révision partielle	Recentrage défense militaire	Promotion de la paix	Nécessité <i>RAPOLSEC</i>	Montée en puissance	Augmentation budget	Finances comme moteur
Cantons (– ZH)	Oui						
Canton ZH	Non						
PDC	Oui	Oui	Oui	Oui			
PRD	Oui		Oui	Oui		Oui	
PS	Oui	Non	Oui	Oui			
UDC	Non		Non	Non			
Les Verts	Non	Non					
PRD ZH	Non						
SSO	Part.	Non	Oui				Oui
GSsA	Oui	Non	Non			Non	
AGOS	Oui						
VSWW	Oui						
KUOV ZH&SH	Non		Non	Oui	Non	Oui	Oui
SUOV	Non		Non	Oui	Non		Oui
VSMK	Non		Non	Oui	Non		
AVIA	Non		Non	Oui	Non		
OG Panzer	Non		Non	Oui	Non		
Pro Militia	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	
AWM	Non		Non	Oui	Non	Oui	
Pro Libertate	Non		Non	Oui	Non		
Aktion Aktivdienst	Non		Non	Oui	Non	Oui	
Swissmem	Non						
Economiesuisse	Non						
Institut Felsenegg	Non		Non	Oui	Non		
ASIN	Non		Non	Oui	Non	Oui	

Légende : -- : pas traité. Part : partiellement. AGOS : Communauté de travail pour une Suisse ouverte. KUOV ZH&SH : Kantonaler Unteroffiziersverband Zürich&Schaffhausen. SUOV : Association suisse des sous-officiers. VSMK : Verband Schweizerischer Militärkitchenchefs. AVIA : Société des officiers des Forces aériennes. OG Panzer : Société des officiers des troupes blindées.

Source : auteur, sur la base de [Conseil fédéral \(2006, 5936 – 5937\)](#)

Pour contrer cette décision, le Conseiller fédéral Schmid proposa une réforme plus restreinte au Conseil des États, limitant le volume des engagements à l'étranger et réduisant le nombre de bataillons de chars transformés en bataillons d'infanterie. Elle fut acceptée le 20 juin 2007. Le Conseil national accepta que les troupes chargées de la surveillance et celles chargées de la défense ne soient pas fractionnées. Il se montra également favorable à une réduction limitée des bataillons de chars, qui fut acceptée *in fine* par le Conseil des États ([Services du parlement 2008, 225–227](#)). Concrètement,

une seule brigade d'infanterie fut dissoute, tandis que deux passaient dans la réserve. Le nombre de bataillons d'infanterie augmenta de 19 à 23, celui des bataillons de chars fut réduit de 14 à 11 et celui des bataillons d'artillerie diminua de 9 à 6. Des quinze groupes de DCA, six furent dissous ([Haudenschild 2009](#)). Cette transformation marqua malgré tout un changement des priorités de la doctrine stratégique, qui évolua de la défense militaire à la sûreté sectorielle (*Raumsicherung*).⁴⁵⁶ Les engagements à l'étranger ne furent pas significativement renforcés.⁴⁵⁷

Le Parlement accepta l'adaptation des bases légales ([Services du parlement 2008, 225–227](#)). Il n'y eut pas de référendum contre les modifications de l'*Ordonnance* ([Fedlex 2007](#)) qui entrèrent en vigueur le premier janvier 2008.

Du point de vue de l'ACF, on peut avoir l'impression que ces mesures correspondent à la composante B de l'hypothèse 1 sur le changement : le Conseil fédéral impose un changement de doctrine. En réalité, le dossier avait été préparé par le DDPS dans le cadre du processus de décision du Conseil fédéral. Selon un membre du comité directeur de la défense en poste à cette époque, la mise en œuvre de la réforme *Armée XXI* n'avait pas encore commencé que les cadres dirigeants de l'armée auraient réalisé que l'impact des PAB ne permettrait pas de réaliser l'*Armée XXI* comme prévu. Ils auraient alors planifié des mesures d'économie qui conduisirent à l'étape de développement ([Interview 19 2015](#)). Ce processus sera analysé dans la description des hypothèses.

La narration officielle de la nécessité d'une réforme s'articule ainsi autour de plusieurs paramètres : (1) une perception aigüe d'une menace terroriste islamiste ; (2) la nécessité d'engager des troupes pour renforcer les polices cantonales, notamment pour la protection des résidences diplomatiques et des missions, une tâche fédérale ; (3) les réductions du budget militaire. On détaille maintenant les coalitions repérées et on décrit leurs croyances.

Acteurs, coalitions et croyances

On poursuit le repérage des acteurs et des coalitions sur la base de la typologie détaillée aux chapitres précédents et on décrira les groupes dans la même structure. À nouveau, la planification et la mise en œuvre de la réforme ont été réalisées au sein du DMF / DDPS. Contrairement à la période des années cinquante et soixante, l'influence des organisations de milice sur les croyances propres fut moins sensible, mais elles ont été entendues à de nombreuses reprises sans toujours être écoutées. Les coalitions non structurelles se rapprochent une fois encore de l'idéal contemporain ([Jenkins–Smith et al. 2017, 385, note 10](#)). Les paramètres relativement stables et les structures d'opportunités à long terme des coalitions n'ont pas fondamentalement changé dans la période en cours.

⁴⁵⁶ En 2010, sous le mandat du Conseiller fédéral Ueli Maurer au DDPS, la dénomination de sûreté sectorielle fut abandonnée parce qu'elle ne correspondait pas aux besoins. Les prestations fournies par l'armée dans ce cadre se retrouvaient dès lors intégrées à « l'appui aux autorités civiles » et remplies « par des engagements à titre subsidiaire et à la demande des autorités civiles, aussi longtemps qu'il ne s'agit pas d'empêcher ou de repousser une agression militaire » ([Conseil fédéral 2010b, 4722](#)).

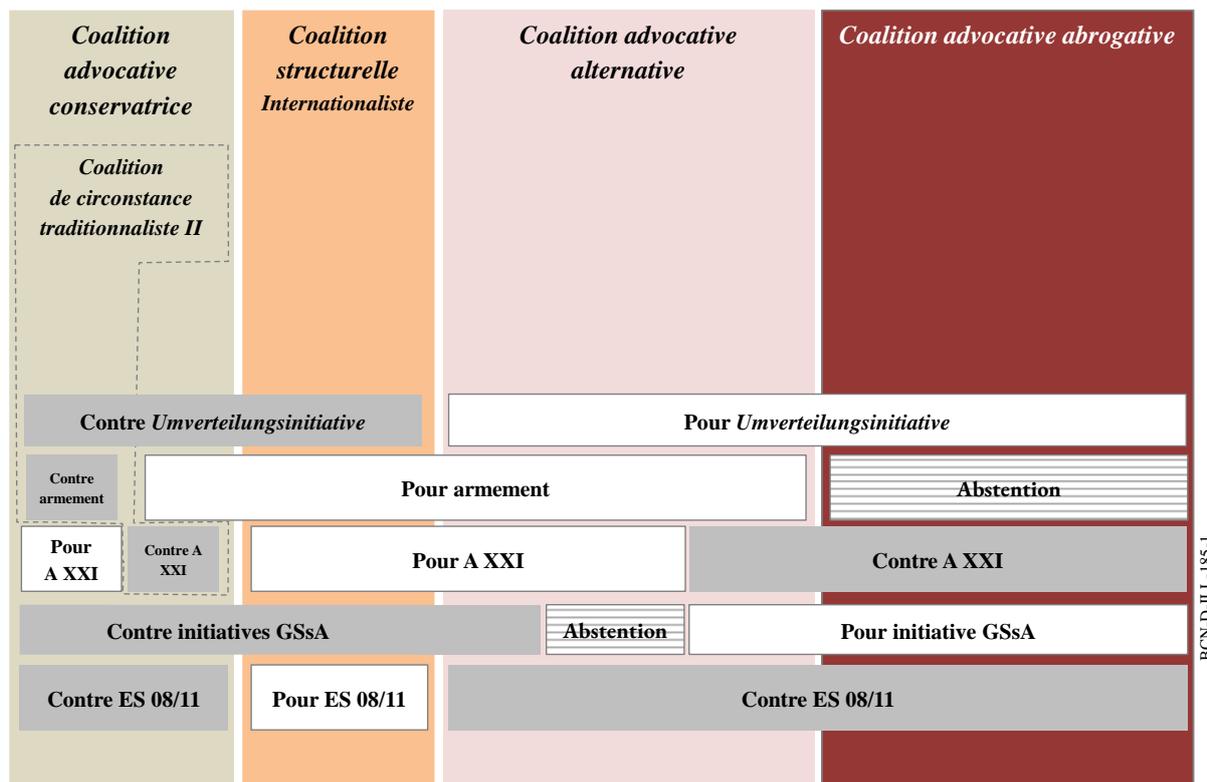
⁴⁵⁷ Un peu plus tard, sous pression, Schmid retira les militaires suisses engagés en Afghanistan ([\[Communication SWISSINT\] s.d.](#)) et révoqua les plans de participation suisse à l'opération de l'UE Navfor Atalanta ([Archives fédérales suisses 2009, 1767](#)).

Structure des coalitions

On a repéré cinq groupes qui ont cherché à influencer le programme, que ce soit par une révision de la législation militaire, le soutien ou l’opposition à cette réforme ainsi que par le lancement d’initiatives et de référendums. On prolongera la typologie déterminée au chapitre précédent au titre *Structure des coalitions*, page 397 *sqq.*, en intégrant un nouveau groupe, la coalition internationaliste. La Figure 61 ci-dessous détaille les coalitions en fonction de leurs activités saillantes directement liées à leurs croyances. On a identifié cinq groupes agrégés autour de croyances liées à la politique de défense militaire :

- Des acteurs favorables à l’internationalisation de la politique de défense militaire avec une armée de milice transformée (*coalition structurelle internationaliste*) ;
- Des acteurs favorables à l’armée de milice, focalisés sur la défense contre des attaques militaires, sans opérations de maintien de la paix (*coalition advocative conservatrice*) ;
- Des acteurs favorables à l’armée de milice, focalisés sur la défense, sans opérations de maintien de la paix, favorables au *statu quo* (*coalition advocative traditionaliste*). La différence principale entre la coalition conservatrice et la coalition traditionaliste II porte sur leur opposition aux modifications de la *LAAM* pour l’*Armée XXI*. Cette coalition forme un sous-ensemble de la coalition conservatrice, mais la hiérarchie des acteurs majeurs est différente.
- Des acteurs critiques de l’armée traditionnelle (*coalition advocative alternative*), autour du PS.
- Une *coalition advocative abrogative*, pacifiste autour du GSsA.

Figure 61 A XXI – Découpe des coalitions



Source : auteur.

On renvoie au chapitre précédent, titre *Acteurs, coalitions* et croyances, page 397, pour la description des groupes, que l'on ajustera dans ce chapitre. On notera dans ces débats la disparition complète de la coalition conjoncturelle favorable aux avions de combat, celle progressive de la coalition réformatrice, ainsi que l'absence des acteurs de la coalition de circonstance traditionalistes autour de l'*Action pour une armée digne de ce nom*.⁴⁵⁸ Le groupe alternatif a parfois combattu des parties d'une réforme, tandis que le collectif conservateur s'opposait à un autre plan de ce changement. Dans ce cas, on parlera d'*alliance contre-nature* lorsque les oppositions s'unissent.

À nouveau, les sources disponibles ne permettent pas de reconstruire les coalitions avec autant de détail que dans le cas de l'*OT 51* ou de l'*OT 61*. C'est en soi peu problématique car l'apport des individus est devenu moins prégnant : les coalitions advocatives forment avant tout des classes d'acteurs. C'est le moins le cas de la coalition structurelle internationaliste.

Coalition structurelle internationaliste

Favorable à l'armée, promotrice d'une réforme et d'une ouverture internationale majeure vers l'OTAN, la coalition internationaliste s'inspire des modèles couronnés de succès des armées occidentales et reprend des principes de gestion d'entreprise selon un principe de mimétisme des organisations efficaces (C. Bühlmann 2014). Ce groupe composé presque exclusivement d'acteurs du département a préparé et mis en œuvre la réforme de l'armée en appliquant une approche managériale, entrepreneuriale et rationnelle.

Acteurs

Cette coalition est une coalition structurelle qui s'articule autour principalement d'une relation contractuelle. Elle a préparé et mis en œuvre la réforme de l'armée en appliquant une approche managériale stratégique, entrepreneuriale et rationnelle. Ce groupe semble moins lié par des croyances propres que par des actions communes au sein du DMF / DDPS, même si les acteurs partagent des croyances du noyau.

Les acteurs majeurs focalisent la discussion et définissent la marche à suivre de la réforme. Ils sont répertoriés dans la table ci-dessous, basée sur les critères de sélection suivants : (1) le C DDPS a eu la haute main sur la politique de défense militaire et l'autorité nécessaire pour l'imposer au sein du DDPS ; (2) le CEMG / CdA avait la responsabilité de la direction de l'administration militaire / groupement défense et il était généralement en mesure d'orienter les travaux au sein de ce groupement. Ogi avait cependant tendance à court-circuiter les échelons et à ne pas diriger par la ligne mais à travers ses rapporteurs (*Referenten*), surnommés « Ogi-Boys » ; (3) le SCEM plan ou le C EM plan ont piloté le projet de réforme ; (4) le chef du *Kernteam* contrôla l'évolution de la formulation de la politique de défense militaire. À nouveau,

⁴⁵⁸ On a délaissé les *afficionados* de l'entrée rapide dans l'OTAN et de la professionnalisation de l'armée, dans la lignée d'Otto Schoch. Sous l'angle des actions organisées et saillantes, ce groupement, proche du CSS, s'est limité à publier quelques expertises (*Arbeitsgruppe "Sicherheitspolitik" 1993; Arbeitsgruppe Sicherheitspolitik 1996; Gabriel, Plattner & Borchert 1998*) et n'a pas eu d'influence marquante sur la formulation de la législation (*Année Politique Suisse 1996; Center for Security Studies (CSS) 2012; B. Lezzi 1996d*). Il s'agit donc davantage d'une communauté épistémique que d'une coalition advocative (Weible & Ingold 2018, 328). Pour cette raison, comme mentionné dans le design de recherche pour l'opérationnalisation des « [coordinated] actions in a nontrivial manner to influence a policy subsystem », on renonce à étudier ces zélés d'une politique de défense intégrée à l'OTAN.

les acteurs majeurs de la coalition dominante étaient tous des fonctionnaires du DMF / DDPS, à quelques exceptions près.

Plusieurs autres agents du DMF/DDPS et des acteurs externes ont contribué à la réforme (Table ci-dessous). Le président de la SSO est un relais incontournable vers les officiers.

Table 168 A XXI – Acteurs majeurs de la coalition internationaliste

Acteur	Grade, profession et formation	Catégorie
Baumann Jakob (1958–)	Colonel EMG, PL ALB XXI (2001–2002), Divisionnaire, chef EM plan A (2003–2008) Enseignant secondaire	Fonctionnaire / officier de carrière
Keckeis Christophe (1945–2020)	Commandant de corps, CEMG (2003), CdA (2004–2007) Pilote militaire, lic ès science politique	Fonctionnaire / officier de carrière
Liener Arthur (1936–)	Commandant de corps, CEMG (1993–1997) Dr ès sciences	Fonctionnaire / officier de carrière
Ogi Adolf (1942–)	Major, Conseiller fédéral (1987–2000) Employé de commerce	Conseiller fédéral (DHS)
Roulier, Alfred (1939–)	Divisionnaire, chef doctrine Armés XX Docteur en physique	Fonctionnaire / officier de carrière
Scherrer Hans-Ulrich (1942–)	Commandant de corps, CEMG (1998–2002) Officier de carrière	Fonctionnaire / officier de carrière
Schmid Samuel (1947–)	Colonel, Conseiller fédéral (2001–2008) Licence en droit, avocat	Conseiller fédéral (DHS)
Siegenthaler Urban (1947–)	Divisionnaire, SCEM Plan, EMG (1998–2002) Licence en chimie et biochimie	Fonctionnaire / officier de carrière
Wegmüller Hans (1944–)	Colonel EMG, chef doctrine à l'EMG (1998–2000) Chef du service de renseignement de la Confédération (2001–2008) Dr ès lettres	
Zwygart Dr. Ulrich (1953–)	Col EMG, Chef Kernteam A XXI. Chef de projet PDA XXI (1997–1999) Brigadier, cdt brigade blindée 2 (1999–2000) Divisionnaire, chef de la division des troupes mécanisées et légères (2001–2003), cdt FSCA (2000–2007) Dr en droit	Fonctionnaire / officier de carrière

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

Cette table n'intègre pas les parlementaires. La coalition incorpora des consultants externes (Däniker, Grossmann, Heller). On renonce de ce fait à élaborer une table de leurs professions et grades comme dans les chapitres précédents. Il ressort des tables ci-dessous un changement récurrent d'acteurs majeurs, causé par la structure des fonctions et les règles en vigueur dans l'administration fédérale. Les raisons institutionnelles priment les croyances dans la formation de la coalition structurelle.

Table 169 A XXI – Acteurs importants de la coalition internationaliste entre 1996 et 2008

Acteur	Fonction	Catégorie
Nef Roland	Commandant de corps, CdA (2008)	Fonctionnaire / officier de carrière
Blattmann André	Divisionnaire, CdA a.i. (2008–2009)	Fonctionnaire / officier de carrière
Krüger Paul	Colonel EMG, Chef division planification de l'armée	Fonctionnaire / officier de carrière
Gut Juan F.	SG DMF / DDPS, 1996–2004	Fonctionnaire / officier de carrière
Seiler Markus R.	SG DMF / DDPS, 2005–2009	Fonctionnaire / officier de carrière
Dousse Jacques	Cdt FT, 1996–2002	Fonctionnaire / officier de carrière
Fellay Luc	Cdt FT, 2003–2007	Fonctionnaire / officier de carrière
Thalmann Anton	Suppléant du secrétaire général du DMF / DDPS	Fonctionnaire / officier de carrière
Gustav Däniker	Ancien CEMIO Consultant, Co-rédacteur <i>RAPOLSEC</i> 2000	Expert externe
Grossmann Christoph	Consultant	Expert externe
Heller Daniel	Expert VSWW	Expert externe
Lezzi Bruno	Journaliste	Expert externe
Arbenz Peter	Président SSO–SOG, 1994–1997	Président SSO
Crippa Michel	Président SSO–SOG, 1997–1999	Président SSO
Albertin Siegfried Fisch Roberto	Présidents SSO–SOG, 1999–2000	Président SSO
Siegrist Ulrich	Président SSO–SOG, 2000–2005	Président SSO
Moor Michele	Président SSO–SOG, 2005–2008	Président SSO
Schatzmann Hans	Président SSO–SOG, 2008–2013	Président SSO

Source : (Amrhein 2017, 80; Beck & Wegmüller 2008; Bürgergespräch 2002; DDPS information 1998; 2000b; Information VBS 2000; Monnerat 2003; newwestadmin 2015.); Samuel Schmid (2002).

Dans le processus de décision du DMF / DDPS, la CDN (jusqu'en 1994), puis le Conseil de direction (CD / *Geschäftsleitung* – GL) intervenaient uniquement à titre consultatif. À partir de 2001, le Conseil de direction de la défense (CDD – *Geschäftsleitung Verteidigung / GL V*) rassembla le C EMG et les commandants de corps, puis chef de

l'Armée et ses subordonnés directs (Paul Müller 2008; SVP Schweiz 2009).⁴⁵⁹ La CDN / le CDD joua un rôle un peu moins central que par le passé car Ogi (et Schmid ensuite) ne participaient plus aux séances ; le premier la court-circuitait parfois. L'évolution de sa composition est représentée ci-dessous.

Table 170 A 95 – Composition de la CDN / du CDD entre 1996 – 2003

	C DMF / DDPS	CEMG	C Instr	Kdt Fl und Flab Trp	Cdt CA camp 1	Kdt FAK 2	Kdt Geb AK 3	Kdt FAK 4
1996		Liener Arthur	Christen Jean- Rodolphe	Carrel Ferdinand		Portmann Kurt	Küchler Simon	Rickert Paul
1997	Ogi Adolf				Abt Jean			
1998						Zoller Rudolf		
1999		Scherrer Hans-Ul- rich	Dousse Jacques					
2000								
2001								
2002				Fehrlin Hansruedi	Rickenba- cher Alain		Fischer Beat	Hess Ulrico
2003	Schmid Samuel	Keckeis Christophe	Fellay, Luc			Hofmeister Eugen		

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Heinz Marti \(2005\)](#)

Dès 2003, Christophe Keckeis conduisit le *groupement Défense* dans les structures de l'Armée XXI. Le CDD à partir de 2004 est représenté dans la figure ci-dessous.

Table 171 A XXI – Composition du conseil de direction Défense entre 2004 – 2008⁴⁶⁰

	C DDPS	CdA	Cdt FSCA	C EM Plan A	C EM cond A	C BAC	C BLA	Cdt FT	Cdt FA
2004									Fehrlin Hansruedi
2005		Keckeis Chris- tophe			Josi Christian			Fellay Luc	
2006			Zwygart Ulrich	Baumann Jakob			Blauens- tein Werner		
2007	Schmid Samuel					Nydegger Kurt			Knutti Werner
		Nef Roland			Stutz Peter			Andrey Domi- nique	
2008		Blattmann André	Cantieni Marco	Bölsterli Andreas			Favre Roland		Gygax Markus

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#), [Heinz Marti \(2005\)](#)

⁴⁵⁹ Depuis 2003, le chef ou la cheffe de Département ne dirige plus la CDN ou la direction de l'armée, mais pilote le Conseil de direction du DDPS (CD DDPS – *Geschäftsleitung VBS / GL VBS*) qui rassemble les unités administratives disparates qui lui sont subordonnées (Cf. *Évolution de l'organisation du DMF / DDPS*, page 140, *sqq.*)

⁴⁶⁰ À partir de 2008, dans une volonté de remilitariser la dénomination, le Conseil de direction Défense est renommé *rapport du commandement de l'armée* alors qu'il s'agit d'un comité du groupement défense.

La coalition était soutenue par plusieurs partis, journaux et autres acteurs (cf. table ci-dessous). Adolf Ogi et Samuel Schmid soutinrent la transformation avec véhémence et s'impliquèrent dans la réforme, action saillante de la coalition. Cette réforme qui visait à l'internationalisation de la politique de défense militaire correspondait clairement aux croyances d'Adolf Ogi. Le contenu de la réforme était en accord avec ses actions antérieures sur le plan des relations extérieures (Pour une justification plus narrative et parfois davantage hagiographique que factuelle, cf. Hubacher 2001, 89–107).

Table 172 A XXI – *Autres acteurs et soutiens importants de la coalition internationaliste*

Partis	Autres acteurs	Journaux
PLD	VSWW	ASMZ
PRD	SSO	RMS
PDC	SSSO	Schweizersoldat
Partiellement UDC		NZZ

Source : analyse de la base de données Database (2022, AXXI), (Amrhein 2017, 80; Information VBS 2000)

Samuel Schmid, membre du comité de rédaction de la Commission Brunner, avait pris une position influente sur le contenu du rapport, qu'il a ensuite accepté (Simond 2001, 26–27; pour l'influence: 57). Durant son mandat, il se confronta à son propre parti avec des relations conflictuelles très fortes. Il poursuivit la réforme sans modifications, ce qui laisse penser qu'elle était alignée avec ses croyances : Schmid avait soutenu l'ouverture de la Suisse à l'EEE, et, avant son élection il était favorable à une interprétation plus large de la neutralité, à l'armement des soldats à l'étranger et l'adhésion à l'ONU (Barrelet 2000). Interview 19 (2015) soulignait que, à l'interne, le magistrat bernois soutenait l'internationalisation de la politique de défense militaire et l'acquisition d'un avion de transport. Schmid partageait donc des croyances propres similaires à celles d'Ogi et appartient à la même coalition.

La coalition a existé pendant une décennie environ, de 1996 à 2008. La fin de l'influence de la coalition peut être fixée à fin décembre 2008, départ de Samuel Schmid et entrée en fonction d'Ueli Maurer au DDPS. La pérennité de la coalition est une nouvelle fois donnée comme la pérennité de ses activités saillantes et de ses idées.

On constate, sur la base des représentations ci-dessus (Table 168 – Table 171) que la composition du groupe changea de manière fondamentale. Les acteurs de la coalition en sont écartés lors de leur mise à la retraite, promotion ou mise à l'écart : le contrat de travail qui les lie au DMF est également une explication crédible de leur engagement dans le projet, même si l'on peut postuler sans trop se tromper que l'engagement des officiers supérieurs et généraux se basait principalement sur des croyances communes (du noyau et propres).

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la table ci-dessous. L'activité centrale a été le processus politique de la réforme *Armée XXI*. On a négligé les campagnes sur des thèmes peu liés à la réforme.⁴⁶¹

Table 173 A XXI – *Activités saillantes de la coalition structurelle internationaliste*

1996–2003	Processus législatif de réforme <i>Armée XXI</i> – succès.
2000	Campagne contre l'Initiative populaire 'Économiser dans l'armée et la défense générale–pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)' – Rejetée
2001	Campagne en faveur des Modifications du 06.10.2000 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement et Instruction) – Acceptée
2001	Campagne contre l'Initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée' – Rejetée
2001	Campagne contre l'Initiative populaire 'La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)' – Rejetée
2003	Campagne en faveur de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification – Référendum rejeté
2003–2008	Mise en œuvre de la réforme <i>Armée XXI</i>
2004–2008	Processus législatif de réforme ES 08/11 – succès partiel

Source : auteur

Croyances

Les croyances propres de la coalition internationaliste n'ont pas fondamentalement évolué pendant la durée du processus politique. Les croyances secondaires, elles, ont été légèrement ajustées au fil du programme. Pour le groupe, la nécessité de la réforme découle des changements géopolitiques majeurs qui imposaient une adaptation de l'armée, que sa focalisation sur la défense autonome pénalisait. Il fallait étendre les missions de l'armée dans les dimensions internationales et d'appui aux autorités civiles. On décrira tout d'abord l'appréciation des menaces (Table 174), puis les croyances de la coalition (Table 175) sur la base du *Rapport Brunner*, des chapitres militaires du *RAPOLSEC 2000* ainsi que du *PDA XXI* (NFP 42 1998), (Conseil fédéral 1999) et (Conseil fédéral 2001e).

On décrira tout d'abord l'appréciation des menaces (Table 174), puis les croyances de la coalition (Table 175) sur la base du *Rapport Brunner*, des chapitres militaires du *RAPOLSEC 2000* ainsi que du *PDA XXI* (NFP 42 1998), (Conseil fédéral 1999) et (Conseil fédéral 2001e).

— Pour la coalition internationaliste, les changements géopolitiques représentaient des chances. La maîtrise des menaces et des dangers indirects requérait une sécurité coopérative. Les menaces directes les plus probables étaient de nature non militaire. Elles pouvaient cependant, pour la plupart, nécessiter un engagement militaire subsidiaire si la situation l'exigeait. Le risque d'une agression militaire avait diminué, mais il restait un danger majeur. La cohérence

⁴⁶¹ 1996 : Campagne en faveur de l'Arrêté fédéral supprimant la compétence cantonale en matière d'acquisition de l'équipement personnel des militaires – Rejet ; 1997 : Campagne contre l'Initiative populaire fédérale 'pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre' – Rejetée ; 2008 : Campagne contre l'Initiative populaire fédérale 'Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques' – Rejetée.

des menaces à travers les trois documents est donnée, celles qui n'apparaissent pas dans le *PDA* ne peuvent pas être maîtrisées par des moyens militaires propres.

Table 174 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition internationaliste

	Rapport Brunner	RAPOLSEC 2000	PDA XXI
Menaces et dangers directs			
Chances : Sécurité collaborative en Europe	1	1	1
Agression militaire : danger majeur			1
— Disparition	1		
Catastrophes naturelles et anthropiques	1	1	1
Contrainte économique	1	1	
Guerre de l'information	1		1
Menaces cyber	1	1	1
Missiles à moyenne et longue portée	1		1
Terrorisme	1	1	1
Extrémisme violent, espionnage, criminalité, crime organisé	1	1	1
Troubles intérieurs	1		1
Menace et dangers indirects			
Conflits armés en Europe			1
Conflits hors d'Europe	1	1	1
Evolution démographique et migrations	1	1	
Développements économiques, sociaux et écologiques		1	
ICT		1	
Prolifération	1	1	1
Armes B		1	

Source : Analyse du contenu de NFP 42 (1998), Conseil fédéral (1999) et Conseil fédéral (2001e)

On décrit maintenant les croyances de la coalition.

- *Croyances du noyau* – (1) L'existence de l'armée est implicite dans le *Rapport Brunner* et *RAPOLSEC*. Sa dimension constitutionnelle est rappelée dans le *PDA* (Conseil fédéral 2001e, 927). (2) L'actualité de la neutralité demeure dans un nouveau cadre de sécurité collaborative basé sur l'ouverture internationale. (3) La relation entre le citoyen, l'armée et l'État est moins prégnante que par le passé et elle est surtout envisagée à travers un prisme néolibéral : une réduction des jours de service pour limiter les frictions entre le service militaire. Le point de vue républicain est absent des trois documents.⁴⁶²

⁴⁶² La mise en œuvre de la politique de défense a passé par une tentative de remplacer les ressources humaines dans les activités à faible valeur ajoutée par des systèmes informatiques ou des systèmes de gestion de la logistique. La mise en œuvre de ce référentiel

Table 175 A XXI – Descriptifs des autres croyances de la coalition internationaliste

	Rapport Brunner	RAPOLSEC 2000	PDA XXI
Croyances du noyau			
Existence de l'Armée	*	*	1
Neutralité collaborative	1	1	1
Relation Citoyen – État – Armée néolibérale	1		1
Croyances propres			
Système de défense			
Système de milice	1	1	1
Obligation de servir	1	1	1
— Nécessité de troupes professionnelles	1	1	1
Soldats en service long	1	1	1
Doctrines militaires–stratégiques			
— Armée d'engagement		1	1
— Coopération intérieure		1	1
— Coopération internationale	1	1	1
— Mandat appui subsidiaire aux autorités civiles		1	1
— Mandat défense		1	1
— Mandat PSO	1	1	1
— Mandat sûreté sectorielle	1	1	1
Doctrines opérationnelles			
Doctrines tactiques			
Croyances secondaires			
Organisation			
Doctrines tactiques			

Source : Analyse du contenu de NFP 42 (1998), Conseil fédéral (1999) et Conseil fédéral (2001e)

Légende : * implicite

- *Croyances propres* – (1) Le système de défense ne changea que marginalement : tous les documents officiels de la coalition mentionnaient favorablement le système de milice et l'obligation de servir. En revanche, la nécessité de renforcer la composante professionnelle (en particulier avec les forces spéciales) était soulignée. L'introduction du service long (les soldats font leur service d'un trait) est jugée nécessaire pour assurer la disponibilité opérationnelle. Tant que le nombre de soldats qui servent sans interruption est limité, il est compatible avec la Constitution fédérale (Schindler 1999). (2) La doctrine militaire stratégique s'inscrit dans un cadre de coopération qui « signifie avant tout la collaboration de l'armée avec les autres instruments de la politique de sécurité du pays » (Conseil fédéral

managérial, à grand renfort de déploiement des systèmes SAP, n'a pas apporté immédiatement les économies attendues et a conduit à des problèmes financiers et de personnel dans l'administration militaire, ainsi qu'à des frictions dans la livraison à la troupe des moyens nécessaires à ses cours de répétition (pour une description à charge, voir par exemple : Gafner 2007).

2001e, 940), une évolution qui tranche avec la priorité internationale du rapport Brunner. L'armée doit être engagée et « produire de la sécurité » (Keckeis). La mission stratégique de l'armée est triple : (i) L'appui subsidiaire aux autorités civiles ; (ii) la sûreté sectorielle et la défense ainsi que (iii) les engagements internationaux de promotion de la paix. La mission de défense était marginalisée dans le rapport Brunner, mais elle reprenait une posture importante dans le *RAPOLSEC* et le *PDA* (Conseil fédéral 2001c, 941). D'une part, la réforme était focalisée dès le départ sur le retour à une compétence de défense, marqué notamment, au niveau tactique, par l'abandon de l'infanterie territoriale (Jaccard 2005). D'autre part, malgré la focalisation de la politique de défense militaire comme outil de la politique de sécurité – il ne s'agissait désormais plus de dissuader pour empêcher une guerre inéluctable mais d'éviter qu'une guerre se dessine par des mesures de gestion des crises Jaun (2019, 364–365), « l'aptitude à la défense [demeure ...] la compétence-clé de toute armée. Par ailleurs, elle était aussi la condition militaire de l'accomplissement de toutes les tâches, eu égard notamment à l'instruction et à l'équipement. Enfin, l'armée est le *seul* instrument apte à assumer les engagements de sûreté sectoriels et la défense, soit le cas stratégique extrême » (Conseil fédéral 2001c, 14). (3) La doctrine opérative déterminait les missions suivantes :

- *Les contributions aux opérations internationales de soutien à la paix et de gestion des crises* – Elles visaient à « favoriser le règlement pacifique des conflits tout en réduisant autant que possible les effets non directement militaires que ces conflits peuvent avoir sur la Suisse » et éviter le *spillover* de ces crises par l'engagement de formations de volontaires spécialement organisées à cette fin. Le Conseil fédéral souhaitait à terme pouvoir disposer d'un bataillon à cet effet ainsi que d'avions militaires de transport pour leur soutien (Conseil fédéral 2001c, 942, 958).
- *Les engagements de sûreté sectoriels et la défense* – L'engagement de sûreté sectoriel « consiste, au moyen d'une préparation militaire adéquate, à maîtriser une situation de crise aiguë pour le pays ainsi que la population et à contenir le risque d'escalade » (Conseil fédéral 2001c, 961). Cet engagement représentait donc un pas intermédiaire entre la gestion de crise et la défense. La description des tâches à remplir, comme la protection des transversales alpines ou la sécurisation d'aéroports semblait être de nature à rassurer les forces conservatrices qui s'étaient opposées à la suppression des brigades de montagne (P. Fischer 2001) ou des formations d'alarme (Gertsch & Huber 2002). Pour le Conseil fédéral, la défense militaire procédait d'une forme de défense de zone qui devait être menée « de préférence de manière autonome, c'est-à-dire avec nos propres moyens. Mais si le rapport de force imposé par l'adversaire nous [était] trop défavorable, il [devait] être possible, dans la nécessité, de collaborer pour la défense avec les forces armées d'autres États ». Une collaboration internationale ne devait intervenir que lors d'un conflit à très haute intensité (Conseil fédéral 2001e, 943, 956–958).
- Les travaux de conception destinés au *PDA XXI* étaient clairement inspirés par l'OTAN et les forces armées occidentales : la *Konzeptionsstudie Grundlagen der militärstrategischen Doktrin* référençait cinq documents opératifs de l'OTAN ainsi que plusieurs règlements américains,⁴⁶³ britanniques, allemands (2), français et

⁴⁶³ À l'exception d'un dictionnaire interarmées, les règlements américains cités concernent uniquement l'US Army ([Team XXI-KS 1] 2000, 5)..

hollandais ([Team XXI–KS 1] 2000, 4). L'étude conceptionnelle sur la doctrine militaire (*Konzeptionsstudie 3 – KS3*) décrivait une helvétisation du règlement *Allied Joint Operations Doctrine* 1995 de l'OTAN ([Team XXI–KS 1] 2000).⁴⁶⁴

- *Les engagements subsidiaires destinés à prévenir et à maîtriser les dangers existentiels* – Ces engagements correspondaient à la mise à disposition de moyens de l'armée pour les besoins des autorités civiles qui ne relevaient pas forcément l'emploi de la force, en Suisse (aide militaire en cas de catastrophe, engagements subsidiaires de sûreté, service de police aérienne en faveur de l'Office fédéral de l'aviation civile, etc.) ou à l'étranger (garde des représentations diplomatiques ou de rapatriement de citoyens suisses depuis des régions en crise) (Conseil fédéral 2001c, 944).
- La doctrine tactique n'est qu'ébauchée dans le *PDA XXI*. Par rapport à l'*armée 95*, les tâches de l'armée sont similaires, avec une nouvelle mission, la sûreté sectorielle. En revanche, la mission de défense, centrale pour l'*armée 95* se limitait en un maintien de compétences. L'armée n'était plus en mesure de combattre au pied levé comme par le passé.

Le processus-type de transformation et les structures du développement de l'armée (Conseil fédéral 2001c, 970 sqq.) étaient très proches du modèle de Saint-Gall (Rüegg-Stürm 2003). La transformation du groupement défense s'opéra en même temps que celle de l'armée, ce qui est conséquent puisque les limites de l'armée et de l'administration fédérale fusèrent.

Croyances liées à l'ES 08/11

Les croyances de la coalition sur la réforme vers l'*Étape de développement 08/11* découlaient de deux facteurs : (1) une perception de modifications des menaces ainsi que (2) la pression des réductions financières.

Table 176 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition internationaliste

Menaces et dangers directs

Réduction de la menace militaire

Catastrophes naturelles : impact territorial ou intercantonal, pas de modification

Extrémisme violent, espionnage, criminalité et crime organisé en diminution

Terrorisme → Augmentation de la menace et de la durée des engagements

Menace et dangers indirects

Conflits armés en Europe

— Pas de menace pour la Suisse

Conflits hors d'Europe

— Pas de menace militaire pour la Suisse

Développements technologiques : menaces cybernétiques en hausse

Prolifération : faible influence sur la Suisse

Source : Basé sur l'analyse du contenu de Conseil fédéral (2006)

⁴⁶⁴ Le *Field Manual* n'est pas référencé dans l'*Executive summary* de la *KS 3*.

L'appréciation des menaces, puis les croyances de la coalition sont décrites sur la base du *Message concernant les modifications de l'organisation de l'armée et de la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (adaptations légales concernant la réalisation de l'étape de développement 2008/11 de l'armée) du 31 mai 2006 (Conseil fédéral 2006)*. L'appréciation de la menace, des dangers et des risques du *Message* (Table 176) découlait d'une relecture de *RAPOLSEC 2000* et du *PDA XXI*.

Les croyances de la coalition sont décrites sur la base de la Table 177 ci-dessous. L'inventaire des croyances se base sur l'analyse du contenu du *Message (Conseil fédéral 2006)*. On décrit les trois strates de croyances proposées dans le document.

- *Croyances du noyau* – (1) L'existence de l'armée était implicite et elle était indirectement rappelée sur la base de l'article constitutionnel (5903, 5922). En revanche, la notion de « défense nationale » était réinterprétée dans un sens plus large « de la défense et de la protection du pays et de la population » qui permettait d'intégrer la sûreté sectorielle dans cette définition (5903). (2) La neutralité était mobilisée pour montrer la continuité de la politique de défense militaire par la coopération (5907, 5920). (3) La relation entre le citoyen, l'armée et l'État s'inscrivait dans un modèle néolibéral. La réduction prévue de la compétence de défense ainsi que la focalisation de l'armée sur la sécurité intérieure relevaient avant tout de réflexions économiques. La diminution des coûts de l'armée imposée par les PAB nécessitait une réduction des capacités de défense contre des attaques militaires et donc la transformation de plusieurs formations mécanisées en formations d'infanterie. Réciproquement, ces formations contribuaient à renforcer les polices cantonales et à éviter des coûts de personnel.⁴⁶⁵ Le soldat devenait ainsi encore davantage une ressource qui permettait d'économiser des frais de salaire d'assistants de sécurité publique.⁴⁶⁶
- *Croyances propres* – (1) Formellement, le système de défense ne changea pas. Le rapport ne traitait pas de l'obligation de servir et faisait une référence appuyée au système de milice (5922). (2) La doctrine militaire stratégique ne changea pas non plus, mais les priorités et l'état de préparation furent ajustées au détriment de la défense et au profit des engagements de sûreté sectorielle et d'appui subsidiaire aux autorités. (3) La doctrine opérative visait à mieux répondre aux intérêts suisses par un développement des contributions aux opérations internationales de soutien à la paix et de gestion des crises en doublant le contingent volontaire. Pour le reste, la doctrine opérative n'a pas fondamentalement changé, mais la conception de défense n'était plus implémentable parce que l'on prévoyait de se focaliser sur le maintien de l'aptitude et non de la capacité à la défense.
- Il était finalement prévu d'adapter les *croyances secondaires* du programme portant sur l'organisation des troupes pour tenir compte des adaptations des croyances propres.

⁴⁶⁵ Les agents de la police internationale à Genève, responsable de la protection des représentations diplomatiques, ainsi que les agents du *Botschaftsschutz* à Berne, qui remplacent l'appui subsidiaire de l'armée pour la protection des représentations diplomatiques, sont payés à 90% par le Confédération (sur le budget de l'armée) et à 10% par les cantons concernés (*Conseil fédéral 2012, 3366*).

⁴⁶⁶ Une table détaillée des coûts comparatifs des variantes figure dans le *Message relatif à l'arrêté fédéral concernant les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles*. Un policier cantonal coûte 120'000 francs par an, un soldat en service long 25'000 francs (*Conseil fédéral 2012*). Pour des soldats en cours de répétitions, dont les coûts ne sont pas listés, le calcul est plus complexe parce qu'il intègre notamment la compensation de la perte de gain, dont une partie est payée par l'employeur.

Table 177 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition internationaliste

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Nécessité d'une sécurité collaborative

Relations Citoyen – État – Armée

Approche néolibérale

Croyances propres

Système de défense

Soldats en service long

Système de milice

Doctrines militaires stratégiques

Coopération intérieure

Coopération internationale

Engagement intérieur

Nouvelle définition défense et protection de la population

Mandats

- Appui subsidiaire aux autorités civiles → Tâche importante
- Défense contre des attaques militaires → Aptitude uniquement
- Mandat PSO → Développer
- Mandat sûreté sectorielle → Tâche principale
- Aide en cas de catastrophe → Pas de modification

Croyances secondaires

Réduction des troupes mécanisées

Montée en puissance

 Source : Analyse du contenu de Conseil fédéral (2006)

Dans son message, le Conseil fédéral cherchait à montrer qu'il ne proposait qu'une adaptation structurelle, mais l'analyse des croyances montre que le changement proposé allait bien au-delà. Par ailleurs, les externalités négatives des engagements subsidiaires étaient importantes dans le cadre de l'*Armée XXI* en raison de la réduction des effectifs (M.A.J. Baumann 2004, 20).⁴⁶⁷

En substance, les croyances de la coalition évoluèrent de l'*Armée XXI* à l'ES 08/11 (Table 174 – Table 177), en particulier sur les priorités de la doctrine militaire stratégique.

⁴⁶⁷ En 2004 déjà, le chef de la doctrine des Forces terrestres notait que « Zum Umstand, dass diese Existenzsicherungseinsätze aus einem kleineren Personalbestand erbracht werden müssen, kommt die Tatsache hinzu, dass viele Truppenkörper des Heeres auf den 1. Januar 2004 neu zusammengestellt wurden. Wohl sind die Soll-Bestände in allen Truppenkörpern erreicht, aber die meisten Bataillone haben noch Einführungs- und/oder Umschulungskurse zu leisten. Mehrere solcher Kurse mussten deshalb im ersten Halbjahr 2004 gestrichen werden » (M.A.J. Baumann 2004, 20).

Ressources

Comme précédemment, la coalition majoritaire maîtrisait l'agenda politique ainsi que l'expertise technique et financière et elle avait l'avantage sur les autres groupes en matière de gestion des ressources (figure ci-dessous).

Table 178 A XXI et ES 08/11 – Ressources de la coalition internationaliste

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Donnée, le C DMF/DDPS maîtrise l'agenda politique
Information sur un problème donné	Donnée, le DMF/DDPS détient l'expertise technique et financière
Opinion publique et communication	Bon accès aux médias
Troupes mobilisables	Données par les sociétés militaires (sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tir)
Ressources financières	Données par les budgets du Département pour les activités classique. Le combat politique est du domaine des partis
Leadership compétent	Ogi, Zwygart et Baumann Schmid, Keckeis, Fellay

Source : auteur

La coalition advocative conservatrice, que l'on décrit maintenant, s'opposait à la coalition structurelle dominante sur plusieurs strates de croyance.

Coalition advocative conservatrice

La coalition advocative décrite au chapitre précédent, sous le titre *Coalition advocative conservatrice*, page 408, a poursuivi ses activités saillantes décrites dans la Table 129. La permanence de la composition du groupe est démontrée par deux facteurs : la permanence des votes contre la politique de défense militaire de la coalition au Conseil national et la liste des acteurs majeurs (Table 130). La coalition n'a pas joué de rôle majeur dans la formulation de la réforme *Armée XXI*. On se concentre de ce fait sur son opposition à l'ES 08/11, dans lequel elle a réussi, en lien avec la coalition alternative, à faire dérailler la réforme et à en réduire l'impact dans la réduction des troupes de mêlée et à stabiliser les engagements de promotion de la paix aux effectifs initiaux.

Acteurs

Les acteurs majeurs sont décrits dans la table ci-dessous. Il s'agit principalement des députés au Conseil national qui se sont opposés à plusieurs reprises à la réforme. Plusieurs acteurs initialement favorables aux adaptations se sont même rétractés par la suite ([BO 2006, N 1435](#)). Dans les débats au Conseil des États, après que la Commission de politique de sécurité avait proposé des amendements plus consensuels, la députation de l'UDC soutint le projet ([BO 2007](#)).

Table 179 ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition opposée à l'ES 08/11 entre 2006 et 2008

Acteur	Fonction	Catégorie
Schwander Pirmin	Conseiller national UDC, SZ Unternehmer, Dr Oec. publ.	Parlementaire
Schlüer Ulrich	Conseiller national UDC, ZH Dr. phil. I	Parlementaire
Miesch Christian	Conseiller national UDC, BL --	Parlementaire
Baumann J. Alexander	Conseiller national UDC, TG Dr. iur., avocat indépendant	Parlementaire
Borer Roland F.	Conseiller national UDC SO Entrepreneur	Parlementaire
Pfister Theophil	Conseiller national UDC SG Informaticien	Parlementaire

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, ES 08/11\)](#)

D'autres acteurs ont soutenu la coalition en publiant des articles dans des journaux spécialisés. Le lien entre Pro Militia, Schlüer, Bonny et Kuchler semble avéré car plusieurs articles des deux derniers auteurs ont été repris dans Schweizerzeit, un magazine « bürgerlich-konservativ » dont Schlüer était rédacteur en chef et directeur de la maison d'édition ([Schweizerzeit 2022](#)). Par ailleurs, les critiques de [Küchler \(2006a\)](#) sont très proches de celles de Schwander lors du premier débat au Conseil national ([BO 2006, N 1437-1438](#)).

Table 180 ES 08/11 – Acteurs importants de la coalition opposée à l'ES 08/11 entre 2006 et 2008

Acteur	Fonction	Catégorie
Bachofner Hans	Divisionnaire (lib)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Bonny Jean-Pierre	Président Pro Militia	Association de milice / ancien parlementaire
Jagmetti Carlo	Diplomate (ret)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Küchler Simon	Commandant de corps (lib)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#) et Synthèse de [DATASET \(2022, ES 08/11\)](#)

La table ci-dessous détaille les cantons, partis et organisations qui ont combattu la réforme dans la phase de consultation déjà.

Table 181 ES 08/11 – Autres acteurs et soutiens importants de la coalition opposée à l'ES 08/11

Cantons et Partis	Autres acteurs	Journaux
UDC	KUOV ZH&SH	Pro Libertate
Canton de Zurich	SUOV	Aktion Aktivdienst
Les Vert.e.s	VSMK	Swissmem
PRD du canton de Zurich	AVIA	Economiesuisse
	OG Panzer	Institut Felsenegg
	Pro Militia	ASIN
	AWM	

Légende : KUOV ZH&SH : Kantonaler Unteroffiziersverband Zürich&Schaffhausen. SUOV : Association suisse des sous-officiers. VSMK : Verband Schweizerischer Militärköchenchefs. AVIA : Société des officiers des Forces aériennes. OG Panzer : Société des officiers des troupes blindées.

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#) sur la base de [Conseil fédéral \(2006, 5936 – 5937\)](#)

Activités saillantes

Les activités saillantes qui relient les acteurs sont rappelées dans la Table 182. Les activités centrales ont été plus particulièrement liées aux processus de réforme *Armée XXI* (en partie) et *ES 08/11*. On a négligé les campagnes sur des thèmes sans liens à la réforme.⁴⁶⁸

Table 182 A XXI – Activités saillantes de la coalition advocative conservative

2000	Campagne contre l'Initiative populaire 'Économiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)' – succès
2001	Campagne contre Modifications du 06.10.2000 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement et Instruction) – insuccès
2001	Campagne contre l'Initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée' – succès
2001	Campagne contre l'Initiative populaire 'La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)' – succès
2003	Campagne en demi-teinte en faveur de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification – Référendum rejeté
2004–2008	Processus législatif de réforme ES 08/11 – succès partiel

Source : auteur

Croyances

On a établi les croyances de la coalition par l'analyse des interventions lors du débat du Conseil national sur la modification de l'organisation de l'armée ([BO 2006](#)). La coalition marquait une opposition claire aux changements des priorités

⁴⁶⁸ 1996 : Campagne en faveur de l'Arrêté fédéral supprimant la compétence cantonale en matière d'acquisition de l'équipement personnel des militaires – Rejet ; 1997 : Campagne contre l'Initiative populaire fédérale 'pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre' – Rejetée ; 2008 : Campagne contre l'Initiative populaire fédérale 'Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques' – Rejetée.

de la politique de défense militaire intervenant deux ans après le début de la réforme. Ceux-ci auraient dû intervenir dans le cadre d'une adaptation du *RAPOLSEC* car il s'agissait d'une nouvelle orientation de la politique de sécurité. La consultation des organisations de milice avait été trop rapide et lacunaire (BO 2006; Küchler 2006a; Wächter 2007b). De ce fait, Ulrich Schlüer proposait de corriger d'abord les défauts de mise en œuvre de l'*Armée XXI* plutôt que d'entamer une réforme (BO 2006, N 1438). Les députés de l'UDC postulaient (Table ci-dessous) que la menace la plus dangereuse, dimensionnante, restait une attaque militaire, soulignait la nécessité d'une défense forte et rappelait que la menace terroriste ne représentait pas une menace nouvelle. La capacité de défense devait donc être maintenue. L'engagement militaire dans des opérations de promotion de la paix était considéré comme peu satisfaisant pour résoudre des conflits intérieurs (BO 2006).

Table 183 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition opposée à l'ES 08/11

Menaces et dangers directs

Terrorisme : menace pérenne

Menaces et dangers indirects

Conflits hors du contexte suisse – Absence de résultats de la promotion de la paix

Source : Synthèse de DATASET (2022, ES 08/11)

Les autres croyances sont décrites dans la table ci-dessous. Sur le plan des *croyances du noyau*, les acteurs majeurs de la coalition interprétaient la neutralité avec une perspective fondamentaliste. Sur celui des *croyances propres*, ils soutenaient l'appui subsidiaire aux autorités civiles dans des cas de crise uniquement, rejetaient la réduction de la défense militaire à la seule aptitude et critiquaient le concept de montée en puissance comme peu abouti. Les opérations de sûreté sectorielle ne nécessitaient pas de leur point de vue de focalisation sur les troupes d'infanterie et devaient être menées avec des moyens robustes. Les acteurs refusaient le développement des opérations de promotion de la paix.

Lors des débats sur les divergences, la coalition adopta la réforme adaptée, après une réduction minimale des formations de chars et le renoncement au développement des opérations de maintien de la paix. On peut estimer que, *d'une part*, la coalition avait atteint des buts en lien avec ses croyances, en particulier sur les engagements à l'étranger. D'autre part, elle avait réussi à perturber le processus politique établi par Samuel Schmid et l'avait contraint à limiter l'enveloppe de la réforme. *Finalement*, la pression publique sur l'UDC, lui reprochant son alliance contre-nature avec des partis de gauche, avait certainement contribué à ce qu'elle limite son opposition à la modification de l'ordonnance.

Table 184 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition opposée à l'ES 08/11

Croyances du noyau

Neutralité intégrale

Croyances propres

Mandats

- Appui subsidiaire aux autorités civiles en cas de crise uniquement
- Défense : maintenir la capacité
- Opérations de sûreté sectorielle avec les moyens de défense
- Promotion de la paix : ne pas développer

Croyances secondaires

Montée en puissance : concept inadmissible

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, ES 08/11\)](#)

Les députés de l'UDC au Conseil national qui ont voté contre l'*Armée XXI* se sont tous opposés à l'ES 08/11 (table ci-dessous), à l'exception de Blocher qui avait quitté la députation.

Table 185 ES 08/11 – Députés au CN UDC qui avaient voté contre l'A XXI et l'ES 08/11

Baader Caspar	Glur Walter	Mörgeli Christoph
Baumann Alexander	Kaufmann Hans	Pfister Theophil
Bortoluzzi Toni	Kunz Josef	Scherer Marcel
Fehr Hans	Mathys Hans Ulrich	Schibli Ernst
Föhn Peter	Maurer Ueli	Schlüer Ueli

Légende : = a voté non. Italique : acteur majeur de la coalition contre l'ES 08/11. **Gras** : acteurs engagés contre l'Armée XXISource : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

On peut sur cette base postuler que la coalition traditionaliste II et la coalition opposée à l'ES 08/11 représentent des sous-groupes de la coalition conservatrice.

Ressources

Les ressources de la coalition sont décrites ci-dessous. Par sa représentation au Parlement, la coalition opposée à la réforme disposait d'une *autorité légitime* sur les décisions politiques. On peut imaginer, mais cela reste à démontrer, que le Conseiller fédéral Blocher soutenait cet agenda. Elle était soutenue par plusieurs associations de milice et par l'ASIN (Table 181). À travers les avis de plusieurs experts, anciens officiers généraux (Bachofner, Küchler et Müller), elle avait une bonne *information sur les problématiques*. Comme la discussion était limitée au niveau parlementaire, en l'absence d'un référendum, le recours à l'*opinion publique* et à des *ressources financières* n'était pas nécessaire. Schlüer et Schwander furent les acteurs les plus actifs au Parlement.

Table 186 ES 08/11 – Ressources de la coalition opposée à l'ES 08/11

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Par la présence au Parlement et, potentiellement, par la présence de Blocher au Conseil fédéral
Information sur un problème donné	Donnée par d'anciens officiers généraux
Opinion publique et communication	Bon accès aux médias généraux et propres sans que ce soit nécessaire
Troupes mobilisables	UDC, sociétés militaires, ASIN
Ressources financières	Pas nécessaires
Leadership compétent	Schlüer et Schwander

Source : auteur

La coalition conservatrice est une coalition advocative. Sa composition (Table 130 – Table 132, Table 179 – Table 181) est pérenne, tout comme ses croyances (Table 134 et Table 183 – Table 184) sont stables. Comme elle s'oppose à l'internationalisation et aux réformes, elle ne formule pas de programme précis.

Coalition de circonstance traditionaliste II

Cette coalition est fondée sur un ensemble de croyances très proches de celles de la coalition conservatrice, dont plusieurs acteurs font partie. L'action saillante de la coalition traditionaliste, le référendum contre l'*Armée XXI*, forme la différence fondamentale entre les deux groupes. Les partis et les autres associations aux croyances similaires, en particulier l'ASIN et l'UDC, n'ont pas soutenu le scrutin. On reviendra sur cette problématique dans la description des ressources de la coalition.

Acteurs

La coalition était composée d'un nombre important d'individus : l'analyse du réseau a déterminé une centaine d'acteurs et d'associations, souvent marginalement actifs [Database \(2022, AXXI-GSsA\)](#). La coordination a été un point faible de la coalition car les acteurs majeurs ont eu de la peine à s'aligner autour de croyances communes : la campagne référendaire a été soutenue par quatre argumentaires différents ([Lutz 2015, 174](#)).

Les conflits de personnalités entre les membres centraux de la coalition n'ont pas contribué à promouvoir la ligne de la coalition ([C. Bühlmann 2023\[V\]](#); [Wächter 2003c, 2–7](#)). La Table 187 détaille les acteurs les plus actifs dans l'organisation et les conférences, ainsi que dans la communication de la coalition. À l'exception de quelques parlementaires de droite, le soutien de personnalités politiques à la coalition était très limité. L'analyse est focalisée sur la Suisse-allemande car les indices des activités de la coalition en Suisse Romande sont lacunaires.

Si plusieurs sections cantonales de l'UDC et de la SSO ont soutenu la coalition, le combat pour le référendum a été mené par des groupes mineurs et hétéroclites. Selon le journaliste René Zeller, plusieurs collectifs étaient proches du publiciste d'extrême-droite Emil Rahm ou du *Verein zur Förderung der psychologischen Menschenkenntnis* (VPM), décrit comme une « Psychosekte » ([Lutz & Wyniger 2017, 392](#)).

Table 187 A XXI – Acteurs majeurs de la coalition traditionaliste II

Acteur	Fonction	Catégorie
Wächter Hans (1920–2014)	Divisionnaire (lib), Président du comité référendaire et de l'Action Aktivdienst	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Ober-Kassebaum Georg	Lt col EMG, vice-président du comité référendaire, architecte, président de la IG Miliz,	Officier de milice
Harder Thomas	Col EMG, président société des officiers TG	Officier de milice
Baumann J. Alexander (1942–2022)	Lieutenant-colonel, avocat indépendant, Conseiller national UDC (TG) Dr en droit	Parlementaire
Fehr Hans (1947–)	Lieutenant-colonel, directeur de l'ASIN, Administrateur, Conseiller national Maître d'enseignement secondaire	Parlementaire
Erne Mathias	Major, avocat, rédacteur de « Zeit-Fragen », journal du « Verein zur Förderung der psychologischen Menschenkenntnis » (VPM)	Officier de milice
Wirz Heinrich	Colonel (lib)	Journaliste
Feigl Marion	Biologiste	Autre
Fournier Anne	Coordinatrice Suisse-Romande	Autre
Karlen P.-A.	lt-col, coordinateur Romandie	Officier de milice
Rebsamen Ernst	Vice-Président et secrétariat de l'action Aktivdienst	Autre
Reimann Lukas	Young 4 Fun	Autre
Seitz Thomas	Psychologue, époux de Erika Vögeli, proche du VPM	Autre
Vögeli Erika	Chefredaktorin <i>Zeit-Fragen</i> , proche du VPM	Journaliste (non-militaire)
Walder Hans Ulrich	Institut Felsenegg	Autre
Grangier Kevin	Membre du comité référendaire romand Young 4 Fun	Autre

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

D'autres acteurs plus connus, mais restés en retrait (Table 188), ont soutenu la coalition par des articles ou des présentations sans pour autant jouer un rôle majeur dans les activités organisationnelles du groupe.

Table 188 A XXI – Acteurs importants de la coalition traditionaliste II

Acteur	Fonction, période	Catégorie
Küchler, Simon	Commandant de corps (lib), à partir de 2000	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Bachofner Hans	Divisionnaire (lib)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité
Schlüter Ulrich (1944–) ⁴⁶⁹	Appointé, Rédacteur en chef de la <i>Schweizerzeit</i> Conseiller national UDC (ZH) Dr ès lettres	Parlementaire, journaliste
Fischer J.	Col EMG	Officier de milice
Leimgruber Albert	Membre du comité référendaire Young 4 Fun	Autre
Vincenz A.	Colonel (lib)	Ancien officier de milice
Semadeni Erhard	Brigadier (lib)	Fonctionnaire / officier de carrière retraité

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

La récolte des signatures aurait été majoritairement soutenue par l'*Eidgenössische Komitee für eine direkt-demokratische, neutrale und souveräne Schweiz* (R. Zeller 2003). Ce groupe, peu présent sur Internet, a ultérieurement contribué au dépôt du référendum contre l'*Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin* (Chancellerie fédérale 2005).

Table 189 A XXI – Autres soutiens importants de la coalition traditionaliste II entre 1996 et 2008

Partis	Autres acteurs	Journaux
Partiellement UDC	Aktion Aktivdienst	Eidgenössisches Komitee für eine direkt-demokratische, neutrale und souveräne Schweiz
EDU	Aktion Volk und Heimat	Eine Schweiz für unsere Kinder, section VS
FPS	IG Miliz	Schweizer Bürgervotum, Dozwil
SD	Offiziersgesellschaft Thurgau	Alleanza Liberi e Svizzeri, Lugano
JSVP CH	Young4Fun	Forum für den Souverän, Malans
SVP BL, BS, GE, LU, NW, OW, SG, SZ, TI, VS, ZG, ZH	VPM Institut Felsenegg	Aktion Volk und Parlament

Source : analyse de la base de données [Database \(2022, AXXI\)](#)

⁴⁶⁹ Les liens entre Schlüter et le « dissidenten Freisinnigen » Wächter remonteraient aux années huitante lorsqu'ils collaboraient, sous la présidence de Blocher, à la *Arbeitsgruppe Südliches Afrika* (Frischknecht 1987, 620).

Activités saillantes

L'activité saillante de la coalition a été le référendum contre la réforme *Armée XXI*.

Table 190 A XXI – *Activités saillantes de la coalition advocative traditionaliste II 2002–2003*

2002 – 2003	Référendum contre la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM), Modification – Rejeté
-------------	--

Source : auteur

Croyances

L'exposé des croyances découle d'une interprétation de l'analyse du discours de plusieurs documents de la coalition traditionaliste à l'aide du logiciel *NVivo* appliqué sur la Synthèse de [DATASET \(2022\)](#). *L'opposition de la coalition* à la réforme *Armée XXI* portait sur plusieurs facteurs : *premièrement*, la réforme basée sur la sécurité par la coopération était contraire aux valeurs de la Suisse : elle ne respectait pas la neutralité, elle était centralisatrice et elle transférait des compétences du Parlement au Conseil fédéral. La détermination des futures transformations par voie d'ordonnances plutôt que par des lois les soutirait à l'influence du peuple qui ne pouvait plus demander de référendum. Il était donc nécessaire que le peuple s'exprime. *Deuxièmement*, les changements géopolitiques majeurs consécutifs aux attentats du 9 septembre 2001 n'avaient pas été pris en compte par les planificateurs, pas plus que les transformations subséquentes de l'OTAN d'une alliance de défense de l'Europe vers une force expéditionnaire. Le projet *Armée XXI* n'était donc ni aligné avec le contexte géostratégique, ni avec le projet USIS. *Troisièmement*, la réforme, établie par des officiers de carrière dans une tour d'ivoire, ne correspondait pas aux attentes du peuple. L'absence d'options conceptionnelles démontrait la faiblesse du projet.

La coalition n'a pas développé d'analyse de la menace, mais plusieurs acteurs référençaient implicitement une attaque militaire contre la Suisse ([Lezzi & Ober-Kassebaum 2003](#); [Semadeni 2003b](#)) et le terrorisme, éventuellement comme conséquence de la participation suisse à des opérations de promotion de la paix ([Reimann 2003](#)). Ober-Kassebaum relativisait la menace d'attentats ou de migrations, qui selon lui ne mettaient pas en danger l'autorité suprême de la Confédération ([Lezzi & Ober-Kassebaum 2003](#)), alors que le comité référendaire critiquait des carences en matière de sécurité intérieure ([\[Komitee gegen die Armee XXI\] 2003](#)).

La table ci-dessous synthétise les croyances de la coalition sur les menaces.

Table 191 A XXI – *Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition traditionaliste II*

Menaces et dangers directs
— Attaque militaire contre la Suisse
— Terrorisme après 9/11
Menaces et dangers indirects
Conflits hors du contexte suisse – Externalités négatives de la promotion de la paix

Source : Synthèse de [DATASET \(2022, ES 08/11\)](#)

Les querelles entre les coalitions traditionaliste et internationaliste ne portent pas fondamentalement sur l'analyse des risques et des dangers mais plutôt sur d'autres croyances décrites dans la table ci-dessous.

- Une grande partie du discours de la coalition portait sur des *croyances du noyau* : l'armée, légitimée par de fréquents recours à la Constitution fédérale, représentait un élément central de la construction étatique qui protégeait les citoyens et le territoire national. Elle garantissait la neutralité qui ne devait pas être remise en cause par la coopération militaire. En filigrane, la coalition soutenait une approche républicaine du lien citoyen – armée – État, tout en soulignant les coûts avantageux du système de milice.
- *Les croyances propres* que la coalition mettait en avant portaient *d'une part* sur une critique des modifications du système de défense apportées par l'Armée XXI. L'obligation de servir était néfaste pour la jeunesse, en particulier aux étudiants car l'augmentation de la durée des écoles de recrue prétait les étudiants. Elle empiétait sur les semestres universitaires. Le système de milice était mis en question par les nouveautés de la réforme : (1) la réduction de la taille de l'armée et du nombre de formations conduisait à une concurrence entre officiers de milice et de carrière pour les fonctions de commandement. (2) La division de la formation (donnée par des professionnels) et du commandement (par des officiers de milice) était artificielle. (3) La réduction de la durée de service supprimait l'intégration du militaire dans la société (selon le *topos*, les enfants ne verraient jamais leur père en uniforme puisqu'il terminerait son service à 30 ans). (4) L'introduction du service long conduirait inmanquablement à deux classes d'armée. Du point de vue de la doctrine militaire stratégique, la coalition appelait au maintien d'une capacité de défense dissuasive ; elle critiquait l'absence de doctrine opérative détaillée. L'appui aux autorités civiles gagnait en importance en raison des menaces terroristes. Il fallait renoncer aux opérations de maintien de la paix, contraires à la neutralité. L'influence des concepts de l'OTAN sur le développement de l'armée était désapprouvée. La proximité avec l'Alliance atlantique était pernicieuse car elle conduisait à une défense agressive et à une perte de souveraineté.
- *Les croyances secondaires* étaient multiples. Comme alternative à l'Armée XXI, la coalition proposait une évolution de l'armée 95, après correction de ses lacunes et une réduction des effectifs à 220 000 militaires. Il fallait finalement renoncer (1) à la réserve, à l'instruction lacunaire et dépourvue de matériel de corps ; (2) à la modularité et aux formations d'application qui allaient à l'encontre du système de milice. Le maintien des formations d'alarme et des structures territoriales, réponse pertinente aux menaces sur la sécurité intérieure, était impératif.

Table 192 A XXI – Croyances de la coalition traditionaliste II

Croyances du noyau

Existence de l'Armée

Élément d'un modèle étatique

Neutralité intégrale → exclure l'influence de l'OTAN

Relations Citoyen – État – Armée

— Approche républicaine

— Approche néolibérale : l'armée de milice est bon marché

Croyances propres

Système de défense

Obligation de servir hostile à la jeunesse

Système de milice mis en danger

— Concurrence entre officiers de milice et de carrière

— Division entre formation par professionnels et commandement de milice

— Courte durée de service

— Une armée à deux classes en raison du service long

Doctrines

Refus de la coopération internationale considérée comme une inféodation à l'OTAN et à une défense agressive

Mandats militaire–stratégique

— Défense → Maintien de la capacité dissuasive

— Appui subsidiaire aux autorités civiles → Tâche importante

— Refuser les opérations de promotion de la paix incompatibles avec la neutralité

Conception lacunaire des opérations de défense

Croyances secondaires

Organisation

— Évolution de A 95 vers une armée à 220'000 militaires (sans formations d'application ni modularité)

— Maintien des formations d'alarme et des formations territoriales

— Renoncer à la réserve : inutile car pas équipée et lacunes d'instruction

Source : Synthèse de DATASET (2022, A XXI)

À travers les différentes perspectives de la coalition traditionaliste, on reconnaît une solution d'homéostasie autour d'une adaptation de l'*armée 95*, inscrite dans une tradition républicaine. Elle n'était pas en phase avec le *Zeitgeist* qu'elle critiquait, en particulier les problèmes plus larges du sous-système, comme la transformation de la perception du système de milice et de la conscription. D'autre part, le collectif s'opposait frontalement à la coopération en matière de sécurité au nom d'une conception fondamentaliste de la neutralité. La coalition était non seulement isolée, mais aussi fragmentée. Seule une minorité des 20 parlementaires de droite qui s'étaient opposés à la révision de la loi s'est engagée pour soutenir le référendum. L'ASIN n'a pas soutenu le référendum car elle ne se considérait pas comme une organisation

logistique (Lutz 2015, 174) tandis que l'UDC, qui avait perdu le combat sur l'armement et l'instruction des troupes à l'étranger, n'avait pas plus grand intérêt d'engager des ressources pour un combat difficile : trente-sept députés au Conseil national s'étaient opposés à la révision de la loi, dont la moitié seulement appartenait au camp bourgeois. Les initiants perdaient au combat soutenus par une petite minorité de parlementaires. Une alliance contre-nature était exclue : la coalition alternative n'avait pas intérêt à soutenir le référendum : lors de leur assemblée le 1er Mars 2003, « [stand] ein Nein nicht zur Debatte » pour les délégués du PS, par crainte de se retrouver à la même enseigne que l'opposition de droite. Ils ne voulaient pas non plus soutenir un « innerbürgerlichen mediokren Kompromiss » (C. Schoch 2006).⁴⁷⁰ Le GSsA ne voulait pas non plus appuyer « das Festhalten an einem Prinzip der bewaffneten Neutralität und an einer überdimensionierten Armee 95 » (GSoA 2003).

Ressources

Les ressources de la coalition étaient limitées dans toutes les dimensions (figure ci-dessous).

Table 193 A XXI – Ressources de la coalition traditionaliste II

Autorité légitime de prendre des décisions politiques	Uniquement à travers le référendum. Peu de relais politiques.
Information sur un problème donné	Au-delà de l'expertise militaire et juridique des acteurs de la coalition, pas d'expertise technique ou financière en matière de politique de défense militaire équivalente à celle du groupement défense.
Opinion publique et communication	Accès aux médias donné dans une volonté d'équilibre. Pas de média propres.
Troupes mobilisables	Quelques sociétés militaires (sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tir), plusieurs associations de droite.
Ressources financières	Très limitées : budget de l'ordre de Frs. 120 000.– (<u>Wächter 2003c</u>)
Leadership compétent	Limité, conflits de compétence au sein du comité référendaire.

Source : auteur

La coalition traditionaliste était une coalition de circonstance qui disparut après son échec. Sa composition ne fut pas durable. Ses croyances, très mélangées et portant principalement sur des croyances secondaires (Table 191 et Table 192), étaient proches de celles de la coalition conservatrice. Sans relais efficaces au sein du monde politique ou au sein de l'armée, manquant de ressources financières, la coalition traditionaliste II n'a pu opposer à la réforme qu'un dernier baroud d'honneur avant de se fondre dans la coalition conservatrice et celle opposée à l'ES 08/11.

⁴⁷⁰ Une proposition de soutien à la révision de la loi, bénéficiant d'un certain succès d'estime, fut rejetée au profit d'un mot d'ordre d'abstention (C. Schoch 2006).

Coalition advocative alternative

Acteurs

La composition de la coalition advocative alternative n'a pas globalement été modifiée par rapport à la description du chapitre précédent, *Coalition advocative alternative*, page 420 *sqq.*, à l'exception du départ de quelques Parlementaires. On renvoie à ce titre pour la description des acteurs, des croyances générales ainsi que des ressources.

Activités saillantes

Les activités saillantes de la coalition ont été présentées dans le chapitre précédent *Activités saillantes*, page 424.

Croyances sur la réforme Armée XXI

La coalition alternative estimait que les menaces militaires avaient quasiment disparu et que l'armée devait se réorienter pour collaborer à soutenir les populations civiles et la démocratie.

Table 194 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition alternative en 2004

Menaces et dangers directs
Risque d'une guerre égal à zéro
Délai de pré-alerte de l'ordre d'une décennie
Menace et dangers indirects
Conflits armés en Europe
--
Conflits hors d'Europe
Impact locaux sur la population civile et la démocratie

Source : basée sur Karl W. Haltiner & Szvircsev Tresch (2005, 34–35) et SP (2008)

Les croyances de la coalition sont détaillées dans la table ci-dessous. L'armée devait abandonner la conscription (et le système de milice) en faveur d'un système contractuel et donc selon un modèle néolibéral. La défense en coopération, était envisageable dans des structures européennes ou de l'OSCE, mais pas avec l'OTAN. Les 15 000 militaires (et 45 000 de réserve) étaient prévus principalement pour des opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre de la réforme *Armée XXI*, les actions de la coalition alternative ne furent pas substantielles : on ne retrouve pas de traces de leur croyances propres dans le programme, à l'exception de leur influence sur le cadre d'autorisation des engagements à l'étranger (ONU, OSCE) et quelques initiatives visant, sans succès, à réduire le budget militaire, en particulier la « redistribution des dépenses ». Lutz & Wyniger suggèrent les motifs de ces échecs : *d'un côté*, vers la fin de la dernière décennie du siècle passé, la gauche perdit son intérêt pour les thématiques sécuritaires. *De l'autre*, les propositions de la gauche peinaient à convaincre les acteurs favorables à l'armée, qui voyaient dans les propositions de la coalition alternative une forme détournée de soutien au GsA (Lutz & Wyniger 2017, 344–345). Plusieurs auteurs d'une initiative alternative étaient membres de la coalition abrogative (par exemple : Jo Lang et Jean-Michel Dolivo) et réciproquement (Suzanne Leutenegger Oberholzer). Le soutien d'une grande partie des Parlementaires fédéraux de la

coalition alternative aux initiatives du GSSA, même si elle était probablement de nature tactique, ne contribua pas à désamorcer la critique.

Table 195 A XXI – Descriptifs des autres croyances de la coalition alternative

Croyances du noyau

Neutralité coopérative dans le cadre européen

Approche néolibérale « Zu viele, zu teure Wehrpflichtige »

Croyances propres

Suppression de la conscription : trop de soldats en regard des menaces

Mandats

- Coopération européenne et avec l'OSCE, pas avec l'OTAN → stabilité internationale
- Contributions à la défense européenne
- Promotion de la paix
- Diminuer la défense contre des attaques militaires

Croyances secondaires

Effectifs – Armée de volontaires (15 000 en service, 15 000 réserve)

Montée en puissance

Sûreté sectorielle : Combinaison de police aérienne et de police des frontières

Source : basée sur Karl W. Haltiner & Szvircsev Tresch (2005, 34–35) et SP (2008)

Croyances sur l'ES 08/11

La coalition ne s'exprime pas sur la nécessité de la réforme à laquelle elle n'a pas contribué, si ce n'est dans la phase de consultation. Comme pour la coalition précédente, l'appréciation des menaces et la description des croyances sont décrites sur la base du débat au Conseil national (BO 2006).

Table 196 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition alternative

Menaces et dangers directs

Terrorisme

Menace et dangers indirects

Conflits armés en Europe

Pas de menace pour la Suisse

Conflits hors d'Europe

Pas de menace militaire pour la Suisse

Prolifération

Source : Synthèse de DATASET (2022, A XXI)

La coalition reconnaît trois types de menace référencées dans la table ci-dessus : (1) la prolifération, qui menace directement la population suisse, (2) les États faillis, qui nécessitent des interventions de stabilisation et (3) indirectement, le terrorisme, qui doit être circonscrit par le renseignement et la police, mais pas par l'armée. Les croyances sur la réforme sont détaillées dans la table ci-dessous.

Table 197 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition alternative

Croyances du noyau

Neutralité → Pas d'adhésion à l'OTAN

Croyances propres

Critique de l'approche néolibérale (le soldat comme ressource)

Mandats

- Appui subsidiaire aux autorités civiles – Subsidiarité limitée aux cas d'urgence
- Défense – Diminution – positive
- Mandat PSO – Soutien au développement
- Mandat sûreté sectorielle – Refus
- Planification financière : réduire les coûts de l'armée

Croyances secondaires

Effectifs – Réduction

Source : Synthèse de DATASET (2022, A XXI)

Les acteurs majeurs sont principalement des député.e.s au Conseil national qui se sont opposés à plusieurs reprises à la réforme. Même après les amendements du Conseil des États, la coalition a refusé de soutenir les nouvelles bases légales (BO 2007).

Ressources

Les ressources de la coalition alternative n'ont pas foncièrement changé par rapport à la période précédente. On renvoie à la Table 152, p. 426.

La coalition alternative était une coalition advocative. Sa composition était pérenne (Table 145 – Table 148), tout comme ses croyances qui ont cependant évolué entre les propositions initiales de l'*armée 95* (Table 151) et celles de l'*Armée XXI* (Table 196 – Table 197). En particulier, la coalition proposait de renoncer à la conscription au profit d'un volontariat. Elle proposait un programme précis.

Coalition advocative abrogative

La composition de la coalition advocative abrogative a subi quelques modifications notables par rapport à celle du chapitre précédent, *Coalition advocative abrogative*. On ne présentera que les différences majeurs dans la description des acteurs par rapport à ce titre. Les croyances générales ainsi que les ressources décrites plus haut demeurent.

Acteurs

Après le départ de Gross et de ses collègues de la première heure (Adrian Schmid, Martin Bühler et Jürgen Schulz),⁴⁷¹ on assiste à une relève de la garde d'une nouvelle génération au sein de la coalition : les auteur.e.s de la seconde initiative pour la suppression de l'armée ne sont, à une exception près, pas les mêmes que ceux de la période 1982 – 1989. Ils sont plus jeunes. En revanche, les acteurs romands de la première heure, comme Dolivo, Gilardi ou Gilly, sont toujours actifs. On note moins de contributions des pacifistes chrétiens. L'entrée en vigueur de la loi sur le service civil en 1992 a focalisé la critique antimilitariste et pacifiste sur d'autres thématiques.

Activités saillantes

Les activités saillantes sont décrites dans le chapitre précédent, *Activités saillantes*, page 428.

Croyances portant sur l'ES 08/11

On a analysé les croyances de la coalition sur la base d'une analyse de contenu de sa « Stellungnahme zur Teilrevision der Verordnung der Bundesversammlung über die Organisation der Armee » (GSoA 2006). Comme la coalition alternative, la coalition abrogative ne prit pas position sur les raisons de la détermination de l'*Étape de développement 08/11* qu'elle n'avait pas initialisée et qu'elle refusait. L'appréciation des menaces était très claire (Table ci-dessous) : il n'existait plus de menace qui aurait justifié le maintien d'une armée et les dangers décrits dans le projet de message ne peuvent être maîtrisés par une organisation militaire.

Table 198 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition abrogative

Menaces et dangers directs

Changement climatique et pénurie d'énergie fossile → Pas une tâche de l'armée

Agression militaire → Disparition

Catastrophes naturelles et anthropiques → Pas une tâche de l'armée

Menaces Cyber → Pas une tâche de l'armée

Terrorisme → Menace exagérée et pas une tâche de l'armée

Menace et dangers indirects

Prolifération → la lutte contre la prolifération n'est pas une tâche de l'armée

Conflits hors d'Europe → les opérations de promotion de la paix ne sont pas couronnées de succès, pas une tâche de l'armée

Source : Synthèse de DATASET (2022, A XXI)

L'armée ne pouvait pas plus contribuer à la résolution d'autres dangers majeurs, qui n'étaient pas décrits dans le message, notamment la pénurie à venir d'énergie fossile et le changement climatique.

Dans sa prise de position, le GSsA ne traitait pas de *croyances du noyau*. Du point de vue des *croyances propres*, il était très critique envers les mandats de l'armée : il condamnait les engagements subsidiaires qui n'étaient de son point de vue

⁴⁷¹ Bühler et Schultz n'apparaissent que marginalement dans le repérage des activités saillantes du GSsA.

pas constitutionnels.⁴⁷² La diminution des capacités de la défense était soutenue, tout en relevant qu'elle n'était pas suffisante. Condamnant la « Militarisierung der Aussenpolitik » (s.n. 2007), il ne souhaitait pas de développement des opérations de promotion de la paix. Le groupe condamnait finalement la sûreté sectorielle, également considérée comme anticonstitutionnelle, qui lui apparaissait comme une création destinée à légitimer l'armée en perte de raison d'être. La conception lui semblait absurde. Dans l'ensemble, il était nécessaire de réduire les coûts de l'armée.

Sur le plan des *croyances secondaires*, le GSsA proposait une destruction complète des armements à liquider et, plus généralement, la suppression des armements. Une réduction importante des effectifs était à prévoir. Globalement, les croyances de la coalition sur l'ES s'inscrivent dans la continuité de leurs croyances précédentes.

Table 199 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition abrogative

Croyances du noyau

Relations Citoyen – État – Armée

Approche pacifiste (implicite)

Croyances secondaires

Mandats

- Appui subsidiaire aux autorités civiles → pas constitutionnel
- Défense → diminution des capacités positive mais pas suffisante
- PSO → Ne pas développer
- Sûreté sectorielle : créée pour légitimer l'armée, elle ne fait pas de sens rationnellement et est anticonstitutionnelle

Planification financière → Réduire les coûts

Croyances secondaires

Liquidation et destruction complète des armements

Effectifs → Réduire

Source : Synthèse de DATASET (2022, A XXI)

Ressources

Comme précédemment, la coalition abrogative maîtrise l'agenda politique ainsi que l'expertise technique et financière et elle a l'avantage sur les autres groupes en matière de gestion des ressources (Table 158, p. 432).

Fora inter coalitions

On a repéré quatre *fora* entre les coalitions : (1) le comité de direction de la défense (l'ancienne commission de défense nationale) ; (2) l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers (SSO) ; (3) les entretiens informels du C DMF

⁴⁷² Pour GSoA (2006), « der einschlägige Artikel in der Bundesverfassung hält nämlich fest, dass die Armee die zivilen Behörden lediglich bei 'schwerwiegenden Bedrohungen der inneren Sicherheit' sowie bei der 'Bewältigung ausserordentlicher Lagen' unterstützen darf (Art. 58, Abs. 2). Heute befindet sich die Schweiz weder in einer Phase, in der die innere Sicherheit schwerwiegend bedroht ist, noch befindet sich die Schweiz in einer ausserordentlichen Lage. In den meisten westlichen Ländern wäre es undenkbar, dass die Armee Aufgaben der zivilen Sicherheitskräfte übernimmt ».

ou du CEMG avec les associations militaires ; (4) La *Commission d'étude pour les questions stratégiques*, Celle-ci forme l'unique forum auquel des représentants de la coalitions abrogative ont participé. On le décrit plus en détail.

Selon son mandat implicite, la *Commission* « sollte möglichst viele Teile der schweizerischen Gesellschaft berücksichtigen » (Catrina 2010). La composition de ce groupe de 42 participants était conçue pour être large et inclusive du point de vue des positions : elle intégrait notamment Christoph Blocher, Andreas Gross ainsi que plusieurs capitaines d'industrie.⁴⁷³ Pour sortir des sentiers battus, Ogi et Brunner recrutèrent les membres de la commission hors de l'administration fédérale (Menuisier 1996b). Le manque d'expertise stratégique des participants fut critiqué par les experts qui n'avaient pas été invités à y participer (Bachofner 1996; Däniker 1996a).

Le *Rapport de la Commission* examinait les risques et dangers pour la Suisse à l'aune de la situation géostratégique. Il soulignait la nécessité du passage d'une conception isolationniste à stratégie de coopération. Il appelait à la poursuite du système de milice, tant pour des raisons militaires que sociétales. La commission proposait un service militaire long (en une traite) et des améliorations du recrutement. Elle rappelait la nécessité d'un corps d'engagement (forces spéciales) capables d'intervenir dans une région en crise à l'étranger pour, par exemple, rapatrier des citoyens suisses. Ces mutations imposaient de réformer les instruments de la politique de sécurité, dont la conception remontait à la guerre froide. En particulier, l'armée devait se rationaliser, tout en gardant son caractère fédéraliste, notamment dans la répartition des commandements. La commission relevait encore la complexité des instruments de gestion de crise et la nécessité de les améliorer. Finalement, la valeur du système de sécurité suisse dépendait avant tout de la confiance que les citoyens avaient en lui. Cette confiance découlait principalement de l'adéquation de l'armée aux réalités géostratégiques. En conclusion, la commission soulignait l'importance de la coopération internationale comme témoignage de la solidarité de la Suisse dans le développement de la paix, la nécessaire collaboration de la Suisse avec ses voisins et avec les alliances. Tous les membres de la commission, à l'exception de Christoph Blocher, avaient adopté le rapport (Studienkommission für strategische Fragen 1998).

Les conclusions du rapport exercèrent une influence importante sur la suite des travaux de développement de l'*Armée XXI*. Christian Catrina (2010, 185), un des secrétaires de la Commission, observait l'influence du document, que l'on a souvent confondu le RAPOLSEC 2000, sur la pensée stratégique suisse. Cependant, le refus de Christophe Blocher de s'associer au rapport montre la difficulté du consensus dans le champ de la politique de défense militaire. On reviendra sur les travaux de la Commission dans la discussion des hypothèses sur l'apprentissage.

⁴⁷³ Sous la présidence d'Edouard Brunner, la commission rassemblait les personnalités suivantes : Josef Ackermann, Peter Arbenz, Christoph Blocher, Jean-Pierre Bonny, Ulrich Castelberg, Mario Corti, David De Pury, Jacques-Simon Eggly, Edi Engelberger, Hans-Ulrich Ernst, Jean-Pierre Gattoni, Esther Girsberger, Evelyne Gmünder, Andreas Gross, Nicolas Hayek, Hansrudolf Kamber, François Lachat, Hans-Peter Lenherr, Josef Leu, Jean-François Leuba, Philippe Lévy, Raymond Loretan, Lucien Maire, Marina Masoni, Christine Menz, Armin Meyer, Claude Nicollier, Klauspeter Nüesch, Thérèse Obrecht, Hans Jörg Oettli, Thomas Onken, Claudia Pestalozzi, Jacques Pilet, Renzo Respini, Victor Ruffly, Samuel Schmid, Peter Steiner, Moritz Suter, Olivier Vodoz, Monika Weber, Marius Wetzler (NFP 42 1998, A-28).

Acteurs particuliers

On s'attachera dans cette sous-section aux courtiers, aux entrepreneurs de politique publique et aux C DDPS.

Courtiers

On a déterminé trois courtiers pour la période décrite (Table 200).

Table 200 A XXI – Catégorie d'acteurs particuliers pour la période de 1996 – 2008

Courtiers de politique publique	Brunner, Edouard Scherrer, Hans-Ulrich Schmid, Samuel
---------------------------------	---

Source : auteur, inspiré de [Weible & Ingold \(2018, 332\)](#)

- *Edouard Brunner* a certes indirectement imposé son programme aux membres de la commission, mais il a créé une dynamique consensuelle qui a conduit presque tous les membres à soutenir le projet ([Simond 2001, 20–27, en particulier 21–22](#)).
- *Hans-Ulrich Scherrer* était reconnu par ses proches collaborateurs comme porteur de consensus ([C. Bühlmann 2023, \[W\]](#)).
- *Samuel Schmid*, comme Kaspar Villiger par le passé, est décrit comme un « *Konkordanzpolitiker* » ([Vatter 2020, 214](#)). Juste après son élection, Schmid affirmait son credo en faveur du consensus ([Dousse & Gattoni 2000](#)) :

Avant tout, il faut être pragmatique, si on veut obtenir des majorités dans ce pays. Il ne sert à rien de brusquer les citoyens ... Je vais essayer de ne pas couper les ponts entre les différentes sensibilités qui animent mon parti. Mais je veux rester libre afin de pouvoir dire ce que je pense, démasquer des évolutions négatives. Je veux pouvoir travailler en toute indépendance. J'ai été avocat et je suis tout à fait capable de surmonter les querelles.

Il avait plusieurs succès à l'actif de sa méthode « *sich Zeit nehmen fürs Zuhören, statt in Aktionismus zu verfallen* » ([Simone Schmid 2008](#)). Le Bernois a réussi à gagner les votations sur l'armement et l'instruction des troupes à l'étranger ainsi que sur la réforme *Armée XXI* ([Simone Schmid 2008](#)).

Adolf Ogi, en revanche, ne semble pas avoir joué ce rôle : le C DMF / DDPS n'est donc pas un courtier *ex officio*.

On prolonge cette discussion avec une brève discussion du rôle des deux chefs de département.

Entrepreneurs de politiques publiques

On rappelle les entrepreneurs de politique publique des groupes :

- *Coalition internationaliste* : Adolf Ogi et Samuel Schmid étaient les entrepreneurs de politique publique de la réforme et de la coalition.
- *Coalition conservatrice* : ce sont principalement les députés UDC Baumann J. Alexander, Hans Fehr, Ulrich Schlüer, et Pirmin Schwander.
- *Coalition traditionaliste II* : Hans Wächter était l'entrepreneur politique de la coalition.

- *Coalition alternative* : Barbara Haering était l'entrepreneur de politique centrale de la coalition.⁴⁷⁴
- *Coalition abrogative* : En raison de la nature fragmentée du collectif et de sa hiérarchie horizontale, il est difficile de déterminer un entrepreneuriat politique après le départ de Gross. Comme l'influence de cette coalition sur les transformations de la politique de défense militaire demeure limitée, on a renoncé à proposer artificiellement des noms.

C DMF/ DDPS

Après avoir dirigé le DTEC *Adolf Ogi* s'était vu attribuer le DMF contre son gré lors de la rocade de Villiger au Département fédéral des finances. Ogi, officier supérieur, avait conduit une compagnie de grenadiers de montagne et un bataillon d'infanterie de montagne. Il avait ensuite été incorporé dans un état-major de brigade de réduit, puis dans une fraction d'état-major (*Sachgruppe Strategie*). Comme parlementaire, il avait présidé la commission de politique de sécurité. Il disposait ainsi d'une vue d'ensemble des processus et du fonctionnement de l'armée, qui n'était plus forcément actuelle au moment de son entrée en fonction. Ogi était un entrepreneur de politique publique au sens de l'ACF : à côté de la réforme *Armée XXI*, il a notamment relancé l'adhésion de la Suisse au Partenariat pour la Paix,⁴⁷⁵ les engagements de promotion de la paix ainsi que la création des centres de Genève à la maison de la Paix (M. Rieder 2018; Winkler 2016). Le natif de Kandersteg avait occupé des postes de direction dans des entreprises privées et insufflé une nouvelle dynamique au ski suisse (R. Zeller 2019). Dans son style de direction, Ogi préférerait « faire avancer les choses plutôt que d'administrer » (Ogi cité par M. Rieder 2018, 4). Plutôt qu'auteur, il était promoteur d'idées qui correspondaient à ses croyances, laissant à d'autres le soin de proposer des concepts originaux (Winkler 2016). Il conduisit les réformes à distance à travers ses collaborateurs personnels et rapporteurs et s'éloigna ainsi de la structure de direction entrepreneuriale de Villiger au profit d'une conduite du Département marginalisant le rôle de l'armée (Paul Müller 2008).⁴⁷⁶ Vatter assigne Ogi à la classe des

⁴⁷⁴ Durant cette période, elle présida la commission de politique de sécurité (2006–2007) et gagna le respect de ses adversaires : « auch Personen, die mit sozialdemokratischem Gedankengut sonst nichts am Hut haben, anerkennen denn auch das umfassende sicherheitspolitische Wissen der SP-Politikerin » (Lezzi 2007a).

⁴⁷⁵ Ce processus avait été lancé en 1994, mais il fut gelé à la suite du refus de la LOMP (M. Rieder 2018; Winkler 2016, 155).

⁴⁷⁶ Plus précisément, selon Paul Müller (2008, 5),

die Probleme wurden in der Geschäftsleitung nicht mehr umfassend ausdiskutiert; Entscheide blieben aus.[...] Die vielen Geschäfte, verursacht durch die Ausschüsse und die Neuorganisation EMD 95, führten zu einer Stauung. Dies hatte in der Folge für die Weiterentwicklung der Verwaltung und der Armee fatale Auswirkungen. So wurde beispielsweise die Armee XXI nie in der GL durchbesprochen. Es fand kein systematischer Entscheidungsfindungsprozess mehr statt. Dies erklärt auch, dass die Armee XXI nicht in Varianten sondern « einspurig » entwickelt wurde.

L'élargissement des tâches du DDPS et la nécessité de discuter les problèmes des groupements dans les séances de direction conduisit à une absence de pilotage politique. Toujours selon Paul Müller (2008, 6),

Für die Armee reform stand die notwendige Zeit für deren Behandlung nicht mehr zur Verfügung. Dies führte zu einer Vorbehandlung aller Armeegeschäfte in einer « Vorbereitungssitzung der Geschäftsleitung VBS » (VGL). Die [Korpskommandanten] diskutierten die anstehenden Probleme und Eingaben, der Generalstabschef hatte dann das Resultat dieser Sitzung in der [Geschäftsleitungssitzung VBS] zu vertreten. Die grundlegende « generierende » Diskussion der Probleme ging damit am C VBS vorbei.

Paul Müller (2008, 8) soulignait les différences entre les processus du DMF et du DDPS :

Während der Chef VBS früher [dans le cadre des séances institutionnelles] monatlich an 3-4 Tagen in ordentlichen Gremien zusammen mit den KKdt die Probleme löste, nimmt er heute nur noch vierteljährlich einmal während zirka zwei Stunden

« *Populären (Die Volksverbundenen)* », marqués par une personnalité très ouverte et extravertie, focalisés sur la communication et qui se comprennent « eher als Gestaltende denn als Verwaltende » (Vatter 2020, 214).

Samuel Schmid apparaît moins comme un entrepreneur de politiques publiques que ses prédécesseurs. Si l'on excepte la réforme ES 08/11, il n'a pas lancé de projets majeurs et comparables à ceux de Villiger ou d'Ogi. En revanche, il a été en mesure de créer des majorités pour le soutien à la réforme *Armée XXI*, à finaliser un projet ES 08/11 redimensionné et à obtenir un soutien populaire à l'armement des troupes à l'étranger (Feuz 2019, 671). En revanche, le Parlement lui refusa un programme d'armement en première instance et il dut renoncer à l'achat d'un avion de transport. Son manque d'entrepreneuriat tint aussi l'absence de soutien de son parti : à *Lezzi (2023)*, qui avait reproché à Schmid, quelques temps après son retrait de la politique, de ne pas avoir davantage forcé l'internationalisation de la politique de défense militaire, le Bernois lui répondit que s'il avait fait cette proposition, il aurait dû quitter son poste deux ans plus tôt sous la pression de son parti. Conceptuel, le magistrat apparaissait dans ses prises de position comme un homme d'État (C. Bühlmann 2023, [a3]). Comme ancien commandant de régiment et remplaçant du commandant de la division de campagne 3, il disposait d'une bonne connaissance interne de l'armée. Il avait exercé des fonctions de milice proches de celle de Kobelt, si ce n'est que Schmid n'avait pas suivi les stages de formation EMG. On peut partager l'avis de *Lezzi* que « Schmid sich in militärischen Details am wohlsten gefühlt habe » (Lezzi 2022), un constat que les participants aux rapports des cadres du DDPS partagent (C. Bühlmann 2023, [Y]). Pour Vatter, Schmid appartient, comme Villiger, à la catégorie des « Konkordanzpolitiker (Vermittler) » (Vatter 2020, 213). Dans le contexte de l'ACF, on peut le classer comme courtier qui a cherché tout au long de son mandat à créer des consensus sur la politique de défense militaire.

Relations entre les coalitions

On analyse dans cette sous-section la dynamique des coalitions les plus importantes : deux groupes bourgeois (la coalition structurelle internationaliste et la coalition advocative conservatrice) ainsi que la coalition advocative alternative. On néglige les relations avec la coalition abrogative car celle-ci n'a plus fondamentalement influencé la formulation de la politique de défense militaire à partir du milieu des années nonante.

Illustrées par la Figure 62, les sources de tensions entre la coalition structurelle et la coalition conservatrice s'expriment par quatre dimensions.

— Bien que les croyances du noyau de la coalition structurelle correspondent pour l'essentiel à celles de la coalition conservatrice, la focalisation néolibérale de la coalition structurelle, présente dans les activités économiques privée des acteurs majeurs du groupe conservateur, ne se retrouve pas dans la narration officielle de ce dernier. Par ailleurs, il existe une tension forte entre l'approche plutôt libérale en termes de relations internationales décrite dans le

in der [Geschäftsleitung der Gruppe Verteidigung] im Rahmen eines Armeeführungsseminars teil. Diese institutionalisierte Abwesenheit ist auch durch zahlreiche informelle Kontakte sowie durch periodische und persönliche Gespräche mit dem CdA und seinen Unterstellten nicht zu beheben. Der Einsatz von allerlei Beratern und Referenten beim VBS verschärft eher das Problem und umgibt zumindest teilweise die Führung über die Linie.

On notera que la situation que critique Müller correspond en partie à celle que proposait la SSO en 1966 (Allet & Schmid 1966), ce qui démontre un certain mouvement de balancier des attentes de la milice.

RAPOLSEC 2000 (Conseil fédéral 1999) ainsi que (de manière informelle) dans le Rapport Brunner (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998) et celle plus réaliste (à nouveau au sens des relations internationales) ou focalisée sur les études stratégiques de la coalition conservatrice.

- *Au niveau des croyances propres*, on observe un refus fondamental des engagements de maintien de la paix par la coalition conservatrice et du développement de partenariats plus étendus avec l'OTAN, mais un consensus relatif sur la défense dynamique. Le processus de l'ES 08/11 oppose également les coalitions.
- *Les croyances secondaires* des deux coalitions sont parfois similaires (opposition à l'*Umverteilungsinitiative*) mais divergent sur la focalisation géographique des engagements. La réduction des moyens lourds de l'ES 08/11 est également un facteur de tension entre les coalitions.
- *Les relations entre les deux C DDPS UDC et la coalition conservatrice* furent également très tendues : *d'une part*, en 1992, l'UDC avait été indignée par le soutien d'Adolf Ogi à l'EEE et au rapprochement avec l'Union Européenne, puis, lors du mandat du Bernois au Département de la défense, par sa volonté de collaboration avec l'OTAN et d'adhésion à l'ONU. Vers la fin de la décennie, la tension avait ensuite continué d'escalader entre Ogi et Blocher (R. Zeller 2019). *D'autre part*, en suivant de près Patrick Feuz, l'élection de Samuel Schmid contre le gré de l'UDC en 2000 conduisit tout d'abord à des conflits « die jeweils ritualartig beigelegt wurden » avec celui qui fut qualifié par les cadres de son parti de « halber SVP-Bundesrat ». L'arrivée de Christoph Blocher au Conseil fédéral changea les équilibres et l'intensité des querelles, qui cumulèrent avec le refus de l'UDC de soutenir les programmes d'armement et l'ES 08/11. Après l'éviction de Blocher du Conseil fédéral, le soutien de l'UDC à Schmid déclina encore davantage, avant que les suites de l'affaire Nef et sa transition au Parti bourgeois démocratique Suisse ne lui fassent perdre ce qui restait de son influence (Feuz 2019, 669).

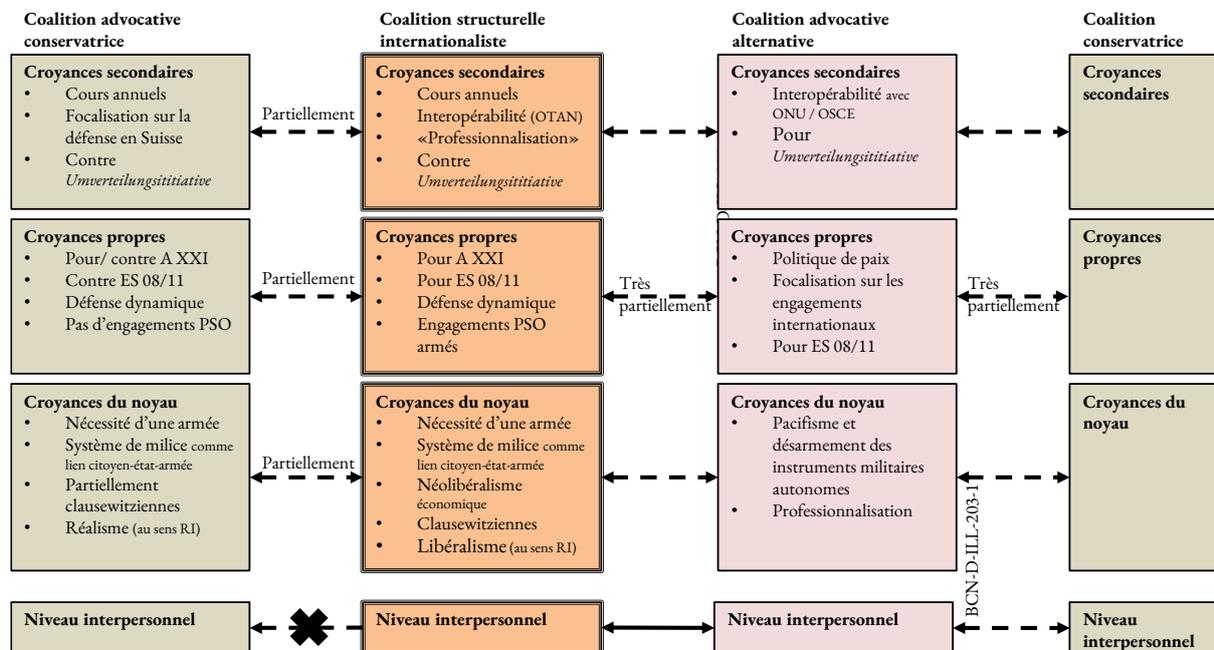
En substance, ces polémiques personnalisées entre un chef du département qui ne partageait pas les mêmes croyances que son parti contribua à renforcer et à entretenir la tension entre la coalition structurelle et la coalition conservatrice. On reviendra sur cette problématique dans la sous-section suivante ainsi que dans l'analyse longitudinale.

La relation entre la coalition internationaliste et la coalition alternative est également marquée par des querelles. On a peu observé de tensions interpersonnelles entre les membres des deux coalitions : une des actrices majeure de la coalition, Barbara Haering, était reconnue comme une interlocutrice responsable par le monde politique (Lezzi 2007a) et régulièrement invitée à donner des conférences lors de manifestations militaires par des officiers généraux (par exemple : Doctrine Militaire 2007; Haering 2011, 2012, 2013). Les deux coalitions partageaient des croyances propres relativement similaires sur les engagements de maintien de la paix, mais elles s'affrontaient sur les autres croyances.

Finalement, la coalition alternative et la coalition conservatrice ne partagent qu'une opposition à l'ES 08/11, pour des raisons différentes. Ils s'opposaient sur toutes les autres dimensions des strates de croyances. Leur alliance « contre nature », probablement pas coordonnée, provenait (en termes de logique ensembliste) de l'union de deux opposition. Ici encore, la situation correspond à l'ACF, mais la somme des deux oppositions donne une apparence fictive de rapprochement entre deux coalitions opposées. Dans une constellation différente, on peut imaginer que les croyances du noyau similaires entre les deux coalitions bourgeoises auraient conduit à une alliance contre la coalition alternative. Cependant,

la tension entre l'UDC et le Conseiller fédéral Samuel Schmid a conduit la coalition conservatrice à choisir une voie plus agressive.

Figure 62 A XXI et ES 08/11 – Dynamique des coalitions



Source : auteur. Légende : RI – Relations internationales

Synthèse

Le sous-système comprenait six coalitions *structurelle, de circonstance et advocatives*. On relève ici quelques éléments de synthèse concernant les coalitions, les acteurs et les ressources.

Coalitions

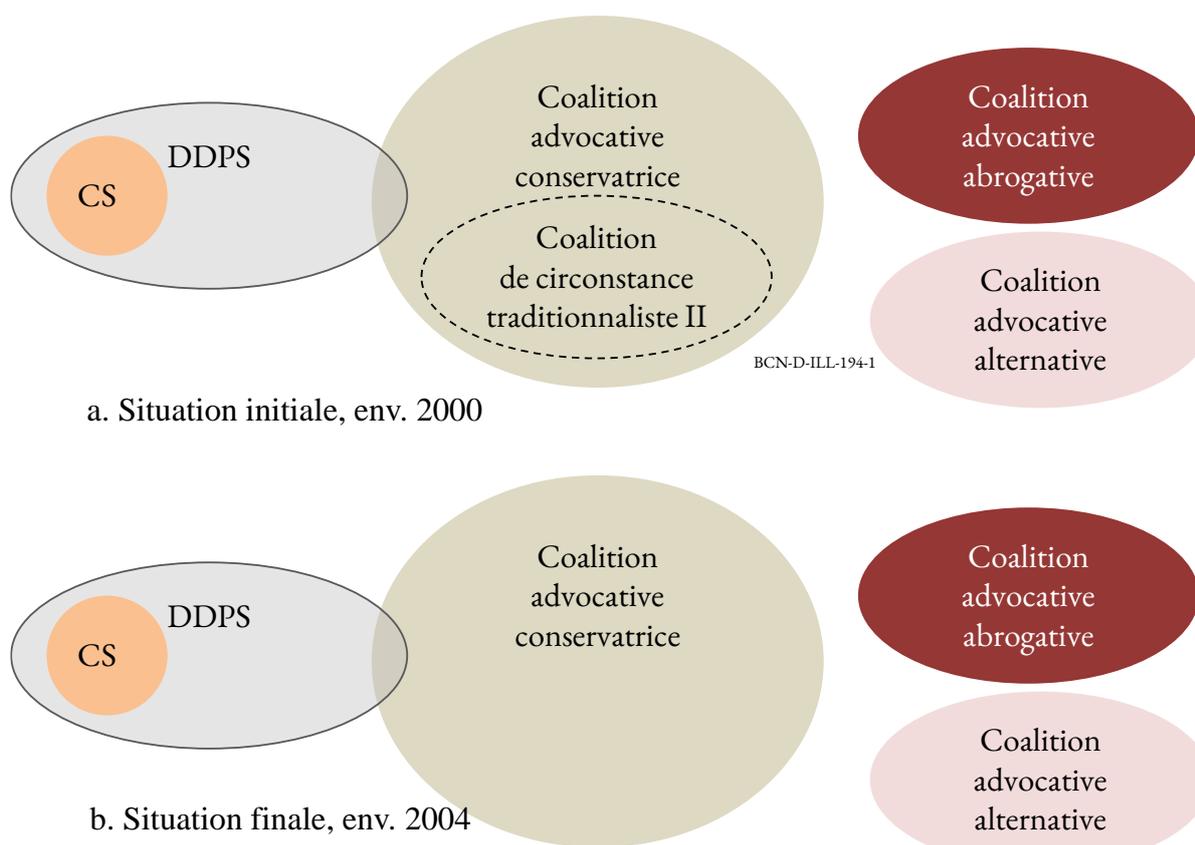
Les coalitions suivantes ont été repérées :

- La *coalition internationaliste* a dirigé les travaux de transformation de la politique de défense militaire entre 1996 et 2008. Elle a défini et implémenté la réforme *Armée XXI* et sa mutation vers l'étape de développement 08/11.
- La *coalition conservatrice* n'a pas réussi à influencer la réforme *Armée XXI*. L'armement et l'instruction des troupes à l'étranger ont été acceptés par l'UDC, puis par le peuple. Le groupe n'a pas combattu la réforme. En revanche, il a réussi à faire capoter l'étape de développement 08/11 en collaboration avec la coalition alternative. La coalition de circonstance traditionaliste partageait les croyances conservatrices, mais elle décida d'agir de manière saillante par un référendum qu'elle perdit en raison d'un manque de soutiens et de ressources, de querelles intestines et d'une appréciation trop optimiste de ses chances.
- Les propositions de la *coalition alternative* étaient trop révolutionnaires pour envisager une collaboration avec la coalition réformatrice et pas assez radicale pour le GSsA, même si on observe des parallèles entre ces groupes dans les prises de positions sur plusieurs initiatives. Les travaux de la coalition ne pouvaient donc pas être intégrés dans le

processus politique. L'alliance contre-nature avec la coalition conservatrice, avec laquelle le groupe ne partageait quasiment pas de croyances, provient de l'union des oppositions, alors que les accords se fondent sur l'intersection des croyances.

- La *coalition abrogative* influença le sous-système de manière bien moins marquante que par le passé : d'une part, au début du processus de réforme, elle se remettait de sa défaite avec l'initiative contre le F/A-18. Pendant le développement de l'*Armée XXI*, elle dut faire face à un schisme. À la fin de la période de développement de la réforme, elle dut à nouveau composer avec sa défaite sur ses deux scrutins. Dans la mise en œuvre de l'*Armée XXI* elle a été en mesure d'augmenter sa capacité de nuisance en s'opposant avec succès, en collaboration avec les coalitions alternative et conservatrice, à des projets de la coalition internationaliste. Cependant, elle n'a plus pu retrouver son rôle initial de briseuse de tabou qui avait constitué son succès majeur par le passé (Gross & Sieber 1997).

Figure 63 A XXI et ES 08-11 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DDPS



Source : auteur. Légende : CS – coalition structurelle

La multipositionnalité des coalitions est représentée par la Figure 63 ci-dessus. Elle montre la distance entre les coalitions advocatives et la coalition structurelle. La coalition conservatrice conserve quelques liens avec le DMF / DDPS, mais les militaires et les fonctionnaires qui travaillaient au Département n'étaient pas intégrés dans le groupe internationaliste. Elle démontre également l'absence de liens entre les deux coalitions advocatives progressistes et les coalitions « bourgeoises ».

Cette représentation permet d'expliquer pourquoi, contrairement à la période de la guerre froide, les coalitions, à l'exception du groupe structurel internationaliste, n'ont pas contribué de manière centrale à la formulation du programme. Tout au plus ont-elles ciselé les limites de l'étape de développement.

Acteurs

Les coalitions abrogative, alternative, et conservatrice sont des coalitions advocatives idéal-typique.

- À partir de 1998, les *acteurs majeurs* de la coalition structurelle de l'armée 95 ont disparu. La coalition structurelle a complètement changé.
- Les acteurs majeurs de la coalition conservatrice et de la coalition alternative n'ont pas changé. La coalition abrogative a subi un schisme, mais elle a poursuivi ses actions.
- Contrairement à la coalition oppositionnelle des années cinquante et soixante, la coalition conservatrice ne propose pas de propre programme. Elle refuse la réforme *Armée XXI* sans présenter un concept de remplacement. Elle ne se trouve donc pas dans un cadre où son image du réel serait confrontée aux faits, condition qui pourrait remettre en question ses croyances. La coalition conservatrice est unie dans son opposition à la réforme et elle entraîne dans son sillage des groupes hétéroclites qui ne partagent qu'une opposition, une vision cohérente avec [Weible et al. \(2019\)](#).
- Les organisations abrogatives telles que l'ASIN ou le GSsA réunissent des acteurs autour de croyances du noyau et de croyances propres et sont donc plus homogènes que les coalitions structurelle ou de circonstance. Les acteurs de cette dernière disparaissent après que les référenda contre l'Armée XXI aient été rejetés.

Pour la seconde fois, après la période précédant la *Conception 66*, le Parlement exerce une influence majeure, cette fois sur l'ES 08/11 :

- La coalition conservatrice a combattu la réforme, cherchant par la même occasion à nuire à Schmid : la délégation de l'UDC au Conseil national combattait la réforme tout en acceptant à l'unanimité les *Programmes d'allègement* qui ne permettait pas de maintenir le *statu quo*. Le sauvetage d'une partie de la révision est dû aux nombreuses séances de coordination que Schmid avait organisées avec des parlementaires, la SSO, la SSSO ainsi que des groupes de milices. Il mit sur la table la nécessité de tirer à la même corde pour soutenir l'armée et sacrifia le développement des engagements à l'étranger ainsi que la transformation d'un certain nombre de bataillons. Contrairement aux autres réformes, c'est au Conseil national que les débats ont eu lieu.
- L'impact des coalitions abrogative et alternative découle de leur contribution à « l'alliance contre nature ». Lorsque Schmid a réussi à recomposer un soutien en faveur de la réforme, les groupes progressistes n'ont plus pu influencer le contenu du programme.

Ressources

Les ressources principales des coalitions sont le *leadership compétent*, la *communication* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques*. Lors des scrutins populaires, les *finances* et la *mobilisation des troupes* des coalitions deviennent prépondérantes.

Après avoir décrit la composition, les croyances ainsi que les ressources des coalitions, on dispose d'indices pour le test des hypothèses. On débutera par les hypothèses sur le changement.

Test des hypothèses sur le changement

Cette section décrit le test des deux hypothèses sur le changement pour la cas de la réforme *Armée XXI* et pour celui de l'*Étape de développement 08/11*. La première hypothèse est validée pour les deux cas. La seconde est hors sujet car les conditions qu'elle décrit n'étaient pas présentes dans le sous-système.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – Armée XXI

La première hypothèse décrit les conditions du changement majeur :

Un changement majeur Ch1 (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composantes C – E de la variable indépendante).

Entre 1995 et 1996, la majorité des experts s'accordait pour que l'on donne un temps de consolidation à l'*armée 95* (par exemple : Däniker 1995a ; Heller 1994b ; Weck 1994a), même si la nécessité d'un changement I était déjà prise en compte par la SSO.⁴⁷⁷ Mais presque immédiatement après sa reprise du DMF, Ogi annonça la mise sur pied d'une commission d'experts, préalable à une transformation (B. Lezzi 1996c). Comme pour les réformes de l'*OT 61* et de l'*armée 95*, le chef de département a initialement légitimé la réforme comme un ajustement (ici à la démographie) (ats/Reuter 1996), avant qu'elle ne devienne un changement II.

De manière similaire à l'étude de cas précédents, la focalisation des querelles et de la transformation porte moins sur la doctrine opérative de la défense militaire que sur les adaptations des missions militaires–stratégiques. À nouveau, les croyances secondaires sont plus souvent débattues dans le discours public que les croyances propres. Le test de l'hypothèse se base sur les événements relevés au titre *Objet et chronologie de la réforme –*, page 486 *sqq.*

Test de l'inférence

On valide l'implication de cette hypothèse sur la base de sa forme logique suivante et en suivant son opérationnalisation comme implication (I).

- *Le résultat n'est pas hors sujet* (absence de la variable C_{h1}) : il existe un changement majeur puisque seuls des cas positifs de changement ont été sélectionnés. Il n'est pas causé par une instance supérieure.
- *Le résultat n'est pas invalidé* : le changement majeur est précédé d'une exploitation des composantes C et D.

⁴⁷⁷ « Die 'Armee 95' [...] soll im Rahmen des sicherheitspolitischen Konzeptes des Bundesrates kontinuierlich weiterentwickelt und der Lage angepasst werden » (Zoppi 1994).

- *Le résultat n'est pas indécidable* (impossibilité de déterminer la variable y) : les causes du changement ont été établies. Il n'y a pas d'arrangement négocié.
- *Le résultat est donc positif* : l'exploitation du changement de chef de Département C₂₁ représente le facteur déclenchant de la réforme. La narration de la coalition internationaliste est soutenue par des références aux composantes C₁, C₂ et D. La causalité est positive. On ne dispose pas d'indice d'apprentissage ou d'arrangement négocié entre les coalitions.

Processus causal

Cette section décrit et discute les valeurs potentielles de la variable indépendante et présente celles qui peuvent expliquer les transformations de la politique de défense militaire. *Ces événements ont été repérés dans les sources décrites dans le design de recherche sur la base de la table du chapitre ACF.* Dans cette section on décrira (1) le cadre international entre 1996 et 2005 ainsi que les développements doctrinaux et matériels pertinents de l'immédiat post-guerre froide. On présentera ensuite les développements (2) internes à la Suisse et (3) dans le sous-système. Une synthèse des processus impactant le changement de la politique de défense militaire conclut cette section. À nouveau, les acteurs du sous-système mobilisent et focalisent leur discours sur des risques et dangers (globaux ou régionaux) en vue de justifier le changement.

Événements extérieurs – Les menaces et risques dans l'espace stratégique d'influence sur la Suisse, identifiés dans les documents officiels figurent ci-dessous. Plus précisément en se plaçant dans la perspective officielle, on peut décrire les risques suivants :

- *Changement du cadre géopolitique* – La chute du Mur de Berlin et la disparition de l'URSS avaient conduit à une nouvelle situation géostratégique caractérisée par le passage d'une condition internationale bipolaire (la guerre froide) à un moment unipolaire, déterminé par la supériorité économique et militaire américaine (Krauthammer 1990–1991; Wohlforth 1999). Pour les acteurs de la politique de sécurité et de défense suisse, cette situation conduisait potentiellement à l'émergence de nouveaux conflits, notamment la résurgence de guerres civiles dans les Balkans et l'émergence d'un terrorisme international (Par exemple : E. Brunner 1997, 56–58; Liener 1997, 53–55; Kurt R. Spillmann 1997, 51).
- *Déclin de la guerre interétatique* – Les experts en matière de sécurité avançaient que la disparition de l'URSS et du Pacte de Varsovie rendrait l'éclatement d'un conflit militaire structurellement impossible en Europe (Ramel & Holeindre 2010; Väyrynen 2006). Les experts suisses partageaient cette perspective (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998).
- *Menace par des missiles balistiques* – Le danger posé par la prolifération des missiles balistiques était justifié par le développement de fusées sol-sol à moyenne portée par des États comme l'Iran ou la Corée du Nord (Eisenstadt 1999; Hull 1991). À terme, ils auraient pu menacer la Suisse et, équipés d'une tête chimique ou nucléaire, poser une menace stratégique à la Confédération (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998).
- *Menaces transfrontalières non militaires* – L'attaque terroriste sur le site touristique de Louxor le 17 novembre 1997 avait eu un impact direct sur la Suisse : parmi les soixante victimes, trente-six étaient Suisses (Dubuis & Michal 1997). Cet événement éclairait la problématique de la sécurité et du rapatriement des citoyens suisses dans un monde

globalisé. Aux yeux des analystes, les attaques terroristes du 11 septembre 2001 à New York et Washington DC, celles du 11 mars 2004 à Madrid ainsi que celles du 7 juillet 2005 à Londres mettaient en évidence la stratégie asymétrique des adversaires des puissances occidentales, ainsi que la vulnérabilité des sociétés modernes (Cf. par exemple : Delpech 2002 ; Heisbourg 2001 ; Münkler 2003). La Suisse n'échappait pas à ces menaces (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998).

- *Coopération comme facteur de sécurité* – Selon l'interprétation officielle, en raison de leur dimension globale, les risques et dangers portant sur les intérêts suisses, y compris la menace des missiles balistiques, ne pouvait plus être résolu par les instruments traditionnels de la politique suisse, en particulier la défense autonome et la neutralité (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998). La coopération avec des partenaires devenait alors incontournable (Winkler 1998). D'autre part, après la chute du mur de Berlin, les institutions internationales et régionales semblaient gagner en importance et en impact. Les blocages du Conseil de sécurité de l'ONU paraissaient appartenir au passé. Le succès de présidence suisse de l'OSCE en montrait la voie à emprunter (Goetschel 1997). Bien que le refus de l'adhésion de la Suisse à l'EEE fût considéré négativement du point de vue de la sécurité (par exemple : Köppel 1993), le développement de l'Union européenne, marqué notamment par le traité de Maastricht, semblait ouvrir une nouvelle dimension à la collaboration du Vieux Continent (Zwygart 1994).
- *Nouveaux espaces de confrontation (en particulier, cyberspace)* – Le développement de la technologie numérique et la mise en réseau des systèmes informatiques, notamment par l'internet, amèneraient à la création d'une nouvelle dimension de confrontation, le *cyberspace*,⁴⁷⁸ qui ouvrirait de nouvelles possibilités d'attaque, à côté des sphères traditionnelles : terre, mer, air et espace exoatmosphérique (CO. 2000).⁴⁷⁹ Par ailleurs, les capacités d'accès plus rapides et plus étendues à l'information contribuaient à la création de nouveaux outils et de nouvelles organisations, notamment dans la conduite des opérations (Freedman 1998 ; Owens 1994). La dépendance des États occidentaux au *cyberspace* ouvrait des champs de vulnérabilités (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998).
- *Danger de l'isolement* – La nature globale des risques pouvait déterminer les États occidentaux à qualifier la Suisse de passager clandestin. Ils auraient pu souhaiter une contribution de la Confédération à leurs actions militaires conjointes et attendaient plus généralement de sa part une collaboration plus active. D'autre part, par manque d'appuis, la Confédération aurait pu être mise sous pression économique, comme dans l'affaire des fonds en déshérence (E. Brunner 1997, 56–58). Parallèlement, la présidence suisse de l'OSCE en 1996 déjà citée plus haut et qui aurait conduit à une perception plus positive de la politique étrangère aurait pu favoriser l'ouverture au monde de la population suisse (Goetschel 1997). Finalement, l'engagement de troupes non-armées (« bérets jaunes ») au profit de l'OSCE à Sarajevo dès 1996 ouvrait la voie à des engagements militaires à l'étranger (DMF / DFAE–Presse et information 1996 ; Kunz 1997). Plus généralement, des campagnes militaires majeures furent conduites par les États-Unis dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 : les opérations en Afghanistan (2001–2014) sous

⁴⁷⁸ On parlait à l'époque plutôt d'*Information Warfare*.

⁴⁷⁹ Le stratégeste Colin S. Gray (1996) montre, à l'exemple de l'aviation, que ces nouveaux espaces conduisent à la création de nouvelles possibilités d'attaques de flanc. Ils requièrent une protection multidimensionnelle.

mandat de l'ONU (auxquelles la Suisse s'associera pour un temps) ainsi que celles menées en Iraq (à partir de 2003) sans mandat.

- *Les risques de situations particulières menaçant la sécurité intérieure*, dépassant les capacités civiles de gestion de crise étaient considérés comme faibles, mais des déchaînements de troubles intérieurs auraient pu conduire à un engagement subsidiaire de l'armée (Conseil fédéral 2001c, 933).
- *Spillover de crises à l'étranger lointain* – En 1994, le génocide au Rwanda mit en évidence la problématique du rapatriement des citoyens suisses touchés par cette crise. Les 175 Suisses travaillant sur place durent être évacués par les forces armées belges et françaises (Ceppi 1994; Morand 1994). Ces faits mirent crument en lumière les limites de l'appui que la Confédération pouvait apporter aux citoyens suisses en difficultés à l'étranger. Plus tard, les conflits liés à la désagrégation de la République fédérale de Yougoslavie changèrent l'équilibre des Balkans. Ils se déroulent en deux phases : la guerre de séparation de la Serbie et de la Croatie ainsi que de la Bosnie–Herzégovine au début des années nonante et, en 1999 l'intervention militaire serbe dans la province du Kosovo. Ils conduisirent à des externalités importantes sur la Suisse, tant dans le domaine de la politique de défense militaire que de la politique étrangère et de la politique migratoire (Gabriel 2000; M. Meier 2005). L'armée fut par exemple mise à contribution pour fournir des biens ou des cantonnements pour les réfugiés, assurer le service de protection des logements, ou renforcer le Cgfr. Le Conseil fédéral exprima sa volonté de contribuer aux missions de maintien de la paix dans la région : en Bosnie–Herzégovine par la mise à disposition des « bérets jaunes », au Kosovo en détachant des hélicoptères militaires de transport en Albanie, et finalement, par l'engagement d'une compagnie renforcée (« SWISSCOY ») collaborant à la Force de circonstance (*Task Force*) KFOR ([s.a.] 2015).
- *Catastrophes naturelles et anthropiques* – L'accroissement du développement humain et technologique en Suisse augmentait l'impact des catastrophes naturelles ou anthropiques sur la société. Ces risques ne pouvaient pas être gérés par les autorités communales ou cantonales. La gestion des conséquences de ces catastrophes impliquait souvent le recours à des moyens lourds ou à des systèmes à haute valeur ajoutée. Comme exemple de ces impacts majeurs, les experts soulignaient (1) les contre-coups de l'explosion de la centrale atomique de Tchernobyl (1986), (2) l'incendie de l'usine chimique de Schweizerhalle (1986), (3) les avalanches dans l'arc alpin en 1999, (4) les inondations de l'Aar à Berne (1999) ainsi que (5) la permanence des risques séismiques dans la région de Bâle. Elles s'intégraient sur un débat entre une conception classique de la politique de sécurité comme réponse à la violence stratégique et une dimension plus large intégrant toute les formes de menaces sur la population (Wisler 1989).

On discute brièvement les arguments employés pour justifier le changement, notamment les transformations des conditions militaires–stratégiques, le déclin des menaces militaires, les menaces transnationales et le *Spill over* de crises éloignées. Ces *topoi* avaient déjà été mobilisés pour expliquer la réforme *armée 95* et étaient pour la plupart déjà mentionnés dans le *RAPOLSEC 90* ou dans le *PDA 95* (cf. table ci-dessous).

Table 201 A XXI – Comparaison sommaire des arguments justifiant la réforme

	Rapport Brunner	RAPOL-SEC XXI	PDA XXI	RAPOL-SEC 90	PDA 95
Changements du cadre géopolitique	1	1	1	1	
Nouvelles menaces transfrontalières	1		1		1
Coopération comme facteur de sécurité	1	1	1		1
Menaces missiles balistiques	1			1	1
Pressions politiques étrangères	1				
Cybermenaces / menaces information	1		1		
Attentes d'un engagement suisse à l'étranger	1			1	1
Déclin de la guerre interétatique	1				1
<i>Spill over</i> de conflits		1	1		1
Catastrophes naturelles et anthropiques			1	1	1
Troubles intérieurs			1		1
Adaptations au cadre financier			1		1
Démographie			1		1

Source : auteur

Dans tous les cas, ces facteurs ne représentaient pas des perturbations notables et ne demandaient pas une réforme immédiate de la politique de défense militaire. Ils furent instrumentalisés pour justifier la réforme, qui n'aurait pas été nécessaire pour les corriger. Certes, à partir de 1995, les pressions stratégiques sur la Suisse dans le contexte des comptes dormants, étaient nouvelles et pressantes. Mais elles émergèrent réellement *après* la décision de réforme et la mise sur pied de la commission Brunner. Les travaux de la commission ont débouché sur plusieurs propositions que l'on décrit et analyse maintenant :

- *Corps suisse de solidarité* – La Commission pour l'étude des problèmes stratégiques (1998) proposait de contrer ces menaces indirectes sur la souveraineté de la Suisse en créant un « corps suisse de solidarité » pour marquer la présence de la Confédération sur le terrain et de gagner un appui de pays alliés. Cette stratégie indirecte n'aurait pas nécessité de transformation fondamentale de l'Armée les engagements militaires de la SWISSCOY au Kosovo ont démarré en 1999 dans la structure de l'armée 95, avant même que le PDA XXI ne soit rédigé ([s.a.] 2015). D'autre part, dans le message concernant les modifications de l'organisation de l'armée, le Conseil fédéral (2006, 5914) soulignait que « l'armée n'intervient pas en premier lieu contre ... les restrictions à la liberté des échanges et les pressions économiques », ce qui tend à neutraliser la stratégie de la Commission.
- *Forces spéciales et avions de transports* – la nécessité de disposer de forces spéciales et d'avions de transport pour rapatrier des citoyens suisses dans des pays en crise (Commission pour l'étude des problèmes stratégiques 1998) n'aurait nécessité que des adaptations mineures de l'organisation des troupes et n'impliquait pas forcément de réforme en profondeur.
- *L'adhésion au Partenariat pour la paix* – Elle ne nécessitait pas non plus de réforme rapide de l'armée ; d'ailleurs, les premiers cours PPP donnés en Suisse dans le cadre de ce programme l'ont été dans le cadre de l'armée 95 (G.

1998). La nécessité de s'adapter aux servitudes du *Partnership for Peace Planning and Review Process* (PARP) comme conséquence de l'adhésion au PPP n'est pas plus avérée : *d'une part*, l'adhésion au PPP est postérieure à l'annonce de la réforme. *D'autre part*, le contenu des *Partnership Goals* de 2000 (Annexe F) renvoie à des thèmes secondaires : ces buts portaient sur des aspects matériels ou logistiques. Ils ne nécessitaient pas de réforme d'envergure pour être mis en œuvre, mais plutôt des solutions d'acquisition de matériel. *Finalement*, l'intégration au processus de l'OTAN par le PARP, qui concernait essentiellement l'administration militaire, n'a pas été menée complètement.⁴⁸⁰ L'adhésion au PPP n'explique donc pas la réforme.

- *L'argument de la menace par des missiles balistiques* n'était pas nouveau. Il figurait déjà dans le *RAPOLSEC 90* (Conseil fédéral 1990, 811, 826) et avait été thématiqué à plusieurs reprises dans l'ASMZ ([s.a.] 1992b ; Ott 1993 ; 1994b). Aucune mesure concrète n'avait été prise.⁴⁸¹ Ce *topos* récurrent semble davantage répondre à une narration visant à justifier la réforme. Après avoir présenté l'appréciation des risques majeurs issus du contexte international par l'administration fédérale, on décrit le contexte domestique, présenté de manière similaire.

Événements domestiques – Les facteurs domestiques, externes au sous-système de la politique de défense militaire, mobilisés pour expliquer le changement sont :

- *Cadre financier étriqué et réduit* – À partir de 1990, le budget général de l'armée diminua de 24%, les dépenses d'armement de 32%. En raison des mesures d'économies imposées à l'armée, il fallut renoncer à l'acquisition de systèmes d'armes modernes (Jaun 2019, 358). À la suite de l'apparition d'un solde de financement négatif des comptes de la Confédération à partir de 1996, le Conseil fédéral mit en œuvre un pilotage strict d'assainissement des finances (DFF Service information 1997). Par conséquent, le DDPS dut prévoir d'importantes économies à partir de 1998. La Figure 64 présente de manière synoptique ces programmes d'économie (Blattmann 2009, 6).⁴⁸²
- *Démographie* – Le *PDA 95* soulignait en 1992 qu'il fallait s'attendre à des diminutions des effectifs à partir des années 2000 causées par la baisse de la natalité et l'impact potentiel du service civil (Conseil fédéral 1992, 892). La libération des effectifs des premiers *baby-boomers*, surnuméraires, ne permettait plus de combler les lacunes dans les corps de troupes. La situation était encore plus préoccupante pour les fonctions d'officiers. Le nombre de promotions avait régulièrement diminué depuis la chute du mur de Berlin et ne suffisait plus à remplir les besoins (Jaun 2019, 358). Le désintérêt du secteur privé pour cette formation était partiellement responsable de cette situation. Un nouveau projet d'optimisation « PROGRESS » fut mis en place pour assurer la transition vers l'*Armée XXI*. Les officiers supérieurs furent invités à servir plus longtemps, des formations fédérales furent dissoutes pour compenser les sous-effectifs des troupes cantonales et un dialogue avec l'économie fut entrepris (Eymann 1997).

⁴⁸⁰ Contrairement à la Suède et à la Finlande, la Suisse n'a pas utilisé la gamme complète des offres du PARP.

⁴⁸¹ La première acquisition d'armements capables de combattre « des missiles balistiques sol-sol de courte portée et, dans une certaine mesure, de moyenne portée » a été initiée avec le *Message sur l'armée 2022* (Conseil fédéral 2022b, 47). On notera que cette acquisition ne s'inscrit dans un cadre coopératif qu'à partir de 2023, lorsque la Suisse a rejoint l'accord européen Sky Shield (Foulkes 2023).

⁴⁸² Selon Blattmann (2009), cette table démontre que, contrairement aux clichés, les fonctionnaires du Département fédéral des finances font preuve d'une créativité sans limites pour trouver des désignations nouvelles pour chaque programme d'économies.

Figure 64 A XXI – Liste des programmes d'économies dans le secteur de la défense (1998–2010)



Economies dans la Défense 1998-2010

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Stabilisierungsprogramm 1998	-46	-190	-370	-540										- 1146
Voranschlag 2002, Finanzplan 2003					-95	-105								- 200
Voranschlag 2003, FP 2004 - 2006						-104	-127	-156	-186					- 573
Gezielte Kürzungen V 2003						-23								- 23
Kreditsperre 2003						-43								- 43
Entlastungsprogramm 2003							-70	-101	-253	-273				- 697
Kreditsperre 2004							-38							- 38
Entlastungsprogramm 2004									-127	-175	-175			- 477
Aufgabenverzichtspanung (AVP)								0	0	0	0			- 0
Gezielte Kürzungen V 2005								-70						- 70
Kreditsperre 2005								-16						- 16
Voranschlag 2006									-7					- 7
Voranschlag 2007										-62				- 62
Voranschlag 2008: AÜP											-32	-43		- 75
Voranschlag 2009: Kreditsperre														- 0
Verwaltungsreform REF 05/07											-9	-18	-18	- 45
Voranschlag 2010:														- 0
Total défense	-46	-190	-370	-540	-95	-275	-235	-343	-573	-510	-216	-61	-18	- 3 472

- Coûts de restructuration (en particulier personnel) : ~ 100 mio/année ^{Valeurs en mio CHF}
 - Missions supplémentaires (WEF, SRS, etc.) : 40-50 mio/année

Schweizer Armee
Armeestab A Stab

6

Source : Blattmann (2009, 6)

- *Évolution de la société* – L'arrivée d'un référentiel néo-libéral en Suisse depuis le début des années 80 (Mach 1999) avait contribué à la désagrégation de la conception traditionnelle et républicaine du lien organique entre l'armée et la Suisse, telle que rappelée dans la décennie précédente (« La Suisse n'a pas d'armée, la Suisse est une armée »). On parlait désormais davantage de l'armée comme d'un instrument de politique de sécurité, ce qui correspond à une adaptation du système. Les pressions du monde du travail et de la société sur l'armée en général et les cadres en particulier avaient contribué à cette transformation. Indice du passage à une forme de nouvelle gestion publique, on soulignera la volonté de transformer le DMF en un instrument de gestion : Ogi parlait de « Steuerung, Wirtschaftlichkeit, Kundenähe » dans le quotidien des agents du Département (Ogi 1996, en particulier 16 sqq., encore davantage dans la version allemande 26 sqq.).⁴⁸³
- *Les multiples engagements subsidiaires* de l'armée en faveur des réfugiés, pour la protection des résidences diplomatiques ainsi lors de catastrophes naturelles en 1999, en particulier l'occupation à Muri de l'ambassade de Grèce par des activistes kurdes proches de l'UCK conduit les cantons de Berne, Genève et Zürich à demander et obtenir un

⁴⁸³ Cette démarche est mise en exergue, à l'exemple du Corps des Gardes-Fortifications, dans (Membrez 1998a, 1998b)

appui militaire pour renforcer la protection des résidences diplomatiques (ats-24h 1999; Bender 1999).⁴⁸⁴ Le recours à des troupes en cours de répétition posait des problèmes de continuité de l'instruction, plus particulièrement avec le rythme bisannuel. Une formation de spécialistes aurait pu, dans le pire des cas, passer près de cinq ans sans formation technique, ce qui posait un problème pour le maintien des connaissances.

- *Le changement du chef du DMF* n'est pas répertorié dans la narration officielle mais c'est un élément central de la réforme. Adolf Ogi a, très vite après avoir repris le DMF, donné l'impulsion de la réforme à mi-mars 1996 (ats/Reuter 1996). À nouveau, par contrefactuel, on peut imaginer que si Villiger était resté à ce poste, la réforme aurait pris la forme d'une adaptation de l'*armée 95*, par exemple avec un retour à un rythme annuel des cours de répétition (Liener 2004). Cette assertion est soutenue par deux contrefactuels, en imaginant qu'Ogi n'ait pas été forcé de reprendre ce mandat :⁴⁸⁵ la poursuite du mandat de Villiger ou, un peu moins probable, la reprise du DMF par le socialiste zurichois Moritz Leuenberger. Premièrement, si Villiger avait poursuivi son mandat au DMF, (une possibilité réaliste si Leuenberger avait repris le DFF ou si une autre rocade, n'intégrant pas Villiger, avait eu lieu), on peut envisager qu'il eût poursuivi la mise en œuvre de la réforme *armée 95*, comme Liener (2004) le souhaitait et comme Paul Müller (1996) le planifiait. En 1994, Villiger avait appelé à se concentrer sur la mise en œuvre de la réforme plutôt que sur l'élaboration de nouveaux concepts (Girsberger 1994). Lors du Rapport d'armée de 1994 à Olten, parlant d'évolutions futures, Villiger (1994) affirmait que « auch diese Armee organisch aus Armee 95 herauswachsen [...] wird » en raison de sa souplesse.⁴⁸⁶ Deuxièmement, Moritz Leuenberger aurait pu reprendre le DMF, une hypothèse peu probable, mais néanmoins évoquée à l'époque.⁴⁸⁷ On aurait pu s'attendre à la poursuite de la mise en œuvre de la réforme *armée 95* ou alors à la mise en place d'une procédure de réforme plus proche des croyances alternatives.

Ces contrefactuels valident le changement de chef du DMF / DDPS comme l'élément déclencheur du changement. Les vicissitudes créées par les diverses péripéties au DMF (Affaire Nyfenegger, 'hacking' des réseaux de sécurité, promotion d'un officier proche des milieux d'extrême droite) ont pu créer un effet d'appel et accélérer l'annonce de transformation. Si on ne peut cependant pas éliminer complètement l'hypothèse d'un contre-feu, elle serait peu proportionnelle en regard de ces facteurs somme toute mineurs.

Les événements internes au sous-système que l'on évaluera en fin de section sont liés aux maladies d'enfance de l'*armée 95*. Ces obstacles se manifestèrent, en particulier dans les domaines de la doctrine, de l'instruction, du personnel et des finances.

⁴⁸⁴ Cette tâche, qui incombe à la Confédération, est déléguée aux cantons, ce qui justifie l'appui militaire subsidiaire lorsque ces derniers ont épuisé leurs propres moyens (C. Bühlmann 2002a, 2002b).

⁴⁸⁵ L'hypothèse qu'Ogi ne soit pas forcé de changer de département est relativement crédible dans la mesure où, en 1995, il était le doyen du Conseil fédéral. Il était cependant en position de faiblesse en raison des problèmes de mise en œuvre de la NEAT et au succès de l'initiative des Alpes (Hubacher 2001, 125–126).

⁴⁸⁶ Il est donc crédible de penser qu'il serait resté persévérant. Les maladies d'enfance de l'*armée 95* auraient pu être corrigées et la structure de l'instruction adaptée, comme Ogi (1996, 28) l'annonça lors de son premier rapport des cadres en février. Ainsi, si Villiger avait poursuivi son mandat au DMF, on peut affirmer qu'il n'y aurait pas eu de changement II de l'*armée 95* à partir de 1996.

⁴⁸⁷ Zendali (1995) affirmait, dans un article consacré à cette conjecture, « [que l'on] sait le Zurichois prêt à ce pari ».

- *Inadéquation de la doctrine opérative* – La doctrine de l'*armée 95* était encore, on l'a vu au chapitre précédent, basée sur la défense de zone. Elle répondait à une menace de la guerre froide ou au scénario « Retour à la confrontation et émergence de nouveaux dangers » du rapport sur la politique de sécurité 90 (Conseil fédéral 1990, 815). Or, au plus tard depuis la dissolution de l'URSS et du pacte de Varsovie, ce scénario n'était plus structurellement crédible. Adolf Ogi soutenait que « das Armeeleitbild müsse aus der 'dogmatischen Erstarrung des kalten Krieges befreit werden' » (B. Lezzi 1996c). Cette critique n'était pas nouvelle : elle avait été formulée au début des années nonante déjà lors du développement de la doctrine de l'*armée 95* (Jaun 2019, 353). La mise en œuvre de la doctrine de la défense dynamique aurait nécessité un investissement majeur dans des systèmes d'armes coûteux, sans apporter de valeur ajoutée en matière de sécurité.⁴⁸⁸ D'autre part, pour la SSO, le concept de la « multifonctionnalité » apparaissait suranné en regard de l'évolution géostratégique (Jaun 2019, 353).
- *Déficits en matière d'instruction* – Le rythme bisannuel des cours de répétition eut un impact important sur la qualité de l'instruction, qui baissa rapidement. Si le niveau pouvait être maintenu à l'issue des CR, l'apprentissage de nouveaux systèmes apparaissait impraticable. La formation des officiers subalternes et des commandants d'unité laissait à désirer et l'influence des officiers de carrière était considérée comme trop importante (ats/réd 1996; L. Geiger 1997). En parallèle, la durée des ER était trop courte pour former les troupes de combat. L'abandon des exercices de compagnie et de combat interarmes était également critiqué. Le manque d'instructeurs posait des problèmes (Ott 1995).⁴⁸⁹
- *Nécessité de flexibiliser l'armée et d'augmenter sa capacité de collaboration intérieure et internationale* – Dans ce contexte, en particulier, il s'agissait d'adapter certains domaines des relations internationales et de l'administration fédérale au PPP et au PARP.
- *Modifications de la composition des coalitions* – Une grande partie des membres de la coalition qui avait planifié et mis en œuvre la réforme *armée 95* avait pris sa retraite. Plusieurs acteurs centraux du Département sont partis au DFF avec Villiger, notamment Eckmann. Des officiers plus réformistes furent nommés aux postes de direction occupés jusqu'ici par les acteurs majeurs de la réforme précédente. Plusieurs acteurs, comme Paul Müller, furent mutés à des postes sans lien avec la réforme.

Le processus causal est tracé dans la figure ci-dessous.

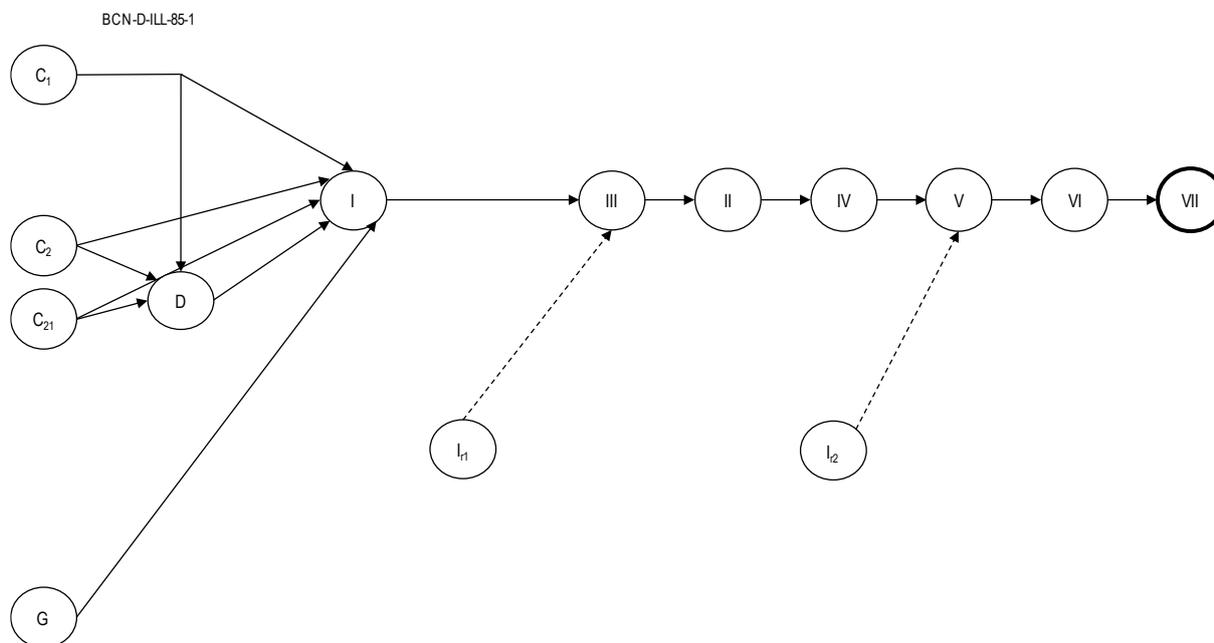
À nouveau, c'est l'exploitation du changement du chef de département (**C₂₁**) qui est objectivement à l'origine de la réforme. Les événements internes et externes au sous-système sont utilisés pour justifier le besoin d'agir. Les arguments employés pour justifier le changement, c'est-à-dire les composantes C1 et C2 (transformation des conditions militaires-stratégiques, déclin des menaces militaires, menaces trans-nationales, *Spillover* de crises éloignées, problématiques de personnels et de finances, ...) avaient déjà été mobilisées antérieurement. L'inadaptation de la doctrine militaire de l'*armée*

⁴⁸⁸ Par exemple, pour (Weck 1994a, authopr-year), « [...] les missions opératives fixées par la 'Conduite opérative 95' pour l'artillerie ne sont pas réalisables sans fusées d'artillerie et sans lance-fusées multiples ... ».

⁴⁸⁹ Heller Adaptation de l'armée aux changements depuis 1991. (dans : Vincenz, Cornut & Heller 1994); Entre la réforme et le conservatisme : une armée de milice porteuse d'avenir (Heller 1995).

95, en particulier sa dimension militaire stratégique, mais aussi opérative, ainsi que les défauts en matière d'instruction, pourraient expliquer la nécessité d'une transformation (Composante D).

Figure 65 A XXI – Traçage du processus causal



Légende

C ₁	Événements extérieurs–externes au ss–système	I	<i>Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions</i>
C ₂	Événements domestiques–externes au ss–système	II	<i>Formulation d'options réformistes ou adaptatives</i>
C ₂₁	Événement domestique : changement du Chef de département–externe au ss–système	III	<i>Décision en faveur d'un changement</i>
D	<i>Événement internes au sous–système</i>	IV	<i>Procédure préparlementaire (RAPOLSEC)</i>
G	<i>Modification de la composition d'une coalition</i>	V	<i>Adaptation des bases légales–Message du Conseil fédéral–Procédure Parlementaire</i>
→	<i>Relation d'influence</i>	VI	<i>Référendum envisagé</i>
- - ->	<i>Tentative d'influence avortée</i>	VII	<i>Mise en œuvre de la réforme et publication de la doctrine</i>

Source : auteur

La coalition internationaliste exploita habilement le changement de Chef de département (**I**)⁴⁹⁰ les arguments des acteurs de la coalition internationaliste en faveur d'une transformation de la politique de défense militaire étaient

⁴⁹⁰ Officier de carrière, le colonel EMG et Dr Ulrich F. Zwygart (2017, 184), encore commandant d'école, avait écrit une lettre à Ogi pour l'assurer que, contrairement à ce que le Conseiller fédéral craignait, le DMF « in der Champions League spiele ». Peu après, Zwygart était nommé chef du *Kernteam*.

davantage révélateurs de leur volonté d'ouverture et de coopération que d'une nécessité partagée de changement : pour les acteurs favorables au maintien de l'*armée 95*, ces arguments n'étaient pas pertinents (Küchler 2009).

Lors de son rapport des cadres du 2 février 1996, Ogi souligna que sa tâche consistait avant tout en la mise en œuvre de la réforme *armée 95* (« Die Armee muss sich nach der Reform konsolidieren ») (Ogi 1996, 24–25). Un mois plus tard, le 15 mars, il annonçait pourtant une réforme, dont il précisa les contours une semaine plus tard (ats/Reuter 1996 ; B. Lezzi 1996c). La capacité de présenter rapidement un concept après deux mois et demi suggère que des plans existaient déjà antérieurement même si, par expérience, la rédaction d'un concept sommaire en quelques semaines est possible (C. Bühlmann 2023, [H]).⁴⁹¹

La coalition réformatrice disposait d'options pour adapter la politique de défense militaire pas à pas (I_{r1}). Selon H.U. Ernst (1999), il était clair depuis le début des années nonante « dass Armee 95 nicht der letzte Anpassungsschritt an völlig veränderte Verhältnisse sein konnte » : le département avait commencé à formuler des concepts d'une réforme future. Le public avait été informé sommairement de ces plans en décembre (Villiger 1994). Lors d'une conférence donnée en juin 1996, le divisionnaire Paul Müller, avait présenté une perspective d'évolution de nature adaptative et non transformationnelle (Paul Müller 1996). Une « Liste der 100 Mängel der Armee 95 » avait par ailleurs été rédigée en 1997 par le DDPS (Küchler 2003). Un concept d'amélioration et d'adaptation avait été formulé (Paul Müller 1996). Le remplacement de la défense dynamique par une forme de défense plus adaptée au contexte géopolitique aurait probablement conduit à un concept similaire à l'*Étape de développement 08/11*, réduisant les moyens de combat dans l'avant-terrain pour compenser les coupes financières, en parallèle avec une réduction des effectifs déjà annoncée par Villiger (1995a, 6). L'annonce de la réforme par Ogi et la mise à l'écart graduelle de Liener et Müller rendirent ces planifications caduques.

Les options de transformation de la coalition dominante (II), encadrées par les *Politische Leitlinien für den sicherheitspolitischen Bericht* (Lautenschütz 1998), ont été décrites plus haut. Elles furent suivies de la procédure préparatoire (IV). Samuel Schmid mena la procédure de consultation sur le *PDA XXI*. Les bases légales de la réforme pouvaient être révisées (V) : l'armement des troupes engagées à l'étranger fut accepté de justesse le 10 juin 2001 à la suite du référendum du GSsA et des milieux conservateurs proches de l'ASIN. Dans la perspective de l'ACF, la coalition conservatrice cherchait à exploiter des opportunités pour empêcher l'internationalisation de la politique de défense militaire (I_{r2}). Les modifications de la LAAM nécessaires à la mise en œuvre de la réforme, combattues par le référendum de la coalition traditionaliste II, furent acceptées en mai 2003 (I_{r3}).

Le processus causal décrit par l'hypothèse 1 correspond à la chronologie thématique. L'exploitation du changement de chef de Département (C₂₁) est l'élément majeur qui explique la transformation.

⁴⁹¹ Après sa formation au *United States Army Command and General Staff College* à Fort Leavenworth, Zwygart avait publié un article dans lequel il avançait que la Suisse devait mettre à disposition de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) « a 'Swiss Legion', consisting of two mechanized brigades (15,000 soldiers) and a fighter wing detachment ». Il concluait que « partnership rather than isolation, is most probably the best policy to go with for the near future » et que « it is the duty of all responsible politicians and leaders, both civilian and military, honestly to inform the Swiss people of the consequences of their options. If they preserve enough and do not hurry unnecessarily, they may succeed in convincing the nation that it is in its best interest to participate in Europe » (Zwygart 1994, 337, 339). Ces croyances sont très proches de celles de la coalition internationaliste.

Influences sur le sous-système (Variable indépendante) – Cette section a décrit les composantes de la variable indépendante qui modélise les influences qui conduisirent au changement vers l'*Armée XXI*. Pendant la période de 1996 à 2004, on n'a pas identifié les processus suivants : modification du sous-système – composante **A** ou imposition par l'échelon supérieur – composante **B**. En revanche, la typologie des événements est la suivante : (a) événements extérieurs au sous-système, composante **C₁**; (b) événements internationaux, composante **C₂**; (c) événements domestiques (**C₂₁**) ainsi que composante **D** – événements internes au sous-système. Plus précisément :

- *Composante C₁ – événements internationaux extérieurs au sous-système.* Ces événements furent utilisés par les acteurs dans leur narration du changement : (1) changement du cadre géopolitique ; (2) déclin de la guerre interétatique ; (3) menaces des missiles balistiques ; (4) menaces transfrontalières non militaires ; (5) coopération comme facteur de sécurité ; (6) nouveaux espaces de confrontation (en particulier, cyberspace) ; (7) danger de l'isolement suisse ; (8) risques de situations particulières menaçant la sécurité intérieure ; (9) *Spillover* de crises à l'étranger lointain ; (10) catastrophes naturelles et anthropiques. Ils n'ont pas directement causé la réforme et ont, pour la plupart, été mobilisés antérieurement pour justifier la réforme *armée 95*.
- *Composante C₂ – événements domestiques extérieurs au sous-système.* Ce sont : (1) les réductions du cadre financier ; (2) La diminution prévisible de la démographie et le manque de cadres attendu ; (3) le changement du chef du DMF. Ces composantes, en particulier la dernière, expliquent l'impulsion de la réforme.
- *Composante D – événements internes au sous-système.* Ils figurent aussi au cœur des explications énoncées pour justifier la réforme, mais leur correction n'aurait pas requis de transformation. Ce sont : (1) l'inadéquation de la doctrine opérative ; (2) les déficits en matière d'instruction ; (3) la nécessité de flexibiliser l'armée et d'augmenter sa capacité de collaborer aux échelons domestique et international ; (4) la modifications de la composition des coalitions. Ce dernier point est non seulement un déclencheur, mais aussi une conséquence et un amplificateur du changement : il est à la fois institutionnel (le départ d'acteurs centraux du Département avec Villiger lors de son passage au DFF), réglementaire (retraite de plusieurs acteurs majeurs) ou structurel (déplacement d'acteurs centraux).

Le projet de réforme apparaît donc comme une exploitation habile d'événements externes et internes au sous-système par la coalition internationaliste. La coalition mobilisa la ressource autorité légitime de prendre des décisions politiques, c'est-à-dire le chef de Département (**C₂₁**) par un leadership habile. Contrairement aux deux périodes initiales, mais de manière similaire à la précédente, la politique de défense militaire n'est formulée que par une coalition liée au DMF. On n'observe pas d'autre groupe favorable à l'armée, externe à l'administration fédérale, qui professerait une autre forme de réforme. Les actions saillantes de la coalition abrogative et de la coalition alternative n'influencent pas le processus politique. Celles de la coalition traditionaliste II déclenchent un scrutin sur la LAAM que le groupe perd. La coalition conservatrice n'arrive pas à bloquer l'armement des troupes à l'étranger.

Synthèse

L'annonce de la transformation vers l'*Armée XXI* fut une surprise car l'*armée 95* était encore en phase de consolidation. Les problèmes internes et la situation externe ont été instrumentalisés par la coalition internationaliste pour justifier la réforme. La transition d'Ogi au DMF fut habilement exploitée par la coalition pour donner une nouvelle impulsion de réforme. L'arrivée d'un nouveau chef du Département, l'exploitation habile de ce changement ainsi que la justification de la réforme par des conditions nationales et internationales particulières représentent l'explication centrale de l'existence et du calendrier de la réforme. Une fois encore, l'hypothèse est vérifiée par le traçage du processus de la réforme selon le critère Ch-1.4.1 (Un changement majeur de doctrine militaire est précédé des facteurs décrits par la composante B ou de l'exploitation des composantes C, D ou E).

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – ES 08/11

Le passage à l'*Étape de développement 08/11* constitue un changement majeur qui semble être imposé par le Conseil fédéral. Mais en fait, il représente une exploitation habile des conditions domestiques et internes par la coalition dominante. Comme précédemment, on teste d'abord la validité des résultats, puis celle du processus causal. Comme les facteurs impactant sont plus limités que dans les autres cas, on évaluera les causes du changement de manière plus superficielle.

Test de l'inférence

Sur la base de l'analyse ci-dessus, l'inférence est validée :

- *Le résultat n'est pas hors sujet* (absence de la variable C_{H1}) : l'*Étape de développement 08/11* représente un changement majeur. Il est déclenché par une instance supérieure sur demande du groupement défense.
- *Le résultat n'est pas invalidé* : le changement majeur est précédé d'une exploitation des composantes C_1 , C_2 et D. La causalité est positive.
- *Le résultat n'est pas indécidable* (impossibilité de déterminer la variable y) : les causes du changement ont été établies par traçage. Il n'y a pas d'arrangement négocié.
- *Le résultat est donc validé* : l'exploitation d'événements externes et internes au sous-système a contribué à la formulation de la réforme de la politique de défense militaire.

Test du processus causal

Les événements ne correspondent pas à la composante B de l'hypothèse 1 sur le changement : le Conseil fédéral n'a pas imposé un changement II au DDPS car le dossier a été préparé en amont par l'état-major de planification de l'armée dans le cadre du processus de décision ordinaire du Conseil fédéral (Interview 11 2011 ; Interview 19 2015).⁴⁹² Avec cette exploitation habile et anticipée des événements à venir (I), c'est la description de la première hypothèse sur le changement que l'on observe, soutenue par des justifications basées sur des événements C_1 et C_2 externes au sous-système.

⁴⁹² On rappelle que, selon un officier général membre de la direction de l'armée à cette époque, alors que la mise en œuvre de la réforme *Armée XXI* n'avait pas encore commencé, les cadres dirigeants de l'armée auraient réalisé que l'impact des PAB ne permettrait pas de réaliser l'*Armée XXI* comme prévu. Ils auraient alors planifié des mesures d'économie qui conduisirent à l'étape de développement (Interview 19 2015).

L'évolution des menaces perçues (**C₁**) sous-tendait la narration du Conseil fédéral. Des attaques terroristes de groupes islamistes contre la Suisse préoccupaient les experts : les attentats de New York et de Washington DC le 11 septembre 2001 ainsi que ceux de Madrid (11 mars 2004) et Londres (7 juillet 2005) figuraient au centre de la narration de la coalition. La crainte d'une augmentation d'actes de violence politique justifiait de son point de vue une intervention pérenne de l'armée en appui des polices cantonales qui ne disposaient pas des ressources pour protéger dans la durée les résidences diplomatiques. L'UDC s'opposait à la perte de la compétence de défense de l'armée. De ce point de vue, on peut, avec Daniel Heller, souligner la double problématique de l'appui aux forces de police et, d'autre part la limitation des capacités militaires pour des raisons financières. L'appui aux forces de police consiste à soutenir des institutions cantonales qui ont limité leur frais au nom d'une subsidiarité mal comprise. D'autre part, l'engagement de militaires comme ressources destinées à compenser des tâches pour lesquelles les cantons n'ont pas voulu s'engager apparaît comme *choquant* (Heller 2004).

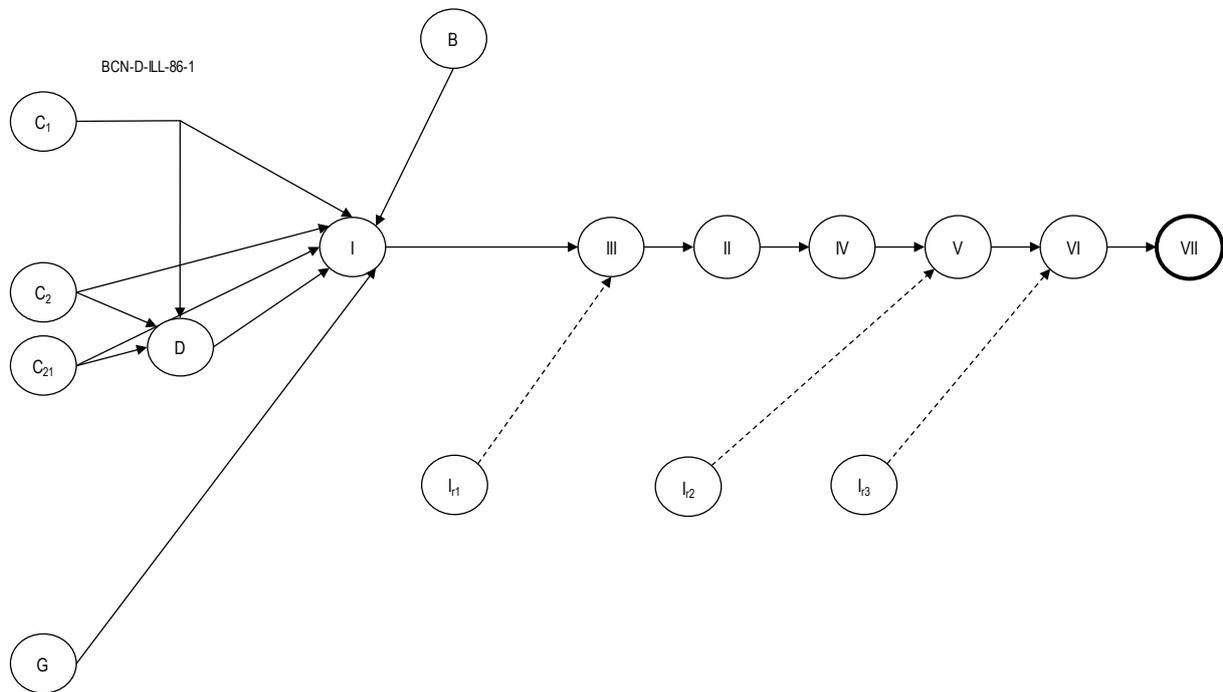
D'autre part, les événements domestiques (**C₂**) comme les PAB, de nature financière, limitaient drastiquement la marge de manœuvre financière du DDPS. En septembre 2004, le Conseil fédéral constatant cette diminution des budgets, la modification des risques ainsi que l'augmentation des engagements de l'armée pour appuyer les polices cantonales, chargea le DDPS (**III**) de réduire les capacités de défense au profit de l'appui subsidiaire et de développer les moyens dévolus à la promotion de la paix. Ce mandat avait été préparé depuis 2003 par le commandement de l'armée et l'état-major de planification de l'armée. En 2005, le Conseil fédéral décida de la mise en œuvre de ces mesures et proposa au Parlement une adaptation de la législation (**IV**).⁴⁹³

La figure ci-dessous trace de manière synoptique le processus causal de l'*Étape de développement 08/11*. Du point de vue des planificateurs militaires, deux facteurs externes au sous-système, décrits ci-dessous, expliquent l'adaptation de l'*Armée XXI* : des événements domestiques (composante C2) et extérieurs (composante C₁).

L'opposition conservatrice (**II**) proposait le *statu quo* ou un modèle plus traditionnel orienté sur la défense (Wegelin 2007). Après avoir imposé de nombreux amendements, elle soutint l'adaptation des bases légales, que le Parlement accepta (**V**). À nouveau, le traçage de la réforme correspond à celui de l'hypothèse. La dimension causale de l'hypothèse est donc validée.

⁴⁹³ Pour mémoire, la *Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales* fut acceptée malgré l'opposition de la gauche qui voulait réduire le plafond des dépenses (Parlement suisse 2006). L'adaptation vers l'ES 08/11 eut pour cadre le *Message concernant les modifications de l'organisation de l'armée et de la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales* (Conseil fédéral 2006), qui limitait encore davantage le budget de l'armée.

Figure 66 ES 08/11 – Traçage du processus causal de la formulation de l'Étape de développement



Légende

B	Imposition par un échelon supérieur	I	Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions
C ₁	Événements extérieurs–externes au ss–système	II	Formulation d'options réformistes ou adaptatives
C ₂	Événements domestiques–externes au ss–système	III	Décision en faveur d'un changement
C ₂₁	Événement domestique : changement du Chef de département–externe au ss–système	IV	Procédure préparlementaire (RAPOLSEC)
D	Événements internes au sous–système	V	Adaptation des bases légales – Message du Conseil fédéral – Procédure Parlementaire
I ₁	Première tentative d'exploitation par la coalition conservatrice	VI	Référendum envisagé
I ₂	Seconde tentative d'exploitation par la coalition conservatrice (Flims)	VII	Mise en œuvre de la réforme et publication de la doctrine
F	Apprentissage entre les coalitions (pas identifié)		
→	Relation d'influence		
- - - →	Tentative d'influence avortée		

Source : auteur, analyse de la base de données Database (2022, AXXI)

Synthèse : influences sur le sous-système (Variable indépendante) – Cette section a décrit les composantes de la variable indépendante qui modélise les influences qui conduisirent au changement vers l'ES 08/11. Pendant la période de 2004 à 2008, on observe deux composantes de la variable indépendante : (1) des événements extérieurs au sous-système, composante C₁ et (2) des événements domestiques, composante C₂. En revanche, on n'a pas observé les composantes suivantes : modification du sous-système (A) ou imposition par l'échelon supérieur (B), événements domestiques (changement du C DDPS C₂₁), événements internes au sous-système (D), arrangement négocié (E), apprentissage ainsi qu'apprentissage entre les coalitions (F).

- *Composante C₁ – événements internationaux extérieurs au sous-système.* Les attaques terroristes du début des années 2000 et la fin des guerres interétatiques furent mobilisées par la coalition dominante pour justifier l'étape de développement.
- *Composante C₂ – événements domestiques extérieurs au sous-système.* Les réductions du cadre financier expliquent l'impulsion de la réforme ([Lezzi 2003b](#)), tout comme les besoins en appui des corps de police cantonaux.
- *Composante D – événements internes extérieurs.* Les problèmes en lien avec l'instruction ont été mobilisés par la coalition internationaliste ([Lezzi 2003b](#)). En parallèle, Schmid perdit progressivement le soutien de son parti qui utilisa la politique de défense militaire comme arène d'opposition.

Le projet de réforme apparaît donc comme une exploitation habile d'événements externes et internes au sous-système par la coalition internationaliste dominante. Ces événements déterminent la variable indépendante, synthétisée dans la table ci-dessus.

Conclusion partielle

Le traçage du processus de la réforme vérifie l'hypothèse : le changement vers l'*ES 08/11* découle d'événements internes et externes (domestiques) exploités par la coalition internationaliste. Le DDPS a pris l'initiative du changement pour éviter de se le faire imposer. Dans le domaine de la compétence de défense contre les attaques militaires, les mesures d'économies dans la mise en œuvre conduisirent « à la prorogation [Équipement des bat et gr de la réserve...], au report [Chars du génie] ou [...] à la renonciation totale [Hélicoptère de transport armé, feu opératif sol-sol, DCA opérative] » d'acquisitions ([Conseil fédéral 2006, 5940](#)). Ces modifications rendirent précaire la mise en œuvre d'une défense autonome dans la profondeur telle que postulée dans le *PDA XXI* ([Conseil fédéral 2001c, 957](#)). Par ailleurs, les blocages imposés par l'UDC sur les opérations militaires à l'étranger contribuèrent à réduire la mise en œuvre des croyances propres du programme qui concernaient cette mission de l'armée. Pour l'*Étape de développement 08/11*, la première hypothèse sur le changement est validée et explique cette évolution par des événements domestiques, à nouveau selon le critère C – 1.4.1.

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase – Armée XXI

La stase de la doctrine militaire est expliquée par le fait qu'un chef du Département dont la coalition a introduit une réforme alignée avec ses croyances n'a pas d'intérêt à mettre en place un changement II sans intervention extérieure.

En l'absence d'un changement imposé [C_i] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [P_c], la doctrine militaire-stratégique ou opérative ne sera pas significativement révisée [C_{h2}] tant que le chef du DMF / DDPS appartient à la coalition [P_h] qui l'a mise en place.

Test de l'inférence

On teste l'inférence sur les deux transitions vers l'Armée XXI.

- *Conseiller fédéral Ogi* – Le passage de l'*armée 95* à l'*Armée XXI* ne résulta pas d'une imposition par une échelon supérieur décrit par la première hypothèse sur le changement. Par ailleurs, l'*armée 95* se trouvait dans une phase de

mise en œuvre et on pouvait attendre une phase de transition relativement longue. Comme évoqué plus haut, l'annonce de la réforme fut une surprise. Ogi avait choisi de transformer l'armée plutôt que d'en corriger les lacunes.

On avance qu'Ogi ne faisait pas partie de la coalition réformiste autour de Villiger : *premièrement*, il s'est relativement vite séparé de plusieurs officiers généraux sur lesquels le précédent C DMF s'appuyait, soit en les mettant en retraite anticipée (Liener), soit en conduisant le DMF directement à travers ses conseillers (Hubacher 2001, 145). *Deuxièmement*, les croyances propres du programme de la réforme *Armée XXI* diffèrent de celle de l'*armée 95*, tant au niveau de l'ouverture à l'étranger que de la focalisation stratégique sur la coopération internationale. De ce fait, l'hypothèse est hors sujet selon le critère Ch-2.1.3.

- *Conseiller fédéral Schmid* – Schmid appartenait à la coalition internationaliste : il était membre du « noyau dur » de la Commission Brunner (Simond 2001, 26). Il ne remet pas en cause le programme ou la transformation. Le critère C_{h2} est donc faux. En l'absence de pression au changement (critère Ch-2.2.4), on conclut à une *invalidation* de l'hypothèse.

Synthèse

L'hypothèse est hors-sujet dans les deux cas.

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase – ES 08/11

L'Étape de développement 08/11 invalide l'hypothèse, selon laquelle Schmid n'aurait pas dû changer les accents de la doctrine, alors que la focalisation passe de la défense à la sûreté sectorielle.

Test de l'inférence

Les réductions financières des programmes d'allégement 2003 et 2004 changent massivement les conditions cadre et pourraient être interprétées comme une imposition par un échelon supérieur (composante B). Mais Schmid était membre du Conseil fédéral et, même s'il a pu être marginalisé, il a contribué à la décision, ce qui affaiblit l'argument. Les décisions du Conseil fédéral d'engager l'armée au profit des autorités civiles pour des tâches de police ne peuvent pas être considérées comme un changement imposé par l'échelon supérieur car le dossier approuvé par l'exécutif a été préparé par l'état-major de planification de l'armée et les décisions préalables ont été prises par le DDPS (Interview 22 2019a).⁴⁹⁴

Synthèse

En synthèse, le passage à l'*ES 08/11* ne correspond pas à la description de l'hypothèse. Du point de vue de l'ACF, il est étonnant que la coalition dominante révisé significativement la doctrine. Mais cette révision intervient parce que, comme pour l'initialisation de la réforme vers l'*OT 51*, les conditions cadre ont changé : les modifications budgétaires constituent une pression au changement. Ces éléments pointent une fois encore sur les limites de l'hypothèse, un facteur sur lequel on reviendra dans l'analyse longitudinale.

⁴⁹⁴ Peut-être faudrait-il aussi ajouter une restriction à l'hypothèse (un critère hors sujet supplémentaire) pour tenir compte des modifications des conditions-cadre.

Test des hypothèses sur les coalitions

Sur la base des évaluations décrites dans la section *Acteurs, coalitions* et croyances du présent chapitre, page 500 *sqq.*, on teste les hypothèses sur les coalitions.

Première hypothèse sur les coalitions – Pérennité des groupes

Selon l'hypothèse la stabilité des coalitions découle des croyances partagées entre les acteurs.

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

Le test de l'hypothèse passe par une analyse de la base de données des coalitions avec les critères. On teste l'inférence de l'hypothèse sur la base de sa forme logique et on valide son implication sur la base de son opérationnalisation, en combinant les cas de l'*Armée XXI* et l'étape de développement 08/11 qui sont liés.

Dans tous les cas, le résultat n'est pas hors sujet : (1) on observe de 1996 à 2008 la présence de coalitions engagées pour promouvoir leurs croyances et agissant de concert ; (2) la querelle dura une décennie (1996–2008) et (3) il existait une controverse sur la doctrine militaire–stratégique et opérative.

Test de l'inférence

- *Coalition internationaliste* – Elle était constituée majoritairement d'agents du DMF / DDPS. Des raisons contractuelles et structurelles définissaient la composition de cette coalition. Des activités saillantes et, partiellement, des croyances communes – qu'il est difficile d'apprécier *ex post* – formaient le lien entre ses acteurs. D'importantes discontinuités apparaissent dans la composition du groupe, comme on l'a montré dans la synthèse du titre *Coalition structurelle internationaliste*. Sur la base du critère Co–1.3.1, l'hypothèse est donc indécidable.
- *Coalition conservatrice* – Dans une durée de dix ans, les acteurs majeurs de l'UDC et de l'ASIN, leaders de la coalition advocative conservatrice, cherchèrent à imposer leurs croyances propres, orientées vers la neutralité traditionnelle, le système de milice et la défense militaire autonome. Ils menèrent des actions (Table 129) dont la saillance et le degré de coordination étaient plus faibles que celles de la coalition internationaliste : l'opposition des acteurs à la réforme, un thème négatif susceptible de rassembler plus largement qu'un programme positif. Sur la base de la synthèse du titre *Coalition advocative conservatrice*, page 514 conformément au critère Co–1.4.1, le résultat pour la coalition conservatrice est validé.
- *Coalition de circonstance traditionaliste II* – La coalition autour du *Bürgerkomitee für eine unabhängige und leistungsfähige Milizarmee in einer neutralen und sicheren Schweiz* montra une grande fragmentation des opinions qui avait pour origines (1) « la difficulté de coordonner l'action des nombreux groupes le composant » (Année Politique Suisse 2003), (2) les tensions internes (Wächter 2003c, 3), (3) la multiplicité des motifs du « non » et enfin (4) les limites des ressources des opposants (Wächter 2003c, 3). Ces éléments impactèrent la cohérence du groupe que seule rassemblait l'opposition à la réforme *Armée XXI*, plus particulièrement ses aspects secondaires. Il n'y avait pas de programme de remplacement, ce qui signifie que le collectif visait le maintien de l'*armée 95* que Wächter

avait critiqué par le passé. Après l'insuccès de son action, les groupes qui ont formé la coalition n'ont plus collaboré dans le domaine de la politique de défense militaire.⁴⁹⁵ La coalition de circonstance n'a existé que quelques mois. Le résultat, appuyé par la synthèse du titre *Coalition de circonstance traditionaliste II* est hors sujet selon le critère Co-1.1.2.

- *Coalition advocative alternative* – La synthèse du titre *Coalition advocative alternative*, montre la permanence de la coalition. L'hypothèse est validée sur la base du critère Co-1. .1 : on observe une ou plusieurs modifications importantes de la composition d'une coalition lors de controverses majeures portant sur les croyances propres au sous-système de la politique de défense militaire sur des périodes d'une décennie environ.
- *Coalition advocative abrogative* – Comme on l'a montré dans la synthèse du titre *Coalition advocative abrogative*, page 528 *sqq.*, on a observé une rupture importante d'acteurs centraux et membres fondateurs du GSsA qui rejoignirent le groupe alternatif (Tochtermann 2006). Ce schisme extériorisait des différends portant sur des croyances propres, entre la suppression de l'armée et une adaptation au nouveau contexte. Par la suite, la coalition demeura stable et les nouveaux acteurs majeurs du mouvement agirent de manière saillante et coordonnée (lancement et aboutissement de référendums ainsi que d'initiatives portant sur la politique de défense militaire). Cette analyse du développement de la coalition abrogative rend donc le résultat invalide sur la base du critère Co-1. .1 : on observe une ou plusieurs modifications importantes de la composition d'une coalition lors de controverses majeures portant sur les croyances propres au sous-système de la politique de défense militaire sur des périodes d'une décennie environ.

Il s'agit cependant d'un aspect transitoire de l'histoire de la coalition, qui ne semble pas s'être répété et qui tient aussi au fait que, si les autres coalitions avaient des croyances propres qui portaient sur le développement de la politique de défense militaire suisse, celui du GSsA visait à sa terminaison. Ce but ne s'exprime pas par des niveaux de gris. Gross quitta la coalition parce d'une part, il n'était plus d'accord avec la mise en œuvre des croyances par des initiatives abolitionnistes, mais aussi parce que, face aux changements du contexte géopolitique et aux massacres en Yougoslavie, la suppression de l'instrument de force ne lui apparaissait plus pertinente. Pour lui et ses collègues, on pourrait parler, sans jugement de valeur et au sens métaphorique, d'une prise de conscience (*insight – Einsicht*), au sens de la théorie psychanalytique (Freud 2019, 15).

Synthèse

En conclusion, les controverses sur la réforme *Armée XXI* entre les coalitions favorables à l'armée portaient *in fine* sur les croyances propres influencées par certaines croyances du noyau : les engagements à l'étranger et la capacité de défense autonome. Lors de la phase référendaire, la coalition traditionaliste associait des groupes disparates autour de son refus de la modification de la loi, justifiée par de nombreux facteurs, dont la plupart relèvent de croyances secondaires. Dans l'ensemble, l'hypothèse semble validée pour des coalitions advocatives.

⁴⁹⁵ Young4Fun s'est transformé en un mouvement de jeunesse proche de l'ASIN, *Junge für eine unabhängige Schweiz*. Son site n'a plus évolué depuis 2014. L'*Aktion Aktivdienst* a graduellement disparu avec le décès de ses membres, en particulier celui de Wächter en 2014. Son site internet a disparu, probablement après 2016.

Deuxième hypothèse sur les coalitions – Consensus sur la doctrine

La deuxième hypothèse affirme qu'au sein des coalitions, les croyances propres sont plus stables que les croyances secondaires.

Au sein d'une coalition advocative, les acteurs font preuve d'un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire, mais moins solide sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou les finances.

Comme on dispose d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire et des croyances secondaires pour toutes les coalitions, le résultat est pertinent.

Test de l'inférence

Les résultats du test de l'inférence sont les suivants :

- *Coalition internationaliste* – Au sein de la coalition favorable à la réforme, il y a unité sur les trois missions de l'armée. La dimension internationale est acceptée. Il y a une discussion de fond sur plusieurs aspects secondaires : subordination des brigades, soldats en service long, rôle du système de milice, taille de l'armée et coûts. On souligne l'importance croissante de la dimension financière sur la politique de défense militaire, qui trouvera son apogée avec l'*Étape de développement 08/11*. Les acteurs centraux de la coalition sont restés fidèles à leurs croyances propres qu'ils n'ont modifiées que pour des motifs tactiques. Selon le critère Co-2.4.1, les discussions et les oppositions portent d'abord sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances plutôt que sur la doctrine. L'hypothèse est validée.
- *Coalition conservatrice* – Les croyances propres et secondaires de la coalition n'ont pas changé, à l'exception du soutien de l'assemblée des délégués de l'UDC à la réforme *Armée XXI* par 165 voix contre 161. Il pourrait donner l'impression d'un changement de croyances propres. Cette décision tenait à plusieurs éléments : le talent oratoire de Samuel Schmid, l'absence de plusieurs ténors du parti (dont Blocher), un choix stratégique de l'UDC de ne pas s'engager dans un combat perdu d'avance et le hasard : « il aurait suffi d'une seule voiture d'opposants à la réforme de plus, et ce score s'inversait » ([Plattner 2003](#)). On peut ainsi avoir l'impression que l'UDC, qui passa d'un positionnement contraire à la réforme ([Cf. la position de Blocher rapportée par Ramseyer & Schmutz 2001](#)) à une absence de soutien au référendum, s'est fracturée, mais le positionnement semble davantage relever de la tactique politicienne et de la loyauté d'une partie des délégués à Samuel Schmid que d'une fidélité aux croyances, ce qui ne correspond pas à l'hypothèse. Ce cas justifierait éventuellement un hors sujet selon le critère Co-2.1.3 (Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable) si des acteurs majeurs de la coalitions avaient participé à l'assemblée. Mais, par ailleurs – ce qui est plus pertinent – on ne dispose pas d'autres indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire OU des croyances secondaires, l'hypothèse est donc hors sujet selon le critère Co-2.1.1.
- *Coalition traditionaliste* – L'hypothèse est hors sujet selon le critère Co-2.1.2 (coalition de circonstance).

- *Coalition alternative* – L’origine des changements des croyances propres entre le document initial de Unterseher (1995a) et sa variante suivante Unterseher (1998) ainsi que dans le concept du SP Schweiz (2004) ne sont plus évaluables. On ne dispose pas d’indices de débat portant sur l’état du consensus en termes de doctrine militaire OU des croyances secondaires. L’hypothèse est donc hors sujet conformément au critère Co–2.1.1.
- *Coalition abrogative* – Comme on l’a montré plus haut, quelques acteurs de la coalition abrogative remettent en cause les croyances propres, la suppression de l’armée, durant la période concernée. Pour le reste du groupe, on manque d’indices de débat portant sur l’état du consensus en termes de croyances propres ou des croyances secondaires. L’hypothèse est donc hors sujet conformément au critère Co–2.1.1.

Synthèse

L’hypothèse est validée pour la coalition structurelle et hors-sujet pour les autres groupe. On teste ensuite la troisième hypothèse sur les coalitions.

Troisième hypothèse sur les coalitions – Abandon des aspects secondaires

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l’organisation, l’entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

Comme précédemment, on montrera que les résultats sont pertinents, puis on testera ensuite s’ils sont positifs, négatifs ou dans la zone grise, en examinant chaque coalition l’une après l’autre.

Test de l’inférence

Comme, dans presque tous les cas, les acteurs des coalitions ont adapté leurs croyances secondaires, l’hypothèse n’est pas globalement hors sujet.

- *Coalition internationaliste* – On examine uniquement l’étape de développement car le passage de l’*armée 95* à l’*Armée XXI* est provoqué par un changement de coalition dominante.

Le changement des croyances propres et secondaires est apparent. Dans son Message concernant les modifications de l’organisation de l’armée et de la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales le Conseil fédéral proposait de réduire la capacité de défense contre une attaque militaire et d’augmenter la capacité à mener des opérations de sûreté sectorielle, c’est-à-dire de réorienter l’armée en direction des menaces probables (Conseil fédéral 2006, 5899, 5923–5924). C’est, au dire du Conseil fédéral, le peu de pertinence de la menace militaire qui expliquait « le redimensionnement des moyens destinés à contrer une attaque (symétrique) dirigée contre notre pays, tout en maintenant et en développant le savoir-faire et en préservant la possibilité d’une montée en puissance si cela devait s’avérer nécessaire dans une perspective à plus long terme » (amanda 2007, 5915–5916). Heller & Grossmann (2005, 3) et Interview 19 (2015) affirmaient en revanche que la raison principale de l’adaptation de l’*Armée XXI* reposait sur des arguments financiers. Dans tous les cas, l’impact des programmes d’allègement 2003 et 2004 du budget de la Confédération sur les finances du DDPS représente un facteur explicatif central de l’étape de développement. On en analyse maintenant les impacts sur la mission de défense définie dans le

PDA XXI (Conseil fédéral 2001c, 42) sous l'angle des modifications des croyances propres. On néglige la promotion de la paix et la sûreté sectorielle qui sont moins appropriés pour la validation de l'hypothèse.

La capacité de mener un combat d'ensemble dans la profondeur et dans l'avant-terrain opératif, même si le risque était résiduel, représentait un élément central de la doctrine d'*Armée XXI* ([Team XXI-KS 1] 2000, 7).⁴⁹⁶ L'autonomie dans ce domaine correspondait à la mise en œuvre des croyances du noyau liées à la neutralité. Comme telle, elle était essentielle à la cohérence des croyances propres (la doctrine).⁴⁹⁷ La crédibilité de l'armée dépendait non seulement de la capacité de coopération et de la possibilité de comparaison de la future doctrine suisse avec celle de l'OTAN, mais aussi de la mise en œuvre des croyances secondaires, en particulier l'armement et l'équipement. Pour montrer l'impact des adaptations de l'*ES 08/11* sur le cadre des opérations de défense, on fera référence à sa mécanique représentée dans la Figure 67, une partie centrale des croyances propres de l'*Armée XXI*.

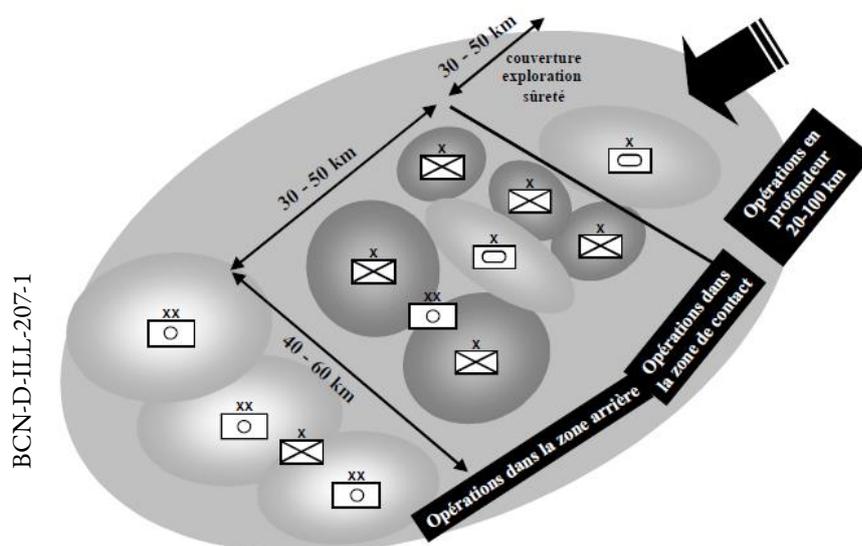
La conception de la défense décrite dans le *Plan directeur de l'Armée XXI* (Conseil fédéral 2001c, 956–958) prévoyait un combat interarmées mobile et actif, intégrant une palette d'opérations « menées par des formations constituées sur mesure et disposant de moyens de feu à longue portée ainsi que de moyens mobiles capables de mener le combat interarmes » (956). Du point de vue de la doctrine, les combats auraient été conduits dans trois zones :

- Les *opérations en profondeur* (*Deep Operations* – pour lesquelles l'armée suisse a toujours manqué de moyens) sont menées en coordination interarmées par l'exploration et le feu opératif pour détruire les moyens de soutien et de commandement de l'adversaire. Au mieux, il s'agit de contraindre ce dernier à abandonner le combat, au minimum de le ralentir ou lui retirer la décision.
- Les *opérations dans la zone de contact* (*Close Operations*) contribuent à la décision en anéantissant l'adversaire, par le jeu des formations d'infanterie, qui le canalisent, et des formations blindées, qui le défont, appuyées par les Forces aériennes. C'était encore une forme de défense de zone (*area defence*) basée sur la doctrine de l'OTAN (NATO 2001).
- Finalement, les *opérations dans la zone arrière* (*Rear Operations*) visent à protéger les bases civiles et militaires des actions adverses (957–958).

⁴⁹⁶ Les auteurs de la *Konzeptionsstudie 1* soulignaient l'idée de manœuvre stratégique suivante : « Der "Integrierte Armeeeinsatz" hat zum Ziel : [...] Im Falle einer schwerwiegenden Destabilisierung unseres strategischen Umfeldes—die wir gegenwärtig trotz fehlender Indizien nicht ganz ausschliessen können—drohender militärischer Gewalteinwirkung in Koalition mit bereits bekannten und vertrauenswürdigen Partnern, möglichst früh und bereits im operativen Vorfeld entgegenzutreten, um die Schweiz gar nicht erst zum Schauplatz von Kriegshandlungen werden zu lassen » ([Team XXI-KS 1] 2000, 7).

⁴⁹⁷ En 2001, pour le Conseil fédéral (2001c, 933, 846–847), « la défense du pays [restait] la mission essentielle de l'armée » et il était indispensable de disposer des moyens financiers nécessaires à son implémentation, même si le risque d'une attaque militaire était résiduel. Plus précisément, l'exécutif notait qu'une forte diminution « des moyens financiers consacrés à l'armée pourrait être obtenue par l'abandon de certaines capacités. Cela réduirait toutefois l'aptitude de l'armée à la défense autonome et renforcerait la pression qui s'exerce en direction d'une coopération avec d'autres États en matière de défense » (Conseil fédéral 2001c, 846–847). Les concepteurs liaient la stratégie de l'*Armée XXI* avec la crédibilité et le sens de l'armée ([Team XXI-KS 1] 2000). En 2004 encore, le brigadier Andreas Bölsterli (2004, 5), chef des opérations de l'état-major de conduite de l'armée et ancien collaborateur du projet *Haus Armee XXI*, soulignait certes une focalisation de l'armée sur les engagements subsidiaires, tout en rappelant que « die Kernkompetenz der Verteidigungsfähigkeit bleibt durch die entsprechende Ausbildung grundsätzlich gewährleistet ».

Figure 67 ES 08/11 – Cadre des opérations de défense



Source : (Conseil fédéral 2001c, 957)

Avec l'étape de développement, le Conseil fédéral voulait « redimensionner quantitativement les moyens de l'armée dévolus à la défense contre une attaque militaire dirigée contre la Suisse » et renoncer, sous les pressions financières, aux acquisitions d'armements nécessaires aux opérations dans la profondeur.⁴⁹⁸ Il justifiait cette manière de faire par un changement de la menace (en réactions aux attentats de septembre 2001) et par le fait que la capacité de montée en puissance permettait de combler les lacunes en amont d'une crise Conseil fédéral (2006, 5926).

Pour le gros de l'armée, entraîné au combat dans la zone de contact, ces coupes ne prêteraient pas fondamentalement l'instruction et l'engagement tactique, mais elles minaient la crédibilité opérative de la conception de défense. C'était un changement du programme de l'*Armée XXI*, où la défense militaire s'effaçait encore davantage au profit de la protection contre le terrorisme, moins onéreuse. On supprimait des éléments importants, mais moins visibles des croyances secondaires pour ne pas changer des croyances propres.⁴⁹⁹ Cette justification fut critiquée tant à gauche (John–Calame 2006) qu'à droite (Baader 2005; Schlüer 2009). Ueli Maurer aurait par ailleurs affirmé que la montée en puissance n'aurait servi « vor allem zur Gewissensberuhigung in Anbetracht des Verlustes der Verteidigungsfähigkeit » (cité par Schaub 2015, 14).

⁴⁹⁸ Le Conseil fédéral voulait réduire l'équipement lourd (en particulier près de la moitié de l'effectif des chars de combat et des obusiers blindés), supprimer du *Masterplan* les armements nécessaires au combat dans la profondeur, transformer des bataillons de chars (initialement, 50% et finalement 25%) en bataillons d'infanterie et mettre en avant la sûreté sectorielle au détriment de la défense contre des attaques militaires (Conseil fédéral 2006, 5944).

⁴⁹⁹ À moins de remplacer la défense symétrique et régulière contre des attaques militaires par une conception asymétrique et irrégulière, il n'y avait pas d'autre manière de conserver les croyances propres. Le concept de la montée en puissance permettait par ailleurs de laisser accroire qu'il serait possible d'acquérir rapidement le matériel manquant en cas de crise. La montée en puissance (*Aufwuchs*) représentait « une augmentation du profil des prestations de l'armée dans les domaines de la doctrine, de l'organisation, de l'instruction, du matériel et du personnel dans le cas d'une dégradation manifeste de l'environnement de la politique de sécurité, et en vertu de décisions politiques » (Conseil fédéral 2006, 5927).

La pression sur les croyances secondaires (cadre financier, puis armement) influençait la crédibilité des croyances propres dans la mise en œuvre de la défense contre des attaques militaires. Le programme n'avait pas changé, mais il ne pouvait pas être implémenté, ce que la coalition ne pouvait pas ignorer. La faiblesse de la doctrine militaire découlait des coupes dans le financement des armes lourdes (croyances secondaires), un lien qui n'est pas pris en compte par l'ACF. Le résultat est donc hors sujet car les croyances secondaires sont couplées avec les croyances propres et les modifications des croyances secondaires influencent directement les croyances propres selon le critère Co-3.1.6.

- *Coalition conservatrice* – Appliquée à la coalition conservatrice, l'hypothèse conduit à un *résultat hors sujet*. On n'a pas trouvé de cas où la coalition conservatrice a reconnu une faiblesse dans ses croyances propres. Dans la mesure où ses convictions s'exprimaient par une opposition aux autres coalitions et qu'elle occupait une posture d'observateur critique, ses faiblesses ne furent pas apparentes. Elle n'avait par ailleurs aucune responsabilité de mise en œuvre. Parce qu'elle se positionnait comme critique du programme officiel du DDPS, dont elle ne fit pas partie, les croyances qu'elle publiait ne furent pas soumises à la réalité de l'implémentation. Le résultat est donc hors sujet selon le critère Co-3.1.3 (La coalition n'abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse).
- *Coalition traditionaliste* – C'est une coalition de circonstance. Le résultat est également hors sujet selon le critère Co-3.1.2.
- *Coalition alternative* – La coalition n'abandonne pas de croyances secondaires et ses croyances propres ne sont pas en position de faiblesse. Le résultat est également hors sujet selon le critère Co-3.1.3.
- *Coalition abrogative* – On s'est focalisé sur les divergences des croyances propres des partis et des organisations pacifistes (Verts, partie du PS, GSsA) lors des débats sur les opérations de maintien de la paix. C'est le seul exemple représentatif d'un débat et d'abandon de croyances pour cette période. Ces acteurs étaient en effet divisés entre la « non-violence absolue » et une approche moins intransigeante qui aurait légitimé le recours à la force dans certaines conditions (Chalut & Schnebli 1996; R. Zeller 2001b).⁵⁰⁰ Ainsi, aux yeux de membres du parti des Verts, la position pacifiste drastique de l'ancien *Stadtrat* vert bernois Luzius Theiler, qui affirmait que soutenir la suppression de l'armée impliquerait de ne pas engager cette « abgeschaffte Armee » à l'étranger n'était pas assez différenciée (R. Zeller 2001b).

Durant la période concernée, la coalition abrogative remit en cause à trois reprises ses croyances secondaires et ses croyances propres, la suppression de l'armée lors de débats liés directement ou indirectement aux engagements militaires pour la promotion de la paix.

⁵⁰⁰ Le problème, soulignait un auteur du GSsA, était le suivant (GSoA 1996b) :

Die Schwierigkeiten der Friedensbewegung beim Positionsbezug gegenüber multinationalen, bewaffneten «Friedensinterventionen» gründen in ernsten moralischen und politischen Dilemmata. Es wäre moralisch unhaltbar, bewaffnete Nothilfe in ethischen Ausnahmesituationen (etwa organisierter Völkermord) ein-für allemal auszuschliessen. Und es wäre politisch und moralisch unverantwortlich, militärische Strafgewalt zu unterstützen, die kaum verschleiert der Logik nationalstaatlicher Grossmachtinteressen folgt (Nato, Uno-Sicherheitsrat).

La discussion du mot d'ordre du GSsA lors du référendum sur la LOMP en 1994, présenté au chapitre précédent, fit l'objet d'une discussion nourrie et contradictoire qui conduisit le groupe à proposer la liberté de vote, tandis que les groupes romands soutinrent le référendum ([amanda 2007](#); [Linder, Bolliger & Rielle 2010, 525](#)).

Lors de la formulation de l'initiative populaire fédérale GSsA II, la discussion sur le maintien de troupes suisses dédiées à la promotion de la paix fit l'objet d'un débat de fond. L'alinéa 4 de l'article 17 du projet d'initiative populaire fédérale mentionnait la possibilité de mettre sur pied une formation comptant jusqu'à 800 militaires ([GSoA 1996a](#)). Initialement approuvé lors d'une consultation, il fut modifié sur proposition du GSsA genevois qui souhaitait remplacer les termes de « bewaffneten Einheiten » par ceux de « zivile Einheiten ». Dans le texte final, les références concrètes disparurent. Le Conseil fédéral et le Parlement étaient chargés de la mise en œuvre dans une disposition transitoire (art. 23 al. 3), un compromis proposé par le GSsA genevois et accepté par l'assemblée ([GSoA 1996b](#)).

En 2001, le GSsA s'opposa à la révision de la LAAM concernant l'armement des soldats à l'étranger en arguant que la proposition de loi était trop ouverte (« armement nécessaire à la protection des personnes et des troupes engagées par la Suisse ainsi qu'à l'accomplissement de leur mission ») et que la modification de la terminologie employée (« opérations de soutien à la paix » au lieu de « opérations de maintien de la paix ») marquait une rupture, allant de la doctrine de l'ONU vers celle de l'OTAN. Le refus d'une proposition de conciliation, qui aurait limité le recours aux armes « für den Schutz der eingesetzten Personen und Truppen sowie zum Schutz anvertrauter Menschen und Güter » avait justifié le lancement d'un référendum, parallèlement à l'ASIN, qui contribua à une fracture profonde du monde pacifiste ([Lang 2001](#); [2006, 8](#)). Pourtant, le GSsA avait contribué, avec d'autres mouvements de gauche, à subordonner les engagements à l'étranger à un mandat de l'ONU ou de l'OSCE ([Lang 2006, 8](#); [Lezzi 2000](#)).

Ses croyances propres plaçaient la coalition abrogative dans une situation problématique ; quelle que soit sa démarche, elle perdait : (1) Les limites de l'approche pacifiste radicale apparaissaient lorsque des populations auraient eu besoin d'une protection par la force (on pense ici notamment au Ruanda et à Srebrenica, ou encore aux rebelles zapatistes au Mexique) qui, pour des raisons idéologiques, leur aurait été refusée. D'autre part, cette position faisait le lit de la coalition conservatrice, en la soutenant dans son opposition à l'ouverture, au grand dam des forces progressistes qui y étaient favorables. D'autre part, (2) l'approche pacifiste pragmatique apportait un soutien à la coalition internationaliste qu'elle combattait également. On retrouve ici une forme de double contrainte (*double bind*) ([Bateson et al. 1956](#)).

En fait, la coalition abrogative en général, le GSsA en particulier ont appliqué trois stratégies portant sur les croyances secondaires : (1) en 1994, lors de la votation sur les casques bleus, l'assemblée générale évacua la double contrainte sans la résoudre, en laissant la liberté de vote à ses membres, c'est-à-dire en ne proposant pas choix entre croyances propres et secondaire, ce qui avait conduit à un cas indécidable au chapitre précédent. (2) En 1997, lors du lancement de l'initiative GSsA II, le projet final de modification constitutionnelle délégua la problématique à l'exécutif et au législatif plutôt que de fixer un cadre clairement défini ; à nouveau, il y avait une délégation de la

résolution des croyances secondaires à des acteurs tiers. C'est un cas indécidable selon le critère Co-3.3.1. (3) En 2001, en revanche, le GSsA lança un référendum contre la révision de la LAAM. Il soutint des croyances secondaires alignées avec celles de l'ASIN et contribua à fracturer la coalition pacifiste. Dans ce cas, le GSsA maintint ses croyances propres, tandis que les croyances secondaires furent ravaudées pour conserver la cohérence interne de la coalition. L'hypothèse est donc validée pour ce cas (critère Co-3.4.1).

Synthèse

L'hypothèse n'apparaît pas comme assez fine pour intégrer les cas particuliers de la politique de défense militaire. *Premièrement*, des modifications majeures des croyances secondaires impactent fondamentalement les croyances propres (coalition internationaliste). *Deuxièmement*, les coalitions qui combattent le programme officiel en proposant implicitement le *statu quo* ne sont pas confrontées au problème que l'hypothèse met en évidence (coalitions alternative, conservatrice et traditionnelle). Un seul cas, celui de la coalition abrogative, correspond à l'hypothèse. Seule la coalition internationaliste se confronta à la mise en œuvre de programme et au problème des ressources financières. L'impact de celles-ci apparaît supérieur à celui de la doctrine. *In fine*, on observe une modification importante des croyances propres du programme par la suppression des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Le principe de la montée en puissance permettait de sauver la face, mais, dans les faits, la pression financière s'avéra plus importante que la crédibilité des croyances propres doctrinales.

Quatrième hypothèse sur les coalitions – Modération des positions

La quatrième hypothèse établit, au sein des coalitions, les différences d'expression des croyances entre les fonctionnaires et les acteurs du secteur privé. On a montré dans la partie théorique l'invalidité de cette hypothèse, qui est donc par définition hors sujet. On cherche cependant, au-delà de ce modèle, à vérifier s'il décrit une situation structurelle qui s'applique aux agents du DMF / DDPS.

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions $P(A_{DMF})$ plus modérées que les positions $P(!A_{DMF})$ de leurs alliés (journalistes, officiers de milice, ...) au sein du groupe d'intérêt.

Test de l'inférence

Parce que l'analyse de cette hypothèse – indépendamment de sa justification théorique sous-jacente – pourrait apporter une compréhension de cet aspect de la politique de défense militaire, on la soumet malgré tout au crible des critères de test.

— *La coalition internationaliste* est majoritairement représentée au sein du DMF. Les acteurs critiques ou favorables au *statu quo* furent peu à peu mis en retraite anticipée ou promus à des postes qui les éloignèrent des sphères de décision.⁵⁰¹ La coalition internationaliste rassemblait une large composante d'acteurs issus de l'administration

⁵⁰¹ Par exemple : le divisionnaire Paul Müller fut nommé chef controlling, puis commandant de la division de campagne 5 (qu'il devait liquider), ce qui l'éloigna des cercles de décision du DMF. En 2004, lors du passage à l'*Armée XXI*, beaucoup d'officiers

fédérale, quelques anciens comme Däniker, ainsi que quelques officiers de milice et des acteurs civils (Table 168 – Table 172). Il n’existait pas de réelle expertise militaire stratégique et surtout en matière de finances de la défense hors de l’administration fédérale, à l’exception de quelques *Think Tanks* comme le *VSWW* (auquel était rattaché Gustav Däniker) ou l’*Internationale Studiengruppe Alternative Sicherheitspolitik* (SAS) de Lutz Unterseher, qui pourvoyait aux expertises du PS. Ce sont donc principalement les acteurs majeurs du DMF / DDPS qui donnent le ton (H. Huber 2002; U. Siegenthaler 1998; 2000; Wegmüller 2000).

Sur les aspects techniques de la réforme, les acteurs civils favorables à la réforme suivaient de ce fait les avis considérés comme avertis des acteurs du DMF / DDPS, même si la SSO (SOG 2001a; 2001b) ou la VSWW (Heller 2001) contribuaient au débat politique. Les positions des acteurs du DDPS et de leurs alliés civils sont donc souvent peu dissociables. Pour la coalition internationaliste, en se concentrant sur l’ASMZ entre 1994 et 2008, on n’a pas trouvé d’article où un collaborateur du DDPS aurait proposé un concept dépassant le cadre officiel. Pour ce groupe, les seuls exemples qui valideraient ces critères sont les suivants :

- Une petite phrase de l’ambassadeur Anton Thalmann, suppléant du secrétaire général du DMF / DDPS et futur ambassadeur de Suisse auprès de l’OTAN, qui fait longtemps scandale dans les milieux conservateurs (Mörgeli 2013, 11). Le diplomate avait affirmé lors d’une discussion publique à Berne, le 23 juin 1999, que « man muss die Neutralität, an der kein Bedarf mehr besteht, sanft einschlafen lassen » (cité par Ober-Kassebaum 2001, 32). Elle est proche de la position académique de Gabriel (1997).
- Quelques lettres de lecteurs dans l’ASMZ entre 1994 et 2003, comme celle d’un militaire de carrière critique de la « Kurzsichtigkeit, mit der die politisch ausdiskutierten und verabschiedeten ‘Eckwerte zur Armee XXI’ und die ‘Politischen Leitlinien zum Armeeleitbild’ nun zerzaust werden » (T. Schneider 2001), une autre où l’auteur s’en prend aux assertions du président de l’UDC, Ueli Maurer (Stalder 1998) et une troisième dans laquelle un agent du Corps des gardes fortifications (CGF) critique les affirmations du Conseiller national Christoph Blocher (Bernasconi 2000). Sur une période de dix ans, c’est peu, mais ce n’est pas surprenant dans la mesure où les articles écrits par les collaborateurs de l’administration sont en règle générale soumis au supérieur hiérarchique pour validation, ce qui contribue à une forme d’auto-censure.
- Borchert & Eggenberger (2002, 15) avaient appelé de leurs vœux une remise en question sans anathème de la neutralité pour aboutir à redéfinir « die Interessen der Schweiz in europäischen Dimensionen ». C’est un bon exemple d’acteurs de la coalition qui, en exprimant « ausschliesslich ihre persönliche Meinung » dans un contexte académique, se montrent plus virulents que les autres acteurs. Le Conseiller fédéral Schmid, qui n’avait pas apprécié l’article, réprimanda Eggenberger, alors cadre à l’état-major de planification de l’armée. Peu après, il fut muté chez armasuisse (C. Bühlmann 2023, [B]).
- Au printemps 2000, le groupe de rédaction de la *Konzeptionsstudie 1 Grundlagen der militärstrategischen Doktrin* présenta au comité de pilotage une proposition de déclarer les attaques militaires contre la Suisse

généraux furent mis à la retraite anticipée (Lezzi 2003a). Se confiant en 2006, l’un d’eux se plaignait du machiavélisme du chef du Département qui avait écarté les personnes qui ne pensaient pas comme lui (C. Bühlmann 2023, [J]).

comme un « Restrisiko » et donc de ne pas en tenir compte pour le développement de l'armée. Cette suggestion fut renvoyée à l'expéditeur (C. Bühlmann 2023, [I]). C'est un autre exemple où des membres de la coalition sont bien plus virulents que leurs chefs, mais à l'interne uniquement.

- Le colonel EMG Heinz Huber, commandant du régiment d'aéroport 4 (une formation dite « d'alarme ») prit une position critique contre la suppression de ce corps de troupes à haut degré de disponibilité (Gertsch & Huber 2002). Il n'était pas opposé à la réforme, qu'il soutint et à la mise en œuvre de laquelle il participa (H. Huber 2002).

Ces contre-exemples représentent des épiphénomènes. Ils ne sont pas l'image d'une dynamique sous-jacente et représentent des positionnements d'acteurs individuels. Ils sont davantage à mettre en lien avec les écarts à la norme. Il ne faut pourtant pas voir dans ce résultat une validation de l'hypothèse, mais plutôt un effet structurel de la législation fédérale et des valeurs militaires, un thème que l'on développera dans l'analyse longitudinale. Il existe pourtant des exceptions : l'ancien chef de l'Armée, Christophe Keckeis avait son franc-parler, ce qui lui valut des critiques non seulement pendant son mandat, mais aussi après. Mais ce trait représentait précisément une raison pour laquelle on l'avait choisi à ce poste (C. Bühlmann 2023, [K]). Le fait qu'il ait été nommé par le Conseil fédéral renforçait sa position face au chef de Département. Le résultat de l'hypothèse est donc hors sujet car la coalition est surtout composée d'employés du DMF / DDPS (Co-4.1.2).

- *La coalition conservatrice* comporte (initialement) au moins un officier général actif, le brigadier grison Erhard Semadeni, commandant de la brigade territoriale 12, qui s'opposa à l'armement des troupes à l'étranger en 2000 (Küchler 2006b; Semadeni 2000). Elle ne comportait pas d'autres acteurs visibles, opposés à la réforme, travaillant à l'administration fédérale. Cependant, elle intégrait plusieurs officiers généraux ou supérieurs à la retraite (Wächter depuis 1982, Küchler depuis 1999, Semadeni à fin 2000). On peut admettre qu'il y avait des officiers de carrière et quelques officiers généraux soutenant *sotto voce* la coalition opposée l'Armée XXI : le Conseiller national J. Alexander Baumann est intervenu en septembre 2000 à l'heure des questions pour relever que « les officiers généraux de l'armée ont été mis au pas à cause de leurs déclarations sur la réforme de l'armée, étant désormais contrainte d'adopter la même ligne de conduite que le Conseil fédéral. Il leur est désormais interdit, dans le cadre de leurs fonctions militaires, de s'écarter de la ligne officielle » (Archives fédérales suisses 2000d). C'est clairement un indice de la présence, au sein de la coalition opposée à la réforme, d'un groupe d'acteurs travaillant à l'administration fédérale : l'interpellation du CN Baumann n'aurait pas de sens autrement.

La ligne de séparation entre les deux coalitions traversait aussi l'administration, qui n'était pas un acteur autonome et indépendant dans les querelles conceptionnelles. Cet élément rend encore une fois le résultat hors sujet. Les acteurs de la coalition conservatrice appartenant au DDPS ne sont pas visibles. Leurs positions apparaissent donc comme indissociables de celles d'acteurs extérieurs, ce qui tendrait à un résultat indécidable (Critère Co-4.3.1 Les positions des acteurs du DMF / DDPS sont indissociables de celles de leurs alliés civils).

— Pour les coalitions traditionaliste II, alternative et abrogative, les résultats sont hors sujet car elles ne comprennent pas d'acteurs majeurs issus du DMF / DDPS (Critère Co-4. .3 : Les coalitions sont composées uniquement d'acteurs externes à la Confédération).

Synthèse

Le modèle des relations entre les coalitions et l'administration de Jenkins–Smith et St. Clair ne s'applique pas au sous-système de la politique de défense militaire suisse pendant la période considérée. En sus, l'expertise militaire est plus dense au sein du DDPS que dans la société civile, ce qui implique que, à quelques exceptions près (Däniker, Lezzi), les croyances des acteurs civils de la coalition internationaliste sont influencées par celles des professionnels de la Défense. Les croyances propres en matière de doctrine opérative des acteurs majeurs du DDPS sont centrales pour la formation des croyances des autres acteurs de la coalition, ce qui amène à leur convergence. Celles des opposants ne sont pas isolables parce qu'ils se taisent.

Parallèlement, si l'hypothèse peut sembler validée pour la coalition internationaliste, c'est avant tout parce que les conditions structurelles et la socialisation des acteurs conduisent les fonctionnaires à s'exprimer de manière moins virulente que les autres membres de la coalition, ce qui est un résultat plutôt trivial. Sans tenir compte du fait que les conditions de base de l'hypothèse ne sont pas validées, le test conduit à un résultat hors sujet pour une coalition et à un résultat indécidable pour toutes les autres. À nouveau, elle n'apporte pas de valeur ajoutée.

Test des hypothèses sur l'apprentissage

En préalable au test des hypothèses, on a recherché l'existence d'un apprentissage entre les coalitions : en son absence, celles-là sont hors sujet. Dans le cas de l'opposition entre la coalition abrogative et celles favorables à l'existence de l'armée, la conflictualité entre les groupes resta élevée parce qu'elle portait sur des croyances du noyau et des croyances propres divergentes déjà analysées dans le chapitre précédent (cf. *Recherche d'un apprentissage entre les coalitions*, page 466 *sqq.*). Ces raisons ont persisté et on n'observe pas d'indice d'un rapprochement entre ces groupes. On se concentre *premièrement* sur la recherche d'un apprentissage entre les coalitions internationaliste et conservatrice. On testera *ensuite* la première et la deuxième hypothèse sur les coalitions. *Finalement*, on conclura cette section par une brève synthèse.

Recherche d'apprentissage entre les coalitions

On recherche l'apprentissage entre la coalition internationaliste et la coalition conservatrice dans deux phases du processus de réforme : (1) la quasi-unanimité sur le « rapport Brunner » et (2) la finalisation du *PDA XXI* après la phase de consultation. Ces deux cas sont représentatifs car ils interviennent en début du processus politique et portent sur des aspects concrets des croyances.⁵⁰² On s'est basé sur les travaux de licence de Joëlle Simond (2001) pour analyser les

⁵⁰² Même si l'apprentissage selon l'ACF apparaît entre croyances secondaires et croyances propres ou entre croyances secondaires.

conditions de l'élaboration du rapport de la commission Brunner et l'apprentissage au sein du groupe.⁵⁰³ Pour la procédure de consultation du *PDA XXI*, on dispose de plusieurs sources officielles sur la procédure de consultation : (1) l'avant-projet pour la procédure de consultation (Conseil fédéral 2001a), (2) plusieurs prises de positions (ains 2001; CVP 2001; FDP 2001; FMH), (3) la consolidation des remarques par le DDPS (DDPS 2001), (3) la description du document finalisé (J. Baumann 2001b), (4) sa teneur (Conseil fédéral 2001c), ainsi (5) que sa discussion au Parlement (Services du Parlement 2002).

La focalisation sur ces deux cas occulte d'autres cas potentiels d'apprentissage ultérieurs. Par manque de données au-delà des débats parlementaires, mais aussi parce que le débat sur la législation militaire XXI porta en grande partie sur des aspects secondaires, comme la durée des écoles de recrues, on ne traite pas des thèmes suivants : (1) les modifications de la *LAAM* portant sur l'armement des soldats à l'étranger et l'instruction avec l'étranger (Services du Parlement 1999); (2) la révision de la législation militaire pour l'*Armée XXI* (Samuel Schmid 2001a) et (3) la discussion lors de la procédure référendaire sur la *LAAM* (Services du Parlement 2003).

On a vu que l'UDC ne participa pas directement au référendum sur les deux derniers thèmes, alors qu'elle avait précédemment critiqué le projet. Ce revirement de situation pourrait apparaître comme le résultat d'un processus d'apprentissage, mais on peut aussi l'interpréter comme une volonté de ne pas s'engager dans un combat perdu d'avance, alors qu'un des points centraux de l'opposition de l'UDC au projet, l'armement à l'étranger, avait déjà été accepté en 2001 (Services du Parlement 2001). L'opposition subséquente de l'UDC à la politique de Samuel Schmid légitime l'absence d'apprentissage.

Unanimité des participants sur le rapport Brunner

La commission Brunner, sans être « d'une représentativité exemplaire », était malgré tout relativement équilibrée et hétérogène, ce qui rendait difficile un consensus entre des factions possiblement conflictuelles (Simond 2001). Le fait que tous les participants, à l'exception de Christoph Blocher, aient approuvé le rapport est appréciable.

Cependant, la création du consensus découle davantage du leadership de Brunner et de sa méthode de travail que d'un processus d'adaptation des croyances : la création d'un comité de rédaction restreint, composé d'experts de la politique de sécurité, puis la soumission pour approbation de portions de textes rédigés au reste de la commission, constituèrent une manière décente de forcer l'unanimité : « la méthode de travail et la force de conviction [d'Edouard Brunner] ont vraisemblablement eu pour effet de diminuer la marge de manœuvre des membres contestataires » (Simond 2001, 27–28).

D'autre part, seuls des orateurs favorables à l'ouverture de la politique de défense militaire sont intervenus devant la commission (Simond 2001, 28–42). Les voyages à l'étranger ont également contribué à infléchir la position des participants et des autres membres de la commission : « Dans l'avion du retour [d'une rencontre avec des experts à Londres], [Samuel] Schmid m'avait confié qu'après avoir entendu les experts britanniques il avait définitivement abandonné son

⁵⁰³ Plusieurs travaux traitent du contenu, de la réception et des conséquences de ce rapport (DMF 1998; Lévy 2010; NFP 42 1998; Kurt R. Spillmann et al. 1999; A. Wenger & Mauer 2010).

approche conservatrice » (Lévy 2010, 135). En d'autres termes, c'est un apprentissage contraint qui a mené les membres de la commission à « se rendre compte que la Suisse allait doucement mais sûrement dans une certaine direction d'ouverture » et qu'il leur fallait suivre la ligne proposée par le gouvernement (Brunner, cité par Simond 2001, 45). Dans les faits, il s'agit d'un processus vertical, allant du haut (les intervenants sélectionnés par le DDPS) vers le bas (les membres de la commission) et non horizontal (inter-participants).

Pour Jenkins-Smith et al. (2017, 151–152), « forums are the venues where coalitions interact, debate, and possibly negotiate. ... A couple of the most important attributes defining a forum are the degree of openness in participating (open vs. closed forums) and the extent that participating actors share a common analytical training and norms of conduct ». La commission Brunner peut être considérée comme un forum qui a permis aux acteurs d'interagir et de discuter. Toutefois, souligne Simond, le débat en son sein était limité à une « écoute polie ». Il n'y avait pas de place pour une négociation ou pour une décision collective au-delà de l'acceptation des propositions du comité de rédaction (Simond 2001, 44).

La commission ne rassemblait pas tous les acteurs représentatifs des futures coalitions, en particulier les acteurs défavorables aux vues du DDPS : malgré la présence d'Andreas Gross, le GSsA ne s'est pas reconnu dans la vision élaborée (Hartmann 1998a, 1998b, 1998c). Christophe Blocher n'a pas soutenu le rapport final. Il n'a pas non plus participé aux voyages (Simond 2001, 44). Pour être pleinement considérée comme un forum au sens de l'ACF, il manquait à la commission une représentativité plus large des acteurs conservateurs. En résumé, le groupe de travail, dont les conditions cadres furent définies par Edouard Brunner, a participé à un apprentissage contraint, mais pas entre les coalitions.

Phase de consultation du PDA XXI

La préconsultation du PDA a débuté le 27 février 2001 avec la présentation par le Conseiller fédéral Schmid de l'*Avant-projet du PDA XXI* (Samuel Schmid 2001c)⁵⁰⁴. À côté des participants à la phase de consultation formelle, plusieurs collectifs ont été entendus (DDPS Information 2001).

La table ci-dessous, élaborée à partir d'une analyse comparative du contenu des deux documents, détaille les différences majeures. On constate plusieurs additions et soustractions entre les deux documents (Conseil fédéral 2001d, 2001e). La coalition dominante a modifié un certain nombre de points qui touchaient aux croyances secondaires de son programme. En outre, plusieurs thèmes controversés ont été élagués ou reformulés. C'est le cas pour les croyances du noyau (table ci-dessous).

⁵⁰⁴ En particulier (DDPS Information 2001) :

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, une délégation d'Economiesuisse, dans laquelle était également représentée l'Union suisse des arts et métiers (USAM), une délégation des syndicats (USS, FTMH, SSP), la Société suisse des officiers (SSO) ainsi qu'un groupe de travail des associations suisses de sous-officiers.

Table 202 PDA XXI – Modifications des références aux croyances du noyau

Thème	Projet	Définitif
Adapter la neutralité en utilisant la marge de manoeuvre	4	0
Neutralité – Pérenne	6	0
Primat de la politique décisif	0	4

Légende : le chiffre sous rubrique *Projet* et *Définitif* représente le nombre de références relevées dans le document

Source : auteur

Selon un participant au *Kernteam XXI*, le but stratégique de la coalition internationaliste étant d'éviter un référendum, beaucoup de remarques formulées par des acteurs importants lors de la procédure de consultation ont été incorporées dans le document. Cependant, ce procédé n'était pas un apprentissage, mais un calcul pour éviter un référendum (*Interview 20 2004*). C'est clairement le cas pour les croyances propres détaillées dans la table ci-dessous.

Ces adaptations du *PDA* et de la *LAAM* durant la phase préparatoire (*J. Baumann 2001b*) portaient essentiellement sur les croyances secondaires de la coalition internationaliste. En d'autres termes, le DDPS a modifié des aspects mineurs pour ne pas avoir à changer son programme. Ce changement homéostatique, visant à conserver la situation existante, n'est pas pris en compte par l'ACF.

Table 203 PDA XXI – Modifications des références à des croyances propres

Thème	Projet	Définitif
Coopération internationale comme facteur de sécurité	9	0
Engagement – Orientation centrale	3	0
Formations d'action rapide	2	0
Système de Milice – Conserver	3	0
Conduite de l'engagement par la milice	3	0
Coopération – Autres mesures	7	0
Conception de la défense	0	5
« Qui peut le plus peut le moins » (La formation à la défense militaire est la base du métier)	0	3
Changer la culture des officiers de carrière (passer d'enseignant en uniforme à militaire de métier)	0	3
Diminution des contributions de l'économie	0	5
Armée – Mission 2 – Engagement de sûreté sectoriel et défense	0	4

Légende : le chiffre sous rubrique *Projet* et *Définitif* représente le nombre de références relevées dans le document

Source : auteur

Table 204 PDA XXI – Modifications des références à des croyances secondaires

Thème	Projet	Définitif
Logistique	3	0
Structures	7	0
Formations cantonales – suppression	2	0
Suppression échelons <i>corps d'armée</i> et <i>régiment</i>	3	0
Adapter les processus	0	2
FSCA	0	2

Légende : le chiffre sous rubrique Projet et Définitif représente le nombre de références relevées dans le document

Source : auteur

À titre d'exemple, on place deux éléments en exergue : la subordination des bataillons et le nombre des brigades d'infanterie de montagne. Ce sont deux thèmes liés à des croyances secondaires portant sur l'organisation.

Premièrement, à l'issue de la procédure de consultation, Samuel Schmid accepta une modification de la subordination des bataillons et des groupes. Initialement, pour des raisons d'efficacité et de répartition des compétences entre les militaires de carrière (formation) et les officiers de milice (commandement), les corps de troupes devaient être subordonnés aux formations d'application. Cette subordination de troupes de milices à des organisations administratives dirigées par des militaires de carrière était critiquée du point de vue du *self-command*. Après la phase consultation, le DDPS informa que les corps de troupes seraient désormais subordonnés aux brigades d'engagement, les formations d'application gardant toutefois une responsabilité étendue et globale pour l'instruction. La raison invoquée était le renforcement de « l'armée de milice et son implantation régionale » (DDPS Information 2001b). Si cette décision dépasse la simple cosmétique (elle impose aux brigades d'engagement de gérer la formation des corps de troupe, une tâche qui limite leur propre formation), son impact politique resta limité.

Deuxièmement, l'avant-projet du PDA XXI (Conseil fédéral 2001d) ne distinguait pas de type de brigade. Lors de la procédure de consultation, huit cantons alpins, plusieurs partis politiques ainsi que des organisations militaires demandèrent la création d'une troisième brigade d'infanterie de montagne ([s.a.] 2001, 5–7). Le rapport final précisait l'existence de deux brigades d'infanterie de montagne (Conseil fédéral 2001c, 973). À fin 2001, le Conseiller aux États Filippo Lombardi (PDC) et le Conseiller national Flavio Maspoli (Lega), deux Parlementaires tessinois, déposèrent une recommandation et un postulat en vue du maintien de trois brigades de montagne dans l'arc alpin (Filippo Lombardi 2001; Maspoli 2001).⁵⁰⁵ La réponse négative du Conseil fédéral argumentait par la multifonctionnalité des brigades et la focalisation sur l'instruction. La proposition de la commission de politique de sécurité (CPS) du Conseil des États de disposer de trois brigades d'infanterie de montagne fut acceptés par la Chambre haute. Le Conseil national s'y rallia. Finalement, l'article 6, chiffre 1, alinéa h de l'*Organisation de l'armée* du 4 octobre 2002 faisait état de trois brigades de montagne (Conseil fédéral 1993b).

⁵⁰⁵ La justification militaire est basée sur le nombre de transversales alpines et l'attribution, qui ne correspondait pas au concept de l'*Armée XXI*, de brigades à des secteurs opératifs (P. Fischer 2001).

Dans les deux cas, les acteurs majeurs de la coalition n'avaient pas changé leurs croyances mais jugeaient préférable de ne pas s'opposer aux cantons, en particulier ceux de l'arc alpin. Il ne s'agit donc pas d'apprentissage, mais d'adaptations mineures du projet pour donner des gages à des partenaires importants du DDPS et gagner leur soutien à la réforme. Ces adaptations homéostatiques n'eurent pas d'impact sur la doctrine et les croyances propres du programme.

Dans les deux cas, il ne s'agit pas de « enduring alterations of thought or behavioral intentions which result from experience and/or new information » (Sabatier 1998, 104) mais d'ajustement stratégique. On n'a donc pas détecté d'apprentissage entre les coalitions.

Phase de consultation ES 08/11

La consultation sur projet de révision législative de l'ES 08/11 n'a pas permis d'apprentissage : selon le Conseiller national Didier Burkhalter, elle avait été menée de manière « peut-être un peu trop brève » et la synthèse des résultats était plus positive que les résultats des auditions complémentaires de la Commission de politique de sécurité du Conseil national (BO 2006, N 1435). Wächter s'empporta contre l'absence de prise en compte des organisations de milice dans les procédures de consultation et dans la politique d'information du DDPS (Wächter 2007a, 2007b). La phase de consultation n'a pas conduit à un apprentissage.

Entre le débat au Conseil national et celui au Conseil des États, le DDPS avait adapté le projet en limitant les engagements à l'étranger et les transformations de bataillons de chars. On peut assumer qu'il ne s'agissait pas d'apprentissage, mais de négociations menées par Schmid dans un rôle de courtier (Interview 22 2019a). La coalition internationaliste n'a pas appris, la coalition conservatrice non plus car elle a poursuivi son jeu politique d'attaque contre le C DDPS, qui conduisit plus tard à sa démission.

Sur la base de ces descriptions, on peut tester les hypothèses sur l'apprentissage.

Première hypothèse sur l'apprentissage – Niveau de conflictualité

L'hypothèse postule que s'il y a eu apprentissage, alors les deux paramètres (capacité technique et faible conflictualité de l'opposition) sont remplis. On n'a pas trouvé d'indice d'apprentissage entre la coalition abrogative, la coalition alternative et les autres groupes.

L'apprentissage (Ap) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacune d'elles dispose des compétences techniques nécessaires pour s'engager dans le débat (Ct), et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'une et la doctrine militaire de l'autre ou, alternativement, sur des aspects importants des croyances secondaires (Icl).

Test de l'inférence

On a montré ci-dessus l'absence d'apprentissage dans les deux périodes considérées. L'hypothèse est donc hors sujet pour toutes les coalitions. Si l'on considère la politique de défense militaire comme un sous-système conflictuel, alors le hors

sujet valide le postulat de Weible, Sabatier & McQueen (2009, 622, 628) de l'absence d'apprentissage entre les coalitions.

Les points suivants renforcent cet état de fait :

- Entre la *coalition internationaliste* et les *coalitions conservatrice et traditionaliste*, l'apprentissage était bloqué pour des motifs de tactique politique, qui se manifestaient dans l'opposition de l'UDC envers Schmid, le penchant diabolique envers les coalitions opposées manifesté par Wächter (2007a, 2007b) et une forme de condescendance des acteurs majeurs de la coalition internationaliste envers le Parlement et les autres coalitions (Interview 22 2019a).
- Entre les *coalitions favorables à l'existence de l'armée* et la *coalition abrogative*, la conflictualité entre les groupes est élevée parce qu'elle porte sur des croyances du niveau divergentes (Asymétrie avec les niveaux des croyances). Les conditions d'un rapprochement entre les groupes décrites par l'ACF ne sont pas présentes. La situation est identique à celle décrite dans le chapitre précédent au titre *Test des hypothèses sur l'apprentissage*, page 466. Par ailleurs, les acteurs de la coalitions considéraient les autres collectifs sous la perspective du penchant diabolique. Le manque de confiance était de ce fait rédhibitoire.
- *L'appui politique entre la coalition abrogative et la coalition alternative* apparaît davantage comme une tactique d'opposition à la coalition dominante qu'un apprentissage entre des croyances secondaires malgré tout différentes.

La complexité du problème était assez grande et le niveau d'expertise des protagonistes décisionnaires limité : lors de la phase parlementaire, les aspects secondaires (durée des services, problèmes structurels et fédéralistes de l'armée) furent davantage discutés que les aspects essentiels comme la doctrine ou le profil de prestation de l'armée (Services du Parlement 2001).⁵⁰⁶ De plus, le financement devint le facteur décisif dans la définition de la doctrine, des structures et des matériels militaires (Hutter & Kläy 2005).⁵⁰⁷ L'expertise dans ce domaine n'est disponible qu'au niveau de l'état-major général (jusqu'en 2002), de l'état-major de planification de l'armée (dès 2003) respectivement l'état-major de l'armée dès 2009.⁵⁰⁸ Les adversaires du projet ne pouvaient donc pas définir d'organisations militaires alternatives crédibles car ils n'étaient pas en mesure d'en calculer précisément les coûts. Ils étaient capables, en revanche, de critiquer les propositions officielles sur des bases idéologiques ou rationalistes.

Synthèse

En l'absence d'apprentissage entre les coalitions, l'hypothèse pour toutes les coalitions est hors sujet selon le critère Ap-1.1.2. À nouveau, cette hypothèse décrit des conditions qui n'apparaissent pas dans le sous-système.

⁵⁰⁶ On retrouve dans A. Ernst (1971a, 300–302) une constatation similaire lors des débats du Conseil des États de 1960 portant sur l'*OT 61*. En effet, le Parlement ne décide que sur des projets de loi et des programmes financiers et il ne fait que prendre connaissance des documents qui définissent le cadre de la politique de défense (RAPOLSEC, PDA). Ces derniers, influencés majoritairement par la procédure de consultation ou par les débats des commissions de politique de sécurité, laissent une grande marge de manœuvre au Conseil fédéral, ce que contestent les opposants à la réforme.

⁵⁰⁷ Hutter & Kläy (2005) affirmaient que « weitere Einsparungen bedingen eine Anpassung des Leistungsprofils der Armee. Es wird unumgänglich, den Auftrag der Armee unter den neuen finanziellen Bedingungen neu zu überprüfen und gestützt darauf die Prioritäten im Bereich der Verteidigung anzupassen. Das VBS wird die im Armeeleitbild geforderte Fähigkeit, im militärischen Sinn den klassischen, konventionellen Verteidigungskampf zu führen, weiter reduzieren und sich auf den Erhalt der unerlässlichen Kernkompetenzen für einen allfälligen Aufwuchs der Armee konzentrieren müssen ».

⁵⁰⁸ De ces conditions, une problématique liée au pouvoir des technocrates de l'administration militaire émerge (Weible 2008).

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage – Apprentissage par forum

Une condition potentiellement nécessaire pour l'apprentissage est l'existence d'un forum engageant doté de règles institutionnelles.

L'apprentissage entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer et (2) dominé par les normes professionnelles (Jenkins-Smith et al. 2017, 152).

On n'a pas observé d'apprentissage entre les coalitions. L'hypothèse est donc hors sujet. On analyse malgré tout de manière plus détaillée dans quelle mesure et pourquoi l'apprentissage n'a pas pu intervenir.

Test de l'inférence

Potentiellement, les tribunes suivantes auraient pu servir de forum d'apprentissage : (1) le comité de direction de la défense (l'ancienne commission de défense nationale) ; (2) l'assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers (SSO) ; (3) les entretiens informels du C DMF ou du CEMG avec les associations militaires.

- *Le comité de la direction de la défense* avait perdu de son prestige et de son influence depuis que le chef du département n'y siégeait plus. Sous le mandat d'Adolf Ogi, plusieurs acteurs majeurs du DDPS, comme le divisionnaire Zwygart, disposaient d'un accès direct et bilatéral au chef du Département, qui court-circuitait les instances institutionnelles (Interview 08 2004). Hubacher (2001, 145–146) se souvient par exemple que les subordonnés directs du chef DMF étaient informés « *jeweils via Presse von den neuartigen, intern nie durchdiskutierten Ansichten ihres Chefs* » sur le projet *Armée XXI*. Comme on l'a vu plus haut, le Bernois ne conduisait pas le département par la ligne d'organisation, mais à travers ses rapporteurs qui transmettaient les instructions du C DMF aux subordonnés directs (Interview 25 2022). Cette manière de conduire à la fois top-down et indirecte, sans coordination et discussion, empêchait l'apprentissage dans les fora. En plus, la coalition opposée à l'*Armée XXI* avait peu à peu perdu son influence dans l'administration car un certain nombre d'acteurs internes opposés à la réforme avaient été écartés. D'autres acteurs, déjà éloignés du processus de décision, avaient pris leur retraite ou été mutés (départs à la retraite du commandant de corps Simon Kuchler et du brigadier Semadeni, remplacement du divisionnaire Paul Müller comme chef du groupe de la planification par le divisionnaire Urban Siegenthaler). Interview 19 (2015) affirmait que Samuel Schmid, qui n'aimait pas la critique, avait mis à l'écart les officiers généraux qui ne le suivaient pas. L'apprentissage entre les groupes dans le comité de la direction de la défense n'était plus possible puisque les acteurs majeurs n'appartenaient qu'à la coalition dominante.
- *L'assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers* était l'unique forum indépendant du DMF / DDPS dans lequel on retrouvait des acteurs de milice appartenant aux deux coalitions. Le président Ulrich Siegrist, Conseiller national UDC hétérodoxe, avait orienté la SSO dans le sens de la réforme, qu'il soutenait énergiquement (kst/sda 2005). Sa ligne lui avait attiré des critiques, notamment de son parti (kst/sda 2005; Lezzi 2005). Par ailleurs, plusieurs présidents de sociétés d'officiers cantonales s'opposaient à la réforme depuis 2001 (Harder 2001; Lauk et al. 2001). Quelques représentants de ces sociétés ont ensuite soutenu le référendum (Wächter 2003c, 12). On peut douter de

la capacité de cette arène à contribuer à l'apprentissage, dans laquelle, comme dans les années cinquante et soixante, des normes professionnelles font défaut et dont l'orientation dépend beaucoup du président.

- *Des séances d'information pour les associations militaires* ont été organisées entre 1997 et 2008, que ce soit par le chef de Département ou par le CEMG / CdA. Une personnalité ayant exercé une fonction d'officier général, en contact régulier avec les C DDPS successifs, soulignait que les magistrats ont été disponibles pour écouter les acteurs conservateurs, sans qu'une partie ne puisse convaincre l'autre (C. Bühlmann 2023, [a4]). Les acteurs majeurs du futur comité référendaire y ont été invités au moins à deux reprises par le C DMF ou le CEMG. Plusieurs ont refusé de participer à ces séances. Dans les deux cas répertoriés, le divisionnaire (lib) Wächter (2003c, 2–3) demanda que des informations lui soient fournies par avance : « Der Präsident kennt das Vorgehen der Bundesstellen und verlangt die vorherige Zustellung von Unterlagen zur Besprechungsvorbereitung ». Comme ni le C DDPS ni le CEMG ne voulurent envoyer de document préalablement, l'ancien officier général déclina les invitations.⁵⁰⁹ L'opposition n'a donc pas créé de conditions favorables à l'apprentissage, mais il faut relever aussi que plusieurs acteurs majeurs de la coalition dominante ont souvent eu une attitude très tranchée, voire blessante, peu diplomatique dans tous les cas, non seulement dans leurs interactions avec leurs contradicteurs, mais aussi face au Parlement (Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale 2004, 216; Interview 20 2004).⁵¹⁰

Synthèse

Les trois forums répertoriés ne rassemblaient pas des acteurs hétérogènes et ne disposaient pas de normes professionnelles de négociation. La participation d'acteurs marginalisés n'était pas assurée. Les conditions d'un apprentissage ne sont pas réunies (Critère Ap–2. .1 : pas d'apprentissage entre les coalitions).

Retour sur les hypothèses

En 2002, après le soutien du Parlement à la modification de la LAAM, Samuel Schmid avait été « félicité par plusieurs [députés au Conseil des États] pour avoir sauvé la réforme en se montrant ouvert au dialogue et au compromis » (Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale 2004, 216). La stratégie de négociation et de recherche de consensus du magistrat participait de celle d'un courtier de politiques publiques. Il ne s'agit pas d'apprentissage entre les coalitions : une fois de plus, l'hypothèse décrit des conditions qui n'existent pas au sein du sous-système et sont de ce fait hors sujet.

Pour la coalition réformatrice et la coalition conservatrice, plusieurs facteurs expliquent cet état de fait : (1) l'intensité des querelles entre les croyances propres des coalitions ; (2) l'absence d'interactions entre les deux coalitions, qui ne se

⁵⁰⁹ Wächter (2003c, 3) note dans ses réminiscences son « Schreiben des Präsidenten [...] dass aufgrund des Generalstabschef – Entscheides ... die vorgesehene Orientierung ... vom Referendumsvorbereitungs Komitee nicht besucht wird ». En 2006, la question du Conseiller national A. J. Baumann (UDC) revenait sur le sujet dans un cadre différent. La réponse du Conseil fédéral soulignait les difficultés de communication avec le groupe (Services du Parlement 2006b)

⁵¹⁰ La rétrospective de la législature rapporte que « [des] critiques ont été formulées à l'encontre des cadres de l'armée qui ont conçu la réforme : plusieurs membres de la commission ont clairement fait sentir qu'ils avaient éprouvé quelques difficultés devant le zèle de certains interlocuteurs de l'armée » (Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale 2004, 216). Voir aussi Jaun (2019, 384) qui rapporte que « etliche Parlamentarier [machten sich] über die 'forschen Armeepaner' Luft, nachdem der Projektleiter Armee XXI in den Sicherheitspolitischen Kommissionen zur Persona non grata erklärt worden war ».

comprenaient pas, ce qui renforça le penchant diabolique. Les deux groupes partageaient des croyances du noyau communes mais qui s'opposaient sur des croyances propres et secondaires. Les jeux entre les acteurs au sens de Berne (1964) décrits plus hauts induisent des tensions supplémentaires qui renforcent l'incommunicabilité. La dynamique de ces jeux dépassait les conflits de croyances et de l'absence de normes professionnelles. Elle n'est pas prise en compte par l'ACF.

Synthèse des réformes

Les résultats de l'étude de cas sont présentés dans cette section. La description des variations du programme consécutives à la réforme (la variable dépendante) figure dans le chapitre 2, au titre *Armée XXI* et *Étape de développement 08/11*. Du point de vue des théories du changement présentées dans la section *Le changement des politiques publiques*, page 45 *sqq.*, les deux transformations correspondaient à un changement II en raison de la modification des tâches militaire-stratégiques. En revanche, la doctrine opérative restait similaire à celle de la *Conception 66 et de l'armée 95*, sous une forme plus dynamique et avec encore moins de moyens.

Le processus de la réforme *Armée XXI* et celui de l'*ES 08/11* est marqué par plusieurs changements et stases du programme : (1) *les normes constitutionnelles* n'ont pas changé ; (2) la *relation citoyen – État – armée* a évolué sous l'influence de croyances managériales, l'attribution de tâches subsidiaires à l'armée ainsi que des modifications sociétales, conduisant à la marchandisation du militaire de milice ; (3) *le système de défense* n'a pas changé ; (4) *la doctrine militaire stratégique* s'est encore davantage étoffée ; (5) *la doctrine opérative* (la défense de zone) a été dynamisée ; (6) les autres *domaines de développement* ont évolué : les modifications organisationnelles et dans le domaine de l'armement étaient importantes. Ces modifications sont représentées dans la Table 27, page 145.

Cette section présente trois synthèses partielles des constats portant sur (1) les acteurs, (2) la transformation vers l'Armée XXI et l'ES 08/11 ainsi que (3) les implications pour l'ACF et la politique de défense. On terminera (4) par une conclusion partielle sur l'ensemble de la réforme.

Acteurs

On présente dans cette section les réponses en cinq temps aux questions de recherche sur les acteurs de la transformation, qui sont : (1) la nature des liens entre les acteurs majeurs ; (2) les attitudes conflictuelles entre les acteurs et leur impact sur les transformations militaires ; (3) les conditions de l'apprentissage ou les motifs de son absence ; (4) les rôles des acteurs majeurs des coalitions ; (5) une synthèse de l'influence des acteurs majeurs sur la transformation.

Relation

La modélisation par l'ACF des liens entre les acteurs des coalitions est adaptée. On a observé trois *coalitions advocatives* rassemblées autour de croyances propres sur des périodes de plus d'une décennie. L'extension du concept de coalition montre son à – propos par la mise en évidence des collectifs suivants : (1) une *coalition structurelle réformatrice* autour des Conseiller fédéral Ogi et Schmid ainsi que (2) une *coalition de circonstance traditionaliste II*, liée par des croyances

secondaires, partiellement intégrée dans la coalition advocative conservatrice. En comparaison des deux cas précédents, la dimension opérative des débats doctrinaux est plus réduite : les discussions portent sur l'existence de l'armée ou la doctrine militaire-stratégique, ce qui renforce l'antagonisme entre les groupes.

Conflictualité

La conflictualité porte fondamentalement sur les relations entre la coalition structurelle internationaliste, la coalition advocative conservatrice ainsi que la coalition advocative alternative. La coalition abrogative n'a pas influencé la formulation de la politique de défense militaire du milieu des années nonante jusqu'à la fin de la période d'analyse.

- Bien que les deux coalitions bourgeoises partagent des *croyances du noyau similaires*, on note une tension forte entre l'approche plutôt libérale en termes de relations internationales de la coalition structurelle et celle plus réaliste (à nouveau au sens des relations internationales) de la coalition conservatrice. On pourrait ajouter cette composante à la strate III de la variable dépendante.
- *Au niveau des croyances propres*, on observe un refus fondamental des engagements de maintien de la paix et du développement de partenariats plus étendus avec l'OTAN par la coalition conservatrice. Ce refus est explicable par les différences entre les croyances du noyau. Un consensus relatif existe sur la défense dynamique de l'Armée XXI.
- *Les croyances secondaires* des deux coalitions sont parfois similaires (opposition à l'*Umverteilungsinitiative*) mais divergent sur la focalisation géographique des engagements. Dans le cadre de l'ES 08/11, les coalitions s'affrontent également sur des aspects processuels ainsi que la réduction des moyens lourds de l'ES 08/11.
- *La relation entre la coalition internationaliste et la coalition alternative* est également marquée par des querelles qui ne sont pas liés à des tensions interpersonnelles. Les deux coalitions partageaient des croyances propres relativement similaires sur les engagements de maintien de la paix, mais elles s'affrontaient sur les autres croyances. L'absence de coopération générale entre les deux coalitions peut être expliquée *d'une part* par le fait que le DDPS, généralement soutenu par la majorité de droite au Parlement, n'avait pas besoin de gagner les voix de la coalition alternative pour faire passer son programme. *D'autre part*, les asymétries de croyances correspondent aux postulats de l'ACF qui peut expliquer l'absence de conciliation entre ces deux coalitions.
- *La coalition alternative et la coalition conservatrice* ne partagent qu'une opposition à l'ES 08/11. Cette alliance « contre nature », provenait (en termes de logique ensembliste) de l'union de deux oppositions, une apparence chimérique de rapprochement.
- La dimension interrelationnelle et conflictuelle entre la coalition conservatrice et les deux C DDPS de l'UDC a été très prégnante. Les polémiques renforcèrent la tension entre les groupes. Le penchant diabolique est plutôt unilatéral : l'UDC y eut recours contre Ogi et Schmid, mais, contrairement à ce qu'affirment Sabatier et alii., on ne peut pas affirmer que la coalition conservatrice imaginait « their opponents to be more influential, and themselves to be less influential, than will most members of their policy community » ni que « the amount of distortion (or 'devil shift') [was] correlated with the distance between [their] beliefs and those of [their] opponents » Sabatier, Hunter & McLaughlin (1987, 451). Dans ce cas, la tension devrait être plus forte entre les coalitions bourgeoises et la

coalition alternative qu'entre les deux groupes favorables à l'armée traditionnelle. C'est une dimension que l'ACF ne prend pas en compte et qui montre l'importance des relations interpersonnelles entre les groupes. Dans une constellation différente, on peut imaginer que les croyances du noyau similaires entre les deux coalitions bourgeoises auraient conduit à une alliance contre la coalition alternative. Cependant, la tension entre l'UDC et le Conseiller fédéral Samuel Schmid a conduit la coalition conservatrice à choisir une tactique plus agressive, basée sur des buts politiques plutôt que de politique de sécurité.

Apprentissage

On n'a pas observé d'apprentissage entre les coalitions. Les trois fora répertoriés rassemblaient des acteurs inhomogènes, sans disposer de normes professionnelles de négociation et sans assurer la participation d'acteurs hétérodoxes. À nouveau, l'opposition des strates de croyances, souvent très marquée, ainsi que la multipositionnalité des coalitions, explique l'absence d'apprentissage.

CDMF et acteurs majeurs

Les acteurs majeurs appartenaient presque exclusivement aux autorités politico-administratives. Ogi détermina l'opportunité de la transformation contre l'avis d'une partie de ses subordonnés. Le Parlement a influencé le contenu du programme de l'*Armée XXI* sur des aspects secondaires et a retardé et limité l'ampleur de la réforme *ES 08/11*. D'autre part, l'impact des acteurs cibles sur le processus politique était encore une fois limité. Les deux chefs de Département ont exercé leurs fonctions de manière différente :

- *Adolf Ogi* était un entrepreneur de politique publique au sens de l'ACF : à côté de la réforme *Armée XXI*, il a notamment relancé l'ouverture internationale de la Suisse (Partenariat pour la Paix, engagements de promotion de la paix). Il conduisit les réformes à distance à travers ses collaborateurs personnels et rapporteurs et une structure de direction du Département marginalisant le rôle de l'armée, en se focalisant sur la communication.
- *Samuel Schmid* apparaît moins comme un entrepreneur de politiques publiques que ses prédécesseurs. Il a réussi à créer des majorités sur tous les scrutins portant sur la politique de défense. Il a eu moins de succès avec ses projets au Parlement faute de soutien de son parti. Dans le contexte de l'ACF, on peut le classer comme courtier.

Constats

Une fois encore, la conflictualité entre les coalitions ne portait pas sur la doctrine opérative : les groupes s'opposaient soit sur l'existence même du sous-système (coalition abrogative-coalitions favorables à l'armée traditionnelle), soit sur la doctrine militaire-stratégique – pertinence des opérations de maintien de la paix et de la défense contre des attaques militaires (coalition alternative – coalition réformatrice – coalition conservatrice), soit encore sur des croyances secondaires (coalition réformatrice – coalition traditionaliste).

Pendant le mandat de Schmid, l'UDC a utilisé la politique de défense pour affaiblir le C DDPS et signaler son soutien à des valeurs traditionnelles. Cette distanciation d'une politique de défense substantielle vers une arène de conflits politiques marque une perte de centralité du champ dans les priorités de la Confédération et son éloignement encore plus important des influences géopolitiques.

L'ACF explique la forte conflictualité du sous-système. Ces antagonismes contrecarrèrent l'apprentissage entre les coalitions les plus proches. Il n'y eut pas non plus d'entente négociée. Ce sont donc d'autres composantes de la variable indépendante qui sont à l'origine du changement.

Transformation vers l'Armée XXI

Comme précédemment, cette section présente trois synthèses partielles des constats portant sur (1) les acteurs, (2) la transformation vers l'Armée 95 et l'ES 08/11 ainsi que (3) la synthèse du cas pour l'ACF. On terminera (4) par une conclusion partielle sur l'ensemble de réforme.

Le « pourquoi » de la transformation (les conditions de la réforme) ainsi que son « comment » (la dynamique du changement) sont décrits dans cette sous-section.

Les conditions de la transformation

La variable indépendante représentée dans la Table 205 ci-dessous décrit le « pourquoi » du changement, que deux facteurs déterminent : (1) l'exploitation par la coalition internationaliste du changement à la tête du DMF et la prise en main du processus de réforme par Adolf Ogi ; (2) l'interprétation, à travers le filtre de leurs croyances, des changements de l'environnement géopolitique et interne par les acteurs majeurs du DMF (composantes C et D).

Table 205 A XXI – Composantes de la variable indépendante

Processus	Paramètres
A	(a) Éclatement ou scission d'un sous-système constitué (b) Émergence d'un nouveau problème (c) Terminaison du sous-système
B	Imposition par échelon supérieur
C	Événements externes Modification de l'environnement stratégique : (1) changement du cadre géopolitique ; (2) déclin de la guerre interétatique ; (3) menace par des missiles balistiques ; (4) Menaces transfrontalières non militaires ; (5) coopération comme facteur de sécurité ; (6) nouveaux espaces de confrontation (en particulier, cyberspace) ; (7) danger de l'isolement suisse ; (8) risques de situations particulières menaçant la sécurité intérieure ; (9) Retombées de crises à l'étranger lointain ; (10) catastrophes naturelles et anthropiques. Modification de l'environnement domestique : (1) <i>cadre financier réduit</i> ; (2) réduction prévisible de la démographie et du manque de cadres ; (3) <i>changement du chef du DMF</i> .
D	Événements internes (1) Inadéquation de la doctrine opérative ; (2) déficits en matière d'instruction ; (3) nécessité de flexibiliser l'armée et d'augmenter sa capacité intérieure et internationale à collaborer ; (4) modifications de la composition des coalitions.
G	Modification de la composition d'une coalition La coalition internationaliste évolue en fonction des changements structurels des agents de l'administration

Source : auteur. En italique, la cause principale de la réforme

Le changement vers l'Armée XXI est un changement majeur, même si la doctrine militaire de la défense demeure proche de celle de l'armée 95. La doctrine de la sûreté sectorielle préventive, qui correspond à des opérations de police, la création du service long, la réorganisation du DDPS et de l'armée, la professionnalisation des organisations, la fusion de l'armée et de l'administration militaire modifient en profondeur le lien républicain ainsi que la doctrine militaire-stratégique, qui prévoyait une ouverture internationale majeure. La Table 205 rassemble les composantes de la variable indépendante. Ce sont essentiellement l'exploitation habile par le DMF des événements domestiques (C) et internes (D) qui ont conduit à la réforme. La table ci-dessous répertorie les facteurs absents de la réforme.

Table 206 Armée XXI – Facteurs absents de l'explication du changement

Description du changement	
A	Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système
C21	Événement intérieur particulier-externe au ss-système-Changement du chef de département
E	Arrangement négocié
F1	Apprentissage entre les coalitions

Source : auteur

Dynamique de la transformation

La *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – Armée XXI*, page 539 *sqq.*, détaille la dynamique de la transformation. La réforme *Armée XXI* s'inscrit dans un contexte international sans grande modifications par rapport à celui de la transformation précédente, si l'on excepte les guerres civiles dans les Balkans. Les conditions domestiques et internes ont un peu changé, mais des adaptations auraient pu contribuer à mitiger les problèmes financiers et d'instruction de l'armée 95. *Armée XXI* est avant tout une réforme décidée par le nouveau chef du DDPS, Adolf Ogi. Au regard de la réforme précédente, elle est marquée par un renforcement des oppositions entre les coalitions favorables à l'armée, qu'elle a contribué à élargir. Pour la première fois de l'histoire de la politique de défense militaire, le projet politique a suivi un cycle complet en débutant par les travaux d'une commission extra-parlementaire, suivi de la rédaction d'un rapport de politique de sécurité, suivi d'un plan directeur, puis de modifications de la LAAM. La coalition a recherché à créer des consensus qui ne furent pas possibles en raison des distances entre les croyances des coalitions. La réforme, menée par l'administration militaire et soutenue par la coalition internationaliste, correspond à un changement d'une partie du Département, planifié par le DDPS, auquel la coalition conservatrice s'est opposée. La coalition conservatrice ne soutenait pas l'ouverture internationale. Elle a davantage influencé le processus politique en utilisant l'arène parlementaire et publique de la politique de défense militaire pour démontrer son opposition et sa fidélité à ses propres croyances que pour faire avancer un programme réformiste. En substance, on observe les éléments suivants :

- *Les normes constitutionnelles* n'ont pas formellement changé. On observa une tentative de réinterprétation de la neutralité dans une perspective solidaire et internationaliste, présentée notamment dans le rapport de la Commission Brunner. Sa mise en œuvre au niveau de la politique de défense militaire par le concept de la sécurité par la coopération ne fut pas à la hauteur des attentes de la coalition internationaliste. Malgré l'échec du référendum

contre l'armement des troupes à l'étranger, les tentatives d'augmenter le nombre de militaires déployés ou d'acquérir des avions de transports furent bloqués par l'alliance contre-nature des coalitions abolitionniste et conservatrice. L'ouverture tactique vers la sécurité intérieure (l'appui de l'armée aux polices cantonales était présenté comme une facette de la sécurité par la coopération) afin qu'elle soit soutenue par les milieux conservatifs, mais cette stratégie n'atteignit pas ses buts.

- *Le système de défense* n'a pas foncièrement évolué, au contraire du principe de milice. La création du système des soldats en service long, comportait le risque pour [Saladin \(2012, 434\)](#) que l'armée « nach aussen pro forma eine Milizarmee zu sein, in ihrer täglichen Praxis aber dauernd davon abzuweichen ». [Jaun \(2019, 368\)](#) souligne également que « damit [ist] die Miliz, als Summe der wehr- und dienstpflchtigen Staatsbürger, nicht mehr die Basis der Armee und somit auch keine Milizarmee mehr, sondern nur noch 'im Prinzip' in der Form des Humanressourcen-Lieferanten ». Le citoyen compense par son engagement militaire les lacunes des effectifs des formations de polices cantonales.
- *Le cadre constitutionnel de la politique de défense militaire* est resté le même, mais *la relation civile-militaire* s'est transformée : la démarcation entre l'administration et l'armée est devenue plus floue avec l'organisation de l'*Armée XXI* : les unités d'organisation du groupement défense dirigent les troupes de milice ([Saladin 2012, 164–166](#)) ; la professionnalisation limite le *self-command* des miliciens ([Jaun 2019, 366–368](#)). La capacité des officiers de milice à influencer le développement de l'armée s'est évaporée.⁵¹¹

Transformation vers l'ES 08/11

L'*Étape de développement 08/11* représente un changement majeur, même si la narration officielle fait référence à une adaptation.

Conditions de la transformation

La Table 207 ci-dessous rassemble les composantes de la variable indépendante. Le changement porte sur le lien citoyen – État – militaire et sur la priorisation des mandats militaire-stratégiques.

⁵¹¹ A la fin des années cinquante, Ernst, dans sa fonction de chef d'état-major du CA camp 2 se trouvait à deux niveaux hiérarchiques du chef du Département. Il pouvait chercher à l'influencer par l'intermédiaire du commandant du CA camp 2, qui participait avec Chaudet à la CDN. Avec l'*Armée XXI*, le C DMF / DDPS ne dirige plus les « rapports du commandement de l'armée » (*Armeeführungsrapport*–AFR). Les membres participants à l'AFR ne commandent pas directement des formations de milice, qui sont situées deux niveaux plus bas. Ils disposent d'états-majors professionnels et de fractions d'état-major de milice pour préparer leurs travaux. L'influence de la milice sur le développement de l'armée se dissipe.

Table 207 ES 08/11 – Composantes majeures de la variable indépendante

	Processus	Paramètres
B	Imposition par échelon supérieur	Indirectement : le DDPS a préparé le message du Conseil fédéral
C	Événements externes	Modification de l'environnement stratégique : (1) changement du cadre géopolitique ; (2) déclin de la guerre interétatique ; (3) menace par des missiles balistiques ; (4) Menaces transfrontalières non militaires ; (5) coopération comme facteur de sécurité ; (6) nouveaux espaces de confrontation (en particulier, cyberspace) ; Modification de l'environnement domestique : (1) cadre financier réduit
D	Événements internes	(1) Inadéquation de la doctrine opérative ; (2) déficits en matière d'instruction ; (3) nécessité de flexibiliser l'armée et d'augmenter sa capacité intérieure et internationale à collaborer ; (4) modifications de la composition des coalitions.
G	Modification de la composition d'une coalition	La coalition internationaliste évolue en fonction des changements structurels des agents de l'administration.

Source : auteur. En italique : la cause principale de la réforme

La Table 208 ci-dessous répertorie les facteurs qui sont absents du cas. On n'a pas découvert d'indice d'apprentissage. Ce sont essentiellement l'exploitation habile par le DMF des événements extérieurs (C) et internes (D) qui ont conduit à la réforme, facilitée par un apprentissage (F) entre deux coalitions.

Table 208 ES 08/11 – Facteurs absents de l'explication du changement

Description du changement	
A	Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système
C ₂₁	Événement intérieur particulier-externe au ss-système-Changement du chef de département
E	Arrangement négocié
F ₁	Apprentissage entre les coalitions

Source : auteur

La dynamique de l'ES 08/11, décrite ci-dessous, est différente.

Dynamique de la transformation

La dynamique de la transformation est détaillée au titre la Première hypothèse sur le changement – Causes du changement – ES 08/11, page 551 sqq.

— *Les normes constitutionnelles* n'ont pas formellement changé, en revanche *les normes implicites* du lien citoyen – armée – État ont évolué. La priorisation des engagements de l'armée vers la sûreté sectorielle et la définition de l'armée comme l'unique réserve stratégique de la Confédération (Beck & Blattmann 2008, 4; B. Frick & Wigger 2011; Niederberger 2012) ébranla encore davantage le lien entre le citoyen et l'armée. Elle peut être considérée comme problématique car « Gerade die Dauerhaftigkeit dieser Einsätze zeigt [...] klar, dass hier keine besondere existenzgefährdende Lage besteht, sondern ein dauerhafter Normalzustand » (Saladin 2012, 435). Dans cette perspective, le militaire n'est plus engagé dans un service républicain, mais comme « a substitute soldier shaped by neoliberal

imperatives of governmental efficiency and privatization » (Feldman 2008, 199). C'est un changement majeur de la relation entre l'État et le citoyen. Cette évolution, liée avec la fusion de l'armée et de l'administration militaire, s'opère au détriment de la perspective républicaine du service militaire comme pinacle de la vertu citoyenne. Elle marque un changement implicite du cadre institutionnel de la politique de défense militaire, alors que le discours porte toujours sur le lien ancien. Elle n'a pas été thématifiée dans le processus de réforme.

- *Le système de défense* n'a pas foncièrement évolué.
- *La doctrine militaire stratégique* n'a pas évolué.
- *La doctrine opérative* a changé :
 - On observe une augmentation du nombre des tâches dévolues à l'armée (qui dépassent la défense du territoire et le service d'ordre), d'autre part, « l'orientation de la préparation de base sur les engagements les plus probables de l'armée » conduit à ce que les engagements subsidiaires deviennent les « centres de gravité de l'armée » (Keckeis 2003, 23, 24, 30, 54).
 - Les opérations de promotion de la paix n'ont pas réellement changé, ni dans leur dimensionnement, ni dans l'attribution de matériel à haute valeur ajoutée comme des avions de transport. Au contraire, pendant la période considérée dans cette étude de cas, l'engagement a été réduit lors du retrait d'Afghanistan. Les préparatifs d'engagement contre la piraterie n'ont pas conduit à un déploiement de forces spéciales. Les coalitions conservatrices, la coalition abolitionniste et, partiellement, la coalition alternative l'ont bloqué. Les autres domaines de développement ont évolué selon la Table 27, page 145.
 - Par ailleurs, parce que le Conseil fédéral renonça à l'acquisition des moyens nécessaires à la conduite opérative d'une opération de défense, la défense de zone contre des attaques militaires perdit en crédibilité. La montée en puissance a pu apparaître comme un alibi. Sa dimension matérielle a d'ailleurs disparu avec le développement de l'armée en 2018.

De manière similaire à la précédente réforme, la politique de défense militaire ne fut formulée que par une coalition structurelle liée au DDPS. On n'observe pas d'autre groupe favorable à l'armée, externe à l'administration fédérale, qui aurait professé une autre forme de réforme. Les actions saillantes de la coalition traditionaliste II, de la coalition abrogative et de la coalition alternative n'influencèrent pas le processus politique.

Une fois de plus, les acteurs majeurs de la coalition structurelle mobilisèrent par un *leadership habile* la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques*, c'est-à-dire le chef de Département (**C₂₁**). La coalition conservatrice n'arriva pas à bloquer l'armement des troupes à l'étranger mais elle put modifier l'orientation de l'ES 08/11 par la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques*, dans ce cas le Parlement.

L'initialisation de la réforme débuta à nouveau par l'exploitation habile (**I**) de ces conditions pour justifier la réforme par un mandat du Conseil fédéral. Il n'y eut pas de publication d'un *RAPOLSEC* ou d'un *PDA*. La doctrine ne fut que marginalement adaptée avec le règlement *Raumsicherung – Ergänzung zum Reglement 51.020 d Taktische Führung XXI (Ergänzung TF XXI)* (Chef der Armee 2007).

ACF

Les évaluations de l'ACF et des hypothèses pour la réforme sont détaillées dans cette sous-section, avec une synthèse portant sur les composantes de l'ACF, puis les résultats de la validation des hypothèses.

Composantes de l'ACF

Dans la période considérée, *les composantes de l'ACF* forment une fois encore une assez bonne description du sous-système. L'analyse des variables indépendantes et dépendantes est pertinente pour décrire la transformation. En synthèse, on peut souligner plusieurs points. *Premièrement*, La modélisation à travers les coalitions est relativement prégnante. Les coalitions advocatives comme groupes liés par des croyances propres et agissant de concert pour faire avancer un programme de politique de défense militaire forment une bonne description de plusieurs groupes étudiés. À l'exception de la coalition dominante, une coalition structurelle, ainsi que la coalition de circonstance traditionaliste II, tous groupes forment des coalitions advocatives. *Deuxièmement*, la structure trinitaire représente bien *les croyances des acteurs*. Les croyances propres forment le lien central entre les acteurs des coalitions advocatives (coalitions conservatrice, alternative et abrogative). Elles sont également pertinentes pour décrire le programme officiel formulé par la coalition structurelle. *Finalement*, *la perspective de plus longue durée* entre 1996 et 2008 est judicieuse. L'intégration de l'ES 08/11 dans la même étude de cas est opportune en raison de son lien étroit avec la réforme précédente.

Hypothèses

Cette section met en évidence les résultats consolidés du test des hypothèses. La Table 209 collationne les résultats des hypothèses. Sur quarante cas, cinq sont validés, deux sont invalidés, vingt-neuf sont hors sujet et quatre sont indécidables. On discute de manière détaillée les résultats du test des hypothèses.

Hypothèses sur le changement – Pour la réforme Armée XXI, le test des hypothèses sur le changement conduit aux résultats suivants :

- *La première hypothèse sur le changement est validée.* Le changement est causé par l'arrivée d'Adolf Ogi à la tête du DMF (Composante C). Un groupe internationaliste au sein du Département exploite cette opportunité et convainc le chef de département d'entreprendre une réforme. La coalition mobilise des facteurs endogènes et exogènes pour transformer l'armée. Les autres coalitions ne partagent pas cette narration ; pour les acteurs de la coalition conservatrice, une adaptation de l'*armée 95* aurait également pu entrer en considération (C. Bühlmann 2023, [U]; Küchler 2009). L'hypothèse est confirmée.
- *La deuxième hypothèse sur le changement est hors sujet* car Ogi n'appartient pas à la coalition qui a mis en place la réforme *Armée XXI*. L'arrivée de Schmid au DDPS s'inscrit dans une absence de pression immédiate à la transformation. Il appartient à la même coalition qu'Ogi. C'est également un cas hors sujet.

Pour l'Étape de développement 08/11, les résultats du test des hypothèses sur le changement sont les suivants :

- *La première hypothèse sur le changement est validée.* Le changement est causé par les modifications domestiques du cadre financier (composante C). Le commandement de l'armée, sous pression, adapte la doctrine militaire

stratégique et l'organisation de l'armée. Les négociations avec les coalitions opposées au changement conduisirent à une dilution des réformes et à l'abandon implicite du développement des opérations de promotion de la paix.

- *La deuxième hypothèse sur le changement* est invalidée. La pression financière au changement était supérieure à la fidélité aux croyances propres.

Hypothèses sur les coalitions – Le test des *hypothèses sur les coalitions* apporte à nouveau des résultats variables :

- Dans le cas de *la première hypothèse sur les coalitions*, la coalition internationaliste, liée au DDPS, rend l'hypothèse indécidable. La dimension institutionnelle prend le pas sur les croyances comme fondation de la coalition ; par ailleurs, le changement rapide des acteurs majeurs, causé par des facteurs structurels, n'est pas pris en considération par la théorie. Une fois de plus, ces faits demandent une précision des bases de l'ACF pour les coalitions structurelles. La coalition conservatrice est une coalition advocative et l'hypothèse est validée pour ce groupe. La coalition de circonstance traditionaliste II est hors sujet. La coalition alternative joue un rôle mineur dans la période et valide l'hypothèse. La coalition abrogative est également une coalition advocative, mais plusieurs acteurs majeurs quittent le groupe autour de la mise en œuvre du programme du groupe. Le résultat est donc invalidé.
- *La deuxième hypothèse sur les coalitions* est hors sujet dans tous les cas. On ne dispose pas d'indices sur les positions sur les coalitions internationaliste, conservatrice, alternative et abrogative. Le groupe traditionaliste II, une coalition de circonstance, est également hors sujet.
- *La troisième hypothèse sur les coalitions* est hors sujet pour la majorité des collectifs : (1) La coalition traditionaliste est une coalition de circonstance. Sa volonté de soutenir le *statu quo* (*armée 95*) sans imposer un nouveau programme soutient un corollaire potentiel de l'hypothèse : il est plus facile de combattre des croyances opposées en critiquant ce qui ne correspond pas à ses propres croyances que de mettre en œuvre une réforme. (2) La coalition conservatrice a appliqué la même stratégie dans le cadre de l'étape de développement 08/11. Elle ne se trouva jamais dans une situation qui aurait mis en évidence les faiblesses de ses croyances. D'autre part, elle a utilisé la politique de défense militaire comme arène d'affrontement avec Samuel Schmid. C'est un cas particulier de la politique de défense suisse. (c) Il en est de même pour la coalition alternative. (d) Dans le cas de la coalition internationaliste avec l'ES 08/11, les croyances sont couplées. Il n'y a pas de remise en cause des croyances propres, mais les modifications des croyances secondaires ne permettent plus de mettre en œuvre le programme. (f) L'hypothèse est partiellement indécidable pour la coalition abrogative dans le cas de sa seconde initiative puisqu'elle laisse au Parlement les détails de mise en œuvre qui la minent. Elle est validée pour le référendum contre l'armement des troupes à l'étranger car le choix de combattre les modifications de la loi s'inscrit dans le sens de l'hypothèse.
- *La quatrième hypothèse sur les coalitions* est une fois de plus conceptionnellement hors sujet : le modèle des relations entre les coalitions et l'administration de Jenkins–Smith et St. Clair ne s'applique pas au sous-système de la politique de défense militaire suisse pendant la période considérée. En faisant abstraction de ce modèle, les relations contractuelles des collaborateurs du DDPS avec leur employeur limitent leur liberté de parole. L'hypothèse est hors sujet pour les coalitions, abolitionnistes et alternatives qui n'ont pas de représentants parmi les acteurs majeurs du DDPS. On manque d'indices sur les positions des acteurs de la coalition conservatrice actifs dans le Département. En

synthèse, cette hypothèse est encore moins pertinente que par le passé car il n'y a pas de réelle confrontation au sein de la coalition dominante.

- *Les hypothèses sur l'apprentissage* sont hors sujet car le sous-système est conflictuel. Il n'y a même pas d'apprentissage entre les coalitions favorables à l'armée traditionnelle. Tout au plus, on note une négociation et un ajustement des croyances secondaires par la coalition dominante en vue de rendre l'*Armée XXI* plus consensuelle. Les résultats hors sujet n'ont pas d'implication sur la qualité des hypothèses qui décrivent une réalité qui ne se retrouve pas dans le sous-système.

En synthèse on constate à nouveau, une bonne adéquation des hypothèses sur le changement et, lorsque la nature des groupes est proche de l'idéal-type, sur les coalitions. L'absence d'apprentissage dans le changement de la politique de défense militaire n'est pas modélisée : l'ACF et ses dérivés expliquent l'absence d'apprentissage sans fournir d'hypothèse à ce sujet. En considérant le test des hypothèses par coalition, sans tenir compte des hypothèses sur l'apprentissage, hors sujet pour tous les groupes, on observe que chaque groupe vérifie deux hypothèses différentes. Cette variabilité des hypothèses est plutôt problématique. Ces cas montrent à nouveau que le cadre d'analyse de l'ACF décrit d'une part des classes de conditions qui n'existent pas dans la réforme. D'autre part, des conditions propres à la réforme ne sont pas modélisées par le cadre : il manque des hypothèses pour par exemple décrire l'absence d'apprentissage dans un sous-système conflictuel ou tout au moins expliquer des limites de validité : les décisions furent souvent prises pour « sauver le principe des engagements militaires à l'étranger, en renonçant à de petites opérations très controversées » dans le contexte de la polarisation sur les opérations de promotion de la paix (Besson 2011). Ainsi, des mesures tactiques conduisirent à une dilution des buts recherchés par la mise en œuvre des croyances propres du programme : les buts attendus (retour d'expérience, formation des officiers supérieurs et généraux), les aspects de solidarité et de prise de responsabilité dans un contexte international ou de défense contre la violence stratégique ne furent pas remplis (Lezzi 2007b). La coalition autour du C DDPS n'était pas en mesure de créer des majorités parlementaires pour soutenir ces croyances. Cela tient au système politique suisse où les partis majoritaires au Parlement ne suivent pas à la lettre les décisions du gouvernement. Des alliances de circonstances « contre-nature » de l'UDC et des partis de gauche *contre* des projets surgirent régulièrement dans le domaine de la politique de défense militaire, tandis que des alliances *en faveur* d'un dessein particulier eurent de la peine à émerger (Par exemple Vatter 2014, 273–274).

Table 209 A XXI / ES 08/11 – Résultats du test des hypothèses

Hypothèse	Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ch1	A 95 – A XXI				1
Ch1	A XXI – ES 08/11				1
Ch2	1996 Ogi	3			
Ch2	2001 – 2004 Réforme A XXI – Schmid	4			
Ch2	2005 – 2008 ES 08/11 – Schmid		1		
Co1	Coalition internationaliste A XXI			1	
Co1	Coalition conservatrice A XXI				1
Co1	Coalition traditionaliste II A XXI	2			
Co1	Coalition alternative A XXI				1
Co1	Coalition abrogative A XXI		1		
Co2	Coalition internationaliste A XXI	1			
Co2	Coalition conservatrice A XXI	3			
Co2	Coalition traditionaliste II A XXI	2			
Co2	Coalition alternative A XXI	1			
Co2	Coalition abrogative A XXI	1			
Co3	Coalition traditionaliste II A XXI [CCi]	2			
Co3	Coalition conservatrice A XXI	3			
Co2	Coalition alternative A XXI	3			
Co3	Coalition internationaliste / défense A XXI	6			
Co3	Coalition abrogative A XXI – GSsA II			1	
Co3	Coalition abrogative A XXI – Révision LAAM				1
Co4	Coalition internationaliste A XXI	2			
Co4	Coalition conservatrice A XXI			1	
Co4	Coalition traditionaliste II A XXI	3			
Co4	Coalition alternative A XXI	3			
Co4	Coalition abrogative A XXI	3			
Ca1	Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – alternative A XXI	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – abrogative A XXI	1			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative A XXI	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – conservatrice ES 08/11	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – traditionaliste II ES 08/11	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – alternative ES 08/11	1			
Ca1	Coalitions internationaliste – abrogative ES 08/11	1			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative ES 08/11	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – alternative A XXI	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – abrogative A X I	1			

Source : auteur

Conclusion partielle – Armée II et ES 08/11

Le développement de la politique de défense militaire dans le cas de l'*Armée XXI* et de l'étape de développement peut être une fois encore modélisé par l'interaction de coalitions advocatives qui s'opposent sur des croyances propres, issues de croyances du noyau différentes. Les ressources-clé des coalitions étaient le leadership compétent, l'information et la communication sur la thématique. Pour celles qui ont eu recours à la démocratie directe, les ressources financières et les groupes constitués ont été importants aussi. La première hypothèse sur le changement forme une explication crédible de la transformation, mais, sans traçage du processus, sa valeur explicative reste limitée.

La réforme *Armée XXI* s'inscrit dans un contexte international sans grande modifications par rapport à celui de la transformation précédente, si l'on excepte les guerres civiles dans les Balkans. Les conditions domestiques et internes ont un peu changé, mais des adaptations auraient pu contribuer à mitiger les problèmes financiers et d'instruction de l'*armée 95*. *Armée XXI* est avant tout une réforme décidée par le nouveau chef du DDPS, Adolf Ogi. Au regard de la réforme précédente, elle est marquée par un renforcement des oppositions entre les coalitions favorables à l'armée, qu'elle a contribué à élargir. Pour la première fois de l'histoire de la politique de défense militaire, le projet politique a suivi un cycle complet en débutant par les travaux d'une commission extra-parlementaire, suivi de la rédaction d'un rapport de politique de sécurité, suivi d'un plan directeur, puis de modifications de la LAAM. La coalition a recherché à créer des consensus qui ne furent pas possibles en raison des distances entre les croyances des coalitions. La réforme, menée par l'administration militaire et soutenue par la coalition internationaliste, correspond à un changement d'une partie du Département, planifié par le DDPS, auquel la coalition conservatrice s'est opposée. La coalition conservatrice ne soutenait pas l'ouverture internationale. Elle a davantage influencé le processus politique en utilisant l'arène parlementaire et publique de la politique de défense militaire pour démontrer son opposition et sa fidélité à ses propres croyances que pour faire avancer un programme réformiste.

La dynamique du changement de l'*ES 08/11* est cependant surprenante car la mise en œuvre de l'*Armée XXI* n'avait pas encore commencé que le DDPS mettait déjà une nouvelle réforme sur les rails. On constate à nouveau, comme pour les deux réformes précédentes, que les conditions – cadre, en particulier dans le domaine des finances, évoluent plus vite que la planification et la mise en œuvre des réformes, ce qui impose des servitudes complexes sur la politique de défense militaire. Le DDPS se trouvait ainsi dans un champ de double-contrainte, avec d'un côté un Parlement qui imposait des réductions financières massives et, de l'autre, refusait des adaptations qui auraient permis une mitigation des conséquences de ces décisions. Schmid a cherché des consensus au milieu du processus politique. Il n'a pas réussi à conserver l'entier de la réforme. À son départ, un nouveau processus de transformation a été imposé par le Conseil fédéral. La réforme, menée par l'administration militaire et soutenue par la coalition internationaliste, correspond à une modification de la doctrine stratégique et influençait le lien citoyen – État – armée dans le sens de la marchandisation du service. La coalition conservatrice a poursuivi son influence sur le processus politique en utilisant l'arène de la politique de défense militaire pour démontrer son opposition et sa fidélité à ses propres croyances.

La réforme ES 08/11 trouve son origine dans le groupement défense. Interview 22 indiquait que l'échelon du DDPS (notamment le service juridique et le domaine de la politique de sécurité) n'avaient pas été partie prenante à l'origine. Pour gagner du temps, les planifications pour la réforme n'avaient pas été intégrées dans les structures administratives ordinaires (Interview 22 2019b). Lors des débats parlementaires au Conseil national, les députés du PRD ont soutenu la réforme, mais la coalition conservatrice l'a combattu, cherchant par la même occasion à nuire à Schmid : la délégation de l'UDC au Conseil national combattait la réforme tout en acceptant à l'unanimité les *Programmes d'allègement* qui ne permettait pas de maintenir la *statu quo*. Le sauvetage d'une partie de la révision est dû aux nombreuses séances de coordination que Schmid avait organisées avec des parlementaires, la SSO, la SSSO ainsi que des groupes de milices. Il mit sur la table la nécessité de tirer à la même corde pour soutenir l'armée et sacrifia le développement des engagements à l'étranger ainsi que la transformation d'un certain nombre de bataillons. Contrairement aux autres réformes, c'est au Conseil national que les débats ont eu lieu. La coalition conservatrice s'est engagée, soutenue par des associations de milice et leurs journaux. L'ancien Conseiller national Jean-Pierre Bonny a exercé une influence importante, de même que le commandant de corps (lib.) Simon Kuchler. Ces groupes étaient très proches de l'UDC zurichoise.

L'impact des coalitions abrogative et alternative découle de leur contribution à « l'alliance contre nature ». Lorsque Schmid a réussi à recomposer un soutien en faveur de la réforme, les groupes progressistes n'ont plus pu influencer le contenu du programme.

On peut formuler quatre remarques conclusives. *Premièrement*, contrairement aux cas de la guerre froide, le débat entre les coalitions ne porte plus sur la relation citoyen–armée–État, mais sur l'existence de l'armée et la coopération internationale. *Deuxièmement*, en revanche, la marchandisation tacite du service militaire, dans laquelle le citoyen est mobilisé comme ressource au service de l'État représente un impact central des deux réformes. *Troisièmement*, la nécessité de l'interopérabilité limite la formulation d'une doctrine purement suisse. Les transformations s'inspiraient des modèles étrangers en ce qui concerne le maintien de la paix et la défense. L'appui aux autorités civiles, en revanche, découlait des expériences suisses. *Finalement*, le cas d'ES 08/11 montre un changement de forum de discussion : ce ne sont plus la CDN ou les groupes de travail de la SSO qui contribuent à la formulation de la politique de défense militaire. Le Parlement devint une arène de débats plus fondamentaux que par le passé. Une première explication découle de la focalisation de la réforme sur des changements législatifs mineurs. Une seconde aux alliances contre nature entre la coalition alternative et les groupes abrogatif et alternatif.

Les dernières réformes étudiées dans cette thèse sont foncièrement différentes des premières et mettent en évidence les transformations de fond de la politique de défense militaire sur une période de 60 ans.

CHAPITRE 11.

Analyse longitudinale

On présente dans ce chapitre une analyse longitudinale des six cas, c'est-à-dire la consolidation des résultats des quatre études précédentes pour répondre aux questions de recherche, rappelées dans la Table 210 ci-dessous.

Table 210 Rappel des questions de recherche

Premier thème de l'analyse – les acteurs des transformations

- Qui sont les acteurs majeurs des transformations des politiques publiques de défense militaire et quelle est leur influence sur ces processus ?

Deuxième thème de l'analyse – les transformations des politiques de défense militaire suisses

- Pourquoi les politiques de défense suisses de l'après-guerre se transforment-elles ?

Troisième thème de l'analyse – l'apport de la recherche à l'ACF

- Quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF ?

On peut préciser la première question comme suit :

1. Quels sont les liens qui unissent ou séparent les acteurs majeurs de ces transformations ? Qu'est-ce qui explique la nature antagonique de leurs interactions et comment cette conflictualité influence-t-elle ces mutations ? Quelles sont les conditions d'émergence de l'apprentissage entre des groupes a priori irréconciliables et quelles sont ses contributions au développement des programmes des coalitions ? Le chef du Département, les officiers de carrière et les militaires de milice ont-ils un rôle différent des autres acteurs civils, comme les journalistes, dans la réforme ?
2. Que peut-on apprendre de la confrontation des groupes d'acteurs de la politique de défense militaire suisse avec les modèles des coalitions de l'ACF ?

On peut préciser la deuxième question comme suit :

3. Quelle est la dynamique (le « comment ») du changement ?
4. Quelle est son évolution au fil des réformes ? Peut-on identifier une modification des croyances pertinentes à travers les six décennies de l'étude ?

On peut préciser la troisième question comme suit :

5. Quel est l'apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF et que peut-on apprendre de ce dernier comme cadre et théorie dans son application (1) à l'analyse des politiques de défense et (2) plus généralement à la Suisse ?
-

L'articulation de ce chapitre diffère de la synthèse des quatre chapitres précédents afin d'intégrer la discussion sur les postulats de l'ACF et la consolidation du test des hypothèses dans la réponse aux questions de recherche, que l'on rappelle dans la table ci-dessous. Le chapitre est de ce fait structuré comme suit : *la première section* est consacrée à un retour commenté sur les axiomes de l'ACF, *la deuxième* à la consolidation des huit hypothèses (la dimension théorique). *La troisième* section présentera, sous l'angle de l'ACF, un retour sur les acteurs et les coalitions ainsi qu'une interprétation de la transformation des politiques de défense. *La quatrième* reviendra sur les apports de la thèse, les lacunes du cadre et proposera des ajustements et des modifications. On présentera *finalement* une synthèse du chapitre.

ACF – Retour sur les axiomes

Comme décrit au chapitre 4, *Cadre explicatif – L'advocacy coalition framework*, p. 155 *sqq.*, les axiomes énoncent les cinq éléments fondamentaux du cadre de l'ACF. On y revient sur à la lumière des études de cas en se limitant aux constituants suivants : (1) le sous-système de politiques publiques et ses attributs ; (2) la pertinence d'intégrer, au-delà des frontières des administrations, du Parlement ou des groupes de pressions, tous les acteurs actifs dans le cycle des politiques publiques concernés ; (3) la forme des croyances qui unissent les acteurs. On négligera deux aspects : (4) l'axiome sur l'acteur de l'ACF, qui nécessiterait une étude plus poussée des membres des coalitions (elle semble empiriquement pertinente) ainsi que (5) la focalisation sur la plus longue durée. Celle-ci découle de la période d'analyse globale qui dépasse six décennies et ne nécessite pas de développement particulier.

Le sous-système comme description du champ de la politique de défense militaire

On rappelle avec Jenkins-Smith *et alii* que « the policy subsystem is the primary unit of analysis for understanding policy processes ». Les trois caractères du sous-système sont (1) la thématique politique, (2) le contexte territorial et (3) l'ensemble des individus qui cherchent à agir, de manière détournée ou non, sur le champ de la politique publique (Jenkins-Smith *et al.* 2017, 139–140). Cette section approfondit la thématique du sous-système et de ses attributs. On détaillera plus bas les coalitions, les acteurs et leurs ressources au titre *Premier thème de l'analyse – Acteurs des transformations des politiques de défense* page 622 *sqq.*

Globalement, cette description apparaît pertinente pour analyser le champ de la politique de défense militaire suisse, caractérisé par *trois thématiques politiques (policy topics)* liées à la préparation à la menace ou à l'exercice de la force : (i) l'adaptation de l'armée actuelle et (ii) le développement des forces à venir ainsi que (iii) l'exercice de la force ici et maintenant sur la base de la stratégie militaire et de la doctrine opérative. *Le contexte territorial* est focalisé principalement sur la Suisse et, subsidiairement, sur des secteurs d'intérêt à l'étranger (par exemple, en 2023, des régions dans lesquelles des militaires sont déployés, comme la ligne de démarcation entre les deux Corée, le Sahel, le Proche-Orient ou les Balkans ou des conflits dans l'environnement stratégique de la Suisse, comme la guerre entre la Russie et l'Ukraine). Ils incorporent aussi les autres sphères d'opération (air, espace cosmique, cyber, espace électromagnétique) On survole maintenant les paramètres du sous-système.

La description du sous-système de Jenkins-Smith *et alii* est complétée par des attributs (Table 211 ci-dessous) que l'on rappelle sur la base des chapitres 2 et suivants : (1) un certain nombre d'éléments institutionnels, concrets, idéaux ou encore liés aux acteurs comme à l'administration fédérale et l'armée, les strates de croyances, la géographie physique du territoire et les ressources des acteurs ; (2) la relative indépendance du champ de la politique de défense militaire en regard des autres sous-systèmes ; (3) l'autorité de déterminer le changement dans le sous-système et d'en définir le programme ; (4) une séquence de changements II, changements I et de stagnations (Jenkins-Smith et al. 2017, 139–140).

Table 211 Attributs du sous-système de la politique de défense militaire

Attributs	Description
Thématiques politiques	Préparation à la menace ou à l'exercice de la force par (i) l'adaptation de l'armée actuelle et (ii) le développement des forces à venir ainsi que (iii) l'exercice de la force selon la stratégie militaire et la doctrine opérative ici et maintenant
Contexte territorial	Suisse et ses secteurs d'intérêt
Éléments institutionnels du système politique	Croyances du noyau 1. Existence de l'armée 2. Neutralité 3. Lien entre le citoyen, l'armée l'État
Éléments institutionnels du sous-système	Croyances propres 1. Système de milice et obligation de servir 2. Doctrine militaire-stratégique et opérative Croyances secondaires 1. Domaines de développement OAMPF
Éléments physiques	Géographie physique du territoire et autres sphères d'opération (air, espace cosmique, cyber, espace électromagnétique)
Interactions saillantes	Outputs : législation militaire, organisation des troupes, règlements doctrinaux, programmes d'acquisition Impacts : sécurité intérieure et extérieure, sécurisation
Intersection avec d'autres sous-systèmes	Politique de sécurité, politique extérieure, sécurité intérieure, politique financière, politique économique, politique du personnel de l'administration fédérale
Autorité du sous-système	Politique régaliennne et institutionnelle Rôle central du chef du DMF / DDPS

Source : auteur

Éléments idéaux

Les éléments idéaux sont décrits par les strates spécifiées au chapitre *Programme de la politique de défense*, page 55 *sqq.* Les *éléments physiques* sont plus généraux et liés par exemple à la géométrie tourmentée du territoire qui favorise la défense. Leurs *interactions saillantes* produisent des *outputs*, comme la législation militaire, l'organisation des troupes et les règlements doctrinaux. Les *impacts*, indirects en temps de paix, sont plus difficiles à déterminer mais sont liées à la sécurité ou à la sécurisation. *D'autre part*, le sous-système de la politique de défense militaire est un sous-ensemble de la politique de sécurité et intersecte d'autres domaines, comme (de manière non limitée) la politique extérieure, la sécurité intérieure, la politique économique, les finances publiques ainsi que la politique du personnel de l'administration. Il est relativement indépendant de ces secteurs politiques, qui fonctionnent plutôt en silo (Davidshofer, Tawfik & Hagmann 2016). Cependant, on peut, avec Dyson (2007) et Huntington (1961, 1), souligner l'imbrication de la politique de défense militaire avec la politique étrangère et la politique intérieure de sécurité. *Par ailleurs*, la politique de défense militaire est une politique régaliennne liée à l'exercice des fonctions souveraines de l'État dont la dimension institutionnelle est très marquée, en particulier en ce qui concerne le droit de décider.

Détermination et répartition du droit de décider

La détermination et la répartition du droit de décider et d'imposer l'obéissance caractérisent également le sous-système de la politique de défense militaire. On a mis en évidence *premièrement* le rôle du chef du DMF / DDPS qui est l'acteur central du sous-système, même si le Conseil fédéral, le Parlement ou le peuple peuvent influencer le processus politique, voire imposer des modifications du programme. *Deuxièmement*, l'autorité s'applique non seulement aux agents de l'administration fédérale (militaires de carrières et aux employés civils) soumis au droit des fonctionnaires – ce qui peut limiter leur capacité d'expression – mais aussi aux militaires de milice en service, citoyens pour lesquels le code pénal militaire s'applique. Pourtant, ces paramètres ne sont pas pris en compte par l'ACF, ce qui souligne son indifférence pour les liens entre les règles institutionnelles, le sous-système et les structures de décision, une lacune déjà relevée par K. Ingold & Varone (2012, 6).

Sur la base des études de cas, on peut donc affirmer que le concept de sous-système de politiques publiques constitue une assez bonne description du champ de la politique de défense militaire suisse par rapport à d'autres conceptions, plus simplificatrices. Entre 1947 et 2008, le processus politique du changement militaire a passé par des phases de stase, de changement incrémental et de transformations, présentées dans les quatre chapitres précédents. La fonction de filtre des acteurs par le sous-système est discutée maintenant.

Sous-système et approche inclusive des acteurs

La pertinence d'intégrer tous les acteurs actifs dans le cycle des politiques publiques concernées, au-delà des frontières des administrations, du Parlement ou des groupes de pressions, est avérée car les approches plus traditionnelles, comme le triangle de fer (Adams, D'Onofrio & Sokoloff 1981) ou le *public choice* (Hanania 2022) ne sont pas satisfaisantes : ces perspectives plus réductionnistes que l'ACF (les acteurs sont limités, pour le premier, au Parlement, à l'administration et au secteur privé, pour le second, au secteur privé, à l'administration et aux gouvernements étrangers) sont trop limitatives.

En effet, elles négligent plusieurs catégories d'acteurs que l'on décrit ici empiriquement : (i) avant la réforme *Armée XXI*, l'implémentation et la mise en œuvre au jour-le-jour de la politique de défense militaire s'inscrivaient dans une approche multiniveau où le rôle des cantons n'était pas négligeable (H.L. Wirz & Strahm 2011). (ii) Les analyses des cas montrent clairement la capacité d'influence indirecte du processus politique par des organisations non-gouvernementales, qu'elles soient favorables à l'armée (comme les sociétés d'officiers ou de sous-officiers), ou qu'elles y soient opposées (comme le GSsA). (iii) Les commissions extra-parlementaires pourraient théoriquement représenter des *fora* susceptibles de contribuer à l'expertise sur la politique de défense militaire. (iv) La démocratie directe influence la politique de défense militaire et sa transformation, comme l'ont montré l'initiative *Pour une Suisse sans armée* du GSsA en 1989 et le référendum de l'ASIN contre la *LOMP* en 2004. (v) Le système de milice offre à des acteurs n'appartenant ni à l'exécutif, ni au Parlement, ni à l'administration fédérale une capacité d'influencer la politique de défense ; il donne à des agents de l'administration des fenêtres d'entrée inhabituelles sur les processus (par exemple, Alfred Ernst, dans la phase de conception de l'*OT 61*, avait un accès indirect à la CDN par l'intermédiaire du commandant de corps Nager, son chef dans l'organisation de milice).

En d'autres termes, l'approche du champ de la politique de défense militaire comme sous-système de politiques publiques offre un descriptif pertinent qui met en évidence sa complexité et les nombreuses classes d'acteurs qui participent à la formulation des programmes. Elle aide à décrire le champ au-delà de considérations du bon sens commun. On mettra en évidence quelques insuffisances apodictiques du concept de sous-système au titre *Lacunes du cadre*, p. 653 *sqq.* et on proposera quelques ajustements. On s'intéressera dans la section suivante aux strates de croyances.

Strates de croyances

Les strates de croyances forment un des éléments centraux définis par Sabatier. Elles s'articulent autour d'une structure hiérarchique, un vecteur dont les composantes manifestent une inertie variable selon leur strate. Dans cette thèse, on a proposé une mise en lien des croyances et des niveaux de changements, validée empiriquement par les études de cas. D'autre part, on a observé des modifications dans les strates de croyances qui ne correspondent pas à la description canonique.

Premièrement, on a adapté la description des strates en les reliant aux niveaux de changement définis par Watzlawick, Weakland & Fisch (2011). Cette perspective avait deux buts : (i) dépasser les limites du modèle initial de Peffley & Hurwitz (1985) tel que relu par Sabatier et consorts ainsi que (ii) préciser le lien entre strates et changement. Du point de vue du sous-système, les changements I, limités aux croyances secondaires, stabilisent le programme (homéostasie), les modifications des croyances propres le transforment (changement II), les mutations des croyances du noyau modifient le système politique (changement III). Cette représentation permet de mieux déterminer les classes de coalitions en fonction de leur volonté de stabiliser ou de changer le sous-système, voire de métamorphoser les institutions politiques. De ce fait, les croyances des acteurs et le programme politique peuvent être cartographiées plus finement que dans la structure ternaire proposée par Sabatier.

Deuxièmement, les croyances propres des acteurs, au contraire de celles du programme, ne sont pas aussi stables que ce que la théorie avance. On a mis en évidence plusieurs cas de changement de croyances propres, voire de croyances du noyau – certes dans des conditions particulières – et observé des évolutions contraires aux postulats de l'ACF : entre 1941 et 1966, « auf beiden Seiten haben fast alle am Konzeptionsstreit Beteiligten im Laufe der Zeit in wichtigen Punkten ihre Meinung geändert » (A. Ernst 1971a, 177). La coalition abrogative entre 1982 et 2008 a partiellement imposé autour de croyances propres. On entrevoit ici une forme d'apprentissage interne qui dépasse les croyances secondaires. Ces éléments amènent à reconsidérer la vitesse de changement des strates. Ils impactent également la notion de coalition. On reviendra encore plus bas sur la problématique de l'influence des strates de croyances secondaires sur les croyances propres : ces liaisons bijectives dépassent les prévisions théoriques.

Discussion

Le sous-système de la politique de défense militaire contribue à séparer les acteurs pertinents de ceux qui n'influencent pas le domaine : il est impossible de tenir compte de toutes les personnes impactées par la politique de défense militaire, un ensemble qui comprendrait au minimum tous les militaires de milice, sans oublier leurs proches, les entreprises qui les emploient, les fonctionnaires du DMF/DDPS, *et cetera*. Les analyses menées dans les chapitres précédents ont permis une focalisation sur les acteurs majeurs dont on a pu, à plusieurs reprises, suivre le parcours de manière plus précise que dans les recherches habituelles sur l'ACF, notamment parce que les coalitions rassemblaient peu d'acteurs majeurs. Par rapport aux conjectures formulées par le cadre des coalitions advocatives, on souligne plusieurs différences :

1. Les croyances propres ne représentent pas l'unique strate de regroupement d'acteurs. On a relevé d'autres formes d'agrégation, que l'on détaillera plus bas.
2. Pour comprendre les conflictualités et les liens entre les acteurs, il faut prendre en compte non seulement de la distance entre les croyances et le penchant diabolique, mais aussi de la nature des relations interpersonnelles. Par exemple, pour la coalition oppositionnelle de l'OT 61, on dispose d'indices formulés par Alfred Ernst : (1) la constitution des groupes proviendrait non seulement du partage des croyances, mais aussi « dass neben den sachlichen Gegensätzen kameradschaftliche Bindungen und wohl auch persönliche Sympathien und Antipathien von Bedeutung waren ».⁵¹² Dans les deux premières études de cas, des antipathies marquantes contribuèrent à la distance entre les coalitions et ressortaient du *devil shift* ; (2) en revanche, le contexte particulier de la mobilisation et les actions de l'*Offiziersbund* ont créé des liens très forts entre les acteurs républicains : « die engen menschlichen Beziehungen, die aus den kritischen Tagen des Sommers 1940 stammten, schufen einen Zusammenhang, der allen Belastungen standhielt »; de ce fait (3) les dissensions au sein même de la coalition oppositionnelle n'ont pas conduit à son éclatement : « in 1946 wäre die Gruppe beinahe auseinandergebrochen. Aber dank den engen persönlichen Beziehungen konnte der endgültige Bruch vermieden werden » (A. Ernst 1971a, 175–177). On pourrait parler dans ce cas

⁵¹² On a vu dans les deux premières études de cas que plusieurs membres de la coalition manœuvriste ou de la coalition oppositionnelle étaient amis depuis l'adolescence ou le début de leur formation militaire. Les croyances pourraient être non une glu, mais un vernis sur des liens préexistants.

d'un *penchant angélique* qui n'est pas pris en compte par Sabatier *et alii* en particulier et par les concepteurs de la *prospect theory* en général (Kahneman & Tversky 1979).

3. Comme la coalition structurelle autour du C DMF / DDPS est par essence dominante, on ne peut pas utiliser la stratégie de Jenkins–Smith *et alii* qui « focus their attention on organizations rather than on individuals » (Jenkins–Smith *et al.* 2017, 385, note 10). La procédure appliquée, qui met d'abord l'accent sur les actions saillantes et coordonnées des individus, puis sur la recherche de leurs croyances communes, est décrite au titre *Identification et opérationnalisation des coalitions et des croyances*, page 193 *sqq.* Les agents majeurs de l'administration militaire sont majoritairement rattachés à la coalition dominante, mais plusieurs membres d'autres collectifs y sont aussi employés. Les représentants du Département ou des organisations subordonnées ne forment donc pas une coalition en soi. Le DMF / DDPS est fragmenté : la CDN ou ses incarnations successives n'ont pas toujours représenté un « monolithischen Block » (A. Ernst 1971a, 178). Il est donc important de porter son attention sur les acteurs, *ad minima* ceux de l'administration.
4. L'existence de coalitions structurelles met en cause un des axiomes de l'ACF qui associe les croyances à la « glu » entre les membres d'une coalition advocative (Nahrath 2022). On peut cependant argumenter que l'ACF canonique, dont les applications aux politiques publiques régaliennes (« foreign and defence ») ne dépassent pas 5% des cas répertoriés (Ma, Lemos & Mota Vieira 2020, 18; J.J. Pierce *et al.* 2017, S22), n'a pas encore été suffisamment confronté à ce type de domaine pour prendre en compte ses spécificités. À titre d'exemple, le diagramme des flux Figure 33, page 162, sépare les « Decisions by government authorities » des activités des coalitions, alors que dans la réalité du sous-système de la politique de défense, les décisions sont prises par une coalition structurelle.
5. Comme la coalition structurelle est dominante et que le C DMF / DDPS doit démontrer que la réforme qu'il entreprend est couronnée de succès, il est sous pression pour obtenir un consensus. Cela peut conduire à des adapter tactiquement des croyances propres ou secondaires sans que l'on puisse parler d'apprentissage. Cette dimension n'est pas prise en compte par l'ACF.
6. Au DMF / DDPS toujours, les acteurs agissent de manière coordonnée et partagent des croyances sur la politique de défense militaire. Pourtant, les leaders attirent des acteurs autour d'eux sans qu'il y ait une adhésion formelle à un groupement constitué. Le lien a davantage une forme d'attraction que de catalyse. Par ailleurs, selon Alfred Ernst, dans un système aussi hiérarchique que l'armée, il est souvent difficile de s'affirmer contre un chef ou une autorité, ce qui peut réfréner plus d'un acteur très loyal ou pusillanime (A. Ernst 1971a, 178).
7. Les coalitions advocatives centrées autour du DMF / DDPS ne forment pas des organisations corporatives au sens de l'article 60 du Code civil. En revanche, la coalition abrogative l'est.
8. Le détachement de l'ACF vis-à-vis des partis politiques (et plus généralement des associations) est justifié parce que les lignes de fracture des coalitions traversent souvent ces organisations, une constatation partiellement alignée avec Nohrstedt (2010, 4–5), mais pas avec K. Ingold & Varone (2012, 4–5), ce qui montre que le type de domaine politique pourrait avoir un impact sur les formes de coalitions.

9. La position dans la structure politique contraint la mise en œuvre des croyances. Après avoir repris le DFF en novembre 1995, Villiger n'a pas utilisé sa position pour soutenir l'armée, comme de jeunes officiers avaient pu naïvement l'espérer à cette époque. En effet, « als Chef des EFD, eines klassischen Querschnittdepartementes, konnte Villiger die Verteidigungspolitik finanziell nicht privilegieren. Angesichts der damals rasant steigenden Verschuldung des Bundes musste der Bundesrat jeweils eine politisch ausgewogene Verteilung der knappen Finanzen anstreben » (*Interview 25 2022*). Les croyances propres ne représentent pas l'unique déterminant des stratégies des acteurs.
10. Les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances appartiennent aux croyances secondaires du programme. Cependant, dans le cas de l'Armée 95, les modes d'instruction influencent la crédibilité des croyances propres du programme. Cette boucle de rétroaction inverse, qui part des croyances secondaires vers les croyances propres, n'est pas prise en compte par l'ACF.
11. Dans le sous-système de la politique de défense, les discussions portent davantage sur les croyances secondaires comme l'instruction ou l'organisation de l'armée, qui sont fixées dans la loi, que sur la doctrine opérative, une croyance propre dont la modification est plus facile, d'autant plus que, avec la *Conception 66*, la coalition manœuvriste percevait la doctrine opérative comme un élément flexible.

Ces constats conduisent à interroger la structure des croyances de l'ACF, qui ne permet pas de comprendre cette perspective. Après ces remarques sur les axiomes de l'ACF, on revient sur les hypothèses de l'ACF.

ACF – Retour sur les hypothèses, évaluation et consolidation

Cette section décrit les résultats de chacune des huit hypothèses retenues, évaluées à travers les six cas analysés. On présentera d'abord les deux hypothèses sur le changement, puis les quatre hypothèses sur les coalitions et finalement les deux hypothèses sur l'apprentissage.

Première hypothèse sur le changement – Causes du changement

La première hypothèse sur le changement est centrale pour cette recherche. On y reviendra dans la section *Transformations des politiques de défense–L'angle de l'ACF*, page 621 *sqq* dans le cadre de l'analyse des transformations. On la rappelle ci-dessous :

Un changement majeur Ch1 (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est précédé des processus suivants : un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante) ou encore l'exploitation habile d'une combinaison d'événements externes, internes ou d'un arrangement négocié par une coalition marginalisée (composantes C – E de la variable indépendante).

Résultats

Cette hypothèse est validée pour les six cas de transformation considérés dans cette étude (Table 212). Ces résultats signifient que l'opérationnalisation du processus du changement des politiques de défense suisse déterminé par l'ACF, au niveau de granularité choisi, correspond à la majorité des résultats relevés par [J.J. Pierce, Peterson & Hicks \(2020\)](#).

Table 212 Résultats consolidés de l'évaluation longitudinale de la première hypothèse sur le changement

Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
OT 47– OT 51				1
OT 51 – OT 61				1
OT 61 – Conception 66				1
Conception 66 – armée 95				1
armée 95 – Armée XXI				1
Armée XXI – ES 8/11				1

Source : auteur

Cependant, l'hypothèse est très générale : en termes logiques, elle affirme de manière assez sommaire que le changement est précédé d'une série d'événements, ce qui relève davantage de la corrélation que de la causalité. Cette thèse a précisé les types de ces événements potentiels (Table 34, page 164) et défini une opérationnalisation sur la base d'un traçage de processus (Figure 37, p. 214). On arrive ainsi à mieux mettre en évidence des liens de cause à effet entre les variables indépendante et dépendante.

À partir des composantes du changement de la Table 34, on décrit les facteurs d'explication de la transformation repérés dans les études de cas ainsi que leur mobilisation dans la narration de la coalition dominante. Trois facteurs principaux sont mis en évidence : (1) le changement de chef de département (*OT 61, armée 95, Armée 95*), (2) l'imposition du changement par un niveau supérieur (en fait l'exploitation habile d'événements par une coalition – *Conception 66*) et (3) des événements externes d'une ampleur telle qu'ils ne peuvent être ignorés (*OT 51, Conception 66, armée 95, ES 08/11*). Des facteurs secondaires soutiennent le changement ou sa narration par la coalition au pouvoir. Plusieurs processus n'ont pas été observés, comme l'éclatement ou la terminaison du sous-système. La modification de la composition d'une coalition n'a pas non plus déclenché une réforme. L'analyse de détail de tous les facteurs figure dans la section *Premier thème de l'analyse – Acteurs des transformations des politiques de défense*, page 622 sqq.

Discussion

L'hypothèse est applicable et, complétée par un traçage du processus, montre l'influence des paramètres A-G sur les transformations. Les résultats sont bien alignés avec le soutien à l'hypothèse souligné par [Jenkins-Smith et al. \(2014, 203\)](#)

Plus généralement, quelques questions restent ouvertes

- La nécessité de la distinction entre le changement imposé et les formes d'événements (interne / externe au sous-système) reste ouverte. Ces derniers sont intimement liés par des flux sur lesquels on reviendra plus loin. Les changements imposés (composante B) observés dans les études de cas correspondent en fait à la stratégie d'une coalition

qui profite adroitement de conditions internes ou externes en mutation. Ce type de transformation n'apporte pas de vertu explicative supplémentaire, malgré ce que prétendent Jenkins–Smith et ses acolytes, car il occulte l'exploitation habile de la situation par la coalition marginalisée : un changement peut en cacher un autre.

- Les événements internes ou externes proposés par Sabatier représentent un modèle d'événements discontinus. En réalité, ces paramètres sont déterminés par l'entrecroisement de flux séparés, à l'instar des streams de Kingdon (1995), mais sans partager la structure ternaire et sémantique. On en présente trois exemples repérés dans les études de cas :
 - La *Motion Bringolf*, qui déclencha la transformation vers la *Conception 66*, découlait (i) de l'exploitation par Ernst et ses pairs de l'*Affaire du Mirage*, qui elle-même résultait de la doctrine aérienne rédigée par la coalition manœuvriste. (ii) L'imposition du changement par la *Motion Bringolf* n'est pas un événement discret (au sens mathématique) ; la stratégie de la coalition oppositionnelle, marquée par diverses tentatives d'influencer le Parlement, n'est pas visible dans la représentation basée sur l'ACF ; elle le devient si l'on en trace les courants sous-jacents.
 - De même, l'imposition de l'*Étape de développement 08/11* par le Conseil fédéral au DDPS n'est pas un événement isolé imposé du haut vers le bas. Il provient de la confluence de trois flux : (i) la réduction récurrente du cadre financier, (ii) l'appréciation des conséquences de la situation géostratégique qui découlait des attentats du 11 septembre 2001 ainsi (iii) que d'une intention proactive du commandement de l'armée. Avec un traçage limité aux événements décrits par l'hypothèse, ces éléments restent invisibles.
 - Cette perspective est encore plus visible dans le cas de la réforme *armée 95*. Celle-ci débute et se poursuit par la conjonction de trois flux : (i) l'élection de Kaspar Villiger à la suite de la démission d'Elisabeth Kopp, elle-même élue en partie par réaction à une campagne dirigée contre elle, sur la base de rumeurs sur les activités para-professionnelles de son mari, (ii) l'initiative du GSsA qui gagnait des points, causée en partie par le manque d'adaptabilité de l'armée au contexte social et (iii) les mutations du contexte géopolitique.

Dans ce sens, la typologie des facteurs A–E présentée en Table 34, page 164, ainsi que la représentation du processus de la Figure 37, page 214, conduisent à une vue d'ensemble schématique de la transformation. La reconstruction des flux permettrait de tracer le changement de manière plus fine, par une focalisation sur la stratégie des coalitions. La causalité déterminée par l'hypothèse apparaîtrait sous une forme différente : les événements discontinus présentent une interprétation nette, mais moins exacte du processus, alors que les flux renforcent le caractère stochastique du déclenchement des réformes et l'émergence de fenêtres d'opportunité. Cette mise en évidence rendrait les conditions d'initialisation d'une transformation plus lisible. Bandelow et al. (2019) suggèrent également cette démarche pour intégrer « ambiguity and timing » lorsqu'une fenêtre d'opportunité ouvre le *problem stream*.⁵¹³

⁵¹³ Bandelow et al. (2019) affirme ainsi que « consequently, a major reform only happens as a result of learning processes, either combined with a negotiated agreement, which presents a pure ACF-related configuration, or combined with a window of opportunity opening in the problem stream. The latter configuration thus confirms the need for integrating a condition from the MSF into the ACF to explain major policy change ».

Deuxième hypothèse sur le changement – Changement imposé et stase

La deuxième hypothèse sur le changement décrit la stase de la politique de défense militaire. On a appliqué cette hypothèse à dix cas non triviaux de stase ou de changements de la politique de défense.

En l'absence d'un changement imposé [Ci] décrit par l'hypothèse sur le changement 1 (quater) composante B, et même en cas de pression au changement [Pc], les croyances propres d'un programme gouvernemental dans une juridiction donnée ne seront pas significativement révisées [Ch2] tant que la coalition qui a mis en place le programme reste au pouvoir dans cette juridiction [Ph].

On l'a précisée en l'intégrant dans le cadre de la première hypothèse et en introduisant la pression au changement, sans lequel le postulat serait trivial – et hors sujet. Les trois cas de changement II à l'arrivée d'un nouveau chef de département (hypothèse précédente) n'ont pas été pris en compte car alors un test de la deuxième hypothèse est inutile.⁵¹⁴

Résultats

L'hypothèse n'est jamais validée car les conditions qu'elle décrit ne se présentent pas dans les onze occurrences. Elle est hors sujet pour onze cas et invalidée pour deux (cf. Table 213).

Table 213 Résultats consolidés de l'évaluation de la deuxième hypothèse sur le changement

Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
a. 1964 Imposition <i>Conception 66</i> – P. Chaudet	2			
b. 1955 Changement P. Chaudet	3			
c. 1989 Changement – K. Villiger	3			
d. 1996 Changement – A. Ogi	3			
e. 1951 – 1954 Stase – K. Kobelt	4			
f. 1967 – 1968 Stase – N. Celio	4			
g. 1968 – 1979 Stase – R. Gnägi	4			
h. 1980 – 1983 Stase – G.–A. Chevallaz	4			
i. 1980 – 1983 Stase – J.–P. Delamuraz	4			
j. 1984 – 1988 Stase – A. Koller	4			
k. 2001 – 2003 Stase – S. Schmid	4			
l. <i>OT 51</i> Changement K. Kobelt		1		
m. 2005 Changement – S. Schmid		1		

Légende hors sujet selon Table 48 : 2 – La première hypothèse sur le changement (Ci), composante B, est validée ; 3 – Le chef du DMF / DDPS n'appartient pas à la coalition dominante (Ph) qui mit en place la réforme actuelle ; 4 – Absence de pression au changement (!Pc)

Source : auteur

⁵¹⁴ L'hypothèse 2 pourrait être valable si le Parlement élitait un nouveau Conseiller fédéral pour « mettre de l'ordre » au DMF / DDPS. Ce cas est peu probable : le Conseil fédéral décide souverainement de l'attribution des départements. Il faudrait donc que le DDPS soit en crise et que seul le poste de chef du département soit à repourvoir. Cela nécessiterait beaucoup de coïncidences, qui ne sont pas avérées dans les cas étudiés.

1. *Cas hors sujet* : L'hypothèse originale de l'ACF serait vérifiée pour les cas e – j, mais comme on l'a qualifiée pour éviter les cas banals où l'absence de réforme découle d'un manque d'incitation au changement. En détaillant les critères, on observe les résultats hors sujet suivants :
 - Dans le cas a, le changement est imposé par un échelon supérieur.
 - Dans les cas b – d, le nouveau C DMF n'appartient pas à la coalition dominante.
 Dans les cas e – k, il n'y a pas de pression au changement :
 - Pour le cas e entre 1951 et 1954 ; la réforme de l'OT 51 était encore en cours et les conditions qui justifieront par la suite la réforme vers l'OT 61 n'étaient pas encore apparues.
 - Pour les cas f – j, pendant la guerre froide, l'absence de changement découle de cinq facteurs qui ne sont pas liés à la permanence des croyances du C DMF : (1) l'absence d'alternative réaliste la Conception 66 ; (2) les risques d'une perte d'efficacité transitoire pendant la transformation, (3) l'impossibilité de compenser les coûts d'un armement plus efficace par des réductions de personnel, (4) la crainte potentielle de réveiller une nouvelle querelle des conceptions et, finalement, (5) l'absence de pression au changement.
 - Dans le cas k, Samuel Schmid, le nouveau C DDPS, proche de la coalition internationaliste, fut élu au Conseil fédéral pendant la planification de l'Armée XXI, en l'absence de pression à ce moment.
2. Deux cas, a. et m., *invalident l'hypothèse*. À chaque fois, la pression au changement est intense : une modification complète de la situation géopolitique pour le premier, une limitation importante des ressources financières pour le second. On pourrait attendre du contexte de l'hypothèse l'apparition de dissonances cognitives au sens de Festinger (1957) qui justifieraient le maintien de la conception. Or, ce n'est pas le cas. La nouvelle situation apparaît suffisamment transformée aux yeux du C DMF / DDPS pour justifier une mutation d'ensemble.

Discussion

Ces résultats sont différents de ceux décrits par Jenkins–Smith et al. (2014, 204), qui mettent en exergue un « partial support » à l'hypothèse. La focalisation sur la stase et l'introduction de la pression au changement comme critère de hors sujet l'expliquent. Jenkins–Smith & *alii* citent l'exemple positif de Kübler (2001, 638), qui valide l'hypothèse originale parce que « growing criticism against [Coalition A's policy core ...] produced no significant amendments [...] until [Coalition A] was overthrown ». Cette interprétation de l'hypothèse explique davantage le changement de croyances propres que la stabilité et elle fait double emploi avec la première hypothèse, ce qui explique peut-être les résultats plus positifs d'autres chercheurs.

Les cas invalidés procèdent de conditions fort différentes du cas de la politique de la drogue relaté par Kübler en Suisse, où la pression au changement n'avait pas influencé le programme de la coalition favorable à l'abstinence (Kübler 2001). Si, selon l'ACF, une coalition ne devrait pas changer volontairement les croyances propres de son programme, il est aussi possible que, dans des cas extrêmes, elle réalise que celles-ci ne sont plus alignées avec sa perception du réel. C'est une forme d'*insight* : la confrontation des croyances et de la « réalité » conduit à un recadrage de deuxième ordre (*re-framing*) au sens de Watzlawick et alii, « changing the emphasis from one class membership of an object to another, equally valid class membership, or, especially, introducing such a new class membership into the conceptualization of all

concerned. If again, we resist the traditional temptation of asking why this should be so, we can then see what is involved in reframing » (Watzlawick, Weakland & Fisch 2011, 97). Cela signifie que, comme en physique, les hypothèses ont un domaine de validité implicite : les équations linéaires qui décrivent l'élongation d'un ressort ne sont valables que tant que la déformation est inférieure à la limite d'élasticité du matériau.⁵¹⁵

Les deux cas semblent indiquer que passé un certain point, l'inadéquation des croyances conduit à une mutation que le cadre ne prédit pas. Corollairement, l'absence de transformation pourrait également provenir du fait que dans le référentiel des croyances de la coalition dominante, les conditions de la pression ne sont pas prises en compte. Par exemple, si, en 1954, un Conseiller fédéral proche de l'opposition avait été élu à la place de Chaudet, il aurait pu conclure que les armes nucléaires tactiques ne représentaient pas une pression au changement II et que leur menace pouvait être atténuée en développant le renforcement du terrain et la protection de la troupe,⁵¹⁶ conformément à l'hypothèse. Pourtant, le déni de la nécessité du changement ne peut exister que jusqu'à un certain point de rupture.

Les cas hors sujets découlent donc principalement d'une absence de pression qui banalise l'hypothèse (b., e.-i.). Le cas c. est imposé par le Parlement (mais il découle d'un événement interne qui devient externe). Il pourrait être décrit par le postulat précédent. Pour éviter que les deux hypothèses ne traitent du même processus, on doit envisager de préciser les conditions d'applicabilité de l'hypothèse, voire fusionner les deux hypothèses pour tenir compte du changement et des stases dans un unique postulat. L'analyse des hypothèses portant sur les coalitions advocatives fait l'objet de la section suivante.

Hypothèses sur les coalitions – Introduction

Les résultats consolidés des quatre hypothèses sur les coalitions advocatives pertinentes pour cette étude sont détaillés dans cette section.

La première hypothèse est généralement valide pour des coalitions advocatives « pures » mais elle n'apporte pas de résultats cohérents à travers les cas pour les coalitions structurelles proches du DMF / DDPS. Les résultats de la deuxième montrent une variabilité élevée qui suggère un manque de finesse de l'hypothèse. La troisième hypothèse manque également de pertinence. La quatrième hypothèse est hors sujet d'une part parce qu'elle se base sur des hypothèses qui ne sont pas valables pour cette étude et, d'autre part, parce qu'elle décrit une situation qui ne correspond pas à la réalité du sous-système. La synthèse présente les résultats finaux de cette classe d'hypothèses.

Cette thèse a complété les groupes actifs dans le sous-système en définissant, à côté des coalitions advocatives traditionnelles, des coalitions de circonstance liées par des croyances secondaires ou du noyau ainsi que des coalitions structurelles réunies autour du C DMF / DDPS. On a repéré dix coalitions (Table 214, ci-dessous). Certaines se retrouvent dans deux études de cas, ce qui contribue à augmenter le nombre d'observations, comme dans la première hypothèse, qui décrit la pérennité des coalitions.

⁵¹⁵ On n'a pas retrouvé l'auteur de cette métaphore dont on s'inspire ici. Il décrivait le domaine implicite de validité des équations physiques décrivant l'élongation et la compression d'un ressort par une linéarisation (loi de Hooke).

⁵¹⁶ Voir à ce sujet Trick (2020).

Table 214 Coalitions repérées dans les études de cas, par ordre chronologique

Nom et période d'influence de la coalition	Type
Coalition manœuvriste [CCi] 1933–1940	Coalition de circonstance (autour de croyances du noyau proposant un programme basé sur des croyances secondaires)
Coalition structurelle 1941-1954 [CS]	
Coalition manœuvriste 1.1 OT 51 1947–1950	Coalition advocative
Coalition manœuvriste 1.2 OT 51 1940–1950	
Coalition manœuvriste OT 61 1950–1966	Coalition advocative et dominante (< 1965)
Coalition oppositionnelle OT 51 1940–1950	
Coalition oppositionnelle OT 61 1951–1966	Coalition advocative (dominante > 1964)
Coalition structurelle manœuvriste OT 61 1954-1966 [CS]	
Coalition structurelle attritionnelle Co66 1966- [CS]	
Coalition réformiste A 95 [CS]	Coalition structurelle dominante
Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] 1991–1994	Coalition de circonstance (autour de croyances secondaires)
Coalition conservatrice A 95 / A XXI	Coalition advocative
Coalition alternative A 95 / A XXI	Coalition advocative
Coalition abrogative A 95 / A XXI	Coalition advocative
Coalition pro–F/A–18 [CoCon] 1991–1993	Coalition conjoncturelle (autour de croyances du noyau)
Coalition internationaliste A XXI, ES 08/11 [CS]	Coalition structurelle dominante
Coalition traditionaliste II A XXI [CCi] 2001–2004	Coalition de circonstance (autour de croyances secondaires)

Légende : [CCi] Coalition de circonstance ; [CoCon] Coalition conjoncturelle ; [CS] Coalition structurelle

Source : auteur

Première hypothèse sur les coalitions – Pérennité des groupes

Cette hypothèse décrit la pérennité des coalitions sur une plus longue durée. Les résultats consolidés sont variables et soulignent les formes de coalitions qui ne sont pas décrites par l'ACF, sur lesquelles on reviendra dans la section *Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF - III. De l'ACF à l'ECF*, page 662.sqg. L'hypothèse, rappelée ci-dessous, est généralement validée pour les coalitions advocatives.

Lors de controverses majeures au sein du sous-système de la politique de défense militaire portant sur la doctrine militaire, la composition des coalitions tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.

On a relevé quinze coalitions (Table 214 ci-dessus) et testé la première hypothèse sur leur composition en s'appuyant sur la base de données des acteurs.

Résultats

Les résultats des tests (Table 215) montrent une grande variabilité :

1. *L'hypothèse est hors sujet* pour les coalitions de circonstances : (1) la coalition manœuvriste OT 51 pour la période 1933–1940, (2) la coalition traditionaliste I A 95, (3) la coalition Pro– F/A–18 (1991–1993) ainsi que (4) la coalition traditionaliste II A XXI. La démarche de ces coalitions est rationnelle : pour la première, face à une menace

imminente, il peut s'avérer plus judicieux d'améliorer rapidement l'armée actuelle avec des modifications limitées du programme, portant sur les croyances secondaires (« *quick wins* »), plutôt que de transformer la doctrine de l'armée. Planifier un changement II à moyen terme comporte un risque d'affaiblissement de la capacité de défense à court-terme, alors que la menace se concrétise.

Plus généralement, en intégrant la relecture homéostatique des croyances secondaires, on peut comprendre qu'un groupe qui ne souhaite pas un changement II (par une modification des croyances propres) se réunisse dans une coalition de circonstance, favorable au maintien d'une capacité donnée comme (1) une forme d'instruction et de discipline traditionnelle ou (2) une aviation de combat. Ce groupe est voué à disparaître après avoir réussi à influencer les croyances secondaires du programme ou alors en raison de son échec. Cette stratégie n'est pas prise en compte par l'ACF.

Table 215 Résultat de l'évaluation de la première hypothèse sur les coalitions

Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalition manœuvriste OT 51 1933 – 1940 [CCi]	2			
II. Coalition pro-F/A-18 1991 – 1993 [CCo]	2			
III. Coalition traditionaliste I A 95 1991 – 1994 [CCi]	2			
IV. Coalition traditionaliste II A XXI [CCi]	2			
V. Coalition manœuvriste OT 51 1941 – 1951		1		
VI. Coalition oppositionnelle OT 51 1941 – 1951		1		
VII. Coalition abrogative A XXI		1		
VIII. Coalition réformiste A 95			1	
IX. Coalition internationaliste A XXI			1	
X. Coalition manœuvriste OT 61 1950 – 1966				1
XI. Coalition oppositionnelle OT 61 1951 – 1966				1
XII. Coalition conservatrice A 95				1
XIII. Coalition alternative A 95				1
XIV. Coalition abrogative A 95				1
XV. Coalition conservatrice A XXI				1
XVI. Coalition alternative A XXI				1

Légende : [CCi] Coalition de circonstance ; [CCo] Coalition conjoncturelle ; [CS] Coalition structurelle

Hors sujet selon Table 50 : 2 – Coalition de circonstance ou conjoncturelle

Source : auteur

2. *L'hypothèse est invalidée* pour les coalitions V–VII. Les raisons sont multiples : *premièrement*, avant 1940, les acteurs de la future coalition oppositionnelle, « politische Kindsköpfe » (Ernst), sont engagés dans un contexte tourmenté qui a pu amener à des changements de croyances plus fondamentaux que ceux que l'ACF postule. Une forme d'*insight* a pu révéler des croyances en opposition de phase avec les perceptions : la découverte de la germanophilie de Däniker Sr, a conduit Ernst et Allgöwer à une conversion laïque et à un changement de croyances du noyau. Plus

généralement, les croyances propres et les croyances du noyau des acteurs sont certainement plus fluides que ce que Sabatier & Jenkins-Smith affirment, ce que suggèrent les tensions au sein de la coalition oppositionnelle des années 50 (coalition V) ou le départ des acteurs fondateurs du GSsA en 1997 (coalition VII). *Deuxièmement*, jusqu'en 1951, la coalition oppositionnelle rassemble peu d'acteurs majeurs (coalition VI); des données aberrantes (*outliers*) influencent plus fortement le résultat que dans des groupes plus nombreux. *Troisièmement*, les membres fondateurs du GSsA autour de Gross quittent le GSsA parce qu'ils défendaient une position plus balancée.

3. *L'hypothèse est indécidable* pour les coalitions structurelles liées par l'appartenance des acteurs majeurs au DMF / DDPS (VII–VIII.). Elles existent pendant une décennie environ, agissent de manière saillante et définissent un programme autour de croyances propres. En revanche, leur composition évolue en fonction de contingences administratives. L'existence de ces groupes est liée à la position du chef de département.
4. *L'hypothèse est validée* pour sept cas uniquement (X–XVI), ce qui représente la moitié des groupes évalués.

Discussion

L'hypothèse généralement est valide pour les coalitions advocatives soudées par des croyances propres et des activités saillantes communes, ce qui correspond assez bien aux résultats de Jenkins–Smith et al. (2014, 195–196). Les coalitions XII – XVI sont proches de cet idéal–type. Les coalitions X et XI comportent une composante structurelle non négligeable parce que des acteurs travaillent au département, sans être proches du chef DMF / DDPS. Les acteurs d'une coalition marginalisée travaillant dans l'administration militaire fédérale disposent d'un accès facilité aux informations en regard de leurs collègues qui travaillent dans d'autres départements ou dans le secteur privé.

La longue durée de vie des coalitions qui ont façonné l'*OT 51*, l'*OT 61* et la *Conception 66* provient du fait que les acteurs majeurs ont commencé leurs activités dans le premier tiers de leur carrière, ce qui leur a permis d'agir de manière saillante pendant plus de trente ans.

La limite de l'hypothèse découle de l'influence indirecte et relativement mineure des coalitions advocatives repérées sur le processus politique. Le développement de la cohérence et la congruence de l'hypothèse nécessite la formulation de corollaires portant sur les coalitions structurelles et les coalitions de circonstances.

Deuxième hypothèse sur les coalitions – Consensus sur la doctrine

Cette hypothèse décrit la fluctuation versatile des strates de croyances. Les résultats consolidés sont variables et dépendent des autres formes de coalitions qui ne sont pas décrites par l'ACF. Les coalitions advocatives valident plus souvent l'hypothèse, qui est cependant majoritairement hors sujet parce que le débat au sein des coalitions fut limité par des raisons structurelles. On rappelle la formulation de l'hypothèse :

Au sein d'une coalition advocative, les acteurs font preuve d'un consensus substantiel sur des questions relatives à la doctrine militaire (C_p), mais moins solide sur les questions liées à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la gestion du personnel ou aux finances (C_s).

Résultats

On s'est à nouveau basé sur les quinze observations repérées pour l'évaluation de l'hypothèse précédente, dont les résultats figurent dans la Table 114 ci-dessous.

- Sur les trente-cinq cas, trente-deux *sont hors sujet*. Douze fois, on manque d'indices significatifs sur l'état du consensus en termes de doctrine militaire OU des croyances secondaires, mais ce sont majoritairement des motifs structurels qui conduisent à ce résultat plutôt que des lacunes dans l'observation :
 - La *coalition oppositionnelle OT 61 (I)* était favorable au maintien ou à l'adaptation de l'*OT 51*. Elle n'avait, *d'une part*, aucune raison de revenir sur le débat mené pendant la période précédente. *D'autre part*, même si c'eût pu être le cas, elle avait avantage à resserrer les rangs pour ne pas prêter le flanc à la critique. *Finalement*, le rôle majeur d'Ernst, seul acteur contribuant à la formulation de la doctrine dans le groupe, limitait les conditions propices à la discussion au sein de la coalition.
 - Le cas de la *coalition manœuvriste OT 61 (II)* est différent. Chaudet a très rapidement décrété que la défense mobile représentait le cœur du programme de la réforme vers l'*OT 61*, ce qui interdisait toute discussion sur la doctrine militaire.
 - Les coalitions structurelles dominantes n'ont généralement pas mané de discussion fondamentales sur la doctrine ou sur les initiatives contre le programme.
 - Plusieurs coalitions advocatives (*alternative, abrogative, conservatrice*) ont avant tout combattu le changement de programme et n'ont pas de ce fait formulé de croyances secondaires claires.
 - Le cas des coalitions de circonstances XVI – XIX (*Coalition manœuvriste OT 51 < 1945, traditionaliste A 95*) est évident.
 - Dans plusieurs cas (XX – XXVI), le modèle ne correspond pas à la réalité des faits. La coalition oppositionnelle *OT 51* (en particulier Allgöwer) soutint Ernst pour des motifs qui n'étaient pas liés à des croyances, mais à l'amitié : tous les acteurs ne s'accordaient pas sur la doctrine et l'emploi de chars dans la défense, mais ils soutenaient l'*OT 51* déterminé par Ernst (XX). La focalisation des adversaires à l'initiative contre les F/A-18 sur les croyances du noyau (abolition de l'armée par tranches) ne s'inscrit pas dans le modèle de l'hypothèse (XXI–XXII, XXIV). C'est également le cas pour les coalitions qui prennent des décisions pour des motifs tactiques (XIII–XXVI).
 - Finalement, plusieurs coalitions n'existaient pas, plus ou n'ont pas participé à des débats.⁵¹⁷
- *L'hypothèse est invalidée* dans le cas de la *coalition oppositionnelle OT 51 < 1949 (XI)*. La coalition oppositionnelle partageait les mêmes croyances du noyau, une partie des croyances propres (l'état final du combat et sa forme attritionnaire), mais pas la doctrine militaire proprement dite. En revanche, les croyances secondaires (absence de chars, armée d'infanterie) étaient les mêmes.

⁵¹⁷ On aurait pu supprimer ces cas, mais on les a maintenus pour disposer d'une vue d'ensemble.

Table 216 Résultats de l'évaluation de la deuxième hypothèse sur les coalitions

Coalition	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalition oppositionnelle OT 61 1951–1966	1			
II. Coalition manœuvriste OT 61 1955 – 1966	1			
III. Coalition réformiste A 95 – Abolition	1			
IV. Coalition réformiste A 95 – F/A–18	1			
V. Coalition réformiste A 95 – LOMP	1			
VI. Coalition conservatrice A 95 – Abolition	1			
VII. Coalition conservatrice A 95 – armée 95	1			
VIII. Coalition alternative A 95 – F/A–18	1			
IX. Coalition alternative A 95 – LOMP	1			
X. Coalition abrogative A 95 – Abolition	1			
XI. Coalition abrogative A 95 – armée 95	1			
XII. Coalition abrogative A 95 – F/A–18	1			
XIII. Coalition internationaliste A XXI	1			
XIV. Coalition alternative A XXI	1			
XV. Coalition abrogative A XXI	1			
XVI. Coalition manœuvriste OT 51 < 1945 [CCi]	2			
XVII. Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – armée 95	2			
XVIII. Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – LOMP	2			
XIX. Coalition traditionaliste II A XXI	2			
XX. Coalition oppositionnelle OT 51 1949–1950	3			
XXI. Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – F/A–18	3			
XXII. Coalition conservatrice A 95 – F/A–18	3			
XXIII. Coalition conservatrice A 95 – LOMP	3			
XXIV. Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – F/A–18	3			
XXV. Coalition alternative A 95 – Abolition	3			
XXVI. Coalition conservatrice A XXI	3			
XXVII. Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – Abolition	4			
XXVIII. Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – armée 95	4			
XXIX. Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – LOMP	4			
XXX. Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – Abolition	4			
XXXI. Coalition alternative A 95 – armée 95	4			
XXXII. Coalition abrogative A 95 – LOMP	4			
XXXIII. Coalition oppositionnelle OT 51 < 1949		1		
XXXIV. Coalition manœuvriste OT 51 1946 – 1954			2	
XXXV. Coalition réformiste A 95 – armée 95				1

Source : auteur

Légende: [CCi] Coalition de circonstance ; [CCo] Coalition conjoncturelle ; [CS] Coalition structurelle

Hors sujet selon Table 52 : 1 – Absence d'indices sur l'abandon de croyances ; 2 – Coalition de circonstance ou conjoncturelle ; 3 –

La coalition n'abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse ; 4 – La coalition abandonne des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse

- *L'hypothèse est indécidable* dans un cas : la *coalition manœuvriste OT 51 1946–1954*, qui se sépara tant sur le plan des croyances propres (défense de zone *vs* défense mobile) que sur celui des croyances secondaires (priorité à l'infanterie *vs* priorité sur les chars).
- *L'hypothèse est validée* dans le cas de la *coalition réformiste A 95 (XXV)*.

Discussion

La grande variabilité correspond aux résultats décrits par [Jenkins–Smith et al. \(2014, 196\)](#). Elle découle certainement des limitations de l'hypothèse plutôt que d'une évaluation erronée des croyances :

- Les relations entre croyances propres et secondaires sont plus compliquées que ce que propose le modèle hiérarchique de [Peffley & Hurwitz \(1985\)](#). La coalition oppositionnelle OT 51 est exemplaire : les deux formes de doctrine militaire utilisaient les mêmes moyens pour d'autres modalités : la convergence sur les croyances secondaires n'existe que parce que les deux doctrines (partisans et défense sectorielle) impliquent une armée d'infanterie et l'absence de chars. Il ne s'agit donc pas d'une coalition de circonstance. L'hypothèse est invalidée pour des raisons structurelles plutôt que de croyances :⁵¹⁸ lorsque Ernst soutint l'achat de chars, les deux sous-groupes se sont séparés également – temporairement – sur le plan des croyances secondaires.
- Les débats postulés par l'hypothèse n'ont pas souvent lieu dans le sous-système car les coalitions qui s'opposent au programme officiel ne proposent pas forcément d'alternative.
- Les décisions « tactiques » ou « politiques » ne font pas partie du modèle.
- D'autres liens que les croyances ont pu réunir les acteurs.

Sabatier & Jenkins – Smith affirmaient que l'hypothèse est « essentially a restatement of the underlying premise » car elle « is partially true by definition, as a coalition is defined as people who agree on policy core items » [Sabatier & Jenkins–Smith \(1999, 123 et note 6, p. 156\)](#). Cependant, les résultats hors-sujet tendent à montrer que, même pour les coalitions advocatives proches de l'idéal, la dynamique au sein des coalitions et la structure des croyances sont plus complexes que ce qu'avance l'ACF.

L'hypothèse ne s'applique pas aux deux-tiers des cas (même en introduisant les coalitions de circonstance), en l'absence de débat autour de croyances secondaires au sein des coalitions ou alors pour des motifs structurels. D'autre part, la variabilité des résultats est élevée. En d'autres termes, l'hypothèse n'est pas assez précise pour décrire les coalitions. En revanche, sur la base de la discussion des résultats, il est possible de mieux interpréter la dynamique du changement.

⁵¹⁸ Elle ne l'est pas si on se concentre sur la doctrine militaire proprement dite. En fait, les acteurs de la coalition oppositionnelle semblaient être initialement unis par des liens d'amitié ou de camaraderie. Ils partageaient un type de croyances propres « primordiales » (la défense par l'attrition) mais étaient séparés par les croyances propres « dérivées » liées à la doctrine militaire ainsi que par les aspects secondaires. Le consensus sur les croyances secondaires (armée d'infanterie, absence de chars) s'établit, puis se délita, alors que le consensus sur les croyances propres « dérivées » ne se forma que lentement.

Troisième hypothèse sur les coalitions – Abandon des aspects secondaires

La troisième hypothèse avance que la variabilité des croyances propres est plus faible que celle des croyances secondaires.

Les acteurs (ou les coalitions) abandonneront des thèmes liés à l'organisation, l'entraînement, les matériels, la structure du personnel ou les finances de leurs systèmes de croyances avant de reconnaître des faiblesses dans la doctrine militaire.

Résultats

L'hypothèse décrit une situation qui apparaît intuitivement rationnelle, mais qui ne se produit que dans moins d'un quart des cas, la majorité des autres étant hors sujet. Une fois encore, le sous-système est plus complexe que ce que postule l'hypothèse.

Table 217 Résultats de l'évaluation de la troisième hypothèse sur les coalitions

Coalition	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalition pro- F/A-18 <i>armée 95</i> [CCo]	2			
II. Coalition traditionaliste I <i>armée 95</i> [CCi]	2			
III. Coalition traditionaliste II A XXI [CCi]	2			
IV. Coalition manœuvriste <i>OT 51</i> M1.1	3			
V. Coalition manœuvriste <i>OT 51</i> M1.2	3			
VI. Coalition oppositionnelle <i>OT 61</i>	3			
VII. Coalition oppositionnelle Co66	3			
VIII. Coalition réformiste <i>armée 95</i>	3			
IX. Coalition conservatrice <i>armée 95</i>	3			
X. Coalition alternative <i>armée 95</i>	3			
XI. Coalition conservatrice A XXI	3			
XII. Coalition alternative A XXI	3			
XIII. Coalition oppositionnelle <i>OT 51</i> (Allgöwer)	4			
XIV. Coalition internationaliste / défense A XXI	6			
XV. Coalition manœuvriste Co66		1		
XVI. Coalition abrogative <i>armée 95</i> (LOMP)			1	
XVII. Coalition abrogative A XXI – GSsA II			1	
XVIII. Coalition oppositionnelle <i>OT 51</i> (Ernst)				1
XIX. Coalition manœuvriste <i>OT 61</i>				1
XX. Coalition abrogative A XXI – Révision LAAM				1

Légende : [CCi] Coalition de circonstance ; [CCo] Coalition conjoncturelle ; [CS] Coalition structurelle

Hors sujet selon Table 54 : 2 – La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle ; 3 – La coalition n'abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse ; 4 – La coalition abandonne des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse ; 6 – Les croyances propres sont couplées avec les croyances secondaires [les modifications des croyances secondaires influencent directement les croyances propres]

Source : auteur

Les résultats figurent dans la Table 217 ci-dessus.

5. *L'hypothèse est hors sujet* dans quatorze cas sur vingt : les conditions qu'elle décrit ne s'appliquent pas au contexte et aux coalitions. Superficiellement, la modification de la variable dépendante concorde parfois avec le résultat prévu, mais sans correspondre au mécanisme décrit par l'hypothèse : *d'un côté*, les coalitions de circonstances I–III appartiennent à ces cas. *De l'autre*, plusieurs coalitions (IV–XII) n'abandonnent pas leurs croyances secondaires ou leurs croyances propres ne sont pas en position de faiblesse, à savoir :
 - Les deux coalitions manœuvristes de l'*OT 51* (IV–V).
 - La coalition oppositionnelle, qui ne modifia pas ses croyances lors de la formulation de l'*OT 61* (cas VI). Lors de la formulation de la *Conception 66*, elle accepta de conserver l'*OT 61* parce que, de son point de vue, il s'agissait d'un point mineur en regard de la doctrine. Elle n'avait pas d'intuition de faiblesse de ses croyances propres (cas VII).
 - La coalition réformatrice de l'*armée 95* (cas VIII) ;
 - Les coalitions conservatrice et alternative de l'*armée 95* et de l'*Armée XXI* (cas IX – XII).
 - La coalition oppositionnelle *OT 51* (limitée en nombre) abandonna des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l'hypothèse : une partie de la coalition adapta ses croyances secondaires et propres par fidélité envers Ernst plutôt qu'en reconnaissant les faiblesses de leur idéologie (Cas XIII),
 - Avec l'ES 08/11, la coalition internationaliste modifia une partie des croyances secondaires du programme, sans prendre en compte l'impact de cette décision sur les croyances propres : les modifications des croyances secondaires influencent directement les croyances propres (cas XIV).
6. *Un cas est invalidé* : la coalition manœuvriste, lors de l'élaboration de la *Conception 66*, abandonna la doctrine qui correspondait à ses croyances tout en conservant l'intégrité de ses croyances secondaires (cas XV).
7. *Deux cas sont indécidables* dans lesquels les acteurs ne prennent pas position entre la doctrine et les croyances secondaires : dans les deux cas, la coalition abrogative ne prend pas position entre croyances propres et secondaires, que ce soit sur la LOMP (cas XVI) ou la mise en œuvre de l'initiative GSsA II (cas XVII).
8. *Finalement*, on observe *trois cas validés* : (1) la coalition oppositionnelle *OT 51* dans l'adaptation par Ernst de ses croyances secondaires à la possibilité d'acquisition de chars (cas VVIII); (2) la coalition manœuvriste *OT 61* qui adapte son programme et diminue le nombre de chars et d'avions prévus en fonction de la planification financière (XIX) et (3) la coalition abrogative *A XXI* qui s'oppose à l'armement à l'étranger pour maintenir ses croyances propres.

Discussion

La troisième hypothèse n'apporte pas d'explication pertinente pour comprendre la transformation de la politique de défense militaire suisse. On relève en particulier les limites suivantes :

1. L'hypothèse est invalide dans certaines conditions qu'elle ne décrit pas, comme (1) l'absence de pression sur les croyances, en particulier lorsque le programme des coalitions n'est pas mis en œuvre ainsi que (2) les cas de coalitions de circonstance ou (3) d'arrangement négocié.

2. À nouveau, le lien entre croyances propres et croyances secondaires n'est pas aussi simple que suggéré, à l'exemple de la phase de rédaction de la *Conception*. Par exemple, (1) le changement de croyances propres comme la doctrine, validée au niveau du DMF ou du Conseil fédéral, est plus facile que celui de certaines croyances secondaires, à l'instar de l'organisation qui relève de la compétence du Parlement. (2) Les croyances manoeuvristes, inspirées des campagnes allemandes de 1860–1945, considèrent la doctrine comme un paramètre malléable, ce qui renforce encore le premier point et remet en cause fondamentalement l'hypothèse puisque l'impact des limites des croyances secondaires sur la doctrine ne représente pas inévitablement un problème : la créativité tactique compense les limitations matérielles. (3) La valeur symbolique des croyances secondaires, comme l'organisation des troupes, pourrait être plus importante que celle de la doctrine pour certains militaires, parlementaires et une partie de la population. (4) Des modifications des croyances secondaires du programme de l'*Armée XXI* (refus d'acquiescer des moyens de feu opératifs) ont conduit à la perte de la cohérence de la défense contre des attaques militaires lors de l'*Étape de développement 08/11*. Le principe de la *montée en puissance*,⁵¹⁹ un pis-aller, permettait de sauver la face, mais, dans les faits, la pression financière s'avère plus importante que la cohérence doctrinale.
3. D'autres facteurs que les croyances peuvent intervenir dans le changement : (1) dans les années cinquante, l'amitié poussa Allgöwer et d'autres acteurs de l'opposition à soutenir le programme officiel déterminée par Ernst. (2) Les actions des coalitions après l'Affaire du Mirage forment un cas proche d'un arrangement négocié (negotiated agreement) qui ne correspond pas aux conditions initiales de l'hypothèse.
4. Le lien entre les croyances propres et les croyances secondaires n'est pas toujours de type 1–1 : (1) dans le cas de l'*OT 51*, des croyances secondaires similaires (infanterie respectivement infanterie et riposte de chars) peuvent s'appliquer à des croyances propres différentes (armée de partisans ou défense sectorielle, respectivement défense de zone étendue et défense sectorielle avec riposte de chars). Il en est de même avec l'*OT 61*, où l'organisation est applicable à deux conceptions différentes. (2) En revanche, comme dans le cas de l'*ES 08/11*, la suppression de certaines croyances secondaires du programme (par exemple : moyens de feu opératifs, avions de combat) exerce une influence directe sur la crédibilité et la mise en œuvre de la doctrine.
5. Finalement, cette hypothèse est proche de la seconde hypothèse sur le changement. Une solution potentielle consisterait à recadrer l'hypothèse en postulant que sous pression, les coalitions advocatives ont plutôt tendance à ajuster leurs programmes (en modifiant les croyances secondaires) plutôt qu'à les transformer (en changeant les croyances propres). On reviendra sur cet ajustement dans la discussion des apports de la thèse à l'ACF au titre *Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF - III. De l'ACF à l'ECF*, page 662 sqq.

Plus largement, il serait judicieux de limiter le domaine validité de l'hypothèse en éliminant les cas (1) d'absence de pression sur les croyances, (2) de coalitions de circonstance ou (3) d'arrangement négocié. Ce postulat nécessite cependant davantage de tests, qu'il n'est pas possible de mener dans le cadre de cette thèse, qui ne compte qu'un seul exemple d'arrangement négocié. *En substance*, les cas validés sont marginalisés et montrent une grande variabilité : la même

⁵¹⁹ La montée en puissance est une « adaptation de l'armée (p.ex. modes opératoires, instruction, équipement et armement, effectifs) [...] en cas d'émergence d'une menace concrète et sur la base de décisions politiques » (*Chef de l'Armée 2004c*, 27).

coalition valide cette hypothèse dans un cas et l'invalidé dans un autre (Coalition manœuvriste *OT 61* et *Conception 66*). Contrairement à ce qu'affirment [Jenkins-Smith et al. \(2017, 148–149\)](#), le problème ne découle pas de « variation in conceptualizations and measurement of belief systems in establishing coalitions » mais plutôt d'un « faulty or imprecise model of the belief system and overall logic of Coalition Hypotheses [...] ». Une reconceptualisation de la structure et des attributs des croyances ainsi que des hypothèses sur les coalitions apparaît indispensable.

Quatrième hypothèse sur les coalitions – Modération des positions

La quatrième hypothèse décrit un modèle de relations triangulaires entre l'administration et les coalitions.

Au sein d'une coalition, les fonctionnaires de DMF / DDPS et les officiers de carrière prônent généralement des positions $P(A_s)$ plus modérées que les positions $P(A_p)$ de leurs alliés (journalistes, officiers de milice, ...) au sein du groupe d'intérêt.

Table 218 Résultats de l'évaluation de la quatrième hypothèse sur les coalitions

Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalition manœuvriste <i>OT 51</i>	1			
II. Coalition oppositionnelle <i>OT 51</i>	1			
III. Coalition oppositionnelle <i>OT 61</i>	1			
IV. Coalition manœuvriste <i>OT 61</i> – Däniker	1			
V. Coalition réformiste A 95 [CS]	2			
VI. Coalition internationaliste A XXI [CS]	2			
VII. Coalition alternative A 95	3			
VIII. Coalition abrogative A 95	3			
IX. Coalition alternative A XXI	3			
X. Coalition abrogative A XXI	3			
XI. Coalition manœuvriste <i>OT 61</i> – en général [CS]	5			
XII. Coalition conservatrice A 95	5			
XIII. Ligue des officiers			1	
XIV. Coalition pro- F/A-18 A 95 [CCo]			1	
XV. Coalition traditionaliste A XXI [CCi]			1	
XVI. Coalition conservatrice A XXI			1	

Légende [CCi] Coalition de circonstance ; [CCo] Coalition conjoncturelle ; [CS] Coalition structurelle

Hors sujet selon Table 56 : 1 – Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable; 2 – Les coalitions sont composées uniquement d'employés du DMF / DDPS; 3 – Les coalitions sont composées uniquement d'acteurs externes à la Confédération; 5 – Absence d'indices significatifs sur les positions des acteurs

Source : auteur

Résultats

Le postulat n'est pas valide pour le sous-système : d'un côté, il s'appuie sur un modèle qui ne correspond pas à la nature du champ. De l'autre, même considéré de manière très générale, il ne permet pas de décrire une réalité plus complexe que ce qu'il avance. Les résultats du test de l'hypothèse figurent dans la Table 116. Dans tous les cas, les résultats sont hors sujet selon le critère Co-4.1.4 car le modèle sous-jacent n'est pas applicable. Si on en fait abstraction et que l'on se base uniquement sur la sémantique de l'hypothèse, à une seule exception, les cas sont quand même hors sujet. Ces cas sont hors sujet pour plusieurs raisons :

- *Premièrement*, dans plusieurs cas, les positions des acteurs sont indissociables, ce qui conduit à un résultat indécidable (cas XIII – XVI).
- *Deuxièmement*, pour plusieurs coalitions, le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable et plusieurs facteurs contradictoires entrent en conflit avec le concept de l'hypothèse.
 - Dans la période de l'OT 51, en particulier, plusieurs acteurs centraux quittent le DMF pour le secteur privé et vice-versa (cas I et II).
 - Le statut des fonctionnaires limite contractuellement la liberté de parole des agents de l'administration, ce qui pourrait expliquer structurellement la réserve des collaborateurs du DMF les plus disciplinés.⁵²⁰ On a pu observer plusieurs cas de rétorsion contre des acteurs secondaires (moins contre des acteurs majeurs). Par ailleurs, les officiers de milice sont soumis au code pénal militaire pendant leur service.

Ces deux points relativisent le contexte de l'hypothèse. Plusieurs officiers généraux hétérodoxes majeurs ont malgré tout formulé des critiques en interprétant de manière très étendue leur liberté d'expression (cas III). Nommés par le Conseil fédéral, ils disposaient d'une légitimité qui les autorisaient à s'opposer au chef du Département.⁵²¹
- L'expertise des acteurs externes au DMF / DDPS est en règle générale plus limitée que celle des agents du Département, ce qui les amène à suivre les positions de leurs alliés professionnels. Cependant, dans le cas de Däniker pendant les années soixante, un acteur civil disposait d'une expertise équivalente aux officiers de carrière. Il devait cependant museler ses positions, ce qui ne correspond pas au modèle (cas IV). La pertinence de

⁵²⁰ En 2002 dans une discussion privée, un officier général interrogé sur les raisons de l'absence de publications par ses collègues, expliquait cet état de fait par les pressions subies par ses prédécesseurs (C. Bühlmann 2023, [A]). Les collaborateurs de l'administration fédérale sont en effet soumis au *Statut des fonctionnaires* (RS 172.221.10 1927 / 2000), dont l'article 22 précise que « le fonctionnaire est tenu de remplir fidèlement et consciencieusement ses obligations de service, de faire tout ce qui est conforme aux intérêts de la Confédération et de s'abstenir de tout ce qui leur porte préjudice. » Adolf Ogi fait référence à cet article pour justifier l'obligation de loyauté des officiers généraux vis-à-vis de l'exécutif fédéral, une position qu'il a exigée d'eux en 1999 (Wüthrich et al. 2012, 136). Il y voit une contingence découlant du primat de la politique (Archives fédérales suisses 2000d, 718), un élément critiqué antérieurement par le rédacteur de milice Charles Ott (1994a) ou Wächter (1998) qui appelaient à ce que « aktive Chargen ... nicht damit rechnen müssen, bei anderer Auffassung vor die Tür gesetzt zu werden ». Les collaborateurs de l'administration sont donc tenus à la ligne officielle. Les officiers membres de la coalition favorable à la réforme attendent également un devoir de réserve des officiers à la retraite « du moment qu'ils reçoivent leurs prestations de prévoyance professionnelle » cité par (C. Bühlmann 2023, [F]), ce qui est confirmé par Wächter (1998) qui conteste cette contrainte : « Es geht nicht an, dass man Winke bekommt, die Ehemaligen sollten gewissermassen 'den Schnabel halten' ».

⁵²¹ On pourrait utiliser le cas des ambassadeurs, qui sont également nommés par le Conseil fédéral, comme cas de contrôle.

l'hypothèse est à nouveau remise en question : elle ne prend pas en compte des acteurs civils collaborant pour des entreprises en lien avec l'administration et n'intègre pas les nombreux cas particuliers comme les positionnements plus larges des acteurs.

- Les acteurs extérieurs qui ne sont pas directement confrontés à la mise en œuvre de leurs croyances peuvent proposer des doctrines plus idéalistes que leurs collègues en charge du dossier.
- La socialisation des officiers en général, des officiers de carrière en particulier, doit également être prise en compte. La loyauté représente une valeur importante de l'éthique militaire (Dokumentation 92.010 d 2010, 25), davantage encore pour les officiers de carrière (Zollinger 1997, 5), ce qui pourrait renforcer les croyances en la légitimité et l'expertise du pouvoir. Les militaires de carrière affirment fréquemment que leurs collègues en désaccord avec la vision officielle n'ont qu'à démissionner (C. Bühlmann 2023, [F]).⁵²²
- Il existe des cas particuliers, comme les coalitions structurelles, composées uniquement d'acteurs majeurs du DMF / DDPS. Les réformes *armée 95* et *Armée XXI* ont été menées à l'interne du DMF / DDPS par des agents du département (V – VI). (8) Les coalitions abrogatives et alternatives (cas VII – X) n'étaient pas représentées au sein du DMF.
- Dans la coalition manœuvriste *OT 61* et la coalition conservatrice *A 95*, on ne dispose pas d'indices sur les positions des acteurs au sein du Département.

Discussion

La quatrième hypothèse ne s'applique pas au sous-système : *premièrement*, elle manque de précision, car elle a été élaborée à partir de cas particuliers (Jenkins-Smith, St. Clair & Woods 1991). Ceux-ci ne s'appliquent pas à tous les sous-systèmes, notamment celui de la politique de défense militaire suisse. *Deuxièmement*, *Troisièmement*, les résultats montrent une très grande variabilité que met en cause le bienfondé de l'hypothèse et qui laisse penser qu'il serait judicieux de la supprimer.⁵²³ Plus précisément, on rappelle les éléments suivants :

- Comme on l'a démontré en p.170 *sqq.*, le modèle utilisé comme substrat de l'hypothèse par Sabatier (1993) ne s'applique pas au sous-système : de ce point de vue, l'hypothèse est hors sujet.
- Au milieu des années cinquante, le Département militaire fédéral n'est pas une organisation monolithique. Des membres influents des deux coalitions y travaillent. À l'exception des officiers de carrière – acteurs majeurs – ainsi que de Däniker, les autres membres, principalement civils, s'expriment peu. C'est que les officiers de carrière sont porteurs de l'expertise. Mieux formés dans le domaine militaire, disposant de davantage d'expérience et de connaissances que la majorité de leurs coreligionnaires civils, ils deviennent les porte-paroles des coalitions. Pour formuler

⁵²² Les acteurs des coalitions opposées à la réforme ont une position ambivalente à ce sujet. Par exemple dans le contexte de la réforme *Armée XXI*, le conservateur Heinrich Wirz affirmait : « Nichts gegen die freie Meinungsäusserung durch Angehörige des Instruktionkorps und Militärbeamte, aber bitte ohne persönliche Angriffe, in Achtung des Primats der Politik, loyal der Sache gegenüber sowie militärisch und geschichtlich hieb-und stichfest! » (H. Wirz 1998).

⁵²³ L'interprétation de l'hypothèse comme soumission à une restriction de la liberté d'expression est en revanche mieux alignée avec les forces armées françaises, au sein de laquelle les « francs-tireurs », souvent visés par les censeurs, semblent plus nombreux que dans l'armée suisse (Chillaud 2018).

des positions plus extrêmes, les acteurs civils doivent disposer d'une expertise plus poussée que le reste de la coalition, ce qui est rare. Dans les autres cas, comme porteurs de l'expertise, les représentants de l'administration militaire sont par nature plus extrêmes dans leurs positions.

- L'hypothèse pourrait aussi signifier que les membres de l'administration sont mis sous pression pour ne pas exprimer un discours contraire à la *doxa* en vigueur au sein du Département. Elle ne décrirait rien de plus que la soumission des fonctionnaires fédéraux à un devoir de réserve contractuel. Celui-ci limite en théorie leur liberté d'expression,⁵²⁴ mais les acteurs majeurs des coalitions marginalisées l'ont interprété de manière créative, ce qui rend cette lecture de l'hypothèse peu pertinente. Par ailleurs, les menaces du Département n'étaient pas suffisantes pour faire cesser les interventions des acteurs centraux.⁵²⁵
- Les officiers de carrière à la retraite et les officiers de milice se sentent davantage légitimés à la critique parce qu'ils se perçoivent d'abord comme citoyens. Wächter (1998) affirmait ainsi que « die Ehemaligen sind nämlich immer noch Staatsbürger und Steuerzahler. Sie sind zudem in fundamentalen Bereichen Fachleute mit einer erheblichen Erfahrung ». Ils exercent leurs critiques également envers les Conseillers fédéraux à la retraite.⁵²⁶ Ces paramètres antinomiques renforcent la conviction que l'hypothèse n'est pas adaptée à décrire une dynamique au sein du sous-système de la politique de défense militaire suisse.
- Les officiers généraux sont élus par le Conseil fédéral. Ceux qui expriment des avis hétérodoxes sont relativement libres de s'opposer au C DDPS ou de formuler des propositions divergentes s'ils sont soutenus par une coalition advocative minorisée forte.

Dans ces conditions, cette hypothèse devrait soit être transformée en vue d'apporter une réelle valeur ajoutée à l'ACF, en accord avec Jenkins-Smith et al. (2017, 149), soit être supprimée. Cette dernière option semble plus judicieuse tant la complexité des interactions entre agents de l'administration et acteurs externes est simplifiée à l'excès par l'énoncé. L'analyse des cas hors sujet met en évidence une tension entre la liberté de parole des agents subalternes de l'administration militaire et l'*agency* des officiers supérieurs et généraux, sans oublier la capacité des chefs de Département de muter ces acteurs à des postes moins prestigieux ou de les mettre en retraite anticipée (C. Bühlmann 2023, [L]). Cette dynamique complexe n'est pas représentée par l'hypothèse.

Hypothèses et types de coalitions

Cette section analyse les résultats des trois premières hypothèses à l'aune du type de coalition.

⁵²⁴ La liberté de parole des officiers de carrière et des généraux est une problématique récurrente qu'Alfred Ernst mettait déjà en évidence après la phase de discussion de l'*OT 61*. On notera aussi la remarque du Conseiller fédéral Markus Feldmann sur la responsabilité du citoyen à laquelle Ernst fait référence (A. Ernst 1971a, 315–321).

⁵²⁵ *A contrario*, le colonel Robert Nünlist, membre de la coalition oppositionnelle, démissionna en raison des contraintes portées sur sa liberté d'expression après la publication d'un pamphlet contre le drill (Jaun 2006, 52). On rappellera la critique de Chaudet et consorts contre Ernst (P. Braun 2006, 512 sqq.) et la réponse de ce dernier (A. Ernst 1971a, 315 sqq.). Voir également les remarques à l'encontre de Däniker après la publication de *Strategie des Kleinstaats* : « [Nationalrat Walter] Bringolf stellte sogar den Antrag, der Autor sei aus dem Generalstab zu entlassen » (Däniker 1996b, 115). Voir également le cas de Eggenberger et Borchert cité plus haut.

⁵²⁶ Voir, par exemple, la critique contre Adolf Ogi formulée par Heller, Sievers & Lauk (2001), officiers de milice.

Table 219 Table des résultats validés et invalidés du test des hypothèses sur les coalitions

Hypothèse	Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co1	Coalition manœuvriste OT 61 1950 – 1966 [CA]				1
Co1	Coalition oppositionnelle OT 61 1951 – 1966 [CA]				1
Co1	Coalition conservatrice A 95 [CA]				1
Co1	Coalition alternative A 95 [CA]				1
Co1	Coalition abrogative A 95 [CA]				1
Co1	Coalition conservatrice A XXI [CA]				1
Co1	Coalition alternative A XXI [CA]				1
Co2	Coalition réformiste A 95 [CS]				1
Co3	Coalition oppositionnelle OT 51 (Ernst) [CA]				1
Co3	Coalition manœuvriste OT 61 [CA]				1
Co3	Coalition abrogative A XXI – Révision LAAM [CA]				1
Co1	Coalition manœuvriste OT 51 1941 – 1951 [CA]		1		
Co1	Coalition oppositionnelle OT 51 1941 – 1951 [CA]		1		
Co1	Coalition abrogative A XXI [CA]		1		
Co2	Coalition oppositionnelle OT 51 < 1949 [CA]		1		
Co3	Coalition manœuvriste Co66 [CA]		1		

La troisième hypothèse sur les coalitions est validée pour plusieurs catégories de coalitions

Source : auteur

On observe les résultats suivants :

- La première hypothèse sur les coalitions est validée pour toutes les « vraies » coalitions advocatives « mûres », à l'exception de la coalition abrogative dans le cas de l'Armée XXI. Ces résultats s'inscrivent clairement dans la gerbe des conclusions soulignées par [Jenkins–Smith et al. \(2017, 148\)](#). Les coalitions advocatives émergentes semblent moins solides, ce qui nécessiterait davantage d'analyses. L'hypothèse ne s'applique pas par nature aux coalitions de circonstances ou aux coalitions structurelles.
- La deuxième hypothèse sur les coalitions s'applique surtout à la coalition réformiste A 95, une coalition structurelle, ainsi qu'à la coalition abrogative A XXI, dans lesquelles on observe des débats sur les croyances secondaires. Dans les coalitions qui s'opposent au programme dominant sans proposer des options précises pour remplacer le *statu quo*, ces discussions internes ne semblent pas avoir eu lieu. L'hypothèse manque de précision, notamment pour des raisons suivantes : (1) elle néglige les liens d'implémentation entre croyances propres et croyances secondaires : des croyances propres différentes peuvent s'implémenter par des croyances secondaires similaires ; (2) les conditions de validité de l'hypothèse ne sont pas définies, ce qui fait qu'elle est souvent hors sujet. Les explications apportées par l'hypothèse brute n'aident donc pas à comprendre l'évolution de la politique de défense militaire suisse car elles ne s'y appliquent pas.

- *La troisième hypothèse* est valable pour certaines coalitions advocatives uniquement.
- *La quatrième* n'est jamais valide.

Discussion

Les hypothèses ne s'appliquent pas toujours à des coalitions structurelles ou de circonstance, pour lesquelles on développe de nouveaux postulats plus bas. En corollaire, le nombre important de cas hors sujet démontre que ces hypothèses ne décrivent pas bien les dynamiques au sein des coalitions et du sous-système. Par exemple, l'adaptation tactique de croyances de programme n'est pas prise en compte par l'ACF. Le sous-système n'est pas bien modélisé par les postulats du cadre. C'est également le cas des hypothèses portant sur l'apprentissage.

Hypothèses sur l'apprentissage – Introduction

Sur les quatre hypothèses sur l'apprentissage entre les coalitions formulées par l'ACF, seules les deux premières sont applicables au sous-système. La troisième, qui avance que des données quantitatives et un corps théorique favorisent l'apprentissage, ne s'applique pas à la « science et à l'art militaire ». La quatrième, de nature comparative, avance que l'apprentissage est plus facile lorsque les problématiques sont susceptibles d'expérimentation ; elle n'est pas adaptée à la politique de défense militaire. L'absence de cas positifs n'a pas permis pas d'évaluer la cinquième hypothèse, qui porte sur l'influence indirecte de données factuelles à travers les courtiers de politiques publiques.

Ce sous-chapitre rappelle tout d'abord les cas d'apprentissages internes à une coalition, qui sont cohérents avec la description de l'ACF, en l'absence d'hypothèse sur ce thème. Les résultats consolidés des deux hypothèses sont ensuite présentés. En majorité hors sujet, ce qui est consistant avec le cadre, ces résultats appellent des développements pour mieux décrire les relations entre les coalitions. En conclusion, on présentera un questionnement sur les fora du sous-système.

Apprentissage interne à une coalition

L'ACF ne propose pas d'hypothèse sur l'apprentissage interne à une coalition, mais affirme que les groupes sont susceptibles d'adapter leurs croyances secondaires. Dans la plus longue durée, un changement de leurs croyances propres est envisageable lorsque des travaux scientifiques ou politiques conduisent à une « enlightenment function » ([Weiss 1977](#)). Le changement interne à une coalition dépend donc de plusieurs facteurs ([Jenkins-Smith & Sabatier 1993a, 42-43](#)) :

- De l'apprentissage propre à un individu.
- D'individus sensibles à un phénomène de percolation de nouvelles idées.
- Des modifications de la composition des groupes.
- De la résultante de forces internes aux coalitions.
- Des processus de circulation de l'information au sein des groupes.

Cette typologie très large rend le collationnement d'un répertoire de l'apprentissage individuel ou d'un sous-groupe impossible car leur occurrence peut être rapide : par exemple, la lecture d'un article scientifique par un acteur ou une

discussion entre des membres de la coalition peuvent conduire à de fréquentes modifications des croyances secondaires qu'il n'est pas possible de répertorier parce qu'elles sont discontinues et qu'elles ne sont pas forcément conscientes.

L'apprentissage au sein des coalitions dépend aussi de conditions particulières, comme le soutien de Allgöwer et des rédacteurs de *Volk und Armee* à la position d'Ernst dans la formulation du programme de l'*OT 51*. Cette forme d'appui découle peut-être davantage d'une volonté stratégique, liée au penchant diabolique, de soutenir leur camarade Ernst face à leurs adversaires que d'une modification de leurs croyances.

Les sections suivantes décrivent l'apprentissage entre les coalitions sur la base des hypothèses pertinentes pour le sous-système.

Apprentissage entre les coalitions

Les résultats de l'évaluation des deux hypothèses sont presque unanimement hors sujet en raison de la nature des conflits qui opposent les coalitions. Comme les affrontements portent sur des croyances propres ou entre des croyances propres et des croyances du noyau, ces résultats sont cohérents avec les attentes formulées par l'ACF. Il n'en demeure pas moins que les hypothèses sur l'apprentissage représentent les seuls postulats sur les relations entre les coalitions et que ces hors sujets limitent la pertinence du cadre. Une solution passe par la formulation de corollaires aux hypothèses qui expliquent l'absence d'apprentissage.

Première hypothèse sur l'apprentissage – Niveau de conflictualité

On a répertorié onze cas potentiels d'apprentissages entre les coalitions. Un seul est validé, les dix autres sont hors sujet. Cette absence d'apprentissage ne découle pas d'un manque de ressources techniques, mais du niveau de complexité du débat. La première hypothèse sur l'apprentissage, rappelée ci-dessous, ne décrit donc pas la réalité du sous-système.

L'apprentissage entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est plus probable lorsqu'il y a un niveau moyen de conflictualité entre les deux coalitions. Cela suppose que : (1) chacun d'eux dispose des ressources techniques nécessaires pour s'engager dans le débat, et que (2) le conflit porte sur les aspects secondaires d'un système de croyances de l'un et la doctrine militaire (en tant que croyances propres-policy core) de l'autre ou, alternativement, sur des aspects secondaires importants des deux systèmes de croyances ([Jenkins-Smith et al. 2017, 152](#)).

Résultats

Le seul cas d'apprentissage concerne la doctrine militaire de l'*OT 51*. Le rapprochement entre les deux coalitions passe par un « insight » des deux groupes et par une adaptation interne de leurs croyances propres, qui conduit à une position consensuelle, favorisée par la présence de Ernst à l'état-major du groupement de l'état-major général. Les séances de coordination autour de l'*OT 51* pourraient être interprétées comme une forme étendue, propre à l'administration fédérale, des *fora* de l'ACF que l'on pourrait intégrer à la deuxième hypothèse.

Discussion

Dans tous les autres cas répertoriés dans la Table 220, les acteurs centraux des coalitions disposent des connaissances nécessaires au débat.

Table 220 Résultats de l'évaluation de la première hypothèse sur l'apprentissage

Coalitions	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT 51	2			
II. Coalitions M1.1 – M1.2 OT 51	2			
III. Coalitions manœuvriste – oppositionnelle OT 61	2			
IV. Coalitions manœuvriste – oppositionnelle Co66	2			
V. Coalitions réformiste – conservatrice A95	2			
VI. Coalitions réformiste – traditionaliste A95	2			
VII. Coalitions réformiste – alternative A95	2			
VIII. Coalitions réformiste – abrogative A95	2			
IX. Coalitions conservatrice – alternative A95	2			
X. Coalitions conservatrice – abrogative A95	2			
XI. Coalitions alternative – abrogative A95	2			
XII. Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	2			
XIII. Coalitions internationaliste – alternative A XXI	2			
XIV. Coalitions internationaliste – abrogative A XXI	2			
XV. Coalitions alternative – abrogative A XXI	2			
XVI. Coalitions internationaliste – conservatrice ES 08/11	2			
XVII. Coalitions internationaliste – traditionaliste II ES 08/11	2			
XVIII. Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	2			
XIX. Coalitions internationaliste – alternative ES 08/11	2			
XX. Coalitions internationaliste – abrogative ES 08/11	2			
XXI. Coalitions alternative – abrogative ES 08/11	2			
XXII. Coalitions M1.2 – oppositionnelle OT 51				1

Légende hors sujet selon Table 58 : 2 – Absence d'apprentissage entre coalitions

Source : auteur

Le niveau sur lequel ils s'affrontent (croyances propres doctrinaires [1] ou croyances du noyau sur l'existence de l'armée [2]) explique le hors sujet des résultats. Les coalitions favorables à l'armée s'opposent entre elles sur des croyances propres. Leurs croyances du noyau affrontent les croyances propres de la coalition abrogative. Une fois de plus, l'ACF décrit une situation qui ne se présente pas dans le sous-système. On proposera plus bas un corollaire pour expliquer l'absence d'apprentissage et donner davantage de capacité explicative à l'ACF. L'absence de cas positifs de l'hypothèse ne permet pas d'en dire davantage.

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage – Apprentissage par forum

La deuxième hypothèse décrit l'apprentissage dans le cadre d'un forum professionnel et prestigieux.

L'apprentissage entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum qui est : (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer et (2) dominé par les normes professionnelles (Jenkins–Smith et al. 2017, 152).

Résultats

Plusieurs *fora* prestigieux ont été mobilisés dans le cadre de la transformation de la politique de défense militaire entre 1948 et 2008, que ce soit au DMF / DDPS ou dans un cadre extérieur : (1) la commission de défense nationale et les instances qui lui ont succédé ; (2) les commissions parlementaires de politique militaire / de sécurité ; (3) l'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers ; (4) les commissions extra-parlementaires (commissions Schoch et Brunner). On a également repéré (5) des groupes de travail du DMF / DDPS

Table 221 Résultats de l'évaluation de la deuxième hypothèse sur l'apprentissage

Coalitions	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
I. Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT 51	1			
II. Coalitions M1.1 – M1.2 OT 51	1			
III. Coalitions manœuvriste – oppositionnelle OT 61	1			
IV. Coalitions manœuvriste – oppositionnelle Co66	1			
V. Coalitions réformiste – abrogative A95	1			
VI. Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	1			
VII. Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	1			
VIII. Coalitions internationaliste – alternative A XXI	1			
IX. Coalitions internationaliste – abrogative A XXI	1			
X. Coalitions M1.2 – oppositionnelle OT 51	3			
XI. Coalitions réformiste – conservatrice A95	4			
XII. Coalitions réformiste – alternative A95	4			

Légende hors sujet selon la Table 60 : 1 – On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions ; 3 – L'apprentissage a lieu par les processus ordinaires du DMF / DDPS ; 4 – Il n'existe pas de forum prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer

Source : auteur

Nonobstant, les résultats présentés dans la Table 221 sont tous hors sujet. Les raisons en sont les suivantes (cas I – IX) :

1. Dans la période de l'OT 51, une partie de l'OT 61, avec *armée 95* et *Armée XXI*, les coalitions non dominantes n'ont pas de représentants dans la *Commission de défense nationale* ou au commandement de l'armée.
2. *Les commissions parlementaires militaires* ne jouent pas de rôle majeur dans la formulation de la doctrine militaire.

3. Si la doctrine militaire a été discutée lors d'assemblées des délégués de la SSO ou dans le cadre de commissions *ad hoc*, la nature du conflit n'a pas permis de rapprochement, malgré la présence d'acteurs jouant le rôle de courtiers. La gestion discrétionnaire des séances par certains présidents a parfois empêché les débats.
4. En raison des méthodes de direction des *commissions extra-parlementaires*, elles semblent moins former un forum d'apprentissage entre les coalitions qu'un organe d'enregistrement des croyances de leurs présidents. Par ailleurs, toutes les coalitions n'ont pas participé aux fora, notamment à la Commission Schoch (cas XI – XII).

Discussion

À nouveau, l'hypothèse décrit des conditions qui ne sont pas présentes dans le sous-système : (1) toutes les coalitions ne sont pas représentées dans les fora, (2) la nature du conflit est trop importante pour pouvoir être résolue dans un forum et (3) les commissions extra-parlementaires ne servent pas de forum au sens de l'ACF. Le seul cas d'apprentissage a eu lieu dans le cadre des processus ordinaires du DMF, qui n'est pas pris en compte par l'hypothèse.

On peut cependant s'interroger sur la pertinence de l'hypothèse pour la politique de défense militaire. En effet, bien que des fora prestigieux (la SSO, la CDN) ainsi que des normes professionnelles existaient, la coalition dominante, liée au DMF, développe la conception du programme, en particulier sa doctrine, dans le cadre des processus ordinaires de l'armée. Les *fora* comme les séances de la CDN ou les autres séances de projet subalternes sont surtout des arènes de préparation ou de prise de décision. Un apprentissage potentiel aurait lieu en amont des fora par la discussion et l'élaboration des dossiers dans les groupes de projet du Département. Même dans la formulation au plus haut niveau du DMF de la *Conception 66*, il n'y a pas d'apprentissage mais l'imposition d'une conception, au mieux une négociation.

L'apprentissage ne représente pas un facteur majeur dans la transformation des politiques de défense suisses car les conflits de croyances portent sur des croyances du noyau ou des croyances propres. Les classes de *fora* décrits par l'ACF ne permettent généralement pas de soutenir l'apprentissage. On pourrait cependant intégrer les processus ordinaires de l'administration (cas X) comme forum d'apprentissage plus pertinent.

Les deux sections précédentes ont décrit les résultats de l'application de l'ACF à l'analyse des transformations de la politique de défense suisse entre 1948 et 2008. On traite par la suite des réponses aux questions de recherche.

Premier thème de l'analyse – Acteurs des transformations des politiques de défense

Cette section éclaire le rôle des coalitions et des acteurs dans les transformations de la politique de défense militaire en réponse à la première question de recherche sur les acteurs majeurs des transformations des politiques publiques de défense militaire et leur influence sur ces processus. On décrira *premièrement* l'évolution des coalitions dans la durée, puis on mettra en évidence *deuxièmement* les changements des croyances. *Troisièmement*, on présentera les mécanismes d'influence des coalitions sur le programme de la politique de défense militaire. *Quatrièmement*, on exposera le rôle et la typologie des chefs de département. On soulignera *cinquièmement* les structures d'opportunité du sous-système et,

sixièmement, les ressources des acteurs et des coalitions. *Finalement*, on analysera les relations entre les coalitions sous l'angle de la nature irréconciliée de leurs relations.

Rappel – L'acteur des transformations

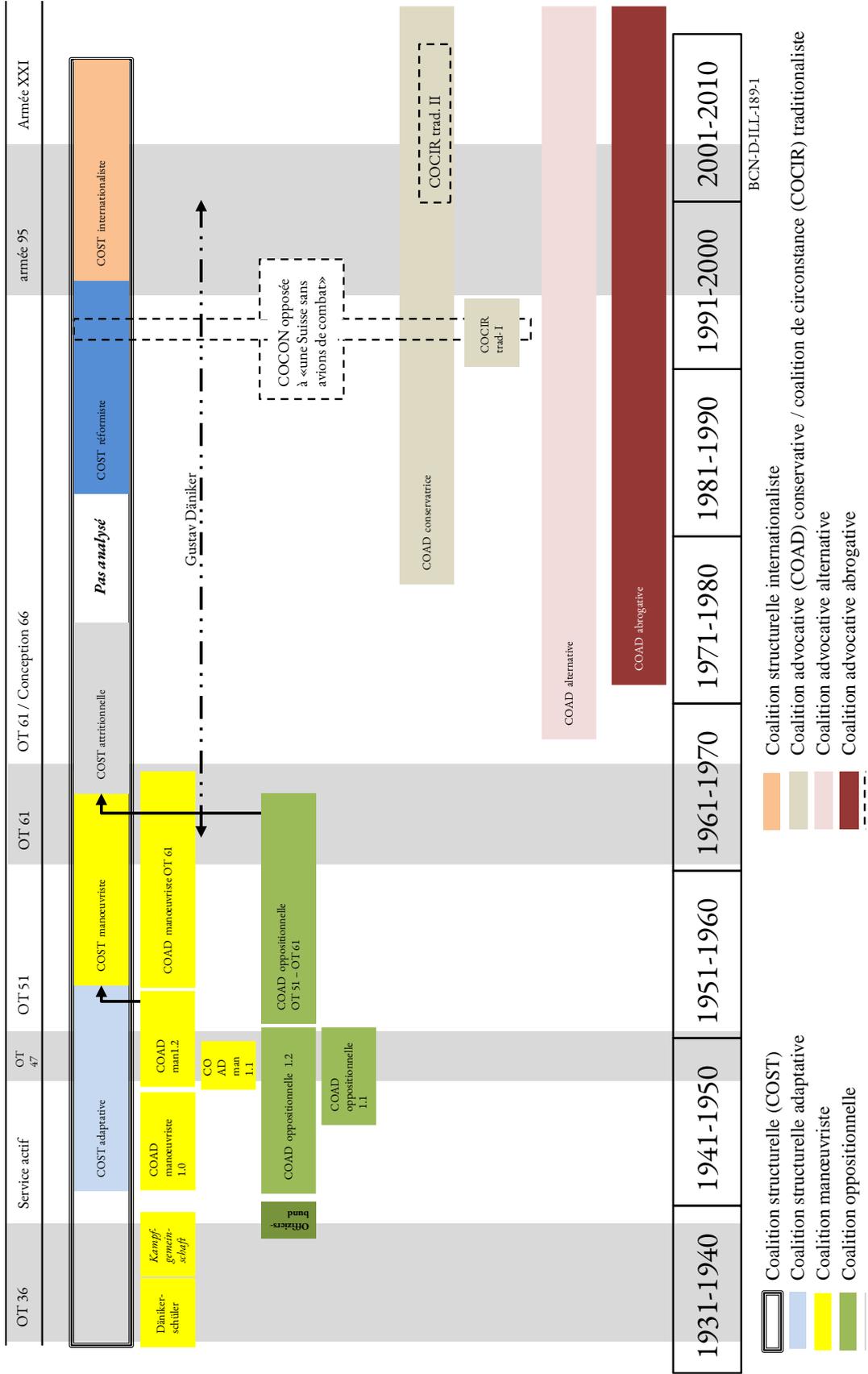
On a catégorisé avec Knoepfel et al. (2015, 60-61) l'acteur « empirique » qui appartient au sous-système de la politique de défense et dont « les facteurs institutionnels ne déterminent pas de manière absolue et linéaire les appréciations, les choix et les comportements ». On s'est focalisé sur deux types d'acteurs (cf. Figure 4) : (1) *les acteurs politico-administratifs* (publics), « investis du pouvoir public » (Knoepfel et al. 2015, 67) et (2) *les acteurs tiers* qui sont actifs au sein du champ politique « par leur propre responsabilité et hors contrôle gouvernemental direct » (Knoepfel et al. 2015, 76). Les auteurs distinguent trois types d'acteurs tiers : (i) *les groupes cibles*, (ii) les bénéficiaires finaux, ainsi que (iii) *les groupes tiers* qui se décomposent en deux sous-groupes, les *tiers gagnants* ainsi que les *tiers perdants* (Knoepfel et al. 2015, 76-77). Les acteurs politico-administratifs, proches du DMF et des autorités fédérales, élaborent la politique de défense, les acteurs tiers cherchent à l'influencer. On détaille maintenant les coalitions que l'on a repérées.

Dynamique des coalitions dans la plus longue durée

La Figure 68 représente l'évolution des acteurs et des coalitions dans la plus longue durée. Les coalitions structurelles, parties prenantes de l'APA, et les coalitions advocatives liées au DMF / DDPS, acteurs tiers, disparaissent avec les personnalités qui les composent. La permanence des coalitions manœuvriste et « oppositionnelle » pendant près de trente ans est clairement liée à celle de leurs acteurs majeurs. La période de 1966 à 1984 n'a pas été étudiée mais la continuité des croyances à travers des acteurs individuels (par exemple Frank Seethaler pour la coalition manœuvriste ou Hans Senn pour la coalition « oppositionnelle ») est démontrée. Ils ne semblent pas avoir fait partie d'une coalition avérée. L'absence de réforme majeure entre la fin des années soixante et la fin des années huitante ne permet pas de vérifier que ces groupes ont persisté. Les coalitions advocatives alternative et abrogative, groupes cibles, existent depuis plus de quarante ans et sont pérennes malgré plusieurs changements de la composition des groupes. Ceci tend à démontrer que, pour les coalitions advocatives pures, les croyances sont réellement la glu qui rassemble le groupe, tandis que pour les autres coalitions liées au DMF et au DDPS, la proximité avec les acteurs majeurs semble jouer un rôle central.

Gustav Däniker est l'unique acteur qui se détache dans une durée de quarante ans. Son expertise et son dynamisme, sa proximité avec le DMF, les acteurs majeurs et le reste du sous-système lui donnent un statut inégalé pendant cette période. Comme on peut s'y attendre, les coalitions de circonstance s'effacent après la disparition de l'agenda des thèmes qu'elles ont mobilisés.

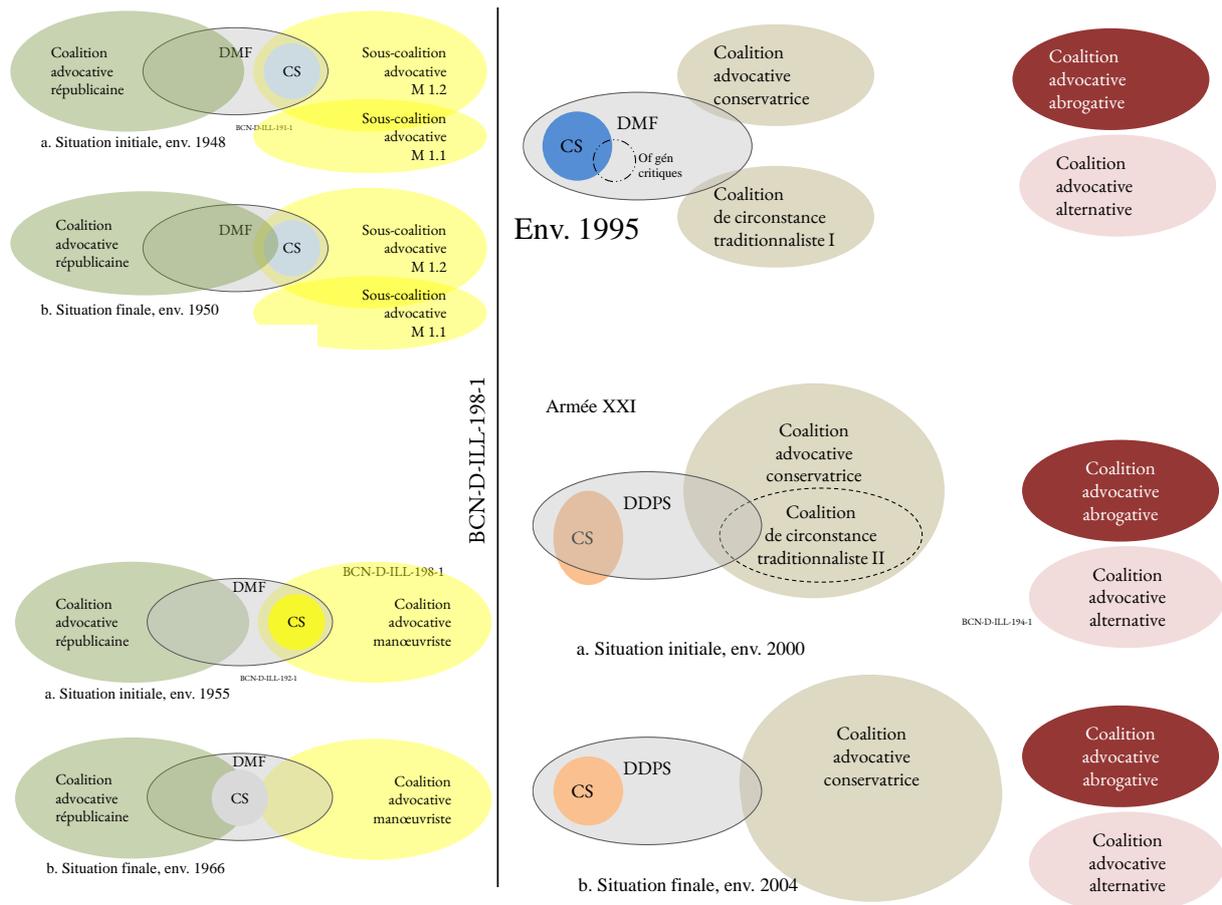
Figure 68 Evolution des coalitions dans la durée



Source : auteur

Avec la Figure 69, on résume la multipositionnalité des coalitions sur la base des études de cas. Cette représentation montre sous une forme ensembliste la proximité des acteurs avec le DMF / DDPS au fil du temps, le positionnement de la coalition structurale, ainsi que ses connexions avec les coalitions advocatives. Elle démontre une plus grande complexité des relations entre les coalitions qui contribue à la non-conciliation des groupes

Figure 69 Évolution de la multipositionnalité des coalitions



Source : auteur

Évolution des croyances du noyau sur le lien citoyen – militaire – État

Cette sous-section examine l'évolution des croyances du noyau des coalitions sur le lien citoyen – militaire – État, en rapport avec les idéals-types décrits dans les chapitres 2 et 3 et représentée dans la Table 222.

Table 222 Coalitions et leurs croyances sur la politique militaire

Croyances politiques / militaires (chapitre 2 – 3) – idéals-types					
Dénomination des coalitions (chap 6 – 9)	« Clausewitzianisme »	Républicanisme	Néo-libéralisme / approche gestionnaire	Antimilitarisme / pacifisme	Défense non-offensive / alternative
Manœuvristes	X	(X)			
« Opposition »	(X)	X			
Réformiste A95	(X)	X	(X)		
Conservatrice	(X)	X			
Traditionaliste I et II	(X)	X			
Internationaliste A XXI	X	(X)	X		
Abrogationniste				X	
Alternative					X

Les parenthèses indiquent une intégration partielle des croyances par la coalition

Source : auteur

Les coalitions favorables à une armée de milice traditionnelle ont été influencées à des degrés divers par les développements doctrinaux étrangers qui se basent sur une approche « clausewitzienne » du recours à la force. Les bases de la doctrine et de la pensée militaire suisse ne découlent pas des réflexions propres, mais trouvent leur source, par mimétisme, dans les développements des armées occidentales. C'est une constante des armées modernes (Farrell & Terriff 2002). En Suisse, elle est notamment renforcée par l'absence d'institutions indépendantes (*think tanks*) de réflexion militaire. La dimension d'influence du « clausewitzianisme » sur la relation État-citoyen-armée varie de manière plus importante entre les groupes, en particulier selon s'ils sont proches du républicanisme ou non.

La nature républicaine du service militaire en Suisse a souvent été mobilisée pour justifier le système de milice et la conscription obligatoire. La justification de ces institutions pour des motifs économiques ou d'effectifs laisse entrevoir qu'il s'agit parfois d'un républicanisme de façade, renforcé par l'influence croissante de l'approche néo-libérale et gestionnaire des coalitions dominantes depuis la fin de la guerre froide. C'est avant tout dans la gestion du Département que cette influence est marquée, mais la fusion de l'armée et du DDPS a renforcé l'impact de la pensée managériale sur l'armée, tant dans les conséquences des réductions financières sur l'acquisition matérielle que dans la mise en place d'une logistique entrepreneuriale peu adaptée aux crises et aux menaces directes. On y reviendra encore plus bas.

Les croyances des coalitions abrogationniste et alternative sont restées relativement similaires pendant la période d'analyse. La composante chrétienne de l'antimilitarisme, présente en Suisse romande notamment, semble avoir disparu après l'acceptation du service civil par le peuple au milieu des années nonante.

Influence des coalitions et des acteurs sur le changement

La classification des acteurs majeurs dans des groupes constitués en fonction de leurs activités coordonnées et saillantes est pertinente pour la description du sous-système et l'explication de sa transformation. La catégorisation supplémentaire en fonction des croyances propres uniquement ne l'est pas globalement car les hypothèses ne sont pas assez précises pour modéliser les coalitions autour du DMF / DDPS. En effet, (1) la coalition dominante a une nature structurelle : ses croyances propres sont en retrait par rapport aux liens contractuels et aux travaux coordonnés ; (2) les coalitions de circonstance, relativement influentes, s'articulent autour de croyances secondaires ou du noyau, ce qui a une influence sur leur durée de vie ; (3) les seuls collectifs qui correspondent à une coalition advocative n'exercent qu'une influence mineure et indirecte sur la formulation du programme officiel de la politique de défense militaire. On présente ici une brève vue d'ensemble de l'influence des coalitions.

Coalitions structurelles

Cette thèse a mis en évidence l'importance des coalitions structurelles dans le changement des politiques de défense suisses. La coalition structurelle qui intègre le chef de département est par essence dominante. L'appartenance au DMF / DDPS, hors de laquelle il n'est pas possible d'initier et de conduire une réforme militaire à moins d'une imposition de l'échelon supérieur, est plus centrale que les croyances propres des acteurs. Par ailleurs, pour pasticher Weber, le Département « revendique pour lui-même et parvient à imposer le monopole » de l'expertise politique, technique et financière nécessaire à la réforme, ce qui lui donne généralement un avantage dans la maîtrise de la communication. Il est difficile à un acteur majeur d'entrer dans la coalition. Il en sort par une mise à la retraite, par une promotion ou par une mise à l'écart. Même si elle regroupe parfois des journalistes, universitaires et experts, la coalition structurelle ne correspond pas complètement à une coalition advocative. De ce fait, les hypothèses sur les coalitions de l'ACF n'apportent pas de bénéfice explicatif. Mobiliser le cadre des élites programmatiques ([Genieys & Smyrl 2010](#)), un thème sur lequel on reviendra plus bas, pourrait apporter une amélioration en matière d'hypothèses causales.

Coalitions de circonstance et coalitions conjoncturelles

On a repéré deux types de coalitions de circonstances dont les croyances propres ne forment pas la glu. *Le premier*, la coalition de circonstance qui vise l'amélioration de l'armée actuelle (la coalition manœuvriste 1933–1940 ainsi que les coalitions traditionalistes A 95 et Armée XXI), s'articule autour de croyances secondaires. La durée de vie de ce collectif est plus courte qu'une décennie. Cette typologie supplémentaire facilite la compréhension des actions de certains groupes qui prônent un *statu quo* équilibré ou qui, en fonction des circonstances, proposent une adaptation rapide de la politique de défense militaire plutôt que sa transformation. *Le second*, la coalition conjoncturelle, rassemble un large ensemble d'acteurs autour de croyances du noyau. La seule instance repérée (le groupe pro-F/A-18) fédérait, autour de la menace

d'une abolition de l'armée en tranches, des acteurs qui ne partageaient pas forcément les mêmes croyances propres ou secondaires. Ce type de coalition artificielle, créé dans le cadre d'une stratégie de communication publique, a une vie limitée à la campagne de votation, soit quelques mois. Les différences pratiques entre les groupes l'emportent ensuite sur des similitudes plus abstraites.

La classe des coalitions de circonstances et des coalitions conjoncturelles permet une détermination plus fine des coalitions et de leurs buts. La description de la dynamique des coalitions gagne de ce fait en cohérence. Une détermination d'hypothèses supplémentaires est nécessaire pour augmenter la capacité explicative de la théorie (cf. Propositions de nouvelles hypothèses sur les coalitions, page 667 *sqq.*).

Coalitions advocatives

Plusieurs groupes correspondent bien à ce type : la coalition abrogative, la coalition alternative ou la coalition conservatrice s'articulent principalement autour de croyances propres. Ces collectifs intègrent des acteurs politiques (en général des parlementaires fédéraux), des experts (mais avec une compétence généralement moins poussée que celle du DMF / DDPS), des acteurs du secteur privé ainsi que des journalistes. Ils ne participent généralement pas vraiment à la formulation d'un programme détaillé (la coalition alternative étant une exception) et ils sont toujours restés marginalisés. De ce fait, ces coalitions advocatives n'ont eu qu'un impact indirect sur le programme, que soit par des interventions parlementaires (dans le cas du service civil ou par des modifications de croyances secondaires dans le cas de l'ES 08/11) ou par le succès d'une initiative ou d'un référendum (comme celui contre la LOMP).

Acteurs particuliers

À côté des acteurs auxiliaires ou majeurs des coalitions, l'ACF souligne le rôle des courtiers et des entrepreneurs de politiques publiques. On a mis en évidence deux types de courtiers : *premièrement*, ceux qui agissent dans des associations ou des *fora*, notamment dans les groupes de travail. Ainsi, en 1957, le président de la SSO, Albert Ernst, chercha à établir un consensus entre l'opposition et les manœuvristes lors de la rédaction du *Rapport sur la Réorganisation de l'Armée (Comité central de la SSO 1957)*. Cependant, si ces médiateurs sont en mesure de créer un consensus limité dans le cadre d'une organisation corporative, ils n'ont pas le pouvoir de l'imposer au-delà, ce qui fortement limite leur rôle. *Deuxièmement*, les courtiers majeurs, le C DMF / DDPS et le CEMG / CdA, sont les seuls acteurs à pouvoir engager la coalition dominante dans une forme de dialogue avec les autres groupes. La réussite de la réforme est liée à celle du mandat du chef de département. Il a donc tout intérêt à négocier avec les coalitions opposées. C'est une différence marquante avec la théorie.⁵²⁷ Ce consensus peut passer par une atténuation, voire un élagage sélectif de thèmes contestés, comme lors de la formulation de la composante aérienne de la *Conception 66* ou le *PDA XXI*. Ce deuxième type de courtier est éloigné de la forme canonique de l'ACF d'un acteur éloigné des coalitions. Il est en revanche plus proche d'autres définitions issues des approches cognitives et basées sur les intérêts de l'acteur (K. Ingold & Varone 2012). Une dénomination différente de ces deux classes serait peut-être judicieuse.

⁵²⁷ Dans la présentation canonique de l'ACF, le courtier est plutôt situé hors des coalitions. Il n'est généralement pas l'entrepreneur politique qui dirige la coalition (K. Ingold & Varone 2012).

En conclusion partielle, l'approche des coalitions, étendue au-delà des coalitions advocatives, contribue à la description du sous-système et à l'explication de sa dynamique en complétant les deux hypothèses sur le changement. Plusieurs acteurs majeurs (un Conseiller fédéral, un président de commission, dans certains cas le président de la SSO) disposent du pouvoir de mettre des objets à l'agenda de la réforme, ce qui leur permet d'orienter le débat sans tenir compte des positions de tiers. *D'autre part*, la structure des strates de croyances des coalitions contribue à l'explication de la nature conflictuelle de la politique de défense militaire suisse. *Par ailleurs*, les résultats soulignent enfin le rôle plutôt périphérique des coalitions advocatives, ainsi que des stratégies de stabilisation du programme en cours par les coalitions de circonstance : la nature régaliennne de la politique de défense militaire renforce l'importance centrale des coalitions structurales liées au DMF / DDPS et l'influence réduite des autres acteurs. Pour cette raison, on détaille dans la sous-section suivante le rôle du chef de Département comme acteur majeur de la coalition structurale.

Contexte, rôle et typologie des C DMF / DDPS

En raison de la nature de la politique de défense militaire, le chef du Département de la défense est un des acteurs majeurs du sous-système. L'instrumentalisation de son changement par la coalition minorisée est un des événements centraux des transformations de la politique de défense militaire. On consolide ici trois paramètres : (1) la marge de manoeuvre au sein du Conseil fédéral, (2) l'importance de l'expérience militaire des magistrats ainsi que (3) la pertinence de la typologie des entrepreneurs de l'ACF et de [Vatter \(2020\)](#). Ces deux derniers points sont représentés dans la Table 223.

Marge de manoeuvre du C DMF / DDPS

La forme du gouvernement suisse est singulière en comparaison de celle des autres États occidentaux. Le Conseil fédéral composé de sept membres élus par le Parlement, dont la représentation tient compte des minorités et des régions linguistiques. Par ailleurs, depuis 1959, la répartition des sièges est basée sur la « Formule magique », c'est-à-dire proportionnellement à la force des groupes parlementaires. Le remplacement d'un Conseiller fédéral démissionnaire est donc une procédure complexe. Le résultat des élections n'est pas toujours prévisible et le Conseil fédéral décide lui-même de la répartition des mandats.

Les Conseillers fédéraux sont responsables d'une part de piloter leur Département et, d'autre part, de diriger l'exécutif dans le respect de la collégialité ([Kriesi 1998, 219](#)). En pratique, un Conseiller fédéral met l'accent sur son propre département. Pour [Germann \(1996\)](#), cité par [Kriesi \(1998, 222\)](#), « la collégialité gouvernementale se limite ainsi au principe de non-ingérence mutuelle dans les affaires de ses collègues ». Le C DMF / DDPS dispose d'une grande marge de manoeuvre dans la fixation des objectifs et de la stratégie de son Département.⁵²⁸ En séance, il arrive néanmoins qu'il soit marginalisé par ses collègues sur un objet le concernant. Le collègue a une fonction de portier. Il peut fixer l'agenda et la

⁵²⁸ Villiger affirme ainsi « Ich glaube nicht, dass sich meine Kollegen nächtelang Gedanken über die Zukunft des EMD machen. Für meine Reformvorschläge sind sie aber durchaus offen. Otto Stich möchte natürlich oft noch weiter gehen und mehr einsparen. Er stützt aber alle Departemente etwa gleichmassig. In der Kollegialbehörde befasst man sich ja mit allen Geschäften » ([En réponse à Richard Diethelm, Wespe & Ramseyer 1991](#)).

gestion substantielle des dossiers (Kriesi 1998, 206–207), une liberté dont dispose également chaque membre de l'exécutif (A. Koller 2014, 162, voir aussi 158–159).

Dès lors, en général, le calendrier et le contenu des réformes de la politique de défense militaire dépendent principalement du Chef du DMF / DDPS. La coalition qui s'articule autour du C DMF / DDPS maîtrise l'accès aux ressources et à l'expertise. C'est donc une coalition dominante (Jenkins–Smith et al. 2017, 150), ce que l'analyse des ressources ci-dessous confirme.

De l'expérience militaire du C DMF/DDPS

La question de l'expérience militaire des Conseillers fédéraux en charge du DMF / DDPS est souvent posée et Lezzi (2022, 157), qui constatait un manque de compétence militaire au sein de l'entourage de la C DDPS, Viola Amherd, a récemment thématiqué cette problématique. On peut dès lors se demander dans quelle mesure une formation militaire est nécessaire pour gérer le Département de la défense. Par ordre descendant, les expériences militaires des C DMF/DDPS sont les suivantes : Kobelt avait atteint une fonction de milice très élevée comme colonel EMG et chef d'état-major d'un corps d'armée ; Samuel Schmid, colonel et commandant de régiment, avait terminé sa carrière militaire comme remplaçant du commandant de la *Felddivision 3* ; Chaudet avait été commandant de bataillon de Landwehr avant d'être promu à l'état-major d'un régiment ; Ogi, major, fut commandant de bataillon ; Villiger, capitaine et ancien commandant de compagnie acheva son cursus d'officier dans une place de mobilisation.

Table 223 Mandat, grade le plus élevé, type selon l'ACF et Vatter (2020)

	Mandat DMF / DDPS	Grade	Type « ACF »	Type selon Vatter (2020)
Karl Kobelt	1940-1954	Colonel EMG, CEM CA camp	Expert	Bürdenräger
Paul Chaudet	1955-1966	Lt col, cdt bat	Entrepreneur	Concordance / <i>Regent</i>
Kaspar Villiger	1989-1995	Capitaine	Entrepreneur / « courtier »	Concordance / intellectuel (214-215)
Adolf Ogi	1995-2000	Major, cdt bat	Entrepreneur	Populaire (214)
Samuel Schmid	2001-2008	Colonel, cdt rgt	« Courtier »	Concordance (214)

Source : auteur

A contrario, le Conseiller fédéral Kurt Furgler, brigadier (général de brigade) ne fut pas appelé à diriger le DMF après son élection. Les connaissances militaires acquises dans les services de troupes et les écoles, focalisées pour tous les acteurs sur le niveau tactique, ne semblent pas apporter de valeur ajoutée aux chefs de département. Seul Kobelt, qui avait une formation d'état-major général et qui avait travaillé au niveau militaire-stratégique, représente une exception. Par contre-factuel, on n'a pas l'impression qu'une formation militaire plus poussée aurait permis à Chaudet d'éviter l'*Affaire du Mirage* ou que Schmid aurait pu gérer les problèmes de son département avec plus d'allant s'il avait été nommé brigadier de milice. En revanche, les trois derniers chefs de Département décrits dans cette thèse ont été membres de la Commission

de politique de sécurité et ont pu, de la sorte, développer une expertise adaptée à leur future fonction sur les problèmes politiques de la défense militaire.

Entrepreneuriat

Du point de vue de l'ACF, trois des cinq chefs de Département ont été des entrepreneurs politiques (et privés) : Chaudet, Villiger et Ogi. Ce sont eux qui ont mené les réformes les plus marquantes de leur époque. Cependant, Ogi se distinguait des deux autres magistrats par sa conduite plus « stratégique ». Villiger, Schmid et partiellement Chaudet ont agi comme courtiers pour assurer le succès des réformes. Schmid et Kobelt ne disposaient pas toujours du soutien de leurs partis, ce qui a rendu leur tâche plus ardue. En revanche, le Seelandais était plus à l'aise avec le Parlement que le Saint-Gallois qui montrait « *wenig Geschick und [einen] ihm anhaftenden Mangel an psychologischem und parlamentarischem Verständnis.* ». La classification proposée par l'ACF est consistante avec les actions repérées des acteurs majeurs de la coalition structurelle et complète bien la description fournie par le cadre. Elle contribue à l'explication du changement. En revanche, la classification de Vatter est moins appropriée à l'analyse de l'origine de la transformation.⁵²⁹ Elle est plus appropriée pour souligner les efforts du chef de département en vue de créer des majorités.

Discussion

On tire les conclusions suivantes sur le rôle des chefs de département dans la transformation de la politique de défense militaire. *Premièrement*, on soulignera la grande latitude des chefs du DMF / DDPS dans la conduite de leur département et dans celle de la politique de défense. *Deuxièmement*, l'expertise de milice des C DMF / DDPS ne représente pas un facteur de succès des transformations ou des activités. *Troisièmement* en revanche, l'expérience de la conduite d'entreprises (Villiger, Ogi) ou d'une administration (Chaudet) semble être un facteur favorisant les réformes. C'est peut-être dû à la proximité de la structure du DMF avec celle d'une entreprise (Interview 25 2022). *Quatrièmement*, on soulignera la problématique de l'appartenance d'un C DMF / DDPS à un parti qui ne le soutient pas. Feuz rappelait que « *ohne genügenden Rückhalt im Parlament ist ein Bundesrat nur begrenzt handlungsfähig und in heiklen Momenten verletzlich* » (Feuz 2019, 671). Cette dimension, qui concerne les mandats de Kobelt et Schmid, est indépendante des récentes réformes du Parlement qui ont donné au pouvoir législatif davantage de compétences face au Conseil fédéral (Vatter 2020, 38-40). Par ailleurs, en raison de la nature fragmentée des positions qui traversent les partis, le rôle de courtier /acteur de la concordance du C DMF / DDPS est capital pour assurer le succès de la transformation. Dans ce contexte, la typologie de Vatter est adaptée. *Finalement*, cette thèse a mis en lumière le rôle central du C DMF / DDPS, qui est structurellement à la tête de la coalition dominante. Le rôle incontournable du magistrat dans la formulation stratégique de la politique de défense militaire, mais aussi ses problèmes dus à la polarisation du champ politique sont cohérents avec les affirmations de Sager & Papadopoulos (2022, 221 – 224). Sa capacité de réformer l'armée tend à contredire la perception commune de l'incapacité d'agir (*Handlungsunfähigkeit*) des Conseillers fédéraux (Klöti, Papadopoulos & Sager

⁵²⁹ Villiger et Koller (qui n'a pas directement contribué à la réforme *armée 95*) sont tous deux classifiés comme favorables à la concordance, ce qui n'est pas faux. Cependant, leur manière de décider et de diriger le Département sont totalement différentes : plusieurs acteurs ont critiqué la passivité du magistrat appenzellois et son absence de vision stratégique (C. Bühlmann 2023, [L]; Lezzi 2022, 160-161).

2014, en particulier 208), mais est cohérent avec les analyses de Vatter (2020) sur le rôle du Conseiller fédéral et l'analyse de (Jaquet, Sciarini & Varone 2019) sur l'agenda – setting en matière de politiques publiques.⁵³⁰ Cette position centrale expose aussi le magistrat, et accessoirement le CEMG / CdA, comme potentiel courtier de politique publique.

On a mis l'accent dans cette sous-section sur la dimension personnelle et interactionnelle de la politique de défense militaire. On examine maintenant ses structures d'opportunité.

Structures d'opportunité des coalitions de la politique de défense militaire suisse

Les paramètres corrélativement stables de la politique de défense militaire suisse représentent des contraintes pérennes pour son élaboration (Jenkins–Smith et al. 2014, 193). Du fait de la démocratie directe, qui peut contribuer à la fois au changement ou au blocage des réformes, la séparation entre paramètres stables et structures d'opportunités est un peu artificielle. On précise maintenant les structures d'opportunité des coalitions au sein du sous-système de la politique de défense militaire suisse. On a déterminé deux facteurs qui déterminent les structures d'opportunités des groupes actifs dans la formulation de la politique de défense militaire : (1) le degré de consensus et (2) le degré d'ouverture du système politique.

Le degré de consensus

Le degré de consensus requis pour un changement majeur de politique publique se manifeste dans la concordance, un élément central de la culture politique suisse. Pour Ulrich Klöti et consorts, il serait causé par deux paramètres : la représentation proportionnelle (le fait que des représentants des associations et des groupes dans les comités et les commissions soient représentés proportionnellement à leur force) et les arrangements corporatistes (Klöti, Papadopoulos & Sager 2014, 196–197; Sager & Papadopoulos 2022). On soulignera ici le rôle indirect des associations militaires de milice dans la formulation de la politique de défense militaire.⁵³¹ Leur influence indirecte n'a, à notre connaissance, pas encore été étudiée.

Le degré d'ouverture du système politique

Le degré d'ouverture du système politique en Suisse est élevé en raison de plusieurs facteurs que Kriesi souligne : le fédéralisme, la fragmentation du pouvoir, et, surtout, la démocratie directe (Kriesi 1995, 175). Il en découle une recherche de consensus entre les coalitions favorables à l'armée en vue d'éviter un référendum lancé par la coalition marginalisée. Le fédéralisme est également important dans la politique de défense militaire, dont, jusqu'au début du siècle, la mise en œuvre s'effectuait de manière multinationale (H.L. Wirz & Strahm 2011). Le degré d'ouverture élevé de la politique suisse implique que, pour réussir à donner une impulsion à la transformation de la politique de défense militaire suisse, un large consensus, qui intègre aussi les cantons et les associations d'intérêt militaires, est incontournable.

⁵³⁰ Jaquet, Sciarini & Varone (2019, 229-230) confirment que le DDPS est un des départements les plus actifs en matière d'*agenda setting* puisqu'il met plus de soixante pour cent des thèmes lui-même à l'ordre du jour. Les auteurs suggèrent des explications basées sur la nature domestique de la politique de défense.

⁵³¹ Le rôle de la SSO dans les affaires courantes du DDPS pourrait être plus important que dans la transformation. Une personnalité ayant exercé la fonction de président de la SSO soulignait son rôle comme *sparing partner* du C DDPS (C. Bühlmann 2023[a5]).

Des transformations radicales du sous-système sont peu probables : les principaux paramètres de la politique de défense militaire (l'existence de l'armée, le système de défense et la neutralité) sont très stables. Les coalitions marginalisées sont en mesure d'influencer la politique de défense militaire par l'initiative, pour tenter de lui donner de nouvelles impulsions, ou par le référendum, pour essayer de bloquer une réforme. À côté des structures d'opportunité des coalitions, leurs ressources propres sont l'objet de la sous-section suivante.

Ressources des coalitions

La description des ressources des coalitions selon l'ACF est généralement congruente avec celle de [A. Ernst \(1971a\)](#), [P. Braun \(2006\)](#) et [Amrhein \(2017\)](#). Les ressources principales des coalitions, indispensables à la stratégie des coalitions, sont le *leadership compétent*, *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques* ainsi que *l'information sur un problème donné*. On a intégré la description de [Henry et al. \(2022, 113\)](#) dans les ressources.

Leadership compétent

Le *leadership compétent (leadership)*, la ressource centrale des collectifs est notamment visible dans deux cas : *premièrement*, pendant la réforme vers l'*OT 61* et de la *Conception 66*, Alfred Ernst a mobilisé ses appuis politiques pour présenter une vision alternative aux partis et à la commission militaire. Il a ensuite recouru à ses relais parlementaires pour imposer la *Motion Bringolf*, favoriser sa promotion et soutenir sa nomination à la CDN.⁵³² Plus tard, Alfred Ernst a mobilisé son fils, qui travaillait auprès du chef du DFF, pour rédiger un co-rapport favorable ([H.U. Ernst 2007, 61](#)). *Deuxièmement*, dans le cas de l'*armée 95*, la procédure que Hans-Ulrich Ernst a mis en place pour s'assurer de l'attention de Villiger souligne cette dimension. Sans la ressource du leadership compétent, les changements ne peuvent avoir lieu.

Autorité légitime de prendre des décisions politiques

Les acteurs des coalitions cherchent à mobiliser *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques (Access to elected officials or those with authority)* pour dominer le sous-système. C'est *premièrement* à travers le chef de département qu'ils peuvent imposer leur programme. Celui-ci demeure l'autorité centrale pour décider du changement.⁵³³ L'élection d'un Conseiller fédéral est soumise à tant d'impondérables qu'il est difficile de considérer qu'une coalition peut l'influencer : en décembre 1940, la tentative de Guisan de faire élire le professeur de droit neuchâtelois Claude Du Pasquier, officier général de milice, plutôt que Kobelt à la succession du Conseiller fédéral Rudolf Minger montre que cette démarche peut se révéler contre-productive ([Gautschi 1989, 426–428](#)). *Deuxièmement*, la nomination d'acteurs à des positions de décision « stratégiques » (la CDN en particulier) représente un but primaire des coalitions, comme postulé par [Sabatier \(2007a, 203\)](#). Par exemple, la promotion de Frick et Züblin à la CDN en 1958 renforçait leur position manœuvriste.⁵³⁴ En 1964, la manœuvre de la coalition oppositionnelle pour nommer Alfred Ernst à la CDN renversa la domination de

⁵³² [Interview 07 \(2004\)](#) soupçonnait que Alfred Ernst, dont il était proche, avait rédigé la *Motion Bringolf*.

⁵³³ Dans le cas de l'*OT 61*, la délégation militaire du Conseil fédéral joua un rôle de portier (*gatekeeper*) entre le C DMF et le Conseil fédéral.

⁵³⁴ Braun explique le processus de sélection des officiers généraux en vigueur à cette époque. Il donnait des compétences très importantes à la CDN qui, dans les faits, choisissait ses nouveaux membres par cooptation ([P. Braun 2006, 880 sqq](#)). Le choix de deux membres de la coalition manœuvriste, co-auteurs du *Livre bleu*, n'est donc pas innocent.

ses adversaires. *Troisièmement*, le Parlement décide des réformes mais son influence porte principalement sur des aspects secondaires comme l'organisation, la durée du service ainsi que l'armement. En revanche, il est possible de manœuvrer habilement des parlementaires ou les processus internes de l'administration fédérale pour influencer le Parlement, le Conseil fédéral ou le C DMF / DDPS (C. Bühlmann 2023, [G]). C'est une stratégie à laquelle la coalition marginalisée peut recourir (comme avec la motion Bringolf) ou qui peut permettre à la coalition dominante de briser un blocage du Conseil fédéral.⁵³⁵ L'accès au chef ou à la cheffe de Département représente donc un élément central de la stratégie de transformation du programme. En ce qui concerne l'adaptation des croyances secondaires, l'accès au Parlement est suffisant (P. Braun 2017; Hofer 1970).

Information sur un problème donné

Les sources d'information sur un problème donné (*Scientific and technical information*) sont importantes pour les groupes qui proposent de nouvelles solutions ou qui doivent justifier des croyances menacées. Par son expertise, renforcée par des contacts avec l'industrie, des armées étrangères ou au travers des services de renseignement, le DMF / DDPS dispose de connaissances dont les acteurs extérieurs à l'administration ne bénéficient pas. Les offices fédéraux bénéficient en particulier d'une compétence financière et technique, ainsi que des connaissances organisationnelles. Ils peuvent de cas en cas mener des expérimentations, des simulations, commander des études externes ou recourir à des experts étrangers.⁵³⁶ Les officiers de milice disposent d'une expérience théorique et pratique glanée dans les cours militaires. Les acteurs plus studieux étendent leurs connaissances à travers les abonnements aux périodiques et la lecture d'ouvrages de la bibliothèque militaire fédérale. Les revues militaires publient des recensions d'ouvrages et des articles de fond non académiques. Les officiers EMG sont au bénéfice d'une compétence plus pointue, en particulier dans le domaine opératif (au sens « clausewitzien »). Certains officiers de carrière ont suivi des cours de formation dans des académies militaires à l'étranger. En synthèse, les acteurs du DMF / DDPS disposent d'une expertise supérieure sur des thèmes militaires et organisationnels, qui rend difficile la formulation d'options crédibles par des acteurs externes (U.M. 1995). Les informations sont davantage de nature techniques que scientifiques et correspondent souvent à la projection de croyances sur des données factuelles.

Les autres ressources sont moins importantes, mais si une coalition décide de faire usage de la démocratie directe, les ressources suivantes gagnent en importance : *l'opinion publique, les ressources financières et les troupes mobilisables*.

Opinion publique

Opinion publique (Number of stable allies) – La communication publique des coalitions a été facilitée par le recours à la presse civile ou militaire (P. Braun 2006, 413–420; Lattmann 1998). D'autre part, la création du VFWW par la coalition

⁵³⁵ En 2010, pour contrer la volonté du Conseil fédéral qui voulait, avec le *Rapport sur l'armée 2010*, réduire les effectifs de l'armée à 80'000 militaires (Conseil fédéral 2010a), le DDPS a influencé des membres de la CPS–CE pour exiger des études complémentaires (Année Politique Suisse 2010; C. Bühlmann 2023, [P]). Finalement, le Parlement a exigé un effectif minimum de 100'000 militaires (Année Politique Suisse 2011). Le téléguidage de députés au Parlement fédéral par des offices fédéraux en vue de déposer des motions favorables à l'organisation est fréquent (C. Bühlmann 2023[Q]).

⁵³⁶ Par exemple, à l'orée de la guerre froide, l'administration a entendu de Lattre de Tassigny, Liddel Hart ou Guderian s'exprimer sur le rôle sur les chars, ou encore Montgomery sur la conduite opérative (P. Braun 2006, 250–254; Tribelhorn 2022).

manœuvriste lui a permis de disposer d'une force de frappe inégalable pour sa communication, avec le soutien logistique du *Pressebüro Dr Rudolf Farner* et l'appui financier d'entreprises de matériel de défense suisses (Richner 1996). Les méthodes de marketing « à l'américaine » (au sens de *public communication*) utilisées par le VFWW pour convaincre des parlementaires, des segments choisis de la population et des militaires de la validité des croyances propres de la coalition manœuvriste et pour influencer le débat parlementaire étaient nouvelles pour la période en cours. En particulier, la publication d'une *Dokumentation zur Entwicklung der Schweizerischen Armee* au printemps 1957 (VFWW 1957) soutint le message ciblé du DMF et de la coalition manœuvriste auprès des acteurs clés de la politique de défense militaire (Richner 1996, 41–49). Avant l'*Affaire du Mirage*, le recours ciblé à l'*opinion publique* pour faire pression sur les autres coalitions ou sur le DMF fut limité. En revanche, après le *Rapport de la Commission d'enquête sur l'affaire du Mirage*, la coalition oppositionnelle et ses proches exploita habilement la *vox populi* pour soutenir la motion Bringolf et promouvoir Ernst à la CDN. La communication visait cependant principalement les influenceurs politiques. Depuis la réforme *armée 95*, le recours à des communicateurs chevronnés est devenu habituel.

Troupes mobilisable

Le recours à des *troupes mobilisables* (*supportive members of the public*) ne joua pas un rôle central dans la stratégie politique des coalitions avant 1984, notamment parce que les coalitions favorables à l'armée n'ont pas eu recours à des référendums ou des initiatives pour transformer les croyances propres du programme de la politique de défense militaire.⁵³⁷ Par ailleurs, les effectifs des coalitions étaient faibles. Avant 1964, seules les croyances secondaires (que A. Ernst (1971a, 179) décrit comme des « sekundäre Gesichtspunkte ») ont eu un impact majeur dans la discussion publique et au Parlement.⁵³⁸ Les coalitions n'ont donc pas eu besoin de convoquer des acteurs auxiliaires à des manifestations politiques. Depuis la fin des années huitante, le recours plus important aux instruments de la démocratie directe par les coalitions, ainsi que le choix de méthodes performatives, renforcent l'importance des troupes mobilisables. Une des forces du GSSA est sa capacité à combler ses ressources financières relativement faibles par une mobilisation importante.

Ressources financières

L'accès aux *ressources financières* (*money*) n'est pas thématiqué par les acteurs majeurs.⁵³⁹ On revient ici sur quelques exemples. Le DMF / DDPS dispose de ressources importantes pour développer l'expertise de ses collaborateurs et assurer la gestion des programmes. Pendant la guerre froide, l'absence de référendum ou d'initiative limitait le besoin en ressources financières des autres coalitions. La coalition oppositionnelle *OT 51 – OT 61* semblait vivre des ressources de ses membres. Cependant, le VFWW, qui disposait d'un budget de 100 000 francs en 1965, était en mesure de collectionner,

⁵³⁷ En revanche, plusieurs initiatives et référendum ont été lancés pour changer des croyances secondaires du programme (Cf. Table 63 et Table 64).

⁵³⁸ Les croyances propres au sous-système, comme la doctrine opérative, n'intéressaient pas les profanes. « Der Vorschlag, fünf- und zwanzig (später dreizehn) Infanteriebataillone des Auszugs und die gesamte Kavallerie aufzulösen, erregte die Gemüter ungleich stärker als die operativen Vorschläge der LVK [...] Das Schicksal der eigenen Waffengattung oder die drohende Aufhebung traditioneller Verbände weckten die Leidenschaften in weit höheren Mass als die Probleme der Einsatzkonzeption, die manchem Parlamentarier reichlich akademisch erscheinen mochten » (A. Ernst 1971a, 179–180).

⁵³⁹ Ernst mentionnait, on l'a vu, le soutien « einflussreicher Gönner » à la revue *Volk und Armee* (A. Ernst 1971a, 176–177).

d'analyser et d'exploiter des informations avec efficacité. Il disposait à cet effet de trois personnes à temps partiel et pouvait recourir à des experts externes. Il était, de son point de vue, un des rares acteurs, à côté du DMF et de la SSO, à disposer d'une vue d'ensemble sur la thématique de la politique de défense militaire (Richner 1996, 124). Cette expertise donnait à la coalition manœuvriste un avantage certain et lui permettait d'influencer les associations militaires en leur fournissant des informations prêtes à la publication (Richner 1996, 124). Le GssA disposait de moyens financiers importants (300 000 francs) pour soutenir sa première initiative. À l'exception de la coalition structurelle autour du DMF, les coalitions marginalisées n'ont pas besoin de ressources financières majeures qu'en cas de recours à la démocratie directe.

Discussion

En conclusion, la description des ressources des coalitions selon l'ACF est congruente avec celle de A. Ernst (1971a), P. Braun (2006) et Amrhein (2017). Les ressources principales des coalitions sont le *leadership compétent* et l'*information sur un problème donné* ainsi que l'*autorité légitime de prendre des décisions politiques*. La limitation de cette approche réside dans la projection de faits dans la typologie du cadre, ce qui pourrait mener au biais de confirmation. Finalement, les ressources qui, dans une perspective nominaliste, pourraient décrire la réification monadique d'éléments métaphysiques qui n'existent pas forcément,⁵⁴⁰ forment un descriptif cohérent des composantes du pouvoir des coalitions. Cependant, leur absence d'intégration dans les hypothèses réduit leur utilité.

Les relations entre les coalitions dans la plus longue durée

On a souligné dès l'introduction, de manière empirique, la nature conflictuelle du sous-système de la politique de défense militaire suisse. Cette sous-section synthétise les analyses sur les relations entre les coalitions et les constatations sur le penchant diabolique menées dans les études de cas. La Figure 70 rassemble les représentations des relations entre les coalitions. Si l'on excepte les cas de l'*OT 51* et de la *Conception 66*, sur lesquels on reviendra, tous les groupes s'affrontent au moins sur des croyances propres, voire sur tout ou partie de leurs croyances du noyau.

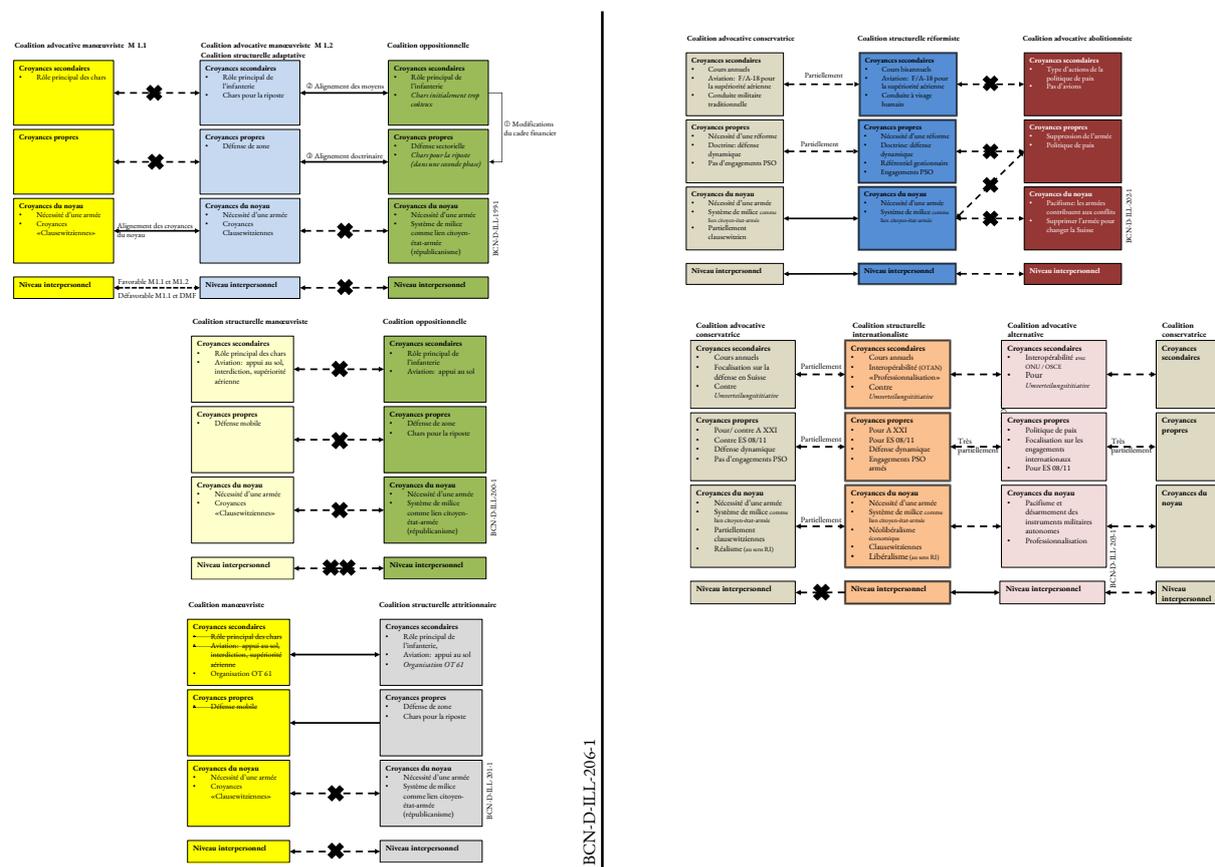
Parmi les coalitions favorables à l'armée de milice traditionnelle, la distance entre les croyances propres est trop importante pour envisager une solution consensuelle. Par ailleurs, ces coalitions ne partagent pas forcément toutes les mêmes croyances du noyau, notamment celles liées à la relation citoyen-État-armée. Ces deux points expliquent en partie les tensions entre les groupes, mais l'analyse des relations interpersonnelles entre les acteurs majeurs des coalitions montre que leurs interactions biaisées renforcent l'incompatibilité entre leurs positions.

La relation entre les coalitions favorables à l'armée et la coalition abrogative est par essence conflictuelle car les croyances propres du GsA visent à supprimer le sous-système. Cette menace latente renforce la très grande distance qui existe entre les strates de croyance des deux groupes. Leurs relations interpersonnelles sont également conflictuelles : d'un côté, les groupes favorables à l'armée traditionnelle ressentent les actions du groupe comme une attaque directe ou par

⁵⁴⁰ Cf. la remarque de Watzlawick et al. (2014, 9) « The danger, of course, is that all these terms, if only thought and repeated long enough, assume a pseudoreality of their own, and eventually [...] become] a measurable quantity in the human mind which is itself conceived as a phenomenon in isolation. Once this reification has taken place, it is no longer recognized that the term is but a shorthand expression for a particular form of ongoing relationship ».

tranches contre l'État et ses institutions, de l'autre, les abrogationnistes ont souvent brossé une image caricaturale des militaires et de leurs affidés (Lutz & Wyniger 2017).

Figure 70 Relations entre les coalitions dans la plus longue durée



Légende : de haut en bas, première colonne – Relations OT 51, OT 61, Conception 66, seconde colonne : armée 95 et Armée XXI / ES 08/11

Source : auteur, synthèse des chapitres 6-9

Entre les coalitions favorables à l'armée et la coalition alternative, le conflit est tout aussi intense car les croyances propres sont dans l'ensemble incompatibles, à l'exception d'un soutien commun de la coalition structurelle et de la coalition alternative aux opérations de maintien de la paix. Pour toutes les autres dimensions, à nouveau, la distance considérable entre toutes les strates de croyances des deux coalitions complexifie les potentielles coopérations, malgré des relations interpersonnelles relativement bonnes. Entre la coalition conservatrice et la coalition alternative, il n'y a pas de point commun. On n'a pas pu établir l'existence de relations de confiance entre les acteurs des deux groupes. Un intervalle important entre les croyances des coalitions, que les relations incompatibles rendent encore plus rigides, explique la nature irréconciliable des coalitions.

Il y a deux exceptions à cette dynamique. La première s'observe lors de la définition du programme de la Conception 66. Les coalitions sont forcées de coopérer et le groupe manœuvrier doit accepter une grande partie des croyances propres et secondaires de la coalition oppositionnelle. La distance est réduite artificiellement, mais les tensions demeurent. Elles ne peuvent pas pour autant empêcher la formulation d'un document acceptable par tous. Ce cas laisse entrevoir la

possibilité d'un apprentissage contraint qui reste à explorer. La *deuxième* exception est antérieure : lors de la formulation de l'*OT 51*, deux coalitions favorisent une forme de doctrine similaire, mais elles s'achoppaient sur les termes et sont séparées par des tensions interpersonnelles. Cet exemple permet de spéculer que la proximité des croyances n'est pas suffisante pour établir un consensus ; leur formulation doit être similaire. Le penchant diabolique joue ici un rôle important. On examine son influence sur la nature des relations interpersonnelles.

Le penchant diabolique

Le penchant diabolique est particulièrement prononcé dans les deux premières études de cas. Avec l'*OT 51*, les dimensions de surestimation du pouvoir des autres coalitions et d'exagération de la distance entre les croyances relevées par M. Fischer et al. (2015, 32) sont avérées. Elles deviennent encore plus importantes avec les querelles liées à l'*OT 61*, où les relations interpersonnelles entre Ernst et la coalition manœuvriste sont particulièrement tendues.

La situation est différente dans le cadre de la réforme *armée 95*. Les relations entre les coalitions favorables à l'armée traditionnelle sont peu influencées par le penchant diabolique. En revanche, la relation entre la coalition structurelle réformatrice et la coalition abrogative fonctionne sur des principes différents : *premièrement*, la coalition structurelle a longtemps sous-estimé l'influence du GSsA, alors que le *devil shift* canonique se base sur une surestimation du pouvoir. *Deuxièmement*, les acteurs savaient que leurs croyances étaient totalement opposées. On ne peut pas supposer qu'ils ont exagéré la distance entre leurs idéologies.

Avec l'*Armée XXI* et l'*ES 08/11*, le penchant diabolique est unilatéral et tactique : l'UDC attaquait Ogi et Schmid moins pour leurs idées militaires que pour leur distance du parti. On a montré plus haut que les hypothèses de Sabatier, Hunter & McLaughlin (1987, 451) ne sont pas complètement validées. Par ailleurs, la tension entre l'UDC et ses ministres aurait dû être moins forte que celle entre les coalitions bourgeoises et la coalition alternative. L'ACF ne prend pas en compte l'importance des relations interpersonnelles entre les groupes et l'utilisation tactique du penchant diabolique.

On n'a déterminé qu'un seul exemple de penchant angélique, lorsque, pour des raisons que l'ACF explique correctement, la coalition oppositionnelle s'affronte sur des croyances propres : les liens d'amitié entre les acteurs centraux de la coalition compensent les tensions et contribuent à l'appui d'une partie des acteurs à la position d'Ernst.

En analysant l'absence d'accord entre les coalitions, on constate la nécessité de tenir compte non seulement de la distance entre les croyances et du penchant diabolique, mais aussi de la nature des relations interpersonnelles.

On a décrit les dimensions centrales des acteurs et de leurs relations dans l'optique de la transformation. Cette dernière fait l'objet de la section suivante.

Second thème de l'analyse – Transformations des politiques de défense

Cette section synthétise les déductions portant sur la transformation de la politique de défense militaire suisse. On présentera dans cette section (1) la transformation sous l'angle de l'ACF en décrivant les changements des variables indépendantes et dépendantes ainsi que la permanence de ces dernières ; (2) les types d'acteurs et de coalitions découverts ainsi que (3) l'évolution de la dynamique du changement et des croyances. On s'appuiera principalement sur la consolidation de la première hypothèse sur le changement (cf. *Première hypothèse sur le changement – Causes du changement*, page 598 *sqq.*) ainsi que, plus superficiellement, sur celle de la seconde (cf. *Deuxième hypothèse sur le changement–Changement imposé et stase*, page 601 *sqq.*). On constate que les facteurs de l'explication du changement décrits dans la Table 224 ne sont pas congruents avec la définition du problème qui figure dans les documents officiels et qui ont été reportés dans la Table 23. Ces différences mettent en évidence l'*agency* du DMF / DDPS dans l'initiation de la réforme et la nature avant tout domestique des motifs des transformations.

Causes du changement – Variable indépendante

On examinera les causes du changement sur la base de l'analyse de la variable indépendante pour caractériser l'origine des transformations observées.

Table 224 Facteurs de l'explication du changement

Facteurs principaux	Réforme	Nombre de cas	Mobilisé dans la narration
C ₂₁ Événement domestique particulier–externe au ss–système–Changement du chef de département	OT 61 A 95 A XXI	3 / 6	--
B Imposition par échelon supérieur	Co 66 ES 08/11	2 / 6	1
C ₁ Événements extérieurs (géopolitiques)–externes au ss–système	OT 51 A 95 (secondaire)	2 / 6	6
Facteurs de soutien			
D Événements internes au sous–système	OT 51 OT 61 A 95 A XXI	4 / 6	??
C ₂ Événements domestiques – externes au ss–système	Toutes	6 / 6	6
E Arrangement négocié	Co 66	1 / 6	-- ⁵⁴¹
F ₁ Apprentissage entre les coalitions	OT 51	1 / 6	--
F ₂ Apprentissage au sein des coalitions	Toutes	6 / 6	--

Source : auteur

⁵⁴¹ Dans la mesure où il s'agit d'une description propre à l'ACF, on ne peut pas s'attendre à sa mobilisation dans la narration des coalitions.

Dans un premier temps, en prolongeant les résultats de la consolidation de la première hypothèse sur le changement (page 598 *sqq.*), on soulignera les causes vraisemblables des réformes. Dans un second temps, on présentera une synthèse de ces facteurs et les raisons probables de l'absence d'autres modalités. La Table 121 ci-dessous décrit les déclencheurs des réformes, le nombre de cas qui en découle et le nombre de fois où ce thème a été mobilisé dans la narration.

On souligne trois facteurs principaux (le changement du chef du DMF / DDPS, l'imposition par un échelon supérieur et des événements extérieurs d'une magnitude telle qu'ils ne peuvent être négligés) ainsi que des facteurs secondaires qui soutiennent le changement ou sa narration par la coalition dominante.

Exploitation habile d'un changement du chef du Département

Le premier facteur, qui constitue le déclencheur effectif d'une réforme dans la moitié des cas, consiste en l'exploitation habile d'un changement du chef de Département (composante C₂₁). Au sein du DMF / DDPS, une coalition marginalisée gagne le nouveau magistrat à ses idées pour implémenter son programme. Il s'agit d'une variante de la composante C₂. C'est le cas de la coalition manœuvriste lors de l'élection de Paul Chaudet, qui décide de la réforme vers l'*OT 61*, de la coalition réformiste autour de Hans-Ulrich Ernst, qui convainc Kaspar Villiger d'entreprendre la réforme *armée 95* et, finalement, de la coalition internationaliste qui motive Adolf Ogi à démarrer la réforme *Armée XXI*. Dans la perspective du système politique, c'est un événement récurrent et habituel qui est à la source du changement.

Du point de vue du sous-système, ce processus correspond bien à la description canonique du changement. C'est un événement domestique, externe au sous-système, du type « *regime change* », qui permet à une coalition marginalisée d'accéder à la ressource *autorité légitime de prendre des décisions politiques* (Jenkins-Smith et al. 2017, 145). Cette exploitation habile débute généralement dans les premières semaines de l'entrée en fonction du Conseiller fédéral (Chaudet : quinze jours ; Villiger : deux jours ; Ogi : quelques semaines).⁵⁴² Les magistrats ont annoncé publiquement les réformes dans les premiers mois après leurs entrées en fonction respectives (Chaudet : cinq mois ; Villiger : trois mois ; Ogi : quatre mois), alors qu'ils disposaient encore d'une liberté d'action maximale.

Ce genre de processus de réforme semble surtout localisé au DMF / DDPS et moins au DFAE, DFI ou DTEC (C. [Bühlmann 2023\[R\]](#)). Plus généralement, il met en évidence l'*agency* du chef de département et l'importance du Conseil fédéral dans la formulation de la politique de défense militaire, ce qui correspond bien à la description de [Sager & Papadopoulos \(2022\)](#). Les anciennes coalitions dominantes supplantées par la rocade des Conseillers fédéraux proposent souvent des explications rationnelles pour *ne pas* effectuer de mutation. L'explication de la transformation est donc bien un changement du Conseiller fédéral, sa nature d'initiateur de politiques publiques ainsi que l'existence d'un programme alternatif proposé par un ou plusieurs entrepreneurs de politiques publiques.

⁵⁴² Le cas de la prise d'influence de Ernst sur Villiger en 1989 (cf. *Le processus de la réforme armée 95 (1989-1995)*, page 386 *sqq.*) est sur ce point un cas d'école. C'est aussi une forme particulière du processus par lequel les cadres du DMF / DDPS cherchent à convaincre une nouvelle cheffe ou un nouveau chef de département. Lors de l'arrivée de Ueli Maurer en 2009, l'état-major du CdA avait transformé sa salle de conférence du 2^{me} étage du Palais fédéral (« Lienersaal ») en poste de commandement militaire pour préparer l'induction du nouveau C DDPS (C. [Bühlmann 2023\[S\]](#)).

Imposition d'une réforme par un échelon supérieur

Le deuxième déclencheur d'une réforme (deux circonstances) correspond à première vue à l'imposition d'une réforme par un échelon supérieur (composante B), le Parlement pour la *Conception 66*, le Conseil fédéral, avec l'*Étape de développement 08/11*.

- *Dans le premier cas*, en 1964, la motion Bringolf (potentiellement rédigée par Alfred Ernst) intervient en réaction à un événement interne, l'*Affaire du Mirage*. Cette crise permit à la coalition oppositionnelle, marginalisée, de « confirm [its] policy core beliefs and increase doubts about the core beliefs of the dominant coalition and bring into question the effectiveness of their policies » (Jenkins-Smith et al. 2017, 146). Ce processus détermina un changement majeur en trois phases : (1) la prescription d'un rapport du Conseil fédéral, qui deviendra la *Conception 66*, (2) la promotion de Ernst à la CDN et (3) un arrangement négocié.

La réforme découlait d'un lacis d'événements et de facteurs qui s'entremêlèrent pour conduire à une adaptation de l'*OT* à la suite de décisions administratives hâtives et d'hypothèses optimistes. L'acquisition de cent avions de combat *Mirage* conduisit à un dépassement de budget massif (*événement interne au sous-système* (Composante D)). Le Parlement n'apprécia pas d'être mis face au fait accompli et mit sur pied une commission d'enquête (*événement externe au sous-système*—composante C2). Il en découla une perte importante de crédibilité de l'armée vis-à-vis du Parlement et de la population (*événement externe*—composante C2). La Commission d'enquête parlementaire décida de limiter le nombre d'appareils à 57 (*événement externe*—composante C2), ce qui ne permettait plus d'assurer la mobilité des divisions mécanisées (*événement interne*—composante D). La poursuite du programme de l'*OT 61* devint caduque car, sans le nombre prévu d'aéronefs, la doctrine ne pouvait plus être mise en œuvre. D'autre part, la perte de crédibilité du DMF ne lui permit plus d'acquiescer le nombre de chars modernes nécessaires à la poursuite de l'implémentation de la réforme (*événement interne*—composante D). Dans ce cadre, le Conseiller national Bringolf déposa une motion demandant un réexamen de la conception de défense, qui fut transmise au Conseil fédéral et qui chargea le DMF d'y répondre (*changement imposé*—composante B). La démission de deux officiers généraux manœuvristes permit à un représentant de la coalition oppositionnelle d'entrer à la commission de défense nationale et d'y imposer ses croyances (changement de l'articulation du forum). L'élaboration d'un message consensuel, la *Conception 66*, découla ainsi de plusieurs facteurs : (1) un soupçon d'apprentissage interne aux coalitions – composante F₂, (2) la nécessité d'un accord négocié—processus E, (3) le fait que l'acteur majeur de la coalition manœuvriste ne croyait pas aux vertus des règlements militaires, dont il se désintéressa, un entrelacs d'événements (4) externes et (5) internes décrits plus haut ainsi que (6) la rédaction de formulations ouvertes qui permettaient aux acteurs de retrouver leurs croyances dans le texte.⁵⁴³ C'est un cas très particulier de transformation dont la répétition telle quelle est peu vraisemblable.

- *Dans le deuxième cas*, le mandat du Conseil fédéral au DDPS d'adapter les priorités du développement de l'armée en 2004 est également à première vue une imposition par une autorité supérieure (composante B). L'*Étape de*

⁵⁴³ Cette dernière stratégie comportait le risque avéré, notamment dans le domaine de l'aviation, de ne proposer que des libellés nébuleux.

développement 08/11 découle d'un choc externe, causé par une réduction drastique du cadre financé alloué à la défense – composante C2. Les acteurs majeurs du groupement défense décidèrent alors de proposer une réforme en portant de nouvelles priorités militaires stratégiques, tout en les justifiant par des modifications du contexte. L'ampleur des changements extérieurs (les conséquences des attaques terroristes du 11 septembre 2001) était limitée en regard du processus décrit ci-dessous car la réponse suisse à des menaces terroristes est essentiellement intérieure et policière. Elle ne nécessitait donc pas de réforme. Des motifs financiers l'expliquent mieux. La réforme a eu lieu sans changement de chef de département et c'est un événement domestique qui la cause (composante C2). À nouveau, le mandat de réforme a été préparé par une coalition, cette fois-ci par la coalition dominante. C'est également un cas très particulier.

Dans les deux cas, le processus est lié à l'exploitation habile de la situation par une coalition qui conduit le Parlement ou le Conseil fédéral à agir, ce qui explique sa catégorisation ici. Les blocages parlementaires ont cependant conduit à une dilution du programme initial dans le deuxième cas.

Combinaison d'événements

Le troisième cas comprend une combinaison de plusieurs événements extérieurs et domestiques dont l'impact sur le sous-système est partagé à travers les coalitions. Ce cas s'applique principalement à un cas et partiellement à un second : (1) la réforme de l'*OT 51* est déclenchée à la fin de la Seconde Guerre mondiale et au début de la guerre froide, deux événements extérieurs d'une importance manifeste (composante C₁) ; (2) la dimension tactique de la réforme *armée 95* est renforcée par une dynamique stratégique après la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Ce type de réforme correspond à un changement décrit par les théories des relations internationales : l'environnement stratégique change (de la guerre mondiale à la guerre froide, de la guerre froide à la *post-cold war*) et l'armée suisse doit s'adapter à des circonstances fondamentalement différentes. C'est une forme de changement qui affecte tous les acteurs indépendamment de leurs croyances. La coalition dominante ne change pas, mais elle adapte son programme aux nouvelles conditions, contrairement à l'hypothèse de stabilité de l'ACF H_{Ch2}. Alors que, dans les autres cas, les facteurs extérieurs et domestiques sont souvent des trames justifiant le changement dans la narration des coalitions, ils représentent ici les facteurs effectifs du changement. Dans le cas de l'*OT 51*, la situation n'était plus tenable depuis 1940 et la nécessité du changement était avérée après une crise de longue durée qui avait imprégné la société dans son ensemble. Dans celui de l'*armée 95*, la fin de la guerre froide imposait une redistribution des coûts de la défense. La perception de l'inadéquation du modèle de l'armée était très majoritairement partagée. Le C DMF reconnaissait les nécessités externes et internes de la transformation. Au sens de Watzlawick, Weakland & Fisch (2011, 93), on observe ici une forme de recadrage (*reframing*), qui conduit à « change the conceptual and/or emotional setting or viewpoint in relation to which a situation is experienced and to place it in another frame which fits the “facts” of the same concrete situation equally well or even better, and thereby

changes its entire meaning ». L'opération mentale décrite par le psychanalyste est individuelle. Dans les deux cas décrits plus haut, elle est collective.⁵⁴⁴

Facteurs en soutien

D'autres facteurs parallèles soutiennent les changements : (1) le cadre financier ainsi que (2) d'autres éléments (composantes D, C₁, C₂ – changements stratégiques, développements technologiques, modifications sociales, etc.) parfois pertinents, souvent mobilisés pour justifier la réforme, mais qui n'expliquent pas pourquoi un changement II a lieu à un moment donné. Le rôle des modifications du cadre financier est important. En effet, ce n'est généralement pas le changement de la politique de défense militaire qui conduit à une modification du cadre financier, mais une modification du cadre financier qui influence la transformation, ce que valide la Table 225.

Table 225 Influence du cadre financier sur la transformation

Réforme	Modifications du cadre financier	Influence sur la transformation
OT 51	1. Réductions financières de l'après-guerre	Limite le cadre de la réforme
	2. Guerre de Corée et augmentation du budget	Soutient la réforme et l'apprentissage
OT 61	3. Coûts de l'armement	Soutient la réforme et l'apprentissage
	4. Affaire de Hongrie	
Conception 66	5. Dépassement des coûts du <i>Mirage</i>	Conduit à une transformation
A 95	6. Augmentation des coûts des armements : 1 F/A - 18 = 1 hôpital régional	Soutient la réforme
A XXI	7. Réductions du cadre financier	Soutient la réforme
ES 08/11	8. Programmes d'allègement du budget de la Confédération	Déclenche la réforme

Source : auteur

- *L'apprentissage entre les coalitions*, qui déclencha le consensus autour de l'*OT 51* n'apparaît pas dans les autres cas (cf. *Apprentissage entre les coalitions*, p. 619 *sqq.*). En revanche, l'apprentissage au sein des coalitions est présent dans tous les cas.
- *Les événements internes et externes* de moindre ampleur sont appréciés différemment à travers le filtre des croyances des coalitions. Ce qui représente un déclencheur pour l'une ne l'est pas forcément pour les autres : par exemple, lors de la seconde querelle des conceptions, l'apparition d'armes atomiques tactiques représentait l'impulsion d'une nouvelle réforme pour la coalition manœuvriste, tandis qu'elle ne nécessitait au pire que des adaptations mineures de l'*OT 51* pour l'opposition. Le groupe dominant impose sa relecture sur le processus politique à travers son dé-cryptage des événements tant que ces derniers n'ont pas pris une ampleur telle qu'une réforme du troisième type devient incontournable.

⁵⁴⁴ Le changement brusque d'orientation des pays européens après le déclenchement de la guerre en Ukraine à la fin de l'hiver 2022 s'y apparente.

— *La communication des coalitions* intègre des événements parfois disparates pour proposer une justification rationnelle de la nécessité du changement. La Table 201, page 542, montre la nature récurrente de ce genre de justifications à travers les réformes. Parfois, comme dans le cas de la réforme *armée 95*, croiser des événements et des activités dans une stratégie d'adaptation donne une visibilité supplémentaire à la démarche et la soutient : les modifications initiales proposées par Kaspar Villiger en 1989 auraient toutes pu en théorie être mises en œuvre indépendamment et à des rythmes variables. Les accoler dans un projet d'ensemble manifestait une volonté d'adapter l'armée pour contrer l'initiative du GSsA : Daniel Eckmann, on l'a vu, soutenait l'impossibilité de « changer l'image de l'armée [sans] changer l'armée » (cité dans Roger de Diesbach 1995, 211).

Table 226 Facteurs absents de l'explication du changement

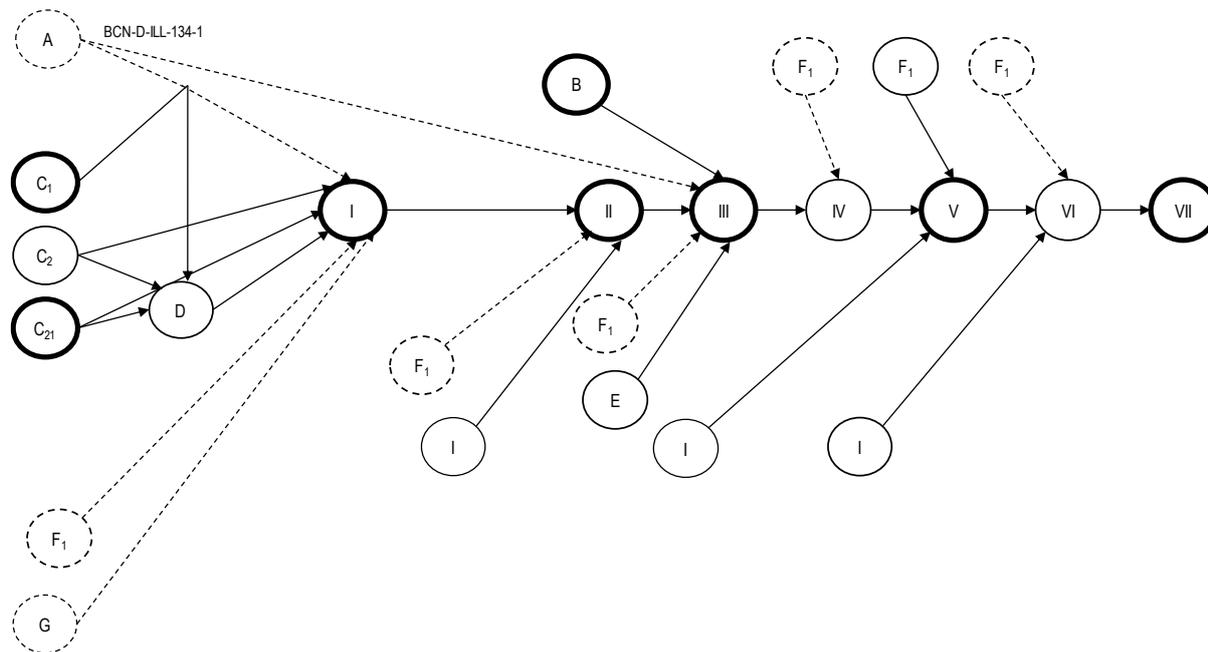
Description du changement	Cas	Facteur déclencheur	Mobilisé dans la narration
A Éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système	--	0	---
G Modification de la composition d'une coalition	--	0	--

Source : auteur

La Table 226 ci-dessus répertorie les facteurs qui sont absents des six cas : (1) la composante A (éclatement du sous-système, émergence d'un nouveau problème, terminaison du sous-système) n'est pas observée, même si deux initiatives du GSsA proposaient la suppression de la politique de défense militaire. L'aboutissement de ces développements demeurerait peu probable en raison de la centralité de la politique de défense militaire pour la Confédération. (2) La composante G (modification de la composition d'une coalition) n'a pas déclenché de réforme, bien que des groupes aient évolués, voire disparus au fil du temps, mais de manière asynchrone avec les réformes. Bien que cette condition ait disparu de la description canonique de l'ACF, on suggère de la réintégrer. Cette explication s'inscrit dans la constance de Planck (1949, 33-34) qui affirme que « a new scientific truth does not triumph by convincing its opponents and making them see the light, but rather because its opponents eventually die, and a new generation grows up that is familiar with it ».

De manière plus détaillée, le processus général de transformation effectif est représenté par la Figure 71. *L'absence de transformations* provient de paramètres qui ne sont pas pris en compte par la seconde hypothèse sur le changement. En effet, on note *d'une part* deux cas où l'hypothèse est prise en défaut et, *d'autre part*, elle est hors sujet dans les autres cas. En fait, plusieurs facteurs expliquent que la fréquence des transformations ne soit pas plus élevée : *premièrement*, la planification d'une réforme dure en moyenne de cinq à six ans. Par ailleurs, en raison du système de milice, la mise en œuvre du programme dure à elle seule une dizaine d'années. À l'exception de la période entre 1966 et 1995, il aurait donc été difficile d'intercaler des transformations supplémentaires car l'intervalle minimal était déjà atteint, voire dépassé, dans les cas de la transition de l'*armée 95* à l'*Armée XXI* et de l'*Armée XXI* à l'*ES 08/11*. La Table 227 illustre cet état de fait.

Figure 71 Processus de changement effectif



Légende

Facteurs principaux (en gras)	Phases
B Imposition par échelon supérieur	I Exploitation des opportunités par une ou plusieurs coalitions
C₁ Événement externe (géostratégique)	II Formulation d’options réformistes ou adaptatives
C₂₁ Événement externe (domestique – Changement du Chef de département)	III Décision en faveur d’un changement
D Événements internes au sous-système	IV Procédure préparlementaire (evtl. <i>RAPOLSEC</i>)
E Arrangement négocié	V Adaptation des bases légales–Message du Conseil fédéral–Procédure Parlementaire
F₁ Apprentissage entre des coalitions	VI (evtl) Référendum
F₂ Apprentissage au sein des coalitions (implicite)	VII Mise en œuvre de la réforme
A Éclatement du ss-système, émergence d’un nouveau problème, terminaison du ss-système	
G Modification de la composition d’une coalition	

Source : auteur

Deuxièmement, l’absence de mutation pendant la guerre froide découle aussi d’un certain nombre de paramètres que l’on rappellera sur la base de la discussion de la *Deuxième hypothèse sur le changement–Changement imposé et stase*, page 606 sqq. : (1) l’absence d’alternative réaliste à la *Conception 66*; (2) les risques d’une perte d’efficacité transitoire

pendant la transformation, (3) l'impossibilité de compenser les coûts d'un armement plus efficace par des réductions de personnel et, potentiellement, (4) la crainte de réveiller une nouvelle querelle des conceptions.⁵⁴⁵

Table 227 Période de validité des réformes (de l'entrée en vigueur à son remplacement)

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010
OT 51	■						
OT 61		■					
Conc 66			■	■	■		
A 95						■	
A XXI							■
ES 08 / 1							■

Source : auteur

Synthèse

À travers les six occurrences de changement II, on a repéré plusieurs formes d'impulsion du changement : (1) trois cas liés à la nomination d'un nouveau chef de département – un changement domestique – qui permet à une coalition marginalisée de prendre l'ascendant sur la formulation du programme, (2) deux cas de changement imposés par le Parlement ou le Conseil fédéral, mais qui s'inscrivent dans la poursuite d'une exploitation habile de la situation par une coalition marginalisée et (3) deux cas de changement (dont un en filigrane) qui découlent d'une modification majeure du contexte, reconnue par tous les acteurs comme nécessitant un changement II. Dans deux cas, les conséquences de l'*Affaire du Mirage* et l'*Étape de développement 08/11*, un changement II intervient dans la phase de mise en œuvre. On soulignera finalement que ces éléments s'articulent dans des fenêtres d'opportunité que l'angle de l'ACF ne met pas en lumière. Pour ces formes de changement, on a développé un corollaire de l'hypothèse, inspiré du *Multiple Streams Framework* (MSF) (Herweg, Zahariadis & Zohlnhöfer 2017; Kingdon 1995) pour mieux préciser les conditions du changement (Cf. *Propositions de corollaires aux hypothèses sur l'apprentissage*, page 670 sqq).

Effets du changement – Évolution des croyances et variable dépendante

La section précédente portait sur les valeurs de la variable indépendante. Cette section décrit la variable dépendante à la fin des réformes. Elle compare les effets du changement de croyances du programme de la politique de défense militaire dans les six occurrences analysées. La Table 123 répertorie strate par strate des modifications des croyances propres du programme.

⁵⁴⁵ Alfred Ernst suggérait qu'une réforme n'entrait en considération qu'en cas d'apparition d'une nouvelle situation et qu'alors, une alternative concrète au programme en cours devait être présentée. Il décrivait les conditions d'une révision de la doctrine et de l'organisation comme (1) l'apparition de nouvelles formes de menaces ; (2) la mise au point d'armements révolutionnaires ; (3) des modifications du positionnement géopolitique de la Suisse ; (4) des mutations du cadre financier ; (5) des transformations mettant en cause le système de milice ou l'obligation de servir (A. Ernst 1971a, 398–399). Cette description est relativement cohérente avec celle de la variable indépendante.

Croyances du noyau

La strate des croyances du noyau comprend les croyances sur l'existence de l'armée, la neutralité et les relations civiles–militaires.

- *L'existence de l'armée* est une croyance pérenne des programmes successifs. Sa remise en question, menée par les groupes pacifistes depuis le début du XXe siècle, ne devint un objet de discussion publique qu'à la fin des années huitante et au début des années 2000 avec les deux initiatives du GSsA. L'impact direct des discussions et des votations sur les croyances du noyau du programme officiel fut très limité. La création du service civil décrite plus bas en constitue cependant un impact indirect. On peut s'attendre, en extrapolant les résultats des travaux de [Szvircsev Tresch et al. \(2021\)](#) à ce que ce paramètre n'évolue pas dans le proche futur.
- *La neutralité* (dans sa dimension juridique et politique) détermine fondamentalement la doctrine stratégique et opérative de l'armée puisqu'elle interdit toute participation à une alliance, ne permet pas de dépasser la préemption et qu'elle exige, dans son acception courante, l'existence d'une armée. Elle n'a pas fondamentalement évolué dans la période étudiée, mais les coalitions dominantes ont participé, dans le contexte général de l'ouverture de la Suisse à l'Europe et au monde, à des tentatives d'ouvrir la narration traditionnelle de la politique de neutralité à des actions de promotion de la paix, marquées par des résultats mitigés. À nouveau, l'extrapolation des résultats présentés par [Szvircsev Tresch et al. \(2021\)](#) laisse augurer, dans le futur proche, d'une stabilité des croyances portant sur le droit de la neutralité. Des modifications de la politique de neutralité sont en revanche à attendre en fonction des transformations géopolitiques à venir ([par exemple : Villiger 2022](#)).
- Si les narrations sur la *relation civile–militaire* n'ont pas fondamentalement évolué – le recours aux tropes du « citoyen en uniforme » persiste à travers les *Accents du commandement de l'armée* ([Armée Suisse 2016](#)) et la *Vision de l'Armée suisse en 2030* ([Armée suisse 2021](#)) – les croyances qui fondent ces *topoi* ont évolué. Pendant la première moitié de la guerre froide, les croyances du programme oscillaient entre le républicanisme et le militarisme. Pour Allgöwer, le « Bürger in der Notform des Kämpfers » républicain défendait ses valeurs par les armes ([P. Braun 2006](#)).

Même le manœuvriste Ernst Uhlmann soulignait le lien étroit entre le soldat et le citoyen : le service de troupe constituait un devoir pour la défense du pays et du peuple ([Uhlmann 1946a](#)). Pourtant, la nécessité républicaine du sacrifice citoyen était en concurrence avec le principe « clausewitzien » de la victoire décisive. Le professeur Karl Schmid, qui avait dirigé la *Studienkommission für strategische Fragen* à la fin des années soixante, soulignait déjà les limites du modèle, notamment la perte de sens de l'approche vertueuse : « *Dulce et decorum est pro patria mori — das lässt sich in die modernen Sprachen der westlichen Welt gar nicht mehr übersetzen* » ([K. Schmid 1960, 176](#)). Depuis, la nécessité de justifier l'engagement de l'armée en l'absence de menace militaire étatique a conduit à une marchandisation du service militaire ([C. Bühlmann 2017](#)).

Cette transformation a été renforcée par la détermination de l'armée comme « réserve stratégique » au profit de la Confédération et des Cantons : on n'attendait moins des forces armées de remplir leur tâche originaire (liée à la menace d'emploi ou d'exercice de la force) que de combler les lacunes des polices cantonales voire des services de

santé, même si la guerre en Ukraine a partiellement changé cette rhétorique. Les citoyens en uniforme devenaient de ce fait des ressources de la Confédération : le service militaire vertueux est transformé en une activité économique avantageuse pour l'État et, partiellement, le secteur privé ou associatif. Contrairement aux idées des Lumières, le citoyen redevient un serviteur de l'État.

Dans la perspective des croyances irréconciliables, la perspective libérale de la marchandisation et celle républicaine du service de milice et de la conscription mettent en lumière une tension croissante entre deux idéaux incompatibles.⁵⁴⁶ Cette mutation n'a pas encore été thématisée. Elle correspond à une évolution majeure de la conception de la citoyenneté qui prend une importance particulière dans la discussion sur les évolutions de l'obligation de servir, en particulier la volonté de l'étendre aux Suissesses, qui répond « d'abord des impératifs de type instrumental » (Monay 2022, 753). Cette discussion, qui porte sur la strate III, dépasse la politique de défense et nécessite une discussion à l'échelon du système politique.

Croyances propres

On poursuit la discussion avec la mise en œuvre de croyances du noyau dans le sous-système par la strate des croyances propres.

- Durant toute la période concernée, *le système de milice*, l'impermanence de l'armée, n'a pas fait l'objet de débats majeurs. Les limites d'un système dont la mobilisation prend du temps face aux risques d'une attaque par surprise ont conduit à des modifications des organisations de conduite dans les années septante, avec la mise sur pied d'un état-major de conduite permettant de commander l'armée avant l'élection du commandant en chef de l'armée. Pour assurer la protection des aéroports de Zürich et de Genève, ainsi que de la ville de Berne, des formations d'alarme mobilisables très rapidement avaient été créées dans les années huitante (Däniker 1996b). Des formations d'intervention des troupes combattantes et des troupes du génie / sauvetage, dotées de matériels et de munitions supplémentaires, devaient permettre une première réaction en cas de besoin. Ces améliorations à la marge du système de milice sont des changements I. La création, avec la réforme *Armée XXI*, de soldats en service long modifie davantage le principe du système de milice (Saladin 2012), sans le remettre fondamentalement en question.
- *L'obligation de servir* a été partiellement modifiée par l'introduction du service civil en 1995. D'un point de vue républicain traditionnel, cette modification impacte la relation civile-militaire basée sur l'obligation de servir considérée comme un acte vertueux au profit de la communauté. Cette modification intervient comme une conséquence indirecte des actions de la coalition abrogative. Elle a ouvert une fenêtre d'opportunité qui a permis à la gauche de proposer une initiative parlementaire en faveur du service civil, proposition qui a été suivie et approuvée par la droite. La création de ce nouvel instrument de la politique de sécurité pourrait être interprétée comme une modification importante du lien entre citoyenneté et service militaire. La question de l'extension de l'obligation de

⁵⁴⁶ On peut sans autres appliquer l'analyse de Kussau *et al.* sur les commissions scolaires de milice au système de défense suisse. Les auteurs mettent en lumière des différences fondamentales ces deux idéaux : « Ist demnach Beteiligung im Republikanismus Bürgerpflicht, betont der Liberalismus das Bürgerrecht, das auch Nichtbeteiligung umschliesst » (Kussau et al. 2007, 5).

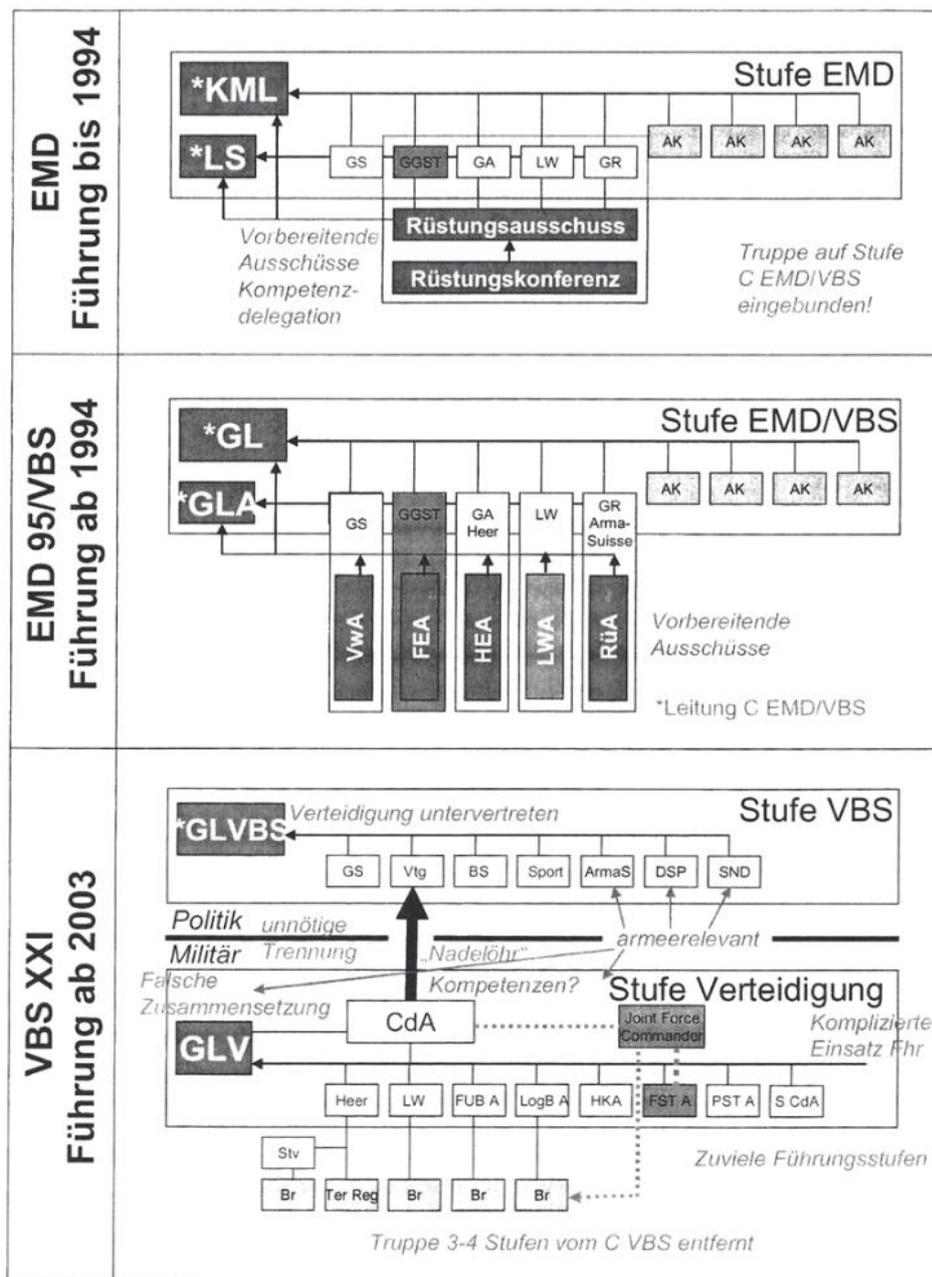
servir, soit aux femmes dans le cadre militaire (ats 2019), soit à l'ensemble des citoyens pour un service général (Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) 2011 ; 2013 ; Conseil fédéral 2022a), n'a pas été thématiqué dans son impact sur les valeurs républicaines du système politique.

- La *doctrine militaire stratégique* était initialement fixée sur deux piliers : la défense nationale et le service d'ordre. Avec le *Rapport sur la politique de sécurité 73*, la *Conception 66* s'incorporait dans une perspective stratégique d'ensemble et l'armée devenait un instrument de la politique de sécurité (Conseil fédéral 1973). À partir de la fin des années huitante, sous l'influence de Däniker, pour justifier la nécessité de l'armée par des tâches visibles d'utilité commune ainsi que pour répondre à des besoins stratégiques liés à la sécurité internationale, les mandats ont été étendus à l'appui aux autorités civiles, ainsi qu'à la contribution à la stabilité internationale. Ils se sont poursuivis avec l'*Armée XXI*. Avec la réforme *ES 08/11*, la focalisation a passé sur la sécurité intérieure pour répondre aux menaces terroristes, au détriment de la préparation à la défense militaire (A. Wenger 2022). Si les conséquences de la crise ukrainienne se poursuivent, on peut prévoir une focalisation renouvelée sur la défense militaire.
- La *doctrine opérative de défense* est restée relativement similaire tout au long de la période étudiée, à l'exception de la période 1961–1966 où l'on a planifié une défense mobile. Sinon, on est resté dans une forme de défense de zone dont la composante de riposte était plus ou moins importante. Cette forme de défense répond au cadre financier et au terrain de la Suisse. De plus, elle correspond à une forme de lien républicain (Stutz 1990). Cette approche attritionnaire fondée sur le feu et le choc (Weck 2011) ne nécessite pas de conduite opérative au sens moderne. Stratégie d'usure du faible au fort, elle ne permettait pas d'obtenir une victoire décisive, même si, après la fin de la guerre froide, la doctrine de l'*armée 95* prévoyait de manière optimiste – en l'absence d'un ennemi déclaré – de briser les capacités d'actions de l'adversaire ou, tout au moins, de le repousser hors du territoire (Armée suisse 1995, Partie 9, 8). La doctrine de l'*Armée XXI* et de l'*ES 08/11* demeure proche de la défense de zone mais avec de moyens de plus en plus réduits.

Croyances secondaires

On limite la discussion des croyances secondaires à *l'organisation de l'armée et du DMF/DDPS*, qui joue un rôle mineur dans la transformation de la politique de défense militaire (cf. *Strate I – Instrument d'action : l'organisation de l'armée*, page 95 *sqq*). On souligne cependant la création récente de l'état-major du chef de l'armée, un organisme de l'administration militaire (celle-ci porte depuis 2004 le nom de *groupement défense*), ainsi que le rapprochement de l'organisation de l'armée et de celle du DDPS (Lampert & Stauffer 2017). Ces deux paramètres influencent la mise en œuvre du système de milice car ils démontrent un éloignement du ou de la C DDPS de la conduite de l'armée ainsi que la perte d'influence des cadres de milice sur les organes de décisions du DDPS (Figure 161). Avant 2003, le chef DMF / DDPS dirigeait l'armée en temps de paix. La CDN, puis le Conseil de direction intervenait uniquement à titre consultatif. Mais à partir de 2001, le Conseil de direction de la défense, puis le rapport du commandement de l'armée rassembla le chef de l'Armée et ses subordonnés directs (Paul Müller 2008; SVP Schweiz 2009).

Figure 72 Modèle de conduite DMF-DDPS



Source : Paul Müller (2008, 17). La troupe est désignée par « AK » ou « Br » / « Ter Reg »

Actuellement, le chef ou la cheffe de Département ne dirige plus la CDN ou la direction de l’armée, mais pilote le Conseil de direction du DDPS (CD DDPS – *Geschäftsleitung VBS / GL VBS*) qui rassemble les unités administratives disparates qui lui sont subordonnées. Elle est davantage éloignée de la conduite de l’Armée que ses prédécesseurs des années quarante à nonante. Elle ou il conduit un dialogue bilatéral avec le chef de l’Armée sur des points précis. La distance entre la troupe de milice et l’échelon politique augmente : jusqu’en 2003, le remplaçant du commandant ou le chef d’état-major (CEM) d’un corps d’armée (en général, des officiers de milice) se trouvaient à deux échelons du C DMF, un commandant de régiment à trois. Depuis, les commandants ou les CEM sont situés à cinq échelons du ou de la C DDPS, ce qui limite

leur influence directe sur le niveau politique. Il s'agit là d'un changement dans la perception du système de milice, critiqué par des acteurs conservateurs parce qu'il éloigne la troupe de la décision politique (Paul Müller 2008; SVP Schweiz 2009).

Ce changement participe également d'une perte du *self-command*. D'autre part, jusqu'en 2003, la structure de l'armée était séparée de celle de l'administration : les corps d'armée répondaient directement au C DMF / DDPS. Depuis la réforme *Armée XXI*, le groupement défense et l'échelon troupe (« AK » dans les deux premiers tiers, « Br / Ter Reg » dans le dernier) sont moins différenciés (Saladin 2012, 164ss, 315–316). En comparaison des deux autres organigrammes, cet état de fait ressort clairement du dernier tiers de l'illustration ci-dessus. La création d'un poste de chef de l'Armée (qui est en fait principalement le directeur du groupement défense, l'administration militaire) marque également un changement : la conduite de l'armée a passé d'une direction collective, avec un *primus inter pares*, à une forme individuelle, qui correspond moins à la tradition suisse (Zumstein 1985a, 177).

En synthèse, la vision de *L'Armée suisse en 2030* appelle à une « répartition des tâches, des compétences et des responsabilités [bien réglée] entre l'armée et l'administration militaire » et soutient que les « principes de gestion d'entreprise [...] jouent un rôle mineur dans les opérations et les engagements de l'armée » (Armée suisse 2021, 17). Il n'en demeure pas moins que les modifications organisationnelles et doctrinales de l'armée depuis la fin de la guerre froide correspondent à un rééquilibrage des croyances républicaines du programme par celles plus libérales du système politique, en particulier sous l'influence d'une réduction du cadre financier. Des modifications lentes de croyances du noyau ou secondaires, qui ont évolué à des rythmes différents des réformes, que ce soit par l'imposition du Parlement (le service civil) ou peu à peu à travers les évolutions du programme, ont conduit à une transformation du contenu des strates. Les aspects stratégiques sont fortement influencés par la dimension économique. En ce sens, on peut attester d'une modification des croyances du noyau sur le lien citoyen–militaire que les *topoi* relevés plus haut continuent à celer.

Après avoir répondu aux deux premières questions de recherche, on revient sur les apports de la thèse au cadre des coalitions advocatives.

Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – I. Ouverture du cadre

Cette section rappelle les apports de la thèse à l'ACF et à l'analyse des politiques publiques suisses, qui sont : (1) sa contribution à l'analyse des politiques publiques suisses. Elle défriche un nouveau champ d'étude. (2) Le test de l'ACF dans la plus longue durée, (3) Des contributions à l'agenda de développement de l'ACF ainsi que (4) la contribution méthodologique au test des hypothèses.

Confrontation avec la politique de défense militaire suisse

Le *premier apport majeur* de cette recherche est sa contribution à l'analyse des politiques publiques suisses. Elle défriche un nouveau champ d'étude. Les chercheurs en science politique n'ont prêté qu'une attention restreinte aux politiques de défense militaire suisses au-delà des analyses *Vox* ou des études quantitatives sur les votations militaires, (M. Bühlmann, Sager & Vater 2006; Longchamp 1990a). Or elles n'expliquent pas les causalités en jeu.

Cet état de fait n'est pas limité à la Suisse : en Europe, la plupart des contributions abordent indirectement la politique de défense militaire sous l'angle des études critiques de sécurité plutôt que sous l'angle de la stratégie (Venesson 2013). Cette thèse soulève donc le voile d'un sous-système souvent discuté mais peu étudié. *In fine*, ces conclusions rejoignent l'hypothèse formulée par Elisabeth Kier que le contexte international n'influence pas directement la nature de la doctrine militaire. La complexité du système politique renforce la dimension domestique de la politique de défense militaire au détriment de son orientation sur le système international (Kier 1999, 27).

Test de l'ACF dans la plus longue durée

Le *deuxième apport majeur* de cette thèse consiste en l'ouverture du cadre des coalitions advocatives à un nouveau sous-système. On a appliqué à l'analyse de la politique de défense militaire suisse un cadre théorique qui suit de très près l'ACF. La défense suisse est un thème particulier, une réforme qui porte essentiellement sur une structure administrative (mais dans laquelle paradoxalement des citoyens-soldats servent), très peu soumise à l'influence européenne. Elle montre les limites de l'ACF pour l'application à une politique régaliennne qui prend forme dans une structure institutionnelle contraignante. Cette extension n'est pas seulement thématique, mais aussi substantielle, par le test de la majorité des hypothèses de l'ACF dans la plus longue durée, au travers de quatre études de cas portant sur plus de soixante ans. La littérature fait peu état de tests coordonnés de toutes les hypothèses (J.J. Pierce et al. 2017).

Ainsi, cette thèse contribue à la littérature sur l'ACF par plusieurs modes : (1) elle aborde pour la première fois la politique de défense militaire suisse et la transformation militaire sous l'angle du cadre des coalitions advocatives.⁵⁴⁷ (2) Cette thèse applique les hypothèses de l'ACF à la politique de défense militaire de manière très proche de l'original. Elle les évalue sur la « plus longue durée », à l'aide de six cas tirés de quatre réformes, ce qui permet de comprendre les dynamiques de détail. (3) Sur la base de sources historiques secondaires, elle ouvre la boîte noire des coalitions pour saisir comment les acteurs individuels contribuent à la transformation du sous-système, ce qui permet de mieux comprendre le fonctionnement des coalitions et de la politique de défense militaire. (4) Elle met en évidence plusieurs exemples de composantes théoriques comme le choc interne ou l'arrangement négocié.

Contributions à l'agenda de développement de l'ACF

Troisièmement, on a proposé les extensions du cadre et de sa dimension théorique. Elle porte sur plusieurs propriétés qui s'inscrivent dans l'agenda de développement de l'ACF (Jenkins-Smith et al. 2017).

— Une amélioration de la description et de l'opérationnalisation des strates de croyances en les appuyant sur l'approche systémique de l'école de Palo Alto, en particulier sa définition des niveaux de réalité (Watzlawick 1977) ainsi que des niveaux de changement de Watzlawick, Weakland & Fisch (2011).

⁵⁴⁷ Il n'existe à notre connaissance qu'une seule contribution similaire sur la politique de défense à l'ACF (Muijen 1993) ; elle est limitée à une version ancienne de l'ACF et ne se sert de l'ACF que comme d'une base de description.

- On a montré que le sous-système intégrait d'autres formes de coalitions, dont l'existence est éclairée par la redéfinition du changement proposée ci-dessus. On a proposé une extension du cadre des coalitions pour intégrer ces additions.
- Plus marginalement, on a introduit le *process tracing* pour déterminer l'influence de ces facteurs sur le changement, on a proposé une représentation plus élaborée et plus cohérente du diagramme des flux de l'ACF ainsi qu'une typologie renouvelée des facteurs explicatifs du changement.

Sur le plan méthodologique, on a testé les hypothèses de manière très détaillée, en s'appuyant sur la *logique des prédicats*, ce qui permet de mieux les analyser et les opérationnaliser.

Contribution méthodologique

Le *quatrième apport majeur* de cette recherche est sa contribution méthodologique. En dépassant le test des hypothèses par la simple dualité entre les valeurs vrai et faux, cette thèse propose une *méthode d'évaluation des hypothèses* qui limite le biais de confirmation. En déconstruisant une prescription de [Mahoney & Goertz \(2004, 655\)](#), on a introduit l'indécidabilité d'une hypothèse, lorsque l'on ne peut pas évaluer si elle est vraie ou fausse, ainsi que l'hors sujet, lorsque l'hypothèse n'est pas couverte par les faits. On évite ainsi de faire de la « science politique de salon », par analogie à « l'ornithologie de salon » de [Carl G. Hempel \(1945\)](#). Corollaire de cette définition du hors sujet, il devient possible de déterminer l'applicabilité de la théorie aux faits, un thème peu traité dans la littérature.

Ces quatre apports majeurs constituent un ensemble cohérent appliqué aux questions de recherche portant sur les conditions du changement de la politique de défense militaire suisse et extensible à d'autres sous-systèmes.

Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – II. Lacunes

On souligne ici plusieurs lacunes du cadre et de la dimension théorique de l'ACF d'un point de vue apodictique. On proposera dans la section suivante une série de modifications portant sur le sous-système, les coalitions et le diagramme des flux en vue de les combler.

Lacunes du cadre

À côté des lacunes portant sur les axiomes, la structure des croyances, les liens au sein des coalitions et la dynamique du changement – qui ont été soulignées plus haut et pour lesquelles on proposera des hypothèses supplémentaires et des corollaires adaptés – on met ici en évidence plusieurs insuffisances significatives mais moins pertinentes pour cette recherche. Cescarences portent sur des aspects généraux du cadre (sa plasticité et des inconsistances) et les limites des axiomes (notamment le renouvellement rapide de facteurs théoriques supposés invariables).

Discrimination des concepts

Une première lacune du cadre tient à la difficulté de discriminer des concepts, ce qui peut péjorer leur opérationnalisation. Lucie Béraud–Sudreau interroge les différences « entre apprentissage [et] nouvelle perception des intérêts par les acteurs » ou « entre apprentissage et redistribution des ressources ». Faut-il considérer l'opinion publique comme une ressource ou un événement externe (Béraud–Sudreau 2015, 28) ? Faut-il considérer le GSsA comme une coalition advocative ou comme un influenceur capable de créer des événements domestiques ? Finalement, l'articulation interne et les liens des concepts avec le reste du cadre, à l'exemple des « eleven topics of normative precepts defining the policy core beliefs », sont parfois lacunaires (Sotirov & Memmler 2012, 57) et conduisent à une absence de parcimonie dans la détermination des analyses (Zahariadis 1998, 444).

Structure théorique

Une seconde lacune tient au récent recours à la structure théorique de Lakatos. Ce mélange d'épistémologie poppérienne et de sociologie kuhnienne (Bouveresse 1998, 199–201) est peu convaincant. Lakatos utilisait par ailleurs cette différenciation pour décrire les mathématiques, champ qui a une structure interne différente des sciences sociales.

Plasticité du cadre

Un hiatus supplémentaire est lié à la plasticité du cadre. Sabatier et ses héritiers ont en effet adapté l'ACF en fonction des résultats des recherches, ce qui a pu être discuté.⁵⁴⁸ Sabatier (2007a, 208) répondait à ses critiques en argumentant que la révision régulière du cadre, tout en maintenant les axiomes de base, était une de ses forces. Cette forme d'équilibrisme, entre conformer la théorie aux faits et s'assurer que les ajustements ne servent pas simplement à protéger le cœur stable, peut sembler risquée. Paul Cairney se demande s'il ne vaut pas mieux « discourage people from stretching their theories too much to match the evidence rather than seek a more convincing theory? » (Cairney 2015, 494).⁵⁴⁹

Ces contradictions ne sont pas problématiques pour les résultats de cette thèse, qui se base sur la dernière version de l'ACF. Elles le sont lorsque l'on poursuit des recherches sur une durée d'une décennie ou davantage, puisque l'on va devoir se confronter à une nouvelle mouture du cadre tous les trois à six ans.⁵⁵⁰ Elles s'appliquent par exemple aux axiomes.

⁵⁴⁸ Cf. « In any formula, constants [...] are to be treated as variables », The Recommended Practices Committee of the International Society of Philosophical Engineers' Universal Laws for Naive Engineers (Bloch 2003, 81).

⁵⁴⁹ Si l'on permet une analogie avec l'ingénierie informatique, chaque fois que l'on fait une adaptation d'un logiciel, on le soumet à des tests de régression par lesquels on teste toutes les fonctionnalités pour s'assurer du maintien du fonctionnement (par exemple: Percival 2017). Or, par la nature de la recherche en sciences sociales, ce n'est pas possible. Le risque deviendrait alors que certaines validations antérieures, qui avaient permis de soutenir une version précédente de l'ACF, ne fonctionnent plus après une nouvelle adaptation de la théorie. La théorie risquerait alors de devenir vacillante, d'autant que les nombreuses mutations de l'ACF rendent la vue d'ensemble difficile. Une gestion des versions et une vue d'ensemble consolidée du cadre manquent.

⁵⁵⁰ C'est peut-être une incitation des auteurs du cadre pour que les doctorants travaillent plus rapidement.

Lacunes du diagramme des flux

On revient dans cette section sur le diagramme des flux. Il forme le cœur des catégories et de leurs relations mais il n'a pas été fondamentalement critiqué.⁵⁵¹ On a relevé de manière apodictique un certain nombre de problèmes : (1) le cadre a évolué à plusieurs reprises bien qu'il fasse partie du cœur stable du cadre. (2) Sa dénomination est impropre : *what does flow* ? (3) La modélisation manque de cohérence. (4) Le schéma ne décrit que le changement par événement externe sans tenir compte des avancées subséquentes du cadre. Plus précisément, ces éléments appellent les remarques suivantes en lien avec la Figure 73 :

- *Premièrement*, le diagramme a évolué à plusieurs reprises.⁵⁵² Il n'y a pas lieu de critiquer son adaptation aux résultats des études ou à l'élargissement géographique du domaine d'application, d'autant que plusieurs modifications sont relativement mineures. En revanche, il semble contradictoire de placer cette représentation évolutive comme un des « more stable components of the ACF at the 'framework' level » (Jenkins-Smith et al. 2017, 7887).
- *Deuxièmement*, ce schéma ne modélise que le changement par événement externe, ce qui correspond à l'état du cadre de 1987. Il ne tient pas compte de l'impact d'événements internes, d'agrément négocié ou d'autres contraintes issues d'une juridiction supérieure⁵⁵³ Pourquoi n'y trouve-t-on pas un *internal subsystem events* ?
- *Troisièmement*, la dénomination de « Flow Diagram » pourrait sembler inadaptée. L'existence des flèches montre une influence. Mais l'influence de qui ou de quoi ? Qu'est-ce qui s'écoule (*What does flow*) ? Quelle causalité veut-on montrer ? Le diagramme ne dévoile pas une relation de temporalité puisque des flèches remontent vers le haut du rectangle du sous-système. D'autre part, le cadre ne définit pas les relations entre les variables.
- *Quatrièmement*, la cohérence de la modélisation laisse à désirer. Il y a un mélange de types logiques : acteurs, événements, paramètres et variables sont amalgamés sans cohérence. Les *long-term coalition opportunity structures* ④ et les *short-term constraints and resources of subsystem actors* ⑤ sont des attributs ou des éléments des coalitions, ils

⁵⁵¹ En revanche, plusieurs auteurs ont esquissé des représentations différentes. Le schéma de Bandelow (2015, 319) convaincant par sa simplicité mais il manque de précision. La représentation de J.J. Pierce, Peterson & Hicks (2016, 6) est plus proche de l'original, plus complète aussi dans la représentation des conditions du changement, mais reste discutable car la transformation par événement externe nécessiterait la décision d'une juridiction supérieure :

Long-term opportunity structures and external events are all mediated through short-term constraints and resources that represent the short-term opportunities for coalitions to exploit (Jenkins-Smith et al., 2014). These short-term constraints and resources are similar to windows of opportunity as identified by Kingdon (1984). At this point there is the opportunity for a superior jurisdiction to impose a policy change on the subsystem (7).

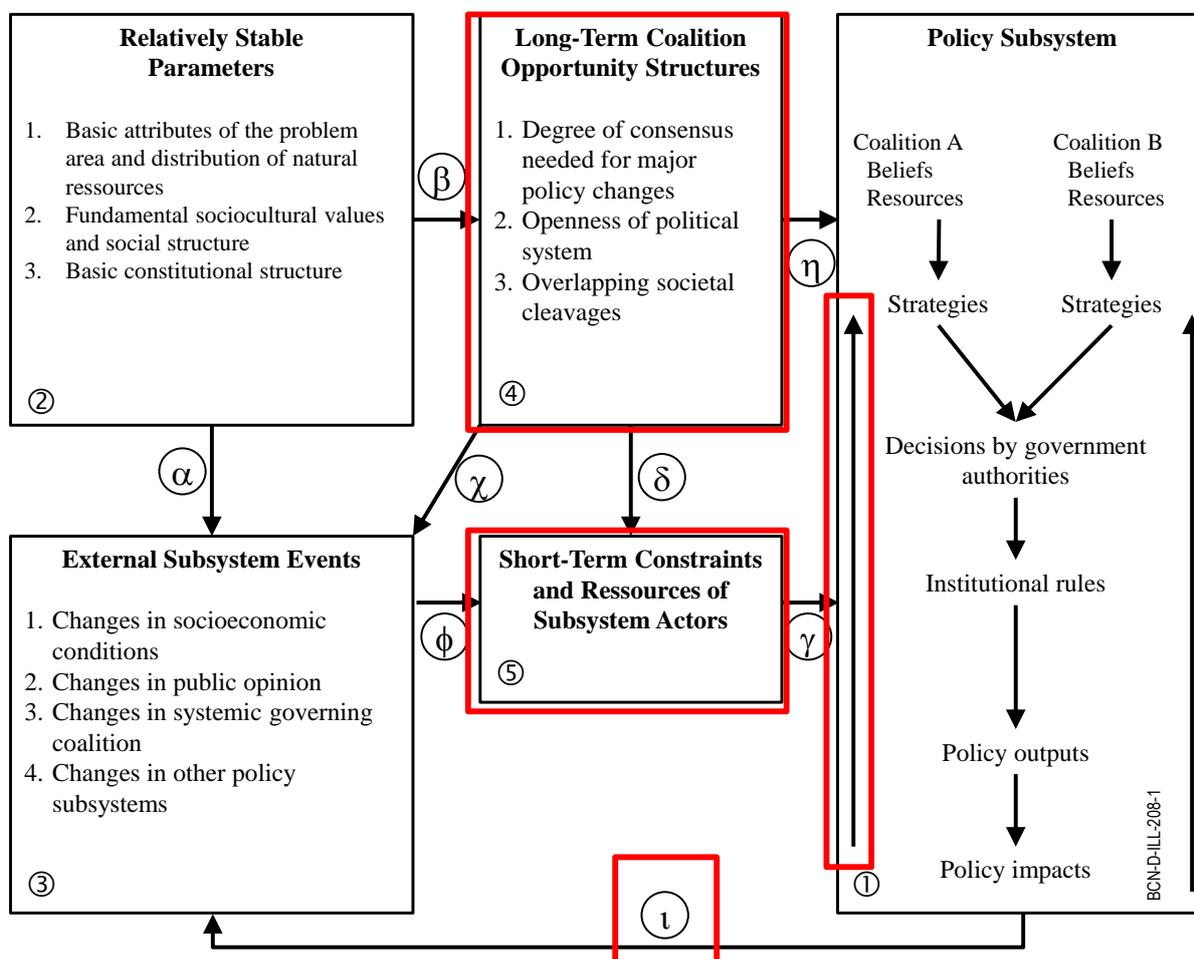
⁵⁵² Il a évolué depuis le premier « *Flow Diagram of the Variables Involved in the Implementation Process* » (Sabatier & Mazmanian 1980, 542) jusqu'au dernier « diagramme des flux » de l'ACF Jenkins-Smith et al. (2017, 2943), en passant (sans souci d'être exhaustif) par le « *general model of policy change focussing on competing advocacy coalitions policy subsystems* » (Sabatier 1987, 653), le « *Advocacy coalitions framework of policy change* » (Sabatier & Jenkins-Smith 1993, 18), le « *Revised diagram of the advocacy coalition framework* » (Sabatier & Jenkins-Smith 1993, 224), le « *Diagram of the Advocacy Coalition Framework* » (Sabatier & Jenkins-Smith 1999, 149), le « *2005 Diagram of the Advocacy Coalition Framework* » (Sabatier 2007a, 202) ou encore le « *2007 Advocacy Coalition Framework Flow Diagram* » (Weible, Sabatier & McQueen 2009, 352; Weible & Sabatier 2011, 352).

devraient à ce titre être intégrés dans le sous-système de politiques publiques. Par ailleurs, alors qu'un des axiomes de l'ACF décrit la focalisation sur les coalitions, on peut s'interroger sur la pertinence d'une attention portée sur les *subsystem actors* ⑤.

— *Finalement*, quelles informations passent-elles à travers la boucle de feedback τ ?

En d'autres termes, ce schéma décrit l'ACF de manière générale, comme une affiche de film montre les protagonistes et suggère leurs relations sans révéler le scénario, mais manque de cohérence dans la modélisation. Il est davantage brandi comme une décoration qu'utilisé pour soutenir un test d'hypothèses.

Figure 73 Diagramme des flux et exemples des problèmes repérés



Source : compléments de l'auteur à (Sabatier 2007a, 202)

On présentera dans la section suivante (titre Réviser le diagramme des flux, page 671 sqq.) une proposition d'adaptation du diagramme.

Lacunes théoriques

Les lacunes théoriques portent sur la nature essentiellement descriptive des axiomes, en premier lieu des hypothèses. L'opérationnalisation de ces hypothèses peut se révéler difficile car elles ne sont pas toujours formulées avec précision (Bandelow 2015, 313). On a cherché à résoudre ce problème par un design empirique précis.

Des hypothèses descriptives

Les hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage sont descriptives et non causales. D'un point de vue épistémologique traditionnel, la théorie devrait expliquer, c'est-à-dire déterminer une relation de causalité ($X \rightarrow Y$) et pas seulement décrire l'appartenance à une classe ($a \in E$). Par exemple, la première hypothèse sur les coalitions affirme que « on major controversies within a policy subsystem when policy core beliefs are in dispute, the lineup of allies and opponents tends to be rather stable over periods of a decade or so » (Jenkins-Smith et al. 2017, 3031–3032). Clairement, cette hypothèse n'explique pas la stabilité de la coalition, mais la décrit comme un attribut du groupe. C'est une attitude étonnante en regard de la volonté de scientificité de l'ACF : Imre Lakatos (1976, 1761) affirme par exemple qu'une conjecture « might be said to be scientific only if it aims at expressing a causal connection », tandis que Edella Schlager (1999, 234) souligne que « theories, which provide explanations, and not simply descriptions, tell stories of why actors act and to what effect ». Les hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage ne correspondent pas à l'idéal de Paul Sabatier (2007b, 328) :

Thinking carefully about the steps in a causal process is one of the principal steps in going from general frameworks to denser, more logically interconnected theories. The failure to develop clear chains of causal relationships is probably one of the reasons that several policy frameworks that were popular in the 1970s—including Lowi's arenas of power and the large-N comparative policy studies of Hofferbert et al. no longer attract much attention.

Ce manque de processus causaux dans les hypothèses est critique. C'est certainement une des lacunes majeures du cadre, qui se retrouve indirectement dans la critique par Daniel Nohrstedt (2010, 310–311), qui constate que beaucoup d'auteurs ont recours à l'ACF pour des études descriptives plutôt que pour des analyses basées sur des hypothèses testables.⁵⁵⁴ Il démontre les limites des hypothèses sur les coalitions et l'apprentissage.

Lacunes définitionnelles

On relèvera finalement de manière apodictique une lacune dans la définition des sous-systèmes : la définition des sous-systèmes et celle des coalitions advocatives présentent deux niveaux de récursion : (i) Jenkins-Smith et consorts définissent le sous-système (*policy subsystems*) comme « a policy topic, territorial scope, and the actors directly or indirectly influencing *policy subsystem* affairs » (Jenkins-Smith et al. 2017, 139).⁵⁵⁵ Pour éviter cette récurrence, le terme de « policy subsystem affairs » gagnerait à être remplacé par une périphrase. (ii) Par ailleurs, la présence d'acteurs « directly or indirectly influencing *policy subsystem* affairs » dans la définition détermine un second niveau de récurrence :⁵⁵⁶ ces protagonistes sont associés dans des coalitions advocatives, dont la définition décrit la recherche d'influence sur le sous-système. Ces individus « share policy core beliefs and [...] coordinate their actions in a nontrivial manner to influence a *policy*

⁵⁵⁴ On l'a vu dans l'analyse de la littérature de l'ACF.

⁵⁵⁵ Italiques de l'auteur.

⁵⁵⁶ Italiques de l'auteur.

subsystem » (Jenkins–Smith et al. 2017, 3028–3029).⁵⁵⁷ D'un point de vue formel et logique, il serait judicieux de découpler les deux définitions qui comme l'ouroboros, forment un cercle vicieux.

Une glu plus agglomérante

À côté de cette extension des classes de coalitions, on note que, empiriquement, d'autres facteurs que la structure, les croyances, les actions saillantes et les interactions ont liés les groupes, en particulier de 1939 à 1966, période pour laquelle on dispose d'indices sur la base de Ernst.

1. La constitution des groupes proviendrait non seulement du partage des croyances, mais aussi « dass neben den sachlichen Gegensätzen kameradschaftliche Bindungen und wohl auch persönliche Sympathien und Antipathien von Bedeutung waren » (A. Ernst 1971a, 176). Dans les deux premières études de cas, les antipathies marquantes contribuent à la distance entre les coalitions.
2. Le contexte particulier de la mobilisation et les actions de l'*Offiziersbund*, ont créés des liens très forts entre les acteurs : « die engen menschlichen Beziehungen, die aus den kritischen Tagen des Sommers 1940 stammten, schufen einen Zusammenhang, der allen Belastungen standhielt » (A. Ernst 1971a, 175).
3. De ce fait les dissensions au sein même de la coalition oppositionnelle n'ont pas conduit à son éclatement : « In 1946 wäre die Gruppe beinahe auseinandergebrochen. Aber dank den engen persönlichen Beziehungen konnte der endgültige Bruch vermieden werden » (177). Les liens personnels d'amitié et d'inimitié entre les acteurs ont joué un rôle important qui n'est pas souligné par l'ACF et qui dépasse le *Devil Shift* ou le penchant angélique. Cela tient aussi à la taille limitée des coalitions.

Dynamique du sous-système

On propose de mieux conceptualiser la notion de sous-système naissant et d'introduire la disparition d'un sous-système.

1. La notion de sous-système naissant gagnerait à être mieux conceptualisée : la dimension de l'émergence porte-t-elle sur le « *policy topic* », le « *territorial scope* » ou encore les acteurs ? Dans le sous-système de la politique de défense militaire, qui a été établi en 1848, le *policy topic* et le *territorial scope* ont été fixés de longue date, mais les acteurs qui cherchent à l'influencer changent régulièrement lorsque de nouvelles coalitions se créent ou que de nouvelles générations d'acteurs les intègrent. Le concept de maturité ne devrait pas seulement s'appliquer aux sous-systèmes, mais aussi aux coalitions (par exemple sur la base de la Table 228). Cette différenciation permettrait une focalisation plus poussée sur l'émergence d'une coalition pour mieux traiter le programme de recherche futur de l'ACF que Jenkins–Smith et al. (2017, 157) ont appelé de leurs vœux.
2. Conséquence directe de son émergence, la disparition d'un sous-système pourrait également être mise à l'agenda afin de généraliser le cadre, une thématique déjà relevée par Stéphane Nahrath (2003, 87). La potentielle abolition de l'armée demandée par le GSsA en 1989 et en 2001 soutient cette nouvelle focalisation.

⁵⁵⁷ Italiques de l'auteur.

En conclusion, l'axiome des coalitions advocatives est pertinent pour décrire une partie des acteurs, mais la réalité du sous-système de la politique de défense militaire est plus complexe que ce qu'il affirme, ce qui en limite la validité. On cherche dans ce but à analyser les coalitions structurelles sous l'angle du cadre des élites programmatiques.

Table 228 Différenciation de la maturité des sous-systèmes et des coalitions

Sous-système mûr	Coalition mûre
Les niveaux de gouvernements pertinents disposent d'unités d'organisation ciblées pour traiter le sujet	Les acteurs partagent un savoir spécialisé et se reconnaissent dans un champ indépendant
Le sous-système intègre des entités représentant des intérêts particuliers ou des unités d'organisation ciblées	Depuis un lustre et demi à une décennie, ces acteurs ont cherché à influencer le processus politique

Source : auteur, sur la base de [Sabatier & Jenkins-Smith \(1999, 136\)](#)

Les coalitions structurelles comme élites programmatiques ?

L'ACF peine à modéliser les coalitions structurelles pour plusieurs raisons :⁵⁵⁸ (1) ce sont moins des croyances que des paramètres institutionnels qui relient les acteurs ; (2) la socialisation des acteurs joue un rôle particulier dans la formation des groupes ; (3) de manière plus générale, on peut avancer que l'analyse des politiques de défense porte sur l'État comme acteur et objet, alors que les domaines d'études canoniques de l'ACF portent sur des secteurs politiques dans lesquels l'État joue un rôle de courtier entre des acteurs non-étatiques.

On recherche brièvement, dans cette section prospective, à analyser, en suivant de près [Hassenteufel & Genieys \(2021\)](#), l'apport potentiel du *Cadre des élites programmatiques (Programmatic Action Framework – PAF)* à l'analyse des coalitions structurelles, en particulier sous la perspective de la contribution à la transformation des politiques publiques par la faculté d'action (*agency*) d'un collectif, mais aussi comme mètre-étalon (*benchmark*). On décrira sommairement le cadre et on recherchera les similitudes, les différences et les potentiels apports du PAF à l'ACF.

Description du PAF

A partir du début de la décennie précédente, plusieurs analystes des politiques de santé ont recherché « an agency-based explanation of policy change » ([Hassenteufel & Genieys 2021, 29](#)). Selon l'interprétation des deux auteurs, le changement des politiques publiques découle principalement d'actions stratégiques entreprises par des communautés d'acteurs. Leur identité collective découle d'une compréhension commune des problèmes et de leur résolution par un programme commun de transformation de politiques publiques. Ces groupes, dénommés *élites programmatiques*, contribuent concrètement à toutes les phases du processus politique, notamment à la décision. Dotés d'un degré d'association plus élevé que les coalitions advocatives, ils sont formés d'acteurs travaillant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'État ([Hassenteufel & Genieys 2021, 29](#)). Après avoir apporté les adaptations voulues, ils soutiennent subséquemment la stabilité. Ce sont alors d'autres groupes qui proposent des changements (44).

⁵⁵⁸ On reprend ici la structure de [Genieys & Hassenteufel \(2012, 112\)](#).

Leur programme de transformation est articulé autour de cinq paramètres : (1) un partage de l'appréhension du problème ; (2) sur la base de l'analyse de la politique publique actuelle et de ses lacunes, une justification commune de la nécessité de la transformation ; (3) un programme mutuel de transformation ; (4) un inventaire opérationnalisant les outils de mise en œuvre de ce programme ; (5) un plan d'implémentation de la transformation tenant compte des impératifs et des blocages du champ politique. Le design empirique du PAF ouvre la porte à des études comparatives entre des sous-systèmes différents (Hassenteufel & Genieys 2021, 29–30).

Une différence fondamentale entre l'ACF et le PAF tient au fait que les auteurs considèrent que ce sont des acteurs collectifs, plutôt qu'individuels (comme les courtiers, dont ils apportent une interprétation très personnelle du rôle), qui sont à l'origine du changement. La focalisation de plusieurs cadres d'analyses dominants sur les décideurs politiques néglige aussi le rôle de leurs états-majors dans la formulation du programme de transformation. Les agencements de l'administration ne représentent donc pas, dans l'optique des auteurs, le motif principal de structuration des groupes.

Hassenteufel et Genieys condamnent la focalisation alléguée de l'ACF sur « framework exogenous factors [which] play a stronger role than endogenous factors related to actors as drivers of policy change » (Hassenteufel & Genieys 2021, 30), ce qui est assez surprenant dans le contexte de la première hypothèse sur les coalitions de l'ACF décrite dans cette thèse. Le PAF se distingue également des descriptions de collectifs préexistants, en particulier les organismes gouvernementaux qu'ils lient à l'ACF, par le soin porté à établir la dynamique de socialisation et de façonnage des élites politiques, ainsi qu'à la formulation de leurs stratégies qui incorpore également les intérêts des acteurs. Parmi ceux-ci, il y a la recherche de l'autorité « in the sense of control over rule making » comme une fin en soi, en parallèle avec la volonté de trouver des solutions aux problèmes (Hassenteufel & Genieys 2021, 32). Le *Programmatic Action Framework* souligne ainsi la concurrence des groupes pour la maîtrise du contrôle du processus politique et de ses règles ainsi que le développement des carrières professionnelles des acteurs dans la durée.

Finalement, le processus de changement politique présenté par le PAF s'exprime par trois présuppositions : (1) les groupes programmatiques se créent ; (2) ils deviennent des élites politiques en s'emparant des codes d'accès aux ressources-clé comme le processus de décision ou la capacité d'influence sur les décideurs ; (3) ils formulent le contenu programmatique du changement.

Comparer l'ACF et le PAF

On comparera de manière apodictique la nature explicative de l'ACF et du PAF sur les points suivants : (1) le changement ; (2) l'agrégation des collectifs ; (3) l'apprentissage. On conclura par une brève synthèse.

— *Le processus du changement* décrit ci-dessus correspond en fait à une vision synthétique du *process tracing* décrit précédemment (cf. Figure 158, p. 645). Il pourrait être intégré sans autre à l'opérationnalisation de l'ACF appliquée dans cette thèse pour expliquer le changement lorsqu'il se produit au sein du DDPS, en considérant les phases du processus à partir d'un plus haut niveau logique. Cependant, avec Hassenteufel & Genieys, le PAF n'offre qu'une forme d'explication par la création de groupes, soutenant « a more endogenous explanation of change and/or its limits, even if the actors act in specific contexts which have to be taken into account, not least because programmatic groups have a strategic capacity to use and even to frame the context » (Hassenteufel & Genieys 2021, 44). Il ne

prend pas en compte, à moins d'une convolution exagérée, les autres composantes de la variable indépendante décrites dans la Table 34 (p. 164). De ce fait, l'explication du changement apparaît moins ample que celle de l'ACF. En particulier, la prise en compte des changements géostratégiques qui influencent l'ensemble du sous-système ou encore l'imposition d'une solution par le haut semblent difficile à intégrer comme facteurs déclencheurs d'un nouveau programme lorsque le groupe au pouvoir ne change pas. La potentielle absence d'une élite programmatique *per se*, postulée par les auteurs (Hassenteufel & Genieys 2021, 44), limite encore davantage la dimension explicative du cadre.

- *La structuration des groupes* diffère : *premièrement*, le PAF synthétise les acteurs dans une classe explicative, l'élite programmatique, alors que les coalitions advocatives sont un ensemble métaphorique d'acteurs individuels. *Deuxièmement*, ce ne sont plus les croyances, mais bien les intérêts et l'autorité qui réunissent les acteurs. *Finalemment*, le PAF analyse plus finement « [the] shaping of a group in relation with a policy change program aggregating individuals occupying different positions in possibly various institutions and organizations, inside and outside the state » (Hassenteufel & Genieys 2021, 30). De ce fait, l'analyse des groupes programmatiques pourrait apporter une contribution pertinente à l'analyse des groupes structurels soutenus par une coalition advocative, comme les deux coalitions (oppositionnelle et manœuvriste) décrites dans les deux premiers cas. C'est moins le cas pour des coalitions structurelles plus pures (le DMF pour la réforme *armée 95* et le DDPS pour l'*Armée XXI*), pour lesquelles une analyse centrée sur les organisations administratives suffirait. Les coalitions de circonstances et les coalitions advocatives pures offrent moins de surface à cette forme d'analyse en raison de leur distance du pouvoir et de l'autorité. Par ailleurs, la focalisation sur les intérêts (plutôt que les croyances) limite la capacité d'explication des querelles entre les groupes et ne permet pas d'analyser les niveaux de changements sur la base des strates décrites par le programme.
- *L'apprentissage* ne semble pas être un facteur central du PAF, même s'il incorpore « the complexity of the policy process by grasping the interactions with other policy actors during the policy process over time, especially veto-player opposed to change, competing programmatic groups, allies that can be enrolled in “discursive coalitions”, and/or in “instrument constituencies” to facilitate decision and implementation » (44). L'absence d'hypothèses du PAF ne permet pas d'approfondir cette discussion dans le cadre de cette thèse.

Discussion

Le PAF et l'ACF sont complémentaires. On pourrait imaginer de développer l'ACF sur deux plans : premièrement en intégrant la dimension d'analyse sociale du PAF (focalisée sur les coalitions plutôt que sur les élites programmatiques), ce qui augmenterait la capacité descriptive du cadre. On renonce cependant à réanalyser les deux coalitions décrites plus haut par manque de sources plus développées. Deuxièmement en alignant le processus du changement politique de haut niveau sur celui du PAF, soit avec une hypothèse supplémentaire sur le changement, décrivant ce processus, soit comme cas supplémentaire dans la table de la variable indépendante.

Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – III. De l'ACF à l'ECF

Dans cette section, on propose une extension du cadre, ainsi que des ajustements et des propositions de nouvelles hypothèses. On propose également une révision du diagramme des flux pour corriger les problèmes reconnus dans la section précédente.

Déterminants du cadre

La coalition comme acteur collectif cherchant à imposer un programme politique s'applique à l'analyse de la transformation des politiques de défense. Cette thèse a montré la pertinence d'associer des acteurs majeurs dans des coalitions advocatives. Cette classe abstraite agrège un nombre important d'auteurs autour de croyances propres et d'actions saillantes visant à influencer le sous-système. Dans le cas des coalitions de l'après-guerre, plusieurs personnages ont agi de concert pendant plus de vingt ans, malgré des promotions et des changements de fonction. Les doctrines manœuvrières que certains acteurs issus de l'infanterie soutenaient allaient à l'encontre de leurs intérêts de troupe. Dans ces cas, les croyances représentent une variable explicative plus pertinente que les intérêts. Cependant, la prise en compte de relations institutionnelles est également importante. Dans les quatre cas étudiés, la perspective des coalitions advocatives n'est pas suffisante : les croyances propres ne forment pas toujours le lien central entre acteurs. Ces résultats des études de cas justifient empiriquement d'élargir l'ACF et de définir, à côté des coalitions advocatives assemblées par des croyances propres, des formes de groupes liées par d'autres relations.

Cadre étendu des coalitions

On propose dans cette sous-section de décrire un cadre plus large, nommé le « cadre étendu des coalitions » (*Extended Coalition Framework – ECF*), d'en montrer les contours possibles et de proposer des hypothèses plus adéquates à des groupes agissant dans le cadre d'un sous-système régalien. On propose tout d'abord de définir des formes de coalitions supplémentaires autour des autres strates de croyances et de la structure institutionnelle, puis on proposera d'étendre les hypothèses sur le changement. On proposera également des hypothèses sur les nouveaux types de coalitions en parallèle avec les hypothèses existantes. Dans le chapitre suivant, en complément, on présentera une reformulation du diagramme des flux focalisée sur le changement des politiques publiques.

Il s'agit de prendre en compte toutes les formes de groupes mises en évidence dans les études de cas, de tenir compte du changement mineur comme contribution à l'équilibre du sous-système et de compléter les hypothèses sur les coalitions et sur l'apprentissage. On propose pour ce faire de définir ce nouveau cadre et de présenter des hypothèses et des corollaires sur les thèmes suivants : (1) le changement mineur ; (2) le changement majeur dans un sous-système régalien ; (3) les coalitions structurelles et (4) les coalitions de circonstances. On tiendra également compte de l'angle du PAF et de la perspective des MSF avec deux hypothèses.

Définir le cadre

Étant donné la focalisation de cette thèse sur un sous-système régalien, on n'extrapolera pas l'ECF à un autre type de champ politique. On présente l'ECF comme suit.

Cadre étendu des coalitions – Un sous-système d'une politique publique régaliennne peut comporter les types de coalitions suivantes :

- a) Une coalition structurelle liée au gouvernement et à l'administration, formée autour du détenteur du pouvoir sur le processus de la politique publique, dont l'appartenance est marquée par un certain nombre de croyances plus ou moins partagées, une base électorale ou contractuelle avec l'administration et, potentiellement une recherche du pouvoir.
- b) Zéro à plusieurs coalitions de circonstance, liées ou non à la coalition structurelle, visant à conserver l'équilibre du sous-système en ne le transformant qu'à la marge sur des objets liés aux croyances secondaires du programme.
- c) Zéro à plusieurs coalitions conjoncturelles, liées ou non à la coalition structurelle, visant à rassembler, sur un thème précis, des coalitions partageant des croyances propres potentiellement différentes autour de croyances du noyau partagées.
- d) Une ou plusieurs coalitions advocatives, liées ou non à la coalition structurelle, ayant pour but de transformer la politique régaliennne, voire à la supprimer, en modifiant les croyances propres du programme de la politique publiques concernée.

Les coalitions de l'ECF sont les suivantes, à l'exemple de la politique de défense militaire suisse :

- *Les acteurs dominants d'une coalition régaliennne forment une coalition structurelle.* Ils sont associés par des activités communes et des relations contractuelles, mais pas forcément par les croyances propres du programme de la réforme. La composition du groupe varie plus rapidement que celle des coalitions advocatives parce que les promotions, les mises à l'écart ou les départs à la retraite modifient la structure du groupe. Dans le cadre de la politique de défense militaire suisse, les officiers généraux, cooptés par leurs pairs, sont nommés par le Conseil fédéral non seulement pour leurs capacités ou parce qu'ils partagent les idées du C DMF, mais encore pour des raisons d'équilibre régional, de langue ou de troupes, voire simplement parce qu'ils se trouvent là au bon moment. Il y a donc une composante stochastique dans la composition de la coalition et l'ACF ne prend pas en compte ces effets.⁵⁵⁹ En effet,

⁵⁵⁹ Le fait qu'André Blattmann ait été nommé chef de l'armée 2009–2016, par exemple, découle d'un phénomène imprévisible, la démission de Roland Nef en 2008. Or, selon [Interview 17 \(2017\)](#), Blattmann aurait été nommé remplaçant du chef de l'armée hors d'une planification de carrière. Que Nef n'ait pas démissionné ou qu'un autre officier ait été nommé à sa place, le développement de l'armée aurait pris une tournure toute différente. Plus anecdotiquement, un officier général valaisan expliquait l'importance de l'origine régionale et des liens de parti pour l'attribution d'une fonction prestigieuse dans les années huitante ([C. Bühlmann 2023, \[a1\]](#)).

le C DMF / DDPS dispose du pouvoir formel d'imposer ses vues, de licencier des cadres,⁵⁶⁰ de mettre des officiers généraux en retraite anticipée⁵⁶¹ ou de les muter à des postes dans lesquels ils n'exerceraient plus d'influence.⁵⁶²

- *Les coalitions de circonstances assemblées autour de croyances secondaires* et d'activités communes visent à l'homéostasie. Il est rationnel que des groupes favorisent le *statu quo* à court terme, par exemple (a) par conservatisme ou (b) par opportunité : dans le champ militaire, une transformation affaiblit momentanément la capacité de défense alors que des améliorations ciblées l'augmentent à court terme. La durée de vie des coalitions de circonstance est plus brève que celle des coalitions advocatives puisque les changements des croyances secondaires sont plus rapides, mais moins pérennes, que ceux de croyances propres. Zafonte & Sabatier ont mis ce type de coalitions en évidence : « In some cases, however, certain types of secondary aspects may constitute the 'glue' of political coalitions over a long period of time ». Ils ont développé une hypothèse supplémentaire qui tient compte de « (1) the extent to which the proposal is perceived to have significant long-term impacts on policy core values; (2) the length of time the policy issue has been a salient source of political conflict; and (3) the percentage of subsystem actors affected by the proposal ». Les auteurs justifient ce postulat par des considérations d'accès à l'information, de saillance ainsi que de permanence de la politique publique [Zafonte & Sabatier \(1998, 478-479\)](#). Cependant, on pourrait reprocher à cette vue un biais en faveur des croyances propres. La proposition de lier les croyances secondaires à l'homéostasie apporte une meilleure explication des formes du changement dans le temps et étend le cadre au-delà des coalitions advocatives idéales. Cette relecture du cadre est bien alignée avec les constatations de [Jegen \(2003, 218\)](#) déjà relevées plus haut.
- *Les acteurs se rassemblent parfois autour de croyances du noyau et par des activités communes*, qui forment le plus petit commun multiple de leurs convictions. Cependant, la nature très abstraite de ces croyances ne permet pas de créer des coalitions durables. Par exemple, dans les années nonante, lors de la votation sur le F/A-18, les groupes favorables à l'armée de milice traditionnelle s'opposaient en bloc aux initiatives du GSSA considérées comme une volonté de suppression de l'armée par tranche (croyances du noyau), plutôt que de justifier la nécessité doctrinale et technique d'un avion de combat (croyances secondaires). Les groupes favorables à l'armée continuèrent de se déchirer sur une partie de leurs croyances propres. La durée de vie de ces coalitions apparaît donc courte.
- *Des coalitions advocatives traditionnelles*, décrites au titre *Advocacy coalition framework*.

L'ECF intègre de ce fait tous les types de coalitions reconnues dans les études de cas. Il dépasse l'ACF, dont il reprend les éléments de base et les hypothèses.

⁵⁶⁰ Par exemple, le div Primault en 1964.

⁵⁶¹ Par exemple, le cdt C Alain Rickenbacher, mis en retraite anticipée en 2003, quatre ans avant sa retraite. Il n'était pas en phase avec Schmid.⁵⁶² Par exemple, le cdt C Jacques Dousse, muté comme attaché de défense à Paris en 2003. Le divisionnaire Rast, USC Plan, a été muté au poste d'attaché de défense en 1990 et remplacé par le divisionnaire Paul Müller.

⁵⁶² Par exemple, le cdt C Jacques Dousse, muté comme attaché de défense à Paris en 2003. Le divisionnaire Rast, USC Plan, a été muté au poste d'attaché de défense en 1990 et remplacé par le divisionnaire Paul Müller.

Propositions d'hypothèses sur le changement

On reprend ici quelques hypothèses de l'ACF que l'on développe dans le contexte de l'ECF.

Première hypothèse (adaptée) sur le changement majeur (changement II)

La modification de l'hypothèse (lettre b) découle des études de cas de l'*OT 61*, de l'*armée 95* et de l'*Armée XXI*. On a intégré une interprétation simplifiée des flux de Kingdon (1995) pour tenir compte des liens entre différents éléments qui ouvrent une fenêtre d'opportunité. Les autres paramètres du changement ont des impacts différents, décrits dans les corollaires ci-dessous.

Un changement majeur Ch_{1a} (modification des attributs fondamentaux) d'une politique publique régaliennne est précédé d'un ou plusieurs processus suivants :

- I. Un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante).
- II L'exploitation habile d'une fenêtre d'opportunité issue d'une combinaison de flux d'événements externes, domestiques ou internes qui permet à une coalition minorisée d'influencer la coalition structurelle, en particulier le ou la détenteur.trice du pouvoir sur le processus de la politique publique (composantes C – D de la variable dépendante). Le changement de cet.te actrice.teur (composante C21) est un facteur majeur de l'apparition d'une fenêtre d'opportunité.
- III Un arrangement négocié entre la coalition structurelle et une coalition marginalisée (E de la variable indépendante), conséquence des processus I ou II.

Les facteurs déterminants du changement sont représentés dans la table ci-dessous.

Table 229 Facteurs déterminants du changement

Description du changement	
B	Imposition par échelon supérieur
C ₁	Événements extérieurs (géostratégiques)–externes au ss–système
C ₂	Événements domestiques – externes au sous–système
C ₂₁	Événement domestique particulier – externe au sous–système – Remplacement de l' actrice.teur majeur.e d'une coalition structurelle
D	Événements internes au sous–système
E	Arrangement négocié

Source : auteur

Corollaire I (nouveau) de la première hypothèse sur le changement majeur

On a formulé un corollaire à la première hypothèse sur le changement sur la base des études de cas de l'*OT 61*, de l'*armée 95* et de l'*Armée XXI*. Il détermine la probabilité d'occurrence de l'initialisation du changement C_{21} .

Le lancement d'une nouvelle réforme est plus probable quelques mois après l'entrée en fonction d'une nouvelle cheffe ou d'un nouveau chef de Département.

Ce corollaire empirique ne découle pas de l'approche théorique de l'ACF ou de l'ECF. Il n'est pas absolu. Il se base sur le fait que la liberté d'action d'une personne diminue peu à peu après son entrée en fonction. La réforme de la conscription et de l'armée française de 1996 décrit par [Irongelle \(2011\)](#) pourrait donner l'impression de participer d'un processus similaire. Cependant, ce n'est pas vraiment le cas car Jacques Chirac a déployé « son projet de réforme militaire pour 'reprenre la main' à un moment (début 1996) où l'action gouvernementale est contestée, les sondages en baisse et sa propre cote de popularité affectée par les critiques dont le gouvernement est l'objet » ([Dreyfus 2011, 612](#)). Dans ce cas, la réforme militaire avait pour finalité de renforcer la notoriété du Président de la République.

Après avoir adapté la première hypothèse sur le changement majeur, on présente une hypothèse sur le changement mineur.

Première hypothèse (nouvelle) sur le changement I

Pour décrire les changements mineurs, qui sont importants pour garder l'équilibre du système, on décrit les conditions du changement I sur la base de la doctrine de l'ACF. Le changement mineur apparaît comme conséquence potentielle de l'apprentissage ou de changements au sein d'une coalition.

Un changement mineur Ch_3 (modification des attributs secondaires) conduisant à l'équilibre du sous-système d'une politique publique régaliennne est précédé d'un ou plusieurs processus suivants :

- I L'apprentissage F1 entre la coalition structurelle et une coalition de circonstance ou advocative.
- II La modification G de la composition d'une ou plusieurs coalitions.

Cette hypothèse, issue de l'ACF, manifeste qu'une combinaison des composantes F et G formerait une condition nécessaire, mais pas suffisante, pour déclencher un changement mineur d'un programme d'une politique publique (adaptation des croyances secondaires). Les fréquents ajustements du programme de la politique de défense militaire, qui découlent aussi d'interventions multifactorielles au sein de l'administration militaire fédérale, par exemple lors de changements de matériels, de problèmes d'organisation, à la suite de retours d'expérience ou à d'interventions parlementaires, mettent en évidence une complexité du processus de changement mineur qui nécessite des recherches plus approfondies. On conclut la description d'hypothèses sur le changement avec un postulat sur le changement III.

Première hypothèse (nouvelle) sur le changement III

Cette hypothèse est un développement de l'ACF focalisé sur le changement III, qui conduit à une modification du système politique. Il n'est pas validé par les résultats d'une étude de cas. En revanche, par contrefactuel, une acceptation d'une initiative du GSsA pour la suppression de l'armée aurait conduit à la terminaison du sous-système de la politique de défense militaire et à une transformation du système politique suisse.

Un changement III du système Ch3 d'une politique publique régaliennne est précédé des processus suivants :

- I L'éclatement du sous-système, l'émergence d'un nouveau problème, ou la terminaison du sous-système (composante A de la variable indépendante).
- II Un changement imposé par le peuple, le Parlement ou le Conseil fédéral (composante B de la variable indépendante).

Hypothèse (nouvelle) sur la stabilité du programme (changement I)

Cette hypothèse est relativement proche de la seconde hypothèse originale sur le changement ainsi que de la troisième hypothèse sur les coalitions. Elle est plus lisible et plus facilement opérationnalisable.

Sous pression d'un changement du contexte extérieur, domestique ou interne dont l'importance n'est pas partagé par une majorité des acteurs du sous-système, une coalition aura plutôt tendance à ajuster son programme (modifications des croyances secondaires) qu'à le transformer en changeant les croyances propres.

Propositions de nouvelles hypothèses sur les coalitions

On présente encore des hypothèses étendues sur les coalitions. On présente les hypothèses pour les nouvelles classes de coalitions à côté des hypothèses pour les coalitions advocatives. Ces hypothèses découlent des études de cas et des conséquences de ce chapitre. Elles doivent être soumises à des tests pour justifier leur validité. On n'a pas développé d'hypothèses pour les coalitions conjoncturelles, formées autour des croyances du noyau, et qui représentent un cas très particulier. On a modifié la troisième hypothèse pour exclure le cas des arrangements négociée.

Pour la coalition structurelle et les coalitions de circonstance, les hypothèses formalisent les résultats de l'analyse longitudinale.

Table 230 ECF – Hypothèses sur les coalitions

	Coalitions advocatives (originaires, troisième hypothèse ajustée)	Coalition structurelle	Coalitions de circonstances
Première hypothèse	Lors de controverses majeures au sein d'un sous-système portant sur des croyances propres, la composition des groupes d'alliés et d'adversaires tend à être plutôt stable sur des périodes d'une décennie.	Lors de controverses majeures au sein d'un sous-système intégrant une coalition structurelle, la composition du groupe d'alliés dans l'institution sera stable uniquement dans les périodes de mandat des détenteurs du pouvoir partageant les mêmes croyances propres et tant que les membres de la coalitions ne sont pas mutés ou prennent leur retraite.	La composition des coalitions de circonstance restera plutôt stable pendant la durée des controverses sur la stabilité du sous-système uniquement. Les coalitions de circonstances disparaîtront généralement lorsque leurs propositions (qui portent sur des modifications ou sur la stabilité de croyances secondaires) auront été acceptées ou refusées et n'apparaîtront plus à l'agenda.
Deuxième hypothèse	Les acteurs d'une coalition advocative feront preuve d'un consensus substantiel sur les questions relatives aux croyances propres (C _p), mais moins sur les croyances secondaires (C _s).	Les acteurs d'une coalition structurelle feront preuve d'un consensus substantiel sur les questions relatives aux croyances propres (C _p) des détenteurs du pouvoir, mais moins sur les croyances secondaires (C _s).	Les acteurs d'une coalition de circonstance feront preuve d'un consensus substantiel sur les questions relatives aux croyances secondaires (C _s), mais moins sur les croyances propres (C _p).
Troisième hypothèse	<i>En l'absence d'un arrangement négocié</i> , les acteurs (ou coalitions) abandonneront des croyances secondaires de leurs systèmes de croyance avant de reconnaître les faiblesses de leurs croyances propres.	En l'absence d'un arrangement négocié, les acteurs d'une coalition structurelle favoriseront une adaptation des croyances secondaires des détenteurs du pouvoir avant de reconnaître les faiblesses des croyances propres du programme officiel.	Les acteurs d'une coalition de circonstance ne reconnaîtront pas les faiblesses de leurs croyances secondaires.
Quatrième hypothèse	[Supprimer]	---	---

Source : auteur, sur la base de [Jenkins-Smith et al. \(2017\)](#) pour la colonne des coalitions advocatives

Propositions de nouvelles hypothèses sur l'apprentissage

Pour la coalition structurelle, l'apprentissage peut prendre deux formes (table ci-dessous) : l'apprentissage dans le cadre de séances de travail ou des processus ordinaires de l'institutions, auxquelles des représentants de la coalition structurelle et d'autres coalitions prennent part. C'est probablement le cas dans le cadre de l'*OT 51*. Une autre forme d'apprentissage sous la contrainte est envisageable dans le cadre de l'institution lorsque la coalition structurelle impose un apprentissage. C'est un cas particulier qui pourrait être tiré de la négociation sur la *Conception 66*.

L'apprentissage entre une coalition de circonstance et une autre coalition est un cas particulier de l'hypothèse pour les coalitions advocatives. En l'absence d'apprentissage entre les coalitions, la validité de ces hypothèses reste à démontrer.

Table 231 ECF – Hypothèses sur l'apprentissage entre des coalitions

	Coalitions advocatives (originares)	Coalition structurelle	Coalitions de circonstances
Première hypothèse	L'apprentissage politique entre systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un niveau intermédiaire de conflit informé entre les deux coalitions advocatives. Cela suppose que : (1) chacune dispose des ressources techniques pour s'engager dans un tel débat, et que (2) le conflit porte sur des croyances secondaires d'un système de croyances et des croyances propres de l'autre ou, alternativement, sur des croyances secondaires importantes des deux systèmes de croyances	L'apprentissage politique (A_p) entre les systèmes de croyances d'une coalition structurelle et des représentants d'autres coalitions qui travaillent dans l'institution est plus probable à travers les séances de travail ordinaires ou extraordinaires, respectivement dans le cadre des processus ordinaires de l'institution	L'apprentissage politique entre les systèmes de croyances de coalitions dont une est une coalition de circonstance est plus probable lorsque le conflit porte sur des croyances secondaires d'une coalition de circonstance et des croyances propres d'une autre ou, alternativement, sur des croyances secondaires importantes des deux coalitions
Deuxième hypothèse	L'apprentissage politique (A_p) entre les systèmes de croyances est plus probable lorsqu'il existe un forum (P_{forum}) qui est : (1) suffisamment prestigieux pour obliger les professionnels de différentes coalitions à y participer et (2) dominé par des normes professionnelles (P_{norms})	L'apprentissage politique (A_p) entre les systèmes de croyances d'une coalition structurelle et des représentants d'autres coalitions travaillant dans l'institution est plus probable lorsque les responsables de la coalition structurelle imposent des séances extraordinaires aux membres subalternes d'autres coalitions	---

Source : auteur, sur la base de [Jenkins-Smith et al. \(2017\)](#) pour la colonne des coalitions advocatives

Propositions de nouvelles hypothèses générales

On propose plusieurs autres hypothèses plus générales : une hypothèse sur les interactions qui décrit la manière dont les coalitions interagissent avec la coalition structurelle, une application du PAF, ainsi qu'une application du MSF qui détaille le chiffre 2 de l'hypothèse adaptée sur le changement.

Première hypothèse sur les interactions dans un sous-système régalien

Cette hypothèse expose les formes d'interactions entre la coalition structurelle et les autres coalitions. Cette focalisation sur les relations entre les coalitions fait défaut à l'ACF.

La coalition structurelle exerce une influence centrale sur le processus politique. Les autres coalitions cherchent à influencer le sous-système (1) directement à travers la coalition structurelle, (2) indirectement à travers les instruments du système politique ou (3) par l'exploitation habile des conditions de l'hypothèse 1 sur le changement.

Corollaire II (nouveau) de la première hypothèse sur le changement majeur – application du PAF

Cette hypothèse reprend [Hassenteufel & Genieys \(2021, 29–30\)](#).

Les préalables à l'exploitation habile d'une fenêtre d'opportunité par une coalition advocative minorisée sont articulés autour d'un processus en cinq phases : (1) un partage de l'appréhension du problème ; (2) sur la base de l'analyse de la politique publique actuelle et de ses lacunes, une justification commune de la nécessité de la transformation ; (3) un programme mutuel de transformation ; (4) un inventaire opérationnalisant les outils de mise en œuvre de ce programme ; (5) un plan d'implémentation de la transformation tenant compte des impondérables et des blocages du champ politique.

Corollaire III (nouveau) de la première hypothèse sur le changement majeur

On suggère aussi une application du MSF dans un sous-système de la politique de défense militaire basée sur une simplification des hypothèses du cadre ([Herweg, Zahariadis & Zohlnhöfer 2017, 33-34](#)).

Un changement majeur Ch_{1b} (modification des attributs fondamentaux) de la politique de défense militaire est facilité par au moins un des paramètres suivants : des modifications de la législation, un changement à la tête du DMF / DDPS, ou une modification du soutien populaire à la politique de défense militaire.

Ces hypothèses représentent un complément de l'ACF et ne forment pas un mélange épistémique. Elles doivent être testées sur des ensembles de données différents que ceux utilisés pour cette étude.

Propositions de corollaires aux hypothèses sur l'apprentissage

Les hypothèses sur l'apprentissage sont presque toujours hors sujet, on propose des corollaires pour mieux tenir compte des sous-systèmes dans lesquels la conflictualité est élevée. La négation de la première hypothèse sur l'apprentissage est plus lisible si on la sépare en deux corollaires pour distinguer le niveau de conflit d'une part et la présence de ressources techniques d'autres part.

Corollaire no 1 de la première hypothèse sur l'apprentissage (nouveau)

Le premier corollaire décrit l'absence d'apprentissage lors d'antagonismes profonds. Il s'agit d'une transformation de la première hypothèse sur l'apprentissage : $A_p \Rightarrow C_t + I_{cl}$ devient $I_{cl} \Rightarrow ! A_p$: un niveau élevé de conflictualité conduit à l'absence d'apprentissage. Ce corollaire est validé pour tous les cas de la Table 220 à l'exception de l'apprentissage entre la coalition M1.2 et la coalition oppositionnelle, où il est hors sujet. Ce nouveau postulat permet de mieux comprendre l'absence d'apprentissage dans un sous-système conflictuel.

L'apprentissage (A_{ec}) entre les systèmes de croyances au sein du sous-système de la politique de défense militaire est improbable lorsqu'il y a un niveau élevé de conflictualité entre les coalitions (I_{cl}) (i.e. le conflit porte sur les croyances du noyau ou les croyances propres).

Corollaire no 2 de la première hypothèse sur l'apprentissage (nouveau)

On précise un deuxième cas d'absence d'apprentissage au niveau meta : dans les cas armée 95 et Armée XXI, la perception du problème de la coalition abrogative diffère fondamentalement de celle des autres coalitions favorables à l'armée. Ce corollaire affirme qu'en l'absence d'un niveau moyen de conflictualité et des capacités techniques de discuter d'un problème, il n'y a pas d'apprentissage et donc pas de changement sur cette base. Ce corollaire illustre « the ACF proposal that when core values are in question, conflict between advocacy coalitions will ensure that policy-oriented learning will

not be a primary force for policy change » (Mawhinney 1993). Les lignes VIII, X, XI, XIV, XV XX, XXV de la Table 220 correspondent à ce corollaire, qui est validé.

Ce corollaire facilite l'interprétation des conflits entre la coalition abrogative et celles favorables à l'armée. C'est à nouveau une transformation de la première hypothèse sur l'apprentissage : $A_p \Rightarrow C_t + I_{cl}$ devient $E_a \Rightarrow ! A_p$

La présence de ressources techniques (Ct) nécessaires pour s'engager dans le débat n'est pas suffisante pour un apprentissage entre les coalitions (Aec) si les épistémologies d'analyse des problèmes publics (Ea) sont antinomiques.

Corollaire no 1 de la deuxième hypothèse sur l'apprentissage (nouveau)

Ce corollaire exprime la négation de l'hypothèse : $NON-(A_{ec} \Rightarrow F_p \text{ ET } N_p)$, ce qui correspond à $NON-(F_p \text{ ET } N_p) \Rightarrow ! A_{ec}$. Il exprime qu'en l'absence d'assemblée de haut niveau rassemblant des spécialistes, il ne faut pas s'attendre à ce que les croyances secondaires des coalitions changent sous l'influence des groupes opposés. Il est validé pour tous les cas de la Table 221 en raison de l'absence de forum.

Corollaire no 1 de la deuxième hypothèse sur l'apprentissage (nouveau) – Dans le contexte de la première hypothèse sur l'apprentissage, en l'absence d'un forum (1) assez prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer (Fp) et (2) dominé par les normes professionnelles (Np), l'apprentissage (Aec) entre les systèmes de croyances est moins probable.

On a proposé une série de nouvelles hypothèses et d'adaptations des anciennes pour tenir compte des retours de l'analyse longitudinale. Ces hypothèses sont valides parce qu'elles ont été développées sur la base des données des études de cas. Il sera nécessaire de les tester sur de nouvelles bases pour en assurer la pertinence.

On propose encore une révision du diagramme des flux indépendante des résultats de l'étude et basée sur une relecture du cadre et un redesign graphique.

Réviser le diagramme des flux

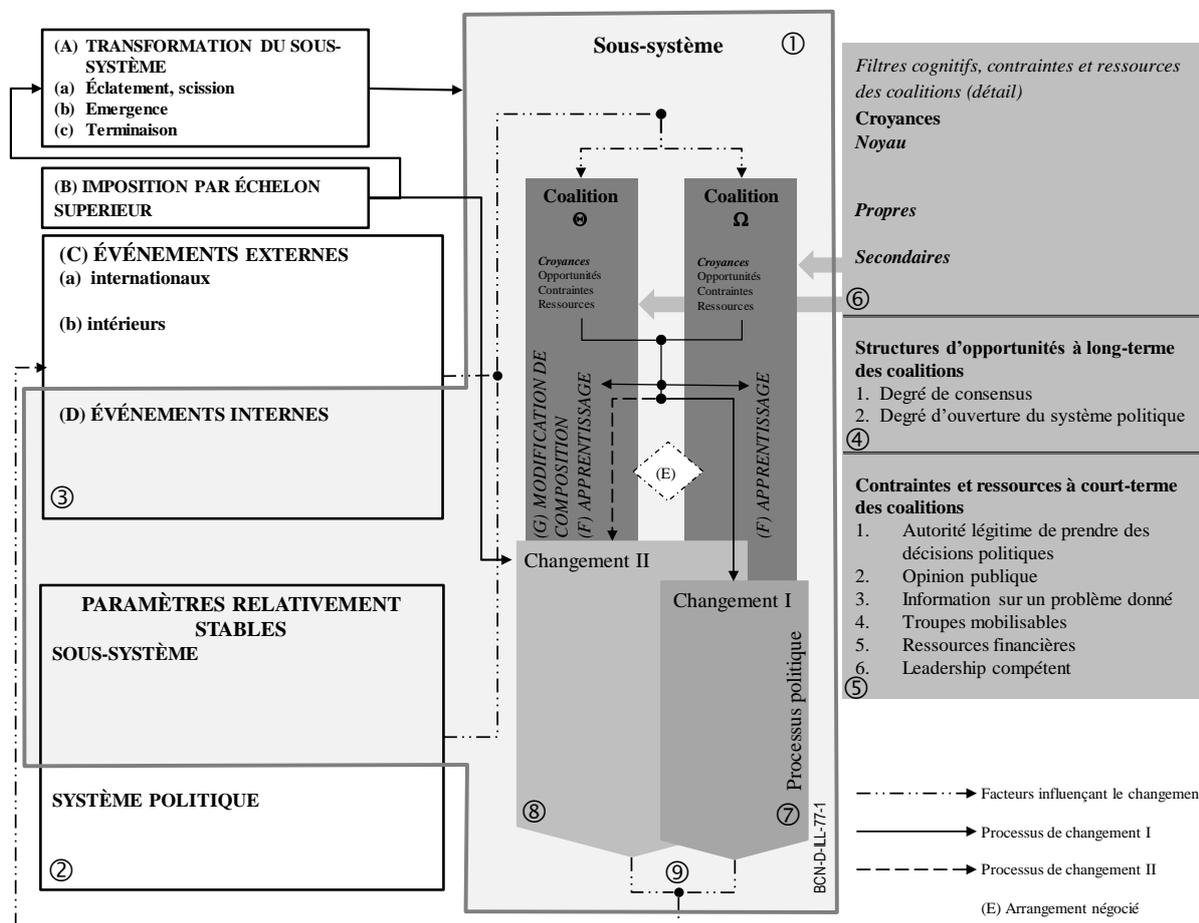
On propose une relecture du diagramme des flux selon la Figure 74 ci-dessous. Ce nouveau diagramme se focalise sur le processus du changement, mais il est indépendant de l'analyse des politiques de défense militaires. L'idée de base consiste à souligner l'influence des événements, des paramètres, des croyances, des opportunités, des contraintes et des ressources en lien avec le *causal process tracing*. Le *process tracing* s'applique à un flux qui lie des événements externes et internes, médiatisés à travers les croyances des coalitions, à une adaptation ou à une transformation de politiques publiques. Le modèle de la Figure 8 a été adapté en conservant la numérotation.

L'Annexe G – Correspondance entre les diagrammes de l'ACF et de l'ECF, page 793 *sqq.*, détaille graphiquement les liens entre les deux représentations.

— Les limites du sous-système (1) ont été étendues pour mieux représenter les événements internes (2), les paramètres stables du sous-système (3), les facteurs qui influencent la formulation de la stratégie des coalitions, à savoir, leurs structures d'opportunités à long terme (4), leurs contraintes et ressources à court-terme (5) ainsi que leurs croyances

(6). Pour décharger le schéma, le détail des croyances, des structures d'opportunité et des contraintes est sorti du diagramme.

Figure 74 Proposition du diagramme du changement de l'ECF.



Source : auteur

— Les coalitions relisent les événements (3) à travers le filtre de leurs croyances, en tenant compte des paramètres relativement stables (2), des structures d'opportunité pérennes, de leurs ressources et de leurs contraintes à court-terme. Elles développent sur cette base des stratégies qui conduisent, à travers un processus politique, à un changement I (7) ou à un changement II (8). Les résultats du changement peuvent à leur tour donner suite à de nouveaux événements (9).

Diagramme du changement

Les facteurs du changement de la Table 5 ont été introduits dans le diagramme, ce qui permet de donner une vision stratégique du changement, en regard de celle plus opérationnelle déterminée par le traçage de processus. Ce nouveau diagramme est focalisé sur les hypothèses portant sur le changement. Les hypothèses sur l'apprentissage et les coalitions ne sont pas formellement représentées par les flux. En revanche, la description des différents éléments du diagramme appliqués au sous-système pertinent permet de mieux comprendre leur impact sur ces hypothèses, au risque de la complexité visuelle. Plusieurs éléments ont été omis en regard de la Figure 33.

- Le lien entre les paramètres stables et les événements est ténu (α). Il a été supprimé.
- Le flux entre les paramètres stables et les structures d'opportunités (β) a été supprimé. Dans le nouveau schéma, l'influence des paramètres stables sur les structures d'opportunités s'opère au travers du filtre des croyances ;
- Le lien entre les opportunités et les événements externes semble ténu (χ), en particulier parce qu'un impact sur des événements passe principalement à travers le processus politique du sous-système ;
- L'influence des événements sur les contraintes et les ressources des coalitions (ϕ) est indirect, filtré par les croyances. Il est intégré dans le schéma des coalitions.
- Le lien entre les structures à long-terme et celles à court-terme (δ), tout comme l'influence des opportunités (η) et des contraintes / ressources (γ) sur le sous-système font aussi partie des filtres des coalitions.
- Les paramètres relativement stables du sous-système pourraient changer par une imposition de l'échelon supérieur, ce qui n'est pas représenté.

Ce diagramme représente avec davantage de précision les paramètres du changement des politiques publiques que l'original. Il montre dans tous les cas la nécessité d'une mise à jour du schéma original qui manque de cohérence. C'est d'autant plus important que le diagramme représente un élément central de l'ACF.

Synthèse

On a consolidé dans ce chapitre les résultats des six cas par une analyse longitudinale. On revient brièvement dans cette synthèse sur les apports de la thèse au cadre théorique à l'ACF (éléments majeurs des axiomes de l'ACF), consolidation des hypothèses ainsi que sur l'interprétation de la transformation des politiques de défense sous l'angle de l'ACF.

Axiomes

Les remarques suivantes découlent de l'analyse des axiomes :

- La classification de collectifs en fonction de leurs activités coordonnées et saillantes est appropriée, mais la catégorisation autour croyances propres comme glu est trop limitée.
- L'amélioration de la description du sous-système et de sa dynamique requiert l'extension le cadre avec d'autres formes de coalitions institutionnelles ou basées sur d'autres strates du système de croyance.
- Les strates de croyance engendrent une explication judicieuse de la conflictualité de la politique de défense militaire, mais la structure parfois bijective des croyances du sous-système ne correspond pas au modèle canonique.

En synthèse, on met en évidence l'apport de la description statique du sous-système par les axiomes.

Acteurs

On a éclairé le rôle des coalitions et des acteurs dans les transformations de la politique de défense militaire. En réponse à la première question de recherche sur les acteurs des transformations et leur influence sur ces processus, on a montré l'évolution des coalitions dans la durée, ainsi que celle des leurs croyances. Les mécanismes d'influence des coalitions sur

le programme de la politique de défense militaire ont été explicités. On a dévoilé le rôle et la typologie des chefs de département et souligné les structures d'opportunité du sous-système. Les ressources des acteurs et des coalitions ont été mises en lumière. La nature irréconciliable des relations entre les coalitions est confirmée.

Transformation

Dans les chapitre 2 – 4, on a décrit les changements des composantes de la variable dépendante et on a pu montrer que les transformations sont principalement corrélées avec les changements de la doctrine militaire – stratégique et opérative. On a rappelé les facteurs principaux de la transformation : (1) L'exploitation habile d'un changement du chef du Département au sein du DMF / DDPS. (2) L'imposition d'une réforme par un échelon supérieur qui correspond l'exploitation habile d'une situation de crise par une coalition. (3) Une combinaison de plusieurs événements extérieurs et domestiques dont l'impact sur le sous-système est partagé à travers les coalitions. D'autres facteurs ont soutenu les changements ainsi que sa narration. Finalement, on a proposé un certain nombre d'amendements au cadre, une révision du diagramme des flux ainsi que des propositions d'adaptation et de développement des hypothèses.

Apports de la thèse à l'ACF

On a également souligné les apports de la thèse à l'ACF et à l'analyse des politiques publiques suisses : (1) sa contribution à l'analyse des politiques publiques suisses avec l'ouverture à un nouveau champ d'étude. (2) Le test de l'ACF dans la plus longue durée. (3) Des contributions à l'agenda de développement de l'ACF ainsi que (4) la contribution méthodologique au test des hypothèses. On a mis en évidence plusieurs lacunes du cadre et de la dimension théorique de l'ACF d'un point de vue apodictique. Pour les combler, on a proposé une extension du cadre, ainsi que des ajustements et des propositions de nouvelles hypothèses. On propose également une révision du diagramme des flux pour corriger les problèmes reconnus dans la section précédente.

Le chapitre suivant conclut la thèse avec un retour sur les chapitres précédents et une ouverture sur des recherches futures.

CHAPITRE 12.

Conclusions – Des coalitions irréconciliables

Da kann man nicht einfach den Rechenschieber nehmen und sagen: so und so stehen die Aussichten unserer militärischen Landesverteidigung. Da kann man nur jonglieren und spekulieren mit lauter Unbekannten, und am Ende ist die Bewaffnung nicht mehr eine Frage des praktischen Nutzens, sondern der Weltanschauung.

Brodmann ([1972] 1989, 37)

Thus we ought not to ask of a social institution: « What end or purpose does it serve? » but rather: « Of what conflicts is it the scene ? » That is the way in which we shall come to an understanding of its mode of operation.

John Anderson, cité par Passmore (1962, xxii)

Brodmann ([1972] 1989, 37) souligne avec à-propos qu'en matière de transformation des politiques de défense, les croyances l'emportent sur les faits, indépendamment de la précision de la règle à calculer ou de l'ordinateur. Les recherches historiques de P. Braun (2006), A. Ernst (1971a) et Jaun (1999) ont démontré, dans une perspective historique, la permanence de querelles de conceptions militaires depuis la création de la Suisse moderne jusqu'à la fin des années soixante. Les controverses ultérieures, marquées par la montée de l'antimilitarisme et les questionnements sur l'extension des tâches militaires–stratégiques, participent de cette continuité. Coalitions irréconciliables, les « unversöhnliche Gruppen » évoquées par Kaspar Villiger et citées au début de cette thèse justifient d'analyser les transformations du sous-système de la politique de défense militaire avec un cadre centré sur les oppositions de croyance domestiques.

En effet, les approches traditionnelles du changement militaire, focalisées sur les grandes puissances, décrivent des conditions qui ne se retrouvent pas en Suisse (Griffin 2017; Grissom 2006) : (1) la sociologie des organisations des armées des grandes puissances ne s'applique pas au DMF / DDPS et elle ne n'apporte pas de réponse aux conflits des coalitions ;

(2) ce ne sont pas des querelles de ressources entre les Forces (au sens de *Teilstreitkräfte* – l’aviation, la marine ou l’armée de terre) qui ont initié les réformes et ce sont souvent les mêmes organisations administratives qui déterminent et arbitrent les acquisitions de chars ou d’avions ; (3) les rivalités entre les armes (au sens de *services* – l’infanterie et les blindés par exemple) n’exposent d’explication pertinente : les acteurs majeurs des coalitions des années quarante à soixante, majoritairement issus de l’infanterie, s’affrontaient sur l’emploi des chars ; (4) finalement la culture militaire, focalisée sur le niveau national, ne tient pas compte de l’existence de croyances conflictuelles au sein d’un État.

Dans ce contexte, cette thèse a répondu à trois questions de recherche : *premièrement*, qui sont les acteurs majeurs des transformations des politiques publiques de défense militaire et quelle est leur influence sur ces processus ? *Deuxièmement*, pourquoi les politiques de défense suisses de l’après-guerre se transforment-elles ? Et *troisièmement*, quel est l’apport des transformations des politiques de défense suisses au développement de l’ACF ? Corollairement, on a voulu expliquer la démarche, les processus et les résultats en s’approchant « d’un modèle [...] à la fois suffisamment simple pour être étudié et qui décrive néanmoins adéquatement l’objet considéré » (Sokal & Bricmont 1999, 200).

Ce chapitre débute par un résumé des constats empiriques principaux, les réponses aux questions de recherche. On discutera ensuite ses contributions à la littérature. On en présentera les limitations avant de formuler des propositions pour de futurs travaux. On conclura ce chapitre par une synthèse.

Constats empiriques principaux

On présentera d’abord les découvertes centrales concernant la politique de défense militaire suisse puis celles portant sur le cadre des coalitions advocatives. Cette section synthétise les résultats établis dans le chapitre précédent. On débute par les constatations centrales portant sur les axiomes, les acteurs des transformations de la politique de défense, suivies par l’analyse des modalités des transformations et l’apport à l’agenda de recherche de l’ACF.

Retour sur les axiomes

Les axiomes de l’ACF énoncent les cinq éléments fondamentaux du cadre, dont on analyse les trois plus marquants : (1) le sous-système de politiques publique et ses attributs ; (2) la pertinence d’intégrer, au-delà des frontières des administrations, du Parlement ou des groupes de pressions, tous les acteurs actifs dans le cycle des politiques publiques concernés ; (3) la forme des croyances qui unissent les acteurs.

De manière synthétique, les résultats de l’analyse sont les suivantes :

- La *classification de collectifs en fonction de leurs activités coordonnées et saillantes* est judicieuse pour cette étude.
- La *pertinence d’intégrer tous les acteurs actifs* dans le cycle des politiques publiques concernés est avérée car les approches plus traditionnelles ne sont pas satisfaisantes.
- La *catégorisation des croyances propres comme glu* est trop limitée car (1) les hypothèses ne modélisent pas bien la coalition autour du DMF / DDPS, de nature structurelle ; (2) les coalitions de circonstance, relativement influentes,

s'articulent autour de croyances secondaires ou du noyau ; (3) les coalitions advocatives « pures » n'exercent qu'une influence mineure et indirecte.

- L'*approche des coalitions étendue* proposé contribue à une meilleure description du sous-système, à l'explication de sa dynamique et contribue principalement à l'explication de sa nature conflictuelle. Elle demande de définir et de tester les hypothèses supplémentaires que l'on a proposées plus haut.

Premier thème de l'analyse – Les acteurs

On rappelle que l'acteur qui influence ou est influencé par la transformation de la politique de défense militaire a été catégorisé comme (1) une personne physique ou (2) un groupe de personnes physiques, (3) des sociétés organisées corporativement inscrites (ou non) au registre du commerce ou encore (4) une classe de personnes appartenant à une catégorisation sociale similaire soumises aux impacts d'une politique publique. On répond ici brièvement aux questions de recherche sur les acteurs de la politique de défense.

Retour sur les questions de recherche

De manière synthétique, les résultats de l'analyse des acteurs sont les suivantes : la nature régaliennne de la politique de défense militaire a pour conséquence que sa transformation est apparentée à une réforme administrative de l'armée et d'une partie du DMF / DDPS. Le département de la défense est donc un élément incontournable de la gestion de la réforme. De ce fait, cette thèse a mis en lumière le rôle central du C DMF / DDPS, qui est structurellement à la tête de la coalition dominante. Sa capacité de réformer l'armée tend contredire la perception commune de l'incapacité d'agir (*Handlungsunfähigkeit*) des Conseillers fédéraux, mais est cohérent avec les analyses récentes sur le rôle des Conseillers fédéraux et sur l'agenda – setting en matière de politiques publiques.

Les acteurs majeurs du processus de transformations des politiques publiques de défense militaire sont des membres de l'APA. Ils forment une coalition structurelle au sein du DMF / DDPS et ils sont liés par une relation contractuelle avec le Département. Ce sont généralement des fonctionnaires supérieurs du Département, qui exercent des fonctions civiles ou militaires. En revanche, tous les collaborateurs du DMF / DDPS ne sont pas forcément membres de la coalition structurelle. Plusieurs agents subalternes jouent un rôle dans la formulation de la politique de défense. De manière plus détaillée, on peut souligner les facteurs suivants :

Liens entre les acteurs majeurs

Les liens entre les acteurs de la coalition dominante sont de nature institutionnelle, mais ils partagent généralement les croyances propres du programme. Les strates de croyances forment une bonne explication des liens entre les diverses classes de coalitions. La description du programme des coalitions à travers les strates de croyances est également pertinente. Cependant, dans les deux premières études de cas, on a observé des liens d'amitié ou des inimitiés profondes qui ont composé la glu des coalitions advocatives.

Des interactions antagoniques entre croyances du noyau

Plusieurs coalitions advocatives, conjoncturelles ou de circonstance contribuent à la dynamique du sous-système et cherchent à soutenir, influencer ou à bloquer le changement opéré par la coalition structurelle dominante. Sous l'angle de l'ACF, la nature conflictuelle des interactions découle de la distance entre les idéologies des acteurs, qui touchent la majorité des strates de croyances des coalitions. Les différences sur des croyances du noyau, comme la neutralité ou l'existence de l'armée traditionnelle, expliquent l'intensité des querelles. De ce fait, les acteurs des coalitions advocative qui s'opposent à la coalition structurelle n'arrivent pas à influencer le C DMF / DDPS pour imposer leur programme. Ils doivent recourir à une intervention du Parlement ou mobiliser les instruments de la démocratie directe. Il est dès lors quasiment impossible d'atteindre une solution consensuelle à travers plusieurs coalitions. La nature des querelles implique que le changement a toujours été plutôt mesuré, qu'il a porté avant tout sur les croyances propres et qu'il ne touche pas directement et volontairement les croyances du noyau.

Conditions de l'apprentissage

L'intensité de la conflictualité circonscrit massivement l'apprentissage entre les coalitions dont on n'a observé qu'un exemple. Le fait qu'une grande partie des conflits trouvent leur origine dans des oppositions de croyances du noyau ou de croyances propres explique, selon l'ACF, l'absence de potentialité d'apprentissage. Il n'y a pas de consensus possible entre une coalition favorable à l'armée et la coalition abolitionniste.

Rôle des acteurs du Département

Le sous-système englobe des acteurs au-delà de l'administration fédérale et il transcende les cadres limités comme le triangle de fer. L'impact des acteurs qui ne sont pas liés à la coalition dominante du DMF / DDPS (militaires de milice, acteurs du secteur privé ou journalistes) reste généralement limitée. La multiplicité des rôles de certains acteurs, qui passent du secteur public au secteur privé, parfois comme journalistes, parlementaires et officiers de milice, est plus complexe que ce que propose l'ACF.

Discussion

L'analyse de la politique de défense militaire sous l'angle des croyances est pertinente pour comprendre l'intensité, la nature et la dynamique des conflits entre les coalitions, une thématique évoquée plus haut. D'autre part, la focalisation sur les acteurs majeurs plutôt que sur les coalitions a permis d'éclairer plusieurs manœuvres informelles employées pour créer des consensus ou imposer un changement. On a aussi souligné l'importance des règlements militaires dans la mise en œuvre et la pérennité d'une réforme. Les points centraux portant sur les acteurs, les coalitions et les croyances sont les suivants :

- *La catégorisation des croyances propres comme unique glu entre les acteurs* est trop limitée car (1) les hypothèses ne modélisent pas bien la coalition autour du DMF / DDPS, de nature structurelle ; (2) des coalitions de circonstance, relativement influentes, s'articulent autour de croyances secondaires ou du noyau ; (3) les seules coalitions advocatives n'exercent qu'une influence mineure et indirecte.

- Une *approche des coalitions étendue* contribue à une meilleure description du sous-système, à l'explication de sa dynamique et contribue principalement à l'explication de sa nature conflictuelle. Elle demande de définir et de tester les hypothèses supplémentaires que l'on a proposées dans le chapitre précédent.
- La description des *ressources des coalitions* selon l'ACF est généralement congruente avec celle des sources secondaires. Ce sont principalement le *leadership compétent*, *l'autorité légitime de prendre des décisions politiques* (en lien avec le rôle du C DMF / DDPS) ainsi que *l'information sur un problème donné*. Les autres ressources sont moins centrales sauf si une coalition décide d'un recours à la démocratie directe. Dans ce cas, plusieurs gagnent en importance : *l'opinion publique*, *l'information*, *les ressources financières* et *les troupes mobilisables*.

Second thème de l'analyse – La transformation

Dans les chapitre 2 – 4, on a décrit les changements des composantes de la variable dépendante et on a pu montrer que les transformations sont principalement corrélées avec les changements de la doctrine militaire – stratégique et opérative. On rappelle une fois encore les facteurs principaux de la transformation et sa dynamique.

Facteurs explicatifs de la transformation

On a relevé trois facteurs explicatifs du changement de la politique de défense militaire suisse.

1. *L'exploitation habile d'un changement du chef du Département* au sein du DMF / DDPS. Une coalition marginalisée gagne le nouveau magistrat à ses idées pour implémenter son programme.
2. *L'imposition d'une réforme par un échelon supérieur* qui correspond à l'exploitation habile d'une situation de crise par une coalition (minorisée ou non).
3. *Une combinaison de plusieurs événements extérieurs et domestiques* dont l'impact sur le sous-système est partagé à travers les coalitions. Elle correspond à un changement décrit par les théories des relations internationales lorsque l'environnement stratégique se transforme (de la guerre mondiale à la guerre froide, de la guerre froide à la post-cold war). La coalition dominante ne change pas, mais elle adapte son programme aux nouvelles conditions.

D'autres facteurs parallèles soutiennent de cas en cas les changements, comme l'influence des finances. La coalition dominante mobilise des thématiques subsidiaires dans sa narration, comme des changements géopolitiques ou liés à la démographie, pour justifier le changement.

Discussion

Les transformations de la politique de défense militaire sont avant tout un changement par le DMF / DDPS de l'armée, une institution fédérale. Les acteurs cibles ne participent pas à l'initialisation des réformes et ne prennent pas fondamentalement position sur le contenu substantiel du programme.

Les réformes ont impacté une partie des croyances propres (en particulier, la doctrine militaire stratégique et la doctrine opérative) ainsi que certaines croyances secondaires du programme de la politique de défense militaire. En parallèle, l'évolution libérale du système politique a conduit à une modification de la perception, en direction d'une marchandisation du service militaire, d'une partie des croyances du noyau sur la relation citoyen – armée – État.

Troisième thème d'analyse – Apport de la recherche à l'ACF

Cette section répond à la question de l'apport l'analyse des transformations des politiques de défense suisses au développement de l'ACF. Les découvertes et les propositions formulées dans cette thèse contribuent à préciser ou à ajuster l'ACF. On présentera dans cette section des constatations apodictiques sur le cadre et la théorie. Les résultats synthétiques du test empirique des hypothèses seront décrits dans la section suivante. On a critiqué la plasticité et des inconsistances du cadre ainsi que les limites de plusieurs axiomes. On a également montré les limites de l'ACF sur la modélisation du sous-système de la politique de défense militaire. Les apports majeurs de cette recherche à l'ACF portent sur les points suivants.

Axiomes

La description statique du champ de la politique de défense militaire par le modèle du sous-système est opportune. Les strates de croyances, soutenues par les niveaux de changement de l'approche de Palo Alto, sont adaptées à la mesure des modifications de la variable dépendante. En revanche, la variabilité des paramètres est plus grande qu'attendue. La nature des coalitions est plus complexe que ce que postule l'ACF.

Hypothèses sur le changement

Les deux hypothèses sur le changement représentent les deux faces de la transformation : la première explique le changement de doctrine, la seconde la permanence, sauf en cas d'imposition externe. *La première hypothèse* est vérifiée pour tous les cas, ce qui correspond aux résultats canoniques de l'ACF (Jenkins-Smith et al. 2017). Les explications du changement ont été décrites ci-dessus. *La deuxième hypothèse* n'est jamais valide dans les quatre études de cas ; elle est majoritairement hors sujet, ce qui signifie que les conditions qu'elle décrit ne s'appliquent généralement pas.

Hypothèses sur les coalitions

Avec le degré de granularité choisi pour analyser les hypothèses sur les coalitions, la détermination des croyances en fonction du niveau de changement qu'elles influencent est opportune. En revanche, les hypothèses ne sont pas en mesure de décrire finement le sous-système de la politique de défense militaire suisse. Par ailleurs, la typologie des croyances apparaît également plus fluide en période de crise que ce que l'ACF avance.

La première hypothèse ne décrit avec pertinence que les coalitions advocatives extérieures au DMF / DDPS. Or, elles n'ont exercé qu'une influence indirecte et relativement mineure sur le processus politique. *La deuxième hypothèse* ne s'applique qu'à un tiers des cas en l'absence de débat autour de croyances secondaires. En d'autres termes, l'hypothèse n'est pas assez précise pour décrire les coalitions. *La troisième hypothèse* n'apporte pas d'explication pertinente pour comprendre la transformation de la politique de défense militaire suisse : le lien entre croyances propres et croyances secondaires n'est pas toujours une relation bijective. *La quatrième hypothèse* ne s'applique pas au sous-système. En occultant les postulats de base, l'hypothèse ne décrit rien de plus que la soumission des fonctionnaires fédéraux à un devoir de

réserve contractuel. Celui-ci limite en théorie leur liberté d'expression,⁵⁶³ mais les acteurs majeurs des coalitions marginalisées l'ont interprété de manière créative. On propose donc de supprimer cette hypothèse.

Les hypothèses manquent de finesse pour dépeindre le sous-système de la politique de défense militaire suisse. On a proposé plusieurs hypothèses pour décrire la dynamique d'autres types de coalitions structurelles.

Hypothèses portant sur l'apprentissage

Les hypothèses sur l'apprentissage ne modélisent pas la dynamique du sous-système, à une seule exception près. *Premièrement*, comme la description canonique l'avance, la nature du conflit entre les coalitions est trop importante pour permettre l'apprentissage. *Deuxièmement*, la structure du sous-système, centré autour du DMF / DDPS, ne permet pas l'éclosion de *fora* indépendants et dominés par des normes professionnelles. *Finalement*, la méthode de travail dans les commissions extraparlimentaires n'est pas favorable à l'apprentissage. Les groupes de travail du département représentent probablement une instance dans laquelle une forme d'apprentissage est possible. Elle demanderait une analyse *in situ* plus poussée.

Cadre empirique

1. De nombreuses hypothèses sont descriptives et non causales, une attitude étonnante en regard de la volonté de scientificité et d'explication. C'est une lacune majeure du cadre, que l'on peut mettre en lien avec la critique d'études descriptives non-américaines (Nohrstedt 2010, 310–311).
2. On a montré, avec d'autres travaux, l'indifférence de l'ACF aux règles institutionnelles (par exemple : K. Ingold & Varone 2012, 6). Pourtant, les agents de l'administration fédérale, soumis au droit des fonctionnaires, ne peuvent pas forcément exprimer leur opposition aux croyances dominantes.
3. La notion de sous-système naissant gagnerait à être mieux conceptualisée en définissant non seulement des sous-systèmes mûrs, mais aussi des coalitions mûres et, par corollaire, des coalitions et des sous-systèmes émergents.
4. La méthodologie de recherche contemporaine des analystes de l'ACF qui « focus their attention on organizations rather than on individuals » (Jenkins-Smith et al. 2017, 385, note 10) ne s'applique pas aux coalitions structurelles, dont la fragmentation impose une focalisation sur les acteurs, ad minima ceux de l'administration.

Après avoir rappelé les résultats des questions de recherches, on décrit les contributions de cette thèse à la littérature.

⁵⁶³ La liberté de parole des officiers de carrière et des généraux est une problématique récurrente qu'Alfred Ernst mettait déjà en évidence après la phase de discussion de l'OT 6I. On notera aussi la remarque du Conseiller fédéral Markus Feldmann sur la responsabilité du citoyen à laquelle Ernst fait référence (A. Ernst 1971a, 315–321).

Contributions à la littérature

Cette recherche a analysé le sous-système de la politique de défense militaire suisse, jusqu'ici méconnu, au crible de l'*Advocacy Coalition Framework*, cadre par ailleurs peu appliqué à ce champ politique. Cette thèse apporte de ce fait plusieurs contributions majeures. *Premièrement*, elle entrouvre un domaine jusqu'ici négligé, la politique de défense militaire suisse. *Deuxièmement*, elle découvre ce champ à l'application de l'ACF et elle contribue au programme de développement du cadre par un test de ses hypothèses pertinentes sur une période de près de soixante ans. *Troisièmement*, elle propose un cadre d'évaluation novateur qui permet de mieux tester et présenter les hypothèses. *Quatrièmement*, elle apporte une contribution méthodologique au test des hypothèses.

Cette recherche contribue à l'analyse des politiques publiques suisses par sa confrontation avec un nouveau champ d'étude auquel on n'a prêté qu'une attention restreinte.

Cette thèse ouvre le cadre des coalitions advocatives à un nouveau sous-système qui en montre les limites. Cette extension n'est pas seulement thématique, mais aussi substantielle, par le test coordonné de la majorité des hypothèses de l'ACF dont la littérature fait peu état. On a proposé les extensions du cadre et de sa dimension théorique. Elle porte sur plusieurs propriétés qui s'inscrivent dans l'agenda de développement de l'ACF. La contribution méthodologique de cette thèse dépasse le test des hypothèses et propose une *méthode d'évaluation*. Corollaire d'une définition du hors sujet, il devient possible de déterminer l'applicabilité de la théorie aux faits, un thème peu traité dans la littérature.

Ces quatre apports majeurs constituent un ensemble cohérent appliqué aux questions de recherche portant sur les conditions du changement de la politique de défense militaire suisse et extensible à d'autres sous-systèmes.

Limitations et recommandations pour une recherche ultérieure

Cette thèse représente le débrouillement initial d'un sous-système jusqu'ici négligé. En raison de ce caractère novateur, ses résultats ne s'inscrivent pas dans une triangulation de plusieurs recherches. Cette section considère *d'une part* les limites de cette thèse. Elle propose *d'autre part* des recommandations pour prolonger et développer cette recherche.

Limitations

On souligne les limites de cette recherche sous quatre angles, (1) le contexte de la recherche ; (2) le choix et l'analyse des données ; (3) l'applicabilité des résultats portant sur la politique de défense militaire ; (4) l'applicabilité des résultats portant sur l'ACF.

1. Les questions de recherche et le contexte de l'étude sont limités à des cas positifs d'initiation du changement II entre 1948 et 2008. Cette démarche occulte *d'une part* des réformes, mineures selon les critères de cette thèse, mais qui ont influencé la perception et le discours militaire et qui s'inscrivent dans des affrontements de croyances similaires. *D'autre part*, les réformes postérieures à 2008, en particulier le *Développement de l'armée* (2009–2018) ainsi que celles qui sont en cours échappent au crible de l'ACF. Le DEVA a été initié sous le mandat du Conseiller fédéral

Ueli Maurer qui dirigeait le DDPS, après avoir mené une fronde majeure contre le développement et la mise en œuvre de l'*Armée XXI*. Les conséquences d'une nouvelle dynamique, initiée, on l'a vu, par le Conseil fédéral pour limiter la liberté d'action du magistrat zurichois avant son entrée en fonction, représentent un cas différent des quatre autres. Cet épisode mériterait une étude pour évaluer dans quelle mesure les hypothèses restent valides. *Par ailleurs*, on s'est concentré sur la doctrine et l'organisation, en négligeant d'autres domaines de développement comme l'armement et l'instruction, thèmes de débats pérennes. *Finalement*, la phase d'implémentation n'a été, au mieux, décrite que de manière cursive. Ces limitations découlent du design de recherche, mais forment une contrainte sur l'analyse des croyances. En développant ces thèmes, qui sont souvent source de polémiques importantes, en particulier au Parlement et dans la population, on pourrait apporter des compléments aux hypothèses ou remettre en question la hiérarchie des croyances.

2. Cette recherche est principalement basée sur des sources écrites, souvent secondaires. (1) Le recours à des sources primaires, dans la limite de leurs disponibilités, aurait pu contribuer à compléter la triangulation des résultats et à disposer de valeurs plus fines. Des précisions auraient pu être gagnées avec davantage d'interviews ; (2) les processus de collecte et la forme des données des quatre études de cas diffèrent en raison des sources.
3. Cette thèse porte sur la politique de défense militaire suisse, un système militaire très particulier dans un système politique qui ne l'est pas moins. De ce fait, la généralisation du processus causal et des résultats à d'autres *politiques* demande à être précisée, même si le design empirique est partiellement répliquable. Cette recherche se prête à une étude comparative avec des politiques de défense étrangères, mais la variable dépendante sera forcément différente. La comparaison avec d'autres sous-systèmes suisses est également envisageable dans certaines limites.
4. La transposition des réponses aux questions de recherches sur l'ACF à d'autres champs politiques est limitée par la nature du sous-système. La transformation de la politique de défense militaire est proche d'une réforme administrative. Contrairement aux domaines dans lesquels l'administration fédérale arbitre des conflits entre des représentants du secteur privé et des organisations corporatives, comme l'électricité, la santé ou l'environnement (K. Ingold 2008 ; Jegen 2003 ; Kübler 1998), la transformation de la politique de défense militaire est avant tout une réforme d'une entité administrative régaliennne.

Les critiques des hypothèses sur les coalitions apportées par cette thèse proviennent de l'absence de prise en compte par l'ACF des coalitions structurelles, qui sont généralement moins observables dans d'autres champs. Les limitations des hypothèses sur l'apprentissage découlent de l'intensité des oppositions qui ne se retrouvent pas forcément dans tous les secteurs politiques.

Recommandation pour une recherche ultérieure

On propose dans cette section plusieurs pistes de développement de cette recherche : (1) le contexte de la politique de suisse ; (2) dans le champ de la politique de défense militaire suisse ; (3) pour le développement de l'ACF.

Contexte de la politique suisse

Cette thèse a mis en évidence le rôle actif du chef du DDPS / DMF, sa position centrale dans la réforme de la politique de défense militaire lors de sa prise en charge du département, ainsi que l'exploitation habile de son élection par une coalition. Ces faits contredisent partiellement la littérature (Klöti, Papadopoulos & Sager 2014 ; Sager & Papadopoulos 2022; Vatter 2020) mais sont cohérents avec les réminiscences d'A. Koller (2014). Une étude plus approfondie et élargie aux autres départements serait judicieuse, même si les particularités du DMF / DDPS ne s'y retrouvent pas. Des réponses informelles de quelques anciennes et anciens Conseillères et Conseillers fédéraux, ainsi que de quelques hauts-fonctionnaires, semblent indiquer que le cas est limité au DMF / DDPS (C. Bühlmann 2023, [O]).

On propose également d'étudier la tension entre le libéralisme et le républicanisme citoyen et son influence sur la doctrine militaire-stratégique ainsi que sur le système de défense. Cette problématique porte sur la strate III de la politique de défense, celle qui influence le système politique en entier. La recherche de solutions à ces problèmes doit être conduite au bon niveau logique.⁵⁶⁴

Champ de la politique de défense militaire suisse

À côté des limites méthodologiques de cette recherche évoquées plus haut, deux pistes de développement peuvent être suggérées : (1) un approfondissement chronologique (intégrant les réformes successives) et thématique portant sur des réformes mineures en termes de croyances mais qui ont impacté la perception et le soutien du sous-système, comme la suppression de la cavalerie en 1972 (A. Meier 1991), au *Rapport Oswald* (Zurfluh 1999) ou l'élaboration du *Règlement de service 1982* (Allain 2005). (2) Croiser des approches théoriques à un seul cas pour comparer les résultats et comparer des perspectives différentes (G. Allison & Zelikow 1999). On pense par exemple au *policy streams* de Kingdon (2013) ou au *punctuated equilibrium* de Baumgartner & Jones (2009). L'approche de Kingdon apporterait une meilleure analyse des fenêtres d'opportunité qui apparaissent lors de la venue d'un nouveau Conseiller fédéral, l'équilibre ponctué serait judicieux pour étudier les changements de l'*OT 51* et de l'*armée 95* qui ont été partiellement initiés lors d'un changement majeur des conditions extérieures. On a également proposé d'intégrer des composantes du PAF (la dimension d'analyse sociale ainsi que le processus du changement politique de haut niveau).

Cadre de l'ACF

Sur la base de cette thèse, on propose plusieurs adaptations et précisions complémentaires à celles proposées au chapitre précédent : (1) évaluer la pertinence d'appuyer les strates de croyances sur l'approche systémique de l'école de Palo Alto,

⁵⁶⁴ On pense ici à un changement du second ordre selon Watzlawick : « The use of second-order change techniques lifts the solution out of the paradox-engendering trap created by the self-reflexiveness of the attempted solution and places it in a different frame [...] by switching to the next-higher logical level; instead of continuing to choose one alternative (i.e., one member of the class of alternatives) as the lesser evil, [one needs to deal] with the class (all alternatives) and not just one member (95) (Watzlawick, Weakland & Fisch 2011, 81, 88).

en particulier les niveaux de changement. Watzlawick, Weakland & Fisch (1975) distinguent les *adaptations* (changements I, mineurs, maintenant l'équilibre du sous-système) des *transformations* (changements II, majeurs, qui font évoluer le sous-système vers un équilibre différent). On peut mettre en relations les *changements majeurs* qui modifient l'équilibre du sous-système de la défense avec les croyances propres et les *adaptations*, qui tendent à en conserver la balance, avec les croyances secondaires, ce qui apporte au cadre une structure plus rationnelle qu'une focalisation récursive sur les croyances propres. (2) Apprécier sur cette base une extension des types de coalitions présentées : (a) des *coalitions de circonstances* qui s'assemblent autour de croyances secondaires, un cas déjà relevé par K. Ingold (2008, 406–407). Ces groupes soutiennent le *statu quo* et il est logique qu'ils s'assemblent autour de facteurs qui favorisent l'homéostasie ; (b) des *coalitions conjoncturelles*, groupes liés par des croyances du noyau ; (c) des *coalitions structurelles* irréconciliables d'acteurs majeurs de l'administration associés par des activités communes et des relations contractuelles, pas forcément par des croyances propres mais « par des raisons de vouloir croire » (Bezes 2000, 331). Leur composition varie rapidement en raison de promotions ou de mises à la retraite. (3) Développer et tester des hypothèses concomitantes sur les croyances et les coalitions.

En bref, cette étude ouvre plusieurs pistes pour tester, étendre ou adapter des aspects du système politique suisse, de la politique de défense militaire ou de l'ACF.

Synthèse

Mieux comprendre le changement des politiques de défense suisses entre 1947 et 2008 ainsi que le rôle et la composition des coalitions d'acteurs qui les instaurent. Tel était le but de cette recherche. L'analyse des politiques publiques de défense suisse est un parent pauvre, nécessaire même, de la recherche en science politique. Cette thèse apporte donc une *première tentative* de défricher le sujet, ce qui, dans une perspective suisse, en fait une recherche originale. Le recours à une théorie basée sur les croyances comme cadre d'analyse, plutôt que les traditionnelles conceptions institutionnelles ou les approches par les relations internationales, apportent un *second niveau d'originalité* : à côté de Muijen (1993), il n'existe pas à notre connaissance de recherche similaire sur la politique de défense militaire. De surcroît, l'application du cadre des coalitions advocatives à la transformation de la politique de défense militaire d'un État n'a pas été tentée jusqu'ici. Un *troisième point original* est l'analyse dans la « plus longue durée » (plus de six décennies) des transformations de la politique de défense militaire suisse. À notre connaissance, cette durée n'a pas été dépassée par d'autres chercheurs. *Finale-*ment, le choix de tester la majorité des hypothèses de l'ACF pertinentes pour la politique de défense militaire est également novateur : généralement, l'application du cadre des coalitions advocatives se limite à des thématiques environnementales et à quelques hypothèses. En d'autres termes, cette thèse pourrait apporter de nombreuses contributions substantielles à l'analyse des politiques publiques.

En particulier, l'analyse des transformations des politiques de défense militaire entre 1948 et 2008 menée dans le cadre de cette thèse a bien démontré la nature conflictuelle de la formulation du programme de la politique de défense militaire. Les croyances que les groupes cherchent à imposer dans le champ militaire sont irréconciliables parce qu'elles

se fondent sur des croyances que l'on ne peut pas accorder : même les coalitions favorables à l'armée ne soutiennent pas la même armée P. Braun & Bühlmann (2006, 20). Cette dimension est encore plus évidente dans l'interaction entre les coalitions favorables à l'armée et les coalitions alternatives ou abolitionnistes.

Dans la perspective interne du développement de l'armée à long terme, cette recherche soutient que l'approche rationnelle et organisationnelle du développement de l'armée, parce qu'elle porte sur des niveaux logiques de croyances différents de ceux des groupes favorables, critiques ou opposés à l'armée, ne permet pas d'apprentissage entre les coalitions. Au contraire, la focalisation sur des croyances technocratiques étiquetées comme des faits participe de l'intensité des différends entre les collectifs. La limitation de cet approche tient à ce que les acteurs majeurs, les entrepreneurs et les décideurs ne parlent généralement pas le langage des sciences sociales, qui ne représente pas un vecteur favorable « *to tell truth to power* » : le *power* n'est pas formé à cette forme de description du réel. Il préfère le langage gestionnaire. On ne peut pas non plus attendre des acteurs qu'ils transcendent leurs croyances. En revanche, les analystes des politiques de défense militaire du futur, indépendants dans leur rôle d'experts du sous-système, seront peut-être capable, par leur capacité de description plus abstraite du sous-système, de contribuer à un dialogue plus serein et de soutenir les courtiers.

Avec le retour de la guerre interétatique en Europe et la montée de pressions domestiques et internationales sur la Suisse, la défense militaire tend à redevenir un domaine central de la Confédération. Il est de ce fait nécessaire de poursuivre et de développer son analyse politique par une perspective ancrée dans la plus longue durée et indépendante des croyances irréconciliables.

Références

Tous les liens URL ont été testés le 13.08.2023.

Lors de la disparition d'une page internet, on indique uniquement le nom de domaine supérieur s'il existe. Si le nom de domaine n'est plus actif, on l'indique par la mention « Internet : Lien invalide ». L'auteur dispose de copies des documents électroniques.

10 vor 10. 1993. Referendum gegen Schweizer Blauhelm-Soldaten.

[Communication SWISSINT]. s.d. "ISAF (Afghanistan)."

[Convention de La Haye]. 1907. Convention concernant les droits et les devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/i5/0.515.21.fr.pdf>.

[Komitee gegen die Armee XXI]. 2003. "Argumente für ein NEIN zum Militärgesetz : das Komitee der Gegner hat das Wort." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 169 (4): 9. <https://doi.org/10.5169/seals-68657>.

[Livre Bleu]. 1955. *Propositions pour le développement futur de notre défense nationale*. BAR E 9500.52(-), 1984/122,3 (Berne).

[Livre noir] Nager, Franz. 1.6.1955 1955. *Zur Frage der Anpassung unserer Landesverteidigung an den Atomkrieg*. BAR E 9500.52(-), 1984/122, 4 (Bern).

[Livre vert I]. 20.07. 1957. *Bericht des Eidgenössischen Militärdepartements an den Bundesrat betreffend die Anpassung der Armee an die Erfordernisse einer modernen Kriegführung*. BAR E 9500.52(-), 1984/122, 11 (Bern).

[Livre vert II]. 1958 1958. *Bericht des Eidgenössischen Militärdepartements an den Bundesrat betreffend die Anpassung der Armee an die Erfordernisse einer modernen Kriegführung, Dezember 1958*. BAR E 5001(F), 1970/7, 031.1 (Bern).

[s.a.]. 1946. "Unsere Linie." *Volk und Armee* 1946.

---. 1950. "Zur Heeresorganisation : eine Studie der Schweizerischen Offiziersgesellschaft." *ASMZ* 116: 385-403. <https://doi.org/10.5169/seals-22462>.

---. 1987. "Friedenspolitische Standortbestimmung der Schweizer Jusos." In *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!*, edited by Hans A. Pestalozzi, 226-230. Bern: Zytglogge Verlag.

---. 1989. *Initiative pour une Suisse sans armée*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_1989/APS1989_I_3_1_1_print.html#fn8.

---. 1990. "Arbeitsgruppe Napf - Beitrittserklärung / Bestelltalon." *ASMZ* 1990 (7/8): 426.

---. 1991a. "Arbeitsdienst "sinnvoll und effizient"." *Luzerner Tagblatt*, 28.11.1991a, sp.

---. 1991b. "Köpfe und Karrieren : Oberst i Gst Heinrich Kägi." *ASMZ* 157 (6): 326.

---. 1991c. *Manifest für eine glaubwürdige Armee*. Martigny: Aktion für eine glaubwürdige Armee.

---. 1991d. "Ostschweizer Fouriere tagten in Gommiswald!" *Der Fourier : offizielle Mitteilungen des Schweizerischen Fourierverbandes* 64 (5): 187-189.

---. 1992a. "Le lieutenant-colonel Chevallaz démissionne." *24 Heures*, 29.08.1992a, 19. <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/zoom/34221/view?page=29&p=separate&view=0,0,3524,5420>.

---. 1992b. "Verbreitung von ballistischen Raketen und Lenkwaffensystemen in Ländern der 3. Welt." *ASMZ* 158 (6): 285-288. <https://doi.org/10.5169/seals-61748>.

---. 1993. "Deux fois "Non" aux votations du 6 juin... : Chaque officier doit faire campagne!" *RMS*, 6-11.

- . 1995. "Soutien vigilant à l'Armée 95." *RMS* 140 (11): 4.
- . 2000. "PNR 42 "Fondements et possibilités de la politique extérieure"." <http://www.snf.ch/fr/pointrecherche/programmes-nationaux-de-recherche/pnr42-fondements-et-possibilites-de-la-politique-exterieure/Pages/default.aspx#R%E9sultats%20finaux%20et%20informations%20compl%E9mentaires>.
- . 2001. "Vernehmlassungsverfahren zur Armee reform XXI. Erläuterungen zu den Erlassen der Militärgesetzgebung (02.05.2001) (PDF)." <http://www.parlament.ch>.
- . 2002a. *Strategie Wissenschaft und Technologie*. Bern: Planungsstab der Armee.
- . 2002b. "Yougoslavie : chronologie succincte." In *Etudes économiques de l'OCDE*, edited by Editions de l'OCDE, 169-173.
- . 2012. Eintrag "Ogi, Adolf". In *Munzinger Online/Personen - Internationales Biographisches Archiv*.
- . 2015. "SWISSCOY (Kosovo)." DDPS. <http://www.vtg.admin.ch/>.
- . 2018. "Pays membres de l'OTAN." https://www.nato.int/cps/fr/natolive/topics_52044.htm.
- . [s.d.]. "Dozentur Militärsoziologie." <https://www.vtg.admin.ch/de/organisation/kdo-ausb/hka/milak/mehr-zur-milak/militaerwissenschaftliche-forschung-und-lehre/dozentur-militaer-soziologie.html>.
- [s.n.]. 1968. "La réorganisation du Département militaire en vigueur." *Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = Revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = Rivista della difesa integrale* 34 (1-2): 3-4. <https://doi.org/10.5169/seals-364322>.
- [Solution comparative]. Juli 1959 1959. *Vergleichslösung Juli 1959 zum Grünbuch [II] vom Dezember 1958*. (Bern).
- [Team KS 3]. 2000. Executive Summary der Konzeptionsstudie für Raumsicherung und Verteidigung der Konzeptionsstudie 3. Schweizerische Armee.
- [Team XXI-KS 1]. 2000. *Konzeptionsstudie 1 Grundlagen der militärstrategischen Doktrin*. Armée Suisse (Bern). <http://www.parlament.ch/>.
- A.P. 1991. "Bundesrat Villiger warnt von der Spaltung innerhalb der Armee." *Basler Zeitung*, 10.6.1991.
- Adams, Gordon, Christine D'Onofrio, & Nancy Sokoloff. 1981. *The Politics of Defense Contracting - The Iron Triangle*. New York: Council on Economic Priorities.
- Addor, Jean-Luc. 1992. "Initiative contre le F/A-18 : non au Groupement pour une Suisse sans armée!" *RMS* 137 (5): 46. <http://doi.org/10.5169/seals-345208>.
- . 2017. "Jean-Luc Addor - Présentation." <https://www.jladdor.ch/biographie>.
- Aeppli, Pierre. 2011. "La Suisse a-t-elle tiré les leçons du 11-Septembre? - L'avis de l'expert." *Le Temps*, 6.09.2011. <https://www.letemps.ch/>.
- Affentranger, Bruno. 2003. "Mann des Monats." *Bilanz*, 39-46.
- Agence OTAN de normalisation (AON). 2006. *Glossaire OTAN de termes et définitions (anglais et français) AAP-6(2006)*. Janvier 2006 ed. sl: NATO Standardization Agency.
- Aktion Aktivdienst. sd. "Was will die Aktion Aktivdienst?". Internet: Lien invalide.
- Al Jiboury, Alia 2006. "Guerre préventive / Guerre préemptive." Irénées.net. http://www.irenees.net/bdf_fiche-notions-175_fr.html.
- Albright, Elizabeth A. 2011. "Policy Change and Learning in Response to Extreme Flood Events in Hungary: An Advocacy Coalition Approach." *Policy Studies Journal* 39 (3): 485-511. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2011.00418.x>.
- Allain, Philippe. 2005. *L'élaboration du règlement de service RS 80 de l'armée suisse - Mise en oeuvre ou remilitarisation de la réforme Oswald*. Vol. 19. *Publications de la Bibliothèque militaire fédérale et du service historique*. Berne: Bibliothèque militaire fédérale et du service historique.
- Allet, L., & E. Schmid. 1966. "Zur Reorganisation des Eidgenössischen Militärdepartements." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 132 (12): 731. <https://doi.org/10.5169/seals-43146>.
- Allgöwer, Walther. 1945. "Vom Soldat zum Techniker." *Schweizer Annalen* (12): 651-670.
- . 1946. "Gedanken zur Armee reform." *ASMZ* 92=112 (8): 465-476. <https://doi.org/10.5169/seals-20165>.
- Allgöwer, Walther, & Rolf Eberhard. 1954. *Kommende Landesverteidigung*. Separatabzug einer Artikelreihe der Nationalzeitung. [Basel]: National Zeitung.
- Allison, Graham T. 1971. *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*. Boston: Little, Brown and Company.
- Allison, Graham, & Philip Zelikow. 1999. *Essence of Decision : Explaining the Cuban Missile Crisis*. Second ed. Longman: New York et al loc.

- Altermath, Pierre-G. 1996. "Plaidoyer pour une école d'officiers centralisée." *Revue Militaire Suisse* 141 (8): 15-18. <https://doi.org/10.5169/seals-345666>.
- Altermath, Urs. 1993. *Conseil fédéral : dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux*. Yens: Cabédita.
- . 2007. "Kopp, Elisabeth." Dictionnaire historique de la Suisse. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D4737.php>.
- amanda. 2007. "Le GSSA." <http://www.gssa.ch>.
- Ammann, Eduard. 1995. "BAGF : erstes Bundesamt mit Qualitäts-Management-System." *Schweizer Soldat + MFD : unabhängige Monatszeitschrift für Armee und Kader mit MFD-Zeitung* 70 (11): 17. <https://doi.org/10.5169/seals-715760>.
- Amrhein, Jens. 2007. "Von der nuklearen Abschreckung zur Dissuasionsstrategie Das militärische Denken des Militärpublizisten und Strategieexperten Gustav Däniker 1960-1975." Lizenzatsarbeit, Philosophische Fakultät - historisches Seminar, Universität Zürich Historisches Seminar.
- . 2017. "Die Restrukturierung der Schweizer Armee 1984-2003: Auseinandersetzung um Armeeaufträge und Kampfkonzepte." Abhandlung zur Erlangung der Doktorwürde, Philosophischen Fakultät, Zürich.
- Angstrom, Jan, & J. J. Widen. 2015. *Contemporary military theory : the dynamics of war*. London and New York: Routledge.
- Annasohn, Jakob. 1967. "Die Umfassende Landesverteidigung." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 133 (5): 277. <https://doi.org/10.5169/seals-43744>.
- Année Politique Suisse. 1987–2008. "Chronique Défense Nationale." *Année politique suisse / Schweizerische Politik*. <http://www.anneepolitique.ch/>.
- . 1996. "Politique de sécurité." *Édition électronique complète de l'« Année politique suisse »*, edited by Institut für Politikwissenschaft an der Universität Bern. Berne: Institut für Politikwissenschaft an der Universität Bern. https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_1996/APS1996_I_3.html.
- . 2003. "Chronique Défense Nationale." *Année politique suisse / Schweizerische Politik*. https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_2003/APS2003_I_3.html.
- . 2010. "Chronique Défense Nationale." *Année politique suisse / Schweizerische Politik*. https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_2010/APS2010_I_3_3_5_print.html.
- . 2011. "Chronique Défense Nationale." *Année politique suisse / Schweizerische Politik*. https://anneepolitique.swiss/APS/fr/APS_2011/APS2011_I_3.html#ref3.
- Arbeitsgruppe "Sicherheitspolitik". 1993. *Sicherheitspolitik und Armee nach 1995*. Bern: [s.e.].
- Arbeitsgruppe Armee reform. 1990. *Bericht der Arbeitsgruppe Armee reform*. [Herisau]: [Arbeitsgruppe Armee reform, O. Schoch, Präs].
- Arbeitsgruppe Napf. 1990. *Bundesbeschluss über die Einführung eines Gemeinschaftsdienstes*. Biel (Postfach 48333, 2501): Verlag W. Gassmann AG.
- Arbeitsgruppe Sicherheitspolitik. 1996. *Schweizerische Sicherheitspolitik und Armee im modernen internationalen Umfeld*. [s.e.], Bern.
- Archives fédérales. 1995. "Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Etat le 1er juin 2020)." http://www.admin.ch/ch/f/rs/c510_10.html.
- . 2002. Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 4 octobre 2002 sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/585/fr>.
- Archives fédérales suisses. 1947. BO – 5069-Organisation militaire. Revision de la loi. Berne: Bulletin officiel. 63-76.
- . 1960. BO [Conseil national] III; 545,. Bern: Bar 574-691.
- . 1961. Arrêté fédéral concernant l'acquisition d'avions de combat (Mirage III S), ainsi que de matériels pour les troupes d'aviation (Du 21 juin 1961). Berne 1634-1635. <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10096214>.
- . 1964. Motion Bringolf-Schaffhausen. Révision de la conception générale de la défense nationale. Bern: Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale II-02, 256-284.
- . 1967a. Département militaire. Réorganisation. Berne: Bulletin officiel, III 233-249.
- . 1967b. Département militaire. Réorganisation. Berne: Bulletin officiel, II 242-258.
- . 1967c. Département militaire. Réorganisation. Berne: Bulletin officiel, II 227-242.
- . 1990. Postulat Loretan Médiateur pour l'armée. Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale, 1265.
- . 1991a. Arrêté fédéral sur l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience du 13 décembre 1991. Berne 1043.
- . 1991b. Programme d'armement 1992. Bulletin officiel, 934 - 961.
- . 1993. Schweizerische Blauhelmtruppen. Bundesgesetz [CN]. Berne: Bulletin officiel, 1109-1139.
- . 1999. 99.056 Sicherheitspolitik der Schweiz Politique de sécurité de la Suisse. edited by Conseil National. Berne: Bulletin officiel,

- . 2000a. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)» du 24 mars 2000. Berne 2032. <http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2000/2032.pdf>.
- . 2000b. Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement) - Arrêté du Parlement. edited by Conseil fédéral. Berne: Chancellerie fédérale 4758. <https://www.admin.ch/ch/f/ff/2000/4758.pdf>.
- . 2000c. Loi sur l'armée et l'administration militaire. Révision - Differenzen – Divergences. Berne: Bulletin officiel, Conseil national.
- . 2000d. Officiers généraux muselés. Bulletin Officiel, Conseil national 717-718.
- . 2001. Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 26 novembre 2000. 1077-1083.
- . 2002. Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 4 octobre 2002 sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA). Berne.
- . 2009. 09.038 Änderung des Militärgesetzes Operation Navfor Atalanta. Service d'appui à l'étranger et révision de la LAAM. edited by Bulletin officiel Conseil National 1761-1767.
- Ardant du Picq, Charles Jean Jacques Joseph. 1880. *Études sur le combat*. Paris: Hachette.
- Armacost, Michael H. 1969. *The Politics of Weapons Innovation: The Thor-Jupiter Controversy*. New York: Columbia UP.
- Armée suisse. 1966. Weisungen für die operative Führung (WOF 66) Regl. 51.20/I d. edited by DMF. Berne.
- . 1977. Directives pour la conduite opérative (DCO 77). Berne: DMF.
- . 1983. Conduite des troupes (CT 82). Berne.
- . 1994. Conduite opérative (COp 95) - Règlement 51.15 f. Berne: Armée suisse.
- . 1995. Conduite tactique (CT 95) Berne: Armée suisse.
- . 2016. Accents 2016 du commandement de l'armée - Les citoyens suisses en uniforme. URL invalide - document enregistré.
- . 2021. *L'Armée suisse en 2030 - Vision*. s.l.: Armée suisse. <https://vision-armee.ch/fr/downloads/>.
- armeereform.ch. s.d. "Komitee." https://web.archive.org/web/20050214023421/http://armeereform.ch/layout_sicherheit/index_sicherheit.htm.
- Art, Robert J. 1980. "To What Ends Military Power?" *International Security* 4 (4): 3-35. <https://doi.org/10.2307/2626666>.
- Aschinger, Gerhard. 1981. "Milizarmee versus Freiwilligenarmee." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 147 (11): 715-721. <https://doi.org/10.5169/seals-53736>.
- . 1982. "Effizienzprobleme in der Milizarmee." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 148 (7-8): 385-388. <https://doi.org/10.5169/seals-54437>.
- Aschwanden, Erich. 2020. "Der «harte Hund» muss weg: Wie die SP den Ausbildungschef der Armee stürzen wollte." *NZZ*, 06.04.2020. <https://www.nzz.ch/schweiz/der-harte-hund-muss-weg-wie-die-sp-den-obersten-armeeausbildner-stuerzen-wollte-id.1542547>.
- Ashby, W. Ross. 1956. *An Introduction to Cybernetics*. London: Chapman & Hall. <http://pcp.vub.ac.be/books/IntroCyb.pdf>.
- ASIN. 2001a. "[ASIN –] Rapport annuel 2000." https://web.archive.org/web/20030507174724fw_/http://www.asin.ch/actuel/rapport2000.htm.
- . 2001b. "Un double Non à la révision de la Loi sur l'armée - Oui à la neutralité suisse! – 16e Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2001 à Berne." https://web.archive.org/web/20030408203914fw_/http://www.asin.ch/actuel/010519assemblee.htm.
- . s.d.-a. "Histoire de l'ASIN." <http://asin.ch/qui-sommes-nous/histoire-de-lasin/>.
- . s.d.-b. "Statuts." http://2014.auns.ch/content/uploads/2014/04/1204_ASIN_statuts_f.pdf.
- ASMZ. 1951. "Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift : [Index] Jahrgang 1951." *ASMZ* 117. <http://retro.seals.ch/digbib/view?rid=asm-004:1951:117::1068&id=browse&id2=browse4&id3=>.
- . 1952. "Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift : [Index] Jahrgang 1952." *ASMZ* 118. <http://retro.seals.ch/digbib/view?rid=asm-004:1952:118::931&id=browse&id2=browse4&id3=>.
- . 1953. "Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift : [Index] Jahrgang 1953." *ASMZ* 119. <http://retro.seals.ch/digbib/view?rid=asm-004:1953:119::930&id=browse&id2=browse4&id3=>.
- . 1954. "Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift : [Index] Jahrgang 1954." *ASMZ* 120. <http://retro.seals.ch/digbib/view?rid=asm-004:1954:120::965&id=browse&id2=browse4&id3=>.
- Assemblée fédérale. 2023. "Commissions de la politique de sécurité CPS." <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cps>.
- ats-24h. 1999. "Soldats à pied d'œuvre - Ils sont 400 à Genève et 120 à Berne." *24 heures*, 03.03.1999, 9.

- ats. 1988. "Suisse sans armée": 300 000 francs pour la campagne." *Tribune de Genève*, 19.12.1988, 9. https://www.letempsarchives.ch/page/IDG_1988_12_19/9.
- . 1989. "Contre l'abolition de l'armée - Il faut mobilise les indécis." *24 heures*, 03.11.1989, 10.
- . 1996. "Rapport annuel de la division de campagne 8." *Gazette de Lausanne*, 22.1.1996.1996, 7.
- . 2019. "Amherd veut promouvoir l'armée pour les femmes." *Tribune de Genève*, 19.05.2019. <https://www.tdg.ch/suisse/amherd-veut-promouvoir-armee-femmes/story/19938995>.
- ATS, & Jean-Jacques Simon Egli 1989. "L'armée suisse en mutation." *Journal de Genève*, 26.05.1989.1989. <http://www.letempsarchives.ch/>.
- ats/réd. 1996. "Un groupe militariste estime qu'Armée 95 compromet la crédibilité de l'armée de milice." *Gazette de Lausanne*, 23.05.1996.
- ats/Reuter. 1996. "Adolf Ogi annonce une nouvelle réduction des effectifs de l'armée pour 2005." *Journal de Genève*, 18.03.1996, 6.
- Audétat, Daniel. 1992. "«Pour une Suisse sans année», l'acte II a débuté." *Le nouveau quotidien* 1992, 8.
- auns. 2001. "'Armeereform XXI' Stellungnahme zum Armeeleitbild und zur Revision der Militärgesetzgebung." *Grauer Brief* (79): 10-15. www.auns.ch/download/klartext/gb79.pdf.
- Avant, Deborah D. 1994. *Political Institutions and Military Change: Lessons From Peripheral Wars*. Ithaca: Cornell University Press.
- AWM. 2009. "Arbeitsgemeinschaft für eine wirksame und friedenssichernde Milizarmee" (AWM) – Portrait." <https://web.archive.org/web/20090110233112/http://www.awm-cmep.ch/>.
- Baader, Caspar. 2005. "Ausbildung und Aufwuchs in der Milizarmee." Schweizerische Volkspartei SVP. <https://www.svp.ch/news/artikel/referate/ausbildung-und-aufwuchs-in-der-milizarmee/>.
- Bacevich, Andrew J. 1986. *The Pentomic Era : the US Army between Korea and Vietnam*. Washington, DC: National Defense University Press.
- Bachmann, Albert, & Georges Grosjean. 1969. *Défense civile*. Aarau: Miles.
- Bachmann, Albert, & Georges Grosjean. 1969. *Zivilverteidigung*. Aarau: Miles-Verlag.
- Bachofner, Hans. 1996. "Sie schlagen den Sack und meinen den Esel." *ASMZ* 162: 4-6. <https://doi.org/10.5169/seals-64367>.
- Badie, Bertrand, & Pierre Birnbaum. 1982. *Sociologie de l'État*. Paris: Hachette.
- Baldwin, David A. 1997. "The concept of security." *Review of International Studies* 23 (1): 5-26. <https://doi.org/10.1017/S0260210597000053>.
- Bandelow, Nils C. 1998. "Überzeugungen und Informationen als Faktoren der Gentechnologiepolitik." PhD, Ruhr-Universität. <http://www.nilsbandelow.de/Lernende-Politik.pdf>.
- . 2015. "Advocacy Coalition Framework." In *Handbuch Policy-Forschung*, edited by Georg Wenzelburger and Reimut Zohlnhöfer, 306-324. Wiesbaden: Springer VS.
- Bandelow, Nils C., Colette S. Vogeler, Johanna Hornung, Johanna Kuhlmann, & Sebastian Heidrich. 2019. "Learning as a Necessary but Not Sufficient Condition for Major Health Policy Change: A Qualitative Comparative Analysis Combining ACF and MSF." *Journal of Comparative Policy Analysis* 21 (2): 167-182. <https://doi.org/10.1080/13876988.2017.1393920>.
- Banque mondiale. 2023. Dépenses militaires (% du PIB).
- Barbey, Bernard. 1967. *Aller et retour: Mon journal pendant et après la 'drôle de guerre' 1939-1940*. Neuchâtel: Éditions de la Baconnière.
- Bardach, Eugene. 1976. "Policy termination as a political process." *Policy Sciences* 7 (2): 123-131. <https://doi.org/10.1007/bf00143910>.
- Baron, Ilan Zvi. 2009. *Justifying the obligation to die : war, ethics, and political obligation with illustrations from Zionism*. Lanham, MD: Lexington Books.
- Barras, François, Marianne Benteli, Elie Burgos, Brigitte Caretti, Alexandre Füzesséry, Hans Hirter, Diane Porcellana, Sébastien Schnyder, Maximilian Schubiger, & Serge Terribilini. 2022. *Dossier: Beschaffung neuer Kampfflugzeuge, 1989 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss.
- Barrelet, Denis. 2000. "Un Conseiller fédéral austère, pointilleux et aimable - La face cachée du nouveau Sage." *24 heures*, 7.12.2000, 8.
- Bateson, Gregory, Don D. Jackson, Jay Haley, & John Weakland. 1956. "Toward a theory of schizophrenia." *Behavioral Science* 1 (4): 251-264. <https://doi.org/10.1002/bs.3830010402>.
- Batschelet, Hans. 1945. "Die Abgrenzung von Zivilgewalt und Militärgewalt nach schweizerischem Recht. Versuch einer systematischen Darstellung." Diss. Jur., Basel.

- Baumann, Jakob. 2001a. Plan directeur de l'Armée - Armée XXI: des bases solides. Pressekonferenz 24.10.2001. DDPS, Bern.
- . 2001b. Rapport des la prises de position sur le PDA XXI.
- Baumann, Michael A. J. 2004. "Konzeption der Teilstreitkraft Heer 2011." *Land Power Revue der Schweizer Armee* 1: 19-24. <https://doi.org/10.5169/seals-69338>.
- Baumgartner, Frank R., & Bryan D. Jones. 2009. *Agendas and Instability in American Politics*. 2nd ed. Chicago: University of Chicago Press.
- Baylis, John, & James Wirtz. 2007. "Introduction." In *Strategy in the contemporary world: an introduction to strategic studies*, edited by John Baylis, James Wirtz, Colin S. Gray and Eliot A. Cohen. Oxford; Toronto: Oxford University Press.
- Beck, Roland. 1994. "Richtungsweisende Schritte - Die Armee reform im Lichte der Geschichte." *NZZ*, 21.11.1994.
- Beck, Roland, & André Blattmann. 2008. "Divisionär André Blattmann: Tatbeweis für die Milizarmee!" *ASMZ: Sicherheit Schweiz: Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 174 (12): 4-6. <https://doi.org/10.5169/seals-71504>.
- Beck, Roland, & Hans Wegmüller. 2008. "Dr. Hans Wegmüller: der Nachrichtenchef tritt zurück." *ASMZ* 174 (6): 4-5. <https://doi.org/10.5169/seals-71417>.
- Beglinger, Martin. 2005. "Bruderkrieg - Offiziere, alte Generäle und die SVP laufen gegen das VBS Sturm. Ein Feind ist schon lange nicht mehr in Sicht, umso gründlicher zerfleischen sich die Armeefreunde nun gegenseitig." *Das Magazin*, 16.
- Bellwald, Bernard. 1955. "La Session des Chambres fédérales M. Paul Chaudet a gagné sa première bataille parlementaire." *Feuille d'Avis de Lausanne*, 18.03.1955.
- Ben-Eliezer, Uri. 1995. "A Nation-In-Arms: State, Nation, and Militarism in Israel's First Years." *Comparative Studies in Society and History* 37 (2): 264-285. <http://www.jstor.org/stable/179282>.
- Bender, Alexandre. 1999. "L'armée prête à s'interposer." *Le Matin*, 06.03.1999.
- Beninde, Gunther. sd. "Die Schweizer Atombombe-Größenwahn eines Kleinstaates?". <http://www.beninde.net/a2/schweiz.html#Inhalt>.
- Bennett, Andrew. 2008. "Process tracing: A Bayesian perspective." In *The Oxford handbook of political methodology*, edited by Janet Box-Steffensmeier and Robert E. Goodin. Oxford [u.a.]: Oxford Univ. Pr.
- . 2011. "Process Tracing." *International Encyclopedia of Political Science*, edited by Bertrand Badie, Dirk Berg-Schlosser and Leonardo Morlino. Thousand Oaks, USA: SAGE Publications. <https://doi.org/10.4135/9781412994163>.
- Bennett, Andrew, & Colin Elman. 2006a. "Complex Causal Relations and Case Study Methods: The Example of Path Dependence." *Political Analysis* 14 (3): 250-267. <https://doi.org/10.1093/pan/mpj020>.
- . 2006b. "Qualitative research: Recent Developments in Case Study Methods." *Annual Review of Political Science* 9 (1): 455-476. <https://doi.org/doi:10.1146/annurev.polisci.8.082103.104918>.
- . 2007. "Case Study Methods in the International Relations Subfield." *Comparative Political Studies* 40 (2): 170-195. <https://doi.org/10.1177/0010414006296346>.
- Bennett, Colin J., & Michael Howlett. 1992. "The lessons of learning: Reconciling theories of policy learning and policy change." *Policy Sciences* 25 (3): 275-294. <https://doi.org/10.1007/BF00138786>.
- Benteli, Marianne, Brigitte Caretti, & Serge Terribilini. 2022. *Landesverteidigung, Zivildienst und Dienstverweigerung, 1989 - 1993*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss.
- Béraud-Sudreau, Lucie. 2015. "Réformes des politiques d'exportation d'armement en France et en Suède depuis les années 1990: le process-tracing comme historicisation d'un objet d'étude." 13ème Congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, Aix-En-Provence. <http://www.afsp.info/archives/congres/congres2015/st/st32.html>.
- Bergerson, Frederic A. 1980. *The Army Gets an Air Force*. Baltimore MD: Johns Hopkins.
- Bernasconi, Daniel. 2000. "Äusserungen von Dr. Christoph Blocher, ASMZ 3/2000." *ASMZ* 166 (5): 36.
- Bernauer, Thomas, & Stefan Brem. 1998. "Altbekannte Rezepte mit wissenschaftlicher Begleitmusik - Kritische Anmerkungen zu Christoph Blochers Strategiebericht." *NZZ*, 16.07.1998/161.1998, 15.
- Berne, Eric. 1964. *Games people play: the psychology of human relationships*. New York: Grove Press.
- Bessard, José. 1989. "Portefeuilles - Le Conseil fédéral dans sa nouvelle composition." *Journal de Genève*, 4.02.1989, 15.
- . 1991. "Villiger met ses 'généraux' au pas." *Le Nouveau Quotidien*, 29.11.1991, 1. http://www.letemparchives.ch/page/LNQ_1991_11_29/1/article/9637567/.
- Besson, Sylvain. 2011. "Comment l'UDC a chassé l'armée suisse d'Afghanistan." *Le Temps*, 23.11.2011. <https://www.letemps.ch/>.
- Betschon, Franz Felix, & Louis Geiger, eds. 2014. *Erinnerungen an die Armee 61: ein zeitgeschichtliches Dokument*. Frauenfeld: Huber.

- Betts, Richard K. 1997. "Should Strategic Studies Survive?" *World Politics* 50 (1): 7-33. <https://doi.org/10.1017/S0043887100014702>.
- Bezes, Philippe. 2000. "Les hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'État. Quelques exemples français (1988-1997)." *Revue française de science politique*: 307-332. <https://doi.org/10.3406/rfsp.2000.395469>.
- Biddle, Stephen. 2007. "Iraq, Afghanistan, and American Military Transformation." In *Strategy in the Contemporary World: an Introduction to Strategic Studies*, edited by John Baylis, James Wirtz, Colin S. Gray and Eliot. A. Cohen, 274-291. Oxford; Toronto: Oxford University Press.
- Bigler, Hans-Ulrich. 1997. "Schiesskino : hohe und neuartige Anforderungen In der Ausbildung." *ASMZ* 163 (2): 13-15. <https://doi.org/10.5169/seals-64660>.
- Bihan, Benoist. 2015. "Les niveaux de la guerre. Une Kriegsanschauung américaine." In *Guerre et stratégie*, 235-252. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Bihan, Benoist, & Jean Lopez. 2023. *Conduire la guerre : entretiens sur l'art opératif*. Paris: Perrin.
- Bircher, Daniel, & Martin Arnet. 1993. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Mai 1992 bis Dezember 1993." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik*, edited by Kurt Spillmann, 96-123. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse ETH Zürich.
- Blaikie, Norman W. H. 2010. *Designing social research : the logic of anticipation*. 2nd ed. Cambridge; Malden, Mass.: Polity Press.
- Blatter, Joachim. 2012. "New Approaches in Case Study Methodology." Annual Meeting of the Swiss Political Science Association, Lucerne, 2/3 February 2012.
- Blatter, Joachim, & Markus Haverland. 2012. *Designing Case Studies. Explanatory Approaches in Small-N Research*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Blattmann, André. 2009. Paudex.
- Blau, Gisela. 1991. "Armee-Reform gefährdet Ausbildung - Widerstand gegen Projekt "Armee 95"." *Züri Woche*, 14.11.1991, na.
- Bloch, Arthur. 2003. *Murphy's Law: The 26th Anniversary Edition*. New York: TarcherPerigee.
- Blocher, Christoph. 1998. "Strategischer Wandel : Strategischer Studienbericht zur Weiterentwicklung der schweizerischen Sicherheitspolitik." <https://www.letemps.ch/>.
- Blomquist, William. 2007. "The Policy Process and Large-N Comparative Studies." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier, 261-289. Boulder, Colo.: Westview Press.
- Blunschli, Peter. 2009. "Das Schlachten der heiligsten Kuh." *20 Minuten*, 26.11.2009. <http://www.20min.ch/wissen/history/story/Das-Schlachten-der-heiligsten-Kuh-23952072>.
- BO. 2001a. 00.0058 - Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée'. Berne: Conseil national, Système de vote électronique. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=2498>.
- . 2001b. 00.0059 - La solidarité crée la sécurité. Pour un service civil volontaire pour la paix. Initiative populaire. Berne: Conseil national, Système de vote électronique. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=2499>.
- . 2006. 06.050 - Organisation de l'armée. Premier Conseil. Berne: Services du Parlement N 1434 - 1460. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=11568>.
- . 2007. 06.050 - Organisation de l'armée. Modification - Deuxième Conseil. E 74 - 92. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=13669>.
- Bodenmann, Peter. 1989. "Denkzettel oder Freipass?" *Die Gewerkschaft*(8). <http://www.textverzeichnis.ch/Portals/7/Bodenmann%20Peter.%20GSoA.%201989-10-25.pdf>.
- Boder, Willy. 1994. "L'ex-lieutenant de Blocher est pour les casques bleus." *Le Nouveau Quotidien*, 22.04.1994, 10. https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ_1994_04_22/10/.
- . 1996. "Ogi a un grand projet: adhérer au PPP." *Le Nouveau Quotidien*, 2.2.1996.1996, 3.
- Boder, Willy, & Denis Masméjan. 2003. "Ruth Metzler, le départ forcé mais digne." *Le Temps*, 6.09.2003. <https://www.letemps.ch/>.
- Bolliger, Christian, & Yvan Rielle. 2008. *Datensatz der eidgenössischen Volksabstimmungen ab 1848 - Codebuch*. Institut für Politikwissenschaft, Berne.
- Bölsterli, Andreas. 2004. "Die ASMZ im Gespräch mit dem Chef Operationen/Planung im Führungsstab : Andreas Bölsterli, Brigadier." *ASMZ* 170 (1): 5-6. 10.5169/seals-69145.
- Bondolfi, Sibillia. 2011. "Wehrpflicht heute : eine Geschlechterdiskriminierung?" *ASMZ* 177 (10): 10. <https://doi.org/10.5169/seals-178602>.

- Bongrand, Philippe, & Pascale Laborier. 2005. "L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?" *Revue française de science politique* 55 (1): 73-111. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0073>.
- Bonjour, Edgar. 1979. *La neutralité suisse : synthèse de son histoire*. Neuchâtel: Editions de la Baconnière.
- Borchert, Heiko, & René Eggenberger. 2002. "Selbstblockade oder Aufbruch : Die Gemeinsame Sicherheits- und Verteidigungspolitik der EU als Herausforderung für die Schweizer Armee." *Österreichische Militärische Zeitschrift* 40 (1): 27-36. https://web.archive.org/web/20040719104536/http://www.borchert.ch/paper/GESVP_und_Armee.pdf.
- . 2011. "Gesellschaftliche Akzeptanz oder Einsatzorientierung? Überlegungen zur Zukunftsfähigkeit der Streitkräftetransformation in der Schweiz." In *Transformation der Sicherheitspolitik : Deutschland, Österreich, Schweiz im Vergleich*, edited by Thomas Jäger and Ralph Thiele, 243-264. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH, Wiesbaden.
- Borel, Denis. 1972. "Les grades militaires en Suisse et à l'étranger." *Revue Militaire Suisse* 117 (4): 188. <https://doi.org/10.5169/seals-343777>.
- . 1983. "À propos de l'Etat-major général : notions et vocables actuels parfois cocasses." *Revue Militaire Suisse* 128 (4): 175. <https://doi.org/10.5169/seals-344516>.
- Böschenstein, Hermann. 1975. "Bundesrat Kobelt und das Parlament." In *Bundesrat Karl Kobelt, 1891-1968 : eine Gedenkschrift*, edited by Hans Müller, 111-128. Bern: P. Haupt.
- Boudon, Raymond. 1993. "L'explication cognitive des croyances collectives." *Cahiers de recherche sociologique* (21): 143-162. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1002223ar>. <https://id.erudit.org/iderudit/1002223ar>.
- Bouthoul, Gaston. 1975. *Glossaire polémologique des termes de violence*. Paris: Institut français de polémologie.
- Bouveresse, Jacques. 1998. *Le philosophe et le réel*. Paris: Hachette.
- Boyd, John, & Grant T. Hammond. 2018. *A Discourse on Winning and Losing / John R. Boyd*. Maxwell Air Force Base, Alabama: Air University Press. <https://lccn.loc.gov/2017039845>.
- Bracher, Hans. 1953. "Les autorités militaires de la Suisse." In *Notre défense nationale*, edited by Robert Frick and Ernst Uhlmann, 117-130. Zürich: Gottfried Schmid.
- Bradin, James W. 1994. *From Hot Air to Hellfire: The History of Army Attack Aviation*. Novato, CA: Presidio Press.
- Brady, Henry E. 2008. "Causation and Explanation in Social Science." In *The Oxford handbook of political methodology*, edited by Janet Box-Steffensmeier, Henri E. Brady and David Collier. Oxford [u.a.]: Oxford Univ. Pr.
- Brady, Henry E., & David Collier. 2010. *Rethinking social inquiry : diverse tools, shared standards*. Lanham, Md.: Rowman & Littlefield Publishers.
- Brady, Henry E., David Collier, & Jason Seawright. 2006. "Toward a Pluralistic Vision of Methodology." *Political Analysis* 14 (3): 353-368. <https://doi.org/10.1093/pan/mpj021>.
- Brandenberger, Ernst. 1956. "Vor dem rechten Weg der rechte Geist." *ASMZ* 122 (1): 19-22. <https://doi.org/10.5169/seals-26456>.
- Brändli, Christian. 2023. "'Eine Dezentralisierung unter Boden ist notwendig.'" *ASMZ* (8): 4-7.
- Braudel, Fernand. 1958. "Histoire et Sciences sociales: La longue durée." *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 13 (4): 725-753. <https://doi.org/10.3406/ahess.1958.2781>.
- Braun, Peter. 2003. OPERATIONELLE FÄHIGKEITEN ARMEE 61 / KONZEPTION 66. Doctrine Militaire EM plan A.
- . 2006. *Von der Reduitstrategie zur Abwehr: Die militärische Landesverteidigung des Schweiz im Kalten Krieg 1945-1966*. Vol. X. *L'État-major général suisse*. Baden: Hier und Jetzt.
- . 2011. "La perception suisse de la menace pendant le Guerre froide." *La Guerre froide et la Suisse : recueil des conférences 2008*, edited by Pierre Streit, 38-58. Pully: Centre d'Histoire et de Prospective Militaires.
- . 2017. "Wille-Schüler und Armeereformer. Militärisches Denken in der unmittelbaren Nachkriegszeit." In *Militärisches Denken in der Schweiz im 20. Jahrhundert = La pensée militaire suisse au 20e siècle*, edited by Michael M. Olsansky, 88-109. Baden: Hier und Jetzt.
- Braun, Peter, & Christian Bühlmann. 2006. "Schweizerische Militärdoktrin im Widerstreit der Meinungen: Konzeptionelle Richtungskämpfe in der Schweiz unter der Perspektive einer longue durée." *Military Power Revue de l'Armée suisse* 1 (1): 12-20. https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Artikel_Braun_Buehlmann.pdf.
- Braun, Peter, & Olivier Schneider. 2017. "'Jede kritiklose Nachhahmung fremder Vorbilder muss sich rächen!' Annäherung ans militärisches Denken Alfred Ernsts." In *Militärisches Denken in der Schweiz im 20. Jahrhundert = La pensée militaire suisse au 20e siècle*, edited by Michael M. Olsansky, In Ares, 110-126. Baden: Hier und Jetzt.
- Braun, Peter, & Hervé de Weck, eds. 2009. *Die Planung der Abwehr in der Armee 61 = La planification de la défense combinée dans l'Armée 61*. Bern: Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM) et Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM).

- Braun, Roger. 2019. "Einst war sie gefürchtet: Warum die Auns gegen die Bedeutungslosigkeit kämpft." *Argauer Zeitung*, 24.04.2019. <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/einst-war-sie-gefurchtet-warum-die-auns-gegen-die-bedeutungslosigkeit-kampft-ld.1359067>.
- Breitenmoser, Christoph. 2002. *Strategie ohne Aussenpolitik: Zur Entwicklung der schweizerischen Sicherheitspolitik im Kalten Krieg*. Vol. 10. *Studies in Contemporary History and Security Policy*. Bern: Peter Lang.
- Breitenmoser, Christoph, Claude Nicolet, & Martin Arnet. 1996. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Dezember 1994 bis November 1995." *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik Jahrgang 1995*: 119-150. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-001743729>.
- Brennan, Michael James, & Justin Kelly. 2009. *Alien: How Operational Art Devoured Strategy*. Carlisle, PA: US Army War College, Strategic Studies Institutes.
- Bretscher-Spindler, Katharina. 1997. *Vom beissen zum kalten Krieg: Vorgeschichte und Geschichte der Schweiz im kalten Krieg 1943 bis 1968*. Zürich: Orell Füssli.
- British Defence Doctrine. 2011. JDP 0-01 Fourth Edition: British Defence Doctrine. Swindon: The Development, Concepts and Doctrine Centre. <http://www.mod.uk/>.
- Brodmann, Roman. [1972] 1989. *Schweiz ohne Waffen: 24 Stunden im Jahre X*. Gümligen; Bonn; Wien: Zytglogge.
- Brodmann, Roman, Andreas Gross, & Marc Spescha, eds. 1986. *Unterwegs zu einer Schweiz ohne Armee der freie Gang aus der Festung*. Basel: Z-Verlag.
- Bron, Adrien. 2000. "L'UDC sort groggy du scrutin." *24 heures* (7.12.2000): 9.
- Brown, Chris. 2011. "Justifying the obligation to die: War, ethics and political obligation with illustrations from Zionism, Ilan Zvi Baron." *Contemporary Political Theory* 10 (4): 506-508. <https://doi.org/10.1057/cpt.2010.24>.
- Brunner, Edouard. 1997. "Adaptation aux nouveaux risques." *Karl Schmid als strategischer Denker - Beurteilungen aus historischer und aktueller Perspektive: Bericht und Auswertung der Tagung vom 1. Juli 1997*, edited by Hans Künzi and Kurt R. Spillmann, 56-58. Zürich: CSS Zürcher Beiträge. <https://css.ethz.ch/en/services/digital-library/publications/publication.html/35044>.
- Brunner, Hans. 1953. "Les bases juridiques de l'Armée suisse." In *Notre défense nationale*, edited by Robert Frick and Ernst Uhlmann, 117-130. Zürich: Gottfried Schmid.
- Brunner, Karl. 1953. *Heereskunde der Schweiz - Systematische Darstellung und Handbuch der Landesverteidigung der Schweizerischen Eidgenossenschaft*. Zürich: Schulthess & Co AG.
- . 1966. *Die Landesverteidigung der Schweiz*. Frauenfeld: Verlag Huber & Co.
- Bucher, Erwin. 1993. *Zwischen Bundesrat und General: Schweizer Politik und Armee im Zweiten Weltkrieg*. Zürich: O. Füssli.
- Büchler, Jakob. 2011. "'Nous sommes un Etat neutre et nous devons organiser notre sécurité nous-mêmes' - Interview du Conseiller national Jakob Büchler, PDC, président de la Commission de politique de sécurité du Conseil national." *Horizons et débats*. <https://www.zeit-fragen.ch/ft/>.
- Buclin, Hadrien. 2018. "Une brèche dans la défense nationale ? Le Mouvement suisse contre l'armement atomique (années 1950-1960)." *Le mouvement social*, (264): 75-91. <https://muse.jhu.edu/article/713679>.
- Buffat, Aurélien. 2005. *La mise en oeuvre de la réforme de l'armée suisse "Armée XXI": les changements vécus à l'interne. L'étude de cas des militaires professionnels des écoles hôpital de la place d'armes de Moudon*. Vol. 21. *Travaux de sciences politique Nouvelle série*. Lausanne: Université de Lausanne, Institut d'études politiques et internationales.
- Bühlmann, Christian. 2002a. "Quelques enseignements... : 'CRONOS', surveillance militaire de résidences diplomatiques. 2e partie." *Revue Militaire Suisse* 147 (2): 37-41. <https://doi.org/10.5169/seals-346245>.
- . 2002b. "Quelques enseignements... : 'CRONOS', surveillance militaire de résidences diplomatiques. 1re partie." *Revue Militaire Suisse* 147 (3): 37-40. <https://doi.org/10.5169/seals-346235>.
- . 2006. "Changement des politiques de défense : Quel rôle pour les idées ?" Symposium 2006 du Centre d'Histoire et de Prospective Militaires, Pully.
- . 2011. "La guérilla dans la doctrine militaire suisse." In *Choc, feu, manoeuvre et incertitude dans la guerre*, edited by CHPM. Pully: Centre d'histoire et de prospective militaires.
- . 2014. "Vers l'armée de marché ? La pensée stratégique au défi de l'approche gestionnaire." *Stratégie* (107): 73-87. <https://doi.org/10.3917/strat.107.0073>
- . 2017. "La commodification de l'armée de milice ? - La pensée stratégique suisse au défi de l'approche gestionnaire." In *La pensée militaire suisse au 20ème siècle*, edited by Michael Olsansky, 192-205. Baden: Hier und Jetzt.
- . 2023. "Discussions informelles avec des personnalités."
- Bühlmann, Christian, & Peter Braun. 2010. "Auftragstaktik in Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft." *Military Power Revue de l'Armée suisse, Beilage zur Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 176 (6): 50.

<https://www.vtg.admin.ch/fr/media/publications/military-power-revue.detail.publication.html/vtg-internet/fr/publications/verwaltung/organisation/astab/mpr/mpr10-1.pdf.html>.

Bühlmann, Christian, & Alain Vuitel. 2010. "Penser la crise, méditer la guerre: une relecture contemporaine de Daniel Reichel." In *Le feu et la plume: hommage à Daniel Reichel*, edited by Jean-Jacques Langendorf. Bière: Cabédita.

Bühlmann, Marc, Fritz Sager, & Adrian Vater. 2006. *Verteidigungspolitik in der direkten Demokratie: Eine Analyse der sicherheits- und militärpolitischen Abstimmungen in der Schweiz zwischen 1980 und 2005*. Zürich: Rüegger.

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. 1994a. Organisation de l'armée et administration militaire. Révision totale [CN, II]. Berne 665-666.

---. 1994b. Organisation de l'armée et administration militaire. Révision totale [CN, V]. Berne 1772-1798.

"Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik." 1993–2021. Center for Security Studies (CSS).

<https://css.ethz.ch/publikationen/bulletin-zur-schweizerischen-sicherheitspolitik.html>.

Bundesrat. 1960. Botschaft des Bundesrates an die Bundesversammlung betreffend die Organisation des Heeres (Truppenordnung) TO 61. Bern: Bundesarchiv 321-388.

---. 1989. Volksabstimmung vom 26. November 1989 – Erläuterungen des Bundesrates. Berne: Bundeskanzlei.

<https://swissvotes.ch/vote/357.00/brochure-de.pdf>.

Buomberger, Thomas. 2017. *Die Schweiz im Kalten Krieg 1945–1990*. Baden: hier + jetzt.

Burger, Rudolf. 2003. "Briefe an die NZZ – Armee XXI zwischen Schein und Wirklichkeit." *NZZ*, 10.04.2003, 61.

Bürgergespräch. 2002. "Die geistigen Väter der Armee XXI." Internet: Lien invalide.

Bürgi, Markus. 2010. "Hans Oprecht." Dictionnaire historique de la Suisse. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/006464/2010-09-16/>.

Büttner, Jean–Martin. 2009. "Sie bekämpften einander - aber sie respektierten sich." *Tages Anzeiger*, 02.11.2009.2009.

<https://www.tagesanzeiger.ch/zuersch/gemeinde/Sie-bekampften-einander--aber-sie-respektierten-sich/story/31065654>.

Buzan, Barry. 2007. *People, States and Fear: an Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*.

Buzan, Barry, Ole Wæver, & Jaap de Wilde. 1998. *Security: a new framework for analysis*. Boulder, Colo.: Lynne Rienner Pub.

Bw. 1955. "Nécessités et incertitudes de notre défense nationale." *Feuille d'Avis de Lausanne*, 22.02.1955, 18, Problèmes suisses.

Cairney, Paul. 2012. "The Advocacy Coalition Framework." In *Understanding public policy: theories and issues*, 200-219.

Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan.

---. 2013. "Standing on the Shoulders of Giants: How Do We Combine the Insights of Multiple Theories in Public Policy Studies?" *41 (1)*: 1-21. <https://doi.org/10.1111/psj.12000>.

---. 2015. "Paul A. Sabatier, "An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein".
" *The Oxford Handbook of Classics in Public Policy and Administration*, edited by Martin Lodge, Edward C. Page and Steven J. Balla Oxford, : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199646135.013.24>.

---. 2019. "Chapter 10 The Advocacy Coalition Framework." *Understanding Public Policy 2nd edition?Understanding Public Policy 2nd edition (Draft)*. <https://paulcairney.files.wordpress.com/2019/03/chapter-10-acf-upp-2nd-ed-9.3.19.pdf>.

Cairney, Paul, & Christopher M. Weible. 2015. "Comparing and Contrasting Peter Hall's Paradigms and Ideas with the Advocacy Coalition Framework." *Policy Paradigms in Theory and Practice*, edited by John Hogan and Michael Howlett. London: Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1057/9781137434043>.

Calanni, John C., Saba N. Siddiki, Christopher M. Weible, & William D. Leach 2015. "Explaining Coordination in Collaborative Partnerships and Clarifying the Scope of the Belief Homophily Hypothesis." *Journal of Public Administration Research and Theory* 25 (3): 901–927. <https://doi.org/10.1093/jopart/mut080>.

Campbell, Douglas N. 2004. *The Warthog and the Close Air Support Debate*. Annapolis, MD: Naval Institute Press.

Capano, Gliberto. 2009. "Understanding Policy Change as an Epistemological and Theoretical Problem." *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice* 11 (1): 7-31. <https://doi.org/10.1080/13876980802648284>.

Caretti, Brigitte, Peter Gilg, Alexandre Lachat, & Claude Longchamp. 2020. Sélection d'article sur la politique suisse: Initiative «Pour une Suisse sans armée et une politique globale de paix» (Votation le 26 novembre 1989) 1983 - 1989. *Année Politique Suisse*.

Carrel, Fernand. 1992. "Quelques réflexions sur l'acquisition d'un nouvel avion de combat." *RMS* 137 (1): 6-14.

<http://doi.org/10.5169/seals-345161>.

---. 2009. "Corsair, Milan et... Tiger." *Amicale Aviation* 4. Internet: Lien invalide.

Carrel, Fernand, Walter Dürig, Markus Gyax, & Peter Lyoth. 2017. *Ein Kampfflugzeug für die Schweiz - Dokumentation zum Projekt F/A-18*. In *Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz*. Berne: Bibliothek am Guisanplatz (BiG).

https://eu.alma.exlibrisgroup.com/view/delivery/41BIG_INST/12352737750001791.

- Catrina, Christian. 2010. "Edouard Brunner und die schweizerische Sicherheitspolitik." In *Edouard Brunner ou la diplomatie du possible – Actes du colloque en son souvenir*, edited by [s.a.], In Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik, 183-186. Zürich: Center for Security Studies (CSS).
- CDN [Livre jaune]. 29.8.1955 1955. *Mémoire sur les changements à apporter à nos conceptions de défense nationale et à l'organisation de l'armée*. BAR E 9500.52(-), 1984/122, 3 (Bern).
- Center for Security Studies (CSS). 2012. "Chronologie - Sicherheitspolitische Konzeption in der Schweiz seit 1966." <http://www.css.ethz.ch/>.
- Centrale de documentation de l'Assemblée fédérale. 2004. "Rétrospective de la législature 1999-2003, politique de sécurité." www.parlament.ch/.
- Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE). s.d. "Les grandes étapes de la construction européenne." <http://www.strasbourg-europe.eu>.
- Centres des données de la Confédération. 2023. Ressources administratives. Berne: Administration fédérale des finances AFF.
- Cepi, Jean-Philippe. 1994. "Les Rwandais de la coopération suisse racontent leur enfer." *LNQ*, 14.07.1994.
- Cerutti, Mauro. 1996. "La politique de défense pendant les premières années de la Guerre froide (1945-1950)." *Itinera* (18): 98-129.
- Chairman of the Joint Chiefs of Staff. 2007. CJCSM 3170.01C Operation of the Joint Capabilities Integration and Development System. edited by [US Department of Defense]. [s.l.]. http://everyspec.com/DoD/DOD-General/CJCSM_3170-01C_4964/.
- Chaliand, Gérard, & Jean-Pierre Rageau. 2012. *Géopolitique des empires : des pharaons à l'imperium américain*. [Paris]: Flammarion.
- Chalut, Claire, & Tobia Schnebli. 1996. "GSsA-II - Assemblée générale du GSsA du 24 novembre 1996." Une Suisse sans armée. Accessed 32. <https://web.archive.org/web/19971012033954/http://www.gsoa.ch/gssa/gssa32/ag.htm>.
- Chancellerie fédérale. 2005. "La demande de référendum contre Schengen / Dublin a abouti." Last Modified 06.04. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-19567.html>.
- . 2015 / 2001a. "Initiative populaire fédérale 'La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)'." <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis281.html>.
- . 2015 / 2001b. "Initiative populaire fédérale 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée'." <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis280.html>.
- . 2020. "Initiative populaire fédérale 'demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires'." Chancellerie fédérale. <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis157.html>.
- . 2021. "Initiative populaire fédérale 'pour une Suisse sans nouveaux avions de combat'." <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis222.html>.
- . 2022. "Répertoire chronologique des votations." https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_1.html?lang=fr.
- Chapman, Bert. 2009. *Military doctrine : a Reference Handbook*. Santa Barbara, CA: ABC-CLIO.
- Chaudet, Paul. 1955a. La défense nationale dans l'avenir. edited by DMF. Bern: Dodis. dodis.ch/10166.
- . 1955b. "Le discours de M. Chaudet à la Société suisse des officiers." *Journal de Genève*, 14.06.1955b, 2. <http://www.letempsarchives.ch/Default/Scripting/ArticleWin.asp?From=Archive&Source=Page&Skin=LeTempsFr&BaseHref=J DG%2F1955%2F06%2F14&ViewMode=GIF&PageLabelPrint=2&EntityId=Ar00203&Continuation=0>.
- . 1955c. "Problèmes de notre défense nationale." *Revue Militaire Suisse* 100 (7): 289-312. <https://doi.org/10.5169/seals-342671>.
- . 1955d. "Un important discours de M. Paul Chaudet." *Gazette de Lausanne*, 3.10.1955d, 1, 6.
- . 1967. *Conduire ou subir : Paul Chaudet*. Lausanne: Ed. de la Nouvelle Revue de Lausanne.
- Checkel, Jeffrey T. 2005. "International Institutions and Socialization in Europe: Introduction and Framework." *International Organization* 59 (04): 801-826. <https://doi.org/doi:10.1017/S0020818305050289>.
- . 2006. "Tracing Causal Mechanisms." *International Studies Review* 8 (2): 362-370. https://doi.org/10.1111/j.1468-2486.2006.00598_2.x.
- Chef de l'Armée. 2004a. *Conduite Opérative XXI (COp XXI)*. Berne: DDPS.
- . 2004b. *Conduite tactique XXI (CT XXI) Règlement 51.020f*. Berne: Armée suisse.
- . 2004c. Terminologie des règlements de conduite de l'armée. Berne: DDPS.
- Chef der Armee. 2007. Raumsicherung - Ergänzung zum Reglement 51.020 d Taktische Führung XXI (Ergänzung TF XXI). Bern: Schweizer Armee.
- Cherix, François. 2005. "Le naufrage tranquille de l'armée suisse." *Domaine Public* (1640): 1-2. <https://www.domainepublic.ch/index/editiondp/DP1640/page/1>.
- Chernoff, Fred. 2002. "Scientific Realism as a Meta-Theory of International Politics." *International Studies Quarterly* 46 (2): 189-207. <https://doi.org/10.1111/1468-2478.00229>.

- Chevallaz, Martin. 1980. "Les écoles d'infanterie de montagne de Suisse romande." *Revue Militaire Suisse* 125 (5): 274-284. <https://doi.org/10.5169/seals-344297>.
- Chillaud, Matthieu. 2018. "Des « francs-tireurs » dans l'armée française ? L'incertaine libre expression des militaires depuis les années 1970." *Inflexions* 39 (3): 23-34. <https://doi.org/10.3917/infle.039.0023>.
- Cicéron. 1866. *Des devoirs, Livre I*. Paris: Firmin Didot Frères, Fils et Cie.
- Clausewitz, Carl von. 1966. *Vom Kriege*. Bonn et al loc: Ferd. Dümmler Verlag.
- Clivaz, Romain. 2019. "Révision de la législation militaire dans le cadre de la réforme Armée XXI (MCF 01.065)." *Année politique suisse*. Last Modified 23.10. <https://www.anneepolitique.swiss/prozesse/12394-revision-de-la-legislation-militaire-dans-le-cadre-de-la-reforme-armee-xxi-mcf-01-065>.
- CO. 2000. "Information Warfare - Hirngespinnst oder Realität." *ASMZ* 166: 52.
- Coffey, Rod A. 2000. "Doctrinal Orphan or Active Partner? A History of US Army Mechanized Infantry Doctrine." MA thesis, US Army Command and General Staff College. <https://apps.dtic.mil/sti/citations/ADA384122>.
- Cohen, Eliot.A. 1985. *Citizens and Soldiers: The Dilemmas of Military Service*. Cornell University Press.
- Colas, Dominique. 1994. *Sociologie politique*. Paris: Presses universitaires de la France.
- Coleman, Stephen 2007. "Testing theories with qualitative and quantitative predictions." *European political science* (6): 124-133. <http://dx.doi.org/10.1057/palgrave.eps.2210122>.
- Comina, Marc. 2011. "A qui profite notre système de milice merveilleux?" *Le Temps*, 10.07.2011.2011. <https://www.letemps.ch/>.
- Comité central de la SSO. 1957. *Rapport du comité central de la Société Suisse des Officiers sur la base de l'étude d'une commission spéciale sur la Réorganisation de l'Armée*. Lausanne: Imprimeries Réunies.
- Comité pour une armée digne de ce nom. 1991. "Manifeste pour une armée digne de ce nom." *RMS* 136 (12): 20. <http://www.e-periodica.ch/cntnmg?pid=rms-001:1991:136::891>.
- Comite referendaire interpartis bourgeois. 2000. Conférence de presse du vendredi, 6 octobre 2000.
- Commission d'enquête parlementaire. 1990. Rapport de la Commission d'enquête parlementaire chargée de clarifier les faits d'une grande portée survenus au Département militaire fédéral. Berne: Chancellerie fédérale.
- Commission de milice du chef DDPS. 2012. *L'importance de l'armée pour la Suisse - Une analyse économique globale en termes d'utilité et de coûts*. <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/27798.pdf>.
- Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ). 2011. *Le contrat citoyen - Redonner un sens au mot servir et une crédibilité au terme obligation*. Département fédéral de l'intérieur DFI (Berne). https://www.ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/02publikationen/Berichte/f_11_rap_contrat_citoyen_EKKJ.pdf.
- , 2013, "Repenser l'obligation de servir," https://www.ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/06Medienmitteilungen/f_13_MM_Cont_cit.pdf.
- Commission Parlementaire. 1964. Rapport présenté aux chambres fédérales par les commissions constituées par le Conseil national et le Conseil des Etats pour enquêter sur l'affaire du Mirage, du 1er septembre 1964. 289-369. <http://www.parlament.ch>.
- Commission pour l'étude des problèmes stratégiques. 26.02.1998 1998. *Rapport de la Commission pour l'étude des problèmes stratégiques*. (Berne). https://socio.ch/internat/t_strat.htm.
- Conant, James. 2001. "Deux conceptions de l'Überwindung der Metaphysik: Carnap et le premier Wittgenstein." In *Carnap et la construction logique du monde*, edited by Sandra Laugier. Paris: Vrin.
- Conca-Pulli, Pálvi. 2003. *Soldats au service de l'ordre public : la politique de maintien de l'ordre intérieur au moyen de l'armée en Suisse entre 1914 et 1949*. Neuchâtel: Université de Neuchâtel, Institut d'histoire.
- Confédération suisse. 1874. Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874 (Etat le 20 avril 1999). In *RS 101*. Berne.
- . 1999. Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 - (Etat le 13 février 2022). In *RS 101*.
- Conseil fédéral. 1946. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification de l'organisation militaire. (Révision partielle de la loi du 22 juin 1939.) (Du 6 septembre 1946.). Berne: Archives fédérales 34-61.
- . 1947. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le rapport du général sur le service actif de 1939 à 1945. (Du 7 janvier 1947). Berne: Archives fédérales.
- . 1950. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée (organisation des troupes). Berne: Archives fédérales 118-162.
- . 1951. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant le programme d'armement et son financement du 16 février 1951. Berne: Archives fédérales 589-676.

- . 1955. Second Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative pour une réduction temporaire des dépenses militaires (initiative pour une trêve de l'armement). Berne: Archives fédérales 333-350.
- . 1960a. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'organisation de l'armée (Organisation des troupes). Berne: Archives fédérales 321-387.
- . 1960b. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la modification de l'organisation militaire. Berne: Archives fédérales II 388-412.
- . 1961. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'acquisition d'avions de combat (Mirage III S), ainsi que de matériels pour les troupes d'aviation (Du 25 avril 1961). Berne: Archives fédérales 785-820.
- . 1964. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'ouverture d'un crédit additionnel pour la construction des avions de combat «Mirage» (Du 24 avril 1964). Berne: Archives fédérales 903-934.
- . 1966. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire (du 6 juin 1966). Berne: Archives fédérales I 873-897.
- . 1970. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'institution du suffrage féminin en matière fédérale (Du 23 décembre 1969). Berne: Archives fédérales 61-105.
- . 1973. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse (Conception de la défense générale). Berne: Archives fédérales II 103-147.
- . 1975. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le plan directeur de la défense militaire des années 80 (Plan directeur - armée 80). Berne: Archives fédérales FF II 1722-1742.
- . 1979. 510.107 Règlement de service de l'armée suisse (RS 80) du 27 juin 1979. Berne: RO 16.
- . 1980. Rapport sur l'engagement des formations mécanisées du 3 décembre 1979. Berne: FF 426-439.
<http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10102679>.
- . 1985. Rapport sur le Plan directeur de l'armée du 29 mai 1985. Berne: Archives fédérales FF II 547-586.
- . 1988. Message concernant l'initiative populaire «pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix» du 25 mai 1988. Berne: Archives fédérales II 946-973.
- . 1990. Rapport 90 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse : La politique de sécurité de la Suisse dans un monde en mutation. Berne: Archives fédérales 794 - 849.
- . 1992. Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la conception de l'Armée dans les années nonante : Plan directeur de l'armée 95. Berne: Archives fédérales FF I 843-1015.
- . 1993a. Message relatif à la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire et à l'arrêté fédéral sur l'organisation de l'armée du 8 septembre 1993. Berne: Archives fédérales IV 1-225.
- . 1993b. Message relatif à la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire et à l'arrêté fédéral sur l'organisation de l'armée du 8 septembre 1993 (FF 1993 IV 1). Bern 1-225. <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc.do?id=10107575>.
- . 1993c. Rapport sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90. Berne: Archives fédérales I 150-237.
- . 1994a. Abstimmungsbüchlein – Erste Vorlage Änderung des Militärgesetzes (Armee XXI). Bern: Bundeskanzlei.
<https://swissvotes.ch/vote/412.00/campaign-material>.
- . 1994b. Règlement de service de l'armée (RSA) du 22 juin 1994 (Etat le 1er janvier 2022). Berne: RS.
- . 1995. Message concernant l'arrêté fédéral approuvant une modification de l'ordonnance concernant l'attribution des offices (Réorganisation 1995 du DMF) du 17 mai 1995, edited by DDPS. Berne: Archives fédérales.
- . 1996. Message relatif à une nouvelle constitution fédérale. Berne: Archives fédérales I 1-654.
- . 1999. La sécurité par la coopération : Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000). Bern.
- . 2000a. Message concernant l'initiative populaire fédérale "pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée". Berne: Feuille fédérale I 4463-4478.
- . 2000b. Message du Conseil fédéral concernant la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement) - 99.084. Berne: Chancellerie fédérale 433.
- . 2001a. "Armeereform XXI: Vernehmlassungsverfahren zum Armeeleitbild und zur Revision der Militärgesetzgebung. Zusammenfassung der Ergebnisse."
- . 2001b. Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 10 juin 2001. Berne FF 2001 4458.
<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2001/4458.pdf>.
- . 2001c. Message sur la réforme Armée XXI et sur la révision de la législation militaire du 24 octobre 2001. Berne FF XX 816-859.
- . 2001d. Plan directeur de l'armée XXI - PROJET du 2 mai 2001. Berne.

- . 2001e. Rapport du Conseil fédéral à l'assemblée fédérale sur la conception de l'Armée XXI (Plan directeur de l'armée XXI). Berne: FF XX 926-1011 2331.
- . 2002. Analyse de la situation et des menaces pour la Suisse à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 - Rapport du Conseil fédéral à l'intention du Parlement. Berne: Feuille fédérale 1674-1749.
- . 2003a. Abstimmungsbüchlein – Erste Vorlage Änderung des Militärgesetzes (Armee XXI). Bern: Bundeskanzlei. <https://swissvotes.ch/vote/495.00/brochure-de.pdf>.
- . 2003b. Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 18 mai 2003. Berne: Feuille fédérale FF 2003 4668. <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2003/4668.pdf>.
- . 2003c. Message concernant le programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération (PAB 03) du 2 juillet 2003. Berne 5091-5286.
- . 2004a. 04.036 - Message concernant l'acquisition de matériel d'armement (Programme d'armement 2004). Bern: FF 2761-2806.
- . 2004b. Message concernant le programme d'allègement 2004 du budget de la Confédération (PAB 04) du 22 décembre 2004. Berne 693-816.
- . 2006. Message concernant les modifications de l'organisation de l'armée et de la loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (adaptations légales concernant la réalisation de l'étape de développement 2008/11 de l'armée) du 31 mai 2006. Berne: FF 5899-5950.
- . 2007a. Rapport de politique étrangère, juin 2007 du 15 juin 2007. Berne FF XX 5257 - 5282.
- . 2007b. Rapport de politique étrangère, juin 2007 du 15 juin 2007, annexe 1. FF 5283-5290.
- . 2010a. Rapport sur l'armée 2010 du 1er octobre 2010. Berne 8109-8205.
- . 2010b. Rapport sur la politique de sécurité 2010. Berne: Feuille fédérale 4681-4772. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2010/876/fr>.
- . 2012. Message relatif à l'arrêté fédéral concernant les engagements de l'armée en service d'appui en faveur des autorités civiles. Berne: Chancellerie fédérale. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2012/493/fr>.
- . 2013. Arrêté du Conseil fédéral constatant le résultat de la votation populaire du 22 septembre 2013. Berne: Feuille fédérale FF 5913-5918.
- . 2013 / 2023. Ordonnance concernant l'appui d'activités civiles et d'activités hors du service avec des moyens militaires 513.74. In 513.74.
- . 2014. Message relatif à la modification des bases légales concernant le développement de l'armée. Berne: Feuille fédérale 6693-6802. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2014/1566/fr>.
- . 2016. La politique de sécurité de la Suisse. 7549-7676.
- . 2019. Message concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil. Berne: Feuille fédérale FF 1-30.
- . 2021a. Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 1: analyse et mesures à court et à moyen terme Rapport du Conseil fédéral. edited by Secrétariat général DDPS. Berne 155. <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2021/1555>.
- . 2021b. La politique de sécurité de la Suisse - Rapport du Conseil fédéral. Berne. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-83266.html>.
- . 2022a. Alimentation de l'armée et de la protection civile Partie 2 : possibilités de développement à long terme du système de l'obligation de servir. edited by Secrétariat général DDPS. Bern 665. <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2022/665>.
- . 2022b. Message sur l'armée 2022. Berne: Feuille fédérale. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/615/fr>.
- . 2022c. Projet du budget de la Confédération suisse pour l'année 2023, assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2024-2026. Berne: OFCL. <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/finanzberichterstattung/finanzberichte/budget.html>.
- . 2022d. Rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021, sur les conséquences de la guerre en Ukraine Rapport du Conseil fédéral. Berne: Fedlex 2357. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/2357/fr>.
- Conseil national. 2001. 99.084 - Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) - Armement - Vote final. Berne: Conseil national, Système de vote électronique 57. https://www.parlament.ch/centers/documents/_layouts/15/DocIdRedir.aspx?ID=DOCID-1-4646.
- Conte, Carlo, Baptiste Thomas, & Quentin Watrin. 2020. "L'art opératif soviétique et ses enseignements dans les opérations contemporaines." Cahiers de la pensée mili-Terre. https://www.penseemiliterre.fr/l-art-operatif-sovietique-et-ses-enseignements-dans-les-operations-contemporaines_43_1013077.html.
- Cori, René, & Daniel Lascar. 1994. *Logique mathématique : cours et exercices corrigés*. Paris: Masson.
- Corum, James S. 1992. *The Roots of Blitzkrieg: Hans von Seeckt and German Military Reform*. Lawrence, Kan.: University Press of Kansas.

- Cote, Owen R. 1996. "The Politics of Innovative Military Doctrine: The U.S. Navy and Fleet Ballistic Missiles." PhD diss, Dept. of Political Science, MIT. <http://hdl.handle.net/1721.1/11217>.
- Coutau-Bégarie, Hervé. 2000a. "Grande stratégie." In *Dictionnaire de stratégie*, edited by Thierry de Montbrial and Jean Klein, 270-271. Paris: Presses Universitaires de France.
- . 2000b. "Manoeuvre." In *Dictionnaire de stratégie*, edited by Thierry de Montbrial and Jean Klein, 341-343. Paris: Presses universitaires de France.
- . 2000c. "Stratégie d'usure." In *Dictionnaire de stratégie*, edited by Thierry de Montbrial and Jean Klein, 556-557. Paris: Presses Universitaires de France.
- . 2003. *Traité de stratégie*. 4e ed. Paris: Economica.
- . 2006. "Contre l'opératique." *Strategic Impact* (3): 16-18.
- . 2011. *Traité de stratégie*. 7e ed. Paris: Institut de stratégie comparée : Économica.
- Creswell, John W. 2009. *Research design : qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. Los Angeles: Sage.
- Cretenand, André. 1993. "Comment ne pas finir grunge." *L'Hebdo*, 16 - 17.
- Crevoisier, Jean-Marc. 1995a. "Article - Grand chambardement à Berne trois départements changent de patron." *Journal de Genève*, 02.10.1995a, 13.
- . 1995b. "Kaspar Villiger, l'homme fort." *Gazette de Lausanne*, 11.12.1995b, 3. <http://www.letempsarchives.ch>.
- . 1996. "Le DMF lève le voile sur la deuxième affaire grave." *Gazette de Lausanne*, 23.2.1996, 19.
- Cudré-Mauroux, Patrick. 1995. "D'hier à demain, ou le présent n'existe pas ; il n'est que l'intersection du passé et de l'avenir." In *Armée 1995 : histoire et avenir de l'armée Suisse*, edited by [s.a.], 99-103. Geneva: Intermedia com.
- CVP. 2001. "Armeereform XXI: Vernehmlassung zum Armeeleitbild und zur Revision der Militärgesetzgebung."
- Daddow, Oliver J. 2002. "Facing the future: History in the writing of British military doctrine." *Defence Studies* 2 (1): 157-164. <https://doi.org/10.1080/14702430208405016>.
- Daguet, André. 1989. "Schweiz ohne Armee: Zum Antrag des Parteivorstandes auf Stimmfreigabe - Eine politische Antwort." *Rote Revue* (4): 2.
- Däniker, Gustav. 1966. *Strategie des Kleinstaats : Politisch militärischer Selbstbehauptung im Atomzeitalter*. Frauenfeld und Stuttgart: Huber.
- . 1969. *Warum sie nicht siegten*. Frauenfeld: Huber.
- . 1987. *Dissuasion : Schweizerische Abbaltestrategie heute und morgen : ein Handbuch für Kader der Gesamtverteidigung*. Frauenfeld: Huber.
- . 1992a.
- . 1992b. *Wende Golfkrieg : Vow Wesen und Gebrauch künftiger Streitkräfte*. Frauenfeld: Huber.
- . 1995a. "Die "Armee 95" : ein fortschrittliches Unternehmen." *ASMZ* 161: 9-10. <https://doi.org/10.5169/seals-63762>.
- . 1995b. *The guardian soldier : on the nature and use of future armed forces*. New York ; Geneva: United Nations.
- . 1996a. "Eine neue strategische Kommission Debattierklub oder Expertengremium?" *ASMZ* 162 (7-8): 17-19. <https://doi.org/10.5169/seals-64379>.
- . 1996b. *Schweizerische Selbstbehauptungsstrategien im Kalten Krieg : Aus der Werkstatt des Stabchefs Operative Schulung während der 80er Jahre*. Frauenfeld: Huber.
- Däniker, Gustav, & Kurt R. Spillmann. 1992. "Die Konzeption der schweizerischen Sicherheitspolitik." In *Neues Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik = Nouveau manuel de la politique extérieure suisse*, edited by Hans Haug, Raymond Probst and Alois Riklin, 591-605. Bern: Haupt.
- Däniker, Gustav, & André Wicki. 1969. "Die Armee im Rahmen der Gesamtverteidigung." *ASMZ* 135 (11): 657-686. <https://doi.org/10.5169/seals-45275>.
- Däniker Sr., Gustav. 1937a. "Gegenwartsprobleme der Infanterie unter Berücksichtigung unserer besonderen Verhältnisse." *ASMZ* 83 (6): 365-382. <https://doi.org/10.5169/seals-14716>.
- . 1937b. "Vom Wesen der militärischen Ausbildung." *Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur* 17 (4/5): 161-178. <https://doi.org/10.5169/seals-158344>.
- Database. 2022. Base de donnée des acteurs.
- DATASET. 2022. OT 51, OT 61, Conception 66, A 95, A XXi, ES 08/11.
- David, Dominique. 2000. "Sécurité." In *Dictionnaire de stratégie*, edited by Thierry de Montbrial and Jean Klein, 500-502. Paris: Presses Universitaires de France.

- Davidshofer, Stephan, Amal Tawfik, & Jonas Hagmann. 2016. "Analyse du champ de la sécurité en Suisse : vers une hypertrophie de la sécurité intérieure et autres réflexions méthodologiques." *Cultures & Conflits* 2/2016 (102): 59-93. <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:92221>.
- Davidson, Janine. 2010. *Lifting the Fog of Peace : how Americans learned to fight modern war*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Davis, Vincent. 1967. *The Politics of Innovation: Patterns in Navy Cases*. Denver, CO: Univ. of Denver Press.
- DDPS. 2000. Directives politiques du Conseil fédéral concernant le plan directeur de l'Armée XXI. Berne: DDPS.
- . 2001. Armeereform XXI: Vernehmlassungsverfahren zum Armeeleitbild und zur Revision der Militärgesetzgebung. Zusammenfassung der Ergebnisse. DDPS, Bern.
- . 2007. Ordonnance du DDPS sur le matériel de l'armée (OMat) - (Etat le 1er janvier 2011). In *514.20*. Berne: RO 2007 6801.
- DDPS information. 1998. "Nouveau chef de la doctrine de l'armée suisse." <https://www.admin.ch/cp/f/1998Nov16.154804.12156@idz.bfi.admin.ch.html>.
- . 1999. "«Maison Armée suisse XXI»: prête à l'engagement." <https://www.admin.ch/cp/f/381d6353.0@fwsrvg.bfi.admin.ch.html>.
- . 2000a. "Décisions sur le cadre et les limites de l'Armée XXI." http://www.admin.ch/cp/f/3a40cde1_1@presse2.admin.ch.html.
- . 2000b. "Mutations et promotions dans de hautes charges de l'armée." http://www.admin.ch/cp/f/39c5ff0c_1@presse2.admin.ch.html.
- . 2001a. "Communiqué - Séance spéciale du Conseil fédéral: réforme de l'armée et situation de la Poste." http://www.admin.ch/cp/f/3a94f57f_1@fwsrvg.bfi.admin.ch.html.
- . 2001b. "Mise au point du projet du plan directeur de l'armée XXI." http://www.admin.ch/cp/f/3ad1ad98_1@fwsrvg.bfi.admin.ch.html.
- . 2004. "Mise en oeuvre [sic] et optimisation de la réforme de l'armée." https://www.admin.ch/cp/f/413f154c_3@fwsrvh.html.
- . 2005a. "Le Programme d'armement 2004 révisé est approuvé." Last Modified 13.04. https://www.admin.ch/cp/f/425ce4e1_3@fwsrvh.html.
- . 2005b. "Optimisation de la réforme de l'armée: le Conseil fédéral adapte les priorités pour l'armée - Système de milice intact," https://www.admin.ch/cp/f/3dc90463_1@fwsrvg.bfi.admin.ch.html.
- de Durand, Etienne. 2009. "Maneuver Warfare, entre Vietnam et Transformation." In *Guerre et manœuvre : héritages et renouveau*, edited by Christian Malis. Paris: Economica.
- de Gaulle, Charles. 1934. *Vers l'armée de métier*. Berger-Levrault.
- de Meuron, Luc. 1989. "Mikhaïl Gorbatchev est-il sincère?" *Revue Militaire Suisse* 134 (6): 297-307. <http://doi.org/10.5169/seals-344930>.
- Déclaration des Puissances. 1815. "Déclaration des Puissances portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire." <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ch1815n.htm>.
- Degen, Bernard. 2006. Antimilitarisme, Version du: 19.09.2006. In *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*.
- Dejung, Christof. 2006. *Aktivdienst und Geschlechterordnung - Eine Kultur- und Alltagsgeschichte des Militärdienstes in der Schweiz 1939-1945*. Zürich: Chronos.
- . 2009. "The figure of the officer: class, gender, and military hierarchy in the Swiss army in the 1930s and 1940s." *Journal of War & Culture Studies* 2 (2): 135-151. https://doi.org/10.1386/jwcs.2.2.135_1.
- Dejung, Christof, & Regula Stämpfli, eds. 2003. *Armee, Staat und Geschlecht : die Schweiz im internationalen Vergleich 1918-1945*. Zürich: Chronos.
- Delgrande, Marina, & Wolf Linder, eds. 1996. *Analyse der eidg. Abstimmungen vom 10. März 1996, VOX*. Zürich / Bern: GfS und IPW.
- Delley, Jean-Daniel. 1989. "SUISSE SANS ARMÉE - Le désarroi socialiste." *Domaine Public*: 7. <https://www.domainepublic.ch/index/editiondp/DP0949/page/1>.
- Deloye, Yves. 2007. *Sociologie historique du politique*. Troisième ed. Paris: La Découverte.
- Delpech, Thérèse. 2002. *Le terrorisme international et l'Europe*. Vol. 56. *Cahier de Chaillot*. Paris: Institut d'études de sécurité.
- Dentan, Pierre A. 1954. "Monsieur Chaudet nous parle du passé et de l'avenir." *Gazette de Lausanne*, 17.12.1954, 3. <http://www.letempsarchives.ch/>.
- Département militaire fédéral. 1959. *Le livre du soldat*. 2e ed. Berne: Office central fédéral des imprimés et du matériel.
- Department of the Army. 1954. FM 100-5: field service regulations, operations. Washington, D.C: Department of the Army.

- . 2001. *FM 3-0 Operations*. Washington DC: Department of the Army.
- Descoedres, Eric. 1956. "Retrait des initiatives Chevallier." *Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse* 48 (12): 349-350. <https://doi.org/10.5169/seals-384987>.
- DeVore, Marc R., & Armin Stähli. 2011. "From Armed Neutrality to External Dependence: Swiss Security in the 21st Century." *Swiss Political Science Review* 17 (1): 1-26. <https://doi.org/10.1111/j.1662-6370.2011.02003.x>.
- DFF Service information. 1997. "Compte d'État de 1996." <https://www.admin.ch/cp/f/336DAA5D.2D4@gs-efd.admin.ch.html>.
- DFJP–fedpol, 2004, "Le Conseil fédéral approuve les propositions formulées dans le cadre d'USIS," <https://www.admin.ch/cp/f/40615b71@presse1.admin.ch.html>.
- DFJP, 1999, "Mise en place de l'organisation du projet USIS - La sûreté intérieure suisse réexaminée," <https://www.fedpol.admin.ch/>.
- DFJP, DDPS, & DFF, 2002, "Sécurité intérieure: l'armée comble les lacunes de la Confédération en matière de personnel," https://www.admin.ch/cp/f/3dc90463_1@fwsrvvg.bfi.admin.ch.html.
- Dierikx, Marc, & Sacha Zala, eds. 2019. *When the Wall Came Down - The Perception of German Reunification in International Diplomatic Documents 1989–1990*. Edited by Sacha Zala, *Quaderni di Dodis*. Bern: Diplomatic Documents of Switzerland (Dodis).
- Diesbach, Roger de. 1995. "L'armée ne peut changer d'image sans changer d'âme." In *Armée 2001 : Le futur de la défense nationale en Suisse*, edited by Jean-Jacques Langendorf, 205-214. Chêne-Bourg: Georg éditeur.
- Diesbach, Roger de. 1993. "Martin Chevallaz: "On m'a cassé pour délit d'opinion"." *Le Nouveau Quotidien*, 02.11.1993, 11. https://www.letempsarchives.ch/page/LNQ_1993_11_02/11.
- Diethelm, Richard, Rolf Wespe, & Niklaus Ramseyer. 1991. "Die politische Unsicherheit nimmt wieder zu." *Tages Anzeiger*, 20.11.1991, sp.
- Diethelm, Robert. 1997. *Die Schweiz une friedensberhaltende Operationen 1920 – 1995*. Vol. 19. *St. Galler zur Poliikwissenschaft*. Bern: Haupt.
- Direction des affaires européennes (DAE). 2017. L'Union européenne.
- DMF. 1995. "Journée des cadres du DMF: la réforme du département a pris un cap définitif." Service d'information du DMF. <http://www.admin.ch/cp/f/1995Mar2.104627.3908@idz.bfi.admin.ch.html>.
- . 1997a. "Le DDPS succède au DMF." 30.12.1997. <https://www.admin.ch/cp/f/1997Dec31.093748.8765@idz.bfi.admin.ch.html>.
- . 1997b. "Optimiser l'armée 95 grâce à Progress." <https://www.admin.ch/cp/f/1997Jan31.091059.7247@idz.bfi.admin.ch.html> [FRA].
- . 1998. "Résultats de la consultation relative au rapport Brunner." Last Modified 18 août 1998. <http://www.admin.ch/cp/f/1998Aug18.152600.10681@idz.bfi.admin.ch.html>.
- DMF / DFAE–Presse et information. 1996. *Bérets jaunes suisses pour l'OSCE - Mission en Bosnie-Herzégovine*. edited by DMF. Berne: DMF.
- Doctrine Militaire, ed. 2007. *La conception du 6.6.66 - 40 ans après. Actes du Symposium du Chef de l'Armée du 6.6.06*. Berne: Planungstab der Armee, Militärdoktrin.
- Doktor, Christoph. 2007. *Die Aussen- und Sicherheitspolitik Österreichs und der Schweiz gegenüber der GASP der Europäischen Union : eine diskurstheoretische Analyse*. Wien, Berlin: Lit Verlag.
- Dokumentation 92.010 d. 2010. *Militäretik in der Schweizer Armee Bericht des Bundesrates über die innere Führung der Armee in Erfüllung des Postulates 05.3060 Widmer vom 10. März 2005 Gültig ab 01.09.2010*. Bern. <http://militaryethics.ch/index.php/downloads>.
- Dominicé, Christian. 1997. "La neutralité de la Suisse au carrefour de l'Europe." *L'ordre juridique international entre tradition et innovation*. Genève: Graduate Institute Publications. <https://doi.org/10.4000/books.iheid.13621>.
- Dorff, Robert H. 2001. "A Primer in Strategy Development." *U.S. Army War College Guide to Strategy*, edited by Joseph R. Cerami and James F. Holcomb, Jr., 11-18. Ft. Belvoir: Defense Technical Information Center. <http://www.dtic.mil/docs/citations/ADA387893>.
- Doughty, Robert A. 1979. "The Evolution of US Army Tactical Doctrine, 1946-76." Leavenworth Papers. Combat Studies Institute, U.S. Army Command and General Staff College. Accessed 05.05. <https://www.armyupress.army.mil/Portals/7/combat-studies-institute/csi-books/doughty.pdf>.
- Douhet, Giulio. 2019. *The Command of the Air*. Translated by Dino Ferrari. Maxwell AFB, Alabama: Air University Press.
- Dousse, Anne. 1994. "L'UDC en rupture de collégialité." *Le Matin* 1994, 5.
- . 1995. "Le grand remue ménage." *Le Matin*, 2.10.1995, 1;2;5.
- Dousse, Anne, & Jean–Pierre Gattoni. 2000. "«Brusquer les Suisses ne sert à rien»." *Le matin*, 10.12.2000, 5.

- Drew, Dennis M., & Donald M. Snow. 1988. *Making Strategy: An Introduction to National Security Processes and Problems*. Maxwell Air Force Base, Alabama: Air University Press.
- Dreyfus, François. 2011. "[Note de lecture] IRONDELLE (Bastien), La réforme des armées en France,," *Revue française d'administration publique* 139 (3): 611-613. <https://doi.org/10.3917/rfap.139.0609>.
- Drompt, Laura. 2013. "L'initiative du GSsA divise à gauche." *Le courrier*, 30.08.2013.2013.
- Dubouloz, Catherine. 1996. "Les vaudois rêvent d'un messie. La socialiste Jeanprêtre ou le radical Christen?" *LNQ*, 03.05.1996.
- Dubuis, Etienne, & Maryam Michal. 1997. "Massacre à Luxor." *Le Nouveau Quotidien*, 18.11.1997.
- Dumez, Hervé. 2011. "Faire une revue de littérature : pourquoi et comment ?." *Le Libellio d'AEGIS* 7 (2): 15-27. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00657381>.
- Dunn Cavely, Myriam, & Victor Mauer. 2010. "Introduction." In *The Routledge Handbook of Security Studies*, edited by Myriam Dunn Cavely and Victor Mauer, 1-5. London; New York: Routledge.
- Dunne, Tim, & Brian C. Schmidt. 2001. "Realism." In *The Globalization of World Politics*, edited by John Baylis and Steve Smith, 161-183. Oxford: Oxford University Press.
- Dupuy, Claire, & Julie Pollard. 2009. "Les rapports dans l'administration de la preuve : Quelques réflexions méthodologiques." 10e congrès de l'Association française de science politique, Grenoble. <http://www.congresafsp2009.fr/sectionsthematiques/st14/st14dupuypollard.pdf>.
- Dürig, Walter. 2017. "Der politisch-mediale Entscheidungsprozess." In *Ein Kampfflugzeug für die Schweiz - Dokumentation zum Projekt F/A-18*, edited by Fernand Carrel, Walter Dürig, Markus Gyax and Peter Lyoth, In Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz, 75-137. Berne: Bibliothek am Guisanplatz (BiG).
- Dye, T. R. 1976. *What Governments Do, Why they do it, What Difference it Makes*. Tuscaloosa, Ala: University of Alabama Press.
- Dyson, Tom. 2007. *The politics of German defence and security : policy leadership and military reform in the post-Cold War era*. New York: Berghahn Books.
- Eberhard, Rolf. 1945. "Das Gesicht des Krieges." *Schweizer Annalen* (12): 695-703.
- Echevarria, Antulio J. 2013. "Strategic Culture: More Problems than Prospects." *Infinity Journal* 3 (2): 4-7.
- Ecoffey, Bernard. 2000. "Budgetäre und extrabudgetäre Kosten als politischer Entscheidungsfaktor zukünftiger Armeetypen." In *Landesverteidigung im Wandel*, edited by Bernard Ecoffey, Walter Wittmann and Paul Krüger, 133-146. Frauenfeld: Huber.
- Edström, Håkan, Dennis Gyllensporre, & Jacob Westberg. 2019. *Military Strategy of Small States - Responding to External Shocks of the 21st Century*. London: Routledge.
- Eisenstadt, Michael. 1999. "Living with a Nuclear Iran?" *Survival* 41 (3): 124-148. <https://doi.org/10.1080/00396339912331342953>.
- Eisenstadt, Michael, & Kenneth M. Pollack. 2003. "Armies of Snow and Armies of Sand: The Impact of Soviet Military Doctrine on Arab Militaries." In *The diffusion of military technology and ideas*, edited by Emily O. Goldman and Leslie C. Eliason, 63-92. Stanford, Calif.: Stanford University Press.
- Ekhölm, Anders. 2021. "Re-thinking operational depth—A source of power." *Comparative Strategy* 40 (4): 387-406. <https://doi.org/10.1080/01495933.2021.1939615>.
- Elias, Norbert. 1997a. *Über den Prozeß der Zivilisation - Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen Erster Band*. Wandlungen des Verhaltens in den weltlichen Oberschichten des Abendlandes. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- . 1997b. *Über den Prozeß der Zivilisation - Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen Zweiter Band*. Wandlungen der Gesellschaft Entwurf zu einer Theorie der Zivilisation. Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Engel, Gregory A. 1994. "Cruise Missiles and the Tomahawk." In *The Politics of Naval Innovation*, edited by Bradd C. Hayes and Douglas V. Smith. Newport, RI: US Naval War College.
- Eperon, Lionel. 2022. *Initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» (95.015), 1995 - 1997*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss.
- Eperon, Lionel, & André Mach. 2022. *Dossier: Gesetzentwurf über ein Kontingent von Schweizer Friedenstruppen, 1992 - 1994*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss.
- Ernst, Alfred. 1945. "Auswertung der Kriegserfahrungen." *Schweizer Annalen* (12): 688-694.
- . 1947. "Zur Frage der Entscheidungsschlacht." *ASMZ* 93=113: 357-368. <https://doi.org/10.5169/seals-20556>. <http://dx.doi.org/10.5169/seals-20556>.
- . 1948a. *Die Ordnung des militärischen Oberbefehls im schweizerischen Bundesstaat*. Basel: Helbing & Lichtenhahn.
- . 1948b. "Sollen wir Panzer anschaffen?" *ASMZ* 114 (2): 83-93. <https://doi.org/10.5169/seals-21068>.
- . 1963. *Zur Geschichte des "Offiziersbundes" von 1940 in Senn*. [s.l.]: Kdt FAK 3.

- . 1968. "Militärische Diskussionsthemen (1848-1967)." In *Discordia Concors - Festgabe für Edgar Bonjour zum seinem siebzigsten Gebretstag am 21. August 1968*, edited by Marc Sieber, 523-542. Basel und Stuttgart: Helbing & Lichtenhahn.
- . 1971a. *Die Konzeption der Schweizerischen Landesverteidigung 1815 bis 1966*. Frauenfeld und Stuttgart: Huber.
- . 1971b. "Zur Charakteristik der "Abwehr"." *ASMZ: Sicherheit Schweiz: Allgemeine schweizerische* 137 (5): 305-309. <https://doi.org/10.5169/seals-46716>.
- Ernst, Hans-Ulrich. 1995. "Le renouveau d'une armée et d'un Département de la défense." In *Armée 1995: histoire et avenir de l'armée Suisse*, edited by [s.a.], 109-115. Geneve: Intermedia.com.
- . 1999. "Leserbrief Hptm Adrian Bergmann, ASMZ 7/8/99: Replik." *ASMZ* 165 (10): 36.
- . 2007. "Politische Aspekte der Konzeption 66 aus Sicht des Zeitzeugen." In *La Conception du 6.6.66 - 40 ans après*, edited by Militärdoktrin Planungstab der Armee, 60-77. Berne: Planungsstab der Armee.
- ese. 1992. "Kraftakt gegen den Kauf von Kampfflugzeugen." *NZZ*, 29.03.1992, 15.
- Eugster, Beatrice. 2019. "La Suisse a observé pétrifiée la chute du Mur." SWI SwissInfo. Last Modified 09 novembre 2019 - 11:41. https://www.swissinfo.ch/fre/fin-de-la-guerre-froide_la-suisse-a-observ%C3%A9-p%C3%A9trif%C3%A9-la-chute-du-mur-/45347524.
- europa.eu. 2018. "L'histoire de l'Union européenne." https://europa.eu/european-union/about-eu/history_fr.
- Evans, Graham, & Jeffrey Newnham. 1998. *The Penguin Dictionary of International Relations*. London: Penguin Books.
- Evans, Michael. 1999. *Forward from the Past: the development of Australian Army doctrine, 1972-present*. Duntroon, ACT: Land Warfare Studies Centre. <http://www.army.gov.au>.
- Eymann, Waldemar, 1997, "Mit Progress die Armee 95 optimieren," <https://www.admin.ch/cp/d/1997Jan31.090830.7246@idz.bfi.admin.ch.html>.
- Fäh, Paul. 2007. "Der mehrdeutige Begriff "Verteidigen;verteidigen"; Versuch einer Klärung." *Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift: ASMZ* 173 (3): 27.
- Farrar, Donald E., & Robert R. Glauber. 1967. "Multicollinearity in Regression Analysis: The Problem Revisited." *The Review of Economics and Statistics* 49 (1): 92-107. <https://doi.org/10.2307/1937887>.
- Farrell, Theo. 2010. "Improving in War: Military Adaptation and the British in Helmand Province, Afghanistan, 2006-2009." *Journal of Strategic Studies* 33 (4): 567-594. <https://doi.org/10.1080/01402390.2010.489712>.
- Farrell, Theo, & Terry Terriff. 2002. "The Sources of Military Change [article]." In *The Sources of Military Change: Culture, Politics and Technology*, edited by Theo Farrell and Terry Terriff, 3-20. Boulder and London: Lynne Rienner.
- Favez, Jean-Claude. 2011. "Pilet-Golaz, Marcel." Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4641.php>.
- FDP. 2001. Wir geben der Armee XXI ein Gesicht. FDP-Positionen zur Vernehmlassung Armeeleitbild XXI.
- Fedlex. 1956. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant un programme d'acquisition immédiate de matériel de guerre (Du 7 décembre 1956). Feuille fédérale 865-871. https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/1956/2_865_/fr.
- . 2003a. Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat le 1er janvier 2018).
- . 2003b. Ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Org-DDPS) du 7 mars 2003. In *RS 172.214.1*. Bern.
- . 2007. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA). Berne: Fedlex.
- . 2016a. Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18 mars 2016 sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/217/fr>.
- . 2016b. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) du 18 mars 2016 (Etat le 1er janvier 2018).
- . 2017a. Ordonnance du DDPS sur l'organisation détaillée de l'armée (OODA) du 29 mars 2017 (Etat le 1er janvier 2018).
- . 2017b. Ordonnance sur les structures de l'armée (OStrA) du 29 mars 2017 (Etat le 29 janvier 2019).
- . 2023. "Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Etat le 1er septembre 2023)." http://www.admin.ch/ch/f/rs/c510_10.html.
- Fehr, Hans. 2003a. "Armee XXI: Verstoss gegen die Neutralität, Schwächung der Miliz, weniger Sicherheit - Artikel/Leserbrief vom 29. April 2003." <http://www.hans-fehr.ch/aktuell/030429armee.php>.
- . 2003b. "Kooperationsarmee XXI: weniger Sicherheit für unser Land - Mitteilung vom 28. März 2003." <http://www.hans-fehr.ch/aktuell/030328sicherheit.php>.
- Feigl, Marion. 2003. "L'armée suisse soustraite à la démocratie directe?" *Horizons et débats*, 31.05.2011.

- Felber, Olivier. 2021. "Die Armeebeschaffungsinitiative der Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA) von 1989 – Der Abstimmungskampf, die Gründe für die hohe Zustimmung und die Auswirkungen der Abstimmung." Master of Art, Historisches Institut Philosophisch-historische Fakultät, Universität Bern.
- Feldman, Leonard C. 2008. "The Citizen-Soldier as a Substitute Soldier." In *Security Disarmed: Critical Perspectives on Gender, Race, and Militarization*, edited by Sandra Morgen, Barbara Sutton and Julie Novkov, 198-212. New Brunswick: Rutgers University Press.
- Feldmann, Josef. 1992. "Die Armee im Rahmen der schweizerischen Sicherheitspolitik." In *Neues Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik = Nouveau manuel de la politique extérieure suisse*, edited by Hans Haug, Raymond Probst and Alois Riklin, 607-616. Bern: Haupt.
- Fellmeth, Aaron Xavier, Maurice Horwitz, & Press Oxford University. 2011. "Guide to Latin in international law." <http://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195369380.001.0001/acref-9780195369380>.
- Festinger, Leon. 1957. *A Theory of Cognitive Dissonance*. Stanford, California: Stanford University Press.
- Feuille fédérale. 1907a. Organisation militaire de la Confédération suisse, du 12 avril 1907. In *510.10*. Berne.
- . 1907b. ORGANISATION MILITAIRE de la Confédération suisse. (Du 12 avril 1907.). edited by Archives fédérales. Berne: Archives fédérales, 725.
- Feuz, Patrick. 2019. "Samuel Schmid." In *Das Bundesratslexikon*, edited by Pierre-G. Altermath, 619-625. Zürich: NZZ Libro.
- Fink, Carole K. 2017. *Cold war: an international history [Kindle Edition]*. New York, London: Routledge.
- Fink, Paul. 2010. "Dürrenmatt, Peter." Historisches Lexikon der Schweiz (HLS). <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/006272/2010-03-18/>.
- Fisch, Arnold. 1987. "Das Konservative - Zu Peter Dürrenmatts Buch «Zeitwende»." *Schweizer Monatshefte: Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur* 67 (3): 250-257. <https://www.e-periodica.ch/cntnmg?pid=smh-002%3A1987%3A67%3A67%3A%3A1219>.
- Fischer, Judith. 2002. "Das Projekt USIS : die Innere Sicherheit auf dem Prüfstand." *ASMZ* 169 (3): 10-11. <https://doi.org/10.5169/seals-67928>.
- Fischer, Manuel, Karin Ingold, Pascal Sciarini, & Frédéric Varone. 2015. "Dealing with bad guys: actor- and process-level determinants of the "devil shift" in policy making." *Journal of Public Policy* 36 (2): 309-334. <https://doi.org/10.1017/S0143814X15000021>.
- Fischer, Peter. 2001. "Die Armee XXI braucht drei Gebirgsbrigaden." *ASMZ* 167 (9): 18-19. <https://doi.org/10.5169/seals-67360>.
- Flury-Dasen, Eric. 2006. "Hotz-Linder-Agreement. Version vom: 17.11.2006." Historisches Lexikon der Schweiz (HLS). <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/048308/2006-11-17/>.
- Flyvbjerg, Bent. 2006. "Five Misunderstandings About Case-Study Research." *Qualitative Inquiry* 12 (2): 219-245. <https://doi.org/10.1177/1077800405284363>.
- . 2011. "Case Study." In *The Sage Handbook of Qualitative Research*, edited by Norman K. Denzin and Yvonna S. Lincoln, 301-316. Thousand Oaks, CA: Sage.
- FMH. "Armee-Reform XXI - Vernehmlassung zum Armeeleitbild und zur Revision der Militärgesetzgebung."
- Foch, Ferdinand. 1903. *Des principes de la guerre: conférences faites à l'École supérieure de guerre*. Paris: Hachette.
- Fontaine, André. 2006. *La Guerre froide, 1917-1991*. [Paris]: Éd. du Seuil.
- Fontolliet, Pierre-Gérard, & Jacques Neiryck. 1999. *Systèmes de télécommunications*. Lausanne (Suisse): Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Fortmann, Michel. 2010. *Les cycles de Mars: Révolutions militaires et édification étatique de la renaissance à nos jours*. Paris: Economica.
- . 2013. "Penser et maîtriser l'innovation ? Les Forces armées américaines, de la révolution à la transformation 1990-2011." *Études internationales* 44 (2): 251-282. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1017537ar>.
- Fossati, Flavia, Thomas Milic, & Thomas Widmer. 2013. *Analyse der eidgenössischen Abstimmung vom 22. September 2013*. gfs.bern, Institut für Politikwissenschaft Universität Zürich (Bern, Zürich). <https://swissvotes.ch/vote/572.00>.
- Foulkes, Imogen. 2023. "Neutral Swiss and Austrians join Europe's Sky Shield defence." BBC News, Bern. <https://www.bbc.com/news/world-europe-66130857>.
- Freedman, Lawrence. 1998. "Britain and the revolution in military affairs." *Defense Analysis* 14 (1): 55-66. <https://doi.org/10.1080/07430179808405749>.
- . 2013. *Strategy: A History*. New York, NY: Oxford University Press.
- Freud, Sigmund. 2019. *Die Frage der Laienanalyse - Unterredungen mit einem Unparteiischen*. Kindle ed., edited by Lothar Bayer. Ditzingen: Reclam.

- Frick, Bruno, & Bernhard Wigger. 2011. "Die Verteidigung wieder ernst nehmen." *NZZ*, 13.07.2011. <https://www.nzz.ch/die-verteidigung-wieder-ernst-nehmen-ld.596357>.
- Frick, Robert, & Ernst Uhlmann, eds. 1953. *Notre défense nationale*. 3., vollständig neubearbeitete ed. Zürich: Gottfried Schmid.
- Fridez, Pierre–Alain. 2020. *Sécurité et défense de la Suisse Casser les tabous, oser les solutions*. Lausanne: Pierre-Marcel Favre.
- Friedman, B. A. 2021. *On operations: operational art and military disciplines*. Annapolis, Maryland: Naval Institute Press.
- Frischknecht, Jürg. 1987. *Die unbeimlichen Patrioten politische Reaktion in der Schweiz - Ein aktuelles Handbuch mit Nachtrag 1979 - 84*. Zürich: Limmat Verlag.
- Fry, Robert Brigadier R. M. 1997. "Myths of Manoeuvre." *RUSI Journal* 142 (6 (Dec 01)): 5. <https://search.proquest.com/docview/1305568912?accountid=12006>.
- Fuhrer, Hans Rudolf. 1994. "Das Schweizer System. Friedenssicherung und Selbstverteidigung im 19. und 20. Jahrhundert." In *Die Wehrpflicht: Entstehung, Erscheinungsformen und politisch-militärische Wirkung*, edited by Roland G. Forster. München: Oldenbourg.
- . 1995. "Zum Vorwurf fehlender Aufmarschpläne bei Kriegsbeginn." In *La Suisse et la Seconde Guerre mondiale. Actes du Symposium 1995 Tome I*, 60-83. Pully: Centre d'Histoire et de Prospective Militaires.
- . 2012a. "Die operativen Planungen der Schweiz 1945 bis 1970." In *Die Alpen im Kalten Krieg Historischer Raum, Strategie und Sicherheitspolitik. In Zusammenarbeit der Landesverteidigungsakademie Wien und des Militärgeschichtlichen Forschungsamtes, Potsdam*, edited by Dieter Krüger and Felix Schneider, In Beiträge zur Militärgeschichte, 177-219. München: Oldenbourg.
- . 2012b. "Rettungstruppen." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. Last Modified 19.06.2012. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/043551/2012-06-19/>.
- Fuhrer, Hans Rudolf, & Karl W. Haltiner. 2011. "Wehrpflicht." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/008588/2015-05-04/>.
- Fuller, John Frederick Charles. 1932. *Lectures on F.S.R. III*. London: Sifton Pread & Co., LTD.
- . 1993. *The Foundations of the Science of War*. Reprinted from the original 1926 ed. Fort Leavenworth, KS: U.S. Army Command and General Staff College Press.
- Furrer, Markus. 2005. *Der Luzerner Weltfriedenskongress 1905 Ausgangspunkt – Einordnung – Perspektiven schweizerischer und internationaler Friedensbemühungen*. Luzern: lucerne initiative for peace and security. http://lips-org.ch/pdf/HB_Weltfriedenskongress_1905_Markus_Furrer.pdf.
- Furter, Fabian, Jan–Philipp Kessler, & Christiane Callsen. 2004. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2003." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2004*, edited by Andreas Wenger, 109-162. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Furter, Fabian, Daniel Schlumpf, Jan–Philipp Kessler, Christiane Callsen, & Petra Y. Barthelmess. 2003. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 2002 bis Dezember 2002." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2003*, edited by Andreas Wenger, 175-243. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Füzesséry, Alexandre, & Serge Terribilini. 2022. *Initiative pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix, 1991 - 1997*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss.
- G. 1998. "Gelungener Start des 1. Pfp-Kurses im Gotthardgebiet." *ASMZ* 164 (5): 7. <https://doi.org/10.5169/seals-65313>.
- Gabriel, Jürg Martin. 1997. *Sackgasse Neutralität*. Zürich: vdf.
- . 2000. *Schweizerische Aussenpolitik im Kosovo-Krieg*. Zürich: Orell Füssli.
- Gabriel, Jürg Martin, Gian–Reto Plattner, & Heiko Borchert. 1998. *SIPO 2000: Erwartungen an den nächsten sicherheitspolitischen Bericht / Beiträge Nr. 16*. Forschungsstelle für Internationale Beziehungen. Zürich: ETHZ.
- Gabriel, Jürg Martin, & Manuel Rybach. 2002. "Die Schweiz in der Welt." In *Handbuch der Schweizer Politik*, edited by Ulrich Klöti, Peter Knoepfel, Hanspeter Kriesi, Wolf Linder and Yannis Papadopoulos, 35-51. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Gaddis, John Lewis. 2007. *The Cold War*. London: Penguin Press.
- Gaffiot, Félix. 1934 / 2016. *Dictionnaire latin-français - Nouvelle édition revue et augmentée, dite GAFFIOT 2016*. Paris: Hachette.
- Gafner, Beni. 2007. *Armee am Abgrund - Gafner-Report*. Zürich: vdf Hochschulverlag AG ETH Zentrum.
- Galbreath, David J., & John R. Deni. 2018. "Introduction." *Routledge Handbook of Defence Studies*, edited by David J. Galbreath and John R. Deni, 1-2. London, New York: Routledge.
- Gallie, W.B. 1969. "Essentially Contested Concepts." In *The Importance of Language*, edited by Max Black, 121-146. Ithaca, N.Y.: Cornell Univ. Press.
- Gallo, Andrew A. 2018. "Understanding Military Doctrinal Change During Peacetime." PhD, Political Science, Columbia University.

- Gat, Azar Oxford University Press. 2001. *A history of military thought : from the enlightenment to the Cold War*. Oxford: Oxford University Press.
- Gautschi, Willi. 1989. *General Henri Guisan Die schweizerische Armee Führung im Zweiten Weltkrieg*. 3. durchgesehene ed. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Geiger, Louis. 1997. "Radikale Kurskorrektur bei der Ausbildung von Kp Kdt und Zfhr gefordert." *ASMZ* 163 (12): 12-13. <https://doi.org/10.5169/seals-64781>.
- Geiger, Willi. 1965. "Der Mirage-Konflikt : Seine Entstehung, Lösung und grundsätzliche Bedeutung." *Annuaire suisse de science politique* 5: 90-99.
- Genieys, William, & Patrick Hassenteufel. 2012. "Qui gouverne les politiques publiques ? Par-delà la sociologie des élites." *Gouvernement et action publique* VOL. 1 (2): 89-115. <https://doi.org/10.3917/gap.122.0089>.
- Genieys, William, & M. Smyrl. 2010. *The New Custodians of the State: Programmatic Elites in French Society*. New York: Routledge.
- Genton, François. 2009. "D'un Sarajevo à l'autre. Les guerres de Yougoslavie (1991-2001), un échec de l'Union européenne ?" *Études Germaniques* 254 (2): 489-500. <https://doi.org/10.3917/eger.254.0489>.
- George, Alexander Lawrence, & Andrew Bennett. 2005. *Case studies and theory development in the social sciences*. Cambridge, Mass. [u.a.]: MIT Press.
- Germann, Raimund E. 1996. *Administration publique en Suisse. 1, 1*. Bern: Haupt.
- Gerring, John. 2004. "What Is a Case Study and What Is It Good for?" *The American Political Science Review* 98 (2): 341-354. <http://www.jstor.org/stable/4145316>.
- . 2005a. "Causation." *Journal of Theoretical Politics* 17 (2): 163-198. <https://doi.org/10.1177/0951629805050859>.
- . 2005b. "Causation: A Unified Framework for the Social Sciences." *Journal of Theoretical Politics* 17 (2): 163-198. <https://doi.org/10.1177/0951629805050859>.
- . 2007. *Case study research : principles and practices*. New York: Cambridge University Press.
- Gertsch, Toni, & Heinz Huber. 2002. "PRO-CONTRA - Können Durchdiener die Alarmformationen ersetzen?" *ASMZ* 168 (9): 5.
- Gessler, Paul. 1945. "Der Militärdienst als Ort der Erziehung." *Schweizer Annalen* (12): 677-687.
- Gex, Maurice. 1960. *Logique Formelle*. Deuxième édition ed. Neuchâtel: Editions du Griffon.
- Geyer, Michael. 1986. "German Strategy in the Age of Machine Warfare, 1914-1945." In *Makers of Modern Strategy : from Machiavelli to the nuclear age*, edited by Peter Paret, Gordon Alexander Craig and Felix Gilbert, 527-597. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Giddens, Anthony. 1985. *The Nation-State and Violence*. Oxford: Polity Press.
- Giese, Jon F. 1999. "Military Innovation: Sources of Change for United States Special Operations Forces." M.S. in Defense Analysis MA thesis, US Naval Postgraduate School. <https://archive.org/details/militaryinnovati1094513431/mode/2up>.
- Gilardi, Paolo. 1997. "Empêcher qu'un monstre ne naisse des cendres de la vache." *GSoA Zeitung*. GSoA. <http://www.gsoa.ch/themen/armee-und-zivildienst/00841/berichterstattung-uber-die-gsoa-vollversammlung-19/#antwort.htm>.
- . 1998. *Sur les cendres de 1989 : les enjeux de la réorganisation militaire dans le monde et en Suisse huit ans après la chute du Mur de Berlin et l'initiative pour une Suisse sans armée : essai*. Lausanne: Editions d'En bas.
- Gilg, Peter, & Erich Gruner. 1966. "Nationale Erneuerungsbewegungen in der Schweiz 1925-1940." *Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte* 14 (1): 1-25. https://www.ifz-muenchen.de/heftarchiv/1966_1.pdf.
- Gingins-La Sarraz, Aymon de. 1980. *Les partisans et la défense de la Suisse*. Lausanne: Association Semper fidelis.
- Girsberger, Esther. 1994. "Welche Schweizer Armee nach der Reform 95? Kein Ja der Offiziersgesellschaft zur Blauhelmvorlage." *NZZ*, 1994-03-07.1994. https://nzz.genios.de/document/NZZ_A5A8E964D0F916F3130F42DBC936FC56.
- Giugini, Marco. 2014. "Mouvements sociaux." In *Manuel de la politique suisse*, edited by Peter Knoepfel, Yannis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter and Silja Häusermann, 391-412. Zurich: NZZ Verlag.
- Glenn, John. 2009. "Realism versus Strategic Culture: Competition and Collaboration?" *International Studies Review* 11 (3): 523-551. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2486.2009.00872.x>.
- Goetschel, Laurent. 1997. *Vom Statisten zum Hauptdarsteller : die Schweiz und ihre OSZE-Präsidentschaft*. Bern: P. Haupt.
- . 2000. "Die Entwicklung der Neutralität und die schweizerische Integrationspolitik." In *Die Neutralen und die europäische Integrations seit 1945*, edited by Michael und Rolf Steininger Gehler, 359-388. Wien: Böhlau.
- Goetschel, Laurent, Magdalena Bernath, & Daniel Schwarz. 2002. *Schweizerische Aussenpolitik - Grundlagen und Möglichkeiten*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.

- Goldman, Emily O. 2002. "The Spread of Western Military Models to Ottoman Turkey and Meiji Japan." In *The Sources of Military Change : Culture, Politics and Technology*, edited by Theo Farrell and Terry Terriff, 41-67. Boulder and London: Lynne Rienner.
- Goldman, Emily O., & Leslie C. Eliason. 2003. *The Diffusion of Military Technology and Ideas*. Stanford, Calif.: Stanford University Press.
- Gonard, Samuel. 1952. "Les constantes de notre défense nationale." In *Unsere Landesverteidigung in geistiger militärischer und wirtschaftlicher Sicht*. Immensee: Sonderabdruck aus "civitas" No 7.
- Gonin, Michael. 2002. "Personalwirtschaftliche Aspekte des schweizerischen staatlichen Milizsystems am Anfang des XXI. Jahrhunderts Theoretische Grundlagen – Experteninterviews – Gestaltungsempfehlungen." Lizentiat, Wirtschafts- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät, Universität Bern.
- Gordon, Rupert H. 2000. "Modernity, Freedom, and the State: Hegel's Concept of Patriotism." *The Review of Politics* 62 (2): 295-325. <https://doi.org/10.1017/S0034670500029478>.
- Gray, Colin S. 1981. "National Style in Strategy: The American Example." *International Security* 6 (2): 21-47. <https://doi.org/10.2307/2538645>.
- . 1996. *Explorations in Strategy*. Westport: Praeger.
- . 2010. *The Strategy Bridge : Theory for practice*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2012. *Airpower for Strategic Effect*. Maxwell Air Force Base, Alabama: Air University Press - Air Force Research Institute.
- Gremaud, Raymond. 1989. "Kaspar Villiger présente « Armée 95 » Cent mille hommes sacrifiés." *Nouvelle revue de Lausanne*, 26.05.1989.1989, 1.
- Grevisse, André, & Goosse, Maurice. 1993. *Le bon usage : Grammaire française*. Treizième édition ed.
- Griffin, Stuart. 2017. "Military Innovation Studies: Multidisciplinary or Lacking Discipline?1." *Journal of Strategic Studies* 40 (1-2): 196-224. <https://doi.org/10.1080/01402390.2016.1196358>.
- Griffiths, Martin, & Terry O'Callaghan. 2002. *International relations: the key concepts*. London: Routledge.
- Grissom, Adam. 2006. "The future of military innovation studies." *Journal of Strategic Studies* 29 (5): 905-934. <https://doi.org/10.1080/01402390600901067>.
- Grix, Jonathan. 2002. "Introducing students to the generic terminology of social research." *Politics* 22 (3): 175-186. <https://doi.org/10.1111/1467-9256.00173>.
- Gross, Andreas. 1986. "Zukunftsmusik oder Fluch der Lächerlichkeit? Die "Schweiz ohne Armee" in der Geschichte der SPS." In *Unterwegs zu einer Schweiz ohne Armee der freie Gang aus der Festung*, edited by Roman Brodmann, Andreas Gross and Marc Spescha, 102-157. Basel: Z-Verlag.
- . 1987a. "Aktualisierung : Lieber eine Schweiz ohne Armee als eine Armee ohne Schweiz." In *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!*, edited by Hans A. Pestalozzi, 231-248. Bern: Zytglogge Verlag.
- . 1987b. "Schaffen wir die Trümmer der Geschichte weg - Argumente für die Volksinitiative zur Abschaffung der Armee." In *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!*, edited by Hans A. Pestalozzi, 215-225. Bern: Zytglogge Verlag.
- Gross, Andreas, Adrian Schmid, & Hansueli Trüb, eds. 1993. *6. Juni '93, Kompromiss auch bei der Armee?: Zweimal Ja zu den beiden Volksinitiativen zum Stop der F/A-18-Kampfflugzeuge und des Waffenplatzes in Neuchlen-Anschwilen*. Zürich: Realotopia.
- Gross, Andreas, & David Sieber. 1997. "'Das Tabu wurde schon gebrochen' SP Nationalrat und Ex-GSoA Mitglied Andreas Gross zur newum Armeeabschaffunginitiative." *Südostschweiz*, 1997.03.18.1997, s.p.
- Grossi, Verdiana. 2010. "Pacifisme." Dictionnaire historique de la Suisse (DHS). <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027157/2010-12-21/>.
- Groupe d'experts [Cyber]. 2022. *Conception générale cyber*. Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) (Berne). https://www.vbs.admin.ch/content/vbs-internet/fr/sicherheit/cybersicherheit/jcr_content/infotabs/items/dokumente/tabPar/downloadlist_1650986/downloadItems/61618907224756.download/Gesamtkonzeption_Cyber_Armee_fr.pdf.
- Groupe d'experts Avenir des forces terrestres. 2019. *Rapport Avenir des forces terrestres*. Deuxième ed. Vol. 81.329 f. Berne: Centre des médias électroniques (CMS), Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS.
- Groupe d'experts Prochain avion de combat. 2017. *Avenir de la défense aérienne - Sécurité de l'espace aérien pour la protection de la Suisse et de sa population*. Vol. 05.2017, DDPS. Vol. 81.213 f. Berne: Centre des médias électroniques (CME), Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS.
- Groupe de travail "Obligation de servir". 2016. *Rapport du groupe de travail consacré au système de l'obligation de servir*. ([s.l]). <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-62555.html>.
- Groupe pour une Suisse sans armée. 1988. Quelques réflexions en faveur d'une Suisse sans armée. GSa, Bienne.
- Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale. 2008. *Pour une modernisation fondamentale de l'armée : efficacité plutôt que nostalgie - Concept du 23 septembre 2008 du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale*. Berne <http://www.sp-ps.ch/>.

- GSoA. Für eine umfassende Friedenspolitik – Anregung der GsoA. GSoA, Effretikon.
- . 1984. GSoA Infos Sept/Okt 84. Gruppe für eine Schweiz ohne Armee, Basel.
- . 1988. Quelques réflexions en faveur d'une Suisse sans Armée. Groupe pour une Suisse sans Armée, Bienne.
- . 1996a. "Initiative 1: Sicherheit statt Verteidigung." *GSoA Zeitung*, 01.11.1996.1996a. <http://www.gsoa.ch/gsoa/zeitung/68/initiative-1-sicherheit-statt-verteidigung/>.
- . 1996b. "Keine Spielwiese - Ein neuer Initiativtext liegt vor." *GSoA Zeitung*, 01.11.1996.1996b. <http://www.gsoa.ch/gsoa/zeitung/68/keine-spielwiese/>.
- . 1997. "Berichterstattung über die GSoA-Vollversammlung 1997." *GSoA Zeitung* 1997. <http://www.gsoa.ch/themen/armee-und-zivildienst/00841/berichterstattung-uber-die-gsoa-vollversammlung-19/#antwort.htm>.
- . 2003. "Armee XXI : Leer einlegen." Last Modified 01.05. <https://www.gsoa.ch/armee-xxi-leer-einlegen/>.
- . 2006. Stellungnahme zur Teilrevision der Verordnung der Bundesversammlung über die Organisation der Armee.
- . 2012. "30 Jahre GSoA Pressemappe." http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/pdf/events/Iubila_umPressemappe2.pdf.
- . s.d. *Für eine umfassende Friedenspolitik*. s.l.
- Guilbert, L, & Alain Lancry. 2007. "L'analyse des activités des cadres : l'intérêt de la triangulation des méthodes." *Le travail humain* 70 (4): 313-342. <https://doi.org/10.3917/th.704.0313>.
- Guisan, Henri. 1946. *Rapport du Général Guisan à l'assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945*. Bern: [s.p.].
- Guisolan, Jérôme. 2003. *Le corps des officiers de l'état-major général suisse pendant la guerre froide (1945-1966): des citoyens au service de l'Etat? L'apport de la prosopographie*. Vol. IX. *Der Schweizerische Generalstab - L'Etat-major général suisse*. Baden: hier und jetzt.
- Haar, Roberta N, & Jonathan J Pierce. 2021. "Foreign Policy Change from an Advocacy Coalition Framework Perspective." *International Studies Review* 23 (4): 1771-1791. <https://doi.org/10.1093/isr/viab044>.
- Habeck, Mary R. 2003. *Storm of Steel : The Development of Armor Doctrine in Germany and the Soviet Union, 1919-1939*. Ithaca and London: Cornell University Press.
- Haering, Barbara. 2011. Das Engagement von Frauen in der Sicherheitspolitik – ein Gewinn auch für die Arbeitgebenden - RKD-Rapport, 24. Februar 2011.
- . 2012. "Wehrsystem und Gleichstellungspolitik." Symposium Infanterie-Brigaden 2 & 7, Basel, 27. Oktober 2012. https://www.barbara-haering.ch/media/web/barbara-haering.ch/media/human/pdf/Sicherheitspolitik_2012.pdf.
- . 2013. "Von der Abschaffung der Armee zur multilateral gefassten Friedens- und Sicherheitspolitik Statement zur Vernissage des Buches «Einig aber nicht einheitlich», 26. November 2013." <http://www.barbara-haering.ch/>.
- Hagmann, Jonas. 2009. "Sicherheitspolitische Konzeptionen und Projektionen nationaler Experten - Meinungs- und Anerkennungsdimensionen als Herausforderungen des sicherheitspolitischen Gestaltungsprozesses." *Military Power Revue* 2 (3): 28-41. https://css.ethz.ch/publikationen/journalartikel/details.html?id=%2Fs%2Fi%2Fc%2Fh%2Fsicherheitspolitische_konzeptionen_und_p.
- . 2010a. "Beyond Exceptionalism? New Security Conceptions in Contemporary Switzerland." *Contemporary Security Policy* 31 (2): 249-272. <https://doi.org/10.1080/13523260.2010.491367>.
- . 2010b. "Insecurity communities - Contested constructions of security and foreign politics in contemporary France, Germany and Switzerland." Ph.D., Institut de hautes études international et du développement, Université de Genève.
- . 2010c. "Räume der Unsicherheit: Konstruktion, Emanzipation und Exklusion durch Sicherheitspolitik." *Geographica Helvetica* 65 (3): 172-180. <https://doi.org/10.5194/gh-65-172-2010>.
- Hagmann, Jonas, Stephan Davidshofer, Amal Tawfik, Andreas Wenger, & Lisa Wildi. 2018. "The Programmatic and Institutional (Re-)Configuration of the Swiss National Security Field." *Swiss Political Science Review* 24 (3): 215-245. <https://doi.org/doi:10.1111/spsr.12304>.
- Hagmann, Jonas, & Tibor Szvircev Tresch. 2013. "Der Staat weiß es am besten? Die Schweizer Sicherheitspolitik als verwaltungszentriertes Politikfeld." *Zeitschrift für Außen- und Sicherheitspolitik* 6 (2): 199-223. <https://doi.org/10.1007/s12399-013-0321-8>.
- Haine, Jean-Yves. 2001. *L'EUROCORPS: Processus de socialisation et construction d'une identité transnationale*. Paris: Centre d'études en sciences sociales de la défense. Internet: Lien invalide.
- Hall, Peter A. 2000. "Aligning Ontology and Methodology in Comparative Politics." Conference on Comparative Historical Analysis, Brown University, April 27-29, 2000.

- . 2003. "Aligning ontology and methodology in comparative research." In *Comparative historical analysis in the social sciences*, edited by James Mahoney and Dietrich Rueschemeyer. Cambridge, UK and New York: Cambridge University Press.
- . 2006. "Systematic process analysis: when and how to use it." *European Management Review* 3 (1): 24-31. <https://doi.org/10.1057/palgrave.emr.1500050>.
- Hall, Peter A., ed. 1989. *The Political power of economic ideas: Keynesianism across nations*. Princeton University Press: Princeton N.J.
- . 1993. "Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain." *Comparative Politics* 25 (3): 275-296. <https://doi.org/10.2307/422246>
- Haltiner, Karl W. 1985. *Milizarmee, Bürgerleitbild oder angeschlagenes Ideal? : eine soziologische Untersuchung über die Auswirkungen des Wertwandels auf das Verhältnis Gesellschaft-Armee in der Schweiz*. Frauenfeld: Huber.
- . 1989. "Landesverteidigung - zweitrangig gewordene Staatsaufgabe?" *ASMZ - Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 155 (1): 6-12. <http://doi.org/10.5169/seals-59305>.
- . 2000. "Milizarmee im Umbruch?" In *Landesverteidigung im Wandel*, edited by Bernard Ecoffey, Walter Wittmann and Paul Krüger, 99-123. Frauenfeld: Huber.
- . 2002a. "Die Schweiz vor einer sicherheits- und verteidigungspolitischen Kurskorrektur? Anmerkungen zur Neukonzeption der helvetischen Sicherheitspolitik und der Milizarmee." In *Europas Armeen im Umbruch*, edited by Karl W. Haltiner and Paul Klein, In Militär und Sozialwissenschaft, 85-107. Baden-Baden: Nomos-Verl.-Ges.
- . 2002b. "Tradition as a Political Value—The Public Image of Security, Defense and Military in Switzerland." In *Public Image of Security - Defence and the Military in Europe*, edited by Marie Vlachová, 72-90. Geneva and Belgrade: Center for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) & Center for Civil-Military Relations (CCMR).
- . 2011. "Vom schmerzlichen Verlieren alter Feindbilder - Bedrohungs- und Risikoanalysen in der Schweiz." In *Transformation der Sicherheitspolitik : Deutschland, Österreich, Schweiz im Vergleich*, edited by Thomas Jäger and Ralph Thiele. Wiesbaden: VS Verlag.
- Haltiner, Karl W., & Jonathan Bennett. 2002. "GSoA-Initiativen 1989 und 2001 : das gewandelte Bild der Miliz in der Bevölkerung." *ASMZ* 168 (5): 21-24. <https://doi.org/10.5169/seals-67951>.
- Haltiner, Karl W., & Eduard Hirt. 2000. "Switzerland: Between Tradition and Modernity." In *The Postmodern Military : Armed Forces after the Cold War*, edited by Charles C. Moskos, John Allen Williams and David R. Segal, 205-223. New York: Oxford University Press.
- Haltiner, Karl W., & Gerhard Kümmel. 2008. *Wozu Armeen? - Europas Streitkräfte vor neuen Aufgaben*. Edited by Arbeitskreis Militär und Sozialwissenschaften (AMS). Vol. 41. *Militär und Sozialwissenschaften*. s.l.: Nomos.
- Haltiner, Karl W., & Ruth Meyer. 1979. "Aspects of the Relationship between Military and Society in Switzerland." *Armed Forces & Society* 6 (1): 49-81. <https://doi.org/10.1177/0095327x7900600103>.
- Haltiner, Karl W., & Tibor Szvircev Tresch. 2005. "Bürgerheer wohin? Alternative Wehrformen in der aktuellen politischen Diskussion." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2005*, edited by Andreas Wenger, In CSS Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik, 23-44. Zürich: Center for Security Studies (CSS), ETH Zürich.
- Haltiner, Karl W., Andreas Wenger, Jonathan Bennett, & Tibor Szvircev Tresch. 1999. *Sicherheit 1999: Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*. Edited by Andreas Wenger Karl W. Haltiner. Vol. 1. *CSS Sicherheit*. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich und Militärakademie an der ETH Zurich.
- Haltiner, Karl W., & Sylvia Würmli. 2008. "Wozu eine Schweizer Armee ? Die Meinungen der Parteien und der Bevölkerung." In *Wozu Armeen ? - Europas Streitkräfte vor neuen Aufgaben*, edited by Karl W. Haltiner and Gerhard Kümmel, 175-198. Baden-Baden: Nomos.
- Hanania, Richard. 2022. *Public Choice Theory and the Illusion of Grand Strategy: How Generals, Weapons Manufacturers, and Foreign Governments Shape American Foreign Policy, 1st Edition*. London and New York: Routledge.
- Handel, Michael I. 2001. *Masters of War: Classical Strategic Thought*. London, Portland, OR: Frank Cass.
- Harder, Thomas. 2001. "Kernaussagen zur Weiterentwicklung der Armee." *ASMZ* 167 (1): 15. <https://doi.org/10.5169/seals-67215>.
- Hartley, Dean. 2017. *Unconventional Conflict - A Modeling Perspective*. Cham: Springer.
- Hartmann, Hans. 1998a. "Bericht der Kommission Brunner: Bedrohung fehlt - Armee bleibt." Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA). <https://www.gssa.ch/brunnerbericht/>.
- . 1998b. "BRUNNER-BERICHT - Skandalös." *GSoA Zitig* 1998b. <https://www.gsoa.ch/newspaper/skandalos/>.
- . 1998c. "Das prangern wir an (III): Strategische Studienberichte, diverse Reformhaus VBS." *GSoA Zitig* 1998c. <https://www.gsoa.ch/newspaper/das-prangern-wir-iii-strategische-studienberichte/>.
- Häsler, Heinz. 1985. "Kampfführung in die Tiefe des Raumes." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische* 151 (3): 117-121. <https://doi.org/10.5169/seals-56403>.

- . 1995. "Planification et conduite du projet "Armée 95"." In *Armée 1995 : histoire et avenir de l'armée Suisse*, edited by [s.a.], 119-124. Geneva: Intermedia.com.
- . 2019. "Vom Planungschef zum Generalstabschef - Von der Armee 61 zur Armee 95." Bern, 2019-12-06.
- Hassenteufel, Patrick, & William Genieys. 2021. "The Programmatic Action Framework: An empirical assessment." *European Policy Analysis* 7 (S1): 28-47. <https://doi.org/https://doi.org/10.1002/epa2.1088>.
- Hässig, Lukas. 2007. "Machtnetz von Urs Oberholzer: Der Aufräumer." *Bilanz*. <https://www.bilanz.ch/>.
- Haudenschild, Roland, ed. 2009. *Von der Armee 61 über die Armee 95 und die Armee XXI zum Entwicklungsschritt 2008/11 : eine vergleichende Übersicht und Zusammenfassung (Armee-Synopse)*. Vol. 3, *Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz*. Bern: Bibliothek am Guisanplatz (BiG).
- Haug, Hans, Raymond Probst, & Alois Riklin. 1992. *Neues Handbuch der schweizerischen Aussenpolitik = Nouveau manuel de la politique extérieure suisse*. Bern: Haupt.
- Hay, Colin. 2002. *Political analysis*. Basingstoke, New York: Palgrave.
- Hays, Peter L., Brenda J. Vallance, & Alan R. Van Tassel. 1997. "What is American Defense Policy." In *American Defense Policy*, edited by Peter L. Hays, Brenda J. Vallance and Alan R. Van Tassel, 8-17. Baltimore and London: The John Hopkins University Press.
- Heberlein, Georges. 1957a. "Moderner Krieg und schweizerische Landesverteidigung - I." *NZZ*, 28.10.1957a, 1-2.
- . 1957b. "Moderner Krieg und schweizerische Landesverteidigung - II." *NZZ*, 29.10.1957b, 9.
- . 1957c. "Moderner Krieg und schweizerische Landesverteidigung - III." *NZZ*, 30.10.1957c, 1-2.
- Heer, Fred. 1995. "OS und RS in der Armee 95 : erste Erfahrungen eines Schulkommandanten." *ASMZ* 161 (7/8): 27-28. <https://doi.org/10.5169/seals-63817>.
- Heintz, H. Theodore, Jr., & Hank C. Jenkins-Smith. 1988. "Advocacy coalitions and the practice of policy analysis." *Policy Sciences* 21 (2-3): 263-277. <https://doi.org/10.1007/BF00136410>.
- Heinzer, Andrea E. 2003. "Swiss Arms Control Policy: From Abstention to Participation." In *Swiss Foreign Policy, 1945-2002*, edited by Jürg Martin Gabriel and Thomas Fischer, 159-185. London: Palgrave Macmillan UK.
- Heisbourg, François. 2001. *Hyperterrorisme : la nouvelle guerre*. Paris: Éditions O. Jacob.
- Helfer, Hans-Ulrich. 1988. *Qui se cache derrière "une Suisse sans armée" Informations au sujet de personnes et organisations engagées*. Tavannes: Association pour une libre information - L'Atout.
- Heller, Daniel. 1990. "'Sicherheit und Frieden' : Überblick über die Vorschläge der SOG zu Sicherheitspolitik und Armee reform." *Beilage zur Allgemeinen Schweizerischen Militärzeitschrift, ASMZ* 12/1990.
- . 1992. "Zum Kauf der F/A-18 - Das Urteil eines Militärpiloten." *Schweizer Soldat* 1992 (7): 16-17.
- . 1994a. "Antimilitarismus und Pazifismus in der Schweiz: Von den Friedensvereinen zur Halbierungsinitiative." In *Armee 95 - Chance für die Milizarmee?*, edited by Albert A (Hrsg.) Stahel, 147-174. Zürich: Verl. der Fachvereine.
- . 1994b. "Zwischen Reform und beharren : Milizarmee mit Zukunft." In *Armee 95 - Chance für die Milizarmee?*, edited by Albert A. Stahel, 95-132. Zürich: Verl. der Fachvereine.
- . 1995. "Entre la réforme et le conservatisme : une armée de milice porteuse d'avenir." In *Armée 2001 - Le futur de la défense nationale suisse*, edited by Jean-Jacques Langendorf, 131-172. Chêne-Bourg: Georg.
- . 2001. *Armeeleitbild XXI und Militärgesetz: Anforderungen an die Armee XXI*. Zürich: VSWW. https://css.ethz.ch/en/publications/other-publications/details.html?id=/a/r/m/e/armeeleitbild_xxi_und_militrgesetz_anfor.
- . 2004. "Die Armee im Polizeieinsatz : eine kritische Stimme." *ASMZ* 170 (6): 22-23. <https://doi.org/10.5169/seals-69234>.
- . 2009. Antimilitarismus und Pazifismus in der Schweiz: Von den Friedensvereinen zur GSoAExportverbots-Initiative. Sicherheitspolitische Information. Verein Sicherheitspolitik und Wehrwissenschaft (VSWW), Zürich.
- . s.d. "Zeitstrahl." <https://web.archive.org/web/20210414023139/https://daniel-heller.ch/zeitstrahl/>.
- Heller, Daniel, & Christoph Grossmann. 2005. Welche Armee zu welchem Preis? Varianten einer künftigen Schweizer Armee. *Sicherheitspolitische Information*.
- Heller, Daniel, Beat Sievers, & Urs Lauk. 2001. "Offiziersgesellschaften zur Zukunft der Armee." *ASMZ* 167 (1): 5-16. <https://doi.org/10.5169/seals-67215>.
- Hempel, Carl G, Bertrand Saint-Sernin, & Anastasios Brenner. 2012. *Éléments d'épistémologie*. Edited by Armand Colin.
- Hempel, Carl G. 1945. "Studies in the Logic of Confirmation." *Mind* LIV (213): 1-26. <https://doi.org/10.1093/mind/LIV.213.1>.
- Henchoz, Pierre. 1969. *Mirages sur la Suisse*. Neuchâtel: A la Baconnière.

- Henrotin, Joseph, Olivier Schmitt, & Stéphane Taillat. 2015. "Stratégie, études et analyse stratégiques." In *Guerre et stratégie*, 11-21. Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
- Henry, Adam Douglas, Karin Ingold, Daniel Nohrstedt, & Christopher M. Weible. 2022. "Advocacy Coalition Framework – Advice on Applications and Methods." In *Methods of the Policy Process*, edited by Christopher M. Weible and Samuel Workman, 105-136. New York: Taylor & Francis Group.
- Henry, Adam Douglas, Mark Lubell, & Michael McCoy. 2010. "Belief Systems and Social Capital as Drivers of Policy Network Structure: The Case of California Regional Planning." *Journal of Public Administration Research and Theory* 21 (3): 419-444. <https://doi.org/10.1093/jopart/muq042>.
- Herbert, Paul H. 1988. *Deciding what has to be done General William E. DePuy and the 1976 edition of FM 100-5, operations*. Fort Leavenworth, KS.: Combat Studies Institute, U.S. Army Command and General Staff College.
- Hernes, Gudmund. 1976. "Structural Change in Social Processes." *American Journal of Sociology* 82 (3): 513-547. <https://doi.org/10.1086/226352>.
- Herweg, Nicole, Nikolaos Zahariadis, & Reimut Zohlnhöfer. 2017. "The Multiple Streams Framework: Foundations, Refinements, and Empirical Applications." *Theories of the Policy Process*, edited by Christopher M. Weible and Paul A. Sabatier. Édition du Kindle.: Avalon Publishing.
- Heselmans, Frédéric. 2008. "Chapitre 4. Philosophie des sciences et sociologie de la recherche : les théories de la validation. Lectures croisées de Popper, Kuhn, Lakatos et Feyerabend." In *Épistémologie de la sociologie*, 87-96. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Hintze, Otto. 1991. "Système politique et système militaire." In *Féodalité, capitalisme et état moderne : essais d'histoire sociale comparée*, edited by Hinnerk Bruhns, 51-84. Paris: Editions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Hintze, Otto, Hinnerk Bruhns, & Françoise Laroche. 1991. *Féodalité, capitalisme et état moderne : essais d'histoire sociale comparée*. Paris: Editions de la Maison des sciences de l'Homme.
- Hippler, Thomas. 2006. *Soldats et citoyens naissance du service militaire en France et en Prusse*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Hirschi, Christian, & Thomas Widmer. 2010. "Policy Change and Policy Stasis: Comparing Swiss Foreign Policy toward South Africa (1968-94) and Iraq (1990-91)." *Policy Studies Journal* 38 (3): 537-563. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00373.x>.
- Hirter, Hans 2008. Bibliographie aus SPJ 1987-2008 zu der Bereichen Staatsordnung, politische Institutionen (Regierung, Verwaltung, Parlament), Volksrechte, Wahlen, Föderalismus, Parteien und Interessenorganisationen (14., um das Jahr 2008 erweiterte Fassung). Accessed 18.7.2010.
- Hoeffler, Catherine, Clémence Ledoux, & Pauline Prat. 2014. "Changement." In *Dictionnaire des politiques publiques*, edited by Laura Boussaguet, Sophie Jacquot and Pauline Ravinet, 132-140. Paris: Presses de Sciences Po.
- Hofer, Viktor. 1970. *Die Bedeutung des Berichtes General Guisans über den Aktivdienst 1939-1945 für die Gestaltung des schweizerischen Wehrwesens*. Basel und Stuttgart: Helbing & Lichtenhahn.
- Høiback, Harald. 2011. "What is Doctrine?" *Journal of Strategic Studies* 34 (6): 879-900. <https://doi.org/10.1080/01402390.2011.561104>.
- . 2013. *Understanding military doctrine : a multidisciplinary approach*. Milton Park, Abingdon, Oxon: Routledge.
- Holborn, Hajo. 1986. "The Prusso-German School : Moltke and the rise of the general staff." In *Makers of Modern Strategy : from Machiavelli to the nuclear age*, edited by Peter Paret, Gordon Alexander Craig and Felix Gilbert, 281-295. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Holeindre, Jean-Vincent. 2015. "Des Strategic Studies aux War Studies : la structuration d'un champ d'études." In *Guerre et stratégie : approches, concepts*, edited by Stéphane Taillat, Joseph Henrotin and Olivier Schmitt, 499-512. Paris: Presses Universitaires de France.
- Holeindre, Jean-Vincent, & Jean-Baptiste Jeangène Vilmer. 2015. "Pour des war studies en France : un diagnostic et des propositions." *Revue Défense Nationale* 785 (10): 53-59. <https://doi.org/10.3917/rdna.785.0053>.
- Holley, I.B. . 1984. "Concepts, Doctrines and Principles - Are You Sure You Understand These Terms?" *Air University Review*: 90-93. <http://www.airpower.maxwell.af.mil>.
- Honegger, Lorenz. 2019. "Das Ende der alten Armee: Wie das Bild des starken Mannes mit der Hellebarde verschwand." *aargauerzeitung*2019. <https://www.aargauerzeitung.ch/schweiz/das-ende-der-alten-armee-wie-das-bild-des-starken-mannes-mit-der-hellebarde-verschwand-136018875>.
- Hooker, Richard D., ed. 1993. *Maneuver Warfare : An Anthology*. Novato, CA: Presidio.
- Hooks, Gregory, & Gregory McLauchlan. 1992. "The Institutional Foundation of Warmaking: Three Eras of U. S. Warmaking, 1939-1989." *Theory and Society* 21 (6): 757-788. <http://www.jstor.org/stable/657643>.
- Hope, Ian C. 1999. "Misunderstanding Mars And Minerva: The Canadian Army's Failure To Define an Operational Doctrine." School of Advanced Military Studies, United States Army Command and General Staff College. <https://apps.dtic.mil/sti/citations/ADA382024>.

- Horowitz, Dan. 1987. "Strategic Limitations Of 'A Nation in Arms'." *Armed Forces & Society* 13 (2): 277-294. <https://doi.org/10.1177/0095327x8701300206>.
- Horowitz, Dan, & Baruch Kimmerling. 1974. "Some Social Implications of Military Service and the Reserves System in Israel." *European Journal of Sociology* 15 (02): 262-276. <https://doi.org/doi:10.1017/S0003975600002939>.
- Horowitz, Michael. 2010. *The Diffusion of Military Power : causes and consequences for international politics*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Hösli, Madeleine, & Kurt R. Spillmann. 1989. *Demographie und Sicherheitspolitik: Nationale Aspekte - Bericht und Auswertung der ETH-Arbeitstagung vom 5. Dezember 1988*. Vol. 9. *Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik*. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse, ETH Zürich.
- Hubacher, Helmut. 1970. *Zürcher AZ*, 17.04.1970.
- . 2001. *Ogi - Macht und Ohnmacht*. Basel: Opinio-Verlag, Edition Basler Zeitung.
- Huber, Heinz. 2002. "Infanterie XXI : vom Füsilier zum "Miles Protector"." *ASMZ* 168 (4): 20-22. <https://doi.org/10.5169/seals-67941>.
- Huber, Reiner K. (ed.), & General William DePuy. 1980 / 2004. *Generals Balck and von Mellenthin on Tactics*. Universitaet der Bundeswehr Muenchen, München.
- Hug, Christian. 2013. "Panzerbeschaffung und -entwicklung - erste Versuche einer Eigenentwicklung bis zur Einführung des Panzers 61/68." In *Schweizer Rüstung - Politik, Beschaffung und Industrie im 20. Jahrhundert*, edited by Rudolf Jaun and David Rieder, 86-106. Baden: Hier + jetzt.
- Hug, Peter. 2016. "Abrüstung." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/027488/2016-07-28/>.
- Hughes, Daniel J. 1986. "Abuses of German Military History." *Military Review* 86 (12): 66-76.
- Hull, Andrew W. 1991. *Rolle of Ballistic Missiles in Third World Strategies*. Alexandria, VA: Institute for Defense Analyses.
- Huntington, Samuel P. 1961. *The Common Defense: Strategic Programs in National Politics*. New York: Columbia University Press.
- . 1967. *The soldier and the state : the theory and politics of civil-military relations*. Cambridge Mas: The Belknap Press of Harvard Univ. Press.
- Hürlimann, Jacques, & Spillmann Kurt R. 1991. *Der Bericht 90 zur schweizerischen Sicherheitspolitik im Urteil ausländischer Expertinnen und Experten*. Vol. 15. *Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik und Konfliktforschung*. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse ETH Zürich.
- Hutter, Markus, & Dieter Kläy. 2005. "Jährlich vier Milliarden für eine glaubwürdige Armee : " das betriebliche Optimierungspotential ist ausgeschöpft". *ASMZ* 171 (5): 6. <https://doi.org/10.5169/seals-69802>.
- Illi, Martin. 2019. "Ernst Bieri." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/006182/2019-11-07/>.
- Information VBS. 2000. "Mutationen und Beförderungen auf hohen Posten der Armee." <https://www.admin.ch/cp/d/39c5fec7@presse2.admin.ch.html>.
- Informationsgruppe NKF. 1990. "F/A-18 - warum?" *ASMZ* 156 (6): 332-334. <http://doi.org/10.5169/seals-60279>.
- Ingold, Jean-Luc. 1989a. "Armée et désarmement - L'ennemi, où ça ?" *L'Hebdo*, 10-13.
- . 1989b. "Les Romands trompés." *L'Hebdo*, 27.04.1989, 16.
- Ingold, Karin. 2008. *Analyse des mécanismes de décision : le cas de la politique climatique suisse*. Vol. 8. *Analyse des politiques publiques*. Zürich / Chur: Rüegger Verlag.
- Ingold, Karin, & Frédéric Varone. 2012. "Treating Policy Brokers Seriously: Evidence from the Climate Policy." *Journal of Public Administration Research and Theory* 22 (2): 319-346. <https://doi.org/10.1093/jopart/mur035>.
- Interview 06. 2018. Entretien avec une personnalité ayant participé aux travaux de la Commission Schoch.
- Interview 07. 2004. "Entretien avec une personnalité ayant exercé de hautes fonctions dans l'administration fédérale." Berne, 7.05.2004.
- Interview 08. 2004. "Entretien une personnalité ayant exercé une fonction d'officier général." Lausanne, 8.05.2004.
- Interview 10. 2018. Entretien une personnalité ayant exercé une fonction d'officier général.
- Interview 11. 2011. "Entretien une personnalité ayant exercé une fonction d'officier général." Berne, 20.11.2011.
- Interview 17. 2017. Entretiens avec une personnalité ayant exercé de hautes fonctions militaires. edited by Christian Bühlmann.
- Interview 18. 2022. Interview.
- Interview 19. 2015. Entretien une personnalité ayant exercé une fonction d'officier général.
- Interview 20. 2004. Entretien une personnalité ayant exercé une fonction d'officier supérieur dans la réforme A XXI.
- Interview 22. 2019a. Entretien avec une personnalité ayant exercé des fonctions au groupement défense.

- . 2019b. Entretiens avec une personnalité ayant exercé des fonctions dans l'administration militaire fédérale.
- Interview 25. 2022. Entretien téléphonique avec une personnalité ayant exercé de hautes fonctions politiques.
- Interview 27. 2022. Entretien par courriel avec une personnalité ayant exercé de hautes fonctions militaires.
- Irondele, Bastien. 2010. "Les politiques militaires européennes et la fin des guerres majeures." In *La fin des guerres majeures?*, edited by Frédéric Ramel and Jean-Vincent Holeindre. Paris: Economica.
- . 2011. *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Isserson, Georgii Samoilovich. 1936. *The Evolution of Operational Art*. Fort Leavenworth, Kansas: Combat Studies Institute Press US Army Combined Arms Center. <https://www.armyupress.army.mil/Portals/7/combat-studies-institute/csi-books/OperationalArt.pdf>.
- Jaccard, Bertrand. 2005. "L'infanterie suisse au début du XXIe siècle." *RMS* 150 (4-5): 6-11. <https://doi.org/10.5169/seals-346487>.
- Jackson, Aaron P. 2010. *Keystone Doctrine Development in Five Commonwealth Navies: A Comparative Perspective*. Canberra: Sea Power Centre - Australia. <https://www.navy.gov.au/media-room/publications/piama-33>.
- . 2013a. *Doctrine, Strategy and Military Culture: Military-Strategic Doctrine Development in Australia, Canada and New Zealand, 1987-2007*. [s.l.]: National Defence Canada.
- . 2013b. *The Roots of Military Doctrine: Change and Continuity in Understanding the Practice of Warfare*. Fort Leavenworth, Kan.: CSI Press Publications.
- Jagers, Keith. 1992. "War and the Three Faces of Power." *Comparative Political Studies* 25 (1): 26-62. <https://doi.org/10.1177/0010414092025001002>.
- Janowitz, Morris. 1976. "Military Institutions and Citizenship in Western Societies." *Armed Forces & Society* 2 (2): 185-204. <https://doi.org/10.1177/0095327x7600200202>.
- Jaquet, Julien Matthieu, Pascal Sciarini, & Frédéric Varone. 2019. "Policy-Agenda Setting: Regierung als Hauptinitiator von Entscheidungsprozessen?" In *Blackbox Exekutive*, 213-233. NZZ Libro.
- Jaun, Rudolf. 1991. *Das Schweizerische Generalstabskorps 1875-1945: eine kollektiv-biographische Studie 1875-1945*. Basel ; Frankfurt am Main: Helbing und Lichtenhahn.
- . 1997. "Vom Bürger-Militär zum Soldaten-Militär: Die Schweiz im 19. Jahrhundert." In *Militär und Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, edited by Ute Frevert, 48-77. Stuttgart: Industrielle Welt.
- . 1998a. "Armee und Nation. Schweizerische Militärdiskurse des 19. Jahrhunderts im Widerstreit." In *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, edited by Urs Altermatt, Catherine Bosshart-Pfluger and Albert Tanner, 149-166. Zürich: Chronos.
- . 1998b. "Armee, Nation, Staat und Krieg im Widerstreit der Militärdiskurse des 19. Jahrhunderts." In *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung der Schweiz, 1848-1998*, edited by Brigitte Studer, S. 109-124. Zürich: Chronos.
- . 1999. *Preussen vor Augen: Das schweizerische Offizierskorps im militärischen und gesellschaftlichen Wandel des Fin de siècle*. Zürich: Chronos.
- . 2003. "Erziehung, Männlichkeit, Krieg. Überkreuzungen im Denken Ulrich Willes." In *General Ulrich Wille: Vorbild den einen, Feindbild den anderen*, edited by Hans Rudolf Fuhrer and Paul Meinrad Strässle, 221 - 243. Zürich: Neue Zürcher Zeitung.
- . 2006. "'Vom Soldat zum Techniker' - Armee reform und Erziehung in der schweizerischen Nachkriegsdiskussion 1945/46." In *Das Ruder in der Hand. Festschrift für Rudolf Steiger*, edited by Hubert Annen and Ulrich Zwygart, 47 - 53. Frauenfeld: Verlag Huber.
- . 2007. "Die Konzeption der militärischen Landesverteidigung vom 6.6.66 - Verortung und Bewertung in historischer Perspektive." In *La conception du 6.6.66 - 40 ans après. Contributions zum Symposium des Chefs der Armee vom 6.6.2006*, edited by Militärdoktrin, 76-86. Bern: Planungsstab der Armee.
- . 2009. "Die Planung der Abwehr in der Armee 61 in ihrem historischen Kontext." In *Die Planung der Abwehr in der Armee 61 = La planification de la défense combinée dans l'Armée 61*, edited by Peter Braun and Hervé de Weck, 35-48. Bern: Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft Association suisse d'histoire et de sciences militaires (ASHSM) Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM).
- . 2010a. "«Die Schweiz ist eine Armee» - Allgemeine Wehrpflicht ist keine unveränderliche eidgenössische Errungenschaft." *NZZ Online*, 31.10.2010. https://www.nzz.ch/die_schweiz_ist_eine_armee-ld.994022.
- . 2010b. "Die Schweizer Miliz als Inspirationsquelle republikanischer Streitkräfte und Staatlichkeit. Von Rüstow zu Wilhelm Liebknecht und Jean Jaurès." In *Umstrittene Sicherheit. Militärische Mobilisierung, gesellschaftliche Ordnung und politische Partizipation in der Neuzeit (1500 - 2000)*, edited by Ralf Prüve. Göttingen: V&R Unipress.
- . 2013. "Militärgeschichte zwischen Nischendasein und massenmedialer Aufmerksamkeit." *Traverse: Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire* 20 (1): 123-140. <https://doi.org/10.5169/seals-391067>.

- . 2017a. "Alfred Stutz und die Raumverteidigung. Ein letztes Gefecht um die Gewichtung von *area defence* und *mobile defence* unter dem Regime der Konzeption 66 der militärischen Verteidigung." In *Militärisches Denken in der Schweiz im 20. Jahrhundert - La pensée militaire suisse au 20e siècle.*, edited by Michael Olsansky, In Ares, 151-160. Baden: Hier und Jetzt.
- . 2017b. "Forschungsprojekt - Kampf um die Schweizer Armee."
<https://www.hist.uzh.ch/de/fachbereiche/neuzeit/emeriti/jaun/Forschungsprojekte/armeedebatte.html>.
- . 2019. *Geschichte der Schweizer Armee : vom 17. Jahrhundert bis in die Gegenwart*. Zürich: orell füssli.
- Jaun, Rudolf, & Michael Olsansky. 2017. Wille, Ulrich [Jr]. In *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*.
- Jauslin, Carl, Christina Graf, & Lea Schaad. 2022. *Kooperative Neutralität – Sieben Empfehlungen für ein Update der Schweizer Neutralität*. Zürich:: Foraus- Forum Aussenpolitik. <https://www.foraus.ch/en/publications/kooperative-neutralitaet-sieben-empfehlungen-fuer-ein-update-der-schweizer-neutralitaet/>.
- jd. 1991. "Gaarde-à-vous." *Domaine Public*, 14.11.1991.1991, sp.
- Jegen, Maya. 2003. "Energiepolitische Vernetzung in der Schweiz: Analyse der Kooperationsnetzwerke und Ideensysteme der energiepolitischen entscheidungsträger." Université de Genève Faculté des sciences économiques et sociales.
- Jenkins-Smith, Hank C. 1988. "Analytical debates and policy learning: analysis and change in the federal bureaucracy." *Policy Sciences* 21 (2-3): 169-211. <https://doi.org/10.1007/BF00136407>.
- Jenkins-Smith, Hank C., Daniel Nohrstedt, Christopher M. Weible, & Paul A. Sabatier. 2014. "The Advocacy Coalition Framework: Foundations, Evolution, and Ongoing Research." In *Theories of the Policy Process*, edited by Paul A. Sabatier and Christopher M. Weible, 183-223. Boulder, Colo.: Westview Press.
- Jenkins-Smith, Hank C., Daniel Nohrstedt, Christopher M. Weible, & Karin Ingold. 2017. "The Advocacy Coalition Framework: An Overview of the Research Program." *Theories of the policy process [Kindle edition]*, edited by Christopher M. Weible and Paul A. Sabatier, 135-171. Boulder, CO: Westview Press.
- Jenkins-Smith, Hank C., & Paul A. Sabatier. 1993a. "The Dynamics of Policy-Oriented Learning." In *Policy Change and Learning : An Advocacy Coalition Approach*, edited by Paul Sabatier, In *Theoretical Lenses on Public Policy*, 41-56. Boulder et al loc: Westview.
- . 1993b. "The Study of the Public Policy Process." In *Policy Change and Learning : An Advocacy Coalition Approach*, edited by Paul A. Sabatier, In *Theoretical Lenses on Public Policy*, 1-9. Boulder et al loc: Westview.
- Jenkins-Smith, Hank C., Gilbert K. St. Clair, & Brian Woods. 1991. *Explaining Change in Policy Subsystems: Analysis of Coalition Stability and Defection Over Time*. Vol. 35.
- Jervis, Robert. 1978. "Cooperation Under the Security Dilemma." *World Politics* 30 (2): 167-214.
<https://doi.org/10.2307/2009958>.
- Jick, Todd D. 1979. "Mixing Qualitative and Quantitative Methods: Triangulation in Action." *Administrative Science Quarterly* 24 (4): 602-611. <http://www.jstor.org/stable/2392366>.
- Joana, Jean, & Frédéric Mérand. 2013. "Politique de défense et variétés du militarisme libéral." *Gouvernement et action publique* VOL. 2 (4): 549-566. <https://doi.org/10.3917/gap.134.0547>.
- Jobert, Bruno, & Pierre Muller. 1987. *L'État en action : politiques publiques et corporatisme*. Paris: PUF, collection "Recherches politiques".
- John-Calame, Francine. 2006. "Postulat CPS-CN (06.050). Préparer les conditions d'une éventuelle montée en puissance de l'armée." Last Modified 03.10.2006. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=11566>.
- Johnston, Alastair Iain. 1995. "Thinking about Strategic Culture." *International Security* 19 (4): 32-64.
<http://www.jstor.org/stable/2539119>.
- Johnston, Paul. 2000. "Doctrine Is Not Enough: The Effect of Doctrine on the Behavior of Armies." *Parameters* 30 (3).
<http://www.carlisle.army.mil/>.
- Jomini, Antoine Henri de. 1838. *Précis de l'art de la guerre ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire*. Vol. 1. Paris: Anselin et G. Laguionie.
- . 1855. *Précis de l'art de la guerre, ou nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire*. Vol. 2. Paris: Tanera.
- Jorio, Marco. 2001. "Atomwaffen." Berne: Historisches Lexikon der Schweiz (HLS). <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/024625/2011-10-06/>.
- . 2023. *Die Schweiz und ihre Neutralität – Eine 400-jährige Geschichte*. Zürich: Hier und Jetzt.
- Jost, Hans Ulrich. 2006. "Die letzte Schlacht um die Seele des Volkes." *WOZ* (28). <https://www.woz.ch/0628/gsoa-1989/die-letzte-schlacht-um-die-seele-des-volkes>.

- Journal de Genève. 1955. "La journée parlementaire - Par 110 voix contre 41, le Conseil national se prononce pour les "Centurion".
Journal de Genève, 17.03.
.1955.
- Judt, Tony. 2005. *Postwar : a history of Europe since 1945*. New York: Penguin Press.
- Juillard, Dominique. 2017. *Roger Mabillard : la pensée en action ou le retour aux fondamentaux militaires après Mai 68*. Edited by Michael M. Olsansky. Vol. 3. *Militärisches Denken in der Schweiz im 20. Jahrhundert = La pensée militaire suisse au 20e siècle*. Baden: Hier und Jetzt.
- Jusos], [Schweizer. 1987. "Friedenspolitische Standortbestimmungen der Schweizer Jusos." In *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!*, edited by Hans A. Pestalozzi, 226-230. Bern: Zytglogge Verlag.
- Kaech, Arnold. 1989. "das Amt - Anmerkung aus persönlicher Sicht von Arnold Kaech." In *Entstehung und Wirken der Direktion der Militärverwaltung*, edited by Jürg Stüssi-Lauterburg, 191-235. Brugg: Verlag Effingerhof.
- Kägi, Erich A. 1981. "Armeeleitbild 90 - Von Panzern, Panzerjägern und Reserven - Ein neuer Konzeptionsstreit hinter den Kulissen." *NZZ*, 24/25.01.1981, 33.
- Kahneman, Daniel, & Amos Tversky. 1979. "Prospect Theory: An Analysis of Decision under Risk." *Econometrica* 47 (2): 263-291. <https://doi.org/10.2307/1914185>.
- Kälin, Fritz. 2018. *Die schweizerische "Gesamtverteidigung" : totale Landesverteidigung im Kalten Krieg als kleinstaatliche Selbstbehauptungsstrategie im 20. Jahrhundert*. Bern: Bibliothek am Guisanplatz. https://eu.alma.exlibrisgroup.com/view/delivery/41BIG_INST/12355828660001791.
- Keckeis, Christophe. 2003. "Kaderanlass V." Kaderanlass V, Kursaal Bern, 10.11.2003.
- Keeney, Bradford P. 2002. *Aesthetics of Change*. New York: The Guilford Press.
- Keller, Franziska. 1997. *Oberst Gustav Däniker : Aufstieg und Fall eines Schweizer Berufsoffiziers*. Zürich: Thesis-Verl.
- Keller, Rudolf. 2003. "Briefe an die NZZ – Es pressiert nicht." *NZZ*, 10.04.2003, 61.
- Kelman, Steven. 1987. *Making public policy : a hopeful view of American government*. New York: Basic Books.
- Kempf, Olivier. 2010. *L'OTAN au XXIe siècle : la transformation d'un héritage*. Perpignan: Artège.
- Kier, Elizabeth. 1995. "Culture and Military Doctrine: France between the Wars." *International Security* 19 (4): 65-93. <https://doi.org/10.2307/2539120>
- . 1999. *Imagining War : French and British Military Doctrine Between the Wars*. Princeton: Princeton University Press.
- Killias, Martin. 1989. "Les paradoxes d'une "Suisse sans armée".
Officier neuchâtelais (23): 11, 13-15.
- King, Gary , Robert O. Keohane, & Sidney Verba. 1994. *Designing social inquiry: scientific inference in qualitative research*. pbk ed. Princeton, N.J: Princeton University Press,.
- Kingdon, John W. 1995. *Agendas, Alternatives and Public Policies*. Second ed. New York: HarperCollins.
- . 2013. *Agendas, Alternatives, and Public Policies, Update Edition, with an Epilogue on Health Care*. Harlow, Essex: Pearson Education UK.
- Klöti, Ulrich, Ioanis Papadopoulos, & Fritz Sager. 2014. "Regierung." In *Handbuch der Schweizer Politik : Manuel de la politique suisse*, edited by Peter Knoepfel, Ioanis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter and Silja Hausermann. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Klunge, Olivier, ed. 2023. *Neutre – La Suisse à l'ère de la guerre hybride*. Vol. 159. Lausanne: Cahiers de la Renaissance vaudoise.
- Kneale, William , & Kneale Martha. 2008. *The development of logic*. Oxford: Clarendon Press.
- Knill, Christoph, & Andrea Lenschow. 2001. "'Seek and Ye Shall Find!': Linking Different Perspectives on Institutional Change." *Comparative Political Studies* 34 (2): 187-215. <https://doi.org/10.1177/0010414001034002003>.
- Knoepfel, Peter, Corinne Larrue, Frédéric Varone, & Jean-François Savard. 2015. *Analyse et pilotage des politiques publiques : France, Suisse, Canada*.
- Knöpfel, Martin. 2018. "TOGGENBURG: Er sieht sich als Querdenker." *St Galler Tagblatt* 2018. <https://www.tagblatt.ch/ostschweiz/appenzellerland/toggenburg-er-sieht-sich-als-querdenker-ld.504298>.
- Kolbe, Christian. 1995. "Ein "Wunderbastard" für die Obersten - Der Mirageskandal." In *Die Schweiz und ihre Skandale*, edited by Heinz Looser, 61-75. Zürich: Limmat Verl.
- Koller, Arnold. 2014. *Aus der Werkstatt eines Bundesrates*. Bern: Stämpfli.
- Koller, Christian. 2008. "Der Lange Weg zum 'zivilen Ersatzdienst' in der Schweiz." In *Ich dien' nicht! Wehrdienstverweigerung in der Geschichte.*, edited by Dierk Walter and Christian Th. Müller, 227-242. Berlin: Winter Industries.
- Kommission für Fragen der Militärischen Erziehung und Ausbildung der Armee. 1970. *Bericht der Kommission für Fragen der militärischen Erziehung und Ausbildung der Armee*. [S.l.].

- König, Fritz. 1964. "Wer soll an die Spitze." *Neue Zürcher Zeitung*, 15.10.1964, b1.
- Köppel, Thomas. 1993. "Gefährdung von Zielen und Strategie der Sicherheitspolitik durch die EWR-Abstimmung." *Bulletin 1993 zur schweizerischen Sicherheitspolitik*, edited by Kurt Spillmann, 11-18. Zürich: Center for Security Studies (CSS) Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse ETH Zürich. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-001743729>.
- Krauthammer, Charles. 1990–1991. "The Unipolar Moment." *Foreign Affairs* 70 (1): 23-33. <https://doi.org/10.2307/20044692>.
- Kreis, Georg. 1976. *Auf den Spuren von "La Charité" - Die schweizerische Armeeführung im Spannungsfeld des deutsch-französischen Gegensatzes 1936-1941*. Basel und Stuttgart: Helbing & Lichtenhahn.
- . 2007a. "Die Neutralität - eine historische Kategorie für eine künftige Politik ?" In *Die Schweizer Neutralität - Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen*, edited by Georg Kreis, 35-50. Zürich: Werd.
- , ed. 2007b. *Die Schweizer Neutralität - Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen*. Zürich: Werd.
- Kriesi, Hanspeter. 1995. "The political opportunity structure of new social movements: Its impact on their mobilization." In *The politics of social protest: Comparative perspectives on states and social movements*, edited by J. Craig Jenkins and Bert Klandermans, 167-198. University of Minnesota Press: University of Minnesota Press.
- . 1998. *Le système politique suisse*. 2e édition ed. Paris: Economica.
- Kriesi, Hanspeter, & Alexander H. Trechsel. 2008. *The Politics of Switzerland - Continuity and Change in a Consensus Democracy*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Krimm, Roland. 1996. "Le Partenariat pour la paix de l'OTAN coûtera 3 millions e francs à la Suisse." *La Gazette de Lausanne*, 18.10.1996.
- kst/sda. 2005. "Neuer Präsident der Offiziersgesellschaft." Last Modified 12.03. <https://www.news.ch/Neuer+Praesident+der+Offiziersgesellschaft/206097/detail.htm>.
- Kübler, Daniel. 1998. *Politique de la drogue dans les villes suisses entre ordre et santé : analyse des conflits de mise en oeuvre*. Lausanne : [s.n.].
- . 1999. "Ideas as catalytic elements for policy change: advocacy coalitions and drug policy in Switzerland." In *Public policy and political ideas*, edited by Dietmar Busch Andreas Braun, 116-135. Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA: Edward Elgar.
- . 2000. *Politique de la drogue dans les villes suisses entre ordre et santé : analyse des conflits de mise en oeuvre. Logiques politiques*. Paris, Montreal: L'Harmattan. Ed. commerciale de la thèse de Lausanne, 1998.
- . 2001. "Understanding policy change with the advocacy coalition framework: an application to Swiss drug policy." *Journal of European Public Policy* 8 (4): 623-641. <https://doi.org/10.1080/13501760110064429>.
- Kübler, Daniel, & Jacques de Maillard. 2009. *Analyser les politiques publiques*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Küchler, Simon. 2003. «*Es wird nicht die ganze Wahrheit gesagt*» - Interview mit Korpskommandant Simon Küchler. Zürich: neutrale und souveräne Schweiz Eidgenössisches Komitee für eine direkt-demokratische.
- . 2006a. "Das Debakel von Flims : Versuch einer Wertung." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 172 (12): 43. <https://doi.org/10.5169/seals-70569>.
- . 2006b. "Im Gedenken an Brigadier Erhard Semadeni - Ein Mann der Tat." *Schweizerzeit*. <http://www.schweizerzeit.ch/2306/tat.htm>.
- . 2009. "Die Spiegelfechterei mit der «schlechteren Armee 95»." *Pro Militia* (3): 1. <https://www.promilitia.ch/Resources/Persistent/508dee574f54dcd18065440d4253ae3f092b23d8/09-3.pdf>.
- Kuebler, Daniel. 2007. "Understanding the Recent Expansion of Swiss Family Policy: An Idea-Centred Approach." *Journal of Social Policy* 36 (2): 217-237. <https://doi.org/10.1017/S0047279406000572>.
- Kuehn, David, & Ingo Rohlfing. 2010. "Causal Explanation and Multi-Method Research in the Social Sciences." *Political Methodology Committee on Concepts and Methods Working Paper Series* (26).
- Kuhn, Thomas S. 1970. *The Structure of Scientific Revolutions*. Second Edition, Enlarged ed. Chicago.: The University of Chicago Press.
- Kunz, Raymund. 1997. "Die OSZE-Präsidentschaft - Lehren für die Aussen- und Sicherheitspolitik der Schweiz." In *Vom Statisten zum Hauptdarsteller: die Schweiz und ihre OSZE-Präsidentschaft*, edited by Laurent Goetschel, 177-188. Bern: P. Haupt.
- Kurz, Hans-Rudolf. 1975. "Bundesrat Kobelt im Amt, 1940-1954." In *Bundesrat Karl Kobelt, 1891-1968 : eine Gedenkschrift*, edited by Hans Müller, 85-100. Bern: P. Haupt.
- Kurz, Hans-Rudolf. 1959. "Militärdepartement und Militärverwaltung." *Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung* 35 (14): 363. <https://doi.org/10.5169/seals-708051>.
- . 1967. *Bewaffnete Neutralität - Die militärische Bedeutung der dauernden schweizerischen Neutralität*. Frauenfeld und Stuttgart: Huber.

- . 1975. "Militärdepartement und Militärverwaltung." *Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung* 50 (8): 4. <https://doi.org/10.5169/seals-704571>.
- Kussau, Jürgen, Stefan T. Güntert, Annina Roeck-Padrutt, Lutz Oertel, & Theo Wehner. 2007. *Milizsystem zwischen Freiwilligentätigkeit und Erwerbsarbeit : Teil 1: Quantitative und qualitative Zusammenfassung einer Schulpflege-Untersuchung*. Zürich: Zentrum für Organisations- und Arbeitswissenschaften.
- Kux, Stephan. 1996. "OSZE-Vorsitz als Herausforderung für die Schweiz." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 162 (1): 14. <https://doi.org/10.5169/seals-64318>.
- Ladner, Andreas, Jean-Loup Chappelet, Yves Emery, Peter Knoepfel, Luzius Mader, Nils Soguel, & Frédéric Varone. 2013. *Manuel d'administration publique suisse*. Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Lakatos, Imre. 1968. "Criticism and the Methodology of Scientific Research Programmes." *Proceedings of the Aristotelian Society* 69: 149-186. <http://www.jstor.org/stable/4544774>.
- . 1976. "Falsification and the Methodology of Scientific Research Programmes." In *Can Theories be Refuted? Essays on the Duhem-Quine Thesis*, edited by Sandra G. Harding, 205-259. Dordrecht: Springer Netherlands.
- . 1989. *The methodology of scientific research programmes*. edited by John Worrall and Gregory Currie. Cambridge: Cambridge Univ. Press.
- Lampert, Michael, & Thomas Stauffer. 2017. "Organisation der Gruppe Verteidigung – Dilemma zwischen Militärverwaltung und Armee?" Executive Master of Public Administration (MPA), Universität Bern. https://www.kpm.unibe.ch/a_title_strat_forschung/k_kpm/content/e69705/e232334/e234053/e659555/e701840/WEB_Masterarbeit_ger.pdf.
- Lang, Josef. 2001. "Militärgesetz Nein - Es geht nicht um den Selbstschutz." *Das Bulletin* 2001, 6-8. https://gruene-zug.ch/wp-content/uploads/2017/03/2001_1_i.pdf.
- . 2006. "Braucht die Welt eine Schweizer Armee? Pazifistische Politik im 21. Jahrhundert." In *Pazifismus. Ideengeschichte, Theorie und Praxis*, edited by Barbara Bleisch and Jean-Daniel Strub. Bern: P Haupt.
- . 2012. "L'armée de milice, une tradition suisse inventée au XXe siècle." *Le Temps*, 10.12.2012. <https://www.letemps.ch/>.
- . 2014. "Zimmerwald statt Marignano!" *GSoA-Zeitung* (159). <https://www.gsoa.ch/newspaper/zimmerwald-statt-marignano/>.
- Langendorf, Jean-Jacques. 1987. *Guillaume Henri Dufour ou la passion du juste milieu*. Lucerne et Lausanne: Éditions René Coeckelberghs.
- . 2001. *Faire la guerre : Antoine-Henri Jomini, Volume 1 : Chronique, Situation, Caractère*. Genève: Georg.
- . 2004. *Faire la guerre : Antoine-Henri Jomini, Volume 2 : Le penseur politique, l'historien militaire, le stratège*. Vol. 2. Genève: Georg.
- Langendorf, Jean-Jacques, & Pierre Streit. 2007. *Face à la guerre : l'armée et le peuple suisses : 1914-1918, 1939-1945*. Gollion (Suisse); [Paris]: Infolio.
- Laroche, Daniel. 2012. "«Nous devons porter pour chaque projet un regard critique sur les exigences de qualité» Entretien avec le nouveau chef de l'État-major de l'armée, le divisionnaire Aldo C. Schellenberg." *Intra* (1/12).
- Lasic, Josip. 2012. *Abstimmungskampagnen um die Abschaffung der Schweizer Armee Herbst 1989*, ed Grin.
- Lattmann, Thomas. 1998. "Schweizerische Landesverteidigung im Zeichen des Kalten Krieges : eine Analyse anhand Deutschweizer Tageszeitungen von 1950 bis 1965." Master.
- Lauk, Urs, Felix Meier, Christian Schmid, Beat Sievers, Peter Schwarz, Georg Ober-Kassebaum, Willy P. Stelzer, Jürg Wyrsch, Odilo Bürgi, Peter Fischli, & Thomas Harder. 2001. "Verteidigung und Bundesverfassung : eine Auseinandersetzung mit den Aufträgen einer zukünftigen Armee." *ASMZ* 167 (3): 11-13. <https://doi.org/10.5169/seals-67245>.
- Laurens, Sylvain. 2007. "'Pourquoi' et 'comment' poser les questions qui fâchent ?" *Genèses* 4/2007 (69): 112-127. www.cairn.info/revue-geneses-2007-4-page-112.htm.
- Lautenschuetz, R. 1998. "Eine wertvolle sicherheitspolitische Projektskizze - Bundesrat Ogi und die Armeespitze zum Bericht Brunner." *NZZ*, 27.02.1998.
- Lautenschütz, Raul. 1998. "Sicherheit durch Kooperation - Leitlinien für den neuen Bericht zur Sicherheitspolitik." *NZZ*, 15.09.1998.
- Lebow, Richard Ned. 2010. *Forbidden Fruit : Counterfactuals and International Relations*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Legro, Jeffrey. 1995. *Cooperation under Fire : Anglo-German restraint during World War II*. New York: Cornell University Press.
- Lehmann, Peter. 2019. *Die Umdeutung der Neutralität - Eine politische Ideengeschichte der Eidgenossenschaft vor und nach 1815*. Basel, Berlin: Schwabe Verlag.
- Lemke, Thomas. 2001. "'The birth of bio-politics': Michel Foucault's lecture at the Collège de France on neo-liberal governmentality." *Economy and Society* 30 (2): 190-207. <https://doi.org/10.1080/03085140120042271>.

- Lenherr, Alfons. 1976. *Das schweizerische Militärwesen der Restaurationszeit als Dokumentation eines nationalen Bewusstseins : insbesondere die sechs Übungslagers von 1820 bis 1830*. Osnabrück: Biblio-Verlag.
- Leonhard, Robert R. 1991. *The Art of Manoeuver. Manoeuver-Warfare Theory and Airland Battle*. Novato: Presidio Press.
- Letsch, Bruno. 1991. "Finanzieller Zwang zu mehr Wirksamkeit in Armee und EMD." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 157 (1): 21. <https://doi.org/10.5169/seals-60976>.
- . 1992. "«Die Bundesfinanzen als bestimmender Faktor der Armee reform»." *NZZ*, 05.12.1992, 21.
- Lévy, Philippe. 2010. "La Commission d'étude pour les questions stratégiques (« Commission Brunner ») (1996–1998)." In *Edouard Brunner ou la diplomatie du possible - ACTES DU COLLOQUE EN SON SOUVENIR*, edited by Andreas Wenger and Victor Mauer, In Zürcher Beiträgen zur Sicherheitspolitik, 133-139. Zürich: Center for Security Studies (CSS).
- Levy, Yagil. 2006. "The War of the Peripheries: A Social Mapping of IDF Casualties in the Al-Aqsa Intifada." *Social Identities* 12 (3): 309-324. <https://doi.org/10.1080/13504630600744146>.
- . 2008a. "The Demise of the Citizen-Soldier." *Les Temps Modernes* (651): 65-80.
- . 2008b. "The Second Lebanon War: From Republican Control to Market Control Over the Army." *Democracy and Security* 4 (1): 48-68. <https://doi.org/10.1080/17419160801897977>.
- . 2010a. "Controlling the invisible: The essence of effectual control of the modern military." *International Politics* 47 (1): 104-124. <https://doi.org/10.1057/ip.2009.24>.
- . 2010b. "The Essence of the "Market Army"." *Public Administration Review* 70 (3): 378-389. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2010.02152.x>.
- Lezzi, Bruno. 1989. "Entscheidung für die Armee - Mehr Anhänger der Initiative als erwartet." *NZZ*, 27.11.1989, 17-18. http://static.nzz.ch/files/6/7/2/Armeeabschaffung+1_1.4062672.pdf.
- . 1996a. "Basis gegen Profis Die Gruppe fuer eine Schweiz ohne Armee im Dilemma." *NZZ*, 25.03.1996a, 17.
- . 1996b. "Die GSoA setzt sich unter Zeitdruck fuer zweite Abschaffungsinitiative - gegen Bremsmanoeuver." *NZZ*, 01.04.1996b, 15.
- . 1996c. "Führung - Visionen und Realität - Adolf Ogi an einer Tagung der Militärischen Führungsschule." *NZZ*, 26.03.1996c, 15.
- . 1996d. "Verteidigung in europäischer Kooperation - Neue Vorschlaege der "Arbeitsgruppe Sicherheitspolitik"." *NZZ*, 24.04.1996d, 13.
- . 1998. "Prinzipielles Bekenntnis zur sicherheitspolitischen Öffnung- Anregungen im Bericht der Studienkommission für strategische Fragen." *NZZ*, 27.02.1998, 17.
- . 2000. "Die Sicherheitsdebatte steht erst am Anfang - Die Bewaffnungsfrage fördert Grundsatzprobleme zutage." *NZZ*, 06.03.2000, 11.
- . 2003a. "Ein Truppenkommandant mit Charisma." *NZZ*, 06.12.2003a. <https://www.nzz.ch/article99VQI-1.340765>.
- . 2003b. "Milizkommission soll die Armeespitze beraten." *NZZ*, 24.2.2003b. <https://www.nzz.ch/article8P39M-1.217731>.
- . 2005. "Wer soll die Offiziere führen?" *NZZ*, 26.02.2005, 14. <https://www.nzz.ch/articleCMIPD-ld.334080>.
- . 2007a. "[Barbara Haering] «Ich möchte friedenspolitisch aktiv bleiben»." *NZZ* 2007a. https://www.nzz.ch/ich_moechte_sicherheits- und_friedenspolitisch_aktiv_bleiben-ld.427223.
- . 2007b. "Militärische Auslandseinsätze auf kleinem Feuer - Erklärung Bundesrat Samuel Schmid." *NZZ*, 05.02.2007b, 11.
- . 2011. "Kritisches Denken bringt die Armee weiter." *NZZ*, 22.11.2011.
- . 2016. "Militärdoktrin mit langer Verfallszeit - Vor 50 Jahren verabschiedet der Bundesrat eine wegweisende Konzeption der militärischen Landesverteidigung." *NZZ*, 30.05.2016.2016, 11.
- . 2022. *Von Feld zu Feld. Ein Leben zwischen Armee, Journalismus und Politik*. St. Gallenkappel: Edition Königstuhl.
- . 2023. *Zwischen Militär, Journalismus und Politik- Internationale Perspektiven - Autorenlesung*. Geneva Centre for Security Policy.
- Lezzi, Bruno, & Georg Ober-Kassebaum. 2003. "Armee XXI - Chance oder Gefahr? Fragen von NZZ-Redaktor Bruno Lezzi." 2003.
- Lezzi, Otto. 1996. *Sozialdemokratie und Militärfrage in der Schweiz*. Frauenfeld: Huber.
- Liaudat, André. 2022. « Café historique » avec le divisionnaire André Liaudat. edited by Dominique Andrey.
- Libel, Tamir. 2018. "Rethinking strategic culture: A computational (social science) discursive-institutionalist approach." *Journal of Strategic Studies*: 1-24. <https://doi.org/10.1080/01402390.2018.1545645>.
- Liddell Hart, Basil Henry. 1967. *Strategy*. New York, N.Y.: Meridian.
- . 1979. *The German General Talk : Startling revelations from Hitler's high command*. New York: Quill.

- Liener, Arthur. 1994a. *Armee 95 - unsere Milizarmee der Zukunft im sicherheits- und militärpolitischen Umfeld : Referat anlässlich der 19. ordentlichen Generalversammlung der Aargauischen Industrie- und Handelskammer vom 19. Mai 1994 in Subr.* Aarau: Aargauische Industrie- und Handelskammer.
- . 1994b. "Von der Abwehr zur umfassenden Einsatzdoktrin - Dynamische Raumverteidigung als Schlüsselement." *NZZ*, 21.11.1994b, 55.
- . 1997. "Veränderungen im Bereich der (Militär)-Strategie." *Karl Schmid als strategischer Denker - Beurteilungen aus historischer und aktueller Perspektive: Bericht und Auswertung der Tagung vom 1. Juli 1997*, edited by Hans Künzi and Kurt R. Spillmann, 53-55. Zürich: CSS Zürcher Beiträge. <https://css.ethz.ch/content/specialinterest/gess/cis/center-for-securities-studies/en/services/digital-library/publications/publication.html/566>.
- . 2004. "Armee 95 : Conférence donnée au 1. GMS-Wintersymposium (2004/05) Armee 95 : Séminaire GSM A Suisse 61 - 95 - XXI." Zürich.
- Lienhard, Andreas, & Philipp Häslar. 2007. "Verfassungsmässigkeit des Entwicklungsschrittes 2008/11 der Schweizer Armee - Gutachten vom 26. Februar 2007 zuhanden des Eidgenössischen Departements für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)." *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération (JAAC)* 2007 (2): 9-75. <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc/150000040.pdf?ID=150000040>.
- Lind, William S. 1985. *Maneuver Warfare Handbook*. Boulder, Co: Westview Press.
- Lindemann, Thomas. 2008. *Penser la guerre : l'apport constructiviste*. Paris: l'Harmattan.
- Linder, Wolf. 1987. *La décision politique en Suisse*. Lausanne: Editions réalités sociales.
- Linder, Wolf, Christian Bolliger, & Yvan Rielle. 2010. *Handbuch der eidgenössischen Volksabstimmungen 1848 bis 2007*. Bern: Haupt.
- Linhardt, Dominique. 2019. "Un monopole sous tension : les deux visages de la violence d'État." *Politika.io*. <https://doi.org/10.26095/g3js-va66>.
- Little, Richard. 1981. "Ideology and change." In *Change and the study of international relations : the evaded dimension*, edited by Barry Buzan and R. J. Barry Jones. London: Pinter.
- Locarnini, Guido. 2019. "Nello Celio." In *Das Bundesratslexikon*, edited by Urs Altermatt, 497502. Zürich: NZZ Libro.
- Lombardi, Filippo 2001. *Armée XXI. Maintenir trois brigades de montagne*. edited by Conseil des États. Berne. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20013712>.
- Lombardi, Fiona. 2007. *The Swiss Air Power*. Zürich: Verlag der Fachvereine Hochschulverlag AG an der ETH Zurich.
- Longchamp, Claude. März 1090 1990a. *Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 26. November 1989*. Schweiz. Gesellschaft für praktische Sozialforschung / FSP (Zürich / Bern). <https://swissvotes.ch/vote/357.00/nachbefragung-de.pdf>.
- . 1990b. *Hauptergebnisse der Abstimmung vom 26. November 1989 "Für eine Schweiz ohne Armee und für eine umfassende Friedenspolitik"*. Gfs.bern (Berne).
- Lottaz, Pascal. 2019. "Pascal Lottaz über die Auslegung der Neutralität." <https://www.nau.ch/news/stimmen-der-schweiz/pascal-lottaz-uber-die-auslegung-der-neutralitat-65543520>.
- Lovisa, Maurice, Andreas Steigmeier, & Walter Lüem. 1997. *Die Limmatstellung im Zweiten Weltkrieg*. Baden [Switzerland]: Baden-Verlag.
- Its. 1989. "«Armee 95» – mehr Muskeln und weniger Fett Kleinere Armee mit jüngeren Beständen." *NZZ*, 26.05.1989, 21.
- Luchsinger, Fred. 1950. "Die Reorganisation der Armee - Aussenordentliche Delegiertenversammlung der Schweizerischen Offiziersgesellschaft." *NZZ*, 19.06.1950, 3.
- Lustick, Ian S. 1996. "History, Historiography, and Political Science: Multiple Historical Records and the Problem of Selection Bias." *The American Political Science Review* 90 (3): 605-618. <http://www.jstor.org/stable/2082612>.
- Luttwak, Edward. 1980. "The Operational Level of War." *International Security* 5 (3): 61-79. <https://doi.org/10.2307/2538420>.
- . 2001. *Strategy : the Logic of War and Peace*. Cambridge, Mass.: Belknap Press of Harvard University Press.
- Lutz, Marc Andrew. 2013. "Ein Dach für die Schweiz oder unnötige Milliardenvögel? Die Debatte um die Beschaffung des Kampfflugzeugs F/A-18." In *Schweizer Rüstung : Politik, Beschaffung und Industrie im 20. Jahrhundert*, edited by Rudolf Jaun and David Rieder, In Ares, 74-84. Baden: Hier + jetzt.
- . 2015. "Der Kampf um die Schweizer Armee: Aktionen und Semantiken der Schlüsselakteure auf den öffentlichen politischen Arenen 1990-2003." PhD, University of Zurich, Faculty of Science.
- Lutz, Marc Andrew, & Christoph Rainer Wyniger. 2017. *Der Kampf um die Schweizer Armee 1966-2003. Schriftenreihe BiG Nr. 71*. Bern: Bibliothek am Guisanplatz.
- Lykke, Jr., Arthur F. 2001. "Toward an Understanding of Military Strategy." *U.S. Army War College Guide to Strategy*, edited by Joseph R. Cerami and James F. Holcomb, Jr, 179-185. Ft. Belvoir: Defense Technical Information Center. <http://www.dtic.mil/docs/citations/ADA387893>.

- M.Z., & Jean-Philippe Ceppi. 1991. "Armée: fronde à droite." *Le Nouveau Quotidien* (1): 1;11.
- Ma, Janaina, Marco Aurélio Cirilo Lemos, & Diego Mota Vieira. 2020. "How is the Advocacy Coalition Framework Doing? Some Issues since the 2014 Agenda." *Revista Brasileira de Ciência Política* (32). <https://doi.org/10.1590/0103-335220203201>.
- Mabillard, Roger. 1979. "De la relation entre le risque calculé et la crédibilité." *Revue Militaire Suisse* 124 (2): 56. <https://doi.org/10.5169/seals-344200>.
- Macgregor, Douglas A. 2003. *Transformation under fire : revolutionizing how America fights*. Westport, CT: Praeger.
- Mach, André, ed. 1999. *Globalisation, néo-libéralisme et politiques publiques dans la Suisse des années 1990*. Zürich: Seismo.
- MacIsaac, David. 1986. "Voices from the Central Blue: The Air Power Theorists." In *Makers of Modern Strategy : from Machiavelli to the Nuclear Age*, edited by Peter Paret, Gordon Alexander Craig and Felix Gilbert, 624-647. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Mackie, J. L. 1965. "Causes and Conditions." *American Philosophical Quarterly* 2 (4): 245-264. <http://www.jstor.org/stable/20009173>.
- Mäder, Markus. 2004. *In pursuit of conceptual excellence : the evolution of British military-strategic doctrine in the post-Cold War era, 1989-2002*. Bern: Lang.
- Mäder, Markus, & Martin Arnet. 1998. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 1997 bis Dezember 1997." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 1997/98*, edited by Kurt R. Spillmann, 98 - 127. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Mäder, Markus, & Daniel Trachsler. 1999. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 1998 bis Dezember 1998." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 1999*, edited by Kurt R. Spillmann and Andreas Wenger, 103 - 154. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Maggetti, Martino, Fabrizio Gilardi, & Claudio M. Radaelli. 2016. "Designing research in the social sciences."
- Mahoney, James. 2007. "Qualitative Methodology and Comparative Politics." *Comparative Political Studies* 40 (2): 122-144. <https://doi.org/10.1177/0010414006296345>.
- . 2012. "The Logic of Process Tracing Tests in the Social Sciences." *Sociological Methods & Research*. <https://doi.org/10.1177/0049124112437709>.
- Mahoney, James, & Gary Goertz. 2004. "The Possibility Principle: Choosing Negative Cases in Comparative Research." *The American Political Science Review* 98 (4): 653-669. <http://www.jstor.org/stable/4145330>.
- Mahoney, James, & Dietrich Rueschemeyer. 2003. *Comparative historical analysis in the social sciences*. Cambridge, U.K.; New York: Cambridge University Press.
- Maissen, Thomas 2011. République. In *DHS*. Berne.
- Mantovani, Mauro. 1997. Milizarmee oder Freiwilligenarmee? Vor dem Wendepunkt der öffentlichen Diskussion. *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 1996/1997*: 47-68.
- . 1999. *Schweizerische Sicherheitspolitik im Kalten Krieg (1947-1963): zwischen angelsächsischem Containment und Neutralitätsdoktrin*. Zürich: Orell Füssli.
- Mantovani, Mauro, & Martin Arnet. 1994. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Dezember 1993 bis Dezember 1994." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik*, edited by Kurt R. Spillmann, 77-104. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Mantovani, Mauro, & Marcel Berni. 2018. "Strategieanalyse: Methodik und Visualisierung." *Military Power Revue* (2): 31-42.
- . 2020. "Visualizing strategy: a conceptual framework for the analysis and teaching of the conduct of war." *Defence Studies*: 1-17. <https://doi.org/10.1080/14702436.2020.1807339>.
- Mantovani, Mauro, Sagra Strizzolo, David Hager, & Ralf Müllhaupt. 2019. "Streitkräfteentwicklung: Analysemethodik und Visualisierung." *Military Power Revue* (2): 20-33.
- Margot, Daniel E. 1964. "La revanche du "général rebelle"." *Feuille d'Avis de Lausanne*, 11.11.1964, 5.
- Marine Corps Doctrine Publication 1. 1997. *Warfighting*. In *MCDP 1*. Washington DC: Department of the Navy. <http://www.clausewitz.com/readings/mcdp1.pdf>.
- Marini, Margaret Mooney, & Singer Burton. 1988. "Causality in the Social Sciences." *Sociological Methodology* 18: 347-409. <https://doi.org/10.2307/271053>
- Mark, Wilhelm. 1954. "Der taktische Einsatz von Atomgeschossen." *ASMZ* 120 (10): 734-737. <https://doi.org/10.5169/seals-25221>.
- . 1966a. "'De quoi s'agit-il?' : unvollständige Konzeption der militärischen Landesverteidigung." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemetne schweizerische* 132 (8): 441-443. <https://doi.org/10.5169/seals-43123>.

- . 1966b. "Strategie des Kleinstaates [Buchbesprechung]." *ASMZ* 132 (9): 557. <http://retro.seals.ch/digbib/view?rid=asm-004:1966:132::569>.
- Marquis, Susan L. 1997. *Unconventional Warfare: Rebuilding US Special Operations Forces*. Washington DC: Brookings.
- Marti, Hans. 1958. *Urbild und Verfassung: eine Studie zum hintergründigen Gehalt einer Verfassung*. Bern: H. Huber.
- Marti, Heinz. 2005. *Schweizer Armeeführung - von der TO 36 zur A XXI 1930-2004*. Thun: Verein Schweizer Armeemuseum.
- Marti, Peter. 1994. *Schweizer Armee 95*. Frauenfeld: Huber.
- Maspoli, Flavio. 2001. *Armée XXI. Maintenir trois brigades de montagne*. Conseil des États (Berne). <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20013764>.
- Mawhinney, Hanne B. 1993. "Change in Canadian Education." In *Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach*, edited by Paul Sabatier, In *Theoretical Lenses on Public Policy*, 59-82. Boulder et al loc: Westview.
- Mayer, Marcel. 2006. "Kobelt, Karl." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS), Version vom 21.08.2006*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D4646.php>.
- McCrabb, Col Maris "Buster". 1997. "The Evolution of NATO Air Doctrine." *The Paths of Heaven: The Evolution of Airpower Theory*, edited by Phillip S. Meilinger, 443-484. Maxwell Air Force Base (Alabama): Air University Press.
- McKercher, B. J. C., & Michael A. Hennessy. 1996. *The Operational Art: Developments in the Theories of War*. Westport, Conn.: Praeger.
- McMahon, Robert J. 2003. *The Cold War: a very short introduction*. Oxford; New York: Oxford University Press.
- Mead Earle, Edward. 1973. "Adam Smith, Alexander Hamilton, Friedrich List: The Economic Foundations of Military Power [1941]." *Makers of Modern Strategy - Military Thought from Machiavelli to Hitler*, edited by Edward Mead Earle, 117-154. Princeton: Princeton University Press.
- Mearsheimer, John J. 1994-1995. "The False Promise of International Institutions." *International Security* 19 (3): 5-49. <https://doi.org/10.2307/2539078>.
- . 2001. *The tragedy of Great Power politics*. New York: Norton.
- Meienberg, Niklaus. 2000a. "Meienberg über... ..Dr. Hansweh Kopp." <http://www.meienberg.ch>.
- . 2000b. "Sprechstunde bei Dr Hansweh Kopp." In *Reportagen 2*, 41-51. Zürich: Limmat Verlag.
- Meier, Adolf. 1991. *Das letzte Defilee: Über die seltsame Hintergründe der Abschaffung der Schweizer Kavallerie: der letzte Reiteroberst meldet sich zurück*. Zürich: Weltwoche-ABC-Verlag.
- Meier, Michael. 2005. *Das Engagement der Schweiz in den Konflikten im ehemaligen Jugoslawien: eine deskriptive Analyse der Massnahmen und Entscheidungen des EDA zur Prävention und Beilegung der Konflikte im ehemaligen Jugoslawien 1989-1996*. Bern: P. Lang.
- Meier, Niklaus, Daniel Schlumpf, Jan-Philipp Kessler, & Christiane Callsen. 2002. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 2001 bis Dezember 2001." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2002*, edited by Kurt R. Spillmann and Andreas Wenger, 161 - 247. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Meier, Niklaus, Marco Zanolli, Daniel Trachsler, Jan-Philipp Kessler, & Christiane Callsen. 2001. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 2000 bis Dezember 2000." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2001*, edited by Kurt R. Spillmann and Andreas Wenger, 165 - 230. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Meier, Titus J. 2018. *Widerstandsvorbereitungen für den Besetzungsfall: die Schweiz im Kalten Krieg*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Meilinger, Phillip S. 2001. *Airmen and Air Theory - A Review of the Sources*. Maxwell Air Force Base: Air University Press.
- . 2003. *Airpower - Myths and Facts*. Maxwell AFB AL: Airpower - Myths and Facts.
- Membrez, Gaëtan. 1998a. "Engagement du Corps des Gardes-Fortifications: à la lumipre de l'offre et de la demande." In *Actes du Symposium 1998 - Guerre civile - guerilla - terrorisme entre hier et avenir*, edited by Centre d'histoire et de prospective militaires, 329-336. Pully: CHPM.
- . 1998b. "SECURITE PUBLIQUE - Le corps des Gardes-fortifications, une organisation en développement à la lumière de l'offre et de la demande." MPA, IDEHAP.
- Menusier, Antoine. 1996a. "La peur au ventre, la Suisse renonce à envoyer des bérets bleus en Bosnie." *Le Nouveau Quotidien*, 1.02.1996a, 7.
- . 1996b. "Les civils invités à la table des militaires." *Le Nouveau Quotidien*, 29.08.1996b, 2.
- . 1997. "Le mouvement pacifiste se déchire en lançant deux nouvelles initiatives." *Le Nouveau Quotidien* (24.11.)1997, 8.
- Menusier, Antoine, & Michel Zendali. 1996. "Le colonel Nyffenegger a fait preuve de négligence. Il n'est pas le seul." *Le Nouveau QUotidien*, 30.1.1996.1996, 7.

- Merle, Marcel. 2000. "Pacifisme." In *Dictionnaire de stratégie*, edited by Thierry de Montbrial and Jean Klein, 396-403. Paris: Presses Universitaires de France.
- Methven, Andrew. 2003. "Is it not high time the doctrine industry published its doctrine on the limits of the utility of written doctrine?" *Defence Studies* 3 (3): 130-148. <https://doi.org/10.1080/14702430308405082>.
- Metzger, Jan. 1999. *Die Milizarmee im klassischen Republikanismus: die Odyssee eines militärpolitischen Konzeptes von Florenz über England und Schottland nach Nordamerika (15.-18. Jahrhundert)*. Vol. 22. *St. Galler Studien zur Politikwissenschaft*. Bern: Haupt.
- Meuwly, Olivier. 2020. "Hegel: les 250 ans du penseur de l'Etat moderne." *Le Temps*, 05.05.2020. <https://www.letemps.ch/>.
- Meuwly, Olivier, & Michel Steiner. 2019. "Henri Druey." In *Das Bundesratslexikon*, edited by Urs Altermatt, 44-50. Zürich: NZZ Libro.
- Mft. 1961. "Revue de la presse - Les militaires et le pouvoir." *Revue militaire suisse* 106 (9): 464-465.
- Mikische, Ferdinand Otto. 1955. *Atomic Weapons and Armies*. New York: Pranger.
- Militärdoktrin, ed. 2007. *La conception du 6.6.66 - 40 ans après*. Vol. 92.001df. Berne: Planungsstab der Armee.
- Miller, Laura L. 1997. "Do Soldiers Hate Peacekeeping? The Case of Preventive Diplomacy Operations in Macedonia." *Armed Forces & Society* 23 (3): 415-449. <https://doi.org/10.1177/0095327x9702300306>.
- Ministerial Meeting of the North Atlantic Council/North Atlantic Cooperation Council, 10-11 January 1994, 1994, "Partnership for Peace: Invitation," <http://www.nato.int/docu/comm/49-95/c940110a.htm>.
- Mirow, Wilhelm. 2012. "The Idiosyncrasies of Contemporary Swiss Security Policy and Practice: A Strategic Culture-Based Explanation." *Contemporary Security Policy* 33 (2): 337-359. <https://doi.org/10.1080/13523260.2012.693799>.
- Miville, Carl. 1989. "Ein sozialdemokratisches Votum gegen die GSoA-Initiative - Die Welt ist so, wie sie ist..." *Rote Revue* (4): 3-4.
- Möckli, Daniel. 2007. "Neutralité et capacité d'action extérieure de la Suisse." *Politique de sécurité: analyses du CSS* (20): 1-3. <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-security-studies/pdfs/CSS-Analysen-20-FR.pdf>.
- Möckli, Daniel, & Valentin Misteli. 2010. "Auslandeinsätze der Armee." *CSS Analysen zur Sicherheitspolitik*. https://css.ethz.ch/publikationen/css-analysen-zur-sicherheitspolitik/details.html?id=/n/o/6/7/no_67_swiss_military_operations_abroadnr.
- Möckli, Daniel, & Andreas Wenger. 2009. *SIPOL WEB Öffentliche Plattform zum Sicherheitspolitischen Bericht Schlussbericht des Center for Security Studies (CSS) der ETH Zürich*. Zürich: Center for Security Studies. [URL indisponible, document électronique enregistré]
- Mohler, Markus H.F. 2008a. "'Raumsicherung' – Verfassungsrechtliche Fragen zur jüngsten Entwicklung in Rechtsetzung, Doktrin und Reglementierung über den Einsatz der Armee." *Leges* 2008 (3): 437-464.
- . 2008b. Wird die Armee zu einer Gendarmerie? Verfassungsrechtliche Fragen zur jüngsten Entwicklung in Rechtssetzung und Doktrin über den Einsatz der Armee. Ergänzte Fassung eines Referates anlässlich der wissenschaftlichen Tagung 2008 der Schweizerischen Gesellschaft für Gesetzgebung (SGG) am 23. Mai 2008 in Bern.
- . 2012. "Staatliches Gewaltmonopol." *Sicherheit & Recht / Sécurité & Droit* (3): 152-161. <http://recht-sicherheit.ch/oeffentliche-sicherheit.html?file=files/downloads/Staatliches%20Gewaltmonopol%2C%20S.u.R.%203-2012.pdf>.
- Mohler, Markus H.F., Patrick Gättelin, & Reto Müller. 2007. "Unsicherheit über Sicherheit – von Verfassungsbegriffen bis zur Rechtsanwendung." *AJP/PJA* 7/2007 (7): 815-830. http://recht-sicherheit.ch/oeffentliche-sicherheit.html?file=files/downloads/AJP_Unsicherheit_ueber_Sicherheit.pdf.
- Mohler, Markus H.F., & Rainer J. Schweizer. 2009. "Sicherheitspolitik und Sicherheitsrecht – sicherheitsrechtliche Problemstellungen im Zusammenhang mit dem sicherheitspolitischen Bericht." *Jusletter* (7): 1-10. http://recht-sicherheit.ch/oeffentliche-sicherheit.html?file=files/downloads/Jusletter_Mohler_Schweizer.pdf.
- Møller, Bjørn 1994. *The Dictionary of Alternative Defence*, ed Lynne Rienner Publishers.
- Monay, Stéphanie. 2022. "« Il n'y a pas de place pour les petites princesses » – Sociologie de l'engagement volontaire féminin dans l'Armée suisse." Doctorat en science politique, Faculté des sciences sociales et politiques, Institut d'études politiques, Université de Lausanne. https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_7DA2B3114B21.P001/REF.
- Monnerat, Ludovic. 2003. "Les nouveaux chefs de l'armée ont été désignés par le Conseil fédéral." <http://www.checkpoint-online.ch/CheckPoint/Armee/Arm0042-NouveauxChefsArmee.html>.
- Montfort, Marcel. 1955. "Accroître la mobilité de l'armée? ; Diminuer les effectifs?" *Revue Militaire Suisse* 100 (8): 345-357. <https://doi.org/10.5169/seals-342676>.
- . 1956. "L'arme atomique et le facteur mobilité." *RMS* 101 (2): 49-72. <https://doi.org/10.5169/seals-342714>.
- Montmollin, Louis de. 1946. *Conceptions stratégiques et tactiques. Organisation et armement des troupes*. edited by LVK. Berne.
- . 1947. Note sur la visite au Maréchal Montgomery le 14.2.1947. Schweizerisches Bundesarchiv, Bern (CH-BAR), Berne.

- . 1948. *Notre Défense nationale - Fondements, situation actuelle et vues d'avenir*. Berne: Office central fédéral des imprimés et du matériel.
- . 1949. "La défense de la Suisse et l'Europe." *Revue Militaire Suisse* 94 (12): 573-589. <https://doi.org/10.5169/seals-342457>.
- . 1950. Lettre [du 4.12.1950 du C EMG au CF Petitpierre]. Schweizerisches Bundesarchiv, Bern (CH-BAR), Berne.
- . 1955. *L'armée suisse dans l'avenir [Livre rouge]*. BAR BAR E 9500.52(-), 1984/122, 3 (Bern).
- . 1975. "Le Conseiller fédéral Karl Kobelt et la Commission de défense nationale." In *Bundesrat Karl Kobelt, 1891-1968 : eine Gedenkschrift*, edited by Hans Müller. Bern: P. Haupt.
- Moran, Daniel. 2001. "Operational level of war." *The Oxford companion to military history*, edited by Richard Holmes, Charles Singleton and Spencer Jones. Oxford: Oxford University Press.
<https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780198606963.001.0001/acref-9780198606963-e-939?rsk=QVSAE&result=946>.
- Morand, Catherine. 1994. "Berne rappelle ses ressortissants au Rwanda, à l'exception des délégués du CICR." *Journal de Genève*, 11.04.1994.
- Mörgeli, Christoph. 2013. *Das Wesen der schweizerischen Neutralität: Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz (AUNS)*.
- Moskos, Charles C. 1976. *Peace Soldiers*. Chicago: University of Chicago Press.
- Motte, Martin, Georges-Henri Soutou, Jérôme de Lespinois, & Olivier Zajec. 2019. *La mesure de la force : Traité de stratégie de l'École de guerre*. 2ème édition revue et corrigée ed. Paris: Tallandier.
- Mowbray, James A. 1995. "Air Force Doctrine Problems: 1926-Present." *Airpower Journal* (Winter 1995 (4)): 2-17.
- Muijen, Marie-Louise van. 1993. "'Better safe than provocative': a policy science perspective on the West European non-provocative defence debate in the 1980s." VU University Press.
- Müller-Griehaber, Peter. 2007. "Walter Jahn." Historischen Lexikons der Schweiz (HLS). <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/018731/2007-02-08/>.
- Müller, Andreas. 2015. "Un idéal politique exigeant." In *Etat citoyen et citoyens dans l'Etat la politique de milice entre mythe et modernité*, edited by Andreas Müller, Tibère Adler and Christophe Büchi, 13-15. Genève: Avenir suisse - Slatkine Genève.
- Müller, Hans. 1975. *Bundesrat Karl Kobelt, 1891-1968 : eine Gedenkschrift*. Bern: P. Haupt.
- Müller, Paul. 1996. Prospektivplanung - Vortrag anlässlich des SOG Seminars vom 28.6.96 ENTWURF. USC PPlanung, Bern.
- . 2008. Strukturen und Prozesse der Führung und Verwaltung der Armee. Pro Militia, Heimberg.
- Müller, Peter. 2017. "Gesucht : Planungssicherheit." *ASMZ* 183 (6): 30-33. <http://doi.org/10.5169/seals-681637>.
- Muller, Pierre. 2005. "Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique." *Revue française de science politique* 55 (1): 155-187. <https://doi.org/10.3917/rfsp.551.0155>.
- Müller, Salome. 2020. "Bürgerdienst statt Militärdienst - Warum ein Dienst für alle plötzlich nicht mehr unmöglich scheint." *BZ*, 2020-09-19.2020. <https://www.thunertagblatt.ch/warum-ein-dienst-fuer-alle-ploetzlich-nicht-mehr-unmoeglich-scheint-403137632104>.
- Munck, Gerardo. 1998. "Canons of research design in qualitative analysis." *Studies in Comparative International Development (SCID)* 33 (3): 18-45. <https://doi.org/10.1007/bf02687490>.
- Münkler, Herfried. 2003. *Les Guerres Nouvelles*. Translated by Catherine Obétails. Paris: Alvik éditions.
- Murray, Williamson. 2002. "Preface." In *Strategy for Chaos : Revolutions in Military Affairs and the Evidence of History*, edited by Colin S. Gray. London; Portland, OR: Frank Cass.
- Naef, Emest. 1954. "Notre défense nationale. Chars de combats ou aviation moderne." *Feuille d'Avis de Lausanne*, 2.12.1954, 2.
- Nahrath, Stéphane. 2003. "La mise en place du régime institutionnel de l'aménagement du territoire en Suisse entre 1960 et 1990." Thèse de doctorat, IDHEAP-Université de Lausanne.
- . 2010. "Les référentiels de politiques publiques." Congrès annuel de l'Association Suisse de Science Politique, Université de Genève.
- . 2022. "Commentaires lors du colloque privé de thèse."
- NATO. 1995. "Study on NATO Enlargement." https://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_24733.htm.
- . 2001. *Allied Joint Doctrine AJP-01 (B) Ratification Draft 2*. sl: NATO Standardization Agency.
- Naveh, Shimon. 1997. *In Pursuit of Military Excellence : the Evolution of Operational Theory*. London: Frank Cass.
- Nef, Rolf. 1989. "Armeeabschaffungs-Initiative: Soyons réalistes, demandons l'impossible? Konzeptionelle Überlegungen und empirische Analysen zum politischen Gehalt einer 'Wegmarke'." *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie* 15 (3): 545-582.
- Neidhart, Leonhard. 2002. *Die politische Schweiz - Fundamente und Institutionen*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.

- Neval, Daniel A. 2003. *"Mit Atombomben bis nach Moskau": Gegenseitige Wahrnehmung der Schweiz und des Ostblocks im Kalten Krieg 1945-1968*. Zürich: Chronos Verlag.
- newwestadmin. 2015. "Major General Jakob Baumann, BA, SFNWC." <http://newwestminstercollege.ca/>.
- NFP 42. 1998. *Der Bericht der Studienkommission für strategische Fragen (Bericht Brunner)*. Vol. 5. *NFP Working Paper No.* Bern: Universität Bern, Institut für Politikwissenschaft.
- Nicolas, W. 1988. "Der Territorialdienst seit 1887." *ASMZ: Sicherheit Schweiz: Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 154 (1): 9. <https://doi.org/10.5169/seals-58509>.
- Nicolet, Claude, & Martin Arnet. 1997. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Dezember 1995 bis Dezember 1996." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 1996/1997*, edited by Kurt R. Spillmann, 84-105. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Niederberger, Paul. 2012. Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire. Initiative populaire. Bern: Amtliches Bulletin. <https://www.parlament.ch/en/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-videos?TranscriptId=130304>.
- Nohlen, Dieter. 2010. *Lexikon der Politikwissenschaft: Theorien, Methoden, Begriffe*. Vol. 2. München: Beck.
- Nohrstedt, Daniel. 2010. "Do Advocacy Coalitions Matter? Crisis and Change in Swedish Nuclear Energy Policy." *Journal of Public Administration Research and Theory* 20 (2): 309-333. <https://doi.org/10.1093/jopart/mun038>.
- Nohrstedt, Daniel, & Christopher M. Weible. 2010. "The Logic of Policy Change after Crisis: Proximity and Subsystem Interaction." 1 (2): 1-32. <https://doi.org/10.2202/1944-4079.1035>.
- Nünlist, Christian. 2018. "Switzerland and NATO: From Non-Relationship to Cautious Partnership." In *The European Neutrals and NATO: Non-alignment, Partnership, Membership?*, edited by Andrew Cottey, 181-210. London: Palgrave Macmillan UK.
- Nye, Joseph S., & Sean M. Lynn-Jones. 1988. "International Security Studies: A Report of a Conference on the State of the Field." *International Security* 12 (4): 5-27. <https://doi.org/10.2307/2538992>.
- NZZ. 2003. "Armee XXI als jugendfeindlich kritisiert - Pressekonferenz eines Jugendkomitees." *NZZ*2003, 14.
- O'Hanlon, Michael E. 2000. *Technological change and the future of warfare*. Washington, D.C.: Brookings Institution Press.
- O. Td. 1954. "M. Karl Kobelt, chef du département militaire, démissionne." *Feuille d'avis de Lausanne*, 28.09.1954, 8.
- Ober-Kassebaum, Georg. 2001. "Ein Beitrag zur inhaltlichen und ehrlichen Grundsatzdebatte über Landesverteidigung und Neutralität." *ASMZ* 167 (7-8): 31-32. <https://doi.org/10.5169/seals-67346>.
- Ober-Kassebaum, Georg, & Willy P. Stelzer. 2002. "Die Interessengemeinschaft MILIZ (IGM)." *Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift: ASMZ* 168 (6): 26. <https://doi.org/10.5169/seals-67970>.
- Ober-Kassebaum, Georg, & Willy P. Stelzer. 2002. "Interessengemeinschaft MILIZ (IGM)." *ASMZ (online Ausgabe)* 2002 (6). <https://doi.org/10.5169/seals-67970>.
- Ogi, Adolf. 1996. Leitgedanken für eine erfolgreiche Zukunft in der EMD. BiG, DMF, Berne.
- Olsansky, Michael M. 2017. "Der Einfluss des ausländischen Beispiels: Zum operativen Denken von Hans Senn und Frank Seethaler während des Konzeptionsstreits." In *Militärisches Denken in der Schweiz im 20. Jahrhundert = La pensée militaire suisse au 20e siècle*, edited by Michael M. Olsansky, In Ares, 128-149. Baden: Hier und Jetzt.
- ONU. 1945. Charte des Nations Unies. <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter>.
- Operative Uebung 1972 – Der Kommandant. 1972a. Änderungsanträge zu den Leitbildern A + B - [Beilage A] Behandlung der Aenderungsanträge zu den Leitbildern. edited by EMD. Bern: Archives fédérales.
- . 1972b. Änderungsanträge zu den Leitbildern A + B - Behandlung der Aenderungsanträge zu den Leitbildern. edited by EMD. Bern: Archives fédérales.
- Orelli, Martin von. 2005. "zum Begriff "Operationen"." *ASMZ: Sicherheit Schweiz: Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 171 (3): 4. <https://doi.org/10.5169/seals-69767>.
- Oren, Ido. 2000. "Is Culture Independent of National Security?: How America's National Security Concerns Shaped 'Political Culture' Research." *European Journal of International Relations* 6 (4): 543-573. <https://doi.org/10.1177/1354066100006004004>.
- Ostrom, Elinor. 1999. "Institutional Rational Choice: An Assessment of the Institutional Analysis and Development Framework." In *Theories of the Policy Process*, edited by Paul Sabatier, 35-71. Boulder, CO: Westview Press.
- Ostrom, Thomas M, Michael Cox, & Edella Schlager. 2014. "An Assessment of the Institutional Analysis and Development Framework and introductionh of the Social-Ecological Systems Framework." In *Theories of the Policy Process*, edited by Paul A. Sabatier and Christopher M. Weible, 183-223. Boulder, Colo.: Westview Press.
- Oswald, Heinrich. 1995. "Geschichte des 'Oswald-Berichts'." *ASMZ* 161 (11): 18-19. <https://doi.org/10.5169/seals-63868>.
- OTAN. 2006. *Manuel de l'OTAN*. Vol. 1.5. Bruxelles: OTAN, Division Diplomatie publique.

- Ott, Charles. 1993. "Die Bekämpfung von Boden-Boden-Raketen in Europa." *ASMZ* 159 (9): 391-396. <https://doi.org/10.5169/seals-62447>.
- . 1994a. "Falsch verstandenes Primat der Politik." *ASMZ* 160 (12): 3. <http://retro.seals.ch/digbib/view?pid=asm-004:1994:160::627>.
- . 1994b. "Raketenabwehr Schweiz." *ASMZ* 160 (5): 20-23. <https://doi.org/10.5169/seals-63194>.
- . 1995. "Achtung auf Ausbildungsdefizite." *ASMZ* 161 (6): 3. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asm-004%3A1995%3A161%3A%3A851>.
- . 1996. "Kampf den Schwachstellen." *ASMZ* 162 (2): 18-20. <https://doi.org/10.5169/seals-64327>.
- Overy, Richard. 2002. "What is doctrine and how does it evolve?" Paper presented to the British Military Doctrine Group, Cité dans Daddow (2002, p. 157), 1 Feb. 2002.
- Owens, William A. 1994. "JROC: Harnessing the Revolution in Military Affairs." *Joint Force Quarterly* (55-58).
- Palazzo, Albert 2008. *From Moltke to Bin Laden, The Relevance of Doctrine in the Contemporary Military Environment*. Canberra: Australian Government, Department of Defence, Land Warfare Studies Centre.
- Palm, Trineke. 2019. "Cooperative bargaining in the EU's common security and defence policy: EUNAVFOR Atalanta." *Contemporary Politics* 25 (2): 129-149. <https://doi.org/10.1080/13569775.2018.1477463>.
- Papadopoulos, Yannis. 1995. *Complexité sociale et politiques publiques*. Paris: Montchrestien.
- Pape, Robert A. 2004. "The True Worth of Air Power." *Foreign Affairs* 2004 (2): 116-130. <https://doi.org/10.2307/20033906>.
- Parker, Geoffrey. 1976. "The "Military Revolution," 1560-1660--a Myth?" *The Journal of Modern History* 48 (2): 196-214. <http://www.jstor.org/stable/1879826>
- Parlement suisse. 2006. "Organisation de l'armée. Modification." <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20060050>.
- Parsons, Wayne. 1995. *Public Policy: Introduction to the Theory and Practice of Policy Analysis*. Paperback edition 2001 ed. Cheltenham: Elgar.
- Passmore, J.A. 1962. "John Anderson and Twentieth-Century Philosophy." *Studies in Empirical Philosophy [A Machine readable transcription]*, edited by John Anderson. Sydney: Sydney University Press. <http://adc.library.usyd.edu.au/view?docId=anderson/xml-main-texts/anderson049.xml>.
- Pauchard, Pierre. 1989. "DESARMEMENT La Suisse aussi." *L'Hebdo*, 25.05.1989, 9.
- Peffley, Mark A., & Jon Hurwitz. 1985. "A Hierarchical Model of Attitude Constraint." *American Journal of Political Science* 29 (4): 871-890. <https://doi.org/10.2307/2111185>.
- Pentagon. 1966. "Mirage - Visitenkarte des EMD." *Rote Revue* 45 (2): 38-48. <https://doi.org/10.5169/seals-337786>.
- Percival, Harry J. W. 2017. *Test-driven development with Python: obey the Testing Goat: using Django, Selenium, and JavaScript*. Sebastopol, CA: O'Reilly.
- Perdrisat, Michel 2011. *Le directoire de la ligue du Gothard, 1940-1945. Entre résistance et rénovation*. Presses universitaires suisses. Neuchâtel: Alphil.
- Personelles der Armee. 2022. Armeeauszählung 2022. Bern: Schweizer Armee, Kommando Ausbildung - Personelles der Armee. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-90666.html>.
- Personnel de l'armée. 2020. Recensement de l'armée en 2020 - Version abrégée. Berne: Armée suisse - Commandement de l'instruction. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-81035.html>.
- Pestalozzi, Hans A. 1987a. "Aufruf zur Rebellion." In *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!*, edited by Hans A. Pestalozzi. Bern: Zytglogge Verlag.
- , ed. 1987b. *Rettet die Schweiz, schafft die Armee ab!* Bern: Zytglogge Verlag.
- Petković, Ranko. 1986. "Neutralité et non-alignement : Variations sur les ressemblances et les différences (Note)." *Études internationales* 17 (1): 107-123. <http://id.erudit.org/iderudit/701966ar>.
- Pettit, Philip. 2012. *On the People's Terms. A Republican Theory and Model of Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Peyer, Hans C. 1980. *Verfassungsgeschichte der alten Schweiz*. Zurich: Schulthess.
- Pfaffenzeller, Stephan. 2010. "Conscription and Democracy: The Mythology of Civil— Military Relations." *Armed Forces & Society* 36 (3): 481-504. <https://doi.org/10.1177/0095327x09351226>.
- Pierce, Jonathan, & Katherine Hicks. 2017. *Advocacy Coalitions in Foreign Policy*. Oxford University Press.
- Pierce, Jonathan J. 2011. "Coalition Stability and Belief Change: Advocacy Coalitions in U.S. Foreign Policy and the Creation of Israel, 1922–44." *Policy Studies Journal* 39 (3): 411-434. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2011.00415.x>.
- Pierce, Jonathan J., & Katherine C. Hicks. 2019. "Foreign policy as public policy?" In *Foreign policy applications of the advocacy coalition framework*. Manchester University Press.

- Pierce, Jonathan J., Holly L. Peterson, & Katherine C. Hicks. 2016. "Policy Change: An Advocacy Coalition Framework Perspective." European Consortium for Political Research General Conference, Prague, Czech Republic, September 7-10, 2016.
- . 2020. "Policy Change: An Advocacy Coalition Framework Perspective." *Policy Studies Journal* 48 (1): 64-86. <https://doi.org/10.1111/psj.12223>.
- Pierce, Jonathan J., Holly L. Peterson, Michael D. Jones, Samantha P. Garrard, & Theresa Vu. 2017. "There and Back Again: A Tale of the Advocacy Coalition Framework." *Policy Studies Journal* 45 (S1): S13-S46. <https://doi.org/10.1111/psj.12197>.
- Pinson, Gilles, & Valérie Sala Pala. 2007. "Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ?" *Revue française de science politique* 57 (5): 555-597. <https://doi.org/10.3917/rfsp.575.0555>.
- Pittet, Olivier. 1979a. "Défense de la Suisse [1]." *24 Heures*, 29.11.1979a, 68.
- . 1979b. "Défense de la Suisse [2]." *24 Heures*, 30.11.1979b, 72.
- . 1979c. "Défense de la Suisse [3]." *24 Heures*, 3.12.1979c, 44.
- Planck, Max. 1949. *Scientific autobiography and other papers*. Translated by Frank Gaynor. New York: Philosophical Library.
- Planungsstab der Armee. 2009. *Masterplan 2009 (Zeithorizont 2009 bis 2016) Streitkräfte- und Unternehmensentwicklung*. Bern: Planungsstab der Armee.
- Plattner, Titus. 2003. "L'UDC soutient Armée XXI. Un oui timide pour montrer qu'elle sait faire autre chose que de l'opposition?" *Le Temps*, 7.4.2003.
- Poirrier, Lucien. 1977. *Des stratégies nucléaires*. Paris: Hachette.
- Poore, Stuart. 2003. "What is the context? A reply to the Gray-Johnston debate on strategic culture." *Review of International Studies* 29 (2): 279-284. <https://doi.org/10.1017/S0260210503002791>.
- Popper, Karl R. 2002. *The logic of scientific discovery*. London: Taylor & Francis.
- Porter, Bruce D. 1994. *War and the Rise of the State: The Military Foundations of Modern Politics*. New York: Free Press.
- Posen, Barry R. 1984. *The Sources of Military Doctrine: France, Britain, and Germany between the World Wars*. Ithaca: Cornell University Press.
- Pressmitteilung EMD. 1997. "Neuer Generalstabschef und neuer Kommandant Feldarmeekorps 4." <https://www.admin.ch/cp/d/1997Mar17.152144.7458@idz.bfi.admin.ch.html>.
- Pury, David de, Heinz Hauser, & Beat Schmid. 1995. *Mut zum Aufbruch: eine wirtschaftspolitische Agenda für die Schweiz*. Zürich: Orell Füssli.
- NVivo Version 13 Release 1.6.1 1137.
- Quattrone, George A., & Amos Tversky. 1988. "Contrasting Rational and Psychological Analyses of Political Choice." *The American Political Science Review* 82 (3): 719-736. <https://doi.org/10.2307/1962487>.
- Quétel, Claude. 2008. *Dictionnaire de la Guerre froide*. [Paris]: Larousse.
- Radaelli, Claudio M. 2000. "'Public Policy Comes of Age' (Symposium: Theories of the Policy Process)." *Journal of European Public Policy* 7 (1): 130-135. <https://doi.org/10.1080/135017600343304>.
- Ragin, Charles C. 1987/2014. *The comparative method: moving beyond qualitative and quantitative strategies: with a new introduction*. Oakland, CA: University of California Press.
- Ramel, Frédéric, & Jean-Vincent Holeindre. 2010. *La fin des guerres majeures ?* Paris: Economica.
- Ramsayer, Niklaus, & Lukas Schmutz. 2001. "Schmid gegen Blocher - kooperative gegen autonome Armee - Streitgespräch mit Bundesrat Samuel Schmid in der Basler Zeitung vom 31. März 2001." <http://www.blocher.ch/>.
- Rapoport, David C. 1962. "A Comparative Theory of Military and Political Types." In *Changing patterns of military politics*, edited by Samuel P Huntington, 71-100. New York: Free Press of Glencoe.
- Rasler, Karen A., & William R. Thompson. 1985. "War Making and State Making: Governmental Expenditures, Tax Revenues, and Global Wars." *The American Political Science Review* 79 (2): 491-507. <https://doi.org/10.2307/1956662>
- Raulf, Monika. 2001. "Walter Allgöwer." <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/006158/2001-05-04/>.
- Rédaction GaucHebdo. 2020. "De vrais arguments socialistes contre l'achat de nouveaux avions de combat!" *GaucHebdo*, 2020-09-19.2020. <https://www.gauchebdo.ch>.
- Reichel, Daniel. 1982a. *Le Feu, I Etudes et documents*. Berne: Armée suisse, Service historique.
- . 1982b. *Le Feu, II Etudes et documents*. Berne: Armée suisse, Service historique.
- . 1983. *Le Feu, III Etudes et documents*. Berne: Armée suisse, Service historique.
- . 1986. *La Manoeuvre et l'incertitude. Etudes et documents*. Berne: Armée suisse, Service historique.

- . 1988. "La guerre en montagne dans l'oeuvre historique de Jomini – Analyse sommaire de quelques cas concrets." *Revue internationale d'histoire militaire - édition suisse* (65): 159-185.
- Reid, Brian Holden. 1998. *Studies in British Military Thought: Debates with Fuller and Liddell Hart*. Lincoln: University of Nebraska Press.
- Reimann, Lukas. 2003. 10 gute Gründe die Radikalreform „Armee XX“ (Militärgesetz, MG) abzulehnen. s.l.
- Reinhardt, George C. 1964. *Nuclear Weapons and Limited Warfare - A Sketchbook History*. Santa Monica, CA: RAND Corporation.
- Rettore, Gabriel Felice, ed. 2004. *Armée suisse 2005 : Défense et protection de la population de la Suisse*. Frauenfeld et al loc: Editions Huber.
- Reus-Smit, Christian. 2018. *On cultural diversity : international theory in a world of difference*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Reymond, Dominique. 1983. "Qui souhaite une armée au "rabais" ?" *RMS* 128 (1): 29-31. <https://doi.org/10.5169/seals-344494>.
- Reyssat, Pascal, & Thierry Widemann. 1997. *La pensée stratégique. Que sais-je?, 3245*. Paris: Presses universitaires de France.
- Ribi, Rolf C. 2007. "Neutralität - Mythos oder Chance?" In *Die Schweizer Neutralität - Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen*, edited by Georg Kreis, 125-136. Zürich: Werd Verlag.
- ric. 1991. "Touche pas à mon armée." *Nouveliste et Feuille d'Avis du Valais*, 14.11.1991, sp.
- Richardot, Philippe. 1998. *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge : Ve-XVe siècles*. Paris: Institut de stratégie comparée, EPHE IV-Sorbonne : Economica.
- Richner, Andreas. 1996. "Panzer, Mirages und die nukleare Option : Die Rolle des Vereins zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft in der militärpolitischen Meinungsbildung der Schweiz 1956 - 1966." Lizenziatsarbeit, Historisches Institut, Universität Bern.
- Rickli, Jean-Marc. 2010. "The Evolution of the Military Policies of European Neutral and Non-Allied States after the Cold War, 1989-2004." PhD Thesis, Department of Politics and International Relations, Lincoln College.
- Rieder, Bernhard. 2003. "'Vom Soldat zum Techniker". Ein Beitrag zur Geschichte des Konzeptionsstreites 1945-1954." Historisches Seminar, Universität Zürich.
- Rieder, Marcel. 2018. *La politique suisse en matière de maintien militaire de la paix, le tournant de la crise au Kosovo, analyse parallèle de l'évolution des engagements et du débat politique*. Lausanne: IDEHAP.
- Riedmatten, Chantal de. 1983. *Général Henri Guisan: autorité et démocratie - Ou la question de l'inspecteur et celle de la démocratisation dans l'armée, 1939-1947*. Fribourg: Institut d'histoire moderne et contemporaine.
- Riklin, Alois. 2006. "Neutralität am Ende? 500 Jahre Neutralität in der Schweiz." *RDS* 2006 (125): 583-598. <http://www.humboldt.hu>.
- . 2007. "Verwirrung um die Neutralität." In *Die Schweizer Neutralität - Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen*, edited by Georg Kreis, 111-123. Zürich: Werd Verlag.
- . 2010. "Neutralität." Historisches Lexikon der Schweiz (HLS). <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/016572/2010-11-09/>.
- Rittel, Horst W. J., & Melvin M. Webber. 1973. "Dilemmas in a General Theory of Planning." *Policy Sciences* 4 (2): 155-169. <http://www.uctc.net/mwebber/Rittel+Webber+Dilemmas+General+Theory+of+Planning.pdf>.
- RMS. 1995. "Soutien vigilant à l'Armée 95." *Revue Militaire Suisse* 140 (11): 4. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=rms-001%3A1995%3A140%3A%3A870>.
- RO 2006 0697. 2007. Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) - Modification du 22 juin 2007.
- RO 2006 1015. 2006. Loi fédérale instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales - Modification du 23 mars 2007.
- Robert, Paul. 2007. *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris: Dictionnaires Le Robert.
- Roberts, Adam. 1986. *Nations in arms : the theory and practice of territorial defence*. 2nd, rev. and enl. ed. Houndmills, Basingstoke, Hampshire: Macmillan.
- Robinson, Stephen. 2021. *The Blind Strategist : John Boyd and the American Art of War*. Dunedin: Exisle Publishing.
- Romjue, John L. 1984. "The Evolution of the Airland Battle Concept." *Air University Review* (May-June 1984). Internet: Lien invalide.
- . 1993. *The Army of Excellence: the development of the 1980's Army*. Fort Monroe, Virginia: Office of the Command Historian - 'United States Army Training and Doctrine Command.
- Romjue, John L., Susan Canedy, & Anne W. Chapman. 2002. *Prepare the Army for war : a historical overview of the Army Training and Doctrine Command 1973-1993*. Honolulu, Hawaii: University Press of the Pacific.

- Rood, Harold W. 1961. "Strategy Out of Silence: American Military Policy and the Preparations for War, 1919-1940." Ph.D. dissertation, University of California.
- Rose, John P. 1980. *The evolution of U.S. Army nuclear doctrine, 1945-1980*. Boulder, Colo.: Westview Press.
- Rosen, Stephen Peter. 1991. *Winning the Next War: Innovation and the Modern Military*. Ithaca: Cornell University Press.
- Rote Revue. 1989. "Materialien zur «Schweiz ohne Armee» – Die Stimmfreigabe – Das Nein – Das Ja – SPS zu Frieden und Sicherheit." *Rote Revue* (3).
<https://swissvotes.ch/attachments/b8192a5256cca97ec401593323236929c8b7f1f5e3fdee3eaea62c7539ecab8d>.
- Roth-Douquet, Kathy, & Frank Schaeffer. 2006. *AWOL: The Unexcused Absence of America's Upper Classes from Military Service - and How It Hurts Our Country*. New-York: Harper.
- Rothenberg, Gunther E. 1986. "Maurice of Nassau, Gustavus Adolphus, Raimondo Montecuccoli, and the 'Military Revolution' of the Seventeenth Century." In *Makers of modern strategy: from Machiavelli to the nuclear age*, edited by Peter Paret, Gordon Alexander Craig and Felix Gilbert, 32-63. Princeton: Princeton University Press.
- Roulet, Yelmarc. 2004. "La revanche de Martin Chevallaz, candidat UDC au Conseil d'Etat vaudois." *Le Temps*, 12.08.2004.
<https://www.letemps.ch/suisse/revanche-martin-chevallaz-candidat-udc-conseil-detat-vaudois>.
- Roussel, Stéphanne, & David Morin. 2007. "Les multiples incarnations de la culture stratégique et les débats qu'elles suscitent." In *Culture stratégique et politique de défense - L'expérience canadienne*, edited by Stéphane Roussel, 17-42. Outremont: Athéna Editions.
- RS 0.120. 2015. Charte des Nations Unies du 26 juin 1945. <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/160/fr>.
- RS 172.221.10. 1927 / 2000. Statut des fonctionnaires (StF). In *172.221.10*. Berne.
- RS 512.21. 2017. Ordonnance sur les obligations militaires (OMi) du 22 novembre 2017 (Etat le 1er décembre 2019).
- Rüegg-Stürm, Johannes. 2003. *Das neue St. Galler Management-Modell*. Bern: Haupt.
- Russell, Bertrand. 1908. "Mathematical Logic as Based on the Theory of Types." *American Journal of Mathematics* 30 (3): 222-262.
<https://doi.org/10.2307/2369948>.
- Rynning, Sten 2002. *Changing Military Doctrine: Presidents and Military Power in Fifth Republic France, 1958-2000*. New York: Praeger Publishers.
- s.n. 1867. "An impeachment trial." *University Chronicle - University of Michigan* (24), 27.03.1867, 4.
<https://books.google.de/books?id=cEHiAAAAAMAAJ&pg=PA164>.
- . 2007. "Aussenpolitischer Kurswechsel - Militarisierung der Aussenpolitik vorläufig gestoppt." *GS&A-Zitig* (129): 5.
<https://www.gsoa.ch/edition/nr-129/>.
- Sabatier, Paul A. 1986. "Top-Down and Bottom-Up Approaches to Implementation Research: A Critical Analysis and Suggested Synthesis." *Journal of Public Policy* 6 (1): 21-48. <http://www.jstor.org/stable/3998354>.
- . 1987. "Knowledge, Policy-Oriented Learning, and Policy Change: An Advocacy Coalition Framework." *Science Communication* 8 (4): 649-692. <https://doi.org/10.1177/0164025987008004005>.
- . 1988. "An Advocacy Coalition Framework of Policy Change and the Role of Policy-Oriented Learning Therein." *Policy Sciences* (21): 129-168. <https://doi.org/10.1007/BF00136406>.
- . 1991. "Toward Better Theories of the Policy Process." *PS: Political Science & Politics* 24 (2): 147-156.
<https://doi.org/10.2307/419923>.
- . 1993. "Policy Change over a Decade or More." In *Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach*, edited by Paul Sabatier and Hank C Jenkins-Smith, 13-39. Boulder et al loc: Westview.
- . 1998. "The Advocacy Coalition Framework: Revisions and Relevance for Europe." *Journal of European Public Policy* 5 (1): 98-130. <https://doi.org/10.1080/13501768880000051>.
- . 1999. "Fostering the development of policy theory." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier, In Theoretical lenses on public policy, 261-275. Boulder: Westview.
- . 2000. "Clear Enough to Be Wrong." *Journal of European Public Policy* 7 (1): 134-140.
<https://doi.org/10.1080/135017600343304>.
- . 2007a. "The Advocacy Coalition Framework: Innovations and Clarifications." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier and Christopher M. Weible, 189-222. Boulder, Colo.: Westview Press.
- . 2007b. "Fostering the development of policy theory." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier, 321-336. Boulder: Westview Press.
- . 2007c. "The Need for Better Theories." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier, 3-17. Boulder: Westview Press.

- . 2014. "Advocacy Coalition Framework (ACF)." In *Dictionnaire des politiques publiques*, 49-57. Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).
- Sabatier, Paul A., Susan Hunter, & Susan McLaughlin. 1987. "The Devil Shift: Perceptions and Misperceptions of Opponents." *Western Political Quarterly* 40 (3): 449-476. <https://doi.org/10.1177/106591298704000306>.
- Sabatier, Paul A., & Hank C. Jenkins-Smith. 1993. "The Advocacy Coalition Framework : Assesment, Revisions, and Implications for Scholars and Practitioners." In *Policy Change and Learning : An Advocacy Coalition Framework*, edited by Paul A. Sabatier and Hank C. Jenkins-Smith, In *Theoretical Lenses on Public Policy*, 211-235. Boulder et al loc: Westview.
- . 1999. "The Advocacy Coalition Framework, An Assessment." In *Theories of the policy process*, edited by Paul A. Sabatier, 117-166. Boulder: Westview Press.
- Sabatier, Paul A., & Daniel Mazmanian. 1979. "The Conditions of Effective Implementation: A Guide to Accomplishing Policy Objectives." *Policy Analysis* 5 (4): 481-504. <http://www.jstor.org/stable/42783358>.
- . 1980. "The Implementation of Public Policy: A Framework of Analysis*." *Policy Studies Journal* 8 (4): 538-560. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.1980.tb01266.x>.
- Sager, Fritz, Karin Ingold, & Andreas Balthasar. 2017. *Policy-Analyse in der Schweiz : Besonderheiten, Theorien, Beispiele*. Zürich: Neue Zürcher Zeitung NZZ Libro.
- Sager, Fritz, & Yannis Papadopoulos. 2022. "Regierung." In *Handbuch der Schweizer Politik = Manuel de la politique suisse*, edited by Yannis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter, Silja Hausermann, Patrick Emmenegger and Flavia Fossati, 213-240. Zürich: NZZ Libro.
- Saladin, Gerhard M. 2012. *Der verfassungsrechtliche Grundsatz des Milizprinzips der Schweizer Armee*. Zürich: Dike.
- Sapolsky, Harvey M. 1972. *Polaris System Development: Bureaucratic and Programmatic Success in Government*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Schärli, Josef. 1987. "Das Stockholmer KVAE-Abkommen über vertrauensbildende militärische Massnahmen - Anmerkungen und Beurteilung aus schweizerischer Sicht." *NZZ*, 02-19.02.1987, 35.
- . 1991. "Konferenz für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa : das Wiener Dokument und wir." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 157 (11): 608. <https://doi.org/10.5169/seals-61076>.
- . 1995. "Zur OSZE-Präsidentschaft der Schweiz 1996." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 161 (10): 12. <https://doi.org/10.5169/seals-63848>.
- Schaub, Rudolf P. 2015. *Die «WEA-Luftschloss-Armee» für den Verteidigungsfall - Eine schonungslose Konfrontation mit den wesentlichen Fakten*. Walchwil: Pro Libertate. <https://gruppe-giardino.ch/>.
- Schelling, Thomas C. 2008. *Arms and influence : with a new preface and afterward*. New Haven: Yale University Press.
- Schenk, Ernst. 1945. "Geleitwort." *Schweizer Annalen* (12).
- Schenk, Hanspeter. 2003. "Das Taktische Trainingszentrum." *ASMZ* 169 (7-8): 26-29. <https://doi.org/http://doi.org/10.5169/seals-68716>.
- Schindler, Dietrich. 1999. VPB 65.38 - Verfassungsrechtliche Schranken für das Projekt «Armee XXI». Gutachten von Prof. Dr. Dietrich Schindler vom 14. April 1999 zuhanden des Eidgenössischen Departements für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport. Berne: Chancellerie fédérale. <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/viewOrigDoc/150005167.pdf?ID=150005167>.
- Schlager, Edella. 1995. "Policy making and collective action: Defining coalitions within the advocacy coalition framework." *Policy Sciences* 28 (3): 243-270. <https://doi.org/10.1007/BF01000289>.
- . 1999. "A comparison of frameworks, theories and models of policy processes." In *Theories of the Policy Process*, edited by Paul Sabatier, 233-260. Boulder, CO.: Westview Press.
- Schlager, Edella, & Michael Cox. 2017. "The IAD Framework and the SES Framework: An Introduction and Assessment of the Ostrom Workshop Frameworks." *Theories of the policy process [Kindle edition]*, edited by Christopher M. Weible and Paul A. Sabatier. Boulder, CO: Westview Press.
- Schlüer, Ulrich. 2009. "Armee. Wann beginnt der Aufwuchs?". Nationalrat. <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20093598>.
- Schmid, Adrian. 1993. "Ein ermutigendes Beispiel von direktdemokratischem Volks-Widerstand." In *6. Juni '93, Kompromiss auch bei der Armee?: Zweimal Ja zu den beiden Volksinitiativen zum Stop der F/A-18-Kampfflugzeuge und des Waffenplatzes in Neuchâten-Anschwilien*, edited by Andreas Gross, Adrian Schmid and Hansueli Trüb. Zürich: Realotopia.
- Schmid, Karl. 1960. "Psychologische Aspekte des totalen Krieges (Schluss)." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 126 (3): 173. <https://doi.org/10.5169/seals-38621>.
- Schmid, Samuel. 2001a. "[Procédure de consultation] Armée XXI - Protection de la population." <http://www.admin.ch/cp/f/3af017b9@presse2.admin.ch.html>.
- . 2001b. "Vorentwurf Armeeleitbild XXI." <https://www.vbs.admin.ch/>.

- . 2001c. "Vorentwurf Armeeleitbild XXI : Referat von Bundesrat Samuel Schmid Pressekonferenz 14.02.2001." Accessed 2012.01.02. <http://web.archive.org/web/20050313194506/http://www.vbs-ddps.ch/internet/vbs/de/home/ausdem/diesseite/reden0/0102270.html>.
- . 2002. "Vier Armeen im Blickfeld - Zum Rücktritt von Generalstabschef Hans-Ulrich Scherrer." *NZZ*, 28.12.2002.2002, 12.
- Schmid, Simone. 2008. "Acht Jahre Bundesrat Schmid." *NZZ*, 16.11.2008. https://www.nzz.ch/acht_jahre_bundesrat_schmid-ld.1102865.
- Schmidlin, Marco, & Christian Schmassmann. 2018. "Masterplan 2018 – Gesamtheitliches Vorausdenken." *ASMZ* 184 (12): 33-35. <https://doi.org/10.5169/seals-813273>.
- Schmidt, Serge 1989. Table ouverte – Le PS et l'armée.
- Schmidt, Vivien A. 2002. "Does Discourse Matter in the Politics of Welfare State Adjustment?" *Comparative Political Studies* 35 (2): 168-193. <https://doi.org/10.1177/0010414002035002002>.
- Schmidt, Vivien A., & Claudio M. Radaelli. 2004. "Policy Change and Discourse in Europe: Conceptual and Methodological Issues." *West European Politics* 27 (2): 183-210. <https://doi.org/10.1080/0140238042000214874>.
- Schmitt, Olivier. 2018. "Defence as War." *Routledge Handbook of Defence Studies*, edited by David J. Galbreath and John R. Deni, 18-28. London; New-York: Routledge. <http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=5287712>.
- Schnebli, Tobia. 1997. "Deux initiatives pour élargir le pensable, introduction de Tobia Schnebli, GSa Genève." <http://www.gsoa.ch/themen/armee-und-zivildienst/00841/berichterstattung-uber-die-gsoa-vollversammlung-19/#antwort.htm>.
- Schneider, Olivier. 2013. "Von der autarken Landesverteidigung zur Annäherung an die NATO : Schweizer Sicherheitspolitik im Zeichen sicherheitspolitischer Richtungsstreits." PhD Thesis, Thesis Verlag.
- Schneider, Peter. 2001. Konzeptionsstudie Entscheidungsgrundlagen zu Prozessen und Aufbauorganisation für Armee und GST sowie für die Teilstreitkräfte (KS Superstruktur XXI). Berne: VBS.
- Schneider, Thomas. 2001. "Armee reform: Fragwürdigkeit der gegenwärtigen Diskussion!" *ASMZ* 167 (11): 46. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asm-004%3A2001%3A167%3A%3A1627>.
- Schoch, Claudia. 2006. "Acht Ja und Stimmenthaltung zur Armee XXI – Die Parolen der SP zur Mammutabstimmung." *NZZ*, 03.03.2006, 9.
- Schoch, Otto. 1995. "Rapport du groupe de travail "Réforme de l'armée". In *Armée 1995 : histoire et avenir de l'armée Suisse*, edited by [s.a.], 89-92. Geneva: Intermedia com.
- Schoch, Otto, & et al. 1990. *Rapport du Groupe de travail "Réforme de l'armée"*. [S.l.]: [s.n.].
- Schoch, Renate, Hans Hartmann, Roland Brunner, Nico Lutz, Tobia Schnebli, Paolo Gilardi, Astrid Astolfi, Jörg Sommerhalder, Luc Gilly, Danilo Baratti, Jürg Wiedemann, Lukas Romer, Josef Lang, Marco Tackenberg, Sandra Küttel, Martin Krebs, Catherine Wiedmer, & Reto Gasser. 1997. "Eine offene Antwort an Andreas Gross, Adrian Schmid, Martin Bühler und Jürgen Schulz zu ihrem Austritt aus der GSoA." *GSoA Zeitung*. GSoA. <http://www.gsoa.ch/themen/armee-und-zivildienst/00841/berichterstattung-uber-die-gsoa-vollversammlung-19/#antwort.htm>.
- Schönholzer, Hugo. 2003. "Briefe an die NZZ – Armee XXI ist unterstützenswert." *NZZ*, 10.04.2003, 61.
- Schröer, Arne. 2014. "Lessons Learned? German Security Policy and the War in Afghanistan." *German Politics* 23 (1-2): 78-102. <https://doi.org/10.1080/09644008.2014.916691>.
- Schürch, Gerhart. 1945. "Bewährung des Bürgers, 1939-1945." *Schweizer Annalen* (12): 677-687.
- . 1956. "Der rechte Geist zum rechten Weg." *ASMZ* 122 (3): 177-180. <https://doi.org/10.5169/seals-26468>.
- Schwab, Philippe. 2007. "Le principe de subsidiarité et les engagements de l'armée au profit des autorités civiles: un concept à géométrie variable." *Military Power Revue* (3): 38-46. <https://css.ethz.ch/en/services/digital-library/publications/publication.html/45576>.
- Schwarz, Walter. 1990. "Gemeinsam dienen, nicht nur wehren Vorschlag der ARBEITSGRUPPE NAPF für die Revision von Art.18 der Bundesverfassung." *ASMZ* 1900 (7/8): 430-434. 10.5169/seals-60300.
- Schweizer Armee. 1951. Truppenführung (TF) Regl. 51.20 d. Bern: Schweizerische Armee.
- . 1969. Truppenführung (TF 69), Regl. 51.20 d. Bern: Schweizerische Armee.
- . 2021. Die Schweizer Armee im Jahr 2030. s.l.: Schweizer Armee, [https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/init/\(carea=0024817F68691EE1B4AF95E21D718F4F&citem=0024817F68691EE1B4AF95E21D718F4FB883037BA9001EDC84A900316E02C0E8\)/.do](https://www.bundespublikationen.admin.ch/cshop_bbl/b2c/init/(carea=0024817F68691EE1B4AF95E21D718F4F&citem=0024817F68691EE1B4AF95E21D718F4FB883037BA9001EDC84A900316E02C0E8)/.do).
- Schweizer Demokraten. 2005. "Kurzportrait der Schweizer Demokraten (SD)." Accessed 05.06. <https://www.schweizer-demokraten.ch/fr/>.

- Schweizer, Rainer J., Jan Scheffler, & Benedikt van Spyk. 2010. *Gutachten zu den verfassungs- und völkerrechtlichen Anforderungen an die Verteidigungskompetenz der Armee und das zukünftige Leistungsprofil sowie zu ausgewählten Fragen der Militärdienstpflicht*. St.Gallen.
- Schweizerische Bundeskanzlei. 1992. Vorprüfung – Eidgenössische Volksinitiative "für eine Schweiz .ohne neue Kampfflugzeuge". Bern: Bundeskanzlei.
- . 1998a. Vorprüfung – Eidgenössische Volksinitiative „Für eine glaubwürdige Sicherheitspolitik und eine Schweiz ohne Armee“. Bern: Bundeskanzlei.
- . 1998b. Vorprüfung – Eidgenössische Volksinitiative „Solidarität schafft Sicherheit: Für einen freiwilligen zivilen Friedensdienst (ZFD)“. Bern: Bundeskanzlei.
- Schweizerzeit. 2022. "Fragen und Antworten (FAQ) zur 'Schweizerzeit' - Was ist die 'Schweizerzeit'." <https://epaper.schweizerzeit.ch/faq/>.
- Sciari, Pascal. 2023. *Politique suisse – Institutions, acteurs, processus*. Lausanne: Épistémé.
- Sciari, Pascal, Manuel Fischer, & Denise Traber. 2015. *Political decision-making in Switzerland : the consensus model under pressure*.
- sda–ats. 2005. "Le programme d'armement 2004 passe à la trappe. L'UDC et la gauche ont refusé l'achat d'avions au National." 17.03.2005. <http://www.parlament.ch/>.
- sda–jak. 2010. "SP für die Abschaffung der Armee." *Tages Anzeiger*, 2010-10-31.2010. <https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/sp-fuer-die-abschaffung-der-armee/story/23606325>.
- sda. 1989. "Korpskommandant Häslar für Reformen in der Armee." *NZZ*, 27.11.1989, 18. http://static.nzz.ch/files/6/7/2/Armeeabschaffung+1_1.4062672.pdf.
- . 1995. "EMD: Interessanter Diskussionsbeitrag." *NZZ*, 20.01.1995, 14.
- . 2003. "Parlamentarisches Komitee gegen die Armee XXI." *NZZ*, 26.04.2003, 14.
- Seawright, Jason, & John Gerring. 2008. "Case Selection Techniques in Case Study Research." *Political Research Quarterly* 61 (2): 294-308. <https://doi.org/10.1177/1065912907313077>.
- Secrétariat général du DDPS. 2003. Référendum contre la révision partielle de la loi sur l'armée et l'administration militaire. edited by DDPS. Berne: SG DDPS 50.
- Seethaler, Frank. 1971. "Variationen zur "Abwehr"." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 137 (8): 520-522. <https://doi.org/10.1177/1065912907313077>.
- . 2005. "Operatives Denken tut Not." *ASMZ* 171 (5): 42. <https://doi.org/10.5169/seals-69815>.
- . 2007. "Militärische Aspekte der Konzeption 66 aus Sicht des Zeitzegen." In *La conception du 6.6.66 - 40 ans après*, edited by Militärdoktrin, 68-74. Berne: Planungsstab der Armee.
- Seidler, Tabea. 2005. "Sicherheit durch Volksentscheid? Das Schweizer Engagement in friedenserhaltenden Operationen und der Landminenfrage." *HSPK-Report* (3). <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-284149>.
- Seiler Graf, Priska. s.d. "Politik." Accessed 2021-08-01. <https://priskaseilergraf.ch/politik>.
- Seitz, Jean. 1955. "Le Conseil national se prononce en faveur du crédit pour les «Centurion»." *Gazette de Lausanne*, 18.03.1955, 4. <http://www.archivesletemps.ch/>.
- Sekretär der KML – Häberli. 1972. Änderungsanträge zu den Leitbildern A + B - Notiz für den Chef des EMD. edited by EMD. Bern: Archives fédérales.
- Sekretariat der KML. 1972. Änderungsanträge zu den Leitbildern A + B - Orientierung über die Ergebnisse der Beratungen der KML Sitzung vom 23./24.3.72. edited by EMD. Bern: Archives fédérales.
- Semadeni, Erhard. 2000. "Denkanstösse zur geplanten Armee reform - Auslaufmodell Schweizerarmee?" *Schweizerzeit*.
- . 2003a. "Armee XXI und Militärgesetz NEIN - NATO-Anschluss auf Schleichwegen?". Internet: Lien invalide.
- . 2003b. "Welchen Hauptauftrag hat die Armee XXI? oder... Was hat die Armee XXI mit der NATO zu tun?" *ASMZ* 169 (5): 38-39. <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=asm-004%3A2003%3A169%3A%3A328&referrer=search#328>.
- Senger und Etterlin, Ferdinand M. von. 1959. *Der Gegenschlag Kampf Beispiele und Führungsgrundsätze der beweglichen Abwehr*. Neckargemünd: Vowinkel.
- Senn, Hans. 1945. *General Hans Herzog : sein Beitrag zur Entwicklung der schweizerischen Armee*. Aarau: Sauerländer.
- . 1970. "Der operative Einsatz in der Armee." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 136 (12): 881. <https://doi.org/10.5169/seals-46226>.
- . 1984a. "Sind Struktur und Einsatzkonzeption unserer Armee überholt? (1. Teil)." *ASMZ* 150 (1): 7-9. <https://doi.org/10.5169/seals-55589>.

- . 1984b. "Sind Struktur und Einsatzkonzeption unserer Armee überholt? (2. Teil)." *ASMZ* 150 (2): 67-72. <https://doi.org/10.5169/seals-55598>.
- . 1986. "Die öffentliche Auseinandersetzung um eine einheitliche und fachmännische Armeeführung in den Jahren 1938/39." In *Festschrift Walter Schaufelberger: Bumperlibum aberdran beiaban!*, edited by Jürg Stüssi-Lauterburg [et al], 23-47. Aarau: Sauerländer.
- . 1995. *Anfänge einer Dissuasionsstrategie während des Zweiten Weltkrieges*. Basel: Helbing & Lichtenhahn.
- . 1996. *Basel und das Gempfenplateau im Zweiten Weltkrieg - Westlicher Eckpfeiler der Armeestellung 1939/40 und Scharnier eines allfälligen Zusammenschlusses mit den Franzosen*. Vol. 16. *Schriftenreihe der Gesellschaft für militärhistorische Studienreisen (GMS)*. Zürich: Huber.
- . 2005a. "Däniker, Gustav [Sr]." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/023463/2005-03-15/>.
- . 2005b. "Gotthardbund." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D17417.php>.
- . 2007a. "Entstehung, Redaktion und Umsetzung der Konzeption der militärischen Landesverteidigung vom 6.6.66." In *La conception du 6.6.66 - 40 ans après*, edited by Militärdoktrin, 40-47. Berne: Planungsstab der Armee.
- . 2007b. *Generalstabschef Hans Senn - Auf Wache im Kalten Krieg: Rückblick auf mein Leben*. Vol. 28. Zürich: Schriftenreihe der Gesellschaft für militärhistorische Studienreisen.
- . 2010. "Réduit." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D8696.php>.
- Service d'information DMF. 1993. "Vers le «DMF'95»." *RMS* 138 (1): 22-23. <https://doi.org/10.5169/seals-345264>.
- Services du Parlement. 1988. 88.041 - Pour une Suisse sans armée. Initiative populaire - Cahier de délibérations. Berne: Chancellerie fédérale.
- . 1991. 91.080 - *Programme d'armement 1992. Acquisition d'avions de combat*. Berne: Dokumentationsdienst. <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/verhandlungen-91080-1991-d-f.pdf>.
- . 1992a. 92.009 - *Armeeführungsbild 95*. Bern: Dokumentationsdienst. <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/verhandlungen-92009-1992-d-f.pdf>.
- . 1992b. 92.071 - *Troupes de casques bleus suisses. Loi fédérale*. Bern: Centrale de documentation. https://www.parlament.ch/centers/documents/de/VH_92_071.pdf.
- . 1992c. 92.080 - Initiative populaire "pour une Suisse sans nouveaux avions de combat". Berne: Centrale de documentation.
- . 1997. 99.022 - "Économiser dans l'armée et la défense générale - pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)" Initiative populaire. Berne: Dokumentationszentrale. <http://www.parlament.ch/>.
- . 1999. 99.084 - *Loi sur l'armée et l'administration militaire. Révision*. Berne: Dokumentationsdienst. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=19990084>.
- . 2001. 99.084 - Référendum contre la modification du 6 octobre 2000 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) (Armement). Berne: Dokumentationsdienst. <https://www.parlament.ch/fr/services/votations-populaires/votations-populaires-archives/votations-populaires-2001/votation-populaire-2001-06-10>.
- . 2002. 01.065 - Réforme Armée XXI et révision de la législation militaire. Berne: Centrale de documentation. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20010065>.
- . 2003. 01.065 - Délibérations Réforme Armée XXI et révision de la législation militaire. Berne: Centrale de documentation. <https://www.parlament.ch/fr/services/votations-populaires/votations-populaires-archives/votations-populaires-2003/votation-populaire-2003-05-18>.
- . 2006a. 06.050 - Organisation de l'armée. Modification Synthèse message / rapport. edited by Chancellerie fédérale. Berne. <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20060050>.
- . 2006b. "06.1143 - Refus d'informer créant une distance entre les citoyens suisses et l'armée suisse." Centrale de documentation. <http://www.parlament.ch/>.
- . 2008. Rückblick auf die 47. Legislaturperiode der Eidgenössischen Räte. Berne: Centrale de documentation. <https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/Pages/legislaturrueckblicke-raete.aspx>.
- . 2022. "Répartition des sièges par groupes parlementaires depuis 1912." <https://www.parlament.ch/fr/organe/groupes>.
- Sewell, Granville C. 2005. "Actors, coalitions and the framework convention on climate change." Thesis (Ph. D.), Dept. of Urban Studies and Planning., Massachusetts Institute of Technology. <http://hdl.handle.net/1721.1/33743>.
- Sidler, Roger. 2010. Redressement National. In *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*.
- Siegenthaler, Rolf André. 2017. "Anspruchsvolle Streitkräfte- und Rüstungsplanung." *ASMZ* 183 (5): 35-35. <http://doi.org/10.5169/seals-681620>.

- Siegenthaler, Urban. 1998. "Veränderungsstrategie unserer Armee." *ASMZ* 164 (12): 7-8. <https://doi.org/10.5169/seals-65389>.
- . 2000. "Professionalisierung in der Armee XXI." *ASMZ* 166 (6): 12-13. <https://doi.org/10.5169/seals-66594>.
- Simon, Herbert A. 1956. "Rational choice and the structure of the environment." *Psychological Review* 63 (2): 129-138. <https://doi.org/10.1037/h0042769>.
- . 1985. "Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology with Political Science." *The American Political Science Review* 79 (2): 293-304. <https://doi.org/10.2307/1956650>.
- Simond, Joëlle 2001. "Les outils de création du consensus au sein d'une commission extraparlamentaire : le cas de la Commission d'étude pour les questions stratégiques, dite Commission Brunner." Mémoire de licence, Sciences politiques (SSP), Lausanne.
- Simpkin, Richard. 1985. *Race to the Swift : Thoughts on Twenty-first Century Warfare*. London: Brassey's.
- Singer, Jürgen. 1997. *Das Milizsystem unter wirtschaftlichen Aspekten*. Bern: Haupt Verlag.
- Skjelsbaek, Kjell. 1979. "Militarism, Its Dimensions and Corollaries: An Attempt at Conceptual Clarification." *Journal of Peace Research* 16 (3): 213-229. www.jstor.org/stable/423726.
- Slensvik, Thomas, & Palle Ydstebø. 2016. "The Norwegian joint operational doctrine as a case: heritage, content, process." *Journal of Strategic Studies* 39 (2): 297-314. <https://doi.org/10.1080/01402390.2015.1115043>.
- Smith, Mark. 2000. *NATO enlargement during the Cold War : strategy and system in the Western alliance*. Basingstoke: Palgrave.
- Smith, Rupert. 2005. *The Utility of Force - The Art of War in the Modern World*. London: Allen Lane.
- Smith, Steve. 1999. "The increasing insecurity of security studies: Conceptualizing security in the last twenty years." *Contemporary Security Policy* 20 (3): 72-101. <https://doi.org/10.1080/13523269908404231>.
- . 2005. "The Contested Concept of Security." In *Critical security studies and world politics*, edited by Ken Booth, 27-62. Boulder (Colo.); London: L. Rienner.
- Smith, Steven B. 1983. "Hegel's Views on War, the State, and International Relations." *American Political Science Review* 77 (3): 624-632. <https://doi.org/10.2307/1957263>.
- Snyder, Jack. 1977. *The Soviet Strategic Culture : Implications for Limited Nuclear Operations*. RAND (Santa Monica).
- . 1984. *The Ideology of the Offensive. Military Decision-Making and the Disasters of 1914*. Ithaca: Cornell University Press.
- SOG. 1990. *Sicherheit und Frieden - Diskussionsbeitrag der SOG - Beilage zur Allgemeinen Schweizerischen Militärzeitschrift*. Vol. 1990. Vol. 12 *ASMZ*. Frauenfeld: ASMZ.
- . 2001a. "Armeeleitbild XXI - Vernehmlassung des Zentralvorstandes der Schweizerischen Offiziersgesellschaft." <https://web.archive.org/web/20020114175707fw/http://www.sog.ch:80/a21-leitbild-d.html>.
- . 2001b. "Thesen zu Armee XXI." <https://web.archive.org/web/20020115183630fw/http://www.sog.ch:80/a21-thesen-d.html>.
- Sokal, Alan, & Jean Bricmont. 1999. *Impostures intellectuelles*. 2ème édition ed. Paris: Éditions Odile Jacob.
- Sollberger, Hansruedi. 1996. "Ausbildung 95 : eine Zwischenbilanz." *ASMZ* 162 (7-8): 21-24. <https://doi.org/10.5169/seals-64381>.
- Somm, Marus. 2019. "Kaspar Villiger." In *Das Bundesratslexikon*, edited by Urs Altermatt, 626 – 631. Zürich: NZZ Libro.
- Sotirov, Metodi, & Michael Memmler. 2012. "The Advocacy Coalition Framework in natural resource policy studies — Recent experiences and further prospects." *Forest Policy and Economics* 16 (0): 51-64. <https://doi.org/10.1016/j.forpol.2011.06.007>.
- Soutou, Georges–Henri. 2006. "La IVe République et l'évolution de la politique de neutralité armée de la Suisse à l'époque de la guerre froide." *Revue historique des armées* (243): 71-88. <http://rha.revues.org/index5142.html>.
- . 2011. *La guerre froide : 1943-1990*. Paris: Pluriel.
- Sozialarchiv, Schweizerisches. s.d. "Gruppe für eine Schweiz ohne Armee GSoA (GSsA, GSsE)." <https://www.findmittel.ch/archive/archNeu/Ar452.html>.
- Sozialdemokratische Partei der Schweiz. 1947. *Die SPS zur Armee reform: Beschluss des Parteitages vom 30./31. August 1947*.
- SP. 1991. Sicherheit durch Friedenspolitik - Grundlagen zur Friedens-, Sicherheits-, und Verteidigungspolitik der SP Schweiz. Bern.
- . 2008. *Für eine grundlegende Modernisierung der Armee: Effizienz und Effektivität statt Nostalgie Konzeptpapier der SP-Fraktion vom 23. September 2008*.
- SP Schweiz. 2004. "Die allgemeine Wehrpflicht ist überholt und zu teuer - Die SP Schweiz zur Diskussion über die allgemeine Wehrpflicht." https://web.archive.org/web/20040816035842/http://www.sp-ps.ch/aktuell/communiqués_detail.htm?view_Communications_OID=239.
- Spencer–Brown, G. 1972. *Laws of form*. New York: Julian Press.
- Spillmann, Kurt R. 1997. "Welche Voraussetzungen für die Schweizer Sicherheitspolitik haben sich seit dem Bericht Schmid verändert ? - Einleitung zum 2. Panel." *Karl Schmid als strategischer Denker - Beurteilungen aus historischer und aktueller Perspektive: Bericht und Auswertung der Tagung vom 1. Juli 1997*, edited by Hans Künzi and Kurt R. Spillmann, 51-52. Zürich: CSS Zürcher Beiträge. <https://doi.org/10.3929/ethz-a-001852722>.

- Spillmann, Kurt R., Andreas Wenger, Jon A. Fanzun, & Patrick Lehmann. 1999. "Der Bericht Brunner: Impulse und Reaktionen." Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 1999. Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse. Accessed 8.03. <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/Bulletin-1999-Bericht-Brunner.pdf>.
- Spillmann, Kurt R., & Hans Künzi, eds. 1997. *Karl Schmid als strategischer Denker - Beurteilungen aus historischer und aktueller Perspektive: Bericht und Auswertung der Tagung vom 1. Juli 1997, CSS Zürcher Beiträge*. Zürich.
- Spillmann, Kurt R., & Andreas Wenger. 2001. "Schweizer Sicherheitspolitik 2001 – zwischen sicherheitspolitisch Notwendigem und innenpolitisch Möglichem." In *Jahrbuch für inter-nationale Sicherheitspolitik 2001*, edited by Erich Reiter. Hamburg: Verlag E.S. Mittler & Sohn GmbH.
- Spillmann, Kurt R., Andreas Wenger, Christoph Breitenmoser, & Marcel Gerber. 2001. *Schweizer Sicherheitspolitik seit 1945: Zwischen Autonomie und Kooperation*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Sprecher, Thomas. 2013. *Karl Schmid (1907-1974) - ein Schweizer Citoyen*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- SSO. 1996. "Statuts de la Société Suisse des Officiers." <http://sog.ch/fr/portrait-3/documents/>.
- Stab GGST – UG Plan – Sektion Pläne. 1972. Änderungsanträge zu den Leitbildern A + B - [Beilage B] BERICHT der Arbeitsgruppe Langfristige AUSWERTUNG. edited by EMD. Bern: Archives fédérales.
- Stahel, Albert A (Hrsg.), Dominique Brunner, Daniel Heller, Günter Heuberger, Dieter Klay, & Charles Ott, eds. 1994. *Armee 95 - Chance für die Milizarmee?* Zürich: Verl. der Fachvereine.
- Stahlenberger, Peter. 1993. "Karl Kobelt 1891-1968." In *Conseil fédéral: dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux*, edited by Urs Altermatt, 421-426. Yens: Cabédita.
- Stalder, Andreas. 1998. "Zur zukünftigen Armee - ein Diskussionsbeitrag." *ASMZ* 164 (1): 25. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asm-004%3A1998%3A164%3A%3A772>.
- Stauffer, Pierre-Alain. 1989a. "La tentation pacifiste." *L'Hebdo*, 01.06.1989a, 20-23.
- . 1989b. "Suisse sans armée: Rencontre inattendue." *L'Hebdo*, 29.06.1989, 19.
- . 1992. "Portrait. Le Chevallaz qui dit non." *L'Hebdo*, 27.05., 25.
- Stavrianakis, Anna, & Jan Selby. 2012. "Militarism and international relations in the twenty-first century." In *Militarism and International Relations: Political Economy, Security, Theory*, edited by Anna Stavrianakis and Jan Selby. London & New York: Routledge.
- Steiger, Rudolf. 1994. *Pour une conduite humaine suggestions pour les chefs civils et militaires*. 2ème édition remaniée ed. Frauenfeld: Huber.
- Steiger, Rudolf, Ulrich Zwygart, & Charles Ott. 1995. "Ausbildung und Führung in der "Armee 95" : Interview mit Prof. Dr. Rudolf Steiger und Major i Gst Ulrich Zwygart, Autoren des Buches "Militärpädagogik" ." *ASMZ* 161 (2): 12-13. <https://doi.org/10.5169/seals-63763>.
- Stein, Arthur A., & Bruce M. Russett. 1980. "Evaluating War: Outcomes and Consequences." In *Handbook of political conflict: theory and research*, edited by Ted Robert Gurr. New York, NY: Free Press.
- Stein, David J. 1987. *The Development of NATO Tactical Air Doctrine, 1970-1985*. Santa Monica CA: RAND Corporation. <https://www.rand.org/pubs/reports/R3385.html>.
- Steinemann, Walter. 1994. "Für den Friedensplatz Schweiz, gegen Blauhelme." *NZZ*, 11.05.1994, 23.
- Steiner, Peter. 2013. *Nachlass Hans Bracher*. Bern: Schriftenreihe der Bibliothek am Guisanplatz. https://eu.alma.exlibrisgroup.com/discovery/delivery/41BIG_INST:OLD_ALEX/12335159970001791?lang=en&viewerServiceCode=AlmaViewer.
- stratos. 2022. "Kontinuitäten und Brüche in der Geschichte der Schweizer Armee - Interview Mit Prof. Dr. Rudolf Jaun." *stratos* (1): 90-99. <https://www.vtg.admin.ch/de/media/publikationen/stratos.html>.
- Sträubhaar, Thomas. 1994. "Profis sind effizienter als Amateure." *Der Bund*, 9.2.1994, 2.
- Streiff-Schmid, J. 2003. "Wer sind die Gegner des Militär- und Zivilschutzgesetzes?" *ASMZ* 169 (5): 36. <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=asm-004%3A2003%3A169%3A%3A328&referrer=search#328>.
- Streit, Pierre. 2001. "L'échec des réformes militaires aux XVIIe-XVIIIe siècles... une cause de l'effondrement de l'ancienne Confédération ? (1)." *Revue Militaire Suisse* (12): 38-43. <https://doi.org/10.5169/seals-346206>.
- . 2002. "L'échec des réformes militaires aux XVIIe-XVIIIe siècles... une cause de l'effondrement de l'ancienne Confédération ? (2)." *Revue Militaire Suisse* (1): 45-49. <https://doi.org/10.5169/seals-346217>.
- . 2016. *Histoire Militaire Suisse*. 2e ed. Gollion: Infolio.
- Studer, Brigitte. 2004. Walther Bringolf. In *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*.

- Studienkommission für strategische Fragen. 1971. *Grundlagen einer strategischen Konzeption der Schweiz; Bericht der Studienkommission für strategische Fragen vom 14. Nov. 1969. Mit einem Vorwort von Hans W. Kopp und einer Einführung von Paul Gygli.* [Zürich][Stäfa]: Schweizerischen Aufklärungs-Dienst.
- . 1998. "Der Bericht der Studienkommission für strategische Fragen." In *Der Bericht der Studienkommission für strategische Fragen (Bericht Brunner) – NFP 42, WP 5., A1-A28.* Bern: Universität Bern, Institut für Politikwissenschaft.
- Stüssi-Lauterburg, Jürg. 1989. "Die Entstehung der Direktion der Militärverwaltung." In *Entstehung und Wirken der Direktion der Militärverwaltung*, edited by Jürg Stüssi-Lauterburg, 35-172. Brugg: Verlag Effingerhof.
- . 2001. "Historischer Abriss zur Frage einer Schweizerischer Nuklearbewaffnung." In *Travaux & recherches / Beiträge zur Forschung 1997*, 107-171. Bern: Schweizerische Vereinigung für Militärgeschichte und Militärwissenschaft / Association suisse d'histoire et de sciences militaire.
- Stutz, Alfred. 1982. *Raumverteidigung, Utopie oder Alternative?: Vorschläge, Modelle und Kontroversen.* Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- . 1990. "Miliz und Infanterie : eine unauflösbare Gemeinschaft." *ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift* 156 (12): 732. <https://doi.org/10.5169/seals-60371>.
- Sudaro, Tiziano. 2007. "Steuerung der Strategie der Schweizer Armee 2007 - Optimale Umsetzung des Primats der Politik." *ASMZ* 173 (11): 4 - 7. <http://dx.doi.org/10.5169/seals-71147>.
- Sullivan, Gordon R., & Michael V. Harper. 1997. *Hope is not a Method: What Business Leaders Can Learn from America's Army.* Paperback ed. New York: Broadway Books. Time Books, 1996.
- Summers, Harry. 1982. *On Strategy: A Critical Analysis of the Vietnam War.* Novato: Presidio Press.
- Summers, Harry G. 1992. *On Strategy II: A Critical Analysis of the Gulf War.* Dell.
- Surel, Yves. 2015. *La science politique et ses méthodes.* Paris: Armand Colin.
- . 2019. "Approches cognitives." In *Dictionnaire des politiques publiques*, edited by Laurie Boussaguet, Sophie Jacquot and Pauline Ravinet, 87-94. Paris: Presses de Sciences Po.
- Svechin, Aleksandr A. 1992. *Strategy.* Minneapolis, Minn.: East View Information Services.
- SVP Schweiz. 2009. "Ohne ernstfall-orientierte Führung keine ernstfall-taugliche Armee - Positionspapier der SVP Schweiz zu den Führungsproblemen in der Schweizer Armee." <https://www.svp.ch/>.
- Swaim, Thomas. 2018. "Introduction to Part II." *Military strategy, joint operations, and airpower : an introduction*, edited by Ryan Burke, Michael W. Fowler and Kevin McCaskey, 75-76. Washington, DC: Georgetown University Press. <https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=5570703>.
- Swissvotes. 2022a. "357 – Dokumente aus der Abstimmungskampagne – Initiative für eine Schweiz ohne Armee." <https://swissvotes.ch/vote/357.00/campaign-material>.
- . 2022b. "495 – Armee XXI – Swissvotes – die Datenbank der eidgenössischen Volksabstimmungen." *Année Politique Suisse*, Universität Bern. <https://swissvotes.ch/vote/495.00>.
- . 2022c. "Aufhebung des Pulverregals." <https://swissvotes.ch/vote/436.00>.
- . 2022d. "Militärgesetz: Bewaffnung." <https://swissvotes.ch/vote/477.00>.
- . 2022e. Swissvotes – la base de données des votations fédérales: Jeu de données. In *Année Politique Suisse*, edited by Université de Berne.
- Szvircev Tresch, Tibor. 2005. "Europas Streitkräfte im Wandel: Von der Wehrpflichtarmee zur Freiwilligenstreitkraft : eine empirische Untersuchung europäischer Streitkräfte 1975 bis 2003." Doktorarbeit, Universität Zürich. <https://www.zora.uzh.ch/id/eprint/172446/>.
- Szvircev Tresch, Tibor, Andreas Wenger, Stefano De Rosa, Thomas Ferst, Céline Gloor, & Jacques Robert. 2021. *Sicherheit 2021 – Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend.* In *Sicherheit*, ed Tibor Szvircev Tresch and Andreas Wenger. Zürich: Cen-ter for Se-cu-ri-ty Stu-dies, ETH Zü-rich; Mi-li-tär-aka-de-mie an der ETH Zü-rich (MI-LAK).
- Szvircev Tresch, Tibor, Andreas Wenger, Silvia Würmli, & Esther Bisig. 2011. *Sicherheit 2011 - Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Tren.* In *CSS Sicherheit*, ed Tibor Szvircev Tresch and Andreas Wenger. Zürich: Center for Security Studies. https://css.ethz.ch/en/publications/sicherheit/details.html?id=/s/i/c/h/sicherheit_2011.
- Tangen, Steven Anthony. 2009. "A methodology for the quantification of doctrine and materiel approaches in a capability-based assessment." Doctor of Philosophy Doctoral Thesis, School of Aerospace Engineering, Georgia Institute of Technology. http://smartechnology.gatech.edu/bitstream/handle/1853/28105/tangen_steven_a_200905_phd.pdf?sequence=1.
- Tanner, Fred. 1990. *Die Schweiz und Rüstungskontrolle - Grenzen und Möglichkeiten eines Kleinstaates.* Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktsanalyse, ETH Zürich. https://ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/zb_14.pdf.

- Tanner, Jakob. 1988. "Le pacifisme suisse après 1945." *Relations Internationales* (53): 69-82.
- . 1997. "Militär und Gesellschaft in der Schweiz nach 1945." In *Militär und Gesellschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, edited by Ute Frevert. Stuttgart: Klett-Cotta.
- . 2019. "Das Comeback nationaler Reflexe." *WOZ*, 28. November 2019.2019, 5.
- Taylor, Trevor. 2018. "Defence as Policy." *Routledge Handbook of Defence Studies*, edited by David J. Galbreath and John R. Deni, 5-17. London & New York: Routledge.
- Terriff, Terry, & Theo Farrell. 2010. "Military Transformation in NATO - A Framework for Analysis." In *A transformation gap?: American innovations and European military change*, edited by Terry Terriff, Frans P. B. Osinga and Theo Farrell, 1-13. Stanford, Calif.: Stanford Security Studies.
- Thalmann, Anton. 2001. "Die Reform des Wehrwesens in der Schweiz."
- The Oxford Dictionary of Philosophy. 2023. "Barber paradox."
<https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/oi/authority.20110803095446216;jsessionid=3944A4BD43B011B37CF24C521D3961BD>.
- Thompson, Earl A. 1974. "Taxation and National Defense." *The Journal of Political Economy* 82 (4): 755-782.
- Thompson, I. A. A. 1992. *War and society in Habsburg Spain : selected essays. Collected studies series*, 376. Aldershot: Variorum.
- Thompson, William R., & Karen Rasler. 1999. "War, the Military Revolution(s) Controversy, and Army Expansion." *Comparative Political Studies* 32 (1): 3-31. <https://doi.org/10.1177/0010414099032001001>.
- Thomson, Janice E. 1990. "State Practices, International Norms, and the Decline of Mercenarism." *International Studies Quarterly* 34 (1): 23-47. <http://www.jstor.org/stable/2600404>.
- Thurmond, Veronica A. 2001. "The Point of Triangulation." *Journal of Nursing Scholarship* 33 (3): 253-258.
<https://doi.org/10.1111/j.1547-5069.2001.00253.x>.
- Tilly, Charles, ed. 1975a. *The Formation of National States in Western Europe, Studies in political development*, 8. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- . 1975b. "Reflexions on the History of European State Making." In *The Formation of National States in Western Europe*, edited by Charles Tilly, In Studies in political development, 8, 3-83. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- . 1985. "War Making and State Making as Organized Crime." In *Bringing the State Back In*, edited by Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer and Theda Skocpol, 169-191. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 1992. *Coercion, Capital, and European States : AD 990 - 1992*. Cambridge, Mass. u.a: Blackwell.
- . 2000. "La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé." *Politix*: 97-117.
<https://doi.org/10.3406/polix.2000.1075>.
- . 2001. "Mechanism in political processes." *Annual Review of Political Science* 4 (1): 21-41.
<https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.4.1.21>.
- . 2003. "Armed Forces, Regimes, and Contention in Europe since 1650." In *Irregular Armed Forces and their Role in Politics and State Formation*, edited by Diane E. Davis and Anthony W. Pereira, 37-81. Cambridge, UK; New York, NY: Cambridge University Press.
- . 2004. *Contention and Democracy in Europe, 1650-2000*. Cambridge, UK; New York: Cambridge University Press.
- Tochtermann, Nicole. 2006. "'Ich bin ihre historische Figur'." s.p. <http://www.andigross.ch/html/site2500.htm>.
- Trabold, Harald, Thorsten Schneider, & Philipp Vogel. 2006. "Wehrpflicht- statt Berufsarmee: Eine Alternative wider die ökonomische Vernunft*." *Perspektiven der Wirtschaftspolitik* 7 (1): 127-142. <https://doi.org/10.1111/j.1465-6493.2006.00202.x>.
- Tresch, Tibor Szvircsev, Andreas Wenger, Stefano De Rosa, Thomas Ferst, Jacques Robert, & Patric Rohr. 2022. *Sicherheit 2022 – Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*. Birmensdorf & Zürich: Center for Security Studies, ETH Zürich & Militärakademie an der ETH Zürich (MILAK).
- Tribelhorn, Marc. 2022. "Tipps von Hitlers Blitzkrieg-Helden." *NZZ*2022.
- Trick, Jürg. 2020. *Eingraben – Schutz oder Illusion?? Geschichte der Feldbefestigungen und des Geniedienstes aller Waffen in der eidgenössischen Armee seit 1800*. 2 vols. Thun: Verein Schweizer Armeemuseum.
- Troxler, Walter. 2007. "Arnold Künzli : Kalter Krieg und "geistige Landesverteidigung" : eine Fallstudie [Sidler, Roger]." *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera* 57 (2). <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=szg-006%3A2007%3A57%3A%3A226>.
- Tschumy, Adrien. 2004. "Hommage au commandant de corps Roger Mabillard." *RMS* 149 (9): 55-56.
<http://doi.org/10.5169/seals-346412>.
- . 2019. "Barrer ou tenir ouvertes les transversales alpines?" *Morges*, 2019-12-11.

- U.M. 1989. "Ein Ja für «eine Schweiz mit Armee» - Erklärung von Bundesrat Villiger." *NZZ*, 27.11.1989, 17-18. http://static.nzz.ch/files/6/7/2/Armeeabschaffung+1_1.4062672.pdf.
- . 1995. "Oberflächliche SP-Militärpolitik Harte Kritik des EMD am Gutachten Lutz Untersehers." *NZZ*.
- Uhlmann, Ernst. 1946a. "Soldat - Technik - Bürger." *ASMZ* 92=112 (5): 257-268. <https://doi.org/10.5169/seals-20140>.
- . 1946b. "Ueber die Zukunft der Armee." *ASMZ* 92=112 (1): 6-24. <https://doi.org/10.5169/seals-20112>.
- . 1947. "Ungenügende Militärkredite." *ASMZ* 93=113 (5): 241-247. <https://doi.org/10.5169/seals-20540>.
- . 1948a. "Konzentration statt Aufsplitterung." *ASMZ* 114 (1): 3-14. <https://doi.org/10.5169/seals-21056>.
- . 1948b. "Notwendige Aussprache." *Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift : ASMZ* 114 (2): 81-83. <https://doi.org/10.5169/seals-21067>.
- . 1948c. "Unsere Landesverteidigung." *ASMZ* 114 (7): 477-484. <https://doi.org/10.5169/seals-21127>.
- . 1950a. "Die Panzerfrage." *Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift : ASMZ* 116 (2): 77-81. <https://doi.org/10.5169/seals-22420>.
- . 1950b. "Kriegstaugliche Armee!" *ASMZ* 116 (1): 1-6. <https://doi.org/10.5169/seals-22408>.
- . 1950c. "Panzer für die Schweiz?" *Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift : ASMZ* 116. <https://doi.org/10.5169/seals-22493>.
- . 1953. "L'activité des sociétés militaires." In *Notre défense nationale*, edited by Robert Frick and Ernst Uhlmann. Zürich: Gottfried Schmid.
- . 1954a. "Die Notwendigkeit einer schweizerischen Flugwaffe." *ASMZ* 120 (4/5): 243-249. <https://doi.org/10.5169/seals-25177>.
- . 1954b. "Krieg mit Atomwaffen." *ASMZ* 120 (10): 720-734. <https://doi.org/10.5169/seals-25220>.
- . 1965. "Die Frage eigener Atomwaffen." *ASMZ* 131 (10): 595. <https://doi.org/10.5169/seals-42269>.
- United Nations Development Programme. 1994. *Human development report 1994*. New York: Oxford University Press.
- Unser, Günther. 1994. "Das Nein des Schweizervolkes zum Blauhelmsgesetz." *Bulletin 1994 zur schweizerischen Sicherheitspolitik*, edited by Kurt R. Spillmann, Günther Unser, Thomas Köppel and Mauro Mantovani, 1-11. ETH Zürich: Center for Security Studies (CSS), ETH Zürich. <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000281471>.
- Unterseher, Lutz. 1995a. Die Landesverteidigung der Schweiz: ein praktisches Modell für die Zukunft - Expertise -. SAS Studiengruppe Alternative Sicherheitspolitik, Bonn.
- . 1995b. "Stabilität mit weniger Rüstung kein triviales Problem." *NZZ*, 28.06.1995b.
- . 1998. "Sicherheitsrisiken und Landesverteidigung - Das SP-Armeemodell im Vergleich zum Brunner-Bericht." *NZZ* 149 (219): 15.
- . 2011. *Expertise - Verantwortung und Schutz. Zukunftsfähige Streitkräfte für die Schweiz*.
- . 2015. *Das Dilemma militärischer Sicherheit*. Wiesbaden: Springer Fachmedien Wiesbaden.
- Urio, Paolo. 1972. *L'Affaire des Mirages : Décision administrative et contrôle parlementaire*. Genève: Éditions médecine et hygiène.
- . 2003. "Affaire des Mirages." *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017348/2008-04-29/>.
- USIS. 2002. USIS [III] - Überprüfung des Systems der inneren Sicherheit der Schweiz - Teil III Detailstudie. edited by USIS. Bern. https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/de/home/aktuell/news/2004/ueberpruefung_innere.html.
- . 2003. USIS [IV] Überprüfung des Systems der inneren Sicherheit der Schweiz - Teil IV - Zukünftige Erfüllung der sicherheitspolizeilichen Aufgaben in Bundesverantwortung / Sicherheitssystem der Schweiz mit Schengen/Dublin. edited by USIS. Bern. https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/de/home/aktuell/news/2004/ueberpruefung_innere.html.
- . sd. "Qu'est-ce qu'USIS?". Accessed 7.01. <https://web.archive.org/web/20050209085154/http://www.usis.ch/franz/was/was.html>.
- V.R. 1994. "Casques bleus: l'opposition se durcit." *Le nouveau quotidien* 1994, 10.
- Vagts, Alfred. 1975. "Die Idee und der Charakter des Militarismus." *Bergbahn, Militarismus*: 102-106.
- Valloton, Henry. 1940. *Finlande 1940 : ce que j'ai vu et entendu*. Lausanne: Payot.
- Van Creveld, Martin. 2011. *The Age of Airpower*. New York: Public Affairs.
- Van Evera, Stephen. 1997. *Guide to methods for students of political science*. Ithaca: Cornell University Press.
- Vatter, Adrian. 2014. *Das politische System der Schweiz*. Baden-Baden: Nomos.
- . 2020. *Der Bundesrat*. Zürich: NZZ Libro.
- Vautravers, Alexandre, Christian Bühlmann, & Urs Löffel. 2022. "Le but, l'objectif et les moyens (Zweck, Ziel und Mittel)." *Revue militaire Suisse* (1): 13-15.
- Väyrynen, Raimo, ed. 2006. *The Waning of Major War - Theories and Debates*. London and New-York: Routledge.

- VBS Information. 1999. "Der Bundesrat hat auf den 1. Januar 2000 folgende Beförderungen und Mutationen auf hohen Posten der Armee." <https://www.admin.ch/cp/d/37df6d37.0@fwsrvq.bfi.admin.ch.html>.
- Vennesson, Pascal. 1995. "Institution and airpower: The making of the French air force." *Journal of Strategic Studies* 18 (1): 36-67. <https://doi.org/10.1080/01402399508437579>.
- . 1999. "Science politique et histoire militaire : comment (mieux) pratiquer l'interdisciplinarité ?" In *Histoire militaire et sciences humaines*, edited by Laurent e.a. Henninger, 155-198. Bruxelles: Ed. Complexe.
- . 2000a. "La défense, objet de science politique." In *Politiques de défense : Institutions, innovations, européanisation*, edited by Pascal Vennesson, 15 - 25. Paris: L'Harmattan.
- . 2000b. "La ressource humaine dans les armées : trois référentiels en quête d'une politique publique." In *Politiques de défense : Institutions, innovations, européanisation*, edited by Pascal Vennesson. Paris: L'Harmattan.
- . 2004. "Idées, politiques de défense et stratégie : enjeux et niveaux d'analyse." *Revue française de science politique* 54 (5): 749-760. <https://doi.org/10.3917/rfsp.545.0749>.
- . 2013. "Chapitre 29. La stratégie." In *Traité de relations internationales*, 717-746. Paris: Presses de Sciences Po.
- . 2015. "Faut-il avoir peur de la stratégie ?" In *Guerre et stratégie : approches, concepts*, edited by Joseph Henrotin, Olivier Schmitt and Stéphane Taillat, 1-11. Paris: PUF.
- . 2017. "Is strategic studies narrow? Critical security and the misunderstood scope of strategy." *Journal of Strategic Studies* 40 (3): 358-391. <https://doi.org/10.1080/01402390.2017.1288108>.
- VFWW. 1957. *Dokumentation zur Entwicklung der schweizerischen Armee*. Zürich: Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft.
- Villiger, Kaspar. 1989. "Orientierungspapier: Politische Vorgaben für eine strukturelle Heeresreform (Entwurf), 21.04.1989 in Amrhein."
- . 1990. Motion Uhlmann Défense militaire du pays. Nouvelle conception. edited by Chancellerie fédérale. Bern: Chancellerie fédérale 745-747. <https://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/>.
- . 1994. "L'armée nouvelle." Olten. <https://www.admin.ch/cp/f/1994Dec6.171826.3683@idz.html>.
- . 1995a. "Armee 95 mit Leben erfüllen." *ASMZ* 161: 4-5. <https://doi.org/10.5169/seals-63755>.
- . 1995b. "La nouvelle armée - bilan d'ouverture au printemps 1995." In *Armée 1995 : histoire et avenir de l'armée Suisse*, edited by [s.a.], 7-10. Geneva: Intermedia com.
- . 2022. "Neutralität ist nicht heilig: drei Leitlinien, an denen die Schweiz ihre Aussenpolitik orientieren sollte." *NZZ*, 04.03.2022. <https://www.nzz.ch/feuilleton/neutralitaet-die-schweiz-muss-den-begriff-neu-denken-ld.1672742>.
- Villiger, Kaspar, & Hervé de Weck. 1991. "Entretien avec... : le conseiller fédéral Kaspar Villiger, chef du département militaire fédéral." *RMS* 136 (10): 6-13. <https://doi.org/10.5169/seals-345132>.
- Vincenz, Carlo, Jacques W. Cornut, & Daniel Heller. 1994. *Armee 95*. Biel/Bienne: Libertas.
- Virgile. 1832. *Les Géorgiques de Virgile / traduction française avec texte latin en regard*. Translated by Jacques Delille. Paris: Furne.
- Vogler, Albert. 1965. "Die schweizerischen Militärausgaben von 1850-1963 und ihre Auswirkungen auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz." Doktor der Wirtschafts- und Sozialwissenschaften, rechts-, wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Fakultät, Freiburg in Ü.
- von Dach, Hans. 1957. *Der totale Widerstand - Kleinkriegsanleitung für jederman*. Vol. 1. Biel: Schweizerische Unteroffiziersverband (SUOV).
- von Matt, Othmar, & Denis von Burg. 2003. "Arbenz hilft vor allem sich selbst." *SonntagsZeitung*, 15.06.2003.
- von Schenck, Ernst. 1945. "Geleitwort." *Schweizer Annalen* (12): 649-650.
- von Weizsäcker, Carl Friedrich, ed. 1976. *Verteidigung ohne Schlacht*. München: Hanser.
- Wächter, Hans. 1991. "Auf dem Weg zu einer Alibiarmee." *NZZ* (269), 19.11.1991, 63.
- . 1992. "Lettre ouverte à quelques députés fédéraux (11 novembre 1991)." *Revue Militaire Suisse* 137 (1): 36-37. <https://doi.org/10.5169/seals-345168>.
- . 1998. "Zur Planung einer Armee 200X." *ASMZ* 164 (2): 32. <http://retro.seals.ch/digbib/view?pid=asm-004:1998:164::119>.
- . 2003a. "Die Schwierigkeiten mit unserer Sicherheit." *ASMZ* 169 (10): 26. <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=asm-004%3A2003%3A169%3A%3A682&referrer=search#682>.
- . 2003b. "Ein Schritt in die falsche Richtung." *NZZ*, 11.03.2003b, 15.
- . 2003c. Referendum und Abstimmung zur Militärgesetzgebung Armee XXI. Aktion Aktivdienst, Stein am Rhein.

- . 2007a. "Ungenügende Orientierung der militärischen Milizvereinigungen." *Pro Militia* (2): 8. <https://www.promilitia.ch/zeitung/archiv>.
- . 2007b. "Zur ausserdienstlichen schweizerischen Militär-Miliz." *Pro Militia* (3): 7. <https://www.promilitia.ch/zeitung/archiv>.
- Wächter, Hans, Georg Ober-Kassebaum, Marion Feigl, & Lukas Reimann. 2003. 6-mal NEIN zur ARMEE XXI.
- Waibel, Max. 1946. "Kampf durch ein tiefgegliedertes Grabensystem." *ASMZ* 92=112 (4): 238-247. <https://doi.org/10.5169/seals-20138>.
- . 1951a. "Kriegslehren aus dem Feldzuge in Korea." *ASMZ* 117 (4): 209-214. <http://doi.org/10.5169/seals-23103>.
- . 1951b. "Kriegslehren aus dem Feldzuge in Korea (Fortsetzung)." *ASMZ* 117 (6): 379-391. <http://doi.org/10.5169/seals-23117>.
- . 1951c. "Kriegslehren aus dem Feldzuge in Korea (Fortsetzung)." *ASMZ* 117 (5): 305-311. <https://dx.doi.org/10.5169/seals-23112>.
- . 1951d. "Kriegslehren aus dem Feldzuge in Korea (Schluss)." *ASMZ* 117 (7): 451-468. <http://doi.org/10.5169/seals-23123>.
- . 13.9.1955 1955. *Gedanken über die Richtlinien fuer die Zukunftsgestaltung des Heeres (Rot, Blau- und Schwarzbuch)*. BAR.
- Walt, Stephen M. 1991. "The Renaissance of Security Studies." *International Studies Quarterly* 35 (2): 211-239. <https://doi.org/10.2307/2600471>
- Walter, François. 2010. *Histoire de la Suisse - Tome 5: Certitudes et incertitudes du temps présent (de 1930 à nos jours)*. Neuchâtel: Alphil, Presses universitaires suisses.
- Waltz, Kenneth Neal. 1959. *Man, the State and War - a theoretical analysis*. New York: Colombia University Press.
- . 1979. *Theory of International Politics*. Reading, Mass: Addison-Wesley Pub. Co.
- Walzer, Michael. 1971. *Obligations: Essays on Disobedience, War and Citizenship*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Wanner, Fritz. 1945. "Gedanken zur geistigen Erneuerung der Armee." *Schweizer Annalen* (12): 671-676.
- Wanner, Heinrich. 1955. "Klassische, statische und dynamische Verteidigung." *ASMZ* 121 (10): 715-719. <https://doi.org/10.5169/seals-25890>.
- Wanner, Philipp. 1974. *Oberst Oscar Frey und der schweizerische Widerstandswille*. Münsingen: Buchverlag Tages-Nachrichten.
- Warden III, John A. 1988. "The Air Campaign: Planning for Combat." NATIONAL DEFENSE UNIV WASHINGTON DC. <http://www.dtic.mil/>.
- Warden, John A. 1995. "The Enemy as a System." *Airpower journal*. 9 (1): 40.
- Warner, Edward. 1973 [1941]. "Douhet, Mitchell, Seversky : Theories of Air Warfare." In *Makers of modern strategy: military thought from Machiavelli to Hitler*, edited by Edward Mead Earle, 485-503. Princeton, NJ: Princeton Univ. Press.
- Watzlawick, Paul. 1977. *How Real is Real?: Confusion, Disinformation, Communication*. New York: Vintage Books.
- . 1978. *La réalité de la réalité: confusion, désinformation, communication*. Paris: Seuil.
- Watzlawick, Paul, Janet Beavin Bavelas, Don D. Jackson, & Bill O'Hanlon. 2014. *Pragmatics of human communication: a study of interactional patterns, pathologies, and paradoxes*. New York; London: W.W. Norton & Company.
- Watzlawick, Paul, John Weakland, & Richard Fisch. 1975. *Changements: Paradoxes et psychothérapie*. Paris: Editions du Seuil, "Points Essais".
- Watzlawick, Paul, John H. Weakland, & Richard Fisch. 2011. *Change: Principles of Problem Formulation and Problem Resolution*. New York and London: W. W. Norton.
- Weber, Max. 1922. *Wirtschaft und Gesellschaft [II]*. Vol. 2. Tübingen: Mohr.
- . 1965. *Essais sur le théorie de la science*. Translated by Julien Freund. Paris: Plon.
- . 1980. *Wirtschaft und Gesellschaft. Grundriß der verstehenden Soziologie*. Tübingen: Mohr-Siebeck.
- Weck, Hervé de. 1997. "Aspects du maintien de l'ordre par l'Armée (1830-1970)." In *Travaux et recherches*, 67-106. Berne: Association Suisse d'histoire et de sciences militaires.
- . 2011. "Choc-feu-manoeuvre-incertitude dans l'Armée 61." In *Choc, feu, manoeuvre et incertitude dans la guerre*, edited by S.n., 187-206. Puilly: Centre d'histoire et de prospective militaires.
- Weck, Hervé de. 1992. "Quelques réflexions concernant l'armée 95." *RMS* 137 (6): 15-22. <https://doi.org/10.5169/seals-345212>.
- . 1994a. "Réflexions critiques sur le document de travail de la SSO." *Die "Armée 95" auf dem Weg ins nächste Jahrtausend: Beilage zur "Allgemeinen schweizerischen Militärzeitschrift" ASMZ Nr. 6/1994* 160 (6): 25-26. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asm-004%3A1994%3A160%3A%3A843>.
- . 1994b. "Un aspect essentiel du projet "Armée 95": des simulateurs tous azimuts. Ire partie." *Revue Militaire Suisse* 139 (2): 34-38. <https://doi.org/10.5169/seals-345389>.
- . 1995. "Exercice opératif en novembre 1994... : l'Armée 95 au banc d'essai." *Revue Militaire Suisse* 140 (3): 31-36. <https://doi.org/10.5169/seals-345512>.

- . 2003. *La Suisse et la guerre froide : 1950-1990 ; colloque de l'Association Suisse d'Histoire et de Sciences Militaires, Berne, 19 octobre 2002 = die Schweiz und der Kalte Krieg*. Berne: Assoc. Suisse d'Histoire et de Sciences Militaires.
- , ed. 2005a. *La Suisse = Die Schweiz : 1945-1990*. Berne: Association suisse d'histoire et de sciences militaires.
- . 2005b. "Une thèse sur la politique de l'armement en Suisse depuis 1850." *Revue Militaire Suisse* 150 (10): 46. <https://doi.org/10.5169/seals-346536>.
- Wedin, Lars. 2008. "L'utilisation de la théorie stratégique : le cas de la Suède." *Stratégique* 91-92 (3): 123-151. <https://doi.org/10.3917/strat.091.0123>.
- Wegelin, Reinhard. 2007. "Alternativen zum Aufwuchs." *sifa Bulletin*, 1-3.
- Wegmüller, Hans. 2000. "Zur Doktrin der Armee XXI - Glaubwürdigkeit durch Kooperationsfähigkeit." *ASMZ* 166 (5): 11-12. <https://doi.org/10.5169/seals-66581>.
- Wehrli, Edmund [Oberstlt i Gst]. 1948. "Wir sollen Panzer anschaffen." *ASMZ* 114. <https://doi.org/10.5169/seals-21117>.
- Weible, Christopher M. 2008. "Expert-Based Information and Policy Subsystems: A Review and Synthesis." 36 (4): 615-635. <https://doi.org/doi:10.1111/j.1541-0072.2008.00287.x>.
- Weible, Christopher M., & Paul Cairney. 2020. "Policy Concepts in 1000 Words: Policy Change." Accessed June 19, 2020 · 2:09 pm. <https://paulcairney.wordpress.com/2020/06/19/policy-concepts-in-1000-words-policy-change/>.
- Weible, Christopher M., Tanya Heikkila, Peter deLeon, & Paul A. Sabatier. 2012. "Understanding and influencing the policy process." *Policy Sciences* 45 (1): 1-21. <https://doi.org/10.1007/s11077-011-9143-5>.
- Weible, Christopher M., & Karin Ingold. 2018. "Why advocacy coalitions matter and practical insights about them." *Policy & Politics* 46 (2): 325-343. <https://doi.org/10.1332/030557318X15230061739399>.
- Weible, Christopher M., Karin Ingold, Daniel Nohrstedt, Adam Douglas Henry, & Hank C. Jenkins-Smith. 2019. "Sharpening Advocacy Coalitions." *Policy Studies Journal* 0 (0). <https://doi.org/10.1111/psj.12360>.
- Weible, Christopher M., & Daniel Nohrstedt. 2012. "The advocacy coalition framework – Coalitions, learning and policy change." In *Routledge Handbook of Public Policy*, edited by Eduardo Araral Jr, Scott Fritzen, Michael Howlett, M Ramesh and Xun Wu, 125-137. London and New York: Routledge.
- Weible, Christopher M., & Paul A. Sabatier. 2017. *Theories of the policy process [Kindle edition]*. Boulder, CO: Westview Press.
- Weible, Christopher M., & Paul A. A. Sabatier. 2011. "Advocacy Coalition Framework." *International Encyclopedia of Political Science*, edited by Bertrand Badie, Dirk Berg-Schlosser and Leonardo Morlino, 34-37. Thousand Oaks, USA: SAGE Publications. <https://doi.org/10.4135/9781412959636.n7>.
- Weible, Christopher M., Paul A. Sabatier, & Kelly McQueen. 2009. "Themes and Variations: Taking Stock of the Advocacy Coalition Framework." *Policy Studies Journal* 37 (1): 121-140. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2008.00299.x>.
- Weigley, Russell E. 1972. The End of Militarism. USAFA Harmon Memorial Lecture #15.
- Weiss, Carol H. 1977. "Research for Policy's Sake: The Enlightenment Function of Social Research." *Policy Analysis* 3 (4): 531-545. <http://www.jstor.org/stable/42783234>.
- Wellinger, Rene. 2020. "Anlass der Clausewitz-Gesellschaft, Sektion Schweiz: Zukunft der Bodentruppen." Berne, Mittwoch, 12. Februar 2020.
- Wellstead, Adam. 2017. "Plus ça Change, Plus C'est La Même Chose? A review of Paul Sabatier's "An advocacy coalition framework of policy change and the role of policy-oriented learning therein"." *Policy Sciences* 50 (4): 549-561. <https://doi.org/10.1007/s11077-017-9307-z>.
- Wenger, Andreas. 2014. "Sicherheitspolitik." In *Handbuch der Schweizer Politik = Manuel de la politique suisse*, edited by Peter Knoepfel, Ioanis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter and Silja Hausermann, 645-669. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- . 2022. "Sicherheitspolitik." In *Handbuch der Schweizer Politik = Manuel de la politique suisse*, edited by Ioanis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter, Silja Hausermann, Patrick Emmenegger and Flavia Fossati, 703-729. Zürich: NZZ Libro.
- Wenger, Andreas, & Victor Mauer, eds. 2010. *Edouard Brunner ou la diplomatie du possible - ACTES DU COLLOQUE EN SON SOUVENIR*. Vol. 82, *Zürcher Beiträgen zur Sicherheitspolitik*. Zürich: Center for Security Studies (CSS).
- Wenger, Jean-Pierre, & Pierre Mariethoz. s.d. L'impossible défense nationale ou l'imposture du DMF. Groupe pour une Suisse sans Armée – Geneve and Comité contre la violence nucléaire, Avully - Carouge.
- Wenger, Urs. 2008. "Miliz contra Terror: Möglichkeiten und Grenzen am Beispiel der Schweiz." In *Wozu Armeen? Europas Streitkräfte vor neuen Aufgaben*, edited by Karl W. Haltiner and Gerhard Kümmel, In Militär und Sozialwissenschaften, 159-171. s.l.: Nomos.
- Wernli, Boris, Pascal Sciarini, & Jose Barranco. 1994. *Analyse der eidg. Abstimmungen vom 12. Juni 1994*. Adliswil/Bern: GfS und DSP. <https://swissvotes.ch/vote/412.00>.

- Westad, Odd Arne. 2017. "The Cold War A World History." <http://public.eblib.com/choice/PublicFullRecord.aspx?p=5368959>.
- Wetter, Ernst, & Eduard von Orelli. 1986. *Wer ist wer im Militär?* Frauenfeld: Huber.
- Wichmann, Nicole. 2009. "'More In Than Out': Switzerland's Association With Schengen/Dublin Cooperation." *Swiss Political Science Review* 15 (4): 653-682. <https://doi.org/10.1002/j.1662-6370.2009.tb00149.x>.
- Wicht, Bernard. 1995. *L'Idée de Milice et le Modèle Suisse dans la Pensée de Machiavel*. Lausanne: L'Age d'Homme.
- Widder, Werner Major General (GE). 2002. "Auftragstaktik and Innere Führung : Trademark of German Leadership." *Military Review*: 3-9. <http://usacac.army.mil>.
- Wille, Ulrich. 1908. "Truppenordnung." *ASMZ* 54 = 74 (9): 65-66. <http://dx.doi.org/10.5169/seals-98613>.
- . 1919. *Bericht an die Bundesversammlung über den Aktivdienst 1914/18*. Zürich: Arnold Bopp & Cie.
- Wille, Ulrich, & Edgar [Ed.] Schumacher. 1942. *Gesammelte Schriften*. Zürich: Fretz & Wasmuth.
- Winkler, Theodor H. 1998. "Auf dem Weg zu einer modernen Sicherheitspolitik." *ASMZ* 164 (12): 4-5. <https://doi.org/10.5169/seals-65387>.
- . 2016. *The box was happy that I was thinking outside of it : memoirs*. [S.l.] : Th. Winkler.
- Wirz, Heinrich. 1998. "«Forum», «ASMZ» Nr. 1/1998: (k)ein Diskussionsbeitrag?" *ASMZ* 164 (3): 25-26. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=asm-004%3A1998%3A164%3A%3A847>.
- Wirz, Heinrich L., & Florian A. Strahm. 2011. *Armee, Bund und kantonale Militärbobheit: die verfassungsrechtliche Zentralisierung des schweizerischen Wehrwesens und ihre Folgen : Vorgeschichte und Auswirkungen der Volksabstimmung über die Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NEA) vom 28. November 2004*. Bern: Bibliothek am Guisanplatz (BiG) Historischer Dienst. https://eu.alma.exlibrisgroup.com/view/delivery/41BIG_INST/12337238960001791.
- Wisler, Dominique 1989. *Vers une nouvelle politique de sécurité*. In *Zürcher Beiträge zur Sicherheitspolitik und Konfliktforschung*. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik und Konfliktanalyse ETH Zürich. http://www.css.ethz.ch/content/specialinterest/gess/cis/center-for-securities-studies/de/publications/zurich-contributions-to-security-policy/details.html?id=/v/e/r/s/vers_une_nouvelle_politique_de_scurit.
- Wittmann, Walter, ed. 1986. *Landesverteidigung 2010*. Frauenfeld: Huber.
- Wohlforth, William C. 1999. "The Stability of a Unipolar World." *International Security* 24 (1): 5-41. <https://www.jstor.org/stable/2539344>.
- Wolfers, Arnold. 1952. "'National Security' as an Ambiguous Symbol." *Political Science Quarterly* 67 (4): 481-502. <http://www.jstor.org/pss/2145138>.
- . 1962. *Discord and collaboration : essays on international politics*. Baltimore: Johns Hopkins Press.
- Wolff, Stephan. 2008. "Dokumenten- und Aktenanalyse." In *Qualitative Forschung: Ein Handbuch*, edited by U. Flick, E. von Kardorff and I. Steinke, 502-514. Reinbek: Rowohlt.
- Wüthrich, Georges, André Häfliger, Oswald Sigg, & Jürg Strüssi-Lauterburg. 2012. *Dölf Ogi : so wa(h)r es!* Olten: Weltbild-Verlag.
- Wyss, Gerhard. 1991a. "Abkehr vom Reduit : die Reorganisation von 1951." *ASMZ* 157 (5): 262-263. <https://doi.org/10.5169/seals-61015>.
- . 1991b. "Drei statt vier Armeekorps : die Reorganisation von 1911." *ASMZ* (2): 73-74. <https://doi.org/10.5169/seals-60984>.
- Yin, Robert. 2003. *Case Study Research - Design and Methods*. 3rd ed. Vol. 5. *Applied Social Research Methods Series*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Young4FUN. sd. "Hauptziele." <http://www.young4fun.ch/young/ziele.htm>.
- Zafonte, Matthew, & Paul Sabatier. 1998. "Shared Beliefs and Imposed Interdependencies as Determinants of Ally Networks in Overlapping Subsystems." 10 (4): 473-505. <https://doi.org/10.1177/0951692898010004005>.
- Zahariadis, Nikolaos. 1998. "Comparing Three Lenses of Policy Choice." *Policy Studies Journal* 26 (3): 434-448. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.1998.tb01911.x>.
- Zajec, Olivier. 2015. "Les catégories spatiales de l'action stratégique: place et apport de la géostratégie." In *Guerre et stratégie : approches, concepts*, edited by Stéphane Taillat, Joseph Henrotin and Olivier Schmitt, 109-129. Paris: Presses Universitaires de France.
- Zanoli, Marco, & Daniel Trachsler. 2000. "Chronologie zur schweizerischen Sicherheitspolitik von Januar 1999 bis Dezember 1999." In *Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik 2000*, edited by Kurt R. Spillmann and Andreas Wenger, 133 - 199. Zürich: Forschungsstelle für Sicherheitspolitik, ETH Zürich.
- Zarjevski, Dorothée. 1994. "Les casques bleus plangent les antimilitaristes dans l'embaras." *Le nouveau quotidien*, 26.04.1994, 11.
- Zask, Joëlle. 2010. "Self-gouvernement et pragmatisme ; Jefferson, Thoreau, Tocqueville, Dewey." *Etica & Politica / Ethics & Politics* XII (1): 113-133. <http://hdl.handle.net/10077/4681>.
- Zeller, Philippe. 2011. "L'armée 61 a-t-elle rempli sa mission ?" In *La Guerre froide et la Suisse - Recueil de conférences 2008*, edited by Pierre Streit, 5-14. Pully: Centre d'Histoire et de Prospective Militaires.

- . 2012. "Hommage à Edwin Stettler." *RMS* 2012 (2): 50. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=rms-001%3A2012%3A0%3A%3A560>.
- Zeller, Philippe, & Silvio Mages. 2000. "Entretien avec le divisionnaire Eugène Dénéreaz, premier commandant de la division mécanisée 1." In *Sécurité au seuil du XXIe siècle : histoire et vie du Corps d'armée de campagne 1*, edited by Michel Chabloy and Antoine Schulé, 61-75. Lausanne: Corps d'armée de campagne 1.
- Zeller, Rene. 1995. "Die GSoA auf der Überholspur - Vorbereitung einer zweiten Armeeabschaffungsinitiative." *NZZ*, 03.07.1995, 17.
- . 2001a. "Eidgenössische Abstimmung vom 10. Juni - «Neutralitätswidriger Irrweg» Das Auns-Argumentarium gegen Armeeauslandeinsätze." *NZZ*, 17-18.03.2001a, 14.
- . 2001b. "«Nicht in Blochers Lotterbett» - Friedenspolitisches Referendum zum Militärgesetz ohne die Grünen." *NZZ*, 23.11.2001b.
- . 2013. "Otto Schoch gestorben." *NZZ*, 2013-07-08.2013. <https://www.nzz.ch/schweiz/otto-schoch-gestorben-1.18113169#>.
- Zeller, René. 2003. "Das Netzwerk der Lichtscheuen." *NZZ am Sonntag* (Nr. 4), 26.01.2003.2003, 24. <http://www.nzz.ch/aktuell/startseite/article8N42A-1.204287>.
- . 2019. "Adolf Ogi." In *Das Bundesratslexikon*, edited by Pierre-G. Altermath, 619-625. Zürich: NZZ Libro.
- Zendali, Michel. 1992. "Les pacifistes vont lancer une initiative contre le F/A-18." *Le nouveau quotidien*, 8-9.03.1992, 1.
- . 1993. "Pour le 6 juin, les partisans de l'armée battent le rappel de leurs combattants." *Le nouveau quotidien*: 9.
- . 1995. "Leuenberger au DMF. Une deuxième "révolution" pour la Suisse." *LNQ*, 29.09.1995, 2.
- Zentralstelle für Gesamtverteidigung. 1996. *Kompodium zur Sicherheitspolitik und Gesamtverteidigung (GV-Dok 95)*. [Bern]: Zentralstelle für Gesamtverteidigung.
- Zentralvorstandes der Schweizerischen Offiziersgesellschaft. 1957. *Bericht des Zentralvorstandes der Schweizerischen Offiziersgesellschaft auf Grund der Studie einer Sonderkommission über die Reorganisation der Armee*. O. O.
- Züchtigs Club. 1994. Pro und Contra Schweizer Blauhelme (Blauhelm-Initiative).
- Zisk, Kimberly M. 1993. *Engaging the enemy : organization theory and Soviet military innovation, 1955-1991*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Zoll, Ralf, Ekkehard Lippert, & Tjarck Rössler, eds. 1977. *Bundeswehr und Gesellschaft: Ein Wörterbuch*. Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Zollinger, Paul. 1997. "Das Anforderungsprofil für den Berufsoffizier der Schweizer Armee." *ASMZ* 163 (2): 5-7. <https://doi.org/10.5169/seals-64658>.
- Zoppi, Carlo. 1994. "Vorwort." In *Die «Armee 95» auf dem Weg ins nächste Jahrtausend - 7. Seminar der Schweizerischen Offiziersgesellschaft Interlaken, 4./5. März 1994*, edited by SSO, 2. Frauenfeld: ASMZ.
- Züblin, Albert. 1948a. "Die Armee der Nachkriegszeit [I]." *ASMZ* 114 (6): 409-415. <https://doi.org/10.5169/seals-21116>.
- . 1948b. "Die Armee der Nachkriegszeit II." *ASMZ* 114 (7): 484-490. <https://doi.org/10.5169/seals-21127>.
- . 1948c. "Die Armee der Nachkriegszeit III." *ASMZ* 114 (8): 549-557. <https://doi.org/10.5169/seals-21136>.
- . 1948d. "Die Armee der Nachkriegszeit IV." *ASMZ* 114 (9): 609-615. <https://doi.org/10.5169/seals-21145>.
- . 1948e. "Die Armee der Nachkriegszeit V." *ASMZ* 148 (10): 669-675. <https://doi.org/10.5169/seals-21154>.
- Züblin, Georg. 1947a. "Der Damm." *Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazzetta militare svizzera* 93=113 (11): 602-605. <https://doi.org/10.5169/seals-20576>.
- . 1947b. "Eine Partisanenarmee?" *Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazzetta militare svizzera* 93=113 (2): 65-68. <https://doi.org/10.5169/seals-20518>.
- . 1947c. "Zur Igelstrategie." *Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse = Gazzetta militare svizzera* 93=113 (4): 177-182. <https://doi.org/10.5169/seals-20532>.
- . 1948. "Die Armee des Kleinstaates und der Krieg der Zukunft." *Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur* 28. <https://doi.org/10.5169/seals-159666>.
- . 1954. *Um eine moderne Landesverteidigung*. Bern: Buchdruckerei Fritz Pochon-Jent AG.
- . 1957. "Gedanken zu einer militärischen Zwangslage." *Schweizer Monatshefte : Zeitschrift für Politik, Wirtschaft, Kultur* 37 (9): 753. <https://doi.org/10.5169/seals-160722>.
- . 1959. "Landesverteidigung im Atomzeitalter." *Schweizer Monatshefte* (39): 185-202. <https://doi.org/10.5169/seals-160940>.
- . 1960. "Disziplin." *ASMZ* 126 (8): 637-638. <https://doi.org/10.5169/seals-38647>.

- . 1975. Handschriftliche Erinnerungen betr. die Armee von Georg Züblin, Oberstkorpskommandant, (01.01.1914 - 31.12.1975). J1.180#1984/154#1*, Archives fédérales.
- Zumstein, Jörg. 1979. "'Modell 2000' der schweizerischen Landesverteidigung - Fata Morgana oder brauchbare planerische Vorstellung." *Tages Anzeiger*, 15.11.1979, 51.
- . 1985a. *L'armée et la Suisse - Entretiens avec Peter Amstutz*. Translated by Gabriel Bise. Fribourg: Editions Martin Michel.
- . 1985b. "Réflexions sur l'avenir de notre armée : résumé de l'exposé du commandant de corps Jörg Zumstein, lors du symposium du 150e anniversaire de la SZO." *RMS* 130 (9): 394-395. <https://doi.org/10.5169/seals-344626>.
- . 1990. «*Weg vom Schema. Neuland für die Führung*». *Travaux d'Histoire Militaire et de Polémologie, Série Etudes*. Pully: Centre d'histoire et de prospective militaires (CHPM).
- . 1993. "Les plans directeurs de l'armée suisse (1968-1982)." *Revue Militaire Suisse* 138 (2): 36. <https://doi.org/10.5169/seals-345278>.
- Zuppiger, Bruno. 2009. *08.460 n Iv.pa. Roth Bernasconi. Pour un service volontaire, civil ou militaire, pour femmes et hommes - Rapport de la Commission de la politique de sécurité du 23 février 2009*. Conseil National (Bern). https://www.parlament.ch/centers/kb/Documents/2008/Rapport_de_la_commission_CPS-N_08.460_2009-02-23.pdf.
- Zürcher, Christoph. 2005. "Alfred Ernst." *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*. <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/023655/2005-11-15/>.
- . 2011. Schürch, Gerhart. In *Historisches Lexikon der Schweiz (HLS)*.
- Zurfluh, Stephan. 1999. *Turn-Around in der Milizarmee: Verkannt - Erkannt - Vollzogen*. Zürich: Thesis Verlag.
- Zwahlen, Marco. 2016. "Avenir de l'obligation de servir : pistes de réflexion."
- Zwygart, Ulrich. 1994. "Swiss Neutrality, the Swiss Army, and European Security." *European Security* 3 (2): 331-339. <https://doi.org/10.1080/09662839408407171>.
- . 2017. "Adolf Ogi – Wegbereiter einer modernen Milizarmee." In *Unser Dörf: 75 Wegbegleiter und Zeitzeugen würdigen alt Bundesrat Adolf Ogi*, edited by Annette Weber and Lukas Heim, 184-185. Olten Thun/Gwatt: Weltbild Verlag Werd & Weber Verlag.

Table des matières détaillée

RÉSUMÉ / SUMMARY	I
TABLE DES MATIÈRES	III
REMERCIEMENTS	V
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	1
La défense militaire suisse – objet de science politique	2
Politiques de défense suisses - acteurs et transformations	5
Problématique et questions de recherche	8
Structure de l’argumentation et design de recherche	11
Contributions à la littérature et originalité des travaux	13
Articulation détaillée de la thèse	14
CHAPITRE 2. DÉFINITIONS, ACTEURS ET TRANSFORMATIONS	17
Politiques de défense militaire – concepts clés	18
État des recherches	30
Premier thème de l’analyse : les acteurs des transformations	38
Second thème de l’analyse : les transformations des politiques de défense militaires	44
Conclusion partielle	53
CHAPITRE 3. PROGRAMME DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE	55
Strate III – Menaces et les dangers : composantes du problème public	55
Strate III – Normes constitutionnelles	57
L’existence de l’armée	58
Strate III – Norme implicite : le lien entre le citoyen, l’armée et l’État	61
Strate II – Normes constitutionnelles impactant le système de défense	76
Strate II – Théorie de l’action : la doctrine militaire suisse	82
Strate I – Instrument d’action : l’organisation de l’armée	95
Ressources de la politique de défense militaire suisse	96
Synthèse	98
Conclusion	101

CHAPITRE 4.	TRANSFORMATIONS 1948 – 2008	102
	Point de départ : Organisation des troupes 47	103
	Organisation des troupes 51	110
	Organisation des troupes 61	114
	Conception 66	118
	Armée 95	123
	Armée XXI	128
	Étape de développement 08/11	136
	Synthèse des transformations 1948 – 2008	139
	Conclusion	150
CHAPITRE 5.	ADVOCACY COALITION FRAMEWORK	151
	Mobiliser le cadre des coalitions advocatives	151
	L'ACF comme cadre d'analyse	153
	Dimension théorique de l'ACF (I) – le changement des politiques publiques	163
	Dimension théorique de l'ACF (II) – les coalitions advocatives	169
	Dimension théorique de l'ACF (III) – l'apprentissage en matière de politiques publiques	171
	Le cadre des coalitions advocatives et la Suisse	174
	Le cadre des coalitions advocatives et la politique de défense	176
	Synthèse	177
CHAPITRE 6.	DÉMARCHE EMPIRIQUE	179
	Rappel des questions de recherche	181
	Concepts principaux de la recherche	182
	Design de recherche	191
	Identification et opérationnalisation des coalitions et des croyances	193
	Opérationnalisation : variable dépendante	203
	Sélection des cas	209
	Opérationnalisation : hypothèses, variables indépendante et dépendante	211
	Récolte et analyse des données	225
	Synthèse	233
CHAPITRE 7.	ORGANISATION DES TROUPES 51	237
	Objets et chronologie de la réforme	238
	Acteurs, coalitions et croyances	248
	Test des hypothèses sur le changement	273
	Test des hypothèses sur les coalitions	281
	Test des hypothèses sur l'apprentissage	291

Table des matières détaillée	751
Synthèse de la réforme	296
Conclusion partielle	304
CHAPITRE 8. ORGANISATION DES TROUPES 61 ET CONCEPTION 66	306
Objet et chronologie de la réforme – Organisation des troupes 61	306
Acteurs, coalitions et croyances	317
Test des hypothèses sur le changement	337
Test des hypothèses sur les coalitions	348
Test des hypothèses sur l'apprentissage	359
Synthèse des réformes	366
CHAPITRE 9. ARMÉE 95	381
Objet et chronologie de la réforme armée 95	382
Acteurs, coalitions et croyances	397
Test des hypothèses sur le changement	439
Test des hypothèses sur les coalitions	453
Test des hypothèses sur l'apprentissage	466
Synthèse de la réforme	473
Conclusion partielle – armée 95	483
CHAPITRE 10. ARMÉE XXI – ES 08/11	485
Objet et chronologie de la réforme – Armée XXI	486
Objet et chronologie de la réforme – Étape de développement 08/11	494
Acteurs, coalitions et croyances	500
Test des hypothèses sur le changement	539
Test des hypothèses sur les coalitions	556
Test des hypothèses sur l'apprentissage	567
Synthèse des réformes	576
Conclusion partielle – Armée II et ES 08/11	588
CHAPITRE 11. ANALYSE LONGITUDINALE	591
ACF – Retour sur les axiomes	592
ACF – Retour sur les hypothèses, évaluation et consolidation	598
Premier thème de l'analyse – Acteurs des transformations des politiques de défense	622
Second thème de l'analyse – Transformations des politiques de défense	639
Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – I. Ouverture du cadre	651
Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – II. Lacunes	653
Troisième thème - Apports de la thèse à l'ACF – III. De l'ACF à l'ECF	662
Synthèse	673

CHAPITRE 12. CONCLUSIONS – DES COALITIONS IRRÉCONCILIABLES	675
Constats empiriques principaux	676
Contributions à la littérature	682
Limitations et recommandations pour une recherche ultérieure	682
Synthèse	685
RÉFÉRENCES	689
TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE	749
LISTE DES TABLES	753
LISTE DES FIGURES	759
ABRÉVIATIONS	761
ANNEXES	765
Annexe A – Structure des grades d’officiers de l’armée suisse	767
Annexe B – Introduction sommaire à la logique formelle	769
Annexe C – Codage des croyances des coalitions	771
Annexe D – Bases de données des coalitions	779
Annexe E – Résultats du test des hypothèses	783
Annexe F – Partnership goals 2000	791
Annexe G – Correspondance entre les diagrammes de l’ACF et de l’ECF	793

Liste des tables

Table 1 Polysémie du terme « défense » pendant la Guerre froide.....	20
Table 2 Polysémie du terme « défense » au début des années 2000.....	21
Table 3 Exemples de menaces décrites dans les rapports de politique de sécurité (1973–2010).....	56
Table 4 Synthèse de facteurs liés à la relation armée – État – citoyen.....	75
Table 5 Formes d’opérations défensives possibles en Suisse de 1941 à 1995 environ	87
Table 6 Critères de choix des formes de défense	92
Table 7 Description des composantes de la variable dépendante	99
Table 8 OT 47 – Normes constitutionnelles	104
Table 9 OT 47 – Organisation de l’armée.....	105
Table 10 OT 47 – Acquisition d’armes lourdes.....	107
Table 11 OT 51 – Organisation de l’armée.....	112
Table 12 OT 51 – Acquisition d’armes lourdes.....	112
Table 13 OT 61 – Organisation de l’armée.....	116
Table 14 OT 61 – Acquisition d’armes lourdes.....	116
Table 15 Co 66 – Organisation de l’armée.....	119
Table 16 Co 66 – Acquisition d’armes lourdes.....	121
Table 17 A 95 – Organisation de l’armée.....	125
Table 18 A 95 – Acquisition d’armes lourdes.....	127
Table 19 A XXI – Normes constitutionnelles.....	129
Table 20 A XXI – Organisation de l’armée	131
Table 21 A XXI – Acquisition d’armes lourdes	133
Table 22 ES 08/11 – Organisation de l’armée.....	138
Table 23 Évolution de la définition du problème	142
Table 24 Évolution du cadre de la politique de sécurité.....	142
Table 25 Organisation de l’armée : évolution	143
Table 26 Organisation du DMF : évolution dans le cadre des réformes.....	144
Table 27 Évolution des composantes de la variable dépendante	145
Table 28 Abréviations utilisées dans les tables suivantes	146
Table 29 Influence des catégories d’acteurs à travers les réformes	147
Table 30 Évolution de la relation citoyen-armée-État dans la période d’analyse	147
Table 31 Évolution de la doctrine opérative dans la période d’étude	148
Table 32 Structure des systèmes de croyances.....	159
Table 33 Catégories d’acteurs, en lien avec les coalitions advocatives	160
Table 34 Variable indépendante	164
Table 35 Attributs globaux des relations causales	183
Table 36 Conceptions de la causalité applicables à cette thèse	183
Table 37 Exemple de conditions de validité étendues d’une relation logique	190
Table 38 OT 51 et OT 61 –Détermination des coalitions advocatives – listes et activités.....	198
Table 39 A 95 – Détermination des coalitions advocatives favorables à l’armée – listes et activités.....	199
Table 40 A 95 et A XXI – Détermination des coalitions advocatives abolitionnistes – listes et activités.....	200
Table 41 A 95 et A XXI – Détermination des coalitions advocatives favorables à l’armée – listes et activités	201

Table 42 Indicateurs de modifications de la variable dépendante	204
Table 43 Indicateurs des formes de relation civiles–militaires.....	206
Table 44 Indicateurs de modifications des domaines de développement pertinents.....	208
Table 45 Hypothèses de l’ACF testées et écartées	211
Table 46 Critères de test de la première hypothèse sur le changement.....	212
Table 47 Opérationnalisation de la variable indépendante	213
Table 48 Critères de test de la deuxième hypothèse sur le changement.....	215
Table 49 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur le changement	216
Table 50 Critères de test de la première hypothèse sur les coalitions.....	217
Table 51 Opérationnalisation de la première hypothèse sur les coalitions	217
Cette hypothèse est <i>descriptive</i> , les méthodes de <i>process tracing</i> ne sont pas adaptées. Il est ainsi plus difficile d’établir une opérationnalisation de l’hypothèse sur la base du cadre de validation. Table 52 Critères de test de la deuxième hypothèse sur les coalitions	218
Table 53 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur les coalitions	219
Table 54 Critères de test de la troisième hypothèse sur les coalitions	220
Table 55 Opérationnalisation de la troisième hypothèse sur les coalitions.....	220
Table 56 Critères de test de la quatrième hypothèse sur les coalitions.....	221
Table 57 Opérationnalisation de la variable indépendante de la quatrième hypothèse sur les coalitions	222
Table 58 Critères de test de la première hypothèse sur l’apprentissage.....	223
Table 59 Opérationnalisation de la première hypothèse sur l’apprentissage	223
Table 60 Critères de test de la deuxième hypothèse sur l’apprentissage	224
Table 61 Opérationnalisation de la deuxième hypothèse sur l’apprentissage.....	225
Table 62 Sources écrites collectées	229
Table 63 Scrutins populaires sur la politique de défense militaire analysés	232
Table 64 Scrutins populaires sur la politique de défense militaire non considérés	233
Table 65 OT 51 – Chronologie sommaire de la réforme.....	243
Table 66 OT 51 – Activités coordonnées et saillantes des acteurs des coalitions	249
Table 67 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition structurelle adaptative en 1946.....	250
Table 68 OT 51 – Activités saillantes de la coalition structurelle adaptative	250
Table 69 OT 51 – Croyances sur les menaces de la coalition structurelle adaptative.....	251
Table 70 OT 51 – Croyances de la coalition structurelle adaptative (croyances officielles).....	252
Table 71 OT 51 – Ressources de la coalition structurelle adaptative.....	253
Table 72 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition manœuvriste en 1946	254
Table 73 OT 51 – Activités saillantes de la coalition manœuvriste.....	255
Table 74 OT 51 – Croyances de la sous- coalition M 1.1 (A. Züblin).....	256
Table 75 OT 51 – Ressources de la coalition manœuvriste 1.1	257
Table 76 OT 51 – Ressources de la coalition manœuvriste 1.2	257
Table 77 OT 51 – Acteurs centraux de la coalition oppositionnelle en 1946	258
Table 78 OT 51 – Autres acteurs et soutiens de la coalition oppositionnelle	259
Table 79 OT 51 – Acteurs importants de la coalition oppositionnelle en 1946	259
Table 80 OT 51 – Activités saillantes de la coalition oppositionnelle.....	260
Table 81 OT 51 – Croyances sur les menaces de la coalition oppositionnelle	261
Table 82 OT 51 – Croyances de la coalition oppositionnelle vers 1946–1947.....	262
Table 83 OT 51 – Ressources de la coalition oppositionnelle	263
Table 84 OT 51 – Composition de la CDN entre 1945–1951.....	264
Table 85 OT 51 – Exemples des rôles d’acteurs importants des coalitions advocatives	269
Table 86 OT 51 – Différences entre les croyances de la coalition structurelle et des coalitions manœuvristes	286
Table 87 OT 51 – Composantes majeures de la variable indépendante.....	299
Table 88 OT 51 – Facteurs absents de l’explication du changement	300
Table 89 OT 51 – Résultats du test des hypothèses.....	303
Table 90 OT 61 – Chronologie de la réforme de l’OT 61	308
Table 91 Co 66 – Chronologie de l’Affaire du Mirage et de la Conception 66	314

Table 92 OT 61 – Exemples d’activités coordonnées et saillantes des acteurs des coalitions	320
Table 93 OT 61 – Composition de la CDN entre 1954–1966.....	320
Table 94 OT 61 – Acteurs centraux de la coalition structurelle manœuvriste avant 1965	321
Table 95 OT 61 – Acteurs importants de la coalition advocative manœuvriste	322
Table 96 OT 61 – Autres acteurs et soutiens de la coalition advocative manœuvriste.....	323
Table 97 OT 61 / Co 66 – Activités saillantes des deux coalitions manœuvristes	323
Table 98 OT 61 – Croyances sur les menaces des deux coalitions manœuvristes	324
Table 99 OT 61 – Croyances des coalitions manœuvristes	325
Table 100 OT 61 – Ressources des coalitions manœuvristes.....	326
Table 101 OT 61 – Acteurs centraux de la coalition oppositionnelle.....	328
Table 102 OT 61 – Acteurs importants de la coalition oppositionnelle.....	328
Table 103 OT 61 – Autres acteurs et soutiens de la coalition oppositionnelle	328
Table 104 OT 61 / Co66– Activités saillantes de la coalition oppositionnelle	329
Table 105 OT 61 – Croyances de la coalition oppositionnelle	330
Table 106 OT 61 – Ressources de la coalition oppositionnelle	331
Table 107 OT 61 – Courtiers pour la période de 1955–1966	332
Table 108 OT 61 – Évolution du nombre de chars et d’avions décrits dans les rapports présentés à la CDN	352
Table 109 OT 61 – Divergences entre les coalitions et lien avec les niveaux de croyances	361
Table 110 OT 61 – Convergences entre les coalitions et lien avec les niveaux de croyances	361
Table 111 Co 66 – Formes potentielles d’apprentissages.....	363
Table 112 OT 61 – Composantes de la variable indépendante.....	370
Table 113 OT 61 – Facteurs absents de l’explication du changement	370
Table 114 Co 66 – Composantes majeures de la variable indépendante.....	372
Table 115 Co 66 – Facteurs absents de l’explication du changement	373
Table 116 OT 61 et Co 66 – Résultats du test des hypothèses	376
Table 117 A 95 – Chronologie schématique de la réforme.....	387
Table 118 A 95 – Votations populaires liées à la politique de défense militaire entre 1986 et 1995.....	399
Table 119 A 95 – Acteurs centraux de la coalition structurelle réformiste	400
Table 120 A 95 – Composition de la CDN entre 1986–1995.....	401
Table 121 A 95 – Autres acteurs importants de la coalition réformiste entre 1986 et 1995.....	401
Table 122 A 95 – Activités saillantes du groupe réformiste 1989–1995	402
Table 123 A 95 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition réformiste.....	403
Table 124 A 95 – Descriptifs des croyances de la coalition réformiste.....	404
Table 125 A 95 – Ressources de la coalition réformiste.....	406
Table 126 A 95 – Activité saillante de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »	407
Table 127 A 95 – Croyances de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »	407
Table 128 A 95 – Ressources de la coalition opposée à « une Suisse sans avions de combat »	408
Table 129 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition conservatrice 1994–2008.....	409
Table 130 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition conservatrice entre 1993 et 2008.....	409
Table 131 LOMP, A XXI et ES 08/11 – Votes multiples de Conseillers nationaux conservateurs	410
Table 132 A XXI – Autres acteurs de la coalition conservatrice.....	410
Table 133 A 95, A XXI et ES 08/11 – Soutiens multiples à l’opposition aux réformes.....	410
Table 134 A 95, A XXI et ES 08/11 – Croyances de la coalition conservatrice entre 1993 et 2008	411
Table 135 A 95 – Ressources de la coalition conservatrice	411
Table 136 A 95 – Activité saillante du groupe réformiste 1989–1995.....	412
Table 137 A 95 – Descriptifs des croyances de la coalition conservatrice sur les PSO	413
Table 138 A 95 – Acteurs majeurs de la coalition traditionaliste I entre 1989 et 1995	415
Table 139 A 95 – Autres acteurs de la coalition traditionaliste I entre 1989 et 1995	415
Table 140 A 95 – Activités saillantes de la coalition traditionaliste.....	416
Table 141 A 95 – Croyances sur les menaces de la coalition traditionaliste	416
Table 142 A 95 – Croyances de la coalition traditionaliste.....	417
Table 143 A 95 – Ressources de la coalition traditionaliste	419

Table 144 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition alternative.....	420
Table 145 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition alternative entre 1986 et 2008.....	422
Table 146 A95, A XXI et ES 08/11 – Votes alternatifs de conseillers nationaux progressistes.....	422
Table 147 A XXI – Acteur important de la coalition alternative.....	423
Table 148 A 95 et A XXI – Expert de la coalition alternative.....	423
Table 149 A 95 et A XXI – Autres acteurs et soutiens de la coalition alternative.....	424
Table 150 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes la coalition alternative.....	424
Table 151 A 95 – Croyances de la coalition alternative.....	425
Table 152 A 95 – Ressources de la coalition alternative.....	426
Table 153 A 95, A XXI et ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition abrogative entre 1989 et 1997.....	427
Table 154 A 95 – Acteurs importants de la coalition abrogative.....	428
Table 155 A 95, A XXI et ES 08/11 – Activités saillantes de la coalition abrogative.....	429
Table 156 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition abrogative.....	430
Table 157 A 95 – Croyances de la coalition abrogative.....	431
Table 158 A 95 – Ressources de la coalition abrogative.....	432
Table 159 A 95 – Courtier pour la période de 1989 – 1995.....	434
Table 160 A 95 – Paroles des coalitions.....	456
Table 161 A 95 – Vote de la coalition alternative et abrogative sur la réalisation de l’armée 95.....	460
Table 162 A 95 – Composantes majeures de la variable indépendante.....	476
Table 163 A 95 – Facteurs absents de l’explication du changement.....	476
Table 164 A 95 – Résultats du test des hypothèses.....	479
Table 165 A XXI – Chronologie sommaire de la réforme.....	486
Table 166 ES 08/11 – Chronologie sommaire de la réforme ES 08/11.....	494
Table 167 ES 08/11 – Résultat des auditions du message.....	499
Table 168 A XXI – Acteurs majeurs de la coalition internationaliste.....	503
Table 169 A XXI – Acteurs importants de la coalition internationaliste entre 1996 et 2008.....	504
Table 170 A 95 – Composition de la CDN / du CDD entre 1996 – 2003.....	505
Table 171 A XXI – Composition du conseil de direction Défense entre 2004 – 2008.....	505
Table 172 A XXI – Autres acteurs et soutiens importants de la coalition internationaliste.....	506
Table 173 A XXI – Activités saillantes de la coalition structurelle internationaliste.....	507
Table 174 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition internationaliste.....	508
Table 175 A XXI – Descriptifs des autres croyances de la coalition internationaliste.....	509
Table 176 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition internationaliste.....	511
Table 177 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition internationaliste.....	513
Table 178 A XXI et ES 08/11 – Ressources de la coalition internationaliste.....	514
Table 179 ES 08/11 – Acteurs majeurs de la coalition opposée à l’ES 08/11 entre 2006 et 2008.....	515
Table 180 ES 08/11 – Acteurs importants de la coalition opposée à l’ES 08/11 entre 2006 et 2008.....	515
Table 181 ES 08/11 – Autres acteurs et soutiens importants de la coalition opposée à l’ES 08/11.....	516
Table 182 A XXI – Activités saillantes de la coalition advocative conservatrice.....	516
Table 183 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition opposée à l’ES 08/11.....	517
Table 184 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition opposée à l’ES 08/11.....	518
Table 185 ES 08/11 – Députés au CN UDC qui avaient voté contre l’A XXI et l’ES 08/11.....	518
Table 186 ES 08/11 – Ressources de la coalition opposée à l’ES 08/11.....	519
Table 187 A XXI – Acteurs majeurs de la coalition traditionaliste II.....	520
Table 188 A XXI – Acteurs importants de la coalition traditionaliste II.....	521
Table 189 A XXI – Autres soutiens importants de la coalition traditionaliste II entre 1996 et 2008.....	521
Table 190 A XXI – Activités saillantes de la coalition advocative traditionaliste II 2002–2003.....	522
Table 191 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition traditionaliste II.....	522
Table 192 A XXI – Croyances de la coalition traditionaliste II.....	524
Table 193 A XXI – Ressources de la coalition traditionaliste II.....	525
Table 194 A XXI – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition alternative en 2004.....	526
Table 195 A XXI – Descriptifs des autres croyances de la coalition alternative.....	527

Table 196 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition alternative.....	527
Table 197 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition alternative	528
Table 198 ES 08/11 – Descriptifs des croyances sur les menaces de la coalition abrogative.....	529
Table 199 ES 08/11 – Descriptifs des autres croyances de la coalition abrogative	530
Table 200 A XXI – Catégorie d’acteurs particuliers pour la période de 1996 – 2008.....	532
Table 201 A XXI – Comparaison sommaire des arguments justifiant la réforme	542
Table 202 PDA XXI – Modifications des références aux croyances du noyau.....	570
Table 203 PDA XXI – Modifications des références à des croyances propres.....	570
Table 204 PDA XXI – Modifications des références à des croyances secondaires.....	571
Table 205 A XXI – Composantes de la variable indépendante	579
Table 206 Armée XXI – Facteurs absents de l’explication du changement	580
Table 207 ES 08/11 – Composantes majeures de la variable indépendante.....	582
Table 208 ES 08/11 – Facteurs absents de l’explication du changement	582
Table 209 A XXI / ES 08/11 – Résultats du test des hypothèses	587
Table 210 Rappel des questions de recherche.....	591
Table 211 Attributs du sous-système de la politique de défense militaire.....	593
Table 212 Résultats consolidés de l’évaluation longitudinale de la première hypothèse sur le changement	599
Table 213 Résultats consolidés de l’évaluation de la deuxième hypothèse sur le changement	601
Table 214 Coalitions repérées dans les études de cas, par ordre chronologique	604
Table 215 Résultat de l’évaluation de la première hypothèse sur les coalitions	605
Table 216 Résultats de l’évaluation de la deuxième hypothèse sur les coalitions	608
Table 217 Résultats de l’évaluation de la troisième hypothèse sur les coalitions	610
Table 218 Résultats de l’évaluation de la quatrième hypothèse sur les coalitions	613
Table 219 Table des résultats validés et invalidés du test des hypothèses sur les coalitions.....	617
Table 220 Résultats de l’évaluation de la première hypothèse sur l’apprentissage	620
Table 221 Résultats de l’évaluation de la deuxième hypothèse sur l’apprentissage	621
Table 222 Coalitions et leurs croyances sur la politique militaire	626
Table 223 Mandat, grade le plus élevé, type selon l’ACF et Vatter (2020).....	630
Table 224 Facteurs de l’explication du changement	639
Table 225 Influence du cadre financier sur la transformation	643
Table 226 Facteurs absents de l’explication du changement.....	644
Table 227 Période de validité des réformes (de l’entrée en vigueur à son remplacement)	646
Table 228 Différenciation de la maturité des sous-systèmes et des coalitions	659
Table 229 Facteurs déterminants du changement	665
Table 230 ECF – Hypothèses sur les coalitions	668
Table 231 ECF – Hypothèses sur l’apprentissage entre des coalitions.....	669

Liste des figures

Figure 1 Schéma de l'arrangement des chapitres 2-11	15
Figure 2 Schéma de la transformation de la politique de défense militaire et de ses perspectives temporelles	27
Figure 3 Schéma des angles d'études des politiques de défense militaire	31
Figure 4 Acteurs d'une politique de publique	39
Figure 5 Schéma du changement	45
Figure 6 Le passage échelonné de l'armée 95 à l'Armée XXI.....	47
Figure 7 Menaces militaires potentielles contre la Suisse : la violation de la neutralité et l'occupation.....	57
Figure 8 Typologie des systèmes de défense	76
Figure 9 Événail des mandats militaire-stratégiques dans la période d'étude.....	82
Figure 10 Schéma de la défense mobile et du combat retardateur	88
Figure 11 Schéma de la défense de zone	89
Figure 12 Schéma de la défense sectorielle.....	90
Figure 13 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée entre 1939 et 1967	106
Figure 14 OT 47 - Schéma des acteurs politico-administratifs et cibles.....	108
Figure 15 OT 51 – Doctrine militaire stratégique.....	111
Figure 16 OT 51 – Schéma des acteurs politico-administratifs.....	113
Figure 17 OT 61 – doctrine militaire stratégique.....	115
Figure 18 OT 61 – Schéma des acteurs politico-administratifs.....	117
Figure 19 Co66 – Doctrine militaire stratégique	119
Figure 20 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée à partir de 1968	120
Figure 21 Co 66 - Schéma des acteurs politico-administratifs	122
Figure 22 A 95 – Doctrine militaire stratégique.....	124
Figure 23 Organisation du DMF et de la conduite de l'armée entre 1997 et 2004	126
Figure 24 A 95 – Schéma des acteurs politico-administratifs.....	127
Figure 25 A XXI – Doctrine militaire stratégique	130
Figure 26 Organisation simplifiée du DMF et de la conduite de l'armée à partir de 2004.....	132
Figure 27 Organisation comparée du groupement défense et de l'armée à partir de 2004	133
Figure 28 A XXI – Schéma des acteurs politico-administratifs.....	134
Figure 29 A XXI – Doctrine militaire stratégique	137
Figure 30 ES 08-11 95 – Schéma des acteurs politico-administratifs.....	139
Figure 31 Évolution de la doctrine militaire stratégique dans la période d'étude	148
Figure 32 Évolution de la doctrine militaire stratégique dans la période d'étude	149
Figure 33 Diagramme des flux de l'ACF	162
Figure 34 Typologie des résultats possibles d'une hypothèse de la forme $H_0 : X \Rightarrow Y$	189
Figure 35 Acteurs de la politique publique de défense militaire.....	194
Figure 36 Processus générique de détermination des coalitions et de leurs croyances	196
Figure 37 Processus de changement potentiel.....	214
Figure 38 Schéma de synthèse du cadre d'analyse	234
Figure 39 Synthèse du design de recherche	236
Figure 40 OT 51 – Découpe initiale des coalitions (vers 1950).....	249
Figure 41 OT 51 – Évolution simplifiée de la composition des coalitions entre 1938 et 1966.....	267

Figure 42 OT 51 – Évolution (simplifiées) des croyances des coalitions entre 1938 et 1961	268
Figure 43 OT 51 – Relations entre les coalitions	271
Figure 44 OT 51 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF	272
Figure 45 OT 51 – Représentation schématique du processus de changement	275
Figure 46 OT 51 – Schéma du rapprochement des concepts doctrinaux des acteurs et des coalitions.....	294
Figure 47 OT 61 – Découpe initiale des coalitions	318
Figure 48 Co 66 – Découpe finale des coalitions	319
Figure 49 OT 61 – Relations entre les coalitions	334
Figure 50 Co 66 – Relations entre les coalitions	335
Figure 51 OT 61 / Co 66 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF	336
Figure 52 OT 61 – Représentation schématique du processus de changement	339
Figure 53 Co 66 – Représentation schématique du processus de changement	344
Figure 54 A 95 – Modèles de conscription	392
Figure 55 A 95 – Comparaison de la Conception 66 et de la conception A 95.....	394
Figure 56 A 95 – Gamme des engagements de l'armée.....	396
Figure 57 A 95 – Découpe des coalitions.....	398
Figure 58 A 95 – Relations entre les coalitions	436
Figure 59 A 95 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DMF	438
Figure 60 A 95 – Représentation schématique du processus de changement	449
Figure 61 A XXI – Découpe des coalitions.....	501
Figure 62 A XXI et ES 08/11– Dynamique des coalitions	536
Figure 63 A XXI et ES 08-11 – Esquisse des types de multipositionnalité des coalitions autour du DDPS.....	537
Figure 64 A XXI – Liste des programmes d'économies dans le secteur de la défense (1998–2010).....	545
Figure 65 A XXI – Traçage du processus causal	548
Figure 66 ES 08/11 – Traçage du processus causal de la formulation de l'Étape de développement	553
Figure 67 ES 08/11 – Cadre des opérations de défense	561
Figure 68 Évolution des coalitions dans la durée.....	624
Figure 69 Évolution de la multipositionnalité des coalitions.....	625
Figure 70 Relations entre les coalitions dans la plus longue durée	637
Figure 71 Processus de changement effectif	645
Figure 72 Modèle de conduite DMF–DDPS.....	650
Figure 73 Diagramme des flux et exemples des problèmes repérés	656
Figure 74 Proposition du diagramme du changement de l'ECF.	672
Figure 75 Diagramme des flux colorisé	794
Figure 76 Diagramme du changement de l'ECF colorisé.....	795

Abréviations

A 95	armée 95
A XXI	Armée XXI
ACAMIL	Académie militaire à l'EPF de Zurich
ACF	Advocacy Coalition Framework
AD SSO	Assemblée des délégués de la Société Suisse des Officiers
AdI	Alliance des Indépendants
AG	Aargau
AI	Air Interdiction
AK	Armeekorps
AON	Agence OTAN de normalisation
APA	Arrangements politico-administratifs
APS	Année Politique Suisse
ASIN	Action pour une Suisse indépendante et neutre
ASMZ	Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift
ASMSH	Association suisse d'histoire et de science militaires
ATS	Agence télégraphique suisse
AUE	Acte unique européen
BI	Battlefield Interdiction
BAC	Base d'aide au commandement
BLA	Base logistique de l'armée
BKW	Bernische Kraftwerke
BS	Basel Stadt
C DMF	Chef du Département militaire fédéral
C Instr	Chef de l'instruction
CA	Corps d'armée
CAS	Close Air Support
CCA	Commandant en chef de l'armée
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CD	Conseil de direction
CDD	Conseil de direction Défense
CDN	Commission de défense nationale
Cdt	Commandant
Cdt C	Commandant de corps
CE	Conseil des États
CEE	Communauté Économique Européenne
CEM	Chef d'état-major

CEMG	Chef de l'état-major général
CEMIO	Chef d'état-major de l'instruction opérative
CEO	Chief Executive Officer
CF	Conseil fédéral
CFE	Conventional Armed Forces in Europe
CFEJ	Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
CGF	Corps des gardes-fortifications
Cgfr	Corps des gardes-frontières
C instr	Chef de l'instruction
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIIE	Centre d'information sur les institutions européennes
CN	Conseil national
COEM	Conduite et organisation des états-majors
Conception 66 Co 66	Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire (du 6 juin 1966)
COp	Conduite opérative
CPT	Causal process tracing
CPS	Commission de politique de sécurité
CR	Cours de répétitions
CSS	Center for Security Studies
CT	Conduite tactique
DAE	Direction des affaires européennes
DCA	Défense contre-avions
DCO	Directives sur la conduite opérative
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DEVA	Développement de l'armée
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
DHS	Dictionnaire historique de la Suisse
DIME	Diplomatic, Informational, Military, and Economic
Div	Division, divisionnaire
DMF	Département militaire fédéral
DOTMLPF	Doctrine, Organization, Training, Material, Leadership and Education, Personal, and Facilities,
DPS	Direction de la politique de sécurité
DUOAMP(FIS)	Doktrin, Unternehmensentwicklung, Organisation, Ausbildung, Material, Personal (Finanzen, Infrastruktur, [Integrierte] Sicherheit)
EEE	Espace Économique Européen
EM	État-major
EM A	État-major de l'armée
EM cond A	État-major de conduite de l'armée
EM plan A	État-major de planification de l'armée
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement

EM GEMG565	État-major du Groupement de l'état-major général
EMG	État-major général (par exemple col EMG : colonel d'état-major général) État-major général (Groupement organisationnel)
ER	École de recrue
ES 08/11	Entwicklungsschritt 08/11
FA	Forces aériennes
FAL	Feuille d'Avis de Lausanne
Fl und Flab Trp	Flieger- und Fliegerabwehrtruppen
FM	Field Manual
FSCA	Formation supérieure des cadres de l'armée
FT	Forces terrestres
GEMG	Groupement de l'état-major général
GGST	Gruppe für Generalstabsdienste
GL	Geschäftsleitung
GLV	Geschäftsleitung Verteidigung
GSoA	<i>Gruppe für eine Schweiz ohne Armee</i>
GSsA	Groupe pour une Suisse sans Armée
i GST	im Generalstab
IFOR	Implementation Force
IG Miliz	Interessengemeinschaft Miliz
JSS	Jeunes socialistes suisses
KML	Kommission für militärische Landesverteidigung
KS	Konzeptionsstudie
LAAM	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire
LEO	Char de combat « LEOPARD »
Lib	Libéré du service
LOMP	Loi fédérale concernant les troupes suisses chargées d'opération en faveur du maintien de la paix
MILAK	Militärakademie an der ETH Zürich
NFP	Nationale Forschungsprogramme
NLFA	Nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes
NZZ	Neue Zürcher Zeitung
OB	Ordre de bataille
OM	Organisation militaire
OOrgA	Ordonnance de l'Assemblée fédérale sur l'organisation de l'armée
OSA	Offensive Air Support
OSCE	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.
OT	Organisation des troupes
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAB	Programmes d'allègement du budget de la Confédération
PAF	Programmatic Action Framework
PARP	Partnership for Peace Planning and Review Process

⁵⁶⁵ On a souvent simplifié les références à « l'état-major du groupement de l'état-major général » en « état-major général ». Borel (1983) décrit ces « bizarreries [...] et] petites incohérences que l'on a, sans malice, fait approuver par le Parlement au cours des ans ».

PAVA	Pacte de Varsovie (« Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu entre la République populaire d'Albanie, la République populaire de Bulgarie, la République populaire de Hongrie, la République démocratique allemande, la République populaire de Pologne, la République populaire de Roumanie, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République Tchécoslovaque – Varsovie, 14 mai 1955 »)
PDA	Plan directeur de l'Armée
PDC	Parti démocrate-chrétien
PESC	Politique étrangère et de sécurité commun
PfP	Partnership for Peace
PL	Parti libéral
PNR	Programme national de recherche
PPP	Partenariat pour la Paix
PRD	Parti radical-démocratique
PS	Parti socialiste
PSO	<i>Peace Support Operations</i> (opérations de promotion de la paix)
RAPOLSEC	Rapport sur la politique de sécurité
RDA	République démocratique allemande
RFA	République fédérale allemande
RMS	Revue militaire suisse
RO	Recueil officiel
RS	Recueil systématique
SG	St. Gallen
SG	Secrétaire général / Secrétariat général
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
SSP	Syndicat suisse des services publics
SSO	Société suisse des officiers
STM	Service technique militaire
TRADOC	U.S. Army Training and Doctrine Command
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union Européenne
URSS	Union des républiques socialistes soviétiques
USIS	Überprüfung des Systems Innere Sicherheit der Schweiz
VBS	Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
VFWW	Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft
VGL	Vorbereitungssitzung der Geschäftsleitung VBS
VPM	Verein zur Förderung der psychologischen Menschenkenntnis
VSWW	Verein Sicherheitspolitik und Wehrwissenschaft
WOF	Weisungen für die operative Führung

Annexes

Annexe A – Structure des grades d’officiers de l’armée suisse

On répertorie ci-dessous les grades d’officiers de l’armée suisse selon le *Règlement de service de l’armée*(Conseil fédéral 1994b). La correspondance avec les grades étrangers est tirée de Borel (1972).

Table A 1 – Correspondance entre les grades de l’armée suisse et de l’US Army

Armée Suisse	Correspondance US Army
Officiers subalternes	
Lieutenant	Lieutenant
Premier-lieutenant	Second-lieutenant
Capitaines	
Capitaine	Captain
Officiers supérieurs	
Major	Major
Lieutenant-colonel	Lieutenant-colonel
Colonel	Colonel (Full colonel)
Officiers généraux	
Brigadier	Brigadier General
Divisionnaire	Major General
Commandant de corps	Lieutenant General
Commandant en chef de l’armée	
Général	General

Source : auteur sur la base de Conseil fédéral (1994b) et Borel (1972)

En Suisse, les officiers généraux sont nommés par le Conseil fédéral.

Annexe B – Introduction sommaire à la logique formelle

On présente dans cette annexe les bases du calcul logique, basé la logique du premier ordre. Le lecteur intéressé aux bases mathématiques est invité à lire par exemple (Cori & Lascar 1994, author-year).

La logique formelle vise à « établir [...] un table de vérité, c'est-à-dire une série de formule qui permette de déduire d'une manière rigoureuse toutes les connaissances qui découlent de prémisses données » (Gex 1960, 58). Les variables logiques prennent la valeur Vrai – V ou Faux – F. Vrai ou faux sont des notions fondamentales de la logique qui ne sont pas définies. Sur la base d'une variable logique A, qui peut prendre la valeur vrai ou faux (Table B1 ci-dessous), on peut déterminer quatre propositions différentes.

Table B1 – Table des valeurs des fonctions d'une variable

A	1	2	3	4
F	F	V	F	V
V	F	F	V	V

Source : auteur

On appelle le résultat 2 *fonction NON-A*, qui correspond à la négation de A : si A est vrai, NON-A est faux et réciproquement. La fonction NON-A est parfois marquée par !A ou $\neg A$.

À partir de deux variables logique A et B, on peut déterminer 16 fonctions (Table B2 ci-dessous).

Table B2 – Table des valeurs des fonctions de deux variables

A	B	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
F	F	F	V	F	V	F	V	F	V	F	V	F	V	F	V	F	V
F	V	F	F	V	V	F	F	V	V	F	F	V	V	F	F	V	V
V	F	F	F	F	F	V	V	V	V	F	F	F	F	V	V	V	V
V	V	F	F	F	F	F	F	F	F	V	V	V	V	V	V	V	V

Source : auteur

Trois fonctions sont particulièrement intéressantes pour le calcul logique :

- La fonction 23 s'appelle *fonction ET* (marquée par les symboles $A \wedge B$, respectivement $A * B$). A et B doivent être vrais pour que le résultat soit vrai.
- La fonction 25 s'appelle *fonction OU* (marquée par les symboles $A \vee B$, respectivement $A + B$). Le résultat est vrai si A est vrai, B est vrai ou A et B sont vrais.
- La fonction 22 représente *l'implication logique* $A \Rightarrow B$. Elle correspond à la formule NON-A ou B (Table B3). Elle est uniquement fausse si A est vrai et B est faux. Pour reprendre l'exemple du chapitre 6, titre *Contribution méthodologique – Extension du cadre de test des hypothèses*, page 188 *sqq.*, s'il pleut (A) alors le sol x est mouillé (B), la fonction est fausse s'il pleut et que le sol n'est pas mouillé.

Table B3 – Démonstration de l'équivalence de l'implication logique et de la fonction NON-A OU B

A	B	NON-A	B	NON-A OU B	22
F	F	V	F	V	V
F	V	V	V	V	V
V	F	F	F	F	F
V	V	F	V	V	V

Source : auteur

Par ailleurs, on peut démontrer deux équivalences : $\text{NON-A OU NON-B} = \text{NON-(A ET B)}$ (a)

Table B4 – Démonstration de l'équivalence de la proposition a

A	B	NON-A	NON-B	NON-A OU NON-B	A ET B	NON-(A ET B)
F	F	V	V	V	F	V
F	V	V	F	V	F	V
V	F	F	V	V	F	V
V	V	F	F	F	V	F

Source : auteur

La proposition b correspond à la réciproque de l'équation a : $\text{NON-A et NON-B} = \text{NON-(A OU B)}$ (b)

Table B5 – Démonstration de l'équivalence de l'équation b

A	B	NON-A	NON-B	NON-A ET NON-B	A OU B	NON-(A OU B)
F	F	V	V	V	F	V
F	V	V	F	F	V	F
V	F	F	V	F	V	F
V	V	F	F	F	V	F

Source : auteur

En utilisant ces équations ou en déterminant les tables de vérité d'une équation logique, on peut déterminer les cas de validité d'une proposition logique.

Sur la base de Gex (1960, 72 – 76), on peut rappeler les principes fondamentaux de la logique :

— Principe d'identité : « une proposition est équivalente à elle-même » :
 $p = p$.

— Principe de non-contradiction : « une proposition et sa négation ne peuvent être toutes deux vraies » :
 $\text{NON}(p \text{ ET } \text{NON-}p)$

— Principe du tiers-exclu : « si l'on envisage une proposition et sa négation, l'une est vraie et l'autre est fautive » :
 $p \text{ OU } \text{NON-}p$

Annexe C – Codage des croyances des coalitions

Cette appendice détaille le codage des croyances des coalitions telles que représentées dans leurs programmes.

Le fichier de codage des croyances est disponible en mode partagé.

Ces composantes sont rappelées dans la table ci-dessous.

Table A 2 Composantes de la variable dépendante

Strate III – Cadre institutionnel du système politique

Existence de l'armée

Droit de la neutralité

Politique de neutralité

Menace

Liens citoyen–État–armée

Strate II – Système de défense

Système de milice

Obligation de servir

Strate II – Doctrine militaire

Militaire–stratégique

Opérative

Strate I – Autres domaines de développement

Doctrine tactique aérienne, terrestre

Organisation

Source : auteur

A. 1 Codage de la variable dépendante

Les tables ci-dessous décrivent le codage de la variante dépendante.

Table A 3 Codage des croyances fondamentales de la politique de défense

Existence de l'armée

Position sur l'existence de l'armée

Neutralité

Position sur le droit de la neutralité

Position sur la politique de neutralité (Abandon de la neutralité, Neutralité coopérative, Neutralité différentielle, Neutralité active, Neutralité intégrale)

Source : auteur

Table A 4 Codage des croyances fondamentales sur le lien citoyen – armée – État

Existence de l'armée

Position sur l'existence de l'armée

Neutralité

Position sur le droit de la neutralité

Position sur la politique de neutralité (Abandon de la neutralité, Neutralité coopérative, Neutralité différentielle, Neutralité active, Neutralité intégrale)

Source : auteur

Table A 5 Codage des croyances fondamentales sur la menace

Menaces et dangers directs

Permanence de la guerre et nécessité des armées

Agression militaire

— Armes de destruction de masse

— Forme opérative : Attaque tangentielle ou occupation

Catastrophes naturelles et anthropiques

Guerre de l'information

Menaces cyber

Missiles de moyenne et longue portée

Stratégie indirecte (par ex – extrémisme violent, terrorisme, criminalité organisée, ...), troubles intérieurs

Menaces et dangers indirects

Autres menaces non militaires (par ex – changement climatique, ...)

Conflits armés en Europe

Conflits hors d'Europe

Impact sécuritaire des développements économiques, sociaux et écologiques

Pandémies

Prolifération

Source : auteur

Table A 6 Codage de la doctrine

Doctrine militaire–stratégique

Définition de la défense stratégique

Doctrine stratégique

— Position sur la coopération intérieure – extérieure

— Etat final de la défense (Assurer la pérennité de la Suisse, Gagner du temps, Victoire)

Mandats de l'armée

-
- Appui subsidiaire aux autorités civiles
 - Défense, y.c. Dissuasion et Protection de la neutralité
 - Promotion de la paix
 - Sécurité sectorielle, y.c. Service d'ordre

Doctrine opérative

Relation à l'adversaire (symétrie, asymétrie, dissymétrie)

Doctrine pas définie – à définir

Type de doctrine militaire

- A définir
- Attaque
- Combat retardateur opératif
- Défense de zone – *Damm*
- Défense sectorielle – *Igel*
- Défense mobile
- Guérilla de troupes régulières
- Guerre de techniciens
- Réduit national

Importance du domaine aérien

Importance du terrain

Source : auteur

A. 2 Liste des documents utilisés pour le codage des croyances

Les listes suivantes décrivent les documents utilisés pour le codage des croyances ainsi que la propriété du fichier dans NVivo.

OT 51

Coalition	Référence NVivo	Document
Manœuvrière 1.1	<i>OT 51</i> – Zur Heeresorganisation	<u>[s.a.] (1950)</u>
Manœuvrière	<i>OT 51</i> – Notre défense nationale	<u>Montmollin (1948)</u>
Manœuvrière	<i>OT 51</i> - Conseil fédéral (1950) <i>OT 51</i>	<u>Conseil fédéral (1950)</u>
Oppositionnelle	<i>OT 51</i> - 1946-Unsere Linie	<u>[s.a.] (1946)</u>
Oppositionnelle	Die SPS zur Armee reform~ Beschluss des Parteitag vom 30.-31. August 1947	<u>Sozialdemokratische Partei der Schweiz (1947)</u>
Oppositionnelle	<i>OT 51</i> - Zur Frage der Entscheidungsschlacht	<u>A. Ernst (1947)</u>

OT 61

Coalition	Référence NVivo	Document
Manœuvrière	OT 61 – dodis-10166	<u>Chaudet (1955a)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – Blaubuch	<u>P. Braun (2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – gelbbuch	<u>(P. Braun 2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – Grünbuch1	<u>(P. Braun 2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – Grünbuch2	<u>(P. Braun 2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – Hellgrünbuch2	<u>(P. Braun 2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – Braun 2006 – rotbuch	<u>(P. Braun 2006)</u>
Manœuvrière	OT 61 – CF 1960 Message OT	<u>Conseil fédéral (1960a)</u>
Manœuvrière	OT 61 – dodis-10166	<u>(Montmollin 1950)</u>
Oppositionnelle	OT 61 – Braun 2006 – Schwarzbuch	<u>(P. Braun 2006)</u>
Oppositionnelle	Intégré dans le document directement	<u>(A. Ernst 1971a)</u>
Oppositionnelle	Intégré dans le document directement	<u>(P. Braun 2006)</u>

armée 95

Coalition	Référence NVivo	Document
Abrogative	A95 – 357_Ja_PB_Argumentarium-Queques-reflexions-en-faveur-d-une-Groupe-pour-Suisse-sans-Armé-1	<u>(Groupe pour une Suisse sans armée 1988)</u>
Abrogative	A95 – 357_Ja_PB_Broschüre-Für-eine-umfassende-Friedenspolitik-1	<u>(GSoA)</u>
Abrogative	A95 – Andreas Gross 1987 OCR nur Text	<u>(Gross 1987b)</u>
Abrogative	A95 – JUSO 1987 nur Text	<u>([Jusos] 1987)</u>
Réformiste	A95 – CF-1990-RAPOLSEC 90	<u>(Conseil fédéral 1990)</u>
Réformiste	A95 – CF-1992-Plan directeur de l'armée 95	<u>(Conseil fédéral 1992)</u>
Réformiste	26 : 26 : CB94 – Abstimmungsbüchlein 1994 anti OCR nur Text	<u>(Conseil fédéral 1994a)</u>
Conservatrice	27 : CB94 – Abstimmungsbüchlein 1994 JA OCR nur Text	<u>(Conseil fédéral 1994a)</u>
Traditionaliste	A95 – s.a-1991-Manifest für eine glaubwürdige Armee (2)	<u>(Comité pour une armée digne de ce nom 1991)</u>
Forum	A95 – Arbeitsgruppe-1990-Bericht der Arbeitsgruppe A	<u>(Arbeitsgruppe Armee reform 1990)</u>

Armée XXI

Coalition	Référence NVivo	Document
Traditionaliste	A XXI – [Komitee gegen-2003-Argumente für ein NEIN zum	<u>([Komitee gegen die Armee XXI] 2003)</u>
Internationaliste	A XXI – CF-2001-PDA XXI	<u>(Conseil fédéral 2001e)</u>

Coalition	Référence NVivo	Document
Abrogative	AXXI – NZZ Briefe	(Burger 2003 ; R. Keller 2003 ; Schönholzer 2003)
Internationaliste	AXXI – RAPOLSEC 2000	(Conseil fédéral 1999)
Internationaliste	AXXI – Rapport Brunner	(NFP 42 1998)
Réformiste	AXXI – Wächter-2003-Die Schwierigkeiten mit unserer S	(Wächter 2003a)
Traditionaliste	AXXI –495.00-abstimmungsbuechlein	(Conseil fédéral 2003a)
Forum	AXXI –495_Nein_PB_Argumentarium-6-mal-Nein-zur-Ar-mee-XXI	(Wächter et al. 2003)
Traditionaliste	AXXI –Fehr-2003-Armee XXI_ Schwächung der Miliz, man	(Fehr 2003a)
Traditionaliste	AXXI –Fehr-2003-Kooperationsarmee XXI_ weniger Siche	(Fehr 2003b)
Traditionaliste	AXXI –L’armée suisse soustraite à la démocratie directe	(Feigl 2003)
Traditionaliste	AXXI –Lezzi - Ober K - vs Siegrist	(Lezzi & Ober–Kassebaum 2003)
Traditionaliste	AXXI –NZZ-2003-Armee XXI als jugendfeindlich kritisi	(NZZ 2003)
Traditionaliste	AXXI- Reimann_Nein_PB_Argumentarium-10-gute-Gründe-1	(Reimann 2003)
Traditionaliste	AXXI –Semadeni-2003-Armee XXI und Militärgesetz NEIN	(Semadeni 2003a)
Traditionaliste	AXXI –Streiff-Schmid-2003-Wer sind die Gegner des Mi	(Streiff–Schmid 2003)
Traditionaliste	AXXI –Wächter und Lauri 2003	(Wächter 2003b)

ES 08/11

Coalition	Référence NVivo
Toutes	29 : ES08 – 06.050 Organisation de l’armée - Modifications
Abrogative	30 : ES08 – GSoA-Stellungnahme
Conservatrice	31 : ES08 – Kuchler Debakel von Flims
Internationaliste	32 : ES08 -11 Conseil fédéral-2006

A. 3 Livret de codage de la variable dépendante

La liste suivante décrit les codes principaux utilisés pour encoder les documents.

= Conditions de la réforme

! GSsA – Contexte historique

Divergences au sein des JuSo -- GSsA

Historique

Influence du groupe de Kiental

Appréciations

AXXI – Refus comité référendaire

Changement incrémental; path dependency

Critique des autres coalitions

-
- ES – Processus
 - Importance de la technique
 - Influence militaire étrangère
 - L'armée suisse a des chances
 - On combat avec l'armée que l'on a, pas celle que l'on veut
 - rôle de l'expertise
 - Soutenir la paix - politique
 - Conditions du changement
 - Événements domestiques extérieurs au sous-système
 - Événements internationaux
 - Événements internes au sous-système
 - Nature du changement
 - Modèles d'armée non retenus
 - Adhésion à l'OTAN
 - Armée de défense autonome
 - Armée de sûreté sectorielle
 - Armée XXI
 - Petite armée à forte composante professionnelle
 - Refus d'autres modèles
 - Suisse défendable malgré limites
 - Structures de sécurité internationales
 - EU
 - ONU
 - OSCE
 - OTAN
 - Unipolarité américaine
 - = Menaces
 - = Meta
 - = Chances
 - = Dimensionnante
 - Armée ne protège pas contre les vrais menaces
 - III.3.1 Menaces et dangers directs
 - = Permanence de la guerre et nécessité des armées
 - Agression militaire
 - Catastrophes naturelles et anthropiques
 - Guerre de l'information
 - Menaces cyber
 - Missiles moyenne et longue portée
-

Recours à la force dans les airs

Stratégie indirecte (par ex - extrémisme violent, terrorisme, criminalité organisée, ...), troubles intérieurs

III.3.2 Menace et dangers indirects

= Autres menaces non militaires (par ex - changement climatique, ...)

Conflits armés en Europe

Conflits hors d'Europe

Impact sécuritaire des développements économiques, sociaux et écologiques

Pandémies

Prolifération

Croyances du noyau

III.1 Existence de l'Armée

Contexte idéologique

Mission

Multiniveaux

Objectifs POLSEC

Position sur l'existence de l'armée

III.2 Neutralité

= Appréciations

Position sur la politique de neutralité

Position sur le droit de la neutralité

III.3.4 Liens Citoyen-État-Armée

Approche alternative

Approche militariste

Approche néolibérale

Approche pacifiste

Approche républicaine

Défense totale

Projet pas conforme

Volonté de défense

Croyances propres

II.1 Système de défense

Obligation de servir

Système de milice

II.2 Doctrine militaire-stratégique

Définition de la défense stratégique

Doctrine stratégique

Etat final

Mandats de l'armée

II.3 Doctrine opérative

Cadre des opérations de défense

Divers

Importance du domaine aérien

Importance du terrain

Type de doctrine militaire

II.4 Planification financière

Financement de la politique de défense

II.G Suppression de l'armée

Inutilité de l'armée

Politique de paix

Croyances secondaires

I.1. Organisation

Forces spéciales

Lignes directrices

Modification – Suppression de la justice militaire

Organisation AAA

Organisation mécanisée

Réduction des troupes mécanisées

S rends incontournable

Troupes de protection aériennes

I.2 Doctrine tactique

Sphère aérienne

Sphère terrestre

I.3 Autres domaines de développement

Armement

Divers

Effectifs

Efficience maintenu si finances OK

Formations d'alarme

Importance de la discipline

Instruction

Prestations attendues de l'armée

Principe de recours aux forces armées

Ressources

I.G Modifications de l'Armée

Restructurer le marché du travail militaire

Annexe D – Bases de données des coalitions

Les bases des données des acteurs sont disponibles en mode partagé. Le mot de passe est `Konzeptionen??sTreit65` (valide jusqu'au 30.9.2023).

Votes du Conseil national

Les données ont été collationnées dans le document

BCN – FINAL – Données parlement votes militaires-DATE.xls

La feuille FINAL-OUTPUT recense les données suivantes :

Titre de la colonne	Description
Nom	Nom du/de la député.e
Prénom	Prénom du/de la député.e
Parti	Parti du/de la député.e
Canton	Canton représenté par le / la député.e
Vote 95	92.009 – Armeeleitbild 95
Umverteilung	99.022 – "Économiser dans l'armée et la défense générale - pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)" Initiative populaire
GSsA 2.1	00.0058 - Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire 'pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée'
GSsA 2.2	00.0059 - La solidarité crée la sécurité. Pour un service civil volontaire pour la paix. Initiative populaire
Instruction	99.084 – Loi sur l'armée et l'administration militaire. Révision
Armement	99.084 – Loi sur l'armée et l'administration militaire. Révision
AXXI	01.065 – Réforme <i>Armée XXI</i> et révision de la législation militaire
ES08	06.050 – Organisation de l'armée. Modification Synthèse message / rapport

Les données ont été collationnées sur la base de la documentation des services du Parlement ou du bulletin officiel ([BO 2001a](#); [2001b](#); [Services du Parlement 1992a](#), [1997](#), [2001](#); [2006a](#))

Codage des votes ([Services du Parlement 2003, 192](#)) :

- + oui
- = non
- o abstention
- * excusé / n'a pas voté
- # le président ne vote pas

Cette table a été utilisée pour déterminer les coalitions alternative et conservatrice (A 95 – ES 08/11).

Composition des coalitions

La composition des coalitions est recensée dans le document

BCN – FINAL – Structure coalitions – OT51 – OT61-A95 – AXXI – 2022-09-05

Les feuilles suivantes décrivent les coalitions. La première ligne référence l'origine des données. Les acteurs qui occupent une position structurelle forte ont reçu un indicateur plus élevé.

Nom de la feuille	Contenu
OT51-61-FINAL	Acteurs répertoriés des coalitions <i>OT 51</i> et <i>OT 61</i>
A95 + ES08 - Coalition trad	Acteurs répertoriés de la coalition traditionaliste A XXI
A95-AXXI – GSoA	Acteurs répertoriés de la coalition abolitionniste A 95 – ES 08/11
AXXI - Recherche Coalition	Acteurs répertoriés de la coalition internationaliste A XXI – ES 08/11

Les acteurs de la coalition réformatrice ont été répertoriés directement dans le document.

Exemple : coalition abrogative

Indication Database	Description	Référence
Comité d'initiative Helfer (1988, 37-39)	Comité d'initiative GSsA 1	(Helfer 1988)
F/A-18	Comité d'initiative F/A-18	(Schweizerische Bundeskanzlei 1992)
GSOA 2	Comité d'initiative GSsA 2	(Schweizerische Bundeskanzlei 1998a)
ZFD	Comité d'initiative ZFD	(Schweizerische Bundeskanzlei 1998b)
Lutz	Acteurs repérés par Lutz & al	(Lutz & Wyniger 2017)
Sémin JSS 1980 Heller (1988, 10)	Participants au séminaire JUSO 1980	(Heller 1994a)
Rettet die Schweiz Pestalozzi (1987)	Contributeurs « Rettet die Schweiz »	(Pestalozzi 1987b)
Unterwegs Brodman (1986)	Contributeurs « Unterwegs zu einer Schweiz... »	(Brodmann, Gross & Spescha 1986)
Lettre DK Helfer (1988, 14)	Rédacteurs de lettres (mass-mailing)	(Helfer 1988)
Lettre GSoA Helfer (1988, 24)	Lettre pour appui au GSsA	(Helfer 1988)
Comité 1988 Helfer (1988, 24-25)	Comité d'appui à la 1 ^{ère} initiative	(Helfer 1988)
Soutien JRS Helfer (1988, 29)	Participants du JRS soutenant l'initiative	(Helfer 1988)
Soutien PSO Helfer (1988, 32-33)	Participants du PSO soutenant l'initiative	(Helfer 1988)
Austritt GSoA 1997 Schoch (1997)	Membres démissionnaires GSsA en 1997	(R. Schoch et al. 1997)
Signataires Schoch(1997)	Signataires lettre ouverte à A. Gross 1997	(R. Schoch et al. 1997)
Prise de parole AG GSsA 1997 Schoch(1997)	Signataires lettre ouverte à A. Gross 1997	(R. Schoch et al. 1997)

Indication Database	Description	Référence
Bundesbeschluss A 95	Votation contre l'arrêté fédéral A95	<u>(Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale 1994b)</u>
Pacifistes Cretenand (1993)	Membres pacifistes du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Chrétiens Cretenand (1993)	Membres religieux du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Fundis Cretenand (1993)	Membres fondamentalistes du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Réalos Cretenand (1993)	Membres réalistes du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Centristes Cretenand (1993)	Membres centristes du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Verts Cretenand (1993)	Membres vert.e.s du GSsA	<u>(Cretenand 1993)</u>
Auteurs F/A18 Gross (1993)	Contributeurs «6. Juni '93, Kompromiss auch bei der Armee?»	<u>(Gross, Schmid & Trüb 1993)</u>
Secrétaire général Dompt (2013l)	Acteurs majeurs du GSsA	<u>(Drompt 2013)</u>
Démisionnaire Dompt (2013l)	Démisionnaires GSsA	<u>(Drompt 2013)</u>

Annexe E – Résultats du test des hypothèses

Première hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ch1	OT 47– OT 51				1
Ch1	OT 51 – OT 61				1
Ch1	OT 61 – Conception 66				1
Ch1	Conception 66 – Armée95				1
Ch1	A XXI – ES 08/11				1
Ch1	armée 95 – Armée XXI				1

Seconde hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ch2	1964 – Imposition <i>Conception 66</i> – P. Chaudet	2			
Ch2	<i>OT 51– OT 61</i> – Changement P. Chaudet	3			
Ch2	1989 – Changement Villiger	3			
Ch2	1996 – Changement – A. Ogi	3			
Ch2	1951 – 1954 – Stase K. Kobelt	4			
Ch2	1967 – 1968 Stase – N. Celio	4			
Ch2	1968 – 1979 Stase – R. Gnägi	4			
Ch2	1980 – 1983 Stase – G.–A. Chevallaz	4			
Ch2	1980 – 1983 Stase – J.–P. Delamuraz	4			
Ch2	1984 – 1988 Stase – A. Koller	4			
Ch2	2001 – Stase – S. Schmid	4			
Ch2	<i>OT 51</i> – Changement K. Kobelt		1		
Ch2	2005 – Changement – S. Schmid		1		

Légende hors sujet selon Table 48 : 2 – La première hypothèse sur le changement quater (Ci), composante B, est validée ; 3 – Le chef du DMF / DDPS n'appartient pas à la coalition dominante (Ph) qui a mis en place la réforme actuelle ; 4 – Absence de pression au changement (!Pc)

Première hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co1	Coalition manœuvriste OT 51 1933 – 1940	2			
Co1	Coalition pro-F/A-18 1991 – 1993	2			
Co1	Coalition traditionaliste I A 95 1991 – 1994	2			
Co1	Coalition traditionaliste II A XXI	2			
Co1	Coalition manœuvriste OT 51 1941 – 1951		1		
Co1	Coalition oppositionnelle OT 51 1941 – 1951		1		
Co1	Coalition abrogative A XXI		1		
Co1	Coalition réformiste A 95			1	
Co1	Coalition internationaliste A XXI			1	
Co1	Coalition manœuvriste OT 61 1950 – 1966				1
Co1	Coalition oppositionnelle OT 61 1951 – 1966				1
Co1	Coalition conservatrice A 95				1
Co1	Coalition alternative A 95				1
Co1	Coalition abrogative A 95				1
Co1	Coalition conservatrice A XXI				1
Co1	Coalition alternative A XXI				1

Hors sujet selon Table 50 : 2 – La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle

Seconde hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co2	Coalition oppositionnelle OT 61 1951–1966	1			
Co2	Coalition manœuvriste OT 61 1955 – 1966	1			
Co2	Coalition réformiste A 95 – Abolition	1			
Co2	Coalition réformiste A 95 – F/A–18	1			
Co2	Coalition réformiste A 95 – LOMP	1			
Co2	Coalition conservatrice A 95 – Abolition	1			
Co2	Coalition conservatrice A 95 – Armée95	1			
Co2	Coalition alternative A 95 – F/A–18	1			
Co2	Coalition alternative A 95 – LOMP	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – Abolition	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – Armée95	1			
Co2	Coalition abrogative A 95 – F/A–18	1			
Co2	Coalition internationaliste A XXI	1			
Co2	Coalition alternative A XXI	1			
Co2	Coalition abrogative A XXI	1			
Co2	Coalition manœuvriste OT 51 < 1945 [CCi]	2			
Co2	Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – Armée95	2			
Co2	Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – LOMP	2			
Co2	Coalition traditionaliste II A XXI	2			
Co2	Coalition oppositionnelle OT 51 1949–1950	3			
Co2	Coalition réformiste A 95 – F/A–18	3			
Co2	Coalition pro–F/A–18 A 95 [CoCon] – F/A–18	3			
Co2	Coalition conservatrice A 95 – F/A–18	3			
Co2	Coalition conservatrice A 95 – LOMP	3			
Co2	Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – F/A–18	3			
Co2	Coalition alternative A 95 – Abolition	3			
Co2	Coalition conservatrice A XXI	3			
Co2	Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – Abolition	4			
Co2	Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – Armée95	4			
Co2	Coalition pro–F/A–18 A 95 [CCo] – LOMP	4			
Co2	Coalition traditionaliste I A 95 [CCi] – Abolition	4			
Co2	Coalition alternative A 95 – Armée95	4			
Co2	Coalition abrogative A 95 – LOMP	4			
Co2	Coalition oppositionnelle OT 51 < 1949		1		
Co2	Coalition manœuvriste OT 51 1946 – 1954			2	
Co2	Coalition réformiste A 95 – Armée95				1

Légende hors sujet selon Table 52 : 1 – Absence d’indices sur l’abandon de croyances ; 2 – La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle ; 3 – La coalition n’abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse ; 4 – La coalition abandonne des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l’hypothèse

Troisième hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co3	Coalition pro- F/A-18 A 95 [CCo]	2			
Co3	Coalition traditionaliste I A 95 [CCi]	2			
Co3	Coalition traditionaliste II A XXI [CCi]	2			
Co3	Coalition manœuvriste OT 51 M1.1	3			
Co3	Coalition manœuvriste OT 51 M1.2	3			
Co3	Coalition oppositionnelle OT 61	3			
Co3	Coalition oppositionnelle Co66	3			
Co3	Coalition réformiste A 95	3			
Co3	Coalition conservatrice A 95	3			
Co3	Coalition alternative A 95	3			
Co3	Coalition conservatrice A XXI	3			
Co3	Coalition alternative A XXI	3			
Co3	Coalition oppositionnelle OT 51 (Allgöwer)	4			
Co3	Coalition internationaliste / défense A XXI	6			
Co3	Coalition manœuvriste Co66		1		
Co3	Coalition abrogative A 95			1	
Co3	Coalition abrogative A XXI – GSsA II			1	
Co3	Coalition oppositionnelle OT 51 (Ernst)				1
Co3	Coalition manœuvriste OT 61				1
Co3	Coalition abrogative A XXI – Révision LAAM				1

Légende hors sujet selon Table 54 : 2 – La coalition est une coalition de circonstance ou conjoncturelle ; 3 – La coalition n’abandonne pas de croyances secondaires ou les croyances propres ne sont pas en position de faiblesse ; 4 – La coalition abandonne des croyances propres ou secondaires pour des motifs différents du mécanisme de l’hypothèse ; 6 – Les croyances propres sont couplées avec les croyances secondaires [les modifications des croyances secondaires influencent directement les croyances propres]

Quatrième hypothèse sur les coalitions

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Co4	Coalition manœuvriste OT 51	1			
Co4	Coalition oppositionnelle OT 51	1			
Co4	Coalition manœuvriste OT 61 – Däniker	1			
Co4	Coalition oppositionnelle OT 61	1			
Co4	Coalition réformiste A 95	2			
Co4	Coalition internationaliste A XXI	2			
Co4	Coalition alternative A 95	3			
Co4	Coalition abrogative A 95	3			
Co4	Coalition alternative A XXI	3			
Co4	Coalition abrogative A XXI	3			
Co4	Coalition manœuvriste OT 61 – en général	5			
Co4	Coalition conservatrice A 95	5			
Co4	Ligue des officiers			1	
Co4	Coalition pro- F/A-18 A 95			1	
Co4	Coalition traditionaliste A XXI			1	
Co4	Coalition conservatrice A XXI			1	
Co4	Coalition traditionaliste II A XXI			1	

Légende hors sujet selon Table 56 : 1 – Le modèle soutenant l'hypothèse n'est pas applicable ; 2 – Les coalitions sont composées uniquement d'employés du DMF / DDPS ; 3 – Les coalitions sont composées uniquement d'acteurs externes à la Confédération ; 5 – Absence d'indices significatifs sur les positions des acteurs

Première hypothèse sur l'apprentissage

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ca1	Coalitions internationaliste – conservatrice ES 08/11	2			
Ca1	Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT 51	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	2			
Ca1	Coalitions réformiste – conservatrice A95	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – traditionaliste II ES 08/11	2			
Ca1	Coalitions M1.1 – M1.2 OT 51	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	2			
Ca1	Coalitions réformiste – traditionaliste A95	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – alternative ES 08/11	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – alternative A XXI	2			
Ca1	Coalitions réformiste – alternative A95	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – abrogative ES 08/11	2			
Ca1	Coalitions internationaliste – abrogative A XXI	2			
Ca1	Coalitions manœuvriste – oppositionnelle OT 61	2			
Ca1	Coalitions réformiste – abrogative A95	2			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative ES 08/11	2			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative A XXI	2			
Ca1	Coalitions manœuvriste – oppositionnelle Co66	2			
Ca1	Coalitions conservatrice – alternative A95	2			
Ca1	Coalitions conservatrice – abrogative A95	2			
Ca1	Coalitions alternative – abrogative A95	2			
Ca1	Coalitions M1.2 – oppositionnelle OT 51				1

Légende hors sujet selon Table 58 : 2 – Absence d'apprentissage entre coalitions

Deuxième hypothèse sur l'apprentissage

Hyp	Coalition / Période	Hors sujet	Invalidée	Indécidable	Validée
Ca2	Coalitions M1.1 – oppositionnelle OT 51	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – conservatrice A XXI	1			
Ca2	Coalitions M1.1 – M1.2 OT 51	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – traditionaliste II A XXI	1			
Ca2	Coalitions réformiste – abrogative A95	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – alternative A XXI	1			
Ca2	Coalitions manœuvriste – oppositionnelle OT 61	1			
Ca2	Coalitions internationaliste – abrogative A XXI	1			
Ca2	Coalitions manœuvriste – oppositionnelle Co66	1			
Ca2	Coalitions M1.2 – oppositionnelle OT 51	3			
Ca2	Coalitions réformiste – conservatrice A95	4			
Ca2	Coalitions réformiste – alternative A95	4			

Légende hors sujet selon Table 60 : 1 – On n'observe pas d'apprentissage entre les coalitions ; 3 – L'apprentissage a lieu par les processus ordinaires du DMF / DDPS ; 4 – Il n'existe pas de forum prestigieux pour forcer les professionnels de différentes coalitions à participer

Annexe F – Partnership goals 2000

Lors du *PfP Planning Symposium 2001*, l'ambassadeur Anton Thalmann, chef de la mission suisse auprès de l'OTAN, présenta *Die Reform des Wehrwesens in der Schweiz*. Il détailla « die 33 schweizerischen [*Partnership goals*] PG's, die klar die Zielsetzung umreissen, aber gleichzeitig auch die Grenzen unserer Beteiligung ». Il souligne aussi qu'aucun de ces PGs (Table A 7 –) « impliziert gemeinschaftliche Verteidigung oder Mitgliedschaft im Bündnis, aber viele von ihnen würden dafür die Grundlage legen, falls die Schweiz angegriffen wird » Thalmann (2001).

Ces buts sont mis en œuvre par des adaptations des croyances secondaires des domaines de développement (OAMPF) du programme.

Table A 7 – Liste des Partnership goals 2000 de la Suisse

Partnership Goals 2000 (1)

GENERAL (17)

- G 0355 LANGUAGE REQUIREMENT
- G 2702 CJTF HQ AUGMENTATION
- G 2781 MESSAGE SYSTEMS UPGRADE
- G 2790 SATCOM FOR DEPLOYED FORCES
- G 3781 CIMIC GROUP
- G 3782 GENERAL CIMIC COMPANIES
- G 4000 MULTINATIONAL JOINT LOGISTICS CENTRE (MJLC) STAFF
- G 4002 LOGISTIC C2 AUGMENTATION
- G 4244 MEDICAL SUPPORT FOR DEPLOYED LAND AND AIR FORCES

Swiss Mission to NATO Brussels

12

Partnership Goals 2000 (2)

- G 4250 SINGLE FUEL CONCEPT
- G 4251 TACTICAL FUEL HANDLING EQUIPMENT
- G 4350 BIOLOGICAL WARFARE VACCINE STOCKS FOR DEPLOYABLE FORCES
- G 4490 COLLECTIVE NBC PROTECTION

LAND FORCES (9)

- L 0001 LAND OPERATIONS AND TRAINING
- L 0550 UNATTENDED GROUND SENSORS (UGS) AND/OR LAND SURVEILLANCE VEHICLES (LSV)

Swiss Mission to NATO Brussels

13

Source : Thalmann (2001, [DIA 12]–[DIA 14])

Annexe G – Correspondance entre les diagrammes de l'ACF et de l'ECF

Cette annexe décrit graphiquement le passage du diagramme des flux canonique au diagramme du changement de l'ECF (Figure 74). Pour ce faire, on se base sur les deux figures ci-dessous dont les composantes respectives ont été colorisées pour souligner les correspondances.

Le diagramme de l'ECF se focalise sur le processus du changement, en lien avec le *causal process tracing*. Le *process tracing* s'applique à un flux qui lie des événements externes et internes, médiatisés à travers les croyances des coalitions, à une adaptation ou à une transformation de politiques publiques. Pour ce faire, on a

- Étendu les limites du sous-système (1-traits verts) pour représenter l'origine de plusieurs facteurs du changement ou de la stabilité : les paramètres stables du sous-système (2), les événements internes (3-D), ainsi que les facteurs qui influencent la formulation de la stratégie des coalitions, à savoir, leurs structures d'opportunités à long terme (4), leurs contraintes et ressources à court-terme (5) ainsi que leurs croyances (6). Pour décharger le schéma, le détail des croyances, des structures d'opportunité et des contraintes est sorti du diagramme.
- Les coalitions relisent les événements (3) à travers le filtre de leurs croyances, en tenant compte des paramètres relativement stables (2), des structures d'opportunité pérennes, de leurs ressources et de leurs contraintes à court-terme. Elles développent sur cette base des stratégies qui conduisent, à travers un processus politique, à un changement I (7) ou à un changement II (8). Les résultats du changement peuvent à leur tour donner suite à de nouveaux événements (9).
- Les paramètres A-Transformation du sous-système, B-Imposition par un échelon supérieur, E-Arrangement négocié, F-Apprentissage, G-Modifications de la composition de la coalition marqués en rouge, sont nouveau et ils montrent l'influence des autres composantes de la variable indépendante sur le sous-système.

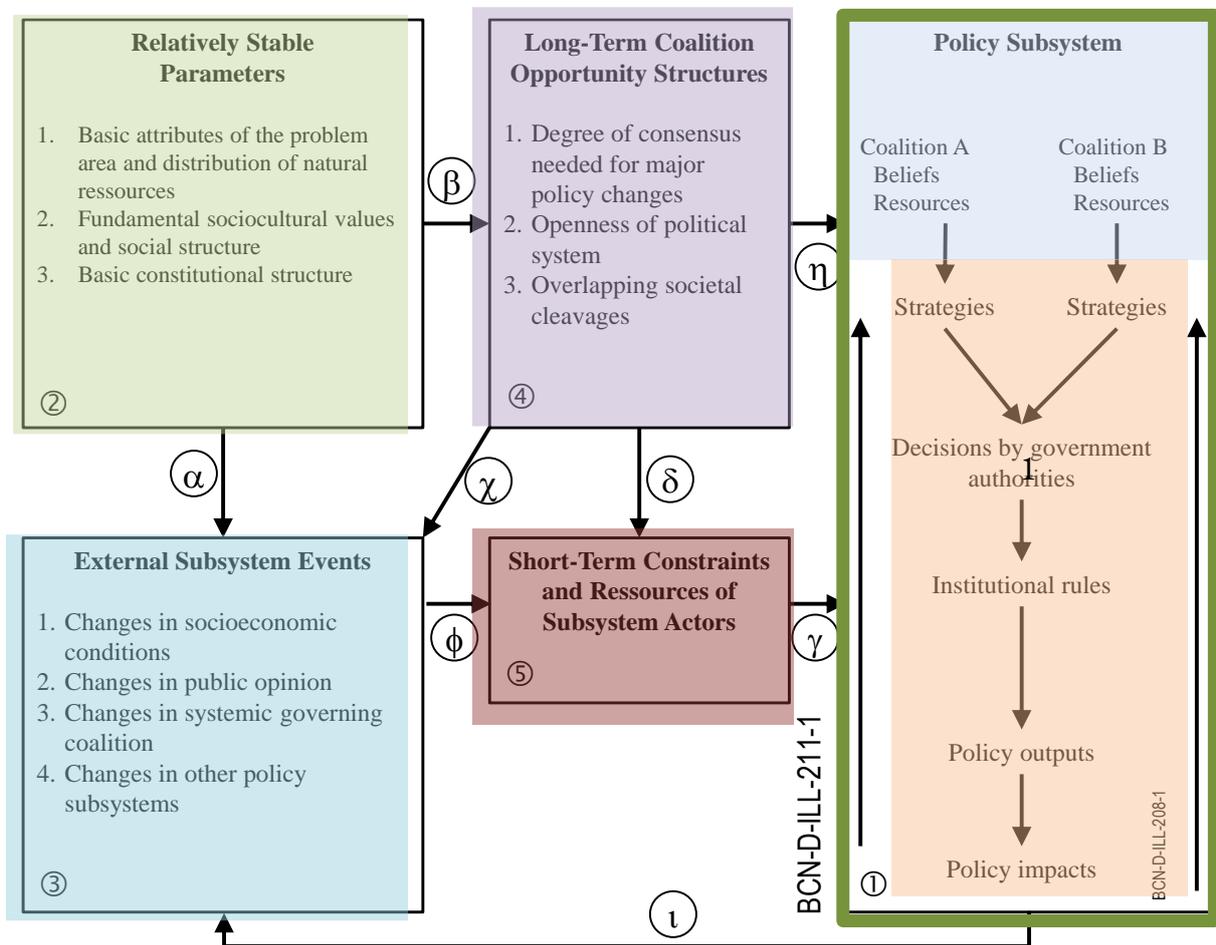
Les facteurs du changement de la Table 5 ont été introduits dans le diagramme, ce qui permet de donner une vision stratégique du changement, en regard de celle plus opérationnelle déterminée par le traçage de processus. Ce nouveau diagramme est focalisé sur les hypothèses portant sur le changement. Les hypothèses sur l'apprentissage et les coalitions ne sont pas formellement représentées par les flux. En revanche, la description des différents éléments du diagramme appliqués au sous-système pertinent permet de mieux comprendre leur impact sur ces hypothèses, au risque de la complexité visuelle. Plusieurs éléments ont été omis en regard de la Figure 33 :

- Le lien entre les paramètres stables et les événements est tenu (α). Il a été supprimé.
- Le flux entre les paramètres stables et les structures d'opportunités (β) a été supprimé. Ce lien nous semble discutable car il connecte des facteurs qui ne sont pas au même niveau logique. Cette connexion est aussi beaucoup plus floue que celle qui apparaît sur le diagramme. Dans le nouveau schéma, l'influence des paramètres stables sur les structures d'opportunités s'opère au travers du filtre des croyances ;
- Le lien entre les opportunités et les événements externes semble tenu (χ), en particulier parce qu'un impact sur des événements passe principalement à travers le processus politique du sous-système ;

- L'influence des événements sur les contraintes et les ressources des coalitions (ϕ) est indirect, filtré par les croyances. Il est intégré dans le schéma des coalitions.
- Le lien entre les structures à long-terme et celles à court-terme (δ), tout comme l'influence des opportunités (η) et des contraintes / ressources (γ) sur le sous-système font aussi partie des filtres des coalitions.
- Les paramètres relativement stables du sous-système pourraient changer par une imposition de l'échelon supérieur, ce qui n'est pas représenté.

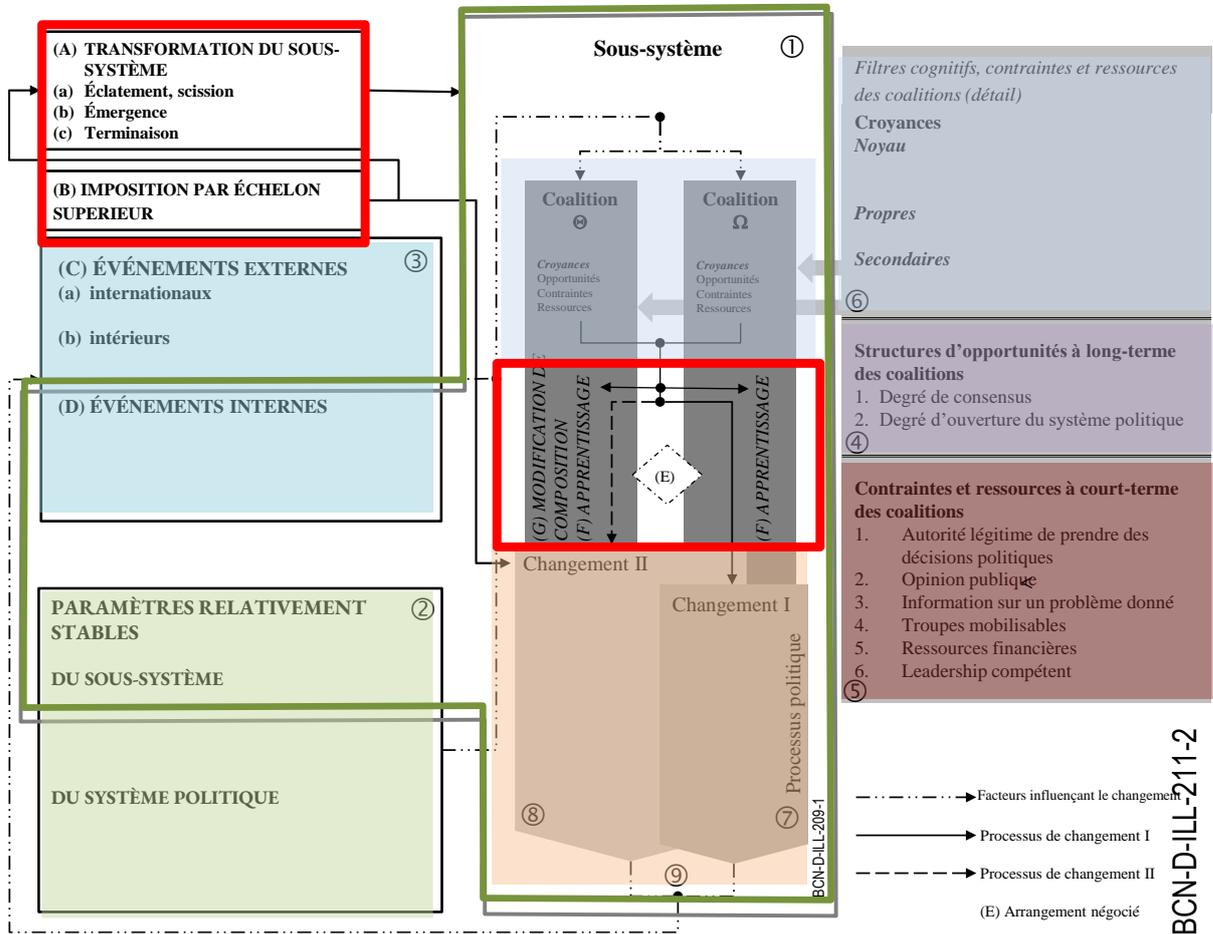
Ce diagramme représente avec davantage de précision les paramètres du changement des politiques publiques de défense suisses que l'original. Il montre dans tous les cas la nécessité d'une mise à jour du schéma original qui manque de cohérence. C'est d'autant plus important que le diagramme représente un élément central de l'ACF.

Figure 75 Diagramme des flux colorisé



Source : compléments de l'auteur à (Sabatier 2007a, 202)

Figure 76 Diagramme du changement de l'ECF colorisé



Source : auteur